UNIVERSITE DE PARIS X, NANTERRE
Centre d'Etudes Géographiques sur l'Afrique Noire

INDUSTRIALISATION ET URBANISATION EN COTE D'IVOIRE

Contribution géographique à l'étude de l'accumulation urbaine

Tome I

THESE POUR LE DOCTORAT ES-LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES PRESENTEE PAR

Alain DUBRESSON

Sous la direction du Professeur Paul PELISSIER
Soutenue le 15 janvier 1988

1988

AVANT - PROPOS

Pour être le produit d'une conception et d'une construction individuelles, cette thèse de géographie ne résulte pas pour autant d'un travail solitaire. Entreprises en 1978 sous forme de missions financées conjointement par le Centre d'Etudes Géographiques sur l'Afrique Noire - Université de Paris X - et le CEGET-CNRS, les recherches conduites sur le terrain, à raison de deux séjours annuels, ont pris une toute autre dimension à partir d'octobre 1981, lorsqu'un détachement à l'ORSTOM et une affectation au Centre de Petit-Bassam permirent de mettre en oeuvre non seulement des investigations patientes et continues, mais aussi une dynamique collective à laquelle contribuèrent des chercheurs de l'Institut comme des collègues ivoiriens.

Il serait mal venu d'invoquer la faiblesse des moyens pour justifier les insuffisances et les limites des résultats obtenus. Les conditions matérielles ont été exceptionnelles en regard de l'ordinaire dont disposent la plupart des universitaires engagés dans un doctorat, et les financements obtenus, tant à l'ORSTOM qu'auprès du Ministère du Plan et de l'Industrie de la République de Côte d'Ivoire, sont sans commune mesure avec les habituels budgets octroyés aux enseignants en poste, voire aux chercheurs à plein temps. L'élaboration et l'heureuse conclusion financière des conventions de travail passées entre l'ORSTOM et le Ministère du Plan et de l'Industrie doivent beaucoup à l'efficace et permanente action d'Yvon MERSADIER, alors Directeur du Centre de Petit-Bassam, ainsi

qu'à la bienveillante compréhension des partenaires ivoiriens, en particulier celle de Kako OURAGA, Directeur de la Prévision et de la Planification.

Une solide base matérielle n'est toutefois pas une garantie suffisante de dynamisme scientifique, et s'il est vrai que les institutions valent surtout par les hommes qui les animent, alors l'équipe constituée à Petit-Bassam comme l'englobant porteur formé par les responsables du Département "Urbanisation et socio-systèmes urbains", mis en place en 1982 et fédérant 5 unités de recherche orstomiennes, peuvent être considérés comme des éléments décisifs dans l'accomplissement d'une entreprise relevant initialement d'un véritable pari. Dans un premier temps, les travaux ont été focalisés sur l'agglomération abidjanaise. René EKRA, Alphonse YAPI-DIAHOU, Laurence BOURGEOIS et Alain JOUHANNEAU ont pleinement contribué à leur aboutissement. Cette "phase abidjanaise" fut l'occasion de nouer ou d'activer des rapports avec des instituts de recherche ivoiriens, en particulier l'Institut de Géographie Tropicale (IGT) et l'Institut d'Ethno-sociologie (IES). Aux responsables successifs du premier, Sinali COULIBALY, Asseypo HAUHOUOT, OUATTA NDRI, nous devons d'avoir pu travailler en Côte d'Ivoire avant l'installation durable à Abidjan ; à Abdoulaye SAWADOGO, nous devons les échanges fructueux entre le dispositif de recherche orstomien mis sur pied et les niveaux supérieurs de l'enseignement universitaire ivoirien, que concrétisèrent par exemple la participation de chercheurs à la formation d'étudiants à l'enquête de terrain et la réalisation de mémoires de maîtrise, parmi lesquels figure l'excellent travail accompli par Tidiane KABA. Moriba TOURE, Directeur de l'IES, a activement favorisé rencontres et séminaires, qui furent autant d'occasions de discuter les méthodes et les résultats. A ces premières connexions universitaires s'en ajoutent d'autres, et en particulier celles

qui furent établies avec le Département Urbanisme de l'ancien BCET (Bureau Central d'Etudes Techniques), la Direction du Développement Régional (DDR) et la Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire. Gérard ANCEY et Jean-François DREVET à la DDR, André ESCARD et Firmin NGOTTA à la Chambre d'Industrie, sont pour beaucoup dans les inflexions progressivement apportées à la conception du travail entrepris. Avec l'arrivée au Centre de Petit-Bassam de Benoit LOOTVOET et Pierre TRINCAZ, le champ d'observation fut élargi à quatre villes du chemin de fer, Agboville, Dimbokro, Bouaké et Katiola : la remarquable thèse de 3ème cycle réalisée par le premier, économiste, matérialise à nos yeux l'intérêt, et pourquoi ne pas l'affirmer, une certaine réussite, de l'effort collectif engagé.

Ce dernier puise sa force non seulement dans la conduite d'enquêtes communes, dont les techniques seront amplement exposées, mais aussi, et surtout, dans l'émergence assez rapide de connivences intellectuelles et personnelles qui sont une condition sine qua non de toute entreprise pluridisciplinaire. Plus que les contraintes normatives, ou des présupposés idéologiques a priori unificateurs, c'est de l'intensité et de la qualité des relations entre individus que dépend la réussite de leur engagement commun. Aussi tenons-nous pour capitales, dans l'accomplissement de notre propre démarche, les actions menées par Philippe ANTOINE (ORSTOM), Marc LE PAPE (CNRS), Benoit LOOTVOET (ORSTOM), Annie MANOU-SAVINA (BCET) et Claudine VIDAL (CNRS). De même, l'opiniâtreté et l'efficacité d'Abdourhamane BAH, Baïdy DEM, Mamadou DIALLO et Souleymane DIALLO, qui durant cinq années ont collecté, avec l'équipe de chercheurs, les données de terrain, doivent être considérées comme essentielles. Les autorités préfectorales et municipales comme les responsables d'entreprises industrielles, que nous ne pouvons

tous citer, ont souvent favorisé notre tâche, encourageant parfois certaines enquêtes, mais c'est évidemment à l'égard des salariés que nos dettes sont les plus lourdes. Comment remercier ceux-là, qui nous ont consacré bien du temps sans contrepartie et desquels nous avons soutiré la substance de bon nombre de considérations? D'abord en tentant de restituer, le plus fidèlement possible, ce qu'est leur condition citadine, afin qu'elle soit mieux connue, puis en soulignant avec force que le premier devoir des chercheurs et des décideurs consiste à respecter la société que les uns prétendent pouvoir comprendre et les autres encadrer, voire modifier. Pas plus que dans les campagnes modelées par les civilisations agraires, l'on ne peut faire table rase des pratiques et des représentations citadines, lesquelles, pour être récentes, n'en sont pas moins existantes, originales et africaines, ce dont il est grand temps de prendre conscience.

Cet impératif de respect, qui n'exclue nullement, soulignons le, un regard critique, une mise à jour des contradictions et des conflits, et qui n'est pas réductible à la contemplation naïve de spontanéismes dits populaires ou de solidarités dites inébranlables, n'est certes pas l'apanage d'une discipline, d'un groupe de recherche ou d'un individu. C'est pourtant de l'enseignement et de la pratique de P. PELISSIER qu'il est, pour nous, amplement issu. De celle-ci procède la liberté et la responsabilité laissée au chercheur dès lors que preuve est faite par le terrain, de celui-là émane l'exigence de rigueur comme de clarté, des deux résulte la nécessaire immersion dans les sociétés africaines, sans laquelle le discours demeure vain et superficiel. Ne pas avoir trop omis l'exigence tout en usant de notre liberté serait sans doute un résultat positif, car nous avons la faiblesse de croire que l'immersion a été amplement réalisée.

Illustrée grâce à la compétence d'Huguette THUILLIER (ORSTOM Petit-Bassam) et d'Anne Marie BARTHELEMY (Université Paris X), cette thèse repose avant tout sur un travail collectif dont proviennent les nombreuses données recueillies. Elle n'est en rien une somme et encore moins une tentative encyclopédique qui serait vite perçue comme dérisoire. Beaucoup de résultats quantitatifs de terrain y figurent, non par aveuglement et soumission à la mesure, mais pour que des recherches ultérieures puissent trouver là matière à comparaison temporelle, ce que nous n'avons pu toujours faire , faute de repères diachroniques. Transmettre la valeur du travail d'équipe tout en conservant l'originalité de notre propre démarche, léguer un ensemble de données solides aux futures investigations conduites en particulier par des chercheurs ivoiriens, contribuer à l'avancée du front des connaissances dans le domaine de l'accumulation du capital, des hommes et des patrimoines en ville, tels sont les objectifs poursuivis.

INTRODUCTION

. Une croissance économique ininterrompue des lendemains de la seconde guerre mondiale à l'aube des années quatre-vingt , dont le rythme, l'ampleur et la durée sont exceptionnels en Afrique de l'Ouest ; les dynamismes d'une économie de plantation villageoise et agro-industrielle, à laquelle sont chevillés les bouleversements du peuplement et de l'organisation de l'espace comme les principales réussites productives, dont la plus originale et en apparence la plus paradoxale, est sans doute la progression constante des cultures vivrières ; une remarquable stabilité du pouvoir d'Etat, dominé par la figure charismatique du Président F. HOUPHOUET-BOIGNY, et du "complexe politico-économique" tant de fois promis à un effondrement rapide ; des choix et une mise en oeuvre volontariste des grandes options de développement qui déroutent les prêts-à-penser idéologiques, au point que l'expression "modèle ivoirien" a fait son apparition dans la littérature consacrée au pays; tels sont les traits saillants qui singularisent communément une Côte d'Ivoire contemporaine à maints égards "fascinante et déconcertante" selon l'expression de P. PELISSIER (1). Ces caractères simultanés propres, qui spécifient le pays, en particulier par rapport à deux voisins immédiats, la Guinée et le Ghana, dotés l'un de virtualités de développement supérieures, l'autre de conditions naturelles comparables, ne circonscrivent pourtant pas l'originalité ivoirienne.

---

(1) P. PELISSIER, 1974, p. 81.

Aux particularités habituellement mises en exergue s'ajoutent en effet des rythmes de croissance urbaine et industrielle qui sont d'autant plus remarquables que l'accroissement démographique a été exceptionnel depuis le milieu du XXè siècle : en 1950, la population de Côte d'Ivoire équivalait à celle de la Guinée (2,8 millions d'habitants), mais le Mali et l'actuel Burkina Faso comptaient alors, chacun, 3,8 millions d'habitants ; en 1985, avec 10 millions d'habitants, la Côte d'Ivoire est l'Etat le plus peuplé d'Afrique de l'Ouest francophone et les taux moyens d'accroissement annuels observés depuis 1965, supérieurs à + 4%, sont plus élevés que ceux du voisin ghanéen, avec lequel l'écart de charge démographique a été considérablement réduit (1). Or, à cette brutale accélération du peuplement, largement engendrée par l'immigration, correspondent des rythmes d'urbanisation et d'industrialisation vigoureux et souvent plus soutenus qu'ailleurs. Les premiers sont nettement supérieurs au moyennes observées depuis 1965 en Afrique subsaharienne : pour les années 1965-1973 et 1973-1984, les taux moyens annuels d'accroissement ont été respectivement de + 6,2% et + 6,1% dans les pays africains à "faible revenu", de + 6,4% et + 5,9% dans ceux dits "à revenu intermédiaire", et + 8,2% et + 8,3% en Côte d'Ivoire, alors que les taux africains sont les plus élevés de ceux des Tiers-Mondes (2). Les seconds ont porté la Côte d'Ivoire, hors secteurs minier et énergétique, au troisième rang des pays d'Afrique noire (Afrique du Sud exceptée) pour la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier (3).

---

(1) En 1948, le Ghana comptait environ 4,1 millions d'habitants, la Côte d'Ivoire moins de 2 millions; en 1985, le Ghana regroupe à peu près 13,5 millions d'habitants.

(2) Source : Banque Mondiale, 1986. Pour les mêmes périodes, Ghana : + 4,5% et + 5,3%; Guinée : + 5,0% et + 6,2%.

Entre 1950 et 1980, le taux d'urbanisation a été multiplié par 2,52 en Afrique, 1,75 en Asie (hors Chine) et 1,5 en Amérique Latine. Source : P. BAIROCH, 1985.

(3) Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier en 1983 : Nigéria 4252 millions $ (1980), Zimbabwé 1326 millions $, Côte d'Ivoire 1204 millions $.

Dans le champ de la recherche scientifique, l'ampleur des connaissances accumulées sur les sociétés paysannes et les dynamismes agricoles, dont témoignent quelques brillantes synthèses conduites aux échelles nationales et régionales, contraste avec la parcellisation, voire l'atomisation, des travaux relatifs à l'urbanisation comme aux facteurs et modalités de la croissance urbaine. Que les remarquables investigations des économistes de l'ORSTOM sur le système industriel n'aient pas engendré de bilan global concrétisé par un ouvrage destiné à la collectivité des chercheurs, qu'il ait fallu attendre le milieu des années quatre-vingt pour que soient proposées de nouvelles appréhensions de l'armature urbaine, qu'aucun individu ou groupe de recherche ne se soit attelé à la confection d'une synthèse sur une métropole abidjanaise pourtant sur-étudiée, que les principaux instituts de recherche ivoiriens consacrent l'essentiel de leurs programmes au monde rural, que les responsables de la planification s'interrogent toujours sur le mode réel de fonctionnement des villes, voilà qui en dit long sur les discordances du savoir actuel. Dans ce contexte, nous entendons contribuer au progrès des connaissances en concentrant l'effort de réflexion sur le binôme industrialisation-urbanisation.

. Longtemps sous-urbanisée, la Côte d'Ivoire, qui ne comptait que 3% de citadins en 1940, participe depuis l'après-guerre à l'accélération du processus d'urbanisation dont ont surtout bénéficié, en Afrique de l'Ouest, les Etats côtiers. Mais ce qui la distingue des autres pays, c'est la vitesse de l'urbanisation : entre 1960 et 1975, le nombre de villes de plus de 10 000 habitants y a quadruplé alors qu'il doublait dans les Etats ouest-africains francophones, et le pourcentage de citadins est passé de 15,4% en 1950 à 32,0% en 1975. Depuis, la croissance urbaine se poursuit à un rythme élevé, de sorte qu'en 1985, 4 815 000 des 10 180 000 habitants (1) résidaient en ville, qu'en 1987 1 habitant sur 2 est un citadin, et qu'à l'horizon 2 000 il y aura 200 villes de plus de 10 000 habitants et 60% de la population seront urbanisés : c'est donc un changement d'échelle, rapide, fondamental pour le devenir du pays, qui est en cours.

---

(1) Estimation de la Direction de la Statistique, 1984.

Deux brèves comparaisons temporelles permettent de souligner le caractère fulgurant de la croissance urbaine. La population des villes d'Europe Occidentale s'est accrue, en moyenne, d'environ 2,0% l'an entre 1830-1840 et 1900, lors de l'élargissement au continent du processus de révolution industrielle, soit quatre fois moins vite que la population urbaine de Côte d'Ivoire depuis les années cinquante ; en Angleterre, les 7 villes les plus importantes après Londres ont eu des taux de croissance moyens annuels de 2,1% au XVIIIè siècle et de 3,0% entre 1800 et 1850. Quant aux grandes villes d'alors, aucune d'entre elles ne progressait aussi vite qu'Abidjan, cité aujourd'hui bimillionnaire : la population de Londres a doublé en 30 ans, de 1850 à 1880, mais celle d'Abidjan double, en moyenne, tous les 7 ans depuis 1950 ; Berlin battait tous les records au XIXè siècle (+872% en un siècle), mais Abidjan fait mieux en 25 ans !

Jusqu'au début de la décennie quatre-vingt, caractérisée par un retournement de conjoncture et une récession mesurée en terme de recul du PIB réel, la croissance de l'activité industrielle, qui fournit environ le quart du PIB vingt ans après l'Indépendance - autour de 15% pour la production manufacturière -, a toujours été supérieure à celle de l'ensemble du PIB, y compris après la décélération postérieure à 1970, et si les taux records des années 1960-1965 (+ 21,5% en volume) n'ont pu être maintenus, ceux des années soixante-dix (+ 10,7% en volume, entre 1970 et 1975, + 11,0% entre 1975 et 1980) excèdent amplement la croissance du PIB (respectivement + 6,3% et + 7,6%). Alors que la production industrielle de nombreux pays africains est liée à l'extraction du pétrole et/ou de produits miniers, ce qui distingue l'industrialisation à l'ivoirienne, c'est l'édification d'un outil de production dont la fonction essentielle est de fournir des biens manufacturés vendus pour l'essentiel dans le pays. L'appareil industriel récent, composé d'usines constitutives de filières courtes ou longues mais peu ramifiées, est en effet caractérisé par l'importance de la fonction de consommation finale dont la part dans la

production vendue, pour avoir régressé depuis 1960 en raison de quelques progrès dans le domaine de l'intégration interne, n'en demeurait pas moins prépondérante en 1983 dans la plupart des branches représentées.

. Ainsi apparaît, sur une durée relativement significative, une concomittance des rythmicités entre industrialisation et urbanisation. Les relations de détermination réciproques entre celle-ci et celle-là constituent notre objet d'étude. C'est un truisme de rappeler qu'en Afrique noire, rares sont les cas de créations urbaines directement induites par l'industrialisation. A l'exception des villes du Shaba , du Copperbelt zambien, du Witwatersrand, des cités houillères du Transvaal et du Zimbabwé ainsi que des agrégats urbains fixés par les multiples exploitations minières, le fait urbain, amplement lié à la colonisation, est antérieur à une industrialisation par ailleurs tardivement enclenchée et encore peu diffuse, puisqu'en 1985 la valeur ajoutée manufacturière de l'Afrique noire ne représentait que 0,7% de la valeur ajoutée manufacturière mondiale. En Côte d'Ivoire comme ailleurs, la pose de la trame urbaine n'a historiquement aucun rapport avec le processus d'industrialisation, mais cela ne signifie nullement que l'inscription spatiale et les effets de ce dernier soient l'une sans liens avec les caractéristiques et les mécanismes de l'urbanisation, l'autre sans conséquences sur la dynamique des villes. Pourquoi ces liens et ces conséquences valent-ils qu'on s'y intéresse? D'abord en raison du caractère original que confère au pays la simultanéité des vitesses d'urbanisation et d'industrialisation : s'il y a un champ privilégié d'étude de cette synchronie en Afrique de l'Ouest, hors du Nigéria, c'est bien le territoire ivoirien. Ensuite du fait des implications immédiates de cet examen, qui renvoient nécessairement aux acteurs, aux stratégies, aux enjeux, et au coeur desquelles apparaissent des composantes de la société civile ivoirienne, pouvoir d'Etat, salariés mobilisés autour de l'emploi industriel urbain, mais aussi les sociétés et investisseurs étrangers concourant au processus d'industrialisation : c'est donc de pratiques de développement qu'il

s'agit. Enfin parce qu'il faut être en mesure, pour faire face au défi urbain du XXI è siècle, -certaines projections démographiques attribuent 17,5 à 20 millions de citadins à la Côte d'Ivoire en l'an 2010, soit 7 à 8 habitants sur 10 - de comprendre non seulement les mécanismes actuels mais aussi leur transcription spatiale, afin de pouvoir agir sur les déséquilibres territoriaux et tenter de mieux maîtriser la distribution des hommes et des richesses dans l'espace national.

. A cette dernière remarque, le lecteur aura compris que c'est d'une démarche géographique qu'il est ici question, c'est à dire d'une quête de corrélations entre l'organisation de l'espace et celle de la société, plus précisément d'une investigation sur l'espace socialisé que constituent, à différentes échelles, les localisations industrielles, et sur la société spatialisée que forment les hommes agglomérés autour de l'activité manufacturière. Comment la concomittance des vitesses d'industrialisation et d'urbanisation est-elle inscrite dans l'espace ivoirien? En quoi les acteurs et les mécanismes générateurs de l'urbanisation rendent-ils compte de la localisation des usines dans les villes ou à leur proximité, et comment expliquer les déséquilibres de distribution de l'armature industrielle? En quoi l'industrialisation participe-t-elle à la croissance urbaine contemporaine? Pour tenter de répondre à ces trois questions, qui ne constituent en réalité qu'une partie d'une plus vaste interrogation fondamentale relative à l'accumulation urbaine du capital, des hommes et des patrimoines, trois axes de recherche, autour desquels est articulé l'ouvrage , ont été privilégiés. Dans le premier, l'accent sera mis sur les solidarités spatiales industrialo-urbaines, ainsi que sur les fondements et les enjeux des localisations industrielles à plusieurs échelles. Le champ d'investigation inclut bien entendu la concentration industrielle abidjanaise,

dont les établissements réalisaient, en 1982, 65% du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière, employaient 51,3% de la main-d'oeuvre usinière et distribuaient 62,0% de la masse salariale. Mais il englobe également quatre villes dites " du chemin de fer", Agboville, Dimbokro, Bouaké et Katiola, qui sont des lieux privilégiés de la régionalisation volontariste de l'appareil industriel engagée par le pouvoir d'Etat dans la deuxième décennie de l'Indépendance, les grands complexes textiles et agro-sucriers ayant été conçus, en totalité ou en partie, à la différence des huileries de palme serties au coeur des plantations industrielles forestières, comme des "pôles de développement", instruments de dynamisation de quelques villes dites "de l'intérieur". En revanche, la modestie des unités de décorticage du riz et du café, celle des brasseries localisées à Daloa et à Bouaflé comme l'inertie industrielle caractérisant San Pedro ne justifiaient pas, selon nous, un élargissement du champ d'observation. Dans le second axe de travail seront abordés les rapports entre l'emploi industriel, l'accroissement consécutif de population et la citadinisation des salariés. Enfin les articulations entre les activités manufacturières et les autres activités urbaines composeront le troisième axe d'investigation. Chacun des thèmes est opportun pour vérifier trois hypothèses initiales. Les rapports de société, projetés dans l'espace, produisent ce dernier en s'y inscrivant : la question des localisations industrielles est de ce fait essentiellement liée aux projections spatiales des logiques d'acteurs et de choix, et c'est de la synergie ou de la déconnection de ces logiques que procèdent avant tout les solidarités industrialo-urbaines. Deuxième hypothèse, la citadinisation des salariés est infiniment plus complexe que l'image classique d'une agglomération de prolétaires démunis, brutalement déracinés de leurs campagnes, acculturés et aliénés, et le monde du travail industriel participe à une africanité urbaine non réductible à un stéréotype universel. Troisième hypothèse, contrairement aux affirmations non démontrées, la grande industrie n'a ni ruiné ni éliminé l'artisanat et le petit commerce urbains : les dynamismes de ce dernier sont en

partie consécutifs à l'existence d'unités manufacturières sans pour autant en être entièrement dépendants, de sorte que le problème de l'articulation entre grands établissements, petit commerce et artisanat pose, in fine, la question de l'existence de phénomènes d'accumulation endogènes non nécessairement impulsés, directement ou indirectement, par l'industrie.

. Dans un souci de clarté, l'exposé des techniques de collecte et des pratiques de terrain précède la relation des résultats au sein des thèmes et des chapitres, afin que chacun puisse aisément confronter, avec un oeil critique, démarche et conclusions. Est-il besoin de souligner que ce ne sont ni l'industrialisation, ni l'urbanisation en tant que telles qui focalisent notre intérêt? Si tel était le cas, les divers spécialistes de l'un et l'autre processus seraient en droit de nous reprocher maintes lacunes et insuffisances. C'est l'approche géographique des liens organiques qui constitue, selon nous, l'originalité du travail entrepris, lequel n'est pas sans risques. De la rapidité avec laquelle se sont manifestées l'urbanisation comme l'industrialisation au temps court et à l'absence de recul suffisant pour réfléchir sur d'éventuelles pérennités, des brassages continuels dont les villes ivoiriennes sont à la fois des scènes et des produits à l'apparente mais trompeuse uniformité de larges portions des espaces urbanisés qui pose un redoutable problème de connivences paysagiques, tout concourt à la multiplication des difficultés méthodologiques. Aussi avons nous recouru à des choix, dont les deux principaux, la multiplication des échelles d'observation et celle des unités de référence, apparaîtront au fur et à mesure d'un cheminement qui ne demeure cependant qu'une vaste opération de défrichement.

TOME I

PREMIERE PARTIE

LE DEPLOIEMENT SPATIAL DE L'APPAREIL MANUFACTURIER :

LES SOLIDARITES INDUSTRIALO - URBAINES

Dans un pays où l'extraction minière n'a jamais constitué un fondement de l'industrialisation et dont les ressources pétrolières ne sont exploitées, sous forme intensive et non sans difficultés, que depuis le début de la décennie quatre-vingt, les localisations industrielles ne sont pas chevillées au milieu naturel. A l'exception sans doute de certaines unités agro-industrielles de première transformation, l'implantation de la plupart des éléments constitutifs de l'armature industrielle ivoirienne ne relève pas de contraintes renvoyant pour l'essentiel aux techniques de fabrication, scellant l'établissement manufacturier à l'aire de production des matières premières travaillées. Rendre compte du déploiement spatial des usines, et particulièrement des corrélations avec les villes, implique donc que soient privilégiés l'examen des étapes et des conditions de ce déploiement ainsi que l'identification des acteurs et des stratégies y ayant concouru. Pour ce faire, l'accent sera d'abord mis sur l'enclenchement du processus d'industrialisation avant l'Indépendance ainsi que sur la dynamisation impulsée ultérieurement par le pouvoir d'Etat. Nous tenterons ensuite d'expliquer, après en avoir décrit les caractéristiques, la concentration industrielle abidjanaise. Puis seront analysés les fondements et les modalités de la régionalisation volontariste de l'appareil de production, en particulier dans des villes du chemin de fer (Agboville, Dimbokro, Bouaké) ou à leur proximité (Katiola), cités qui seront considérées comme des lieux significatifs de l'effort d'équilibrage spatial entrepris par le gouvernement ivoirien.

CHAPITRE I LE FAIT INDUSTRIEL EN COTE D'IVOIRE

I) L'HERITAGE COLONIAL : UN PROCESSUS D' INDUSTRIALISATION TARDIF, MAIS ENCLENCHE.

Comme les autres possessions coloniales françaises d'Afrique Noire, la "Côte d'Ivoire"(1) a été progressivement intégrée lors de la première moitié du XXème siècle dans un système de domination et d'échange diversement qualifié (économie de traite, pacte colonial, impérialisme) dont la genèse , les caractéristiques et la mise en place ont été maintes fois décrites (2). La problématique des rapports entre le capitalisme français et l'Empire colonial, les divers référents théoriques et les réalités du bilan ont été exposés et discutés récemment par J. MARSEILLE ; il n'est donc pas question de décrire à nouveau,et sans doute avec moins d'acuité, les rouages et le mode de fonctionnement de l'économie impériale. Néanmoins on ne peut s'interroger sur le processus d'industrialisation du territoire ivoirien sans rappeler la particularité et la signification de l'activité de traite, laquelle consistait surtout "à ramasser et rassembler vers les ports les matières premières qui sont exportées à l'état brut et répartir en échange les produits fabriqués" (3) selon l'expression d'H. DURAND, peut être puisée dans un texte de J. DRESCH publié en 1952 (4).Cela ne signifie nullement que l'économie de plantation

---

(1)Expression officiellement adoptée en 1891; l'acte de fondation de la "colonie", en tant qu'entité autonome dotée d'un budget et d'une administration propres date du 10 mars 1893, mais la portion d'espace contrôlée par la France est alors très réduite, et la "colonie est toute théorique" (G. ROUGERIE 1972, p. 90).

(2)En particulier S. AMIN (1967, 1973, M. CAPET (1958), C. COQUERY-VIDROVITCH (1976), C. COQUERY-VIDROVITCH et H. MONIOT (1984), J. DRESCH (1952, 1979), J. MARSEILLE (1984), J. SURET-CANALE (1958,1964, 1972).

(3) H. DURAND, 1957, p.27. Il s'agit, bien entendu, de produits fabriqués importés.

(4) J. DRESCH, 1952, p.232

ivoirienne qui fournit, avec l'exploitation forestière, les principaux produits d'exportation, soit réductible à un pur et simple produit de la colonisation, ni que ses logiques de développement postérieures ou non à l'Indépendance procèdent uniquement du stéréotype d'une extravertion imposée par l'extérieur lointain (J.P. CHAUVEAU, J.P. DOZON, 1985). En revanche, une telle organisation des échanges témoigne des stratégies conduites par les principaux opérateurs de la traite, sociétés comme particuliers : les investissements sont surtout orientés vers les activités commerciales, jugées lucratives, et leurs supports logistiques. D'après l'enquête du Ministère des Colonies effectuée en 1943 sur l'état des investissements en A.O.F., A.E.F., Cameroun et Togo, plus de la moitié des investissements privés auraient été consacrés entre 1900 et 1940 aux activités commerciales (39%), bancaires et immobilières (9,5%) et aux transports (3,6%), contre 17,1% aux activités industrielles (1), dont 7,5% aux mines. Cette orientation des capitaux vers les branches encadrant la collecte des produits peu ou pas transformés est confirmé par les statistiques de capitalisation boursière pour l'Afrique noire française publiée par la revue Marchés Coloniaux le 23 mars 1946 : au 4 juin 1945, la répartition du capital des sociétés par secteurs donnait 63% pour le commerce, 16% pour les plantations et forêts, 7% pour les mines et 4% seulement pour l'industrie. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les activités industrielles sont donc à l'état embryonnaire, sauf au Sénégal où l'agglomération dakaroise et la presqu'ile du Cap Vert ont bénéficié d'investissements productifs, en particulier dans la filière oléagineuse (A. DUBRESSON, 1979; Y. PEHAUT, 1974). Mais en 1951, l'industrie ne fournit qu'environ 7% du PIB de l'A.O.F., 14% avec le BTP et les mines (M. CAPET et J. FABRE, 1957). Contrairement au

---

(1) La répartition des investissements dits "industriels" aurait été : 35% pour le BTP, 28% pour les entreprises de production et distribution d'énergie électrique, 18% pour celles de manutention portuaire et 19% pour les entreprises de répartition et de transformation, c'est à dire la véritable industrie manufacturière. (J. SURET-CANALE, 1968).

TABLEAU : 1 PRINCIPALES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES EN COTE D'IVOIRE (1950 - 1958)

	1950	1958	1960
Huile de palme (T)	695	5 280	6 000
Savon (T)	3 000	8 214 (57)	11 000
Filés de coton (T)	275	1 661	
Bière et boissons gazeuses (HL)	50 000	115 000	171 000
Electricité (1000 kwh)	1 693	35.120	67 000
Puissance électrique installée (KW)	405 (1949)	14 000	34 000
Production des scieries (M3)	37 624	82 235	97 000
Prod. des conserveries d'ananas :			
tranches de fruit (T)	147 (1952)	1 750	nd
jus (1.000 HL)	10,6	30	nd
Oxygène - acétylène (1.000m3)	-	188	nd

Sources : Inventaire Economique et Social de la Côte d'Ivoire (1947 - 1958); Situation économique de la Côte d'Ivoire 1960. Direction de la Statistique; Abidjan.

Sénégal, la Côte d'Ivoire n'a pas profité du "coup de fouet " industriel (1) des années 1940- 1945 : une seule entreprise, les Ficelleries de Bouaké (FIBAKO), a été créée pendant la guerre; quand André BLOHORN, dont le père, Joseph, avait installé en 1929 une fabrique de savon à Cocody, rentre en Côte d'Ivoire en 1945, c'est pour retrouver après cinq ans d'absence un établissement industriel hors d'état de fonctionner (2) ; le plan de développement économique défini pour le Territoire en 1947 passe pratiquement sous silence les activités secondaires. Or, à l'Indépendance, treize ans plus tard, le processus d'industrialisation est déjà bien amorcé : le taux de croissance de l'industrie de transformation aurait atteint +15% par an, à prix constants, entre 1950 et 1960, la valeur ajoutée passant en francs CFA 1965 de 800 millions à environ 8 milliards (3). Quelles que soient les incertitudes statistiques et les problèmes méthodologiques d'évaluation monétaire, il est clair que la décennie 1950-1960 est celle du démarrage industriel, qu'attestent simplement les quantités physiques produites par un appareil manufacturier de plus en plus étoffé. Pour comprendre les conditions, les modalités et le contenu de cette croissance industrielle, il convient d'abord de rappeler ce que furent les premières tentatives d'industrialisation ainsi que les règles du jeu et les verrous qui firent alors obstacle au fonctionnement des rares établissements existants et à l'enclenchement d'un véritable processus d'industrialisation.

---

(1) Expression utilisée par J. SURET-CANALE (1968)

(2) "Un demi-siècle Blohorn", livre du cinquantenaire, Abidjan 1979

(3) S. AMIN (1967).

1) Exporter des capitaux plus que du capital : initiatives et blocages au temps du pacte colonial.

De la fondation de la colonie aux années-charnières 1947-1950, l'activité industrielle demeure réduite en Côte d'Ivoire : les établissements sont peu nombreux, leur production est modeste, le nombre d'emplois fournis est dérisoire et la vulnérabilité aux aléas de la conjoncture est grande.

. La totalité des établissements industriels a rarement dépassé, avant 1947, l'ordre de la dizaine ou de la quinzaine d'unités : encore y inclut-on les hangars dans lesquels sont installées les égreneuses de coton, qui ne fonctionnent qu'une partie de l'année. En 1920, 6 unités sont inventoriées (P. KIPRE, 1981) ; en 1923, 8 établissenements sont qualifiés "d'industriels" (A. TIREFORT, 1979) ; en 1936 , le Gouverneur de Côte d'Ivoire, dans une note confidentielle adressée au Gouverneur Général de l'A.O.F., signale l'existence de 10 entreprises industrielles répertoriées (dont celles du BTP) qu'il estime "vouées à un échec proche" (1). Les faibles capacités de production (avec 700 tonnes de coton égrené , 8 continus à filer totalisant 1600 broches et 19 métiers à tisser, l'usine textile installée par Robert GONFREVILLE, à Bouaké, est désignée en 1930 comme un "grand établissement industriel de la colonie" -2-) ont pour corollaire de modestes créations d'emplois. En 1938, 300 salariés permanents et une centaine de manoeuvres temporaires travaillent dans l'unité de filature-tissage de Bouaké (3) ; la mine d'or de Kokumbo appartenant à la Nouvelle Compagnie Française de Kong (4), regroupait plus de 600 salariés (500 manoeuvres pour l'extraction, 96 ouvriers

---

(1)Notes confidentielles adressées par le Gouverneur de Côte d'Ivoire au Gouverneur Général de l'A.O.F. ; dossier n° 5295, V, 29-26, 1935-1936, ANCI, in A. TIREFORT, 1979, p. 166.

(2) Rapport d'ensemble sur la Côte-d'Ivoire, 1930, ANSOM, 200, MI 17 28, in P. KIPRE, 1981, p.452.

(3) Communication personnelle de J. DELACOUR, ancien Directeur Général Adjoint des Etablissements R. GONFREVILLE, arrivé en Côte d'Ivoire en 1938.

(4) Contrôlée alors par le groupe de financiers Mizraki-Lemaitre, qui a récupéré l'héritage de la maison VERDIER en Côte d'Ivoire (Plantations d'Elima, Société des Plantations Réunies de l'Ouest africain, Forestière de l'Indénié et Compagnie Française de Kong.

LOCALISATION DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS AVANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

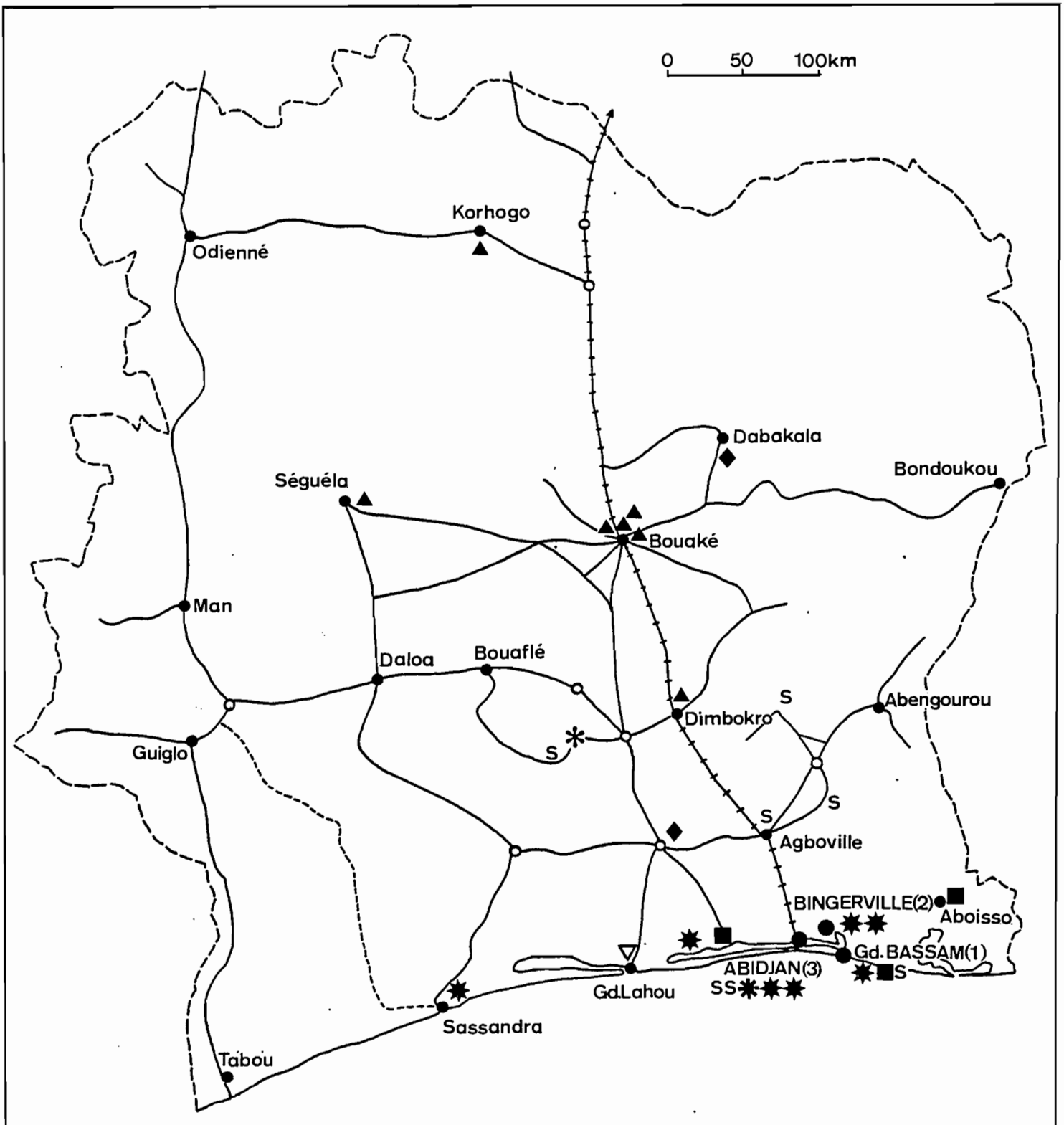


FIG. 1

à l'usine, 6 administrateurs dont 2 européens) en 1930, année de sa fermeture consécutive à la faillite de la Compagnie propriétaire (P. KIPRE, 1981). Mais les autres établissements n'emploient guère que 10 à 50 personnes, à l'exception de l'huilerie de palme de Grand Drewin (100 salariés en 1929). De taille réduite, la plupart des unités de transformation, dont la productivité est faible, sont extrêmement dépendantes des variations de prix sur le très court terme. La chute des cours du coton brut, du bois, du riz, de l'huile de palme et des palmistes (1) à partir de 1927 engendre une rapide et considérable diminution des chiffres d'affaires dès 1928, révélant ainsi la fragilité des établissements. Au tournant des années trente, caractérisé par une crise dont les effets perdurent jusqu'en 1934-1935, les usines d'huile de palme sont au bord de la fermeture et l'activité des rizeries est réduite ; en 1933, lorsque décède Robert GONFREVILLE, l'usine textile de Bouaké est proche de la faillite que seul l'acharnement de l'épouse du fondateur permettra d'éviter..

. Les objectifs poursuivis par les investisseurs restent étroitement liés au commerce d'exportation, sauf dans le cas de la filature-tissage de Bouaké et des briqueteries, à un moindre degré dans celui des scieries, dont les produits sont écoulés localement sur un marché restreint. Les sociétés contrôlant la commercialisation, voire la production, des matières premières exportables sont directement concernées par une première transformation des produits bruts répondant à des impératifs techniques et facilitant un contrôle accru de toute la filière. Les importateurs et industriels français utilisateurs de coton ont ainsi créé en 1903 un consortium, l'Association Cotonnière Coloniale, qui favorise l'installation de machines à égrener : en 1926 et 1928, 2 égreneuses sont mises en place à Bouaké (2),

---

(1) Les cours du quintal d'huile de palme et de palmistes à Grand Bassam passent respectivement de 400 francs et 250 francs en 1927 et 1928, à 49 francs et 40 francs en 1932, l'huile de palme atteignant son cours le plus bas, soit 40 francs, en 1933 (Y. PEHAUT, 1974).

(2) 2 égreneuses Dobson de 70 scies et 1 presse actionnée par un moteur de 40 chevaux (P. KIPRE, 1981).

où une première unité avait été inauguré en 1913 ; l'Association gère d'autres établissements ouverts à Korhogo (1923), Séguéla (1926), Dimbokro (1928) et facilite la diffusion progressive d'égreneuses et de presses à bras dans une dizaine d'autres localités (1). Afin de dépasser les techniques traditionnelles de fabrication de l'huile de palme, qui sont fastidieuses, pénibles, et ne donnent qu'un produit médiocre et acide, difficile à vendre sur un marché alors contrôlé par les intérêts britanniques et l'industrie allemande (Y. PEHAUT, 1974), des premiers essais d'usinage industriel sont effectués en 1913. A l'initiative d'un militaire, le capitaine SCHIFFER, fondateur de la Société Française des huileries et plantations de Côte d'Ivoire, une huilerie est construite à Grand Drewin, près de Sassandra, et entre en fonctionnement en janvier 1913. En 1918, elle sera reprise par l'Union Tropicale des Plantations (contrôlée par un holding, la Société Financière des Caoutchoucs (2), émanation de la Banque Rivaud) qui obtient en 1925, grâce à l'intervention de l'un de ses administrateurs, l'ancien gouverneur général de l'A.O.F. ANGOULVANT, une concession de 200 ha dans la savane de Dabou-Mopoyem; une huilerie entrera en production à Toupa, en novembre 1937. En 1914, le groupe anglo-américain Periscarpe Syndicate Ldt installe une huilerie à Ana, près de Bingerville ; deux autres petites unités, dont l'origine du financement n'a pu être retrouvée, sont inaugurées en 1916 à Abidjan et en 1918 àImpérié, près de Grand Bassam. Enfin, la Société Agricole de Mbato et la Société Agricole de Marcory, qui disposent de concessions, respectivement 450 ha à proximité de la lagune Potou et 100 ha dans l'île de Petit-Bassam, possèdent chacune une unité de fabrication d'huile brute dont la mise en place est antérieure à 1930. L'huilerie de la Société de Mbato sera récupérée ultérieurement, avec toute la concession, par la Société des Plantations de la Tanoé (devenue filiale de la SCOA). Dans un contexte

---

(1) Odienné, Bondoukou, Dabakala, Mankono, Touba, Bouaflé, Vavoua en 1924, Zuénoula en 1927.

(2) Le holding contrôle, outre l'Union Tropicale des Plantations, la Société Africaine Forestière et Agricole (Côte d'Ivoire et Cameroun), la Compagnie Commerciale de l'Equateur (en association avec l'armateur Vieljeux) et la Forestière Equatoriale.

international de "boom" et de spéculation sur le marché du bois (en 1929, les exportations de bois de l'A.O.F. et de l'A.E.F. sont plus de deux fois supérieures à celles de 1913), les sociétés forestières, qui profitent de la haute conjoncture et réalisent leurs profits sur l'exportation des grumes, ne sont guère intéressées par une première transformation, sciage, déroulage ou tranchage. Quelques scieries sont pourtant installées pour pouvoir répondre à la demande locale en matériaux de construction. La première est inaugurée à Moossou, à proximité de Grand Bassam, en 1910 (Compagnie des Scieries Africaines, SCAF); deux scieries sont ensuite ouvertes à Abidjan en 1924 (Compagnie Forestière de l'Indénié, CFI -1-) et 1927 (Société d'Exploitation des Produits de Côte-d'Ivoire, SEPC). A l'intérieur du pays, quelques initiatives individuelles d'exploitants forestiers dont les entreprises de type familial n'ont pas, semble-t-il, de liens génésiaques avec les grandes sociétés contrôlant la traite (2), aboutissent à la création de petites unités de sciage : Victor BALET, réalise ses premiers investissements à Agboville en 1934 ; G. JACOB ouvre une scierie, ainsi qu'un atelier de déroulage, à Oumé en 1936 ; les frères BEUGLOT équipent leur première installation, à Kotobi, en 1939. Ces initiatives à caractère individuel ou familial sont d'autant plus singulières qu'elles contrastent avec le désintérêt à peu près total dont font preuve la plupart des administrateurs coloniaux à l'égard des activités d'usinage. Exception faite de la diffusion de pressoirs et de concasseurs portatifs (en 1931, 210 pressoirs à huile sur 300 distribués dans toute l'A.O.F. sont localisés en Côte d'Ivoire) ou de petites unités de traitement sommaire du café et du cacao (en 1931, la Chambre de Commerce de Côte d'Ivoire préconise un traitement préalable du cacao pour revaloriser le prix à l'exportation), l'administration ne se préoccupe guère du devenir industriel de la Côte d'Ivoire. Le dépouillement des archives de la colonie de 1933 à 1940 montre à quel point la question industrielle est alors considérée comme mineure, voire sans intérêt (A. TIREFORT, 1979).

---

(1) Propriété aujourd'hui du groupe Mimran.

(2) P. KIPRE signale l'existence de deux autres scieries, en 1929, l'une située à 45 km d'Adzopé appartenant à la C.F.E. (probablement la Forestière Equatoriale), l'autre localisée à Badikaha, où la CFCI (groupe Unilever) a installé une petite fabrique d'huile d'arachide et une unité de traitement de beurre de karité.

. Dans ces conditions, les véritables entreprises "industrielles" ne se bornant pas à la simple amélioration d'un produit exportable et ne relevant pas au départ de la stratégie commerciale des sociétés de traite et du capital financier colonial sont rares. Deux d'entres elles, d'inégale ampleur, ont pourtant donné naissance à deux des plus grands groupes industriels actuels, les Etablissements R. GONFREVILLE et HSL BLOHORN (1), les autres n'ayant pas eu de suite spectaculaire (distillerie d'essences à parfum de R. ROLLAND à Dabakala, et d'O. REINACH à Tiassalé, fabrique de glace de C. MODESTE à Grand Lahou, briqueterie des Pères des Missions de Lyon à Moossou, de M. PAOLI à Dabou, briqueterie d'Aboisso, petites boulangeries -2-). C'est en 1921 que Robert GONFREVILLE installe ce qui fait figure "d'usine" à l'échelle ivoirienne, en bordure d'un marigot affluent de la Loka, à 5 km au Nord-Ouest de Bouaké. Fonctionnaire français originaire de Normandie, Robert GONFREVILLE est en poste en Moyenne Côte d'Ivoire, dans le cercle de Kong, à Dabakala, depuis 1912, année où le rail atteint Bouaké. La progression du chemin de fer vers le Nord va offrir à cet adjoint des affaires indigènes l'opportunité de changer de champ d'activité ; après la guerre, Robert GONFREVILLE se lance dans l'approvisionnement en vivres (en particulier riz et igname) des chantiers de construction de la voie ferrée, laquelle ne rejoindra Ferkessédougou, à 243 km au Nord de Bouaké, qu'en 1926. En 1919, après être entré en relation avec un négociant de coton du Havre, M. MAYER, il fonde une société en commandite, la Havraise Agricole et Commerciale de la Côte d'Ivoire Gonfreville et Cie. C'est au cours de ses nombreuses tournées dans les villages baoulé que Robert GONFREVILLE constate non seulement l'importance du travail artisanal du coton (filature, tissage, teinture) mais surtout la médiocre qualité des fils utilisés et la faiblesse du rendement des métiers manuels.

---

(1) Qui sont respectivement en 1982, énergie et agro-industries comprises, au 5è et 8è rang pour les investissements bruts cumulés, au 11è et 4è rang pour le chiffre d'affaires, au 3è et 7è rang pour le nombre d'emplois offerts (Chambre d'Industrie, 1983).

(2) En 1927, un état partiel des boulangeries indique que 48 établissements (dont 5 tenus par des Européens) fonctionnent comme des activités d'appoint pour des cuisiniers travaillant chez des particuliers.

Il décide alors de tenter l'aventure manufacturière et fait le pari de fabriquer des fils, des pagnes et des couvertures en transformant le coton sur place, à Bouaké. En 1921, après deux ans de négociations avec son commanditaire havrais, Robert GONFREVILLE installe, dans un scepticisme quasi-général, la première "usine textile de Côte d'Ivoire": 1 locomobile chauffant au bois pour la production d'énergie, 1 égreneuse de coton, 1 carde, 2 continus à filer et 1 métier à retordre, 1 ourdissoir et son cantre, 4 métiers à tisser. Le matériel, neuf ou d'occasion, a été acheté en France et en Belgique ; l'établissement démarre avec le concours d'1 ingénieur textile, de 2 cadres sénégalais, d'1 contremaître européen, et emploie 22 personnes recrutées dans les villages proches, Konankankro et Allokokro (1). Entre 1926 et 1929, 3 nouveaux bâtiments sont construits : mais les nouvelles installations (2) entrent en production au moment où s'effondrent les cours des produits de traite (3), et donc les revenus monétaires des acheteurs de fils, couvertures et pagnes tissés d'une seule pièce.
Pour faire face, Robert GONFREVILLE tente de diversifier ses activités: une rizerie est mise en place, mais le réseau d'approvisionnement en coton et de revente des produits textiles, articulé autour de Béoumi, Zuénoula et Mbahiakro, fonctionne de plus en plus mal. En 1933, Robert GONFREVILLE décède, et l'existence même de la filature-tissage est menacée. C'est à ce moment que le caractère et la personnalité de son épouse sont décisifs pour la survie de l'entreprise : contre toute attente et en dépit des propos de son entourage, Madame GONFREVILLE reprend l'affaire en mains. Jusqu'à la reprise économique qui se manifeste à partir de 1935, elle choisit d'orienter la production de l'usine vers une plus grande complémentarité avec l'activité artisanale, en concentrant l'effort de production sur les fils que les tisserands baoulé utilisent pour fabriquer des pagnes solides,(4)

---

(1) Ces données proviennent d'une communication personnelle de J. DELACOUR, rédacteur de la plaquette "Gonfreville, Cinquante ans d'industrie en Afrique, 1921 - 1971", 30 p.

(2) 2 machines à vapeur, 4 égreneuses de coton, 8 continus à filer de 1600 broches, 19 mètiers à tisser.

(3) le kg de coton graine est payé au producteur 1,25 franc en 1927 et 0,60 franc en 1933.

(4) Fils et pagnes durs sont appelés "Kokloko" par les Baoulé.

le surplus de fibres et de graines étant exporté. Le réseau de collecte du paddy est étendu, et le riz décortiqué est transporté jusqu'à Abidjan grâce à une flotte de 14 camions. Aux premiers signes encourageants de reprise, Madame GONFREVILLE organise un réseau de distribution (9 boutiques dans la région de Bouaké, 1 à Abidjan). A partir de 1936, la conjoncture est à nouveau favorable ; le recrutement d'un ingénieur, chargé de la remise en ordre de la production est alors décidé : Jean DELACOUR, qui travaillait dans une filature de rayonne à Strasbourg, arrive en 1938, et dès 1939 la construction d'une nouvelle usine est à l'étude. La déclaration de guerre provoque l'abandon du projet et conduit à adopter, une nouvelle fois, une stratégie de survie de l'établissement en orientant la production des métiers à tisser vers la fabrication d'effets militaires. Le 1er janvier 1943 est un tournant capital dans l'histoire de l'entreprise familiale : la société en commandite disparait au profit des Etablissements R. GONFREVILLE (E.R.G.), Société anonyme au capital de 4 millions de francs . Pour mener à bien son projet d'extension, Madame GONFREVILLE a fait appel au capital financier colonial. Le président du nouveau Conseil d'Administration, Luc DURAND-REVILLE, y représente en effet la Société Commerciale Industrielle et Agricole du Haut Ogooué, contrôlée jusqu'en 1938 par les banques Mirabaud et Rueff, puis par un consortium de banques d'affaires, la Banque de l'Union Parisienne : l'établissement familial est dès lors intégré dans les mailles d'une immense structure financière aux multiples participations entrecroisées (J. SURET-CANALE, 1964).

. Joseph BLOHORN arrive en Côte d'Ivoire en 1928 : il a alors 54 ans; son itinéraire comme son assise sociale sont totalement différents de ceux de Robert GONFREVILLE. Né à Marseille dans une famille où la tradition, côté maternel, était plutôt de fournir des capitaines au long cours, Joseph BLOHORN choisit de poursuivre l'activité de son père, qui était courtier en graines oléagineuses ; par son mariage, il contracte

alliance avec la "caste fermée" (1) des grands savonniers marseillais. Après la première guerre mondiale, il accède au poste de Directeur de la Société Industrielle Maritime et Commerciale du Pacifique, filiale de la Banque Industrielle de Chine, laquelle cesse ses activités en 1925. Joseph BLOHORN devient alors courtier en assurances et part pour l'Afrique Occidentale. Ses tournées au Sénégal, au Soudan, en Haute-Volta et en Côte d'Ivoire le conduisent à tenter de valoriser le savoir technique dont il dispose sur la transformation des oléagineux et les pratiques administratives et financières acquises lors de son exercice de fonction directoriale.
Pourquoi avoir adopté la Côte d'Ivoire pour lancer une expérience de savonnerie? Probablement en raison du potentiel, connu ou estimé des palmeraies villageoises et de la multiplication des compagnies concessionnaires plantant de l'Elaeis et fabriquant de l'huile brute ; sans nul doute du fait de l'importance des maisons bordelaises opérant au Sénégal, contrôlant la filière arachide, et dont le dispositif ne laissait guère de possibilités d'insertion, en particulier pour un concurrent marseillais (entre 1930 et 1945, une violente polémique oppose les huiliers marseillais aux maisons bordelaises qui investissent aussi dans l'huilerie au Sénégal).
Fin 1928, Joseph BLOHORN débarque donc à Grand-Bassam ; très rapidement, il fait venir son fils aîné, André, puis son épouse et ses deux autres enfants. La fabrique de savon sera installée dès 1929 au fond de la baie de Cocody, dans la première "zone industrielle" de la ville d'Abidjan, laquelle deviendra en 1934 capitale de la colonie : choix judicieux d'une localisation (2) et d'un produit de consommation courante. En 1932, 30 tonnes de savon sont commercialisées et l'entreprise "BLOHORN et fils" devient l'"Huilerie et Savonnerie des Lagunes-BLOHORN". Contrairement à l'établissement textile de Bouaké, qui dispose dès le début d'un capital fixe composé de machines, la fabrique de savon BLOHORN n'a qu'un équipement sommaire.

---

(1) Expression de son petit fils, X. BLOHORN, in L'industrie ivoirienne. 1979, n° spécial de Fraternité Matin, Abidjan, 1979, p.60.

(2) La décision de transférer les fonctions de capitale de Bingerville à Abidjan date du 28 novembre 1920, et Joseph BLOHORN ne devait pas l'ignorer.

L'approvisionnement en régimes est assuré par des acheteurs appointés par l'entreprise, qui parcourent les villages du pays Adjoukrou et concurrencent même les Dioula commercialisant des noix de coco fraîches, car Joseph et André BLOHORN s'intéressent de plus en plus à l'utilisation du coprah (1). En 1936, la production atteint 600 tonnes, et les "savons Blohorn", marqués du "B.F. - savon de Marseille" s'imposent "rapidement face à la concurrence des savons importés" (2). Mais le 2 novembre 1939, Joseph BLOHORN meurt ; son fils, André, qui lui a succédé, regagne la France, entrée en guerre peu de temps avant : l'activité de la fabrique de savon est alors interrompue.

. Les deux expériences conduites par les familles GONFREVILLE et BLOHORN témoignent du rôle capital de l'initiative et de la volonté d'individus dont les démarches ne sont pas inscrites, à l'origine, dans les stratégies identifiées d'enrichissement des grands groupes financiers du capitalisme français. Elles demeurent cependant très marginales : en 1940, le processus d'industrialisation n'est toujours pas enclenché en Côte d'Ivoire. L'explication ne peut être limitée au seul constat, certes réel, d'une mise en valeur et d'un équipement insuffisants de la colonie ; c'est à une autre échelle, celle de la politique impériale et des pratiques générales des détenteurs de capitaux qu'il faut chercher la réponse à une interrogation simple : pourquoi exporte-t-on dans les colonies plus de capitaux que de capital productif jusqu'au grand tournant des années 1947-1950 ? La réponse est en apparence aisée, et pourrait être calquée sur l'affirmation de Jules FERRY: "la politique coloniale est fille de la politique industrielle"(3).

Réservoir de matières premières, l'Empire constituerait

---

(1) Arch. Nat. Dakar - 1 R. 166 Note sur le cocotier en Côte d'Ivoire, s. d. in Y. PEHAUT, 1974, p. 716

(2)Discours du Cinquantenaire, prononcé le 23.02.1979 à Abidjan par X. BLOHORN in L'industrie ivoirienne 1979, op. cit.

(3) in J. MARSEILLE, 1984, p.50,

aussi un débouché privilégié pour l'industrie française, et le pacte colonial scellerait une division du travail réservant à la métropole le monopole de la fabrication des produits manufacturés, l'échange inégal constituant la source de l'enrichissement. Ce dernier aurait été d'autant plus important que l'Empire est devenu, dans l'entre-deux guerres, le premier partenaire commercial de la France. L'explication de la non industrialisation des colonies par la nature d'une économie de traite qui permet la réalisation d'importants profits sur les seules filières de commercialisation masque toutefois souvent, par le biais d'un raccourci trop réducteur, les contradictions et la diversité du monde des affaires et du monde politique français. L'Empire fournit certes des matières premières aux industriels métropolitains, mais ces derniers s'approvisionnent aussi ailleurs : c'est le cas par exemple des huiliers marseillais (1), des torréfacteurs de café, des raffineurs de sucre, des lainiers roubaisiens ou des soyeux lyonnais. L'Empire est un débouché privilégié pour certaines branches industrielles, mais pas pour toutes : c'est un marché essentiel pour l'industrie cotonnière qui y réalise 90% de ses ventes en 1938 ; c'est un marché occasionnel pour quelques industries métallurgiques (sidérurgie, automobile), qui s'y replient provisoirement pendant les périodes de mauvaise conjoncture ; c'est un marché d'appoint tout à fait secondaire pour les branches motrices de la croissance (industries chimiques, industries de biens d'équipement) qui travaillent surtout avec les autres pays industrialisés. Comme le souligne J. MARSEILLE, " à industrie déclinante, débouché colonial privilégié ... à industrie ascendante, débouché étranger privilégié" (2). Le marché colonial a ainsi été accaparé par des branches dont la contribution à la valeur ajoutée et aux exportations industrielles n'a cessé de diminuer, et dont les impératifs commerciaux ne sont pas ceux des branches dynamiques . Lorsque survient la crise de 1929, la question de l'industrialisation des colonies devient un enjeu majeur

---

(1) Alors que les sociétés bordelaises investissent dans l'huilerie au Sénégal, bel exemple de la diversité des stratégies au sein d'une même branche d'activité.

(2) J. MARSEILLE, 1984, p. 85 et 86.

des stratégies de mise en valeur et de l'affrontement entre les différentes fractions du capitalisme français. Ces stratégies apparaissent clairement lors des débats relatifs à la loi sur les oléagineux du 6 août 1933, et surtout lors de la Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer qui est ouverte par Albert SARRAUT le 3 décembre 1934 . Les partisans du protectionnisme et ceux du redéploiement économique s'y heurtent à coup d'arguments douaniers aussi légitimes aux yeux des uns et des autres. La stratégie dite "autarchique" (1), conduite par les industriels cotonniers, autour desquels se constitue un complexe réseau d'alliance, est fondée sur une subtile alchimie du monopole et de la pratique des surprix. L'Empire doit être une aire protégée et calfeutrée par des barrières douanières alignées sur celles de la métropole ; il faut soutenir les prix des produits coloniaux, pour assurer la bonne marche des affaires commerciales et distribuer du revenu permettant d'écouler correctement les produits manufacturés. A cette copie conforme du pacte colonial s'oppose la stratégie "libérale", conduite par les hommes d'affaires et industriels marseillais (cet environnement intellectuel a-t-il eu une influence sur le comportement d'hommes comme Joseph et André BLOHORN?), les lainiers et soyeux et la plupart des industriels exportant vers les pays développés. Il s'agit d'ouvrir l'économie coloniale à l'économie mondiale, en faisant jouer la concurrence pour assainir l'appareil productif et se procurer la plus grosse quantité possible de matières premières aux plus bas prix. Ce discours libéral est accompagné d'une variante industrialisante : dès les années 1930, Paul BERNARD , polytechnicien, administrateur représentatif de l'oligarchie financière, expose les conditions d'un processus d'industrialisation de l'Indochine en définissant le cadre d'un développement autocentré. Comme le soulignait C. ROBEQUAIN en 1939 : "il est un problème colonial très à la mode depuis quelque temps, en France comme dans les autres métropoles, celui de l'industrialisation des territoires d'outre-mer (2)". L'industrialisation des colonies n'est donc pas

---

(1)J. MARSEILLE, 1984 , d'après une expression d'Albert SARRAUT "l'autarchie", p. 187.

(2)C. ROBEQUAIN , 1939, p. 317.

systématiquement écartée par tous les milieux industriels français : les métallurgistes en particulier seront parmi les premiers à abandonner une stratégie "autarchique" qu'ils n'avaient d'ailleurs adoptéeque par circonstance. Mais les principaux obstacles au redéploiement de l'appareil industriel, ce sont les règles du jeu et l'insuffisant équipement des possessions coloniales, qui relèvent de la responsabilité du pouvoir d'Etat. Or, pour l'instance politique, qui est éclatée et indécise, les affaires coloniales ne semblent pas revêtir une importance capitale. C.A. JULIEN (1) et J.B. DUROSELLE (2) montrent l'un qu'il n'y a réellement jamais eu de politique coloniale d'ensemble jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'autre que la machine diplomatique a souvent été grippée entre 1932 et 1939. Dans ces conditions, c'est le statu quo du pacte colonial qui perdure, à la grande satisfaction des sociétés de traite. Il faudra attendre la rupture profonde engendrée par le conflit mondial et la mise en place d'une réelle politique de "mise en valeur" pour qu'apparaissent des conditions favorables à l'émergence d'une armature industrielle dans les lointaines possessions françaises.

. A l'échelle de la Côte d'Ivoire, ce statu quo réconforte et encourage les tenants du pacte colonial, que l'on trouve aussi bien dans l'administration que parmi les traitants. En 1925, quatre ans après les débuts de la production textile à Bouaké, le Gouverneur LAPALUD déclare : "L'usine Gonfreville ne saurait concurrencer nos filatures de la métropole, ni diminuer les quantités disponibles pour l'exportation . En effet, organisée uniquement pour produire des tissus et pagnes du pays, elle peut et doit utiliser les cotons de basse qualité qui seront rebutés à la sortie de la colonie (3); l'usine Gonfreville répond dès maintenant aux desiderata de M. le Gouverneur Général, à savoir entrevoir un modus vivendi qui permettra au tissage mécanique de se développer dans le pays sans compromettre les intérêts prépondérants de la métropole" (4). Ainsi que l'écrit P. KIPRE, "la mentalité

---

(1) C.A. JULIEN, Exposé devant la commission d'histoire de l'Empire français, Comité d'Histoire de la 2è guerre mondiale, 13 nov. 1978, in J. MARSEILLE, 1984, p. 302.

(2) J.B. DUROSELLE, 1979, Ibidem.

(3) Souligné par nous.

(4) ANSOM, 200, MI, 1708, in P. KIPRE, 1981 , p. 453

de l'époque s'opposait à une généralisation de l'expérience Gonfreville" (1). Cette mentalité a pour corollaire des comportements visant à la paralysie de quelques unités de transformation : lorsque le Gouverneur annonce, en 1914, une série de mesures destinées à favoriser l'approvisionnement en régimes de l'huilerie d'Ana, les Sociétés de traite protestent et tentent de les faire annuler ; la Chambre de Commerce récidive en 1925 et manifeste son opposition irréductible à toute tentative d'industrialisation (2) ; en 1937, ses membres assimilent les huiliers métropolitains à des "puissants adversaires" (3). Le capital financier a pourtant participé à la mise en place de quelques unités de transformation : mais il est surtout question de mieux préparer une exportation de produits finalement peu usinés, et qui permettent de réaliser de substantiels bénéfices (4). Les règles du jeu de la traite, que la gestion administrative de la colonie accompagne sans les infléchir, ne sont transgressées que par quelques individus: c'est insuffisant pour déclencher un processus d'industrialisation auxquel sont encore peu propices l'équipement et le degré réel de monétarisation du pays. Certes la croissance du commerce général (en 1938, l'activité commerciale est 20 fois supérieure en francs courants, 3 fois en francs constants, à celle de 1913) a été appuyée par la progression du réseau de communications interne : deux grandes pistes convergent d'Odienné et de Bondoukou vers Abidjan, le projet d'articulation rail-route du Gouverneur ANGOULVANT ayant été abandonné, et l'épine dorsale que constitue le chemin de fer permet de gagner Bobo-Dioulasso.

---

(1) P. KIPRE, 1981 , p.453

(2) Y. PEHAUT, 1974 , p. 632

(3) idem, p. 674

(4) En 1925 - 1926, le kg de coton-graine était payé 1,25 franc , le kg de coton-fibre était vendu 12 francs au Havre. Compte tenu du rapport (à l'époque 10 kg de coton-graine pour 3 kg de coton-fibre), les cotonniers revendaient 36 francs un produit acheté 12,50 francs, bénéficiant de prix de soutien lors des chutes brutales des cours (J. SURET-CANALE, 1964, p. 294 - 295).

Mais l'unique voie métrique est peu pratique et la circulation est difficile sur les pistes étroites. En 1939, la Côte d'Ivoire n'a toujours pas de port, et les échanges maritimes sont réalisés par l'intermédiaire de wharfs (Grand-Bassam, Port-Bouët, Sassandra). La monétarisation des échanges demeure limitée et inégale. Les manilles de bronze étaient encore utilisées dans le Sud-Ouest au lendemain de la première guerre mondiale (Y. PEHAUT, 1974) ; en 1933, le Gouverneur RESTE signale la persistance d'une intense circulation de cauris ; les forgerons Senoufo et Malinké fabriquent toujours des lamelles de fer qui tiennent lieu de monnaie dans l'Ouest forestier (P. KIPRE, 1981). Les villes, lieux clés des jeux de l'échange, ne regroupent que 133 000 personnes en 1938, soit à peine 6,6% de la population totale. Ni les outils, ni les jeux de l'échange de la traite comme ceux des sociétés rurales ne concourent à favoriser l'investissement industriel, qui ne peut pourtant provenir, compte tenu des impératifs de savoir et de maîtrise techniques et des logiques de reproduction sociale autochtones, que de l'extérieur dominant.

2) Conditions et modalités du démarrage industriel après la seconde guerre mondiale.

A l'image de la naissance et du déroulement du processus d'industrialisation dans les pays latino-américains (P.SALAMA, P. TISSIER, 1982), il a fallu attendre que se produise une rupture profonde entre les possessions coloniales françaises et la métropole pour que soient mises en question les règles du jeu du pacte colonial. Mais à la différence des Etats d'Amérique latine, cette rupture est survenue avant les accessions à l'Indépendance : c'est donc surtout dans les transformations de la conception coloniale et des stratégies conduites par des détenteurs métropolitains de capitaux qu'il faut rechercher les fondements de la modification des règles générales du jeu relationnel ainsi que des outils de l'échange à l'échelle ivoirienne.

- Les facteurs du déblocage

. La seconde guerre mondiale a eu certes des conséquences immédiates sur le volume des échanges et les conditions de la production dans l'Empire. Mais les implications majeures ont été d'ordre politique et idéologique, et c'est bien de la nouvelle appréhension du fait colonial que procèdent les premiers redéploiements industriels.

. Après la victoire des Alliés, les nouveaux rapports de force en métropole , l'émergence d'élites africaines sur la scène politique et les nouvelles conceptions des relations internationales se conjuguent pour remettre en cause un cadre institutionnel désuet, sur lequel de nombreux hommes politiques s'interrogent depuis la crise économique de l'entre-deux-guerres (1). La volonté de changement, exprimée par les idéaux de la Résistance ou les textes de la Conférence de Brazzaville, est concrétisée par le vote de la Constitution d'octobre 1946, auquel contribuent les 6 députés africains d'A.O.F., dont Félix HOUPHOUET-BOIGNY. La participation d'élus africains aux travaux de l'Assemblée Nationale et le nouveau dispositif institutionnel réglementant les rapports entre la France et des colonies désormais considérées comme des "Territoires d'Outre-Mer" et dotées d'Assemblées Territoriales élues, favorisent l'éclosion d'une classe politique africaine, porteuse de courants de pensée enracinés dans l'affirmation culturelle. La réhabilitation de l'Homme africain est au coeur des démarches, des itinéraires et des actions politiques. Ce n'est pas un fait nouveau en 1945 : Léopold Sedar SENGHOR écrit dans "l'Etudiant noir" depuis 1934 ; Félix HOUPHOUET-BOIGNY rédige en 1932 une lettre ouverte intitulée "on nous a trop volés", que publie "Le Trait d'Union", organe de la SFIO ; l'Union des Etudiants d'Afrique Occidentale à Paris est un creuset d'idées. Ce qui est nouveau, c'est

---

(1) A. SARRAUT, 1931.

d'abord une prise conscience, provoquée par la guerre, du rôle de l'Afrique aussi bien chez les intellectuels, les médecins ou les commis administratifs que parmi les soldats démobilisés et les ouvriers syndiqués, peu nombreux mais très actifs (1). En septembre 1946, Félix HOUPHOUET-BOIGNY, Gabriel d'ARBOUSSIER, Jean Félix TCHICAYA et Aimé CESAIRE lancent ainsi un périodique , "l'Afrique", dont le seul numéro paru réclamait clairement l'égalité des droits entre les peuples africains et le peuple de France. Ce bouillonnement d'idées et d'actions parfois confuses, sans liens directs, trouve un terrain d'expression politique grâce au nouveau cadre institutionnel ; il aboutit en octobre 1946 à la constitution du Rassemblement Démocratique Africain, instrument de lutte contre la "réaction colonialiste" (2), dont les objectifs s'inscrivent tout à fait dans les perspectives générales tracées par le Charte de l'Atlantique dès 1941, reprises par celle de San Francisco en juin 1945. Le droit de chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il désire vivre n'est compatible ni avec l'ordre colonial ni avec ses fondements idéologiques. La brèche institutionnelle de 1946, qu'accentueront la loi-cadre de 1956 et les dispositions ultérieures conduisant au transfert des compétences jusqu'à l'exercice total de la souveraineté politique, a une traduction immédiate dès l'après-guerre : l'abolition de l'indigénat, celle de la justice indigène en matière pénale, la liberté d'association, de réunion, celle de la presse et la loi Lamine GUEYE accordant la citoyenneté française à tous les ressortissants des Territoires d'Outre-Mer constituent bien des éléments de rupture avec l'ancien régime impérial . Mais c'est l'abolition du travail forcé (loi dite HOUPHOUET-BOIGNY du 5 avril 1946) qui a sans doute la plus forte charge symbolique et la plus grande incidence sur les conditions nouvelles de mobilisation de la force de travail et la dynamisation de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire.

---

(1) La question de l'action syndicale en AOF et celle de l'éveil de l'après guerre sont exposées par C. COQUERY-VIDROVITCH, 1985, p. 332 - 347.

(2) Résolution Générale de la 4ème Commission in J. SURET-CANALE, 1972, p. 68.

. Ces modifications des règles du jeu politique coïncident avec celles des règles du jeu économique . Il ne s'agit pas de s'interroger sur les rapports complexes de détermination réciproque entre l'économique et le politique, mais d'identifier, dans les changements intervenus, ce qui peut expliquer l'enclenchement du processus d'industrialisation dans les Territoires d'Outre-Mer. Un premier fait majeur est l'intervention croissante du pouvoir et de l'appareil d'Etat français dans la production économique et dans les conditions d'accumulation du capital : dans un contexte de pénurie générale, il faut rééquiper l'appareil productif métropolitain en réalisant des investissements de grande ampleur dans la plupart des branches capitalistiques. Retrouve-t-on ainsi des circonstances concourant à la baisse du taux de profit immédiat du fait de la transformation de la composition organique du capital? Sans doute pour certaines branches, en particulier celles fournissant des biens intermédiaires ou des biens d'équipement. Cela justifie-t-il ou suffit-il à justifier l'interventionnisme étatique que les formations politiques alors dominantes souhaitaient, toléraient ou acceptaient provisoirement? Si la panoplie des explications théoriques est abondamment fournie, il reste qu'au lendemain de la guerre, l'Etat prend en charge les investissements les plus coûteux, créé un secteur public productif et tente de contrôler la reconstruction de l'économie tout en régularisant le marché par l'intermédiaire du plan. Or, l'intervention directe et la planification valent aussi bien pour la métropole que pour les Territoires d'Outre-Mer, auxquels s'applique un Plan de développement Economique et Social dont les principes sont exposés dans la loi du 30 avril 1946. Cette nouvelle politique de mise en valeur de l'espace d'Outre-Mer, bon gré mal gré partagée, acceptée ou admise par les principaux portes-paroles des milieux d'affaires coloniaux (1),

---

(1) Les éditoriaux de la revue "Marchés Coloniaux", en particulier celui du 15 juin 1946, soulignent la nécessité du transfert des procédés modernes techniques et scientifiques dans les domaines de l'infrastructure, du développement des productions agricoles, de la valorisation des produits exportables.

met l'accent sur un rétablissement rapide et un renforcement des capacités deproduction des territoires de l'Union Française, nécessaires à la reconstruction de l'économie métropolitaine. L'idée de plan pour l'Afrique est cependant déjà ancienne (projet SARRAUT de 1921, plan MAGINOT de 1931) : mais pour la première fois, elle est mise en oeuvre à une échelle jusqu'ici inconnue ; du fait de la conjoncture politique mondiale, l'Afrique noire, et singulièrement l'A.O.F., n'est plus appréhendée, selon l'expression de J. DRESCH (1), comme un "Cendrillon" économique. La politique de mise en valeur ne rompt nullement avec la logique de la dépendance : les possessions françaises restent fondamentalement au service de la métropole, mais les outils de l'échange vont être affermis et multipliés. Du coup, la question de l'industrialisation laissée en suspens sous la IIIème République, est reposée ; l'amélioration des outils de l'échange et la diffusion progressive de la monétarisation consécutive à la mise en valeur concourent en effet à la disparition de nombreux obstacles à l'investissement industriel, d'autant plus que les stratégies définies par les pouvoirs publics comme par certains groupes industriels prennent désormais en compte les possibilités de redéploiement.

. Du côté du pouvoir d'Etat, c'est en réalité sous la gouvernement de Vichy (2) que le renversement de tendance en faveur de l'industrialisation des colonies a été le plus nettement exprimé : les rapports préparatoires au Plan décennal d'équipement 1942-1952 montrent à quel point la réorganisation de l'économie impériale était liée au redéploiement industriel, présenté comme indispensable ; les nombreux projets présentés par des entreprises et des groupes industriels (dont PONT-A-MOUSSON, PECHINEY, THOMSON-HOUSTON) témoignent de la disponibilité de certains détenteurs de capitaux. Comme le souligne J. MARSEILLE (3) "on peut certes estimer que les plans de Vichy

---

(1) J. DRESCH, 1952, p. 239.

(2) C. COQUERY-VIDROVITCH, 1979 et C. COTTE, 1981.

(3) J. MARSEILLE, 1984, p. 342.

sont restés lettre morte. Il n'en reste pas moins que ces fonctionnaires ont eu le mérite de formuler un projet auprès duquel le réformisme de Brazzaville fait pâle figure" .
Les participants à la Conférence de Brazzaville furent en effet très divisés sur la question industrielle, et la modestie de leurs propositions n'eut d'égale que la timidité avec laquelle le Plan MONNET traita ensuite globalement le problème : dans le premier Plan de développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer, il est bien fait allusion à la valorisation des produits exportables par l'industrialisation, mais c'est l'infrastructure de base, permettant d'améliorer la production et l'évacuation rapide des produits agricoles et miniers, qui est privilégiée, ce qui ne diffère guère des propositions formulées dans le Plan SARRAUT, quinze ans plus tôt. Ce n'est donc pas dans une politique d'industrialisation volontariste conduite par le pouvoir d'Etat, mais dans les stratégies d'investisseurs privés utilisant les nouveaux outils de l'échange et sélectionnant les territoires les mieux pourvus par la politique de mise en valeur qu'il faut rechercher les causes du démarrage industriel. Ce dernier est facilité, il est vrai, par la conjoncture de l'immédiat après-guerre : le conflit indochinois, l'avance de l'influence soviétique en Europe Centrale, l'effort américain pour relever l'économie du monde occidental modifient les marchés et contribuent à infléchir la perception du continent africain qui apparait désormais comme un espace possible d'investissements productifs. Cette possibilité est sérieusement renforcée par la décision de créer le franc CFA en 1945: d'une équivalence de 1,70 franc métropolitain à l'origine, la nouvelle unité de compte passe à 2 francs en 1948 ; le décrochage monétaire, que J. SURET-CANALE analyse comme un facteur de spéculation (1), contribue à valoriser les capitaux placés en Afrique, en particulier dans les valeurs mobilières. En outre, les marchés proposés dans le cadre des plans par l'autorité administrative

---

(1) J. SURET-CANALE, 1972, p. 85.

et les inquiétudes provoquées par les nationalisations en France incitent à un repli de certains capitaux en Afrique, que l'état de guerre froide encourage. Les territoires d'Outre-Mer sont mêmes quelquefois présentés comme "un réduit défensif, chargé, d'alimenter les théâtres d'opérations possibles" (1) ; un Comité d'Etudes des zones d'organisation industrielle de l'Union française est constitué en 1950 : on y projette la création de complexes intégrés et d'industries légères approvisionnant directement les grandes villes. Cette nouvelle appréhension de l'Outre-Mer est bien caractérisée dans l'ouvrage d'H.DURAND, consacré à la conjoncture en Afrique Noire (2). l'auteur y montre la croissance rapide de la circulation fiduciaire en A.O.F. C'est ce contexte d'amplification de la diffusion des rapports marchands, favorisée par la politique de mise en valeur, et d'insertion des possessions françaises dans le territoire des investisseurs qui rend intelligible le début du processus d'industrialisation en Côte d'Ivoire.

. Les années 1947 - 1950 constituent pour le Territoire un quadriennat que de nombreux observateurs considèrent comme un tournant. C'est en 1947 que les premières autorisations d'engagement et les premiers crédits de paiement sont ouverts par le comité directeur du FIDES (3) ; c'est aussi en 1947 que sont réalisés les premiers investissements industriels d'après-guerre ; c'est en 1950 que les élus du R.D.A. décident de se désapparenter des partis métropolitains et que s'achève la crise politique qui secoue la Côte d'Ivoire ; c'est en 1950 que le dernier bouchon du canal de Vridi saute et que les travaux de construction du port d'Abidjan peuvent

---

(1) J.CHARDONNET, 1956, p.54

(2) H. DURAND, 1957

(3) Fonds d'Investissements et de Développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer dont l'organisation a été fixée par décret le 5 juillet 1946 ; alimenté par des dotations budgétaires métropolitaines et des contributions des T.O.M., le FIDES est l'outil principal de mise en oeuvre des plans quadriennaux dans lesquels sont définies les opérations de mise en valeur.

enfin commencer. Une conjonction de facteurs politiques et économiques favorise alors un "boom" sans précédent dans l'histoire du pays.

. A-t'il fallu pour cela que cessent les luttes et les affrontements parfois violents entre l'administration coloniale, les colons et les représentants politiques des populations africaines? Trois grands chocs ont en effet marqué l'histoire du pays depuis 1943. Le premier a opposé le Gouverneur LATRILLE à la fraction dure des colons français (1) après l'abolition du travail forcé, le conflit s'achevant par la révocation du Gouverneur en 1947 (2) ; le second est lié à la grève des cheminots, qui touche toute l'A.O.F. en 1947 et 1948, et paralyse le trafic de la R.A.N. (Régie Abidjan-Niger) tout en réduisant l'activité du wharf de Port-Bouët (L. GBAGBO, 1982). Mais c'est en 1949-1950 que l'ébranlement le plus violent se produit : la répression contre les militants du PDCI-RDA (3), les arrestations, le mot d'ordre de boycottage lancé par le parti, les fusillades de Dimbokro et de Séguéla témoignent de la gravité d'une situation politique face à laquelle F. HOUPHOUET-BOIGNY "refusant le risque de n'être rien et ne croyant plus à la possibilité d'être tout" (J. BAULIN, 1982, p. 65) adopte, et fait adopter par le PDCI-RDA, un brusque virage. L'annonce le 18 octobre 1950 du désapparentement des députés du RDA (dont celui de F. HOUPHOUET-BOIGNY du groupe communiste) et la recherche d'un modus vivendi avec la métropole et les colons français de Côte d'Ivoire constituent sans nul doute des actes décisifs quant à la stabilité politique ultérieure. Cette stabilité, envisagée sur le long terme, peut être perçue par les analystes actuels, qui l'appréhendent sur une durée et une continuité de près de quarante ans, comme une clé d'explication de la croissance économique ivoirienne. Il est probable qu'une aggravation durable des

---

(1) J. ROSE, président du Syndicat agricole de Côte d'Ivoire, présida en 1946 les Assises des Etats Généraux de la colonisation à Paris.

(2) "Administrateur le plus équitable, le moins raciste, le plus courageux, en un mot le plus sympathique de la colonisation" in J. BAULIN, 1982, p.30

(3) Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, issu de la transformation en avril 1946, du Comité électoral du Syndicat des Planteurs Africains (J.N. LOUCOU, 1977)

affrontements de 1949-1950 aurait eu pour corollaire une stagnation, sinon une récession économique, mais une probabilité n'est pas une certitude. Entre 1945 et 1950, la situation politique de plus en plus conflictuelle n'entrave nullement la croissance économique du Territoire : les exportations augmentent de 163% en volume et sont multipliées par 12,5 en valeur ; les ventes de café et du cacao à l'étranger augmentent respectivement de + 27,5% et + 126%, en tonnage, et sont multipliées par 18,5 et par 64,9 en valeur ; toutes les données relatives à l'exportation des bananes et du bois montrent une progression considérable de la production et des exportations. Dès 1948, le volume total des exportations dépasse le meilleur résultat d'avant-guerre ; il a déjà plus que doublé par rapport à 1945 (223 500 tonnes contre 100 700 tonnes) pour une valeur 5 fois supérieure (5,2 milliards CFA contre 1,0 milliard CFA) ; au total, de 1945 à 1950, la part de la Côte d'Ivoire dans les exportations de l'A.O.F. passe de 29% à 35% en tonnage et de 26% à 45% en valeur (1). Si la stabilité politique a conforté et incontestablement favorisé la croissance économique après 1950, cette dernière est néanmoins antérieure à l'établissement du modus vivendi, au point qu'il est légitime de s'interroger sur les rapports réels de détermination : dans quelle mesure les dynamismes locaux résultant en particulier des stratégies conduites à travers l'arboriculture (2) et plus généralement l'activité de plantation, ont-ils, en définitive, pesé sur les choix opérés au sein du PDCI-RDA? La stabilité observée après 1950 n'est elle pas, au fond, un sous-produit à la fois de l'amplification et de l'amélioration progressive de la distribution du revenu et de la légitimation de la fonction exercée par les planteurs africains après l'abolition du travail forcé? La guerre n'a-t-elle été qu'une parenthèse dans la mise en place d'une économie de plantation

---

(1) Source : Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire, Service de la Statistique, Abidjan 1960. Les résultats en volume, compte tenu du contexte monétaire, sont plus significatifs que les résultats en valeur.

(2) Les travaux de J.P. CHAUVEAU et J.P. DOZON montrent que les mécanismes de l'économie de plantation villageoise sont en place vers 1930, la véritable question étant celle de l'affirmation du dynamisme baoulé.

villageoise (1) dont la dynamique se manifeste rapidement dès 1945-1946, alors que les échanges avec l'extérieur sont à nouveau possibles ?

. Quelles que soient les réponses à des questions qui impliquent la prise en compte de dynamismes locaux sous-tendus par des logiques propres aux sociétés autochtones (2), une certitude demeure : la nouvelle politique de mise en valeur a largement contribué à dynamiser les productions agricoles. Les superficies plantées en caféiers et en cacaoyers passent respectivement de 212 000 ha à 503 000 ha et de 177 000 ha à 230 000 ha entre 1953 et 1959 ; en 1960, la Côte d'Ivoire produit 2,6 fois plus de café, 1,4 fois plus de cacao (3), 3,8 fois plus de bananes et 4,5 fois plus de grumes qu'en 1950, et exporte 20 000 tonnes d'ananas frais contre 1 100 tonnes en 1952. La valeur des trois grands produits d'exportation (café, cacao, bois) a triplé entre 1950 et 1960 et le Président de la Chambre de Commerce, F. MASSIEYE, peut dresser, en novembre 1960, un bilan significatif du boom économique : "De 1950 à 1960, notre commerce d'exportation a presque quintuplé. Notre parc automobile a triplé au cours des dernières années, tandis que notre consommation d'électricité augmente régulièrement de 30% par an. En 1960, on a déterminé notre PNB à environ 120 milliards de francs CFA" (4). Il est clair que la politique d'investissements publics a exercé un effet d'entrainement capital, du fait de l'ampleur du volume et surtout de la distribution sectorielle. D'après S. AMIN, qui a repris les travaux d'évaluation d'un groupe de travail sur les investissements publics dans les pays francophones

---

(1) Qu'on peut schématiquement définir comme un "système de culture intégré, un système d'exploitation basé sur un accès différentiel à la terre et sur l'utilisation de la main d'oeuvre étrangère à la cellule domestique, un système de production extensif à faible coût monétarisé" (J.P. COLIN, 1983).

(2) Logiques qu'on ne peut réduire, de manière simpliste, à une aliénation à l'ordre colonial (J.P. CHAUVEAU, J.P. DOZON 1985).

(3) A cause de l'extension du swollen-shoot, la production de cacao régresse entre 1956 et 1958, année de lancement des campagnes systématiques d'éradication des capsides (A. SAWADOGO, 1977).

(4) in J. BAULIN, 1982, p. 83.

d'Afrique tropicale (IEDES, 1964), le montant total des investissements publics de toutes origines (fonds locaux, budgets français, fonds partagés) aurait atteint environ 90 milliards de francs CFA (valeur 1965) entre 1950 et 1960, avec une orientation privilégiant les infrastructures (40%) et l'équipement administratif et social (38%) plus que les activités de production proprement dites (22% dont 12% pour l'agriculture et 5% pour l'énergie). L'examen des dépenses des deux plans FIDES pour la Côte d'Ivoire confirme la sélection des efforts en faveur des infrastructures, qui absorbent 71,8% des crédits entre 1947 et 1959 (dont 65,8% pour les ports et les routes) contre 14,1% aux activités productives et 14,7% au secteur dit "social". Deux outils vitaux de l'échange sont alors créés, ou étendus et améliorés. Le 23 juillet 1950, le canal de Vridi, dont les travaux de creusement ont débuté à la fin de l'année 1938 (1), est enfin mis en eau : les objectifs proposés ... en 1898 par la mission du capitaine HOUDAILLE deviennent réalisables. Le large plan d'eau du site abidjanais, 800 ha en lagune Ebrié, à l'ouest de l'île de Petit-Bassam, avec des profondeurs atteignant parfois 10 mètres, communique désormais avec l'Océan, et la construction d'un véritable port, abrité du déferlement de la barre par le cordon littoral sableux, peut commencer (cf infra, chapitre II). C'est d'autant plus nécessaire que les anciens wharfs de Grand-Bassam et de Port-Bouët, mis en service en 1923 et en 1931, sont en mauvais état et que leur délabrement est souligné par la presse depuis 1946 (2). Le premier plan Directeur du port d'Abidjan est mis en oeuvre dès 1951, mais un bilan du trafic portuaire réalisé en septembre 1950 montre qu'en 2 mois, le tonnage manipulé sur le quai de batelage construit entre 1946 et 1950 a déjà dépassé le total manipulé à Port-Bouët et à Grand-Bassam (3). Très rapidement, le nouveau

---

(1) Sur l'histoire et les vissicitudes du percement du canal, SEMI-BI-ZAN, 1977 et 1981 et G. ROUGERIE, 1950.

(2) Aucune réparation n'y aurait été effectuée entre 1939 et 1946 d'après Tribune économique du 21 juin 1946, in L. GBAGBO, 1982, p.73.

(3) Sources : Port Autonome d'Abidjan.23 juillet 1950 - 23 juillet 1975 ; le trafic est alors effectué par chalandage entre les coffres d'amarrage et le quai de batelage construit en blocs béton.

L'OUVERTURE DE L'ESPACE IVOIRIEN A LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE

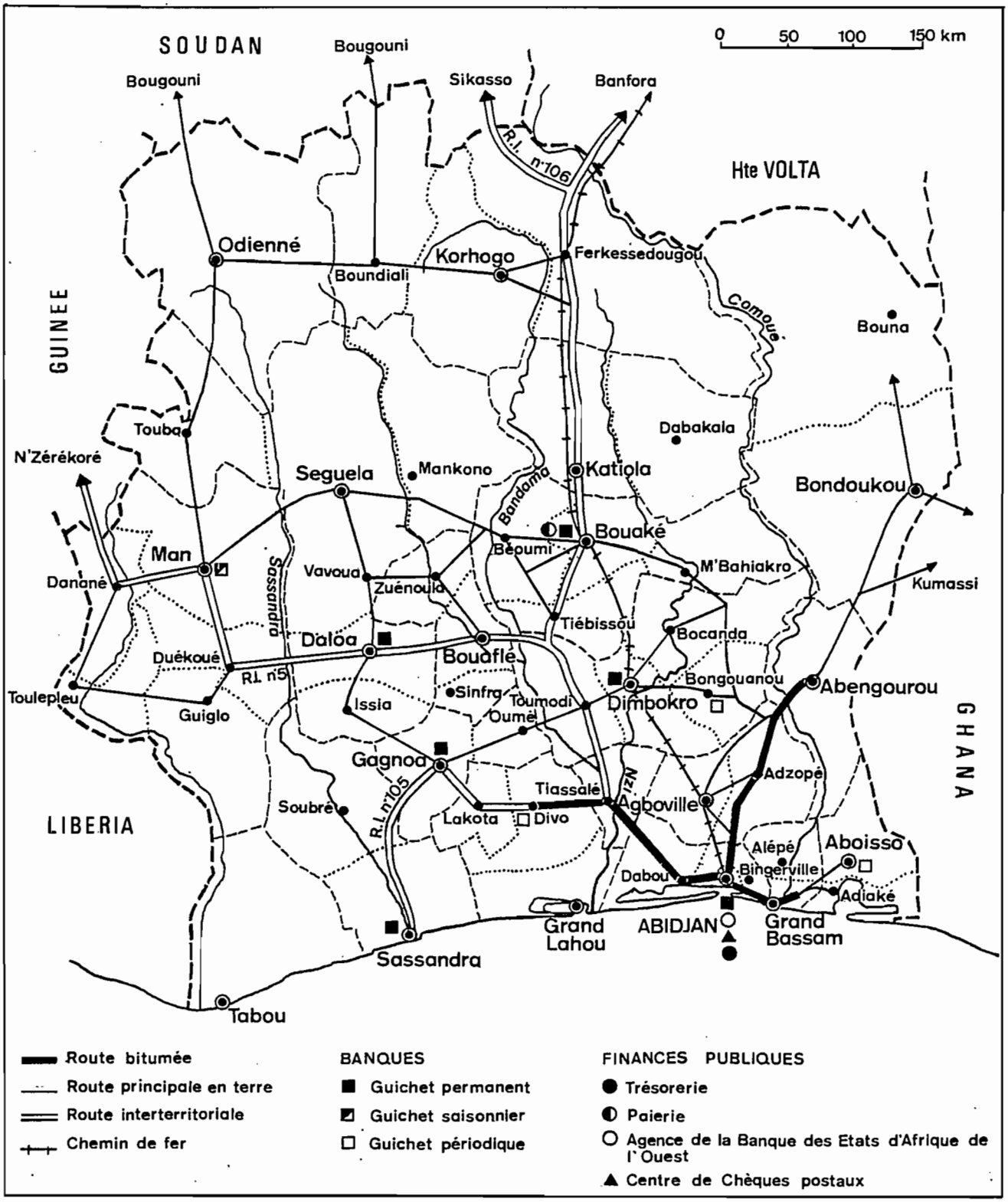


FIG.2

port devient l'instrument essentiel des échanges extérieurs de la Côte d'Ivoire : le trafic passe de 516.907 tonnes en 1950 à 1.776.709 tonnes en 1960; Abidjan est la plaque tournante du système d'échange, fonction pour laquelle la ville avait été conçue au début du siècle. C'est en effet vers le nouveau port que converge un réseau routier étoffé et amélioré grâce à une large mobilisation budgétaire (L. GBAGBO, 1982) et à la création d'un Fonds Routier alimenté par la fiscalité indirecte locale. La politique routière est clairement définie par le Gouverneur en 1952, devant la Chambre de Commerce de Côte d'Ivoire : le réseau routier doit "permettre d'apporter au port les produits au meilleur prix et de ce fait même augmenter les exportations" (1). Entre 1947 et 1958, la longueur du réseau est portée de 10 900 à 25 218 km ; en fin de période, 10 570 km sont utilisables toute l'année (dont 600 km bitumés contre 50 km en 1947). L'entonnoir abidjanais bénéficie par ailleurs de l'aménagement du réseau lagunaire (le canal d'Assinie, creusé en 1955 et achevé en 1957, permet de relier la lagune Ebrié aux lagunes Aby, Tendo et Ehy) constitué en 1957 d'une voie intérieure permettant la circulation entre les lagunes Aby, Ebrié et celle de Grand-Lahou, ainsi que de la modernisation du réseau ferroviaire (réfection des tronçons défectueux, introduction de la chauffe au fuel, diéselisation, amélioration du matériel roulant). L'effort d'équipement est étendu à l'infrastructure aéronautique : 11 aérodromes secondaires sont ouverts à la circulation entre 1950 et 1955. Ce déploiement des infrastructures de transport (2) est accompagné d'une réelle extension du maillage financier : en 1958, 5 banques de dépôts opérent en Côte d'Ivoire (3), 21 guichets dont 16 permanents (9 à Abidjan, 2 à Gagnoa et

---

(1) Chambre de Commerce de Côte d'Ivoire, réunion extraordinaire tenue le 5 septembre 1952, in L. GBAGBO, 1982, p.113.

(2) Un bilan complet des réalisations et des problèmes a été effectué en 1959 (J. TRICART, 1963).

(3) Banque de l'Afrique Occidentale (BAO), Banque Commerciale Africaine (BCA), Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (BNCI), Crédit Lyonnais, Société Générale.

Dimbokro, 1 à Sassandra, Daloa,Bouaké) sont en service ; 55 bureaux de poste sont ouverts à l'émission et au paiement de chèques postaux ; le réseau des caisses publiques, qui "joue un rôle considérable dans les mouvements de fonds du pays" (1) compte, outre la Trésorerie d'Abidjan et la paierie de Bouaké, 46 agences spéciales. Tous les indicateurs monétaires et financiers témoignent de la vitalité des échanges marchands. Le montant des mandats émis ou perçus localement a été multiplié par 7,7 entre 1952 et 1958 ; les avoirs en Caisse d'épargne, en 1958, sont 3,6 fois supérieurs à ceux de 1950 ; l'ensemble des dépôts bancaires est évalué à plus de 5,2 milliards CFA en décembre 1957, soit 3,4 fois plus qu'en décembre 1951 ; la circulation monétaire pour la campagne agricole 55-56 est estimée à 22 milliards CFA par la BAO (2), soit plus de la moitié du montant total de l'A.O.F.-Togo.

. Le dernier indicateur rend bien compte de la diffusion d'une économie de marché monétarisée et homogénéisée par l'utilisation quasi exclusive du franc CFA. Les conditions de manifestation d'un processus d'industrialisation sont donc bien meilleures qu'avant la guerre, d'autant plus qu'une vigoureuse croissance urbaine caractérise les aires forestières méridionales, où les villes de plus en plus nombreuses ont un rythme de croissance démographique au moins égal à celui d'Abidjan (F. DUREAU, 1985). En 1958, on dénombre environ 500 000 citadins, soit plus de 15% de la population totale, et Abidjan, qui comptait 65 000 habitants en 1950, atteint 180 000 habitants en 1960 (D. la statistique, 1984). Mais cela ne suffit pas à expliquer le démarrage industriel, qui relève aussi et surtout des stratégies conduites par les industriels ainsi que des mesures prises par l'administration coloniale pour faciliter l'investissement.

---

(1) Inventaire Economique ..., 1960, p. 218

(2) La BAO a le privilège d'émission depuis 1929. En 1945, ce privilège est transféré à l'Institut d'émission de l'AOF et du Togo, qui prendra le nom de Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à partir de janvier 1959.

La position officielle de l'administration, exprimée dans la série des rapports présentés aux sessions budgétaires de l'Assemblée Territoriale de Côte d'Ivoire est assez nuancée sur la question industrielle, l'écho des débats métropolitains perdurant dans lesdiscours successifs des gouverneurs. Les discours et les actes ne sont d'ailleurs pas exempts de contradictions. Ainsi peut-on découvrir dans le rapport sur l'année 1954, l'analyse suivante : "sous un angle strictement économique l'industrialisation du Territoire ne se présente pas, pour le moment, comme une nécessité vitale imposée par une forte pression démographique ... la situation est donc favorable à un développement naturel lent et harmonieux" (1). Mais, la même année, des mesures fiscales majeures, qui ne relèvent pas de l'harmonie naturelle, sont prises en faveur de l'investissement industriel. S'il n'y a pas véritablement de politique industrielle définie ou de projet industriel clairement décelable, sauf peut être dans la filière des corps gras, l'administration initie des mesures et engage des actions à caractère incitatif dans trois domaines fondamentaux pour l'activité industrielle : la fiscalité, l'énergie, le marché du travail. Depuis le rétablissement des droits de douane, suspendus entre 1943 et le 2 octobre 1950, les Territoires d'Outre-Mer sont à nouveau calfeutrés dans un système protectionniste, avec des droits fiscaux d'entrée (2) et des droits de douane supplémentaires pour les marchandises ne provenant pas de la zone franc qui constituent un handicap pour des investisseurs important la totalité de leurs biens d'équipement. Par ailleurs, les produits industriels sont soumis à une fiscalité en cascade (taxe de transaction, taxe locale sur le chiffre d'affaires, taxes de consommation, droits de sortie à l'exportation) qui ne facilite guère la compétitivité. En 1954, l'Assemblée Territoriale de Côte d'Ivoire, devançant d'une année le Grand Conseil de l'A.O.F., décide de faire sauter

---

(1) Rapport présenté à la session budgétaire de l'Assemblée Territoriale de Côte d'Ivoire par M. le Gouverneur MESSMER (1955), ANSOM, RAP 26, p.58.

(2) 15% de la valeur CAF.

les principaux verrous fiscaux : exonération des droits de sortie pour les produits fabriqués localement ; exonération des taxes de transaction et locales à l'exportation de ces produits ; suppression ou diminution de la taxe de consommation; aménagement de la taxe de transaction à l'intérieur ; primes à l'exportation ; exonération quinquennale des BIC et de la patente ; suppression des droits d'entrée sur le matériel d'équipement ; garantie d'un régime fiscal de longue durée pour des investissements industriels d'un montant minimum négociable. Un an plus tard, le Grand Conseil de l'A.O.F. étend ces mesures à l'ensemble du territoire fédéral ; deux ans après, des décrets d'application de la loi-cadre généralisent les mesures de garantie offertes au capital (1) et réorganisent les conditions de crédit pour les petites et moyennes industries. Cette ouverture fiscale a des conséquences immédiates : à partir de 1956, le rythme annuel de créations d'unités industrielles dépasse la dizaine, alors que 17 établissements avaient été mis en production entre 1945 et 1954. Ces mesures sont accompagnées d'une politique d'équipement visant à diminuer le coût de l'énergie électrique, souvent élevé du fait de l'obligation dans laquelle se trouvent les établissements de produire leur propre courant. En 1952, une centrale thermique (5000kw) est installée à Abidjan en remplacement de la centrale à gaz (750 kw) montée en 1939 ; en 1957 commencent les travaux de construction de la première centrale hydro-électrique, Ayamé I, sur la Bia (2). Entre 1949 et 1958, la puissance installée disponible passe de 400 à 14.000 kw, la production d'énergie électrique est multipliée par plus de 20 (1,7 million de kw à plus de 35 millions de Kwh) et en 1958 les ventes d'énergie haute-tension atteignent 49,2% du total des ventes d'électricité. Enfin, l'organisation du marché du travail facilite l'identification et le calcul des coûts de production : les règles du jeu social sont fixés par les conventions collectives, fédérales ou non (3), les modalités

---

(1) Stabilisation des charges sur 25 ans; système de réserve-investissement; garantie d'un dividende minimum pour les "sociétés financières de développement des TOM".

(2) Barrage réservoir et usine d'une puissance de 14 000 kw.

(3) La première Convention concernant les ouvriers date du 19.09.1947.

d'application de la loi du 15 décembre 1952 instituant un Code du Travail Outre-Mer, et l'instauration d'un régime d'allocations familiales à partir de 1956. Les horaires, la catégorisation de la main-d'oeuvre, les salaires, la réglementation du travail sont codifiés, répertoriés et diffusés : les industriels ne sont ni dans l'ignorance, ni dans l'inconnu.

- Les acteurs du démarrage

. Qui appréhende la croissance économique principalement fondée sur l'économie de plantation villageoise et la mise en valeur accélérée des aires forestières du Sud, à laquelle contribuent de puissants mouvements migratoires, comme de bonnes opportunités d'investissement industriel, et pourquoi ?

Contrairement à leur engagement résolu dans le domaine des infrastructures, les pouvoirs publics interviennent peu dans celui de la production industrielle. La seule action d'envergure est réalisée dans la filière des corps gras, à l'échelle fédérale. En 1946, le plan de mise en valeur et d'exploitation rationnelle des palmeraies comporte l'obligation de fabriquer de l'huile de palme industrielle à faible acidité, afin non seulement d'approvisionner le marché local mais aussi le marché français sur lequel le coprah, l'huile de baleine, les corps gras animaux, le suif et les graisses sont massivement utilisés pour fabriquer la margarine ou le savon (1). L'IRHO (2) est chargé de la mise en oeuvre du Plan. L'institut reprend les palmeraires et usines de Grand Drewin et de La Mé, ainsi que celles de Mopoyem. La construction d'une nouvelle unité moderne est entreprise en 1948 à Acobo-Dabou. Mais dès 1947, cet appareil industriel modernisé apparait comme un enjeu de première importance : la gérance des usines rénovées ou en construction est en effet confiée au secteur privé, et avant même la mise en service de l'huilerie de Dabou, un conflit éclate entre d'une part la Société des Savonneries FOURNIER-FERRIER AFRIQUE, contrôlée, à travers le trust UNIPOL (3) par

---

(1) Entre 1952 et 1954, une vive lutte oppose l'administration française, qui veut imposer l'utilisation de l'huile de palme d'AOF, aux industriels qui finissent par accepter l'utilisation d'un contingent (Y. PEHAUT, 1974).

(2) Institut de Recherche pour les Huiles et Oléagineux.

(3) Constitué en 1955 par le regroupement des principales entreprises marseillaises d'huilerie. La société FOURNIER-FERRIER gère également 2 huileries construites sur le Territoire du Dahomey.

la banque WORMS et Compagnie et d'autre part l'Huilerie et Savonnerie des Lagunes, HSL BLOHORN, dont la production a été relancée par André BLOHORN en 1945, après son retour en Côte d'Ivoire. Les épisodes de ce conflit (1) et le compromis réalisé (A. BLOHORN obtient finalement le droit d'écouler en A.O.F. deux fois plus de savon que FOURNIER-FERRIER-AFRIQUE), ne sont que le prélude d'une structuration progressive de la filière des corps gras autour de HSL BLOHORN en dehors de toute intervention directe des pouvoirs publics. Il faut souligner que l'échec de la Régie industrielle de cellulose coloniale (l'usine de pâte à papier de Bimbresso, mise en production en 1951, est fermée en 1954), qualifié de vaudeville de la planification par J. SURET-CANALE (2), ne prédispose guère l'autorité coloniale à poursuivre sur la voie de l'investissement industriel et de la gestion des établissements.

C'est donc des stratégies privées que procèdent les initiatives. Compte tenu du jeu complexe des multiples participations croisées, il n'est guère facile de distinguer les catégories d'investisseurs et d'identifier les stratégies conduites à différentes échelles. Cependant, il est possible de saisir quelques corrélations caractéristiques. Les grandes sociétés de traite, qui ont intégré le commerce spécialisé des produits d'équipement interviennent, par le biais des représentations de marques, dans le domaine de la réparation automobile. Elles participent également à la création de conserveries d'ananas, d'établissements d'import-substitution (la SCOA est représentée dans le capital social de la SOBOCI, Société des Boissons Hygiéniques de Côte d'Ivoire), où à la production énergétique (la CFAO participe au capital de l'EECI, Energie Electrique de Côte d'Ivoire). Mais en tant que telles, les sociétés de traite ne sont guère impliquées dans l'ensemble du processus d'industrialisation. En revanche, les groupes bancaires et le capital financier colonial sont à l'origine

---

(1) Y. PEHAUT, 1974, p. 854

(2) J. SURET-CANALE, 1972, p. 129.
Il s'agissait d'utiliser des parasoliers pour fabriquer de la pâte à papier.

de nombreux investissements, aussi bien dans le domaine de la valorisation des productions agricoles et des industries auxiliaires du commerce d'exportation que dans celui de l'import-substitution. La Banque de Paris et des Pays Bas favorise en 1947 la création de la SALCI (Société Alsacienne de Côte d'Ivoire) dont l'usine d'Ono fabrique du jus de fruit et des conserves d'ananas (1). La Banque de l'Union Parisienne, où s'entrecroisent les intérêts d'armateurs bordelais, rochelais et ceux de la haute banque protestante, intervient à travers des holdings comme GRADIS dont la principale compagnie, OPTORG, finance la plupart des brasseries d'A.O.F., dont l'usine BRACODI (Société des Brasseries de Côte d'Ivoire) inaugurée en 1949. Les groupes bordelais et rochelais ont d'autres attaches financières, avec la haute banque catholique, le Crédit Industriel et Commercial par exemple. C'est le cas du groupe DELMAS, dont l'une des ramifications, Delmas-Vieljeux, lance une politique de construction de chantiers navals en Afrique de l'Ouest : celui d'Abidjan est achevé en 1947 et après un regroupement avec un autre chantier naval inauguré la même année (2), la Côte d'Ivoire est dotée en 1954 d'un dock flottant de 500 Tonnes. C'est aussi le cas du groupe DENIS-frères, qui investit dans le décorticage et le conditionnement du café (Etablissement Jean Abile GAL à Abidjan). La Banque d'Indochine et la Banque Lazard, par l'intermédiaire du groupe d'armateurs Fraissinet, contrôle la CICA (Compagnie Commerciale et Industrielle de la Côte d'Ivoire), qui est associée à une entreprise de bonneterie installée à Abidjan en 1954 (Devanley-Recoing Afrique). Le capital financier intervient directement dans la mise en valeur des ressources minières : la SAREMCI (Société Anonyme de recherches et d'exploitations minières de la Côte d'Ivoire) exploite à partir de 1946 un périmètre diamantifère localisé sur le Haut Bandama (8600 carats en 1948, près de 64 000 carats en 1951) ; la

---

(1) La même année, deux autres établissements entrent en production, celui de la SAFCI (Société Africaine de conserves) à Tiassalé, et celui de la COLFRA (Société du Fruit Colonial français) à Abidjan.

(2) Ateliers et Chantiers Maritimes d'Abidjan, filiale du groupe havrais Duchesne et Bossière.

SODIAMCI (Société diamantifère de la Côte d'Ivoire) reprend en 1955, un autre périmètre sur le haut Sassandra ; le gisement de manganèse situé à proximité de Grand-Lahou est prospecté, et les conditions de son exploitation, qui débutera en 1960, sont mises en place par la Société MOKTA EL HADID. Toutes ces sociétés minières sont étroitement liées à de grands établissements financiers opérant à l'échelle internationale, Banque d'Indochine, Banque de Paris et des Pays Bas, Banque de l'Union Parisienne. La stratégie apparente du capital financier ne consiste pas seulement à promouvoir des activités de valorisation des ressources locales ou d'approvisionnement du marché ivoirien en biens de consommation finale, comme les boissons ; elle est faite aussi de pratiques d'entrisme et/ou de contrôle des activités industrielles existantes. créées par l'initiative familiale. L'édification progressive d'une véritable filière industrielle des corps gras (1) sous l'impulsion d'André BLOHORN ne peut être comprise sans référence à l'appui de capitaux provenant en particulier du groupe de la banque WORMS. La relance de la savonnerie de Cocody dès l'après-guerre, le rachat en 1953 d'une petite huilerie à Abidjan et la création de la F.A.R. (Société franco-africaine de raffinage), la mise en valeur, à partir de 1954, de 1500 ha de palmeraie à Cosrou (PHCI, Société des Plantations et Huileries de Côte d'Ivoire) destinée à assurer la sécurité de l'approvisionnement en régimes (2), la rénovation de l'huilerie d'Abidjan en 1955, qui devient la première unité au monde à fabriquer de l'huile de table raffinée de palme, l'association en 1959 avec le groupe NOBEL-BOZEL pour créer à Abidjan la SCI (Silicate de Côte d'Ivoire) élaborant le silicate de soude nécessaire à la savonnerie, la reprise en gérance de l'huilerie d'Acobo-Dabou, bref toute la construction d'une véritable intégration verticale n'a été possible qu'avec

---

(1) Pour tous les détails sur les techniques de production Y. PEHAUT, 1974.

(2) Les causes de l'insuffisance et des carences de l'approvisionnement des huileries (en mai 1952, l'activité de l'usine d'Acobo-Dabou est interrompue ; en 1958, l'huilerie de Mopoyem est fermée) sont décrites par M. DUPIRE et J.L. BOUTILLIER, 1958.

l'appui des capitaux de la banque WORMS (1). Si en 1960, la Côte d'Ivoire possède une industrie de l'huilerie de palme unique en Afrique de l'Ouest, c'est bien en raison de la conjugaison des intérêts entre un industriel inventif (il a fallu quatre ans à André BLOHORN et à ses collaborateurs pour mettre au point le procédé de fabrication industrielle d'huile de palme raffinée à usage alimentaire) et des dirigeants bancaires convaincus de la possibilité de conquérir rapidement le marché ivoirien. De même, on ne peut comprendre le développement des Etablissements Robert GONFREVILLE (en 1950 4532 broches, 26 métiers, 1 teinturerie sur fil ; en 1961, 11 300 broches, 32 métiers à tisser, 1 teinturerie sur fil ; en 1950, 450 tonnes de fils et 100 tonnes de tissus lourds ; en 1961, 2200 tonnes de fils et 600 tonnes de tissés, ainsi que du linge de maison et de table) sans considérer l'engagement décisif de la Banque de l'Union Parisienne, par l'intermédiaire de la Société Commerciale Industrielle et Agricole du Haut Ogoué, à une époque où le Syndicat général de l'industrie cotonnière française est toujours hostile à l'industrialisation des colonies. Cette hostilité n'est cependant pas partagée par tous les industriels, parmi lesquels ceux qui envisagent et pratiquent des redéploiements outre-mer sont de plus en plus nombreux. Les uns, considèrant que les conditions de l'expansion sont réunies en Côte d'Ivoire, investissent en raison d'impératifs techniques. C'est le cas de la Société AIR LIQUIDE, spécialisée dans la production de gaz industriels : les bouteilles sont des récipients lourds, les frais de transport sont élevés et les nouvelles techniques de liquéfaction des gaz ne changent nullement le problème du transport de produits finis pondéreux. Par ailleurs, le fait de détenir un avantage technologique, comme AIR LIQUIDE, joue en faveur de l'internationalisation rapide de la production, qui permet de contrôler et de dynamiser les marchés locaux en s'y installant. C'est ce que fait la Société AIR LIQUIDE en Côte d'Ivoire : dès 1949, une unité de

---

(1) A. BLOHORN devient d'ailleurs, en 1968, PDG d'un holding du groupe, la PROGEMAR (Société provençale de gestion maritime).

de production d'oxygène et une unité de production d'acétylène sont mises en service à Abidjan (1). Le même raisonnement peut être tenu pour la SIEM (Société ivoirienne d'emballages métalliques), filiale du groupe CARNAUD BASSE INDRE spécialisé dans la fabrication d'emballages métalliques en fer blanc. L'exportation des emballages, du fait du volume des boîtes, est assez difficile; avec le démarrage des conserveries d'ananas, le marché ivoirien justifie l'installation de deux lignes de production permettant d'assurer la rentabilité d'un établissement industriel. CARNAUD BASSE INDRE , qui a des succursales à Madagascar et en Afrique du Nord, ouvre en 1956 un premier train de production à Abidjan, qui sera progressivement étoffé par une addition successive de lignes de production au fur et à mesure des besoins, les feuilles de fer blanc importées étant achetées à la maison mère. Ces deux exemples de fabrication de produits finis pondéreux ou volumineux, coûteux ou malaisés à transporter, montrent que dès la décennie 1950-1960, la Côte d'Ivoire est appréhendée par certains groupes industriels comme un territoire du déploiement international, soit de filiales-relais participant à la conquête de marché autrement que par la seule exportation de produits finis, soit de filiales-ateliers spécialisées dans un segment du procès de production (C. MICHALET, 1976), la SIEM participant par certains aspects (importation de ses intrants principaux), au second type de filiales. D'autres cas (manufacture de tabac ouverte en 1957 à Bouaké par les fabriquants algériens de cigarettes (2), unité de traitement du cacao lancée en 1950 par le groupe CACAO-BARRY, clouterie, établissements de constructions métalliques et fabrication d'ustensiles en aluminium) témoignent de l'abandon progressif des anciens comportements "autarchiques" : cela ne signifie certes pas une rupture avec le processus de domination, mais les formes de ce dernier ne sont plus incompatibles avec le développement d'activités

---

(1) Sur l'histoire de la SIVOA, J. MASINI et al., 1979.

(2) Les quatre sociétés fabricantes, BASTOS, JOB, MALIA et NATIONALES se sont groupées en 1951 pour fonder la MTOA, (Manufacture des Tabacs de l'Ouest Africain) à Dakar. En 1957, les actionnaires de la MTOA décident de créer la MTCI, Manufacture des Tabacs de Côte-d'Ivoire, localisée à Bouaké pour des "raisons climatiques" , J.C. FILLERON, 1973, p.7.

TABLEAU : 2 CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITES MANUFACTURIERES

AU TOURNANT DE L'INDEPENDANCE

1958 (1)		1960 (2)	Millions CFA TTC	%
Industries alimentaires (pain, boissons, conserveries, glaces)	30%	Industries alimentaires	3 313	31,5
Industries oléagineux (huile de palme, palmistes, savonnerie, margarinerie)	25%	Industries des textiles et de l'habillement (y;compris articles chaussants)	1 643	15,7
Industries textiles (filés, tissus, bonneterie)	15%	Industries du bois	1 605	15,3
Industries métalliques (const. navales, charpentes métalliques, boites de conserves)	10%	Industries chimiques	2 221	21,1
Industries du bois (scieries)	15%	Fabrication de matériaux de construction	175	1,7
Industries diverses	5%	Industries mécaniques et électriques	1 103	10,4
		Industries diverses	453	4,3
		TOTAL IND. MANUFACTURIERE	10 513	100%
		Extraction de minerais et minéraux	1 038	
		Energie électrique - eau	1 163	
		TOTAL INDUSTRIES	12 719	

(1) Inventaire Economique et Social de la Côte d'Ivoire, 1947-1958

(2) Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire.

industrielles. Mieux, ces dernières apparaissent souvent comme un nécessaire prolongement, confortant et solidifiant une domination qu'elles concourent à maintenir grâce à la maîtrise d'un outil de production dont les techniques comme les capitaux sont totalement étrangers aux sociétés autochtones. C'est cet outil et cette dynamique d'internationalisation de la production industrielle que l'Etat ivoirien indépendant va devoir prendre en compte. Certes, il faut remettre à sa juste place l'activité industrielle : en 1960, l'ensemble du secteur secondaire ne fournissait que 15,2% de la production intérieure brute, dont 8,2% seulement pour l'industrie manufacturière stricto-sensu. La plupart des indicateurs (9 200 salariés, en francs CFA 1960 5 milliards d'immobilisations brutes cumulées, 11 milliards de production, 5 milliards de valeur ajoutée) restent inférieurs à ceux du Ghana et du Sénégal, où la valeur ajoutée industrielle par tête atteint 4 500 à 5 000 francs CFA contre 3 500 en Côte d'Ivoire. La composition de l'appareil manufacturier, qui compte une soixantaine d'établissements, est déséquilibrée : les industries alimentaires sont prédominantes et les unités travaillant pour l'exportation réalisent la majorité du chiffre d'affaires (60% en 1961). Il reste qu'un processus d'industrialisation a bien été enclenché, et que les responsables du jeune Etat indépendant ne peuvent pas l'ignorer dans l'élaboration de leur projet de développement. Cette prise en compte est d'autant moins facile que la marge de manoeuvre et les conditions du jeu économique avec l'extérieur contrôlant les capitaux ne sont nullement assimilables à celles qui prévalent pour l'économie de plantation villageoise. L'histoire du secteur de plantation montre que "si les cartes ont été distribuées par les colonisateurs, le jeu a été fait par les populations" (1), et que les logiques autochtones ont souvent subverti l'ordre rationnel recherché ou déclenché par la contrainte coloniale. Dans le domaine de l'industrie, dont

---

(1) J.P. CHAUVEAU, J.P. DOZON, 1985, p. 76.

les techniques et le mode de fonctionnement sont assimilables plus difficilement, dans des conditions d'acquisition du savoir très particulières, il n'est guère envisageable de pratiquer des stratégies d'entrisme ou de détournement, d'autant plus qu'en 1960, les enjeux majeurs demeurent profondément ancrés dans le monde rural. Les établissements industriels ne constituant pas un lieu privilégié des pratiques de reproduction sociale pour l'immense majorité de la population, ce n'est que dans la sphère du nouveau pouvoir d'Etat que la question industrielle peut être posée.

II) LA DYNAMISATION DU PROCESSUS PAR L'ETAT IVOIRIEN

Le caractère exceptionnel de la croissance industrielle en Côte d'Ivoire dans les vingt-cinq années qui ont suivi l'Indépendance, l'ampleur et la rapide accélération du processus comme les variations de rythme dans les taux d'accroissement des principales variables constituent à la fois des objets de réflexion et des constats qui posent à l'observateur de redoutables problèmes d'analyse. Il est inévitable, en effet, de procéder à une lecture de la politique industrielle ivoirienne a posteriori, en partant de ce qui est su et de l'évolution connue. Grand est alors le danger d'interpréter les choix et d'identifier les logiques antérieures en fonction des conditions actuelles de la question industrielle, qui n'est plus du tout posée comme elle l'était en 1960. Il est donc fondamental, pour comprendre les choix, les logiques des choix et celles des acteurs, de les resituer dans leur contexte afin d'éviter des interprétations hâtives et des jugements de valeur dont la plupart des écrits sur la Côte d'Ivoire sont coutumiers. C'est d'autant plus important qu'il faut distinguer ce qui est de l'ordre du fait et ce qui est de l'ordre de l'explication, et que l'Etat ivoirien indépendant, ne peut, à notre sens, être arbitrairement défini comme une entité artificielle, manipulée de l'extérieur, déconnectée de la société civile, investie de la seule mission de contrôle des populations et de quadrillage du territoire au bénéfice du capital étranger. Les choix fondamentaux de l'Indépendance procèdent avant tout de logiques autochtones, au même titre que les choix contraires ou différents effectués par exemple par les dirigeants guinéens ou ghanéens. Les choix sont certes indissociables de l'appréciation des rapports avec l'extérieur comme de celle des marges

de manoeuvre possibles, mais cette appréciation est ivoirienne et relève aussi d'enjeux nationaux. Sur ce point, nous souscrivons entièrement à l'analyse de J.P. CHAUVEAU et J.P. DOZON : " une analyse comparée des Indépendances africaines montrerait que la politique d'association avec la France, défendue par HOUPHOUET-BOIGNY et son entourage, fut moins le signe d'une soumission imposée et inéluctable qu'un choix délibéré à partir de groupes d'intérêts profondément ivoiriens dont l'organisation est bien antérieure à ce que l'on désigne fort improprement par "Indépendance octroyée". On peut être très critique vis à vis d'un tel choix (dès 1960 de nombreux ivoiriens l'ont du reste été) mais ce qui nous parait inacceptable, c'est de lui ôter la qualité d'être ivoirien, de le définir comme une simple ruse ou stratégie de l'impérialisme, sans même s'interroger sur le rapport que ce choix entretenait avec la nature de la société ivoirienne" (1).
On ne peut ainsi comprendre les fondements et l'évolution de la politique industrielle sans faire préalablement référence aux grandes options caractérisant la stratégie ivoirienne de développement, et dont il faut rappeler qu'un des postulats est qu'il n'y a pas d'économie introvertie ou extravertie ; " il n'y a que des économies plus ou moins interdépendantes, et cette interdépendance est suivant les époques et les pays supportée, acceptée, aménagée ou bien niée" (2).

---

(1) J.P. CHAUVEAU, J.P. DOZON, 1985, p. 65

(2) H. KONAN BEDIE, 1973. in Cahiers ivoiriens de recherche économique et sociale, n° 4, cité par J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975.

1) "Faire du cash-flow sans perdre son âme" (1)

- Les choix fondamentaux de l'Indépendance

. La nature, les conditions des choix politiques effectués et la mise en place de la stratégie de développement du pays ont été plusieurs fois, et diversement, analysées (2). Le "complexe politico-économique" et le "modèle ivoirien" sont suffisamment connus pour que soit justifiée la brièveté du rappel. Tel qu'exprimé dans les discours et les textes, en particulier présidentiels, le maître mot, l'objectif prioritaire du gouvernement ivoirien, c'est la croissance forte et rapide, seul moyen d'accéder à l'état de développement (3).

Cette marche forcée à la croissance s'appuie sur l'agriculture d'exportation qu'il va falloir tout à la fois valoriser et diversifier pour favoriser la dynamisation d'une industrialisation tournée vers le marché intérieur. En 1960, les ressources minières et énergétiques restent en effet mal inventoriées et peu ou pas du tout exploitées (4). C'est de l'agriculture d'exportation que le pays tire l'essentiel de ses ressources monétaires (en 1960, le café et la cacao contribuent respectivement pour 50% et 23,3% à la valeur des exportations), et c'est grâce à l'arboriculture caféière et cacaoyière qu'à émergé, socialement et politiquement, le groupe des grands planteurs dont F. HOUPHOUET-BOIGNY est le "héraut"(5), et dont les représentants contrôlent, sans toutefois le monopoliser, le nouveau pouvoir d'Etat. L'adoption de cette stratégie

---

(1) Expression utilisée par A. SAWADOGO, 1977.

(2) En particulier, L. DIABATE, 1973 et Y.A. FAURE,J.F. MEDARD, 1982.

(3) Le schéma évolutionniste rostowien est souvent évoqué dans les années 1960-1965.

(4) La prospection pétrolière n'a réellement débuté qu'en 1957-1959 la Société Africaine des pétroles fore alors une dizaine de puits le long des côtes et décèle des traces d'hydrocarbures.

(5) J. BAULIN, 1982.

de croissance n'est elle le résultat que d'une position de classe de la part d'une "bourgeoisie terrienne" préservant ainsi ses intérêts en reproduisant les bases matérielles de sa propre existence, comme le suggère J. BAULIN, voire même l'aboutissement d'une mutation de la "bourgeoisie agraire" en "bourgeoisie compradore" comme l'affirme L. GBAGBO ?
Sur cette question comme sur la pertinence des catégories de vocabulaire utilisées, le débat reste ouvert (1). Tout au plus peut on faire remarquer que le pouvoir d'Etat et la direction du PDCI-RDA ont toujours fonctionné sur de subtils réseaux d'alliance au sein desquels les planteurs ne sont pas seuls, et que rien n'est a priori simple . Quelles que soient les raisons ayant conduit les dirigeants politiques à privilégier l'agriculture d'exportation, la Côte d'Ivoire ne part pas de rien. Le taux de croissance du PIB, en prix constant, a atteint 7 à 8% entre 1950 et 1960, et les conditions mêmes de l'accession à l'Indépendance sont financièrement très favorables. La "vache à lait" de l'AOF trouve son compte dans l'éclatement politique de l'ancienne fédération et peut récupérer, dès 1958, des recettes fiscales redistribuées auparavant vers des territoires plus pauvres et la bureaucratie fédérale : "la destruction de l'AOF aura permis à la Côte d'Ivoire d'augmenter de +158% ses ressources budgétaires" (2). Au choix de l'agriculture d'exportation, qui, soulignons le, n'est pas contradictoire avec l'augmentation de la production vivrière compte tenu du système de culture de l'économie de plantation villageoise, donc de la confirmation de l'intégration dans le marché mondial, s'ajoute celui du libéralisme, affirmé dès 1959 au troisième congrès du PDCI-RDA par F. HOUPHOUET-BOIGNY. L'expression "d'ouverture à l'extérieur" est fréquemment utilisée : il s'agit de faire appel à la main-d'oeuvre, aux techniciens et aux capitaux étrangers pour assurer

---

(1) Voir en particulier : J.M. GASTELLU, S. AFFOU YAPI : un mythe à décomposer : la "bourgeoisie de planteurs" in Y.A. FAURE, J.F. MEDARD, 1982.

(2) J. BAULIN, 1982, p. 83.

les conditions du décollage économique, ce qui implique l'assurance de contreparties en rentabilité des investissements sollicités et en rapatriement des profits réalisés. La position officielle est très clairement exprimée par le Président, lors de son discours de politique générale devant l'Assemblée Nationale, le 3 janvier 1961 : "Nous acceptons chez nous la coopération avec n'importe quels capitalistes étrangers. Ils auront le droit d'exporter une partie de leurs capitaux, une partie des bénéfices réalisés chez nous, mais parce que le capitalisme constituerait les germes d'une lutte des classes dont nous ne voulons pas, nous ferons en sorte que toutes les participations soient faites par l'Etat, et l'Etat seul". L'accent mis sur le rôle de l'Etat peut apparaître comme un paradoxe compte tenu d'une option libérale, souvent assimilée au "moins d'Etat possible". Ce paradoxe apparent est cependant confirmé dans le même discours : "ce que la Côte d'Ivoire ne connaîtra pas et ne doit pas connaître dans son intérêt, c'est le capitalisme ivoirien. Le seul capitalisme que nous devons bâtir, c'est celui de l'Etat ivoirien" . Ce refus exprimé en 1961 du capitalisme privé ivoirien peut certes toujours être interprété en terme de défense d'intérêts de classe et de maintien du contrôle de l'appareil d'Etat par une "bourgeoisie terrienne". Mais comme le rappelle fort opportunément C. de MIRAS (1), il n'y a pas de capitalisme sans capitalistes, et il n'y a pas d'entrepreneurs sans stratégie et comportement d'accumulation et de réinvestissement en biens productifs visant à assurer la reproduction élargie du capital par création et contrôle de plus value. Or, à l'Indépendance, peu de groupes ou d'hommes ivoiriens sont en mesure d'assumer la fonction capitale consistant à "entreprendre" à une échelle suffisante, dans le domaine industriel, pour simplement maintenir la croissance impulsée de l'extérieur depuis 1945. C'est évidemment moins dans la capacité à exercer cette fonction (2) qu'au sein de

---

(1) C. de MIRAS, 1980

(2) L'organisation du commerce de la noix de cola ou la spéculation immobilière montrent que les détenteurs de richesses n'ignorent rien des dynamiques de l'affairisme.

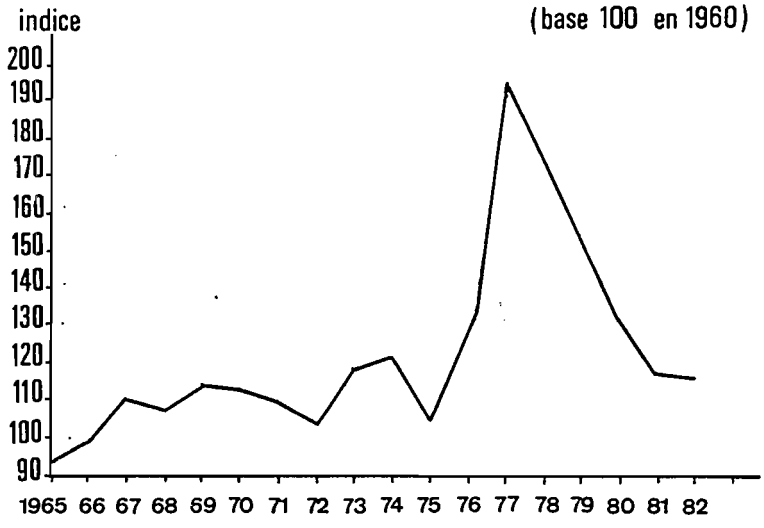
la logique sociale dans laquelle les planteurs ivoiriens enrichis ou les grands commerçants s'inscrivent qu'il faut chercher les fondements de cette absence d'intérêt ; autrement dit, l'investissement industriel n'est pas considéré par la plupart des détenteurs de richesses comme un moyen privilégié permettant d'assurer la reproduction sociale sur le court et le moyen terme. Les activités assurant des rendements financiers supérieurs à ceux procurés par l'industrie sont nombreuses, et la faiblesse numérique des cadres, techniciens et salariés ivoiriens constitue ,ainsi que l'insuffisante connaissance des techniques et des procès de production,des obstacles difficiles à surmonter. Le seul agent national, à l'Indépendance,capable d'agir vite, à grande échelle,en particulier dans le domaine de la mobilisation des ressources financières, c'est l'Etat, et son intervention paraît d'autant plus nécessaire que les objectifs élevés de croissance sont fixés pour le court terme. Le volontarisme d'Etat, c'est donc à la fois l'édification de l'Etat lui-même et la réalisation d'une partie de l'accumulation par, ou via, l'Etat organisateur de l'accueil des capitaux étrangers, planificateur de la croissance, promoteur des transferts opérés du revenu agricole vers l'activité industrielle et la réalisation des infrastructures nécessaires. C'est l'Etat qui sera ainsi au "centre de l'accumulation privée", selon l'expression de C. de MIRAS; c'est de et dans l'Etat patron que va émerger une bourgeoisie liée à la bureaucratie administrative, considérablement enrichie par des redistributions de revenus d'autant plus importantes que l'intervention publique n'a cessé de croître jusqu'en 1980, y compris par les grandes opérations de développement régional. Ce n'est qu'à la fin de la première décennie de l'Indépendance qu'apparaît explicitement la volonté de faire participer les nationaux, en tant qu'investisseurs privés, à la croissance industrielle. La formation d'une classe d'entrepreneurs ivoiriens est alors présentée comme une des bases nécessaires du développement à

long terme de l'industrie. S'agit-il, comme le croit J. BAULIN, d'un compromis entre le chef de l'Etat et une partie de la "bourgeoisie d'argent" , dont les clés se trouveraient dans le discours prononcé à Man, en 1965, cinq semaines après la fin du IVè congrès du PDCI-RDA, et dans lequel le Président affirme que "les industriels ivoiriens doivent se préparer sérieusement à jouer leur rôle, et un rôle de premier plan, dans ce pays"? Est-ce une amorce de dissociation des fonctions de légitimation et d'accumulation, processus classique dans l'industrialisation des économies d'exportation? (1). Comment analyser l'évolution des propos tenus entre 1961 et 1965? Il faudrait, outre une solide formation en économie politique, pouvoir identifier les bases de revenus et le comportement des éléments composant les groupes de revenus tels qu'exposés dans les motifs du projet de budget 1960 par F. HOUPHOUET-BOIGNY devant le Conseil des Ministres. Que comprenaient alors la "classe évoluée" (12 000 personnes, un revenu de l'ordre de 10 milliards CFA) et la "classe intermédiaire" (200 000 personnes, 29 milliards CFA de revenus)? Quelles étaient les stratégies réelles des portes-paroles du monde affairiste, comme Tidiane DEM ou Frédéric ABLE? Nous ne sommes pas en mesure de répondre à ces questions, ce qui interdit et rend vain tout recours à une quelconque interprétation théorique. En revanche, appréhendés avec le recul du temps, les choix initiaux, qu'on peut assimiler, peut être, à un pari sur le long terme, prennent une autre dimension : rien ne permettait de supposer, en 1960, que les avantages de l'intégration dans un marché mondial fonctionnant globalement au détriment des pays d'économie dominée l'emporteraient durablement sur les inconvénients. Or, la mise en oeuvre des choix fondamentaux a permis d'atteindre jusqu'en 1978 l'objectif principal de croissance économique soutenue. Cette dernière a été remarquable, en ampleur (+ 7% par an en volume) comme en durée, et tous les indicateurs

---

(1)Sur la question théorique de l'industrialisation dans une économie d'exportation et la fonction relais de l'Etat dans le processus d'accumulation, P. SALAMA, P. TISSIER, 1982.

EVOLUTION DES INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE -1965-1982.



SOURCES : Comptes de la nation en francs constants 1965
Comptes de la nation de 1968 à 1981
Budget économique janvier 1984

in "Marchés Tropicaux" 23-09-85

FIG.3

quantitatifs témoignent d'une expansion exceptionnelle en Afrique, qui n'aurait pu être obtenue sans l'ouverture à l'extérieur, l'appel à la main-d'oeuvre et aux capitaux étrangers. Comme le souligne A. VALETTE, "quelle que soit la nature de son régime, un petit pays d'Afrique Noire ne peut créer, accumuler et distribuer davantage qu'en utilisant les atouts de l'échange avec l'étranger. L'isolationnisme pour une nation de 7 millions d'habitants au revenu par tête de 120 000 F. CFA conduit à une impasse" (1). A échelle, taille et ressources comparables, aucun pays africain ne peut se prévaloir d'une telle croissance à laquelle tous les secteurs ont participé et qui a été encadrée et canalisée par l'Etat. Il est clair que le choix d'ouverture et d'intégration a largement conditionné la forte croissance, comme il a conditionné le retournement constaté entre 1978 et 1984 : la hausse comme la baisse des recettes d'exportation sont inscrites dans ce choix, qui implique plusieurs scénarii de conjoncture, lesquels procèdent en quelque sorte de la logique du choix (2).

. Les objectifs de la politique industrielle ivoirienne

Le politique industrielle ivoirienne est indissociable de ce contexte général et des options initiales de marche forcée à la croissance. Tous les discours ministériels et les documents écrits de la planification insistent sur une donnée fondamentale : l'accroissement des productions agricoles est certes le fondement de l'expansion, mais c'est aussi une condition essentielle de la croissance industrielle. L'amélioration des revenus dans le monde rural, les prélèvements opérés sur la valeur des productions et permettant de financer les investissements dans les autres secteurs, la fourniture de nouvelles matières premières grâce à la politique de diversification constituent de puissants atouts en faveur de la poursuite du processus d'industrialisation. Il n'y a donc

---

(1) A. VALETTE, 1980.

(2) Sur la période 1960-1982, l'amélioration des termes de l'échange a été de + 0,7% par an en moyenne et de 17,7% au total.

pas de choix exclusif en faveur d'une stratégie de développement privilégiant un seul secteur de production (1): ce n'est pas uniquement par l'augmentation de la production agricole que la croissance est recherchée, c'est aussi par l'identification des meilleures complémentarités possibles, à un moment donné, entre l'activité agricole et l'activité industrielle. Ce sont ces complémentarités qui, à terme, doivent permettre un développement intégré, nécessaire à "l'Indépendance économique sans laquelle l'indépendance politique n'est pas complète" (2). Au "moment donné" 1960, la marge de manoeuvre gouvernementable est réduite : le nombre d'usines est limité à une soixantaine d'unités et le poids des capitaux étrangers est écrasant (les capitaux français contrôlent alors 92,0% de la production). Les activités extractives sont modestes, et si l'exploitation du minerai de manganèse débute, il n'y a ni minerai de fer, ni bauxite, ni ressources minérales importantes exploitables dans l'immédiat. Aucun texte officiel ne fait allusion à l'existence d'importantes réserves pétrolières ou gazières, les premières n'étant d'ailleurs utilisées que depuis 1980. Il y a donc peu d'autre perspective que celle qui consiste, dans le cadre des options fondamentales, à tenter d'étoffer l'armature industrielle existante en canalisant l'initiative privée étrangère. Dans ces conditions, il n'est guère aisé d'élaborer un projet industriel clair, d'autant plus que l'initiative des investissements échappe "dans une très large mesure, au pouvoirs publics" (3). Cette difficulté est renforcée par l'existence d'une vive concurrence en Afrique (4) : après les Indépendances, tous les plans de développement formulent l'exigence d'une croissance forte et rapide, et

---

(1) A l'exemple d'autres stratégies privilégiant l'industrie dite" industrialisante" comme fondement essentiel, et parfois unique, de la croissance économique.

(2) Ministère du Plan, 1966.

(3) Idem.

(4) En 1972, M. DIAWARA, Ministre du Plan, évoque même dans son intervention au Colloque International sur le développement industriel africain des stratégie rivales consistant à "appâter les investisseurs". République du Sénégal, CEDIMOM, 1973, p. 133.

des Etats comme le Sénégal, le Cameroun, le Ghana, mais aussi le Mali et la Guinée, sollicitent, dans des conditions très différentes, les investisseurs industriels. Les Perspectives Décennales 1960-1970 déterminent ainsi des objectifs à atteindre, mais ne définissent aucune position de principe quant à la voie du développement industriel. Il faut attendre la loi-Plan 1967- 1970, puis les plans successifs 1971-1975, 1976-1980 et 1981-1985 pour disposer de textes officiels, complétés par différents discours ministériels, à partir desquels il est possible de déceler les éléments d'un projet industriel explicite.

Il est vrai que le pragmatisme et l'empirisme qui caractérisent la politique industrielle ivoirienne ne rendent guère facile l'identification des principes guidant une action gouvernementale qui encourage systématiquement toute initiative susceptible d'appuyer l'objectif de croissance globale. Cependant, les déclarations des ministres du Plan, qui ont longtemps eu en charge la politique industrielle (1), et en particulier celles de M. DIAWARA, ainsi que les moyens mis en oeuvre permettent d'éclairer sinon un projet du moins des orientations périodisées.

Les trois grandes voies d'accumulation du capital industriel dans les pays dits "sous-développés", substitution d'importation, valorisation des matières premières locales pour l'exportation, industries de transfert travaillant pour des marchés étrangers quelquefois appelées industries de "substitution d'exportation" (H. MYINT, 1972) sont parfaitement connues des responsables comme des experts en planification qui les entourent. Le pragmatisme consiste à mettre l'accent sur l'une et/ou les autres voies, en fonction des opportunités et des rapports entretenus avec les investisseurs étrangers.

---

(1) Le Ministère de l'Industrie n'existe que depuis novembre 1983; son organisation et ses attributions ont été fixées par le décret 84-270 du 14 mars 1984.

En 1960, les expériences latino-américaines et les idées dominantes dans le monde des experts internationaux privilégient la voie de l'import-substitution, qui apparaît aussi aux responsables ivoiriens comme la bonne solution pour assurer la continuité du processus déjà engagé. Les investissements comme l'évolution de l'appareil de production montrent bien qu'au cours de la première décennie de l'Indépendance, l'industrialisation du pays a surtout été réalisée par l'import-substitution : entre 1961 et 1971, la part des unités traitant des matières premières importées passe de 40% à 58% du total du chiffre d'affaires (1), et quelques fleurons poussent la croissance dans la plupart des branches (raffinerie de pétrole, usine d'engrais, cimenteries, brasserie, minoterie, unités d'impression de pagnes, montage de véhicules automobiles, construction de matériel agricole). Mais il n'y a pas de rupture avec la voie de la valorisation des matières premières locales : c'est aussi entre 1960 et 1970 que sont mises en production par exemple l'usine de café soluble, une unité de torréfaction du café, une conserverie de thon, une fabrique de beurre de cacao et une rizerie. Il y a d'autant moins rupture que les limites et les inconvénients du processus d'import-substitution sont connus : déséquilibre de la balance des paiements lié aux importations massives de produits semi-finis et de biens d'équipement ; limitation des capacités de production au volume du marché intérieur qui demeure restreint malgré la progression des revenus et de la demande ; impossibilité de relayer la première phase d'industrialisation en passant à la production de biens intermédiaires ou de biens d'équipement en raison des limites de taille et de demande des établissements installés ; appel aux cadres et techniciens étrangers dont la rémunération est coûteuse. Tous ces arguments, et le constat dans les années 1967-1970 de la proximité d'un seuil critique au delà duquel

---

(1) J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1976.

l'import-substitution ne suffirait plus à soutenir la croissance industrielle, conduisent les responsables du Plan à infléchir les orientations et à miser sur la voie de la valorisation des produits locaux pour l'exportation. Le plan quinquennal 1971-1975 et les propos tenus par M. DIAWARA, à Dakar en 1972 (1) comme dans la presse ivoirienne (2) et les publications spécialisées (3) définissent assez clairement les objectifs. Deux grandes questions sont posées : celle de l'investissement et du rapport entre le volontarisme d'Etat et les stratégies des investisseurs privés étrangers, majoritairement tournées vers l'import-substitution ; celle du choix de la stratégie d'exportation, qui dépend à la fois des ressources mobilisables et des créneaux jouables sur les marchés extérieurs. Du coup, l'Etat, qui jusqu'alors s'était contenté de définir des règles du jeu fiscales ou institutionnelles, se trouve placé au coeur de la question industrielle : il est difficile de promouvoir rapidement la nouvelle génération d'industries sans impliquer l'investissement public, d'autant plus que les impératifs de productivité et de compétitivité conduisent à des choix technologiques coûteux, dont la prise en charge par les investisseurs privés étrangers n'est pas du tout assurée. Par ailleurs, il faut identifier la meilleure voie d'entrée dans la spécialisation internationale, ce qui engage l'ensemble de la politique économique. C'est pour le système des filières avec des complexes intégrés que les responsables ivoiriens ont opté, en articulant ces filières industrielles aux productions agricoles ou sylvicoles (4) : coton, ananas, palmier à huile, hévéa, bois dans un premier temps, sucre

---

(1) République du Sénégal - CEDIMOM, 1973

(2) L'industrie ivoirienne, Fraternité-Matin, n° spécial, avril 1974.

(3) L'usine ivoirienne, publication du Bureau de Développement Industriel, n° 2, décembre 1973.

(4) Sur les fondements économiques et techniques principaux des choix, M. BENOIT-CATTIN, 1976, CEGOS,1974, J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1974, SEDES, 1975, SODETEG, 1976.

et cacao dans un second temps, la valorisation du minerai de fer du Mont Klahoyo (1) n'étant envisagée que sur le long terme. Ces options, qui renforcent l'intégration du système productif dans le marché mondial, s'accompagnent d'une transformation des rapports Etat-investisseurs privés étrangers ainsi que d'un engagement direct des pouvoirs publics dans le champ de la production industrielle. Les propos du Ministre du Plan, en 1972, montrent qu'il y a bien une volonté de définir les contours d'une politique industrielle. "(...) Nous recherchons comment utiliser les possibilités des industries d'import-substitution existantes pour rendre ces industries exportatrices. Le Gouvernement a décidé dans ce domaine, d'établir une série de diagnostics d'entreprises visant à déceler les potentialités existantes, et à provoquer chez les dirigeants une prise de conscience pour déterminer avec eux, soit des voies nouvelles qu'ils n'avaient osé imaginé, soit des mesures réglementaires incitatives à une expansion de leur activité vers les marchés extérieurs. C'est là une aide de l'Etat qui vous surprendra peut-être mais qui vous montre, si besoin en était, comment le Gouvernement de Côte d'Ivoire considère les entreprises installées chez lui comme un patrimoine national, même lorsque comme c'est le cas chez nous, la plupart de ces entreprises sont des filiales de groupes étrangers dirigés de l'extérieur, groupes dont la politique n'est pas nécessairement et spontanément inspirée par l'intérêt ivoirien.

Nous attendons beaucoup de cet effort d'imagination du Gouvernement qui va dans le sens de l'intérêt bien compris des entreprises.

Dans le domaine des industries d' exportation, les problèmes sont évidemment différents de ceux rencontrés en matière d'industries de substitution aux importations. Le fait que ces industries exportent leur production exclut qu'elles puissent un jour peser exagérément sur les comptes extérieurs. Par contre, le risque demeure que les avantages

---

(1)Il s'agit de magnétite dont les réserves sont estimées à 1 milliard de tonnes concentrées à 69%. Des études de factibilité entreprises en 1975-1976 prévoyaient un investissement (mine et cité minière , usine d'enrichissement, approvisionnement énergétique à partir du barrage de Buyo, transport vers San Pedro) de l'ordre de 380 milliards CFA 1977.

accordés aux entreprises soient plus importants que la valeur ajoutée créée et également que la détaxation souhaitable de leurs inputs importés vienne un jour contrarier la production sur place de ces mêmes inputs. Mais dans l'un comme dans l'autre cas, il appartient à l'Etat d'évaluer correctement les avantages qu'il doit consentir.

D'autre part, comme il n'est pas possible dans le cas des industries d'exportation d'offrir à l'investisseur potentiel un marché protégé, l'Etat doit, pour favoriser l'implantation d'entreprises tournées vers l'exportation, mettre en oeuvre une politique industrielle d'ensemble visant à offrir à ces entreprises un environnement favorable en matière d'infrastructures, de transport, de services, etc... et à faire en sorte que les prix des facteurs de production locaux demeurent avantageux par rapport à ce qu'ils sont dans les pays développés.

Cette aide devra prendre une forme adaptée à l'objectif retenu, à savoir l'organisation d'unités de production concurrentielles. Celles-ci devront donc être placées le plus tôt possible dans la situation de devoir supporter toutes les charges normales d'exploitation, afin qu'elles soient en permanence contraintes de rechercher la meilleure productivité à travers l'utilisation optimale des moyens de production. C'est pourquoi, je pense que l'aide à l'établissement est, dans ces cas, préférable à l'aide à l'exploitation" (1).

---

(1) M. DIAWARA, République du Sénégal
CEDIMOM, 1973, p. 134-135.

Les options retenues, auxquelles il faut ajouter pour mémoire (1) l'appel lancé en direction des industries de transfert basées sur le facteur main d'oeuvre (montage mécanique, industries électriques ou électroniques), ont des incidences considérables non seulement sur le problème des localisations industrielles, mais surtout sur l'ampleur et la nature de l'engagement des pouvoirs publics. "L'aide à l'établissement", c'est non seulement l'équipement des terrains, mais c'est aussi la réalisation des infrastructures nécessaires, la prise en charge des coûts de formation de la main- d'oeuvre et la participation aux financements des investissements. Il ne s'agit plus de canaliser ou d'attirer l'investissement étranger mieux que d'autres pays, mais de "mettre en oeuvre une politique industrielle d'ensemble", que seul l'Etat a les moyens d'assurer. Comment interpréter cette volonté exprimée d'engagement? Relève-t-elle du seul constat que l'import-substitution doit être relayée rapidement pour maintenir une croissance forte et procède-t-elle uniquement de la logique des choix initiaux, qui contraint à l'abandon progressif de la voie de l'import-substitution? Relève-t-elle aussi (et plutôt?) de la logique des acteurs et des forces sociales qui contrôlent le pouvoir d'Etat et font de la maîtrise de l'appareil productif un enjeu réel ou fictif qui n'existait pas dix ans plus tôt? Il est quand même frappant de constater que les premiers textes relatifs à la question de l'ivoirisation du capital industriel et les premières mesures tendant à favoriser la constitution d'un milieu industriel local coïncident avec l'affirmation du rôle de l'Etat ; il est intéressant de remarquer que le Ministre du Plan propose en 1972 plusieurs méthodes d'ivoirisation, selon les types d'industries ; il est fondamental de souligner que le Président

---

(1) Aucune "industrie de transfert", travaillant des intrants importés et transformés pour l'exportation, n'a été implantée en Côte d'Ivoire, alors que ce processus caractérise l'industrialisation des "nouveaux pays industrialisés" d'Asie du Sud-Est. Les "avantages comparatifs" de main-d'oeuvre ne jouent pas en faveur de la Côte d'Ivoire, y compris par rapport à d'autres pays africains. En 1972, en base 100 pour le SMIG ivoirien, le salaire minima industriel était de 67 au Cameroun et au Togo, de 87 au Sénégal, de 93 au Zaïre. (J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1977a)

lui-même insiste sur la participation des ivoiriens à l'activité économique,"en particulier dans l'industrie", dans la préface du Plan 1971-1975. Bref, tout se passe comme si la logique des choix initiaux et celle des acteurs produisaient,entre 1967-1972, des effets synchrones conduisant à la même nécessité d'accroissement de l'intervention publique. L'ensemble des choix opérés, qu'on peut à notre sens qualifier de "politique industrielle ", a eu des conséquences considérables:vingt-cinq ans après l'Indépendance, l'Etat détient la majorité du capital industriel, et les industries utilisant les matières premières ivoiriennes réalisent près de 60% du chiffre d'affaires total.

Depuis 1980, la nouvelle génération d'industries exportatrices est à son tour confrontée à de multiples difficultés. La mise en place a été parfois rapide, parfois laborieuse, du fait des décalages chronologiques entre le temps de la conception des filières et celui de la réalisation des investissements. Le premier est antérieur à ce qu'il est convenu d'appeler la crise de l'environnement international, dont les premiers signes sont décelés en 1974-1975 ; le second est dans la plupart des cas postérieur aux premiers effets de la crise dont les conséquences, conjuguées à celles des aléas des recettes d'exportation, sont identifiables en Côte d'Ivoire à partir de 1978. Les complexes entrent ou auraient dû entrer en production au moment où les années d'expansion prennent fin dans les pays industrialisés, ce qui n'était pas le cas quand les projets ont été élaborés, dans un contexte de rude concurrence avec d'autres Etats du Tiers-Monde. Les contraintes externes pèsent alors lourdement sur le dynamisme industriel : les grands complexes textiles, dont seules les premières tranches d'investissement ont pu être réalisées, fonctionnent non sans difficultés et exportent peu ; l'usine de pâte à papier est restée à l'état de projet;

l'industrie des corps gras alimentaires est mieux immunisée, puisque le marché intérieur absorbe 60% de la valeur des ventes, mais les usines de décorticage du café et de première transformation du cacao restent dépendantes des fluctuations interannuelles des récoltes et de la demande internationale; enfin, il a fallu fermer en 1984 deux des six complexes agro-sucriers. A moins d'accueillir dans le court terme des industries de transfert pour lesquelles les avantages comparatifs du pays sont loin d'être évidents, la Côte d'Ivoire ne peut poursuivre son industrialisation à l'horizon 1990-1995, dans la logique des choix exprimés, qu'en renforçant le secteur exportateur de produits primaires valorisés ou en saisissant des opportunités de travail "à façon" pour des entreprises dont l'équipement répond aux impératifs techniques actuels. C'est le cas de la SIR (1) (Société Ivoirienne de Raffinage) qui a signé plusieurs contrats de "processing" en 1985, et raffine du brut nigérian pour des sociétés américaines (CHEVRON TRADING-INTERN, GULF OIL) ou françaises (ELF) lesquelles revendent les produits dans les pays voisins et projettent de transformer Abidjan en "Rotterdam de l'Afrique de l'Ouest" (2). Les ressources pétrolières et gazières, à propos desquelles la prudence officielle (3) peut-être interprétée comme une preuve de sagesse ou d'incertitude, sont diversement appréciées, et la production obtenue a souvent été inférieure aux prévisions. Le "Bélier", premier gisement exploité dans le bassin sédimentaire offshore au large de Grand Bassam depuis août 1980 (4), devait produire

---

(1) En 1983, la SIR a mis en service une unité d'hydroskimming et d'hydrocracking destinée au traitement des bruts lourds et riches en H^2S : c'est la première installation de ce type dans une raffinerie localisée en Afrique Noire.

(2) Marchés Tropicaux, n° 2056, 14 juin 1985.

(3) "La panthère ne pousse son cri de victoire que lorsqu'elle a achevé sa proie" répète le Président à chaque signature de convention pétrolière.

(4) Opérateurs sur le gisement découvert en 1975 : ESSO (63,75%) SCHELL (21,25%), PETROCI (Etat ivoirien, 15%). La production est livrée à la SIR par un oléoduc sous-marin, long de 28 km, reliant la plate-forme à la raffinerie.

2 millions de tonnes de pétrole en 1984 : on a extrait 353 000 tonnes pendant l'exercice 1982-1983, 160 000 tonnes en 1983-1984 et 330 000 tonnes en 1984-1985, mais peu d'informations circulent sur les réserves prouvées (1). Le second gisement, "Espoir", est en production depuis avril 1982 (2); localisée à 19 km au large de Jacqueville, la plate-forme "Dan Duke" bénéficierait de réserves "estimées" à 500-600 millions de tonnes selon les sources, mais distribuée en plusieurs poches difficiles à exploiter (3). Au total, la Côte d'Ivoire a produit 1 195 000 tonnes en 1983, 1 100 000 tonnes en 1984 et 1 200 000 tonnes en 1985, soit beaucoup moins que les prévisions élaborées en 1980 ; certes, la consommation nationale est couverte à 95% (4), mais les conditions d'exploitation (5), le coût d'extraction et les limites de taille du marché ivoirien ne permettent pas de fonder de sérieux espoirs sur la filière pétrochimique à l'horizon 1990. Les réserves de gaz naturel sont sans doute considérables : les prospections entreprises autour du gisement "Espoir" montrent que la Côte d'Ivoire disposerait de 100 à 150 milliards de m^3, dont 60 à 100 milliards exploitables. On peut certes concevoir des projets fondés sur la filière ammoniaque, mais la rentabilisation des usines pétrochimiques actuelles suppose des seuils de production et de marché que la seule Côte d'Ivoire ne peut justifier. En somme, la logique des choix engagés ne laisse guère de latitude aux gouvernants, les inconvénients de l'ouverture à l'extérieur pouvant désormais l'emporter durablement sur les avantages.

---

(1) 70 millions de barils estimés en 1985 (Opec bulletin avril 1985 et World Oil, 15 août 1985), dont 11 récupérables par des méthodes conventionnelles.

(2) Philipps Petroleum (57,50%), Agip (22,50%), Sedco (10%), Petroci (10%)/

(3) Afrique-équipement du 15 juillet 1981 ; Financial Times du 19 décembre 1980, Opec Bulletin, avril 1985.

(4) Conférence du Ministre des Mines à Yamoussoukro, le 14 juin 1984.

(5) Il s'agit de poches dispersées, localisées à des profondeurs variables, -60m en moyenne au large de Grand-Bassam, -365m au large de Jacqueville. Aucune information n'est disponible quant au coût réel d'exploitation. Sur les structures sédimentaires de rétention, Y. MONNIER, Atlas de Côte d'Ivoire, commentaire de la planche C 5 C.

Faut-il alors maintenir les grands choix d'ouverture ou repenser une stratégie de développement différente? La réponse est d'autant plus difficile à apporter que toutes les expériences africaines de repliement et les tentatives de croissance dite "autocentrée" à l'échelle d'un seul Etat ont échoué. Pour distribuer du revenu, même inégalement, il faut d'abord accumuler et produire, et cela n'est pas envisageable sans recourir aux échanges avec un extérieur qui ne peut être dans l'immédiat que celui des marchés capitalistes industrialisés. Seuls certains produits sont commercialisables en Afrique de l'Ouest, mais la solvabilité des partenaires de la CEAO et de la CEDEAO n'est pas évidente(1). Il est clair qu'une des conditions de l'affranchissement de la dépendance actuelle de la Côte d'Ivoire, c'est la formation d'un vaste marché africain et l'apparition d'un processus de croissance généralisée et cumulative à l'échelle ouest-africaine. Il est non moins clair que cela ne se produira pas sur le court terme même si des progrès ont été réalisés (en 1980, le marché régional africain absorbait 23% des exportations industrielles, dont 18% pour la CEAO et 5% pour les autres pays, mais cela ne représentait que 5% de la production manufacturière) : tout Etat ivoirien, quelle que soit sa nature, doit faire face à une réalité difficilement contournable. Dans la "conjoncture", c'est à dire la mauvaise conjoncture entre 1978 et 1984, le pragmatisme ivoirien n'a donc pas innové : le Plan 1981-1985 met l'accent sur la recherche de la croissance maximum de la valeur ajoutée industrielle, sur l'amélioration de la compétitivité de l'appareil de production, sur la coopération régionale en Afrique de l'Ouest, mais il n'y a d'autre "projet" que celui de continuer en misant sur l'amélioration progressive de l'environnement international, orientation confirmée lors des Journées de l'Industrie tenues à Yamoussoukro les 17 et 18 octobre 1984. En revanche, la grande nouveauté de

---

(1) Les échanges industriels entre les 6 Etats membres de la CEAO (Côte d'Ivoire, Burkina, Niger, Mali, Mauritanie, Sénégal) reposent sur la TCR (taxe de Coopération régionale) qui remplace tous les droits et taxes à l'importation dans un Etat membre des produits "originaires" d'un autre Etat. La TCR varie selon le produit agréé, de l'entreprise et de l'Etat. En 1981, 237 entreprises ivoiriennes avaient fait agréer 410 produits.

l'année 1984 est la mise en place du nouveau Code des Investissements, la réforme du Code des Douanes et la définition de nouvelles règles du jeu, quatre ans après le vote des lois redéfinissant la nature, le nombre et l'organisation des anciennes Sociétés d'Etat. Depuis 1985, le discours dominant n'est plus celui de l'intervention directe et massive de l'Etat en tant qu'agent de production. La rétrocession d'une partie du secteur public à des opérateurs privés repose ainsi, au delà de la seule question industrielle, celles de la place et de la fonction économique de l'Etat ivoirien.

- Les instruments de l'interventionnisme étatique

. Les discours et les actions de désengagement de l'Etat ou de restructuration du secteur public constituent peut être des indicateurs pertinents du passage de l'Etat-entrepreneur ("Etat-relais", M.IKONICOFF, S. SIGAL, 1978, 1983) à celui de l'Etat-rétrocédeur. Mais cette transition, si tel est bien le processus engagé, ne doit pas faire oublier qu'un des fondements de l'industrialisation a été, depuis 1960, l'interventionnisme étatique à formes multiples. Ces formes, qui ont évolué dans le temps, ont été analysées dans le détail par des économistes, des juristes, des politologues (1). Il ne s'agit donc pas de procéder à un nouvel inventaire critique, mais de rappeler l'essentiel des mesures prises afin de mieux comprendre ensuite (cf infra, chapitres II et III) les conséquences des règles du jeu définies par l'Etat sur les localisations industrielles et sur les rapports spatiaux entre le fait industriel et le fait urbain. Outre la création directe d'entreprises publiques et la prise de participation dans les capitaux sociaux, les mesures de mise en oeuvre de ce qui apparait bien comme une politique industrielle progressivement définie sont classés par A. VALETTE en deux catégories, l'incitation directe et l'accompagnement.

---

(1) J. DUTHEIL de la ROCHERE, 1976 ; F. PAROT, 1976; A. VALETTE, 1980; J. du BOIS de GAUDUSSON, 1982.

L'une et l'autre ont souvent été orchestrées par le Ministère du Plan, duquel sont issues non seulement la définition des objectifs principaux et la conception générale du mode d'industrialisation, mais aussi la mise au point des mesures de promotion des activités industrielles. Ce n'est en effet que depuis 1983 qu'existe un Ministère de l'Industrie, organisé autour de cinq grandes Directions techniques. Aussi convient-il de rappeler les idées-forces qui ont sous-tendu la mise en place des principales mesures, et qu'on retrouve formalisées dans les écrits des différents experts ayant travaillé au Ministère du Plan (1). Pour assurer un maximum de croissance dans un cadre ouvert et évolutionniste du développement, il faut capter des "innovations" qui prennent naissance dans les pays industrialisés. Ces "innovations" ne peuvent provenir que des "régions-foyers", c'est à dire des grands pôles urbains et industriels existants (on retrouve ici des références explicites à la théorie des pôles et aux travaux de F. PERROUX), car la dynamique de ces grands pôles conduit à un élargissement rapide de leur assise spatiale pour quatre raisons : l'intensité capitalistique croissante exige l'extension des marchés; le mode de croissance fait appel à de fortes consommations en énergie et en matières premières qui ne sont pas toujours localisées dans ou à proximité des "régions-foyers" ; les surconcentrations industrialo-urbaines provoquent des phénomènes de déséconomies externes; les progrès technologiques permettent l'expulsion de certaines activités hors des "régions-foyers" et leur remplacement par d'autres activités à plus forte productivité (2). Les régions "périphériques" (celles qui ont été hors du champ géographique de manifestation du processus d'industrialisation) peuvent ainsi jouer de cette nécessité de

---

(1) En particulier ceux des bureaux d'études français, publics ou privés (SEDES, SCET , BCEOM, SEMA) et des instituts de recherche tels l'ORSTOM.

(2) J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1977a.C'est le processus désormais classique de segmentation - délocalisation des opérations de production, conduisant à la nouvelle division internationale du travail industriel.

redéploiement pour capter des "innovations",à condition de créer un milieu d'accueil attractif offrant aux investisseurs des perspectives de rentabilité par l'élimination du risque politique et la ferme volonté d'assurer la croissance des marchés locaux et de favoriser la constitution d'externalités (services aux entreprises, environnement économique des usines) efficaces. La création du milieu d'accueil et l'importance accordée aux externalités comme facteur essentiel d'implantation des industries, bref la mise en oeuvre des moyens de canalisation des "innovations" provenant des pays industrialisés, ne peuvent être maîtrisées que par l'intervention de l'Etat, la planification étant alors indispensable "pour promouvoir une stratégie permettant de tirer le meilleur parti des forces de diffusion" (1). Dès les années 1958-1960, l'objectif prioritaire affiché par les dirigeants ivoiriens (2) consiste donc à favoriser l'apparition d'un pôle de croissance, capable à terme d'exercer des effets d'entrainement locaux, ce qui suppose la prise en compte par l'Etat de deux impératifs : accueillir rapidement,dans les meilleures conditions,les capitaux, les hommes et les techniques des pays industrialisés ; concevoir un modèle de croissance qui légitime l'action de l'Etat aux yeux des nationaux en augmentant leur niveau de vie, tout en répondant aux besoins des investisseurs étrangers qui recherchent le profit. La planification industrielle a donc, en principe, une fonction d'arbitrage entre la contrainte du profit pour l'étranger et celle d'une distribution du revenu aux populations locales, contraintes qui relèvent bien souvent d'une contradiction. Comme pour distribuer il faut préalablement accumuler, c'est d'abord la création

---

(1) J.C. PERRIN, 1974, p. 99

(2) Il est clair que la logique des experts et celle exprimée officiellement par le pouvoir d'Etat coïncident. Nous ne croyons cependant ni au mimétisme, ni à la perversion intellectuelle que les premiers auraient exercé sur le second. Bien au contraire, et au delà de l'apparence des discours, il nous semble que c'est dans le processus volontariste d'affermissement du pouvoir d'Etat qu'il convient de rechercher les raisons pour lesquelles la théorie des pôles, ou les éléments principaux de la théorie, ont été "adoptés" par les responsables de la planification.

d'établissements industriels qui a été privilégiée par la mise en place d'une batterie de mesures incitatives au coeur desquelles se trouve le premier Code des Investissements et le Code des Douanes.

. Le Code des Investissements de 1959 (1) et le Code des Douanes ont instauré ce qu'il faut bien appeler un véritable protectorat fiscal. Ce n'est ni nouveau (en réalité, ce sont souvent des dispositions datant de la loi-cadre qui ont été amplifiées) ni unique, puisque la plupart des Etats africains se sont ingéniés à créer des systèmes incitatifs concurrentiels, et le système mis en place est à la fois très simple et très libéral. Alors que les avantages fiscaux de droit commun (régimes de l'usine nouvelle, du réinvestissement des bénéfices, de l'amortissement différé -2-) visent à mobiliser et à favoriser les investissements locaux, le Code de 1959 est essentiellement destinés aux capitaux étrangers. Rappelons brièvement qu'il a créé deux régimes distincts (3) : celui de l'agrément prioritaire, accordé par décret précisant les engagements mutuels et fixant l'importance et la durée des avantages fiscaux (10 ans), et en principe réservé aux entreprises concourant à l'exécution du Plan par des investissements revêtant une importance particulière ; celui du régime fiscal stabilisé, accompagné d'une convention d'établissement conclue pour une durée maximale de 25 ans , régime qui peut être octroyé aussi à certaines entreprises déjà prioritaires. Les négociations entre le Ministère des Finances, la Direction du Développement Industriel et les investisseurs privés sont menées dans un cadre extrêmement souple : les normes

---

(1) Code des Investissements privés de Côte d'Ivoire, loi n° 53-134 du 03/09/1959.

(2) cf Annexes

(2) idem

d'agrément prioritaire sont très subjectives, les décrets impliquent des engagements de comportement plus que de résultats (1), et le Chef de l'Etat peut être autorisé après le vote d'une loi à signer directement des conventions d'établissement. Les contrôles ultérieurs sont très formels, et les sanctions (mise en demeure, éventuellement retrait d'agrément prononcé par le Conseil des Ministres) demeurent théoriques : on a bien observé quelques cas de refus de renouvellement d'agrément, mais la règle générale a bien souvent été la reconduction de tout ou partie des avantages après la venue à terme de l'agrément prioritaire. Sans entrer dans le détail des mesures (consultables en Annexes), il convient de souligner d'une part que les activités concernées sont principalement celles d'import-substitution, d'autre part que le Code ne fait pas référence à la nationalité des investisseurs, à la taille des entreprises, pas plus qu'à leur localisation. Les bilans du secteur prioritaire réalisés en 1974 et 1978 montrent à la fois le poids considérable des entreprises agréées et les déséquilibres consécutifs à la logique de protectorat fiscal. En 1974, les entreprises prioritaires (ou qui l'ont été) représentaient 56% des investissements bruts cumulés de l'industrie, 55% du chiffre d'affaires (SIR exclue), 51% de la valeur ajoutée brute; elles employaient 48% des salariés de l'industrie. La plupart des engagements avaient été respectés, les investissements et la production dépassant respectivement de 45% et de 60% les prévisions établies lors de la signature des agréments. Le secteur prioritaire est alors contrôlé par le capital privé étranger, les participations ivoiriennes publiques ou privées ne représentant que 20% du capital social des 97 entreprises prioritaires. Quinze ans après l'adoption du Code des Investissements, la captation

---

(1) Délai d'investissement, recrutement de main-d'oeuvre locale, utilisation de matières premières locales.

d'"innovations" extérieures peut être considérée comme réussie. Du bilan des 105 entreprises bénéficiant ou ayant bénéficié des avantages du Code des Investissements, dressé en 1978, il ressort que le secteur prioritaire représentait alors 57% des investissements bruts cumulés, 62% du chiffre d'affaires, 64% de la valeur ajoutée et 48% des emplois industriels (1). Mais les caractéristiques du secteur prioritaire traduisent et soulignent les limites et les aspects négatifs de la politique d'incitation fiscale. Les investissements ont été concentrés dans des activités d'import-substitution ; l'appareil productif ainsi constitué reste peu intégré, les unités pouvant être approvisionnées à bon compte à l'extérieur ; les techniques de production sont souvent capitalistiques et des situations de privilège ont été créées par le cumul des avantages fiscaux et des sur-protections douanières de certains marchés, ce qui conduit au maintien artificiel d'entreprises qui ne survivraient pas dans un marché réellement concurrentiel ; enfin, les investisseurs ont privilégié Abidjan, où l'armature industrielle est concentrée. Ces déséquilibres graves tant dans le domaine du dynamisme du système productif que dans celui de la distribution géographique des activités ne sont pas ignorés des responsables du Plan. En réalité, la réforme du Code est envisagée dès 1965-1966, le coût total des exonérations apparaissant souvent comme trop élevé par rapport à la valeur ajoutée créée par les entreprises étrangères prioritaires et/ou conventionnées. A ce manque à gagner fiscal s'ajoute la liberté du transfert des capitaux au sein d'une zone franc (2) stabilisée par la convertibilité à parité fixe du franc CFA : la garantie de cette liberté

---

(1) Revue Economique et financière, 1979, n° 18, Abidjan.

(2) Les capitaux français sont particulièrement favorisés, puisque les bénéfices réalisés en Côte d'Ivoire et rapatriés ne sont pas soumis à l'impôt en France .

de rapatriement des profits réalisés constitue un atout attractif majeur. Les dispositions fiscales et douanières sont accompagnées d'un système de mobilisation de l'épargne en cours de constitution : le FNI (Fonds National d'Investissements - 1 -) et la SONAFI (Société Nationale de Financement) ont pour objectifs d'inciter au réinvestissement sur place d'une partie des bénéfices tout en permettant à l'Etat d'intervenir directement pour catalyser l'investissement industriel. Les principes de base (2) sont là encore très simples : il s'agit d'une mise en réserve obligatoire de 10% des bénéfices réalisés, à laquelle sont soumises toutes les entreprises, y compris celles bénéficiant d'exemptions fiscales. En contrepartie, et pour un montant égal, les entreprises reçoivent des certificats FNI nominatifs, qui peuvent être remboursés après présentation d'un programme d'investissements égal à trois ou quatre fois leur valeur, ou utilisés pour souscrire des obligations émises par la SONAFI ou des titres d'emprunts à long terme de l'Etat. Les réinvestissements donnant droit au remboursement des titres sont classés en plusieurs catégories (3), les titulaires de certificats disposant de deux années pour demander l'agrément de leur projet d'investissement, délai au delà duquel les certificats FNI sont convertis en emprunts d'Etat à long terme (2,5% sur 40 ans). Le FNI contribue ainsi à alimenter les ressources de la SONAFI, qui bénéficie par ailleurs de dotations budgétaires et de ressources d'emprunt auprès du public. La SONAFI est l'instrument principal de prise de participation publique dans le capital social industriel, mais elle a été conçue

---

(1) Loi n° 62-54 du 12/02/1962

(2) J. DUTHEIL de la ROCHERE, 1976, pour le détail de toutes les mesures et du mécanisme.

(3) idem

comme un instrument temporaire, un relais permettant ensuite de rétrocéder les actions rentables à des privés ivoiriens. Un bon exemple de ce processus de mobilisation-participation-relais-rétrocession peut être trouvé dans la redistribution d'actions de la SITAB (1) en 1972. Depuis, c'est autour de la Bourse des Valeurs d'Abidjan, inaugurée en avril 1976, qu'est organisé le marché financier, la Bourse devant en principe relayer l'Etat pour orienter l'épargne des particuliers, procurer aux entreprises des moyens financiers et encourager la diffusion d'actions parmi les Ivoiriens. Toutes les dispositions incitatives sont accompagnées de nombreuses mesures destinées à informer les investisseurs potentiels et à promouvoir les dispositions à l'intérieur comme à l'extérieur : le BDI (Bureau de Développement Industriel, créé en 1960) assure une large et excellente publicité des textes, coordonne les relations entre les investisseurs étrangers et la Direction du Développement Industriel au Ministère du Plan et dispose d'antennes à Paris, à New-York, à Cologne ; le CICE (Centre Ivoirien du Commerce Extérieur, créé en 1970) prend en charge la promotion commerciale des produits ivoiriens. Le dispositif est complété dans les années 1970 par la mise en place d'un Fonds Spécial pour les PME ivoiriennes (1970) et d'un Fonds de Garantie de Crédits Accordés aux entreprises ivoiriennes (1968). Les mesures dites d'accompagnement ne sont pas limitées à la seule aide aux établissements industriels, qu'il est d'ailleurs bien difficile d'isoler de l'ensemble des décisions gouvernementales, lesquelles influent inévitablement sur la production manufacturière. Mais, outre l'immense effort d'équipement du pays, l'accompagnement du processus d'industrialisation a été particulièrement soutenu dans les domaines de la formation de la main-d'oeuvre et de la réglementation sociale.

---

(1) Société Ivoirienne des Tabacs, dont l'usine est à Bouaké.

En 1960, on dénombrait à peine 1.000 élèves dans l'enseignement technique : ils sont plus de 47.000 vingt ans plus tard, et le dispositif public ou privé a été considérablement diversifié, grâce à la création, en 1970, d'un Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (1). Les règles du jeu du travail salarié ont été définies par le Code du Travail ivoirien (août 1964) ainsi que par la Convention Collective Interprofessionnelle du 20 juillet 1977 ; la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) assure depuis 1968 (2) le recouvrement et les prestations des trois régimes de couverture sociale (Prestations familiales, Accidents du travail et maladies professionnels, Retraite), et contrôle diverses actions sanitaires et sociales (aides aux mères, éducation préscolaire ...). Cet interventionnisme libéral a ses limites: il a permis de "faire le plein des industries d'import-substitution" (3), mais cette voie d'accumulation a été obstruée dès la fin de la première décennie de l'Indépendance; pour promouvoir les industries exportatrices utilisant les matières premières locales et éviter une fragilisation des entreprises existances souvent trop maternées à l'abri d'une fiscalité complaisante et d'une surprotection douanière, il faut redéfinir des règles du jeu et/ou intervenir directement dans l'investissement autour d'objectifs qui ne peuvent plus être réduits au simple accueil d'usines. Comme l'écrit A. VALETTE, "en schématisant à peine, tout se passe comme si une fois réalisée l'installation d'usines, les pouvoirs publics se détournaient de celles-ci pour porter leur attention sur la promotion de nouveaux projets. On assiste à une sorte de fuite en avant, de course à la réalisation de projets sans retour en arrière à des fins de contrôle" (4).

---

(1) cf Annexes

(2) Il s'agit d'une centralisation de la gestion de trois régimes créés successivement en 1955 (Prestations familiales), en 1957 (Accidents du Travail) et en 1960 (Retraite des travailleurs salariés).

(3) J. DUTHEIL de la ROCHERE, 1976, p . 316

(4) A. VALETTE, 1980, p. 59.

. Il aura fallu, après quinze ans d'hésitations, la crise financière de l'Etat et l'ouverture de négociations avec la Banque Mondiale, le FMI et les principaux bailleurs de fonds impliqués dans la dette extérieure pour que le protectorat fiscal soit réellement mis en question. Le deuxième "prêt d'ajustement structurel", signé le 31 mai 1983 entre la Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale, est subordonné à une révision du Code des Douanes et du Code des Investissements visant à limiter les protections tarifaires pour les industries d'import-substitution et à favoriser les industries de transformation locales tournées vers l'exportation. Les nouvelles règles du jeu ont été définies dans cinq lois votées en 1984 (1), et dont le principal objectif est la relance de l'activité industrielle par la promotion des exportations ("une stratégie résolument exportatrice "-2-). et le développement de la compétitivité des entreprises. Pour ce faire, huit mesures principales ont été mise en oeuvre.

- Les surprotections tarifaires douanières sont supprimées et la tarification est harmonisée sur la base d'un taux unique de protection de 40% ; un régime transitoire de surcharge tarifaire à l'importation servira de compensation provisoire.

- Le champ d'application du Code des Investissements est élargi : l'agrément prioritaire peut être accordé pour un projet de modernisation et devient accessible au PME, c'est à dire aux entreprises investissant 40 à 200 millions CFA et employant 5 à 50 salariés ivoiriens permanents.

---

(1) cf Annexes

(2) "Le plan d'ajustement structurel est basé sur une réorientation de la stratégie industrielle dans le respect des grandes orientations du plan. Au niveau de l'entreprise, il vise à l'inciter à un dynamisme nouveau en substituant une stratégie résolument exportatrice à une stratégie de substitution aux importations" Discours de B. EHUI, Ministre de l'Industrie, aux Journéesde l'Industrie, Yamoussoukro 17-18 octobre 1984.

- Les avantages douaniers et fiscaux du secteur prioritaire sont modifiés : l'exonération douanière est limitée aux biens d'équipement importés et aux pièces de rechange non fabriquées localement, mais elle est supprimée pour les matières premières importées.

- Le retour au régime de Droit Commun pour les matières premières est progressif et étalé sur trois ans.

- Le régime de convention d'établissement est maintenu, mais sa durée est limitée à 15 ans au lieu de 25 et son obtention est conditionnée par un montant d'investissements minimum (5 milliards F. CFA, y compris le fonds de roulement).

- Un régime de prime à l'exportation, calculée sur la valeur ajoutée des produits manufacturés, couplé à la suppression des droits de sortie pour les entreprises bénéficiaires est institué.

- Les avantages sont régionalisés pour encourager les investissements hors d'Abidjan : trois zones sont créées (Abidjan = A ; Sud-Ouest, Centre et Ouest = B ; Est, Nord et Nord Ouest = C) avec des durées différentielles d'agrément (7 ans en zone A, 9 ans en zone B, 11 ans en zone C) ; l'exonération de la TVA sur les biens d'équipement importés est supprimée dans la zone abidjanaise ; les avantages du régime fiscal de droit commun sont également régionalisés.

- Une aide à la valeur ajoutée, sous forme de crédit d'impôt déductible des charges sur les salaires, est donnée en fonction des emplois ivoiriens créés et de la localisation.

A ces mesures, contemporaines de la formation d'un Ministère de l'Industrie, s'ajoutent la suppression du BDI et la dissolution de la SONAFI. Les fonctions du premier ont été dissociées et sont assumées pour la promotion par le SPID (Service Autonome de Promotion Industrielle, créé en mars 1984 au sein du Ministère de l'Industrie), pour l'assistance aux entrepreneurs ivoiriens par le CAPEN (Centre d'Assistance et de Promotion de l'Entreprise Nationale), héritier de l'ancien OPEI (Office de Promotion de l'Entreprise ivoirienne, datant de 1968). Quant au portefeuille d'actions ou d'obligations de la SONAFI, il est progressivement rétrocédé au coup par coup, notamment par l'intermédiaire de la Bourse des Valeurs, à des privés ivoiriens ou étrangers lorsque ces derniers sont considérés comme étant plus aptes à prendre en charge la modernisation de l'appareil productif (c'est le cas d'UNILEVER qui a acquis les parts de la SONAFI et de l'Etat dans la société TRITURAF (1), et contrôle ainsi la filière de transformation des corps gras alimentaires). Les nouvelles règles du jeu définies en 1984 coïncident avec des discours et des actes de désengagement de l'Etat en tant qu'acteur direct de la production. A tous les échelons du pouvoir d'Etat, le secteur public ou parapublic parait remis en cause, soit dans ses modalités de fonctionnement, soit dans son existence même.

---

(1) Société Ivoirienne de Trituration des graines oléagineuses et de raffinage d'huiles végétales, dont l'usine installée à Bouaké produit de l'huile de table de coton et des tourteaux de coton. En 1983-1984, BLOHORN a acquis 79% du capital de TRITURAF ; en 1982 UNILEVER a racheté les parts de la famille BLOHORN dans la Société BLOHORN HSL.

Le 20.07.1977 est créé un Ministère d'Etat chargé de la réforme des Sociétés d'Etat (SODE) : les propositions, élaborées pendant trois ans, sont soumises en juin 1980 au Conseil National, et le gouvernement ivoirien fait adopter le 13.09.1980 un projet de loi qui transforme 32 des 39 SODE concernées : 15 sont dissoutes, 8 sont transformées en Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), 3 sont transformées en Etablissements publics administratifs (EPA), 6 font l'objet de mesures particulières , de même que certaines entreprises industrielle qui sont privatisées (IVOIRE-OUTILS) et d'autres sociétés para-publiques dont la fonction est redéfinie. C'est un bouleversement d'autant plus important que le poids du secteur économique public et para-public (une soixantaine d'établissements publics, 150 à 250 sociétés d'économie mixte selon le degré de participation publique, 39 SODE) est considérable : à la veille de la réforme des SODE, les entreprises publiques réalisaient 20% de la valeur ajoutée, représentaient 30% de l'investissement total de l'économie ivoirienne et fournissaient 34% des emplois du secteur moderne productif. Au 7ème Congrès du PDCI-RDA (29 septembre - 30 octobre 1980), le Président dénonce la prolifération des SODE, ainsi que leur mauvaise gestion et leur accumulation de déficits. Depuis, de nombreux discours officiels ne cessent de mettre l'accent sur le désengagement nécessaire de l'Etat. M. EKRA, Ministre chargé de la réforme des SODE, déclare en décembre 1980 : "en dehors des activités que je qualifierais de stratégiques, tels l'électricité, l'énergie, l'eau, la marine, les postes et télécommunications et les transports et qui restent du ressort de l'Etat, toutes les autres activités seront dévolues à des sociétés privées qui voudraient s'y intéresser"(1)

---

(1) Interview de M. EKRA in Afrique Industrie du 1.12.1980, p. 34-37.

En 1981, M. SERI GNOLEBA, alors Ministre du Plan et de l'Industrie, critique la mentalité d'assistés de beaucoup d'entreprises prioritaires, qui "voudraient être prioritaires à perpétuité" (1). En 1984, plus prudemment, L. KONAN, Président de la Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire estime "qu'à un secteur public suffisamment étoffé doit venir s'adjoindre un secteur privé composé d'entreprises moyennes ... plus que jamais, l'initiative privée est la clé de voûte du redressement national" (2). Faut-il interpréter ces déclarations comme des témoignages d'une volonté de transformation de la fonction de l'Etat-relais? Les dirigeants ivoiriens, à supposer que tous partagent la même analyse, sont-ils en train de mettre en place ou de baliser une transition au cours de laquelle l'Etat, ayant rempli son rôle de suppléant intermédiaire et nécessaire, sera progressivement délesté de son patrimoine économique au bénéfice du secteur privé? Cette thèse transitionnelle est sans doute séduisante, mais le contexte dans lequel les discours et les actes sont produits mérite réflexion. Certes, les SODE, et plus généralement la condition d'Etat-entrepreneur, ont été mis en cause bien avant 1978, première année d'effondrement des cours mondiaux du café et du cacao et des recettes d'exportation, dont les implications ont été considérables sur l'état des finances publiques. Il n'empêche que c'est dans "la conjoncture", brutalement installée jusqu'à la fin 1984, que les décisions ont été prises. Dès lors, on ne peut éviter de se demander si la "conjoncture" n'a fait que précipiter un processus de modification du rôle de l'Etat souhaité et déjà engagé par les dirigeants, ou si le recours au privé n'est pas en réalité une réaction pragmatique face aux difficultés

---

(1) Assemblée Générale de la Chambre d'Industrie in Afrique Industrie du 15/07/1981, p. 9.

(2) Journées de l'Industrie, Yamoussoukro, 17-18 octobre 1984.

financières, qui n'a en fait d'autre signification que celle d'un retrait provisoire, faute de moyens suffisants. En toute logique, si relais il y a, ce ne peut être qu'au bénéfice des privés ivoiriens : or ce qui se passe depuis 1980 est bien plus complexe, puisque les rétrocessions industrielles intéressent aussi bien des ivoiriens que des sociétés étrangères. De plus, le recul du discours de l'Etat-entrepreneur n'est pas accompagné de l'affirmation d'un libéralisme classique, au contraire. Le Président de la Chambre d'Industrie rappelle que "l'investissement privé ne doit pas sous-entendre un retrait des pouvoirs publics" (1) et le Chef de l'Etat déclare, lors d'une Conférence de presse consécutive au 8ème Congrès du PDCI-RDA (9-12 octobre 1985) :"nous venons de prévenir la Banque Mondiale et le FMI que dans nos prochains entretiens avec ces organisations financières internationales, l'on tienne compte de notre volonté de ne pas arrêter notre croissance économique et de garder une partie de nos fonds pour le progrès économique et social " (2). Comment ces ressources, non destinées au remboursement de la dette, seront-elles utilisées? La relance désirée de l'industrie agro-exportatrice, si elle se produit d'ici 1990, est-elle possible sans l'intervention directe de l'Etat-entrepreneur, et sinon quels seront les critères de dosage entre le secteur public et le secteur privé ivoirien ou étranger? La seule certitude, c'est que le pouvoir d'Etat souhaite garder le contrôle des règles du jeu, mais la vraie question est celle de la pérennité de l'Etat-entrepreneur, question à laquelle on ne peut répondre sans s'interroger sur la nature et les fonctions du pouvoir d'Etat ivoirien en particulier dans le domaine de l'accumulation et de la distribution des richesses.

---

(1) Journées de l'Industrie, Yamoussoukro, 17-18 octobre 1984.

(2) Ce qui est interprété par Y.A. FAURE comme une déclaration aux accents keynésiens (Y.A. FAURE, 1985).

2) Les acteurs de l'industrialisation

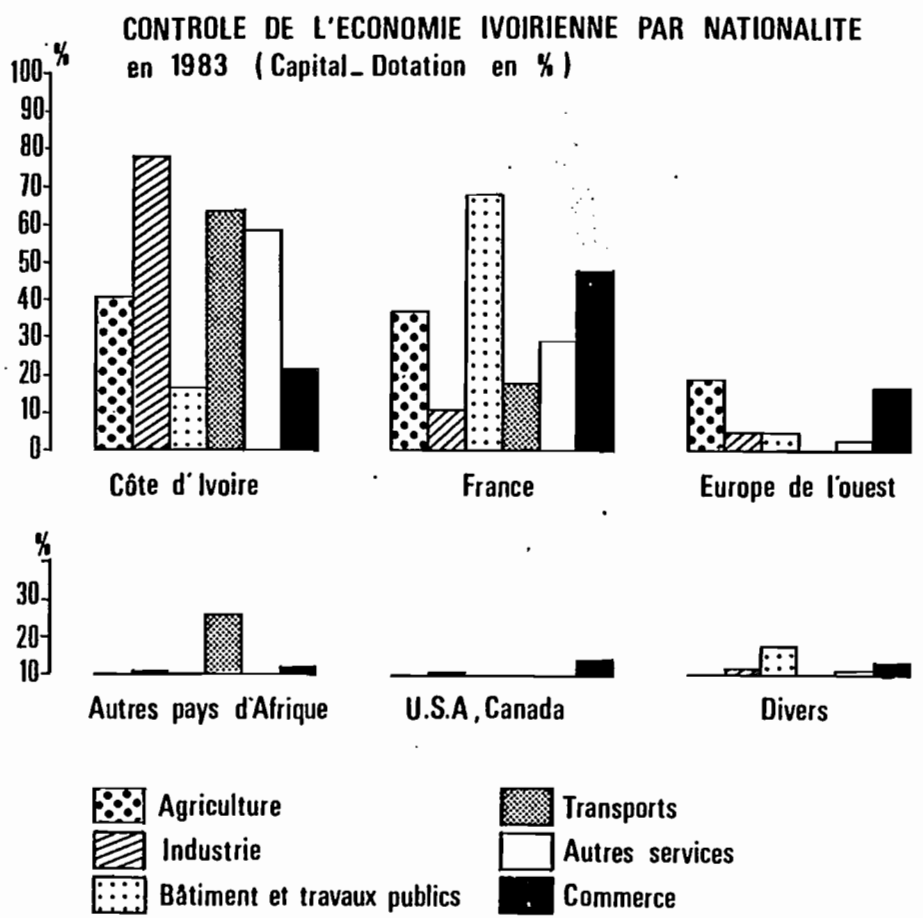
De toutes les activités arbitrairement qualifiées de "modernes" dans les documents publiés par le Ministère de l'Economie et des Finances, c'est à dire les activités répertoriées par la Comptabilité Nationale, c'est l'industrie au sens large (branches 05 à 22 incluant les industries extractives et pétrolières, les industries manufacturières stricto-sensu et la production d'eau et d'énergie) qui est celle dont le capital-dotation est le mieux contrôlé par la Côte d'Ivoire. Certes, le capital social, pour être "une bonne mesure de l'engagement et du risque financier pris par les bailleurs de fonds créateurs de l'entreprise" (1), n'en constitue pas moins un indicateur limité du contrôle réellement exercé. Dans ce domaine, c'est moins le pourcentage de parts détenues que le pouvoir effectif de décision qui compte : or, la plupart des travaux menés sur les pratiques consécutives à l'ivoirisation du capital (2) montrent que dans les entreprises à participations publiques non majoritaires, les représentants de l'Etat ont plutôt une fonction de portes-paroles des revendications du secteur privé auprès des pouvoirs publics que de contrôle de résultats ou des orientations des entreprises elles-mêmes (3). Cependant, la ventilation de capital-dotation par nationalités et l'évolution depuis l'Indépendance constituent de bons éléments d'appréciation des différences de comportement, selon les branches, des pouvoirs publics comme des investisseurs étrangers, ce qui permet de rappeler les raisons fondamentales pour lesquelles

---

(1) A. VALETTE, 1980, p. 52

(2) J. CHEVASSU , A. VALETTE, 1976; C. de MIRAS, 1980 ; MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES, (Coopération et Développement), 1986.

(3) Ce qui est assimilé à un détournement de finalité des fonctions par A. VALETTE, 1980, p. 59.



SOURCE : Centrale des bilans 1983

FIG. 4

ces derniers ont choisi la Côte d'Ivoire comme terrain de déploiement de leur stratégie industrielle. Malgré la qualité des données statistiques disponibles et le caractère remarquable des collectes effectués depuis 1973 par la Banque des Données Financières (1), ainsi que par la Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire, créée en mars 1965, il faut manipuler les résultats obtenus avec précaution Les bases de recensement ne sont pas identiques : celle de la Chambre d'Industrie exclue les entrepôts frigorifiques, les entreprises de construction métallique (regroupées avec le BTP), les activités de réparation de véhicules et plus généralement les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 12 millions CFA, seuil au delà duquel les responsables peuvent être inscrits comme électeurs à la Chambre; la Banque des Données Financières collecte les bilans de toutes les entreprises dont les dirigeants veulent bien renvoyer les documents établis selon un plan comptable normal, mixte ou simplifié. Pour l'exercice 1981-1982, la Chambre d'Industrie inventorie 727 entreprises (dont 723 manufacturières), mais la Banque des Données Financières n'en "dénombre" que 473 (dont 470 manufacturières pour l'exercice 1982-1983). Dans ces conditions, les évaluations de capitaux sociaux ne peuvent être que nettement différentes: pour le même exercice (1981-1982), la Centrale des Bilans indique un montant 1,49 fois supérieur à celui de la Chambre d'Industrie qui recense cependant plus d'unités. Pourtant , quelle que soit la crédibilité des chiffrages (2), trois constats majeurs sont à retenir de l'évolution mesurable depuis l'Indépendance : en 1983, les capitaux ivoiriens sont largement majoritaires et les pouvoirs publics détiennent directement plus de 50% du capital social de l'industrie

---

(1) Les dates de publications sont cependant de plus en plus tardives. La Centrale des Bilans 1983 n'a ainsi été publiée qu'en 1985.

(2) Le capital social de l'industrie manufacturière s'élève-t-il à 190 milliards F. CFA (Chambre d'Industrie) ou à près de 284 milliards F. CFA (Centrale des Bilans) en 1981 - 1982 ?

manufacturière, déduction faite des activités extractives et de la production d'eau et d'énergie ; les capitaux français ne représentent que moins de 20% du total contre environ 66% en 1971 ; l'augmentation du capital social industriel est en partie due à l'arrivée de capitaux étrangers non français, en provenance de nombreux pays.

Tableau 3 : Evolution de la répartition des capitaux sociaux des industries manufacturières (branches 06 à 21) par groupes de nationalités.

ORIGINE DES CAPITAUX	1971 (1)%	1975 (2)%	1981/82 (3) %	1982/83 (4) %
COTE D'IVOIRE	21,4	30,1	64,5	78,3
dont publics	18,0	21,4	50,6	69,0
privés	3,4	8,7	13,9	9,3
FRANCE	65,7	47,6	19,9	11,4
ETRANGERS NON FRANCAIS	12,9	20,1	14,0	8,6
dont EUROPE	7,1	8,8	8,8	5,9
LIBAN	1,2	1,4	2,3	1,4
AUTRES	4,6	9,9	2,9	1,3
INTERMEDIAIRES	-	2,2	1,6	1,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) et (2):A. VALETTE, 1980, p. 65

(3) Source : Chambre d'Industrie, 1983, branche 22 exclue

(4) Source : Centrale des Bilans 1983, branche 22 exclue

Tableau 4 ORIGINE DES CAPITAUX SOCIAUX DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE (exercice 1981 - 1982) D'APRES LA CHAMBRE D'INDUSTRIE.

	Millions F. CFA	%		millions F.CFA	%
1) ETAT IVOIRIEN	96.159	50,6	14) ITALIE	787	0,4
2) FRANCE	37.924,5	19,9	15)BURKINA-FASO	704	0,4
3) PRIVES IVOIRIENS	26.384,5	13,9	16) DANEMARK	419	0,2
4) SUISSE	6.660	3,5	17) SENEGAL	329	0,2
5) LIBAN	4.366	2,3	18) BELGIQUE	274	0,1
6) GRANDE BRETAGNE	4.329	2,3	19) HONG-KONG	209	-
7) ETATS-UNIS	3.242	1,7	20) MAROC	201	-
8) DIVERS INTERMEDIAIRES	3.072	1,6	21) TAIWAN	103	-
9) R.F.A.	1.314	0,7	22) TUNISIE	45	-
10) HOLLANDE	1.046	0,6	23) GRECE	20	-
11) LUXEMBOURG	856	0,5	24) GHANA	20	-
12) JAPON	847	0,4	25) AUTRICHE	15	-
13) BENELUX	837	0,4	26) AUSTRALIE	1	-

Tableau 5 CONTROLE DES CAPITAUX SOCIAUX PAR BRANCHES INDUSTRIELLES en 1982 (%)

Branches	Total Côte d'Ivoire	Etat ivoirien	Privés ivoiriens	Etrangers
06 Graines et farines	48,9	3,0	45,9	51,1
07 Conservation et préparations alimentaires	45,8	31,2	14,6	54,2
08 Boissons et glaces alimentaires	37,1	6,9	30,2	62,9
09 Corps gras aliment.	61,9	50,3	11,6	38,1
10 Autres industries alimentaires + tabac	98,2	97,5	0,7	1,8
11 Textiles et habillement	43,5	32,0	11,5	56,5
12 Cuir et articles chaussants	0,5	0	0,5	99,5
13 Industries du bois	23,4	0	23,4	76,6
14 Raffinage du pétrole et dérivés	85,5	48,3	37,2	14,5
15 Industries chimiques	33,6	8,5	25,1	66,4
16 Industries du caoutchouc	52,5	46,4	6,1	47,5
17 Fabrication des matériaux de construction	35,1	14,3	20,8	64,9
18 Sidérurgie et lèr transf. des métaux	100,0	100,0	0	0
19 Matériel de transport	4,0	0	4,0	91,0
20 Autres ind. mécan. et élec.	18,5	4,8	13,7	81,5
21 Industries diverses	52,7	27,9	24,8	47,3

Source : Chambre d'Industrie, 1983.

L'affirmation dans l'industrie manufacturière du poids des capitaux ivoiriens, le recul des capitaux français en valeur relative et l'ouverture à de nombreux partenaires étrangers depuis la deuxième décennie de l'Indépendance correspondent à une évolution générale de l'ensemble du secteur dit "moderne", à laquelle la seule industrie , du fait de son poids relatif (1), a largement contribué.

. Les acteurs étrangers

Les acteurs étrangers de l'industrialisation ne disposent plus de la majorité des capitaux sociaux, mais le poids réel de leurs entreprises est bien supérieur aux seules parts de capital-dotation détenues. Ainsi convient-il de souligner que les capitaux étrangers sont majoritaires dans 10 branches de production manufacturière sur 16. Il est évidemment difficile de circonscrire le taux de contrôle exercé sur les investissements, les immobilisations nettes, la production et la valeur ajoutée. Les sous-branches sont nombreuses, et il faudrait procéder dix ans après J. CHEVASSU et A. VALETTE au même travail de dépouillement minutieux et systématique des documents comptables, entreprise par entreprise, en mettant en parallèle les capitaux sociaux et les principaux indicateurs d'activité, puis en affectant ces derniers à la nationalité dominante du capital social (2). Sans disposer d'une analyse aussi fine, il est cependant possible d'utiliser les données de la Chambre d'Industrie et de la Centrale des Bilans pour identifier les activités privilégiées par les investisseurs étrangers, ce qui permet d'appréhender les stratégies conduites à l'échelle ivoirienne.

---

(1) D'après la Centrale des Bilans 1983, le capital-dotation de l'industrie représente près de 57% de l'ensemble du capital-dotation de toutes les entreprises inventoriées.

(2) J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975,b

Tableau 6 LE POIDS DES 10 BRANCHES (1) DE PRODUCTION MANUFACTURIERE CONTROLEES PAR DES CAPITAUX SOCIAUX ETRANGERS.

D'après la Chambre d'Industrie (exercice 1981-1982)				D'après la Centrale des Bilans 1983			
	Total (2)	10 branches	%		Total (3)	10 branches	%
	(millions CFA)				(millions CFA)		
Investissements bruts cumulés	586 330	285 412	48,7	Actifs nets immobilisés	619 310	129 249	20,9
Chiffre d'affaires	961 932	648 819	67,4	Chiffre d'affaires HT	919 876	390 544	42,5
Masse salariale	93 510	71 913	76,9	Production vendue	849 683	352 283	41,4
Emplois (unités)	63 093	50 161	79,5	Valeur ajoutée	266 210	142 046	53,4

(1) Branches 06,07, 08, 11,12,13, 15, 17, 19, 20

(2) Industries manufacturières (branches 06 à 21)

(3) Industries sauf la branche 22.

. Les 10 branches dont les capitaux sont contrôlés majoritairement par des intérêts étrangers représentent en 1982, d'après la Chambre d'Industrie,48,6% des investissements bruts cumulés, 67,4% du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière, 79,5% des effectifs salariés et 76,9% de la masse salariale versée. Leur poids est moindre d'après les documents de la Banque des Données Financières : en regroupant toutes les sous-branches concernées, on obtient,à partir de la Centrale des Bilans 1983, 20,9% des actifs nets immobilisés, 42,5% du chiffre d'affairès hors-taxes, 41,4% de la production vendue, 53,4% de la valeur ajoutée. Quels que soient les écarts de résultats, une constante apparait : la part de capital-dotation est plus réduite que le poids effectif dans la production et la distribution des richesses. Certes, depuis l'Indépendance, le contrôle étranger sur le patrimoine industriel et sur la production manufacturière n'a cessé de diminuer : en 1960, 98,6% de la production et 99,5% des investissements bruts cumulés étaient réalisés par des entreprises à capitaux étrangers majoritaires ; en 1975, ces proportions étaient respectivement de 80% et 73%; si les données comptables de l'exercice 1982-1983 sont crédibles, les capitaux sociaux étrangers ne contrôlent plus au début de la troisième décennie de l'Indépendance ni la propriété des immobilisations nettes, ni la majorité des investissements, mais ils dominent vraisemblablement la majeure partie de la production (il faut tenir compte des participations étrangères aux 6 autres branches) et de la valeur ajoutée. La réalité est complexe, car c'est de l'effort étatique déployé dans deux activités agro-alimentaires (09 : industries des corps gras et huiles, 10 : autres industries alimentaires, sucre, tabac) ainsi que dans le raffinage du pétrole et ses dérivés (14) que provient la redistribution générale des cartes depuis 1975. Or en 1983, ces

trois branches représentent à elles seules, avec plus de 407 milliards F. CFA, 65,8% des actifs nets immobilisés et fournissent 39% du chiffre d'affaires hors-taxes, 40,6% de la production vendue et 24% seulement de la valeur ajoutée. Autrement dit, les industriels étrangers sont moins intervenus que les pouvoirs publics dans des activités fortement capitalistiques, valorisant des productions agricoles nationales, requièrant de lourds investissements et d'importantes immobilisations, mais peu productrices de valeur ajoutée. A contrario, ils sont présents dans la plupart des industries d'import-substitution orientées d'abord vers la satisfaction du marché intérieur, puis devenues exportatrices (travail des grains et farines) ainsi que dans quelques activités de valorisation de productions locales (industrie du bois, conservation et préparation alimentaire). Toutefois, une vision trop dichotomique réduisant l'industrie à deux sphères, l'une d'import-substitution aux mains du capital étranger, l'autre de valorisation des produits agricoles pour l'exportation contrôlée par des intérêts ivoiriens, rendrait mal compte de la complexité résultant du pragmatisme public. Il est vrai que la phase d'import-substitution a été grandement soutenue par l'apport de capitaux sociaux et d'investissements étrangers; il est non moins vrai que tous les capitaux sociaux et les investissements étrangers ne sont pas uniquement orientés vers l'import-substitution et que des participations ivoiriennes non négligeables existent dans ce secteur. Ainsi, les intérêts étrangers sont-ils minoritaires dans la fabrication de cosmétiques et de parfums, dans celle d'engrais et de pesticides, dans la production de menuiserie et de charpente métallique, dans la chaudronnerie. En revanche, ils sont majoritaires dans la conserverie de fruits et de jus

de fruits, dans celle du poisson, dans la fabrication de produits dérivés du café et du cacao, sous-branches fortement ou exclusivement exportatrices. Compte tenu de la politique de rétrocession de certaines parts publiques à quelques intérêts privés étrangers menée depuis 1982-1983, en particulier dans la filière des corps gras alimentaires, qui transforme bien des produits locaux mais réalise près de 96% de son chiffre d'affaires en Côte d'Ivoire (1983), il n'est pas possible d'assimiler le capital étranger à l'import-substitution ; mais il est bien malaisé, en considérant l'efficacité réelle du contrôle ivoirien dans les entreprises à capitaux publics non majoritaires, d'apprécier le poids réel de l'extérieur: en terme de capital social et d'immobilisations nettes, c'est à dire de propriété du capital fixe, les intérêts ivoiriens sont nettement dominants ; il le sont un peu moins en terme de production et plus du tout quant à la valeur ajoutée. Le patrimoine industriel étranger est beaucoup moins capitalistique que celui des nationaux, mais la valeur ajoutée créée est bien supérieure : avec des actifs nets immobilisés 3,79 fois inférieurs au montant de ceux "contrôlés" par les capitaux ivoiriens, les investisseurs étrangers produisent 1,14 fois plus de valeur ajoutée.

Tableau 7 Poids des branches selon le contrôle du capital social (millions F. CFA)

	Actifs nets immobilisés	%	Production vendue	%	Valeur ajoutée	%
6 branches contrôlées par capitaux ivoiriens	490.061	79,1	497.400	58,6	124.164	46,6
10 branches contrôlées par les capitaux étrangers	124.249	20,9	352.283	41,4	142.046	53,4
TOTAL	619.310	100,0	849.683	100,0	266.210	100,0

Source : Centrale des Bilans 1983.

. Les partenaires étrangers sont beaucoup plus nombreux qu'en 1960, et le poids relatif des capitaux sociaux d'origine française n'a cessé de diminuer depuis l'Indépendance : 65,7% en 1971, 47,6% en 1975, 19,9% en 1982 d'après la Chambre d'Industrie, un peu plus de 11% en 1983 d'après la Centrale des Bilans. Ce recul ne signifie nullement un retrait, puisque le montant du capital-dotation d'origine française est passé de 23,9 milliards F. CFA en 1975 à près de 38 milliards F. CFA en 1982 . En ne considérant que les capitaux sociaux d'origine étrangère, le décrochage est beaucoup moins spectaculaire : les investisseurs français contrôlent encore 56,1% des capitaux sociaux étrangers en 1982 contre 68,0% en 1975, et ils demeurent, et de loin, les premiers possesseurs étrangers de capital fixe manufacturier. Leur patrimoine est le seul à couvrir toutes les branches de production, avec quatre dominantes : l'agro-industrie (un quart du patrimoine manufacturier français qui représente 8,9% du total des branches concernées), et les activités textiles, métallurgiques ainsi que l'industrie du bois qui regroupent chacune environ 16% des capitaux sociaux français. Cependant, rares sont les branches où le contrôle français demeure majoritaire (métallurgie, bois). En 1975, J. CHEVASSU et A. VALETTE avaient distingué, au sein des capitaux français, ceux dits "français de Côte d'Ivoire" et ceux dits "français de France" (1). Les premiers appartiennent à des sociétés, des maisons de commerce ou de petits entrepreneurs individuels dont la quasi-totalité des intérêts économiques et financiers sont localisés dans le pays : ils représentaient, en 1975, 7,5% des capitaux sociaux industriels français. Dix ans plus tard, cette proportion a considérablement diminué

---

(1) J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975, b.

du fait du rachat, en 1982, par UNILEVER,des parts que la famille BLOHORN détenait dans l'ensemble du groupe BLOHORN (le capital social de HSL BLOHORN et des 5 filiales industrielles contrôlées à plus de 50% s'élevait en 1983 à près de 5,9 milliards F. CFA). Cependant, des maisons de commerce et des entrepreneurs individuels, qui sont pour la plupart d'anciens salariés installés depuis longtemps en Côte d'Ivoire (1) ont toujours des participations ou des entreprises constituées avec l'appui et le soutien d'hommes d'affaires ivoiriens ou de nationalité ivoirienne. C'est le cas de la SHAD ou SHAC (Société Havraise de Commerce) pour l'usinage et le négoce du café (52% de capitaux privés ivoiriens, 48% de capitaux privés français), ou d'UTPA (Usines de Traitement de Produits Agricoles) créée en 1978 par les Etablissements Jean Abile GAL (privés ivoiriens : 59%; privés français : 25%, privés étrangers 16%) pour le décorticage du café et le travail du cacao. Mais ces usines demeurent de simples unités d'appui au négoce. Quelques "vieux blancs", comme F. MASSIEYE (2), arrivé à Grand-Bassam en 1922 à l'âge de 23 ans, Président de la Chambre de Commerce, fondateur de la SACI (Société de Commerce et d'Industrie), détiennent des modestes parts de capital industriel (3,47% dans la SIEM, Société Ivoirienne d'Emballages Métalliques) .
Les petits entrepreneurs individuels sont confinés dans des activités qui ont longuement marqué leur itinéraire de salariés : industries du bois, réparation et rebobinage de moteurs électriques , rectification de pièces automobiles, imprimerie. La grande majorité des capitaux sociaux relève donc de la catégorie dite "de France", et peu de modifications fondamentales sont intervenues depuis 1975 : les analyse fines de J. CHEVASSU et A. VALETTE, brièvement

---

(1) Et désignés le plus souvent par le vocable de "petit-blanc".

(2) Décédé le 13 octobre 1985.

résumés, rendent encore largement compte de l'origine de ces capitaux provenant de quatre groupes d'investisseurs. Les grandes sociétés commerciales comme la CFAO et la SCOA, auxquelles il faut adjoindre le holding OPTORG-PEYRISSAC, ainsi que des sociétés de transit et de transport historiquement liées à la traite, telles DELMAS-VIELJEUX (1), continuent à participer modestement à l'industrialisation du pays (2). La SCOA a toujours le portefeuille le plus élargi (9 entreprises industrielles) mais les participations conjointes demeurent fréquentes : un bon exemple est fourni par la MAC (Manufacture Africaine du Cycle) dont le capital est réparti entre la CFAO (57,17%), OPTORG (21,89%) et des associés français (PEUGEOT : 2,54% ; Laminoirs de Thionville : 10,40%) et "ivoiriens" (Jean Abile GAL : 8%). Les productions, relativement diversifiées sont pour la plupart destinées au marché local de consommation finale (3) (tissus, articles de ménage en aluminium ou en matière plastique, bicyclettes). Le second groupe d'investisseurs français est constitué par les banques (6,5% du capital social total en 1975, 16,2% du capital français) qui interviennent par l'intermédiaire de holdings à participations enchevêtrées, dont le principal opérateur en Côte d'Ivoire est la CEGEPAR, du groupe PARIBAS (4). Le troisième groupe, le plus important (25,1% du capital social industriel en 1975, 52,8% du capital français), comprend les entreprises industrielles proprement dites, dont les dirigeants déploient des filiales-relais

---

(1) Tristan VIELJEUX siège, par exemple, au Conseil d'Administration de la CFAO en 1985.

(2) En 1975, le capital social contrôlé représentait 4,6% du total ivoirien et 9,6% des capitaux sociaux français.

(3) A l'exception de la conserverie d'ananas (la CFAO détient 60% du capital de la SALCI), des chantiers navals (DELMAS contrôle 50% du capital de CARENA) et à un moindre degré des unités de fabrication de peinture et des carrosseries automobiles.

(4) Pour le détail des institutions financières, J. CHEVASSU A. VALETTE, 1975, b. Depuis 1977, la plupart des apports CEGEPAR -industrie ont été acquis par la SCOA.

(PECHINEY, RENAULT, ELF, TEXUNION, ROUSSEL-UCLAF, ALLIBERT par exemple) selon des modalités extrêmement diverses, allant du contrôle à 100% à plusieurs formes d'association avec d'autres industriels, des maisons qui commercialisaient auparavant les produits ou l'Etat ivoirien. Parmi les entreprises industrielles, il faut souligner le rôle de celles dont les activités étaient largement étendues à l'ex-Empire français, en particulier en Indochine et en Afrique du Nord, et qui sont spécialisées dans la production de boissons (Brasseries et Glacières de l'Indochine -1-), de tabac (BASTOS, JOB, -2-) dans la meunerie (groupe MIMRAN -3-) et dans l'industrie du bois. Enfin, un quatrième groupe d'investisseurs français est composé d'entrepreneurs individuels sans attache connue ou identifiée avec les grandes entreprises industrielles ou financières opérant en Côte d'Ivoire, n'ayant exercé aucune activité antérieure dans le pays, et qui se sont lancés dans l'imprimerie, la transformation du bois ou la fabrication d'articles en matière plastique (isolants, pièces moulées).

. Parmi les 23 autres partenaires industriels de la Côte d'Ivoire, des évolutions très nettes se sont produites depuis l'étude consacrée par Y. MARGUERAT aux capitaux non français des sociétés industrielles (4). En 1973, les Etats Unis étaient les premiers partenaires non français, les capitaux étant concentrés dans quelques grandes unités (raffinage et formulation de lubrifiants ,

---

(1) Dont le groupe SOGEPAL-SOPAGEL détient, en 1983, 52% du capital de BRACODI (Brasseries de Côte d'Ivoire), 95% de celui de SOBOCI (Société des boissons hygiéniques de Côte d'Ivoire) et 85% de celui de la SBB (Société des brasseries de Bouaké).

(2) Les groupes étrangers JOB, BASTOS, MELIA, RINSOZ -ORMOND, SEITA contrôlent en 1983 60% du capital de la SITAB (Société Ivoirienne des Tabacs).

(3) Il est difficile de classer le groupe MIMRAN dans une catégorie de nationalité, puisque les avoirs sont répartis au Maroc, en Suisse, en France et dans la Principauté de Monaco.

(4) Y. MARGUERAT, 1973.

piles électriques, extraction de diamant) ; venaient ensuite la RFA (matériaux de construction, bois, engrais) la Suisse et les Pays-Bas. En 1982, cette hiérarchie du partenariat est transformée, et la comparaison des capitaux sociaux détenus par les principaux investisseurs étrangers est révélatrice de mutations et de comportements différentiels

Tableau 8 : Les principaux capitaux sociaux industriels étrangers non français (1973-1982)
(millions F. CFA)

	1973 (1)	1982 (2)	1982/1973
Etats-Unis	833	3 242	x 3,89
RFA	635	1 314	x 2,06
Suisse	620	6 660	x10,74
Hollande	430	1 046	x 2,43
Liban	400	4 366	x10,91
Belgique	340	274	x 0,80
Japon	170	847	x 4,98
Grande Bretagne	135	4 329	x32,06
Italie	133	787	x 5,91

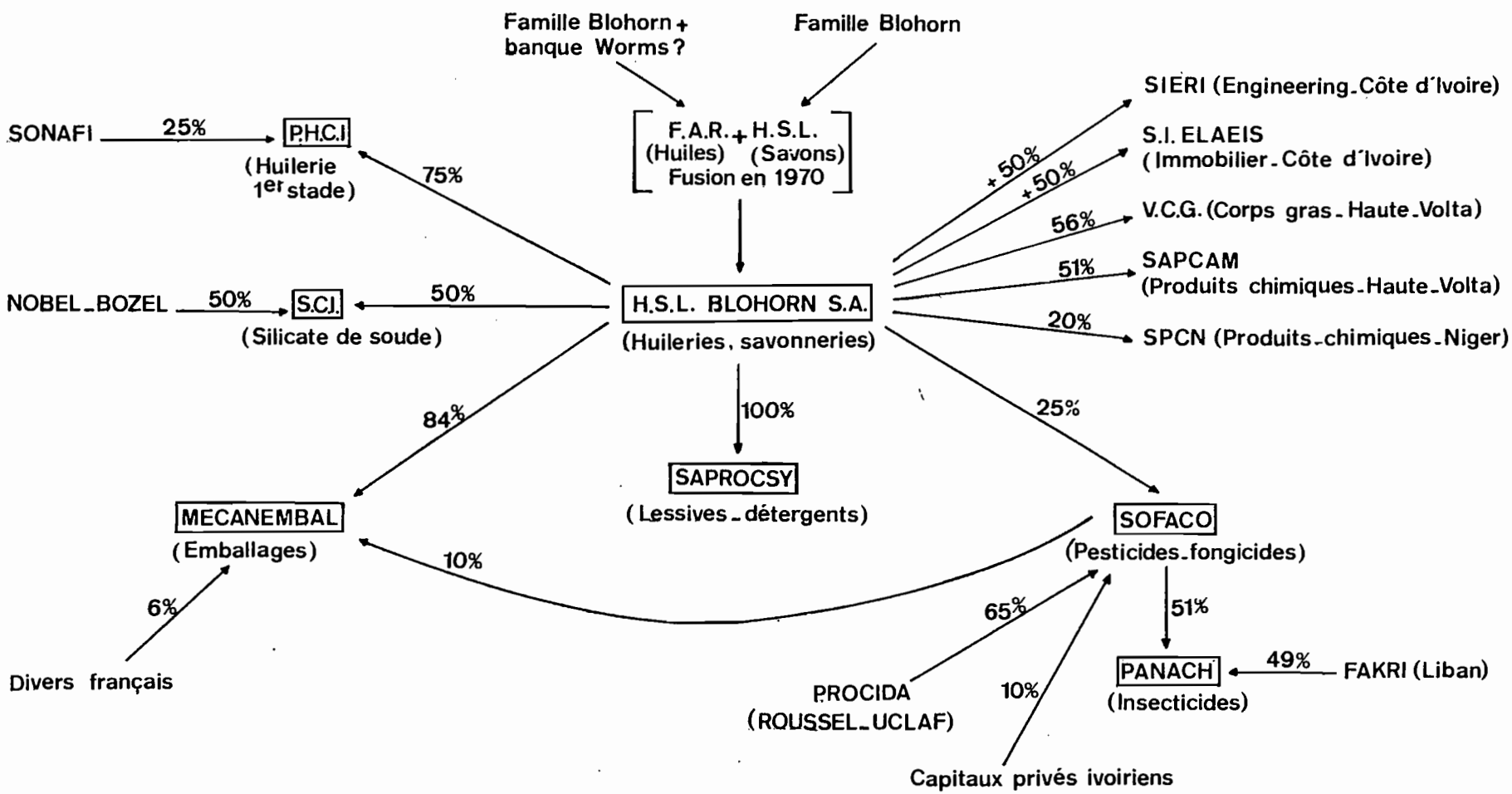
(1) Y. MARGUERAT, 1973
(2) Chambre d'Industrie, 1983.

. Des dynamismes, aux significations très différentes, apparaissent clairement à la lecture du tableau.

Les capitaux sociaux suisses et britanniques ont été multipliés par plus de 10 entre 1973 et 1982 : c'est le résultat spectaculaire d'une part de l'accentuation de

LE GROUPE BLOHORN

avant reprise par UNILEVER



SOURCE : d'après A.VALETTE J.CHEVASSU 1975

FIG. 5

la pénétration du groupe NESTLE en Côte d'Ivoire (CAPRAL et NOVALIM -1- représentent à elles seules 64% du capital social hélvétique pourtant distribué dans six branches de production), d'autre part de l'avènement d'UNILEVER, trust anglo-hollandais répertorié dans la nationalité britannique, déjà représenté dans la distribution et la production de pagnes (CFCI, UNIWAX), et qui contrôle depuis 1982 non seulement le groupe BLOHORN mais également TRITURAF après la rétrocession des parts publiques ivoiriennes, c'est à dire les deux plus grandes sociétés locales de seconde transformation des corps gras alimentaires. Ce renforcement de l'intervention des sociétés multinationales est d'autant plus intéressant à souligner que pendant quinze ans, l'industrialisation de la Côte d'Ivoire, contrairement à d'autres pays comme le Mexique, Taïwan ou Singapour, n'a pas été impulsée essentiellement par des grands trusts opérant à l'échelle mondiale (2), lesquels possédaient en 1973 le quart du capital social et réalisaient 30% de la production industrielle du pays, en recherchant la satisfaction de la demande intérieure. A une toute autre échelle, le dynamisme libanais n'en est pas moins remarquable : les entrepreneurs libanais sont au troisième rang des partenaires étrangers de la Côte d'Ivoire. Les domaines de prédilection du recyclage de capitaux issus du négoce n'ont pas été abandonnés ; les libanais sont toujours présents dans l'industrie des boissons (6,9% du capital social en 1983), dans la confiserie et la boulangerie dans le travail des plastiques (24,9% du capital social de la fabrication des chaussures, 12,7% de celui de la production des emballages et objets moulés). Mais leur capitaux sont désormais déployés dans 11 branches de production, avec quelques ancrages particulièrement importants

---

(1) CAPRAL : Compagnie Africaine de Produits Alimentaires, fabrique du Nescafé et des boissons chocolatées; NOVALIM, produit des cubes et arômes Maggi.

(2) Hormis les sociétés pétrolières (CFP, BP, MOBIL-OIL, SHELL, ELF-UNION, TEXACO et ESSO qui participent au capital de la raffinerie de pétrole, on ne trouve que quatre grandes firmes multinationales, NESTLE, UNILEVER, UNION-CARBIDE et ALCAN.)

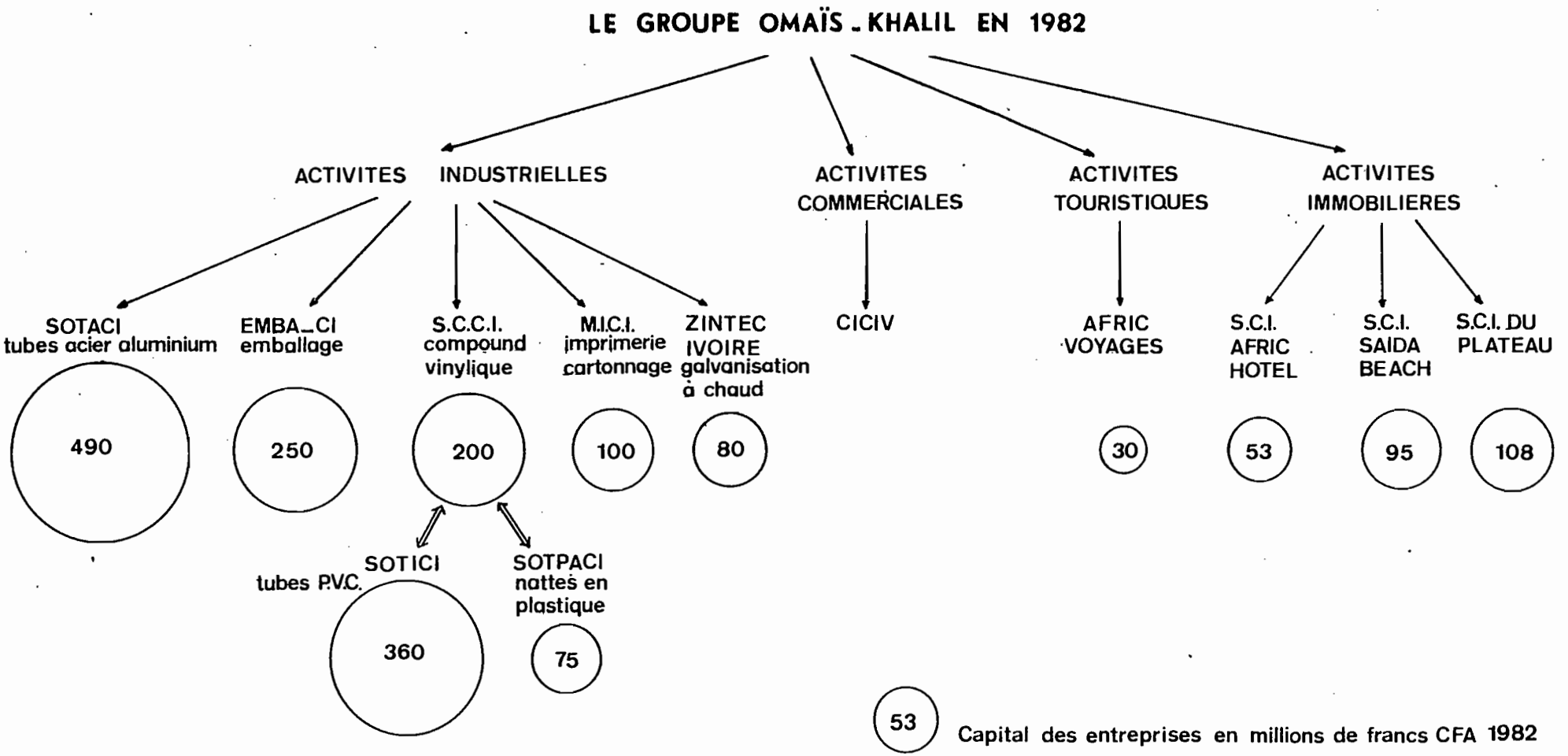

LE GROUPE OMAÏS - KHALIL EN 1982
ACTIVITES INDUSTRIELLES
ACTIVITES COMMERCIALES
ACTIVITES TOURISTIQUES
ACTIVITES IMMOBILIERES
SOTACI tubes acier aluminium
EMBA_CI emballage
S.C.C.I. compound vinylique
M.I.C.I. imprimerie cartonnage
ZINTEC IVOIRE galvanisation à chaud
CICIV
AFRIC VOYAGES
S.C.I. AFRIC HOTEL
S.C.I. SAIDA BEACH
S.C.I. DU PLATEAU
490
250
200
100
80
30
53
95
108
SOTICI tubes P.V.C.
SOTPACI nattes en plastique
360
75
53
Capital des entreprises en millions de francs CFA 1982

FIG.6

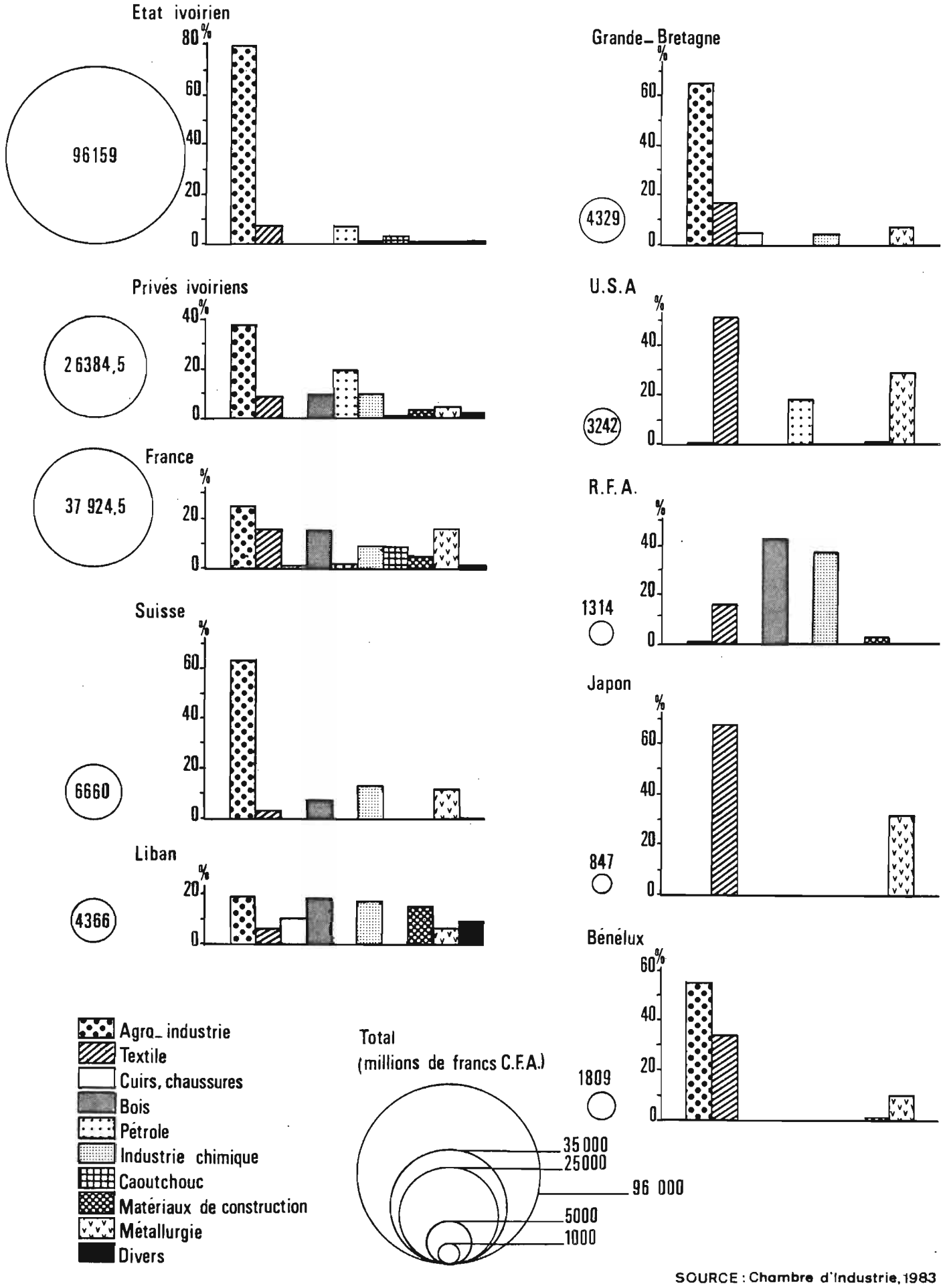
(28% des capitaux sociaux de la bonneterie) et des incursion dans des domaines nouveaux (10,0% et 18,1% des capitaux de la première transformation du bois et de la menuiserie). L'apparition de véritables groupes commercialo-industriels (KHALIL-OMAIS, FARHAT, ABINADER) dont les pratiques rendent les produits hautement compétitifs (les principaux griefs adressés par les entreprises industrielles concurrentes renvoient toujours à la fraude fiscale) témoigne de la réussite d'initiatives dont l'atout majeur est la parfaite intégration des unités de production aux réseaux commerciaux préexistants : l'identification des créneaux, l'écoulement rapide des productions et la grande souplesse d'adaptation des petites unités originelles ont permis leur affermissement et favorise soit leur transformation soit le développement d'établissements productifs de grande envergure. C'est le cas de la SAB (Société Africaine de Bonneterie) dont le montant des investissements dépasse 1,8 milliard F. CFA en 1983, dont le chiffre d'affaires approche 3 milliards F. CFA et qui réalise 30,5% de la valeur ajoutée de la sous-branche "articles d'habillement"; c'est aussi celui de POLYPLAST (1)(1,7 milliard F. CFA d'investissements 1,5 milliard F. CFA de chiffres d'affaires en 1983), ou des usines du groupe KHALIL qui constituent un bon exemple d'intégration verticale à partir du travail de granulés de PVC importés. A ce dynamisme industriel (2) visant la plupart des branches (les libanais détiennent 25,0% du capital social de la fabrication d'articles en papier ou en carton) s'oppose le comportement des investisseurs américains, japonais ou des pays du Bénélux dont les participations restent fortement concentrées (fig. 7) dans quelques branches ou sous-branches très spécifiques :

---

(1) POLYPLAST est spécialisée dans l'injection, le thermoformage et l'extrusion d'articles en plastique.

(2) Auquel ne doit pas être étranger le dynamisme démographique : aucune information ne circule quant à la population libanaise, estimée selon différentes sources entre 40 et 150 000 personnes.

REPARTITION DES PRINCIPAUX PATRIMOINES INDUSTRIELS PAR BRANCHES ET PAR NATIONALITES EN % (exercice 81_82)



SOURCE : Chambre d'Industrie, 1983

FIG. 7

industries textiles pour les japonais et les américains, (qui interviennent également dans le travail des métaux avec UNION-CARBIDE, CDI (1) et ALCAN-IVOIRE), industries des boissons, textiles, construction et réparation de citernes et de remorques pour les capitaux du Bénélux. La grande diversité des investisseurs étrangers, nuancée par le poids relatif encore considérable des capitaux sociaux français, ne doit toutefois pas occulter deux données majeures de l'industrialisation à l'ivoirienne, mises en valeur par J. CHEVASSU et A. VALETTE et qui demeurent d'actualité dans la troisième décennie de l'Indépendance . D'une part le phénomène de groupe est indispensable à la compréhension du processus d'industrialisation : le plupart des entreprises créées par les capitaux étrangers ont des attaches financière extérieures avec des milieux industriels où sont élaborées les stratégies globales à long terme (investissements, utilisation des cash-flows) des unités implantées en Côte d'Ivoire. D'autre part, ces stratégies ne coïncident pas nécessairement dans le temps et dans l'espace avec celles définies ou souhaitées par l'Etat ivoirien. Alors que les pouvoirs publics attendent ou devraient attendre du processus d'industrialisation le déclenchement ou la dynamisation de complémentarités permettant une meilleure intégration de l'ensemble des activités à l'échelle nationale, les investisseurs étrangers se soucient moins du devenir de l'appareil productif que des conditions de rémunération de leurs investissements. A cet égard, le rappel des principaux motifs d'installation en Côte d'Ivoire n'est pas sans signification.

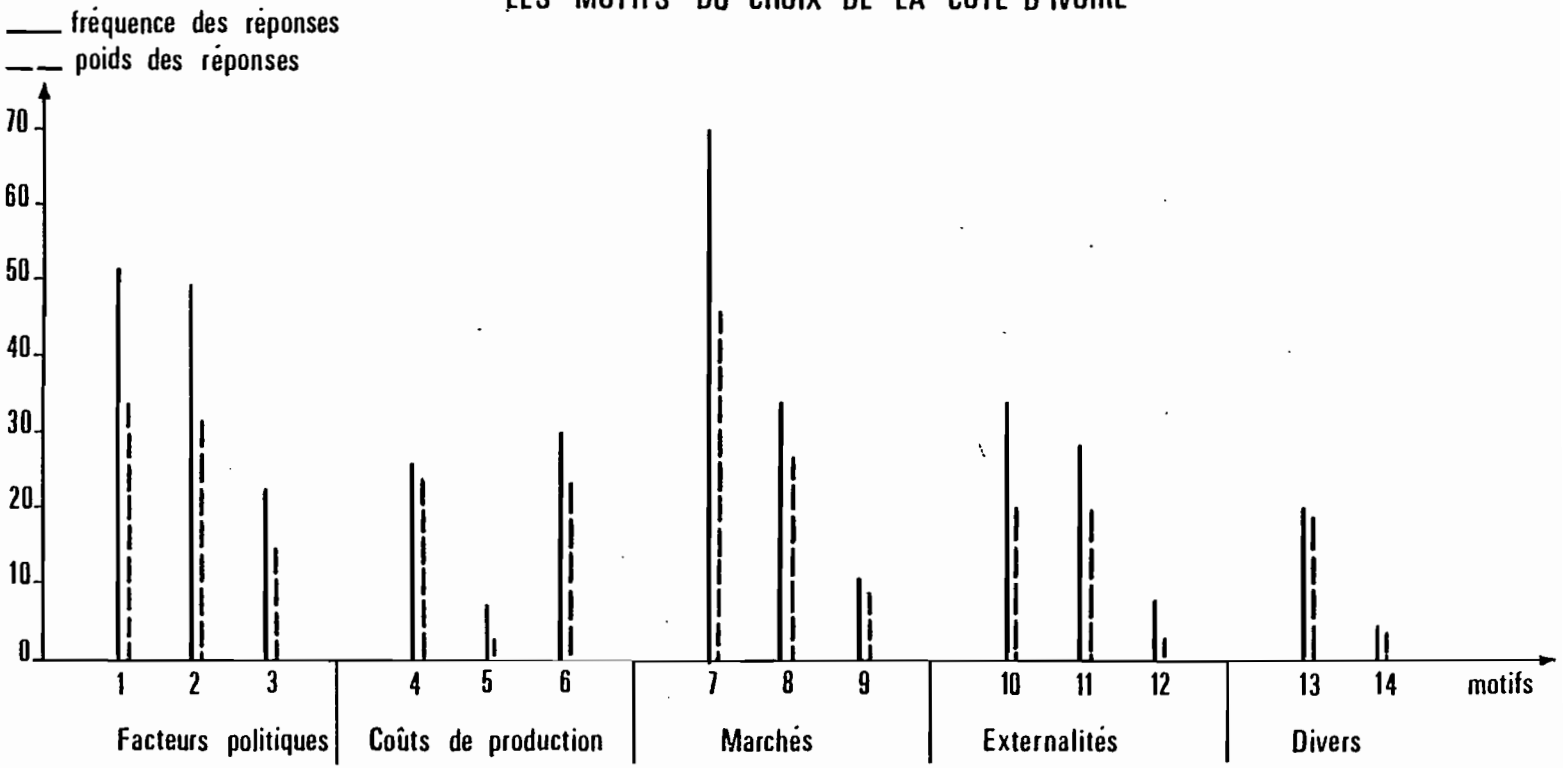
. Des 14 critères de localisation retenus par les économistes de l'ORSTOM ayant travaillé sur un échantillon de 250 entreprises entre 1971 et 1974 (2)

---

(1) Continental Development Industriel, spécialisé dans la production de réfrigérateurs.

(2) J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975 b, les tableaux détaillés des réponses sont reproduits en Annexes.

LES MOTIFS DU CHOIX DE LA COTE D'IVOIRE



1 Stabilité politique
2 Libéralisme économique
3 Promotion industrielle
4 Proximité des matières premières
5 Coût de la main-d'oeuvre
6 Code des investissements
7 Croissance du marché ivoirien
8 Marché Ouest-Africain
9 Conservation du marché
10 Externalités d'Abidjan
11 Port
12 Agrément du pays
13 Divers facteurs non économiques
14 Divers facteurs économiques

SOURCE : J. CHEVASSU et A.VALETTE 1975

FIG.8

trois ont été très nettement mis en avant par les responsables d'entreprises : la croissance du marché ivoirien, la stabilité politique et la libéralisme économique. Ni le coût de la main-d'oeuvre, ni en dernière instance le Code des Investissements, ne sont considérés comme des éléments décisifs d'implantation. La main-d'oeuvre ivoirienne est en effet relativement coûteuse (1), et l'octroi de l'agrément au Code des Investissements a souvent été un "privilège supplémentaire mais non indispensable à l'installation en Côte d'Ivoire et à la bonne marche de l'établissement, mais que l'on réclame souvent parce qu'un concurrent déjà en place l'a obtenu auparavant"(2). Outre la présence de matières premières indispensables aux industries de transformation de produits primaires (industries agro-alimentaires et du bois), ce sont donc la stabilité politique dans le libéralisme et surtout la croissance et les perspectives des marchés ivoiriens et ouest-africains qui ont surtout motivé les investisseurs industriels. La subtile décomposition des réponses en types d'avantages (contrainte absolue, avantages déterminants ou secondaires) permet de montrer toutefois que l'orientation libérale du régime n'est pas considérée comme une servitude pour la plupart des sociétés alors que la stabilité politique est beaucoup plus déterminante. Cependant, le grand ressort de l'industrialisation demeure, dans les quinze premières années de l'Indépendance, la croissance du marché ivoirien et les possibilités de couvrir une partie du marché ouest-africain à partir de la Côte d'Ivoire : les trois quarts des responsables des entreprises industrielles ont privilégié les facteurs relatifs aux débouchés. Leurs réponses recouvrent certes différentes réalités, puisqu'on retrouve aussi bien des entreprises d'import-substitution que des

---

(1) Au 30 juin 1985, le SMIG atteint 191,40 F. CFA l'heure en Côte d'Ivoire, 183,75 F. CFA au Sénégal, 114,0 F. CFA au Burkina, 109,02 F. CFA au Niger, 81,21 F. CFA au Bénin, 72,00 F. CFA au Togo et 49,92 F. CFA au Mali.

(2) J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975b, p. 48.

unités de production de biens intermédiaires (matériaux de construction, emballages) dont l'expansion est tirée par celle des premières, ainsi que des filiales-relais de groupes industriels qui ont fait de la Côte d'Ivoire une tête de pont en Afrique de l'Ouest et des sociétés industrielles qui n'ont d'autre solution, pour conserver une part de marché acquise antérieurement,que de contourner les barrières douanières en installant des unités de production sur place pour faire face à la concurrence. Mais, quelle que soit l'activité, c'est bien de l'accroissement de la consommation d'abord ivoirienne que la plupart des investisseurs étrangers se prévalent pour expliquer leur installation dans le pays. Cet accroissement n'est pas seulement le fruit de l'augmentation du nombre des hommes. Certes, la population du pays a presque triplé entre 1958 et 1983, sous l'effet conjugué d'un fort excédent naturel et de puissants courants migratoires qui persistent (1), et le mouvement s'accélère : le taux de croissance moyen annuel est passé de + 3,6% entre 1965 et 1975 à + 4,3% entre 1975 et 1985 (2). En 1957-58, la Côte d'Ivoire comptait environ 3.200.000 habitants ; on en dénombrait 4 millions en 1965, 6.710 000 en 1975, 7.540 000 en 1978, et les estimations pour 1983 sont de l'ordre de 9 300 000 personnes (3) ; en 1992, le pays devrait compter environ 13,5 millions d'habitants, et si le dynamisme démographique est maintenu,(4)il n'y aura pas moins de 25 millions d'habitants à l'horizon 2010. Cependant, c'est moins sur la croissance démographique que sur celle, très inégale mais réelle, des revenus monétaires qu'il faut mettre l'accent.

---

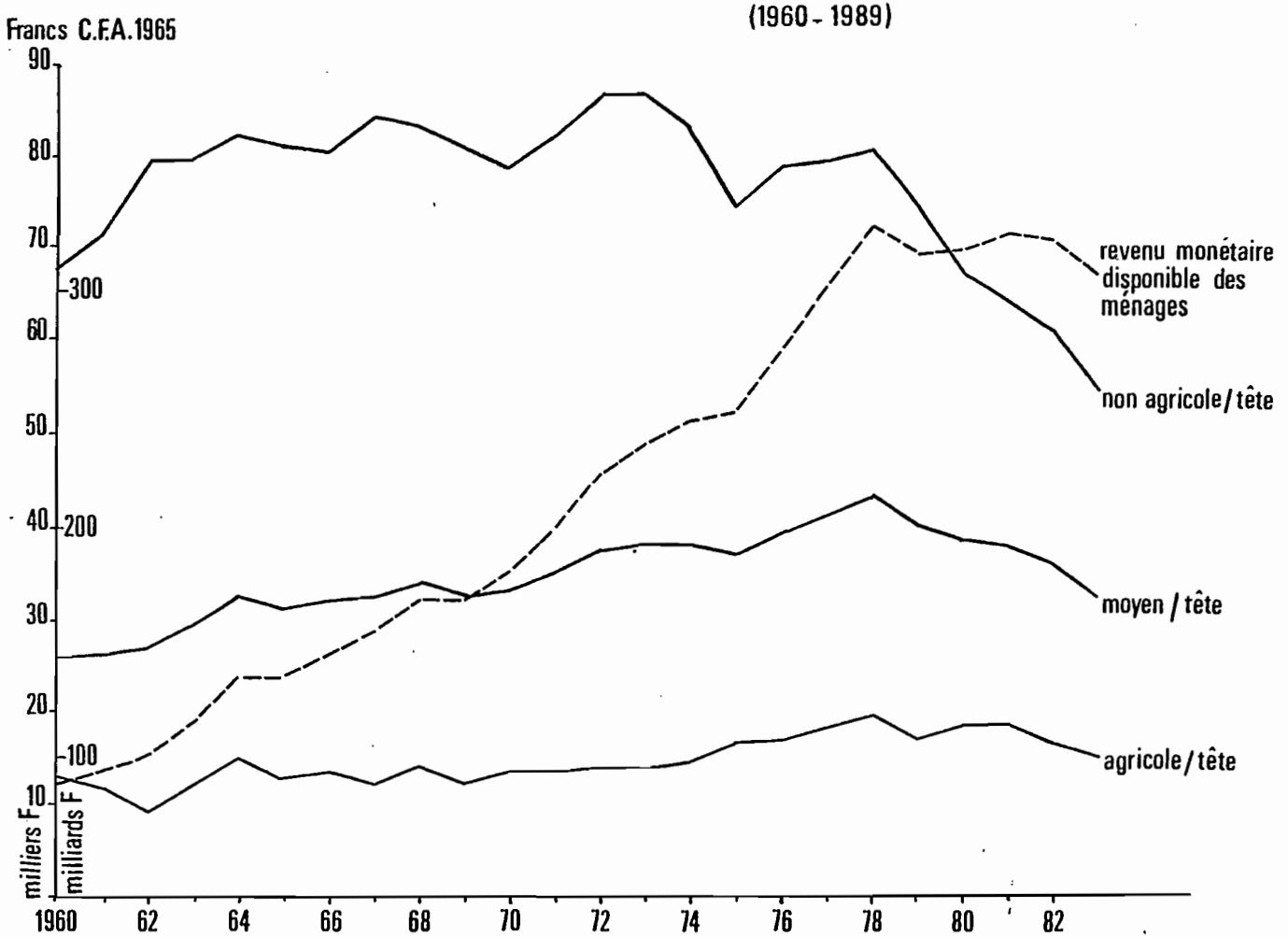
(1) En 1978-79, taux d'accroissement naturel : + 3,1% ; taux de migration nette : + 1,3%. Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la statistique, 1984.

(2) Idem

(3) Estimation 1980 : 7,9 millions, dont 1,9 million d'étrangers.

(4) D'après les résultats du recensement électoral de 1984, le taux de croissance aurait chuté à + 2,9% entre 1979 et 1984.

REVENU MONETAIRE DISPONIBLE PAR TETE en francs CFA constants 1965
(1960 - 1989)



SOURCE : SEDES 1984

FIG. 9

Entre 1960 et 1983, malgré le retournement de tendance constaté à partir de 1978, le revenu monétaire moyen par tête (1) a augmenté en francs constants de + 26,09%, soit + 1,04% par an (+ 67,9% entre 1960 et 1978 soit + 2,9% par an ; -24,5% entre 1978 et 1983, soit - 5,46% par an) ; la consommation finale commercialisée des ménages a augmenté de + 3,79% par an entre 1960 et 1978 (- 5,73% entre 1978 et 1983). La distribution du revenu est extrêmement concentrée en faveur d'une part réduite de la population, mais globalement, jusqu'en 1978, les retombées monétaires de la croissance économique ininterrompue depuis 1960 ont concerné toute la population ; quels que soient les appréciations d'ordre idéologique sur la division sociale engendrée et les constats de disparités de revenus mesurées qui font du système distributif ivoirien probablement un des plus inégalitaires d'Afrique (peut être même le plus inégalitaire à condition que les comparaisons soient justifiées -2-), il demeure qu'on ne saurait expliquer la continuité de l'édification d'un appareil industriel dont la production est écoulée à 70-75%, selon les années, dans le pays, sans prendre en compte la croissance du revenu par tête, remarquablement constante pendant 18 ans. Finalement, le principal atout en faveur de l'industrialisation est sans doute moins à rechercher dans le dispositif juridique et fiscal mis en place à l'Indépendance, ce qui n'enlève rien à sa fonction incitative, que dans un dynamisme général impulsé par l'économie de plantation qui a permis de dégager d'importantes ressources permettant d'équiper rapidement le pays et d'améliorer jusqu'en 1978 les revenus de la population. Il est essentiel de rappeler (3) qu'entre 1960 et 1980

---

(1) SEDES, 1984. En francs constants 1965, 25 929 F.CFA par tête en 1960 ; 43 543 F. CFA par tête en 1978.

(2) Les 40% les plus défavorisés de la population recevraient environ 7,70% du revenu.

(3) Sources des données générales : Réflexions prospectives des Commissions de préparation du Plan 1986-1990.

la production agricole a augmenté en volume de 4,9% par an (3;9% pour les produits vivriers, 6,1% pour les produits agro-industriels) ; dans le même temps, les superficies totales mises en valeur ont été multipliées par plus de trois (1 340 000 ha en 1960, 4 280 000 ha en 1980) ; les aires en cultures pérennes ont augmenté de plus de 170% (870 000 ha en 1960, 2 880 000 ha en 1980) et l'Etat a multiplié par 6 les superficies de blocs agro-industriels à culture intensive. Cette mise en valeur, procédant largement de l'extension du verger caféier et cacaoyier (+5,2% par an sur 20 ans-1-) a été favorisée par un remarquable effort d'équipement du pays en particulier dans le domaine des voies de communication : entre 1961 et 1980, la longueur totale du réseau routier a presque doublé (25 500 km en 1960, 45 500 km en 1980), celle du réseau revêtu a plus que quadruplé (700 km en 1961, 3 100 km en 1980); au total la construction d'un réseau opérationnel d'infrastructures de communication (cf infra, chapitre III) a mobilisé le tiers des investissements publics entre 1960 et 1970 et près d'un quart dans la décennie suivante. En francs courants, le revenu agricole par tête est passé de 22 617 F. CFA en 1960 à 142 489 F. CFA en 1983 ; dans le même temps, le revenu monétaire agricole par tête (autoconsommation exclue) a progressé de 11 366 F. CFA à 65 385 F. CFA ; en francs constants, il a augmenté de + 2,42% par an jusqu'en 1978. Même si l'autoconsommation reste forte (46% du revenu agricole total), il y a bien un processus de diffusion monétaire au sein des sociétés rurales dont l'ampleur tient à l'organisation sociale de l'économie de plantation villageoise. Ce développement spectaculaire des rapports marchands a été accompagné d'une vigoureuse croissance urbaine ;

---

(1) Le verger caféier et cacaoyier occupe, en 1980, 54% des superficies cultivées dans les aires forestières et assure 70% du revenu agricole monétaire des ruraux.

le nombre de villes de plus de 10.000 habitants est passé de 10 à 44 entre 1960 et 1975, et le taux d'urbanisation (1), qui n'était que de 15,4% en 1958, atteint 32% en 1975 et 42,5% en 1983 : en 1985, les citadins représentent probablement plus de 47% de la population totale et d'ici 1990, plus d'un habitant sur deux résidera dans une agglomération urbaine. A définition constante du milieu urbain (agglomération de plus de 5 000 habitants), les constats sont identiques (2) : il y a, depuis 1945-1950, accélération du rythme de croissance démographique des villes et simultanément augmentation du nombre de localités de plus de 5 000 habitants, avec une phase forte entre 1955 et 1965 (taux d'accroissement moyen annuel de population urbaine : + 8,7%, 30 localités nouvelles de plus de 5 000 habitants) et un relatif ralentissement entre 1965 et 1975 (taux d'accroissement moyen annuel : + 8,6%, 47 localités nouvelles de plus de 5 000 habitants). Peut on considérer que l'urbanisation rapide constitue un facteur favorable à l'expansion du marché des produits industriels ? A priori oui, puisque la spécificité du milieu urbain c'est précisément la "fonction d'échange" au sens large : en ville, tout bien se paye, et la cité est le lieu privilégié de la consommation et de la diffusion de modèles de consommation. En réalité, l'évolution des revenus monétaires non agricoles par tête invite à plus de circonspection : après un trend de hausse et un maximum atteint en 1972-1973, puis des rétablissements entre 1975 et 1978, ces revenus ont chuté au point qu'ils sont plus bas en 1983 qu'en 1960. De fait, si la population non agricole a quintuplé entre 1960 et 1983, le revenu non

---

(1) Selon les définitions de "la ville" adoptées lors des différents dénombrements.

(2) F. DUREAU, 1985.

agricole n'a été multiplié que par 4 : le revenu par tête a ainsi diminué de 19,70% (-0,95% par an). En dépit des inégalités de toutes sortes, sociales, régionales, sectorielles souvent graves, il demeure que le revenu monétaire disponible des ménages et que le revenu moyen par tête ont progressé, en francs constants, de 1960 à 1978, et que les industriels étrangers ne s'y sont pas trompés : c'est bien la croissance de la consommation locale qui justifie fondamentalement la plupart des décisions d'investissements. Mieux, parmi ceux qui à l'origine avaient investi dans une toute autre optique, en recherchant la proximité de matières premières agricoles valorisables, quelques uns ont réorienté leur stratégie en multipliant les initiatives à destination du marché ivoirien. Le meilleur exemple est sans doute celui de la politique industrielle de NESTLE en Côte d'Ivoire (1). L'unité de fabrication de café soluble (Nescafé), mise en production en 1962, n'avait été réalisée qu'à la demande insistante du gouvernement ivoirien, en contrepartie d'avantages considérables (exonérations fiscales sur l'exportation de café vert ou de poudre de café soluble) : il s'agissait en fait d'amplifier les activités d'achat et de commercialisation du café vert, aux meilleures conditions, en jouant sur les critères de fixation des quotas d'exportation prévus dans les accords internationaux (2) ; autrement dit, la fabrication et la distribution de café soluble en Côte d'Ivoire avaient pour principal objectif l'augmentation des quantités de café vert exportables et la réalisation de substantiels profits commerciaux grâce aux exonérations obtenues. Progressivement, la CAPRAL est devenue une tête

---

(1) J. MASINI et al ., 1979.

(2) L'un des critères de fixation des quotas était le niveau de consommation locale de café, les deux variant proportionnellement. Lors de son démarrage, en mai 1962, l'usine devait traiter 4.600 tonnes de café.

de pont Nestlé en Afrique, exportant sa production vers la zone franc, et servant de pivot aux installations ultérieures du groupe au Sénégal, au Ghana, au Nigéria, au Kenya et à Madagascar. Mais dans un pays où la consomation de café était très faible à l'Indépendance, il fallait pouvoir rentabiliser les investissements en activant les besoins locaux et en progageant des pratiques nouvelles de consommation. Pour ce faire, les dirigeants de la CAPRAL disposaient de plusieurs atouts, et il faut bien reconnaître qu'ils les ont joué magistralement. Le café utilisé par l'usine est pour une bonne moitié composé de brisures, dont le prix est inférieur à celui des grains normaux : double avantage, pour la société qui utilise des intrants moins coûteux et pour la Côte d'Ivoire qui peut ainsi faire valoriser des sous-produits peu utilisables autrement. Au coût de production, réduit non seulement par le prix de la matière première mais également par l'obtention d'un généreux protectorat fiscal (agrément prioritaire, accord de non reversement à la Caisse de Stabilisation), s'ajoute l'extrême facilité de préparation du produit final. C'est donc sur un produit peu coûteux, aisé à manipuler et puisant sa rénommée dans "la puissance du Robusta", donc dans la terre ivoirienne, que toute la promotion commerciale de masse s'appuie ; elle est synchrone (mais en est-elle responsable ?) de la propagation du "complet", c'est à dire du petit déjeuner, quelquefois pris en repas, composé de lait, de sucre et de café qu'accompagnent le pain et le beurre et que distribuent quotidiennement des milliers de préparateurs ayant installé leurs tables et leurs bancs à même la rue, dans toutes les villes de Côte d'Ivoire. A une première phase de conquête par le prix et l'assimilation, dans la publicité, de la consommation du produit à l'accession à la modernité (les cadres boivent le café , ils sont un exemple pour tous) en succède une seconde, fondée sur la diversification (produits décaféinés, puis produits chocolatés). Dans le même temps, la CAPRAL participe

activement, aux côtés de la SATMACI et de l'IFCC, aux recherches consacrées à l'Arabusta, caféier hybride (1). Jusqu'en 1975, l'entreprise ne produit que du café soluble et importe des produits alimentaires, en particulier des cubes Maggi (bouillon déshydraté) commercialisés en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina. Les cubes entrent dans la plupart des sauces, et la croissance du marché ivoirien (408 millions F. CFA en 1973, 1 102 millions F. CFA en 1975) incite les responsables du groupe a délocaliser la production de cubes en Côte d'Ivoire. En 1975, une modeste unité de façonnage et de conditionnement de produits importés en vrac est mise en place (120 millions F. CFA sont investis): la production, qui débute en 1976, connaît un rapide essor (380 millions de cubes en 1976, 500 millions prévus en 1977 sur la base de 2 cubes par famille et par jour -2-). Des investissements complémentaires sont réalisés en 1976 (presses plieuses additionnelles), et en 1977 la société NOVALIM, filiale du groupe Nestlé, est créée. L'usine d'Abidjan est inaugurée en 1979 : on y fabrique des cubes et des arômes Maggi, en utilisant lorsque c'est possible des matières premières locales (sucre, graisses végétales), ainsi que des aliments pour enfants (farines CERELAC). NOVALIM est l'exemple type du processus d'import-substitution: un marché satisfait par l'importation, dont la croissance peut assurer le fonctionnement d'une unité de taille rentable, la possibilité de produire et de vendre à bas coût (en 1980, le cube valait 4 F. CFA départ usine et était vendu 5 F. CFA) un produit parfaitement adéquat sur lequel un effort de publicité est réalisé (3), voilà qui justifie et accompagne un investissement permettant par ailleurs de contourner

---

(1) Les recherches sur la solubilisation sont conduites aux Etats-Unis.

(2) J. MASINI et al ., 1979.

(3) La publicité télévisée et radiophonique est fait en plusieurs langues, dont le Baoulé, à la télévision.

l'obstacle douanier (les taxes à l'importation atteignent 84% de la valeur CAF du produit). Tout le processus d'installation des techniques de production témoigne d'un enchaînement révélateur : mise en place de lignes de façonnage et de conditionnement du produit fini importé, puis investissement à l'amont du façonnage (mélange d'ingrédients achetés localement à la masse de base importée), enfin développement de la capacité de conditionnement et introduction de nouvelles techniques (l'hydrolyse d'extraits aminés, qui constituent les ingrédients de la masse de base des bouillons d'arôme, commence en septembre 1984). En 1983, NOVALIM (capital social = 2,6 milliards CFA), dont les investissements dépassent 4 milliards F. CFA, réalise 13,3 milliards F. CFA de chiffres d'affaires (65% en Côte d'Ivoire) et emploie 452 salariés ; la seconde usine Nestlé est pratiquement comparable à la première, puisque CAPRAL (capital social = 2,4 milliards F. CFA, investissements = 5,3 milliards F. CFA) réalise 17,6 milliards F. CFA de chiffre d'affaires et emploie 396 salariés; une différence cependant : les ventes de café soluble en Côte d'Ivoire ne représentent que 11,6% du total commercialisé (54% en Afrique, 34,4% en Europe). Cet exemple montre à quel point la consommation ivoirienne constitue souvent le support décisif de l'industrialisation conduite par les investisseurs étrangers. Ces derniers bénéficient-ils d'importants taux de profit justifiant la continuité des apports en capitaux? Les ratios de rentabilité et les résultats financiers ne sont pas toujours nettement supérieurs à ceux obtenus dans les pays industrialisés d'origine. En 1975, les ratios de bénéfice net et les taux de cash-flow, respectivement inférieurs à 5% et 10% (1), étaient tout à fait comparables, en moyenne, aux normes capitalistes occidentales.

---

(1) 1975 : bénéfice net/production HT = 4%; cash-flow/production hors taxe = 9,5%; bénéfice net/immobilisations nettes :9% (A. VALETTE, 1980).

En 1983, après cinq années de conjoncture difficile, les ratios moyens de rentabilité étaient nettement inférieurs à ceux de la décennie précédente : le rapport résultats distribués/capital dotation (donc le taux de rémunération du capital) est passé de 6,8% en 1969 à 5,7% en 1975 et à 2,32% en 1983 (1). De plus, le surplus disponible après rémunération des actionnaires, une fois les amortissements et les provisions effectués , a souvent été affecté à des réinvestissements. A. VALETTE signale qu'en 1975. "l'ensemble des investissements réalisés par les firmes manufacturières en activité sont supérieurs au surplus qu'elles ont produit : autrement dit, leurs immobilisations nouvelles dépassent leurs capacités d'autofinancement (130%)" (2) . En 1983, le coefficient d'autofinancement des investissements (cash-flow/immobilisations de l'exercice) est de 44% pour l'ensemble de l'industrie (branches manufacturières, eau, électricité). Il y a bien, si les données comptables sont crédibles, un phénomène cumulatif et une reproduction élargie du capital industriel. Toutefois, cette reproduction par les capitaux étrangers pose deux problèmes majeurs. Les efforts sont concentrés sur des activités d'import-substitution orientées vers la demande finale : outre les effets négatifs sur la balance des paiements (les importations de produits finis sont remplacées par celles de semi-produits et de biens d'équipement, et les transferts de revenus peuvent annuler les entrées en capitaux -3-), il y a peu de possibilités, compte tenu de la taille du marché, de passer à la phase de fabrication des biens intermédiaires et d'équipement. Le passage à cette seconde phase n'est d'ailleurs pas considéré comme nécessaire, sauf cas particuliers (emballages) par

---

(1) Sources : A. VALETTE, 1980 et Centrale des Bilans 1983. La moyenne 1983 masque bien entendu les nombreux écarts (+24,14% dans la boulangerie, -38,04% dans l'industrie des boissons par exemple).

(2) A. VALETTE, 1980, p. 54.

(3) D'après A. VALETTE, en 1975, pour une production manufacturière de 100, 62% des flux engendrés (valeur ajoutée + consommations intermédiaires) restaient dans le pays contre 54% en 1960.

les industriels étrangers dont la logique d'expansion est celle du marché final plus que celle d'une meilleure intégration de l'appareil productif. C'est donc bien la question du pouvoir économique et de la souveraineté sur le devenir de l'appareil manufacturier qui est posée, car la logique des acteurs étrangers ne peut conduire, dans les conditions qui sont celles de la Côte d'Ivoire, à l'amélioration qualitative du parc manufacturier.

- L'Etat patron et la difficile question du relais

. Ce constat n'est pas nouveau, et les dirigeants ivoiriens n'ignoraient pas les limites d'un processus exogène qu'ils ont canalisé pour satisfaire avant tout les exigences d'une croissance forte. Les inflexions apportées à la politique industrielle générale ayant été décrites, il convient de s'interroger sur leurs résultats, et en particulier sur la place de l'Etat-entrepreneur, ainsi que sur les efforts engagés pour favoriser une industrialisation plus endogène, mieux maîtrisée par des entrepreneurs nationaux théoriquement appelés à se substituer progressivement à la puissance publique.

. Vingt ans après l'Indépendance, à la veille de la réforme des sociétés d'Etat et de l'engagement d'une politique de rétrocession de parts publiques à des privés ivoiriens ou étrangers, les entreprises à capitaux ivoiriens majoritaires, publics ou privés, tiennent une place considérable dans la production manufacturière. Les 6 branches dominées par les capitaux ivoiriens représentent en 1982, d'après la Chambre d'Industrie, 51,4% des investissements bruts cumulés et réalisent 32,6% du chiffre d'affaires total ; d'après la Centrale des Bilans 1983, ces 6 branches concentrent 79,1% des actifs nets immobilisés, fournissent

Tableau 9 LES PARTICIPATIONS PUBLIQUES A L'ACTIVITE INDUSTRIELLE EN 1980 AVANT LES REFORMES ET LA PRIVATISATION.

1 Sociétés d'Etat : SONACO (emballages carton), SODESUCRE (sucre), PETROCI (exploitation traitement des hydrocarbures), IVOIR-OUTILS (matériel agricole), PALMINDUSTRIE (huile de palme).

2 Sociétés mixtes à participation publique majoritaire : EECI (électricité), SAPH (caoutchouc granulé), SOBRICI (briqueterie), SERIC (conditionnement du café) TRITURAF (huile de table), CIDT (égrenage de coton), PROCACI (beurre et tourteaux de cacao), SIPOREX-IVOIRE (préfabriqués pour la construction), SMB (bitume).

3 Sociétés à participation comprise entre 33,33 et 50,0% : SOTROPAL (allumettes), SIFERCOM (charpentes métalliques), SACO (beurre et tourteaux de cacao), HUMUCI (humus), SCA (ciment), SIVENG (engrais), SOCITAS (tissus synthétiques) IMCI (fers à béton) , FINUMA (Nuoc-mam), API (tourteaux de cacao), SIMEA (montage de camions), CERAM-ANTENN (céramique industrielle), SIFACOL (colles), SICABLE (cables électriques), SEDAN-IVOIRE (tuyaux en béton), CHOCODI (chocolat), LPA (produits pharmaceutiques), SICOR (coco rapé), SOGEF (glace industrielle), SIFAL (lubrifiants), SOTEXI (impressions de pagnes).

4 Sociétés à participation publique inférieure à 33,33% : ERG (filature tissage impression de coton), SALCI (conserves d'ananas), SIEM (emballages métalliques), PHCI (huile de palme), SITAB (cigarettes), SODECI (eau), CAPRAL (café soluble), ABI (fonderie et réparation de matériel ferroviaire), ICODI (impression de pagnes), MRP (caoutchouc industriel), SIVOA (oxygène-acétylène), FILTISAC (sacs de jute), SAFICA (cahiers, enveloppes), SIVEM (emballages, sacs), SIR (raffinerie de pétrole), UTEXI (filature tissage de coton), AFCOM (construction métallique).

5 Sociétés à participation publique indirecte (filiales d'entreprises auxquelles l'Etat participe) : COTIVO (filature-tissage de coton), AKWABA (confection), BBCI (pantalons), SETCI (emballages), SOLINCI (linge), TISA (bacs et tôles), FJBB (jouets), TRIBOIS (bois), SBB (bière), SACAR (carrelages).

58,6% de la production vendue et réalisent 46,5% de la valeur ajoutée (tableau 7). Il suffit de rappeler qu'en 1960, les entreprises ivoiriennes contrôlaient seulement 0,5% des investissements bruts cumulés et 1,4% de la production pour mesurer le chemin parcouru. C'est l'Etat qui a été le promoteur d'une ivoirisation de la production manufacturière enclenchée dans la deuxième décennie de l'Indépendance : en 1971, l'Etat contrôlait en propre 18% des immobilisations nettes et 5% de la production; en 1975, ces proportions passaient respectivement à 36% et 16% . Cette ivoirisation a été réalisée sous de multiples formes, allant de la création de sociétés d'Etat à celle de sociétés mixtes à participation majoritaire ou minoritaire (1) (tableau 9) et si l'effort principal a porté sur la valorisation des productions agricoles, d'autres filières de production ont bénéficié de l'appui direct des pouvoirs publics. Certes, au coeur même du domaine de l'Etat, on retrouve les deux grandes agro-industries des corps gras alimentaires et du sucre (59,1% des actifs nets immobilisés contrôlés par les capitaux ivoiriens) ainsi que l'égrenage du coton, la fabrication de beurre et de tourteaux de cacao, et celle de granulés de latex. Mais l'intervention publique est étendue à des industries classiques d'import-substitution (hydrocarbures, engrais, ciment, montage de camions, impression de pagnes), à la naissance ou à l'extension desquelles la puissance publique a largement participé, en association avec des investisseurs étrangers très divers(2) confortés dans leurs projets initiaux (3) par l'engagement résolu du pouvoir politique. Le soutien public ne vise pas seulement le renforcement quantitatif du tissu industriel. Une

---

(1) Etat, SONAFI, Caisse de Stabilisation, BIDI interviennent tout à tour ou conjointement.

(2) Divers par leurs tailles, leurs nationalités, leurs spécialités.

(3) Ou sollicités directement sur un projet précis, par le Ministère du Plan ou les dirigeants du pays.

lecture attentive du tableau des participations publiques montre que des objectifs plus qualitatifs ont été poursuivis, dans deux domaines essentiels concourant à une meilleure intégration interne et externe de l'appareil manufacturier. Des industries qui font tant défaut à la structure industrielle existante, ont été soutenues, voire même créées : production de biens intermédiaires (emballages, gaz industriel , matériaux de construction), entretien et réparation de biens d'équipement (fonderie de métaux non ferreux, réparation ferroviaire). D'autre part, la constitution de filières intégrées a été systématiquement favorisée : filière cacao (pate, beurre et tourteaux puis chocolaterie), filière coton avec industrialisation remontante à partir des unités de finition existantes, filière latex, qui complètent les anciennes activités agro-industrielles (traitement de l'ananas et du café) et s'ajoutent aux grandes opérations directement conduites par le pouvoir d'Etat (oléagineux, sucre). Ce véritable activisme public a toutefois ses limites : il est des branches que les responsables de l'Etat ne considèrent pas comme des sphères d'intervention prioritaires. Les capitaux publics sont totalement absents dans la construction de matériel de transports (la société ABI, spécialisée dans la réparation ferroviaire, est classée en branche 20 par la Chambre d'Industrie), dans la fabrication d'articles chaussants et l'industrie du cuir, et, ce qui peut surprendre, dans l'industrie du bois (1) ; ils sont peu représentés dans l'industrie des boissons, dans le travail des grains et farines, dans les industries chimiques et les industries mécaniques, où ils n'excèdent jamais 10% du capital social total. En revanche, ils sont majoritaires dans deux branches agro-alimentaires, dans la première transformation des métaux et sont proches de la majorité

---

(1) D'après la Centrale des Bilans 1983, le capital public ne représente que 0,8% du capital social de la première transformation du bois.

dans deux autres branches (raffinage du pétrole, industrie du caoutchouc). Il faut donc tempérer et nuancer le contat général d'activisme public. L'effort reste concentré dans la valorisation des productions agricoles, si possible jusqu'au stade ultime de la filière intégrée de transformation: c'est une condition sine qua non de la poursuite d'une forte croissance industrielle que le marché intérieur ne peut plus soutenir seul. Les participations aux autres branches relèvent soit de la nécessaire souveraineté sur les conditions d'approvisionnement (raffinage du pétrole), soit d'une volonté de pallier les défaillances du secteur privé dans des activités d'accompagnement de la production agro-industrielle (emballages, engrais, outillage agricole), ou dans la dynamisation des activités existantes. L'intervention directe dans la production manufacturière procède donc tout à la fois de la volonté du pouvoir d'Etat de mettre l'accent sur la valorisation des produits agricoles nationaux et sur le constat que cette valorisation, comme l'amélioration de la structure industrielle, n'est guère possible sans un apport massif de capitaux ivoiriens. Cette nécessité pose le problème non seulement de la mobilisation des ressources et de l'épargne nationale, mais surtout celui des agents de cette mobilisation : la question de la maîtrise de l'appareil industriel et de l'éventuel retournement d'un processus exogène en une dynamique endogène est en effet indissociable de celle de l'émergence et de l'affirmation d'entrepreneurs nationaux.

. Pendant la première décennie de l'Indépendance la logique des acteurs et celle des choix initiaux ont produit des effets comparables : à l'impératif affermissement du pouvoir et de l'appareil d'Etat a rapidement concordé la nécessité d'une intervention publique directe dans le processus d'industrialisation afin de pouvoir dépasser la

phase d'import-substitution. Dans les années soixante-dix, le discours interventionniste conforte et légitime l'édification du pouvoir d'Etat. Mais "l'ivoirisation" de l'appareil productif n'est pas limitée aux seules prises de participation dans l'existant, aux créations d'entreprises publiques ou à la négociation de plans d'ivoirisation des emplois qui relèvent souvent d'une gestuelle théâtrale (1), ou d'une antienne à finalité politique (2). Des mesures institutionnelles et financières sont également mises en place pour favoriser la promotion et l'éclosion d'un milieu d'entrepreneurs privés nationaux. Ces mesures, finement analysées par C. de MIRAS (3), visent à former des patrons de "transition" (4) en leur permettant de fonctionner en reproduction élargie, c'est à dire en développant un patrimoine économique individuel acquérant progressivement plus de valeur. Il s'agit donc de contribuer à l'émergence d'industriels ivoiriens, soit en insérant des cadres nationaux dans la gestion des entreprises privées étrangères ou en leur confiant la conduite des entreprises publiques, soit en créant les conditions de réussite de PME privées, encadrées par l'action étatique. Quel que soit le cas de figure, c'est toujours l'Etat qui initie et qui contrôle. Après quinze ans de tentatives de création d'un milieu industriel ivoirien, un premier bilan peut être dressé : il y a peu de véritables entrepreneurs industriels nationaux. Les cadres travaillant dans les entreprises privées étrangères sont certes de plus en plus nombreux, mais ils sont rarement associés aux choix décisifs et participent peu à l'élaboration des stratégies de production. Les personnalités ivoiriennes siégeant dans les conseils d'administration sont pour la plupart issues de la sphère politico-administrative au sein de laquelle ils ont réalisé leur enrichissement, durant la période de forte

---

(1) A. VALETTE, 1980, p. 54

(2) C. de MIRAS, 1982

(3) C. de MIRAS, 1980

(4) idem, p. 18.

croissance économique, grâce au contrôle des fonds publics et aux utilisations diverses des moyens de l'Etat : C.de MIRAS souligne fort justement la discordance entre l'enrichissement général de la bourgeoisie d'Etat et la multiplicité des tactiques individuelles d'accumulation. Le Président lui-même dénonça, lors du 7ème Congrès du PDCI-RDA, la mauvaise gestion générale des Sociétés d'Etat et stigmatisa les effets de la corruption, après que le Conseil National eut jeté l'opprobre sur le pillage des deniers publics. Une observation objective n'a pas à distinguer le "bien" ou le "mal", et l'analyse des détournements, de la corruption ou de toute forme d'utilisation illicite des moyens publics ne doit pas procéder de la projection d'un a priori quelconque : après tout, l'enrichissement illicite pourrait être présenté comme un moyen de redistribution du revenu qui n'est pas plus "anormal" qu'un autre à partir du moment où la démultiplication est assurée dans les réseaux et les structures de parenté, et les stratégies d'entrisme au sein du pouvoir d'Etat sont tout à fait légitimes pour ceux qui les conduisent avec des pratiques illégales. Il reste que les conséquences de ce mode d'enrichissement sont considérables : une classe d'entrepreneurs industriels peut elle être secrétée par le volontarisme d'un Etat au sein duquel ses éventuels membres trouvent leur propre assise sociale et leurs multiples sources d'enrichissement, sans courir les risques que prennent des entrepreneurs privés? En réalité, et contrairement à tout le processus de formation des bourgeoisies industrielles européennes, c'est le pouvoir d'Etat qui a pris les risques économiques et non les individus ou les groupes familiaux : le dispositif public a fonctionné comme un appareil nourricier générant une bourgeoisie d'Etat qui n'est pas seulement une bureaucratie administrative mais aussi un groupe (classe ?) qui réalise une accumulation primitive dans et par l'Etat, auquel il

il est organiquement lié. De ce fait, la rupture avec l'appareil nourricier est difficile, voire impossible, car les mentalités forgées par l'enrichissement dans l'Etat sont souvent exclusives de la prise de risque individuel dans l'aventure industrielle. Or, le risque d'une sanction sociale consécutive à un échec économique est inscrit par nature dans le pari des entrepreneurs privés : en Côte d'Ivoire, c'est l'Etat qui a engagé les paris industriels et qui encourt les risques, et non ses représentants dans les conseils d'administration. Tout échec est donc socialisé et supporté par le plus grand nombre : dès lors on ne voit pas pourquoi les hommes issus de la haute administration et placés par le pouvoir d'Etat dans les instances dirigeantes des entreprises industrielles abandonneraient la couverture de risques que leur procure la puissance publique. Tout au plus peuvent-ils contracter des alliances participatives avec des industriels étrangers, mais la possession d'actions ne transforme pas pour autant un administrateur en industriel. A l'autre extrémité de l'action étatique figure la promotion des PME industrielles nationales. Plusieurs fois modifiées, les mesures tendant à favoriser la constitution d'un groupe de PME ivoiriennes ont toujours eu les mêmes fondements : il s'agit d'identifier, dans un artisanat conçu a priori comme une pépinière de futurs entrepreneurs, des éléments dits transitionnels que l'encadrement et la sollicitude de l'Etat vont contribuer à dynamiser. Pour ce faire, un dispositif législatif (1), financier (2) et technique (3) est mis à la disposition des petits producteurs désireux d'agrandir leur entreprise. Les diagnostics, bilans et analyses de cette action de promotion concluent tous à l'échec (4). En 1983, parmi les 214 entreprises de plus de

---

(1) Décret 71.359 du 15 juillet 1971 pour la boulangerie par exemple.

(2) Lignes de crédits de la Banque Mondiale; Fonds Spécial pour les PME ivoiriennes crée au sein de la SONAFI en 1970; Fonds de Garantie des Crédits accordés aux entreprises ivoiriennes (1968)

(3) Office de Promotion de l'Entreprise ivoirienne (OPEI), crée en 1968, puis Centre d'Assistance et de Promotion de l'Entreprise Nationale (CAPEN).

(4) C. de MIRAS, 1975 et 1976 ; X. OUDIN, 1985.

10 salariés contrôlées par des capitaux ivoiriens, toutes activités confondues, moins de 50 étaient "effectivement dirigées et gérées quotidiennement par des nationaux" (1). Outre les détournements classiques du système (utilisation des aides par des hauts fonctionnaires créant des entreprises fictives ou temporaires, pratique du prête-nom par les hommes d'affaires étrangers), c'est encore une fois le véritable maternage étatique qui apparait comme l'obstacle majeur : la prise en charge d'un projet, de son financement, de la conduite des opérations, bref un tuteurage accentué engendre non seulement une forte dépendance mais créé un îlot de sécurité dont l'Etat initiateur est considéré comme le seul garant, de sorte que tout échec est d'abord celui de l'encadreur. Tout se passe donc comme si l'Etat, sous couvert de favoriser l'entreprise industrielle privée ivoirienne, n'avait de cesse que d'en contrôler le devenir ou de la conserver, selon l'analyse de C. de MIRAS, dans son orbite. La constitution, par le "haut" ou par le "bas", d'une classe d'entrepreneurs nationaux est certes indissociable de la durée, et ce n'est certainement pas en vingt ans qu'une telle catégorie sociale peut émerger des formations sociales ivoiriennes. Cependant, l'argument de la durée est insuffisant, et c'est sur l'existence de mécanismes constitutifs d'une bourgeoisie industrielle en Côte d'Ivoire qu'il faut s'interroger. Les entreprises contrôlées par les capitaux étrangers peuvent former d'excellents cadres et techniciens, mais ces derniers ne maîtriseront pas pour autant le pouvoir réel dans l'entreprise dont les objectifs de production sont en partie dépendants de décisions extérieures. L'ivoirisation difficile (2) du personnel de direction des entreprises étrangères contribue sans doute

---

(1) Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement, 1986.

(2) Du fait de la longue résistance des cadres expatriés, souvent hostiles à l'africanisation des postes. Sur cette question, B. LATOUR, A. SHABOU, 1974.

à l'apparition de managers de haut-niveau : mais cette substitution, d'ailleurs très inégale selon les entreprises, ne règle en rien le problème de l'élargissement de l'appareil de production, sauf si l'on considère que ces nouveaux managers se lanceront à leur tour, pour leur propre compte, dans l'aventure industrielle. Les éléments de la bourgeoisie d'Etat qui peuplent les conseils d'administration ne lient pas leur sort à celui des entreprises industrielles, qu'ils considèrent comme des résultantes de l'action étatique à l'intérieur desquelles il conservent une position et des attitudes de rentiers. Ils peuvent contribuer à l'élargissement du capital social industriel en plaçant de l'argent dans les entreprises de production, mais placer ne signifie pas pour autant entreprendre, et les rendements concurrents des placements immobiliers sont sans commune mesure avec les risques encourus dans le pari industriel. Finalement, à quelques rares exceptions, c'est probablement dans la frange haute de l'artisanat de production non maternée par l'Etat qu'il faut rechercher les dynamismes individuels les plus significatifs (1). Outre la différence considérable d'échelle à laquelle ils se situent par rapport à celle des unités de production manufacturière, il reste à savoir si ces dynamismes artisanaux sont révélateurs de comportements "d'entrepreneurs", et si les méthodes actuelles d'appréhension sont bien adaptées pour identifier et comprendre leur signification. En effet, les catégories de vocabulaire utilisées (l'entreprise, l'investissement, le surplus par exemple) renvoient à une rationalité économique dans laquelle ne s'inscrivent pas obligatoirement, ou uniquement, les artisans dynamiques : autrement dit, vouloir dégager un surplus peut tout aussi bien signifier qu'un petit entrepreneur recherche la valorisation de son capital par le réinvestissement ou qu'il destine l'excédent à des dépenses qu'on peut

---

(1) Encore faudrait-il poser le problème des non nationaux, qui sont très nombreux dans le "secteur intermédiaire" (moins de 50 salariés, plusieurs millions F. CFA d'investissements, une forme dominante du statut du travail qui est le salariat, d'après X. OUDIN, 1985).

considérer extérieurement comme ostentatoires ou prestigieuses, mais dont la fonction sociale et normative demeure essentielle (troisième partie) . Entre l'inertie rentière de l'élite politique et administrative dans le domaine industriel, qui contraste avec l'activisme déployé dans l'économie de plantation et l'immobilier, ceci expliquant peut être cela, et la nébuleuse artisanale encore mal connue, mais dont on sait que les promus maternés ne sont pas devenus réellement des entrepreneurs industriels, seul l'Etat et quelques individus font véritablement figure de patrons. Les pesanteurs historiques sont certes lourdes : la mise à l'écart des ivoiriens au temps colonial, la lente intégration des cadres nationaux à un appareil industriel lui même tardivement développé et la conviction largement répandue que l'industrie est l'affaire des étrangers ou de l'Etat "parce qu'il faut des capitaux importants et des compétences techniques particulières" (1) contribuent à maintenir le caractère extérieur et rapporté de l'activité industrielle. Il est vrai que l'exercice de cette dernière requiert, surtout dans les conditions actuelles, une ample capacité de mobilisation des capitaux et un savoir faire spécifique complexe et que ce n'est pas sur le temps court que l'une est possible pour les individus et que l'autre est diffusé dans la société. Aussi ne faut-il pas rechercher dans le temps court de la croissance industrielle ivoirienne ce qui s'est produit ailleurs, et dans des conditions très différentes, sur le temps long. Cependant, l'absence d'une bourgeoisie industrielle entreprenante, quelles qu'en soient les raisons historiques, pose au pouvoir d'Etat une question d'autant plus difficile à résoudre que ni l'élite politico-administrative ni les rares entrepreneurs nationaux ne sont en mesure d'assurer un relais efficace permettant la prise en charge non

---

(1) J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975b, p. 17.

seulement de la gestion de l'appareil manufacturier mais également celle de l'initiative industrielle proprement dite. Le discours de désengagement de l'Etat est ainsi limité par une marge de manoeuvre réduite : à moins de rétrocéder massivement le patrimoine public aux investisseurs étrangers, il est difficile d'identifier des détenteurs de capitaux privés résolus à racheter les actifs nets possédés par la puissance publique. C'est la dissociation entre la propriété et la gestion qui constitue alors l'adaptation la plus pragmatique entre le discours d'ordre politique et la prise en compte des réalités : par exemple, depuis 1982, le décorticage du riz est réalisé dans onze usines qui appartiennent à l'Etat mais sont gérées, avec des contrats révisables annuellement, par six sociétés privées à capitaux mixtes. Les responsables de l'Etat défendent toujours, depuis 1980, le thème de la rétrocession au privé : "il reste entendu que l'objet final est de rétrocéder au secteur privé toutes les entreprises publiques qui n'auraient plus besoin du soutien public" (1).
L'enjeu est considérable puisqu'en 1982, l'Etat contrôlait, en propre, 61,4% des investissements bruts cumulés, 42,6% des capitaux sociaux et 35,4% de la valeur ajoutée. Mais aucune périodisation du mouvement de rétrocession n'a été envisagée, le relais n'étant guère concevable sans relayeurs. En 1975, J. CHEVASSU et A. VALETTE n'identifiaient qu'une quinzaine d'entrepreneurs industriels ivoiriens, dont 5 faisaient partie de l'échantillon des 183 sociétés représentatives étudiées ; en 1985, boulangeries exceptées, les

---

(1) Discours de M. SERI GNOLEBA, le 28 février 1985 au Symposium de la Chambre de Commerce International in Bull.de la Chambre d'Industrie, mars 1985, n° 213, p. 56.

industriels ivoiriens exerçant réellement la direction d'une entreprise manufacturière répertoriée à capitaux majoritairement ivoiriens dépassent à peine la vingtaine (1). Ce petit nombre n'est-il que le produit du temps court et de la nécessité d'une longue incubation historique? Il faut, à notre sens, dépasser la seule dimension temporelle et s'interroger sur les facteurs et les conditions d'accumulation des richesses en Côte d'Ivoire, ainsi que sur les perceptions et les représentations qu'en ont les formations sociales ivoiriennes.

Au stade actuel des recherches (2), le détour anthropologique, que nous ne sommes pas en mesure d'effectuer pour n'en posséder ni les outils ni la démarche, est indispensable, car s'il y a bien des dynamiques du capitalisme relevant du processus général décrit par F. BRAUDEL (3), rares sont celles imputables à l'action d'industriels ivoiriens, comme Alcide KAKOU, premier ingénieur des Arts et Métiers d'Afrique noire francophone. Fondateur en 1960 d'ABIDJAN-INDUSTRIES (ABI), il a du se résoudre à contracter alliance avec un holding français en 1977 pour assainir la situation financière et diversifier les activités de l'entreprise (fonderie, réparation ferroviaire, matériel de réfrigération et mécanique), et déclarait en 1982 :"l'industrie,

---

(1) On se reportera à l'analyse des quelques "nouveaux entrepreneurs" (MRE, Coopération et développement 1986), patrons de PME de production manufacturière (savon, articles en plastique, ébénisterie), qui, après avoir souvent effectué des stages à l'étranger, se sont lancés dans l'aventure industrielle mais sont totalement isolés du milieu économique dominant et se heurtent à la double concurrence des grandes entreprises et de l'artisanat. Près de la moitié d'entre eux étaient dans une situation précaire en 1985. A notre connaissance, il n'y a qu'un seul cas de recyclage de capitaux issus du commerce dans l'activité industrielle.

(2) Voir en particulier "Anthropologie et histoire" Cahiers ORSTOM, série Sc. Humaines, vol. XXI, n° 1, 1985.

(3) F. BRAUDEL, 1979 et 1985.

c'est ce qu'il y a de moins rentable. Si l'on veut s'enrichir, il vaut mieux construire un building qu'une usine, ou ouvrir une boutique ou une boîte de nuit" (1). Qu'un tel homme, pourtant conduit à considérer que sa vocation était celle d'un industriel, et dont l'itinéraire professionnel (il travailla aux Aciéries du Nord, puis à la SNCF avant de devenir ingénieur aux Chemins de fer d'Outre Mer et à la RAN) et politique (il fut député aux Assemblées Territoriale et Nationale, plusieurs fois ministre) témoigne d'un engagement total dans la construction du jeune Etat indépendant, tienne un tel propos est, croyons nous, suffisamment explicite quant à la représentation qu'ont les cadres ivoiriens de l'appareil industriel.

---

(1) Interview d'Alcide KAKOU in Jeune Afrique Economie, n° 10, juillet 1982, p. 67.

III) LA RESULTANTE DU PROCESSUS D'INDUSTRIALISATION.

L'appareil industriel installé sur le territoire ivoirien et les caractéristiques de la croissance du secteur manufacturier dit "moderne" ont été auscultés par des économistes de l'ORSTOM et du CIRES entre 1972 et 1980 ; en mai 1980, la Direction du Développement Régional (DDR, Ministère de l'Economie des Finances et du Plan) a diffusé une étude consacrée à l'industrialisation des régions de la Côte d'Ivoire ; en décembre 1985, B. PROST, économiste, conseiller au Ministère de l'Industrie de 1983 à 1985, a présenté un bilan général de l'industrie ivoirienne (1). Il y a donc abondance de données et d'analyses aisément consultables, auxquelles il convient d'ajouter les mises à jour périodiques du Fichier industriel de l'Afrique Noire ainsi que les publications, certes tardives mais minutieuses, de la Banque des Données Financières et de la Direction de la Statistique. Les deux synthèses réalisées par J. CHEVASSU et A. VALETTE, et la publication des derniers résultats disponibles en décembre 1985, constituent des références qui rendent superflue toute tentative visant à dresser une vaste fresque de l'appareil et du système productif, ce qui de surcroît n'est pas notre objectif. En revanche, la documentation permet, après avoir rappelé quels étaient la place et les dynamismes temporels de l'activité industrielle, d'identifier au sein des caractéristiques de structure les éléments susceptibles d'éclairer ensuite l'examen des rapports organiques entre le fait industriel et le fait urbain.

---

(1) B. PROST, 1985.

1) D'une croissance fulgurante à l'industrie "conjoncturée".

- 20 ans d'expansion industrielle (1960 - 1980).

. La collection des données statistiques est impressionnante, et rares sont les pays d'Afrique noire qui peuvent se prévaloir d'une telle profusion ; mais si les assemblages ne sont guère difficiles à réaliser, leur utilisation requiert une grande prudence. Paradoxalement, il est malaisé d'avoir une idée précise d'un indicateur simple, comme la part relative de la valeur ajoutée du secteur secondaire dans le PIB. Le tableau 10 construit à partir de quatre sources se réfèrant pourtant chacune à la Comptabilité Nationale est un bon révélateur des disparités en partie liées à l'épineux problème des nomenclatures (1), à la définition des bases de collecte et à la sempertinelle question de la place réelle de l'artisanat recensé, tout à tour inclus ou non dans le secteur manufacturier stricto-sensu. Ce sont donc des évolutions et des tendances plus que d'hypothétiques exactitudes qu'il importe de dégager.

Vingt ans après l'Indépendance, l'activité industrielle au sens large fournit environ un quart du PIB ; c'est beaucoup plus que la moyenne des Etats au Sud du Sahara (17% en 1983), et la Côte d'Ivoire est un des rares pays d'Afrique noire où l'industrie manufacturière contribue pour plus de la moitié à la valeur ajoutée industrielle totale. En excluant les industries minières et extractives, la production d'énergie électrique et d'eau ainsi que le BTP, la Côte d'Ivoire occupe la troisième place dans la hiérarchie des richesses produites

---

(1) Depuis 1977, la Comptabilité Nationale utilise une nomenclature des activités différentes de celle du Plan.

TABLEAU 10 PART RELATIVE DES SECTEURS D'ACTIVITE DANS LE PIB (1960-1983).

Secteurs	1960	1965	1970	1975	1980	1982(3)	1983(4)
Primaire (1)	44,8	39,4	30,2	32,1	28,2(2)	26,3	27
(5)	47,0	-	30,0	26,8	28,7		
Secondaire (1)	15,2	19,0	23,7	24,1	27,3(2)	27,2	24
(5)	10,0	-	24,8	23,5	23,2		
Tertiaire (1)	38,0	41,6	46,1	43,8	44,5(2)	46,5	50
(5)	43,0	-	45,2	49,7	48,1		

Sources : (1) Schéma National d'Aménagement du Territoire, DDR 1978 p. 34 pour les années 1960 à 1975.

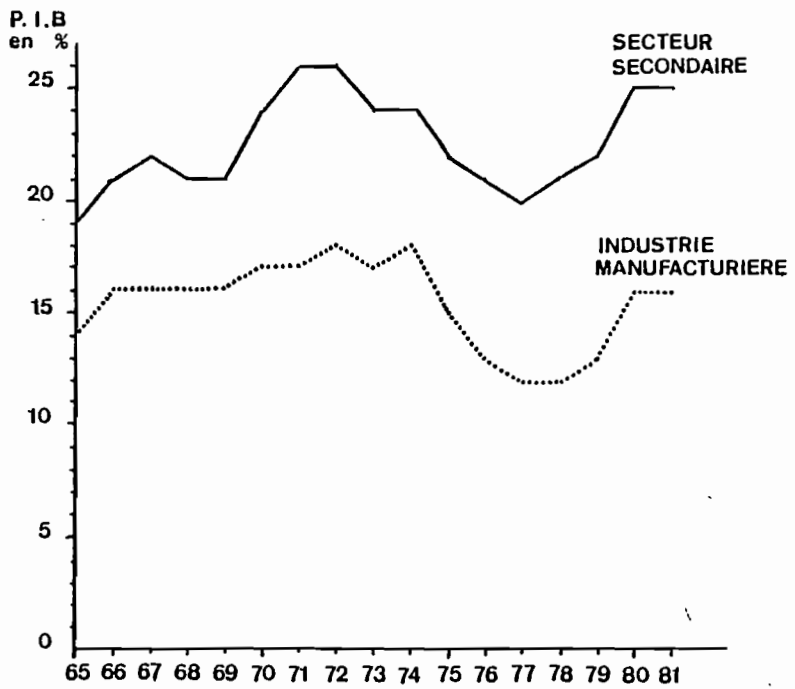
(2) L'industrialisation des régions en Côte d'Ivoire, DDR 1980, tome 1, p. 10.

(3) Memento chiffré de la Côte d'Ivoire, Direction de la statistique 1985.

(4) Rapport sur le développement dans le monde 1985. Banque Mondiale ; on notera non sans curiosité que le total des pourcentages relatifs proposés par la Banque Mondiale atteint 101%.

(5) L'industrie ivoirienne, stratégie de son développement, Marchés Tropicaux, supplément n° 2094 du 27.12.1985, p. 115.

EVOLUTION DE LA PART DE L'INDUSTRIE DANS LE P.I.B. 1965_1981.



SOURCE : Chambre d'Industrie et Comptabilité Nationale

FIG. 10

TABLEAU 11 EVOLUTION DU POIDS RELATIF DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE DANS LE PIB (en %) : 1960 - 1980 ET PERSPECTIVES 1990.

	1960 (1)	1960 (2)	1970 (2)	1971 (1)	1974 (1)	1974 (4)	1980 (3)	1980 (4)	Prévisions 1985	(3) 1990
Industries manuf. (ind. + artisanat)	8,2			17,0	16,8		13,6		13,7	14,4
dont ind. manuf.	(4,0)	10,0	16,0	(11,0)	(12,5)	18,0		16		
Extraction, eau électricité	1,9			1,6	1,6		1,9		6,1	6,8
BTP	5,2	-	8,0	9,1	6,4	6,0	9,3	7,0	6,7	6,6
TOTAL SECTEUR SECONDAIRE	15,3	10,0	24,8	27,7	24,8	24,0	24,8	23,0	26,5	27,8

Source : (1) J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1977 et A. VALETTE 1980.
(2) Marchés Tropicaux, 1985, n° 2094, p. 115.
(3) Plan quinquennal 1981 - 1985.
(4) Sous-direction de la Comptabilité Nationale in Chambre d'Industrie, 1983.

en Afrique Noire (1) par l'activité industrielle, derrière le géant nigérian et le Zimbabwé, et devant le Cameroun, le Sénégal et la Zambie (2). Alors que dans de nombreux pays africains la croissance industrielle procède surtout de l'extraction du pétrole, du minerai de fer, de la bauxite, du cuivre ou des phosphates, ce qui singularise l'industrialisation à l'ivoirienne c'est l'édification d'un appareil dont la fonction essentielle est de produire des biens manufacturés. Cet outil est sans équivalent, Nigéria excepté, en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, son envergure n'est dépassée en Afrique orientale que dans un seul Etat, et ses résultats sont supérieurs à ceux obtenus en Libye. Le fait industriel en Côte d'Ivoire est d'autant plus saillant qu'en 1960 la production manufacturière était inférieure à celle du Sénégal et du Ghana, et que rien, a priori, ne "prédisposait" le pays à connaître un processus d'industrialisation d'une telle ampleur à l'échelle africaine. La croissance industrielle et celle de la production manufacturière par habitant sont d'autant plus remarquables que la croissance démographique (3) a été beaucoup plus forte en Côte d'Ivoire (+ 4,6% par an entre 1965 et 1973, + 4,6% par an entre 1973 et 1983) qu'au Ghana (+2,2% et +3,1%) au Sénégal (+2,4% et +2,8%) et au Cameroun (+2,4% et +3,1%). Le cas ivoirien a donc valeur d'exemple quant à l'efficacité des techniques d'encadrement si chères à P. GOUROU. Toutefois, ces dernières ne sauraient être réduites à la seule dimension de l'exercice du "technique", la neutralité du terme pouvant laisser supposer que le processus d'industrialisation ne dépendrait, en fait, que d'une bonne application de techniques d'encadrement appropriées. Or, il résulte moins

---

(1) Afrique du Sud exceptée.

(2) Banque Mondiale, 1985 et 1986, pour les années 1982,1983.

(3) Banque Mondiale, 1985.

des techniques au sens strict que des choix fondamentaux, de la logique et de la volonté du politique : l'exemple ivoirien permet certes d'analyser une batterie de mesures incitatives et d'encadrement, mais ces dernières n'ont intrinsèquement que peu de valeur explicative. La même batterie souvent appliquée ailleurs n'a pas eu pour autant des effets comparables. Le fait industriel n'est nullement réductible au produit de "techniques" qu'il faut considérer non pour elles-mêmes mais en tant qu'instrument sous-tendu par l'action du pouvoir d'Etat et intégré dans la logique des acteurs nationaux comme étrangers, pour lesquels l'accumulation du capital industriel est au coeur d'enjeux de légitimité et de profit .

Bien que fournissant en 1980 plus de la moitié de la valeur ajoutée industrielle totale, l'activité manufacturière a un poids spécifique dans le PIB qui, après s'être fortement accru dans la première décennie de l'Indépendance, est stabilisé autour de 12,5% à 13,5% depuis 1974 : à l'horizon 1990, d'après les prévisions du Plan 1981-1985, l'industrie manufacturière ne devrait pas contribuer beaucoup plus au PIB, en valeur relative, qu'en 1974. Pourtant, les taux de croissance industrielle, en volume, ont toujours été supérieurs, quelles que soient les périodes de référence, à ceux du PIB comme à ceux des autres secteurs de la production.

Tableau 12 Evolution comparée des taux de croissance par secteurs (1960-1980).

	PIB	Primaire	Secondaire	Tertiaire
1960-1970 (1)	+ 11,4%	+6,4%	+ 15,7%	?
1965-1970 (2)	+ 7,4%	ind.	+ 15,2%	+ 7,4%
1965-1975 (3)	+ 7,0%	+ 4,9%	+ 8,5%	+ 8,0%
1975-1980 (3)	+ 7,6%	+ 4,0%	+11,5%	+ 8,2%

sources : (1) A. SAWADOGO, 1977
(2) DDR, 1978
(3) Ministère du Plan et de l'Industrie, 1981.

Mais les indicateurs de croissance concernent l'ensemble du secteur secondaire : il faut donc en extraire les données relatives aux seules industries manufacturières, qui montrent un net essoufflement de la croissance avant l'entrée dans le quinquennat de la "conjoncture".

Tableau 13 Evolution comparée des taux de croissance de l'industrie manufacturière et du PIB (1960 - 1980).

	PIB	Industrie manufacturière (production en volume)
1960- 1965 :	+ 7,4% (1)	: + 21,5% (3)
1965- 1970 :	+ 7,4% (1)	: + 13,9% (3)
1970- 1975 :	+ 6,3% (1)	: + 10,7% (3)
1975- 1980 :	+ 7,6% (2)	: + 11,0% (4)

Sources : (1) Schéma National d'Aménagement du Territoire, DDR, 1978.

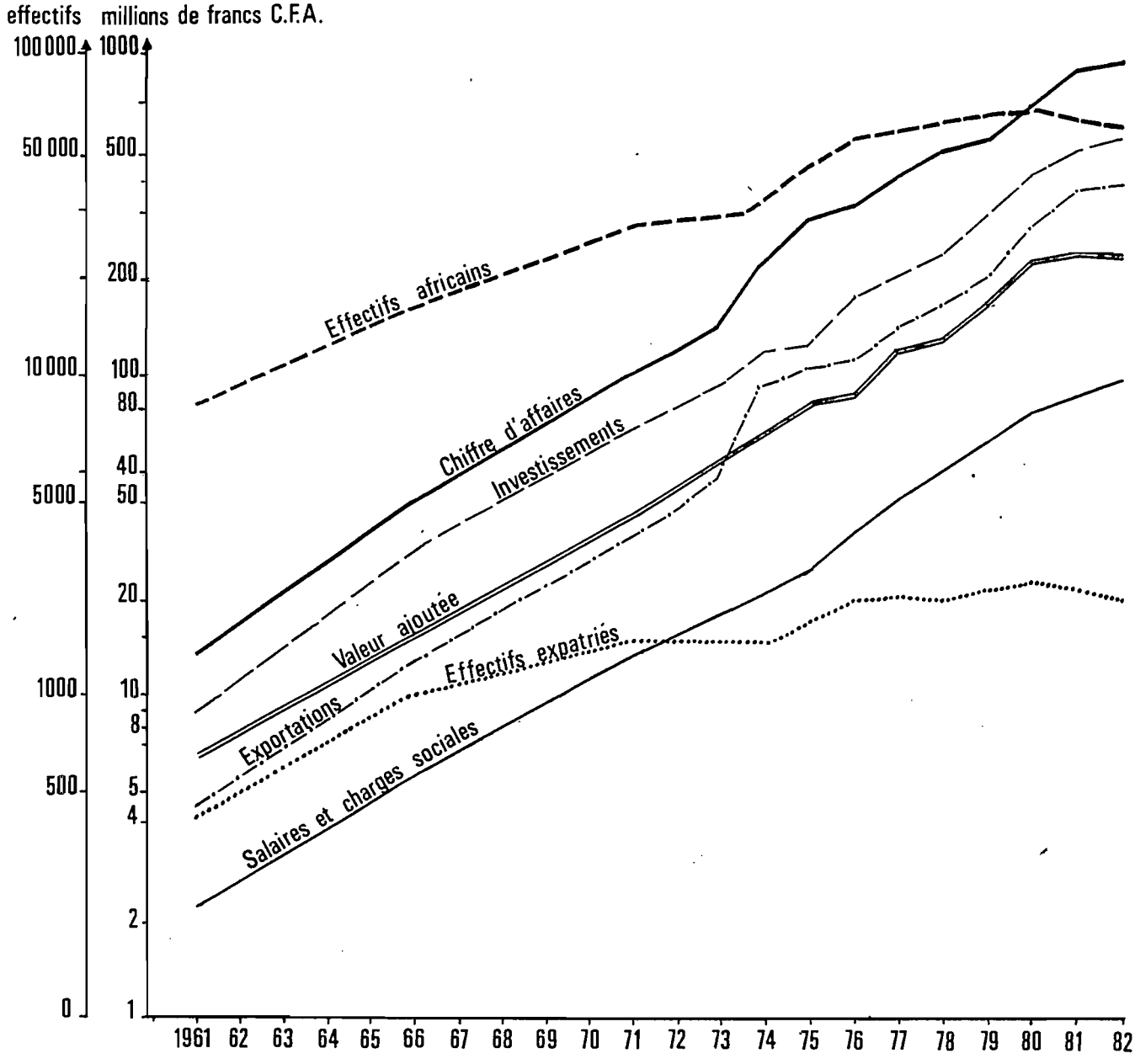
(2) Plan quinquennal 1981 - 1985.

(3) A. VALETTE, 1980.

(4) Estimation Direction de la Statistique 1985. La Chambre d'Industrie donne +11,5% pour l'ensemble de l'industrie.

La décélération du rythme général de croissance est attestée par l'évolution de la plupart des indicateurs. Il y a peu de séries longues et aisément comparables entre elles, mais l'actualisation des données fournies par A. VALETTE grâce à l'utilisation des Centrales de Bilans (1976 à 1981) et la recomposition des tableaux relatifs aux chiffres d'affaires publiés par la Chambre d'Industrie, dont la définition des établissements recensés n'a jamais varié, permettent d'appréhender le ralentissement de la croissance.

EVOLUTION DES PRINCIPALES VARIABLES INDUSTRIELLES _ 1961_1982



SOURCE : A.VALETTE , J. CHEVASSU, Chambre d' Industrie , Centrale des bilans

FIG. 11

Tableau 14 Accroissements annuels des principaux indicateurs de l'activité manufacturière (%)
(1960 - 1980)

	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980
Production-valeur	+26,8	+19,7	+25,2	
-volume	+21,5	+13,9	+10,7	+11,0
Investissements bruts cumulés				
-valeur	+34,2	+20,1	+20,8	+30,5
-volume	+25,5	+10,9	+ 7,4	+19,4*
Valeur ajoutée				
-valeur	+22,0	+18,3	+18,5	+21,3
-volume				+11,0*
Exportations				
-valeur	+26,0	+21,6	+26,5	+32,0
Effectifs	+15,7	+ 9,4	+ 9,1	+ 3,2

* Y compris les complexes agro-industriels.

Le coefficient multiplicateur du chiffre d'affaires total, indicateur malaisé à manipuler compte tenu de son contenu (toutes taxes comprises), a régressé au cours de la deuxième décennie de l'Indépendance, période durant laquelle 5 branches sur 7 ont connu des accroissements de chiffre d'affaires inférieurs à ceux réalisés antérieurement. Il y a certes de nombreuses disparités internes : le freinage est moindre pour les activités agro-industrielles et métallurgiques que pour les industries du bois par exemple (1), mais globalement, on ne retrouve plus les rythmes élevés précédents. S'agit-il d'un simple rapprochement entre les taux à l'ivoirienne et ceux considérés comme plus ordinaires?

---

(1) Observation confirmée par les disparités de taux de croissance de production, en volume, entre 1976 et 1980 : agro-industries : +12,8%; autres industries : +5,9%. Source : Plan quinquennal 1981-1985.

L'accélération de la croissance industrielle a en effet été fulgurante entre 1960 et 1970, au point que sur la période 1960-1975 les taux ivoiriens ont atteint en volume 15% pour la production et 14% pour les investissements bruts cumulés ; or, entre 1960 et 1974, la production a augmenté en volume de 5,9% dans les pays industrialisés occidentaux et de 7,5% dans tous les pays en voie de développement comme dans les pays africains (1). De tels rythmes ne pouvaient être maintenus durablement, d'autant qu'ils correspondent au remplissage des possibilités d'import-substitution dont les limites apparaissent clairement à la fin des années soixante. Avec cet alignement des taux, l'industrie manufacturière parait gagner progressivement une vitesse de croisière normalisée. Mais la décélération traduit aussi, à notre sens, autre chose qu'un simple ajustement postérieur à une période de croissance exceptionnelle : elle témoigne des faiblesses et des blocages intrinsèques de l'appareil manufacturier et de la difficile question de l'élargissement des structures de production. A cet égard, l'épreuve de la conjoncture a été particulièrement révélatrice.

- <u>L'industrie manufacturière dans "la conjoncture"</u> (<u>1981 - 1985</u>)

. Vécue par les catégories dites "moyennes" et celles communément situées "en bas" de la société (2) comme une régression du niveau de vie dont témoignent à la fois les indicateurs de revenu monétaire (3) et la création d'un vocabulaire circonstancié (tel est "aligné", tel autre est "compressé",

---

(1) A. VALETTE, 1980 (Afrique du Sud exceptée pour les pays africains).

(2) A. MANOU-SAVINA et al., 1985.

(3) Entre 1979 et 1983, les fonctionnaires ont ainsi perdu 39% de leur pouvoir d'achat, et le revenu urbain par tête a diminué de 33,7%. Source : SEDES 1984.

chacun se dit "conjoncturé") la "conjoncture" ivoirienne constitue une rupture sans précédent dans un trend de croissance généralisée et ininterrompue depuis 1945. Pour la première fois depuis l'après-guerre, après une quasi-stagnation en terme réel en 1981, le PIB a décru en 1983 et 1984, et si des signes de reprise ont été décelés en 1985, le gouvernement ivoirien a été contraint de solliciter le FMI, la Banque Mondiale et les Clubs regroupant les principaux prêteurs étrangers pour négocier le rééchelonnement d'une dette extérieure devenue insupportable. Les principaux indicateurs de la récession et de l'étau financier que le pouvoir d'Etat a du desserrer au prix d'une remise en question de son action distributive et d'une réorganisation accélérée de tout le secteur public montrent à quel point le "modèle ivoirien" a été ébranlé. Le mécanisme de cet ébranlement a été enclenché par l' effondrement des cours mondiaux du café et du cacao à partir de 1978 (1), succédant à une brutale envolée en 1976 et 1977 (les prix du café et du cacao ont plus que triplé sur le marché mondial entre 1975 et 1977) qui ponctuait une vingtaine d'années de hausses assez régulières. En 1978, près de 56% des recettes d'exportation provenaient encore du café vert et du cacao en fèves, sans compter le beurre de cacao, le cacao en masse et les extraits de café avec lesquels le poids relatif dans les exportations atteignait 64,3%. En 1983, les recettes tirées de l'exportation du seul café vert (159,4 milliards CFA) étaient inférieurs, en francs courants, à celles de 1977 (198,6 milliards F. CFA), et les revenus à l'exportation du cacao en fèves (162,7 milliards F. CFA) étaient à peine supérieurs à ceux de 1978 (162,7 milliards F. CFA). Au total, la perte réelle en francs constants a provoqué une cascade de réactions en chaîne sur les grands équilibres nationaux. La balance

---

(1) En 1981, le kg de cacao était négocié à 413 F. CFA contre 1714 F. CFA en juillet 1977 ; le kg de café valait 550 F. CFA en 1981 contre 1270 F. CFA en avril 1977.

TABLEAU 15 LA COTE D'IVOIRE DANS LA CONJONCTURE (1981-1985) : SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DISPONIBLES EN 1986.

	Rappel 1980	1981	1982	1983	1984	1985
PIB courant (milliards FCFA)	2149	2291	2495	2649	2800	2996 (p)
Variation PIB réel (%)	+ 5,2	+0,2	-2,9	-4,1	-3,6	+1 à +3 (p) ; +5 (e)
Importations CAF (milliards FCFA)		663,0	718,6	704,2	611,0 (p) 658,6 (r)	577 (p)
Exportations FOB (milliards F CFA)	636,6	689,0	747,5	796,8	1040 (p) 1184 (r)	1121 (p)
Balance commerciale (milliards FCFA) FOB/FOB	nd	+183,2	+199,0	+243,0	+393 (p)	+604 (p)
CAF/FOB	+84,3	+26	+28,9	+92,6	+527,7(r)	nd
Balance des paiements courants (milliards FCFA)(1)	-385,7	-383,2	-363,0	-385,0	-266,0 (p) - 15,0 (r)	-277,0 (p) nd
Balance des paiements (milliards FCFA)	-172,5	-119,2	- 48	-229	-192 (p) +124 (e)	-170 (p) nd
Dette extérieure publique totale (milliards FCFA) (2)	1265,1	1826,8	2196,5	2626,1	-	-
Dette extérieure déboursée (1)			1697,0	1905,0	2316	2400
Dette extérieure déboursée/PIB (%)			64	72	83	82
Service de la dette/export.(%) A			76 (p)	82 (p)	79 (p)	60 (p)
B	24,5	28	32,5	41,1	22,7 (p)	nd

(p) = prévisions ; (e) = estimation ; (r) = réalisation . (1) :BFCE (2) : C.A.A. A= avant rééchelonnement B= après rééchelonnement

Sources : Banque Française du Commerce Extérieur, Actualités, oct. 1985.
Caisse Autonome d'Amortissement, Abidjan. Lois de Finances 1985 et 1986.

commerciale est certes restée excédentaire, mais elle a connu de graves fluctuations (+ 99,6 milliards F. CFA en 1977, + 1,8 milliard F. CFA en 1978) : or, l'excédent commercial a toujours eu un rôle clé sur la balance des biens et des services.

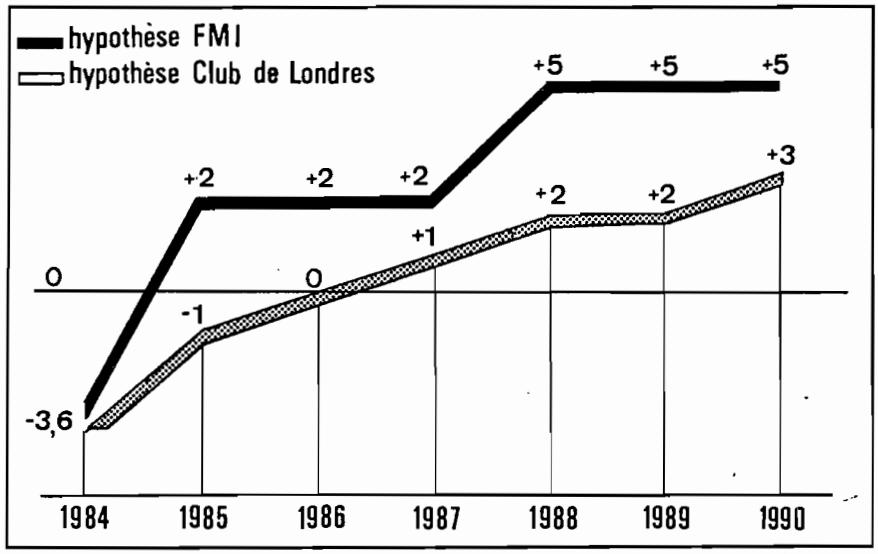
Cette dernière, positive en 1976 et 1977, est devenue lourdement déficitaire (- 236,5 milliards F. CFA en 1980, - 209 milliards F. CFA en 1983), et le déficit de la balance des paiements courants s'est aggravé (-43,2 milliards F. CFA en 1977, - 385 milliards F. CFA en 1983). Du coup, le solde global de la balance des paiements, qui oscillait entre - 20 milliards F. CFA (1972) à + 20 milliards F. CFA (1978) a atteint un déficit de 172,5 milliards F. CFA en 1980 et de 229 milliards F. CFA en 1983. Cette accumulation de déficits, qu'il a fallu combler par l'endettement, est survenue au moment où la charge de la dette extérieure s'accentuait : le ratio du service de la dette est ainsi passé de 17,5% en 1979 à 25% en 1980 et à 28% en 1981. Pris au sein d'un étau financier, dans un contexte où les impératifs de remboursement priment, le pouvoir d'Etat a du solliciter le rééchelonnement d'une partie de la dette : les contraintes monétaires consécutives aux programmes dits "d'ajustement structurel" négociés avec le FMI (1981- 1983 et 1984) sont fortes, et les finances publiques ont considérablement évolué. Le BSIE (1) a régressé de façon aussi spectaculaire après 1981 qu'il avait progressé après 1977 : en francs courants, tous les BSIE réalisés ou prévus entre 1981 et 1986 ont été inférieurs à ceux des années 1977-1980. Or, le BSIE est l'un des moteurs du dynamisme économique impulsé par l'Etat client et initié par l'Etat entrepreneur. La politique mise en oeuvre dans le cadre des deux programmes "d'ajustement structurel" (2) a donc cherché à contenir les dépenses de l'Etat afin de réduire le déficit du secteur public et celui de la balance des transactions courantes. Pour ce faire, outre les mesures destinées à

---

(1) Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement.

(2) Cette politique a été exposée dans le Bulletin du FMI du 3 décembre 1984, p. 357 - 361.

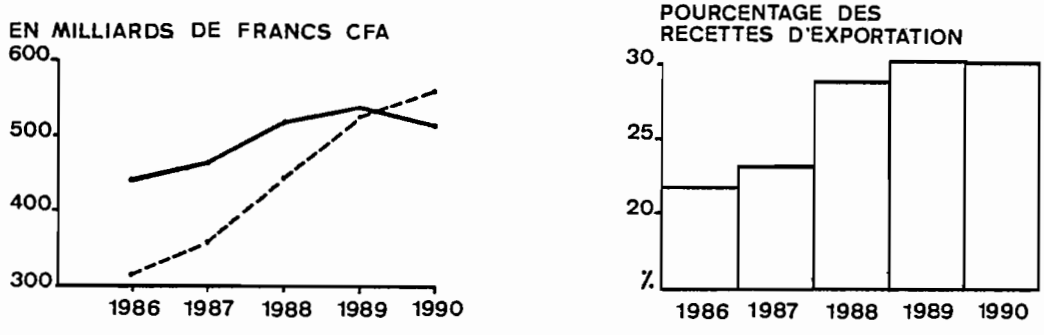
EVOLUTION PREVUE DU PRODUIT INTERIEUR BRUT DE LA COTE D'IVOIRE 1984 - 1990



SOURCE : F. M.I.

FIG. 12

PROJECTION DU SERVICE DE LA DETTE IVOIRIENNE 1986-1990



Prévisions faites à la mi 1986 par la FMI

—— avant rééchelonnement

--- après rééchelonnement

FIG. 13

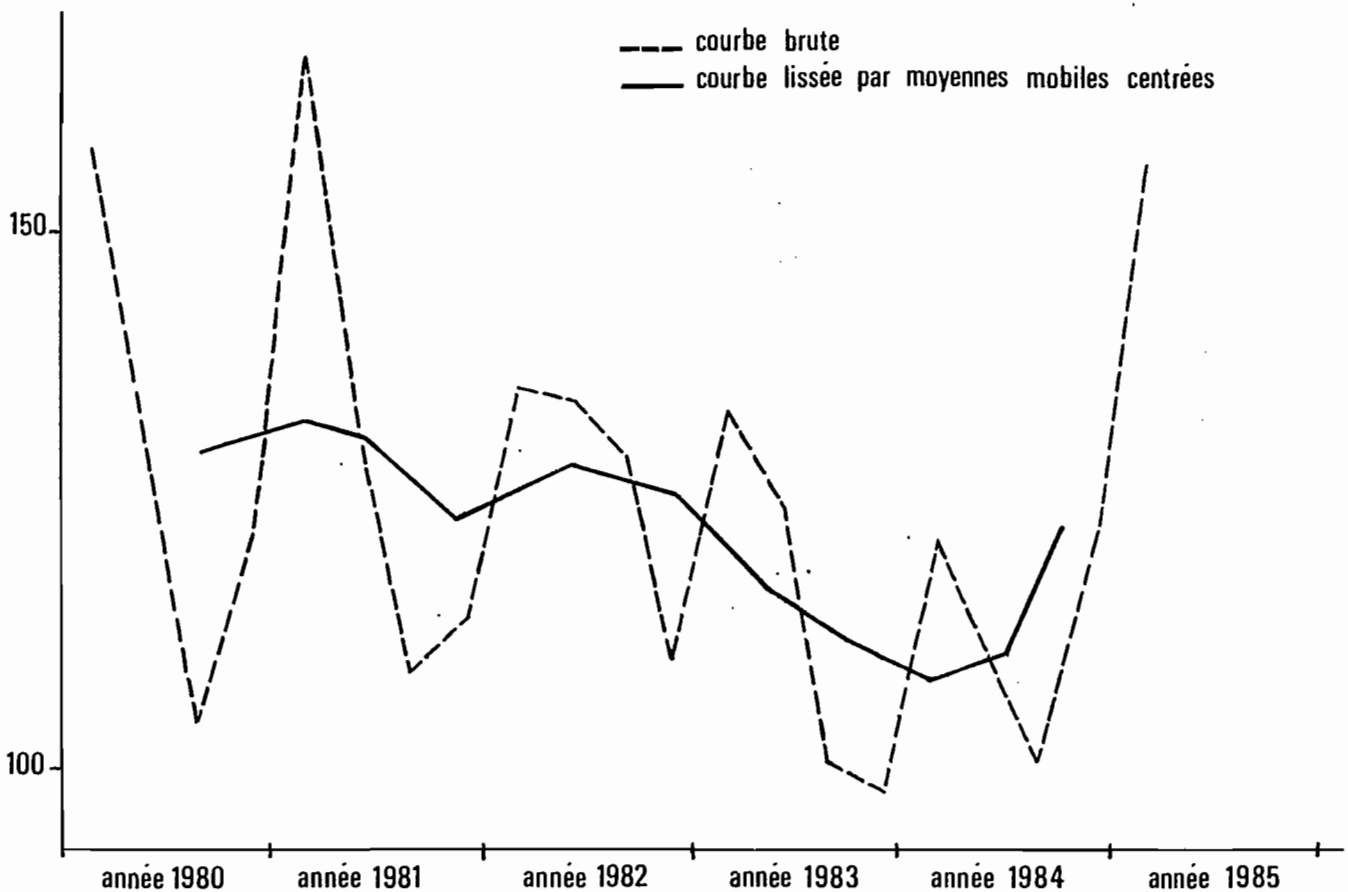
améliorer les comptes des entreprises publiques, lesquelles étaient responsables en 1983 de plus du quart de l'encours de la dette avalisée, c'est toute la politique distributive de l'Etat qui a été remise en question : à la diminution drastique du BSIE (1) s'est ajoutée la batterie classique des hausses de prix (augmentation de la TVA sur les services, des tarifs des transports, de l'eau, de l'électricité, des prix de vente de l'huile, du riz, des produits pétroliers). La fonction publique et les agents de l'Etat ont été durement touchés : suppression de postes, alignement des salaires, réduction de la masse salariale, abolition du système des baux administratifs en 1983 grâce auxquels de nombreux fonctionnaires étaient logés gratuitement, restriction des crédits à la consommation. Ces mesures, cumulées au redressement des cours mondiaux du café et du cacao et aux bonnes récoltes de la campagne 1984-1985, ont permis de redresser la balance des paiements en 1984 et de retrouver un excédent de croissance en 1985. Les scenarii envisagés par le FMI et le Club de Londres escomptent un retour durable d'une croissance modérée à l'horizon 1990. Mais la question de la pérennité du "modèle" demeure posée. Simple accident de conjoncture ou révélateur significatif des faiblesses et des limites des choix fondamentaux opérés par les responsables politiques ivoiriens, l'état de récession observé entre 1981 et 1985 ne pouvait pas être sans conséquences sur le fonctionnement d'un appareil industriel dont 77% de la production étaient écoulés en valeur, sur le marché national.

. Une synthèse de l'évolution de la production industrielle à travers celle des indices trimestriels et des opinions des chefs d'entreprise a été publiée en octobre 1985 par la Direction de la statistique. Le premier enseignement

---

(1) - 30% en valeur nominale entre 1980 et 1983.

EVOLUTION DE L'INDICE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (base 100 en 1978) 1980_1985



SOURCE : Direction de la Statistique

FIG. 14

majeur, outre le maintien de la saisonnalité classique, est que le trend général traduit une nette diminution de l'activité industrielle : en cinq ans, le recul est estimé à 23% , soit 1,45% par trimestre; en 1984 l'indice annuel brut de production (1) (115 pour une base 100 en 1978) était inférieur à celui de 1980 (128,4). Pour une malencontreuse synchronie, les effets de la sécheresse de 1983 ont aggravé les conditions de la production manufacturière (baisse de 9% de la production totale d'énergie électrique, coupures et fréquentes interruptions de desserte au cours du premier semestre 1984). Deuxième constat, tiré d'une série de figures d'évolution par branches dont nous préférons une reproduction évocatrice à un long et fastidieux commentaire : la récession a été inégale selon les activités.

Tableau 16 Synthèse des évolutions de la production par branches manufacturières (1980-1984)

	Trend de hausse	Trend de baisse
Fluctuations fortes	Industries mécaniques et électriques (sauf transports)	Grains et farines, Autres ind. alimentaires; Mat. de construction; Mat. de de transports; Bois; Sidérurgie; Ind. diverses
Fluctuations faibles	Textile, Chimie, Corps gras alimentaires, Conserves et préparation alimentaires.	Boissons, Chaussures et Cuir, Caoutchouc; Produits pétroliers.

Les plus fortes régressions concernent des branches dépendant directement de la politique d'équipement du pays et des commandes de l'Etat et en particulier celles qui travaillent avec le Bâtiment et les Travaux Publics, dont le chiffre d'affaires et l'effectif salarié ont diminué

---

(1) Ces indices sont repris dans les publications de la BCEAO.

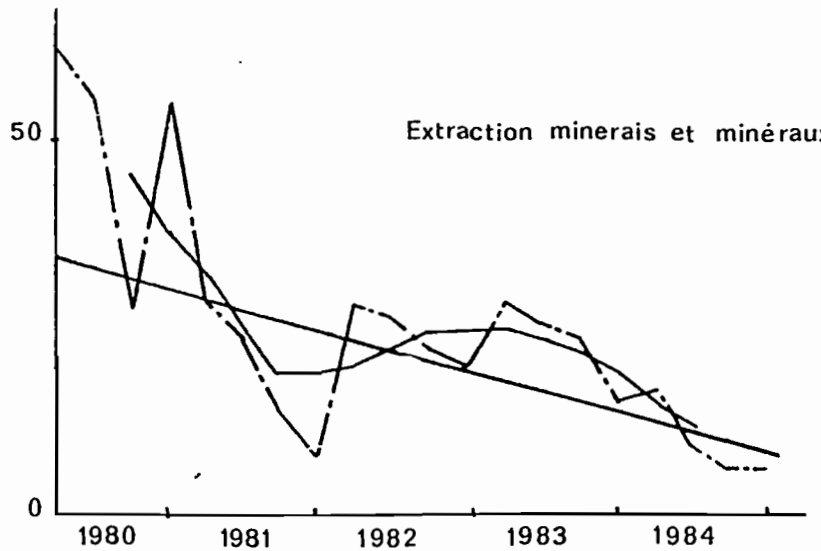
DOSSIER GRAPHIQUE SUR L'EVOLUTION DE

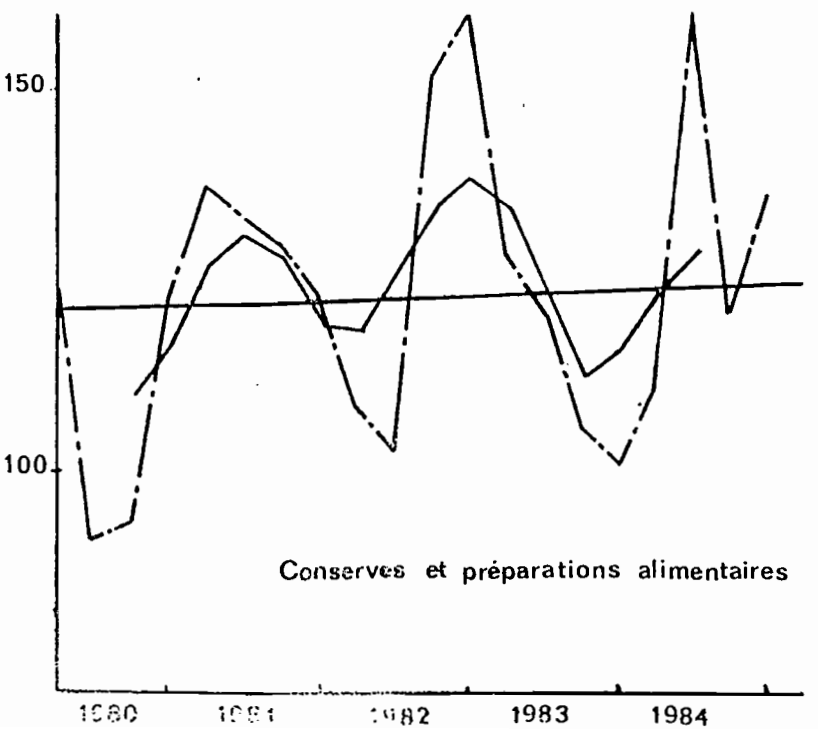
LA PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR BRANCHES

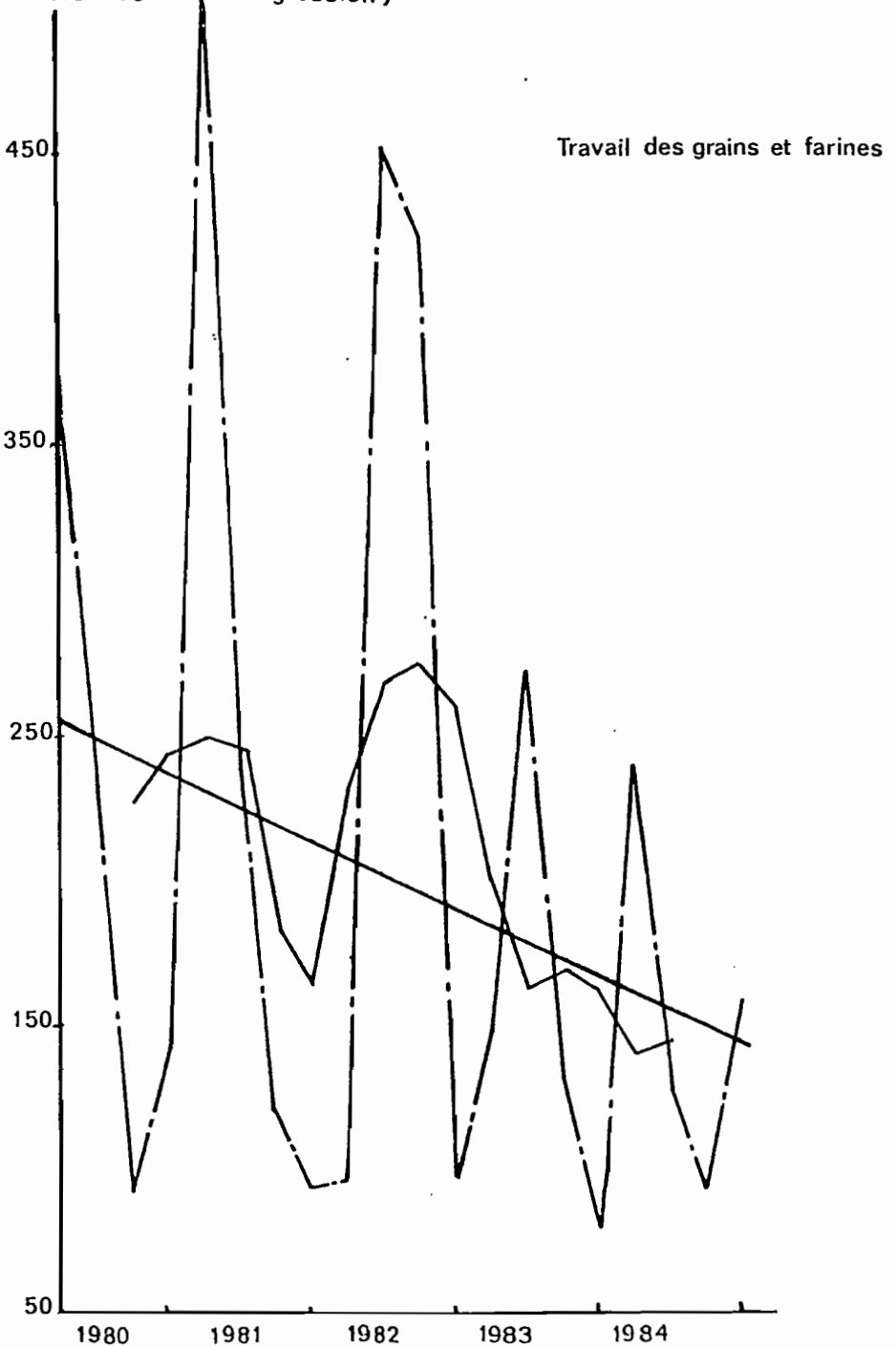
DANS LA "CONJONCTURE", ENTRE 1980 ET 1984.

(Source : Direction de la Statistique 1985).

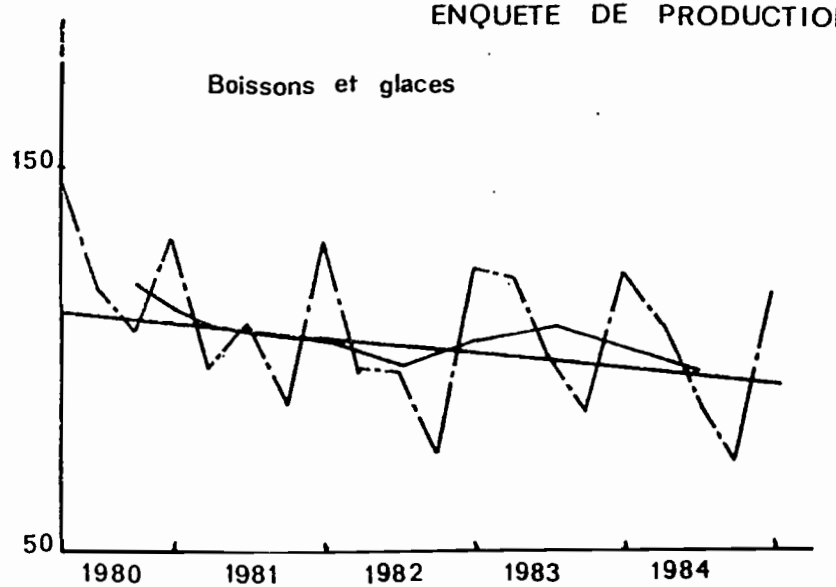
ENQUETE DE PRODUCTION (Indices bruts, c.v.s. et droites de régression)

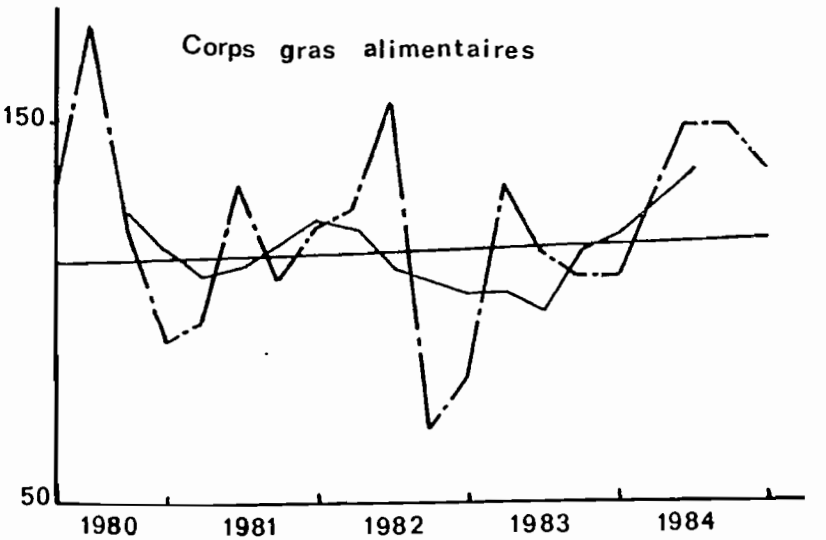


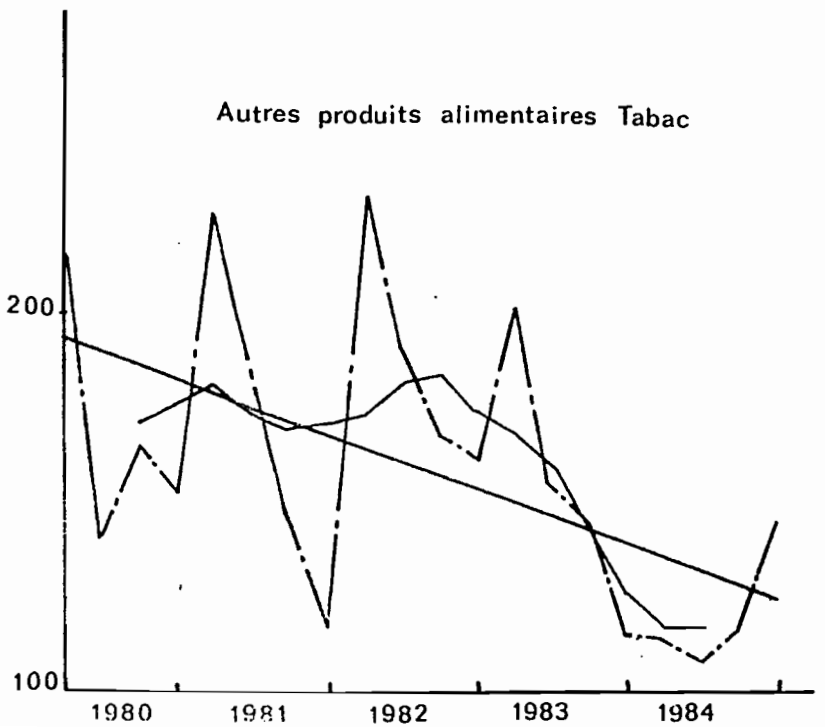


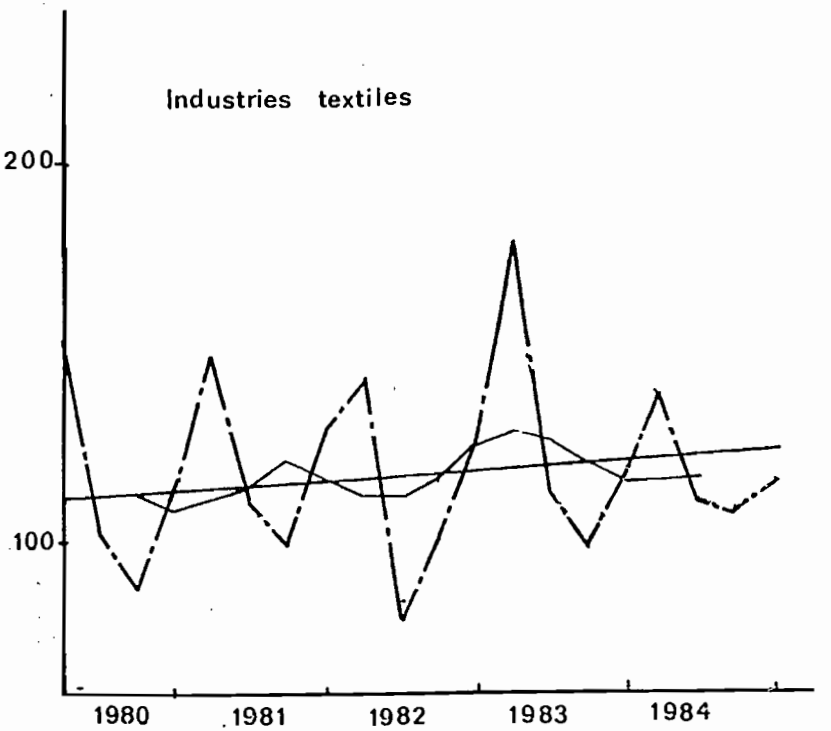


ENQUETE DE PRODUCTION (Indices bruts, c.v.s. et droites de régression)

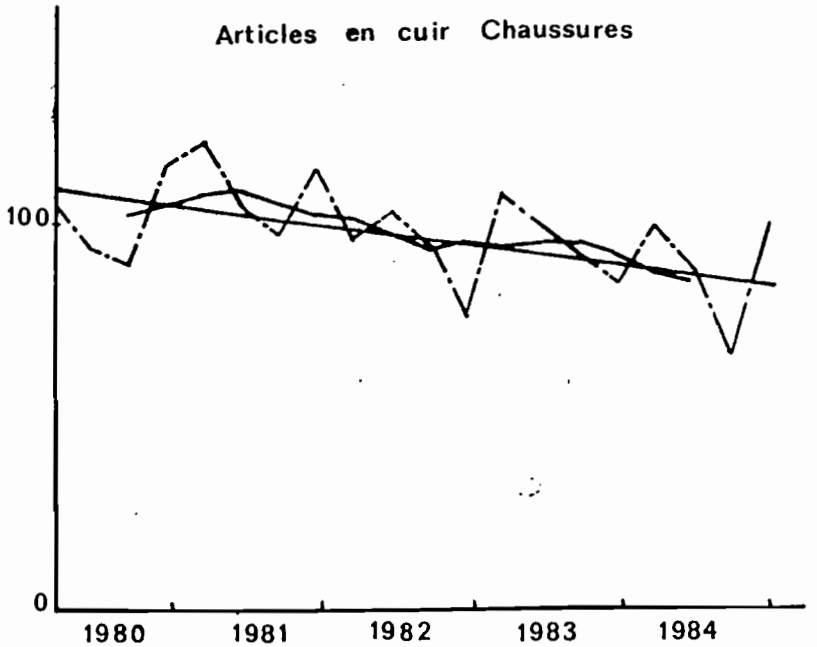


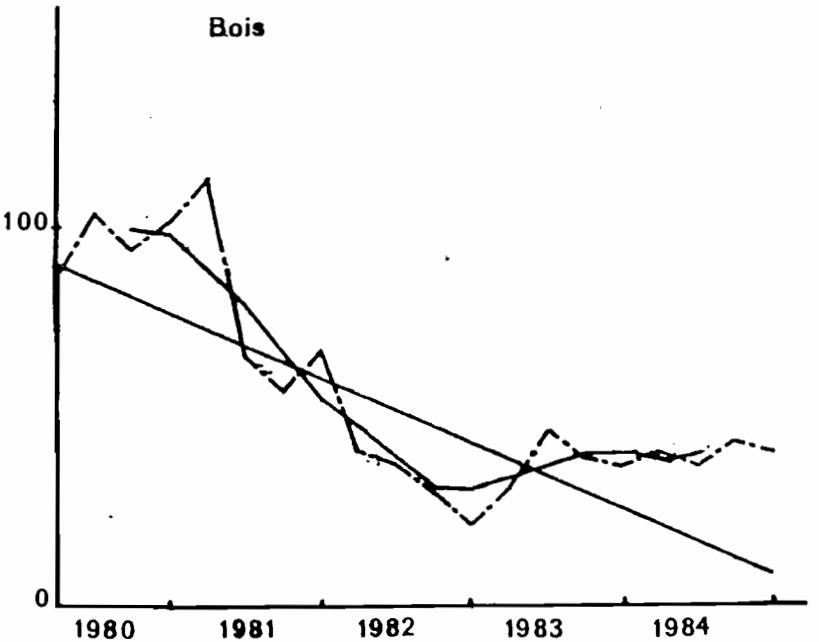


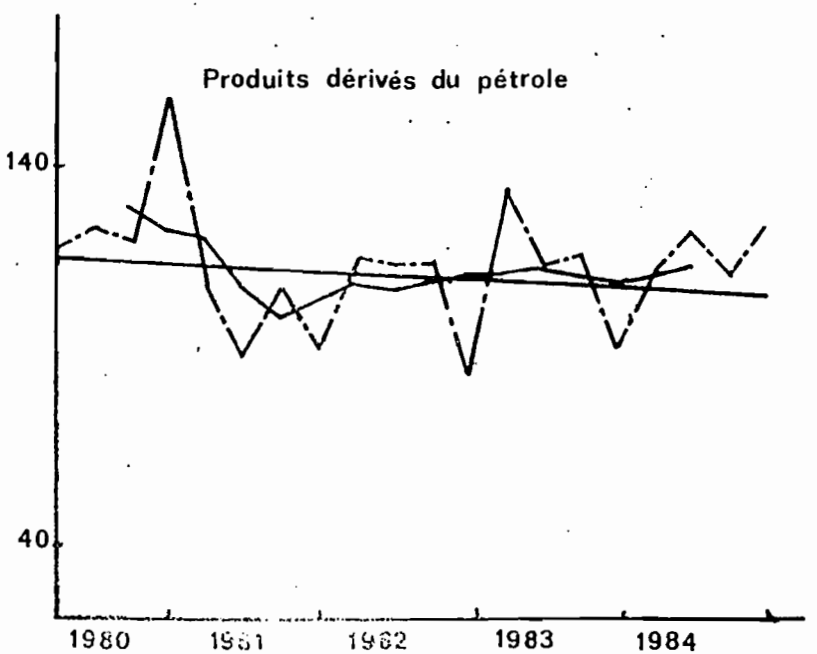


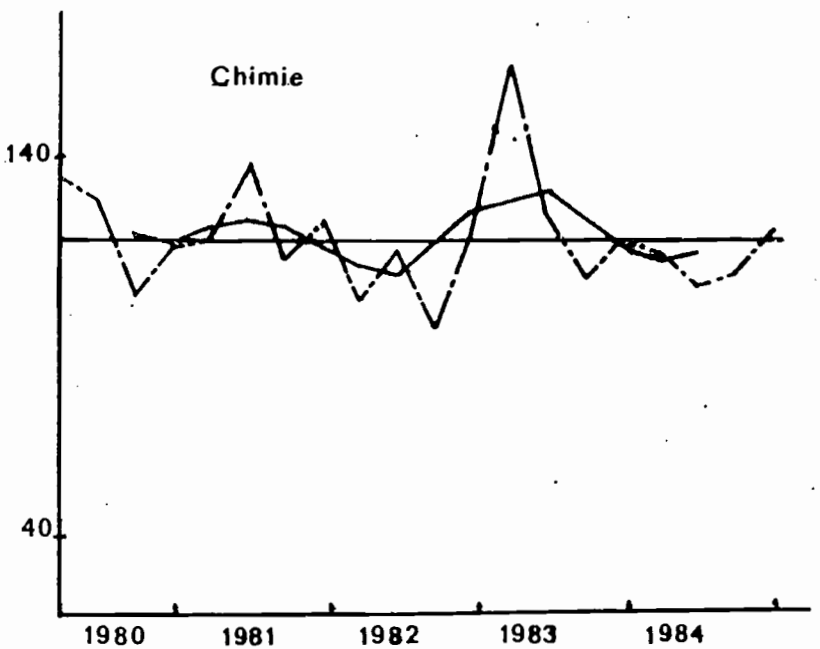


ENQUETE DE PRODUCTION (Indices bruts, c.v.s. et droites de régression)

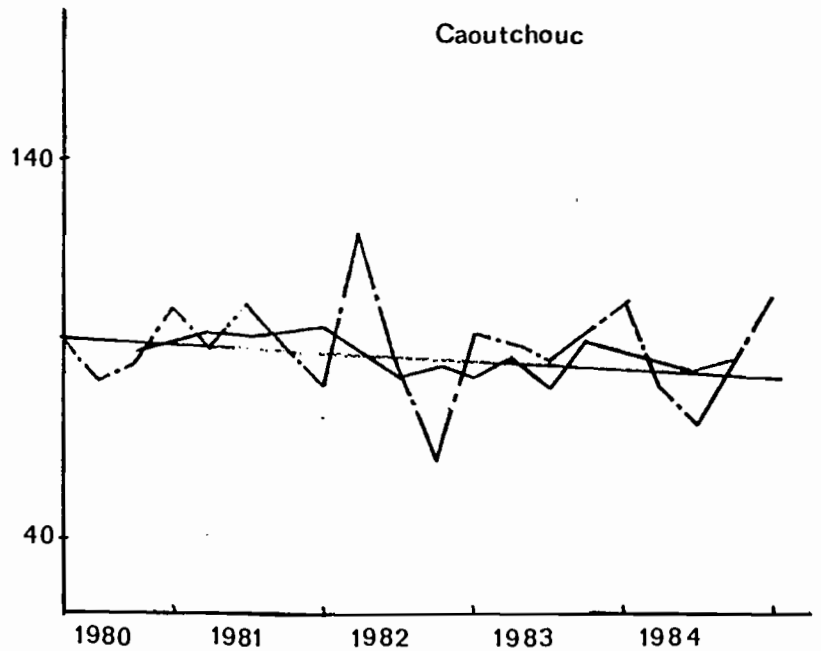


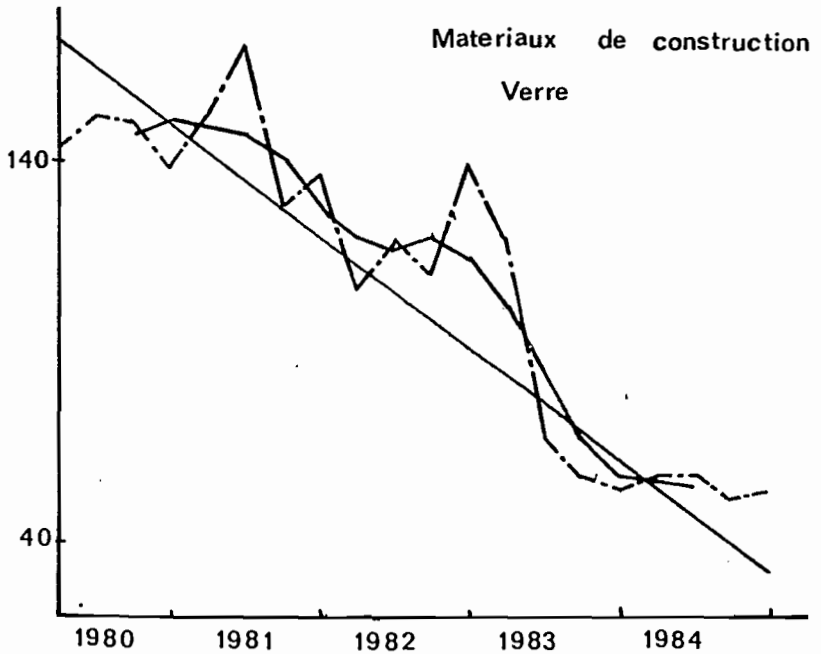


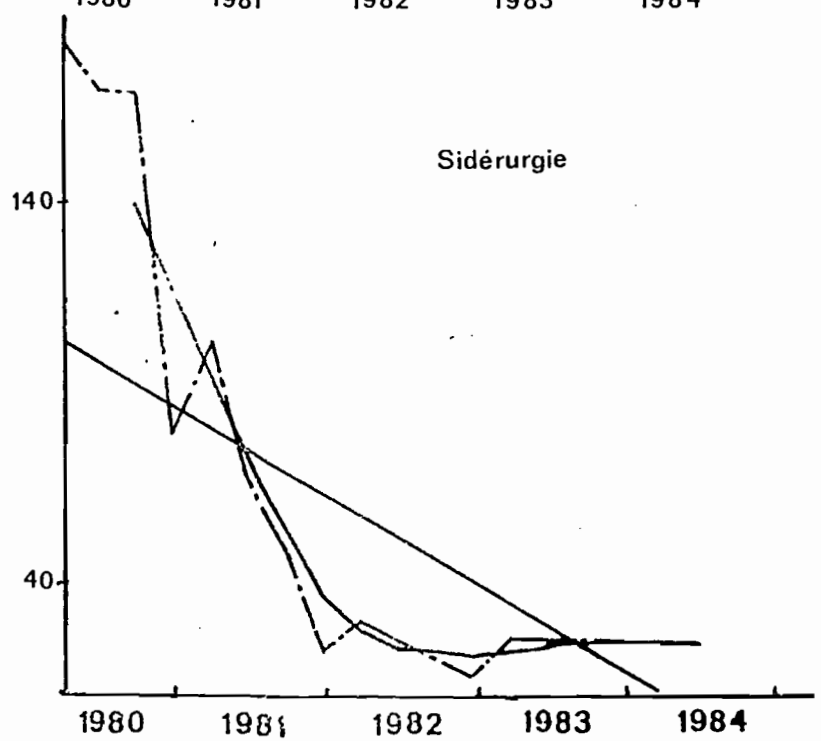


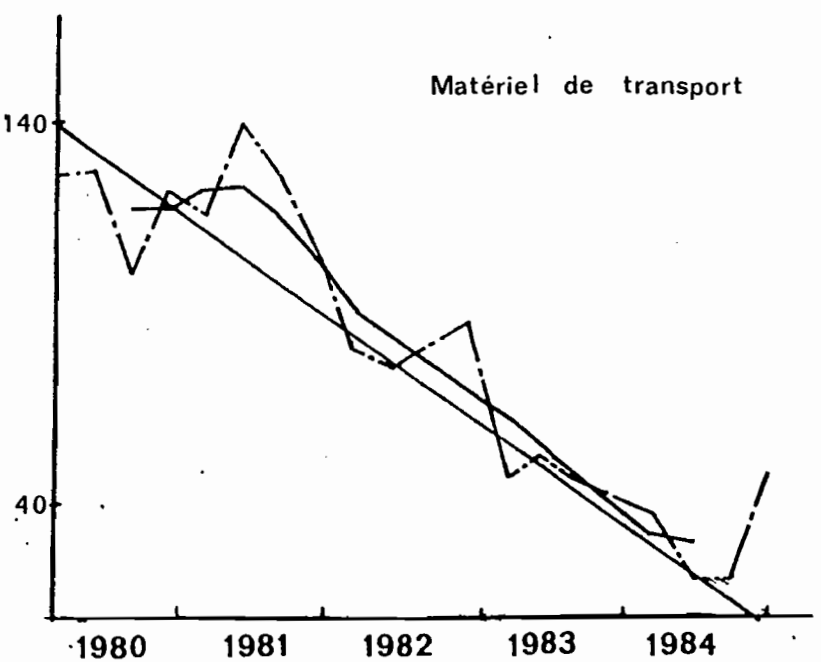


ENQUETE DE PRODUCTION (Indices bruts, c.v.s. et droites de régression)

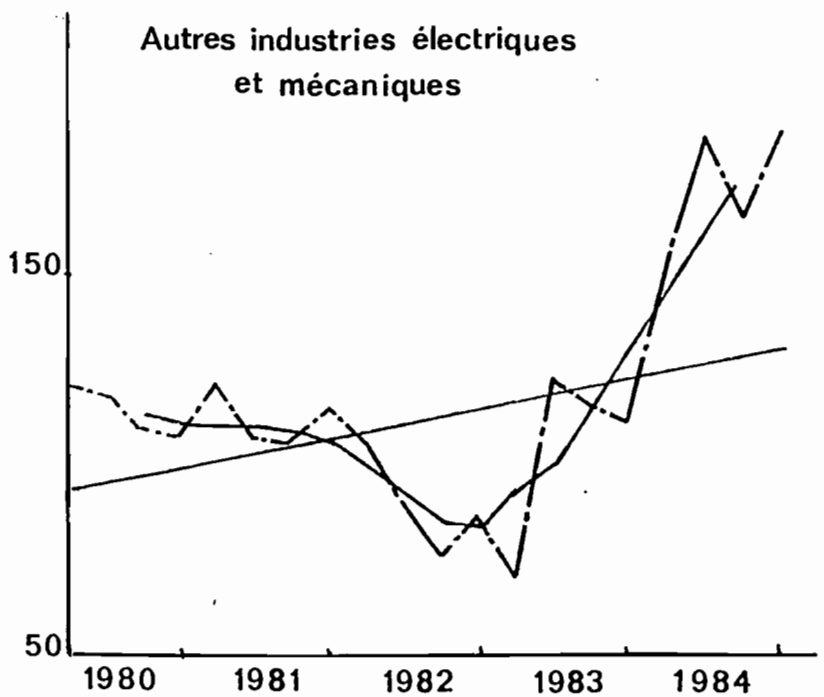


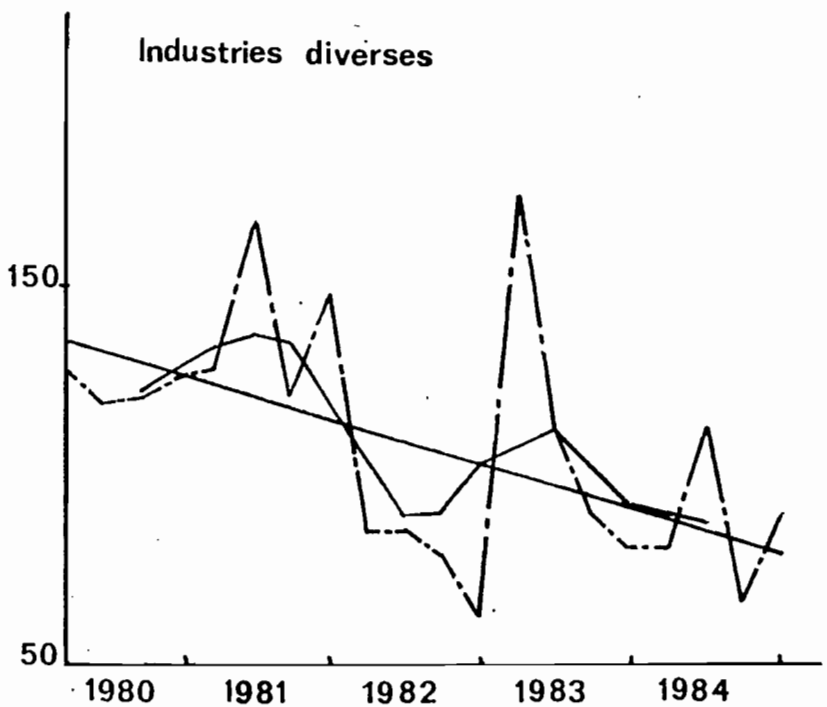


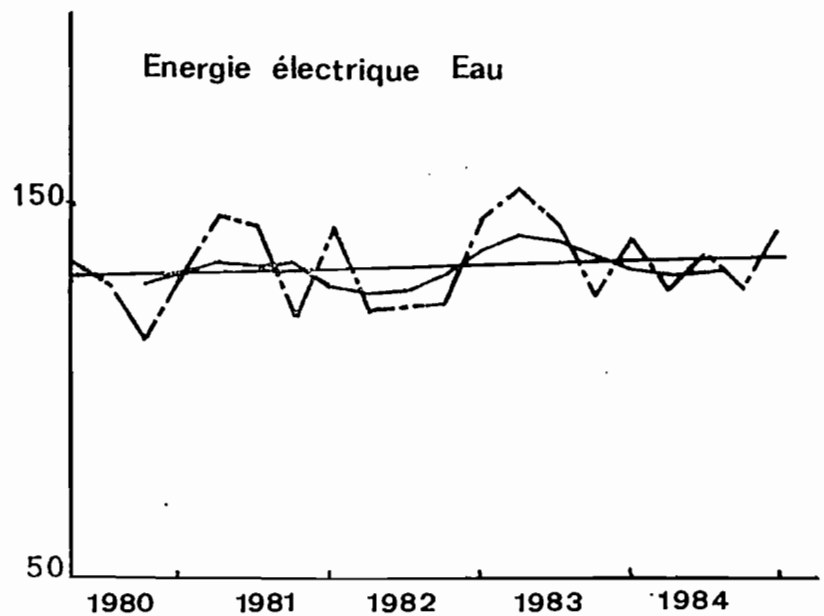


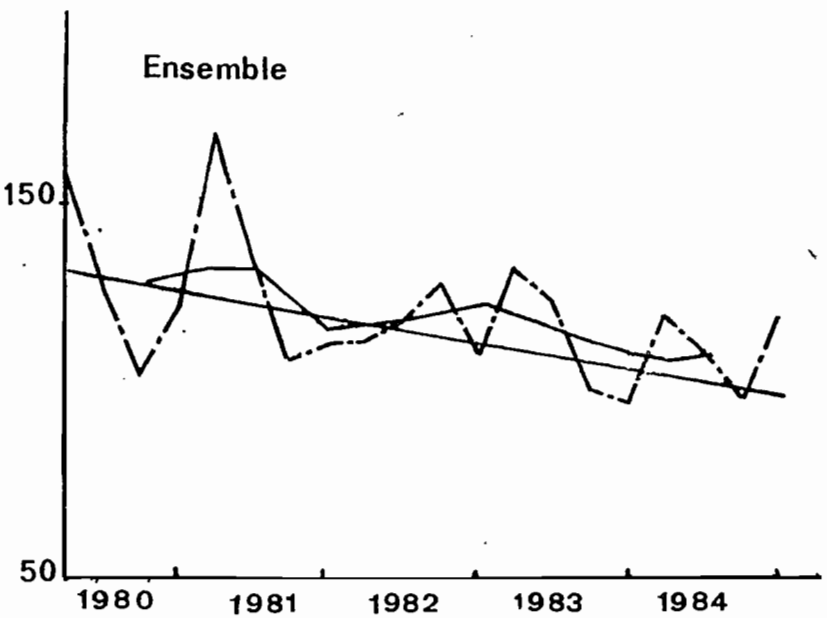


ENQUETE DE PRODUCTION (Indices bruts, Indices c.v.s. et Droites de régression)









respectivement de 28,9% et 60,8% entre 1980 et 1983. Mais le recul est également net pour certaines industries de biens de consommation alimentaires. A l'exception du textile, dont les productions de tissus imprimés et de tissés ont pourtant diminué respectivement de 32,9% et 10,1% entre 1981 et 1984 mais qui demeure relativement stabilisé par la bonneterie, ainsi que des corps gras alimentaires, toutes les industries de consommation finale ont pâti du recul du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages dont témoigne l'évolution du commerce intérieur (1). Certaines activités on mieux résisté en raison du soutien de marchés extérieurs (préparation alimentaire, corps gras), mais globalement les indicateurs disponibles montrent un fort ralentissement illustré par le recul des investissements, la suppression d'emplois et l'aggravation des pertes d'exploitation. D'après la Centrale des Bilans 1983, les investissements dans les branches manufacturières sont passés de 117.589 millions F. CFA en 1980 à 109 787 millions F. CFA en 1981, 79 715 millions F. CFA en 1982 et 55 260 millions F. CFA en 1983 (2). A cette date (3), la Centrale dénombrait 10 000 emplois de moins qu'en 1980 (85 129 contre 95 131), et les résultats nets de l'industrie (hors énergie et eau) étaient de - 63 763 millions F. CFA contre - 19 396 millions millions F. CFA en 1980. Les statistiques du Ministère du

---

(1) Taux de croissance annuel du CA du commerce intérieur (%)

	1981	1982	1983	1984
Total	- 18,6	- 1,6	- 7,5	+ 0,6
dont Alimentation	- 5,5	+ 1,1	-14,6	+17,4
Textiles et Cuir	+ 8,9	+ 6,2	-12,7	+ 6,2
Automobile	- 50,2	+17,0	+ 6,8	-15,8

Source : Loi de Finances 1986.

(2) D'après la Chambre d'Industrie, les investissements manufacturiers régressent de 130 940 millions F. CFA en 1980 à 97 131 millions F. CFA en 1981 et 42 366 millions F. CFA en 1982.

(3) Fin 1984, les estimations étaient de l'ordre de 86 000 emplois.

Travail et de l'ivoirisation des cadres confirment l'augmentation du nombre d'autorisations de licenciements : 84 en 1979, concernant 4 356 salariés (dont 950 travailleurs de l'industrie, soit 21,8% du total) ; 221 en 1984, "compressant" 6 259 salariés (dont 2215 ouvriers cadres et techniciens des branches manufacturière, soit 35,4% des licenciements). Au total, 9295 pertes d'emplois ont été enregistrées entre 1979 et 1984, ce qui corrobore l'ordre de grandeur de la Centrale des Bilans.

Certes, depuis la fin de l'année 1984, l'activité industrielle s'est améliorée : des premiers redressements de production ont été perceptibles dans l'agro-alimentaire, le textile et l'habillement, la chimie (1), et en 1985 la plupart des chefs d'entreprise prévoyaient une "reprise" durable en particulier dans les activités de biens de consommation (2). Quels que soient les signes encourageants, les modifications de la politique industrielle intervenues en 1984 et en 1985 ainsi que les difficultés constatées dans la plupart des branches incitent à poser une question essentielle : la quasi-stagnation de la production manufacturière générale (en 1986 les responsables de la planification estimaient en première approximation le taux moyen de croissance annuel à + 0,2% en volume entre 1981 et 1985) n'est-elle que le signe d'une interruption conjoncturelle ou témoigne-t-elle, au contraire de la phase finale de l'essoufflement structurel, signalé en 1977 et en 1980 par A. VALETTE, d'un appareil industriel dont la nature et la composition ne permettent plus d'expansion significative vingt-cinq ans après l'Indépendance. L'industrie est-elle parvenue, comme le "modèle ivoirien", à un tournant décisif de son histoire et dispose-t-elle des atouts nécessaires pour surmonter et dépasser des blocages exacerbés

---

(1) Marchés Tropicaux 14 mars 1986, p. 665.

(2) Direction de la Statistique, 1985.
Les indicateurs disponibles pour 1987 montrent une nette régression de la plupart des productions; sur ce point, Marchés Tropicaux, 24 juillet 1987, p. 2001 et sq.

par la récession économique? Toute la question est de savoir si l'appareil productif actuel est doté de capacités permettant l'émergence, à terme, d'un système articulé et autodynamique et quels sont les acteurs sociaux qui sont en mesure de conduire ce processus d'intégration interne et de reproduction élargie endogène.

Dans une démarche géographique, la structure de l'appareil productif ne constitue pas un objet propre d'analyse contrairement aux exigences de la réflexion économique. Mais les dimensions spatiales de l'outil manufacturier, et singulièrement les corrélations avec le fait urbain, sont incompréhensibles sans références aux caractéristiques de structure que de nombreux auteurs considèrent d'ailleurs comme les facteurs déterminants de localisation.

2) Les conséquences du processus d'industrialisation.

- Les principales caractéristiques de structure de l'appareil industriel.

. L'appareil est récent : sur les 723 entreprises recensées par la Chambre d'Industrie, 58 (8,0%) sont antérieures à l'Indépendance, 290 (40,1%) ont été créées entre 1960 et 1970, 353 (48,8%) datent de la deuxième décennie de l'Indépendance et 22 (3,1%) sont postérieures à 1980.

Classées relativement à leur caractère "industrialisant", c'est à dire à l'existence ou non de multiples liaisons interindustrielles à l'aval ou à l'amont de leur production, les activités manufacturières demeurent encore intrinsèquement peu "industrialisantes". Cette terminologie (1)

---

(1) INSEE, 1974.

TABLEAU 17 ACTIVITES INDUSTRIELLES IVOIRIENNES . (1982), d'après la Chambre d'Industrie (1983).

BRANCHES	Nombre d'entre-prises au 1.10.82	Capital social (millions FCFA au 1.10.82	Investisse-ments cumulés au 1.10.82 (millions F CFA)	Chiffre d'affaires (millions F CFA en 1981-82			Nombre de travailleurs à mi 1982				Salaires + charges (millions F CFA) en 1981-82
				Ventes en C.I.	Export	Total	IV.	AA	NA	Total	
5	2	2 050	167 793	35 616	0	35 616	224	6	12	242	1 271
6	230	9 936	48 708	51 829	101 019	152 848	3 903	3 944	143	7 990	7 004
7	23	12 446	32 630	12 162	81 337	93 499	3 560	1 712	101	5 373	8 423
8	9	5 736	29 136	36 511	230	36 741	2 590	582	106	3 278	6 309
9	5	8 937	34 350	32 387	21 924	54 311	1 657	883	45	2 585	3 266
10	14	68 941	85 587	44 307	6 033	50 340	5 518	563	250	6 331	8 674
11	40	20 490	56 722	90 541	38 469	129 010	10 853	529	222	11 604	17 345
12	35	1 077	4 819	6 301	1 471	7 772	886	191	44	1 121	1 750
13	107	11 500	43 000	27 789	26 894	54 683	5 695	3 765	193	9 653	7 065
14	4	14 458	162 742	83 163	93 037	176 200	916	31	22	969	4 679
15	55	11 031	34 135	63 868	8 155	72 023	3 427	812	188	4 427	9 648
16	6	7 062	4 331	1 267	7 323	8 590	505	159	62	726	698
17	20	4 680	11 164	25 113	1 850	26 963	725	358	61	1 144	2 522
18	1	400	1 441	828	0	828	102	14	1	117	261
19	21	3 635	7 408	27 010	632	27 642	1 448	358	110	1 916	4 163
20	38	7 430	20 690	43 274	4 304	47 578	2 795	686	174	3 655	7 784
21	115	3 162	9 467	21 824	1 080	22 904	1 783	313	108	2 204	3 919
22	2	6 470	319 841	68 612	0	68 612	4 656	280	88	5 024	16 258
TOTAL	727	199 431	1 073	672 402 (63%)	393 758 (37%)	1066 160 (100%)	51 223 (75%)	15 186 (22%)	1 930 (3%)	68 359 (100%)	111 039

(1) Boulangeries comprises

IV = Ivoiriens ; AA = Autres Africains ; NA = Non Africains

est sans doute contestable, car les effets moteurs dépendent autant de la stratégie des investisseurs que de la nature a priori porteuse des productions et les situations sont complexes à l'intérieur de chaque activité, mais elle permet, en actualisant des tableaux antérieurement construits, d'obtenir une vue rétrospective sur plus de vingt années.

Tableau 18 Evolution de la répartition du chiffre d'affaires (%) selon le caractère "industrialisant" des activités.

	Branches	1961		1971		1980-1981	1981-1982
		(1)	(2)	(1)	(2)	(2)	(2)
Groupe A	Extraction	10,8	9,7	1,3	1,3	2,6	3,6
	Agro-aliment.	36,6	33,0	35,8	35,9	42,7	38,9
	Bois	11,7	13,1	9,1	9,1	5,6	5,4
	Textiles et assimilés	13,3	13,4	15,0	16,6	12,5	13,7
	Mat. de const.	1,8	1,6	4,1	4,1	2,9	2,7
	Papier et impr.	0,9	3,9	3,1	3,1	2,3	2,3
	total A	75,1	74,7	68,4	70,1	68,6	66,6
Groupe B	Chimie et ass .	13,5	16,7	18,2	16,6	23,0	25,7
	Travail des métaux	4,8	8,6	5,9	6,1	3,4	2,9
	Ind. méc. et électrique	6,6		7,5	7,2	5,0	4,8
	Total B	24,9	29,9	31,6	29,9	31,4	33,4
	A + B	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

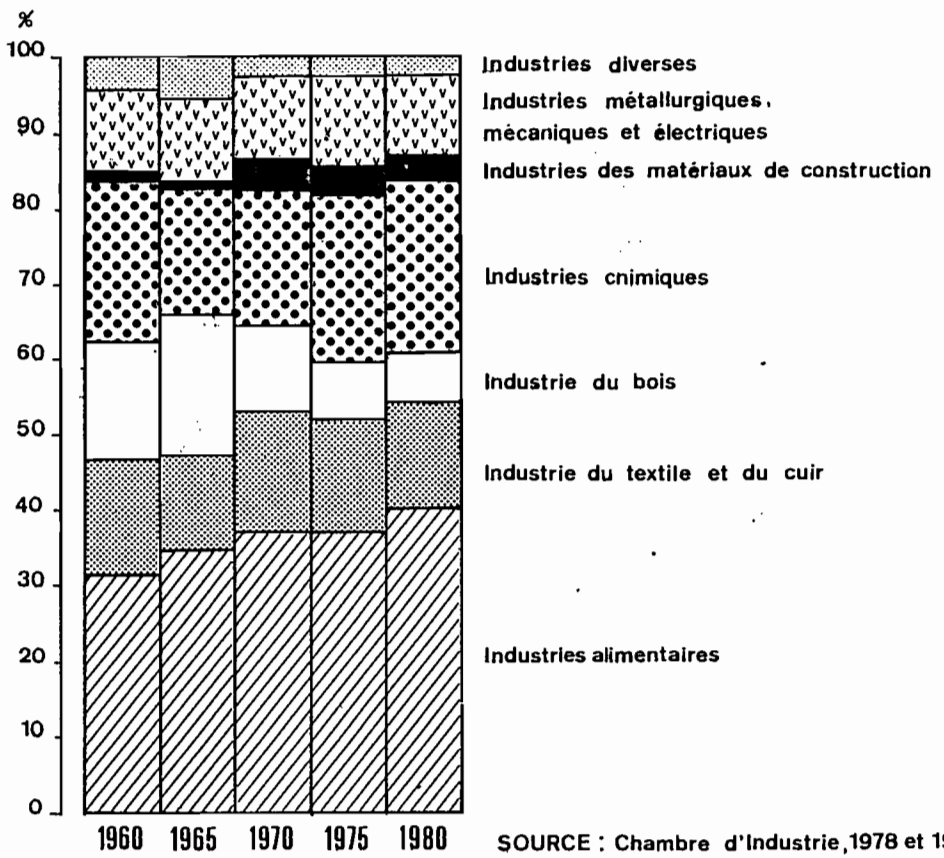
Groupe A : industries dites "légères" : filières courtes ou longues peu ramifiées.

Groupe B : industries dites "lourdes" : filières longues divergentes, convergentes ou entrecroisées.

(1) J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1977 a.

(2) D'après Chambre d'Industrie 1965, 1980, 1983.

EVOLUTION DES CHIFFRES D'AFFAIRES DES BRANCHES MANUFACTURIERES (1960 _ 1980) en pourcentage



SOURCE : Chambre d'Industrie, 1978 et 1983

FIG. 16

TABLEAU 19 Evolution des chiffres d'affaires (TTC) des branches manufacturières (1960-1980). Millions FCFA courants.

Branches	1960	%	1965	%	1970	%	1975	%	1980	%
Ind. alimentaires (06 à 10)	3 313	31,5	11 926	34,7	33 810	37,0	104 255	37,0	296 923	40,3
Ind. textiles et du cuir (11 + 12)	1 643	15,6	4 370	12,7	14 890	16,3	42 706	15,2	105 650	14,3
Ind. du bois (13)	1 605	15,3	6 375	18,6	10 252	11,2	21 272	7,6	47 842	6,5
Ind. chimiques (14 à 16)	2 221	21,1	5 659	16,5	16 518	18,0	61 434	21,8	167 422	22,7
Ind. des mat. de const. (17)	175	1,7	368	1,1	3 851	4,2	10 227	3,6	23 916	3,2
Ind. métall, mécan. et élect. (18 à 20)	1 103	10,5	3 665	10,6	9 655	10,6	33 776	12,0	75 691	10,3
Ind. diverses (21)	453	4,3	2 011	5,8	2 510	2,7	7 984	2,8	19 803	2,7
TOTAL	10 513	100,0	34 374	100,0	91 486	100,0	281 654	100,0	737 247	100,0

Source : Chambre d'Industrie, 1978 et 1983

Les activités à filières courtes (agro-industries, matériaux de construction) ou longues (textiles et habillement) peu ramifiées demeurent largement dominantes, même si leur part relative dans le chiffre d'affaires total a diminué depuis 1961. Cette diminution mérite d'ailleurs d'être fortement nuancée du fait du poids considérable de la raffinerie de pétrole et des quelques activités dérivées (68,6% du chiffre d'affaires de la chimie en 1981-1982 et 17,7% du chiffre d'affaires total). En excluant les 4 entreprises de la branche 14 (raffinerie de pétrole, unité de production de bitume et conditionnement d'huiles et de lubrifiants), les activités chimiques ne représentent plus que 9,8% de l'ensemble du chiffre d'affaires, soit moins qu'en 1961 alors que la raffinerie n'existait pas, et les industries théoriquement ramifiées ne fournissent plus que 17,5% du chiffre d'affaires total. Les filières ramifiées dites "entraînantes" sont donc peu développées, contrairement aux appareils des pays industrialisés. Le travail des métaux et les activités mécaniques et électriques, qui constituent des archétypes de filières longues et entrecroisées ont certes nettement progressé entre 1961 et 1971 : à cette date, leur poids relatif était supérieur à celui de l'industrie du bois et était proche de celui de l'industrie textile, ce qui constituait une grande originalité dans l'ensemble des armatures industrielles africaines. Depuis, ce poids a régressé et les inductions attendues ont été rares en dépit d'une relative diversification des productions.
En 1983, près de 30% du chiffre d'affaires HT (1) des branches métallurgie-industries mécaniques et électriques étaient fournis par des unités de construction et de réparation de matériel de transport (automobiles, camions, cycles) plus apparentées à des halls de montage d'intrants importés qu'à de véritables usines de transformation à effets d'entraînement significatifs. Parmi les autres établissements, seules quelques unités faisaient figure d'éventuels centres d'impulsion:

---

(1) Source : Centrale des Bilans 1983.

construction de machines (matériel pour oléagineux, pompes, décortiqueurs) réparation ferroviaire et navale, production d'appareils et fournitures électriques (climatiseurs, appareils ménagers), constructions métalliques. Dans leur sillage sont nés ou ont été agrandis des établissements produisant des cables, de la visserie, de la clouterie. Mais l'ensemble des branches concernées ne fournissait, en 1983, que 9,3% d'un chiffre d'affaires HT total (y compris, dans la Centrale des Bilans, les garages et la réparation automobile) auquel les activités à potentiel industrialisant ne contribuaient qu'à raison de 6,5%.

. Le deuxième élément structurel est l'importance de la fonction de consommation finale. D'après J. CHEVASSU et A. VALETTE, la part de cette dernière dans la production vendue serait passée de 70% à 55,5% entre 1961 et 1973 ; d'après la répartition des productions par secteurs d'activité dans la Centrale des Bilans 1983, les industries de consommation finale représentaient, cette année là, 53,9% de la production manufacturière.

Tableau 20 Evolution des fonctions économiques de l'appareil manufacturier (% de la production).

Fonction	1961 (1)	1971 (1)	1973 (1)	1983 (2)
Consommation finale	70,0	59,0	55,5	53,9
Consommation intermédiaire	30,0	38,0	40,5	37,4 (3)
Biens d'équipement	-	4,0	4,0	8,7 (3)
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : (1) : J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1977 a

(2) Centrale des Bilans 1983

(3) Construction et réparation de matériel de transport inclus dans les biens d'équipement (sauf le montage d'automobiles de tourisme).

Du fait de la taille et de la croissance du marché final ivoirien, la demande d'intrants des industries de consommation finale a été en partie répercutée sur les industries à fonction intermédiaire. Mais ces dernières, adaptées avec des techniques simples (assemblage mécanique, conditionnement de produits chimiques) à la taille du marché local, rencontrent les mêmes obstacles que les industries de consommation finale : le cadre étroit du marché national limite les possibilités d'expansion et tout se passe comme si les contraintes l'emportaient après une phase de remplissage rapide des besoins (1960-1975); le relais pris par les industries intermédiaires semble achevé. Enfin, bien qu'ayant progressé, les industries de biens d'équipement pèsent encore peu dans la production industrielle : or, c'est la production des biens de capital qui a la plus forte capacité théorique d'entraînement, comme l'a montré dans d'autres conditions historiques (1) le processus d'industrialisation en Europe occidentale, aux Etats-Unis, au Japon ou en Union Soviétique.

. Longtemps considérée comme rapportée, plaquée de l'extérieur tel un corps étranger au pays, l'armature industrielle ne peut plus être réduite à un simple groupement d'unités conditionnant des produits importés destinés à la consommation finale. Plusieurs indicateurs permettent de mesurer les progrès de l'intégration entre l'activité manufacturière et les autres activités nationales. La part des entreprises traitant des matières premières ivoiriennes dans le chiffre d'affaires total s'est accrue au point qu'un renversement significatif a été opéré entre 1971 et 1982. En 1971, les entreprises travaillant les matières premières nationales ne fournissaient que 42% du chiffre d'affaires total ; en 1982 elles y contribuaient pour 59%, du fait de la mise en oeuvre des filières agro-industrielles : décorticage du café, transformation du cacao, égrenage du coton,

---

(1) Et en particulier la propagation facile d'un savoir-faire et de techniques rapidement assimilables, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

usinage du riz et de la tomate, poursuite de l'effort de production des corps gras alimentaires, politique de première et seconde transformation du bois (1), complexes sucriers, production de latex. A ce vigoureux essor de l'agro-industrie se conjuguent les effets de la production pétrolière et de certaines industries intermédiaires (farine de blé, matières premières plastiques). La seconde génération industrielle a ainsi efficacement relayé la première après 1970, année qui peut être considérée comme un tournant dans la nature des entreprises créées.

Tableau 21 Types d'entreprises créées jusqu'en 1978 selon les intrants travaillés.

Années de création	Effectif	Taux d'importation dans les intrants (en % de l'effectif)		
		-20%	20 à 50%	+ de 50%
Avant 1960	32	47,2	19,5	33,3
1960 à 1969	88	30,0	18,3	51,7
1970 à 1974	48	28,4	33,0	38,6
1974 à 1978	46	39,5	26,5	34,0
Ensemble de l'échantillon en 1978	214	34,5	23,8	41,7

Source : DDR, 1980, Tome 2, p. 4, d'après la Centrale des Bilans 1978.

Aucune analyse aussi fine, fondée sur les dépouillements des données comptables entreprise par entreprise, n'est disponible depuis 1978. Toutefois, en regard de la nature des établissements industriels inaugurés entre 1978 et 1983 (71 ont été inventoriés par la Chambre d'Industrie, dont 47 transforment des produits fabriqués en Côte d'Ivoire), il est probable

---

(1) Entre 1981 et 1985, le gouvernement a pris des mesures d'interdiction d'exportaion de certaines grumes (iroko) et a limité les exportations d'essences destinées à être transformées localement.

que le mouvement antérieur a été prolongé, ce que corroborent les documents relatifs à l'origine des achats de matières premières et des consommations intermédiaires. En 1980, d'après les tableaux entrées-sorties de la Comptabilité Nationale (1), 53,3% des achats totaux des branches manufacturières étaient effectuées dans le pays ; en 1983, 54,5% de la valeur des achats provenaient de Côte d'Ivoire, alors qu'en 1971, 52% des achats étaient réalisés en biens et services importés (2) : l'intégration externe a donc progressé, en particulier pour les branches agro-alimentaires, le travail du bois et l'industrie textile.

. Une amélioration est également perceptible dans le domaine de l'intégration interne. En 1971, plus de 75% des intrants industriels utilisés étaient importés et les échanges entre les branches, de faible ampleur, portaient pour plus des deux tiers sur quatre produits : le coton, l'huile, le bois et les emballages. En 1980, 36,8% des achats d'intrants industriels (hors eau, électricité et produits d'extraction) étaient effectués en Côte d'Ivoire. Toutefois, le contenu des échanges n'est guère significatif d'une transformation qualitative de l'appareil de production: la plupart des branches ont toujours un nombre réduit de branches clientes et les phénomènes d'intraconsommation demeurent fréquents. La consommation des entreprises entre elles, au sein d'une même branche, dépasse 55% des achats dans la moitié des branches, avec de très fortes proportions dans le travail des grains et farines (75,6% des achats de la branche 06 sont effectués dans la même branche), dans l'industrie des corps gras alimentaires (80,3%) dans l'élaboration de produits dérivés du pétrole (86,9%) et l'industrie textile (71,3%). La montée en production des complexes

---

(1) Documents recueillis, décomposés et communiqués par A. JOUHANNEAU, (A. JOUHANNEAU, 1984).

(2) A. VALETTE, 1980.

ORIGINE DES ACHATS DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

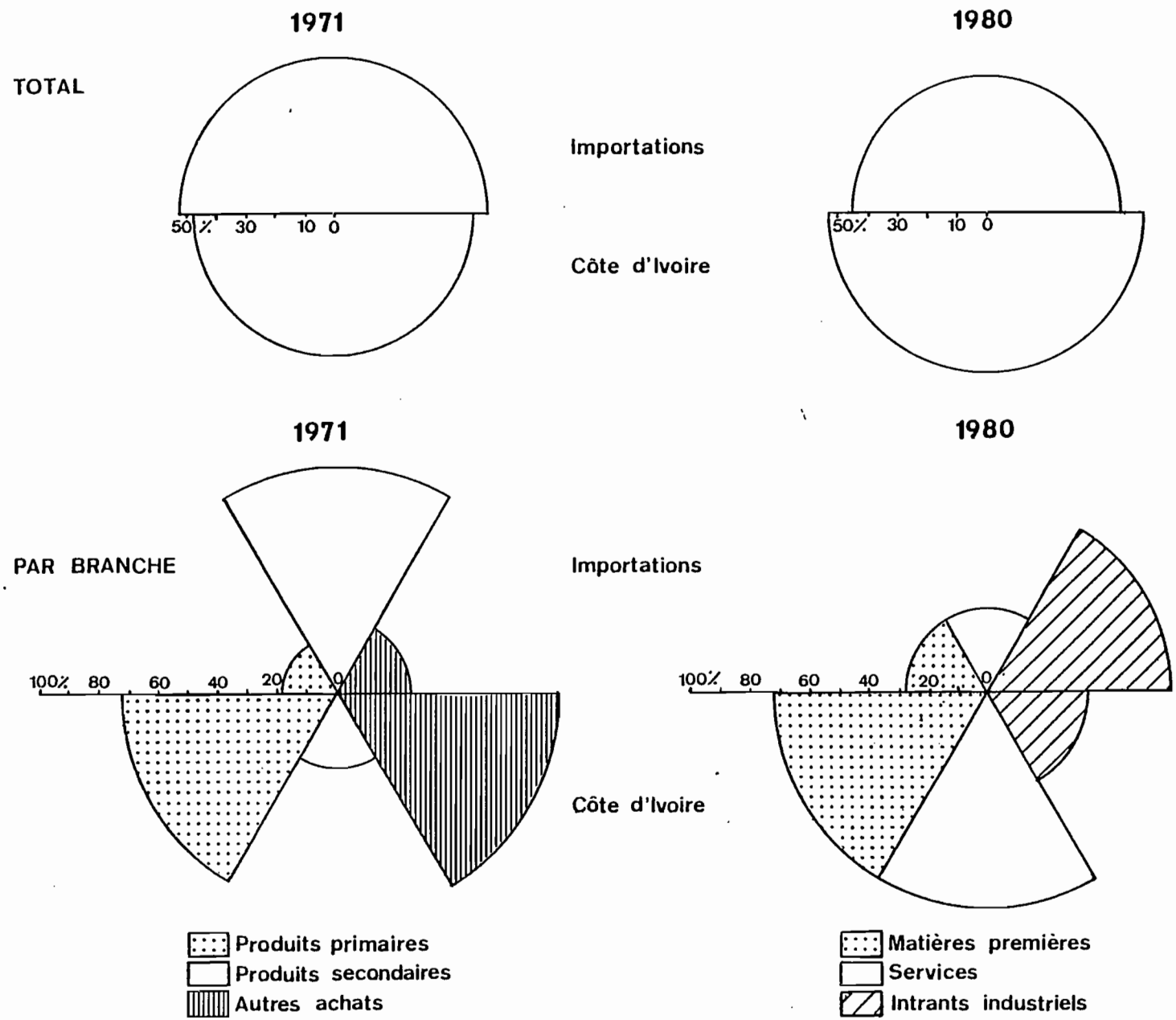


FIG. 17

sucriers, le renforcement des filières agro-industrielles et les débuts de l'exploitation pétrolière ont réduit la dépendance en intrants importés dans plusieurs branches. Mais la composition de l'appareil productif n'a pas pour autant été modifiée : les activités qui dynamisent les échanges industriels internes sont toujours absentes ou n'ont qu'un poids extrêmement réduit. La faiblesse des effets de propagation procède d'une double dimension structurelle. L'appareil manufacturier est constitué de deux noyaux, selon l'expression d'A. VALETTE : l'un, "amont", englobe les activités agro-industrielles et ses productions diversifiées sont plutôt destinées à l'exportation ; l'autre, "aval", comprend les établissements d'import-substitution travaillant pour le marché ivoirien ; entre les deux noyaux, il y a peu de liaisons et les industries de biens d'équipement sont quasiment absentes. De plus, la concentration est forte : d'après la Chambre d'Industrie, en 1982, 32 entreprises (1), soit 4,4%, concentraient 66,4% des investissements; 42, soit 5,8%, réalisaient 68% du chiffre d'affaires et 22, soit 3,0%, employaient 40,2% des salariés. La répartition des entreprises par effectifs salariés dans la Centrale des Bilans 1983 montre bien le trou existant entre les petites et les grandes entreprises.

Tableau 22 Répartition des entreprises par effectifs salariés en 1983.

Effectifs:	-de 10	11-50	51-100	101-250	251-500	501-1000	+1000
Total	89	207	64	58	22	20	10
%	18,9	44,1	13,6	12,3	4,8	4,2	2,1
% cumulé	18,9	63,0	76,7	88,4	93,7	97,4	100,0

Source : Centrale des Bilans, 1983.

Comme la plupart des armatures industrielles africaines, celle de la Côte d'Ivoire est mal pourvue en entreprises moyennes qui ont été, dans les pays industrialisés, les relais des dynamismes et des innovations technologiques de

---

(1) Hors électricité et eau.

même qu'elles constituent aujourd'hui le support des activités de pointe et des technopôles (1). Or, toutes les comparaisons avec les années soixante-dix montrent que la concentration s'est accrue et que le poids des grandes entreprises a augmenté. A cette dimension structurelle s'ajoute une forte concentration géographique des moyens de production.

- L'affirmation du fait industriel abidjanais.

. L'examen de la répartition régionale des productions industrielles et un regard diachronique sur l'évolution du poids relatif de l'agglomération abidjanaise depuis 1960 montrent à quel point le processus d'industrialisation a avantagé la métropole ivoirienne.

A la veille de la troisième décennie de l'Indépendance, en 1979, Abidjan aurait fournit 72,0% de la production manufacturière, en valeur, soit 448,5 milliards F. CFA sur 662,8 milliards F. CFA (2), et l'écart avec la deuxième région industrielle était considérable, puisque le Centre, où est localisée la ville de Bouaké, ne produisait que 11,7% du total. Aucune autre région (3) ne dépassait la barre des 10%, et seuls les départements proches d'Abidjan, qui composent l'aire régionale dite Sud, fournissaient plus de 7,1% de la production. Il y a bien un phénomène de concentration géographique dont tous les indicateurs attestent le renforcement permanent entre 1960 et 1975. Les établissements abidjanais réalisaient ainsi moins de 56% de la production manufacturière en 1965, et près de 65% en 1975; en 1965,

---

(1) G.B. BENKO, 1986.

(2) La source des calculs est l'analyse régionale des comptes économiques (SEDES, DDR, 1982), de laquelle nous avons extrait les valeurs de la production industrielle dite "moderne", en excluant l'extraction, les garages, la production d'énergie électrique et d'eau.

(3) La nomenclature régionale est celle des secteurs et régions FRAR, cf infra, chap III.

PRODUCTION INDUSTRIELLE REGIONALISEE EN 1979

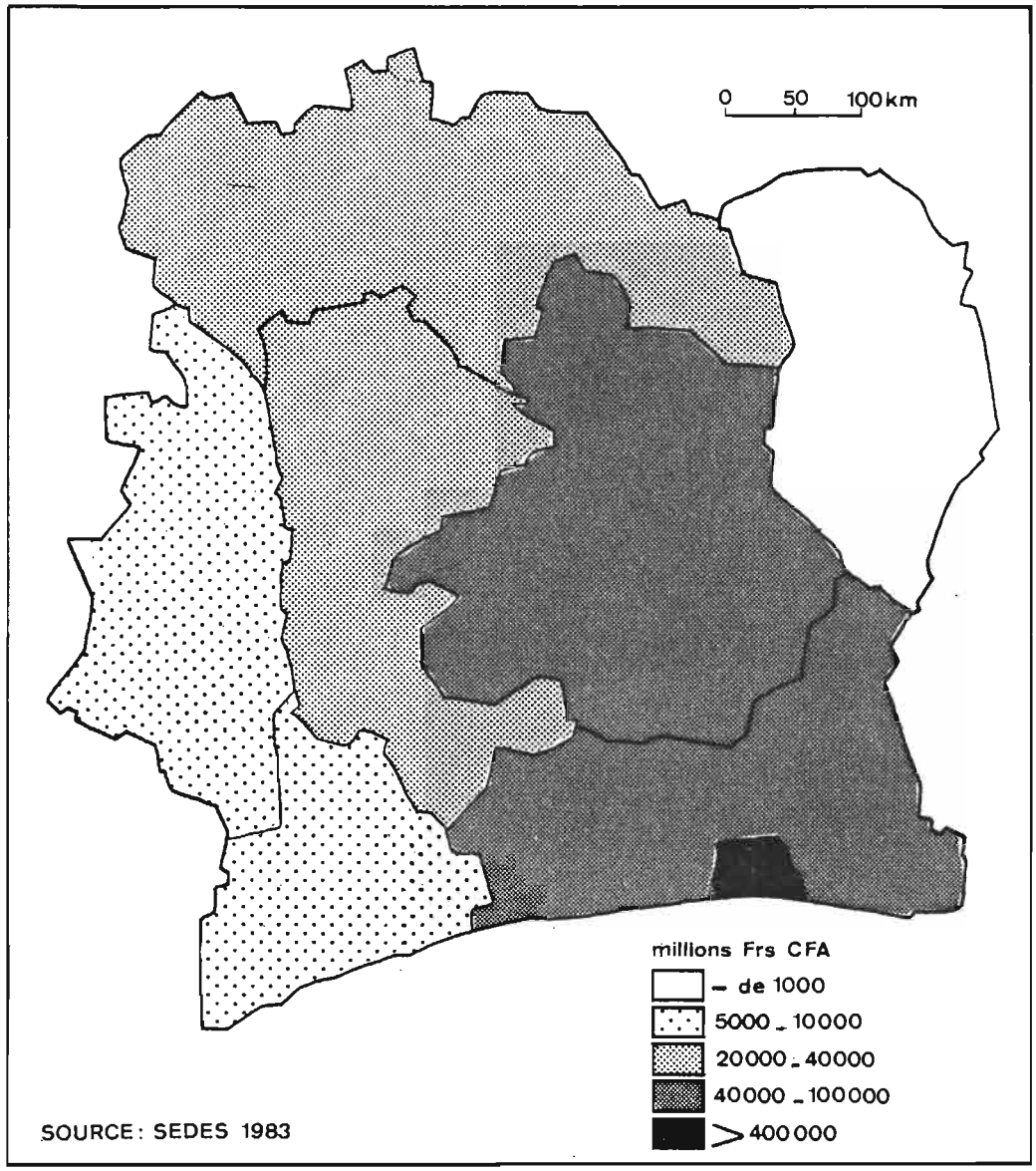


FIG. 18

la capitale économique fournissait 55,2% de la valeur ajoutée industrielle, mais en 1975 sa contribution passait à 70,7% : durant cette période, le taux de croissance annuel de valeur ajoutée y a dépassé 21%, contre 18,5% pour l'ensemble du pays et 13 à 16% selon les régions, exceptée celle du Centre Ouest (4,1%).

L'accentuation du fait industriel abidjanais procède largement de l'accroissement du nombre d'usines localisées dans la métropole : quelles que soient les périodes considérées, c'est toujours Abidjan qui a profité plus que le reste du pays de la création de nouveaux établissements productifs, avec une intense focalisation entre 1960 et 1975.

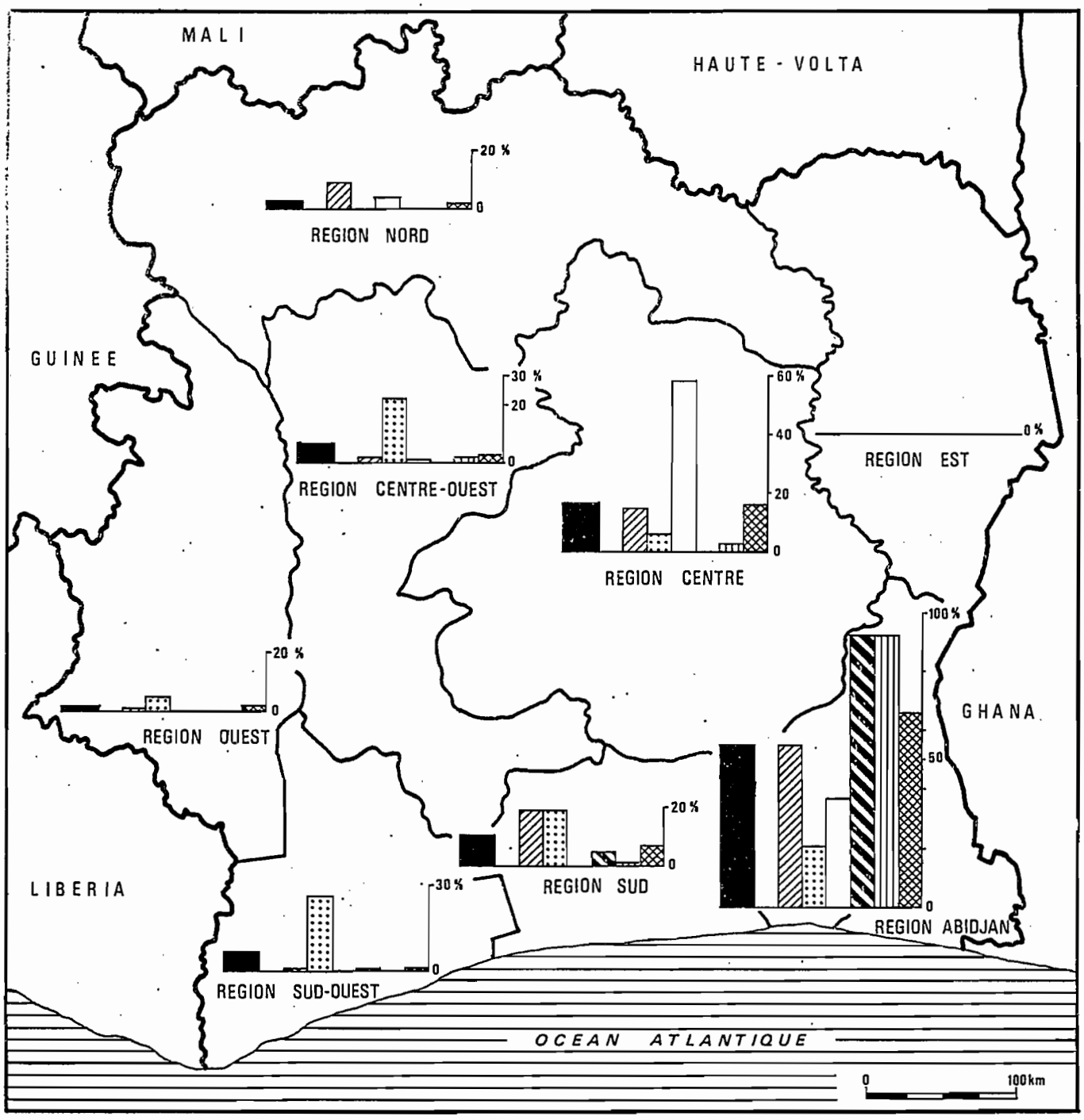
Tableau 23 Répartition régionale des implantations d'entreprises, 1960-1978 (%).

Date de création	Abidjan	Bouaké	-de 100km d'Abidj.	+de 100km d'Abidj.	(1)	(2)	Ens.
Avant 1960	43,6	9,2	15,5	3,5	25,3	3,1	100,0
1960-1969	72,5	3,4	5,0	15,3	-	3,8	100,0
1970-1974	71,1	12,1	-	16,8	-	-	100,0
1974-1978	57,5	7,4	12,1	23,0	-	-	100,0
Ensemble	64,7	7,0	7,0	15,8	3,7	1,9	100,0

Source : DDR, 1980 (1) Plusieurs localisations à l'intérieur
(2) Localisation à Abidjan, et à l'intérieur, d'établissements d'une même entreprise.

Entre 1978 et 1985, 64,2% des établissements recensés par la Chambre d'Industrie sont abidjanais (73,4% en excluant les scieries et le travail du bois); 2,7% ont été localisés à Bouaké, 4,2% à moins de 100km d'Abidjan et 28,9% à plus de 100 km. Cette relative amélioration du

L' INEGALE REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EMPLOIS INDUSTRIELS EN 1975



EMPLOIS PAR BRANCHES (%)

- Agro alimentaire
- Bois
- Textile
- Chimie
- Fabrication mécanique, électrique
- Energie

EMPLOIS TOTAUX (%)

SOURCE: DDR 1978

FIG. 19

TABLEAU 24 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES 1965-1975 (SECTEUR MODERNE ET TRADITIONNEL) ; MILLIONS F.CFA.

	Industries agro-alimentaires 1965	1975	Autres industries 1965	1975	Total des industries 1965	1975
ABIDJAN	10 273	58 641	21 594	184 440	31 867	243 081
%	41,5	47,3	51,4	72,9	47,8	64,5
INTERIEUR	14 472	65 225	20 391	68 617	34 863	133 842
%	58,5	52,7	48,6	27,1	52,2	35,5
TOTAL	24 745	123 866	41 985	253 057	66 730	376 923
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : DDR, 1980.

TABLEAU 25 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CHIFFRES D'AFFAIRES EN 1982 (INDUSTRIES MANUFACTURIERES ; MILLIONS F. CFA)

	Ind. agro-alimentaires	Autres industries	Total	%
ABIDJAN	194 628	444 412	639 040	66,4
%	50,2	77,4		
INTERIEUR	193 111	129 781	322 892	33,6
%	49,8	22,6		
TOTAL	387 739	574 193	961 932	100,0
	100,0	100,0		

Source : Chambre d'industrie, 1983.

pourcentage d'unités éloignées de la métropole est la conséquence du déploiement d'établissements agro-industriels (74,4% du total des usines localisées en région depuis 1978, hors industries du bois) parmi lesquels figurent par exemple 15 unités de décorticage du café, 5 complexes sucriers, la minoterie de San Pedro, l'usine BRACODI (boissons gazeuses et bière) de Daloa, et la douzième huilerie de palme du groupe PALMINDUSTRIE à Iboké, dans l'extrême Sud-Ouest. Mais cette nouvelle donne géographique, qui complète l'installation des complexes de filature-tissage du coton (1974-1978) dans les "villes du chemin de fer" (1) n'a pas encore provoqué d'infléchissement net et significatif, ni dans le domaine de la production ni dans celui de l'emploi. En 1982, l'agglomération abidjanaise réalisait 65% du chiffre d'affaires total de l'industrie contre 67,5% dix ans plus tôt, et son poids dans les activités manufacturières est passé de 64,7% à 66,4% entre 1975 et 1982 (59,6% à 58,8% si l'on exclut le raffinage du pétrole et les dérivés) ; en 1975, Abidjan fournissait 49,2% des emplois manufacturiers : la ville en offrait 51,3% en 1982.

. La dynamique abidjanaise est perceptible dans toutes les branches, y compris au sein des activités agro-alimentaires dont les résultats étaient pourtant largement issus d'établissements localisés hors de l'agglomération en 1965 : cette année là, les localités dites "de l'intérieur" (2) fournissaient 58,5% de la production agro-alimentaire et 48,6% de celle des autres activités industrielles ; la valeur de la production totale de l'"intérieur" dépassait alors celle de la métropole abidjanaise. Dix

---

(1) Ainsi qu'à Katiola en 1986-1987.

(2) Expression utilisée dans les travaux de planification pour désigner toutes les localités ivoiriennes à l'exception d'Abidjan, y compris lorsqu'elles sont situées sur la bordure océane.

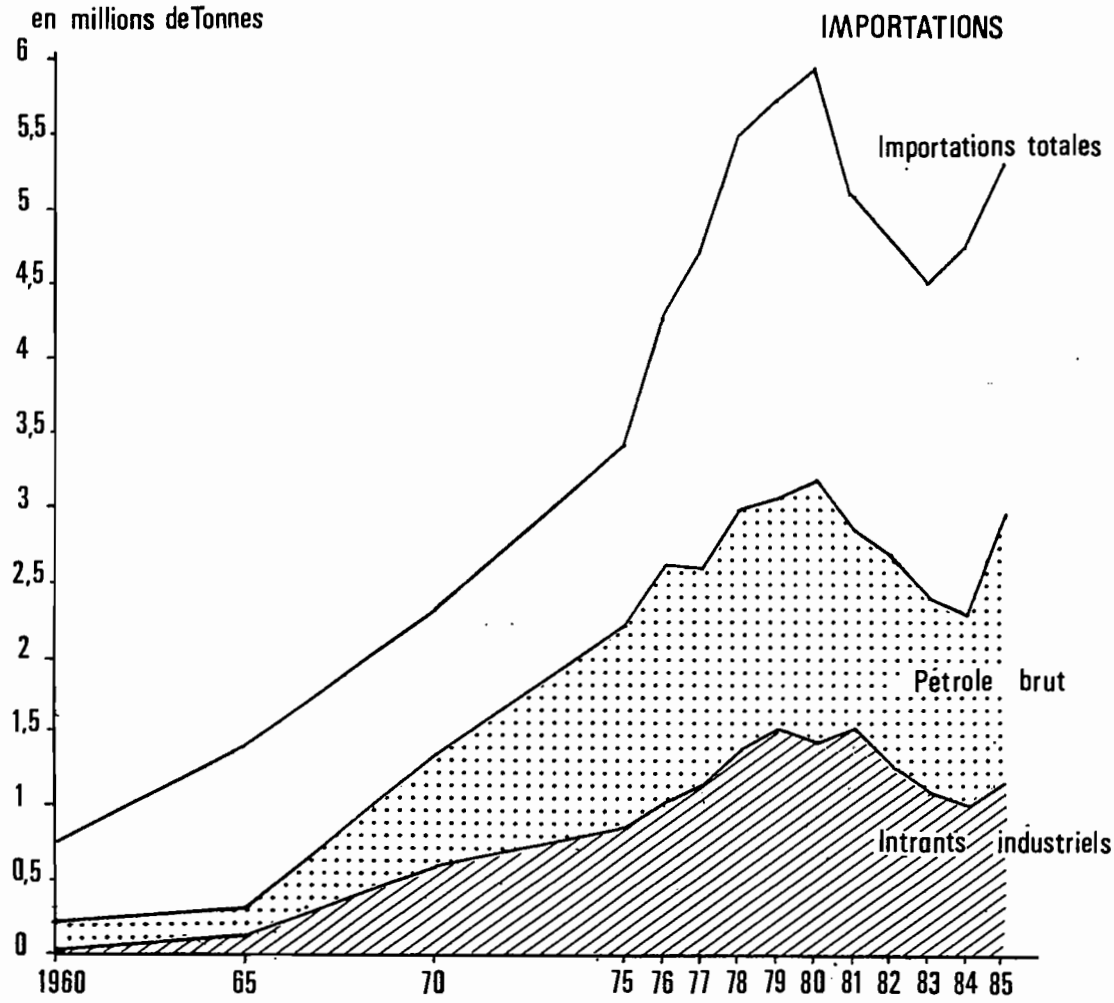
ans plus tard, les usines d'Abidjan produisaient 1,8 fois plus que celles de l'"intérieur" et la capitale économique fournissait 47,3% de la production agro-alimentaire.
Le renforcement du poids relatif de la capitale économique s'est poursuivi après 1975 : en 1982, la moitié du chiffre d'affaires des industries agro-alimentaires et les trois quarts de celui des autres activités manufacturières provenaient des établissements abidjanais ; ces derniers réalisaient un chiffre d'affaires 1,98 supérieur à celui de l'"intérieur", malgré l'effort de régionalisation de l'appareil de production entrepris dans la deuxième décennie de l'Indépendance. La concentration abidjanaise est ainsi le résultat d'une agglomération continue d'établissements d'import-substitution et de valorisation des produits nationaux pour l'exportation, et la politique volontariste de régionalisation des seconds n'a pas inversé une tendance lourde de focalisation des activités, quelle que soit leur nature : en 1978, 60,1% des établissements abidjanais importaient plus de 40% de leurs intrants, mais plus d'une usine sur quatre achetait moins de 20% de ses consommations intermédiaires à l'étranger (1).

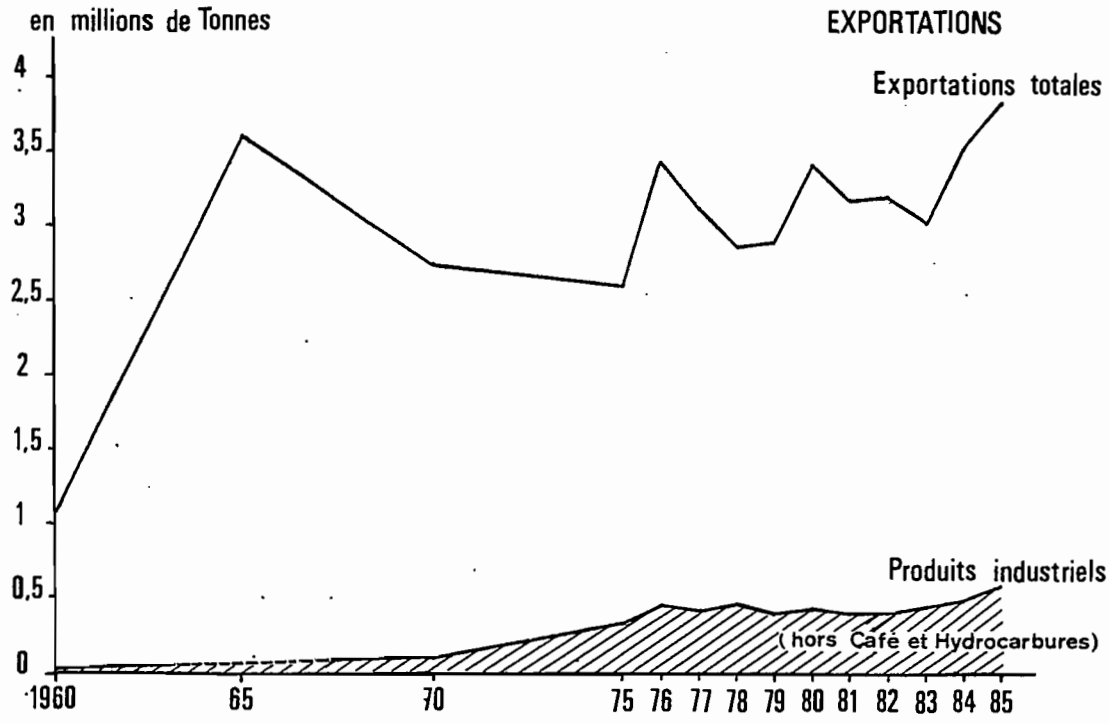
La capitale économique portuaire est donc le lieu prééminent de la production manufacturière, et cette prééminence mérite examen. La corrélation est immédiate entre la nature des activités et leur localisation à proximité de l'outil portuaire : mais un tel constat a-t-il valeur d'explication? Certes, le port d'Abidjan, qui assure 90% du commerce extérieur du pays en 1985,est remarquablement équipé. Le plan d'eau lagunaire, relié à l'Océan par le canal de Vridi depuis 1950, est entièrement balisé sur 1 000 ha et permet d'accueillir des navires calant 34 à 37 pieds. Avec 28 postes à quai pour les marchandises, 3 terminaux et 11 postes spécialisés (dont 4 postes à conteneurs), 2 postes Ro-Ro, 17 postes d'amarrage sur coffres et 18 postes de mouillage, 234 497 m² de terres-pleins et 121 705 m² de hangars et de magasins en 1985, le port de commerce a un trafic de marchandises diverses (hors hydrocarbures et

---

(1) DDR, 1980.

LES PRODUITS INDUSTRIELS DANS LE TRAFIC PORTUAIRE, 1960_1985





SOURCE: Port Autonome d'Abidjan

FIG. 20

produits miniers) qui est, à cette date, le premier des côtes d'Afrique Occidentale et Centrale (1). Toujours en 1985, le total des intrants (hors biens d'équipement) destinés aux industries manufacturières et des produits exportés usinés localement représentait plus des deux tiers du trafic portuaire(5 952 730 tonnes sur 9 237 144, soit 64,4%) ; les intrants industriels constituaient 71,4% du tonnage importé, et 43,6% du trafic d'importation hors hydrocarbures ; les produits manufacturés par les usines ivoiriennes fournissaient plus du quart des exportations hors hydrocarbures.

Tableau 26 Le poids des intrants et des produits industriels dans le trafic portuaire en 1985.

Importations (tonnes)	Exportations (tonnes)
A Import. totales : 5 368 090	A Export. totales : 3 869 084
B Hydrocarbures : 2 638 266	B Hydrocarbures : 1 534 773
C Intrants industriels (1) : 1 192 123	C Export. hors hydrocarbures: 2 334 311
D Import. hors hydrocarbures: 2 729 824	D Export. prod. indust. (2) 587 568
B + C / A = 71,4%	B + D / A = 54,9%
C / D = 43,6%	D / C = 25,1%

(1) Hors sucre, vin, ciment et matériel d'équipement
(2) Hors café.

La solidarité entre l'évolution du trafic portuaire, en particulier les importations, et la croissance industrielle est clairement illustrée par une rétrospective établie sur 25 années (fig. 20) : dès la fin de la première décennie de l'Indépendance, le tonnage d'intrants

---

(1) Source : Port Autonome 1986.

industriels dépasse 38% des importations hors hydrocarbures contre à peine 5,5% en 1960 ; à partir de 1981, la baisse est synchrone entre les matières premières et les semi-produits destinés aux établissements manufacturiers et le tonnage total importé. Il y a donc une articulation fonctionnelle, à effets réciproques, entre le port et l'activité industrielle : suffit-elle à expliquer et à justifier la coalescence spatiale et la prééminence de la ville portuaire? Pour être quelquefois vérifiable, au Sénégal par exemple, une telle prééminence n'est pourtant pas partout observable.

Au sein des pays à dyarchie urbaine, les situations sont complexes et le poids relatif des villes portuaires n'atteint pas partout celui d'Abidjan : celui de Douala est certes d'ampleur comparable (1), mais les conditions de circulation et l'ouverture de l'espace camerounais n'ont rien de commun avec celles qui prévalent en Côte d'Ivoire ; en revanche Pointe Noire ne concentre pas plus de la moitié des emplois manufacturiers de la République populaire du Congo, et l'éloignement de la façade littorale n'a nullement empêché l'installation d'industries d'import-substitution à Brazzaville. Mieux, les établissements manufacturiers sont incomparablement plus nombreux à Kinshasa qu'à Matadi et Boma, et les usines de Nairobi ne sont pas moins importantes que celles de Mombassa. La solidarité spatiale industrialo-portuaire ne peut ainsi renvoyer à l'existence d'une règle concrétisée par la répétitivité du phénomène : c'est pourquoi il est indispensable d'aller au delà du simple constat de corrélation.

---

(1)J. CHAMPAUD, 1983 ; G. MAINET 1986.

CHAPITRE II LA CONCENTRATION INDUSTRIELLE ABIDJANAISE

Produit et témoignage de la stratégie de développement, la métropole ivoirienne est un lieu privilégié de concentration et de catalyse des activités économiques : en 1975, l'agglomération générait 90% de la valeur ajoutée du commerce dit "moderne", 80% de celle du secteur tertiaire; elle bénéficiait de 40% de la formation brute de capital fixe et concentrait 50% de la consommation finale commercialisée des ménages.

Malgré les efforts de régionalisation de l'appareil de production industrielle durant la décennie 1970-1980, la part relative de valeur ajoutée fournie par Abidjan dans l'ensemble du secteur secondaire n'a cessé de croître depuis 1965, passant de 57,7% à 63,5% en 1975 et "vraisemblablement 67% en 1980" (1). Aucune des données postérieures à 1980 produites par la Chambre d'Industrie ou la Comptabilité Nationale n'indique de renversement significatif au détriment de la métropole abidjanaise. En 1982, les établissements localisés dans la capitale économique de la Côte d'Ivoire réalisaient 65% du chiffre d'affaires de l'industrie (BTP non compris), employaient 51,3% des salariés et distribuaient 62,0% de la masse salariale totale, résultats assez peu différents de ceux relevés en 1974 (2). Encore convient-il de souligner que les indicateurs des entreprises agro-industrielles sont globaux et incluent pour des sociétés comme PALMINDUSTRIE et la SODESUCRE ou

---

(1) Ministère du Plan et de l'Industrie, 1981.

(2) En 1974, 64,2% du chiffre d'affaires, 52,8% des effectifs salariés, 66,5% de la masse salariale.

les conserveries d'ananas l'ensemble des activités, lesquelles dépassent largement les simples opérations d'usinage (1). Le poids réel des établissement abidjanais tant dans le domaine des investissements que dans celui de la production manufacturière stricto-sensu est en réalité bien supérieur à ce qu'indiquent les données comptables. Il y a donc, à l'échelle temporelle du quart de siècle, une pesanteur de la concentration industrielle abidjanaise qui justifie qu'on s'interroge non seulement sur son origine, mais aussi sur sa permanence, d'autant plus que ce déséquilibre spatial dans la répartition du fait industriel est souvent présenté comme la conséquence quasi-naturelle de la composition de l'appareil de production et de l'existence d'un remarquable outil portuaire. Ainsi peut-on lire dans le Plan 1981-1985 : " la concentration à Abidjan du marché de consommation et de la fonction portuaire y entraine des implantations (industrielles) quasi obligées" (2). Nous entendons discuter cette "quasi-obligation" .

L'interrogation sera conduite à partir d'un état des lieux des zones industrielles d'Abidjan, qui sont largement représentatives puisqu'elles regroupent près de 91% des établissements manufacturiers et rassemblent, à quatre exceptions notables, la totalité des unités de production significatives ; les éléments de la structure industrielle et leur distribution au sein de l'espace urbain serviront ensuite de bases d'investigation pour tenter de comprendre les solidarités spatiales industrialo-urbaines dans la métropole ivoirienne. La concentration industrielle abidjanaise a en effet été banalisée : son existence ne suscite guère d'interrogations tant est courante l'habitude de présenter comme inéluctable la localisation à l'immédiate proximité de l'outil portuaire d'un parc productif composé surtout

---

(1) Les documents comptables, établis par les complexes agro-industriels, indiquent rarement, sauf pour la main d'oeuvre, les différences entre activités de culture et activités de transformation.

(2) Ministère du Plan et de l'Industrie, 1981, Tome II, vol. 2, p. 702.

d'établissements d'import-substitution et de valorisation des productions nationales pour l'exportation (1). Mais cette concentration procède-t-elle fondamentalement de la nécessité absolue d'une conjonction des lieux, la proximité de l'outil portuaire constituant alors une condition sine qua non de la localisation des établisseemnts manufacturiers, ou relève-t-elle plutôt de règles du jeu ne renvoyant pas à un simple et trop simpliste effet mécanique de coalescence entre un port, un marché urbain et des industries?

---

(1) Une bonne illustration du discours de la solidarité "naturelle" entre le port et les industries est offerte par l'analyse de M. BOUTHIER, 1969.

I) LE PARC PRODUCTIF MANUFACTURIER DES ZONES INDUSTRIELLES D'ABIDJAN : L'ETAT DES LIEUX VINGT ANS APRES L'INDEPENDANCE.

. L'étude du parc productif manufacturier des zones industrielles d'Abidjan a été entreprise en 1982, dans le cadre d'une convention conclue entre le Minitère du Plan et de l'Industrie et l'ORSTOM (1). Afin d'éviter toute ambiguïté quant aux termes utilisés et au champ d'application de l'investigation, il est nécessaire de préciser le contenu des premiers et les limites du second.

Le parc productif est composé d'établissements industriels, qui sont définis à la fois par la nature de l'activité et l'organisation sociale de la production. Ce sont donc des critères qualitatifs qui ont prévalu dans le choix des établissements de référence pour la collecte des données et la confection des figures. Au sens strict du terme, l'industrie regroupe l'ensemble des activités qui produisent des richesses par la mise en oeuvre de matières premières : il s'agit ici d'activités de transformation et de fabrication de biens manufacturés (branche 3 de la classification internationale ONU), ce qui exclut les unités de simple stockage (entrepôts où les produits ne sont pas transformés pour être conservés), les établissements de service ainsi que la production d'eau et d'énergie électrique. Comme dans les publications de la Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire, les garages n'ont pas été pris en compte, bien qu'une partie de leur activité consiste à re-transformer un produit fini ou à en modifier l'état initial ; ce choix -qui peut être discuté - s'explique par l'impossibilité d'une part d'étudier séparément les revenus procurés par la seule réparation et ceux provenant du commerce stricto-sensu,

---

(1) A. DUBRESSON, 1983.

d'autre part d'obtenir des indicateurs spécifiques pour les garages qui sont intégrés dans des entreprises commerciales de plus vaste envergure. En revanche, les unités spécialisées dans une mono-production (rectification, carrosserie par exemple) ainsi que les établissements de construction métallique (comptabilisés par la Chambre d' Industrie dans l'activité du Bâtiment et des Travaux Publics) ont été inclus, à l'inverse des autres établissements du Bâtiment et Travaux Publics, caractérisés par une discontinuité majeure entre leur localisation et celle de leur production proprement dite.

. L'étude porte sur la sphère "moderne" de production, procédant d'une organisation sociale qui sera définie par quatre critères :

- un ancrage spatial -révélateur d'un statut juridique- caractérisé par l'occupation durable d'un terrain (en pleine propriété foncière, en bail emphytéotique ou en attribution à titres divers) où l'investissement dans des moyens de production permet l'usinage des matières premières et, plus généralement, l'utilisation des consommations intermédiaires,
- l'existence d'une comptabilité permettant de saisir les principaux indicateurs d'activité et de revenu,
- des rapports sociaux de production fondés sur le salariat, sans définition arbitraire de seuils et de limites quant au nombre de salariés,
- un processus d'accumulation et de reproduction élargie du capital "caractéristique d'une économie d'entreprise et de profit" (1).

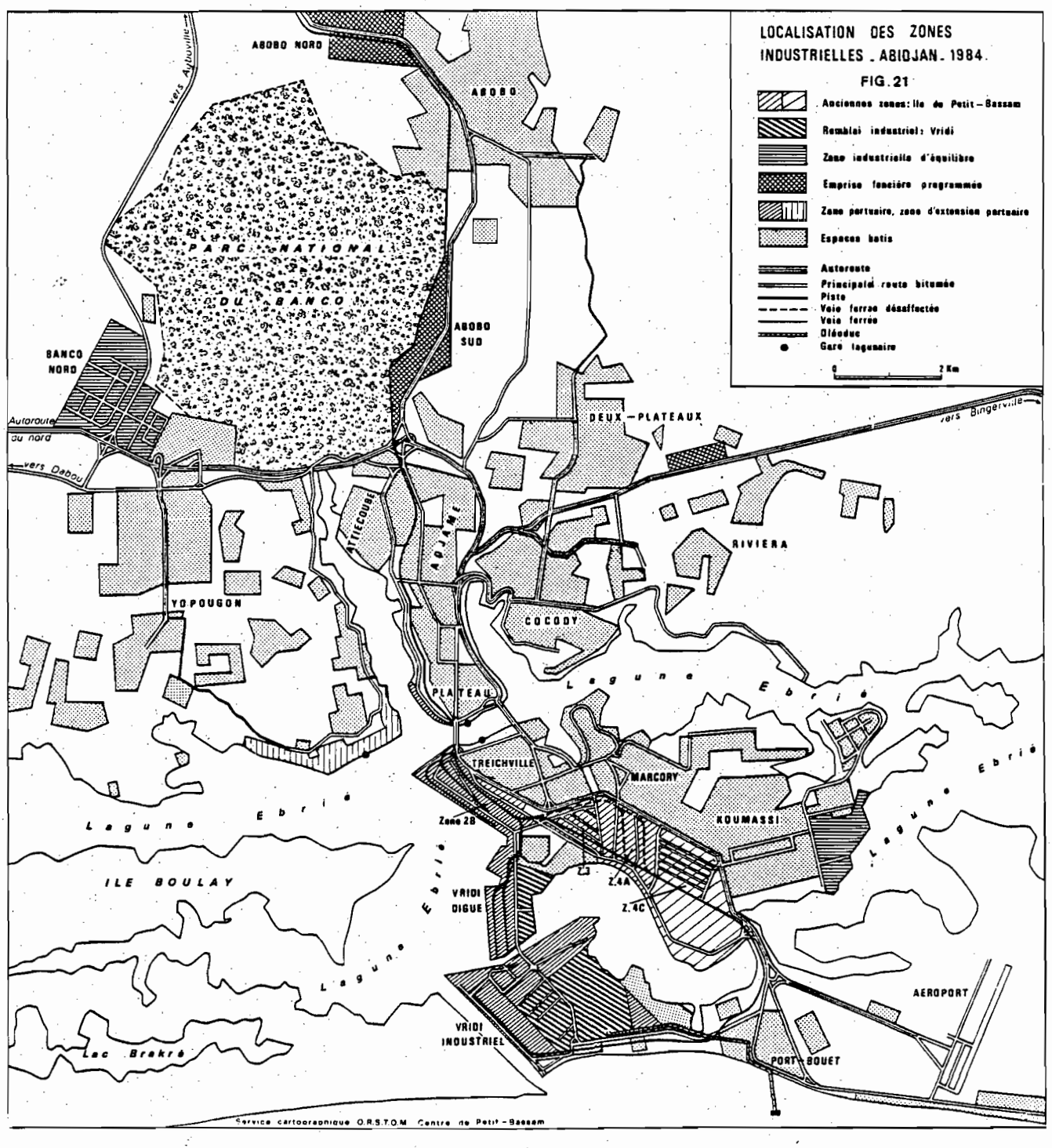
---

(1) C. de MIRAS, 1980.

. Comme les habituels choix quantitatifs (qui permettent de s'abriter derrière les chiffres sans résoudre les vraies questions), ce parti pris qualitatif pose un problème de représentativité des établissements retenus. En effet, s'il n'y a aucune discussion possible (hormis la critique des données comptables fournies) pour les établissements dotés d'une comptabilité officiellement recueillie par la Banque des Données Financières ou la Chambre d'Industrie, le flou est total pour la "frange haute de l'artisanat ou secteur de transition" (1) dont la comptabilité est à l'état d'ébauche et où le rôle fondamental des "facteurs externes" - prêts familiaux, insertion sociale du patron, réseau de relation plus ou moins fonctionnel et efficace en particulier avec l'appareil d'Etat - provoque une situation d'instabilité et de fragilité permanente. L'ensemble de ces établissements, tantôt inclus dans la sphère "moderne", tantôt situés à l'extrême limite de la transition et parfois inclassables d'une année sur l'autre tant les résultats y sont aléatoires, n'a pu évidemment être saisi. Il subsiste donc maintes incertitudes, peut être de moindre importance quant à l'ordre de grandeur des investissements et des chiffres d'affaires, mais qui conduisent sans doute à une sous-estimation assez nette dans le domaine de l'emploi. Par ailleurs, l'absence d'une comptabilité constitue-t-elle un argument suffisant pour pouvoir affirmer que l'établissement ne fonctionne pas, dans les faits, selon des modalités relevant de la modernité? Enfin, il conviendrait de pousser plus en avant la réflexion sur le "moderne" : accumuler sans réinvestir en biens productifs mais en favorisant des comportements ostentatoires ne relève certes pas du "moderne", c'est à dire d'une pratique comparable à celle des entrepreneurs actuels des pays industrialisés ; mais est on certain que les effets réels de cette redistribution dans les chaînes de parenté soient, en fin de compte, si inutiles à la production elle même?

---

(1) C. de MIRAS, 1980.


LOCALISATION DES ZONES
INDUSTRIELLES . ABIDJAN . 1984.
FIG. 21
Anciennes zones: Ile de Petit – Bassam
Remblai industriel: Vridi
Zone industrielle d'équilibre
Emprise foncière programmée
Zone portuaire, zone d'extension portuaire
Espaces batis
Autoroute
Principale route bitumée
Piste
Voie ferrée désaffectée
Voie ferrée
Oléoduc
Gare lagunaire
0
2 Km
ABOBO NORD
ABOBO
vers Agboville
PARC NATIONAL DU BANCO
ABOBO SUD
BANCO NORD
Autoroute du nord
vers Dabou
DEUX – PLATEAUX
vers Bingerville
ATTIECOUBE
ADJAME
RIVIERA
YOPOUGON
COCODY
PLATEAU
Lagune Ebrié
TREICHVILLE
MARCORY
KOUMASSI
Zone 2B
ILE BOULAY
VRIDI DIGUE
Z.4A
Z.4C
AEROPORT
Lac Brakré
VRIDI INDUSTRIEL
PORT – BOUET
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit – Bassam

La production de l'espace abidjanais relève d'une volonté planificatrice qui est une constante de toutes les politiques urbaines définies par les pouvoirs publics depuis 1926, date du premier plan d'urbanisme, et dont les fondements comme les résultats ont été disséqués et abondamment exposés (1).

C'est le parc productif des zones industrielles, c'est à dire des portions de l'espace urbain volontairement affectées à l'activité manufacturière au cours des Plans successifs d'urbanisme (Plan BADANI, 1952 ; Plan SETAP, 1960; Plan d'Aménagement AURA, 1969 ; Plan Directeur d'Urbanisation, 1973 ; Schéma de structure à long terme des Perspectives Décennales de Développement d'Abidjan, 1978), qui constitue l'objet d'étude (2), dont sont exclus les établissements industriels disséminés dans l'espace originellement affecté à l'habitat (comme certaines imprimeries et boulangeries). Pour faciliter l'analyse comparative entre les différentes zones, les établissements isolés, qui constituent des enclaves de part et d'autre de la baie du Banco (chantiers navals CARENA, scierie-menuiserie SEPC) ou le long de la route d'Anyama n'ont pas été retenus, tout comme les unités manufacturières de la "zone industrielle d'Abobo-Sud" (FILTISAC, MACACI) qu'on ne peut considérer comme constitutives d'un parc productif d'ampleur comparable à celui de Vridi, de Banco-Nord, voire des anciennes zones industrielles de l'île de Petit-Bassam. Ce n'est donc pas la totalité des établissements manufacturiers d'Abidjan qui est appréhendée,

---

(1) Parmi l'impressionnante littérature consacrée à cette question, on retiendra plus particulièrement : P. HAERINGER, 1969; AURA, 1969; SEMA, 1967; BCEOM-BNETD, 1974; J.L. VENARD, 1978; SCET-inter, 1979 ; A. YAPI-DIAHOU, 1981; A. MANOU-SAVINA, 1985.

(2) Depuis le transfert de la principale unité du groupe BLOHORN de Cocody à Vridi en 1971, il ne subsiste aucune empreinte paysagère de la zone industrielle de Cocody programmée dans le Plan d'urbanisme de 1926.

mais l'ensemble formant l'appareil de production des zones industrielles. Défini tel quel, ce parc est cependant largement représentatif de l'activité industrielle dans la capitale : on y retrouve 401 établissements sur 442, dont 358 saisissables au moins par les investissements, le chiffre d'affaires et le nombre de salariés. Il ne manque que 4 unités de production caractérisées par les indicateurs (investissements, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, emploi, masse salariale) dont la valeur est supérieure aux moyennes ; il s'agit de la filature-tissage de sacs de jute FILTISAC (Abobo-Sud), du chantier naval CARENA, de l'usine d'emballage de la SONACO (à proximité du quai bananier) et du complexe intégré de sciage, fabrication de charpentes et de meubles de la SEPC (Locodjro).

Tableau 27 La part des zones industrielles dans l'activité manufacturière en 1980.

	Investissements (en millions CFA)	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Masse salariale	Emplois (unités)
Côte d'Ivoire	451 003,0	755 325,0	223 195	85 878,0	69 922
Abidjan	235 262,0	503 943,0	121 713,8	53 431,2	38 232
Z.I. Abidjan	231 512,3	491 194,4	117 697,6	50 639,1	35 192
Z.I./C. d'Ivoire	51,3%	65,0%	52,7%	59,0%	50,3%
Z.I./Abidjan	98,4%	97,5%	96,7%	94,8%	92,0%
Abidjan/C.d'Iv	52,1%	66,7%	54,5%	62,2%	54,6%

Sources : - L'industrie ivoirienne en 1980 - Chambre d'Industrie, mai 1981 ; (y compris les entreprises de construction métallique, branche 4 du BTP).

- Centrale des Bilans 1980 pour la valeur ajoutée.

Les données ont été obtenues en consultant le Fichier Industriel de la Banque des Données Financières (Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor, document comprenant un tableau par entreprise où sont présentés 99 paramètres financiers, économiques et statistiques) ou par enquête directe. Les indicateurs ont été sélectionnés par établissement (et non par entreprise) afin de cerner au plus près la réalité de l'activité industrielle dans chaque zone. Pour faciliter les comparaisons, c'est la nomenclature par "branches" d'activité adoptée par la Chambre d'Industrie qui a été retenue, bien qu'elle soit discutable ; ainsi les établissements travaillant les matières plastiques sont-ils classés dans la branche "industries chimiques" (sauf les unités de fabrication de chaussures, qui relèvent de la branche 12, regroupant les "industries du cuir et "articles chaussants" bien que les techniques de production soient souvent identiques), alors qu'il n'y a aucune "fabrication" de produits chimiques, mais une simple mise en oeuvre de procédés utilisant des matières premières provenant, elles, des véritables usines chimiques. Par ailleurs il a été nécessaire d'effectuer des regroupements de branches afin de rendre la cartographie simple et lisible ; c'est ainsi qu'on été retenues 7 branches principales :

- les industries alimentaires (06 à 10 dans la nomenclature de la Chambre d'Industrie) : travail des grains et farines, industries de conservation et de préparation alimentaire, fabrication des boissons, industries des corps gras alimentaires, autres industries alimentaires et tabac;

- les industries textiles, de l'habillement et du cuir (11 + 12) ;

- les industries du bois (13) ;

- les industries chimiques (14 à 16) : raffinage du pétrole et fabrication de dérivés, industries chimiques, industries du caoutchouc ;

- les industries de fabrication des matériaux de construction (17) ;

- les industries métallurgiques, mécaniques et électriques (18 à 20) : sidérurgie et première transformation des métaux, construction et réparation de matériel de transport, autre industries mécaniques et électriques ;

- les industries diverses (21) : fabrication d'articles en papier, cartons, imprimeries.

Tous les indicateurs chiffrés renvoient aux données de l'année 1980, qui ont été disponibles en 1982 ; depuis, les décalages temporels entre l'année de collecte et celle de publication ont été accentués, au point que les résultats de 1983 n'ont été publiés qu'en 1985. Toutefois, l'actualisation effectuée par B. PROST en décembre 1985 (1) permet de tester la crédibilité de l'instantané réalisé pour 1980 : ni les créations ni les cessations d'activités inventoriées depuis lors ne mettent en cause les caractéristiques fondamentales d'une ossature industrielle dont seul le volume des résultats a été modifié. Au delà des aspects quantitatifs, c'est sur la structure et la dynamique de localisation que doit être focalisée l'analyse.

---

(1) Marchés Tropicaux, supplément du n° 2094 du 27 décembre 1985.

1) Les principales caractéristiques de la structure industrielle

- Une composition dominée par trois branches (1)

. Toutes les branches de l'industrie manufacturière sont représentées dans le parc abidjanais, mais leur importance relative est inégale et la diversité est accompagnée d'une forte concentration de l'activité.

Les industries alimentaires, chimiques et métallurgiques regroupaient ainsi, en 1980, 81,8% des investissements bruts cumulés (74,2% sans la SIR*) 82,2% du chiffre d'affaires TTC, (78,7% sans la SIR) 80,7% de la valeur ajoutée brute (79,5% sans la SIR), 78,7% de la masse salariale (77,5% sans la SIR) et 78,7% des emplois permanents. La hiérarchie des branches peut être appréhendée en comptabilisant ou non les indicateurs de la raffinerie de pétrole, dont la nature capitalistique accentuée et la taille disproportionnée tendent à travestir quelque peu la réalité. Avec la SIR, l'industrie chimique vient en tête pour les investissements et le chiffre d'affaires, mais n'est qu'en troisième position pour la valeur ajoutée et l'emploi, après les industries métallurgiques et alimentaires. Sans la SIR, l'industrie chimique est au second rang pour les investissements, au troisième pour le chiffre d'affaires et devance de peu l'activité textile pour l'emploi.
Avec ou sans la SIR, les activités de travail des métaux tiennent la première place dans la hiérarchie des valeurs ajoutées, de l'emploi et de la masse salariale.

---

(1) Le jeu des figures relatives à la composition par branches permet, mieux qu'une longue digression, d'appréhender les poids spécifiques de chaque branche.

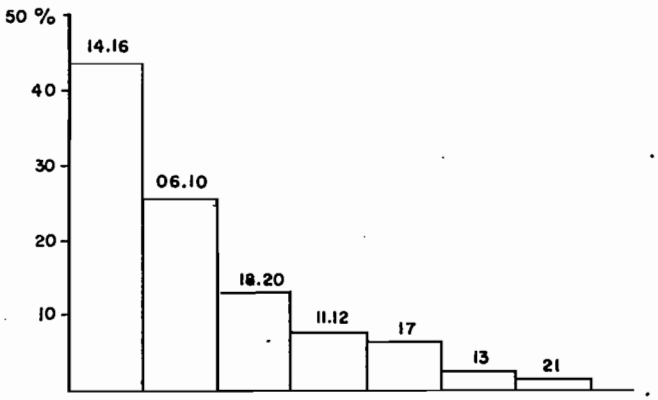
* Société Ivoirienne de Raffinage.

TABLEAU 27 COMPOSITION PAR BRANCHES DU PARC PRODUCTIF DES ZONES INDUSTRIELLES EN 1980.

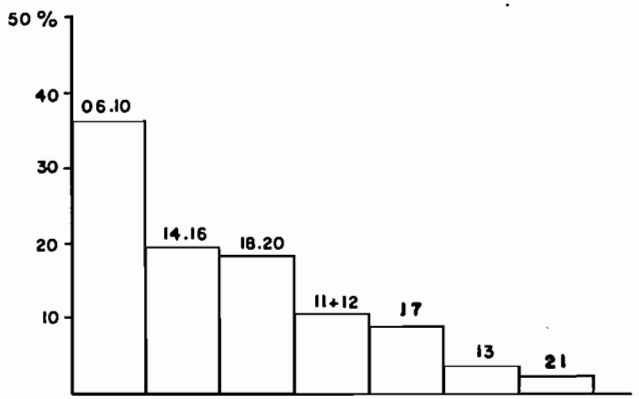
Branches	Nbre d'établ. (1)	Investissements (millions CFA)	%	C.A. (millions CFA)	%	V.A. (millions CFA)	%	M.S. (millions CFA)	%	Emplois	%
06 - 10	42	59 443,6	25,7	135 667,2	27,6	32 985,2	28,0	12 214,5	24,1	7 901	22,5
11 + 12	49	17 388,4	7,5	44 903,6	9,1	11 893,4	10,1	6 244,8	12,3	4 924	14,0
13	66	6 198,4	2,7	8 828,2	1,8	2 249,5	1,9	1 341,5	2,7	3 141	8,9
14 - 16	70	99 982,4	43,2	163 810,6	33,4	27 693,6	23,5	10 640,3	21,0	5 564	15,7
(sans SIR)	(69)	(31 651,7)	-	(83 129,9)	-	(20 604,6)	-	(7 950,9)	-	(4 799)	-
17	27	14 540,5	6,3	25 494,7	5,2	5 543,8	4,7	2 045,8	4,0	2 401	6,8
18 - 20	114	29 955,0	12,9	104 079,7	21,2	34 394,5	29,2	17 020,4	33,6	10 143	28,9
21	33	4 004,0	1,7	8 320,4	1,7	2 938,0	2,6	1,131,8	2,3	1 118	3,2
TOTAL	401	231 512,3	100,0	491 104,4	100,0	117 697,6	100,0	50 639,1	100,0	35 192	100,0
(sans SIR)	400	(163 181,6)	-	(410 423,7)	-	(110 608,6)	-	(47 949,7)	-	(34 427)	-

(1) Total des établissements recensés (données recueillies pour 358 d'entre eux).

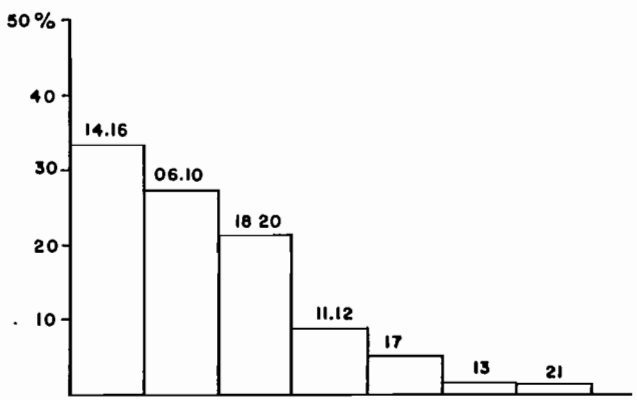
COMPOSITION PAR BRANCHES: INVESTISSEMENTS ET CHIFFRE D'AFFAIRES



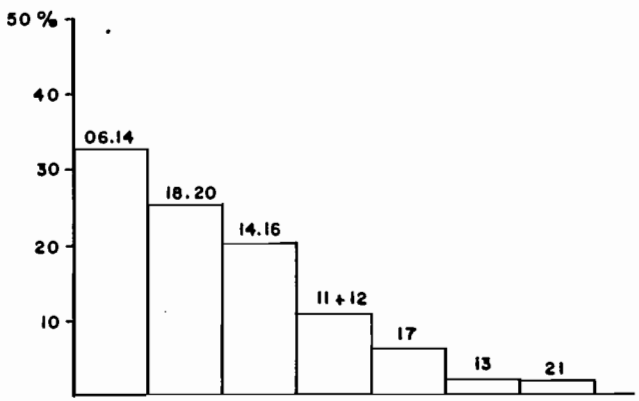
Investissements (avec SIR)



Investissements (sans SIR)



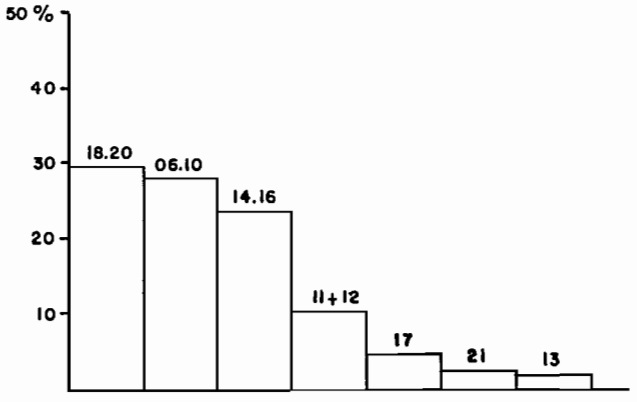
Chiffre d'affaires (avec SIR)



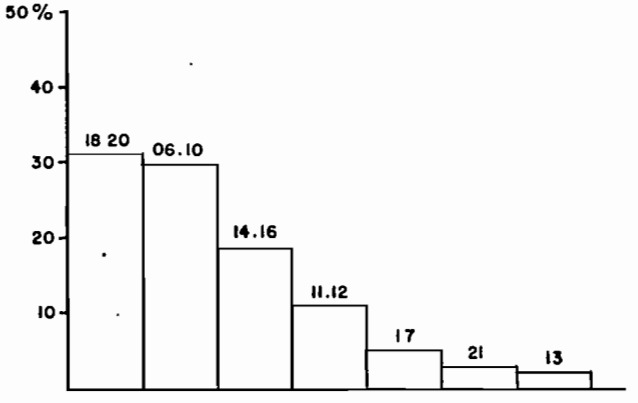
Chiffre d'affaires (sans SIR)

FIG. 22

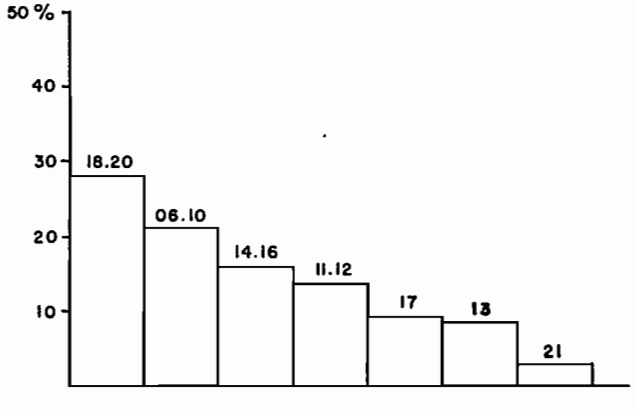
COMPOSITION PAR BRANCHES: VALEUR AJOUTEE ET EMPLOIS



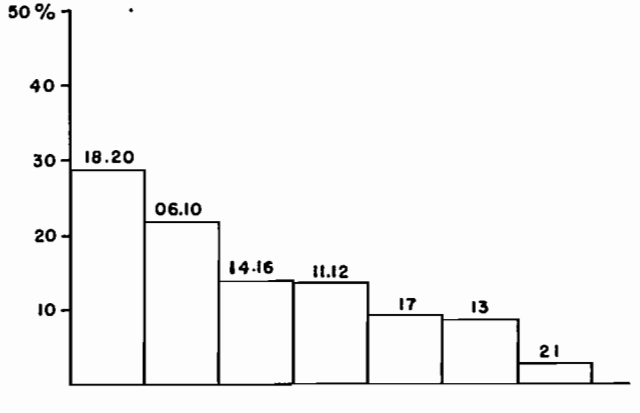
Valeur ajoutée (avec SIR)



Valeur ajoutée (sans SIR)



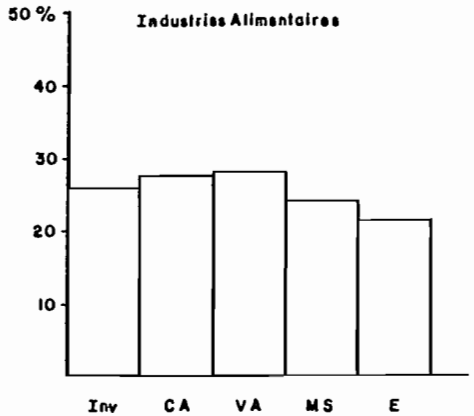
Emplois (avec SIR)

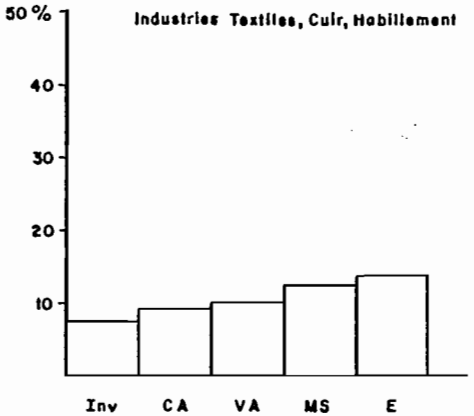


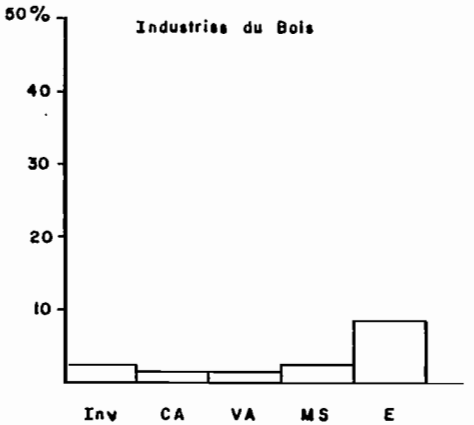
Emplois (sans SIR)

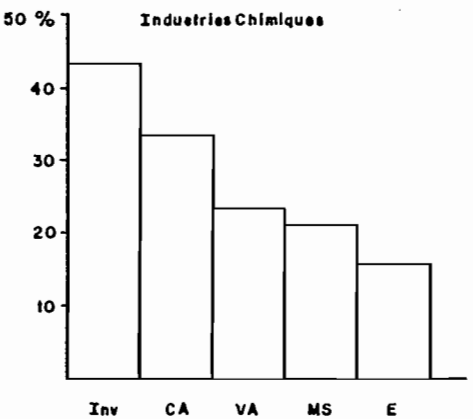
FIG. 23

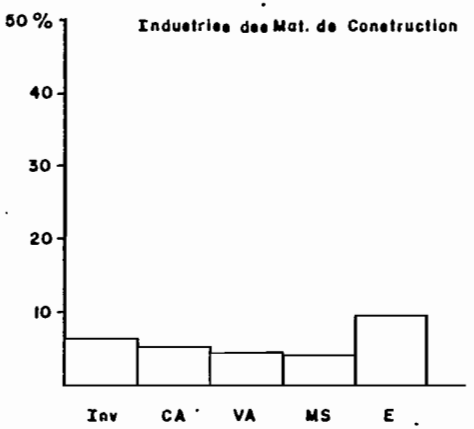
POIDS DES BRANCHES DANS L' ACTIVITE (avec la SIR)

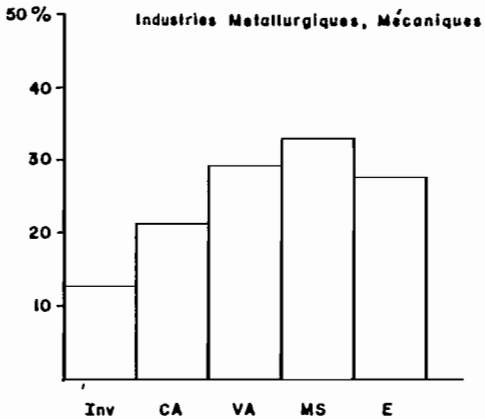












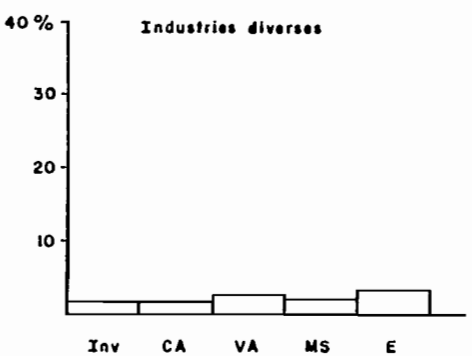
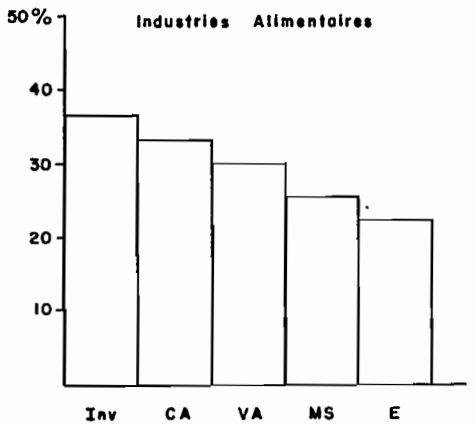
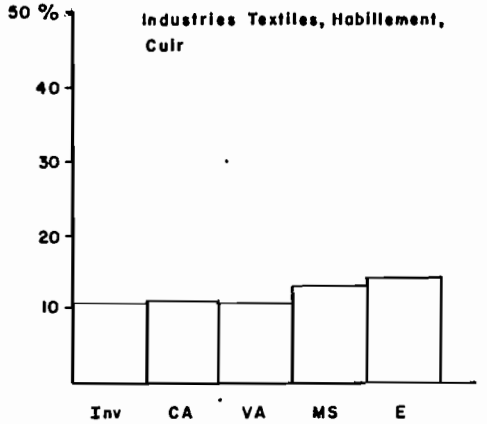
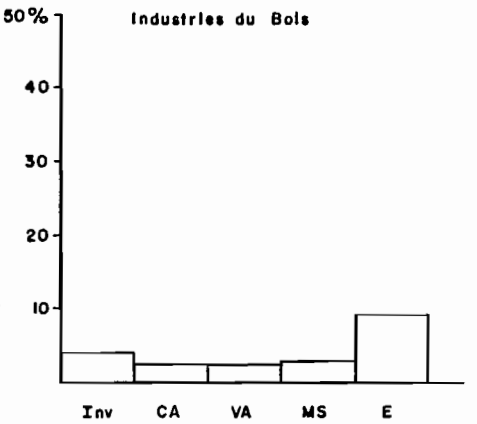


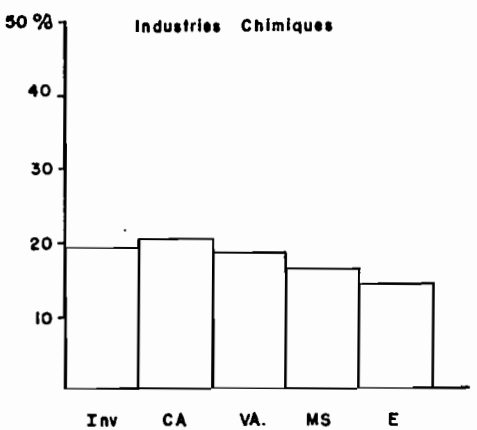
FIG.24

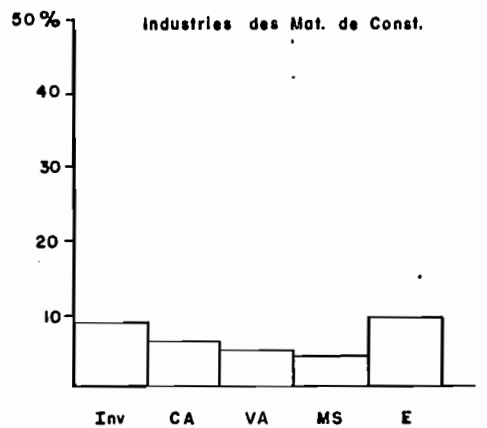
POIDS DES BRANCHES DANS L' ACTIVITE (sans la SIR)

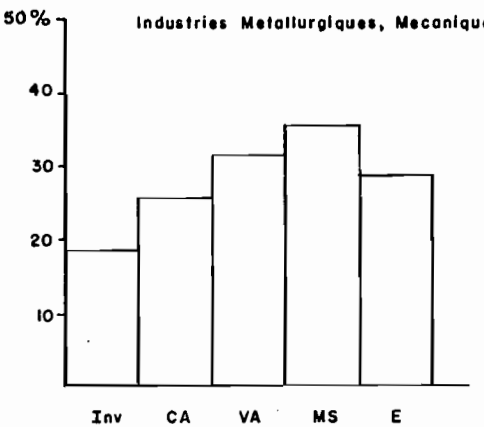












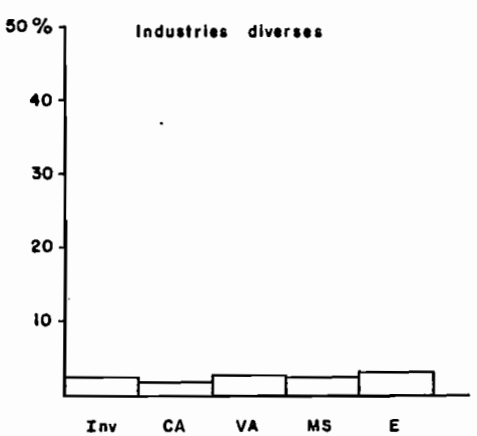


FIG.25

. Comparé à l'ensemble national, le parc des zones industrielles abidjanaises présente quelques caractères spécifiques :

- une nette sous-représentation de l'industrie du bois, qui est partout en avant-dernière position (la valeur ajoutée n'est pas significative compte tenu de la faible collecte obtenue pour cet indicateur), alors que la branche est au 4ème rang pour les investissements et au 3ème rang pour l'emploi dans le pays ;

- une moindre importance relative des industries alimentaires et textiles ; les branches 06 à 10 sont au premier rang dans le parc national, quel que soit l'indicateur considéré. Mais si cette place est conservée lorsqu'on exclut la raffinerie de pétrole des calculs pour les investissements et le chiffre d'affaires, ce sont les activités métallurgiques qui viennent en tête pour la valeur ajoutée, la masse salariale et l'emploi. Les industries textiles sont également moins bien représentées : quatrième rang pour tous les indicateurs dans les zones industrielles (SIR exclue), mais deuxième rang dans le pays pour la valeur ajoutée et l'emploi et troisième rang pour les investissements et le chiffre d'affaires ;

- une sur-représentation des industries chimiques et surtout métallurgiques dont les établissements recensés sont en quasi-totalité localisés à Abidjan, tout comme les usines de la branche 17 (fabrication de matériaux de construction). Les zones industrielles d'Abidjan regroupent ainsi 95,1% des investissements, 97,8% du chiffre d'affaires et 97,7% des emplois de l'industrie chimique, tandis que les données recueillies pour les branches 17 à 20, du fait des critères retenus pour définir un établissement industriel, dépassent celles publiées par la Chambre d'Industrie pour l'ensemble du pays (mais d'après lesquelles l'activité métallurgique est exclusivement localisée dans la capitale).

Tableau 28 La part du parc productif des Z.I. dans les branches manufacturières nationales en 1980.

Branches	Investissements	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée (3)	Masse salariale	Emplois
06-10	29,3%	42,7%	40,7%	43,7%	31,4%
11-12	31,4%	42,5%	35,6%	37,3%	36,3%
13	16,1%	18,4%	15,7%	18,2%	26,6%
14-16	95,1%	97,8%	?	92,7%	97,7%
17	100,0% (1)	100,0% (1) 95,4% (2)	81,6%	100,0% (1) 93,2% (2)	100,0% (1) 93,2% (2)
18-20	100,0% (2)	100,0% (2)	100,0%	100,0% (2)	100,0% (2)
21	48,5%	42,0%	38,2%	27,3%	43,7%

(1) Données dépassant celles publiées par la Chambre de Commerce.
(2) D'après la Chambre d'Industrie.
(3) Source : Centrale des Bilans 1980.

- Une nette dichotomie de structure

La structure des établissements manufacturiers abidjanais (442 unités de production sur 723, soit 60,4% des usines du pays) peut être sommairement perçue à l'examen des tailles moyennes, qui sont supérieures à celles de l'ensemble du parc nationnal, sauf pour les investissements quand on exclut la SIR des calculs, (ce qu'explique assez aisément la nature des grandes unités de l'intérieur, en particulier celle des complexes agro-industriels).

Tableau 29 Taille moyenne des 358 établissements manufacturiers des Z.I. en 1980 (millions CFA)

Z.I.	Investissements	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Masse salariale	Emplois (unités)
- avec SIR:	646,6	1.371,8	328,8	141,5	98,3
- sans SIR :	455,8	1 146,4	308,9	133,9	96,2
. C. d'Ivoire:	616,1	1 031,9	269,3	117,3	95,5

. Mais les moyennes masquent les déséquilibres internes et les phénomènes de concentration. La distribution des investissements sur une courbe de fréquence montre l'existence d'un déséquilibre majeur, opposant un noyau de grandes unités à une majorité de petits établissements.

Tableau 30 Les établissements des Z.I. par tranches d'investissements en 1980 (millions CFA)

Inv.	-de 150	150 699	700 1499	1500 3999	4000 10000	+ de 10000
Nb. d'eff.	194	105	35	17	5	2
%	54,2	29,3	9,8	4,7	1,4	0,6
	‹..299= 83,5%.›		35=9,8%	‹.... 24 = 6,7% .....›		

. Cette première approche des caractères de la structure industrielle peut être affinée par l'étude du poids relatif de chacun des trois groupes d'établissements distingués (tableau 31).

Tableau 31: LE POIDS DES GROUPES D'ETABLISSEMENTS DES Z.I. EN 1980
(millions CFA)

	%	Inv.	%	C.A.	%	V.A.	%	M.S.	%	Emplois (unités)	%
Groupe des 24 (+ de 1500 millions d'investissements	6,7	148564,0	64,2	265881,1	54,1	51836,1	44,0	17932,9	35,4	10344	29,4
Groupe des 35 (700 à 1499 millions d'investissements	9,8	35982,9	15,5	85712,4	17,5	27660,6	23,5	11457,6	22,6	7086	20,1
Groupe des 299 (- de 700 millions d'investissements)	83,5	46965,4	20,3	139510,9	28,4	38200,9	32,5	21248,6	42,0	17768	50,5
TOTAL	100,0	231512,3	100,0	491104,4	100,0	117697,6	100,0	50639,1	100,0	35192	100,0

. Le "groupe des 24" concentre près de 2/3 des investissements, réalise plus de la moitié du chiffre d'affaires mais ne fournit que 44,0% de la valeur ajoutée et 29,3% des emplois.
Il comprend (1) :

- 11 établissements alimentaires : minoterie des GMA, première transformation du cacao en beurre, masse et tourteaux (SACO, API, PROCACI), fabrication de café soluble (CAPRAL), d'assaisonnements (NOVALIM), de bières et boissons gazeuses (BRACODI, 2 usines du groupe SOLIBRA), élaboration d'huile de palme et de coprah avec filière lipochimique (BLOHORN, PALMINDUSTRIE);

- 3 établissements textiles : impressions sur tissus de coton en fancy (ICODI, SOTEXI) et en wax (UNIWAX);

- 6 établissements chimiques : raffinerie de pétrole de la SIR, fabrication de bitumes (SMB), d'engrais (SIVENG), de peinture (regroupement SIPEC + SAEC), élaboration de gaz liquéfiés (SIVOA) et d'articles ménagers en matières plastiques (ALLIBERT);

- 2 cimenteries (SCA et SICM) et une unité de fabrication de béton frais (SIDECI) ;

- 1 établissement métallurgique (SIEM) .

. Le caractère capitalistique de ce noyau est confirmé par l'examen de quelques ratios classiques, tous inférieurs à ceux des autres groupes et aux données relatives à l'ensemble du parc.

---

(1) L'activité a cessé dans deux établissements, ICODI et SIDECI depuis l'enquête menée en 1982.

Tableau 32 Les ratios des trois groupes d'établissements des Z.I. en 1980.

RATIOS	Groupe DES 24	Groupe des 35	Groupe des 299	Z.I. (ensemble)
$\frac{CA}{Inv.}$ x 100	178,9	238,2	297,0	272,1
$\frac{VA}{Inv.}$ x 100	34,9	76,9	81,3	50,9
$\frac{MS}{Inv.}$ x 100	12,1	31,8	45,2	21,9
$\frac{Emplois}{Inv.}$ x 100	6,9	19,7	37,8	15,2

C'est dans le noyau de base qu'on retrouve les plus gros investissements relativement à la valeur ajoutée et à l'emploi induits : ainsi, pour créer 1 million CFA de valeur ajoutée, il a fallu investir 2,86 millions CFA dans le groupe des 24 (1,30 million CFA dans celui des 35, et 1,22 million CFA parmi les 299); de même, pour créer 1 emploi, l'investissement s'est élevé à 14,40 millions CFA dans le noyau de base contre respectivement 5,08 millions CFA et 2,64 millions CFA dans les groupes des 35 et des 299.

La courbe de fréquence permet d'isoler 35 établissements où les investissements sont compris entre 700 et 1 499 millions CFA. En réalité, et bien que les ratios rapprochent ces unités des petits établissements, les caractéristiques de taille (dans 20 usines sur 35 l'investissement est supérieur à 1 milliard CFA, et 30 établissements sur 35 font plus d'1 milliard de chiffre d'affaires, 5 d'entre eux dépassent les 5 milliards) autorisent le regroupement avec le noyau de base pour former un groupe des grands établissements, peu nombreux mais dont le poids est considérable : 16,5% des unités concentrent ainsi 79,7% des investissements et fournissent 71,8%

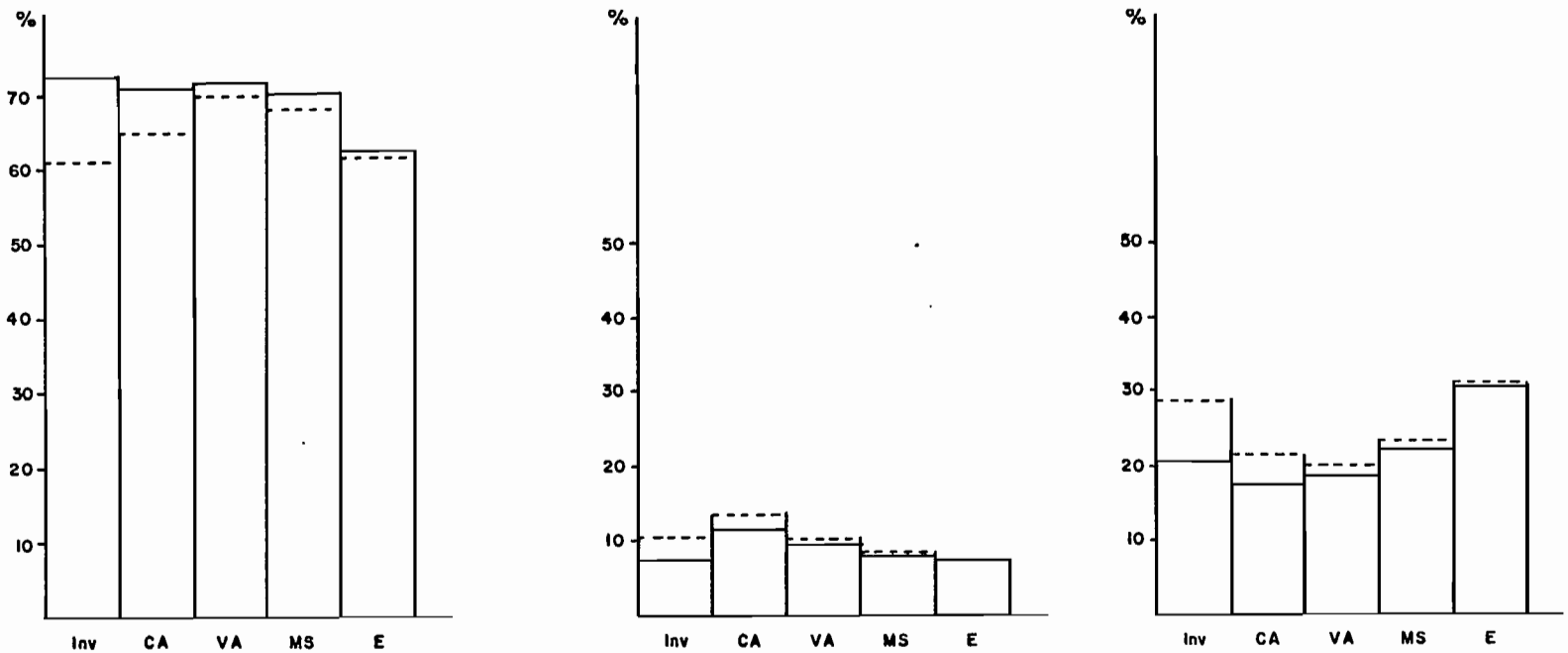
du chiffre d'affaires, 67,5% de la valeur ajoutée, 58,0% de la masse salariale et 49,5% des emplois.

A l'opposé, le groupe des 299 ne représente qu'une très faible part des investissements totaux; parmi les trois ensembles, c'est le seul dont le poids relatif s'accroit au fur et à mesure qu'on progresse de l'investissement aux effets induits, ce qui l'oppose trait pour trait au noyau de base : avec moins du quart des investissements mais près du tiers de la valeur ajoutée distribuée et plus de la moitié des emplois offerts, ce groupe d'établissements tient une place essentielle dans l'activité urbaine : outre qu'il représente, en théorie, une sphère d'intervention privilégiée possible - du fait de l'échelle des investissements - pour le capital privé national, c'est en son sein que "l'effet emploi" est le plus important. Or, c'est en particulier par l'offre d'emploi que le fait industriel apparaît comme un facteur de croissance de la population, et par delà , des activités de l'agglomération abidjanaise. C'est par ailleurs à l'intérieur de cet ensemble, dans la tranche d'investissement supérieure à 150 millions CFA, que figurent 105 unités de production qu'on pourrait qualifier de "moyennes" et dont le poids relatif apparaît peut être comme une originalité, spécifique de l'armature abidjanaise, par comparaison avec les autres parcs des capitales d'Afrique noire, hypothèse qui reste à vérifier.

- <u>La prépondérance de l'import-substitution</u>

. La classification par branches permet certes des comparaisons à l'échelle nationale voire internationale, mais elle reste insuffisante pour rendre compte des modalités de fonctionnement du parc industriel. C'est donc par référence aux espaces d'approvisionnement et de vente, à la fonction économique des établissements et à la nature des filières techniques représentées qu'il faut examiner les éléments du parc productif.

TYPES D'ACTIVITES MANUFACTURIERES



Import - Substitution

Valorisation de produits locaux pour l'exportation

Filières nationales

——— Avec la SIR

------- Sans la SIR

FIG. 26

. Une typologie classique, fondée sur la double prise en compte de l'origine géographique des intrants et de la localisation du marché des produits manufacturés, permet de distinguer trois groupes d'établissements industriels :

- les unités d'import-substitution, travaillant des matières premières et des semi-produits importés et confectionnant des biens destinés essentiellement au marché national ;

- les unités de valorisation des intrants locaux fabriquant des produits surtout destinés à l'exportation ;

- les filières nationales intégrées, travaillant des intrants nationaux pour le marché ivoirien.

Paradoxalement, à l'exception de quelques grandes unités, il n'est pas aisé de rattacher les établissements aux groupes ainsi définis. En effet, dans les comptes de production, une distinction est effectuée entre achats de matières premières et de consommations intermédiaires, mais la localisation comptable des achats (Côte d'Ivoire, zone franc, autres zones) est établie à partir des lieux de règlement, sans tenir compte des lieux d'élaboration des produits; ainsi la localisation d'un achat en Côte d'Ivoire signifie bien que l'acte d'achat a eu lieu dans le pays mais cela n'implique nullement que le produit acheté en soit originaire. Dès lors, il devient difficile d'établir une distinction entre les produits achetés localement à un revendeur les ayant préalablement importés et les produits réellement fabriqués sur place, sans compter les opérations de revente après un simple montage de produits usinés importés. C'est donc tout à fait empiriquement que les ventilations ont été faites après examen dans la Centrale des Bilans 1980 de la situation des sous-branches d'appartenance des établissements.

Tableau 33 Le poids des industries d'import-substitution dans les zones industrielles d'Abidjan (1980).

	Inv.		C.A.		V.A.		M.S.		Emplois	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Import-substit.	72,5%	61,1%	70,8%	65,0%	71,7%	69,8%	70,0%	68,3%	62,4%	61,6%
Valorisat. exportat.	7,2%	10,2%	11,4%	13,4%	9,5%	10,1%	7,9%	8,4%	7,3%	7,4%
Filières nationales	20,3%	28,7%	17,8%	21,4%	18,8%	20,1%	22,1%	23,3%	30,4%	31,0%

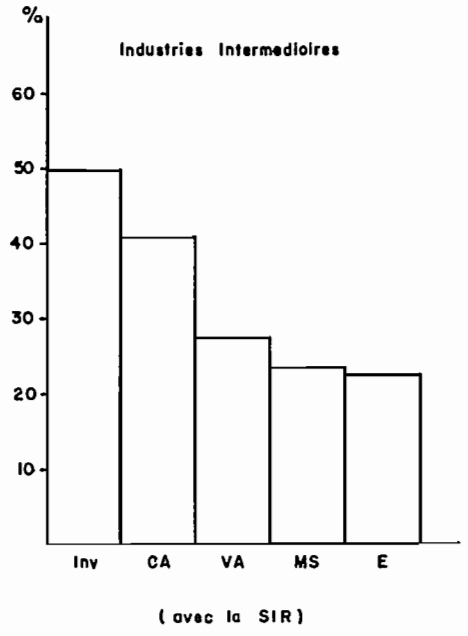
1 avec la SIR - 2 sans la SIR

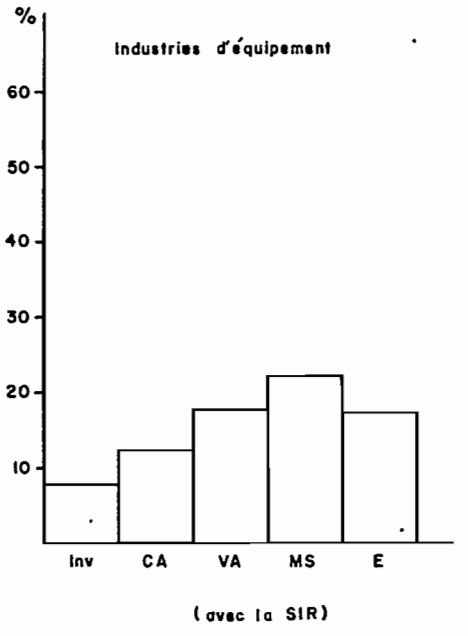
Les industries d'import-substitution sont prépondérantes au sein de l'appareil productif, y compris en excluant la raffinerie de pétrole des calculs. Elles sont majoritaires dans la quasi-totalité des branches (sauf dans la transformation du bois), et réalisent près des 2/3 du chiffre d'affaires, alors que pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire en 1980, les industries utilisant des matières premières importées ne réalisent que 40,8% du chiffre d'affaires total (CHAMBRE D'INDUSTRIE, 1980).

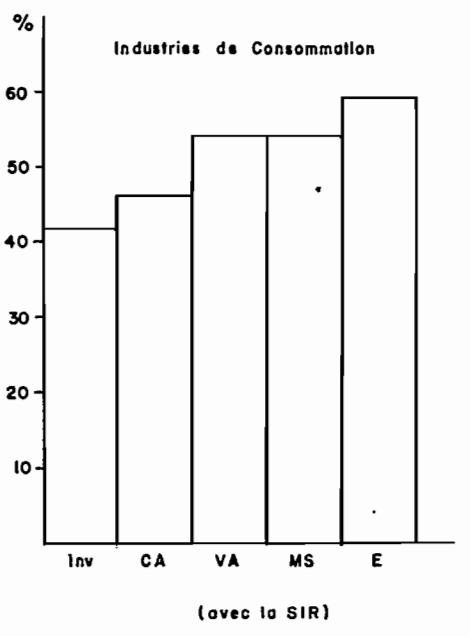
Contrairement au parc productif national, les industries de valorisation des matières premières locales ont un rôle secondaire. Les industries d'exportation sont peu nombreuses : conserveries de thon (SCODI, PFCI), congélation de crevettes, filière café (CAPRAL) et surtout filière cacao avec les 3 usines de première transformation et la chocolaterie CHOCODI. On retrouve là quelques éléments du "noyau amont" (A. VALETTE, 1980) dont les unités constitutives sont cependant localisées, en majorité, hors d'Abidjan.

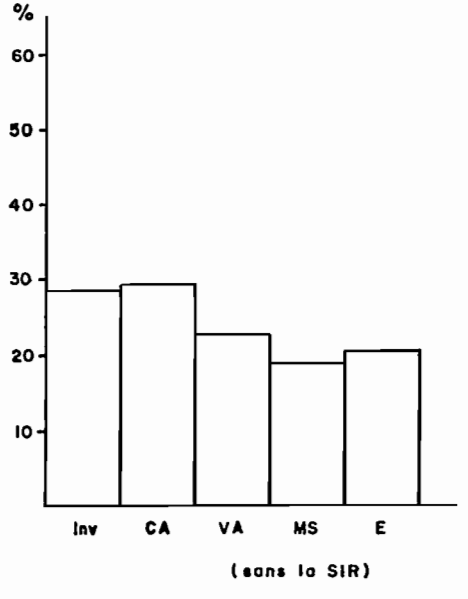
En revanche, les filières nationales intégrées tiennent une place non négligeable , sans doute liée à la taille et aux fonctions du marché abidjanais (le terme de "marché" désigne à la fois le volume de consommation propre à la capitale

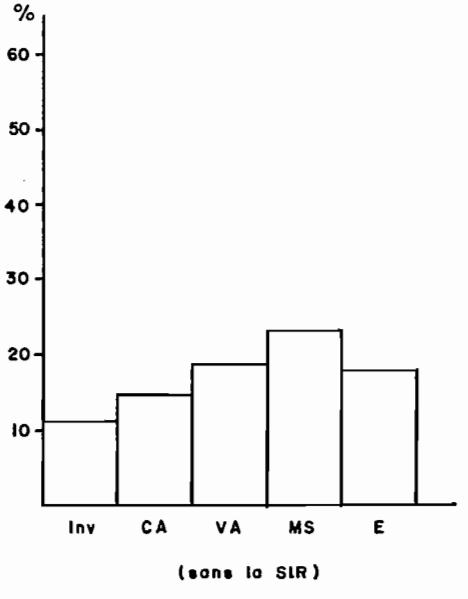
FONCTIONS ECONOMIQUES DANS LE PARC PRODUCTIF











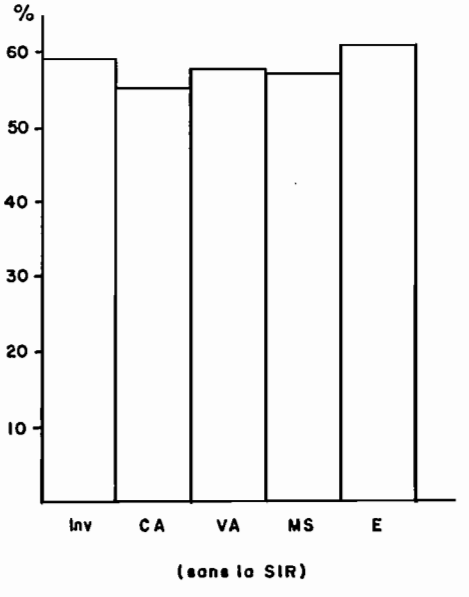


FIG. 27

et l'ensemble des ventes non destinées aux abidjanais, mais distribuées à partir de la capitale du fait de la concentration des têtes de pont des réseaux commerciaux, ce qui constitue un facteur de localisation industrielle au même titre que l'ampleur du marché urbain stricto-sensu). Dans ce groupe, qui fournit près du tiers des emplois, on peut distinguer, outre les unités spécifiquement liées à la production d'espace bâti (matériaux de construction, menuiserie pour le bâtiment) :

- des unités travaillant des matières premières locales à destination du marché national : héritages coloniaux rénovés par d'importants investissements dans des nouveaux moyens de production (huilerie - savonnerie - lipochimie HSL BLOHORN); usines récentes à technologie moderne (huilerie mixte de palme et de coprah PALMINDUSTRIE ; conditionnement d'eau minérale "AWA" par la SADEM par exemple) ; amorce d'une filière latex (MRP, MACACI);

- des unités nées de l'import-substitution mais utilisant désormais des produits élaborés en Côte d'Ivoire; c'est le cas des usines d'impression de tissus écrus de coton, qui sont approvisionnées par les complexes de filature-tissage de Dimbokro et Agboville (cf infra, chapitre III);

- des unités travaillant à l'aval de l'import-substitution : biscuiteries et fabriques de pâtes alimentaires, usinage des compounds vinyliques élaborés par SCCI (seule usine du genre en Afrique de l'Ouest) pour fabriquer des chaussures, des bouteilles ou des câbles.

- Le poids de la fonction de consommation

La fonction économique peut être définie par la destinatio des produits manufacturés : "produit intermédiaire consommé par d'autres branches, produit d'équipement destiné à accroître le capital productif, produit de consommation destiné à satisfaire la demande finale des ménages et des administrations"

(INSEE, 1974). La composition des appareils productifs par fonction économique est un élément de comparaison internationale et surtout un bon indicateur de dynamisme, puisque les élasticités de croissance de chacune des fonctions sont inégales et que le groupe des industries d'équipement a, en théorie, les plus fortes capacités d'entrainement (J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1977). Compte tenu de la diversité de destination des produits d'une même branche (où classer par exemple l'industrie automobile ou la construction électrique qui fournissent à la fois "l'intermédiaire", "l'investissement" et "la demande finale"?) et de la complexité des classifications possibles, nous avons adopté les critères proposés dans "Fresque historique du système productif" (INSEE, 1974), en procédant à une ventilation des établissements en fonction de la destination de leurs produits, non par référence aux normes générales des branches, mais après examen de chaque situation particulière.

Tableau 34 Fonctions économiques du parc productif des zones industrielles (1980).

	Industries intermédiaires		Industries d'équipement		Industries de consommation	
	1	2	1	2	1	2
Investis.	49,9%	28,7%	8,2%	11,7%	41,9%	59,6%
C.A.	41,1%	29,4%	12,5%	15,0%	46,4%	55,6%
V.A.	27,6%	22,9%	17,9%	19,1%	54,5%	58,0%
M.S.	23,4%	18,9%	22,2%	23,5%	54,4%	57,6%
Emplois	22,4%	20,8%	17,8%	18,2%	59,8%	61,0%

1 avec la SIR - 2 sans la SIR

Sans tenir compte de la raffinerie de pétrole, dont la seule taille exagère le poids relatif des industries intermédiaires, on constate que la fonction de consommation finale l'emporte très largement, quel que soit l'indicateur considéré; l'examen de la répartition des fonctions par branches confirme l'importance des industries de consommation au sein de tout l'appareil productif.

Tableau 35 Répartition des C.A. par branches et par fonctions (zones industrielles d'Abidjan, 1980)

Branches	Industries de consommation	Industries intermédiaires	Industries d'équipement	TOTAL
06 - 10	46,5%	23,9%	0	
	78,4%	21,6%	0	100,0%
11 + 12	19,4%	1,6%	0	
	95,6%	4,4%	0	100,0%
13	2,8%	0,3%	0	
	94,2%	5,8%	0	100,0%
14 - 16	15,1%	36,2%	0	
	41,2%	58,8%	0	100,0%
17	0	21,2%	0,9%	
	0	97,9%	2,1%	100,0%
18 - 20	12,6%	16,8%	99,1%	
	27,1%	19,3%	53,6%	100,0%
21	3,6%	0	0	
	100,0%	0	0	100,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	

C'est peut être moins le poids de la fonction de consommation et la faible importance des industries d'équipement (sauf dans les branches 18 à 20, du fait de l'existence d'établissements produisant ou entretenant des machines - ABI, SOCOMA- et des appareils et fournitures électriques, mais leur chiffre d'affaires ne représente que 11,3% du chiffre d'affaires total du parc) que la part relative des industries intermédiaires qui

retient l'attention. Certes, l'activité de raffinage du pétrole explique globalement le poids de la fonction intermédiaire, mais dans les branches alimentaires et métallurgiques, la place tenue par les établissements à marché intermédiaire n'est pas négligeable. Elle peut correspondre à une nouvelle "donne" géographique au sein d'une filière de production (beurre et masse de cacao sont désormais fabriqués en Côte d'Ivoire à partir de fèves sous-grades, puis exportés), mais peut aussi témoigner de quelques progrès accomplis dans l'intégration interne et externe de l'activité industrielle. On retrouve ainsi des unités fournissant le monde rural (outillage, engrais) ou utilisant des produits agricoles pour une première transformation, des unités usinant des matières premières importées pour approvisionner des filières aval (minoterie - boulangerie - biscuiterie) ou d'autres branches : marché agro-industriel pour les matières plastiques, ensemble du secteur secondaire pour les clouteries, visseries et la fabrication d'emballages métalliques, marché du bâtiment et des travaux publics pour l'usine de fers à béton (1), les cimenteries et la fabrication de bitume. Toutefois, il demeure malaisé de mesurer réellement les progrès de l'intégration, en particulier interne, de l'activité industrielle. Les comparaisons entre les divers travaux disponibles restent difficiles car les outils d'analyse et les champs d'appréhension diffèrent. Outre les difficultés de calcul liées à la nature des sources existantes (documents comptables, problème de la localisation réelle des achats et des effets), les études disponibles portent soit sur l'internalisation des intrants, c'est à dire sur "les capacités du système industriel à diffuser des effets développants au stade des achats de biens intermédiaires" (J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975), soit sur les effets induits totaux, exprimant "les quantités de produits consommés et les quantités de valeur ajoutée pour 1 franc CFA de production par branche" (DDR, 1980) calculées à partir de tableaux d'échanges interbranches,

---

(1) Dont l'activité a cessé ; la société IMCI a été mise en liquidation le 18 mars 1985.

désagrégés en branches "Abidjan" et "intérieur du pays". D'après ces tableaux, les effets induits totaux de la production des branches abidjanaises sont importants à Abidjan même, "surtout sur les autres industries et le BTP" (1) : mais ces effets se traduisent, en ce qui concerne le secteur secondaire, par d'importants phénomènes d'intraconsommations à l'échelle des branches. Rien ne permet donc, objectivement, d'affirmer que des modifications significatives sont intervenues dans le système décrit par J. CHEVASSU et A. VALETTE : "ainsi, malgré l'existence d'une métropole d'un demi-million d'habitants où sont concentrées près des trois-quarts des sociétés industrielles, est-il difficile de parler de milieu industriel abidjanais" (2). Ce constat relatif à la situation de l'appareil de production en 1970 reste d'actualité. Ne convient-il pas alors de se demander si l'appareil de production manufacturier constitue bien un "système", c'est à dire "un ensemble constitué de parties ... interdépendantes dont l'interaction engendre la cohérence" (3), et si la constitution volontariste d'un tel système est possible à l'échelle de la Côte d'Ivoire dans les conditions actuelles du processus de croissance?

2) La distribution des éléments de la structure industrielle.

Pour mesurer l'emprise spatiale des activités manufacturières et s'interroger d'une part sur les fondements de leur localisation d'autre part sur la dynamique de l'occupation du sol urbain, il faut pouvoir disposer d'indicateurs paysagiques relevant de définitions communes et s'appliquant à des limites comparables. Or les unes et les autres varient

---

(1)DDR, 1980, tome 2, p. 171. Cf infra, Troisième partie, chap.I.
(2)J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975.
(3)C. MANZAGOL, 1980.

considérablement : la définition de l'"établissement industriel" et la simple délimitation des espaces de production (les zones industrielles par exemple) changent selon que le lecteur se réfère aux différents plans d'urbanisme, aux Perspectives Décennales de développement d'Abidjan ou aux publications de la Chambre d'Industrie. Le contenu des termes "zones industrielles" et "lot industriel" doit donc être précisé.

Dans les figures et tableaux qui suivent, la "zone industrielle" est considérée comme un espace produit par une action d'aménagement destinée à favoriser l'implantation et le développement d'unités industrielles au sens large, c'est à dire d'établissements du secteur secondaire. La superficie totale des zones est donc le champ d'application des différentes opérations de production de cet espace, dont les limites sont définies dans les dossiers de lotissement. En pratique, cela ne pose aucun problème pour les anciennes zones de l'île de Petit-Bassam (numérotées 2B, 3, 4A, 4C, cette dernière étant déclassée en tant que "zone industrielle") et pour les zones dites d'équilibre (Koumassi, Banco-Nord). En revanche, la présence de nombreuses usines au sein du domaine foncier portuaire conduit à pratiquer des regroupements ; la zone "Port + 2C" englobe l'étendue du domaine portuaire autour des quais Nord et Ouest ainsi que l'ancienne zone 2C en quasi-totalité occupée par des installations de la RAN; sur la digue de Vridi, la division foncière entre zone portuaire et zone industrielle est confirmée par la répartition des activités, mais la situation est très différente dans la presqu'île de Vridi où l'étendue du domaine portuaire est considérable : "Vridi-Industriel" rassemble donc les deux emprises foncières (Port autonome + zone d'Etat), et le parc productif y est composé par l'ensemble des établissements manufacturiers, quel que soit le gestionnaire du terrain affecté, Port ou Domaine urbain. A l'intérieur de chaque zone industrielle, une distinction a été établie entre les lots "industriels" et les autres lots, le terme lot désignant les parcelles où sont localisés les établissements manufacturiers

ainsi que celles portant les dépôts annexes des usines mais qui, relevant de la même entité juridique, sont inséparables des unités de production du fait de relations fonctionnelles permanentes ; les ratios calculés concernent donc les "surfaces industrielles" et non l'aire totale des zones industrielles.

- La répartition des principaux indicateurs dans les zones industrielles .

A l'échelle de l'agglomération, le déséquilibre signalé dans les travaux antérieurs (1) subsiste : c'est au Sud des deux ponts reliant le Plateau à l'île de Petit-Bassam que l'activité industrielle reste pour l'essentiel localisée, en solidarité spatiale plus ou moins marquée avec les équipements portuaires. Cependant, des modifications sont intervenues depuis 1970 : à cette date, on ne dénombrait que 13,5% des établissements et 18,7% des emplois industriels au Nord de la lagune ; en 1980, la zone industrielle de Banco-Nord regroupe plus de 18% des établissements (selon notre définition de l'établissement productif) et en ajoutant les données des unités isolées (Abobo, baie du Banco), la partie septentrionnale de l'agglomération regroupe désormais plus de 23% des emplois industriels manufacturiers. Mais c'est sur l'île de Petit-Bassam et les remblais industriels de Vridi qu'est rassemblé le potentiel productif : 81,5% des établissements représentant 84,9% des investissements y fournissent 91,5% du chiffre d'affaires, 91,1% de la valeur ajoutée et 81,6% des emplois.

A l'échelle des zones industrielles, la répartition des principaux indicateurs montre l'existence de disparités relevant à la fois de la distribution spatiale et du contenu de chacun des parcs.

---

(1) A. DUCHEMIN, 1973.

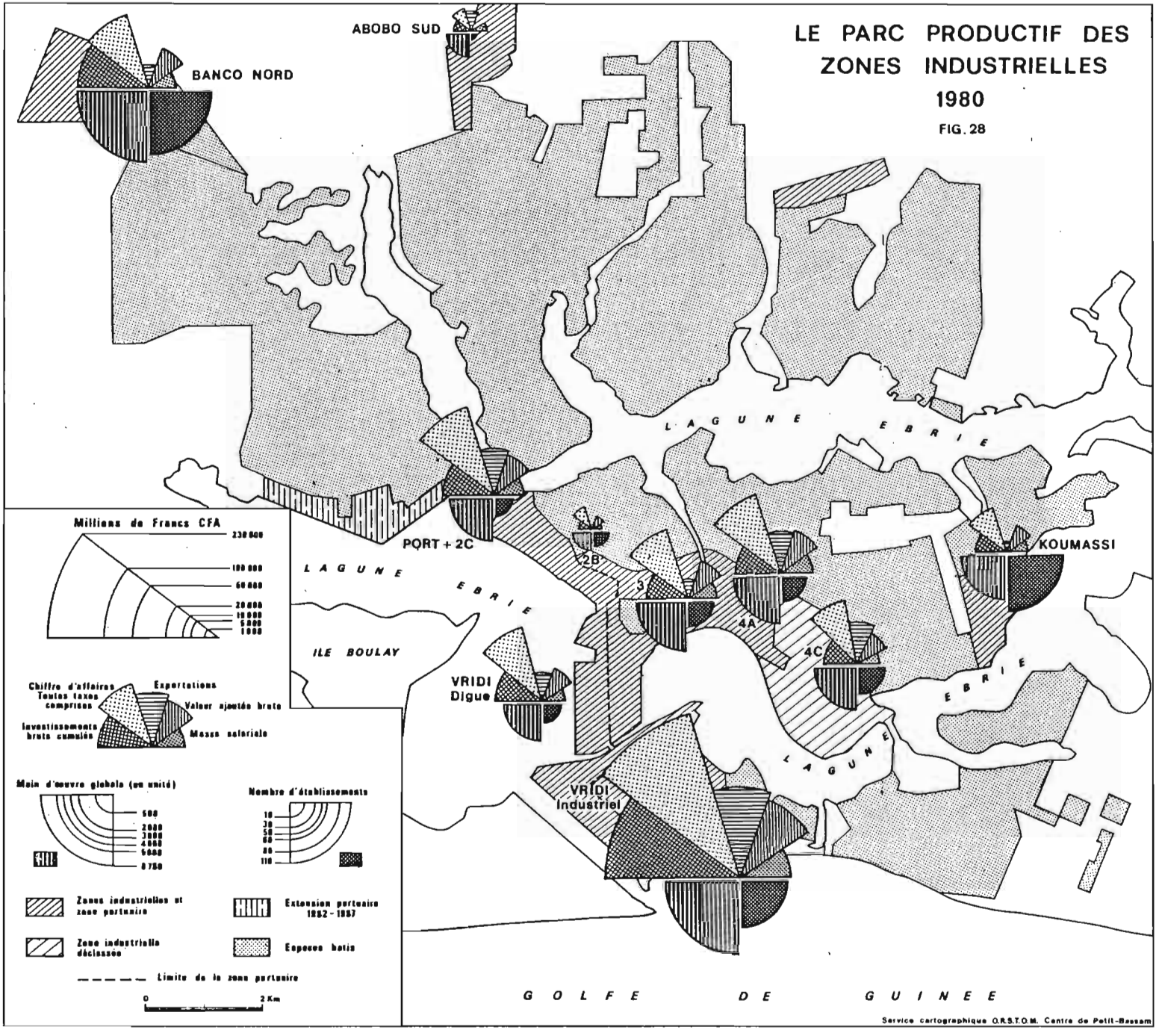

LE PARC PRODUCTIF DES ZONES INDUSTRIELLES
1980
FIG. 28
ABOBO SUD
BANCO NORD
LAGUNE EBRIE
PORT + 2C
2B
3
4A
4C
KOUMASSI
VRIDI Digue
VRIDI Industriel
ILE BOULAY
GOLFE DE GUINEE
Millions de Francs CFA
230 000
100 000
60 000
20 000
10 000
5 000
1 000
Chiffre d'affaires Toutes taxes comprises
Exportations
Valeur ajoutée brute
Investissements bruts cumulés
Masse salariale
Main d'oeuvre globale (en unité)
500
2000
3000
4000
6000
8750
Nombre d'établissements
10
30
50
80
90
110
Zones industrielles et zone portuaire
Extension portuaire 1952 - 1957
Zone industrielle désaffectée
Espaces bâtis
Limite de la zone portuaire
0
2 Km
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

Tableau 36 : REPARTITION DES INDICATEURS PAR ZONES

ZONES	Investissements (millions CFA)	%	C.A. (millions CFA)	%	Export. (millions CFA	%	V.A. (millions CFA)	%	M. salariale (millions CFA)	%	Emplois (unités)	%	Ets en production (1)	
Port + 2C	17 364,1	7,5	55 174,5	11,2	15 056,6	13,9	12 214,8	10,4	5 387,9	10,6	2 966	8,4	15	(15)
Vridi-digue	14 778,3	6,4	40 442,8	8,2	5 066,0	4,7	9 053,2	7,7	3 414,4	6,7	2 321	6,6	12	(12)
Vridi-indust.														
. avec SIR	120 882,8	52,2	227 737,9	46,5	58 427,5	54,2	45 981,8	39,1	19 016,9	37,6	9 103	25,8	78	(74)
. sans SIR	(52 552,2		(147 057,2		(33 356,6)		(38 892,8		(16 327,5)		(8 368)		(77)	(73)
Zone 2B	961,7	0,4	3 018,6	0,6	-	-	969,4	0,8	464,5	0,9	521	1,5	13	(9)
Zone 3	12 950,3	5,6	32 555,9	6,6	1 992,4	1,8	11 800,3	10,0	5 001,4	9,9	3 937	11,2	31	(26)
Zone 4A	15 710,0	6,8	48 632,4	9,9	12 126,8	11,3	14 470,6	12,3	7 151,2	14,2	3 683	10,5	33	(26)
Zone 4C	7 579,6	3,3	27 684,8	5,6	11 381,4	10,5	7 827,1	6,7	3 480,7	6,8	2 885	8,2	42	(29)
Koumassi	6 347,5	2,7	13 967,6	2,9	332,6	0,3	4 876,0	4,1	2 308,2	4,6	3 307	9,4	103	(93)
Banco N.-YPG	34 938,0	15,1	41 889,9	8,5	3 608,0	3,3	10 504,4	8,9	4 413,9	8,7	6 439	18,4	74	(74)
TOTAL Z.I.	231 512,3	100,0	491 104,4	100,0	107 991,3	100,0	117 697,6	100,0	50 639,1	100,0	35 162	100,0	401	(358)
Sans la SIR	163 181,6		410 423,7		82 920,4		110 608,6		47 949,7		34 427		400	(357)

(1) Données recueillies pour 358 établissements.

Tableau 37 Répartition des indicateurs par groupes de zones industrielles.

	Anciennes zones de l'île de Petit-Bassam (port+zones 2, 3, 4)		Remblais industriels de Vridi (Vridi-digue + Vridi-industrie)		Zones d'équilibre de lère ou 2ème génération (Banco-N.+Koumass	
	avec SIR	sans SIR	avec SIR	sans SIR	avec SIR	sans SIF
Inv.	23,6%	33,3%	58,6%	41,3%	17,8%	25,4%
C.A.	33,9%	40,6%	54,7%	45,7%	11,4%	13,7%
V.A.	40,2%	42,8%	46,8%	43,3%	13,0%	13,9%
Empl.	39,8%	40,6%	32,4%	31,1%	27,8%	28,3%

Les anciennes zones industrielles, programmées dans le Plan BADANI (1952) et aménagées sur l'île de Petit-Bassa consécutivement à l'ouverture du canal de Vridi (23 juillet 1950) et à la réalisation du premier Plan Directeur du Port (1951 - 1967), n'ont certes plus la prépondérance, comme dans les années 1960-1965, mais elles conservent la première place pour le nombre d'emplois offerts.

Depuis 1970, le phénomène majeur est incontestablement l'affirmation progressive de la primauté de la zone industrielle de Vridi, résultat d'une immense opération combinée de conquête industrialo-portuaire de la lagune et de la presqu'île de Vridi, contemporaine du deuxième plan Directeur du Port, dont les travaux ont débuté en mars 1965. En 1980, les 90 établissements industriels de Vridi représentent plus de la moitié des investissements totaux, et même sans tenir compte des indicateurs de la raffinerie de pétrole, l'ensemble (Vridi-Digue + Industriel) est au premier rang pour les investissements, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée.

Enfin, parmi les "zones d'équilibre" successivement programmées depuis 1960, deux seulement ont été réellement aménagées (Koumassi, Banco-Nord) ; celle d'Abobo-Sud ne compte que deux établissements manufacturiers, celle d'Abobo-Nord doit surtout accueillir la gare de triage et les nouveaux

ateliers de la RAN (dont le desserrement a été différé du fait du coût du projet et des difficultés budgétaires) ainsi que les Halles Centrales d'Abidjan, le parc industriel de la Riviera est en grande partie colonisé par l'habitat illégal et l'aménagement de la future zone industrialo-portuaire de Locodjro (Banco-Sud) dépend des travaux d'extension portuaire qui n'ont toujours pas été entrepris en 1986. Dans ces conditions, le poids relatif des zones d'équilibre reste faible même s'il progresse depuis 1970, en particulier du fait du remplissage, depuis 1976, de la zone de Banco-Nord.

Les disparités ne se résument pas aux seuls poids spécifiques de chaque zone ou groupe de zones. Les inégalités de rapport entre indicateurs dans chaque parc apparaissent à la lecture de la carte (fig. 28), en référence à l'abaque commune. Sans entrer dans les détails de la composition du parc de chaque zone, une première typologie fondée sur les rapports entre indicateurs privilégiant les conséquences de l'investissement sur la création de richesses et d'emplois (CA/I ; VA/I; E/I) et élaborée à partir des écarts-types, peut être établie .

Tableau 38 Typologie des zones à partir de "l'effet investissement".

	CA / I					E/I				
VA/I	+2 σ	+1 σ	-1 σ	-2 σ		+2 σ	+1 σ	- 1 σ		-2 σ
+2 σ	4C	2B				2B	4C			
+1 σ		4A	3, K			K	3, 4A			
-1 σ		Port Digue						Port Digue		
-2 σ				Banco-Nord , Vridi-Ind.			Banco+ Nord			Vridi-Ind.

K = Koumassi.

Une distinction apparaît entre :

- les zones où l'investissement est fortement inducteur de valeur ajoutée et d'emplois par rapport à la moyenne de l'ensemble du parc (2B, 4C) ;

- les zones où le rapport VA/I reste supérieur à la moyenne, mais où les effets sont inégaux (3, 4A, Koumassi), toujours positifs pour l'emploi mais en dessous de la moyenne pour les chiffres d'affaires en zone 3 et à Koumassi;

- les zones où le rapport VA/I est inférieur à la moyenne, où les chiffres d'affaires demeurent importants relativement à l'investissement, mais où l'induction d'emplois devient moins forte (Port + 2C, Vridi-digue);

- la zone la plus capitalistique, où l'ampleur des investissements n'a pas pour contrepartie la création d'une très forte valeur ajoutée et de nombreux emplois par rapport à la moyenne du parc de la capitale (Vridi-industrie). Pour la zone de Banco-Nord, l'insuffisance des données disponibles et de la collecte pour la valeur ajoutée expliquent la position à moins 2 écarts-types dans le rapport VA/I ; en fait, la composition et la structure du parc rapprochent les zones de Banco-Nord et de Koumassi, comme l'indique en partie le rapport E/I .

C'est donc dans les anciennes zones industrielles de l'île (auxquelles il convient de joindre Koumassi) que les effets de l'investissement sur la valeur ajoutée et l'emploi sont les plus importants relativement à la moyenne; au contraire les remblais industriels récents apparaissent comme plus capitalistiques, la zone de Banco-Nord possédant les deux caractères. Cela conduit à s'interroger sur la distribution des activités au sein des zones industrielles, sur la composition et la structure de chaque zone.

- La répartition des activités dans les zones industrielles

Les différentes activités sont pour la plupart assez bien représentées dans chacune des zones : on retrouve ainsi les branches textiles et métallurgiques dans les 9 zones, les industries alimentaires, la chimie et l'élaboration des matériaux de construction dans 8 zones, les industries diverses dans 7 zones; seuls les établissements travaillant le bois sont un peu moins diffus dans l'espace industriel (4 zones sur 9).

Tableau 39 Répartition des 401 établissements industriel par branches et par zones en 1980.

	Port+2C	2B	3	4A	4C	Vridi-Ind.	Vridi Digue	Koumassi	Banco-Nord
06-10	11	-	4	3	3	10	3	3	5
11+12	1	3	3	8	4	8	1	7	14
13	-	2	-	-	7	-	-	52	9
14-16	-	2	8	6	5	20	3	9	13
17	2	1	2	3	4	2	-	6	7
18-20	1	3	7	12	10	34	5	20	22
21	-	2	7	1	9	4	-	6	4
TOTAL	15	13	31	33	42	78	12	103	74

En réalité, compte tenu de la taille et des performances des établissements, les phénomènes de concentration caractérisant la distribution de la production paraissent beaucoup plus significatifs. Puisqu'il s'agit, en fin de compte, de réfléchir sur la signification de la solidarité industrialo-portuaire, un regroupement opéré en fonction des distances et de la plus ou moins grande contiguïté spatiale entre les infrastructures portuaires et les zones industrielles permet de distinguer l'arc portuaire d'une part, les zones industrielles de l'île et les zones d'équilibre d'autre part.

Tableau 40 : REPARTITION DE LA MAJORITE DES C.A. PAR BRANCHES ET PAR ZONES

	Arc portuaire		Z.I. de l'île				Z.I. d'équilibre	
+ de 50 % du C.A. dans :	Port + 2C	Vridi (ind. + digue)	2B	3	4A	4C	Koumassi	Banco N.
. 1 zone								
-Ind. chimiques avec SIR		80,5%						
sans SIR		61,6%						
-Mat.de const.	70,3%							
-Ind. métall.		70,0%						
. 2 zones								
-Ind.alimentaires	26,9%	36,7%						
-Ind. textiles		25,9%			37,3%			
-Ind. de bois						31,9%	36,3%	
-Ind. diverses				35,4%				27,6%

+ de 30 % du C.A. dans :								
. 1 zone								
-Ind. chimiques avec SIR		80,5%						
. 2 zones								
-Ind. chimiques sans SIR		61,6%		18,5%				
-Mat.de const.	70,3%							19,7%
-Ind. métall.		70,0%			15,4%			
. 3 zones								
-Ind. textiles		25,9%			37,3%			28,4%
-Ind. du bois						31,9%	36,3%	24,7%
-Ind. diverses				35,4%		19,1%		27,6%
. 4 zones								
-Ind.alimentaires	26,9%	36,7%				11,4%		9,7%

Avec plus de la moitié de leur chiffre d'affaires fournie par une seule zone et 80% par deux zones, les productions chimiques, métallurgiques et la fabrication des matériaux de construction apparaissent à la fois comme les plus regroupée et les plus solidaires de l'arc portuaire. Parmi les autres branches, la concentration spatiale des productions reste importante, puisque 2 zones sur 9 fournissent plus de la moitié du chiffre d'affaires des industries considérées ; mais si la proximité de l'arc portuaire demeure largement la règle pour les industries alimentaires, les industries du textile de l'habillement et du cuir, le travail du bois et les industries diverses sont beaucoup mieux représentées dans les anciennes zones de l'île et dans les zones d'équilibre.

En considérant les localisations non plus en fonction des branches mais en rapport avec l'origine des matières premières et la destination des produits, il apparait que les industries valorisant les matières premières nationales pour l'exportation ne sont représentées que dans 5 zones sur 9; leur production est presque négligeable dans les zones d'équilibre, mais si l'arc portuaire reste prépondérant (conserveries filière cacao), les anciennes zones industrielles réalisent près de 40% du chiffre d'affaires de l'ensemble, du fait de la présence de grands établissements des filières café (CAPRAL) et cacao (SACO). Les industries d'import-substitution et les filières nationales sont partout présentes, mais avec une distribution inégale : la production de l'import-substitution est ainsi relativement plus importante dans les anciennes zones que dans les zones d'équilibre, qui réalisent en revanche une part plus grande du chiffre d'affaires des filières nationales.

Tableau 41 Répartition des C.A. par types d'activités et par zones (1980)

	Import-substitution avec SIR	Import-substitution sans SIR	Valorisation pour l'exportation	Filières nationales
Arc portuaire	69,6%	60,4%	56,8%	56,8%
dont				
- Port + 2C	11,0%	14,3%	21,0%	6,0%
- Vridi Digue	4,3%	5,6%	-	6,0%
- Vridi Ind.	54,3%	40,5%	35,8%	21,7%
Anciennes Z.I.	21,0%	27,4%	39,1%	19,2%
dont				
- 2B	0,6%	0,8%	-	0,9%
- 3	9,0%	11,7%	-	1,5%
- 4A	7,4%	9,7%	19,1%	13,9%
- 4C	4,0%	5,2%	20,0%	2,9%
Z.I. d'équilibre	9,4%	12,2%	4,1%	24,0%
dont				
- Koumassi	2,7%	3,5%	-	5,2%
- Banco Nord	6,7%	8,7%	4,1%	18,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La répartition des fonctions économiques entre les différents espaces productifs montre :

- une très forte concentration des industries d'équipement et surtout des industries intermédiaires autour de l'arc portuaire et dans la zone de Vridi-industriel qui réalise 66,7% du chiffre d'affaires des industries d'équipement et 82,6% (70,9% sans la SIR) de celui des industries intermédiaires ;

- une distribution relativement plus lâche des industries de consommation, assez bien réparties entre les différents espaces ; seules les zones 2B, 4C et Koumassi ont un poids relatif faible.

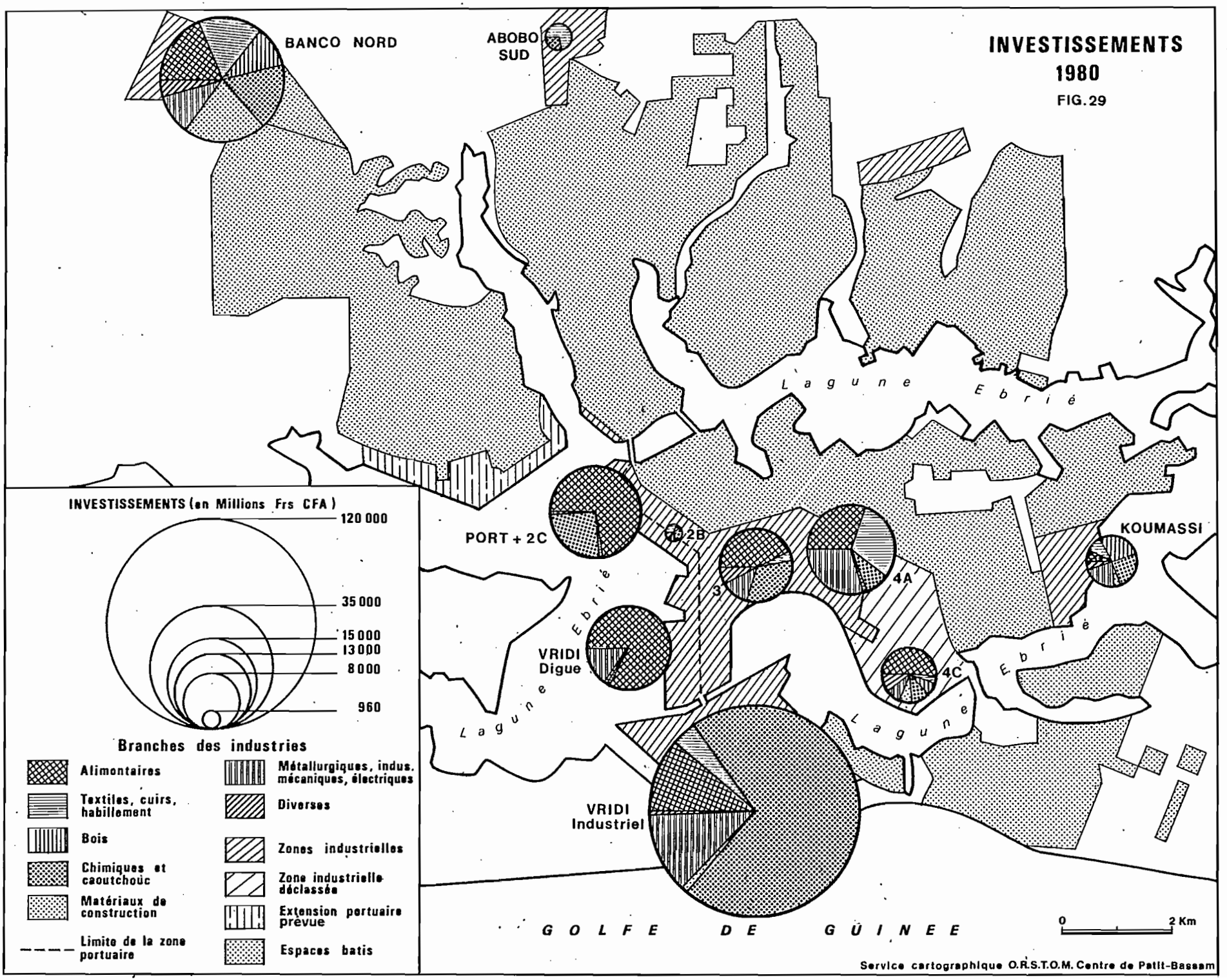
Tableau 42 Répartition des C.A. par fonctions économiques et par zones (1980)

	Industries d'équipement	Industries intermédiaires		Industries de consommatio:
		avec SIR	sans SIR	
Arc portuaire	67,3%	82,6%	70,9%	52,3%
dont				
- Port + 2C	1,2%	9,0%	15,1%	16,2%
- Vridi Digue	4,2%	0,3%	0,6%	17,0%
- Vridi Ind.	61,9%	73,3%	55,2%	19,1%
Anciennes Z.I.	21,0%	11,9%	19,6%	32,7%
dont				
- 2B	0,1%	-	-	1,3%
- 3	5,4%	0,6%	1,1%	12,4%
- 4A	9,6%	5,4%	9,1%	14,2%
- 4C	5,9%	5,9%	9,4%	4,8%
Z.I. d'équilibre	11,7%	5,5%	9,5%	15,8%
dont				
- Koumassi	8,6%	0,6%	1,2%	3,2%
- Banco Nord	3,1%	4,9%	8,3%	11,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

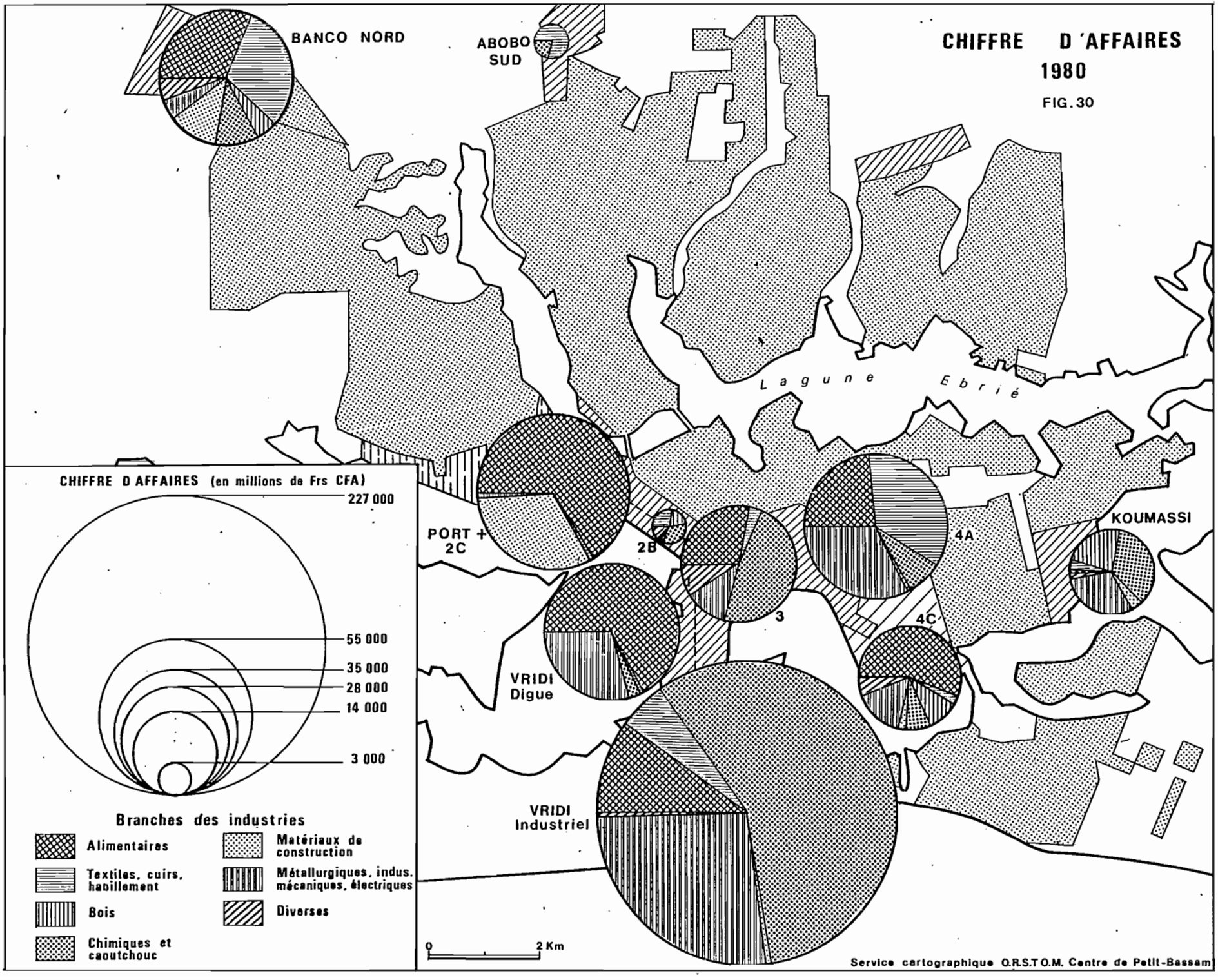
DOSSIER CARTOGRAPHIQUE SUR LES ZONES

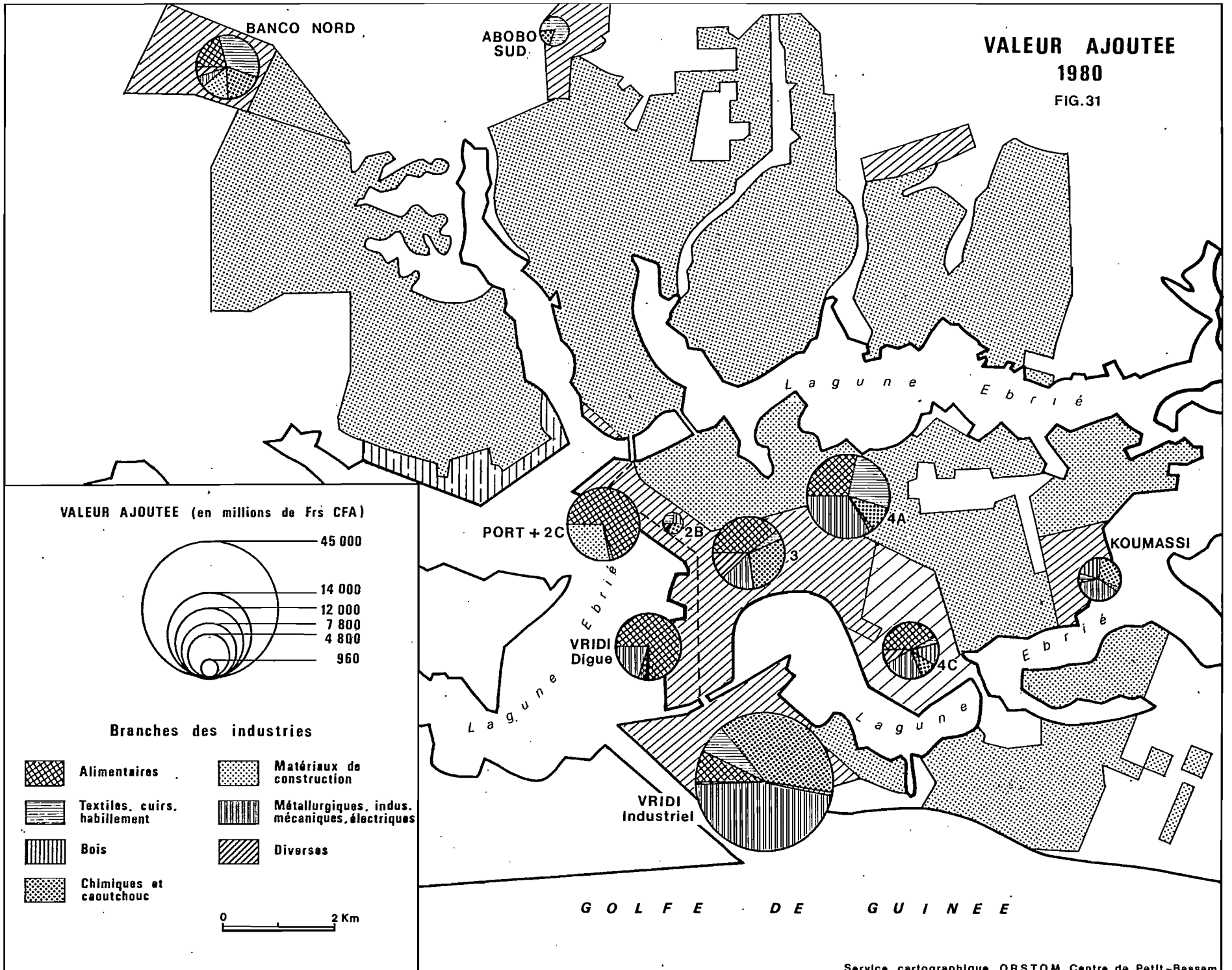
INDUSTRIELLES D'ABIDJAN EN 1980.

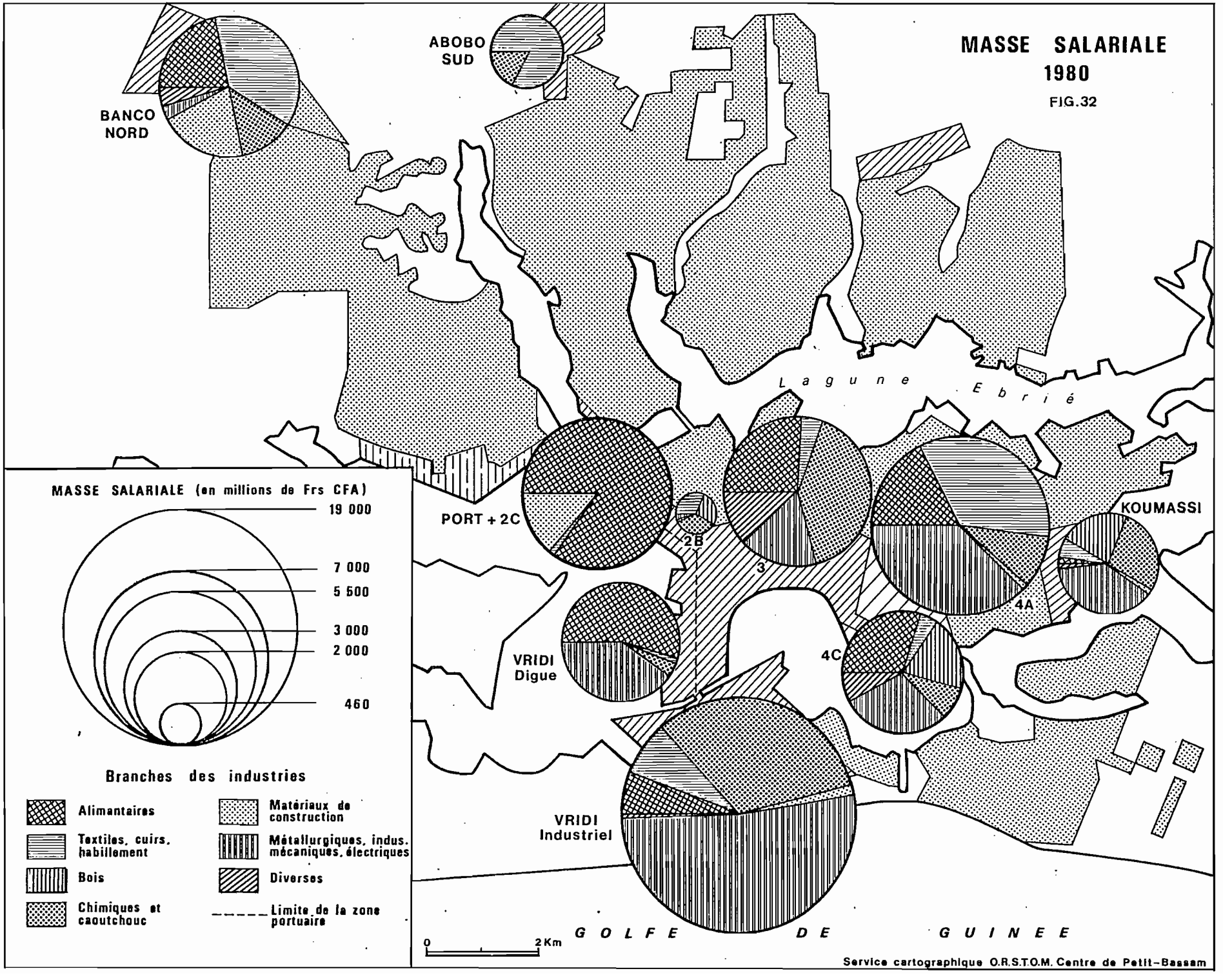
A des fins comparatives, l'abaque des figures 29 , 30 et 31 est commune.

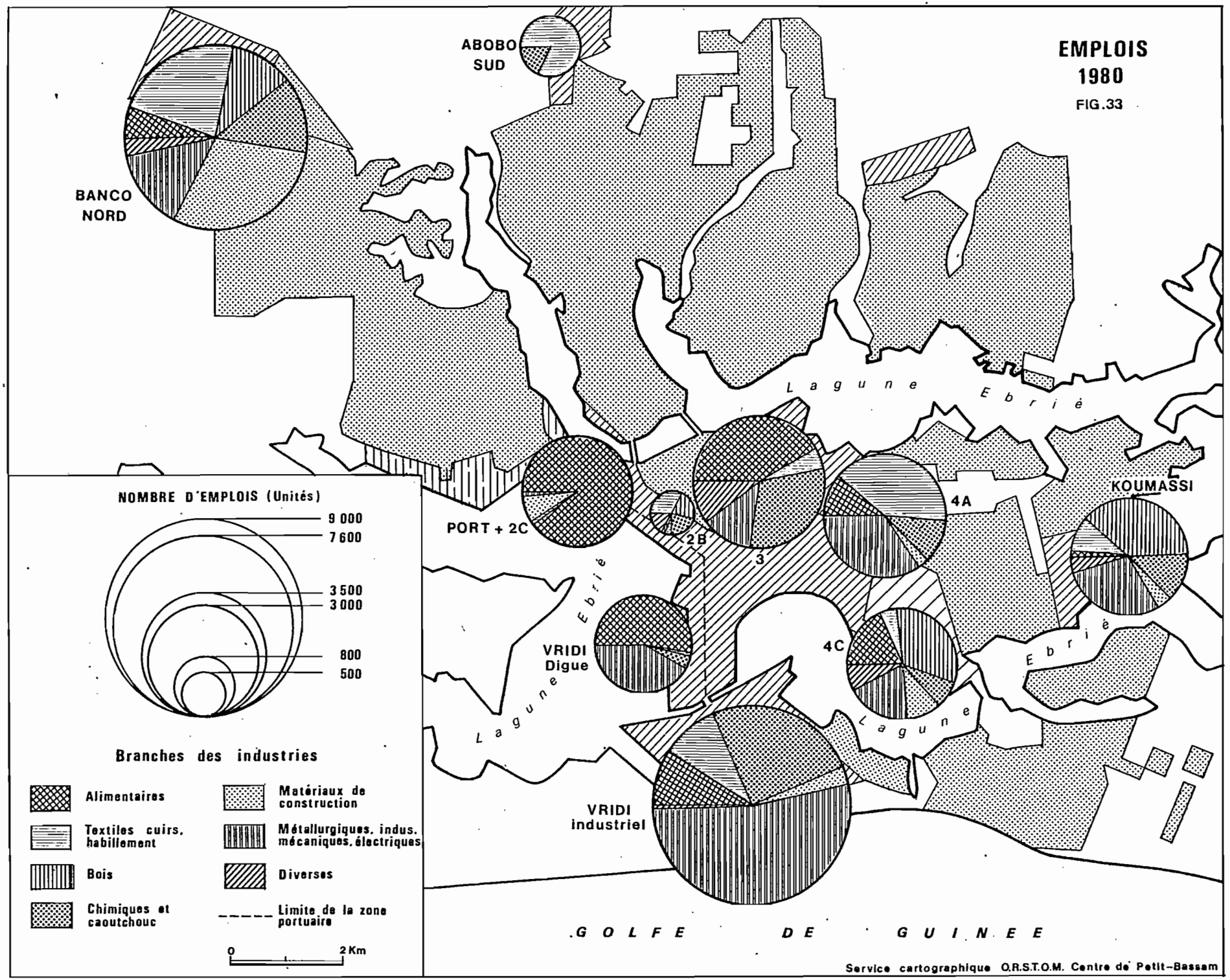


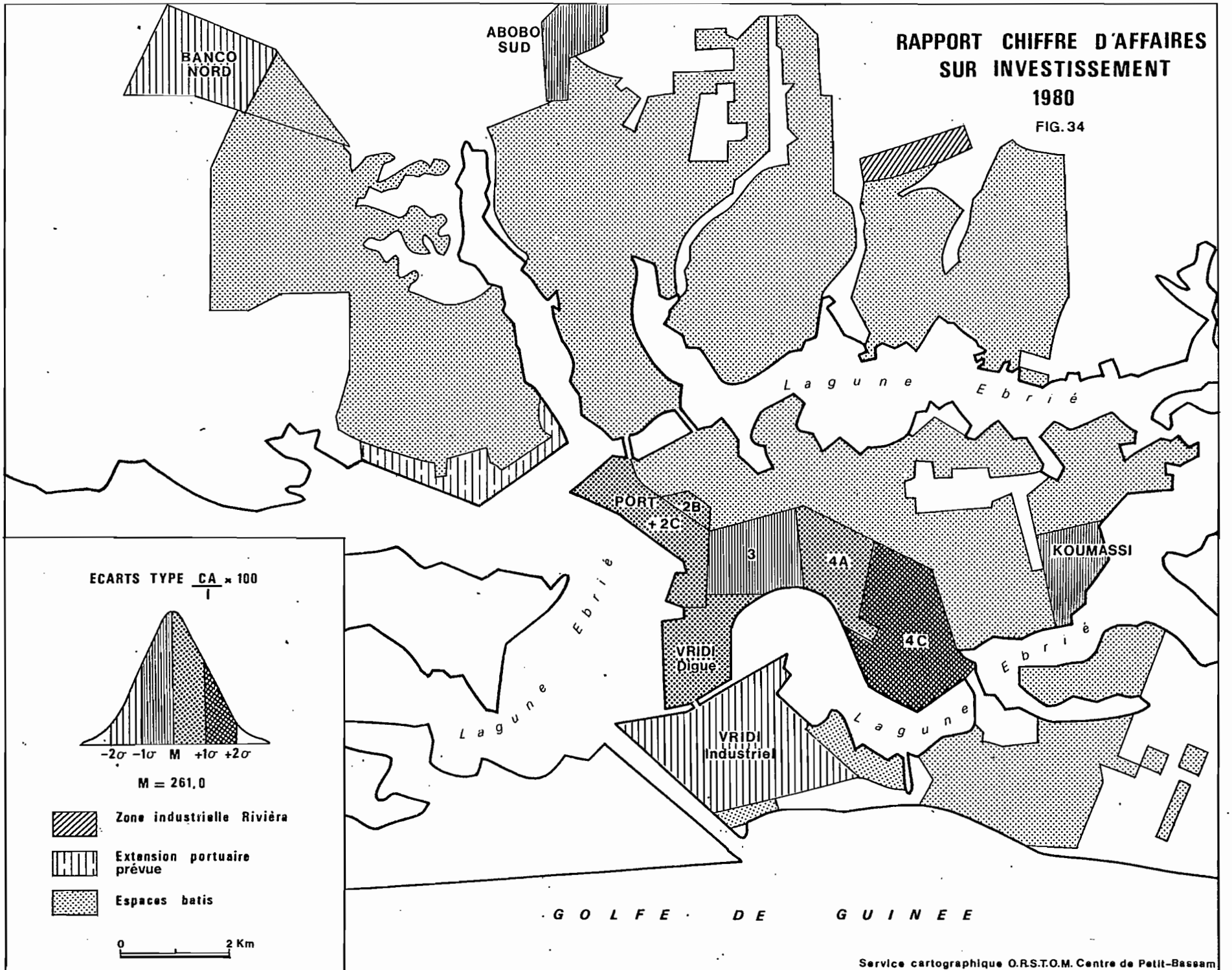
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

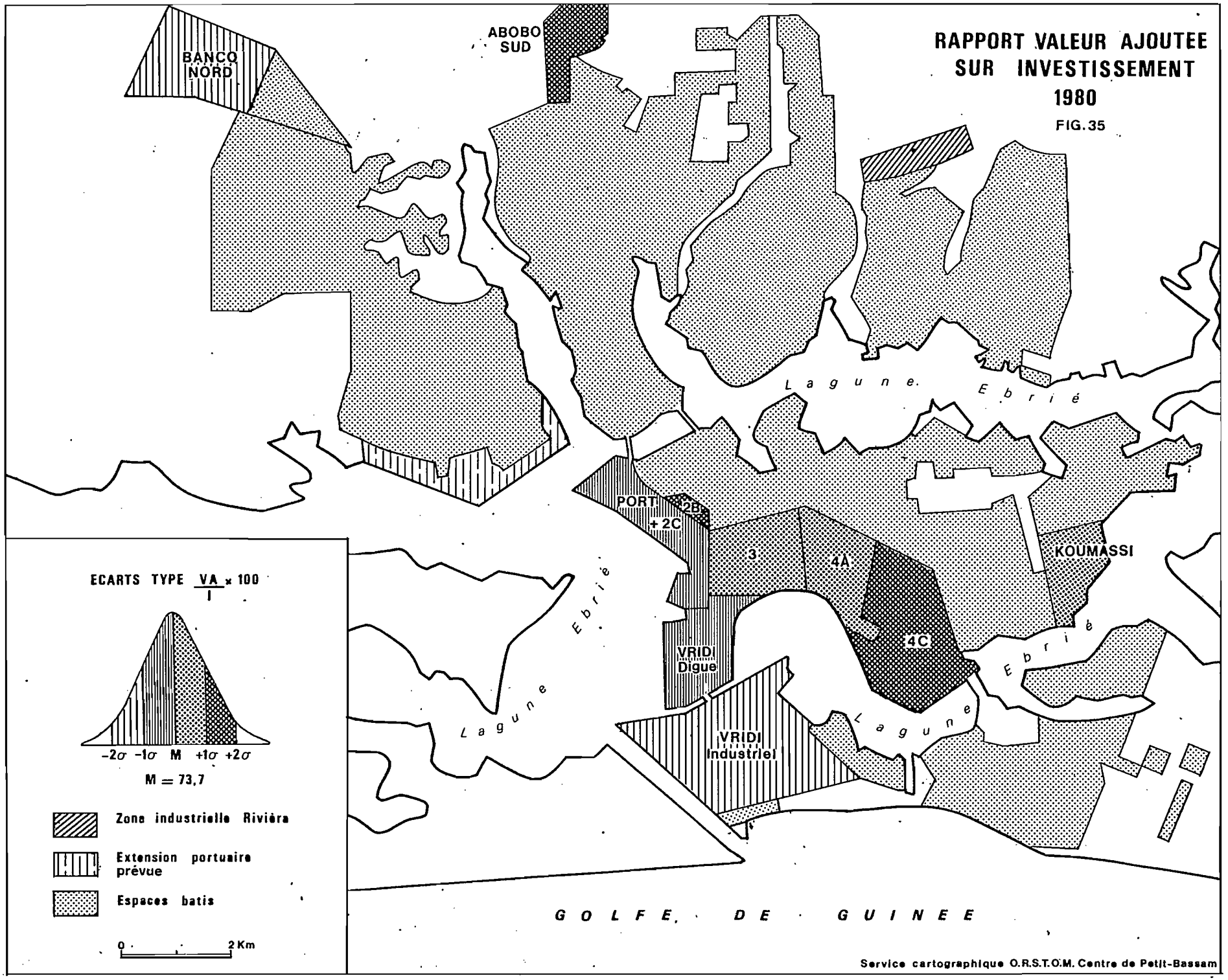

CHIFFRE D 'AFFAIRES
1980
FIG. 30
BANCO NORD
ABOBO SUD
Lagune Ebrié
KOUMASSI
PORT + 2C
2B
4A
3
4C
VRIDI Digue
VRIDI Industriel
CHIFFRE D AFFAIRES (en millions de Frs CFA)
227 000
55 000
35 000
28 000
14 000
3 000
Branches des industries
Alimentaires
Textiles, cuirs, habillement
Bois
Chimiques et caoutchouc
Matériaux de construction
Métallurgiques, indus. mécaniques, électriques
Diverses
0
2 Km
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam


VALEUR AJOUTEE
1980
FIG.31
BANCO NORD
ABOBO SUD
PORT + 2C
2B
3
4A
KOUMASSI
VRIDI Digue
4C
VRIDI Industriel
Lagune Ebrié
GOLFE DE GUINEE
VALEUR AJOUTEE (en millions de Frs CFA)
45 000
14 000
12 000
7 800
4 800
960
Branches des industries
Alimentaires
Textiles, cuirs, habillement
Bois
Chimiques et caoutchouc
Matériaux de construction
Métallurgiques, indus. mécaniques, électriques
Diverses
0
2 Km
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam


MASSE SALARIALE
1980
FIG.32
ABOBO SUD
BANCO NORD
Lagune Ebrié
PORT + 2C
2B
3
KOUMASSI
4A
4C
VRIDI Digue
VRIDI Industriel
GOLFE DE GUINEE
0
2 Km
MASSE SALARIALE (en millions de Frs CFA)
19 000
7 000
5 500
3 000
2 000
460
Branches des industries
Alimentaires
Textiles, cuirs, habillement
Bois
Chimiques et caoutchouc
Matériaux de construction
Métallurgiques, indus. mécaniques, électriques
Diverses
Limite de la zone portuaire
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

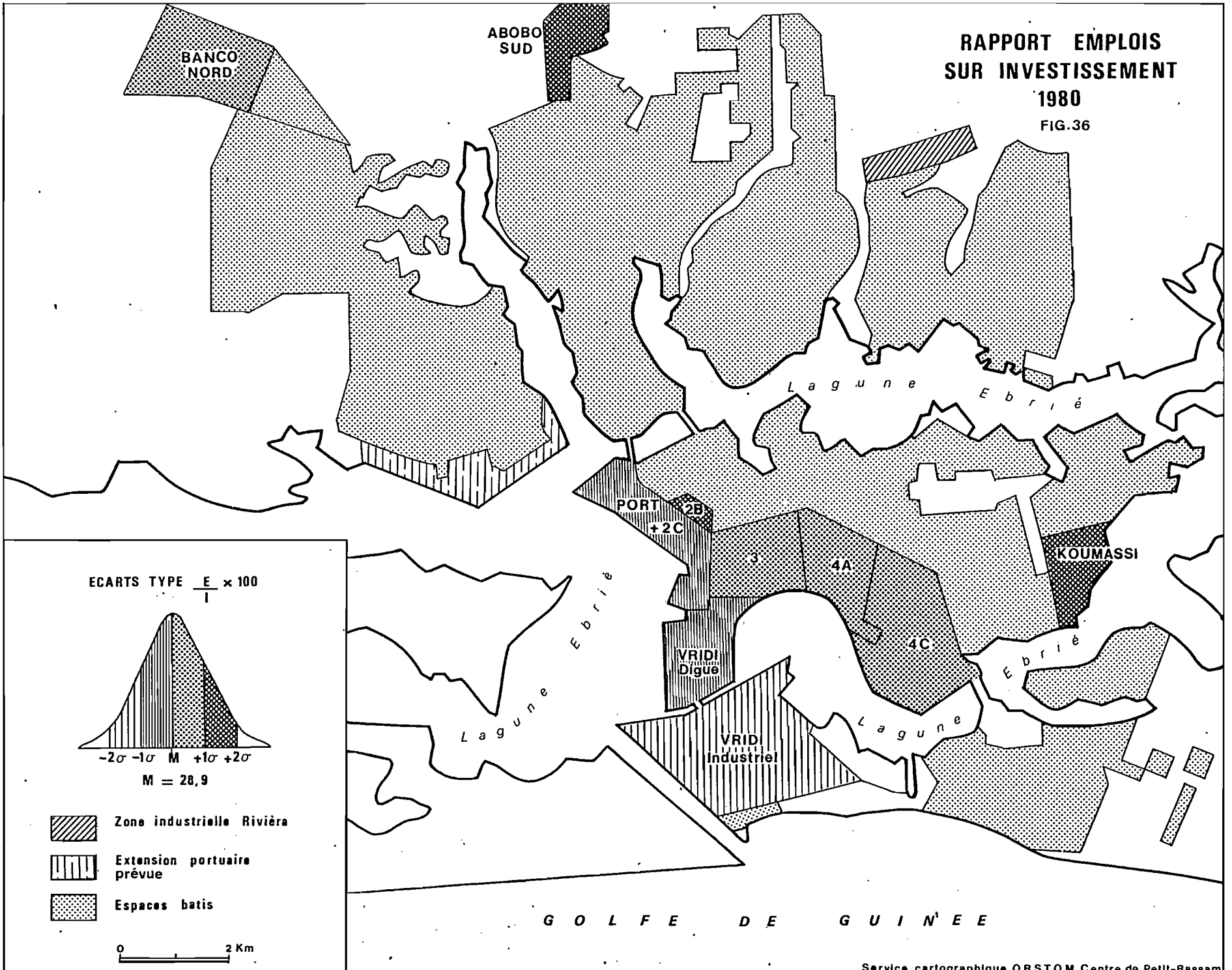

EMPLOIS
1980
FIG.33
ABOBO SUD
BANCO NORD
PORT + 2C
2B
3
4A
4C
KOUMASSI
VRIDI Digue
VRIDI industriel
Lagune Ebrié
Lagune Ebrié
Lagune Ebrié
Lagune
.GOLFE DE GUINEE
NOMBRE D'EMPLOIS (Unités)
9 000
7 600
3 500
3 000
800
500
Branches des industries
Alimentaires
Textiles cuirs, habillement
Bois
Chimiques et caoutchouc
Matériaux de construction
Métallurgiques, indus. mécaniques, électriques
Diverses
Limite de la zone portuaire
0
2 Km
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam


RAPPORT CHIFFRE D'AFFAIRES
SUR INVESTISSEMENT
1980
FIG. 34
BANCO NORD
ABOBO SUD
Lagune Ebrié
PORT 2B + 2C
3
4A
4C
KOUMASSI
VRIDI Digue
VRIDI Industriel
GOLFE DE GUINEE
ECARTS TYPE CA/I × 100
-2σ -1σ M +1σ +2σ
M = 261,0
Zone industrielle Rivièra
Extension portuaire prévue
Espaces batis
0
2 Km
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam


RAPPORT VALEUR AJOUTEE
SUR INVESTISSEMENT
1980
FIG. 35
BANCO NORD
ABOBO SUD
Lagune Ebrié
PORT
+ 2C
2B
3
4A
4C
KOUMASSI
VRIDI Digue
VRIDI Industriel
GOLFE DE GUINEE
ECARTS TYPE VA x 100
I
-2σ -1σ M +1σ +2σ
M = 73,7
Zone industrielle Rivièra
Extension portuaire prévue
Espaces batis
0
2 Km
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

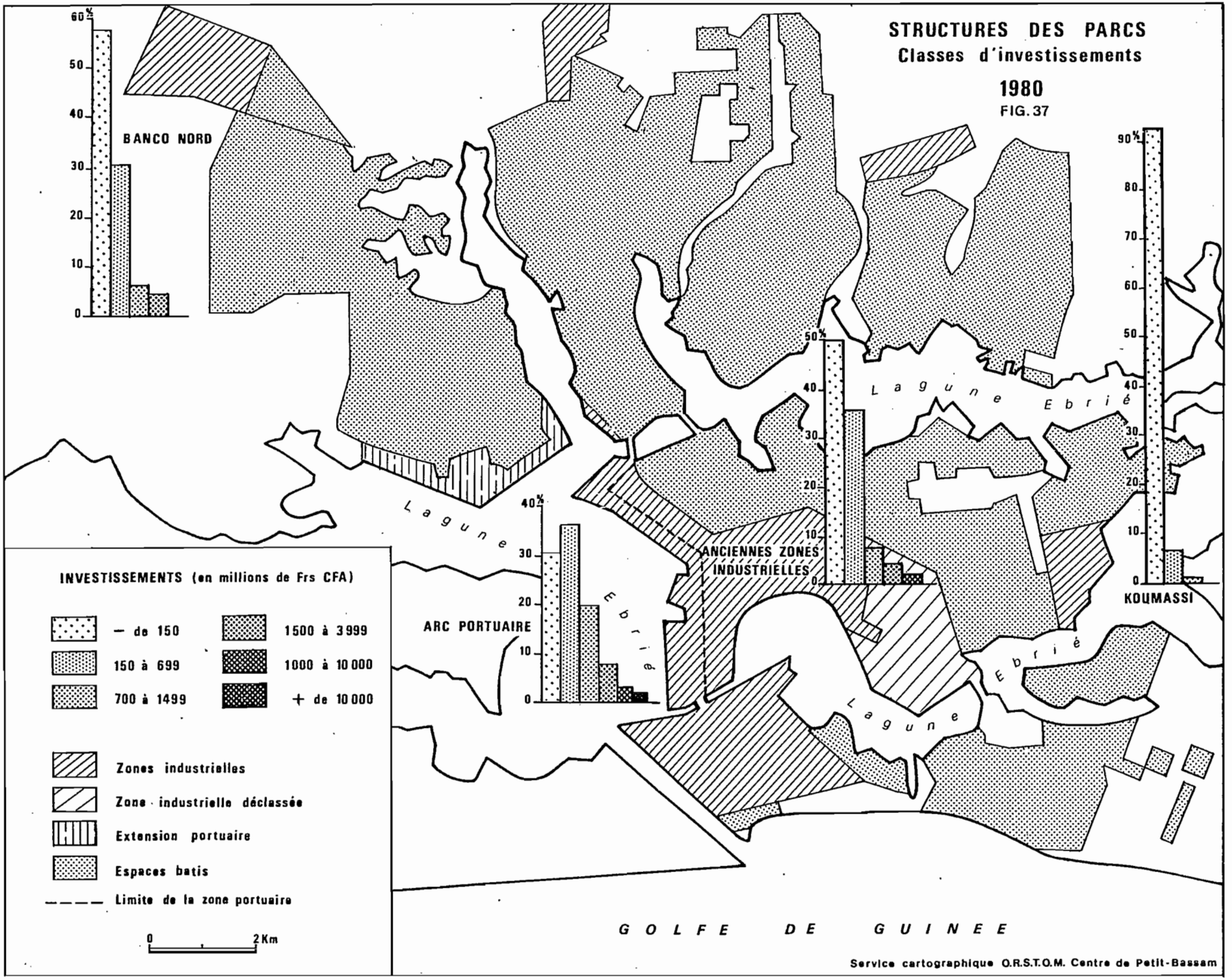
RAPPORT EMPLOIS SUR INVESTISSEMENT 1980

FIG.36

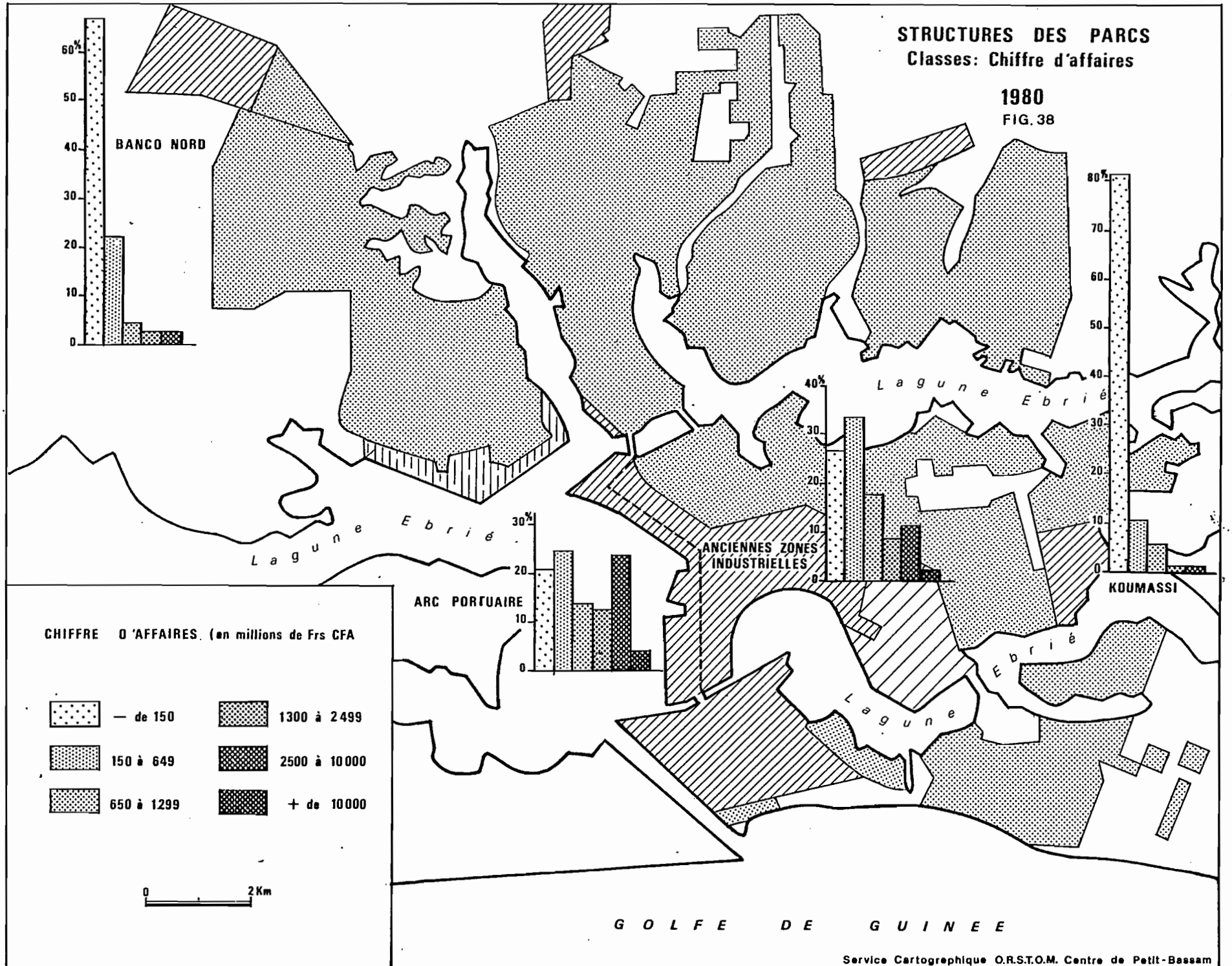


Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

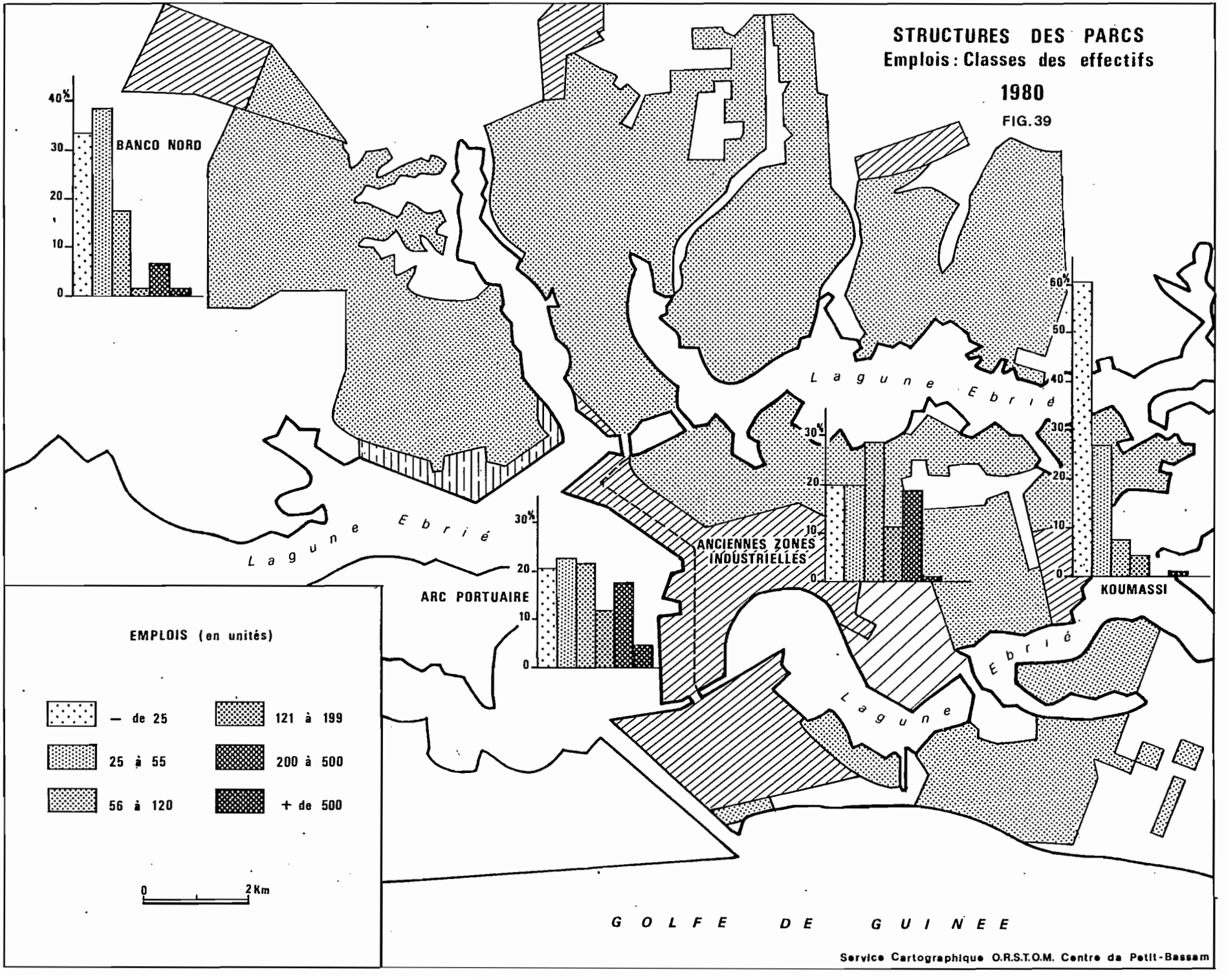
STRUCTURES DES PARCS
Classes d'investissements
1980
FIG. 37



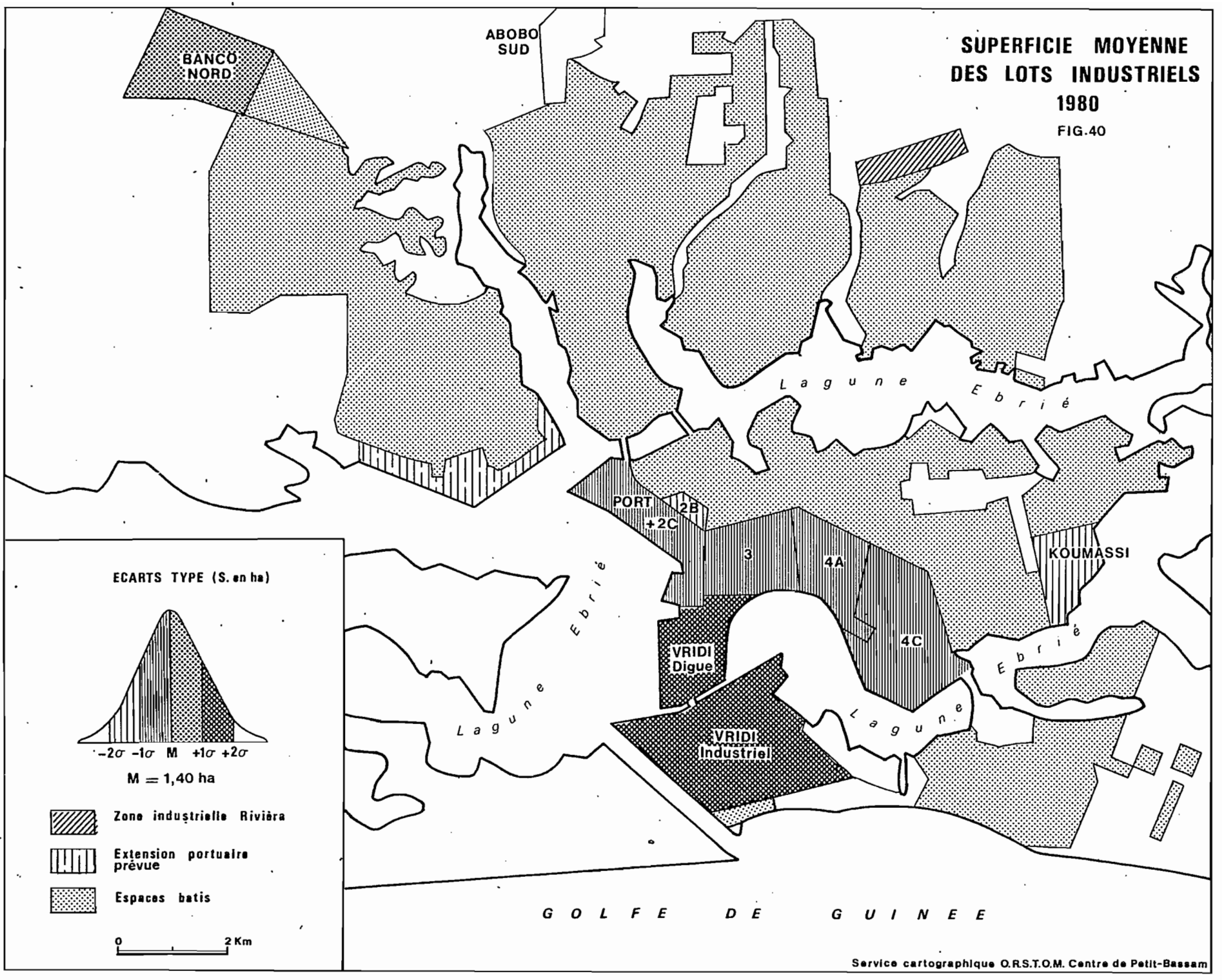
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

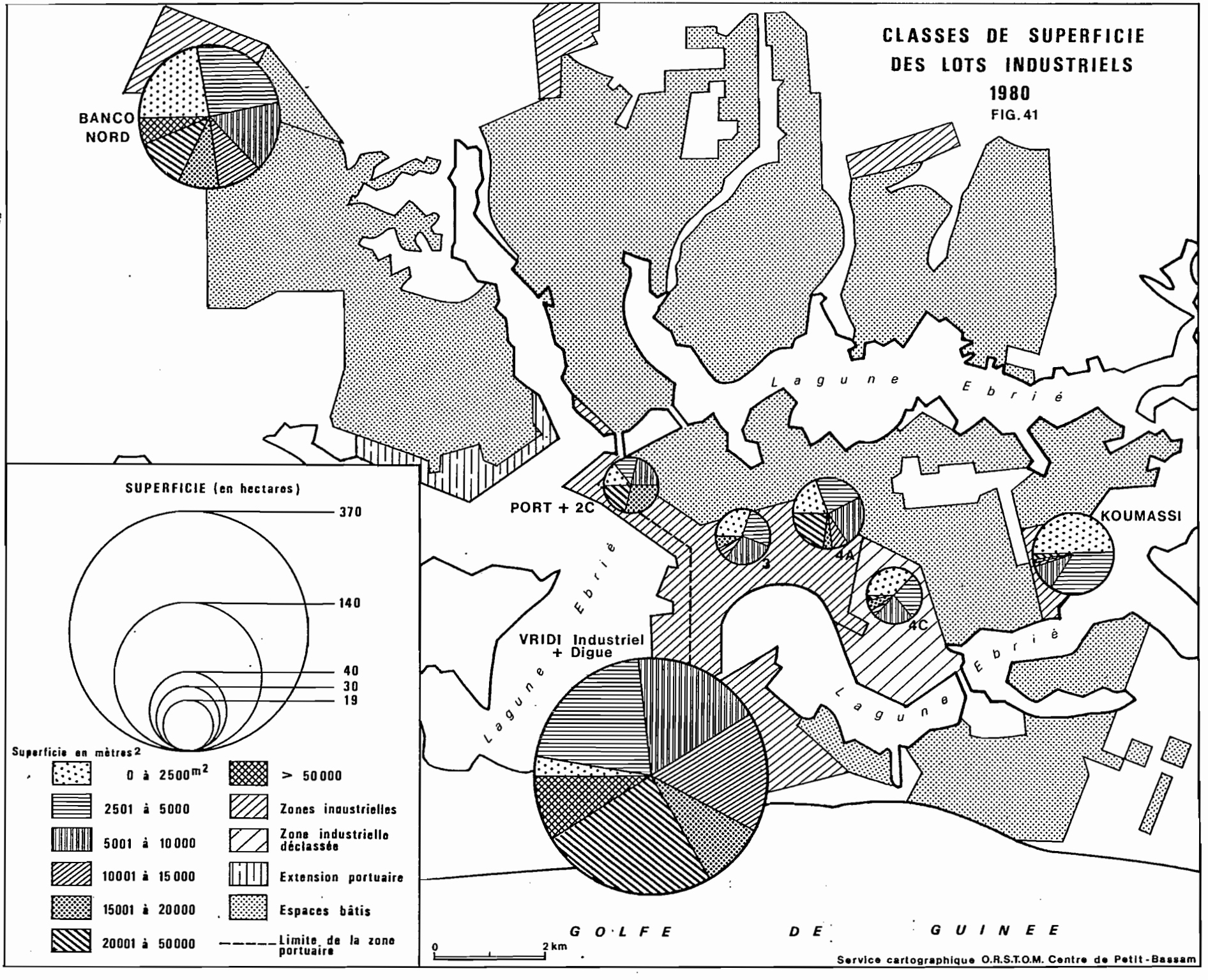

STRUCTURES DES PARCS
Classes: Chiffre d'affaires
1980
FIG. 38
BANCO NORD
ANCIENNES ZONES INDUSTRIELLES
ARC PORTUAIRE
KOUMASSI
Lagune Ebrié
Lagune Ebrié
Lagune Ebrié
GOLFE DE GUINEE
CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions de Frs CFA
— de 150
150 à 649
650 à 1299
1300 à 2499
2500 à 10000
+ de 10000
0
2Km
Service Cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

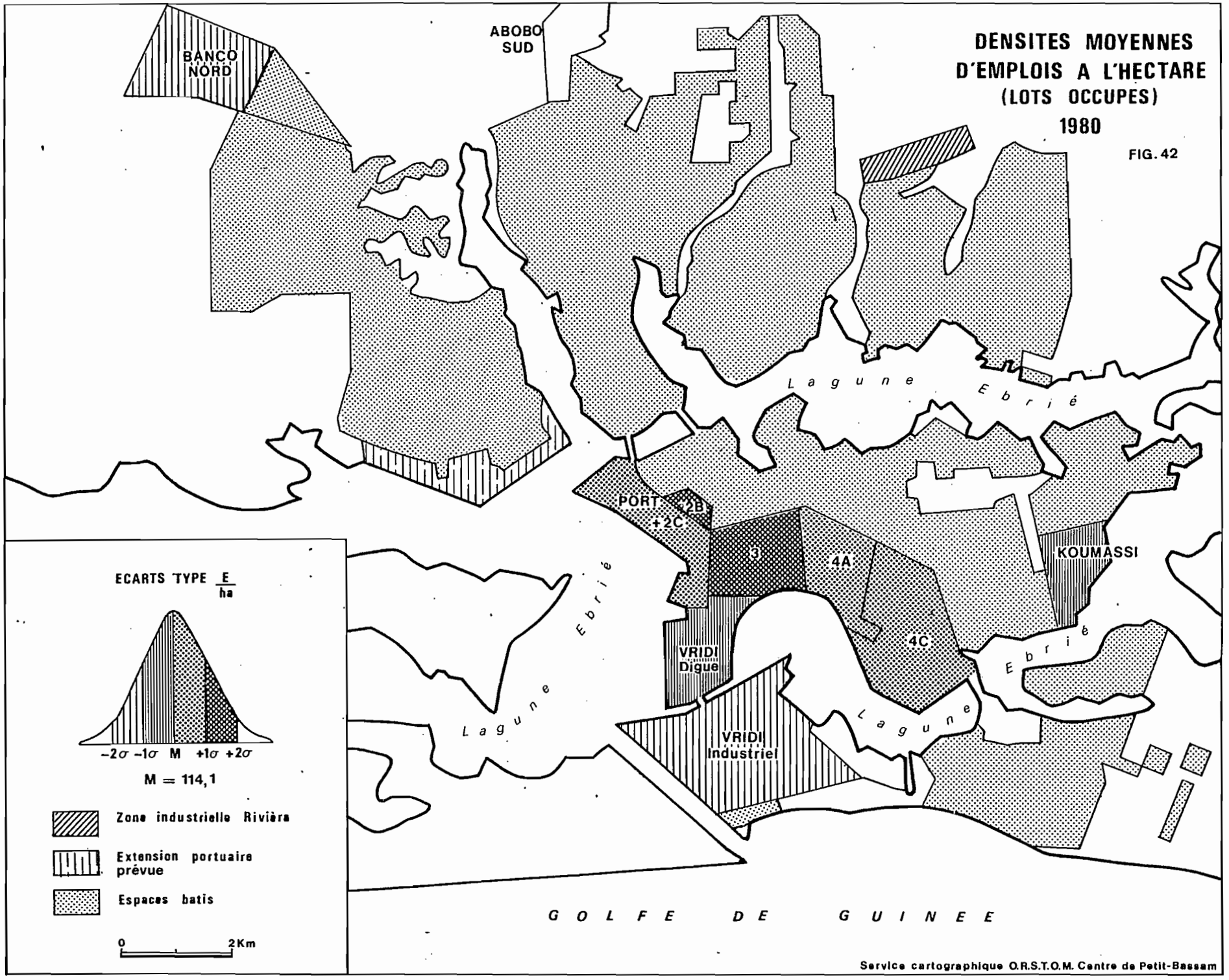
STRUCTURES DES PARCS
Emplois : Classes des effectifs
1980
FIG. 39



Service Cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam


SUPERFICIE MOYENNE
DES LOTS INDUSTRIELS
1980
FIG.40
BANCO NORD
ABOBO SUD
Lagune Ebrié
PORT
2B
+2C
3
4A
4C
KOUMASSI
VRIDI Digue
VRIDI Industriel
GOLFE DE GUINEE
ECARTS TYPE (S. en ha)
-2σ -1σ M +1σ +2σ
M = 1,40 ha
Zone industrielle Rivièra
Extension portuaire prévue
Espaces batis
0
2 Km
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam


CLASSES DE SUPERFICIE
DES LOTS INDUSTRIELS
1980
FIG. 41
BANCO
NORD
PORT + 2C
3
4A
4C
KOUMASSI
VRIDI Industriel
+ Digue
Lagune Ebrié
Lagune Ebrié
Lagune Ebrié
Lagune
SUPERFICIE (en hectares)
370
140
40
30
19
Superficie en mètres²
0 à 2500 m²
2501 à 5000
5001 à 10000
10001 à 15000
15001 à 20000
20001 à 50000
> 50000
Zones industrielles
Zone industrielle déclassée
Extension portuaire
Espaces bâtis
Limite de la zone portuaire
GOLFE DE GUINEE
0
2 km
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam


DENSITES MOYENNES
D'EMPLOIS A L'HECTARE
(LOTS OCCUPES)
1980
FIG. 42
BANCO NORD
ABOBO SUD
Lagune Ebrié
PORT
2B
+2C
3
4A
4C
KOUMASSI
VRIDI Digue
VRIDI Industriel
GOLFE DE GUINEE
ECARTS TYPE E/ha
-2σ -1σ M +1σ +2σ
M = 114,1
Zone industrielle Rivièra
Extension portuaire prévue
Espaces batis
0
2Km
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

- La composition des parcs productifs

Une première lecture de la carte des chiffres d'affaires permet d'esquisser la comparaison entre les différentes compositions par branches des parcs productifs de chaque zone.

Ce sont les zones constituant l'arc portuaire qui ont la production la plus importante mais aussi la moins diversifiée, alors que la répartition des chiffres d'affaires est mieux équilibrée dans les anciennes zones et surtout à Koumassi et à Banco-Nord.

En étudiant les dominantes par la méthode de l'écart-type, on parvient aux mêmes conclusions.

Tableau 43 Ecarts-types supérieurs à la moyenne des C.A. par branches et par zones (1980)

Zones \ branches	06-10	11-12	13	14-16	17	18-20	21
Port + 2C	+2				+2		
Vridi-Digue	+2					+1	
Vridi- Ind.				+2		+1	
2B		+2	+2	+1			+2
3				+2			+2
4A		+2				+1	
4C	+1		+1				+1
Koumassi			+2	+1		+1	
Banco-Nord		+2			+1		+1

La méthode, fondée sur un calcul par rapport à la moyenne, gomme certaines réalités (les industries alimentaires n'apparaissent pas dans les zones 3 et 4A, les

activités métallurgiques disparaissent dans les zones 3 et 4C parce que leur part relative dans chaque zone est inférieure à la moyenne de l'ensemble des zones pour chaque branche considérée), mais le rapprochement du tableau et de la carte des chiffres d'affaires confirme bien que :

- les zones de l'arc portuaire ont une production dominée par des couples d'activités : alimentaires-matériaux de construction (Port + 2C); alimentaires-métallurgiques (Vridi-digue) ; chimiques-métallurgiques (Vridi-industriel);

- les anciennes zones de l'île de Petit-Bassam ont une production plus diversifiée, puisqu'apparaissent dans les dominantes par rapport à la moyenne des branches qui ne concourent pas à la fourniture des 50% ou 80% du chiffre d'affaires (branche 21 regroupant imprimeries et industries du papier) ;

- les zones d'équilibre, en particulier la zone de Banco-Nord, ont une production variée et mieux répartie si l'on se réfère à la composition par branches productives.

Une première explication à la typologie précédemment esquissée à partir des indicateurs peut ainsi être recherchée dans la composition des parcs. La production des zones de l'arc portuaire provient surtout de couples d'activités au sein desquelles les rapports VA/I ou E/I sont inférieurs aux moyennes de l'ensemble des activités, métallurgie exceptée (mais le poids de l'agro-alimentaire, et surtout de l'industrie chimique, compense largement les effets de la branche métallurgie à Vridi-Industriel). Au contraire, la plus grande diversité de la production dans les anciennes zones et l'importance relative des branches plus fortement inductrices de valeur ajoutée et d'emplois (textile et habillement, industries des matières plastiques et du caoutchouc, métallurgie, travail du bois pour l'emploi, industrie du papier expliquent le classement des zones de l'île. La zone du Banco procède, en fait, de deux compositions, puisqu'on y retrouve

aussi bien des branches relativement peu inductrices (17 ; 06-10) et des branches qui le sont beaucoup plus (11 + 12 ;21) dans des proportions presque comparables (45% du C.A. pour les branches 06-10, 17 ; 36% du C.A. pour les branches 11-12 et 21) mais avec un déséquilibre en faveur des activités moins inductrices.

Tableau 44 Tailles moyennes des établissements par zones (1980) (millions CFA)

	Investissements	C.A.	V.A.	M.S.	Emplois (unités)
Port + 2C	1 157,6	3 678,3	814,3	197,7	359,2
Vridi-Digue	1 231,5	3 370,2	754,4	193,4	284,5
Vridi-Ind.					
.avec SIR	1 633,6	3 077,5	621,3	123,0	256,9
.sans SIR	719,9	2 014,5	532,8	114,6	223,7
2B	106,9	335,4	107,7	57,9	51,6
3	498,1	1 252,2	453,9	151,4	192,4
4A	604,2	1 870,5	556,6	141,7	275,0
4C	261,4	954,6	269,9	99,5	120,0
Koumassi	68,3	150,2	52,4	35,6	24,8
Banco-Nord	472,1	566,1	141,9	59,6	87,0
Ensemble Z.I. (358 établis.)					
.avec SIR	646,6	1 371,8	328,8	141,5	98,3
.sans SIR	455,8	1 146,4	308,9	133,9	96,2

. La dimension moyenne des établissements et la distribution de ces derniers par catégories de taille au sein de chaque espace industriel constituent un second élément d'explication des disparités constatées.

A l'examen des tailles moyennes, il apparait que ce sont les zones de l'arc portuaire qui ont les établissements de plus grande taille moyenne (sauf en ce qui concerne l'emploi pour Vridi-Industriel). Dans les anciennes zones industrielles,

les établissements ont une taille moyenne plus réduite quant aux investissements, mais les autres caractéristiques de taille prennent de l'ampleur (valeur ajoutée et emploi pour les zones 3 et 4A, chiffre d'affaires pour la zone 4A) du fait de la présence de quelques grands établissements (SOLIBRA, CAPRAL, ICODI, ALLIBERT, SIEM, SACO). Dans les zones d'équilibre, les tailles moyennes sont toutes modestes, mais celles du Banco-Nord dépassent nettement celles de Koumassi (6,9 fois pour l'investissement, 3,7 fois pour le chiffre d'affaires, plus de 3,5 fois pour l'emploi).

La répartition des grands établissements constituant le noyau de base rend largement compte de ces déséquilibres : sur les 24 unités où l'investissement dépasse 1 500 millions CFA en 1980, 13 sont localisées dans l'arc portuaire (dont 8 à Vridi-Industriel), 6 dans les anciennes zones industrielles, 5 au Banco. Au-delà de ce simple constat, c'est à l'ensemble de l'armature de production de chaque groupe de zones qu'il faut recourir pour comprendre les disparités.

Tableau 45 Répartition des établissements par catégories de taille (1980)

A. Investissements (millions CFA)

	- de 150	150-699	700-1499	1500-3999	4000-10000	+de 10000
Arc portuaire	30,7%	36,6%	19,8%	7,9%	3,0%	2,0%
Anciennes Z.I.	50,0%	35,6%	7,8%	4,4%	2,2%	0
Banco-Nord	57,9%	30,9%	6,5%	4,7%	0	0
Koumassi	92,5%	6,4%	1,1%	0	0	0

B. Chiffres d'affaires (millions CFA)

	- de 150	150-649	650-1299	1300-2499	2500-10000	+10 000
Arc portuaire	20,8%	24,7%	13,8%	12,9%	23,8%	4,0%
Anciennes Z.I.	26,8%	33,3%	17,8%	8,8%	11,1%	2,2%
Banco-Nord	67,3%	22,4%	4,7%	2,8%	2,8%	0
Koumassi	81,6%	10,8%	5,4%	1,1%	1,1%	0

C. Emplois (unités)

	-de 25	25-55	56-120	121-199	200-500	+ 500
Arc portuaire	20,8%	22,8%	21,8%	11,9%	17,8%	4,9%
Anciennes Z.I.	20,0%	20,0%	28,9%	11,1%	18,9%	1,1%
Banco-Nord	33,6%	38,3%	17,8%	1,9%	6,5%	1,9%
Koumassi	60,2%	26,9%	7,5%	4,3%	0	1,1%

L'arc portuaire est doté d'une armature complète, caractérisée par :

- la place importante des grands établissements ; dans 32,8% d'entre-eux, les investissements dépassent 700 millions CFA, 40,7% ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 300 millions CFA et 22,7% emploient plus de 200 salariés;
- le plus fort pourcentage d'unités moyennes pour l'investissement (150 à 699 millions CFA), classement qu'on ne retrouve cependant pas dans le domaine des chiffres d'affaires et de l'emploi ;
- le moindre pourcentage de petits établissements, dont la valeur absolue est également la plus faible.

Dans les anciennes zones industrielles de l'île de Petit-Bassam, l'armature reste complète, mais :

- on compte moins de grands établissements dans le parc ; les investissements ne dépassent 700 millions CFA que pour 14,4% des unités, et 22,1% ont un chiffre d'affaires excédant 1 300 millions CFA; en revanche, 1 usine sur 5 emploie plus de 200 salariés ;

- le poids relatif des établissements moyens est à souligner; il reste comparable à celui de l'arc portuaire pour les investissements, et il est bien supérieur dans les catégories moyennes de chiffre d'affaires (650 à 1 299 million CFA) et surtout d'emplois, puisque 40,0% des établissements emploient 56 à 199 salariés, ce qui constitue le plus fort pourcentage de tous les parcs ;

- la part des petits établissements s'accroît ; dans la moitié des usines, l'investissement est inférieur à 150 millions CFA et plus du quart des unités ont un chiffre d'affaires qui ne dépassent pas cette somme.

- Les armatures des zones d'équilibre sont incomplètes et les disparités entre Koumassi et Banco-Nord sont nombreuses.

- Les grands établissements sont mal représentés; à Koumassi, on ne trouve aucune unité dans les tranches d'investissements supérieures à 1 500 million CFA, 2 unités sur 93 ont un chiffre d'affaires dépassant 1 300 millions CFA et 1 seule emploie plus de 200 salariés ; au Banco, le poids relatif des grands établissements est un peu plus important, du fait de la présence de 5 des 24 unités du noyau de base.

Tableau 46 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SPATIALES (1980)

ZONES	Superficie totale des Z.I (ha)	Sup. lots industriels (1)	Lots ind. / Sup. totale	Superficie moyenne des lots industriels (ha)	Inv./ha	E/ha	m2/E (2)
Vridi-Industriel	522,0	344,41	65,97 %	4,41	350,98	26,4	378,3
Vridi-Digue	71,0	25,32	35,66 %	2,11	583,66	91,7	109,1
Port + 2C	60,0	19,11	31,85 %	1,27	908,63	155,2	64,4
2B	20,0	3,01	15,05 %	0,23	319,50	173,1	57,7
3	140,0	21,00	15,00 %	0,68	616,68	187,5	53,3
4A	100,0	32,70	32,70 %	1,25	480,42	112,6	88,8
4C	300,0	18,72	6,24 %	0,45	404,89	154,1	64,9
Koumassi	120,0	41,37	34,48 %	0,40	153,43	79,9	125,1
Banco Nord	391,0	138,74	35,48 %	1,87	251,82	46,4	215,5
TOTAL	1 724,0	644,38	37,38 %	1,61	359,28	54,57	183,2
[Sans 4C déclassée]	1 424,0	625,56	43,93 %	1,74	357,97	51,59	

(1) Industries manufacturières + dépôts annexes.

(2) E = emplois.

- Mieux représentées à Banco Nord, surtout pour les investissements et à un moindre degré pour l'emploi, les unités moyennes n'occupent cependant qu'une place restreinte en regard des autres parcs.

- Ce sont les petits établissements qui constituent l'essentiel de l'armature de production, en particulier à Koumassi où ils sont largement majoritaires dans les tranches inférieures.

L'agencement spatial des différentes armatures reflète bien la diversité des structures : le poids paysagique des grands établissements de l'arc portuaire est d'autant plus important que les couples d'activités dominantes sont composés de branches fortement consommatrices d'espace, dont la superficie moyenne des lots est la plus élevée ; à l'image de la structure, la distribution des lots industriels par classes de superficie dans les anciennes zones de l'île de Petit-Bassam est plus équilibrée, et Koumassi apparaît bien comme l'espace privilégié des petites unités. Mais plus que les constats de disparités, c'est l'agencement général de tout ce parc productif qui pose problème : l'arc portuaire rassemble en effet 60,3% des surfaces industrielles manufacturières contre 11,8% aux zones 2B, 3 , 4A et 4C et 27,9% aux zones d'équilibre. Cette "solidarité industrialo-portuaire" et, plus généralement la concentration de l'appareil manufacturier à Abidjan, méritent une analyse plus approfondie que le classique recours à l'explication par l'évidence naturelle.

II) LA LOCALISATION DES INDUSTRIES A ABIDJAN : INTERROGATIONS SUR DES EVIDENCES.

A l'échelle de la Côte d'Ivoire, les facteurs de localisation des activités industrielles ont été inventoriés , hiérarchisés et analysés (1). En revanche, rares sont les interrogations portant sur la concentration de l'appareil de production dans l'ancienne capitale politique, phénomène le plus souvent présenté comme inéluctable et naturel. C'est de la composition même du parc manufacturier qu'on tire généralement argument pour postuler une évidence, laquelle, très schématiquement, repose sur trois affirmations: puisque l'utilisation du port est nécessaire à l'approvisionnement des usines ou à l'exportation des produits finis ou semi-finis, la localisation portuaire "s'impose" comme la meilleure solution, d'autant plus qu'Abidjan, par sa taille de métropole, constitue un marché de premier ordre pour les produits manufacturés; l'agglomération dispose par ailleurs de terrains industriels aménagés, dont les équipements qualitativement supérieurs à ceux des autres villes, fonctionnent bien ; enfin, toute localisation autre qu'à Abidjan aurait entrainé, ou entrainerait, des surcoûts de transport difficilement supportables par les entreprises.

Pour mieux réfléchir aux deux premières affirmations, la troisième ayant été discutée, soumise à critique et finalement dénoncée comme excessive pour la seconde décennie de l'Indépendance, en particulier dans le cas des industries à forte valeur ajoutée et dans celui des matières premières à forte valeur par unité de poids (2), nous avons mené, en

---

(1) J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975

(2) DDR, 1980.

collaboration avec la Chambre d'Industrie, une enquête auprès de 104 responsables d'entreprises, directeurs généraux ou directeurs techniques, ce qui représente plus du quart des 358 établissements retenus. Les principaux facteurs de localisation ont été rassemblés en trois groupes : l'outil portuaire au sens large (existence et proximité du port, possibilités d'accès à des zones industrielles équipées); les externalités d'Abidjan (tissu industriel local, possibilités de sous-traitance, services urbains, marché que constitue l'agglomération, possibilités de recruter facilement la main-d'oeuvre, cadre de vie) ; la situation de la ville en Afrique de l'Ouest, considérée comme un atout éventuel facilitant la pénétration sur le marché continental. Selon une méthode précédemment utilisée (1), nos interlocuteurs ont eu la possibilité de classer chacun des facteurs comme une contrainte absolue (condition sine qua non d'implantation de l'usine à Abidjan), un avantage plutôt déterminant (l'investissement aurait pu être réalisé ailleurs dans le pays, mais finalement le facteur a été jugé déterminant dans le choix de l'ancienne capitale) ou un avantage secondaire et sans importance particulière pour la localisation de l'établissement productif. Il a ensuite été demandé aux responsables d'entreprise d'apprécier la qualité et le fonctionnement des équipements et des services et de formuler des souhaits hiérarchisés en matière d'aménagement des zones industrielles. Pour le dépouillement des réponses, les établissements ont été classés non en fonction des branches de production, mais par rapport à l'origine des matières premières et à la destination des produits, puisque ces données constituent une des bases des "affirmations d'évidence". Formulés par des acteurs de la production industrielle, les propos recueillis ont un caractère subjectif : la meilleure preuve ne se trouve-t-elle pas dans la diversité des réponses pour un même facteur concernant des établissements d'une même branche et de même nature? Aussi convient-il de s'interroger non seulement sur leur contenu mais aussi, et peut être surtout, sur leur signification en regard des idées dominantes relatives au fait industriel en Côte d'Ivoire.

---

(1) J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975.

1) Sur l'argument d'évidence de l'outil portuaire

. Sans aucune surprise, l'importance de la fonction portuaire est confirmée : l'existence du port est présentée comme une contrainte absolue pour près de la moitié de l'ensemble des établissements, pour la totalité des unités exportatrices et plus de 47% des usines relevant de l'activité d'import-substitution. Le port est perçu comme un avantage déterminant pour plus du tiers des établissements. Les appréciations sont souvent différentes au sein d'une même branche et pour une activité identique : ainsi, dans le domaine de l'impression et de la teinture des tissus écrus, l'existence du port peut apparaître comme une contrainte absolue (SOTEXI), un avantage déterminant (ICODI) ou un avantage secondaire (UNIWAX); pour les responsables de la brasserie SOLIBRA, l'existence du port est un avantage plutôt déterminant, mais elle est appréhendée comme secondaire par les dirigeants de la société BRACODI. Au total, pour près de 85% des établissements, l'existence du port est présentée comme une contrainte absolue ou un avantage déterminant.

Or, lorsqu'est posée la question de la proximité en tant que facteur de localisation, les réponses varient considérablement : pour 12,5% seulement des établissements, c'est une contrainte absolue, et si une majorité de responsables pensent que la proximité du port est un avantage déterminant, plus du tiers estiment que c'est un facteur de localisation secondaire. Parmi ces derniers, on retrouve des établissements dont les consommations intermédiaires sont en grande partie importées : brasseries et limonaderies (BRACODI, SOLIBRA, SOBOCI) unité de texturation, tissage teinture et impression de fils synthétiques (SOFITEX), usine de peintures, vernis et laques (IPC), parfumeries (SIPARCO, SEWARD A.J.), fabrique d'allumettes (SOTROPAL) par exemple. Mais on retrouve également des unités exportatrices valorisant des productions nationales (usine de confection de pantalons BBCI) ainsi que des filières nationales (impression de tissu wax-print UNIWAX, huilerie-savonnerie-lipochimie HSL BLOHORN).

Tableau 47 PRINCIPAUX FACTEURS DE LOCALISATION DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS A ABIDJAN

FACTEURS	Contrainte absolue				Avantage déterminant				Avantage secondaire				TOTAL
	V.E.	I.S.	F.N.		V.E.	I.S.	F.N.		V.E.	I.S.	F.N.		
Existence du port	4	40	4	48 (46,2 %)	0	36	4	40 (38,4 %)	0	8	8	16 (15,4 %)	104 (100 %)
Proximité du port	1	12	0	13 (12,5 %)	2	48	4	54 (51,9 %)	1	24	12	37 (35,6 %)	104 (100 %)
Existence de Z.I.	0	3	4	7 (6,7 %)	2	35	8	45 (43,3 %)	2	46	4	52 (50,0 %)	104 (100 %)
Tissu industriel	1	16	0	17 (16,3 %)	2	38	8	48 (46,2 %)	1	30	8	39 (37,5 %)	104 (100 %)
S. traitance à Abidjan	0	0	0	0	2	30	4	36 (34,6 %)	2	54	12	68 (65,4 %)	104 (100 %)
Marché	0	30	2	32 (30,8 %)	0	40	12	52 (50,0 %)	4	14	2	20 (19,2 %)	104 (100 %)
Services urbains	2	6	2	10 (9,6 %)	2	50	12	64 (61,5 %)	0	28	2	30 (28,9 %)	104 (100 %)
Recrutement de main-d'œuvre	0	4	2	6 (5,7 %)	3	48	6	57 (54,9 %)	1	32	8	41 (39,4 %)	104 (100 %)
Cadre de vie	0	0	0	0	1	34	8	43 (41,3 %)	3	50	8	61 (58,7 %)	104 (100 %)
Situation d'Abidjan en Af. Occidentale	0	12	0	12 (11,5 %)	0	40	8	48 (46,2 %)	4	32	8	44 (42,3 %)	104 (100 %)

. V.E. : industries de valorisation des matières premières nationales pour l'exportation

. I.S. : industries d'import-substitution

. F.N. : filières nationales.

Les disparités entre réponses relatives à l'existence et à la proximité du port conduisent à établir une nette distinction - sans doute implicite chez nos interlocuteurs - entre d'une part l'exercice de l'activité manufacturière et d'autre part la localisation de l'établissement productif. Le port est bien un instrument essentiel au fonctionnement de l'appareil de production, mais la proximité de l'outil portuaire n'apparait nullement en 1982 comme une contrainte absolue; elle est certes perçue comme déterminante par 51,9% des responsables d'entreprise, mais on peut légitimement se demander si ce n'est pas le cumul et la combinaison d'autres facteurs liés aux fonctions centrales de l'agglomération abidjanaise, qui sont, en fin de compte, beaucoup plus déterminants (1).

Ce n'est pas en tout cas dans l'existence de zones industrielles aménagées qu'il faut rechercher l'explication première : pour la moitié des établissements, ce facteur apparaît tout à fait secondaire, et si la disponibilité en terrains préalablement viabilisés et lotis apparaît plutôt déterminante aux yeux de 43% des responsables, peu d'entre-eux estiment que c'est une condition absolue: il s'agit soit de grands établissements, fortement consommateurs d'espace et dont le fonctionnement nécessite un aménagement particulier -tel ABI (2) à Vridi -, soit de petites unités dont le démarrage paraît lié aux possibilités d'accès à un terrain disponible à faible prix, comme Ivoire-chaussures à Koumassi.

L'examen des réponses rassemblées (contrainte absolue + avantage déterminant) au sein des deux autres groupes de facteurs permet d'approfondir l'investigation.

---

(1) Comme le souligne un responsable de l'usine IPL, affirmant lors de l'enquête : "la proximité du port, c'est surtout le problème du transitaire, pas le nôtre".

(2) Abidjan-industries : entretien et réparation de matériel ferroviaire, fonderie de métaux non ferreux; superficie du lot : 3,3 ha.

"Marché" et "services" arrivent en tête avec respectivement 80,8% et 71,1% de réponses en "absolu" ou "déterminant". Avec près de 31% des réponses en contrainte absolue, c'est le "marché" qui apparaît comme le facteur le plus décisif : on le retrouve d'ailleurs en seconde position parmi toutes les réponses en contrainte absolue, derrière l'existence du port, mais bien avant la proximité et tous les autres facteurs. A l'issue des discussions, il s'est avéré nécessaire de préciser le contenu de la notion de "marché", lequel ne peut être défini comme le seul volume des ventes destiné à la consommation propre de l'agglomération abidjanaise, mais doit nécessairement d'une part prendre en compte l'organisation du système de distribution à l'échelle nationale, tant à l'aval qu'à l'amont de la production industrielle, d'autre part - et surtout - être mis en relation avec le niveau et la hiérarchie des services dont est pourvue la ville. Tous les réseaux de distribution des grossistes et demi-grossistes partent d'Abidjan et y convergent ; là sont localisés les éléments fondamentaux de la gestion et de l'activité répartitrice (sièges sociaux, dépôts et entrepôts, garages). Pour de nombreux responsables, c'est la proximité de ces éléments, plus que celle des infrastructures portuaires, qui justifie la localisation de leur établissement : ainsi pour la filière cacao, la concentration des sièges et principaux entrepôts des 23 entreprises d'exportation de café-cacao constitue l'un des facteurs essentiels de localisation à Abidjan. De même, pour les responsables d'IVOIRAL, Compagnie Ivoirienne de l'aluminium, filiale d'Aluminium Péchiney produisant des profilés, des bacs de couvertures et des articles de ménage à partir d'aluminium importé du Cameroun, c'est la proximité des services achats des principaux clients qui justifie le mieux la localisation. Plus généralement, la centralisation du grand commerce sur Abidjan, l'inefficacité et les carences du système de

de distribution vers l'intérieur (1) - en particulier pour les pièces détachées - confortent les industriels dans l'idée "qu'il n'y a qu'à Abidjan qu'on trouve tout". Or, tous les autres attributs de la centralité fonctionnent selon les mêmes règles : on recherche la proximité des centres de décision du système bancaire car c'est "au sommet", et directement, que se négocient crédits et financements, d'autant plus que les prêts avec aval de l'Etat sont nombreux ; c'est encore à Abidjan que sont passés les marchés publics - dont l'importance est considérable - dans des conditions où les réseaux de relations personnelles l'emportent souvent sur la véritable concurrence ; enfin, la proximité immédiate du pouvoir politique et la possibilité de fréquenter assidûment les ministères, les sociétés d'Etat ou les organismes publics sont de puissants atouts en faveur d'Abidjan, et sont bien perçus comme tels par les dirigeants d'entreprise. Au total, c'est moins la proximité du port que le caractère de place centrale d'Abidjan qui apparaît comme décisif, à la fois dans le fonctionnement quotidien de tout l'environnement de l'activité manufacturière et dans la conscience et la représentation qu'en ont les responsables des unités de production. La concentration industrielle est ainsi largement liée à la centralité, laquelle, loin d'être le fruit de contingences spatiales, a certes été héritée de la période coloniale, donc a précédé la croissance industrielle, mais surtout n'a cessé d'être renforcée au cours des deux premières décennies de l'Indépendance (2). La preuve, à contrario, du rôle clé des fonctions de place centrale n'est-elle pas dans l'inertie industrielle du port de San Pedro, où l'inauguration en 1980 d'une cimenterie (SOCIM, Société des Ciments du Sud Ouest) puis celle en 1982 d'une minoterie (MSO, Moulins du Sud Ouest) dont l'activité a cessé en septembre 1984, ne sauraient faire oublier que les investissements productifs réalisés à Abidjan demeurent sans commune mesure

---

(1) La même remarque peut être faite à propos du système de collecte : la chaîne publique PAC installée à Bouaké n'achetait-elle pas à Abidjan des produits venant d'autres villes de Côte d'Ivoire pourtant plus proches? (DDR, 1980).

(2) A.M. COTTEN, Y. MARGUERAT, 1976

avec les modestes réalisations dans le Sud-Ouest, pourtant doté d'une excellente infrastructure portuaire?

L'existence d'une tissu industriel est considérée comme une contrainte absolue ou déterminante pour 62,5% des établissements : en résumé, "l'industrie appellerait l'industrie Cette réponse est surprenante compte tenu de la nature et des modalités de fonctionnement de la quasi-totalité des usines. Les échanges et relations interindustriels restent peu nombreux et de faible ampleur, du fait de la composition du parc productif, au sein duquel la fonction économique de consommation l'emporte largement et où les activités habituellement présentées comme "motrices", "inductrices" ou "industrialisantes" font gravement défaut (1). Par ailleurs, le phénomène de sous-traitance (de production ou d'entretien) qui aurait pu fonder l'affirmation, n'apparaît nullement comme décisif, puisque 64,5% des responsables considèrent ce facteur comme secondaire et que personne ne le classe en contrainte absolue. Dans ces conditions, on voit mal sur quelles bases objectives reposent les réponses, sauf pour quelques établissements à fonction intermédiaire et à marché local (matériaux de construction, fileries et clouteries, fabrication d'emballages métalliques). On peut alors se demander si ce n'est pas la transposition d'idées somme toute courantes dans les pays industrialisés, mais sans rapport avec la réalité locale bien qu'elles y soient projetées qui, finalement, est à la source de l'explication.

Les facilités de recrutement de la main-d'oeuvre et la situation de la ville en Afrique de l'Ouest, en tant que facteur favorable à la pénétration sur les marchés ouest-africains, sont appréhendées selon les mêmes proportions, avec respectivement 60,6% et 57,7% de réponses en contrainte absolue ou déterminante. C'est le poids relatif des activités d'import-

---

(1) Mais leur présence suffirait-elle à déclencher des liaisons interindustrielles dynamisantes? Malheureusement pour certaines théories, les faits sont têtus et les exemples d'industrialisations "induites" ... absentes ou délocalisées sont nombreux. Aussi sommes-nous conduit à affirmer que ce n'est pas "l'activité" qui est "industrialisante", mais la stratégie, la logique et les décisions des forces sociales concourant à l'investissement productif.

substitution qui peut en rendre compte : 62% de leurs responsables considèrent que ces facteurs sont importants, et plus de 14% estiment que la "situation" est une contrainte absolue. On fera simplement remarquer que les industriels de Bouaké et, plus récemment, les créateurs des "mammouths textiles" de Dimbokro et Agboville n'ont eu aucune peine à recruter leur main-d'oeuvre, bien au contraire, et que la "situation" de la ville a été grandement valorisée par des choix historiques et les fonctions de capitale. Autrement dit, c'est sans doute moins une "situation géographique" que l'ensemble du processus ayant conduit à sa mise en valeur qui est en question. Quant aux réponses sur le "cadre de vie", elles paraissent assez peu discriminantes, mais on peut se demander si les cadres ne les auraient pas formulé autrement quand on connait les difficultés rencontrées pour recruter le personnel d'encadrement dans les villes de l'intérieur et les efforts consentis pour l'y attirer.

. Pour approfondir l'investigation, nous avons sélectionné les entreprises pour lesquelles la proximité du port est appréhendée comme un avantage déterminant (54), ou secondaire (37) ; nous avons hiérarchisé les réponses aux autres facteurs, afin de saisir d'une part ce qui motivait réellement la localisation lorsque la proximité du port ne jouait aucun rôle, d'autre part ce qui s'ajoutait aux avantages de cette proximité pour mieux la valoriser.

Tableau 48 Hiérarchie des réponses pour les 37 entreprises (proximité du port = avantage secondaire)

Rang	Contrainte absolue	Contrainte absolue+ avantage déterminant
1	Marché	Marché
2	Main d'oeuvre	Services
3	Services	Main-d'oeuvre
4	Situation de la ville	Tissu industriel
5	-	Situation de la ville
6	-	Cadre de vie
7	-	Sous-traitance
8	-	Zones industrielles

Tableau 49 Hiérarchie des réponses pour les 54 entreprises (proximité du port = avantage déterminant).

Rang	Contrainte absolue	Contrainte absolue + avantage déterminant
1	Tissu industriel	Marché
2	Marché	Tissu industriel
3	Situation de la ville	Zones industrielles
4	Services	Services
5	Zones industrielles	Situation de la ville
6	Main-d'oeuvre	Main-d'oeuvre
7	Sous-traitance	Sous traitance
8	Cadre de vie	Cadre de vie

Les avantage "objectifs" précédemment mis en valeur réapparaissent d'autant mieux que la proximité du port est considérée comme secondaire : "marché" et "services" sont bien des facteurs décisifs de localisation, surtout pour les industries d'import-substitution qui constituent près des 2/3 des unités du groupe des 37. Mais les facilités offfertes par une grande ville pour recruter la main-d'oeuvre (classées en contrainte absolue par des usines exportatrices comme BBCI et des filières nationales à marché urbain, telles les fabriques de chaussures ou les menuiseries industrielles) constituent un facteur "d'accompagnement" non négligeable. La complexité des réponses s'accroît lorsque la proximité du port devient plutôt déterminante : on trouve proportionnellement autant d'industries "de main-d'oeuvre" que dans le groupe précédent, mais le facteur main-d'oeuvre est situé en bas du classement, avec la sous-traitance et le cadre de vie. En revanche, l'existence de zones industrielles, totalement négligée dans les réponses du groupe des 37, et surtout la présence d'un tissu industriel abidjanais, apparaissent comme des facteurs importants, voire même décisifs, puisque le tissu industriel vient en tête de toutes les réponses en contrainte absolue. Or, à l'exception de quelques unités ayant des

Tableau 5.0 APPREHENSION DES AUTRES FACTEURS POUR LES 37 ETABLISSEMENTS
(proximité du port = avantage secondaire)

	Contrainte absolue		Avantage déterminant		Avantage secondaire		TOTAL	
		%		%		%		%
Zones industrielles	0	0	6	16,2	31	83,8	37	100
Tissu industriel	0	0	20	54,1	17	45,9	37	100
S. traitance à Abidjan	0	0	8	21,6	29	78,4	37	100
Marché	15	40,5	18	48,7	4	10,8	37	100
Services urbains	3	8,1	27	73,0	7	18,9	37	100
Recrutement de la main-d'œuvre	4	10,8	25	67,6	8	21,6	37	100
Cadre de vie	0	0	17	45,9	20	54,1	37	100
Situation d'Abidjan en Afrique Occidentale	1	2,6	18	48,7	18	48,7	37	100

Tableau 51: APPREHENSION DES AUTRES FACTEURS POUR LES 54 ETABLISSEMENTS
(proximité du port = avantage déterminant)

	Contrainte absolue		Avantage déterminant		Avantage secondaire		TOTAL	
		%		%		%		%
Zones industrielles	2	3,7	35	64,8	17	31,5	54	100
Tissu industriel	17	31,5	21	38,8	16	29,7	54	100
S. traitance à Abidjan	0	0	24	44,4	30	55,6	54	100
Marché	15	27,8	28	51,9	11	20,3	54	100
Services urbains	5	9,3	31	57,4	18	33,3	54	100
Recrutement de la main-d'œuvre	2	3,7	30	55,6	22	40,7	54	100
Cadre de vie	0	0	22	40,7	32	59,3	54	100
Situation d'Abidjan en Afrique Occidentale	11	20,3	25	46,4	18	33,3	54	100

fournisseurs ou des clients industriels sur place, rares sont les usines figurant sur la liste dont les relations inter-industrielles locales sont étoffées . Il faut donc bien convenir que cette appréciation, tout comme celle portant sur des coûts de transports soi-disant prohibitifs, pose problème : ne relève-t-elle pas d'une justification a posteriori et sans rapports étroits avec le fonctionnement des unités de productio

2) Sur la rente qualitative des zones industrielles

. Outre la proximité de l'outil portuaire, la qualité et le bon fonctionnement des équipements mis à la disposition des industriels, au sein d'espaces spécialement aménagés pour accueillir les activités manufacturières, constituent une autre "évidence de localisation" : toutes choses égales par ailleurs, Abidjan bénéficierait d'une rente qualitative d'équipement expliquant la concentration industrielle. L'enquête a donc porté sur les équipements dont sont pourvues les zones industrielles ; afin de pouvoir préciser les réponses, une distinction a été établie entre l'existence et la qualité des équipements d'une part, leur fonctionnement (ou leur entretien) d'autre part. Pour établir une comparaison entre équipements et fonctionnement, nous avons hiérarchisé les appréciations sur les premiers, par ordre décroissant, en leur faisant correspondre les jugements négatifs quant au fonctionnement quotidien.

Tableau 52 Hiérarchie des appréciations sur les équipements des Z.I. d'Abidjan.

Jugements sur les équipements (par ordre décroissant, TB + convenable)		Jugement sur le fonctionnement (tout juste suffisant + médiocre)	Médiocre
-Alimentation en eau	94,5%	9,1%	3,6%
-Alimentation en élect.	78,2%	34,6%	16,4%
-Télécommunications	56,3%	54,5%	34,5%
-Evaluation eau ind.	55,6%	33,3%	22,2%
-Drainage eau pluviale	43,6%	42,4%	21,2%
-Desserte par Sotra	27,7%	73,5%	44,9%
-Voirie	27,2%	63,3%	44,9%
-Eclairage public	16,4%	81,6%	53,0%
-Conditions de sécurité	11,3%	82,3%	57,8%

Un premier groupe est formé par les équipements sur l'existence desquels les jugements sont positifs, mais dont les modalités de fonctionnement sont diversement appréciées. L'alimentation en eau de bonne qualité est assurée correctement, les débits sont constants et les ruptures d'approvisionnement sont rares. Par contre, l'évacuation des eaux industrielles pose encore de nombreux problèmes, moins par manque de collecteurs que par l'absence ou l'insuffisance des raccordements avec les circuits propres aux unités de production. Si les jugements sur l'alimentation en énergie électrique et les installations de télécommunications (téléphone, télex) demeurent positifs, leur fonctionnement quotidien est très critiqué. Pour plus de la moitié des industriels, téléphone et télex fonctionnent mal ; la desserte en courant haute-tension est jugée médiocre ou tout juste suffisante par plus du tiers des responsables, qui dénoncent

Tableau 53 APPRECIATIONS DES INDUSTRIELS SUR LA QUALITE DES EQUIPEMENTS ET SUR LEUR FONCTIONNEMENT

	Qualité des équipements				Fonctionnement			
	TB	Convenable	Tout juste suffisant	Médiocre	Sans problèmes	Avec quelques problèmes	Tout juste suffisant	Médiocre
Alimentation en électricité	16,4 %	61,8 %	10,9 %	10,9 %	1,8 %	63,6 %	18,2 %	16,4 %
Télécommunications	5,5 %	50,8 %	25,5 %	18,2 %	5,5 %	40,0 %	20,0 %	34,5 %
Alimentation en eau	21,8 %	72,7 %	0	5,5 %	69,1 %	21,8 %	5,5 %	3,6 %
Drainage eau pluv.	3,6 %	40,0 %	30,5 %	25,5 %	28,8 %	28,8 %	21,2 %	21,2 %
Evacuation eau ind.	11,2 %	44,4 %	14,8 %	29,6 %	44,5 %	22,2 %	11,1 %	22,2 %
Voirie	3,6 %	23,6 %	29,1 %	43,7 %	22,4 %	14,3 %	18,4 %	44,9 %
SOTRA	1,8 %	25,9 %	27,8 %	44,5 %	12,2 %	14,3 %	28,6 %	44,9 %
Eclairage public	0	16,4 %	21,8 %	61,8 %	10,2 %	8,2 %	28,6 %	53,0 %
Conditions de sécurité	0	11,3 %	28,3 %	60,4 %	4,4 %	13,3 %	24,5 %	57,8 %

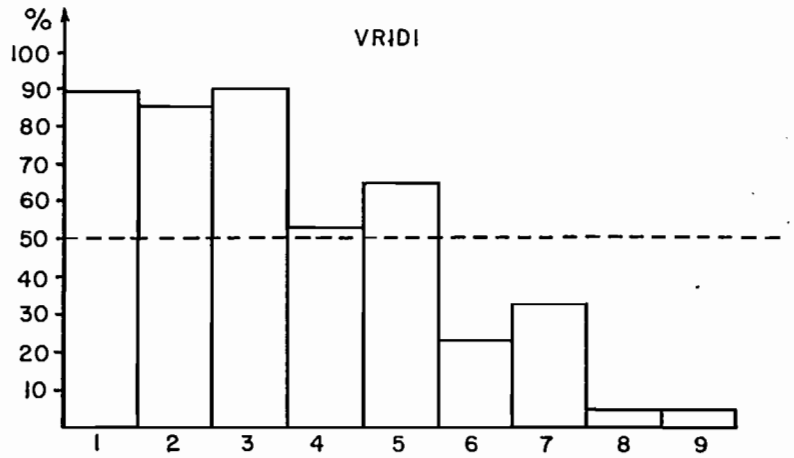
les coupures trop nombreuses, les baisses de tension et l'irrégularité des fréquences, ce qui contraint certaines entreprises (en particulier pour le travail en continu ou les machines à longue mise en marche) à installer des groupes de secours pour pallier les irrégularités du réseau EECI.

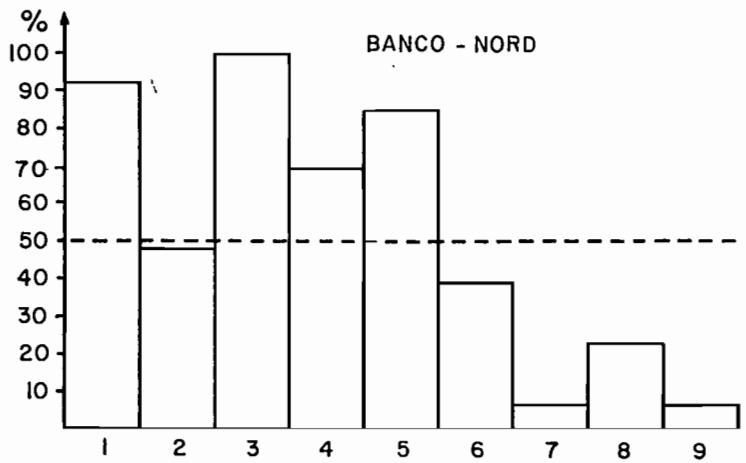
Dans le second groupe, les jugements sont négatifs à la fois sur la qualité des équipements (ou de la desserte) et sur le fonctionnement (ou l'entretien). L'état de la voirie est estimé convenable ou excellent par à peine plus du quart des responsables, et l'entretien des rues et des pistes est tout juste suffisant ou médiocre pour près des 2/3 des industriels. La configuration du réseau de lignes d'autobus de la SOTRA (1) n'est appréciée que par une minorité, et les modalités de desserte sont considérées comme une cause majeure des retards et des difficultés qu'éprouvent les salariés postés en 3 x 8 à regagner leur domicile, en particulier la nuit, d'où l'importance des circuits de transport propres aux établissements. Les zones industrielles sont très mal, ou pas du tout, éclairées, ce qui aggrave d'autant les conditions de sécurité pour les biens et les personnes. Enfin, l'évacuation des eaux pluviales par des systèmes séparatifs n'est guère satisfaisante, les collecteurs servant par ailleurs d'égouts à ciel ouvert, et les cas d'inondation pendant la saison des pluies sont fréquents.

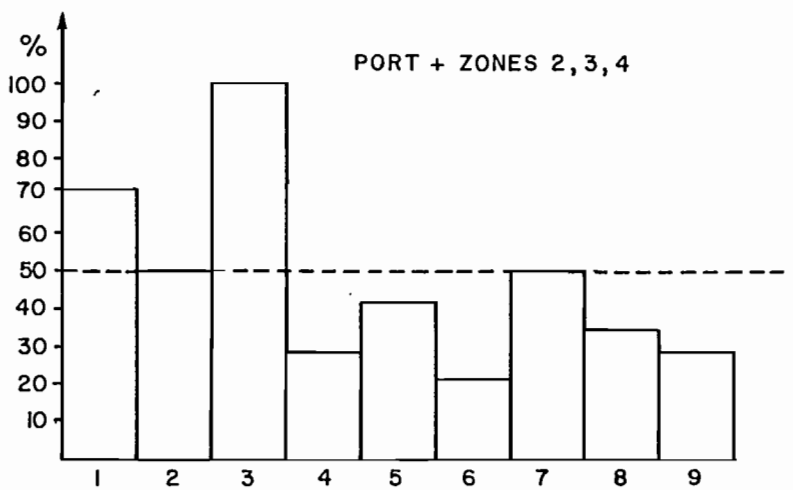
. Ce tableau général doit être nuancé et précisé, car les disparités entre zones industrielles sont nombreuses. En ce qui concerne la qualité des équipements, c'est la zone de Vridi qui recueille le plus de réponses positives, devançan la zone de Banco-Nord, où les infrastructures de télécommunications sont estimées insuffisantes, et les anciennes zones industrielles de l'île de Petit-Bassam, où le drainage des eaux

---

(1) Société de Transports Abidjanais (Etat ivoirien 60%, Renault Véhicules Industriels 40%), créée le 16 décembre 1960, à laquelle l'Etat ivoirien a accordé le monopole des transports urbains en 1964.







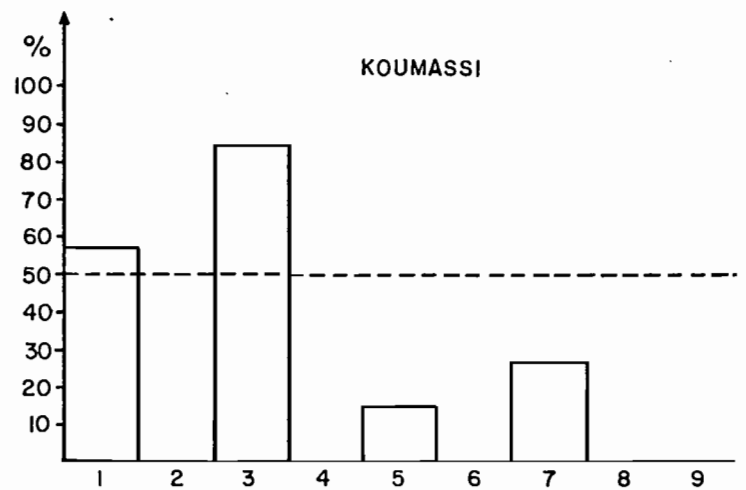
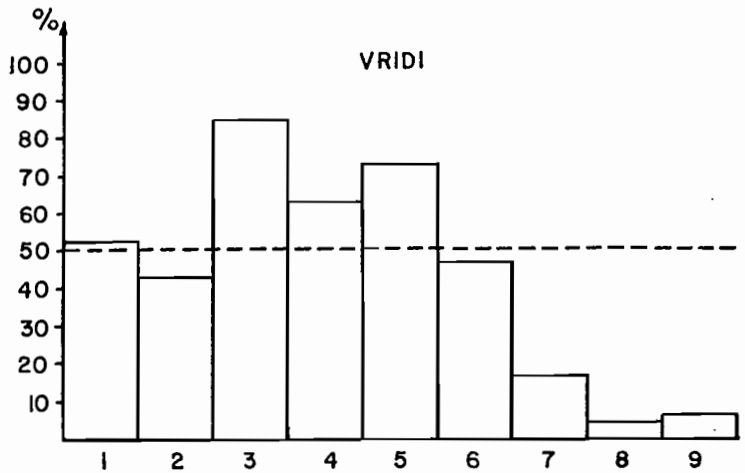
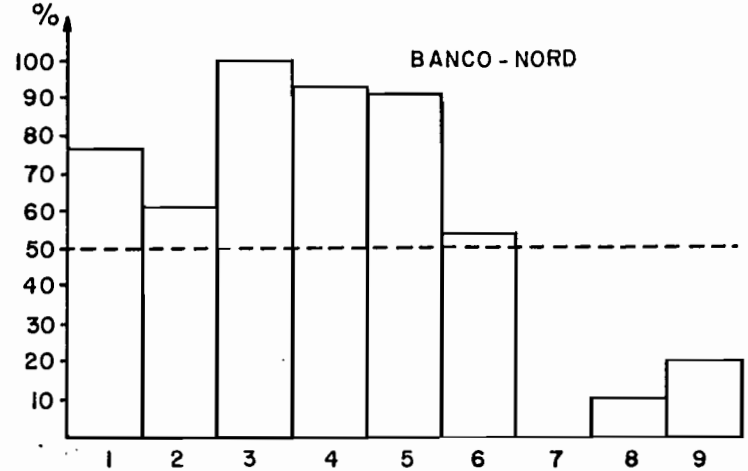
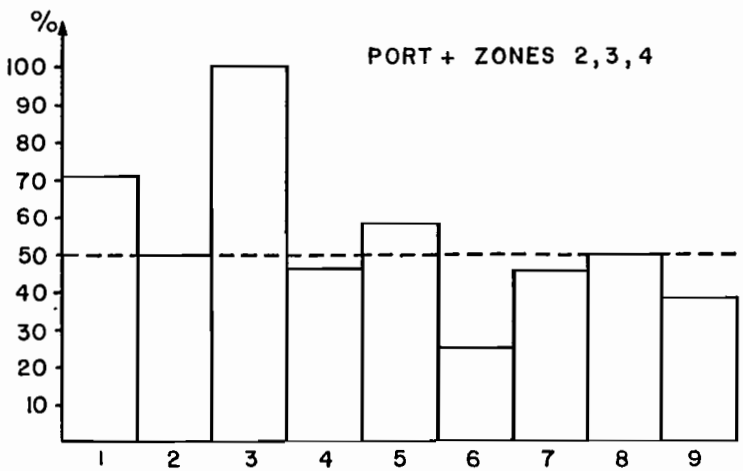


FIG. 43 JUGEMENTS POSITIFS (TB + CONVENABLE) SUR LA QUALITE DES EQUIPEMENTS

1 Alimentation en électricité
2 Télécommunications
3 Alimentation en eau
4 Evacuation eaux pluviales
5 " " industrielles
6 Voirie
7 Desserte SOTRA
8 Eclairage public
9 Conditions de sécurité







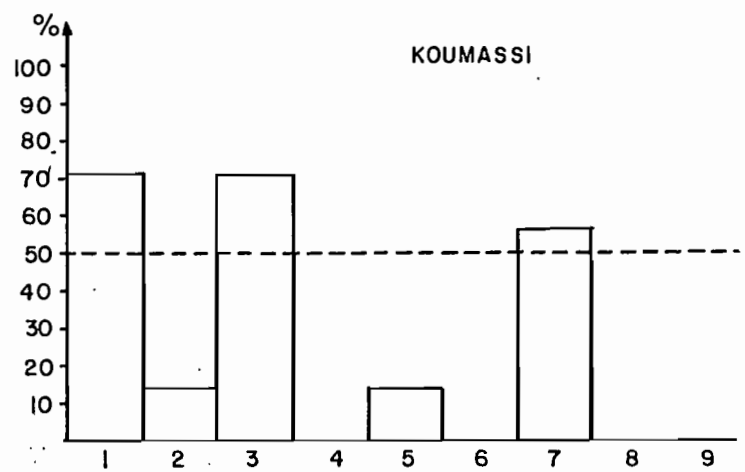


FIG.44 **JUGEMENTS POSITIFS** (TB + CONVENABLE) **SUR LE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS**

1 Alimentation en électricité
2 Télécommunications
3 Alimentation en eau
4 Evacuation eaux pluviales
5 " " industrielles
6 Voirie
7 Desserte SOTRA
8 Eclairage public
9 Conditions de sécurité

de pluie et des eaux industrielles reste très difficile à assurer, contrairement au plateau du Banco (1). Des records de médiocrité sont atteints à Koumassi, où seules la desserte en énergie électrique et l'alimentation en eau trouvent grâce aux yeux des industriels : il existe bien un réseau de voirie à trame orthogonale, mais une seule transversale est revêtue, et la plupart des voies sont en très mauvais état. Comme le réseau d'évacuation des eaux pluviables est insuffisant et que les eaux industrielles sont directement rejetées sur les pistes ou dans des puits perdus, la voirie est quasiment impraticable en saison des pluies, surtout au Sud de la zone industrielle, inondée en permanence, du fait de la faible altitude et de la faiblesse des pentes, lors des plus hautes eaux (niveau de la lagune à + 0,60m, niveau de la nappe à + 1,00 m, BCEOM, 1979). Cette situation est évidemment caricaturale et limitée à la zone de Koumassi. On circule beaucoup mieux ailleurs et le drainage et l'assainissement, excellents à Banco-Nord, sont assurés dans des conditions satisfaisantes à Vridi. La desserte des zones par les lignes d'autobus de la SOTRA est inégale : très insuffisante et fonctionnant mal à Banco-Nord (2), plutôt satisfaisante mais avec trop d'irrégularités dans les zones de l'île, mal adaptée aux horaires des usines de Vridi (3). Si la zone de Koumassi est présentée comme un haut lieu d'insécurité et de délinquance, la situation n'est guère meilleure ailleurs, sauf peut être dans les zones 3 et 4, où du fait des fonctions d'habitat, les rondes et surveillances semblent mieux assurées.

---

(1) Il faut souligner la nette amélioration des conditions de drainage dans l'île de Petit-Bassam depuis l'ouverture du canal de Koumassi en 1983.

(2) Depuis 1983, la ligne SOTRA desservant la zone a été prolongée jusqu'à ses limites septentrionales.

(3) Arrêt des autobus à 22 heures, alors que la plupart des établissements fonctionnent en 3 x 8.

. Les souhaits exprimés par les industriels montrent à quel point de nombreux progrès restent à accomplir dans le desserrement intra-urbain de certaines activités nécessaires au fonctionnement quotidien des établissements (douanes, banques, bureau postal, services médicaux de premier secours) Trois urgences immédiates sont révélées par les divers classements possibles des réponses fournies : régler le problème de l'enlèvement des déchets (auquel procède, pour le moment, la SITAF, après accord avec les entreprises, mais dans des conditions qui ne donnent pas réellement satisfaction), assurer la maintenance et l'entretien de la voirie (1), installer des postes de police ou organiser des rondes fréquentes par îlots afin de rétablir (ou d'établir) des conditions normales de sécurité nocturne.

Tableau 54 Hiérarchies des souhaits exprimés

Rang	En nombre de fois cités	En nombre de fois classés en priorité	En nombre de fois classés dans les 3 premières priorités
1	Déchets	Voirie	Voirie
2	Voirie	Déchets	Déchets
3	Police	Police	Police
4	Service médical	Service médical	Service médical
5	Bureau postal	Bureau postal	Bureau postal
6	Restaurants populaires	Aménagement ferroviaire	Restaurants populaires
7	Bureau des douanes	Restaurants populaires	Aménagement ferroviaire
8	Aménagement ferroviaire	Bureau des douanes	Bureau des douanes
9	Divers	Divers	Divers

---

(1) En 1984, toute la voirie des anciennes zones de l'île de Petit-Bassam a été rénovée.

Jugements et souhaits relèvent certes d'appréciations subjectives et de comportements, souvent liés au passage et à la présence d'un enquêteur extérieur à l'entreprise, qui aboutissent quelquefois à formuler des réponses plutôt négatives à propos d'une réalité peut être moins sombre que la description qui en est faite. Il n'en reste pas moins vrai que de nombreux problèmes subsistent, et qu'en tout état de cause, ce n'est pas sur la seule qualité des équipements dont sont dotées les zones industrielles que les décisions d'investissements productifs à Abidjan ont été prises. Pendant longtemps la demande de terrains équipés a précédé l'offre, et il a fallu attendre le remblaiement de la digue et de la presqu'île de Vridi, puis l'ouverture de la zone industrielle du Banco pour que cette situation soit rééquilibrée et inversée. Par ailleurs, la diversité des conditions foncières (terrains en pleine propriété en zones 2, 3 et 4, baux emphytéotiques à Vridi et à Banco Nord, confusion totale à Koumassi) ne rend guère aisée la mise au point d'une gestion unifiée des zones, d'autant plus que les redevances sont perçues , parfois sur une même zone, par des organismes très différents (Port autonome, Domaine urbain, SETU), entretenant peu de relations entre eux et ne se préoccupant pas de l'entretien des espaces lotis destinés aux établissements industriels. Les multiples solutions envisagées ou pratiquées par les industriels (entretien direct, appel à des sociétés de services, laisser-faire total) constituent autant de réponses au coup par coup, destinées à parer au plus pressé, mais tout cela est effectué dans le désordre, sans concerta .- tion, et sans qu'un début de réponse soit apporté à la question essentielle du financement, de l'entretien et du partage des responsabilités. On conviendra que cette confusion ne peut raisonnablement être présentée comme un atout décisif en faveur d'Abidjan (1). C'est donc bien ailleurs qu'il faut rechercher les causes profondes de la localisation des établissements manufacturiers.

---

(1) Une tentative de clarification et des propositions de gestion coordonnées des zones industrielles ont été réalisées en juillet 1985 (J. QUENNEC, 1985).

3) Au delà du constat de correspondance: la projection territoriale de logiques et de règles du jeu.

. Le port est un outil nécessaire au fonctionnement de la majorité des établissements manufacturiers du pays, mais la proximité de cet outil n'apparait nullement, aujourd'hui, comme une condition absolue et nécessaire de l'activité. Pourtant, en dépit de la multiplication des possibilités d'industrialisation des régions consécutives à l'effort d'équipement du pays et des villes dites " de l'intérieur" (cf infra, chapitre III), les établissements industriels mis en production dans la deuxième décennie de l'Indépendance et depuis 1980 ont été, pour la plupart, localisés à Abidjan. Il est compréhensible que dans les années soixante, compte tenu des conditions de la production manufacturière qui prévalaient alors, les industriels aient privilégié la proximité du port dans leurs stratégies de localisation, mais il est clair que la permanence de la primatie (1) abidjanaise, en un temps où cette proximité compte de moins en moins, ne peut être expliquée par la nécessaire conjonction des lieux. Procède-t-elle alors d'un processus dynamique d'autoreproduction, le parc manufacturier secrétant lui même sa propre extension? L'argument ne vaut que pour les industries intermédiaires entrainées, ou entrainantes, développées du fait de la croissance d'industries consommatrices de leurs biens. Mais les établissements à fonction intermédiaire demeurent peu nombreux : ils représentent 16,2% du total des unités (2), et si l'on exclut les petites unités de fabrication d'emballages en matières plastiques et celles où sont construits et réparés les véhicules lourds, les établissements intermédiaires constituent à peine 7% du total du parc productif. C'est donc moins par

---

(1) Au sens défini par M. JEFFERSON (1939) et repris dans les travaux ultérieurs sur les écarts de taille de population urbaine.

(2) Soit 65 établissements sur 401, industries des matériaux de construction exclues (le marché est lié à la croissance du bâti urbain plus qu'à celle de la production manufacturière).

une extension dynamique de complémentarités que par des rajouts successifs de nature comparable à celle des industries existantes que l'accroissement du parc a été réalisé . Les ressorts de cet accroissement ne se trouvent pas dans les corrélations simples, qui ne sont, y compris sous leurs aspect diachronique, que des constats de correspondance ne pouvant tenir lieu d'explication. Cette dernière doit être recherchée à travers le poids considérable des fonctions de place centrale d'Abidjan, lesquelles constituent des éléments décisifs dans le choix final des investisseurs. En conséquence, c'est sur les dimensions historiques de la centralité qu'il faut s'interroger pour rendre compte des localisations industrielles au lieu de les justifier a posteriori en faisant appel à des explications d'"évidence".

Bien sûr, l'héritage colonial est lourd : la fonction de relais assignée aux villes conçues comme des rouages hiérarchisés du pacte colonial est à la genèse du phénomène d'entonnoir abidjanais, cristallisé par la localisation du pouvoir administratif. Mais la centralité n'a cessé d'être affermie depuis l'Indépendance, et les règles du jeu ont continuellement favorisé une agglomération qui fut par ailleurs longtemps appréhendée, tant par les responsables nationaux que par les investisseurs et les bailleurs de fonds étrangers, comme un "pôle de croissance" dont il fallait accompagner et accentuer la dynamique.

Dix ans après l'Indépendance, la plupart des documents du Ministère du Plan font toujours référence, plus ou moins explicitement, à la théorie des pôles ; non seulement l'agglomération abidjanaise y est souvent présentée comme le lieu de captation spécifique des impulsions industrielles venues de l'extérieur, mais le constat lucide d'une agrégation de fonctions non organiquement liées à l'infrastructure

portuaire (1) ne conduit nullement à remettre en cause la "primatie" industrielle de la ville. Pourtant, parmi les experts qui officient au Ministère, nombreux sont ceux qui prennent conscience de l'absence de relations nettes entre le port et la concentration des fonctions, et qui mettent l'accent sur l'amplification des effets de chaque fonction par l'enchevêtrement spatialisé du politique, de l'administratif et de l'économique. Mais la pensée dominante demeure ancrée dans les postulats de la théorie des pôles, dont le vocabulaire est reproduit à l'identique sans interrogations sur la pertinence de son utilisation : "seul pôle moteur actuellement en place, Abidjan devra être encore longtemps considéré en tant que tel" (2) ; "en ce qui concerne l'agglomération abidjanaise, c'est en la considérant comme seul pôle urbain industriel de la Côte d'Ivoire pour les prochaines années qu'il faut aborder les problèmes de son développement .... Cela implique que l'on ne traite plus sa croissance en termes de charges à réduire à leur minimum incompressible, secteur par secteur, mais comme un programme cohérent d'investissements moteurs dont les effets multiplicateurs risquent d'être considérablement amenuisés par des considérations d'étroite orthodoxie financière" (3). Toutes les notions clés avancées depuis 1955 par F. PERROUX et J.R. BOUDEVILLE figurent dans les textes, pôle, activité motrice, effets multiplicateurs ; si la plupart des analystes s'accordent à reconnaître que la concentration abidjanaise est un "pôle de croissance" au sens défini par J.R. BOUDEVILLE, c'est à dire une agglomération d'industries entraînées et non motrices, liée à la hiérarchie urbaine, tous pensent que graduellement, par modifications successives de la structure industrielle, une mutation du "pôle de croissance" en "pôle de développement", doté d'une capacité d'auto-développement

---

(1) "Là aussi, le choix d'un site portuaire valorisé par l'ouverture du canal de Vridi a été l'élément déterminant de la croissance initiale. Sur cette infrastructure sont venus se greffer un certain nombre de fonctions de production, de commercialisation, de services qui ne lui étaient pas nécessairement liées".
ORSTOM, Ministère du Plan, 1971, p. 48.

(2) Idem, p. 49.

(3) Idem, p. 51.

par croissance cumulative endogène, demeure possible. Jusqu'aux diverses remises en cause théoriques du concept de "pôle" et de la notion d'industries "industrialisantes" (1), l'élaboration de la politique industrielle ivoirienne demeure profondément solidaire des principes de la polarisation, même si des mises en garde contre les déséquilibres induits par les effets de concentration pointent çà et là dans quelques textes surtout rédigés par des chercheurs (2). Cette appréhension idéologique, souvent justificative, du "pôle abidjanais", est rarement accompagnée d'une analyse des mécanismes générateurs, exception faite de celle des modalités d'application du Code des Investissements de 1959. Ce sont pourtant des mécanismes et des règles du jeu qui renvoient directement au pouvoir d'encadrement de l'Etat qui sont en cause.

. Le fonctionnement des établissements industriels est intimement lié à l'échange, et toute action ou décision concernant les règles de l'échange a des incidences sur le processus de territorialisation de l'appareil manufacturier. Or, dans le vaste ensemble des mesures initiées par le pouvoir d'Etat et du mode de fonctionnement du système économique ivoirien, plusieurs éléments concourent à expliquer la concentration industrielle abidjanaise. Le Code des Investissements de 1959 a considérablement favorisé les industries de capital utilisant des produits importés au détriment des industries de main-d'oeuvre travaillant les produits locaux; si les modalités de fonctionnement de ce type d'industries, capital et intrants importés, place tenue par les cadres expatriés, n'ont pas absolument déterminé la localisation des usines, elles ont néanmoins rendu très avantageuse une implantation abidjanaise, moins du fait de la proximité du port qu'en raison de celle des décideurs du monde administratif bancaire et commercial. Deux exemples le démontrent clairement.

---

(1) En particulier A. EMMANUEL, 1969 ; E. MANDEL, 1970 ; P. DOCKES, 1975 ; P. AYDALOT, 1976.

(2) ORSTOM, 1973.

Dans un pays ou l'interventionnisme étatique a une impulsion déterminante sur la croissance économique, les marchés publics (consommation finale des administrations, consommation intermédiaire et investissements des entreprises publiques, formation brute de capital fixe des administrations) ont une remarquable fonction d'entraînement sur l'activité industrielle, par leur ampleur comme par les secteurs concernés. Entre 1970 et 1978, le montant des marchés publics recensés a représenté, selon les années, entre 8 et 12,6% du PIB (180,2 milliards F. CFA en 1978, soit 10,4% du PIB), 80% des commandes étant constituées de biens d'équipement (1). Les circuits administratifs de lancement, d'approbation (fig 45 et de réglement sont complexes et centralisés (2), et les conditions d'attribution fondées sur l'utilisation systématique des procédures de gré à gré (51,8% des modes de passation en 1978, contre 20,2% à l'appel d'offres) favorisent les entreprises dont le siège social est à Abidjan (3) et qui sont de ce fait mieux à même d'assurer le suivi, voire l'initiation des dossiers. Outre le recours fréquent à des entreprises dont le siège social est à l'étranger, il faut en effet souligner le quasi-monopole des entreprises abidjanaises pour les marchés passés avec des entreprises dont le siège social est en Côte d'Ivoire.

En 1978, la répartition des marchés publics selon la localisation du siège social de l'entreprise titulaire donnait en pourcentage du montant total des marchés réalisés, 7,6% pour la France, 11,5% pour la Suisse, 78,6% pour Abidjan et 1,6% pour les autres villes de Côte d'Ivoire ; mais la même année les opérations réalisées hors d'Abidjan représentaient 63,7% du montant total des marchés (4). Non seulement, les délais de paiement et les conditions de passation de gré à gré

---

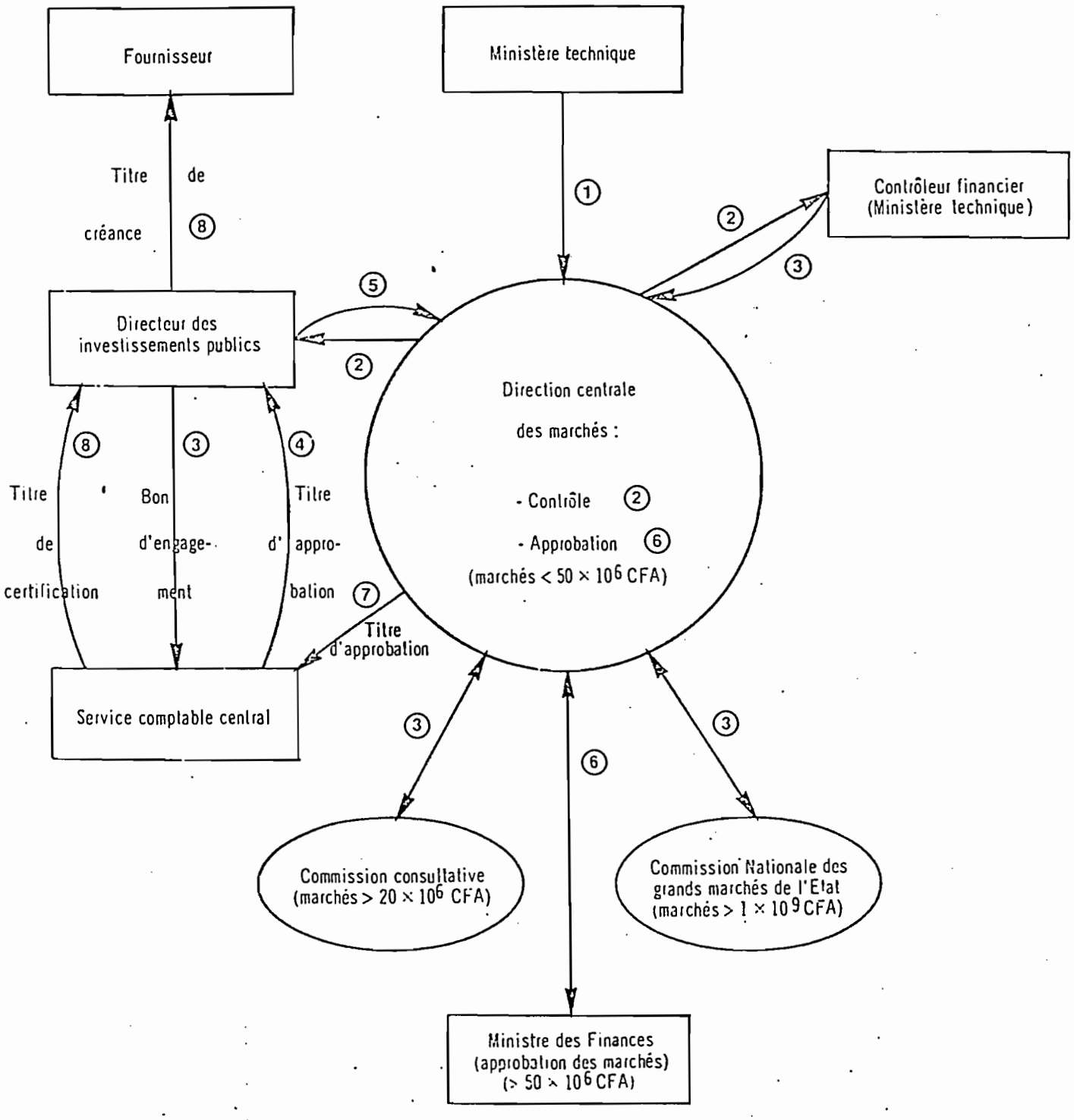
(1) DDR, 1980.

(2) Revue économique et financière ivoirienne n°5.

(3) BCEOM, 1979.

(4) DDR, 1980 et BCEOM, 1979.

CIRCUIT D'APPROBATION DES MARCHES PUBLICS (BSIE FISCAL)



NB : ① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ Etapes dans les circuits d'approbation

SOURCE : DDR, 1980

FIG. 45

sans concurrence réelle favorisent les grandes entreprises qui peuvent pratiquer le préfinancement (1), mais tout le mode de fonctionnement des règles de passation favorise la localisation abidjanaise. La valorisation de cette dernière procède également des modalités du financement des entreprises et en particulier des caractéristiques du système bancaire ivoirien dont le poids est d'autant plus important que depuis 1975 l'augmentation des investissements des entreprises s'est accompagnée d'une forte baisse du taux d'autofinancement
En 1986, le système bancaire ivoirien (2) comprend, outre la Banque Centrale (3), 20 banques de dépôts dont 9 ont leur siège social en Côte d'Ivoire, auxquelles il convient d'adjoindre les 16 établissements financiers qui distribuent des crédits (dépôts confiés, prêts du Trésor et des banques de dépôts) et les 5 sociétés à participations financières .
Deux éléments majeurs de l'ensemble du système sont l'importance des dépôts de l'Etat et des organismes publics, et la pratique de refinancement auprès de la Banque Centrale d'une fraction des crédits à l'économie. Ainsi, de 1975 à 1979, les dépôts publics à terme ont-ils représenté "près de 60% des dépôts à terme collectés par le système bancaire" (4); en 1985, ils représentent 48,8% de la collecte à terme ; 65,3% des dépôts publics sont des dépôts à terme, alors que 63% des dépôts privés sont des dépôts à vue. Il y a donc une forte emprise du Ministère de l'Economie et des Finances sur l'origine des disponibilités sûres et conséquemment sur leur utilisation : la mobilisation par la Banque Centrale des crédits à moyen et long terme "est subordonnée à la présentation d'un avis de conformité" (5) consécutive à la politique

---

(1) En 1978, seules les entreprises de Bouaké et de Dabou ont pu avoir notification de marchés d'un montant supérieur à 500 millions F CFA.

(2) Marchés Tropicaux n° 2094 du 27.12.1985.

(3) La Côte d'Ivoire appartenant à l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine), la Banque Centrale de Côte d'Ivoire constitue l'agence ivoirienne de l'Institut d'émission de l'UMOA, la BCEAO.

(4) DDR 1980, tome 1, p. 138.

(5) idem, p. 144.

sélective du crédit (coefficients de répartition des crédits entre les secteurs d'activité et lesdiverses catégories d'entreprises). En clair, cela signifie que les conditions d'accès au crédit sont d'autant mieux remplies que les relations sont permanentes, voire osmotiques, avec les sphères directoriales ou ministérielles : de ce point de vue, Abidjan est le lieu idéal de l'osmose. Par ailleurs, les agences bancaires régionales n'ont aucun pouvoir de décision dès lors que le montant des prêts excède 5 millions F CFA, ce qui peut être tenu pour négligeable en regard des besoins de financement des entreprises industrielles, qui consommaient en 1978 24,1% des crédits à court terme, 29,1% des crédits à moyen terme et 21,7% des crédits à long terme, soit au total près de 134 milliards F CFA (1). L'insuffisante "bancarisation" du territoire ivoirien est de plus accompagnée de pratiques négatives à l'égard des entreprises non abidjanaises, qui présentent des risques élevés, ou supposés tels, et dont les garanties sont jugées insuffisantes (2). Tout le dispositif bancaire et la politique du crédit concourent ainsi à renforcer le poids de la métropole ivoirienne.

Au total, il apparait bien que des logiques et des règles du jeu a-territoriales, recherche du profit par les investisseurs étrangers, organisation des circuits de distribution, mécanismes bancaires ou mode de passation des marchés publics par exemple, sont en réalité déterminantes pour rendre compte de la localisation des établissements industriels ; la coalescence spatiale industrialo-portuaire relève avant tout de la combinaison des projections territoriales de ces règles et de ces logiques. Or, si les investisseurs étrangers ont utilisé au mieux de leur intérêt les règles du jeu existantes, ces dernières ont bien été initiées édictées ou avalisées par l'Etat. Il y a donc plus qu'un simple héritage de fonctions de place centrale liées à un

---

(1) DDR, 1980

(2) B. LOOTVOET, 1984.

extérieur lointain et léguées par le colonisateur : si les logiques extérieures des industriels étrangers ont pu trouver dans l'agglomération abidjanaise une assise spatiale préférentielle, c'est aussi et surtout parce que les conditions d'exercice de l'activité manufacturière les y ont conduit. La meilleure preuve se trouve dans la hiérarchisation des souhaits exprimés par les industriels installés hors d'Abidjan et qui demandent tous en priorité une décentralisation administrative et bancaire. Le véritable problème est donc celui de l'articulation entre les logiques externes et celles que les règles du jeu interne traduisent ; autrement dit, on ne peut imputer l'existence de la concentration industrielle abidjanaise aux seules stratégies conduites de l'extérieur, et le coeur de l'explication est à rechercher, à notre sens, dans les rapports entre l'accumulation du capital industriel et l'édification du pouvoir et de l'appareil d'Etat ivoirien. C'est un truisme de rappeler que la stabilité politique a été constamment recherchée à travers la croissance économique à laquelle l'industrialisation contribue, et que le "complexe politico-économique ivoirien" (1) doit sa longévité en grande partie à l'exceptionnelle durée de la croissance. En revanche, rarement l'accent a été mis sur la corrélation entre le mode de construction de l'appareil d'Etat et la concentration de l'industrie manufacturière. Pourtant l'édification d'un appareil d'Etat puissant et centralisé a eu des conséquences considérables, car elle a renforcé en permanence, quand elle ne les a pas créées, les capacités décisionnnelles localisées à Abidjan. Ce n'est pas uniquement le Code des investissements de 1959 qui est en cause, mais également tout le fonctionnement centralisé de l'Etat dont le corollaire, compte tenu de l'interventionnisme public, est la focalisation des pouvoirs de décision en un seul lieu, ce qui a contribué à affermir l'héritage colonial de fonctions centrales concentrées. Si cet affermissement ne peut être considéré comme le facteur décisif

---

(1) Y.A. FAURE, J.F. MEDARD, 1982.

d'évolution de l'organisation urbaine du pays, comme l'a démontré F. DUREAU (1), ses effets sur la concentration industrielle ont par contre été d'autant plus importants que l'Etat ivoirien est un décideur auquel recourent fréquemment les responsables d'entreprises industrielles. Nombreux sont en effet les domaines de dépendance de la production manufacturière qui relèvent de l'autorité directe de l'Etat : fiscalité et suivi des avantages des agréments prioritaires, protection douanière, détaxes provisoires et aides à l'exportation, subventions d'exploitation directes ou négociation de prix de cession avantageux de matières premières nationales, garanties aux crédits obtenus, pistage des marchés publics, définition de gré à gré des conditions de concurrence ou de monopole, péréquation des prix des intrants, tout cela nécessite des contacts quasi-quotidiens avec les hauts responsables de l'administration, et implique des stratégies d'entrisme ainsi qu'une présence directe ou indirecte sur les lieux des pouvoirs qui ne sont efficacement pratiquables qu'à Abidjan, et dont la conduite est rendue difficile par le caractère pluriel des forces qui contrôlent l'appareil d'Etat. Une telle gestion du politique par les entrepreneurs est difficilement concevable hors de la métropole ivoirienne, et les industriels le savent.

Il y a donc eu, durant la première décennie de l'Indépendance, une véritable synergie entre l'édification de l'appareil d'Etat, les règles du jeu édictées par le pouvoir central et les logiques extérieures du profit, (y compris celles liées à la production du construit urbain), dont l'une des traductions spatiales est la concentration de l'appareil manufacturier à Abidjan, laquelle correspondait alors aux souhaits des tenants du pôle de développement. Jusqu'en 1970, cette synergie a résulté à la fois de la logique des choix et de celle des acteurs. Les règles du jeu mises en place constituaient sans doute, compte tenu des dimensions du pays, des

---

(1) F. DUREAU, 1985 ; l'auteur critique les référents théoriques de l'analyse fonctionnaliste classique appliquée à la Côte d'Ivoire , et propose une nouvelle approche des dynamismes urbains à partir des migrations.

insuffisances des réseaux de transport et de communications et du caractère embryonnaire des relations de production et de la circulation du capital, conditions déterminantes d'un processus cumulatif de croissance régionale, la meilleure donne possible, dans le cadre des choix fondamentaux, pour assurer l'accumulation du capital industriel, qu'on peut considérer comme un élément de légitimation de l'action entreprise par le pouvoir d'Etat. Mais dès 1967, il est apparu que de la concentration résultaient aussi des effets négatifs, que seule la modification des règles du jeu avait quelque chance de contrebalancer. Dès lors, la logique de l'acteur étatique, mettant l'accent sur la régionalisation de l'appareil de production par la promotion de l'agro-industrie, a été déconnectée de celle des règles : mais ces dernières perdurent largement, puisqu'il a fallu attendre 1985 pour qu'un nouveau Code des investissements soit promulgué, et la délocalisation symbolique des fonctions de capitale administrative et politique à Yamoussoukro en 1983, comme le processus de municipalisation entrepris depuis 1980, ne peuvent produire d'effets spectaculaires sur le court terme. La pérennité de la primatie industrielle d'Abidjan est ainsi le fruit des tendances lourdes nées d'une logique des choix qui n'est toujours pas inversée.

III) LA LOCALISATION DES INDUSTRIES DANS ABIDJAN : LA PRODUCTION PAYSAGISTE ET LES ENJEUX.

La distribution des activités manufacturières au sein de l'espace urbain est caractérisée par le poids considérable des zones industrielles, lesquelles regroupent 90,7% des établissements productifs de l'agglomération. A l'exception des boulangeries et des imprimeries, les unités dispersées sont donc rares. Cet état de fait n'est pas propre à Abidjan, et les zones industrielles ont un poids comparable dans toutes les villes d'Afrique Occidentale. La production par les pouvoirs publics d'espaces "attractifs" et "efficaces" destinés à favoriser les investissements privés est une constante de la politique volontariste appliquée à Abidjan depuis 1926 , date du premier plan d'urbanisme, sinon depuis la création de la ville. Cette constante se retrouve dans tous les documents écrits ou cartographiés disponibles : arrêté n° 160/D du 10 avril 1943 organisant l'aménagement des zones industrielles dans l'île de Petit-Bassam et sur la rive occidentale du Banco ; Plan BADANI, 1952; Plan SETAP, 1960 ; Plan d'aménagement AURA, 1969 ; Schéma de structure au 1/50 000, 1967 ; Plan Directeur d'Urbanisation, 1972, Perspectives Décennales de Développement d'Abidjan, 1978 . La masse d'informations accumulée sur la ville est considérable et les travaux analysant les politiques et les projets urbains ne se comptent plus (1). Pour éviter une dérive encyclopédiste à caractère descriptif, c'est sur les idées maîtresses exprimées dans les documents et sur leur signification qu'il importe de mettre l'accent afin de pouvoir rendre compte des fondements réels des localisations industrielles dans la ville.

---

(1) Sélections bibliographiques in : A. YAPI-DIAHOU, 1981 ; M. ARMAND, 1984 ; A. MANOU-SAVINA, 1985.

1) Les éléments de la politique de production paysagiste.

. Avant la mise en oeuvre de la production "physique" des zones industrielles, quatre éléments essentiels sont toujours distingués : la prévision des superficies nécessaires, la localisation des surfaces, l'organisation et la définition du contenu industriel de ces surfaces, le règlement de leur utilisation.
Longtemps, la demande en terrains équipés a précédé l'offre. Des autorisations de création d'usines dans l'île de Petit-Bassam sont accordées dès 1943, et "plusieurs documents indiquent que les terrains de la zone 2A sont attribués entre 1945 et 1946" (1), bien avant l'approbation officielle en 1949, des plans de lotissement du projet BADANI. Après l'aménagement des zones 2,3 et 4, le rythme d'occupation des lots, témoin de la croissance économique, s'accélère : 40 ha par an en moyenne sont attribués entre 1955 et 1962, et en 1963, il n'y a plus de terrains disponibles. Avec les zones industrielles de l'île de Petit-Bassam (560 ha au total, dont 260 ha de surfaces "industrielles", la zone 4C ayant été déclassée en 1960 au bénéfice de la fonction d'habitat), les terrains loués par la Direction du port et les établissements dispersés (savonnerie BLOHORN, SEPC), l'emprise spatiale des activités "industrielles" (au sens large en incluant les activités dites "connexes" dont les garages, le BTP, la manutention et le stockage est alors évaluée à 340 ha (2) . Or les demandes en attente, qui portent sur environ 25 ha, sont nombreuses et les besoins nouveaux sont estimés à 320 ha pour la période 1963-1970 (3), et à 350 ha pour la décennie 1965-1975 (4) : il faut donc doubler rapidement la superficie équipée pour faire face à la saturation des

---

(1) L. BOURGEOIS, 1983.
(2) SECI, 1963.
(3) idem
(4) SEDES, 1967.

anciennes zones industrielles. C'est dans ce contexte de course aux nouveaux espaces qu'il faut comprendre la politique de localisation mise en oeuvre en 1965, dont les grandes lignes, définie dans le plan SETAP, sont reprises dans le plan AURA, et dont les résultats les plus spectaculaires sont la réalisatio en remblais hydrauliques de la digue de Vridi (140 ha) ainsi que le terrassement et le remblaiement de 522 ha sur la presqu' île de Vridi. Ce n'est qu'au tournant des années soixante-dix (Abidjan dispose alors de 900 ha de zones industrielles) que le rééquilibrage entre la demande et l'offre de terrains est à peu près effectué,et c'est après 1975 (1) que la maîtrise tant recherchée des demandes et prévisions diverses (50 ha par an d'après la SEDES pour la période 1971-1980, 700 ha pour la période 1971-1985 d'après les Perspectives Décennales) est réalisée grâce à l'ouverture de la zone de Banco-Nord. En 1980, la superficie totale des zones industrielles atteint 1 724 ha (1 424 ha en excluant la zone déclassée 4C) et les programmes d'investissements 1981-1985 (BSIE, SETU, PORT) montrent que la capacité d'accueil devrait être largement suffisante à l'horizon 1990, grâce aux disponibilités internes aux troisième et quatrième tranches de Banco-Nord et à la réalisation de la zone industrielle de Banco-Sud, à proximité des nouveaux quais d'Abobodoumé. Cette maîtrise progressive des besoins en espace s'est accompagnée d'une politique délibérée de localisation des zones et surtout de distribution des activités par zones et à l'intérieur des zones, ce qui, combiné aux stratégies des investisseurs privés, constitue la véritable clé d'explication des localisations industrielles dans la ville. La politique de localisation des superficies équipées est explicitement fondée sur la volonté de favoriser leurs liaisons fonctionnelles avec les équipements portuaires tout en tirant un parti maximum des caractéristiques physiques du site d'Abidjan.

---

(1) En 1976, la ville comptait 1 000 ha équipés de zone industrielle/zone portuaire, dont 880 ha occupés (Perspectives Décennales, 1978).

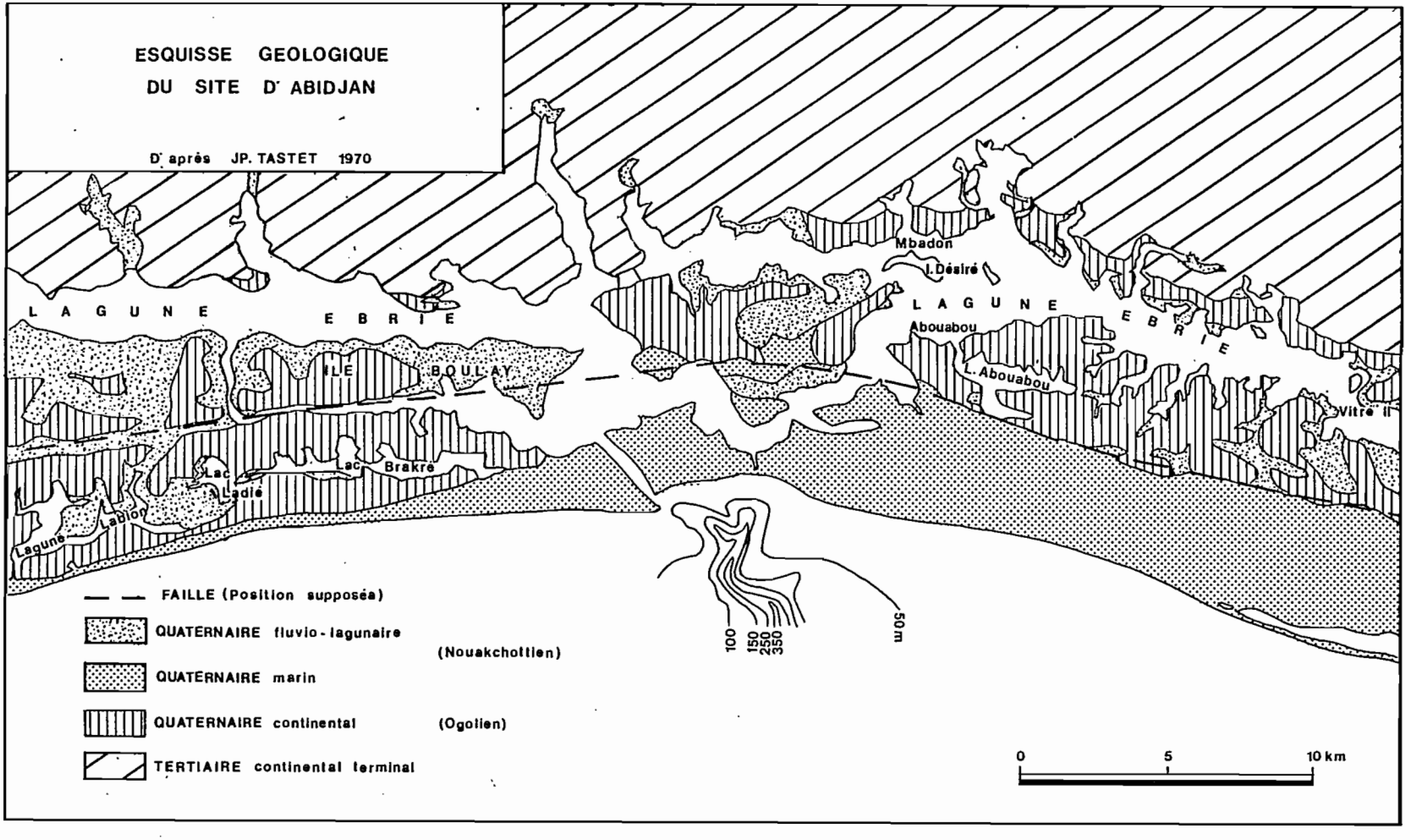

ESQUISSE GEOLOGIQUE
DU SITE D' ABIDJAN
D' après JP. TASTET 1970
L A G U N E
E B R I E
ILE BOULAY
Lac Ladié
Lac Brakré
Lagune Ebrié
Mbadon
I. Désiré
L A G U N E
E B R I E
Abouabou
L. Abouabou
Vitré II
100
150
250
350
50 m
FAILLE (Position supposéa)
QUATERNAIRE fluvio-lagunaire
(Nouakchottien)
QUATERNAIRE marin
QUATERNAIRE continental
(Ogolien)
TERTIAIRE continental terminal
0
5
10 km

FIG. 46

. Comme le souligne P. HAERINGER, Abidjan est "d'abord une ville sur l'eau" (1). L'agglomération est sise sur un complexe lagunaire à trois composantes : au Sud est allongé d'Ouest en Est un cordon littoral sableux, peu élevé (2 à 6 mètres) et inégalement large (2); au centre est étendue l'île de Petit-Bassam, vaste agrégat de formations fluviatiles d'origine continentale ou lagunaire, dont l'altitude n'excède jamais 12 mètres ; au Nord, passé un talus qui prend souvent la forme d'un escarpement vigoureux de 25 à 30 mètres de commandement, commencent les bas plateaux taillés dans une masse d'argiles et de sables mio-pliocènes, aux altitudes modestes (un maximum de 114 m sur le plateau d'Abobo) mais dans lesquels le réseau hydrographique est profondément incisé. Cette configuration générale, support de l'urbanisation, est le produit des oscillations du niveau marin au Quaternaire : transgression inchirienne et entaille d'une côte à falaise dans le Continental Terminal, régression ogolienne avec épandage fluviatile donnant naissance à un glacis sablo-argileux et creusement des vallées après passage à un climat plus humide entre -23 000 BP et -11 000 BP, transgression nouakchottienne avec ennoyage des vallées sous forme de rias, colmatage et fermeture ultérieure par des accumulations sableuses apportées par la dérive littorale, légère régression contemporaine découvrant quelques formations fluviatiles, telle est l'évolution géomorphologique généralement proposée (3). Le site abidjanais est ainsi compartimenté, fractionné par la lagune Ebrié qui couvre 16,1% de la surface totale de l'emprise des 10 communes constituant l'agglomération urbaine, soit 8 700 ha sur 54 080 ha dans les limites définies en 1980. Ce morcellement, assez peu préjudiciable (4) au temps où la ville se résumait à la trilogie

---

(1) P. HAERINGER, 1976.

(2) 2 km à l'Ouest du canal de Vridi, moins d'1 km au droit du village de Petit-Bassam.

(3) En particulier P. LE BOURDIEC, 1958 ; P. ASSEMIEN et al., 1970 ; J.P. TASTET, 1971.

(4) Un pont flottant reliant Treichville au Plateau fut mis en service le 9 juillet 1931, pour remplacer le bac qui avait sombré le 18 décembre 1930.

coloniale Plateau - Adjamé - Treichville d'avant 1950 (2500 ha, 5,5% de la superficie actuelle des 10 communes, hors lagune), est devenu un véritable problème avec l'extension de la surface urbanisée (aires d'habitat et d'emplois, grands équipements, réserves administratives), qui est passée de 1350 ha en 1955 à plus de 12 000 ha en 1980. Pour réaliser au mieux la "combinatoire" industrialo-portuaire, l'accent a d'emblée été mis sur la contiguïté spatiale, au besoin en renforçant l'arc portuaire par la production d'un site totalement artificiel. Cette contiguïté a été façonnée lors de deux grands moments d'efficacité paysagiste.

Le premier est contemporain du premier Plan Directeur du Port et de l'application des principes définis par le Plan BADANI (1), dans la perspective de l'ouverture du canal de Vridi, dont les travaux, adjugés en 1936, n'ont été achevés qu'en 1950. L'abondante littérature technique, historique et géographique sur le canal de Vridi dispense d'une fastidieuse énumération des étapes de sa conception et des conditions de sa réalisation (2). Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler que cet ouvrage, long de 2,7 km, présentant en profil courant une largeur de 370 m au plan d'eau et dont l'approfondissement a été régulièrement effectué (-13,50 m à la passe d'entrée en 1980 -3-) est localisé au droit du flanc occidental de l'île de Petit-Bassam, à l'Ouest de la vallée sous-marine (4) appelée Trou-Sans-Fond (l'isobathe -100 m est à moins d'1 km au large de Vridi). Cette vallée est utilisée pour piéger les sables transportés par la dérive littorale résultant de la houle de Sud-Ouest (800 000 m³/an

---

(1) Malgré les recherches répétées auprès de multiples sources (Archives Nationales, Ministères, Bibliothèque Nationale, Chambre de Commerce et d'Industrie, ... , Cabinet d'architectes de M. BADANI, ni les plans ni les cahiers des charges correspondants au Plan BADANI n'ont pu être retrouvés, signale L. BOURGEOIS qui a travaillé sur la dynamique de l'espace industriel dans l'île de Petit-Bassam.

(2) Sur cette question G. ROUGERIE (1950), SEMI-BI-ZAN (1974) J.C. ARNAUD (1979), Port Autonome d'Abidjan (1976).

(3) Ce qui permet d'accueillir des navires de 37,5 pieds de tirant d'eau, soit environ 37 000 TPL.

(4) Dont l'origine est probablement tectonique, d'après E. HINSCHBERGER, 1979.

entre Fresco et Vridi d'après L. MARTIN -1-), qui sont mobilisés par un effet de chasse lié à l'inclinaison de l'axe du canal et au rétrécissement de son extrêmité océanique (210 mètres de largeur au plan d'eau où deux musoirs décalés permettent au courant de jusant d'être plus efficace que celui de flot -2-). Cet astucieux maniement des données physiques, consécutif il est vrai à l'échec spectaculaire des premières tentatives de percement à l'Est du village de Petit-Bassam (3), ultérieurement perfectionné (construction d'une jetée d'arrêt des sables à 500 m à l'Ouest du musoir de la jetée occidentale en 1976, améliorations successives de la passe d'entrée), a permis d'ouvrir un vaste espace lagunaire au trafic maritime, environ 800 ha, avec des profondeurs supérieures à 10 mètres; ce faisant, la partie occidentale de l'île de Petit-Bassam est devenue l'aire privilégiée de l'action d'aménagement portuaire. Au moment où saute le dernier bouchon de sable (4) obstruant le canal (23 juillet 1950), la construction du port proprement dite commence à peine : les premiers bateaux qui empruntent le canal de Vridi, en août 1950, mouillent en lagune, amarrés sur coffres à proximité du quai de batelage édifié entre 1946 et 1950 ; tout le trafic est alors effectué par chalandage. C'est à partir de 1951 que la véritable transformation paysagiste des rives de l'île de Petit-Bassam est engagée : jusqu'à la mise en oeuvre du deuxième Plan Directeur, l'effort principal portera sur la construction des quais Nord et Ouest, ainsi que sur celle du port de pêche et, hors de l'île, de quelques postes spécialisés (la chronologie des principaux travaux est consultable en Annexes). Dans le même

---

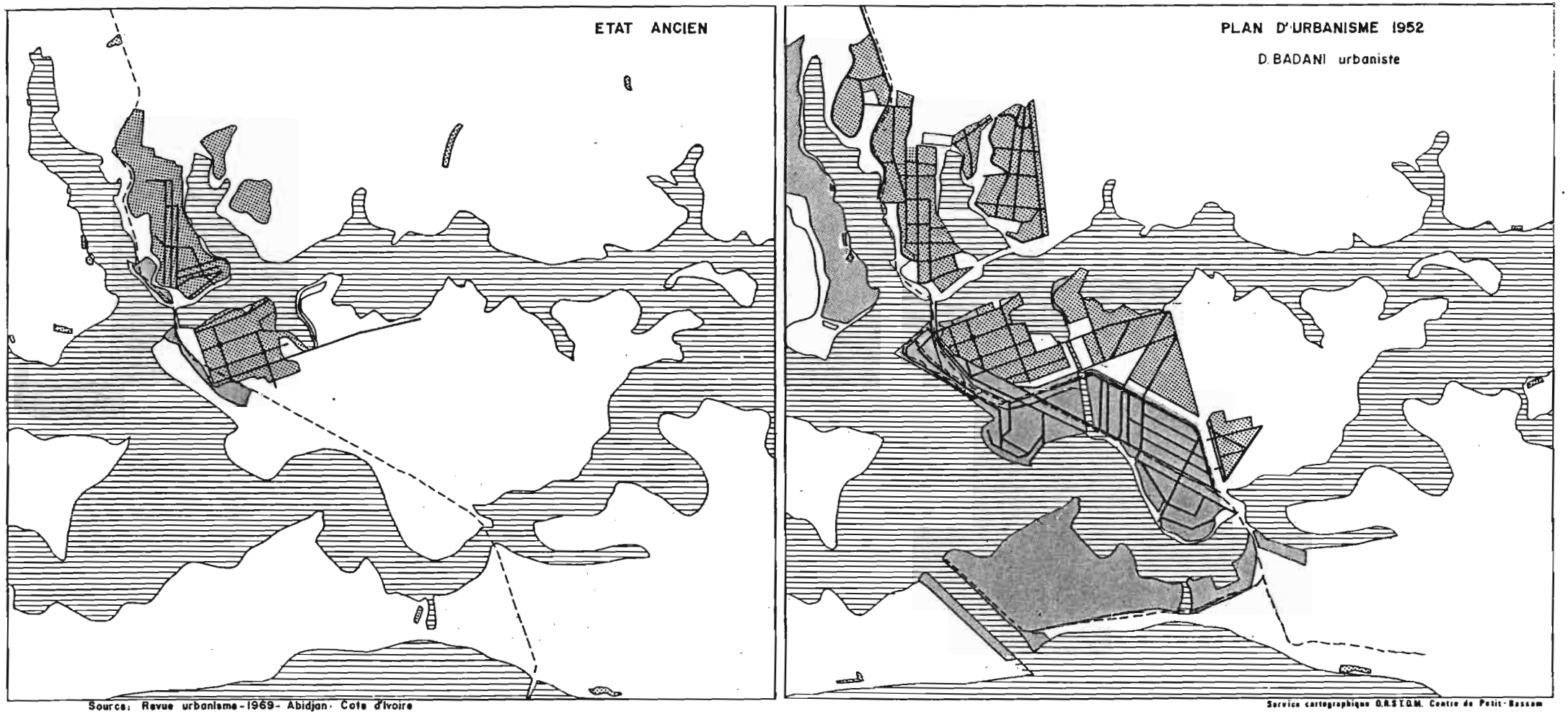
(1) L. MARTIN, 1979.

(2) Pour éviter le creusement de l'ajutage par le courant de jusant, le fond du canal a été tapissé de fascines, selon les techniques néerlandaises adoptées lors des essais expérimentaux sur modèle réduit effectués à partir de 1933 au Waterloopkundig Laboratorium de Delft sous l'impulsion de l'ingénieur général des Pont et Chaussées WATIER (Port Autonome, 1976).

(3) En 1905, on constate l'impossibilité de construire convenablement des jetées d'une longueur suffisante, compte tenu de l'instabilité des bords du canyon sous-marin, et à toutes les tentatives de percement (1906 à 1907) les sables vinrent obstruer l'ouverture du cordon.

(4) Pour réaliser le canal, il a fallu draguer 18 millions de m^3, mettre en place 1 million de tonnes d'enrochement et 400 000 m^2 de tapis de fascinage.

LA PROGRAMMATION DES ZONES INDUSTRIELLES EN 1949



Source: Revue urbanisme - 1969 - Abidjan - Cote d'Ivoire

Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

Zones industrielles

" d'habitat

0 4 Km

FIG. 47

temps, le projet de zones industrielles, qui constitue l'élément central autour duquel tout l'aménagement de l'île est programmé, est mis en oeuvre. Elaboré dans les années 1948-1949 par l'architecte-urbaniste D. BADANI, ce projet reprend les grandes lignes de l'arrêté n° 160/D du 10 avril 1943, et met l'accent sur la réalisation d'un front industriel en bordure de lagune entre la route de Port-Bouët (actuel boulevard de Marseille) et la voie ferrée, front devant servir de base à une extension vers le centre de l'île. Là, une voie routière rapide reliant Abidjan à l'aérodrome, et dont le tracé est fixé avec précision pour s'écarter de la voie ferrée, doit servir de limite et de séparation avec la concessio de Marcory. Ainsi délimitées, les zones industrielles sont assez aisément réalisables : c'est à l'Ouest de l'île en effet qu'affleurent les formations sablo-argileuses d'origine continentale (ogolien), remarquablement homogènes, suffisamment épaisses (20 à 30 m d'après J.P. TASTET) et surtout peu pénétrées, contrairement à la partie orientale, par les formations fluvio-lagunaires nouakchottiennes où l'emportent les vasières à sols hydromorphes. Au sein de l'espace affecté à l'industrie (560 ha), un réseau de communication secondaire est prévu, "afin de donner aux concessions qui se trouveraient en troisième ou quatrième position par rapport au fond lagunaire des facilités de desserte tant ferrées que routières identiques à celles de la première ligne" (1). Les principales dispositions exposées par D. BADANI le 11 mai 1948 devant la Commission d'urbanisme d'Abidjan, instituée le 30 avril de la même année, sont discutées le 19 octobre 1948 : à la fin de l'année 1949 paraissent les arrêtés approuvant les plans de lotissements, ainsi que les règlements particuliers concernant les zones numérotées 2 et 3. Les travaux routiers commencent en 1952, de même que les terrassements dont font état les comptes-rendus des réunions de la Chambre de Commerce en 1953

---

(1) Procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, 11 mai 1948 in L. BOURGEOIS, 1983.
On se reportera à la figure hors-texte n°1.

et 1954 ; c'est également en 1952 qu'est lancé le concours pour la réalisation de l'ouvrage devant remplacer l'ancien pont flottant, qu'un réservoir d'eau de 2 000 m³ est mis en service à Treichville (1) et que trois groupes turbo-alternateurs sont installés à la centrale électrique portuaire dont la puissance est portée à 4 000 kw. Six ans plus tard, malgré le nom évocateur du restaurant-dancing "Au Désert" installé en zone 3 le long de la voie rapide, l'occupation des zones industrielles est bien avancée. Les photographies aériennes de 1958 "témoignent de la progression de l'occupation du sol qui s'est effectuée moins semble-t-il de la lagune vers l'autoroute que du port vers les zones 4 et 4C" (2) ; contrairement aux suggestions du Plan BADANI, la disposition en lignes parallèles au boulevard de Marseille est rare, sauf en zone 3, les aires les plus densément bâties sont celles qui sont proches du front lagunaire, mais la discontinuité la plus marquante est celle qui oppose les zones 2 et 3, presque entièrement bâties, et la zone 4 où subsistent de vastes espaces cultivés ; déjà le réseau ferré secondaire, incomplet en regard des prévisions, est désaffecté. A partir de 1958, la discontinuité spatiale, matérialisée par le canal aux bois (3), s'estompe : la zone 4A (100 ha), à trame large, est progressivement investie, et les photographies aériennes de 1969 montrent qu'à cette date, les dynamismes constructifs gagnent la zone déclassée 4C (300 ha). Comme le souligne L. BOURGEOIS "ce sont donc bien les zones les plus proches des installations portuaires qui ont été le plus rapidement investies" (4).

---

(1) Les forages de Treichville permettent d'accéder à la nappe d'eau douce des formations sablo-argileuses de l'Ogolien.

(2) L. BOURGEOIS, 1983, p. 21.

(3) Remblayé en 1983 et transformé en autoroute intra-urbaine.

(4) L. BOURGEOIS, 1983.

Le premier temps fort d'efficacité paysagiste est relayé par un second moment de production d'espace attractif avec la conquête industrialo-portuaire de la lagune Ebrié et de la presqu'île de Vridi, programmée dans le plan SETAP (1960), et dont la mise en oeuvre est effective en mars 1965, en synchronisation avec les travaux du deuxième Plan Directeur du Port. Il s'agit de réaliser une nouvelle combinaison qui consiste à renforcer l'arc portuaire par la construction de la digue de Vridi, laquelle, outre une diminution des distances à parcourir entre l'extrêmité Sud du canal et les accès au pont Houphouët-Boigny, inauguré en 1957, ouvre à la mise en valeur la presqu'île de Vridi, "vaste espace resté en dehors de l'urbanisation " (1). L'ampleur des transformations engagées est considérable, car il faut non seulement gagner près de 140 ha sur la lagune, mais aussi remblayer une grande partie de la presqu'île de Vridi, où les deux générations de cordons sableux d'origine marine sont disposées en bandes parallèles, distantes de 10 m à 20 m, séparées par des dépressions humides et inondées de mai à octobre. Comme l'ensemble est peu élevé, + 2,50 m de cote moyenne soit à peine + 0,80m au dessus des plus hautes-eaux, remblaiements et terrassements constituent des préalables nécessaires à toute action d'assainissement. Pour construire la digue de Vridi (1700 m de longueur, 1050 m de largeur prévus à l'achèvement, dragage et remblaiement avec les produits sableux) et remblayer la presqu'île, il a fallu enlever près de 752 000 m^3 de vase et mettre en place plus de 3,2 millions de m^3 de sable (données de 1975, alors que l'extrêmité Sud-Est n'était pas terminée) ; ce n'est qu'entre 1977 et 1981 que les dernières opérations d'aménagement portuaire ont été réalisées : les 7 postes du quai Sud ont été prolongés par 2 nouveaux postes

---

(1) B.NETD, 1967. Sur cette question et sur l'histoire du quartier de Dendraka devenu Vridi-Canal : A. BONNASSIEUX, 1982.

à conteneurs, une plate forme roll-on/roll-off et 2 portiques à conteneurs (730 T chacun) ont été acquis début 1986. Cette immense effort de remblaiement est accompagné d'un zonage rigoureux : en 1966, le BNETD (1) est chargé par le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme d'élaborer un Plan d'urbanisme au 1/5 000 dont le premier rapport justificatif est publié le 20 juillet 1967 . Le document propose une affectation séparative des fonctions, avec une zone portuaire sur la digue (70 ha), une zone industrielle de 522 ha (dont 178,5 dans l'emprise foncière du Port autonome, sur la presqu'île), une zone résidentielle de 93,6 ha au Sud-Est de la presqu'île, à l'écart des vents dominants, et une zone de loisirs (46 ha) en front de mer. Au total, les opérations d'aménagement portent sur 655 ha dans la presqu'île et 140 ha sur la digue, reliées entre-elles par le pont de Biétry (120m de portée). Ce pont est emprunté par une grande voie axiale de desserte routière (chaussée de 14 m), artère multifonctionnelle "autour de laquelle est organisée toute la structure interne de l'aménagement" (2) ; une desserte ferroviaire est prévue non seulement sur la digue, mais également sur la presqu'île où la construction d'une gare de triage est envisagée. Desservis en énergie électrique par la centrale thermique de Vridi (3), en eau, en électricité et en téléphone par raccordement sur les réseaux existants , assainis par un système de type séparatif (enterré sur la digue, à ciel ouvert sur la presqu'île) conduisant les eaux pluviales et les eaux usées vers le canal de Biétry, les nouveaux espaces industriels sont rapidement occupés : entre 1967 et 1973, 140 ha de lots attribués sont mis en valeur ; en 1979 , l'examen des photographies aériennes montre que les zones industrielles de la digue comme celles de la presqu'île sont en quasi-totalité accaparées ; en 1983 le remblaiement de

---

(1) Bureau National d'Etudes Techniques de Développement, Société d'Etat créée par décret du 31 juillet 1964, qui avait le monopole des études publiques.

(2) BNETD, 1967.

(3) Mise en service en 1968, la centrale thermique de Vridi, disposait en 1980 d'une puissance installée de 214 MW, et d'une capacité de production de 1400 GWH. En 1984, 4 turbines à gaz de 100 MW ont été installées pour compenser la baisse de production d'hydroélectricité consécutive à la sécheresse de 1983.

l'extrémité Sud-Est de la digue est presque achevé , et les lots sont occupés au fur et à mesure des travaux, alors que les derniers terrains disponibles dans la presqu'île, au Nord de l'emprise foncière de la SIR et de la PETROCI, ont été investis.

. Cependant la limitation d'espace consommable disponible à Vridi et dans l'île de Petit-Bassam ainsi que la prise de conscience, assez rapide, des déséquilibres de distribution entre aires d'emplois et aires d'habitat ont conduit (1) les rédacteurs des divers projets à proposer la création de zones industrielles "d'équilibre" . En 1960, l'idée d'équiper des zones à l'Est du cordon littoral et de l'île de Petit-Bassam (Port-Bouët, Koumassi) et surtout dans la partie septentrionale de l'agglomération (Adjamé Nord, Cocody, Sud du plateau du Banco) est exprimée sous le vocable "décentralisation de l'industrie". Seule la zone de Koumassi sera réalisée, mais avec des moyens financiers peu conséquents jusqu'en 1978, en regard des opérations conduites à Vridi. Or à l'Est de l'île, les formations sablo-argileuses de l'ogolien sont pénétrées par d'anciens chenaux lagunaires envasés et les aires marécageuses sont vastes ; les altitudes demeurent peu élevées (dans la zone industrielle, le point culminant est à + 6,80 m, le point le plus bas à + 2,00 m), les pentes sont faibles et la partie méridionale de la zone est inondée lors des hautes-eaux lagunaires ; alors que la remontée concomitante de la nappe phréatique menace la plupart des lots. En 1979, le drainage des eaux pluviales demeurait déficient (1 collecteur enterré sous la seule voie revêtue à l'intérieur du lotissement), il n'y avait toujours pas de réseau d'assainissement (les eaux usées étaient alors rejetées dans des puits perdus ou directement sur les voies non bitumées), la voirie, à trame orthogonale était difficilement praticable (2). Dans ces conditions, le remplissage de la zone industrielle, peu attractive, a été assez lent : en 1965, 15% des lots attribués n'étaient pas mis en valeur ; en 1973, 45% des lots attribués n'étaient pas construits, et la zone de Koumassi était alors assimilée "à un dépotoir et à un trou d'eau" (3) ; en 1974, 80% des lots disponibles étaient attribués, mais plus du tiers

---

(1) SECI, 1963.

(2) BCEOM, 1979.

(3) SOREC, 1974.

d'entre eux étaient vides. Ce n'est qu'à partir des années 1977 - 1978 que la partie cessible, soit 75,25 ha sur 120 ha est effectivement occupée. Dans un contexte de croissance rapide des attributions de terrains industriels à Vridi et d'accentuation des déséquilibres dans la répartition emplois-habitat, il apparaît "urgent d'équiper de nouveaux terrains dans la partie Nord de la ville" (1). Les critères de localisation alors définis relèvent toujours de la volonté d'articuler l'outil portuaire et l'appareil industriel, mais sans possibilité immédiate de reproduire la contiguïté spatiale antérieure, sauf dans l'éventualité d'une extension future du port au Sud-Est du plateau du Banco, au pied du versant compris entre Abobodoumé et Yopougon-Santé. Dans cette perspective, la création d'une zone Banco-Sud, solidaire des futurs équipements portuaires, est envisagée dans le plan AURA (1969). En attendant, on recherche des espaces plats (pentes comprises entre 2 et 5%) vastes (plates-formes de 400 à 500 ha), "situés sur des axes économiques existants" et proches des aires résidentielles ou programmées comme telles. Deux aires, qui feront l'objet d'inventaires détaillés et de plan d'aménagement au 1/20 000, sont ainsi privilégiées : Abobo-Nord et Banco-Nord. Dans cette nouvelle donne spatiale, la question des liaisons entre le port et les nouvelles zones industrielles devient essentielle : elle sera réglée par la mise en place de voies rapides, véritables autoroutes intra-urbaines doublant les anciennes routes ou reprenant leur tracé (voies express Agban-Banco et Agban-Abobo mises en service en 1979, voie express Cocody-Bingerville inaugurée en 1982, achèvement du boulevard lagunaire Ouest entre le pont Houphouët-Boigny et le carrefour d'Agban et de la voie de liaison directe entre la zone industrielle de Banco-Nord et Yopougon en 1984).

. Les concepteurs des zones industrielles ne se contentent pas de localiser les espaces de production : ils ont le souci d'en définir précisément le contenu, à l'exception des premières zones de l'île de Petit-Bassam dont le caractère plurifonctionnel est largement lié à l'utilisation des dispositions de l'arrêté du

---

(1) AURA, 1969.

du 10 avril 1943, lequel autorisait "accessoirement la construction de logements pour le personnel attaché à l'exploitation"(1), ainsi qu'à une interprétation et un usage assez libre de la notion d'"industrie". L'idée d'une différentiation des zones selon la nature et l'importance des industries est exprimée dès 1960 : en s'appuyant sur une législation déjà existante (classification des entreprises en trois groupes depuis 1926 (2), élaboration d'une nomenclature en 1955), on aboutit ainsi à distinguer les zones destinées à fixer sur place la main-d'oeuvre (Banco, Port-Bouët, Cocody), les zones tournées vers l'installation d'établissements valorisant les produits nationaux pour le marché intérieur (Adjamé), les zones d'implantation "d'usines travaillant avec le port" (3). Cette politique dite de "zoning" est précisée dans le plan AURA ; des études fines réalisées entre 1964 et 1967 permettent alors de définir les besoins par types d'activités : consommations d'espace, d'eau, d'électricité, créations d'emplois, problèmes de transports, tout est passé au crible (4). La zone de Vridi est confirmée dans sa fonction d'accueil pour les "industries lourdes liées au trafic lagunaire et portuaire" (5) : en tenant compte des emprises existantes (raffinerie de pétrole, dépôts d'hydrocarbures) et des programmes d'investissements, on adopte une trame formée d'îlots de 400 m de largeur et 570 m de longueur, ce qui, outre la possibilité d'offrir de vastes lots, favorise une grande souplesse de découpage (lots de 1 ha - 50m x 200m - à 16 ha - 400m x 400m). La zone est elle même divisée en secteurs A (aire de localisation d'établissements dangereux ou insalubres) et B (interdiction de localisation pour les établissements du groupe 1). A l'inverse de Vridi, la zone de Koumassi est découpée

---

(1) L. BOURGEOIS, 1983.

(2) Groupe 1 : Entreprises à séparer impérativement des zones d'habitat.
Groupe 2 : Entreprises soumises à des dispositifs spéciaux de protection.
Groupe 3 : Entreprises non soumises à une réglementation spéciale , sauf règles générales de salubrité.

(3) SECI, 1963.

(4) SEDES, 1967.

(5) BNETD, 1967.

en lots de petites dimensions (multiples de 625 m²), constituant des espaces d'accueil privilégiés pour les petits établissements. Compte tenu des ressources locales en eau, la zone d'Abobo-Nord est destinée aux unités de production faibles consommatrices d'eau, aux activités de transport (gare de triage et ateliers de la RAN) et à l'installation des Halles Centrales d'Abidjan. Enfin, la zone de Banco-Nord, qui peut revecoir tous les types d'activités est, comme Vridi, dotée d'un "zoning" interne. Depuis 1973, toutes les zones industrielles relèvent du règlement d'urbanisme de l'agglomération d'Abidjan (1), dans lequel est définie la nature des zones industrielles et où sont précisées les conditions d'occupation du sol, d'assainissement et de protection de l'atmosphère. Cette volonté de distribution du fait industriel dans l'espace urbain, accompagnée d'un effort important d'équipement rendant les surfaces "efficaces" (voirie, eau, électricité), est illustrée par la création de la Commission d'attribution des terrains industriels, dont l'organisation et le rôle sont précisés en 1970 (2), mais qui semble avoir fonctionné les années précédentes (3).

2) Les enjeux de la production paysagiste.

- l'enjeu de profit immédiat.

Lieu privilégié de l'activité manufacturière, l'agglomération abidjanaise est une construction territoriale pour la production l'appropriation et le contrôle de laquelle se nouent des rapports de pouvoir. Qu'il résulte du volontarisme étatique ou des mille visages du spontanéisme populaire,selon l'heureuse expression de M. VERNIERE, le construit urbain est un marché de premier

---

(1) MCU- DUA, 1973.
(2) Décret 70 338 du 25 mai 1970.
(3) P. HAERINGER, 1969.

ordre pour les activités du bâtiment et des travaux publics comme pour celles qui leur sont directement liées (1). La production des zones industrielles est donc indissociable de l'enjeu de profit immédiat que constituent les étapes successives de réalisation, depuis la conception jusqu'aux travaux d'aménagement stricto-sensu. Compte tenu de l'ampleur relative de l'industrialisation et de la taille de l'agglomération , le volume financier concerné est considérable. Les Perspectives Décennales de développement d'Abidjan fournissement une estimation du coût de l'urbanisation de l'agglomération pour la décennie 1970-1980, en particulier pour les investissements dits " de fonction locale" relatifs à l'édilité (2), aux études d'urbanisme, aux transports en commun et aux zones industrielles. Définies telles quelles, les dépenses publiques inventoriées à partir du dépouillement des lois-programmes sont estimées à plus de 215 milliards F. CFA courants entre 1971 et 1980. La part des dépenses consacrées aux seules zones industrielles demeure certes réduite (4,8 milliards F. CFA soit 2,2% du total), mais il est difficile de ne considérer que les sommes strictements affectées à l'aménagement de ces zones, qui bénéficient directement ou indirectement d'autres opérations, drainage, assainissement, transports en commun par exemple.

---

(1) En particulier la branche 17, industries des matériaux de construction.

(2) Voirie primaire, drainage, assainissement, hydraulique, aménagement de terrains.

Tableau 55 .Les dépenses publiques de fonction locale (logement exclu) à Abidjan entre 1971 et 1980 (millions F. CFA courants)

	1971/1975	1975/1980	Total 1971/1980
Zones industrielles	1 510	3 318	4 828
Poste et téléphone	2 310	10 926	13 236
Distribution électricité	822	2 800	3 622
Voirie primaire	9 779	65 084	74 863
Drainage assainissement	1 540	18 057	19 597
Hydraulique	60	1 898	2 498
Aménagement de terrains	13 262	33 475	46 737
Transport en commun	375	23 990	24 365
Etudes urbanisme	.503	853	1 356
Santé solidarité	1 204	6 321	7 525
Formation	4 065	6 201	10 266
Act. culturelle et promot.	1 153	5 304	6 457
TOTAL	37 123	178 227	215 350

Source : Perspectives Décennales de développement d'Abidjan, Annexe 4, p. 189.

Par ailleurs, si les actions de l'Etat sont ventilées en différents secteurs, les acteurs qui procèdent à la mise en oeuvre des opérations sont toujours les mêmes, de sorte que l'aménagement des zones industrielles met en scène des intérêts et des conflits d'intérêts identiques à ceux qui prévalent dans l'édification de l'ensemble de l'agglomération abidjanaise. Très schématiquement, deux groupes d'intérêts peuvent être discernés. Le premier est lié à la conception

des opérations, confiée à des organismes publics (BNETD puis SETU -1-) dont le personnel a longtemps été composé en majorité d'urbanistes d'architectes et de techniciens appartenant à des bureaux d'études étrangers privés ou publics. Ces derniers ont leur propre logique de reproduction locale qui passe soit par l'entrisme et le maintien dans les organismes publics ivoiriens soit par la négociation de contrats d'études souvent reproductibles, chaque travail concluant à la nécessité d'en effectuer un autre. Le second groupe d'intérêts est constitué par l'ensemble des entreprises de bâtiment et travaux publics qui produisent physiquement les zones industrielles. A. JOUHANNEAU a montré l'importance capitale d'un bon positionnement sous la gouttière de l'Etat (2) : les programmes d'infrastructures et d'équipements collectifs ont en effet représenté 46% des dépenses totales cumulées du BSIE entre 1975 et 1981 (3), ces mêmes dépenses entrant pour 45% dans le chiffre d'affaires global du BTP. Or, contrairement à l'industrie manufacturière, le secteur du BTP demeure largement dominé par les capitaux étrangers : en 1983, 68,8% des capitaux sociaux étaient français, 7,9% israéliens et 5,9% d'origines diverses. Comme pour les bureaux d'études, l'agglomération abidjanaise est donc un terrain de manoeuvre privilégié des sociétés étrangères, en particulier

---

(1) Société d'Equipement des Terrains Urbains. Société d'Etat dont l'objet est de "promouvoir, à la demande et pour le compte du gouvernement, des organismes publics ou des collectivités ivoiriennes l'étude, la gestion d'équipements et de lotissements de terrains en zone urbaine" (décret n° 71-672 du 19/02/1972). La création de la SETU en 1971 est contemporaine de la mise en place d'un dispositif public de production de logements sociaux locatifs, comprenant un appareil financier (Banque Nationale d'Epargne et de Crédit, BNEC; Office de Soutien à l'Habitat Economique, OSHE, puis Fonds de Soutien de l'Habitat, FSH) un appareil aménageur de terrain (SETU) et un appareil de construction des logements économiques (Société Ivoirienne de Construction et de gestion immobilière SICOGI; Société de Gestion Financière de l'Habitat, SOGEFIHA). Sur cette question A. YAPI DIAHOU, 1981; A. MANOU-SAVINA, 1985; P. HAERINGER, 1985.

(2) A. JOUHANNEAU, 1984.

(3) Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement.

pour les 10 "géants du BTP" (1), soit 5,1% des entreprises, qui réalisaient 49% de la valeur ajoutée totale du secteur en 1980, avant l'effondrement de l'activité consécutif à la crise financière de l'Etat (2).

Dans le domaine de la production des zones industrielles, il s'agit surtout, pour les responsables d'entreprises du BTP, de suivre, voire de contrôler, les procédures d'adjudication des tranches de travaux réalisables : tisser des liens personnels et permanents au sein des organismes publics, comme la SETU, à la Direction Générale des Grands Travaux, à la Direction Centrale des Marchés où à la Commission nationale des grands marchés de l'Etat directement rattachée au Président de la République devient alors un impératif majeur et une condition nécessaire pour escompter une participation à l'édification des espaces industriels. Rares sont les exemples où les interrelations entre la politique étatique et le capitalisme privé étranger sont aussi directs.

- l'enjeu foncier.

La planification des besoins et l'équipement de surface loties constituent sans doute des conditions favorables à l'implantation d'établissements industriels, mais pour que les zones industrielles ainsi aménagées soient pleinement attractives, il faut aussi régler la question du statut juridique des lots, car la sécurité foncière est un élément essentiel pour

---

(1) J. LEFEVRE, DTP, GESCO, SONITRA, SOFRA-FOUGEROLLE, SETAO, CCGA-DUMEZ, SEEE, SIDELAF.

(2) Entre 1980 et 1983, le nombre d'entreprises est passé de 230 à 202, les investissements ont régressé (31 949 millions CFA en 1980, 24 680 millions CFA en 1983), le chiffre d'affaires a diminué de 26,9% (289 704 millions F. CFA en 1980, 211 845 millions F. CFA en 1983) et le nombre d'emplois est tombé de 35 287 à 13 820 (- 60,8%).

les investisseurs privés. C'est bien pour "provoquer des investissements " (1) qu'ont été réalisées les zones industrielles de l'île de Petit-Bassam et c'est dans un contexte d'appel aux capitaux étrangers qu'ont été programmées, puis loties, les nouvelles zones de Vridi, Koumassi et Banco-Nord.
La stabilité de l'ancrage spatial implique d'abord la disparition de toute revendication sur le sol occupé : or, les terres vacantes et sans maîtres sont rares, sinon inexistantes.
Le processus de changement d'affectation du sol, maîtrisé par l'Etat, passe donc par l'élimination des droits, longtemps niés, dont se prévalent les communautés autochtones . Une fois, le premier transfert juridique effectué par domanialisation des terres, il faut définir les règles du jeu vis à vis des investisseurs : à cet égard, le changement de règles intervenu au lendemain de l'Indépendance, et le passage du régime de la concession définitive avec accès à la pleine propriété dans les anciennes zones industrielles au système du bail emphytéotique appliqué dans les nouvelles zones industrielles, ne sont pas sans signification quant aux stratégies de l'Etat et des investisseurs privés.
L'attribution des lots à usage industriel procède, comme celle de tous les terrains urbains lotis, d'un processus d'utilisation du domaine privé de l'Etat à des fins de droit privé, ce qui implique que les terrains concernés soient déjà de nature domaniale ou qu'ils le deviennent par désintéressement des occupants coutumiers (2). Comme de nombreux auteurs l'ont maintes fois souligné, la définition et la constitution du domaine privé de l'Etat a toujours provoqué des conflits entre les détenteurs coutumiers et l'administration, dont la position sur ce problème a souvent varié d'un extrême à l'autre (3), mais

---

(1) Compte rendu de la séance du 16 avril 1950 de la Chambre de Commerce in L. BOURGEOIS, 1983.

(2) P. HAERINGER, 1969 et A. LEY, 1972.

(3) P. HAERINGER, 1969.

qui a dû, en fin de compte, reconnaître l'existence d'une propriété coutumière pour pouvoir incorporer une portion de l'espace dans son propre domaine. Cette reconnaissance, de facto et de jure, s'est imposée à l'administration coloniale (décret du 20 mai 1955) comme à l'Etat indépendant (décret du 16 février 1971). Or, les revendications sont nombreuses et multiples, et à moins d'imposer un rapport de force violent débouchant sur l'expropriation autoritaire, c'est souvent à la négociation qu'il faut recourir pour désintéresser les occupants coutumiers, que l'espace contrôlé par ces derniers soit ou non mis en valeur sous forme de cultures et d'habitat permanents ou temporaires. Des procès verbaux datés de 1946 et 1947, retrouvés dans les dossiers fonciers (1), témoignent ainsi de l'existence de négociations entre l'administration coloniale et les chefs et notables des villages ébrié de Biétry et d'Anoumabo, ces derniers usant à cette occasion de leur "droit d'opposition à l'octroi du terrain" pour l'aménagement de zones industrielles dans l'île de Petit-Bassam. L. BOURGEOIS fait état de deux procès verbaux d'enquête, datés du 10 juillet 1946 et du 8 octobre 1947, concernant des terrains demandés en concession provisoire dans les zones 4A et 3 ; dans le premier procès verbal, les chefs et notables de Biétry, AKOUNIAN Aka, ABOU Pierre et KOUTOUAN Béké, fondent leur opposition à l'octroi de terrain sur l'existence de "plantations de cultures vivrières (manioc)". En dépit de nombreuses discussions, tenues tant avant qu'après l'Indépendance, les désaccords restent fréquents et ce n'est qu'en 1970, à la suite d'un violent conflit entre les communautés ébrié des villages d'Anono et d'Akouedo et les responsables de l'urbanisme, qu'un compromis entre l'Etat ivoirien et les détenteurs coutumiers a été accepté par les deux parties. Au terme de ce compromis, connu sous le non de "convention avec les propriétaires coutumiers" (2), tout acte

---

(1) A chaque titre foncier correspond un dossier comprenant toutes les pièces de la procédure d'attribution du terrain.

(2) A. YAPI DIAHOU, 1981 et 1986.

de domanialisation d'un terrain villageois doit faire l'objet de négociations préalables entre l'Etat et le village concerné. Le principe même de ces négociations, qui sont conduites depuis 1971 par la Société d'Equipement des Terrains Urbains, SETU, soulève deux questions fondamentales, étant entendu qu'une fois reconnue la propriété coutumière, l'intérêt public, conçu et exprimé par les représentants de l'Etat, prime sur les intérêts particuliers : comment indemniser les détenteurs coutumiers, et, au delà des modalités arrêtées, qui faut-il indemniser?

La réponse à la première question est exprimée dans les clauses de la "convention" : en contrepartie d'un hectare de terrain cédé , l'Etat attribue, outre l'indemnisation des cultures (1), un lot urbain viabilisé de 600 m² et alloue une somme d'argent d'un montant de 200 000 F. CFA, tout en garantissant à l'ensemble de la communauté villageoise un "périmètre d'extension", donc la stabilité spatiale. Mais ces clauses ne constituent qu'une base de discussion, adaptable aux réalités locales et modifiable dans le temps. Par exemple, lors de la transaction entre le chef du village et les notables de Yopougon-Kouté (dont l'autorité foncière s'étendait sur le plateau du Banco) et les représentants de l'Etat, ces derniers proposèrent, indépendamment des indemnités de récolte, "d'échanger" deux lots pour un hectare dont un en nature et le second en espèce, soit 100 000 CFA, et promirent de favoriser l'intervention des sociétés immobilières d'Etat pour faciliter les futures opérations de construction dans le village. Le fait nouveau, par rapport au système d'indemnisation des cultures qui fonctionnait antérieurement, c'est la compensation de la perte du sol : on peut certes y voir une "réhabilitation de la propriété coutumière" (2), mais on peut aussi se demander si,

---

(1) L'indemnisation des cultures, mais non celle de la perte du sol, est un principe ancien. Les barèmes ont été périodiquement révisés (celui de 1972 est consultable dans les travaux d'A. YAPI DIAHOU, 1981).

(2) A. YAPI DIAHOU, 1981, p. 63.

compte tenu des rapports de force locaux, ce n'est pas au fond le seul compromis possible pour éviter de graves tensions politiques entre l'Etat et les communautés villageoises auotochtones. En revanche, la question de la destination des indemnisations est beaucoup plus délicate : on n'insistera pas sur la redistribution à l'intérieur d'une même communauté, qui est du ressort de ses pratiques internes, l'Etat ne négociant pas avec des individus. mais avec les représentants d'une communauté (1), mais sur les conflits déclenchés par le phénomène d'indemnisation, en illustrant le propos par un cas concret : les conséquences de l'aménagement de la zone industrielle de Banco-Nord.

Cette zone a été conçue comme un espace productif manufacturier destiné à rééquilibrer une distribution des emplois industriels caractérisée par la trop forte concentration autour de l'arc portuaire. L'emprise foncière totale,en 1985, atteint 717 ha dont 327 ont été attribués et 179 sont réellement utilisés. Cet espace, avant d'être aménagé par la SETU, relevait de l'autorité foncière du "Nana" de Yopougon-Kouté, représentant d'un groupe ébrié appartenant à la phratie des Bidjan (2), qui fut le premier à occuper le plateau du Banco. Mais les terres avaient été concédées,entre 1910 et 1920, en droit d'usage,à une communauté migrante akyé, autorisée à s'installer autour d'un ancien village ébrié abandonné, (Kouté, devenu Andokoi -3-), situé au Nord de la route de Dabou, laquelle servit de repère fixant la limite à ne pas franchir par les Akyé. Or, l'emprise de la zone industrielle est localisée au Nord de cette route, précisément dans l'espace défriché et cultivé par les migrants akyé ; lors des négociations pour

---

(1) Ce qui pose le problème de l'émergence des "nouveaux riches" et des modalités nouvelles d'enrichissement au sein des communautés villageoises.

(2) Sur l'organisation sociale et politique ébrié, G. NIANGORAN BOUAH, 1969.

(3) Littéralement "dans la maison d'Ando", Koi signifiant "dans la maison" en akyé. A. YAPI DIAHOU, 1981, p. 31.

l'indemnisation, ces derniers réclamèrent, à juste titre, le remboursement de la valeur estimée des arbres, arbustes et plantes cultivées détruits, mais les plus jeunes demandèrent également le versement de tout ou partie des indemnités relatives à la perte du sol, considérant que les contreparties consenties dans l'histoire pour obtenir le droit d'usage (1) justifiaient leur droit éminent sur la terre (argumentation qui semble corroborée par le contenu de "l'accord" signé en 1952 entre le chef supérieur des Akyé et les responsables Ebrié du village d'Anonkoua-Kouté, au Nord d'Abidjan (2). Face à cette situation, l'administration,qui n'avait négocié qu'avec le chef et les notables ébrié,s'est alignée sur la position des Ebrié d'autant plus aisément que ces derniers sont très influents au sein de la SETU. En effet, le maire élu en 1980 de la commune de Yopougon, P. GADIE, Ebrié, est président du Conseil d'administration de la SETU,et a cumulé entre 1965 et 1985, date à laquelle il les a perdu, les mandats de député et de secrétaire général du parti. Du coup, loin d'avoir apaisé le conflit, l'arbitrage administratif a ravivé les tensions au point qu'en 1982, soit douze ans après le début des premiers travaux, et en 1985, lors des élections municipales, la question de l'indemnisation était toujours d'actualité. En définitive, l'une des conséquences de l'opération d'aménagement déclenchée par le volontarisme d'Etat est la "redécouverte" politique de l'existence, des modalités et des interprétations du droit coutumier. Mais le principal enseignement est à tirer des choix effectués par l'administration : accepter un compromis avec les seuls Ebrié en fermant les yeux sur les contradictions entre détenteurs du droit de feu et détenteurs du droit de hache, n'est-ce pas pratiquer une

---

(1) Les Ebrié auraient concédé le droit d'usage contre de l'argent et l'engagement des Akyé de se présenter à leur place pour les réquisitions du travail forcé (corvées, construction de routes). A. YAPI DIAHOU, 1981.

(2) P. CAZAMAJOR, 1979.

stratégie de délocalisation des conflits fonciers et considérer qu'au fond, l'Etat s'étant libéré vis à vis des communautés autochtones, n'a pas de compte à rendre aux autres communautés et dispose désormais de tout pouvoir sur la terre acquise? C'est sur l'exercice de ce pouvoir, et en particulier sur les pratiques foncières successivement adoptées, qu'il convient de s'interroger. En effet, si l'objectif consistant à fixer des investissements a toujours été explicitement recherché, les moyens juridiques concourant à cette fixation ont été modifiés dans le temps.

A la fin des années quarante, avec la mise en oeuvre des principes de l'arrêté de 1943 et de ceux retenus dans le Plan BADANI, c'est le régime de la concession avec transfert de propriété qui est considéré comme le plus sûr moyen de provoquer les investissements. Assurer la sécurité de la propriété privée apparaît alors comme une mesure d'autant plus nécessaire que les disposition du Plan BADANI ont été discutées dans les moindres détails par les forces sociales concourant ou pouvant concourir à l'investissements industriel, et que les interventions des représentants de la Chambre de Commerce dans les débats de la Commission d'urbanisme ont souvent été décisives. Les lots des anciennes zones industrielles de l'île de Petit-Bassam, après avoir été concédés, dans la limite de douze hectares, d'abord provisoirement pour une durée de deux ans, puis définitivement, après constat de mise en valeur et immatriculation, sont donc détenus en pleine propriété par les attributaires, particuliers ou sociétés. Par contre, au lendemain de l'Indépendance, la généralisation du bail emphytéotique à l'ensemble des terrains urbains à usage industriel fut recommandée par la réforme législative (1963). L'application de cette modalité de concession sans transfert de propriété répondait au souci "d'imposer une mise en valeur permanente et d'empêcher toute spéculation sur les plus-values

données aux terrains privés par les investissements publics"(1): les lots des zones de Vridi, Banco-Nord et en principe Koumassi ont ainsi été concédés en bail emphytéotique, de 30 ou 33 ans, renouvelable.

L'existence de deux statuts juridiques différents est a priori un élément essentiel de distinction entre anciennes et nouvelles zones industrielles. Dans les premières, la possession de terrains en pleine propriété confère officiellement aux attributaires une grande liberté d'action et permet le déploiement de stratégies urbaines multiples au sein de zones qui n'occupent plus désormais une position périphérique dans l'ensemble de l'agglomération. Toute action relevant de réinterprétations d'une situation plus centrale dans la ville est rendue possible par le statut de propriété, d'autant plus que l'arrêté de 1943 autorisait la construction de logements pour le personnel des entreprises dites "industrielles" et qu'en fait, comme en témoigne la lecture des demandes de concession, les zones industrielles de l'île ont eu dès l'origine un caractère plurifonctionnel. Parmi les premiers attributaires, on retrouve en effet des maisons de commerce, des transporteurs, des sociétés de transit et des petits entrepreneurs (carrossiers, mécaniciens). Dès les premières années de mise en valeur, les zones industrielles de l'île ont été utilisées aussi bien pour les fonctions de production et de services que pour l'habitat ; en 1963, 8 840 personnes y résidaient, dont 70% de non-africains (6290 personnes soit 38,4% de la population non africaine de la ville, pourcentage supérieur à celui du Plateau -2-). Depuis, plusieurs types d'évolution, analysés en détail par L. BOURGEOIS, ont pu être discernés. Les lots à usage industriel stricto-sensu ont connu diverses mutations, selon les stratégies spatiales conduites par les investisseurs. Les uns ont totalement délocalisé leur

---

(1) A. LEY, 1972, p. 106-107.

(2) SEMA, 1963.

unité de production à la faveur de l'ouverture des nouveaux espaces industriels : c'est le cas de ABI (Abidjan-industries), entreprise de construction et de réparation de matériel ferroviaire installée depuis 1960 en bordure de la zone 4A et dont le lot (5 178 m²), revendu en 1970 à une société aux activités inconnues, est en friche en 1986 ; c'est aussi le cas de la MAC (Manufacture Africaine du Cycle) dont les locaux de la zone 3 ont été abandonnés au profit d'un terrain de 20 000 m² à Vridi ; la même évolution peut être signalée pour MICE-MIVET (confection enfantine), IVOIRAL (Compagnie ivoirienne de l'aluminium) et la SEFMA (Société ivoirienne de fabrication et montage automobile) qui ont délaissé les anciennes zones de l'île pour Koumassi et Vridi. D'autres industriels ont dédoublé les établissements dans les nouvelles zones en conservant les premières usines dans les anciennes zones (brasseries SOLIBRA, Société Africaine de Bonneterie SAB, société de fabrication de faïences et céramique CERAM-ANTENN). Un troisième type de comportement consiste à transférer l'activité de production en maintenant sur place les fonctions de service ou de stockage : la filale d'AIR LIQUIDE, SIVOA, a transféré en 1977 son unité de production de la zone 3 à Vridi, mais a conservé les 4 000 m² acquis en 1948 pour les bureaux de direction et un petit atelier de soudure ; la Société abidjanaise d'expansion chimique, SAEC, implantée face à la SIVOA, en zone 4A, sur un terrain ayant appartenu entre 1948 et 1959 à deux entreprises d'exploitation forestière (1), a installé son usine sur 15 000 m² à Banco-Nord mais les bureaux et magasins sont restés en zone 4A.

Aux modifications de l'usage des lots industriels s'ajoute le renforcement de l'emprise spatiale des entreprises "technico-commerciales", expression englobant un vaste champ

---

(1) Ce lot de 14 177 m² a été fractionné et vendu par morceaux, en 1961 à la Manufacture de Tabac de Côte d'Ivoire (MTCI, 2 558 m²), en 1963 à la société BESTLAIT (2 483m²) et à la SAEC (7 787 m²).

d'activités (représentation, distribution, entretien,services). Dans les deux zones 3 et 4A,dont l'inventaire paysagique complet a été dressé par L. BOURGEOIS, on dénombrait en 1983 plus d'établissements technico-commerciaux (90) que d'unités industrielles (60), et la superficie occupée était à peu près équivalente, soit une cinquantaine d'hectares. Or,plus de la moitié des établissements du secteur technico-commercial ont été créés après 1980. Cette dynamique est particulièrement remarquable dans quatre domaines : la vente de véhicules automobiles et de pièces détachées ainsi que les garages (1), les entrepôts et la distribution de gros (produits alimentaires, et pharmaceutiques), la commercialisation de biens d'équipements (matériels agricoles et forestiers, matériaux de construction) et celle de biens de consommation (électro-ménager, ameublement, alimentation). Comme le souligne L. BOURGEOIS, "on peut distinguer des types d'évolution-transfert d'activités du Plateau vers les anciennes zones, plus souvent dédoublement des services et dispersion des fonctions (ateliers, dépôts, magasin de vente, direction) au sein même des anciennes zones , ou entre les différents centres d'activités (Plateau - Vridi - anciennes zones) qui tendent à confirmer la place centrale des zones 3 et 4A dans l'espace urbain abidjanais actuel" (2).
Ce développement des activités de commerce et de service n'est pas uniquement lié au desserrement spatial des unités industrielles et à la redistribution des établissements du grand commerce d'importation : il correspond également à l'augmentation d'une clientèle proche et aisée résultant de la spectaculaire apparition, depuis 1977, des immeubles d'habitation dits de "haut-standing" dont la construction est sans doute le meilleur témoignage des pratiques spéculatives. Au sein d'un bâti où

---

(1) On retrouve ainsi dans les zones 3 et 4A RENAULT,SARI (Société Africaine de Représentation Industrielle, concessionnaire PEUGEOT et FORD), CACOMIAF (MOTOBECANE-MICHELIN), HONDA, PREMOTO (concessionnaire TOYOTA) SEACI (concessionnaire MERCEDES-BENZ), AFRICAUTO (BMW, MAZDA), SOCIDA (BERLIET-SUZUKI).

(2) L. BOURGEOIS, 1983, p. 42.

l'emportent encore les villas-jardins dont les premières sont contemporaines des années cinquante, des bâtiments de production et des entrepôts rarement élevés, l'existence d'une architecture verticale marque le paysage d'une empreinte d'autant plus singulière qu'elle était inexistante avant 1977. Le dépouillement de l'état des sections cadastrales à la fin de l'année 1978 donne une image, certes imprécise, de l'occupation du sol dans les zones 3 et 4A. A cette date, on dénombrait 867 bâtiments, dont 285 "habitations louées", 18 locaux habités par leur propriétaire, 568 entrepôts usines et locaux professionnels : l'existence d'immeubles d'habitation de haut standing n'est pas mentionnée. La plupart d'entre eux ont été construits en zone 4A ; deux biographies de dossiers fonciers, qui ont pu être reconstituées par L. BOURGEOIS (cf Annexes), montrent bien les étapes du processus d'évolution des valeurs d'échange des lots. Ce processus spéculatif est perceptible à travers les transactions foncières :en 1980, la zone 4A était devenue la première zone de transaction foncière, en volume, de toute l'agglomération abidjanaise (1), avant la zone 4C - Biétry, les zones 2 et 3 et Cocody, et les zones industrielles de l'île représentaient 28% de la surface totale vendue et 26,5% de la valeur réalisée. Les prix de vente dans ces zones avaient augmenté de 140% en deux ans et la moyenne (17 600 F. CFA/m²) était proche de celle de certains quartiers dits résidentiels, hors Plateau (19 600 F. CFA/m² -2-) ; les terrains étaient relativement plus chers en zone 4A (19 100 F. CFA) qu'ailleurs (14 500 F. CFA/m² dans les zones 2 et 3). Les mutations paysagiques comme la valeur des transactions réalisées dans les anciennes zones industrielles témoignent bien de l'existence d'un marché foncier au sein d'espaces

---

(1) MCU-DCU, Observatoire de l'habitat, 1981.

(2) Marcory : 18 300 F. CFA/m²; zone 4C-Biétry : 13 600 F.CFA/m²; Cocody : 34 000 F. CFA/m² ; Plateau : 108 900 F. CFA/m² ; moyenne pour l'ensemble de la ville : 21 600 F. CFA/m² en 1980.

initialement destinés à des fonctions de production manufacturière, et qui sont devenus en réalité des lieux de déploiement de stratégies spéculatives.

Dans les nouvelles zones industrielles où seul un droit d'usage a été concédé, la marge de manoeuvre des attributaires est apparemment moins importante et le contrôle de l'occupation du sol par les pouvoirs publics garantit, en principe, la mise en valeur permanente tout en évitant les processus de spéculation. Mais cela implique que le contrôle et le suivi de l'occupation des lots soient réellement effectués. Cela n'a pas toujours été le cas à Koumassi où se conjuguent des situations complexes et souvent inextricables : attributions sans bail, non perception des loyers, coexistence de baux et de terrains revendiqués en pleine propriété par différents attributaires, conflits entre des détenteurs de baux plusieurs fois revendus. Les comptes rendus des débats de la Commission d'attribution fourmillent d'exposés de cas d'autant plus litigieux que dans l'arrêté d'approbation du projet de lotissement (1) et dans le décret de 1978 sur la réglementation de la procédure d'attribution des terrains industriels, il est indiqué (2) que le bail emphytéotique de 30 ans est totalement ou partiellement cessible à une tierce personne, après autorisation de l'administration, ce qui facilite toutes les manipulations foncières possibles, avec ou sans la complicité des fonctionnaires chargés du contrôle. Comme la redevance annuelle est moins élevée à Koumassi qu'à Vridi ou à Banco-Nord et que le montant du loyer exigible est le même en 1985 qu'en 1972, soit 65 F. CFA/m², on comprend que la zone industrielle soit devenue un terrain de manoeuvres foncières caractérisées par la pratique systématique de la sous-location et de la vente illégale de lots ou de fraction de lots sur lesquels on cherche vainement toute trace d'activité manufacturière : l'affaire des lots 56 et 58 (3) est une bonne

---

(1) Arrêté n° 303 SECU/CAB du 22.07.1965.
(2) Décret n° 78690 du 18.08.1978, articles 7 et 9.
(3) cf Annexes.

illustration de ce détournement de fonction. La maîtrise publique est un peu plus efficace à Vridi et à Banco-Nord, mais elle est souvent limitée, après concession des baux, à la perception des loyers. C'est le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, sur avis de la Commission interministérielle d'instruction des demandes de lots industriels, qui attribue les lots ; une fois la proposition d'attribution notifiée, le bénéficiaire est mis en contact avec le service commercial de la SETU sauf si le terrain est situé dans le domaine du Port Autonome, et il confirme sa demande par le dépôt d'une caution correspondant à une année de loyer ; puis le Ministère de la Construction transmet une lettre d'attribution définitive, grâce à laquelle le demandeur signe un protocole d'accord avec la SETU et règle son premier loyer. Ce n'est qu'après la mise en valeur réglementairement constatée (1) que le terrain est attribué en bail emphytéotique. Ce système est lourd : les intervenants sont multiples, la répartition des fonctions entre le Domaine Urbain et la SETU n'est pas toujours clairement déterminée et les "mini-conflits" d'autorisation d'installation (2) ne sont pas rares. Pourtant le verrouillage institutionnel du processus d'accès aux terrains et aux baux parait assuré : or, moins de 15 des 82 industriels enquêtés à Banco-Nord en 1985 par J. QUENNEC avaient signé leur bail. De plus, l'éclatement des fonctions au sein de la SETU en plusieurs services sans véritable coordination ne facilite guère le suivi des actions entreprises. Le contrôle des opérations de mise en valeur est insuffisant, le recouvrement des loyers est imparfait et le retrait des mauvais payeurs est rarement obtenu. Il n'y a aucune disposition juridique relative aux lots bâtis et abandonnés, et lorsque un attributaire cesse toute activité sur un lot construit après avoir hypothéqué les bâtiments, la SETU est dans l'incapacité financière de racheter

---

(1) Le bénéficiaire doit déposer sa demande de permis de construire dans un délai de six mois après l'attribution ; ce permis est valable un an, durée qui peut être prorogée. Le terrain doit avoir été mis en valeur deux ans après la signature de la lettre d'attribution, et l'industriel doit maintenir en permanence des installations en bon état de fonctionnement.

(2) J. QUENNEC, 1985.

les édifices. A Vridi comme à Koumassi et à Banco-Nord, de nombreuses clauses du règlement d'urbanisme de 1974, pourtant reprises dans tous les cahiers des charges, ne sont pas respectées : les marges de reculement, l'évacuation, l'épuration et le rejet des eaux industrielles, le traitement des fumées et des gaz sont strictement réglementés selon les secteurs géographiques et la nature des établissements, mais les normes demeurent bien souvent lettre morte. Enfin, le rapport juridique entre le lot et l'attributaire n'empêche nullement ce dernier de pratiquer une politique de réserve foncière en sollicitant l'octroi d'une superficie beaucoup plus vaste que celle réellement nécessaire à l'activité industrielle ; il s'agit souvent d'une pratique d'anticipation (on réserve une vaste superficie pour de futures extensions), mais alors il n'y a plus mise en valeur permanente, du moins sur une fraction des superficies distribuées. De plus les possibilités légales ou illégales de jouer sur les portefeuilles fonciers (1) ainsi constitués (sous-location de tout ou partie du lot, revente d'un bail à un prix "parallèle" lié à la superficie disponible) sont multiples, et on peut se demander si, dans les faits, la liberté d'action des investisseurs, pour ne pas être officielle, n'en est pas moins semblable à celle conférée par la possession d'un titre foncier, à une différence près toutefois: la connivence de l'administration, et en particulier du "haut-du haut", est dans la plupart des cas nécessaire, sauf bien entendu lorsque les représentants du pouvoir d'Etat eux-mêmes, et en particulier les ministres en exercice, sont directement impliqués, via leur réseau familial, dans le contrôle des baux. Outre les pratiques illégales des représentants du légal, les zones industrielles comptent parmi les espaces légalement produits dont une fraction est récupérée par les dynamismes illégaux. A Koumassi, à Banco-Nord, à Vridi-digue, les aires

---

(1) Les dirigeants de la fabrique de piles électriques COGIP, filiale de WONDER, ont du s'associer à un industriel libanais qui disposait d'un terrain "libre" pour pouvoir accéder à la zone industrielle de Vridi.

non edificandi (emprise de la ligne de desserte en énergie électrique à haute-tension à Koumassi), celles prévues pour les futurs aménagements routiers (entre l'usine BLOHORN et la lagune, à l'Est de la digue de Vridi) voire même des lots initialement destinés à des établissements de production ou de service (Banco-Nord) sont totalement ou en partie occupés par l'habitat sommaire ou en dur, témoignage d'un véritable détournement d'espace au profit de l'initiative privée illégale. Ces dynamismes sont étudiées depuis 1982 par A. YAPI-DIAHOU, aux travaux duquel on doit la compréhension de cette intrusion des formes d'habitat illégal dans les zones industrielles (1).

Il est nécessaire de s'interroger brièvement sur la signification de l'existence de deux statuts et sur les raisons qui ont conduit au passage de l'un à l'autre. La concession avec transfert de propriété a été exigée par les entrepreneurs européens dans les années 1950 (2) et perçue comme nécessaire par l'administration coloniale : on peut considérer que l'Indépendance constitue une rupture de conception et que la généralisation du bail emphytéotique est tout autant un acte de souveraineté territoriale qu'un moyen de contrôle, par le nouvel Etat, de l'affectation des terrains urbains (3). Mais est-ce seulement un acte symbolique relevant d'une volonté d'affirmation politique? Pour les investisseurs, le fait de ne pas accéder à un statut de propriétaire, avec en contrepartie une assurance de stabilité foncière, offre des avantages, et évite peut être des immobilisations importantes sous forme d'achat de terrain au moment où les moyens de

---

(1) A. YAPI DIAHOU, 1984 et 1986.

(2) "Les investisseurs ayant menacé de ne plus investir en Côte d'Ivoire si leurs efforts n'étaient pas récompensés par l'accession à la pleine propriété". A. LEY, 1972, p. 575.

(3) Perspectives Décennales de développement économique et social. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 1963.

production sont de plus en plus sophistiqués et requièrent d'importants investissements : pouvoir substituer à l'achat d'un terrain, lequel est par ailleurs équipé grâce à des financements publics, une location de longue durée, c'est en quelque sorte contribuer à assurer des meilleures conditions de reproduction élargie du capital investi. Pour l'Etat,qui finance les équipements et l'ensemble de la charge foncière, la production d'espaces lotis à usage industriel est un élément fondamental d'une politique qui met l'accent sur l'aide à l'établissement jugée "préférable à l'aide à l'exploitation" (1) : la collectivité publique doit donc réaliser d'importantes infrastructures au service des industries. Mais il ne s'agit pas d'une simple mise à disposition du capital étranger. Lors du Colloque international sur le développement industriel africain (Dakar 20-25 novembre 1972), M. DIAWARA soulignait avec force que les diverses formules d'aide engageant la collectivité publique ne devraient pas imposer des pertes importantes aux finances publiques. Depuis 1971, tous les documents relatifs aux zones industrielles insistent sur la nécessité de faire payer aux usagers le coût réel des infrastructures réalisées sur fonds BSIE ou SETU, mais en réalité, sur le long terme, c'est à dire celui du bail, les usagers paient ou devraient payer plus que ce simple coût. Dans la zone industrielle de Banco-Nord, le coût d'aménagement de l'hectare des deux premières tranches peut être estimé en moyenne à 6,84 millions F. CFA 1980 (1 368 milliards F. CFA investis pour 200 ha viabilisés -2-) : à 165 F. CFA le mètre carré en location, le coût est amorti en un peu plus de 4 ans; or, la durée du bail est de 30 ans, renouvelable. En utilisant d'autres données (coût moyen net à l'hectare d'environ 18 millions F. CFA -3 -), on parvient à une durée d'amortissement

---

(1) M. DIAWARA, 1972, p. 135.

(2) Perspectives Décennales d'Abidjan, Annexe de rapport de première phase, 4, p. 165.

(3) A. EBAH, 1978.

certes plus longue, mais le mécanisme reste inchangé : l'Etat perçoit ou devrait percevoir une rente foncière. Il est clair que le principe de récupération des coûts d'aménagement et de perception d'une rente locative ne permet pas d'assimiler l'action étatique à une simpliste aliénation au capitalisme étranger. Les investisseurs étrangers tirent parti de l'aménagement des zones industrielles, mais en recouvrant théoriquement plus que le financement des équipements et de la charge foncière l'Etat a mis en oeuvre un mécanisme qui favorise l'accumulation en son sein. Certes, la filière de rente ainsi réalisée demeure modeste en regard des prélèvements effectués sur le monde rural : il n'empêche que par ce biais, l'implantation d'établissements industriels concourt a fortifier l'enrichissement via l'appareil d'Etat. La vraie question est alors de savoir qui, dans cet appareil, est en position de contrôler cette filière et quel est le devenir de la richesse accumulée. S'agit-il d'une stratégie concertée favorisant la réinsertion de la rente dans un processus global d'accumulation du capital (1)? S'agit-il plus simplement d'une forme d'enrichissement de certaines composantes de la bourgeoisie d'Etat?
Les zones industrielles abidjanaises constituent bien des espaces socialisés qui sont aussi des supports de reproduction sociale. Dans un premier temps, l'Etat étant extérieur et lointain, c'est surtout à la reproduction élargie du capital privé qu'étaient destinées ces zones. L'affirmation d'un Etat ivoirien, souverain et indépendant, a modifié non leurs conditions de production, puisqu'elles sont toujours équipées grâce à des fonds publics, mais le statut juridique des occupants; il est possible que ces derniers y trouvent leur compte, mais il est certain que l'Etat, en tant que tel, se reproduit désormais aussi à travers l'aménagement des zones industrielles, ce qui, en définitive, ramène à une question fondamentale : quelle est la nature sociale de l'Etat?

---

(1) C. TOPALOV, 1973.

- l'enjeu d'environnement

Etiré sur 125 km de longueur, couvrant une superficie de 566 km², le système lagunaire Ebrié, qui regroupe la lagune Ebrié proprement dite (523 km²) et les lagunes d'Aghien et de Potou (43 km²), est le plus vaste milieu saumâtre d'Afrique de l'Ouest. Ce système hétérogène, divisé (1) en 6 zones distinctes à partir de critères morphologiques et hydrobiologiques (tableau 56), a été l'objet de nombreux travaux interdisciplinaires (2) conduits en particulier au Centre de Recherches Océanographiques d'Abidjan (CRO) dans le cadre du "programme lagune". De quelques uns de ces travaux et de communications personnelles de chercheurs du CRO sont issues les quelques considérations relatives à la pollution des eaux lagunaires et au rôle spécifique des rejets industriels. Rappelons sommairement que l'eau n'est pas un milieu inerte. L'oxygène dissous qu'elle contient, produit par échange avec l'atmosphère dans la couche de surface et par des végétaux lors des processus de photosynthèse, est consommé par la respiration des organismes aérobies et par les diverses oxydations transformant les déchets organiques en matières minérales. Le rapport entre la matière organique et la teneur en oxygène est donc fondamental pour comprendre les situations d'équilibre ou de déséquilibre, en particulier dans le domaine de l'autoépuration des eaux et des ressources halieutiques. L'hydrologie de la lagune Ebrié est complexe ; les variations de périodicité consécutives aux marées, aux précipitations et aux crues des fleuves, sont nombreuses et l'état d'oxygènation de la lagune est en conséquence très instable : environ 10^{10} m³ d'eau de mer passent chaque année le canal de Vridi (soit 29 fois le volume de la lagune dans la région), et

---

(1) J.R. DURAND, M. SKUBICH, 1982 ; P. DUFOUR, 1982.

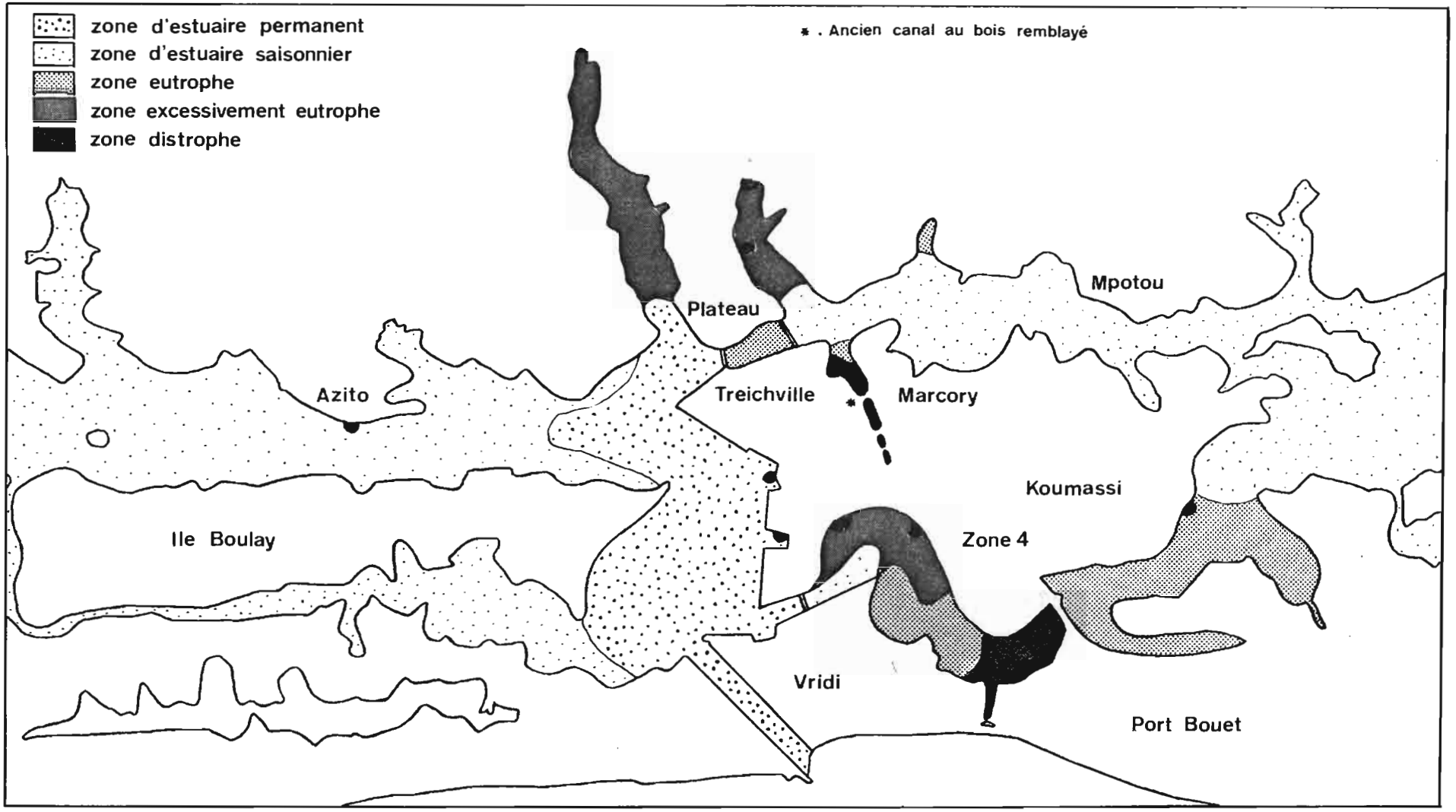
(2) 306 références bibliographiques ont été sélectionnées et publiées (E. CHARLES-DOMINIQUE, J.R. DURAND, 1982).

TABLEAU 56 LES SECTEURS HYDROBIOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DE LA LAGUNE EBRIE

SECTEURS	Lagune ABIDJAN & POTOU	BASSAM à ABIDJAN	ABIDJAN	d'ABIDJAN à AGREBY	d'Abidjan à 15 km du canal d'ASSAGNY	Extrémité Occidentale	TOTAL
	I	II	III	IV	V	VI	
Surface (km^2)	42	62	71	86	170	135	566
Volume (km^3)	141	341	538	206	1026	464	2716
Profondeur (m)	3,4	5,5	(est)6,8-8,5 (ouest)	2,4	6,1	3,4	
Bassin-versant (km^2)		78250	350	9100	400	800	93600
Précipitation sur le plan d'eau 10^6 m3/an	88	130	149	181	357	284	1189
Apports par les rivières 10^6 m3/an	1534	7122	30	917	34	69	9706
Evaporation 10^6m3 /an	52	77	88	107	211	168	703
Apport net eau douce	1570	7175	93	991	178	105	10192
Taux de renouvelt/an	11,1	25,6	(est)30,4-5,8 (ouest)	6,6	0,4	0,4	3,7
Pêches kg/ha 1977 () total/an (tonne) crevettes	-	6 (37,2)	-	33 (284)	-	-	(321)
crabes	-	?	-	47 (404)	25 (425)	-	(829)
poissons		79 (490)	420 (2902)	71 (611)	126 (2142)	43 (580)	(6805)
Total		85 (527)	420 (2902)	151 (1299)	151 (2567)	43 (580)	(7955)
Prélèvement des sédiments (pollutions)	2	4	28	2	4	2	42

Sources : DUFOUR ,1982 ; DURAND et SKUBICH 1982.

CLASSES D'EAUX DANS LA REGION D'ABIDJAN



Source : d'après P. Dufour et Slepoukha, 1975

FIG. 48

l'apport en eaux douces est estimé entre 6.10^9 et 12.10^9 m^3 par an, dont 2 à 5% partent par évaporation, le reste étant évacué par le canal de Vridi (1). Cette instabilité de l'état d'oxygénation est accompagnée d'une grande richesse naturelle en matière organique, si bien que la "désoxygénation partielle ou totale de certains fonds est un phénomène naturel et ancien" (2). Des vases organiques réductrices déposées dans des conditions anaérobies recouvrent ainsi le soubassement sableux originel sous le pont de Gaulle (3). Les recherches menées par D. GUIRAL sur la sédimentation organique montrent qu'en maints endroits du bassin d'Abidjan, les eaux lagunaires sont en situation eutrophique et parfois même menacées d'une crise distrophe, c'est à dire d'une désoxygénation accentuée de la quasi-totalité du volume de l'eau sous l'effet de la pollution organique primaire et/ou de la pollution chimique (4). En quoi les effluents industriels participent-ils à cette évolution et quel bilan peut-on dresser de la pollution engendrée par l'activité industrielle?

Deux rapports, réalisés l'un sur l'assainissement de la ville d'Abidjan (5), l'autre dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un Réseau National d'Observation de la qualité du milieu marin en Côte d'Ivoire (6), permettent de formuler quelques réponses. Les établissements manufacturiers rejettent à la fois des polluants chimiques et organiques, leurs effluents industriels étant rarement traités. Parmi les rejets de polluants, les plus importants proviennent de la raffinerie de pétrole (hydrocarbures), de l'usine BLOHORN (7)

---

(1) P. DUFOUR, M. SLEPOUKHA, 1975.

(2) idem, p. 113.

(3) J.P. TASTET, 1971.

(4) D. GUIRAL, 1984.

(5) M. COLNACAP, P. DUFOUR, 1982.

(6) J.M. CHANTRAINE, M. MARCHAND, J.L. MARTIN, 1983.

(7) Les rejets de BLOHORN produisent une pollution organique équivalant à celle de 77 000 habitants en 1977 (J. PAGES, P. DUFOUR, L. LEMASSON, 1980).

(savons et soude), de l'usine d'engrais de la SIVENG (acide sulfurique), de l'établissement SHELL-CHIMIE (pesticides chlorés et phosphatés), des unités textiles (colorants et fixateurs), de la manufacture de chaussures BATA traitant le cuir (arsenic) et de la plupart des usines procèdant à des traitement de surfaces (zinc, chrome ...) : 72 rejets ont été inventoriés en 1980 pour l'agglomération abidjanaise. Les principales recherches ont porté sur les hydrocarbures, les organochlorés et les métaux. Deux conclusions majeures sont à retenir : les degrés de pollution organique sont bien plus élevés que ceux résultant des métaux, la distribution de la pollution est très inégale selon les configurations du plan d'eau lagunaire.

En ce qui concerne les hydrocarbures, la pollution est nettement identifiée autour de l'agglomération abidjanaise, où le rapport hydrocarbures totaux (ppm) / carbone organique dépasse 40, mais les hydrocarbures concernés proviennent aussi bien des eaux non industrielles que du trafic maritime. Il faut par ailleurs souligner les forts risques de pollution accidentelle, tel le rejet en lagune de 400 tonnes de pétrole en décembre 1981 à la suite de la panne survenue au désaleur de l'unité de bitume, version officielle de la SIR contestée par la presse ivoirienne qui a engagé une longue et violente polémique avec la société de raffinage (1). Trois types de résidus organochlorés ont été identifiés : les PCB, le DDT et le lindane. Les PCB sont des produits de synthèse utilisés comme fluides caloporteurs et agents diélectriques que l'on retrouve dans les formulations de peintures et de vernis. Deux sources d'apport en DDT ont été relevées, dont l'une à

---

(1) En particulier par l'intermédiaire des articles de S. CHEGARAY : "Biétry : marée noire sur la lagune" in Fraternité-Matin, 12 et 13 décembre 1981, p. 4 - 5.

"Marée noire sur la lagune de Biétry : totale passivité de la SIR" in Fraternité-Matin, 18 décembre 1981, p. 18-19.

"Après la marée noire : la lagune de Biétry redevenue propre" in Fraternité-Matin, 2 juin 1982, p. 12-13.

proximité de SHELL-CHIMIE susceptible de rejeter des formulations d'insecticides chlorés. Le lindane est un insecticide chloré dont les concentrations observées demeurent faibles, mais qu'on retrouve, à la différence des autres polluants organiques, en dehors de l'aire abidjanaise peut être en raison de l'utilisation de produits toxiques par certains pêcheurs. Au total, l'estimation des degrés de pollution organique (1) montre que cette dernière, à laquelle contribuent les usines, produit des effets importants sur la réduction du taux d'oxygénation des eaux.

Tableau 57 Degrés de pollution organique dans la lagune Ebrié.

	Hydrocarbures	PCB	DDT	Lindane
Baie de Marcory	3	3	3	3
Baie du Banco	3	3	2	2
Baie de Biétry	3	3	3	0
Baie de Cocody	3	2	1	0
Baie de Koumassi	2	3	2	1
Yopougon	2	2	0	3
Zone portuaire	2	2	2	1
Chenal Central Est	2	3	3	0
Bingerville	1	1	1	0
Lagune Ouest	0	0	0	2
Lagune Est	0	0	0	1

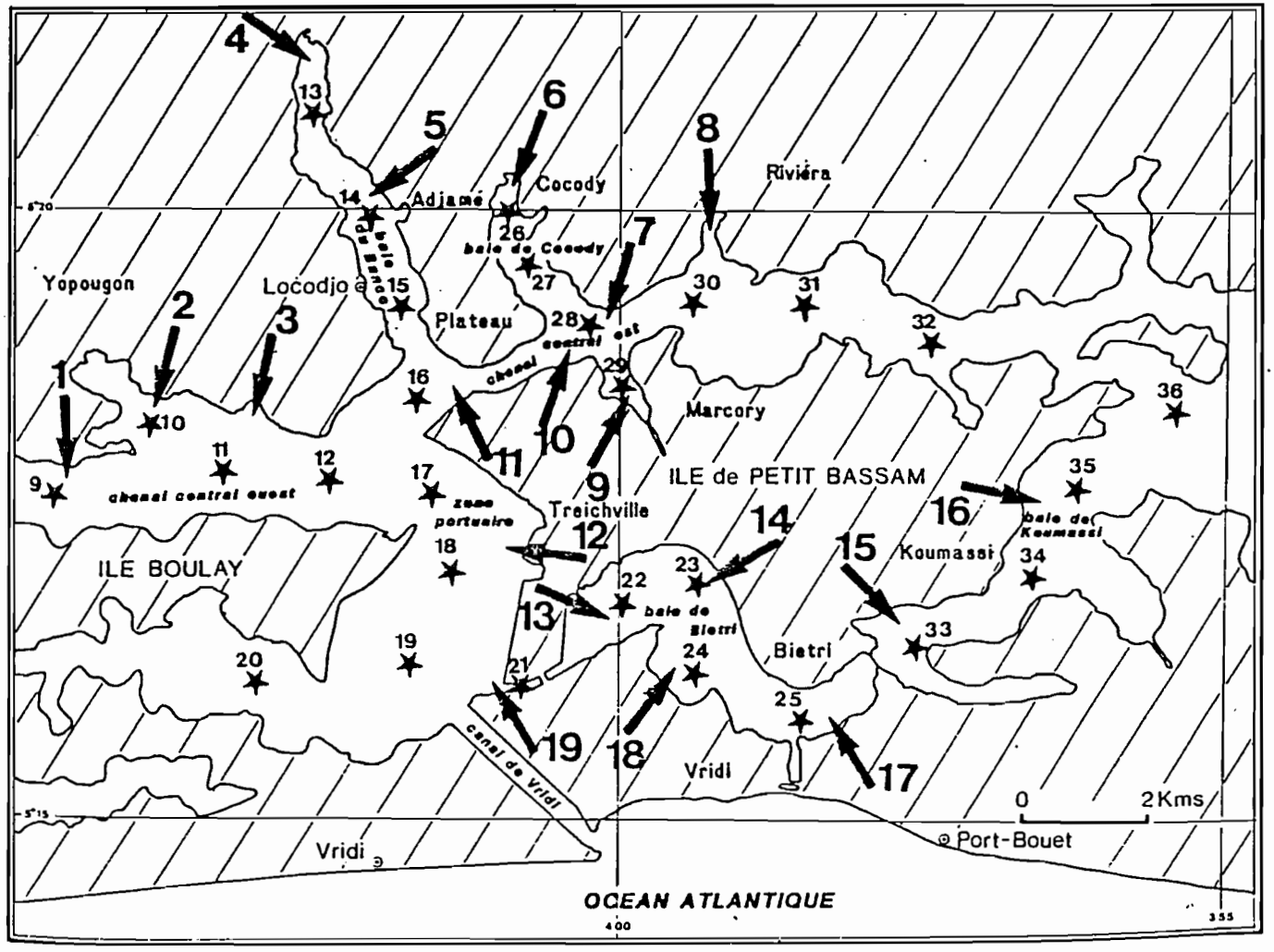
0 = non pollué ; 1 = faible pollution ; 2 pollution significative ; 3 = forte pollution.

Source : J.M. CHANTRAINE, M. MARCHAND, J.L. MARTIN, 1983.

---

(1) Des figures détaillées issues du rapport de J.M. CHANTRAINE M. MARCHAND et J.L. MARTIN sont reproduites en annexes.

PRINCIPAUX REJETS URBAINS DANS LA LAGUNE D' ABIDJAN



SOURCE: J.M.Chantraine, M.Marchand, J.L.Martin, 1983

FIG. 49

En revanche, aucun résultat concernant les éléments métalliques ne témoigne de concentrations anormales, significatives d'une pollution du milieu lagunaire. Seuls deux métaux, le mercure et l'arsenic, présentent sur une station de la baie de Biétry des concentrations qui peuvent être considérées comme élevées. Toutefois, si les valeurs relevées ne dépassent pas les normes admises, les concentrations observées dans le plan d'eau abidjanais (Cu, Zn, Cd, Pb, As, Hg, Ni) sont nettement supérieures à celles du reste de la lagune, et la surcharge en éléments métalliques est nette pour certaines stations de prélèvement, dont deux (21 et 25 ; cf fig 49) sont directement concernés par des rejets industriels (1).

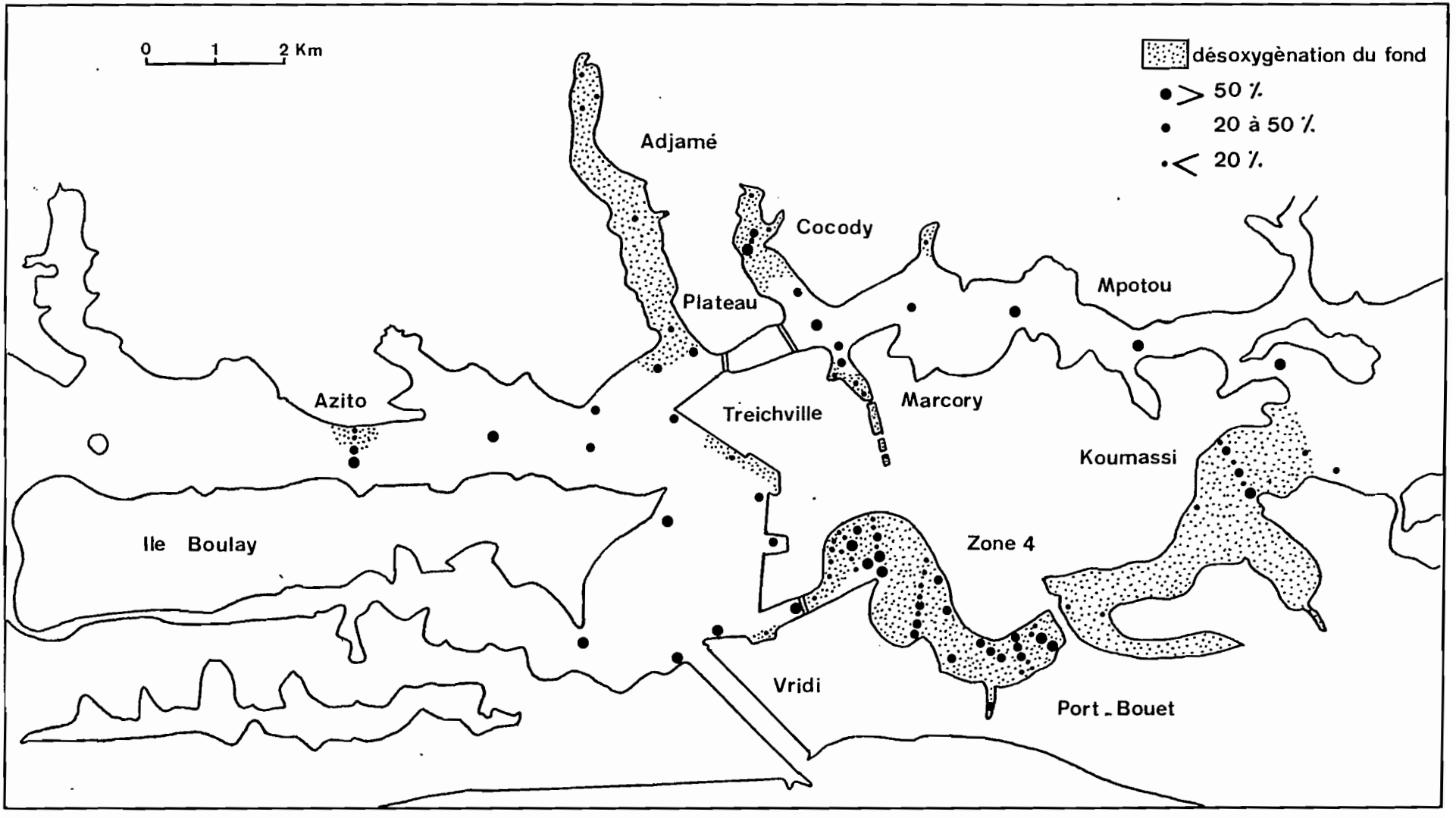
La configuration de la lagune a une incidence majeure sur la localisation des aires de forte pollution. En effet, l'eau des baies abidjanaises est beaucoup moins brassée que celle du bassin central (chenal central et zone portuaire), et si les baies participent au renouvellement annuel des eaux (2), c'est toujours avec retard et amortissement. Par ailleurs, l'influence des marées semi-diurnes y est d'autant moins sensible que leur extrêmité est éloignée du canal de Vridi. Or, la circulation latérale est un facteur essentiel de dilution des effluents polluants et de réoxygénation des colonnes d'eau, et certaines baies comme celle de Biétry, en partie close du fait des travaux d'urbanisation (les buses établies dans la digue de Koumassi, posées en 1980, n'ont qu'une faible incidence sur la circulation), sont

---

(1) Surcharge en nickel, zinc, mercure et arsenic pour la station 21, surcharge en mercure, arsenic, cuivre, plomb, cadmium, nickel et zinc pour la station 25.

(2) Pendant la grande saison sèche (décembre à mai), le fleuve Comoé est à l'étiage et les eaux marines progressent dans la lagune ; en saison des pluies et surtout lors de la crue de la Comoé (septembre-octobre), les eaux continentales gagnent le bassin central et refoulent l'eau salée pour déboucher en mer par le canal de Vridi.

POURCENTAGES DE SATURATION EN OXYGENE DES EAUX DU FOND EN SAISON D'ETIAGE (MARS 1974)



Source : P. Dufour, M. Slepoukha, 1975

FIG. 50

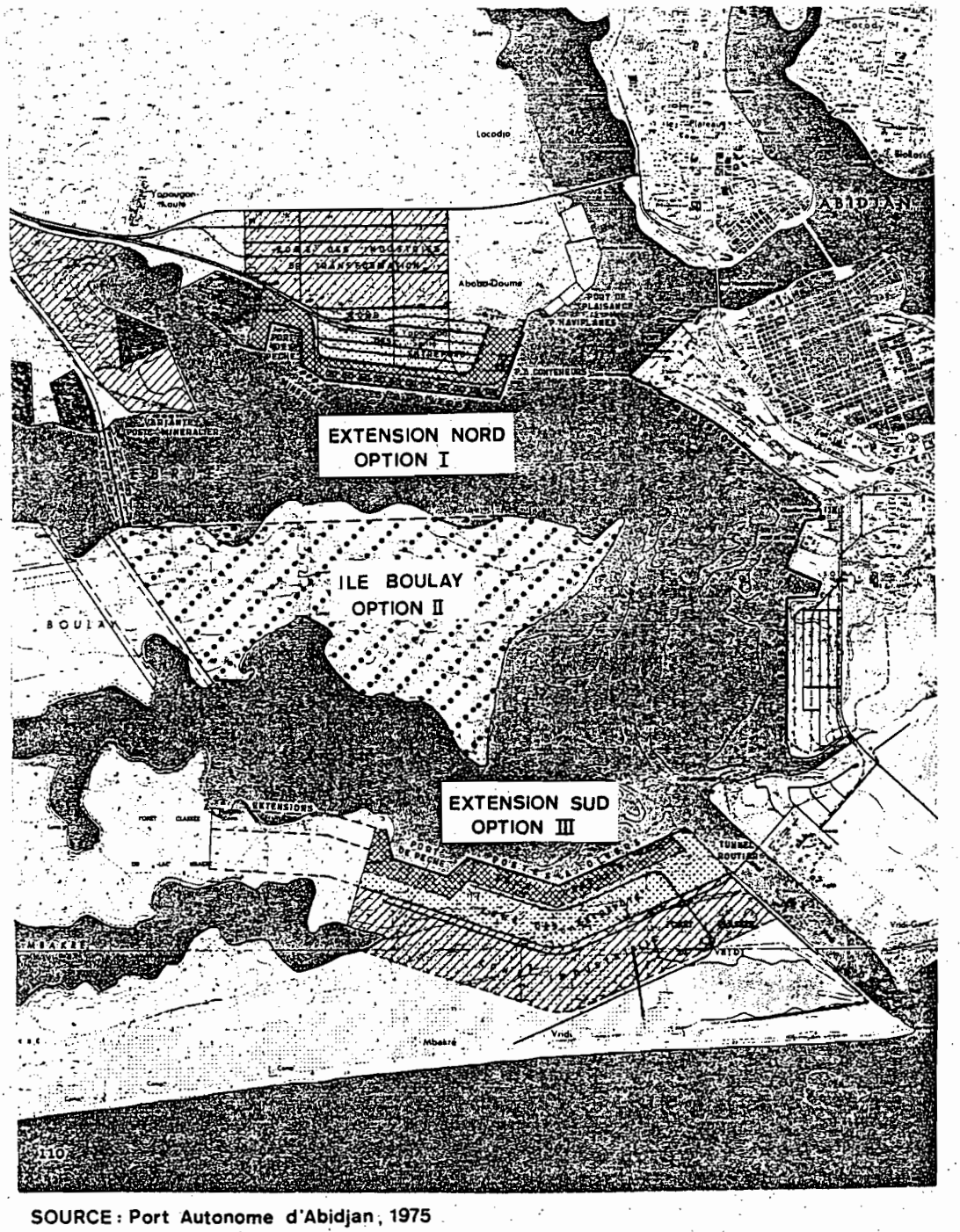
particulièrement mal brassées. En conséquence, alors que le bassin central, au droit du canal de Vridi, est balayé par des courants de marée parfois rapides, la circulation reste faible dans la plupart des baies au fond desquelles s'accumulent la plupart des rejets. Le processus d'eutrophisation naturelle est ainsi accéléré par la pollution des baies du Banco, de Cocody,dont le fond est recouvert de vases organiques réductrices, alors qu'en baie de Marcory, le bilan en oxygène (fig 50) est nettement déficitaire. Toutefois, la situation dans le bassin central montre que la capacité d'autoépuration de la lagune demeure suffisante pourvu que les brassages quotidiens et saisonniers soient effectués : cela ne signifie nullement qu'aucune transformation ne soit intervenue (1), mais les biomasses restent abondantes et finalement la résistance de la lagune aux agressions urbano-industrielles est meilleure que ne le laissaient supposer les discours antérieurs aux séries de prélèvements. Néanmoins, le processus d'eutrophisation rend la lagune fragile, et la capacité d'autoépuration risque d'être insuffisante à l'horizon 2000.

C'est pourquoi il est impératif d'imposer le respect des cahiers des charges dans les zones industrielles existantes et de multiplier les études dites "d'impact" pour tout projet de création d'établissement industriel. En effet, après un "détour continental" dans la localisation des espaces industriels concrétisé par la réalisation de la zone de Banco-Nord, c'est le retour à la contiguïté spatiale industrialo-portuaire, donc au front lagunaire, qui caractérise les projets de production des nouveaux espaces industriels. Ces projets résultent de deux constats complémentaires : après les derniers aménagements portuaires réalisés au Sud de la digue de Vridi, il n'y a plus d'espace disponible sur le remblai

---

(1) Les chercheurs du CRO ont ainsi constaté des reproductions prématurées chez les petites sardines, mais faut-il y voir un effet de la pollution?

PROJETS D'EXTENSION DU PORT



SOURCE : Port Autonome d'Abidjan, 1975

FIG. 51

ni sur la presqu'île pour procéder aux nécessaires extensions d'ici la fin du siècle ; il faut par ailleurs rééquilibrer la distribution des emplois par rapport à celle de la population : alors que celle-ci croît rapidement au Nord de la lagune, c'est au Plateau et au Sud des ponts que les emplois dits "modernes" restent concentrés (en 1977, le Plateau, Treichville, les zones 3 et 4 et Vridi regroupaient 75% des emplois dans les "grands établissements" -1-). "L'histoire des relations entre l'agglomération abidjanaise et son port est celle d'une croissance à la fois simultanée et de plus en plus indépendante" (2). Ce constat effectué par J.L.VENARD, qui précède une analyse de la séparation progressive de la ville et du port, débouche sur l'hypothèse que les conditions sont actuellement réunies pour rapprocher à nouveau le port et la ville. Comment? En privilégiant l'option I du troisième Plan Directeur du Port (fig. 51) et en réalisant à Locodjoro une nouvelle zone portuaire jouxtée d'une zone industrielle catalysant l'emploi moderne au bénéfice des habitants du plateau du Banco. L'option I initiale du Plan Directeur prévoyait les réalisation suivantes : 3 postes à conteneurs avec 15 ha de terre-plein, 12 postes à marchandises diverses, 1 zone d'entrepôts hors douane de 90 ha, 1 zone industrielle de 180 ha au Nord de la zone d'entrepôts avec extension vers Azito, 1 terminal minéralier, 1 terminal sucrier, 1 poste céréalier et 1 port de pêche. L'opération approuvée par la Banque Mondiale et dont les premiers travaux devraient commencer en 1987 comprendra,outre les infrastructures portuaires (construction d'un premier quai de 800 m , puis de postes à conteneurs, d'un Ro-Ro affectable aux conteneurs, d'un poste à clincker, des postes à divers et d'un port de pêche) l'aménagement de 350 ha, dont 130 ha pour la zone sous douane, 60 ha d'entrepôts et 160 ha de zone industrielle ; une liaison ferroviaire partant de la voie principale de la RAN à hauteur

---

(1)J.L. VENARD, 1985.

(2) idem p. 23.

d'Abobo devrait desservir l'ensemble ultérieurement. Ce choix du retour à la solidarité industrialo-portuaire est-il plus justifié que l'achèvement du remplissage de la zone de Banco-Nord, où il restait en 1985 60 ha immédiatement disponibles (terrains attribués non bâtis sur lesquels une procédure de retrait est possible -1-) et où les réserves des deux dernières tranches atteignent 337 ha? Pourquoi privilégier à nouveau une contiguïté spatiale difficile à justifier ("cette hypothèse sur l'évolution de la ville et du port explique également la difficulté à trouver une justification portuaire pour la zone industrielle de Locodjoro car il n'y a pratiquement plus de liens directs entre les entreprises s'implantant en zone industrielle et le port" -2-) alors que la réalisation de la voie rapide Banco-Nord-Abobodoumé a été achevée en 1985? La localisation en bordure de lagune n'offre-t-elle pas trop de solutions de facilités pour évacuer directement des effluents sans traitement préalable? Cette dernière question doit être posée sur le long terme, car il faut prendre en compte le système de production des hydrocarbures. Dans l'état actuel des connaissances du montant des réserves exploitables et des perspectives de transformation du pétrole et du gaz, il est clair que le cordon littoral à l'Ouest du canal de Vridi, ainsi que l'espace lagunaire attenant, constitueront bientôt de nouveaux enjeux d'appropriation et d'utilisation. Les 90 milliards de m^3 de gaz localisés au puits B 12 X, à l'Ouest du gisement Espoir, représentent une ressource particulièrement intéressante.
A la fin de l'année 1984, plusieurs propositions "auraient été faites" (3) au gouvernement ivoirien pour construire une unité d'ammoniac, mais aucune d'entre elles (CDF-CHIMIE, FLUOR CORPORATION et KELLOG) ne semble réalisable dans l'immédiat compte tenu des perspectives du marché. Par contre,

---

(1) En juillet 1985, la SETU avait entrepris des mesures de retrait pour 28 ha. (J. QUENNEC, 1985).

(2) J.L. VENARD, 1985, p. 24.

(3) SGBCI, 1985, p. 98.

le gaz pourrait être utilisé assez rapidement dans les nouvelles installations de la centrale thermique de Vridi, ainsi que par la SIR et plusieurs unités manufacturières. L'EECI envisage en effet la construction d'une centrale thermique de 300 MW, "dont le coût serait 10 fois inférieur à celui du projet de barrage hydroélectrique de Soubré pour une production d'énergie comparable" (1). Cette centrale serait approvisionnée soit par un gazoduc sous-marin reliant directement le gisement à Vridi (62 km), soit par un gazoduc terrestre provenant de Jacqueville où serait réalisée une unité de traitement recevant le gaz par un pipe-line sous-marin. Quelle que soit la solution adoptée, il faudra régler des problèmes majeurs : appropriation foncière, localisation de l'unité de traitement (2), utilisation des eaux lagunaires pour le refroidissement et les rejets d'effluents des industries consommatrices de gaz, ouverture du cordon lagunaire à l'investissement industriel. Tout cela, pour être inscrit à l'échelle locale, ne relève pas moins d'enjeux qui en dépassent largement la dimension.

Ces enjeux, on l'a constaté, sont fondamentalement liés à la question de l'accumulation du capital, processus dans lequel interviennent des acteurs, pouvoir d'Etat, composantes de ce pouvoir, détenteurs étrangers de capitaux, qui agissent simultanément à plusieurs échelles. Comme il est souligné dans l'ouvrage consignant les principaux résultats du Colloque tenu en 1983 au centre culturel de l'abbaye de Saint-Riquier (3), l'échelle locale est celle où se concrétisent des enjeux renvoyant le plus souvent à des échelles nationales et internationales. Dès lors, l'investigation géographique ne saurait être réduite à l'une ou l'autre de ces échelles, mais doit nécessairement rechercher les

---

(1) SGBCI, 1985.

(2) On soulignera que le député maire de Jacqueville est P.YACE, ancien Secrétaire Général du PDCI-RDA, poste supprimé lors de sa disgrâce en 1980, membre du Bureau Politique et Président du Conseil Economique et Social depuis 1985.

(3) B. CROUSSE, E. LE BRIS, E. LE ROY, 1986.

articulations entre elles, en particulier dans les grandes villes qui demeurent des lieux spécifiques "d'assujetissement des sociétés humaines aux économies planétaires dominantes" (1). C'est la principale leçon méthodologique de cet examen, sans doute encore trop partiel, des zones industrielles de l'agglomération abidjanaise, produits et supports de l'accumulation du capital industriel en Côte d'Ivoire.

---

(1) G. SAUTTER, 1980.

CHAPITRE III LA REGIONALISATION DE L'INDUSTRIE ET LES "VILLES DE L'INTERIEUR".

A la fin des années soixante-dix, le nombre d'établissements industriels installés hors de la métropole abidjanaise représentait, selon les bases de recensement , 40 à 42% du parc manufacturier, et la proportion d'unités localisées à plus de 100 km de la capitale économique approchait le quart du total. Entre 1978 et 1985, 35,8% des nouvelles usines inventoriées ont été implantées "à l'intérieur" du pays. Ces pourcentages, nettement supérieurs à ceux des années soixante (en 1969, on ne dénombrait que 29,5% d'établissements hors d'Abidjan), résultent de l'effort entrepris par le gouvernement pour favoriser une meilleure distribution de l'appareil manufacturier sur le territoire national. La politique de régionalisation de l'industrie n'a pas produit d'effets significatifs mesurés quant à la répartition géographique de la production du fait du renforcement concomitant du parc abidjanais : ainsi entre 1975 et 1979, les taux de croissance des productions industrielles ont-ils été identiques "en région" et à Abidjan soit + 8,8% (1).

Cependant, cette politique a pleinement contribué aux actions d'aménagement du territoire, pour les concepteurs desquelles la question des pôles industriels et urbains a longtemps été centrale. Aussi ne peut-on comprendre la fonction de rééquilibrage de l'armature urbaine assignée à l'industrie et les rapports entre cette dernière et les villes ivoiriennes sans analyser les principes sur lesquels ont été fondées les actions d'aménagement. Ensuite seront examinés les éléments qui ont permis d'ouvrir leschoix de localisation industrielle, et en particulier la création d'un réseau de circulation et d'information; enfin, la politique de régionalisation sera illustrée par les deux exemples les plus significatifs de la politique des pôles industriels-urbains : les "mammouths" textiles et les complexes agro-sucriers.

---

(1) SEDES, 1983.

I) LA QUESTION DES POLES INDUSTRIELS ET URBAINS DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

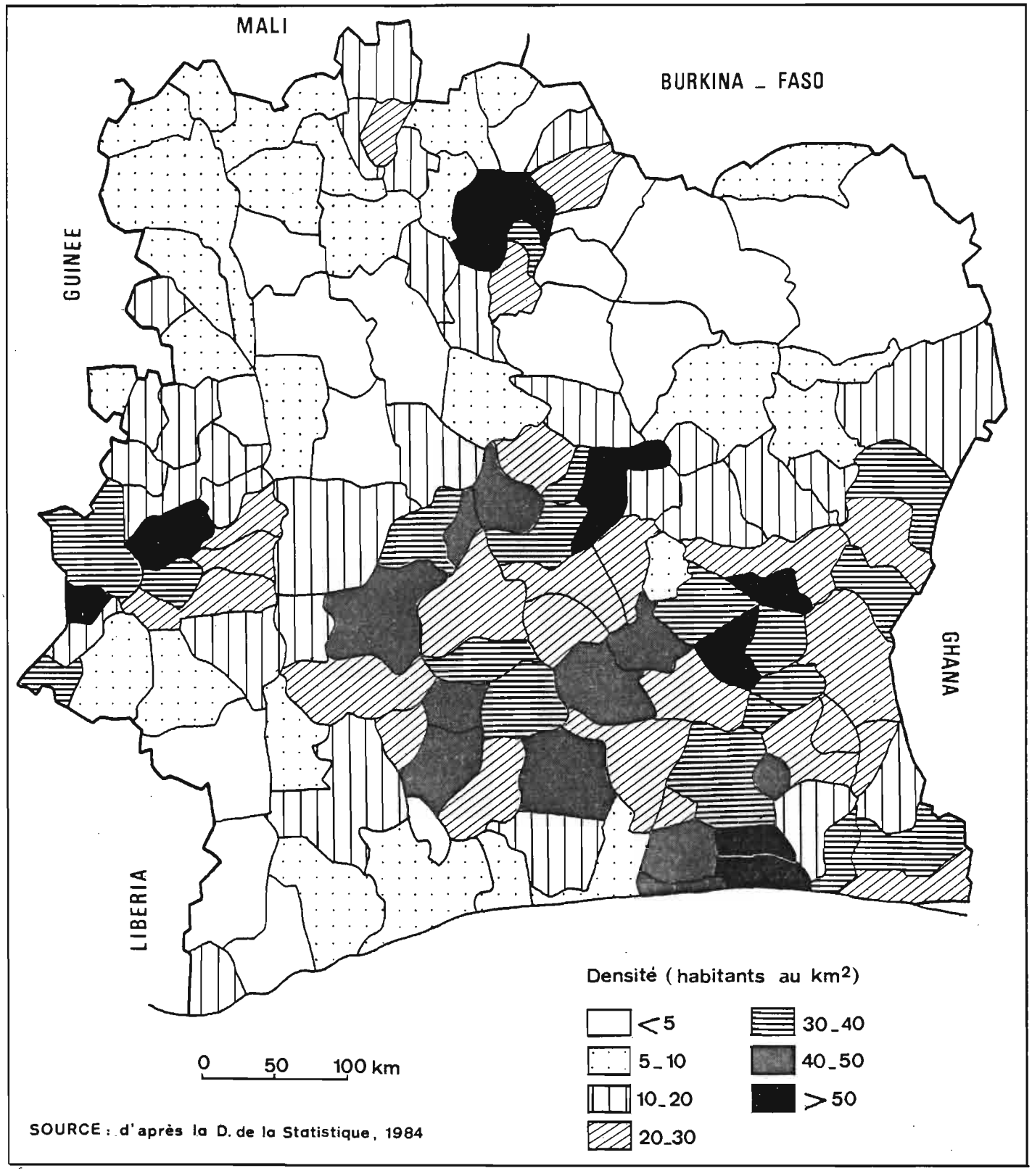
1) Les principaux constats de disparités spatiales

La mise en oeuvre des choix fondamentaux de l'Indépendance a accéléré la formation d'inégalités régionales, dont beaucoup sont certes antérieures à 1960, mais dont certaines ont été amplifiées par le rôle majeur assigné à l'agriculture d'exportation et à l'économie de plantation villageoise ou agro-industrielle. Trois des nombreuses disparités constituent des problèmes majeurs pour un pouvoir d'Etat interventionniste, soucieux d'éviter le développement d'inégalités dans la distribution des hommes et des revenus susceptibles, à terme, de remettre en question une stabilité sociale et politique constamment recherchée.

- L'inégale répartition des hommes.

Les estimations de population pour 1983 attribuent 9 300 000 habitants à la Côte d'Ivoire, ce qui place le pays au 14ème rang des Etats africains et au 3ème rang en Afrique de l'Ouest ; avec 29 h/km², la densité moyenne y est relativement élevée (celle du continent est d'environ 17 h/km²) et légèment supérieure à celle de l'Afrique Occidentale (25 h/km²); si la majorité de la population demeure rurale en 1983 (57,5%), plus d'un habitant sur deux résidera en ville dès 1987 et à l'horizon 2 000 on devrait compter 63% de citadins. Toutefois, ces données moyennes masquent évidemment les faits et les dynamiques de répartition interne, qui importent plus.

DENSITES TOTALES PAR SOUS - PREFECTURES R.G.P. 1975



SOURCE : d'après la D. de la Statistique, 1984

FIG. 52

Une première donnée essentielle est l'inégale répartition des hommes à l'échelle nationale. Faute de recensement général de la population postérieur à celui de 1975 (1), et en attendant les résultats qui seront obtenus lors du recensement prévu en 1987, il faut se contenter de données déjà caduques et des prévisions et projections communiquées par la Direction de la Statistique et par la Direction de la Prévision et de la Planification. Faisant fi des caractéristiques biogéographiques du territoire ivoirien et de la nature des formations végétales, les statisticiens comme les planificateurs ont pris la fâcheuse habitude de distinguer une Côte d'Ivoire "forestière" d'une Côte d'Ivoire "des savanes", grossièrement séparées par le 8ème parallèle, éliminant ainsi par un artifice de vocabulaire les forêts sèches, denses ou claires, du domaine soudanais dont il subsiste pourtant des éléments et en oubliant les savanes préforestières du V baoulé. La terminologie utilisée est donc contestable, mais les comparaisons temporelles ne demeurent possibles qu'en l'utilisant. Le Nord et le Sud du 8ème parallèle constituent respectivement des aires de faible et de fort peuplement relatif : d'après le recensement de 1975, un seul département "nordiste", celui de Korhogo, dépassait la densité moyenne du pays alors établie à 21 h/km², et à l'exception de celui de Bondoukou empiétant, il est vrai, sur la forêt mésophile, tous les autres départements étaient mal peuplés ; en revanche, les entités "sudistes" avaient presque toutes une densité largement supérieure à la moyenne nationale, sauf celles du Sud-Ouest, Guiglo, Soubré et Sassandra. La coupure, pour être sommaire compte tenu de l'échelle de constatation n'en est pas moins nette, et cette discontinuité de charge démographique s'aggrave depuis 1955. Les cartes

---

(1) L'enquête démographique à passages répétés effectuée en 1978-1979 par la Direction de la Statistique n'avait d'autre but que de fournir des données sur les mouvements de population à partir de recensements d'un type "léger", et les recensements municipaux et électoraux (1980,1985) permettent mal de raisonner comparativement au RGP de 1985.

TABLEAU 58 EVOLUTION DE LA POPULATION SELON LE MILIEU D'HABITAT
(1920 - 1983)

Années	Urbain		Rural		Total	
	Effectifs	%	Effectif	%	Effectif	%
1920	25 000	1,6	1 515 000	98,4	1 540 000	100,0
1955	330 000	12,9	2 210 000	87,1	2 540 000	100,0
1965	980 000	24,5	3 020 000	75,5	4 000 000	100,0
1975	2 146 300	32,0	4 563 000	68,0	6 709 000	100,0
1983	3 950 000	42,5	5 300 000	57,5	9 300 000	100,0

Source : Direction de la Statistique 1984.

TABLEAU 59 PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES 1980 - 1990
(milliers d'habitants)

	1980		1985		1990	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
URBAIN :						
Ivoiriens	2 099	64,2	3 054	63	4 327	63
Non ivoiriens	1 173	35,8	1 761	37	2 570	37
Total	3 272	39,6	4 815	47	5 670	55
RURAL :						
Ivoiriens	4 081	81,8	4 286	80	4 390	77
Non ivoiriens	909	18,2	1 079	20	1 280	23
Total	4 990	60,4	5 365	53	5 670	45
TOTAL :						
Ivoiriens	6 180	74,8	7 340	72	8 718	69
Non ivoiriens	2 082	25,2	2 840	28	3 850	31
Total	8 262	100	10 180	100	12 568	100

Source : Plan 1981 - 1985, Tome II, vol. 2, p. 701.

d'évolution de la population rurale contenues dans l'Atlas de Côte d'Ivoire (planche B 1 b) montrent qu'entre 1955 et 1965, c'est au Sud que sont concentrés les plus forts taux d'accroissement de population et de densités. Le tableau diachronique de la localisation de la population présenté dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire et les données contenues dans le Plan 1981-1985 confirment l'accentuation du poids des aires forestières, qui regroupaient près des trois quarts de la population en 1980.

Tableau 60 Localisation de la population (1965 - 1980)

	1965	1975	1980
Milieu rural :			
80% dont		68% dont	60,4% dont
-savane :	40%	-savane :33%	-savane : 32,5%
- forêt :	60%	-forêt :67%	-forêt : 67,5%
Milieu urbain :			
20% dont		32% dont	39,6% dont
-savane :	23%	-savane :20%	-savane : 18,4%
-forêt :	41%	-forêt :36%	-forêt : 81,6%
-Abidjan :	36%	-Abidjan :44%	

Sources : Schéma National d'Aménagement du Territoire, 1978, Tome I, p. 150.
Plan 1981-1985, tome 2, vol. 2.

Enfin, les perspectives de peuplement élaborées par les planificateurs prévoient un nouvel affaiblissement du poids relatif des aires septentrionales du pays, qui ne devraient plus représenter par exemple que 29% de la population

DENSITES RURALES PAR SOUS - PREFECTURES R.G.P. 1975

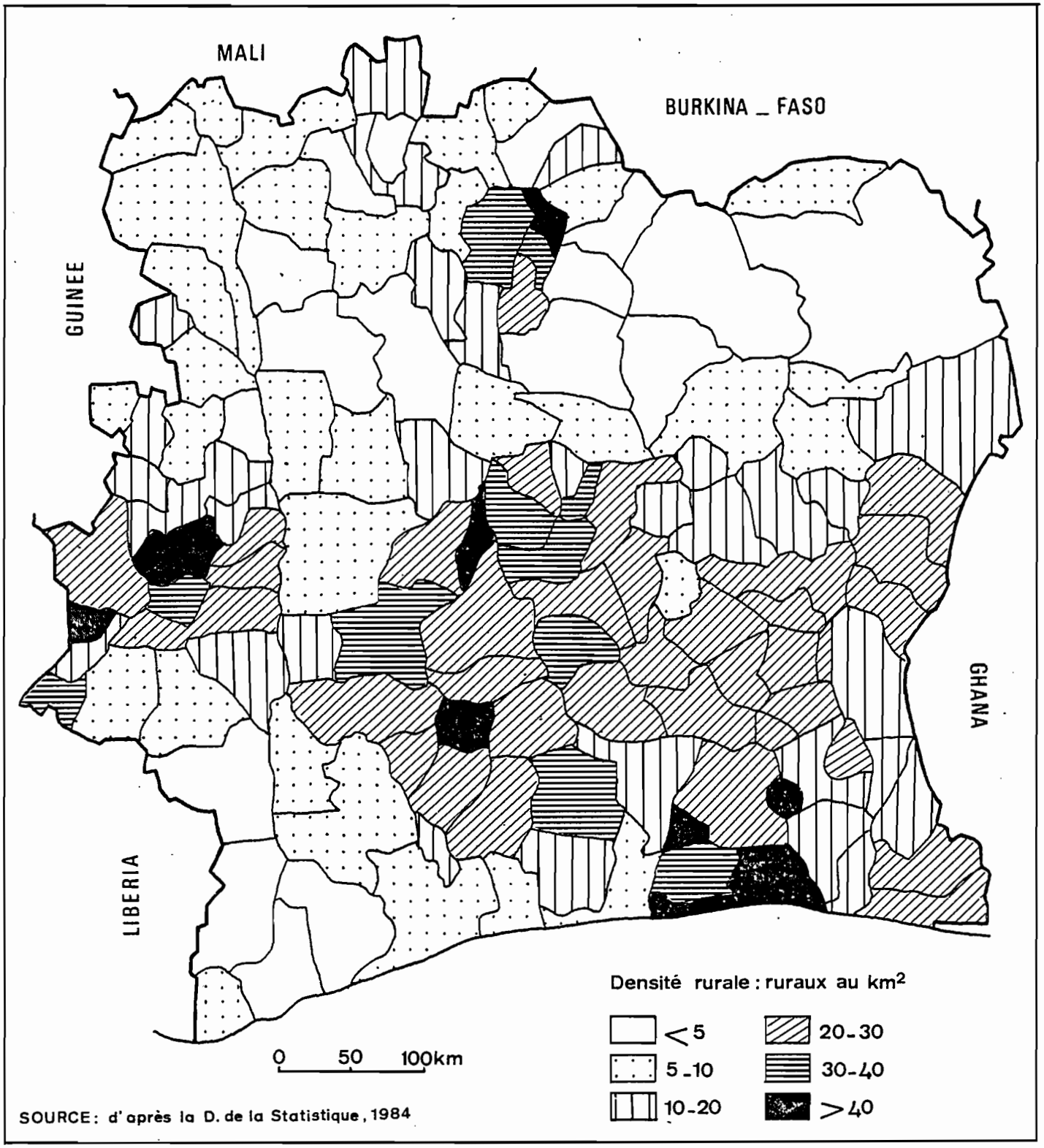


FIG. 53

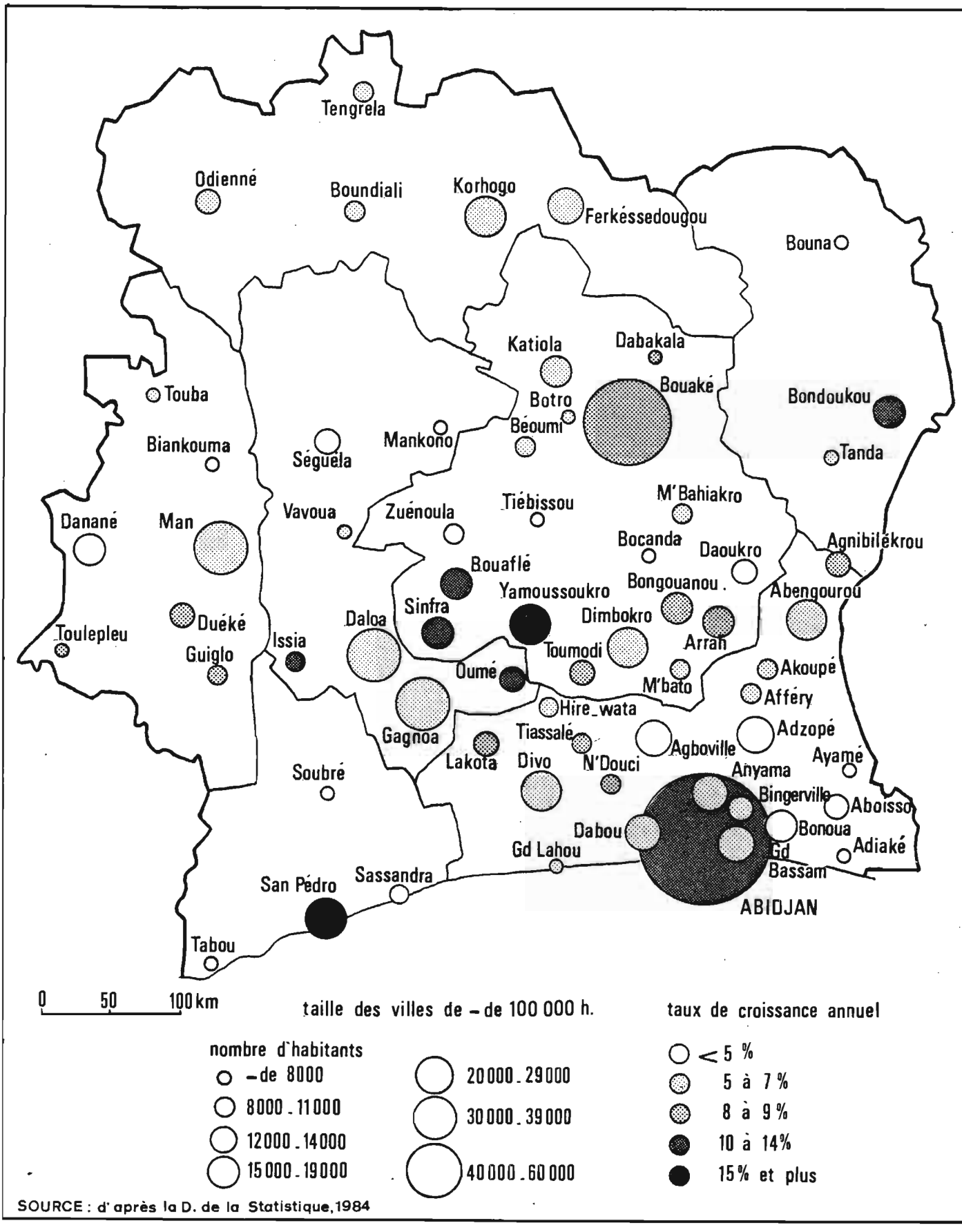
rurale en 1990. Le rapprochement des cartes de densités rurales et de densités moyennes montre à quel point l'économie de plantation est en étroite symbiose avec un puissant dynamisme démographique, ce que confirment tous les travaux consacrés à son organisation et à son développement. Mais la disparité d'un peuplement bien plus complexe à l'intérieur de chaque aire que ne le laisse supposer cette présentation sommaire n'est pas seulement le produit de l'histoire et de l'inégale réussite des systèmes de production agricole : elle procède également du mouvement de concentration des hommes dans les villes.

De fait, la coupure statistique (on constatera ensuite qu'il en est autrement des pratiques de l'espace) entre ce que nous appellerons par commodité la population rurale et la population urbaine est de plus en plus déséquilibrée au profit des citadins : la Côte d'Ivoire est entrée dans un processus d'urbanisation sans doute irréversible. Les critères de définition retenus pour classer les agglomérations dans la catégorie "urbaine" ont certes varié et leur pertinence n'est pas toujours démontrée (1), mais quels que soient les seuils numériques et les définitions adoptés, l'explosion urbaine est un constat unanime. Les données fournies par la Direction de la Statistique et les services du Plan sont éloquentes : c'est un changement d'échelle radical qui affecte l'urbanisation du pays. Le taux d'accroissement moyen annuel de la population urbaine a dépassé 11% durant la décennie 1955 - 1965, et s'il a légèrement régressé depuis (+8,8% entre 1975 et 1980, + 8,0% estimé entre 1980 et 1985, + 7,5% projeté entre 1985 et 1990) les masses de population concernées deviennent considérables.

---

(1) Sur cette question, F. DUREAU, 1985. Le recensement de 1975 a défini comme "villes" les agglomérations de plus de 10000 habitants, ainsi que celles de 4000 habitants et plus dont plus de 50% des chefs de ménage ont une activité non agricole. A ces villes ont été rajoutées deux localités administratives de moins de 4000 habitants (Grand Lahou et Dabakala) et retranché un groupement de villages de 11000 habitants (Bonon). La liste des 66 villes a été reprise pour l'enquête à passage répétés ainsi que pour l'enquête budget-consommation.

REPARTITION DES RYTHMES DE CROISSANCE URBAINE ENTRE 1965 ET 1975



SOURCE : d'après la D. de la Statistique, 1984

FIG : 54

A 1'Indépendance, on dénombrait 10 villes de plus de 10 000 habitants ; il y en avait 20 en 1965 , 44 en 1975 et aux rythmes actuels de croissance connus ou estimés, il y en aura probablement 200 à la fin du siècle. En 1'an 2000, 11 villes auront dépassé les 100 000 habitants et Bouaké sera presque millionnaire. Quelques perspectives futuristes attribuent à la Côte d'Ivoire 17,5 à 26 millions de citadins en 1'an 2010, soit 70 à 80% de la population totale (1). Or cette révolution urbaine, capitale pour le devenir du pays, n'est pas sans liens avec la grande disparité de peuplement Nord-Sud. En effet, la distribution de 1'armature urbaine en 1975 montre à nouveau une césure franche entre les aires septentrionales et méridionales du pays, où sont localisées 2 villes sur 3 ainsi que les plus forts taux de croissance moyens annuels.

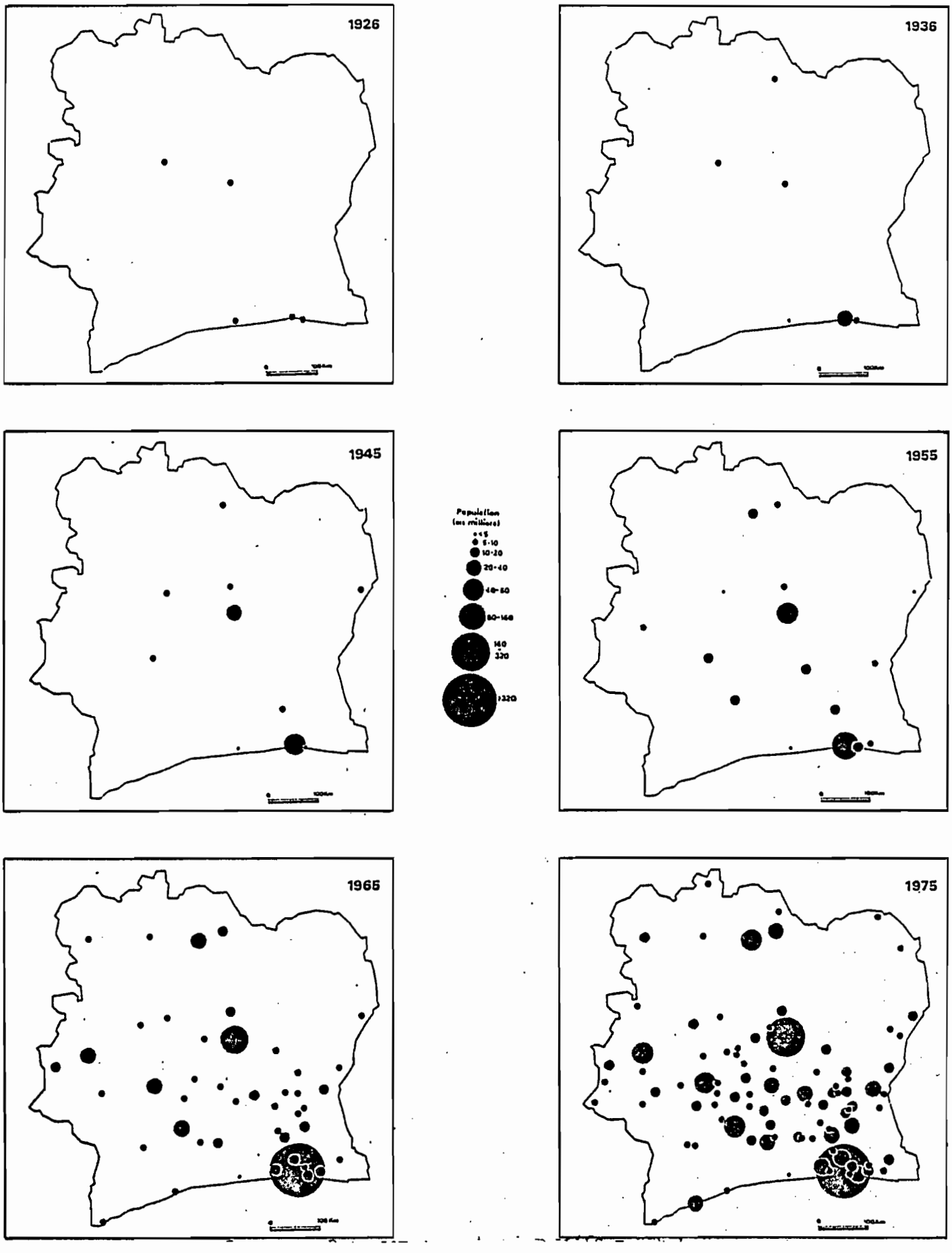
F. DURÈAU a finement analysé les étapes constitutives de 1'armature urbaine (2), en montrant comment fut opéré le renversement historique au détriment de 1'ancien semis urbain nordiste : mise en place de centres administratifs et commerciaux le long du littoral, développement de nouveaux centres intérieurs mais peu dynamiques en terme de croissance démographique, explosion dans les années cinquante et formation d'un réseau hiérarchisé selon la taille des agglomérations. S'il est superflu de revenir sur une démonstration convaincante appuyée sur une critique statistique et une méthodologie mettant en oeuvre les outils de l'analyse quantitative et systémique , il n'est pas inutile de rappeler les traits saillants de la croissance urbaine, qui traduisent les tendances lourdes du modèle ivoirien auxquelles présisément 1'Etat aménageur doit faire face. La poussée urbaine

---

(1) Source : Réflexions prospectives (inédites) de la Commission "répartition des hommes et des activités", Direction de la Prévision et de la Planification.

(2) F. DUREAU, 1985.

EVOLUTION DE L'ARMATURE URBAINE 1926 _ 1975



d'après F. DUREAU

FIG. 55

est sans précédent dans le pays depuis 1950, mais la vitesse à laquelle se produit le mouvement d'urbanisation est une spécificité ivoirienne au sein de l'ensemble ouest africain francophone : entre 1960 et 1976, le nombre de villes de plus de 10 000 habitants a été multiplié par deux dans les Etats francophones, mais par quatre en Côte d'Ivoire. Le processus d'émergence de l'armature urbaine est caractérisé par deux mouvements synchrones, l'augmentation de la taille des villes existantes et l'apparition de nouvelles cités par diffusion du modèle de peuplement concentré, contribuant respectivement pour 2/3 et 1/3 à l'accroissement total de la population urbaine "avec un maximum d'intensité relative au processus de diffusion entre 1955 et 1965, au moment même où la croissance des centres urbains existants s'est accélérée" (1). L'évolution de la répartition par taille montre que la hiérarchie actuelle s'est constituée en plusieurs étapes, d'abord par le haut, puis par le bas, et la distribution spatiale de l'évolution indique clairement que les principaux dynamismes se manifestent dans l'aire forestière méridionale, selon un schéma vérifié à l'Est comme à l'Ouest du Bandama : croissance rapide de quelques villes moyennes, puis diffusion du peuplement concentré en petites villes au détriment des centres précédents, enfin ralentissement et uniformisation des rythmes.

Ces conclusions suscitent plusieurs remarques. Il faut tout d'abord souligner que c'est "en forêt" que se manifestent les plus vigoureuses croissances urbaines. Non seulement le nombre des villes y a été rapidement multiplié, mais c'est là qu'ont été enregistrés entre 1965 et 1975 les plus forts taux de croissance, qui caractérisent non seulement la métropole et les nouvelles villes (Yamoussoukro et San Pedro) mais également des centres de moindre envergure comme

---

(1) F. DUREAU, 1985, p. 197.

Oumé, Sinfra, Issia, dont la population s'est accrue de plus de 10% par an. Il y a donc une nette corrélation entre les dynamismes agricoles et urbains tant du point de vue de la concentration de la population que de la production des richesses. Entre 1965 et 1975, les nouvelles localités urbaines (1), celles que passent le seuil de 5000 habitants, sont presque toutes situées dans des départements ayant connu un fort mouvement de concentration de population rurale ou ayant déjà de fortes densités rurales en 1965. De plus, l'accroissement des densités rurales va de pair avec un ralentissement temporaire de la croissance urbaine des villes importantes. Le dynamisme démographique et économique du milieu rural forestier bénéficie ainsi plus aux villes petites et moyennes qu'aux grands centres urbains, avec toutefois de fortes disparités internes : ralentissement et uniformisation des rythmes annuels de croissance urbaine au Sud-Est (Agboville, Adzopé, Aboisso ont des taux inférieurs à 5%), accélération brutale au Centre-Ouest (Sinfra, Oumé, Bouaflé ont des taux supérieurs à 11%). Sans disposer d'étude globale sur la redistribution sectorielle et spatiale des revenus procurés par l'économie de plantation, l'on perçoit bien toutefois qu'une des caractéristiques de l'urbanisation ivoirienne comme celle de l'Ouest camerounais (2) ou du Sud nigérian (3) réside dans une osmose entre dynamismes ruraux et urbains. Ainsi, en 1975, les activités agricoles et "traditionnelles" représentaient-elles 36% des revenus totaux des urbains "forestiers" (4) ; en 1978, 20,3% des actifs des villes de l'intérieur travaillaient dans le secteur primaire (5). Cela rend inopérantes et arbitraires les analyses classiques fondées sur la coupure ville-campagne : l'urbanisation ivoirienne est incompréhensible

---

(1) Au sens défini par F. DUREAU, c'est à dire toute agglomération de plus de 5 000 habitants, équipée d'un marché, de boutiques modernes, d'un centre de santé et d'une maternité.

(2) J.L. DONGMO, 1981 et J. CHAMPAUD, 1983.

(3) C. CAMARA, 1972 ; E. ISECHEI, 1976.

(4) DDR, 1978.

(5) Source : pré-enquête EBC 1978.

sans le dépassement d'une démarche dichotomique qui, pour l'heure, ne peut rendre compte de ses particularités. Plus, les mécanismes d'urbanisation entrent mal dans les tiroirs des théories classiques de l'accumulation : ni les outils ni les concepts dont nous disposons ne sont pleinement satisfaisants, ce que nous nous efforcerons de démontrer dans les chapitres ultérieurs consacrés à l'agglomération des hommes et à l'articulation entre l'activité industrielle et les dynamismes artisanaux urbains. Enfin, et ce n'est pas le moindre des acquis du travail de F. DUREAU, primatie n'est pas macrocéphalie : si l'on admet les seuils et les critères d'investigation proposés, il apparait que depuis 1936 le poids relatif d'Abidjan, soit environ 40%, est remarquablement stable dans la population citadine. L'écart de taille entre la métropole ivoirienne et les autres villes importantes, en particulier Bouaké, s'est accru , mais la croissance abidjanaise n'a nullement empêché la maturation d'un réseau évoluant essentiellement en faveur des villes petites et moyennes. Autrement dit, l'ensemble des villes s'est développé dans le même temps qu'Abidjan a continué de croître plus vite que les autres grandes villes, ce qui renvoie à des facteurs d'évolution d'ordres différents entre la métropole et le reste de l'armature urbaine. Cette remise en question de la macrocéphalie abidjanaise et de ses incidences est tout à fait nouvelle et sera sans doute controversée : il n'empêche que la logique macrocéphalique ne peut rendre compte de la vitalité des petites villes de Côte d'Ivoire.

- <u>L'inégale répartition de la production et de la distribution des richesses</u>.

La documentation considérable accumulée par les services de planification régionale, dont les objectifs et leurs fondements seront ensuite analysés, permet de dresser un tableau de l'inégale répartition géographique des richesses

TABLEAU 61 DISTRIBUTION REGIONALE DES VALEURS AJOUTEES EN 1975.

Régions	Total V.A. (milliards F. CFA)	%	V.A. par habitant (F. CFA)	Taux d'accroissements annuels 1965-1975 en volume			
				Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total
Abidjan (1)	256	41,6	231 900	3,3	9,2	8,2	8,2
Sud	103	16,7	84 425	6,6	7,5	7,8	6,9
Centre Ouest	51	8,3	64 905	7,0	5,7	7,1	6,8
Sud Ouest	20	3,3	103 555	8,2	13,0	14,4	10,5
Ouest	31	5,0	42 965	4,7	7,2	4,8	5,0
Centre	113	18,4	67 250	2,8	8,8	6,6	4,8
Nord	27	4,4	42 610	4,2	3,9	10,5	5,1
Est	14	2,3	38 515	4,9	6,3	8,6	5,4
Total C.I.	615	100,0	91 650	4,9	8,5	8,0	7,0

(1) Il s'agit de la région dite "BAB" dans le Plan 1976 - 1980 , c'est à dire Abidjan et les sous-préfectures de Bassam, Anyama et Bingerville.

Source : Schéma National d'Aménagement du Territoire 1978.

REPARTITION SECTORIELLE, PAR REGIONS, DE LA VALEUR AJOUTEE 1975

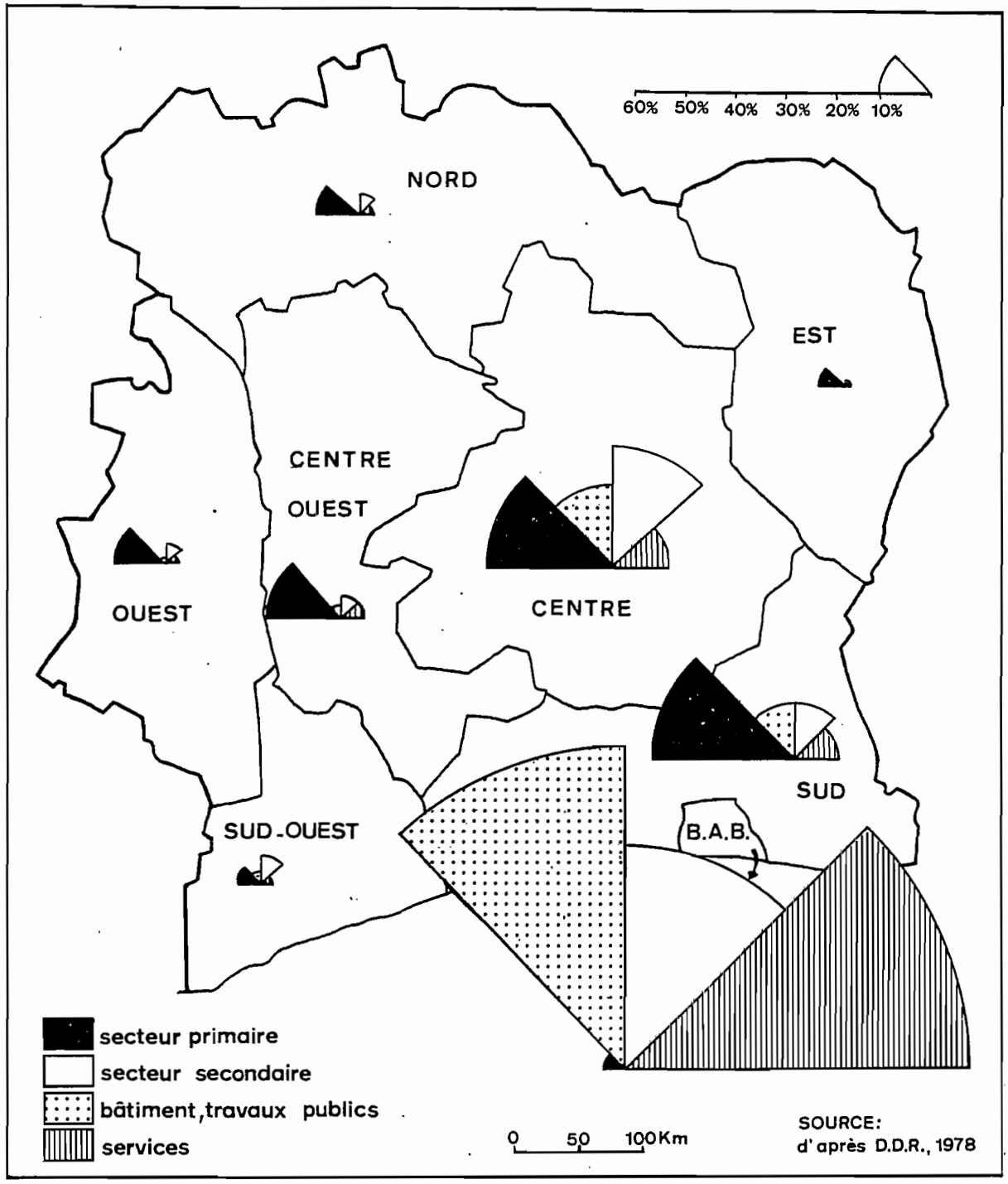


FIG. 56

produites et des revenus distribués en Côte d'Ivoire à l'orée de la troisième décennie de l'Indépendance. Toutes les données issues du Schéma National d'Aménagement du Territoire et du Plan 1981 - 1985 valent pour l'année 1975 ; les dernières actualisations connues ont été effectuées en 1983 et 1984 et portent sur l'évolution des productions et des revenus entre 1975 et 1979 (1). Il s'agit certes d'utilisations des agrégats de la Comptabilité Nationale régionalisés selon le découpage du territoire retenu dans le Plan 1976 - 1980. La crédibilité des données comptables peut être discutée (2) tout comme le partage en 8 régions dont certaines chevauchent d'ailleurs l'habituelle césure forêt-savane, mais au moins dispose-t-on du meilleur bilan chiffré concevable en 1987 dans l'état des possibilités de mesure de la production et du revenu.

Les documents disponibles pour l'année 1975 concernent la distribution des productions et des valeurs ajoutées, c'est à dire desrichesses réellement produites déduction faite de la valeur des consommations intermédiaires. Des tableaux directement utilisables (tableaux 61-62) ou reconstitués (tableau 63), il ressort que c'est bien de la Côte d'Ivoire des forêts et des savanes préforestières qu'est issue la plus grande partie de la richesse du pays, avec des disparités que souligne la carte confectionnée à l'échelle des départements. Le poids de l'agglomération abidjanaise et des sous-préfectures environnantes (Bassam, Anyama, Bingerville, l'ensemble formant la région dite BAB dans le vocabulaire des planificateurs) est bien entendu largement responsable de cette situation : avec 38,3% de la production nationale et 41,6% de la valeur ajoutée, la métropole ivoirienne et ses marges influent lourdement sur le grand déséquilibre Nord-Sud. Mais il est

---

(1) DDR, SEDES, 1982, 1983 et 1984.

(2) Cependant, les auteurs s'expliquent sur leur méthode d'évaluation monétaire de l'autoconsommation et manifestent un grand souci critique avant toute production de données.

PRODUCTION REGIONALISEE EN 1975 (par département)

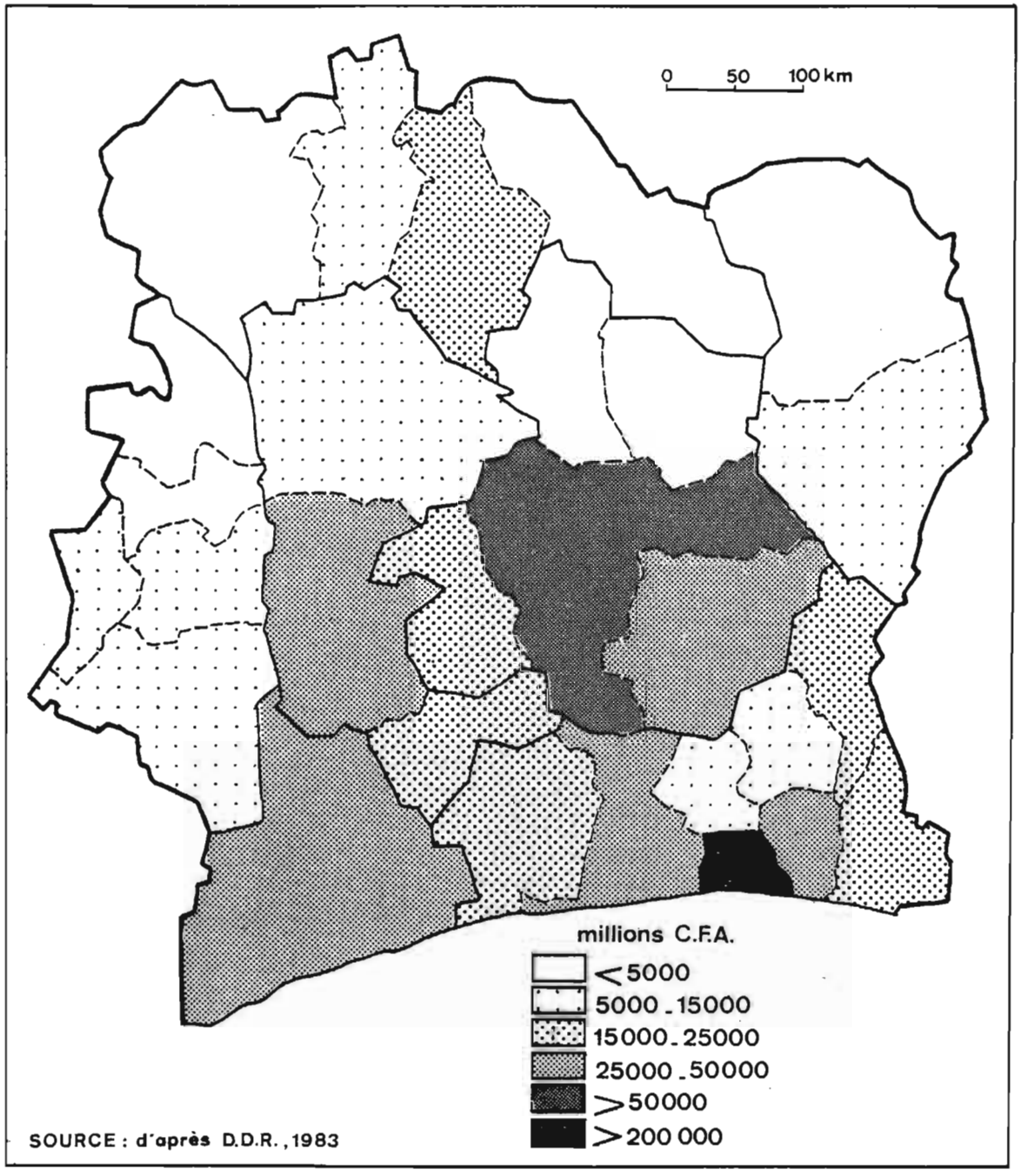


FIG. 57

remarquable de constater qu'en les excluant du calcul et en reconstituant l'opposition entre les départements "forestiers et ceux de "savane', ce déséquilibre demeure important, puisque les premiers fournissent encore plus de 68% de la production nationale hors BAB. L'entonnoir abidjanais n'est donc pas seul en cause, et les dynamismes économiques méridionaux concernent globalement toute l'aire forestière, avec de fortes inégalités comme en témoignent les taux de croissance 1965 - 1975, en volume, des valeurs ajoutées. En conséquence, la répartition des revenus monétaires constatée en 1975 accuse les différences : ainsi le revenu monétaire agricole moyen des ruraux des savanes ne représente-t-il que 38% de celui des ruraux forestiers ; la moitié des revenus est localisée à Abidjan, le quart en zone rurale forestière, le quart restant est partagé entre les ruraux de la savane et les urbains non abidjanais. La cascade de différences peut rendre largement compte des mouvements migratoires, lesquels n'ont cependant été nullement entravés par l'atténuation des écarts de revenus monétaires entre les paysans des "savanes" et ceux des "forêts" : en 1962 - 1963, le revenu monétaire moyen d'un planteur du Sud-Est était 5,9 fois supérieur à celui d'un agriculteur du Nord ; en 1975, ce dernier recevait en moyenne 2,62 fois moins.

Tableau 62 Répartition régionale des revenus monétaires en 1975 *.

	Milliards FCFA	%	Revenus par tête (1000 FCFA)
Abidjan	216	49,6	225
Villes forêt	62	14,2	78,4
Rural forêt	108	24,8	34,9
Villes savane	30	6,9	71,4
Rural savane	20	4,6	13,3
TOTAL	435	100,0	64,2

Source : Schéma National d'Aménagement du Territoire, Tome I, p. 163.

* Il s'agit de revenus monétaires, ce qui exclu l'autoconsommation ainsi que les prestations sociales; les impôts et les transferts entre ménages ne sont pas déduits.

Le minutieux travail d'analyse régionale des comptes économiques pour les années 1975 et 1979, effectué par une équipe de la SEDES dont les travaux ont été coordonnés par G. DURUFLE (1), ainsi que l'étude que ce dernier a réalisée avec J.L. MARTIN sur l'évolution et la répartition des revenus en Côte d'Ivoire, permettent d'actualiser les constats de disparité et d'en résumer les grandes traits à la veille du retournement de la conjoncture économique qui s'est traduit par une baisse du PIB en prix réels entre 1982 et 1984. En terme de production, quelques inflexions sont à noter: BAB concentre toujours près de 40% du total ; l'ensemble forestier fournit 66,2% des richesses mesurées hors BAB, soit un peu moins qu'en 1975 : peut être faut-il y voir une conséquence de la montée en production de quelques grandes unités industrielles en "savane", complexes agro-sucriers et nouvelle usine de filature tissage ERG à Bouaké?

Tableau 63 Evolution de la production ivoirienne régionalisée 1975 - 1979
(millions F. CFA)

Régions	1975	%	1979	%
Abidjan	249 476	38,3	515 388	37,8
Sud	116 970	17,9	232 436	17,0
Centre-Ouest	60 149	9,2	124 067	9,1
Ouest	38 054	5,8	77 091	5,7
Sud-Ouest	27 486	4,3	50 495	3,7
Centre	110 455	16,9	245 697	18,0
Nord	33 083	5,1	77 242	5,7
Est	16 231	2,5	41 182	3,0
C. d'Ivoire	651 934	100,0	1 363 598	100,0

Source : SEDES, DDR, 1982 : Résultats statistiques, Régions, tome 1.

---

(1) DDR, SEDES, 1982 et 1983.

PRODUCTION REGIONALISEE EN 1979 (par département)

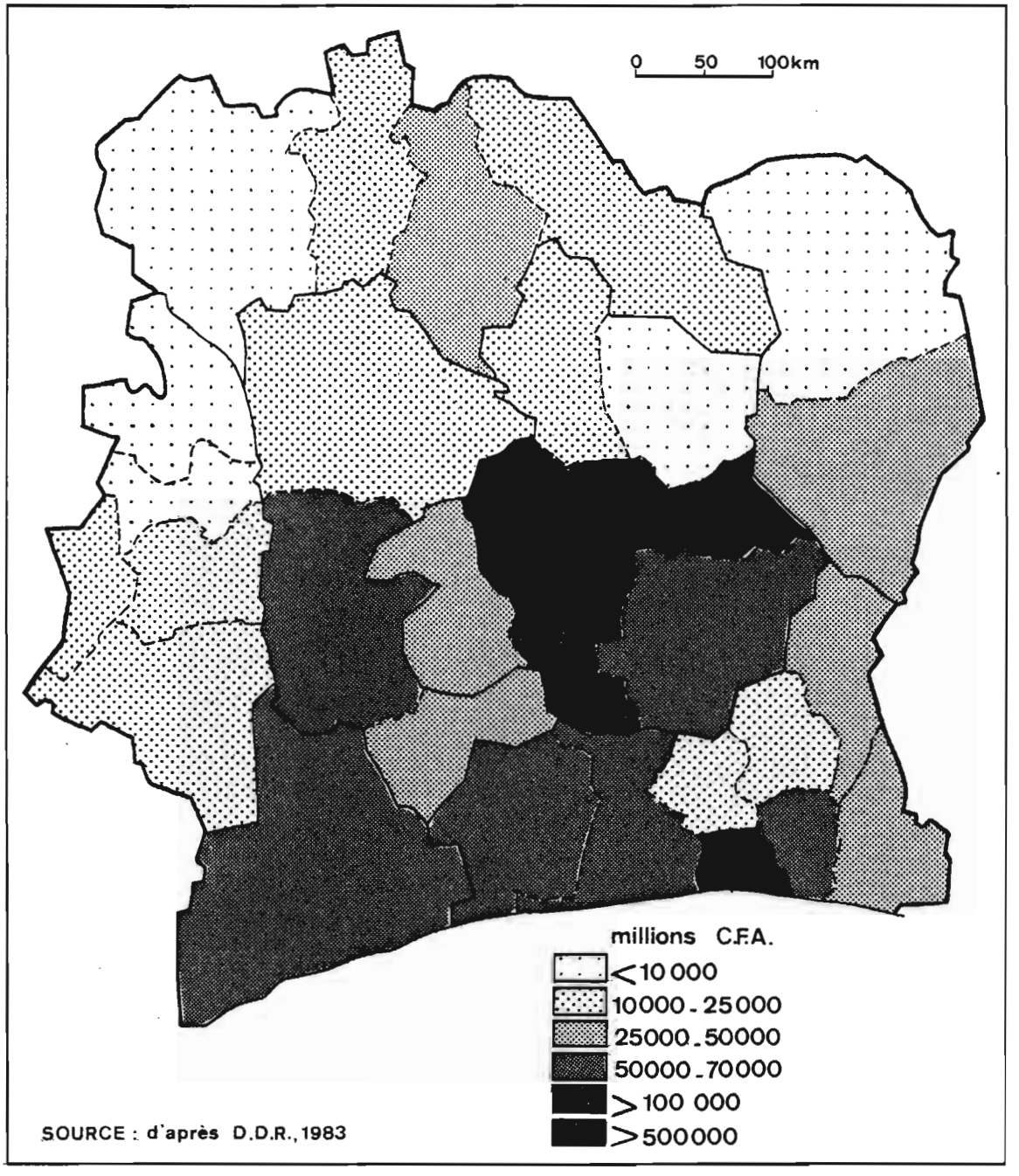


FIG. 58

L'étude de la répartition des revenus est fondée sur les résultats de la pré-enquête budget-consommation, lancée par la Direction de la Statistique de mars à août 1978, et qui a été poursuivie par l'enquête proprement dite (EBC, septembre 1978), puis par l'enquête permanente auprès des ménages (EPAM, dont les premiers résultats ont été disponibles en novembre 1985). Toutefois, divers retards dans la publication des données ainsi que les conditions mêmes de l'EBC (la pré-enquête a porté sur les revenus déclarés par les ménages, l'enquête n'a pris en compte que les ménages africains, sauf les hauts revenus) ont contraint les auteurs a tenter un "cadrage" entre les résultats de l'EBC et les sources de la Comptabilité Nationale (1). De ce cadrage résulte le tableau d'estimation ci-dessous reproduit .

Tableau 64 Estimation de la répartition géographique des revenus en 1978 *. (milliards F. CFA)

Abidjan (population enquêtée par EBC)	166,3	22,0%	
Autres villes	130,2	17,2%	
Européens	105,0	13,9%	
Libanais	80,0	10,6%	
Hauts revenus africains	50,0	6,6%	
TOTAL URBAIN	531,5		70,3%
Forêt Est	124,0	16,4%	
Forêt Ouest	68,7	9,1%	
Savane	31,6	4,2%	
TOTAL RURAL	224,3		29,7%
TOTAL COTE D'IVOIRE	755,8		100,0%
Comptabilité Nationale	900,4		
Différence	144,6		

* Pour le monde rural, il s'agit des revenus monétaires agricoles ; pour le monde urbain la marge d'incertitude est de l'ordre de 20 à 30%.
Forêt Est : département d'Abidjan, Abengourou, Aboisso, Adzopé, Agboville, Dimbokro et Bondoukou en 1978.
Forêt Ouest : département de Divo, Daloa, Gagnoa, Biankouma, Danané, Guiglo, Man, Bouaflé et Sassandra en 1978.
Savane : autres départements en 1978.

---

(1) Sur la méthode, DDR, SEDES, 1984, p. 101 - 108.

En ne s'en tenant qu'aux résultats obtenus sur la population africaine enquêtée, on constate que certaines disparités spatiales de revenus perdurent et parfois s'amplifient: ainsi un paysan des savanes ne perçoit-il, en 1979, que 36,2% à 36,6% du revenu monétaire moyen des ruraux forestiers ; en revanche, l'écart semble apparemment réduit avec les citadins non abidjanais, ce qui n'empêche pas la poursuite des mouvements migratoires vers les villes ivoiriennes. La comparaison des revenus monétaires moyens annuels par ménage et par tête, ainsi que les inégalités de distribution de ces revenus au sein de la population enquêtée montrent à quel point le fonctionnement du modèle ivoirien, pour avoir globalement profité en moyenne à tous (1), n'en a pas moins généré de graves disparités spatiales et sociales dont on ne sait rien de l'évolution depuis 1983, mais que le pouvoir d'Etat s'est évertué a corriger dès la fin des années soixante. Une raison majeure de cet engagement volontariste dans l'aménagement régional est a rechercher dans la fulgurante croissance de la métropole abidjanaise.

- L'obsession abidjanaise

A l'échelle ouest africaine, Abidjan présente tous les caractères d'une véritable métropole : la concentration des hommes et la production des richesses y sont sans égales, à superficie comparable, dans le pays comme dans la quasi - totalité des Etats, et à l'exœption de Lagos et peut être de Kano (2), nulle autre cité n'est à la mesure de la capitale économique ivoirienne. C'est précisément de cette agglomération des hommes et des coûts et problèmes engendrés pour la collectivité nationale que procède la volonté de freiner la croissance de la ville.

---

(1) Rappelons les données précédemment fournies (Première partie Chapitre I, p 106) : entre 1960 et 1983, le revenu monétaire moyen par tête a augmenté, en francs constants, de + 1,04% par an.

(2) D. BACH et al., 1986.

Jusqu'en 1978 - 1979, années de déroulement de l'enquête démographique à passages répétés (EPR -1-), la totalité des observateurs de la croissance démographique d'Abidjan s'accordent pour reconnaître que le taux d'accroissement annuel a en moyenne excédé 10%, avec des pointes supérieures à 11%, la population doublant tous les sept ans. Le taux, à peu près constant depuis la naissance de la ville, a affecté une masse toujours plus importante de population, si bien qu'après l'ouverture du canal de Vridi c'est une véritable explosion numérique et spatiale qui c'est produite : 65 000 habitants en 1950, 125 000 habitants en 1955 sur une surface "urbanisée" (2) de 1 350 ha, 254 000 habitants en 1963 (en 1965,3 600 ha sont urbanisés), 951 000 habitants en 1975, soit 14% de la population du pays et 8 000 ha "urbanisés". Le million de citadins est dépassé entre 1975 et 1978, date à laquelle les résultats de l'EPR dénombrent 1 269 000 abidjanais (17% de la population totale), et plus de 12 000 ha sont "urbanisés" en 1980. Cette même année, lors du découpage et de la délimitation des 10 communes constituant l'agglomération, la surface totale de la ville, c'est à dire de l'emprise administrative des 10 communes, atteint 54 080 ha dont 8 700 ha de lagune. Depuis le retournement de conjoncture économique dont les premières manifestations sont décelables en 1981, on ne dispose que du recensement électoral réalisé à la fin de l'année 1984 pour mesurer l'évolution démographique. Alors que les estimations de la Direction de la Statistique attribuent 2 millions d'habitants à la ville en 1983, et que les Perspectives Décennales envisageaient 2,5 millions d'habitants en 1985 (et 3,4 millions en 1990), le recensement électoral donne un résultat surprenant : 1 650 562 habitants, ce qui ne représenterait qu'une hausse de 3% par an en moyenne depuis le dernier dénombrement. A ce

---

(1) L'exploitation et l'analyse de la strate Abidjan ont été confiées à l'ORSTOM. Sur les résultats détaillés, P. ANTOINE, C. HERRY, 1982.

(2) Au sens défini précédemment (Première partie, Chapitre II, p.241) c'est à dire : aires d'habitat et d'emploi, superficie des équipements et des réserves administratives.

rythme, il faudrait attendre 2010 et non 1990 pour franchir le cap des 3,5 millions d'habitants. Ce résultat pose un premier problème, celui de sa crédibilité, car il émane d'un recensement électoral dont on aimerait connaître les conditions et les modalités de comptage, en particulier des ressortissants étrangers et des enfants. D'un travail de terrain effectué entre juillet et septembre 1985 sur les revenus et les dépenses des ménages abidjanais (1), il ressort en effet que la taille moyenne des ménages atteint 5,78 (4,67 au recensement) et que la population doit avoisiner 2 130 000 habitants (taux de croissance 1980/1985 = +8,4%). Le tassement inégalement constaté de la croissance semble confirmé par les enquêtes ponctuelles menées par l'Agence d'Urbanisme d'Abidjan (AUA -2-) : il y a bien ralentissement de la croissance démographique. Dès lors est soulevée la question du caractère passager ou durable de ce ralentissement: s'agit-il d'une pause dans l'exode rural, d'un freinage de l'immigration étrangère? Des mouvements de retour à l'intérieur du pays, voire à l'étranger, se sont-ils produits durant la "conjoncture" (quelques coups de sonde opérés dans des familles abidjanaises enquêtées depuis 1979 tendent à le confirmer -3-)? Ces mouvements et les modifications du solde migratoire sont-ils provisoires et véritablement "conjoncturels" ou traduisent-ils l'apparition d'une nouvelle donne démographique aux conséquences durables? En 1987, ni les praticiens ni les chercheurs ne peuvent répondre à ces questions, non seulement du fait des difficultés à mesurer, mais surtout en raison des lacunes considérables dans la compréhension des phénomènes migratoires vers la métropole ivoirienne, et au delà, de tout le processus d'urbanisation. Ce dernier ne relève-t-il pas,

---

(1) Inédit, document communiqué par A. MANOU-SAVINA.

(2) l'AUA a été installée en 1984 au sein de l'ancien Bureau Central d'Etudes Techniques (BCET), puis intégrée au Ministère des Travaux Publics et de la Construction. L'Agence est placée sous l'autorité d'un Comité Directeur présidé par le Ministre des TP et comprenant le Maire d'Abidjan, Le Ministre de l'Economie et des Finances et celui de l'Intérieur.

(3) C. VIDAL, M. LE PAPE, 1986.

en réalité, d'une complexité bien plus grande que la simple quête de numéraire sur le marché du travail? Les comportements migratoires d'épargne, dans lesquels la ville est considérée comme un lieu d'opportunité favorable aux déploiements de stratégies familiales ou individuelles dont les objectifs sont clairement localisés ailleurs sont certes connus, mais la question de la citadinisation n'est pas réglée : comment des migrants en quête d'épargne réagissent-ils lors de la perte de leur emploi? Mis au chômage ou ballotés dans des conditions de précarité, quittent-ils pour autant la métropole ou redistribuent-ils une partie de leur famille, quand elle est présente, ailleurs? Malgré la crise de l'emploi et la chute du revenu urbain par tête depuis 1978, des migrants arrivent toujours à Abidjan : même "conjoncturée", la ville demeure un lieu de distribution de revenus effectifs ou potentiels, connu ou imaginé, sans équivalent ailleurs, en particulier pour les populations des pays sahélo-soudaniens ; d'autre part les migrants ne lient pas nécessairement leur devenir en ville à la seule question du gain monétaire. La perception et le vécu de la condition citadine sont infiniment plus complexes que le simple rapport à l'emploi et au revenu. Abidjan est pour beaucoup un lieu du possible et de l'espoir, permettant d'échapper aux contraintes de la vie villageoise et aux formes de régulation sociales du monde rural (1). Paradoxalement, c'est aussi le lieu où certains espèrent jeter des bases assurant une meilleure reproduction sociale au village, où d'autres tentent inversement d'initier des stratégies visant à modifier ou à subvertir l'ordre villageois. Refuge et tremplin, ilôt de sauvetage et base d'actions contradictoires, Abidjan est tout cela à la fois. Que le déploiement de ces multiples stratégies passe par l'entrisme dans le système de production et de distribution des richesses est une évidence, mais croire qu'il peut être réduit aux seules modalités d'accès au travail urbain conduirait à occulter des pratiques

---

(1) Sur les Baoulé, en particulier les femmes : P. et M. ETIENNE 1968; sur les Aïzi : F. VERDEAUX, 1981; sur les Bété : J.P. DOZON, 1985.

d'utilisation de la ville dont la connaissance est indispensable pour appréhender tout le processus d'urbanisation. On pourra certes insister sur l'aspect historiquement transitoire de cette situation et souligner que les descendants des migrants, nés à Abidjan, n'auront probablement plus les mêmes types de relation avec les lieux d'origine de leurs parents. Il n'empêche que le contenu massivement migratoire de la croissance démographique et les modalités de peuplement de la ville (1) rendent nécessaires la prise en compte des rapports avec les villages, sans lesquels on ne peut comprendre les pratiques, le vécu et l'imaginaire (2) des citadins actuels.

Connaissance partielle ou méconnaissance des fondements de l'urbanisation, les faits demeurent: entre 1963 et 1984 la population de la ville a été multipliée au moins par 6,et en 1984 la commune d'Abobo (343 000 habitants est plus peuplée que Bouaké, deuxième ville du pays (333 000 habitants) alors que Yopougon dépasse les 315 000 habitants. En 1963, les 2/3 des abidjanais habitaient à moins de 4km de la place de la République, au Sud du Plateau ; en 1973, 3/4 des habitants résidaient encore à moins de 8km du Centre; en 1977, il n'y avait plus qu'1/5 de la population logeant à moins de 4km du Centre. Les années quatre-vingts sont caractérisées par un déséquilibre croissant entre le Nord et le Sud de la lagune, et au total, l'agglomération pourrait s'étendre sur 35 000 ha en 1990 et 70 000 ha en 1'an 2000 si un rythme d'accroissement démographique comparable à celui d'avant 1980 était retrouvé. Même en tenant compte du ralentissement constaté, Abidjan ne comptera pas moins de 2,3 à 2,5 millions d'habitants à 1'horizon 1990. Les querelles

---

(1) P. ANTOINE, A. DUBRESSON, A. MANOU-SAVINA, 1987.
(2) J.P. DOZON, 1983.

de projections importent peu : la ville coûte déjà cher à la collectivité nationale, son relatif gigantisme est plus un inconvénient qu'un avantage et rien ne prouve, au contraire, que ses habitants s'enrichissent. Les Perspectives Décennales de Développement d'Abidjan ont permis de chiffrer la part de la ville dans les actionsde l'Etat pour les années 1971-1980 (tableau 65). Les investissements de fonction locale (1) ont représenté 37 952 et 178 227 millions F. CFA courants pour les périodes 1971/1975 et 1976/1980 (43 952 et 131 813 millions F. CFA constants 1975); les investissements de fonction nationale ont atteint 50 989 et 120 547 millions F.CFA courants pour les mêmes périodes (61 680 et 89 136 millions F. CFA constants 1975). Entre 1971 et 1975 Abidjan a reçu 50,8 % des dépenses de l'Etat affectés à l'édilité ; cette part s'est élevée à 62,9% entre 1976 et 1980. Au cours de la décennie 1970-1980, l'Etat a financé la majeure partie des investissements et du fonctionnement des équipements urbains à fonction locale : les 2/3 ont été consacrés à Abidjan, 1/4 aux villes de l'intérieur et le reste à Yamoussoukro. Les calculs effectués pour la DDR (2) par une équipe de consultants aboutissent à évaluer ce que coûte aux pouvoirs publics chaque nouvel abidjanais en 1979 : 35 000 F. CFA, avec de forts surcoûts en édilité comparativement aux villes de l'intérieur, surtout depuis 1975. Ce coût croissant des investissements ne se traduit pas par une amélioration des services et les rendements des investissements sont décroissants. Il y aurait donc un phénomène de déséconomie d'échelle, préjudiciable à tous, pouvoir d'Etat, citadins, investisseurs et la maîtrise de la croissance devient de plus en plus difficile. Or, pour financer cette maîtrise, on ne peut escompter accroître les prélèvements sur les richesses produites par la ville : d'après une étude réalisée en 1986 pour la Mairie d'Abidjan (3)

---

(1) dont les postes sont détaillés dans les tableaux.
(2) DDR, 1980, p. 203 - 208.
(3) F. MALHOMME, 1986.

TABLEAU 65 COUTS D'URBANISATION D'ABIDJAN (1971 - 1980)

ACTIONS DE L'ETAT A ABIDJAN DE 1971 A 1980

FONCTIONS LOCALES (LOGEMENT EXCLU) DETAILLEES PAR PROGRAMME MAJEUR DE DEVELOPPEMENT

MILLIONS DE F. CFA FRANCS COURANTS	1971	1972	1973	1974	1975	total 71/75	1976	1977	1978	1979	1980	total 76/80
Abidjan												
fonction locale												
zones industrielles	425	100	315	465	265	1510	12	396	1300	1120	490	3318
poste et téléphone	422	389	163	426	910	2310	849	1243	6079	2683	72	10926
distribution électricité	122	240	69	231	160	822	100	600	650	700	750	2800
voirie primaire	450	1700	2710	1076	3843	9779	2438	14750	21469	16461	9990	65084
drainage assainissement	125	175	190	-	1050	1540	1074	2300	4358	4625	5700	18057
hydraulique	-	-	-	400	200	600	60	1188	650	-	-	1898
aménagement terrain	473	1003	2786	3935	5065	13262	3035	5950	14513	9677	300	33475
transport en commun	-	-	65	50	260	375	1190	6700	4704	5661	5735	23990
étude urbaines	8	195	210	40	50	503	133	300	285	135	-	853
santé solidarité	191	26	113	236	638	1204	1292	1944	1365	895	825	6321
formation	373	230	495	1034	1933	4065	1449	1852	1350	1250	300	6201
art. culturelle et promot.	-	406	346	17	384	1153	364	2504	1396	702	338	5304
total	2589 100	4464 100	7462 100	7850 100	14758 100	37123	11992	39707	58119	43909	24500	178227
agrégation												
1 - voirie primaire+TC	450 17,4	1700 38,1	2775 37,2	1126 14,3	4103 27,8	10154 27,4	3624 30,3	21430 54,0	26173 45,0	22122 50,4	15725 64,2	89074 50
2 - autres infra.primaire	669 25,8	804 18,0	422 5,7	1057 13,5	2320 15,7	5272 14,2	2093 17,5	5331 13,4	11737 20,2	8008 18,2	6522 26,6	33691 18,9
3 - aménagt.terrain +ZI + études	906 35,0	1298 29,1	3311 44,4	4380 55,8	5380 36,5	15275 41,1	3180 26,6	6646 16,7	16098 27,7	10932 24,9	790 3,2	37646 21,1
4 - superstructures	564 21,8	662 14,8	954 12,8	1287 16,4	2955 20,0	6422 17,3	3078 25,7	6300 15,9	4111 7,1	2847 6,5	1463 6,0	17799 10

ACTIONS DE L'ETAT A ABIDJAN DE 1971 A 1980

FONCTIONS NATIONALES DETAILLEES PAR PROGRAMME MAJEUR DE DEVELOPPEMENT

MILLIONS DE F.CFA FRANCS COURANTS	1971	1972	1973	1974	1975	1971/1975	1976	1977	1978	1979	1980	1976/1980
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Abidjan												
fonction nationale												
developpement agricole	315	511	508	875	1100		1498	3093	1423	451	1808	
tourisme artisanat	900	708	753	208	685		127	2537	1143	-	-	
electricité product transport	55	149	483	4594	4585		2180		2275	2843	533	
port	1497	2597	3723	2115	2579		1001	1828	8182	7897	4854	
autres transports nationaux	104	119	781	413	260		267	98	6616	7308	11566	
telecom. nationale	280	960	865	780	985		974	1215	4328	2361	1665	
santé nationale	180	22	245	23	119		82	315		100	150	
Ens.supérieur/scoutien RTI	720	599	842	1810	2873		1068	7153	6895	4196	1050	
administrations nationales	55	240	128	149	129		205	620	670	372	200	
défense/sécurité	563	961	2162	32	2896		4938	2756	510	390	185	
	111	527	16	778	322		581	3176	3160	1704	-	
Total	4780 100	7395 100	10506 100	11777 100	16533 100	50989 100	12921	22791	35202	27622	22011	120547 100
agrégation												
1 - développement	1215 25,4	1219 16,5	1261 12,0	1083 9,2	1785 10,8	6563 12,9	1625 12,6	5630 24,7	2566 7,3	451 1,6	1808 8,2	12080 10,0
2 - infrastructure	1936 40,5	3825 51,7	5852 55,7	7902 67,1	8409 50,9	27924 54,8	4422 34,2	3141 13,8	21401 60,8	20409 73,9	18618 84,6	67991 56,4
3 - soutien admin. nationale	1629 34,1	2349 31,8	3393 32,3	2792 23,7	6339 38,3	16502 32,4	6874 53,2	14020 61,5	11235 31,9	6762 24,5	1585 7,2	40476 33,6

PART D'ABIDJAN DANS LES ACTIONS DE L'ETAT DE 1971 A 1980

CUMULS. EN FRANCS COURANTS	1971	1972	1973	1974	1975	1971 à 1975	1976	1977	1978	1979	1980	1976 à 1980	1971 à 1980
Fonction nationale													
1. développement économique (primaire secondaire. et tertiaire)	7,1	5,8	4,0	3,6	4,5	4,7	2,5	3,7	1,2	0,2	1,1	1,5	2,0
2. infrastructure (énergie, transport, télécommunication)	8,3	15,8	17,2	17,5	15,1	17,4	5,3	2,5	11,8	11,7	15,2	9,9	11,3
3. soutien de l'administration nationale	20,7	20,0	22,9	22,1	17,6	21,0	23,1	22,4	14,1	9,1	2,3	12,8	14,5
Ensemble en % des actions de l'état logement et édilité exclues	9,9	12,7	16,4	15,3	12,6	13,5	7,3	6,7	6,9	6,1	6,1	6,6	7,8
Fonction locale													
1. postes et télécommunications (en % des actions P et T)	27,1	19,1	8,8	18,0	24,1	19,9	11,5	10,8	25,6	12,5	0,5	14,0	14,7
2. zones industrielles (en % des actions ZI nationales)	100	26,5	67,3	68,3	62,1	65,9							
3. distribution électrique (en % des actions énergie)	1,0	1,9	1,3	2,0	1,0	1,4	0,4	1,5	1,2	1,6	3,9	1,5	1,5
4. édilité (voirie assainissent.hydraul. transports com.équipt de terrains	36,3	45,0	66,7	44,8	38,8	50,8	43,4	54,6	65,3	68,7	73,1	62,9	66,3
5. santé, solidarité (en% des actions santé nationales)	39,9	6,9	30,9	30,5	26,9	29,9	35,4	31,9	9,1	6,5	6,3	12,3	13,2
6. formation (en % des actions form.prim.secondaire et technique)	27,9	25,1	30,5	46,2	18,0	24,7							
7. action culturelle/promotion (en % des actions nationales)	11,9	22,0	30,0	29,0	29,6	24,7	35,9	34,3	16,8	8,3	4,2	16,2	17,4
L'ensemble de la fonction locale en% de l'ensemble des actions de l'état	4,98	6,87	10,21	8,91	9,34	8,48	6,16	10,01	10,54	8,62	6,23	8,71	8,67

Source : Perspectives décennales de développement d'Abidjan, Annexe 4, Tab. 20 - 21 - 22.

le produit par habitant diminuerait entre 1980 et 1990, quelle que soit l'hypothèse de croissance retenue (1). A cette tendance à la baisse de la richesse moyenne de la ville, que l'auteur affirme également déceler entre 1963 et 1980, s'ajoutent l' évolution du revenu des ménages et l'inégale distribution monétaire dans la société urbaine. Jusqu'au retournement de conjoncture, le revenu moyen réel des ménages abidjanais africains a légèrement progressé alors que le revenu par tête diminuait : l'un et l'autre sont passés respectivement de 21 800 F. CFA courants et 5600 F. CFA courants en 1963 à 69 280 et 16 357 F. CFA en 1978. Compte tenu de l'indice des prix à la consommation africaine, le revenu moyen réel des ménages a augmenté sur l'ensemble de la période, mais la taille des ménages grandissant, le revenu par tête a diminué. Ces résultats (2) sont corroborés par ceux des Perspectives Décennales (3). Depuis 1978, peu de travaux à composition d'échantillons comparables ont été réalisés. Seule une enquête que l'USAID a fait exécuter en 1985 permet quelques approximations : en francs constants, le revenu par tête aurait diminué (4), mais la collecte inclue des catégories non enquêtées en 1963 et en 1978.

Au delà des moyennes, il faut considérer la répartition qui est très inégalitaire. En 1978 comme en 1963, la population africaine enquêtée, qui représente 90% de la population de la ville, perçoit environ 50% du revenu total. En son sein les disparités sont déjà grandes.

---

(1) Ce produit passerait de 682 000 F. CFA à 668 000 F. CFA ou 462 000 F. CFA selon les hypothèses.

(2) SEDES, 1984.

(3) Revenu moyen des ménages africains en 1977 : 71 200 F. CFA; ménages ivoiriens : 77 900 F. CFA; ménages africains non ivoiriens 66 600 F. CFA ; revenu moyen par tête :12 500FCFA

(4) Estimation 1985 : 177 829 F.CFA par ménage soit 30 319 FCFA par tête (revenu par tête 1977 en francs 1985 = 30 882 FCFA Source : communication d'A. MANOU-SAVINA.

Tableau 66 Distribution du revenu monétaire des ménages africains à Abidjan en 1978 (hauts revenus exclus)

Revenu annuel F. CFA	% des ménages	% cumulé du revenu	% cumulé des personnes
< 240 000	7,4	1,0	4,6
< 600 000	49,7	22,0	37,4
< 1 200 000	81,2	53,0	72,7
< 2 400 000	95,8	81,6	93,9
2 400 000 et +	100,0	100,0	100,0

. % du revenu monétaire détenu par 40% des ménages = 16%
. % du revenu monétaire détenu par 60% des ménages = 30%
. % du revenu monétaire détenu par 10% des ménages = 32%

Source : Pré- enquête EBC 1978.

Mais si l'on tient compte de toute la population citadine, en incluant les étrangers et les africains à haut revenu, les contrastes deviennent violents : "11% des ménages (étrangers et hauts revenus) détiennent 50% des revenus ; 20% des ménages (y compris étrangers et hauts revenus) détiennent 66% des revenus ; 63% des ménages se contentent de 20% des revenus et 42% des ménages se contentent de 10% des revenus " (1). Bien que fondée sur une terminologie passée de mode, la question de la paupérisation doit donc être posée : entre 1978 et 1983, pour l'ensemble des villes de Côte d'Ivoire, les revenus urbains (Abidjan n'a pas été isolé dans le calcul) ont diminué de -33,7%, soit -6% par an; qu'advient-il des citadins les plus défavorisés qui sont aussi les plus nombreux? En concentrant des hommes dont le

---

(1) SEDES, 1984, p. 124.

TABLEAU 67 INEGALITES DE DISTRIBUTION DU REVENU EN 1978.

	Part de revenu détenu par :		Pourcentage des ménages détenant					
	60 % des ménages (inf)	*10 % des ménages* (sup)	*1,7 % du revenu* (inf)	*10 % du revenu* (inf)	*50 % du revenu* (inf)	*Revenu annuel moyen/ménage*	*Revenu annuel moyen/tête*	*Taille moyenne des ménages*
Abidjan	30	32	8	30	79	831.583	136.325	6,1
Autres villes	19	42	27	37	86	598.780	89.500	6,7
Total urbain	24	40				710.305	110.820	6,4
Forêt est	16	45	25	52	88	445.500	57.977	7,7
Forêt ouest	25	34	15	40	81	368.450	57.354	6,4
Savane	11	54	33	58	92	160.500	21.000	7,6
Total rural	15	45	27	52	88	338.800	46.445	7,3
TOTAL	18	42				482.400	69.550	6,9

Source : SEDES . Evolution et répartition des revenus en Côte d'Ivoire, 1984 , p. 110.

plus grand nombre perçoit la plus petite part des revenus monétaires, l'agglomération abidjanaise est le lieu du plus fort risque d'émergence des conflits sociaux : le souci politique de les éviter n'est pas étranger à la mise en oeuvre d'actions de rééquilibrage en faveur des régions.

2) Les réponses aux constats : remarques cursives sur l'Aménagement du Territoire.

Le constat des disparités régionales et des multiples dangers encourus est formulé dès la fin des années soixante. Le souci de régionalisation n'est certes pas prioritaire dans les premiers travaux de planification (1), mais le Plan 1967 -1970 et les pouvoirs publics mettent ensuite l'accent sur les problèmes d'équilibres et de programmation régionaux. Lors du Congrès du PDCI-RDA de 1970, M. DIAWARA, alors Ministre du Plan, déclarait ainsi : "il appartient aux pouvoirs publics de mettre en oeuvre les actions correctrices afin d'éviter que s'aggravant, elles (ces disparités) en viennent à mettre en cause l'équilibre du corps social, voire à provoquer à terme un blocage de la croissance elle-même". L'histoire de la planification régionale ivoirienne, l'évolution de la méthodologie et la mise en oeuvre des moyens opérationnels et institutionnels ont déjà été amplement décrits (2). Il s'agit donc surtout, après un bref rappel des étapes successives de l'organisation des actions de planification régionale, d'identifier les conceptions qui ont prévalu pour mieux comprendre ensuite pourquoi et comment un effort particulier a été engagé pour favoriser l'émergence de pôles industriels et urbains à l'intérieur du pays.

---

(1) Dans les Perspectives Décennales 1960-1970, seuls figurent les principes de créer un nouveau port dans le Sud-Ouest et de lancer des opérations intégrées de rééquilibrage Nord-Sud.

(2) G. ANCEY, M. PESCAY, 1983.

- Des études et des institutions

Il est toujours quelque peu artificiel de découper en séquences temporelles l'ensemble des recherches et des réflexions relatives aux actions de planification régionale, qui procèdent à la fois des travaux initiés par le Ministre du Plan, mais réalisés par des sociétés d'étude et des instituts de recherche, et de l'engagement pragmatique des services ministériels dans l'élaboration de leur propre cadre d'action (1). Cependant, il est possible de discerner deux étapes dans la conduite des études régionales utilisées pour organiser la planification et dont les objectifs de collecte sont étroitement dépendants des conceptions mêmes de l'action de régionalisation. Pendant la première étape (1962 - 1971), deux vastes programmes ont été menés à bien. Le premier (1962 - 1966) consista en une recension dite "socio économique" du territoire national, couvrant 6 régions définies à partir de critères agricoles, ainsi que l'agglomération abidjanaise. Chaque région fut confiée à une "mission d'étude" devant respecter un même canevas général, le champ d'étude total couvrant près de 90% de la population rurale. Les résultats, disponibles à partir de 1966 et 1969, ne furent utilisés ni évidemment dans les Perspectives Décennales 1960-1970 parues en 1962, ni dans le premier Plan 1967-1970, dont la conception comme les objectifs sectoriels ne nécessitaient d'ailleurs pas de recours importants aux données régionales. Toutefois la masse considérable d'informations recueillies, tout en permettant de disposer d'inventaires fouillés et d'introduire auprès des pouvoirs publics la question de la régionalisation des objectifs, fut le point de départ d'une réflexion critique portant à la fois sur l'élaboration d'une problématique régionale et sur la définition d'une stratégie claire de planification.

---

(1) En témoignent les divergences et les débats sur le découpage du territoire en "régions", terme dont le contenu fait rarement l'unanimité.

A cette réflexion prirent part les économistes de l'ORSTOM engagés entre 1967 et 1971 dans le programme d'étude de la région de Bouaké : il s'agissait de tester sur le terrain la validité des schémas de croissance et du modèle de développement régional conçus par le Professeur J.C. PERRIN (1) dont nous examinerons ensuite les fondements. Les principales conlusions insistèrent sur l'absence ou la faiblesse des facteurs de polarisation et de hiérarchisation à l'échelle régionale : les formes d'organisation étaient jugées "plus apparentes que réelles, rendant improbable ... la formation d'un processus cumulatif de croissance à un échelon autre que national" (2). En conséquence, le pouvoir d'Etat ne pouvait susciter le développement régional qu'en favorisant lui-même la formation de régions polarisées par la concentration d'investissements autour de centres moteurs. Ce constat pesa, dans une certaine mesure, sur les inflexions apportées aux travaux ultérieurs de planification régionale. A partir de la préparation du Plan 1976-1980, on passa en effet d'une planification par projets à une planification par objectifs : au lieu de proposer des projets par secteurs et par branches, il s'agissait de fixer des objectifs à moyen et long terme, avec des systèmes d'objectifs intégrant la dimension régionale, les projets relevant de la seule compétence des ministères techniques, le Plan contrôlant la cohérence par rapport aux systèmes d'objectifs. Des réflexions prospectives sur le long terme furent alors engagées à partir d'octobre 1973 par le groupe "Côte d'Ivoire 2000" réunissant, outre les techniciens du Plan, environ 150 personnalités ivoiriennes, cadres économiques et administratifs. Plusieurs scenarii furent mis au point et largement repris dans le Plan 1976-1980 qui précisa, pour la première fois explicitement, ce qu'étaient les perspectives, les objectifs

---

(1) G. ANCEY, M. PESCAY, 1983, p. 16.

(2) Idem, p. 19.

et les moyens d'une véritable politique cohérente d'Aménagement du Territoire (1). Parallèlement des études de schémas-directeurs d'aménagement visant à l'élaboration d'un schéma de synthèse furent engagées. G. ANCEY et M. PESCAY les divisent en trois groupes : les études "lourdes" allant jusqu'au projet complet de schémas-directeurs régionaux pour le Sud Ouest et le Centre (1972-1976) ; des études plus légères, esquisses de schémas ou balayages d'alternatives régionales (1973-1977); l'étude de synthèse proprement dite, réalisée en 1978, dont sont issus le bilan diagnostic national, le scénario tendanciel à l'horizon 2000 et l'esquisse d'un scénario alternatif volontariste. Lourde et énorme mécanique, dont tous les résultats n'ont pu être incorporés dans le Plan 1981-1985, lequel fut nourri également par d'autres travaux dont l'analyse des comptes économiques régionaux, l'étude des contraintes de l'industrialisation dans les régions et les bilans-diagnostics régionaux détaillant la situation de chaque département. Les conclusions tombèrent en plein retournement de conjoncture économique : les objectifs et les moyens parurent alors hors de portée, et c'est à une véritable défense et illustration de la planification régionale qu'il fallu procéder pour tenter de faire pièce à un discours politique dominant dénonçant le luxe d'une planification sophistiquée, coûteuse et peu utile.

L'impressionnante collecte de données obtenues depuis 1962 s'est accompagnée de la mise en place d'institutions constituant peu à peu les structures sur lesquelles se sont appuyées , ou auraient du s'appuyer, les actions de planification régionale. On passera sur les tribulations administratives d'un Ministère du Plan tout à tour attaché à la forteresse des Finances et des Affaires Economiques,

---

(1) Dans le Plan 1971-1975, la "politique régionale" était exprimée en termes de production et "l'aménagement du territoire" en termes de structuration de l'espace.

autonome, réattaché aux Finances, puis affublé de l'Industrie et finalement réinséré dans le giron originel, ce qui ne facilite guère la continuité, pour rappeler quels ont été , certains ayant disparu, les ancrages institutionnels de la planification régionale. A l'échelle nationale, c'est en 1973 qu'a été constituée la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR), à laquelle succéda,en 1977, la Direction du Développement Régional (DDR), supprimée en 1983, la Direction de la Prévision et de la Planification (1) remplaçant le Ministère du Plan également supprimé. A l'échelle régionale, ce sont deux sociétés d'Etat qui ont été les fers de lance des opérations conduites dans le Sud-Ouest (Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest - ARSO - succèdant en décembre 1969 au District autonome de San Pedro) et dans le Centre (Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama - AVB - créée en juillet 1969). Par ailleurs, chaque région fut pourvue de structures décentralisées : Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR), Commission Régionale de Développement (CRD), Office National de Promotion Rurale (ONPR). Enfin, à l'échelle départementale, un délégué du Plan a été mis à la disposition des préfets pour coordonner les actions de développement. Cet édifice hiérarchisé n'a jamais fonctionné avec cohésion, les conflits de compétence, d'autorité et de pouvoirs l'emportant sur la complémentarité des échelles. Ainsi l'ARSO et l'AVB, dissoutes en 1980, dépendaient-elles directement du Président de la République ; la DATAR puis la DDR n'ont jamais réellement été en mesure de contrôler l'action des antennes techniques décentralisées ; le décret d'organisation des CDR ,dont le principe d'existence date du Plan 1967-1970 ,

---

(1) Intégrée au Ministère de l'Economie et des Finances.

Le Ministère du Plan a été rétabli lors du remaniement ministériel du 9 juillet 1986.

n'a toujours pas vu le jour en 1986, et les Commissions n'ont même pas été réunies pour la prépartion du Plan 1976-1980; le délégué départemental du Plan se consacre en général à la gestion des programmes FRAR, faute de moyens pour assister le Préfet. De plus, la transformation ,décidée en 1977, des Sociétés d'Etat sectorielles, CIDT, SATMACI, (1) SODEPALM, en sociétés régionales de développement rural,a rajouté de nouvelles compétences de programmation, et la réforme communale de 1980 a modifié le jeu institutionnel à l'échelle locale. Enfin, on ne compte plus les programmes dits de développement régional non inclus dans la planification, annoncés soudainement par le Président lui-même lors de ses tournées dans le pays (programme sucrier), réalisés hors de tout contrôle (Yamoussoukro) ou dépassant considérablement les prévisions financières (déplacements des grandes écoles comme l'ENSTP et l'INSET -2-). A contrario, on peut dresser la liste des opérations régionales prévues qui n'ont jamais été engagées. Mais c'est moins le bilan global de la politique d'aménagement qui importe que le discernement des idées qui l'ont sous-tendue.

- Savoir-penser et savoir-faire l'espace.

La conception des actions d'aménagement du territoire a toujours privilégié la "mise en valeur régionale", c'est à dire la meilleure exploitation possible des ressources naturelles permettant d'assurer une croissance forte bénéficiant à l'ensemble du pays et contribuant de ce fait à l'unité nationale. S'il n'y a jamais eu réellement de choix entre le meilleur "aménagement du territoire" possible, procédant d'une recherche de la complémentarité optimum entre les espaces composant le territoire national, et le "développement régional" visant un maximum d'autosuffisance régionale

---

(1) CIDT : Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles.
SATMACI : Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire.
SODEPALM : Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile.

(2) ENST : Ecole Nationale Supérieure de Travaux Publics.
INSET : Institut National des Scienses et Techniques.

en recentrant la croissance à une autre échelle que celle de l'ensemble national, les objectifs ont toujours été très explicites : augmenter à court terme la production globale, éviter une concentration des hommes et des activités engendrant une disparité de revenus politiquement inacceptable et conduisant à négliger la mise en valeur d'une partie du pays. Pour atteindre ces objectifs, décrits comme des résultantes nécessaires d'une action publique volontariste, les discours d' aménagement, tels qu'exprimés dans les nombreux écrits de la planification et les diverses déclarations ministérielles, ont successivement proposé plusieurs types de savoir-penser et de savoir-faire l'espace. Chacun d'entre eux peut être caractérisé par une idée dominante dont émane le choix des moyens d'action, encore que les enchevêtrements aient été nombreux et que la chronologie des actions d'aménagement ne soit pas toujours divisible en périodes aisément repérables. En terme d'idée maîtresse, trois phases successives peuvent néanmoins être discernées.

A la première correspondent la condamnation des actions sectorielles dispersées et l'affirmation que "l'action intégrée de développement" constitue le moyen le plus efficace de lutte contre les disparités régionales. C'est au tournant des années soixante-dix que l'idée d'investissements publics multisectoriels privilégiant la mise en valeur agricole autour de grands équipements "structurants", barrage ou port, dans un cadre spatial délimité, est mise en oeuvre : deux grandes opérations de développement régional sont ainsi lancées, au Centre et au Sud Ouest du pays, l'agencement de l'espace et la coordination des actions étant confiés à deux organismes publics à compétence régionale, l'ARSO et l'AVB. Dans le même temps, des instruments d'actions multisectorielles à échelles d'intervention différentes sont mis en place : l'ONPR qui doit favoriser la promotion d'un paysannat dynamique, et surtout les FRAR dont l'objectif est

l'amélioration de l'équipement collectif dans les villages, avec une participation financière des populations proportionnelle aux revenus régionaux. D'autres actions ponctuelles, ne relevant apparemment pas de la cohérence et de la logique de l'action intégrée, sont par ailleurs lancées : programmes d'équipement pour les villes accueillant les fêtes tournantes de l'Indépendance, programmes d'urgence lancés par le Président lors de sa tournée dans le Nord en 1974, programme de réanimation des villes du chemin de fer par la création de grands complexes textiles, multiplication des blocs de grandes plantations industrielles au Sud. Mais ces discordances visibles ne sont pas présentées comme contradictoires: bien au contraire, on met l'accent sur leur complémentarité, tant à la DATAR que dans le Plan 1971-1975.

A l'idée d'"action intégrée" succède celle de "structuration et de polarisation du territoire national". Le discours d'aménagement est totalement transformé, et si les grands objectifs demeurent, les modalités d'opérations à court et à moyen terme ne renvoient plus prioritairement aux actions intégrées dont les aires d'application étaient limitées et les effets discutables. Dans le chapitre 22 du Plan 1976-1980, l'accent est mis, contrairement au Plan précédent, sur le rôle fondamental de la hiérarchie du système urbain : la hantise de la concentration abidjanaise, dont la dynamique n'a nullement été freinée par la mise en place des grandes opérations précédentes, transparait. Pour infléchir des tendances lourdes dont les effets non seulement persistent mais s'aggravent et éviter des surcoûts exhorbitants résultant de la croissance d'Abidjan, les rédacteurs du Plan définissent un réseau urbain à cinq niveaux, Abidjan, 4 pôles d'équilibre, 32 autres agglomérations dont 9 zones d'appui d'Abidjan et 23 satellites des pôles d'équilibre, 4 pôles d'équilibre secondaires et 4 autres villes moyennes, qui constituent le cadre de l'action volontariste d'investissements publics. Chaque niveau correspond à un ou plusieurs

HIERARCHIE DES POLES ET DES AXES D'ECHANGE A LONG TERME

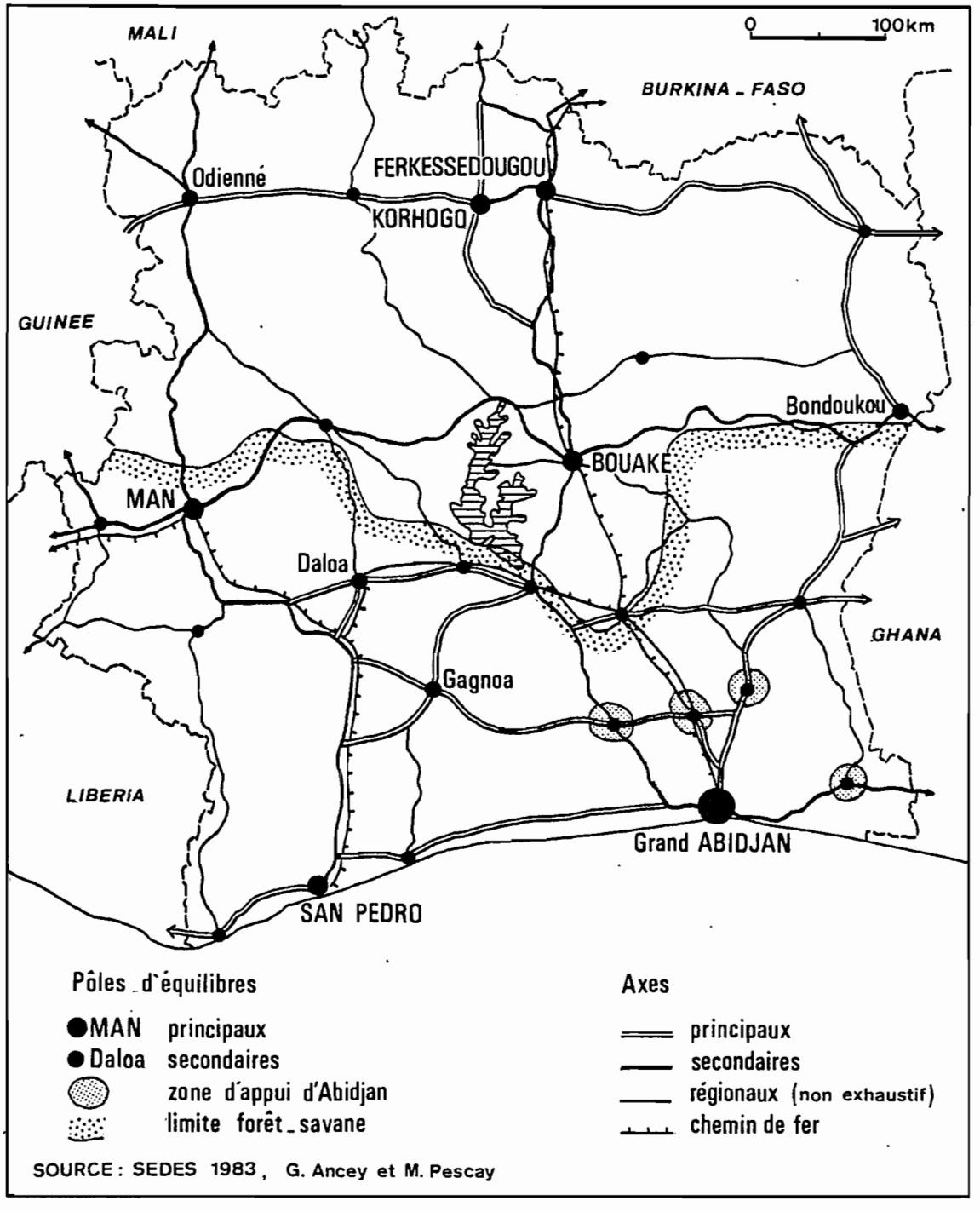


FIG.59

sous-systèmes urbains composés de "pôles" d'équilibre ou d'appui, principaux ou secondaires. Ces "pôles" sont appréhendés comme des lieux particuliers de déploiement des investissements publics sous forme d'action intégrée ou non, déploiement dont on attend qu'il favorise la croissance et sa diffusion par un ensemble d'effets d'entrainement régionaux impulsés à partir des villes. Les échanges ainsi provoqués ou contrôlés sont canalisés le long de grands axes de circulation interrégionaux. Des programmes d'équipement des pôles d'équilibre et de réalisation des réseaux de transport et de télécommunications sont élaborés, et une batterie de mesures institutionnelles visant à mettre en place une régionalisation des actions de développement est proposée. Cette remarquable construction intellectuelle mériterait qu'on s'interroge sur les conditions mêmes de sa production, sur l'itinéraire de ses rédacteurs et sur la fonction réelle de leurs discours. En effet, peu de temps après l'exposé de la nouvelle politique d'aménagement, le Schéma National d'Aménagement du Territoire, publié le 19 septembre 1978, et présenté comme le premier moyen stratégique de la nouvelle politique, souligne la modestie des résultats obtenus et conclut qu'en définitive, faute de s'être attaqué à la logique qui génère les disparités sociales et spatiales, une politique réelle d'aménagement était difficilement envisageable en Côte d'Ivoire, sauf "pour les zones retardées ou bloquées dans leur développement" (1). Loin de pouvoir infléchir les tendances naturelles du modèle, l'Etat n'a donc plus qu'un scénario volontariste possible: réduire les disparités de revenus en multipliant les actions de redistribution.

Ce n'est ni le retour aux opérations antérieures des années soixante-dix qualifiées "d'aménagement ponctuel de sous-espaces agraires" (2), ni l'abandon total de l'action sur les villes qui ont été retenues dans le

---

(1) DDR, 1978, tome 1, p. 126.

(2) Plan 1981-1985, tome II, vol. 2, p. 787.

dernier Plan 1981-1985. Plus pragmatique que celles des approches précédentes, les propositions entendent prudemment contribuer à "la gestion optimale des ressources du pays" en "élargissant le marché intérieur potentiel à travers un équipement agricole soutenu" (1). La prudence est en effet de mise : non seulement une réduction significative des disparités régionales n'a pu être obtenue après 15 ans d'efforts - à l'exception (2) sans doute du déplacement vers le Sud Ouest du dynamisme agricole - mais la planification elle même est de plus en plus perçue comme un luxe dont on peut se passer en période de mauvaise conjoncture économique. Une bonne partie du préambule du chapitre "l'Aménagement du territoire et le Développement Régional" est d'ailleurs consacré à justifier l'existence de la planification régionale. Cette dernière est définie en termes mesurés comme moins prospectiviste qu'avant ; il s'agit d'utiliser efficacement les moteurs de l'économie ivoirienne dans une période ou l'épargne nationale devient rare et où les ressources publiques sont comptées. Plus de grandes opérations style AVB ou ARSO, plus de politique des "pôles" urbains correspondant à "un rationalisme abstrait et sommaire d'aménagiste"(3), mais une gestion souple de la diversité des situations avec un zonage des actions de développement, des ordres de priorité, et deux principes fondamentaux : pour les villes, concentration d'équipements dits "structurants" (routes, ponts, télécommunications, domaines industriels, énergie, services aux entreprises ...) dans quelques cités (liste évolutive) et répartition d'équipements dits "non structurants" (santé, éducation, édilité) sans a priori et selon des normes minimales quelle que soit la ville ; pour les campagnes, effort soutenu en savane (79 000 F. CFA/habitant contre 31 000 F. CFA/habitant en forêt) autour de programmes de premier ordre avec des orientations plutôt

---

(1) Plan 1981-1985, tome II, vol 2, p. 791.

(2) Mais les stratégies foncières, les saturations diverses dans le Sud Est et le dynamisme baoulé ont autant de force explicative que l'action publique.

(3) Plan 1981-1985, tome II, vol. 2, p. 790.

départementales. Il y a bien une transformation des objectifs opérationnels et des moyens d'action dans un contexte de raréfaction de l'argent public (rappelons à titre d'exemple que le BSIE (1) est passé en francs courants, de 245,0 milliards F. CFA en 1977 à 130 milliards prévisionnels en 1985).

Les variations successives du discours aménagiste partent toujours du même constat : les disparités régionales et la croissance non maîtrisée d'Abidjan perdurent ; on évoque même la "nature cumulative des déséquilibres" dans le Plan 81-85, comme si l'ordre "naturel" vouait inévitablement à l'échec toute action publique d'infléchissement des mécanismes de la concentration. Outre l'absence de réflexion sur des mécanismes qui ne relèvent nullement de la "nature des choses" mais procèdent bel et bien des choix fondamentaux caractérisant le modèle ivoirien, il est clair que les pratiques mêmes de l'aménagement ont toujours été en contradiction avec les impératifs des discours : toute tentative de développement régional suppose que l'action volontariste publique soit enracinée dans les dynamismes locaux, s'ils existent ; renverser les effets des mécanismes de concentration implique une transformation totale des règles du jeu ainsi que des structures dont le fonctionnement entretient la concentration, transformation impossible sans avoir recours, au moins sous forme participative, aux forces sociales locales. Or, les pratiques d'aménagement révèlent, en réalité, une intervention permanente et accrue du pouvoir central, tant dans le domaine de la conception que dans celui de la mise en oeuvre des projets. Nous avons défendu l'hypothèse (2), ici brièvement résumée, que la contradiction entre les discours et les pratiques d'aménagement relevait de l'affermissement permanent du pouvoir et de l'appareil d'Etat, que la mise en oeuvre de la planification régionale n'était intelligible qu'en étant renvoyée au processus d'édification

---

(1) Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement.

(2) A. DUBRESSON, 1986.

des assises territoriales permettant l'accumulation par et dans l'appareil d'Etat, et que c'était du constat de la gravité politique des disparités engendrées qu'émanaient les grands projets correctifs. Le Président ne disait-il pas, en présentant le Plan 1976-1980 : "le clivage qui était en train de s'opérer entre une Côte d'Ivoire urbaine et forestière, bénéficiant quelles que soient ses tensions propres, d'un rythme et des retombées des progrès de l'économie moderne et une Côte d'Ivoire rurale et de savane à la recherche de nouvelles raisons de mieux être pouvait conduire à remettre en cause l'unité nationale et les harmonies acquises" ? (1). Autant les premiers programmes intégrés, au moins pour le Sud Ouest, peuvent apparaître comme un élargissement de l'espace d'accumulation nécessaire à l'édification et au fonctionnement du pouvoir d'Etat et de tout son appareil, autant les correctifs ultérieurs, brutalement annoncés pour le Nord, font figure de contrefeux pragmatiques. Pouvait-il en être autrement compte tenu de l'option fondamentale d'une croissance forte et rapide impulsée par l'agriculture d'exportation et de la nécessité historique d'assumer l'héritage de l'appareil institutionnel colonial tout en organisant le nouveau pouvoir d'Etat? Si le débat reste ouvert, une certitude demeure : parmi les contrefeux et les correctifs régionaux figurent les pôles industriels et urbains.

3) Les référents théoriques affichés des actions d'aménagement dans les villes de l'intérieur : des démarches polarisatrices aux inconnues de l'urbanisation.

L'association étroite entre la politique de régionalisation de l'industrie et celle consistant à s'appuyer sur l'armature urbaine pour canaliser les actions d'aménagement du

---

(1) SCET IVOIRE et al. 1983, Première phase, rapport A, p.A3.

territoire constitue l'un des fondements de la planification régionale : les pôles industriels et urbains (expression parfois libellée industriels-urbains) ont pour fonction d'impulser les dynamismes régionaux et de concourir à l'émergence de régions économiques caractérisables, à terme, par un processus endogène et cumulatif de croissance. Peu ou prou, toutes les actions volontaristes à finalité régionale engagées dans ou à proximité des villes de l'intérieur semblent relever de cette démarche, dont il convient d'évoquer les référents théoriques pour mieux comprendre les doutes et les incertitudes qui ont assailli praticiens et chercheurs au tournant de la troisième décennie de l'Indépendance.

- Une subtile combinaison entre la théorie des pôles et celle de la base.

La plupart des analyses, propositions et opérations de planification régionale ivoirienne se réfèrent plus ou moins explicitement à un schéma d'analyse théorique et à un modèle de développement résultant d'une subtile combinaison dont la conception, due en particulier à J.C. PERRIN, mêle les éléments de la théorie des pôles et ceux de la théorie dite de la "base économique".

Toute allusion à la théorie des pôles renvoie nécessairement aux travaux et écrits de F. PERROUX. Même s'il y a souvent chez les économistes un flou terminologique (1), tous les chercheurs et praticiens ont retenu de l'espace pérouxien qu'il apparaissait "comme le contenu d'un plan (l'ensemble des relations existant entre une firme ses fournisseurs et ses acheteurs), comme un champ de forces (zone d'influence) et comme un ensemble homogène (même système, disons : mêmes règles du jeu)", ainsi que le rappelle A. PIETTRE (2). Contenu, champ de force et homogénéité

---

(1) G. SAUTTER, 1978.

(2) A. PIETTRE, 1973.

procèdent du fait "grossier, mais solide ", selon l'expression même de F.PERROUX, que la croissance n'est jamais harmonieusement distribuée et "quelle se manifeste en des points ou pôles de croissance avec des intensités variables" (1). Le contenu de ces "points-pôles", dont l'assise territoriale propre demeure incertaine (il s'agit de "points" et non de lieux dans le texte de 1955 et ces points ne sont pas assimilables à une assise spatiale), mais qui sont intimement liés au fait industriel (le "pôle" est ensuite assimilé à une usine, un groupe d'usines, un "complexe industriel"), ainsi que celui des effets produits par les pôles, ont été précisés à la fin des années soixante. Un assez large accord a été réalisé autour d'une définition " claire et ayant valeur générale" (2), regroupant des chaînes de polarisation organique : "constitue un pôle de croissance une industrie qui, par les flux de produits et de revenus qu'elle engendre conditionne le développement et la croissance d'industries tehniquement liées à elle (polarisation technique), détermine la prospérité du secteur tertiaire par les revenus qu'elle engendre (polarisation des revenus), produit une croissance du revenu régional grâce à la concentration de nouvelles activités dans une zone donnée, moyennant la perspective de pouvoir disposer de certains facteurs de production (polarisation psychologique et géographique)" (3).

A cette notion de pôle de croissance est venue s'ajouter, consécutivement aux travaux de J. BOUDEVILLE sur les effets de la polarisation au Brésil (4), celle de pôle de développement. Insistant sur les nombreuses confusions entre la simple observation des polarisations géographiques liées à la hiérarchie urbaine et l'explication des processus

---

(1) F. PERROUX, 1955 et 1969.
(2) C. GACHELIN, 1977.
(3) J. PAELINCK, 1965.
(4) J. BOUDEVILLE, 1973.

de polarisation, J. BOUDEVILLE propose de distinguer les pôles de croissance à industries entraînées, les pôles de développement à industries entraînantes et les pôles d'attraction, dépourvus d'industries mais créant des connexions entre les régions. Incertitudes du vocabulaire ; trois ans avant, c'est encore de pôles et de centres de croissance dont il était question (1), les premiers diffusant la croissance que les seconds se contentaient d'accueillir. Quelle que soit la terminologie, au coeur des notions utilisées, se trouvent les concepts de motricité et d'effet multiplicateur : est motrice, donc développante, toute activité suscitant des effets d'entraînement. . Relisons à nouveau F. PERROUX :" les effets d'entraînement se définissent par des actions dans lesquelles l'augmentation du taux de croissance du produit ou de la productivité d'une unité simple ou complexe A provoque l'augmentation du taux de croissance du produit d'une autre unité simple ou complexe B. L'unité entrainante ou motrice, ainsi entendue, agit théoriquement sur une unité entrainée, ou mue, soit par un effet de dimension soit par un effet de productivité ou d' innovation" (2). Les peaufinages théoriques par l'introduction de la dimension spatiale (contradiction entre les espaces économiques des grandes unités et les espaces politiques des Etats nationaux) et par celle des caractères asymétriques des effets à l'échelle internationale n'empêchent nullement les responsables de la planification ivoirienne, nationaux comme expatriés, de souscrire entièrement à ce que G. SAUTTER dénomme "une sorte de théologie du développement" (3) : la lecture des documents de planification régionale rédigés à la fin des années soixante suggère en effet que c'est bien une véritable foi dans les pôles qu'il faut mettre en exergue.

---

(1) J. BOUDEVILLE, A. R. KUKLINSKY et al ., 1970.

(2) F. PERROUX, 1969.

(3) G. SAUTTER, 1978.

Cette foi n'est cependant pas aveugle. Sans remettre en question la notion de pôle et la capacité intrinsèque d'impulsion d'une croissance autonome en profondeur, ceux qui conçoivent la planification régionale savent bien que les conditions historiques de l'organisation de l'espace ivoirien ne sont pas celles des pays industrialisés. L'industrie ne peut être considérée comme la seule activité motrice, d'autant plus que les expériences de polarisation industrielle volontariste menées ailleurs (pôles sidérurgiques européens ou brésiliens par exemple) conduisent à bien des interrogations.

C'est donc à la recherche d'indicateurs et de méthodes d'observation de l'existant et d'une analyse théorique susceptible de déboucher sur l'élaboration d'une stratégie de développement régional que sont conviés les bureaux d'étude et les instituts de recherche au tournant des années soixante-dix. Parmi les travaux qui marquèrent les options de planification retenues figurent ceux des économistes de l'ORSTOM, dont le principal objectif fut de tester sur la région de Bouaké le schéma d'analyse théorique de J.C. PERRIN (1). Ce schéma, plusieurs fois exposé (2), réintroduit dans la perception de l'organisation de l'espace par des éléments polarisateurs des données de la théorie "basique" (3) appliquée aux villes et surtout conçue pour analyser la polarisation géographique. Rappelons brièvement que le fondement de cette théorie est la distinction entre les fonctions dites basiques ou de base, qui satisfont des besoins extérieurs à la ville (exportations de produits manufacturés ou services rendus aux populations extérieures) et les autres fonctions, caractérisées par une desserte dite "banale" limitée à l'échelle locale. La ville étant un noeud complexe d'échanges, les fonctions exportatrices sont à l'origine de la plupart des

---

(1) J.C. PERRIN était alors responsable de la section Economie de l'ORSTOM.

(2) J.C. PERRIN, 1967 et 1974.

(3) On trouvera dans P. CLAVAL, 1968, un rappel des analyses basiques initiées par des auteurs anglo-saxons.

effets multiplicateurs et constituent de ce fait le moteur de la croissance urbaine : ainsi existe-t-il une étroite correspondance entre la nature des activités et l'emploi, autour duquel se mobilise la population. L'analyse de la croissance urbaine passe donc par celle des effets d'agglomération des emplois dits moteurs qui sont fournis par les activités exportatrices, et la motricité est autant à rechercher dans les activités de production que dans les services.

Le schéma d'analyse théorique proposé repose sur les notions de niveaux d'organisation (1) et de milieux de diffusion. Trois niveaux d'organisation sont différenciés. La "région économique", organisée autour d'un pôle industriel urbain, répond à quatre conditions : son aptitude à fixer dans ses limites géographiques les déplacements de la population qui en est originaire et les activités nécessaires à cette population ; l'existence d'un marché potentiel de consommateurs ruraux suffisamment large ; une liaison entre des pôles de développement ruraux spécialisés et au moins un pôle urbain entre lesquels se produisent des effets de diffusion ; un réseau dense de communications internes. Le niveau inférieur est la "zone économique" ensemble homogène et spécialisé , cadre des interventions techniques, dominée par un "pôle semi-urbain". Le troisième niveau est la "cellule économique de base", dotée d'un pôle "semi-rural" où se fixent certains services administratifs et un embryon d'activités secondaires et tertiaires. Cette hiérarchie de niveaux polarisés est animée par des milieux de diffusion : milieu urbain et milieu rural sont inducteurs lorsqu'ils font l'objet d'investissements exogènes. Structurée et polarisée par un centre urbain, une région peut alors déboucher sur un processus cumulatif de croissance pour peu que des investissements moteurs articulent

---

(1) Le terme de "niveau" est utilisé par l'auteur et les utilisateurs du schéma théorique. Sa répétitivité, commode pour exposer le schéma, n'implique aucune adhésion de notre part à son usage parfois irritant. La présentation synthétisée est issue de l'ouvrage de G. ANCEY et M. PESCAY, 1983.

entre eux les différents éléments. Armés de cet outil à découper l'espace, les économistes de l'ORSTOM se lancèrent dans une longue opération de recherche (1967-1971) caractérisée par une collecte considérable de données à partir desquelles furent rédigées de nombreuses publications, dont trois résument les principales conclusions (1). Ces dernières insistent d'une part sur la faible intégration des différents milieux, les aires de polarisation décrites comme polymorphes ne constituant pas un ensemble structuré, d'autre part sur la faiblesse des effets d'induction mesurés : "du point de vue de la polarisation, la définition d'une région de Bouaké devient ainsi sans objet" (2). Ce constat de vacuité régionale conduit à formuler des propositions au planificateur qui visent, puisque le développement régional ne peut être fondé sur un processus de croissance animé de "l'intérieur", a engager des actions volontaristes "de l'extérieur" suscitant la formation d'espaces polarisés du point de vue économique, politique et techno-administratif.

- <u>Le recours à l'histoire ou comment créer des matrices urbaines industrielles</u>.

Ces propositions s'inscrivent dans une conception linéaire de l'histoire économique découpant le temps en phases de croissance rythmées par la dynamique du processus urbain-industriel, qui engendre des modifications dans l'organisation spatiale des activités. Alors que dans les pays dits "en voie de développement" ce processus est rapporté et accéléré, dans les pays industrialisés, il est endogène et progressif (3).

---

(1) J. CHEVASSU, A. MICHOTTE, 1969 ; P. CASTELLA, D. BAILLON, 1970 ; G. ANCEY, 1974.

(2) <u>in</u> G. ANCEY et al. , 1971.

(3) J.C. PERRIN, 1971.

Cette progressivité est schématiquement scindée en deux phases de renforcement cumulatif de l'urbain et de l'industriel. Au cours de la première, les industries exportatrices (basiques) favorisent la croissance des villes d'implantation : avec l'accroissement des consommations finales du marché régional se créent de nouvelles activités industrielles sous l'impulsion d'entrepreneurs régionaux. Sur cette base de polarisation et de solidarités régionales, l'évolution des techniques de transport et de production contraint à la concentration et à la spécialisation : dans une deuxième phase, la région prend alors une consistance nouvelle, qui tient à sa capacité à renforcer les effets d'industrialisation amont et aval en attirant de nouvelles activités exportatrices et /ou en développant un tissu industriel spécialisé d'activités intermédiaires à marché régional. Les dynamismes régionaux sont donc les produits de ces phases successives. Dans les pays dits "en voie de développement tout se passe comme si la première phase avait été court-circuitée" (1) : les industries sont rapportées, les conditions de l'industrialisation condamnent d'entrée à une spécialisation à l'échelle internationale et il n'y a pas ou peu d'entrepreneurs locaux. Que faire pour favoriser une croissance bien répartie sur un territoire national? Reconstituer sur un mode différent le processus court-circuité, en adoptant une politique volontariste provoquant à terme l'apparition de régions polarisées grâce au déploiement de centres urbains-industriels. Cette stratégie est inspirée des analyses de J. FRIEDMANN sur le Vénézuela et de ses propositions de mise en place d'un système de centres urbains industriels, de pôles définis comme des matrices dont la planification doit définir le contenu. Cependant, à l'échelle ivoirienne, une telle stratégie est difficilement

---

(1) J.C. PERRIN , 1971 . p. 46.

concevable : toutes les activités dites motrices ne sont pas industrielles et l'étude sur Bouaké a démontré qu'en terme de polarisation, c'est tout le territoire qui devait être considéré comme constitutif d'une région. Comment faciliter alors l'apparition d'espaces polarisés internes? En concentrant des investissements autour d'un nombre restreint de centres moteurs et de grandes opérations "qui définiront ainsi leur propre espace de développement. A l'intérieur de cet espace certaines fonctions (production, encadrement, distribution, approvisionnement, formation, crédits, etc...) à satisfaire dans le cadre des projets d'opérations mis en oeuvre devront se localiser dans des centres urbains et semi-urbains qu'il importe peu de hiérarchiser en une typologie déterminée a priori" (1).

Contrairement au "modèle vénézuélien", on remarquera que les activités dites motrices ne sont pas réduites à l'industrie, et que la croissance urbaine n'est pas nécessairement liée à un moteur industriel associé : le pouvoir d'encadrement tertiaire, et en particulier celui de l'administration et des services publics et para-publics est pris en compte. Les espaces de développement à créer sont conçus comme des aires spécialisées, dépendantes des autres espaces nationaux et de l'extérieur ; la genèse de ces aires polarisées est étroitement tributaire d'investissements moteurs externes, l'objectif consistant à impulser une croissance produisant à terme des effets régionalisants.

C'est dans ce contexte de réflexion sur la formation d'espaces régionaux que sont lancées, entre autres, les opérations d'industrialisation dans des villes de l'intérieur, ou à proximité. Dire que les conclusions des chercheurs de l'école de J.C. PERRIN ont déterminé les choix d'opérations

---

(1) G. ANCEY, M. PESCAY, 1983, p. 20.

régionales serait faire peu de cas de la complexité d'une réalité ivoirienne où le volontarisme public est à multiples facettes : lorsque le Président annonce brusquement la création de 10 complexes agro-sucriers alors que la planification ne prévoit que la montée en puissance d'un seul, il est vain de chercher une application pratique de la théorie affichée des espaces de développement. Toutefois, l'accent mis sur l'importance des facteurs de polarisation et de hiérarchisation des milieux ainsi que sur l'impératif engagement des pouvoirs publics a rencontré un écho non négligeable au Ministère du Plan. Les problématiques de développement régional construites jusqu'en 1983, année de disparition de la DDR, ont souvent pris racine dans les conclusions énoncées, non sans contradictions d'ailleurs puisque le Plan 1976-1980, après avoir insisté sur la nécessaire promotion d'une armature urbaine hiérarchisée, propose une typologie du réseau urbain dont l'élaboration était pourtant jugée inutile en 1971 : évolution intellectuelle des rédacteurs ou incohérence inexpliquée? Peu importe, la véritable question étant de savoir quelles sont les relations réelles entre les planificateurs et les décideurs : qui décide de lancer telle opération dans une ville de l'intérieur ou non loin, pourquoi et sur quelles bases par rapport aux objectifs annoncés de la planification régionale? Nous verrons que selon les opérateurs, pouvoir d'Etat seul ou associé aux investisseurs privés, les réponses diffèrent, et que les référents théoriques peuvent tout aussi bien être partiellement à l'origine des actions que leur servir de justificatifs à posteriori.

- <u>Redescendre sur la terre ivoirienne pour comprendre les inconnues</u>.

Quinze ans après l'introduction modulée du schéma et des propositions visant à faire émerger des espaces de développement intérieurs, la perplexité a gagné les praticiens de la planification régionale. Ce n'est ni une question de temps, ni une question de conjoncture, l'inquiétude provenant de la disparition de la DDR : après tout, les institutions ne

valent que par les hommes qui les animent. C'est plutôt du constat lucide que les outils méthodologiques étaient insuffisants pour agir parce que fondamentalement ils l'étaient pour rendre compte de la réalité, que procède par exemple la dénonciation, dans le Plan 1981 -1985, de la définition de pôles hiérarchisés en fonction de leur vocation théorique à très long terme. S'il est toujours mal aisé de distinguer les raisons qui conduisent les uns et les autres à aboutir à ce type de constat, il nous semble toutefois en percevoir deux principales.

Il y a d'abord l'ambiguïté des mots et les difficultées consécutives au passage d'analyses non (ou peu) territorialisées à des actions qui le sont totalement. Faut-il rappeler que pour les pères fondateurs de la théorie des pôles, ces derniers sont de l'ordre de l'organisation économique et non de celui de l'assise territoriale? Un pôle est d'abord défini par un champ de forces à effet d'entrainement, quelle que soit la traduction spatiale des phénomènes d'agglomération qui sont dérivés et seconds. Cela pose deux questions majeures à ceux qui territorialisent le terme : en quoi cela constitue-t-il un outil efficace d'analyse de l'organisation de la surface terrestre par les sociétés? En quoi est-ce opérationnel en terme d'action volontariste sur cette même surface? Dans le domaine de l'analyse des faits territoriaux, le glissement sémantique n'a jamais été réellement justifié, et la définition du pôle de croissance figurant dans l'ouvrage de J. PAELINCK, pour avoir valeur générale, n'éclaire pas pour autant sur le passage de l'ordre a-territorial à celui du territoire. Qu'est ce par exemple qu'"une industrie": une usine, un groupe d'usines, l'ensemble d'une branche? Qu'est ce que la concentration "dans une zone donnée"? Quelle est l'échelle de cette "zone" et comment "donne"-t-on? Certes les projections spatiales des polarisations ont été ensuite précisées, en particulier dans le schéma de J.C. PERRIN, mais n'y a-t-il pas quelque artifice à assimiler en fait une polarisation

a-territoriale aux phénomènes d'agglomération physiques qui paraissent en dériver lorsqu'on sait que beaucoup d'effets sont délocalisés et non agglomérés? De plus, même en justifiant le glissement, il demeure que le contenu des catégories créées demeure discutable en raison de sa connotation productiviste. Du Colloque de Strasbourg (1) consacré au thème régionalisation et développement,et des Journées de travail de Yaoundé (2) focalisées sur la différentiation régionale et la régionalisation en Afrique francophone et à Madagascar, il ressort un accord à peu près général pour lier intimement la notion de région à la vie de relations des hommes entre eux. La vie de relations contemporaine procède d'une division du travail engendrant des flux dont les pivots sont les villes; faut-il pour autant balayer les modes anciens de différentiation de l'espace et réduire l'ossature régionale actuelle au résultat du déploiement de structures productives dont les moteurs sont des unités basiques? C'est faire bien peu de cas de l'histoire de l'organisation de l'espace ivoirien, des anciens réseaux d'échanges dont rien ne dit qu'il n'en subsiste aucune forme contemporaine de reproduction masquée par les apparats de la modernité, tels les camions et les télex des négociants de cola. C'est surtout trop négliger les dynamismes différentiels des sociétés qui, pour être quelquefois liés à l'implantation d'unités basiques (3) n'y sont pas tous chevillés, loin de là, d'autant que "l'ethnicité" est plastique et mouvante (4). Bref, on pourrait multiplier les exemples d'enchevêtrement de l'"ancien" et du "moderne" dont les transcriptions spatiales ne relèvent pas uniquement d'une lecture fondée sur les catégories du schéma des pôles. La pertinence discutable de l'outil d'analyse met en cause l'efficacité de la conception et

---

(1) CNRS, 1968.

(2) ORSTOM, 1974.

(3) cf l'analyse du bassin migratoire de l'usine COTIVO à Agboville (Deuxième partie).

(4) J.L.AMSELLE, E. MBOKOLO et al., 1985.

des propositions d'action. Comme le reconnaissent d'ailleurs honnêtement G. ANCEY et M. PESCAY, "l'espace national n'a cessé de s'aménager en dehors des schémas et plans directeurs établis" (1).

C'est précisément cet "en dehors" qui pose problème, non seulement du fait des multiples détournements d'opérations pourtant soigneusement programmées dont le plus bel exemple est sans doute celui du peuplement du Sud-Ouest, mais surtout en raison des difficultés à rendre compte des évolutions constatées. Ainsi le recours aux analyses fonctionnalistes pour expliquer la dynamique des villes est-il remis en question. Exposé clairement dans les travaux d'A.M. COTTEN et Y. MARGUERAT, le postulat de base des études consacrées à l'armature urbaine ivoirienne est simple : la ville ivoirienne est un centre administratif et commercial. Pourtant,à travers l'examen des biographies administratives, F. DUREAU montre que si la fonction administrative a bien joué un rôle fondamental dans l'émergence de l'armature urbaine ("la sous-préfecture crée la ville"), son poids varie dans le temps et dans l'espace : l'administration demeure certes un facteur essentiel,mais pas unique,de l'urbanisation dans le Nord du pays, mais ses effets directs ont diminué au Sud, où l'érection en sous-préfecture ne constitue plus un discriminant explicatif du peuplement des petites localités. Par ailleurs, dans un contexte d'intense mobilité des hommes (d'après l'EPR 1978-1979, plus du tiers de la population totale s'est déplacé en un an), les villes ivoiriennes connaissent d'importants mouvements de population qui ne peuvent être résumés à un simple transfert du rural vers l'urbain : en 1979,sur 100 immigrants urbains en savane et en forêt (Abidjan exclue), on en comptait respectivement 56 et 49 en provenance d'autres villes ; sur 100 émigrants urbains, 65 en savane et 57 en forêt (hors Abidjan) partaient

---

(1) G. ANCEY, M. PESCAY, 1983, p. 48.

à destination de localités urbaines. Ce grand brassage de population est-il directement dépendant de la localisation des fonctions urbaines? Répondre à une telle question suppose résolue celle du contenu de la notion de "fonction urbaine" et saisies les corrélations entre fonction et peuplement. Or, les activités urbaines, composantes des "fonctions", demeurent mal connues : dans les villes de l'intérieur, les actifs sont en majorité des indépendants, aides familiaux et apprentis (65% selon la pré-enquête EBC de 1978), et plus de la moitié des emplois sont fournis par des établissements artisanaux, sédentaires ou non.
L'important débat engagé sur la signification et le fonctionnement d'une sphère d'activité appelée par commodité et non sans arbitraire "secteur informel", ou "non structuré", témoigne de désaccords théoriques fondamentaux (1). De plus, les tentatives de compréhension des rapports entre activités "non structurées" et emploi dépassant les simples inventaires et descriptions sont récentes (2), et l'émergence du "secteur informel" comme objet de recherche est accompagnée de profonds bouleversements dans l'appréhension du fait urbain ivoirien, au point qu'une des questions essentielles est celle de l'intégration de la composante citadine dans les stratégies de reproduction des sociétés oeuvrant sur le territoire national. Ce sont donc tous les espaces de reproduction, multiformes et mouvants, dont il faut déceler les dynamiques, en redescendant sur la terre ivoirienne avec des outils d'analyse renouvelés: il ne s'agit pas, évidemment, de récuser les effets polarisateurs des unités basiques, mais de garder à l'esprit qu'ils ne sont pas les seuls et qu'indirectement, et en dehors d'eux, d'autres effets d'agglomération, dont les ressorts demeurent largement ignorés, existent. On ne saurait donc réduire le processus d'urbanisation à la dimension étriquée des effets de polarisation tels qu'exposés antérieurement.

---

(1) cf en particulier I. DEBLE, P. HUGON, et al., 1982.

(2) H. BERRON, 1980; J.P. LACHAUD, 1980 ; X. OUDIN, 1985 ; B. LOOTVOET, 1986.

II) LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS DE REGIONALISATION INDUSTRIALO - URBAINES.

Entreprendre des actions volontaristes de régionalisation de l'appareil manufacturier implique non seulement que le pouvoir d'Etat fasse des choix de filières de production, qui dépendent essentiellement de son diagnostic des possibilités offertes sur les marchés intérieurs et extérieurs, mais également que les conditions du déploiement spatial des nouveaux établissements industriels sur le territoire national soient remplies. Opter pour la fabrication d'un produit particulier suppose, dans un contexte d'internationalisation de la production industrielle, que soient soupesés les avantages relatifs d'une localisation en Côte d'Ivoire : si ces derniers existent, il est alors possible de mettre en place une industrie d'exportation ; s'ils n'existent pas, c'est l'élargissement du marché intérieur qui devient indispensable pour promouvoir des industries vendant localement ou exportant une partie de leur production. Dans un cas comme dans l'autre, la question de la compétitivité est posée, soit parce qu'il faut prendre place sur le marché mondial, soit parce qu'il faut tenir compte de la concurrence à l'importation pour définir une éventuelle politique de protection douanière : c'est donc souvent de facteurs internationaux que dépendent des options dont la concrétisation passe en outre par des financements et la participation d'investisseurs étrangers. En revanche, c'est surtout l'échelle nationale qui est le cadre de référence des actions d'équipement et d'ouverture de l'espace ivoirien aux échanges, actions dont les fondements ne sont pas étrangers aux pratiques politiques, comme en témoignent les étapes de la construction du réseau routier et du bitumage des grands axes d'un "pays Bété" longtemps tenu à l'écart. De cette

diversité d'échelle et de facteurs procède la difficulté, pour l'Etat aménageur, de synchroniser l'ensemble des opérations, et pour l'observateur de tirer de leur chronologie complexe des enseignements quant aux relations étroites entre le rythme des investissements industriels et celui de la mise en place des infrastructures nécessaires au fonctionnement des établissements. Aussi envisagerons nous globalement le remarquable effort d'équipement du pays accompli depuis 1960, en privilégiant ce qui importe le plus pour l'activité industrielle avant de mettre l'accent sur les deux grands choix significatifs, par l'ampleur des opérations engagées, de la politique de régionalisation de l'industrie dans les villes de l'intérieur ou à leur proximité.

1) Intérêt et limites de l'indifférence de localisation.

Quels que soient les choix d'ordre économique, industries d'exportation, industries à marché ivoirien ou industries "mixtes", une condition déterminante de la localisation des établissements hors d'Abidjan est l'existence d'infrastructures permettant d'assurer normalement les fonctions de production et d'échanges. A l'exception des unités agro-industrielles "liées" aux contraintes techniques de la première transformation des produits agricoles (produits périssables ou dont la transformation sur place engendre une importante diminution des coûts de transport, tels l'ananas, la canne à sucre ou les régimes de palme), il est clair que toute tentative de régionalisation d'un établissement manufacturier n'a de sens que s'il n'y a pas, ou peu, de surcoûts de production en comparaison d'une implantation à Abidjan. C'est précisément l'argument des surcoûts de localisation à l'intérieur du pays qui a souvent été avancé pour justifier la concentration

abidjanaise. Vingt cinq ans après l'Indépendance, on peut considérer qu'en dépit de nombreuses imperfections, le territoire ivoirien constitue, du point de vue des rapports entre les infrastructures disponibles et les coûts de production, une "quasi aire d'indifférence de localisation" (1).

- Une bonne desserte en énergie électrique et en eau.

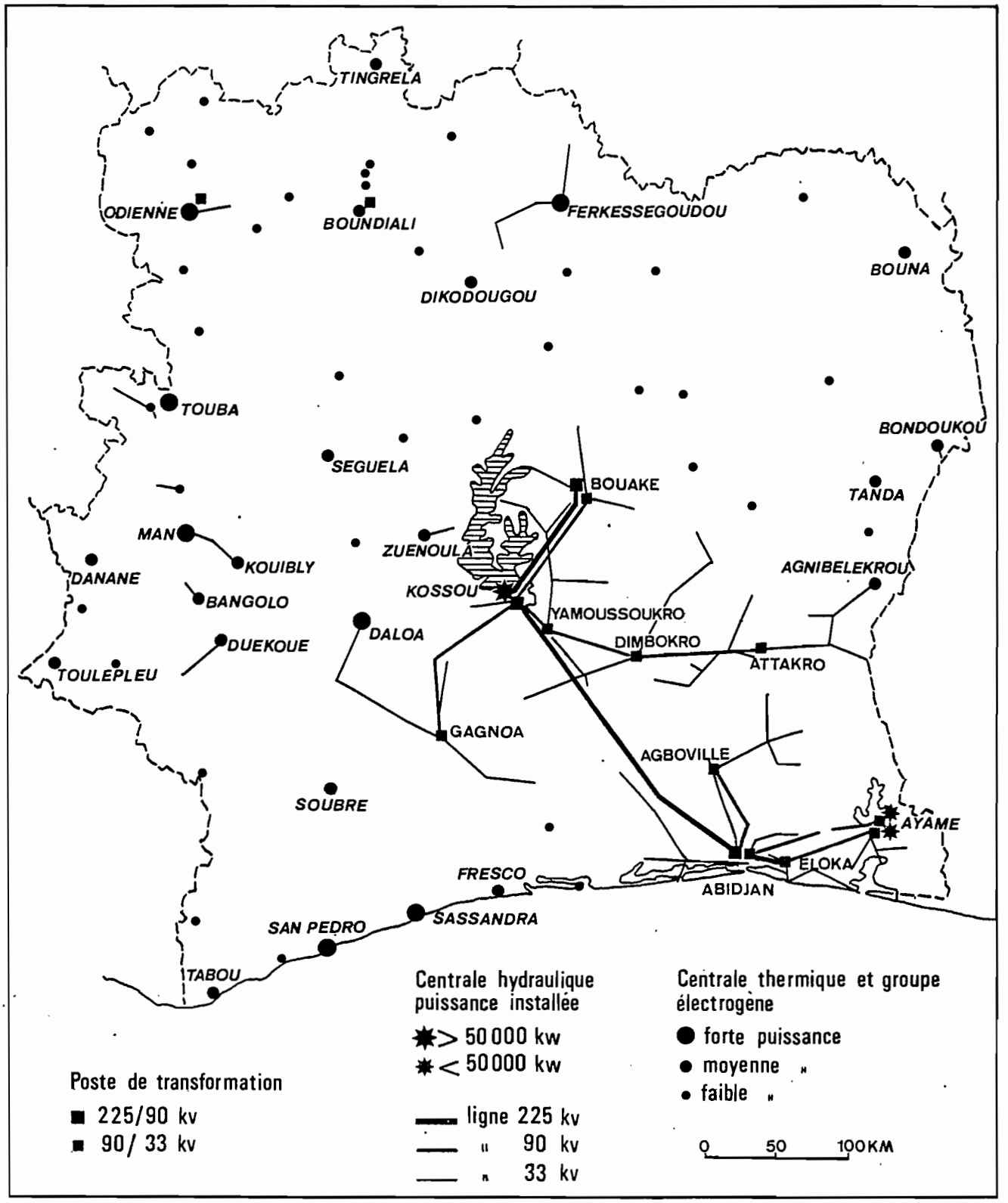
Contrainte majeure de l'activité industrielle, la desserte en énergie électrique est assurée, sauf accident climatique tel celui de 1983, en quantité et en qualité dans la plupart des villes de Côte d'Ivoire comme elle l'est à Abidjan. Depuis 1960, la consommation totale d'électricité a progressé à un rythme très rapide, passant de 67 Gwh en 1960 à 1 470 Gwh en 1980 (+ 17,5% par an) : en 1990, elle avoisinera probablement 3 700 Gwh. Cette forte progression témoigne d'une offre en pleine expansion, résultant d'un accroissement considérable de la puissance installée et de la production nationale: en 1980, la Côte d'Ivoire produisait 25,6 fois plus d'énergie électrique qu'en 1960, soit 1 717 Gwh dont 96,3% étaient distribués sur un réseau interconnecté desservant 467 localités. A cette date, les 5 centrales hydrauliques installées sur les fleuves Bia (Ayamé I et II), Bandama (Kossou et Taabo) et Sassandra (Buyo) représentaient 74,2% de la puissance installée et fournissaient 76,7% de l'électricité dispensée sur le réseau interconnecté par l'intermédiaire des réseaux de transport en 225 kv et 90 kv, qui gagnent progressivement les centrales thermiques isolées : en 1985, 49 de ces centrales sur les 60 subsistant en 1980 ont été intégrées à la toile d'araignée tissée par l'Etat (2).

---

(1) J. MAC NEIL, 1966.

(2) Energie Electrique de Côte d'Ivoire.
EECI = SONAFI 70,2%, EDF 6,5%, CCCE 16,9%.

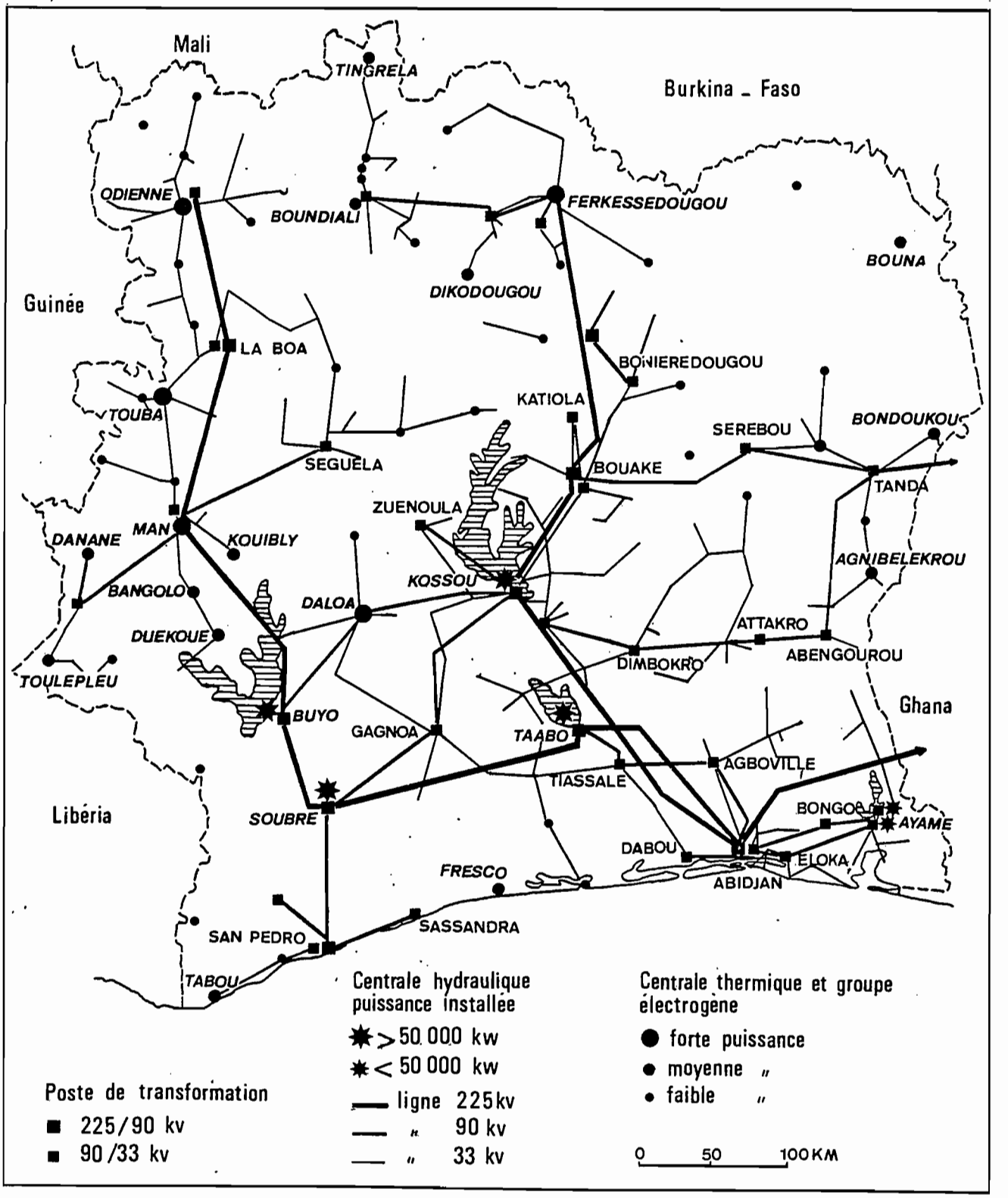
RESEAU ELECTRIQUE EN 1977



SOURCE : DDR et ECCI

FIG. 60

RESEAU ELECTRIQUE EN 1982



SOURCE : DDR et ECCI

FIG.61

Tableau 68 Centrales du réseau interconnecté en 1980.

Puissance installée en MW		Productible Gwh Garanti (1)	Année moyenne (2)
Centrales hydrauliques			
Ayamé I (1960)	20		
Ayamé II (1966)	30	150	220
Kossou (1972)	174	100 (450)	100 (450)
Taabo (1979)	210	340 (850)	380 (960)
Buyo (1980)	180	610	800
Total hydraulique	614	1200 (2060)	1500 (2430)
Centrale thermique			
Vridi	214	1400	1400
TOTAL	828	2600 (3460)	2900 (3830)

(1) Hypothèse d'hydraulicité faible (année décennale sèche)

(2) Conditions normales de pluviométrie.
Les données entre parenthèses correspondant au fonctionnement normal de Kossou après remplissage du lac.

Source : EECI, Plan 1981-1985, Tome II, vol. 1, p. 449.

Depuis 1980, l'innervation du territoire se poursuit : 620 localités étaient desservies en 1984 et on en comptera 740 en 1990 (soit 60% de la population); la longueur du réseau atteint 16 392 km en 1984 (dont 10 121 km de lignes haute-tension) contre 7 681 km en 1975, une liaison avec le Ghana (146 km) a été établie et les "centres-araignées" de redistribution régionale ont été multipliés (Ferké-Korhogo, Boundiali, Odienné, Séguéla, Bonoua et Man). Après la

TABLEAU 69 PREVISIONS DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION D'ELECTRICITE SUR LE RESEAU INTERCONNECTE (1981 - 1991)

Années	Consommation (Gwh)	Production (Gwh)	Productible hydraulique (Gwh)	Complément à assurer (Gwh)
1981	1675	1889	1770	119
1985	2452	2765	1770	995
1990	3687	4158	2430	1728
1991	3995	4511	2430	2081

Source : EECI

TABLEAU 70 PRINCIPAUX SITES HYDROELECTRIQUES EQUIPABLES.

Sites	Fleuve	Puissance installable	Productible annuel (Gwh)
Soubré	Sassandra	288	1490
Louga	Sassandra	280	1330
Bouloubré	Sassandra	156	785
Gribo popoli	Sassandra	112	515
Ndiélesso	Comoé	100	640
Malamalasso	Comoé	90	560
Daboitié	Bandama	91	355
Kokumbo	Bandama	78	350
Singrabo	Bandama	67	315
Tiassalé	Bandama	51	215

sécheresse de 1983, dont les conséquences ont été considérables sur le remplissage des lacs de barrage et la production d'électricité (chute de 70,7% de la production d'hydroélectricité, de 15,7% de la production totale et de 15,4% de la consommation pendant l'exercice 1983-1984(1)l'option hydraulique a été partiellement remise en question et la construction du sixième grand barrage, dont le site est localisé près de Soubré (2), sur le Sassandra, a été différé. La découverte de réserves de gaz naturel au large de Jacqueville, dont nous avons déjà souligné l'importance, permet en effet d'étudier plusieurs scénarii pour faire face à l'accroissement prévisible de la demande, car les installations hydroélectriques existantes, qui ont un productible moyen de 2 430 Gwh, ne sont pas en mesure de répondre aux estimations de production "nécessaire" des planificateurs (4158 Gwh en 1990). Trois solutions sont envisagées en 1986 : rénover la centrale thermique de Vridi en installant une unité thermique de 300 MW, utilisant le gaz en provenance de Jacqueville ; construire Soubré, en décalant le calendrier prévu, et mettre le barrage en eau en 1993 ou en 1995, selon l'ampleur de la rénovation envisagée à Vridi; construire Soubré seul avec une mise en service dès 1991. Cette diversité de solutions n'empêche nullement la poursuite de l'inventaire des sites hydroélectriques équipables : 10 ont été dénombrés par une mission EDF, ce qui représente un productible total de 10 035 Gwh par an. Par ailleurs, 7 micro-centrales sont programmées sur le long terme, mais 2 pourraient être réalisées avant 1990 à Aboisso et Ferkessédougou. Enfin, la recherche de nouvelles filières de production , biomasse, énergie solaire, énergie thermomarine du Trou-sans-Fond (25 à 100 MW installables) a été envisagée. Au total les ressources inventoriées sont amplement suffisantes pour répondre aux besoins prévus et la distribution est garantie dans toutes les villes du pays.

---

(1) Il a fallu compenser la baisse dramatique de la production hydroélectrique par l'installation de 4 turbines à gaz d'une puissance totale de 100 MW à la centrale de Vridi.

(2) Avec 288 MW de puissance installable et 1490 Gwh de productible annuel, Soubré avait été programmé pour alimenter en énergie électrique les grands complexes de pate à papier et de traitement de minerai de fer qui n'ont pas été réalisés.

Les entreprises industrielles qui sont de grosses consommatrices (57,6% de l'électricité haute-tension durant l'exercice 1982-1983) n'ont donc pas plus de difficultés d'alimentation en énergie électrique du fait d'une localisation urbaine hors d'Abidjan : elles peuvent être raccordées au réseau dans de bonnes conditions de coûts et de délai, le prix du Kwh est uniformisé, connu (1) et quelquefois négociable. Les problèmes de tension et de fréquence ainsi que ceux de régularité de la desserte sont les mêmes qu'à Abidjan, l'interconnection du réseau constituant désormais une bonne protection générale contre les coupures et les baisses intempestives.

L'alimentation en eau des usines ne se heurte à aucune grave difficulté, sauf cas exceptionnels de sécheresses localisées (2) : de nombreux pompages sont effectués directement par les entreprises, et la Direction Centrale de l'Hydraulique effectue des études ponctuelles pour chaque projet, construit les équipements et assure les extensions nécessaires.

- <u>Un réseau de communications intérieures qui ouvre l'espace ivoirien</u>.

Un établissement manufacturier est par nature ancré dans un système de relations permanentes tant à l'amont qu'à l'aval de la production : l'approvisionnement en intrants, l'évacuation des produits finis, le fonctionnement des services propres de l'unité ne peuvent être correctement assurés sans les outils essentiels de l'échange que sont les moyens de transport et les télécommunications. Or, les

---

(1) Le CAPEN (Centre d'Assistance à la promotion des entreprises nationales)publie tous les ans, comme l'ancien BIDI, une brochure actualisant le coût des facteurs de production en Côte d'Ivoire. On y trouve en particulier les modulations du prix du kwh selon les horaires et les types de tarif d'utilisation.

(2) En 1979, il a fallu procéder à des aménagements particuliers pour assurer la sécurité d'approvisionnement du complexe textile ERG à Bouaké.

infrastructures de transport ont été particulièrement privilégiées dans les actions engagées par les pouvoirs publics : un tiers des investissements publics pendant la première décennie de l'Indépendance, un quart pendant la décennie suivante, leur ont été consacrés, et les efforts, certes inégaux, ont porté sur tous les réseaux intérieurs, routier, ferroviaire et aéronautique.

Depuis 1960, le réseau routier a été considérablement étendu et l'expansion kilométrique s'est accompagnée d'une nette amélioration qualitative, surtout entre 1976 et 1980, lorsque furent réalisés les grands axes bitumés Abidjan-Korhogo et San Pedro-Odienné. Entre 1960 et 1980, la longueur totale du réseau a ainsi été doublée, celle des routes asphaltées à quadruplé.

Tableau 71 Evolution du réseau routier 1961-1985 (km)

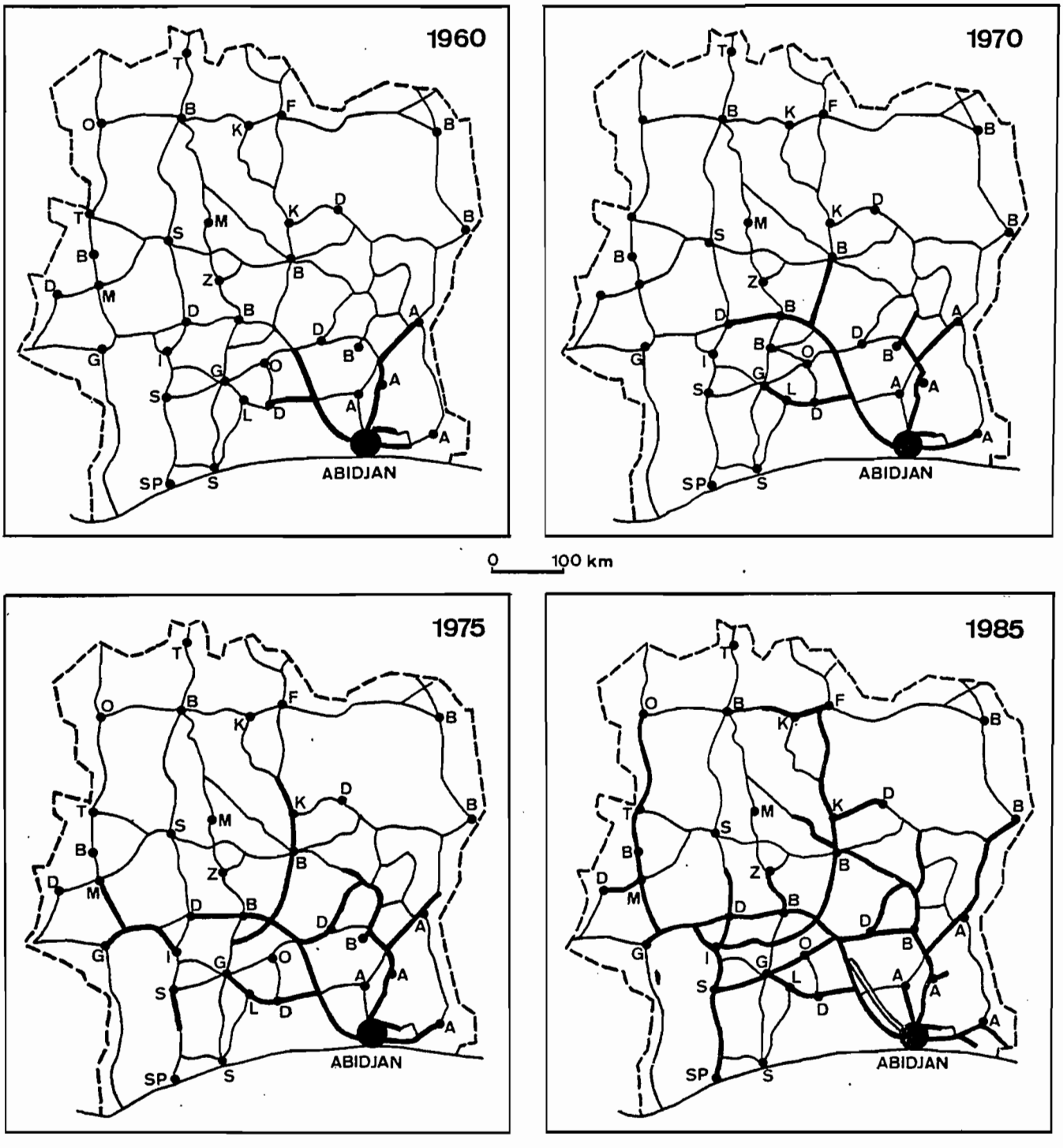
Catégories	1961	1976	1980	1985 *
Pistes	14 800	32 100	32 000	36 300
Routes non revêtues	10 000	11 200	10 300	non précisé
Routes revêtues	700	1 900	3 100	4 000
TOTAL	25 500	45 200	45 400	50 600

*prévisions en 1984 (sources : SGBCI 1985 et B.PROST 1985)

Source : Plan 1981 - 1985, tomme II, vol. 1, p. 485.

En raison des difficultés financières de l'Etat, le programme d'investissements prévu dans le Plan 1981-1985 a été réduit, mais l'effort d'équipement est poursuivi à partir d'objectifs adaptés aux ressources disponibles : ont donc été définis un programme "garanti" et un programme "optionnel" qui permettent de renforcer les axes existants et de créer de nouvelles routes (fig 62). Les villes ivoiriennes sont ainsi de mieux en mieux reliées à Abidjan d'une part,

EVOLUTION DU RESEAU ROUTIER REVETU 1960_1985



réseau revêtu — réseau en terre ═ autoroute

SOURCE : d'après Ministère des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme.

FIG. 62

entre elles d'autre part. Certes, les grandes transversales Nord-Sud sont mieux achevées que les axes Est-Ouest, qui font défaut dans l'aire septentrionale du pays, mais le nombre de préfectures raccordées au réseau bitumé n'a cessé d'augmenter : hors Abidjan, il y en avait 3 en 1969, 9 en 1970, 22 en 1980 ; 25 des 34 préfectures de 1984 (depuis la création de nouveaux départements en 1985, on dénombre 49 préfectures) seront atteintes par les routes revêtues en 1995. Ce déploiement, accompagné de la réalisation de l'autoroute du Nord qui relie Abidjan à l'ancienne route de Bouaké au pont sur le N'Zi sur 122 km (les travaux de prolongation sur 23 km sont programmés en 1986), a permis, outre de substantiels progrès dans le domaine de l'usure des véhicules, de raccourcir les temps de parcours : Yamoussoukro est à environ 3 heures d'Abidjan, Bouaké est à 4 heures et l'automobiliste qui part de la métropole dans la matinée gagne aisément San Pedro, Korhogo ou Man dans la soirée. Pour mettre plus longtemps, les camionneurs ne sont pas moins assurés d'arriver régulièrement à bon port, quels que soient la saison et le type de temps. Au total les gains sur les coûts kilométriques d'exploitation des véhicules sont conséquents : en 1980, le coût kilométrique sur route revêtue représentait, selon les véhicules, 35 à 55% du coût de roulage sur piste.

Tableau 72 Coûts kilométriques comparés selon les véhicules et la nature des routes (F. CFA/km HT, 1980).

Etat des surfaces	Coûts kilométriques				
	VP +breaks	Cars	Camion-nettes	Camion	
Revêtue bon état	47,3	84,5	48,2	125,7	285,9
Terre bon état	70,6	114,2	66,6	147,6	343,1
Terre état moyen	83,5	133,0	77,1	159,5	375,8
Terre mauvais état	101,1	157,3	91,9	186,9	446,9

Source : Plan 1981 - 1985, tome II, vol. 1, p. 488.

On comprend dès lors que le transport routier , avec ses qualités intrinsèques de souplesse horaire et spatiale, ait bénéficié d'excellentes conditions pour affirmer sa prépondérance (1) et que la qualité du réseau constitue un atout conséquent dans une perspective de régionalisation industrielle.

En revanche, malgré la mise en oeuvre d'un programme de rénovation portant à la fois sur la qualité de la voie, de la signalisation et du matériel roulant, le trafic marchandises de la Régie Abidjan-Niger (RAN) ne progresse plus : 725 000 tonnes en 1975, 788 000 tonnes en 1980, 601 000 tonnes en 1983. De 1976 à 1981, le tracé de la voie métrique unique a été rectifié entre Bouaké et Pétionara, une double plate forme a été construite entre Dimbokro et Bouaké et le doublement de la voie a commencé entre Abidjan et Anyama. L'objectif prioritaire reste le doublement de la voie Abidjan-Bouaké, qui sera réalisé par étapes. En outre, la modernisation de la signalisation (système de liaison sol-train, équipement de 18 gares) a été terminée en 1984 et du matériel roulant moderne a été acquis (2). Au total, plus de 36,3 milliards F. CFA courants ont été investis entre 1976 et 1980 (2) et les opérations prioritaires dont la réalisation est programmée entre 1980 et 1990 représentent 46,2 milliards CFA courants. Toutefois, les conditions d'utilisation du réseau ferroviaire demeureront préoccupantes tant que le doublement de la voie principale n'aura pas été achevé : les difficultés de circulation consécutives à l'existence d'une voie unique, les cascades de retard engendrées par les croisements imprévus, l'irrégularité des délais et les multiples problèmes rencontrés

---

(1) 80% du trafic marchandises intérieur passent par la route en 1980 (source : Plan 81-85).

(2) Entre 1976 et 1980 la RAN a par exemple acquis 41 locomotives de ligne, 27 autorails, et 426 wagons de marchandises Après les achats réalisés en 1983, les besoins en locotracteurs sont couverts pour 20 ans (source : RAN).

LE RESEAU DE TRANSPORTS EN 1985

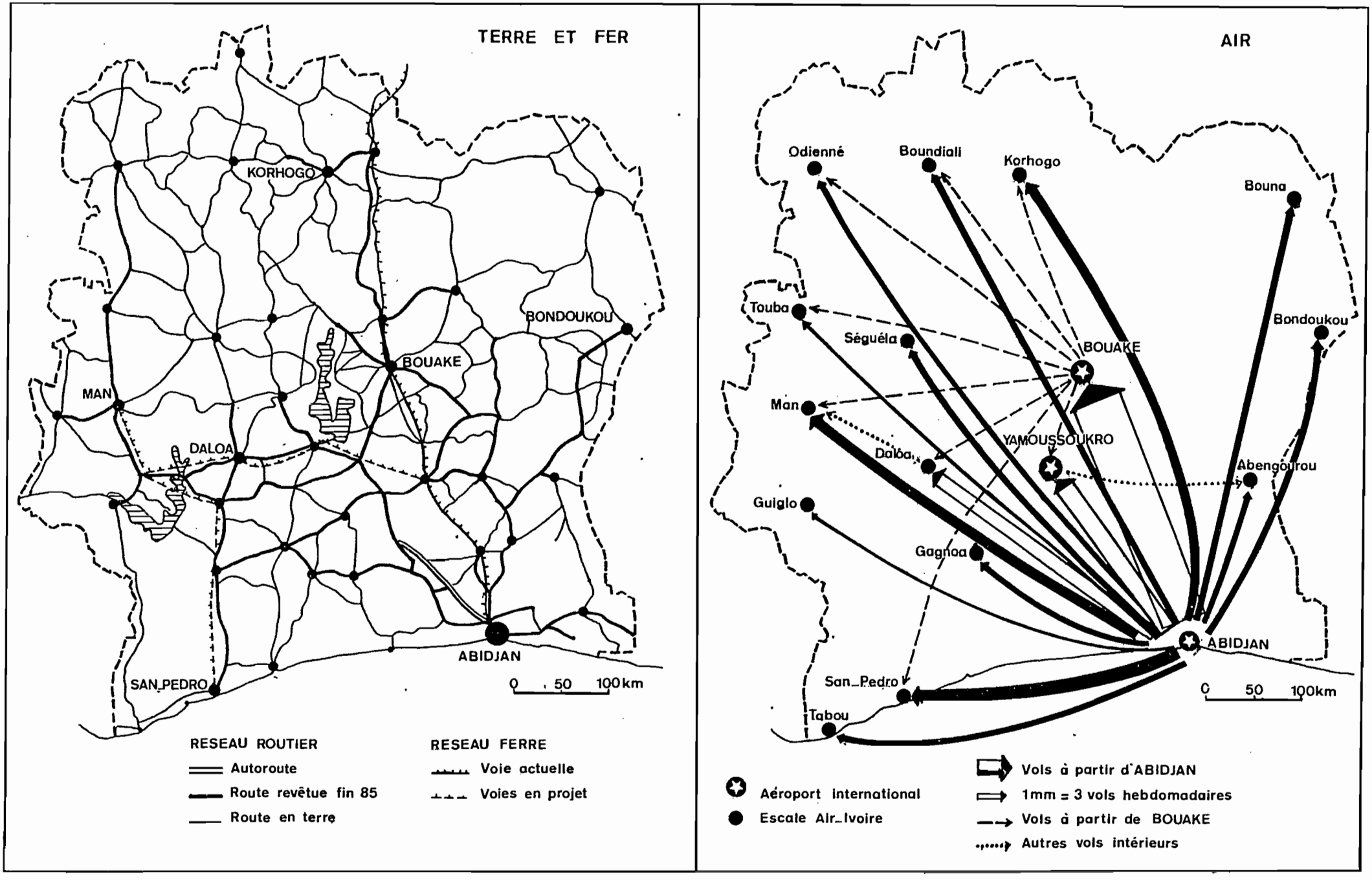


FIG. 63

pour se procurer des wagons caractérisent un système encore peu pratique pour les industriels et moins maniable que le camionnage, même si les tarifs officiels de la RAN sont nettement avantageux (1) surtout pour les pondéreux.

En 1974, le gouvernement ivoirien a lancé une vigoureuse politique du transport aérien intérieur, dont l'objectif était l'accession du plus grand nombre à un moyen de transport considéré comme l'un des symboles de la modernisation du pays : cette année là, 103 000 passagers empruntaient l'avion sur les lignes intérieures; ils étaient plus de 566 000 en 1981. Le renforcement des fréquences de vol, la création de lignes régulières nouvelles et le blocage des tarifs en valeur nominale entre 1974 et 1981 expliquent cette foudroyante progression. 27 aérodromes sont ouverts à la circulation publique (dont 16 reliés à Abidjan par des lignes régulières, les liaisons entre les villes elle-mêmes ne sont pas négligées), parmi lesquels 3 (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké) ont des caractéristiques internationales, telles qu'une piste bitumée de plus de 2 700m et des équipements modernes de radio communications. La compagnie nationale, AIR IVOIRE, qui a le monopole du transport en lignes régulières, dispose en 1986 d'une flotte de 8 appareils (2) que complètent les 14 avions d'AIR TRANSIVOIRE et d'INTERIVOIRE, qui assurent uniquement le transport à la demande. Au programme d'investissements 1981 - 1985 figurent, avec la poursuite de la modernisation de l'aéroport de Bouaké (3), l'amélioration des conditions de sécurité (4) dans 17 aéroports intérieurs, divisés

---

(1) On sait cependant que les tarifs des transporteurs routiers sont négociables et rarement appliqués tels qu'exposés dans les arrêtés ministériels.

(2) Dont 3 Fokker F 28 et 2 Fokker F 27.

(3) Doté d'une piste de 3 300m et d'un équipement radar sophistiqué THOMSON-CSF (la principale base aérienne militaire ivoirienne est localisée à Bouaké).

(4) Outre les pistes, des nouvelles aérogares doivent être construites à partir d'un modèle type et un nouveau système d'équipement d'aide à la navigation a été installé à Bouaké, Bondoukou, Korhogo et Odiénné en 1984. Celui de San Pedro a été mis en place en 1985.

entre ceux ayant vocation à recevoir les appareils du type Fokker F 28 (jets) et dont les pistes (1800 à 2100 m) doivent être bitumées (Korhogo, Man, Bondoukou, Dabou, Gagnoa et Tabou) et ceux destinés à recevoir les appareils turbo-propulsés Fokker F 27 dont les pistes sont aménageables en graveleux latéritiques (11 aérodromes). En dépit des déficiences constatées (pistes trop courtes ou mal profilées) le transport aérien intérieur fonctionne bien, les incidents sont rares et depuis le passage d'AIR IVOIRE sous la tutelle du Ministère de la Défense, en 1979, la compagnie a consolidé une image de gestion rigoureuse et d'efficacité au point qu'elle assure des vols internationaux vers le Mali et le Burkina à partir d'Abidjan et de Bouaké.

Jusqu'en 1975, il faut bien reconnaître que les Postes et Télécommunications n'ont guère bénéficié d'investissements de modernisation. C'est donc avec le Plan 1976 - 1980 qu'ont débuté les principales opérations de modification des services postaux et d'extension du réseau des télécommunications. Avec l'ouverture du Centre National du Tri Postal à Abidjan (zone industrielle de Vridi) en 1980, la mise à disposition de la clientèle de 384 points de contacts (bureaux de plein exercice, correspondants, agences locales) en 1984, 41 lignes routières et 2 lignes aériennes assurées par AIR IVOIRE en 1985, la collecte et la distribution du courrier ont été nettement améliorées : d'ici 1990, 10 centres de tris régionaux permettront une meilleure circulation à l'intérieur du pays. Le réseau téléphonique, longtemps et à juste titre décrié, bénéficie depuis 1981 de l'installation de 36 nouveaux centraux hors d'Abidjan et surtout de la mise en service de 7 nouveaux faisceaux hertziens portant le total de ces derniers à 16. Les liaisons automatiques sont articulées sur 7 centres régionaux et un centre électronique temporel a été mis en service à Bouaké en 1985. Les entreprises peuvent être reliées au Centre Télex International, inauguré en 1977, ainsi qu'au

Centre Automatique des Messages (1979). Enfin, la station de télécommunications spatiales (Akakro) dispose depuis 1984 de 412 circuits permettant des liaisons directes avec 26 Etats dont 15 africains, et la mise en chantier d'un système national de télécommunications par satellites, composé de petites stations terriennes disséminées à l'intérieur du pays, est envisagée en 1990.

Les réseaux de transport et de communications sont inégalement denses, mais ils constituent, vingt cinq ans après l'Indépendance, par leur maillage et leur trame, un atout considérable en faveur des stratégies de régionalisation industrielle. Si la corrélation entre la chronologie d'extension des routes bitumées et celle de la mise en production des complexes textiles et agro-sucriers (1974-1980) ne vaut peut être pas explication, du moins souligne-t-elle l'importance de la modernisation du réseau routier.

- La question des surcoûts de localisation hors Abidjan.

Compte tenu de l'effort d'équipement réalisé à partir de 1976, l'offre d'infrastructures industrielles intérieures peut être considérée comme satisfaisante, d'autant plus que 2 085 ha de zones industrielles ont été aménagés dans 17 villes. Les prix de la plupart des facteurs de production sont proches de ceux d'Abidjan : le prix de l'électricité varie quelquefois selon les villes (une taxe de 1 F. CFA par kwh existe dans 8 villes dont Bouaké, Dimbokro, Agboville, Gagnoa et Man) mais les industriels peuvent négocier des tarifs préférentiels ; les loyers des terrains sont moins élevés dans les villes de l'intérieur (50 F. CFA/m^2 en 1985); les redevances et tarifs des télécommunications sont identiques sur tout le territoire ; enfin le SMIG s'applique uniformément

à l'ensemble du pays, et les primes de transport mensuelles sont inférieures à celles d'Abidjan. Les différences sont donc minimes et en réalité c'est sur les coûts de transport qu'est fondée l'argumentation souvent avancée des surcoûts de localisation à l'intérieur du pays.

Une analyse de l'incidence du coût du transport routier sur le fonctionnement des établissements industriels a été faite en 1980 (1). Sur une distance de référence de 500 km, les surcoûts pour les principaux pondéreux ont été estimés au maximum à 50% pour le ciment, 30% pour les grumes, 18% pour le gas oil, 7% pour le zinc, 4% pour les produits chimiques et 2,5% pour le café vert (2). Comme l'incidence sur le prix de revient final dépend de la part en valeur de la matière première considérée dans le produit manufacturé, elle ne peut être calculée qu'à l'échelle de l'établissement. Le transport des produits finis pèse assez peu sur le prix de revient ; en pourcentage de la valeur du produit, il représentait en 1980 4,6% pour les chaussures en plastique, 3,3% pour les articles de ménage en fer émaillé, 2,7% pour la colle et 0,4% pour les piles électriques. Les coûts de transport ont une incidence d'autant plus faible que le produit a une forte valeur par unité de poids, et ils sont en réalité moins élevés que ne l'indiquent les tarifs officiels fixés par arrêté ministériel. Par ailleurs les pondéreux peuvent être transportés par voie ferrée : en 1984, sur le trajet Abidjan-Bouaké, le transport d'1 tonne de ciment coûtait 4 615 F. CFA par chemin de fer et 7 359 F. CFA par la route ; le transport d'1 tonne de fuel et d'huiles minérales est 1,89 fois plus cher par la route (18 414 F. CFA contre 9 702 F. CFA en 1984), et les chefs d'entreprises peuvent négocier avec la RAN, comme le font les responsables de TRITURAF à Bouaké qui obtiennent régulièrement un rabais de l'ordre de 20% pour transporter les tourteaux. En raison de l'extrême diversité des activités il n'est pas facile de cerner la fouchette des incidences du coût de transport sur

---

(1) DDR, 1980.

(2) Pourcentage de la valeur des pondéreux.

le prix de revient final des produits : les industriels établis hors d'Abidjan avancent eux-mêmes des estimations allant de 2% à 15%. Les auteurs du rapport sur l'industrialisation des régions ont tenté de modéliser l'influence d'une délocalisation en examinant les comptes de production et d'exploitation d'établissements installés à Abidjan et en calculant les surcoûts, à productivité égale, qu'aurait provoqué une localisation dans une ville de l'intérieur (1). Dans le cas d'une usine produisant des biens de consommation finale en fer émaillé pour le marché intérieur qui serait localisée à Bouaké, l'augmentation totale du prix TTC des produits finis est estimée à 2,2%, dont 2,0% dus au coûts de transport. Dans le cas d'une unité de première transformation du cacao qui serait installée à 250 km d'Abidjan, l'économie sur les approvisionnements l'emporterait sur les surcoûts d'évacuation (2). Ce type de bilan -transport est bien sûr un peu trop simple:dans le second cas, entrent en compte la sécurité d'approvisionnement, la fragilité des produits semi-finis à transporter par camions réfrigérés, le problème du fret retour. Nos propres analyses des comptes de production des complexes de filature-tissage de coton (3) de Bouaké, Agboville et Dimbokro, montrent que le poste transports représente seulement 1,10 à 1,25% de la valeur de la production. Il est vrai que les analyses quantitatives brutes ne doivent pas masquer la complexité du fonctionnement d'un établissement, qui dépend non seulement du coût des approvisionnements et des ventes, mais aussi de l'environnement, en particulier commercial ; de ce point de vue, les marges pratiquées dans les villes de l'intérieur et l'irrégularité

---

(1) Les surcoûts consécutifs à l'accroissement de certains actifs (stocks et immobilisations corporelles) ont été répercutés sur les frais financiers et les amortissements.

(2) Coûts de transport en 1979 : 20 F.CFA/T. km pour le cacao, 23 F.CFA/T.km pour les dérivés; l'usine fabrique 8 500 T. de produits à partir de 17 000 T. de cacao ;

(3) A. DUBRESSON, B. LOOTVOET, 1985.

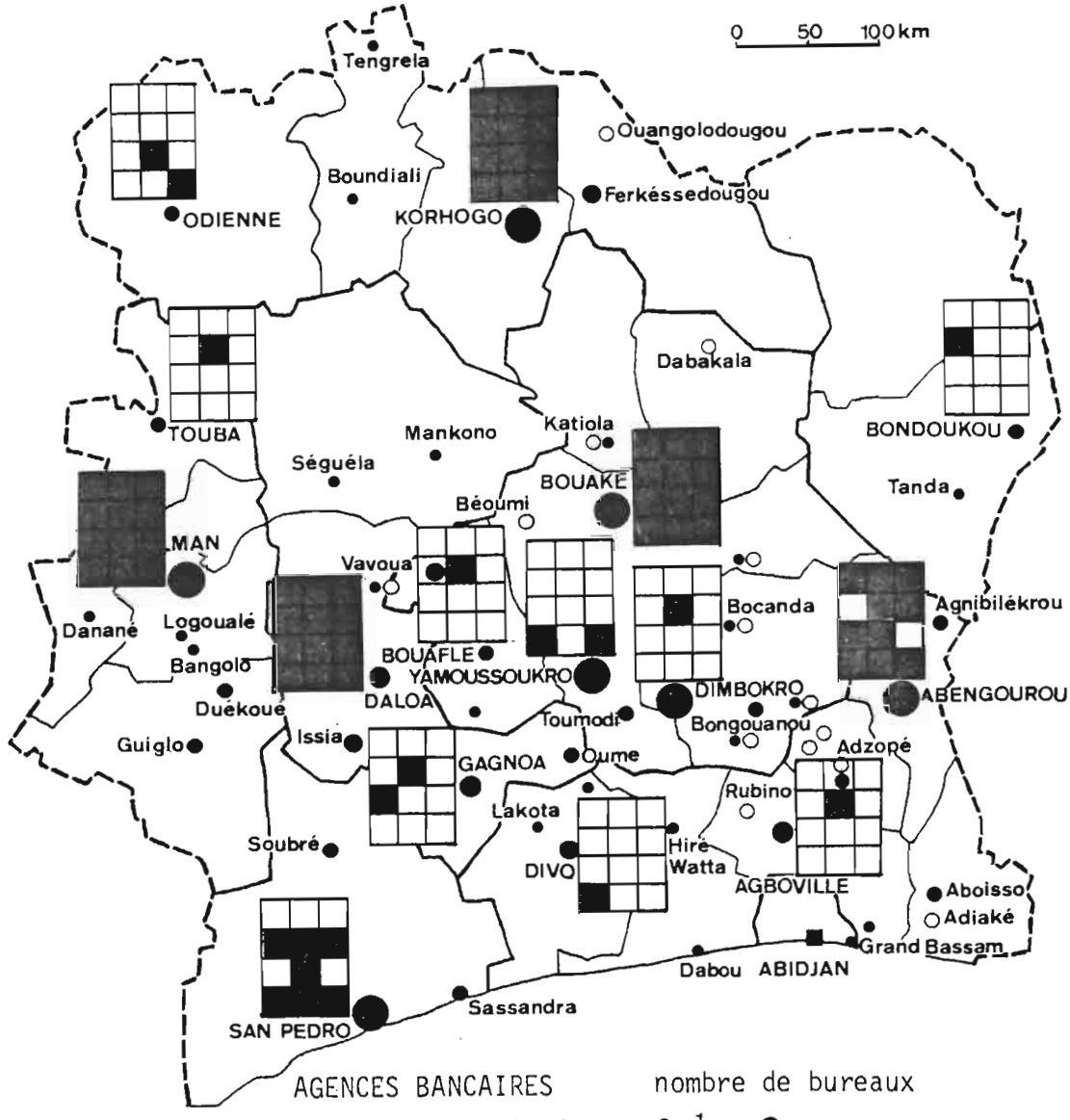
des approvisionnements pénalisent fortement des établissements industriels (obligation d'achats directs à Abidjan, constitution des stocks coûteux). Ainsi retrouve-t-on un constat majeur, déjà évoqué dans l'étude de la concentration abidjanaise : les surcoûts d'une localisation à l'intérieur du pays, qui sont de l'ordre de 1 à 5% du prix de revient final des produits, le coût de transport étant négligeable sauf pour les pondéreux (1), ne constituent pas ou plus une entrave à la régionalisation de l'appareil manufacturier. L'effort d'équipement entrepris au cours de la deuxième décennie de l'Indépendance permet un déploiement des unités de production au sein du territoire ivoirien, dont les inconvénients, mineurs en terme d'incidence sur les prix de revient, peuvent être compensés par des gains consécutifs à l'élargissement du marché intérieur. C'est ce qu'ont compris par exemple, les entreprises de fabrication de bières et de boissons gazeuses qui ont investi à Bouaké, Daloa, (BRACODI) et Bouaflé (SOLIBRA).

Le vrai problème est donc moins celui des infrastructures et des surcoûts que celui des services extérieurs auxquels l'entreprise industrielle doit recourir pour assurer son fonctionnement et il n'est pas posé uniquement en terme de relations de proximité. Le réseau bancaire a été considérablement étoffé par une couverture progressive de l'armature urbaine : en 1984, on dénombrait ainsi 87 guichets permanents ou périodiques hors d'Abidjan (SGBCI : 34 ; BICICI : 20 ; BIAO : 19 ; SIB : 14) ; des directions régionalisées ministérielles existent dans 14 villes, dont 4 possèdent un dispositif complet (Bouaké, Man, Daloa, Korhogo) ; le semis des équipements de santé et des établissements scolaires est diffus. Cependant, ce n'est pas la seule existence d'une

---

(1) DDR, 1980.

LE RESEAU BANCAIRE ET ADMINISTRATIF EN 1984



AGENCES BANCAIRES

- ○ Bureau périodique
- • Bureau permanent

nombre de bureaux

- • 1
- • 2
- • 3
- ● 4
- ● 5 et plus

LES ADMINISTRATIONS DANS LES VILLES DE L'INTERIEUR

10	11	12
7	8	9
4	5	6
1	2	3

1 -Directions régionales M.C.U.
2 -Directions régionales T.P.
3 -Directions régionales des Télécommunications
4 -Directions régionales de l'enseignement Secondaire
5 -Directions régionales du commerce
6 -Juridictions
7 -Sièges de délégations régionales du plan
8 -Directions régionales de l'emploi
9 -Directions des régions forestières
10-Directions régionales des Affaires culturelles
11-Directions régionales de la Production Animale
12-Directions régionales de la Jeunesse et des Sports

SOURCE: d'après SCET, SEDES, SETAME., 1984

FIG. 64

d'une agence bancaire ou d'une antenne ministérielle qui importe . De même que la qualité du fonctionnement quotidien du téléphone et du télex compte autant que leur installation, celle du service rendu par les banques et les directions à l'échelle locale est aussi importante que leur proximité. Or ni les unes ni les autres ne sont des lieux de pouvoir de décision, sauf pour une banque de Bouaké qui semble avoir une certaine autonomie pour négocier les financements. Il faut donc, dans la plupart des cas, disposer d'une antenne à Abidjan, (c'est naturellement le cas lorsque les établissements régionaux sont des filiales d'entreprises abidjanaises), voire y localiser la Direction commerciale. Tous les entretiens réalisés auprès des responsables d'établissements industriels régionaux montrent que les obstacles principaux relèvent d'une dépendance fonctionnelle d'Abidjan jugée encore trop lourde, tant dans le domaine des services bancaires et administratifs que dans celui de la commercialisation des produits. On peut certes faire valoir qu'après tout la modernisation du système de télécommunications permet de scinder les fonctions de l'entreprise industrielle et de les segmenter dans l'espace ivoirien. Même en supposant résolu la gestion quotidienne de l'ensemble, cela ne règle en rien le problème posé par la régionalisation de l'industrie, car les dynamisations induites attendues dans la sphère "moderne" de production, en particulier dans les PME, sont tributaires d'initiatives locales qui n'ont de chance d'aboutir qu'avec la levée de certains verrous. C'est précisément après l'entrée en vigueur du nouveau Code des Investissements qui, rappelons-le, régionalise les avantages fiscaux d'un agrément prioritaire désormais accessible aux PME et favorise clairement les investissements industriels hors Abidjan (1), qu'il faut insister sur l'impérative levée des verrous : comme, sans doute, la municipalisation

---

(1) cf supra chap. II

entreprise depuis 1980, la délocalisation effective des pouvoirs de traitement de certains dossiers financiers et administratifs, ainsi que la transformation d'un système distributif très centralisé constituent des conditions de l'inversion des règles du jeu du "modèle ivoirien". De cette inversion dépend en grande partie l'émergence et la maturation des dynamismes urbains régionaux, car il n'est pas abusif d'affirmer que le surcoût de production constaté en région est imputable à l'inefficacité consécutive aux pratiques centralisées.

2) Le pari textile : les "mammouths" cotonniers dans les villes du chemin de fer.

"Avec UTEXI, le Gouvernement de Côte d'Ivoire fait non seulement oeuvre d'industriel mais aussi d'aménageur. Il marque non seulement sa volonté d'entreprendre sur le sol national l'implantation d'une nouvelle génération d'industries plus particulièrement tournées vers l'exportation et la concurrence internationale, mais également il démontre à l'évidence son souci de créer à l'intérieur du territoire des pôles générateurs d'activités développantes" (1). En présentant ainsi le complexe de filature-tissage de coton mis en production en juillet 1974 à Dimbokro, M. DIAWARA, Ministre du Plan, soulignait clairement les deux principaux objectifs du pari textile ivoirien : renforcer l'appareil de production en conquérant des positions solides sur le marché mondial des filés et des tissés de coton ; créer des pôles de développement à l'intérieur du pays, pour atténuer le poids industriel d'Abidjan, favoriser une meilleure diffusion de la croissance et lutter contre les déséquilibres régionaux.

---

(1) Plaquette de présentation de l'usine UTEXI de Dimbokro, p. 1.

- Les conditions du pari textile.

La politique industrielle cotonnière a été mise en oeuvre par les pouvoirs publics et par des investisseurs étrangers. C'est donc dans la conjonction des intérêts qu'il faut rechercher les raisons qui ont conduit les uns et les autres à se lancer dans une aventure exportatrice dont l'un des buts était, selon une expression usuelle, de "faire coucher l'Europe dans des draps ivoiriens".
Pour le pouvoir d'Etat, la promotion d'unités de filature - tissage est d'abord un moyen de trouver un nouveau souffle industriel et de stimuler une croissance qui ne peut plus être fondée sur les seules perspectives du marché intérieur. Par leur nature, les usines de transformation du coton apparaissent aussi comme l'une des solutions au lancinant problème de l'intégration de l'appareil manufacturier. Intégration interne d'abord par la constitution d'une véritable filière textile verticale, composée d'éléments complémentaires et solidaires entre lesquels et autour desquels peuvent être nouées des relations interindustrielles. A la fin des années soixante, les premiers éléments de cette filière existent. Des usines d'impression et de teinture travaillant des tissus écrus importés pour le marché ivoirien (ICODI 1964, SOTEXI 1967, UNIWAX 1970) forment, avec l'atelier d'impression ERG (1969) et quelques établissements de confection (DRA 1954, SAFRIC 1960, MACODI 1961, SAB 1963), un parc productif (1) localisé, à l'exception de l'unité du groupe ERG, dans les zones industrielles d'Abidjan. Enclencher un processus d'induction aval-amont permettant de remonter de la production existante de produits finis (pagnes fancy et wax-prints) à l'élaboration des tissus écrus nécessaires à leur fabrication

---

(1) ICODI : Impression sur tissus de Côte d'Ivoire ; SOTEXI: Société Industrielle textile de Côte d'Ivoire ; ERG : Etablissements R. GONFREVILLE ; SAFRIC : Société africaine de confection ; MACODI : Manufacture de Confection de Côte d'Ivoire ; SAB : Société Africaine de Bonneterie qui absorbera DRA (Devanley Recoing Afrique) en 1973.

permet un accrochage générateur de valeur ajoutée, déjà réalisé à Bouaké où dès 1969 ERG a réussi l'intégration par une extension descendante filature - tissage - impression. L'association entre la couverture des besoins intérieurs et l'exportation sur les marchés extérieurs n'offre pas seulement l'occasion de dépasser le simple stade de l'import-substitution en étoffant l'appareil productif pour favoriser ses articulations internes. Valoriser le coton ivoirien, c'est également susciter une meilleure intégration entre la production industrielle et la production agricole, et provoquer des échanges intersectoriels créateurs de revenus induits. Or, le coton est la locomotive commerciale des pay - sanneries du Nord, et l'exécution du plan coton, lancé en 1963 (1) porte ses fruits : entre les campagnes 1960-1961 et 1970-1971, la superficie plantée est passée de 137 ha à 11 768 ha, et la production a été multipliée par près de 425 (69 tonnes et 29 316 tonnes) ; en 1970, 4 usines d'égrenage ont une capacité de traitement de 105 000 tonnes. La production cotonnière, en pleine expansion (2), est donc un solide support et ne peut, en retour qu'être dynamisée par l'accroissement de la demande d'usines de filature-tissage : ainsi peut être enclenché un effet de croissance doublement bénéfique, en raison de sa nature endogène et de son ampleur, d'une part, du fait d'une distribution dans la Côte d'Ivoire septentrionale d'autre part. Ces enjeux d'intégration interne et externe de l'appareil manufacturier se combinent avec la question de l'accumulation du capital industriel : la deuxième génération d'industries est intimement liée au synchronisme des logiques de choix et d'acteurs que nous avons déjà analysés, et pour le pouvoir d'Etat, la participation au capital, le contrôle des perspectives de production et celui de la localisation des nouveaux établissements revêtent au moins autant d'importance que l'éclosion des phénomènes d'intégration.

---

(1) Sur cette question A. SAWADOGO, 1977.

(2) En 1984 - 1985, la Côte d'Ivoire est le troisième producteur africain de coton, après l'Egypte et le Soudan.

Toutefois, l'armature textile existante en 1970 est contrôlée par des capitaux étrangers : il faut donc, pour que le volontarisme d'Etat aboutisse, que les objectifs définis coïncident avec les besoins et les voeux exprimés par ceux qui maîtrisent l'appareil de production.
Qui sont-ils ? D'abord des groupes industriels français (comme TEXUNION qui possède des participations dans ERG, SCHAEFFER et Cie présent dans le capital d'ICODI), américains (RIEGEL TEXTILE Corp et BLUE BELL Int. ont des actions dans ICODI), néerlandais (GAMMA Holding est parmi les fondateurs d'UNIWAX) et japonais (UNITIKA est à l'origine de la SOTEXI) ; ensuite des sociétés commerciales qui contrôlent les circuits de distribution des pagnes (la CFCI - c'est à dire UNILEVER - participe au capital d'UNIWAX et d'ICODI; la CFAO, comme la SCOA, sont représentées à ICODI et OPTORG dans le groupe ERG) ; enfin des consortiums bancaires à montages complexes dans lesquels figurent des groupes privés et publics, des sociétés financières et des privés français et ivoiriens. L'Etat ivoirien est représenté dans le capital d'ICODI de SOTEXI et de ERG. Complexité des associations et diversité des détenteurs de capitaux ne facilitent guère, a priori, le lancement d'une politique cohérente à objectifs périodisés. Pourtant, les investisseurs étrangers qui possèdent les usines d'impression existantes ont tous, en cette fin des années soixante, la même analyse des marchés ivoiriens et internationaux. Quelles que soient son importance et ses possibilités d'expansion, le premier est limité, mais il demeure vital pour l'équilibre financier des établissements : la production de tissus imprimés est rémunératrice, et c'est pour cela que les dirigeants de GONFREVILLE ont investi en 1969 dans une unité d'impression (1). Il est clair toutefois que les perspectives de croissance du marché ivoirien posent, à terme, un problème d'approvisionnement en écrus supports d'impression : une seule filature-tissage pour trois établissements imprimeurs, c'est peut être insuffisant, d'autant

---

(1) Source : entretien le 22.05.1984 avec C. TRESCOL, Directeur Général ERG.

EVOLUTION DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS AU CAPITAL SOCIAL DES FILIERES COTONNIERES INTEGREES EN %

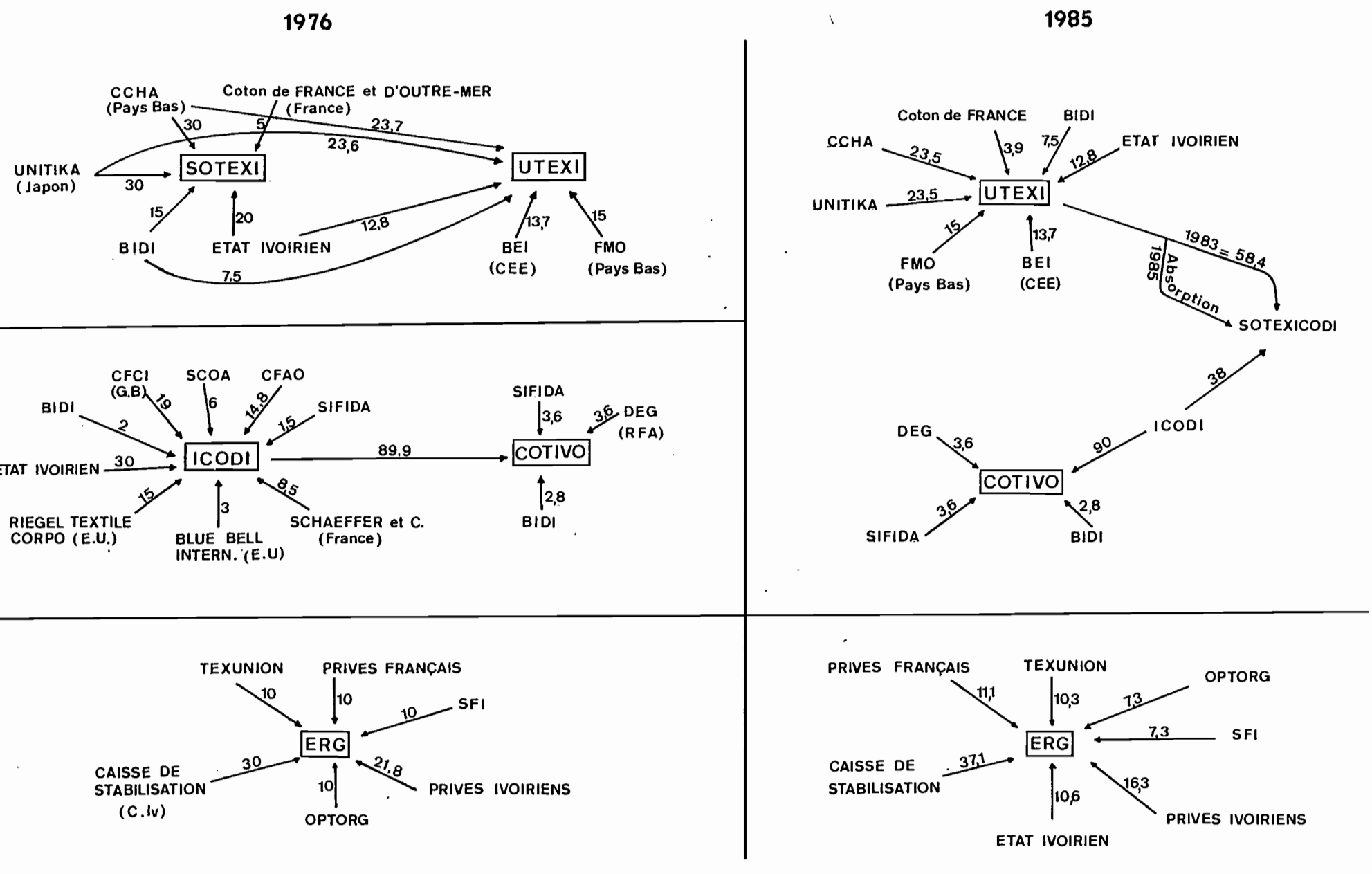


FIG. 65

que les intérêts commerciaux étant concurrents, rien ne prouve que la sécurité de l'approvisionnement local est acquise. Il est non moins clair que la taille du marché restreint les perspectives de production. A moins de se contenter de gérer le fond de commerce ivoirien à l'abri du protectorat fiscal, les responsables des usines existantes ne peuvent accroître la production textile qu'en recherchant des créneaux rémunérateurs à l'exportation : sans augmentation de production il n'y a pas d'expansion possible,et pour assurer l'une et l'autre, l'import-substitution doit être relayée. Ce mouvement de relais ne peut évidemment être dissocié ni du caractère international des groupe industriels opérant en Côte d'Ivoire, ni de l'évolution des marchés et de l'organisation générale de la production des filés et des tissés dans le monde. Derrière ICODI, SOTEXI, ERG et UNIWAX se trouvent des entreprises, qui,sans compter parmi les grandes multinationales (sauf CFCI-UNILEVER),ont néanmoins une envergure internationale : elles oeuvrent donc à une échelle financière et en fonction d'évolutions qui dépassent largement le cadre ivoirien. Outre la forte consommation persistante dans les pays industrialisés, une caractéristique majeure des années soixante est l'implication accentuée des activités textiles cotonnières dans une division internationale du travail caractérisée par des segmentations et des dispersions géographiques multiples. Ainsi l'indice de production des tissus de coton est-il passé entre 1963 et 1974 de la base 100 (1963) à 403 en Thaïlande, 175 en Corée du Sud et 117 à Hongkong contre 44 au Royaume-Uni, 87 en RFA et 85 en France. Les raisons de ce glissement à l'échelle mondiale sont suffisamment connues : le processus de segmentation-délocalisation renvoie à des stratégies de recherche d'une force de travail bon marché (1), surtout

---

(1) P. SALAMA, P. TISSIER, 1982. Sur la dispersion de la production des filés et des tissés de coton en Afrique, M. BATTIAU, 1972.

lorsque le coût de la main-d'oeuvre pèse lourdement, comme c'est le cas dans la production des filés et des tissés (25 à 40%), dans le coût final de production. Or, dans ce domaine, les avantages comparatifs de la Côte d'Ivoire sont loin d'être évidents ; la main-d'oeuvre est relativement onéreuse par rapport à celle des pays asiatiques et le coût de l'ensemble des facteurs de production est plutôt élevé : seuls les salaires nominaux sont inférieurs à ceux des pays européens. Pour être compétitif à l'exportation sur les créneaux inventoriés (tissés lourds écrus croisés -250g/m- consommés par l'industrie européenne, tissus denim pour les entreprises américaines de fabrication de pantalons jeans, gros fils n° 32 ou 26 -28 utilisés par les drapiers de la CEE, velours), il faut combler le handicap des coûts de production et gagner en productivité.

- L'engagement et les limites du pari.

. L'impératif de productivité conduit ainsi les investisseurs à opérer des choix technologiques en faveur de biens d'équipements à hauts rendements, quelquefois très sophistiqués tel le contrôle électronique des continus à filer et l'automatisation des tâches au Grand Ensemble ERG, nouvelle unité de production mise en service à Bouaké en 1979 où 135 ouvriers en filature, 162 au tissage et 408 salariés au total assuraient, en 1984, le fonctionnement d'un complexe dont la capacité de production était de 2 800 tonnes/an (1), d'où sortaient 20 000 mètres de fils par jour (2). A ces choix sont associés des objectifs ambitieux : les protocoles d'accord avec le gouvernement ivoirien prévoient qu'en phase finale , chaque complexe, dont la capacité unitaire devra atteindre 9 000 tonnes voire 12 500 tonnes, exportera 70% de sa production. Les nouvelles usines sont

---

(1) En septembre 1984, cette capacité a été portée à 3 800 tonnes.

(2) Source : entretien avec le responsable du Grand Ensemble le 22.05.1984.

TABLEAU 73 PRINCIPAUX INDICATEURS DES TROIS COMPLEXES TEXTILES (COTIVO, UTEXI, ERG).

	Capacité de production 84			Tissés (T)	IC (1) (1000 CFA)	AI (2) (1000 CFA)	PROD.84 (1000 CFA)	V.A. 84 (1000 CFA)	M.Sal.84 (1000 CFA)	Emplois 84 mois d'enquête	Fin d'année
		Métiers	Filés(T)								
ERG	55 740	577	10 000	6 500	13 804 659	15 669 433	22 905 053	7 463 663	4 154 371	2 753	2 646
COTIVO	32 640	665	5 500	5 500	7 310 771	9 044 758	10 439 043	4 537 573	1 570 858	1 552	1 527
UTEXI	28 000	768	5 500	5 500	6 427 238	6 916 335	8 115 616 (1983)	4 796 824 (1983)	1 146 770 (1983)	1 351	1 308

(1) Immobilisations corporelles exercice 82-83
(2) Actif immobilisé " "

conçues pour parvenir progressivement à cette capacité , la disposition relative des machines (lay-out) et des circuits de fabrication a été minutieusement étudiée. La solution retenue est celle d'un lay-out en forme de U, comprenant la filature et la préparation du tissage sur la première branche, le tissage sur la seconde : cette disposition permet toutes les extensions possibles en longueur comme en largeur, les locaux techniques (transformateur, centrales de conditionnement) étant aux barycentres des besoins. A la fin de l'exercice 1982-1983, ce sont près de 19 milliards CFA courants d'immobilisations corporelles qui étaient réalisées. Il faut séparer UTEXI et COTIVO du Grand Ensemble ERG. Les deux premiers établissements, créés respectivement par les sociétés d'impression SOTEXI et ICODI et mis en production en 1974 et 1976, n'assurent que la filature et le tissage des écrus, COTIVO étant par ailleurs spécialisé dans la production de tissus lourds denim pour vêtements de confection. ERG est un ensemble intégré de filature-tissage-impression-confection au sein duquel le Grand Ensemble a été inauguré en 1979 pour ouvrir la marche à l'exportation. Dans les trois cas l'emportent tous les caractères de grand établissement industriel (1), ce qui est essentiel pour comprendre le mode de fonctionnement des usines et identifier les effets induits localement. Afin que ces grands établissements puissent répondre aux objectifs fixés, les pouvoirs publics facilitent leur démarrage : le régime d'agrément prioritaire (2) est accordé à chaque nouveau complexe (exonérations fiscales, détaxe totale sur les biens d'équipements et les intrants importés), la recherche de financements bancaires est active et leur cautionnement assuré (3) et le

---

(1) En 1984, ERG est au second rang des investissements manufacturiers stricto sensu (hors EECI, SODESUCRE et PALMINDUSTRIE), COTIVO et UTEXI au dixième et seizième rangs. ERG est le troisième employeur industriel, COTIVO le cinquième, UTEXI le huitième.

(2) cf supra, chapitre II;

(3) La Banque Européenne d'Investissements (BEI) et le Fonds Hollandais d'aide au développement (FMO) participent au capital d'UTEXI, ainsi que l'Etat ivoirien grâce à un prêt FED. La BEI, la CCCE et le FED sont intervenus respectivement pour 1, 5 milliard FCFA, 900 millions et 165 millions CFA dans le financement de départ de COTIVO. L'Etat a avalisé un prêt de 3 milliards CFA consenti à ERG par un consortium bancaire dirigé par la BIAO.

prix de cession du coton-fibre est largement subventionné. L'aide apportée sous forme de bonification du prix de cession du coton-fibre est évaluée à près de 4 milliards F. CFA entre les campagnes 1973-1974 et 1977-1978; pour cette dernière campagne, la bonification s'est élevée à 86,61 F. CFA le kg de coton-fibre, soit le tiers du prix de revient à la sortie des usines d'égrenage qui atteignait alors 258,20 F. CFA/kg. A cette pratique courante au Sénégal, au Mali, au Niger, mais aussi à Taïwan et Hong-Kong, s'ajoutent les tarifs préférentiels pour l'eau et l'énergie électrique : tout est donc fait pour que les filières intégrées SOTEXI-UTEXI, ICODI-COTIVO, ERG et les grands complexes bénéficient des meilleures conditions de production.

. Il n'entre pas dans notre propos de dresser un bilan économique des industries valorisant le coton ivoirien : il a été démontré, en 1980, qu'en dépit des pertes en devises (le coton est exportable, à cette date, à un prix rémunérateur) et des avantages fiscaux consentis par l'Etat, les effets induits demeuraient largement supérieurs aux pertes directes. Il faut pourtant bien souligner que les objectifs d'exportation n'ont pu être atteints, que seules les premières tranches d'investissement prévues ont été réalisées et qu'il est extrêmement difficile de mettre en place une industrie cotonnière exportatrice en Côte d'Ivoire. Entre les années pendant lesquelles les projets ont été conçus (c'est en 1967 que le gouvernement ivoirien subordonne l'installation de SOTEXI à la construction ultérieure d'une usine de filature-tissage) et celles où les trois complexes entrent en production, l'environnement international a changé : consécutif ou non au choc énergétique de 1973, un net ralentissement de la croissance et de la consommation se manifeste dans les pays industrialisés

(taux de croissance moyen annuel du PIB : + 4,7% entre 1965 et 1972, + 2,4% entre 1973 et 1983; taux de croissance moyen annuel de la consommation du secteur privé : + 4,8% et + 2,6% pour les mêmes périodes -1-) et les créneaux extérieurs se referment progressivement. De plus, le processus de segmentation-délocalisation, contrairement aux prévisions des années soixante, n'a pas entraîné la disparition de branches entières dans les pays industrialisés : les progrès technologiques qui ont permis l'automatisation changent considérablement la donne industrielle et grâce à la vitesse de production des articles, le poids de la main-d'oeuvre devient faible par rapport à celui de l'investissement. En 1980, les pays industriels demeuraient les grands fournisseurs de produits textiles du monde (73% des exportations) et les restructurations survenues aux Etats-Unis et au Japon démontrent que les gains de productivité par l'investissement peuvent contrebalancer avantageusement le facteur main-d'oeuvre. La conquête de marchés aux Etats-Unis et en Europe est donc très difficile, d'autant plus que les mesures protectionnistes foisonnent et que la concurrence asiatique est redoutable. Or, l'industrie cotonnière ivoirienne,à la fin des années soixante dix,demeure peu compétitive.

---

(1) Banque Mondiale, 1986.
Il s'agit des pays industriels à économie de marché.

Tableau 74 Comparaison des prix de revient d'1 mètre d'écru de coton en 1978 (prix CIF Europe)

	Taïwan		Côte d'Ivoire		France	
	F.CFA	%	F. CFA	%	F. CFA	%
M. première	60,07	42,33	39,90	24,00	44,80	28,0
Salaires	23,65	16,66	41,50	25,00	64,00	40,00
Frais divers	8,99	6,33	17,67	10,61	14,40	9,00
Electricité, eau, fuel	12,77	9,00	15,79	9,50	8,00	5,00
Amortissement	7,10	5,00	26,97	16,23	20,80	13,00
Frais financiers	6,62	4,67	16,49	9,92	4,80	3,00
Frêt	9,46	6,67	7,88	4,74	3,20	2,00
Bénéfice	13,24	9,34	-	-	-	-
TOTAL	141,91	100,0	166,2	100,0	160,0	100,0

Source : Memorandum textile pour la CEE, Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, Abidjan 1978.

Le coût de la main-d'oeuvre est plus élevé que dans les pays asiatiques mais les complexes ivoiriens sont surtout pénalisés par le coût excessif des investissements et des frais financiers. En conséquence, sauf pour le Grand Ensemble ERG, où une réduction significative des coûts a été obtenue, le marché des mammouths textiles demeure ivoirien : COTIVO et UTEXI vendent encore peu à l'étranger (27,2% et 4,2% de leur production en 1982-1983), et seul ERG, qui réalisait en 1983-1984 43% de ses ventes à l'exportation, a réussi a trouver place sur le marché des filés européens (les filés représentaient le quart de la valeur des exportations en 1982- 1983). Les complexes textiles sont donc largement tributaires des contraintes locales : or les conséquences

de la conjoncture ont été particulièrement sensibles sur la consommation des pagnes ; en 1983/1984 les usines ivoiriennes imprimaient 62,7 millions de mètres de tissus contre 93,5 millions de mètres en 1981/1982,et même si les perspectives sont meilleures depuis 1985, les incidences ont été importantes : la production de tissés a chuté de 83,9 à 75,4 millions de mètres entre 1981 et 1984 ; l'usine ICODI a été fermée en 1983, les biens mobiliers et immobiliers étant transférés sous forme d'apport partiel d'actif à la SOTEXI, devenue "SOTEXICODI". En 1985 UTEXI a absorbé "SOTEXICODI", et la société regroupe depuis lors l'établissement de filature-tissage de Dimbokro et celui d'impression d'Abidjan-Vridi. Comme en 1982 le gouvernement ivoirien a décidé de supprimer la bonification sur le prix de coton-fibre et que ce dernier est cédé à un prix dépendant du cours mondial exprimé en dollar (1), on comprend aisément les difficultés dans lesquelles se sont trouvés plongés les grands complexes entre 1981 et 1985. Est-ce à dire que leur devenir n'est qu'affaire de conjoncture? La crise des pays industrialisés, l'absence d'harmonisation des politiques industrielles en Afrique de l'Ouest, l'hermétisme de l'énorme marché nigérian, les fraudes massives à l'importation sur le territoire ivoirien ont été rendus responsables du blocage des mammouths. Mais en réalité le choix de grands établissements exportateurs, opéré en période d'expansion et d'euphorie productiviste, suscite beaucoup d'interrogations. Faut-il que l'Etat continue à favoriser une grande industrie exportatrice en poursuivant une politique de subvention et de protection douanière et fiscale afin de pérenniser le solde globalement positif diagnostiqué en 1980, ou faut-il envisager un autre choix que celui d'une industrie officiellement tournée vers l'extérieur mais dont les résultats sont tirés par le marché intérieur? La réponse est doublement difficile : d'une part, l'armature industrielle n'a pas l'extraordinaire souplesse des plantations de café et de

---

(1) En 1984, les usiniers sont intervenus auprès du Président pour obtenir une réduction du prix prévu (prix moyens au kg de coton : 396,6 F. CFA en 1981-1982 ; 544,5 F. CFA en 1982-1983 ; 580 F. CFA en 1983-1984).

cacao et sa production n'est pas modulable au gré des circonstances : un industriel ne laisse pas son usine en friche en attendant des jours meilleurs ; d'autre part c'est en grande partie sur les grands établissements industriels textiles que s'est appuyée la volonté de régionalisation de l'appareil manufacturier et de renforcement du potentiel productif des villes de l'intérieur. L'agrément accordé le 13 mars 1985 au projet KATEX (KATIOLA-TEXTILE) qui prévoit la construction d'un complexe intégré de filature-tissage confection (32 milliards F. CFA d'investissements dont 18 milliards pour l'équipement et le matériel (1), 1 million de pantalons jeans fabriqués par mois, 1615 emplois) démontre que sur le court terme, les choix fondamentaux demeurent identiques : les mammouths textiles sont toujours perçus comme de bons outils de la stratégie exportatrice.

- La territorialisation du pari dans les "villes du chemin de fer" : chacun sa cité.

Une note multigraphiée diffusée par le Ministère du Plan en 1968 ainsi qu'un rapport publié en 1975 par la DATAR(2) exposent les principales raisons qui ont conduit les responsables de la planification à orienter les projets d'investissements textiles vers les "villes du chemin de fer".

En un temps où le programme d'équipement routier envisagé est loin d'être comparable à l'ampleur de celui qui sera réalisé après 1976, la voie ferrée fait figure d'élément dit "structurant" : le transport ferroviaire des balles de coton et des produits finis est en effet théoriquement

---

(1) Le projet remis à la presse fait état de "techniques de pointe depuis la filature jusqu'à la confection " in Fraternité Matin, 21 octobre 1985, p. 25.

(2) Ministère du Plan, 1968 et SIGES-DATAR, 1975.

plus avantageux que le transport routier (1). "L'axe Abidjan-Ferkessédougou" est alors considéré comme un support privilégié de la régionalisation industrielle. Quatre villes jalonnant cet axe, Agboville, Dimbokro, Bouaké et Ferkessédougou (il n'est pas question de Katiola, sans doute trop proche de Bouaké) constituent des lieux possibles d'ancrage des nouveaux établissements textiles, mais la présence du groupe ERG à Bouaké réduit en apparence le problème pour cette ville à l'extension de l'existant. D'où procèdent les options pour Agboville et Dimbokro? Peut être du choix d'un site proche de Ferkessédougou, où les essais culturaux de 1967 s'étaient révélés concluants, pour accueillir le premier complexe agro-sucrier ivoirien : mieux valait alors diffuser les pôles de développement et réserver à Ferké I la polarisation septentrionale. Sans nul doute du constat de la régression des activités commerciales dans les cités riveraines de l'Agnéby et du Nzi. Agboville et Dimbokro ont en effet une histoire, des modalités de peuplement et des problèmes comparables. Toutes deux sont filles du rail, de l'administration et du commerce de traite. Agboville (2) doit sa création au chemin de fer, qui atteint en 1906 les rives de l'Agnéby où l'on déplace, trois ans plus tard, le poste d'Ery-Macouguié installé à 10 km au Sud, en 1903, pour assurer l'approvisionnement en eau et en bois ; Dimbokro (3) trouve son origine dans la création d'un poste en 1908 sur l'emplacement d'un village baoulé déguerpi pour l'occasion : la gare ferroviaire y est inaugurée en 1910, après l'achèvement du pont sur le Nzi. Les chantiers

---

(1) Cela reste vrai en 1985 sur les distances supérieures à 100 km. Une tonne de fibres textiles ou de produits pressés en balle coûte, par rail, sur les trajets Abidjan-Bouaké, Abidjan-Dimbokro et Abidjan-Agboville respectivement 7 080 F. CFA, 4 988 F. CFA et 3 023 F. CFA. Les trajets routiers coûtent 9 405 F. CFA, 5 554 F. CFA et 2 251 F. CFA.

(2) R. GRIVOT, 1955 ; J. LE STRAT, 1974.

(3) C. BENVENISTE, 1974.

de construction du chemin de fer (4 000 ouvriers furent mobilisés pour édifier le pont sur le Nzi), puis le commerce de traite organisé autour des noeuds de collecte qu'étaient les gares favorisent l'implantation de communautés marchandes et artisanales venues du Nord : Agboville est alors,selon l'expression de R. GRIVOT, "une ville soudanaise dans la forêt". Devenues chefs-lieux de cercle, les deux villes sont des centres de transit vers lesquels convergent, selon les voeux du Gouverneur ANGOULVANT, les productions des territoires avoisinants. Avant la seconde guerre mondiale, Dimbokro et surtout Agboville comptent parmi les villes les plus actives du pays ; au sortir de la guerre, le chef-lieu du cercle de l'Agnéby est la quatrième agglomération urbaine de Côte d'Ivoire, et sa population, estimée à 7 000 habitants en 1945, est comparable à celle des cités nordistes, Katiola et Ferkessédougou. C'est après 1950, avec l'intensification de l'exploitation forestière et le triomphe de l'économie de plantation villageoise,que les activités commerciales prospèrent. Dimbokro est alors au coeur d'un intense circuit de traite : le cercle administratif est le premier producteur de café de Côte d'Ivoire de 1951 à 1958 (1), le premier producteur de cacao de 1951 à 1956 ; le cercle d'Agboville est,selon les années,au quatrième ou au septième rang pour le café et reste le second producteur de bananes, tandis qu'un forestier d'origine suisse,V. BALET, y développe les activités de commerce et de transformation du bois. C'est d'une véritable capture de trafic commercial que va procéder le déclin des fontions de traite : le bitumage des routes Abidjan-Adzopé-Abengourou et Abidjan-Tiassalé-Divo ainsi que l'ouverture de la boucle du cacao (2) vers le Sud-Est par la construction de la piste Kotobi-Akoupé en 1957 engendrent des déversements de circulation au détriment du chemin de fer.

---

(1) Source : Inventaire Economique et Social de la Côte d'Ivoire 1947 - 1958.

(2) Du nom de la route de desserte circulaire Dimbokro-Bongouanou - Daoukro - Bocanda.

Le stockage et le transit dans les villes du rail ne sont plus indispensables et les relations sont désormais directes avec l'exutoire abidjanais : Agboville puis Dimbokro sont tour à tour marginalisées par l'évolution des circuits de transport. La récession commerciale produit des effets incontestables sur la dynamique du peuplement ; Agboville, septième ville du pays lors du recensement de 1965, 17 500 habitants, rétrograde au treizième rang en 1975, 26 914 habitants, et le taux de croissance (+4,4% par an) est l'un des plus faibles de l'aire foretière. Il est difficile d'appréhender l'évolution de Dimbokro, puisque le recensement de 1975 est postérieur à la mise en production de l'usine UTEXI et que de surcroît la ville a accueilli les fêtes de l'Indépendance avec leur cortège de grands travaux, donc d'emplois temporaires, auxquels il faut ajouter le chantier de construction d'une cité de logements SOGEFIHA. Toutefois, ce que nous savons de l'anémie démographique ultérieure (1) nous conduit à penser qu'entre 1965 et 1975 le taux d'accroissement moyen annuel de Dimbokro était en régression, peut être même dans une proportion supérieure à celui d'Agboville.

Les responsables de la planification font donc un choix de "réanimation" : les complexes textiles sont censés redonner un dynamisme économique à des villes dont le ressort commercial a été partiellement brisé, et où l'offre d'emploi est insuffisante. L'étude des pyramides des âges d'Agboville en 1956, 1968 et 1975 (2) montre bien que la croissance démographique s'accompagne d'une profonde transformation de l'intensité et de la nature de l'immigration.

---

(1) cf infra, Deuxième Partie. Sans l'apport de la population liée à UTEXI, la ville aurait probablement moins d'habitants en 1985 qu'en 1975 .1965 = 15 000h; 1975=31 149h.

(2) F. DUREAU, 1985.

Peuplée d'abord de jeunes adultes masculins, puis féminins, en grand nombre, la ville n'attire plus ensuite que de jeunes adolescents venus chercher une place dans les établissements scolaires : mais les déscolarisés"partent chercher du travail à Abidjan" (1). Faut-il souligner que ces choix de réanimation ne sont pas sans connotation politique? Dimbokro, où reposent 13 militants du PDCI-RDA au Cimetière des Martyrs, est un lieu symbolique de la lutte anticoloniale; c'est là que fut arrêté, dans la nuit du 28 au 29 janvier 1950, Samba Ambroise KONE, compagnon de route du Président, et qu'éclatèrent ensuite des fusillades. Agboville est une cité redoutée : les Abé n'y sont pas majoritaires (15% de la population au recensement de 1975), mais on craint leurs singularités, leur caractère individualiste et frondeur (2), legs d'une histoire souvent mouvementée; entre 1958 et 1987, le président ne s'est jamais rendu officiellement en pays Abé. Aussi ne faut-il pas négliger le contenu politique des localisations industrielles : redonner à Dimbokro "son lustre d'antan", comme le souhaitait M. DIAWARA lors du discours inaugural de l'usine UTEXI, et démontrer aux Abé qu'ils ne sont pas tenus en marge du progrès et de la modernisation impulsée par les pouvoirs publics, n'est ce pas affermir et rechercher la légitimité du pouvoir d'Etat?

C'est à partir de 1968, que les négociations commencent entre le Ministère du Plan et les industriels étrangers, et leur chronologie n'est pas sans incidence sur le partage des villes.

---

(1) Ministère du Plan, 1968.

(2) L'ancien maire d'Agboville, OFFOMOU YAPO Léonard, nous déclarait, lors d'une visite en 1983 :
"nous sommes les anarchistes des Akan".

Dès 1968 - 1969, à la demande du Plan, la SOTEXI fait réaliser une enquête sur plusieurs villes du chemin de fer, afin d'identifier celle présentant le maximum d'avantages. Dimbokro est retenue ; en sa faveur plaident des éléments climatiques (1), une position intermédiaire entre les aires de production de coton et Abidjan, un important potentiel régional de main-d'oeuvre, des disponibilités en terrain, en eau grâce au Nzi et en énergie électrique (ligne 90 kv en provenance de Kossou), enfin les perspectives de bitumage de la piste reliant Dimbokro et Toumodi et permettant de gagner Abidjan par une route entièrement goudronnée (2). Les travaux d'aménagement d'un terrain de 42 ha localisé à environ 5 km à l'Ouest du centre de la ville, en bordure de la route de Toumodi, sont entrepris par les Travaux Publics en 1973, de même que le raccordement à la voie principale de la RAN, la réalisation d'un barrage sur le Nzi, dans lequel seuls des pompages étaient effectués, dont la retenue est directement reliée à l'usine par une conduite de 10 km. Avec l'installation du poste définitif de réception de la ligne 90 kv suppléant la desserte par la centrale thermique de la ville, la production partielle débute en avril 1974 et la mise en production est totale en juillet de la même année.

En novembre 1971, le Gouvernement s'adresse à ICODI pour envisager la construction d'une unité de filature-tissage. La réponse des actionnaires est favorable sous réserve que l'affaire puisse être réalisée en collaboration avec ERG, mais les contacts entre ICODI et GONFREVILLE

---

(1) Le contrôle de la température et de l'humidité relative est impératif en filature et en préparation-tissage ; en filature, l'humidité relative ne doit pas excéder 55% et la température ne doit pas être excessive ; en préparation-tissage, l'humidité relative doit atteindre 75%. Les conditions locales ont été jugées satisfaisantes et favorables à une solution technique économique.

(2) Le calendrier du bitumage a été accéléré après le choix de Dimbokro.

n'aboutissent pas. Les responsables d'ICODI décident alors de présenter un projet indépendant, ce qui est fait en mars 1972. Toutefois, lors d'une visite d'une délégation patronale française, le Gouvernement relance le projet d'entente ERG-ICODI : en septembre 1972, les deux sociétés présentent un projet de deux usines localisées l'une à Bouaké l'autre à Agboville, qui est refusé par un Ministère du Plan considérant que l'effort financier proposé est insuffisant pour justifier les avantages sollicités. Finalement ICODI modifie son projet indépendant, et un protocole d'accord est signé le 16 novembre 1972 pour la construction d'un complexe de 9 000 tonnes/an en phase finale, à Agboville. Pourquoi la cité de l'Agnéby? En raison de "l'appropriation" des autres villes, est-on surtout tenté de répondre : ERG tient à son bastion bouakois où sera réalisé le Grand Ensemble, encore que le gouvernement ait oeuvré pour constituer une société directement concurrente, la SITEX (filiale des établissements VOYER et ARBATEX), dont le but était de créer à "Bouaké même" un complexe cotonnier intégré allant jusqu'aux activités de confection, et UTEXI est installée à Dimbokro. Cependant, Agboville a aussi des atouts, dont la proximité de la métropole abidjanaise à laquelle la ville doit être reliée par une nouvelle route bitumée, et un Préfet-Maire très actif qui conjugue ses efforts à ceux du Ministère du Plan pour faciliter l'implantation du complexe dans les meilleures conditions : le renforcement du réseau de distribution énergétique (interconnection de la ligne 90 kv avec le réseau abidjanais), l'aménagement du lit de l'Agnéby ainsi que le terrassement et l'édification de la plate-forme usinière de 29,1 ha auxquels la COTIVO participe à hauteur de 40% du coût total et la construction de l'embranchement ferroviaire apparaissent comme des facteurs d'accompagnement d'une volonté politique. En réalité, les mêmes aménagements et équipements auraient pu être réalisés à proximité de n'importe quelle ville ivoirienne pourvu que les ressources

en eau soient suffisantes, que l'approvisionnement en coton soit régulier et que les liaisons avec Abidjan soient assurées ; à la limite, même la localisation sur la voie ferrée n'était pas indispensable, mais au temps où les complexes ont été conçus, cette solution était probablement la meilleure.

Le contrôle spatial de l'investissement privé est incontestablement à mettre au crédit du pouvoir d'Etat aidé, il est vrai, par la pratique du chacun-chez-soi des investisseurs privés , et les efforts d'équipement aux échelles nationales et locales comme les sacrifices fiscaux consentis par l'octroi des agréments prioritaires et des conventions d'établissements ont été considérables. Encore faut-il que les effets induits par les "pôles textiles", car il s'agit bien d'une mise en pratique volontaire des conceptions polarisatrices, justifient l'effort financier consenti a priori par l'Etat pour obtenir la régionalisation de l'appareil productif, et que les résultats observables démontrent l'efficacité d'une telle opération pour fixer la population locale, détourner une partie des courants migratoires et stimuler les activités urbaines.

3) L'aventure sucrière : du "rêve aux désagréables surprises".

Ouvert en janvier par les "Journées du Dialogue" qui réunirent 2 000 cadres et au cours desquelles il fut annoncé que l'année nouvelle serait celle "de l'intérieur", l'an 14 de l'Indépendance fut surtout marqué par trois grandes tournées du Président dans le Centre et le Nord du pays (Korhogo du 18 au 23 mars, Odienné du 9 au 17 mai, Séguéla et Touba du 11 au 21 décembre), complétées ultérieurement par une visite dans la région de Katiola en 1975.

Dans un contexte ouest-africain et national caractérisé par l'instabilité, l'inquiétude et la montée des mécontentements, les tournées présidentielles constituent des actes politiques fondamentaux (discours de "l'égalité entre tous les ivoiriens" du 18 mars 1974, révélation du "rêve de Korhogo" à Sinématiali, discours de la "solidarité nationale" à Séguéla en décembre 1974) dont sont issus trois grandes mesures destinées à lutter contre les disparités régionales et à renforcer, ce faisant, l'unité nationale. Après la mise en oeuvre des opération de développement dites intégrées (San Pedro et ARSO, Kossou et AVB) c'est en effet vers le Nord, laissé pour compte de la croissance induite par l'économie de plantation (1) que le pouvoir d'Etat oriente les efforts de développement régional, en redistribuant une partie des richesses provenant du café et du cacao afin d'encourager les productions locales existantes et d'en promouvoir de nouvelles. Sont ainsi annoncés un programme d'urgence de 21 milliards F. CFA (travaux publics, éducation, agriculture), un relèvement du prix d'achat du paddy et du coton et surtout un gigantesque programme sucrier, prévoyant initialement la construction de 12 puis 10 complexes 550 000 tonnes de sucre à l'horizon 1985, la création de 30 000 emplois, et dont les objectifs furent en partie réduits dès 1975 (6 complexes, 24 000 emplois). Ce programme constituait la cheville ouvrière d'une politique d'industrialisation régionale volontariste (2), lancée au bénéfice de régions participant peu à la production manufacturière nationale : en 1975 le Nord, le Centre Ouest et l'Ouest ne fournissaient respectivement que 4,1%, 7,6% et 4,7% de la valeur ajoutée du secteur secondaire.

---

(1) En 1962-1963, le revenu monétaire agricole par tête est de 4 380 F. CFA, soit environ le cinquième de la moyenne ivoirienne (22 000 F. CFA) et le sixième du Sud Est ivoirien (26 000 F. CFA) - SEDES, 1965.

(2) C. AUBERTIN, 1983.

- La canne à sucre industrielle : les objectifs de l'"aventure" (1).

Les objectifs du programme sucrier ont été définis en mai 1975 par le Président lui-même à l'issue de la première campagne de coupe réalisée à Ferké I.

"Le programme sucrier, dont le Gouvernement a récemment défini les grandes lignes, constituera pour les années à venir l'une de nos actions de développement les plus décisives. Soucieux de répondre à la satisfaction de nos besoins intérieurs comme aux possibilités d'exportation sur les marchés extérieurs, il entend témoigner avec éclat de notre volonté de diversifier nos productions agricoles et d'assurer, sur notre sol, la valorisation de nos richesses. Ce programme a également l'ambition, et ceci me parait plus essentiel encore, de faire naître au profit de régions jusqu'ici défavorisées les équilibres nouveaux qu'appellent une plus juste répartition des fruits de notre croissance et une politique d'aménagement du territoire à la mesure de la complexité grandissante d'une économie sachant ne jamais oublier qu'elle est au service de l'homme" (2).

Du discours présidentiel, C. AUBERTIN retient sept points principaux considérés comme les critères essentiels de la décision publique, que nous résumerons en ajoutant quelques remarques.

- Il s'agit d'une action de développement volontairement moderniste, qui relève d'un choix d'opérations de vaste envergure à forte intensité capitalistique (5 000 ha de cannes plantées, 45 000 tonnes de sucre, 44 milliards F. CFA 1978 d'investissements en moyenne par

---

(1) Terme utilisé par A. SAWADOGO, 1977, p. 164.

(2) Plaquette de présentation du complexe sucrier de Ferké I. SODESUCRE, 1975.

TABLEAU 75 LES 6 COMPLEXES DU PLAN SUCRIER INITIAL (1975 - 1984)

Complexes	Première campagne	Superficies 83/84 Plantées (ha)	Plantables (ha)	C. de production de l'usine T. de sucre	Investissements (milliards CFA 1978)	Standard d'emplois Permanents	Temporaires
FERKE I	1974/1975	5904	6200	60 000 (1)	46	2600	1800
FERKE II	1978/1979	5432	5720	20 000 (2)	51,6	1800	1500
BOROTOU	1978/1979	4937	5000	20 000 (2)	35,5	1800	1200
SEREBOU	1978/1979	4798	5500	20 000 (2)	36,9	1900	1500
KATIOLA	1979/1980	5187	6250	20 000 (2)	46,1	1900	1500
ZUENOULA	1979/1980	4971	5200	50 000 (3)	47,2	1900	1500

Sources : SODESUCRE et C. AUBERTIN 1983.

(1) Sucre blanc + raffinage de sucre roux en intercampagne.

(2) Sucre roux.

complexe) dont la réalisation a été aussi soudaine et rapide que l'annonce, les 6 complexes étant tous entrés en production dès la campagne 1979-1980.

- Cette action vise à satisfaire les besoins intérieurs (52 647 tonnes consommées en 1974, soit 5 769 millions F. CFA d'importations), l'évolution de la consommation par tête, qui est passée de 4,5 kg/an en 1960 à 10 kg/an en 1973,ainsi que celle des importations dont le volume a été multiplié par 2,70 entre 1960 et 1974,justifiant des prévisions de consommation de l'ordre de 110 000 tonnes à l'horizon 1980 et d'environ 260 000 tonnes à la fin du siècle. Or, depuis 1966-1967, le cours mondial du sucre ne cesse d'augmenter, et la campagne 1971-1972 marque le début d'une flambée des prix (1) dans une conjoncture d'affolement et de spéculation qui fait redouter un renchérissement durable des importations pesant sur la balance des paiements. Comme la plupart des gouvernements africains confrontés au même problème, celui de la Côte d'Ivoire joue la sécurité de l'approvisionnement : assurer la couverture des besoins nationaux par la promotion d'une industrie agro-sucrière constitue pour le pouvoir d'Etat un acte de souveraineté économique.

- La production sucrière ouvre par ailleurs des possibilités d'exportation, mais sur le marché mondial "la plupart des transactions se font en termes d'accords préférentiels" (2). Ce n'est en réalité qu'après la mise en oeuvre du programme sucrier que des négociations ont été engagées ., en particulier dans le cadre du Protocole Sucre de la Convention ACP-CEE (dite "accord de Lomé"), la Côte d'Ivoire demandant à bénéficier d'un quota à prix

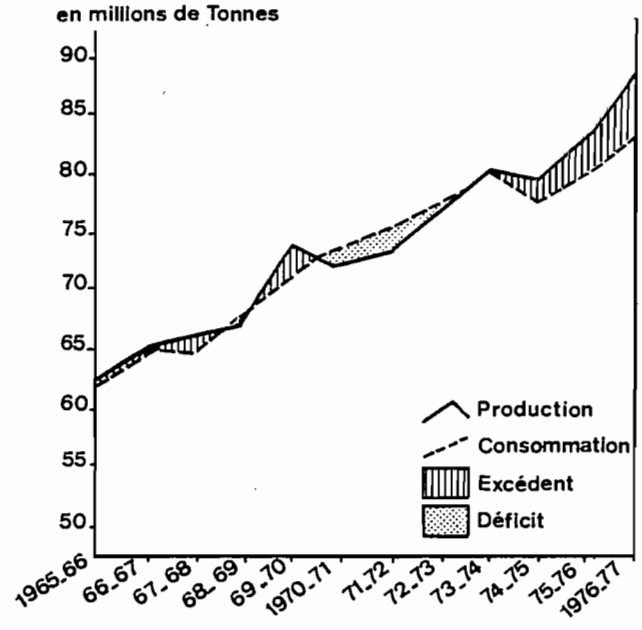
---

(1) A New York, le prix du sucre passe de 15 c/livre en janvier 1974 à 57 c/livre en novembre 1974. Le sucre importé coûtait 95 F. CFA/kg en 1973 ; en janvier 1975, le prix du sucre sur les marchés atteint 300 F. CFA/kg à Dakar, 400 F. CFA/kg à Bamako, 405 à 460 F. CFA/kg à Nouakchott (C. AUBERTIN, 1983, A. HAUHOUOT,1979).

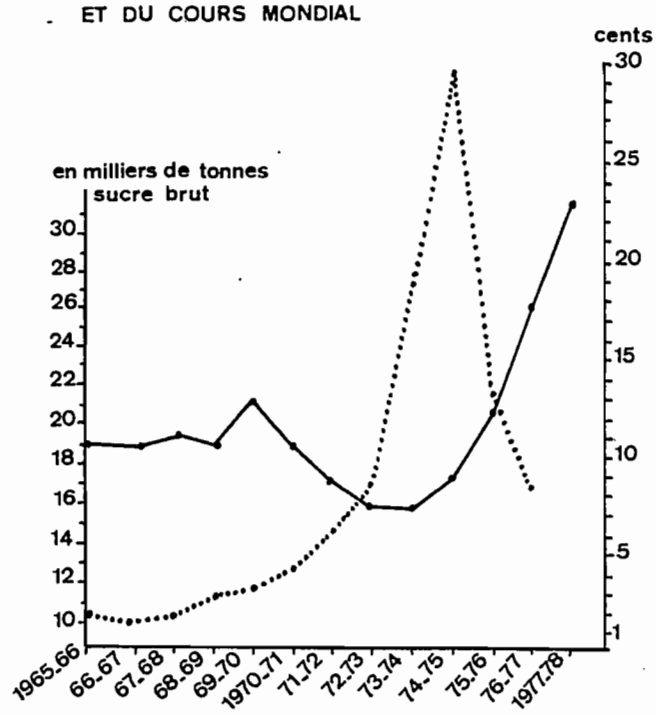
(2) C. AUBERTIN, 1983.

LA CONJONCTURE SUCRIERE ENTRE 1966 ET 1977

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION MONDIALE ENTRE 1966 ET 1977



EVOLUTION COMPAREE DES STOCKS ET DU COURS MONDIAL



——— Stock en fin de campagne (en milliers de tonnes de sucre brut

..... Cours moyen du disponible à la bourse de New York (en cents par livre anglaise de 453,6 g)

FIG. 66

garanti (1). Toutefois il est clair que la conjoncture déficitaire du marché mondial du sucre entre les campagnes 1970 - 1971 et 1973 - 1974 a sans doute fortement pesé sur les choix ivoiriens (2) ; comme l'écrit A. SAWADOGO "le déficit de la production mondiale conduit le gouvernement à se fixer un objectif ambitieux : produire 600 000 tonnes de sucre dans les meilleurs délais" (3). A la volonté d'assurer l'approvisionnement du pays s'ajoute donc l'ambition de prendre place sur le marché mondial en créant une capacité de production largement supérieure aux besoins nationaux.

- L'agro-industrie sucrière permet d'amplifier la politique de diversification des productions agricoles à une échelle technologique et spatiale telle que l'autorité et la légitimité du pouvoir d'Etat ne peuvent être que renforcées.

- L'installation d'une filière agro-sucrière est un bon moyen de valoriser les richesses nationales. La production du sucre incorpore beaucoup de valeur ajoutée (la masse salariale entre pour 50% dans les dépenses d'exploitation hors charges d'amortissement et d'intérêt) et les liaisons interindustrielles sont nombreuses à l'aval : consommation de sucre par l'industrie des boissons gazeuses, les confiseries, les chocolateries, les conserveries de fruits ; utilisations

---

(1) Source : Le programme sucrier ivoirien in L'exportateur ivoirien n° 32, janvier-mars 1983. En 1983/1984 la Côte d'Ivoire bénéficiait d'un quota de 10.000 tonnes.

(2) Sur cette question, voir Fraternité Hebdo du 20/06/1980; dans le compte rendu des mesures arrêtées au Conseil National, il est fait état de l'intervention du Président : "nous avons appris que le monde souffrirait de manque de sucre. Il fut donc décidé de porter de 1 à 10 le nombre de sucreries que le Gouvernement avait projeté de construire dans le Nord".

(3) A. SAWADOGO, 1977, p. 164.

multiples de la mélasse (1), comme de la bagasse (2), avec trois filières particulièrement intéressantes pour la Côte d'Ivoire : l'alimentation du bétail, la levurerie et la fabrication alcoolique industrielle. Une telle chaine agro-alimentaire constitue un excellent facteur d'intégration des ressources locales.

- Ce déploiement de l'activité agro-industrielle, compte tenu des exigences écologiques de la canne à sucre et des impératifs techniques de sa transformation (le transport des tiges, en particulier, doit être effectué rapidement vers l'usine pour éviter la déperdition de teneur en sucre entre la coupe et le traitement), favorise les aires septentrionales du pays : avec les rythmes tropicaux à deux saisons, la canne peut bénéficier à la fois de l'apport pluvial et d'un complément d'eau par irrigation en saison sèche, laquelle facilite la maturation ainsi que la concentraion du sucre (3).

- Enfin, le programme sucrier témoigne de la volonté politique de réduire les disparités régionales et de mener à bien l'aménagement du territoire considéré comme prioritaire dans le Plan 1976 - 1980.

Mis en oeuvre par la SODESUCRE (4), société d'Etat créée le 27 octobre 1971, et succédant à la SUCI (Société Sucrière de Côte d'Ivoire, société d'économie mixte créée en 1970 en association avec deux groupes français

---

(1) La mélasse entre dans la composition d'aliments pour bétail, de parfums, de rhum, de nombreuses boissons alcoolisées, d'engrais, de vinaigre, d'alcools pharmaceutiques et industriels et de divers acides (lactique, citrique, itaconique, pour les dérivés plastiques).

(2) La bagasse permet d'obtenir des briquettes pour combustible, du méthane, du papier, du contreplaqué, des dérivés de résines plastiques.

(3) R. FAUCONNIER, D. BASSEREAU, 1970.

(4) Société pour le développement des plantations de canne à sucre, l'industrialisation et la commercialisation du sucre. La SODESUCRE est l'une des sept SODE maintenues à l'issue de la réforme de 1980.

opérant au Congo et à Madagascar), le plan sucrier comprend, outre les plantations de canne (32 229 ha plantés en 1982-1983 pour 33 870 ha plantables) qui sont en quasi-totalité irriguées par aspersion (1), la réalisation d'un appareil de transformation composite. Les usines de Ferké II, Borotou, Sérébou et Katiola produisent du sucre roux (capacité unitaire théorique 20 000 tonnes/an) ; l'usine de Ferké I (capacité théorique 60 000 tonnes/an) produit du sucre blanc et peut raffiner, en intercampagne, du sucre roux provenant des autres complexes : un atelier d'agglomération de sucre blanc en sucre en morceaux complète l'activité de raffinage ; enfin, l'usine de Zuénoula produit du sucre blanc de plantation (capacité théorique 50 000 tonnes/an). L'ensemble de l'appareil de production, en 1983, pouvait ainsi fournir, en régime de croisière :

-45 000 ou 85 000 tonnes de sucre blanc (le raffinage intercampagne est onéreux puisque l'autosuffisance énergétique liée à la combustion de la bagasse n'est possible qu'en période de campagne), avec possibilité d'en agglomérer 25 000 tonnes,

- 40 000 tonnes de sucre blanc de plantation avec un éventuel surplus de raffinage intercampagne,

- le solde en sucre roux, et 83 000 à 86 000 tonnes de mélasse.

Dix ans après le lancement du plan sucrier, l'outil de production est mis en question : la Côte d'Ivoire a produit moins de sucre en 1984-1985 qu'en 1980-1981, 2 complexes ont été fermés à l'issue de la campagne 1983-1984,

---

(1) Sauf 1 000 ha de cultures sous pluie sur le complexe de Zuénoula.

et la restructuration de l'appareil sucrier décidée en 1985 est accompagnée d'un vif débat entre les autorités ivoiriennes et la Banque Mondiale, les premières ayant refusé les modalités de privatisation de la gestion des complexes proposées par la seconde (1) et sollicité l'appui de la Caisse Centrale de Coopération Economique. S'il n'entre ni dans notre compétence ni dans notre propos d'établir un diagnostic comptable ou économique du programme sucrier, il convient toutefois d'en discerner les dimensions spatio-politiques et d'évoquer les problèmes de restructuration, car des unes et des autres dépendent les rapports entre les complexes et les villes proches des sites productifs. C. AUBERTIN a brossé un tableau d'ensemble où sont analysés les effets économiques : mieux vaut donc mettre l'accent sur un exemple précis à partir duquel peuvent être illustrés les choix du pouvoir d'Etat et les "désagréables surprises" que le Président détailla lors du Conseil National élargi du 12 juin 1980.

- Katiola - Marabadiassa : des interrogations sur un complexe à la mise en cause de l'euphorie sucrière.

Comme les 5 autres complexes, celui de Katiola-Marabadiassa a été financé pour l'essentiel sur emprunts extérieurs (2), les principaux prêteurs étant dans tous les cas de même nationalité que les entreprises ayant réalisé les travaux (3).

---

(1) Marchés Tropicaux n° 2100 du 7.02.1986.

(2) Financement ivoirien : 17% du total.

(3) La signature du contrat entre la SODESUCRE et SOPEX SA a eu lieu le 14.01.1977, l'Université de Gand prenant en charge les études pédologiques, l'IGCI assurant la reconnaissance aérienne du site ainsi que la restitution photogrammétrique.

Tableau 76 Principaux prêteurs et réalisateurs des complexes sucriers.

Complexes	Principaux organismes prêteurs	Principale origine des prêts	Réalisateur	Origine du réalisateur
Ferké I	EXIM BANK	U.S.A.	LONHRO	U.S.A.
	FIRST NATIONAL CITY BANK			
Ferké II	EXPORT. DEVELOP. CORPO.			
	CORPO. OF CANADA CONSORTIUM ROYAL BANK OF CANADA	CANADA	REDPATH	CANADA
Borotou	FAC		ADRA	
	CCCE	FRANCE	(Renault)	FRANCE
Sérébou	CREDIT COFACE HERMES	FRANCE ALLEMAGNE	SOMDIAA SODETEG	FRANCE
Katiola	CREDIT ANSTALT	AUTRICHE	SOPEX-BELGE	BELGIQUE
	CONSORTIUM BELGE	BELGIQUE	BAUER	AUTRICHE
Zuénoula	ALLGEMEINE BANK	PAYS-BAS	HVA-ENCO	PAYS-BAS

Source : C. AUBERTIN, 1983 , p. 164.

Tableau 77 Financement du complexe de Katiola (millions CFA 1978)

- Côte d'Ivoire	8 014
- Prêt gouvernement Belge	680
- Prêt autrichien Crédit Anstalt	10 800
- Consortium Belge - SGB	18 600
- Exim Bank et First Chicago	2 400
- Euro-dollars-consortium (17 banques)	7 500
TOTAL	= 47 190
Intérêts intercalaires	1 100
	46 090

Source : C. AUBERTIN, 1983, p. 162.

L'usine (capacité 4 000 tonnes/jour) a été construite par la SOPEX-BELGE (Ingénieur Conseil BETRA), le matériel installé provenant de la société française FIVES-CAIL (1). La progression de la surface sous canne a été rapide (1 680 ha au 30/9/79, 3 219 ha au 30/9/80; 4 308 ha au 30/9/81 ; 5 187 ha au 30/8/82), le matériel d'irrigation étant fourni par l'entreprise autrichienne BAUER et le matériel agricole, en particulier les machines à couper et à charger, par des entreprises américaines. C'est précisément la rapidité à la fois des choix et des opérations qui pose problème : l'évolution de la production depuis la première campagne (1979-1980) puis la décision d'arrêter Katiola, comme Sérébou, à l'issue de la campagne 1983-1984 conduisent à s'interroger sur les fondements réels et les modalités de réalisation, non seulement du complexe de Katiola, mais aussi de l'ensemble du programme sucrier ivoirien.

Les principales données recueillies auprès du directeur du complexe ont été regroupées dans le tableau 78 . Les tonnages de cannes broyées et la production de sucre roux ont progressé jusqu'en 1982-1983. La montée en production, au regard des seuls résultats globaux, s'est apparemment effectuée de manière satisfaisante. Les résultats de la campagne 1983-1984 ont en revanche été mauvais, comme dans tous les complexes, la production nationale de sucre ayant chuté de 32,9% (125 500 tonnes contre 187 000 tonnes). Le rapport économique et financier accompagnant la loi de Finances 1985 (2) attribue la baisse de production d'une part aux effets du déficit pluviométrique de 1983 (diminution consécutive du volume d'eau dans les retenues et graves problèmes de disponibilité en eau pour l'irrigation)

---

(1) Le schéma et les étapes de la fabrication du sucre à Katiola-Marabadiassa, décrits par le chef de fabrication du complexe dans le numéro 6 du Journal du Sucre, magazine de liaison et d'information de la SODESUCRE, sont classiques. On en trouvera un résumé en Annexes.

(2) Pour l'agriculture, compte rendu dans Afrique-agriculture n° 114, février 1985.

Tableau 78 Evolution de la production du complexe de Katiola-Marabadiassa

	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984
Surfaces sous cannes (ha)	1 680 (30.09.79)	3 219 (30.09.80)	4 388 (30.09.81)	5 187 (30.09.82)	- -
Surfaces récoltées (ha)	1 417,0	2 845,37	4 036,0	?	4 926,0
Tonnes de cannes broyées	89 526,4	185 740,8	215 744,1	255 898,8	182 315,2
Tonnes de sucre roux	5 526,8	15 162,8	19 915,1	27 307,9	18 090,6
Tonnes de mélasse	4 225,5	10 224,3	10 972,9	12 106,7	9 835,8
Rendement canne (T/ha)	63,18	65,27	53,45	?	37,0
Rendement sucre (T/ha)	2,98	5,32	4,93	?	3,67

Source : SODESUCRE-Katiola

et aux fortes attaques du borer (chenille creusant des galeries dans les tiges : 20 à 25% des entre-noeuds de cannes étaient perforés), d'autre part "à certaines difficultés techniques concernant la gestion de l'irrigation ou le programme des récoltes". Ces arguments méritent réflexion. La sécheresse de 1983 (rappelons que la récolte 1983-1984 de café a atteint son plus bas niveau historique depuis 1961-1962, et que les résultats de la campagne cotonnière ont été catastrophiques dans le Centre) est certes largement responsable du recul de la production sucrière, mais on ne peut lui imputer la faiblesse et la diminution progressive des rendements en canne et en sucre qui caractérisent le complexe de Katiola depuis la campagne 1980-1981 (compte non tenu des résultats de la campagne 1982-1983 : la superficie récoltée n'ayant pu être retrouvée; le rendement en sucre est alors probablement repassé au-dessus de 5 tonnes/ha, ce qui est de toute façon insuffisant, les bons rendements en culture irriguée étant situés entre 8 et 12 tonnes/ha). C'est donc ailleurs qu'il faut rechercher les véritables raisons de l'échec de l'opération Katiola : on ne décide pas de fermer un complexe représentant 47 milliards CFA (1978) d'investissements, employant 1 274 salariés permanents et 2 243 travailleurs temporaires, et distribuant plus d'1,7 milliard en frais de personnel à partir du simple constat d'un déficit pluviométrique annuel qui a touché tous les complexes celui de Katiola n'ayant pas eu, de surcroît, le plus faible taux d'efficacité (1) depuis sa mise en route.

A l'échelle régionale, on peut s'interroger sur la localisation même du complexe. La culture irriguée de la canne à sucre et les différents besoins de cette graminée aux racines profondes, comme les conditions minimales

---

(1) Le rapport moyen $\frac{\text{production réelle}}{\text{potentiel nominal}}$ sur les années 1980-1984 donne 93% pour Borotou, 58% pour Ferké I, 50% pour Katiola, 47% pour Zuénoula, 43% pour Ferké II et 40% pour Sérébou.

de sa bonne maturation, sont connues des agronomes et des techniciens agricoles, y compris en Côte d'Ivoire, où les premières tentatives de culture de canne ont débuté en 1961. Les essais initiaux ont été effectués non loin d'Adiopodoumé, dans les marais de l'Agnéby, et près de Sinkaha, sur le Bandama, à 35 km environ de Katiola, site qui sera transformé dès 1962 en station centrale de la canne à sucre (1). Puis d'autres centres d'essais ont été ouverts à Oumé et Maminigui, Koudougou (sous-préfecture de Bouaflé) et enfin Ferké, où la longueur de la saison sèche (6mois) et la période d'harmattan favorisent l'accroissement de la teneur en sucre de la canne. Les responsables de l'agriculture ivoirienne n'ignoraient donc rien du cycle végétatif de la canne et des exigences édaphiques et hygrométriques, étant entendu que la maîtrise parfaite de l'irrigation, c'est à dire non seulement de l'apport d'eau mais aussi et surtout du drainage, est une condition indispensable à la réussite. C'est pourquoi les rapports établis par les experts mauriciens et égyptiens sur les complexes du "Centre" (2), dont les conclusions, remises à la Direction Technique du siège de la SODESUCRE, sont résumées dans le n° 6 du Journal du Sucre, laissent l'observateur perplexe . On y apprend que "la richesse en sucre des cannes sur les trois complexes du Centre du pays était faible et bien en dessous des prévisions". Parmi les causes de cette "désagréable surprise", les experts notent :

-"par suite d'une connaissance insuffisante du milieu dans cette région , il n'a guère été tenu compte de la spécificité des variétés, et les variétés les plus plantées, comme N CO 376 et M 3145, qui donnent des résultats satisfaisants à Ferké, se sont révélées bien médiocres dans le Centre";

---

(1) A. SAWADOGO, 1977.

(2) Il s'agit de Katiola et Sérébou, ainsi que de Zuénoula pourtant localisé dans la région dite "Centre Ouest".

-" il semble aussi que le sol, après défrichement de la forêt, soit suffisamment riche, ou même trop riche en azote, pour la canne; cet élément indispensable au tonnage est par contre néfaste pour la maturation, et sa quantité doit être bien calculée" ;

-" le climat est moins favorable que pour les complexes de Ferké et Borotou : l'insolation y est plus faible et surtout l'écart de température entre le jour et la nuit, qui favorise une bonne maturation, est nettement moins élevé qu'au Nord".

Sans tomber dans un raccourci systématiquement négatif, force est de constater que le complexe de Katiola (comme les deux autres complexes du "Centre") a été lancé dans un état d'impréparation totale : mauvaise connaissance des conconditions agro-climatiques, erreurs dans les proportions variétables et la fumure, "découverte" pour le moins surprenante des caractéristiques des sols après le défrichement initial. De plus, les conditions mêmes de la récolte ont été imprudemment conçues par projection simpliste de techniques utilisées ailleurs et dont on pensait qu'elles s'imposeraient aisément :

-" les trois complexes devaient récolter la majeure partie de leurs cannes avec des moissonneuses-tronçonneuses. La mise au point des machines, le manque d'expérience des conducteurs, les cannes couchées ou mal brûlées, le buttage insuffisant, tout cela a concouru à faire déverser dans les remorques beaucoup de paille, de bouts blancs et même de sable avec les cannes proprement dites".

On peut certes estimer qu'il s'agit là d'erreurs "de jeunesse", et que certains facteurs négatifs, qui caractérisent nécessairement une période de mise en route, peuvent être promptement corrigés. Il n'empêche qu'à Katiola les

rendements n'ont cessé de décroître, et que le problème de la mécanisation de la récolte n'a jamais pu être résolu, puisque la coupe a été entièrement manuelle lors de la dernière campagne 1983-1984.

Tableau 79 Evolution des types de coupe sur le complexe de Katiola. (% du tonnage récolté)

Campagne	Coupe mécanique	Coupe manuelle
1979/1980	54,1%	45,9%
1980/1981	22,3%	77,7%
1981/1982	8,6%	91,4%
1983/1984	0	100,0%

Source : SODESUCRE-KATIOLA

Rien n'apparaît dans le rapport des experts sur la gestion et la conduite de l'irrigation par aspersion, toujours difficile à contrôler surtout lorsque souffle l'harmattan, mais on peut s'interroger, compte tenu de l'implantation du complexe en aval de Ferké I et II, sur l'état réel des réserves et des disponibilités en eau dans le Bandama, même grossi des apports du Bou, lors de périodes de pompage. Il est donc légitime de poser la question de la localisation du complexe agro-sucrier de Katiola.

La rapidité avec laquelle on a procédé,à partir de 1976,à la réalisation quasi-simultanée de 5 complexes (Ferké I entre en production en 1974-1975) n'est-elle pas significative d'autre chose que de la mise en oeuvre d'une politique conçue et préparée à partir des enseignements de la recherche agronomique et des nécessaires expérimentations préalables? Dans le

plan quadriennal 1967-1970 et dans le plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1971-1975, il n'est d'ailleurs question que d'un seul complexe sucrier, celui de Ferké, dont les objectifs consistent à satisfaire les besoins nationaux aux horizons 1975 et 1980, le barrage destiné à irriguer le complexe servant également à la riziculture. Quelques éléments de réponse peuvent être apportés en examinant la lecture du programme sucrier que font certains auteurs ivoiriens. Après avoir décrit les différents essais antérieurs à 1970, A. SAWADOGO explique que Ferké abrite le premier complexe sucrier du pays parce que les considérations d'équilibre régional "font pencher la balance en faveur du Nord" (1). A. HAUHOUOT n'hésite pas, en présentant les projets du "rêve ivoirien", à ethniciser les complexes sucriers : apparaissent ainsi sous sa plume un groupe "Sénoufo" (Ferké I, Siluë Niakaramandougou, Katiola), un groupe "Malinké" (Borotou, Sorotona, Mankono), un groupe "Baoulé" (Bodokro, Marabadiassa, Sérébou, Dimbokro), un groupe "Gouro" (Zuénoula, Gohitafla, Maminigui) et ... le site de Bouna (2). Tout se passe comme si le choix des différents sites correspondait, en quelque sorte, à une distribution ethno-politique aussi subtile que complexe (3), à l'intérieur de laquelle les paramètres du milieu physique semblent n'avoir eu qu'un rôle discriminant mineur, et, sauf pour les ressources en eau, pas nécessairement fondamental. A cet égard, il n'est pas inutile de souligner que le complexe de Katiola-Marabadiassa est certes situé aux confins méridionaux du pays Tagwana, mais surtout au contact entre ce dernier et d'une part les populations rurales Malinké les plus avancées à l'Est, (population Méré, appartenant au groupe Koro localisée dans la sous-préfecture de Tiéningboué),

---

(1) A. SAWADOGO, 1977, p. 158.

(2) A. HOUHOUOT, 1979.

(3) Sans son entretien avec R. DENIEL, le directeur du complexe de Sérébou, parlant du peuple Ano, dit :"Le complexe lui a été donné pour l'aider à se développer", in R. DENIEL, 1981.

d'autre part les limites septentrionales du pays Baoulé (groupe Satikran de la sous-préfecture de Botro) : faut-il y voir un bel exemple de la volonté présidentielle d'allotir un "pôle de développement" concourant à l'unité nationale et fonctionnant au profit de populations jusqu'alors délaissées par les grandes opérations de développement? La clé réelle des localisations est à rechercher, à notre sens, dans une quête permanente de légitimité que traduisent des actes fondés sur une pratique de pari au moment favorable ; les années 1974 - 1975 furent sans doute appréhendées, sous l'effet de la conjoncture du marché sucrier, comme le bon moment du pari sucrier. Reste à savoir, compte tenu du mode de passation des contrats de gré à gré pour 4 des 6 complexes, qui a finalement choisi les localisations, et pourquoi : ce ne sont certainement pas des seuls impératifs techniques que la réponse peut procéder.

Les résultats obtenus sur le site de Katiola sont bien entendu à l'origine de la décision de fermeture. Mais cette dernière a été accompagnée d'une "restructuration" des 4 autres complexes, avec un objectif de production totale fixé à 220 000 tonnes de sucre. Une meilleure valorisation des produits a été recherchée par l'installation, en 1984, d'une agglomérerie à Zuénoula, et en 1985 d'une raffinerie-agglomérerie à Borotou (capacité unitaire = 40 000 tonnes de sucre blanc dont 25 000 tonnes en morceaux et 15 000 tonnes en granulé). Ce nouveau plan sucrier, dont le coût est d'environ 11,5 milliards CFA, a été décrit par M. KOUAME KRA, directeur général de la SODESUCRE, dans Fraternité Matin du 31 mai 1985. Ferké I, Borotou et Zuénoula sont spécialisés dans le sucre blanc commercialisé dans le pays (conquête du marché intérieur avec contrôle des circuits de commercialisation) et dans les pays limitrophes ; Ferké II restera spécialisé dans le sucre roux destiné à l'exportation (1).

---

(1) Depuis le 26 janvier 1983, les exportations de sucre sont assurées par la Caisse de stabilisation.

Le "problème Katiola" (1) est donc indissociable de l'évolution de l'ensemble du programme sucrier. Ce dernier, mis en place rapidement avec des coûts, en particulier d'irrigation, mal étudiés, une standardisation du matériel agricole mal appréhendée, et des investissements d'une ampleur considérable (300 milliards CFA 1980), a conduit l'Etat ivoirien à une dangereuse politique d'endettement dont les contreparties financières sont considérables puisque 48% des revenus directs et indirects de l'activité sucrière sont distribués "à l'extérieur" (2), du fait du poids des intérêts sur emprunts et des amortissements (3). En conséquence, le prix de revient du sucre ivoirien est élevé, d'autant plus que les cours mondiaux, malgré quelques brefs mouvements de hausse, ont considérablement diminué entre 1980 et 1983 (4). L'amélioration des prix de revient demeure donc une priorité absolue, surtout dans un contexte général de négociation entre l'Etat ivoirien et le FMI (programme d'ajustement 1981-1983, programme 1984) dont une des principales exigences est "l'assainissement des finances publiques" : la fermeture de Katiola et de Sérébou en juin 1984 est ainsi présentée comme une décision "courageuse", ces deux complexes ne dégageant pas de profits suffisants pour couvrir leurs dépenses d'exploitation (5). Compte tenu des prix de revient actuels et de la mauvaise organisation (en 1981-1982, 40 000 tonnes de sucre seulement ont pu être raffinées pour 165 000 tonnes produites, alors que la consommation ivoirienne de sucre blanc atteint 80 000 tonnes), l'Etat doit subventionner la SODESUCRE pour l'exploitation, pour le remboursement des emprunts contractés, comme il subventionne les

---

(1) Katiola comme Sérébou sont théoriquement reconvertis en complexes céréaliers de soutien à la politique d'autosuffisance alimentaire, pouvant éventuellement revenir à la production sucrière.

(2) C. AUBERTIN, 1983.

(3) 58% des charges d'exploitation pour ces deux postes, à Katiola (C. AUBERTIN. 1983).

(4) C. AUBERTIN estime le prix de revient à 240 F. CFA/kg, intérêts et amortissements compris, pour 1980, le cours mondial n'excède alors pas 100 F. CFA. Les données fournies par la SODESUCRE hors amortissements et frais financiers, sont : 180 F. CFA pour 79/80, 160 F.CFA pour 80/81, 155 F. CFA pour 81/82.

(5) Bulletin du FMI, 3/12/1984, p. 360.

exportations de sucre. Ainsi qu'il est écrit dans le dossier de présentation du programme sucrier ivoirien (1) "la Côte d'Ivoire n'est donc pas un producteur de sucre adapté au marché mondial". Mais le programme lui-même et ses conditions de réalisation étaient-ils "adaptés" à la Côte d'Ivoire? On peut certes considérer que la sécurité de l'approvisionnement a son propre prix politique et, qu'au fond, c'est un juste retour des choses que de subventionner les programmes de mise en valeur du Nord avec l'argent du café et du cacao du Sud. Toutefois c'est moins cette redistribution, somme toute justifiée, que la précipitation et les choix effectués, non prévus par ailleurs par la planification, qui sont en cause : après tout, il était possible de satisfaire les besoins nationaux autrement que par la multiplication de complexes sophistiqués et coûteux, dont on peut se demander si le nombre et la localisation étaient toujours justifiés autrement que par les intérêts des sociétés commercialisant les unités de production en Afrique de l'Ouest et par le fait politique présidentiel. Comme le rappelle opportunément C. AUBERTIN, "ces programmes ont été conduits dans l'euphorie, et dans une économie sous-développée, l'euphorie, qu'elle soit pétrolière ou caféière, a rarement conduit à autre chose qu'à de cruels réveils" (2).

---

(1) L'exportateur ivoirien, n° 32 janvier-mars 1983, le programme sucrier ivoirien, p. 5-39.

(2) C. AUBERTIN, 1983.

UNIVERSITE DE PARIS X, NANTERRE
Centre d'Etudes Géographiques sur l'Afrique Noire

INDUSTRIALISATION ET URBANISATION EN COTE D'IVOIRE

Contribution géographique à l'étude de l'accumulation urbaine

Tome II

THESE POUR LE DOCTORAT ES-LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES PRESENTEE PAR

Alain DUBRESSON

Sous la direction du Professeur Paul PELISSIER
Soutenue le 15 janvier 1988

1988

TOME II

DEUXIEME PARTIE

EMPLOI INDUSTRIEL, MOBILITE GEOGRAPHIQUE ET CITADINISATION DES SALARIES.

Regroupées au sein des villes, accolées au contact des fronts d'urbanisation ou isolées à peu de distance de ces derniers, les usines constituent des lieux spécifiques dans et autour desquels s'agglomèrent les hommes mobilisés pour mettre en oeuvre le processus de production manufacturière. La mise en mouvement vers l'emploi industriel contribue au peuplement des cités ivoiriennes, et si la ville, comme le souligne avec vigueur M. RONCAYOLO "est le lieu où s'établit, se construit sur une base territoriale, la division du travail" (1), elle constitue un réceptable où l'agrégation des travailleurs pose non seulement la question de ses modalités et de ses formes, mais surtout celle de ses conséquences, sur la durée, pour tous ceux qui ont accédé à la condition salariale et citadine. La spatialisation de la main-d'oeuvre manufacturière dans les usines comme dans les villes, la mise au travail industriel et le nécessaire échange de tout ou partie du revenu salarial contre les biens nécessaires à la vie quotidienne provoquent des déplacements et des brassages de population, engendrent à priori des ruptures avec les pratiques antérieures et devraient favoriser l'émergence d'un groupe social spécifié par ses relations au procès de travail et sa condition citadine. Pour tenter de comprendre les liens organiques entre l'industrialisation et l'urbanisation entendue ici comme le processus de citadinisation des salariés, nous adopterons un fil conducteur simple en partant de la mise en mouvement vers l'emploi industriel puis en considérant l'insertion urbaine par l'examen de l'habitat et des conditions de la vie quotidienne.

---

(1) M. RONCAYOLO, 1983, p. 20.

Pour ce faire, le travail de terrain a résolument été conduit dans les usines comme sur les lieux d'habitat, dans la double intention d'une part de ne pas considérer les travailleurs en tant que simple force de travail mobilisée par les employeurs mais en les appréhendant aussi comme acteurs de leur propre itinéraire, d'autre part de déceler des indicateurs de stratégies migratoires englobant le travail industriel urbain dans leur champ de déploiement.

La méthode de travail adoptée combine donc le recueil de données sur les lieux de travail et hors de l'établissement industriel, le plus souvent au domicile des salariés. Elle repose sur des enquêtes en cascade permettant d'affiner progressivement les réponses, voire d'infléchir et de modifier le questionnaire préalablement établi, dont le contenu ne peut être rendu crédible que par la seule pratique de terrain. Ce jeu de miroir permanent rend longue et souvent fastidieuse la collecte des données, mais c'est un impératif qui s'impose d'autant plus que les sources disponibles dans les entreprises industrielles (fichiers du personnel, cahiers de main-d'oeuvre, listings mécanographiques) ne fournissent qu'une image partielle et imparfaite des salariés. On y trouve généralement la date d'embauche, la nationalité, l'appartenance ethnique, le lieu de naissance, le statut matrimonial et le nombre d'enfants déclarés, le niveau scolaire, la catégorie professionnelle, le poste ou l'atelier de travail, enfin les principaux éléments de la "carrière" dans l'entreprise (promotions, sanctions, mutations). Ces renseignements sont certes amplement suffisants pour assurer la gestion du personnel, paiement des salaires et des diverses primes, élaboration du dossier CNPS, évaluation des demandes de crédit et suivi des remboursements, mais ils ne peuvent être utilisés, en l'état, pour comprendre les mouvements

de population liés à l'emploi industriel et la condition citadine des salariés. Ainsi les "lieux de naissance" apparaissent-ils quelquefois très détaillés (le village, la sous-préfecture et la préfecture sont indiqués) mais ils demeurent souvent très vagues (seul le département est mentionné) ; le statut matrimonial officiel n'est pas révélateur de la réalité du vécu quotidien et le nombre d'enfants déclarés n'est qu'un indicateur très sommaire de la taille et de la composition des familles ouvrières.

Il faut donc recourir à des enquêtes monographiques, conçues d'abord comme une investigation sur échantillon à partir de trois paramètres disponibles dans tous les fichiers du personnel, les catégories professionnelles dont dépendent les revenus salariaux, les postes de travail occupés et l'ancienneté dans l'établissement, l'hypothèse de départ étant que les différenciations possibles au sein de la main-d'oeuvre (origines, insertion et pratiques urbaines) sont corrélées aux qualifications et aux revenus. Ces enquêtes sur échantillon stratifié ont été réalisées à l'aide d'un questionnaire assez fermé, divisé en 5 thèmes principaux : le salarié et son itinéraire socio-géographique antérieur à l'emploi industriel; le statut d'habitant et le descriptif des conditions de logement ; la taille et la composition des unités de résidence ainsi que les activités des résidents, y compris les activités complémentaires du salarié ; les dépenses et leur localisation ; les formes d'aide données ou reçues.

Dans les usines, après accord des responsables d'entreprise, des délégués du personnel et bien entendu des salariés sollicités, les entretiens ont été facilités par la possibilité de détacher les travailleurs de leur poste pour une durée d'environ 50 minutes. Avec leur assentiment, les entretiens se sont poursuivis à domicile, sans durée déterminée, les questions devenant ouvertes et les fils conducteurs de l'interrogation se modifiant alors au gré des

propos. N'ont été interrogés que les manoeuvres, les ouvriers spécialisés (OS), les ouvriers professionnels (OP), les agents de maîtrise (AM) et les employés : en effet, dans les catégories d'ingénieurs,cadres et personnels de direction, les revenus indirects procurés par diverses prestations (logement, électricité, eau, téléphone, carburant, véhicule, personnel de maison sont pris en charge, pour tout ou partie,par les entreprises) rendent caduque toute comparaison avec les salariés producteurs, auxiliaires de production ou employés.

Aux monographies par établissement ont succédé des séries d'entretiens plus approfondis, visant surtout à reconstituer la biographie des salariés avec lesquels les contacts avaient été les plus fructueux. Le recueil de ces histoires de vie, effectué parfois en plusieurs temps dans des conditions et des lieux fort divers allant de la prise de note pendant un entretien à domicile à des discussions totalement informelles autour d'une "grosse" (1) dans un "maquis" (2),avait pour objectif d'identifier et d'illustrer des types de mobilité géographique et sociale et de pénétrer aussi loin que possible dans le quotidien des salariés. En définitive, se sont souvent de ces appréhensions totalement ouvertes, dont le contenu a bien des fois été laborieusement reconstitué après-coup, ce qui conduit à casser le fil biographique pour ne retenir que les propos relatifs au questionnement initial, que les plus riches enseignements ont été tirés.

Dans les usines abidjanaises, où les enquêtes ont été menées entre mars et octobre 1982, il était vain de vouloir rechercher à tout prix une représentativité

---

(1) Bouteille de bière d'1 litre, le bock SOLIBRA est aussi dénommé "Badjan" ou "22 places" (allusion à un véhicule de transport en commun) dans le langage populaire urbain.

(2) Débit de boisson et lieu de restauration populaire à trois significations, culinaire, culturelle et politique. (F. KOUAKOU NGUESSAN, 1983.)

statistique sur plus de 35 000 salariés. Aidé par 4 enquêteurs permanents, notre parti-pris a été d'optimiser les moyens disponibles en choisissant la qualité des réponses comme contrainte principale plutôt que la course souvent illusoire à une représentativité statistique d'ailleurs éphémère. Pour ce faire, l'idée de départ consistait à passer le questionnaire auprès de 350 salariés, soit très modestement 1% de l'effectif total. L'enquête a été arrêtée au deux cent cinquantième individu interrogé, car la répétitivité des réponses recueillies et les homogénéités de comportement et de pratiques constatées ne justifiaient plus la continuation des entretiens. Bien que la représentativité statistique ne soit pas assurée, l'expérience de terrain nous incite à penser qu'une enquête de plus vaste envergure, sur 10% des travailleurs par exemple, soit 3 500 personnes, ne nous en aurait pas appris beaucoup plus. C'est donc à mi-chemin de l'enquête lourde et de l'intimisme réducteur que se situe une démarche qui vise surtout à identifier des mécanismes et des comportements. La collecte des données a été effectuée dans 12 établissements manufacturiers, tirés au sort dans le parc de chaque zone industrielle : BLOHORN, MAC, SISEP, SOTEXI à Vridi, NOVALIM, CERAM/ANTENN, UNIWAX à Banco-Nord, BRACODI, SIEM, ALLIBERT dans les anciennes zones de l'île de Petit-Bassam, SOTICI et MIAM à Koumassi. Dans chaque établissement, le dépouillement des fichiers disponibles à permis le tirage d'un échantillon élaboré à partir des catégories professionnelles.
La même opération a été reconduite en 1984, dans les complexes textiles d'Agboville, de Dimbokro et de Bouaké. Dans la cité de l'Agnéby, une première collecte avait été effectuée en 1979 (1) sur 208 salariés, soit 13,8% des 1 504 travailleurs figurant alors sur le cahier de main-d'oeuvre. L'exploitation d'un questionnaire léger, distribué en 1983 par la direction de la COTIVO à 1 058 salariés, a permis d'approfondir les données antérieures sur le problème

---

(1) A. DUBRESSON, 1981-1982.

du logement et d'effectuer une nouvelle évaluation des dépenses. A Dimbokro et à Bouaké, le dépouillement des listings informatiques sur 1198 salariés à UTEXI et 1041 à ERG a permis de tirer un échantillon de 125 salariés, soit respectivement 11,2% et 4,9% des effectifs totaux.

A Katiola, l'équipe ORSTOM a commencé les premières enquêtes en janvier 1984, alors que la décision de fermeture du complexe sucrier n'a été rendue publique qu'ultérieurement. Le complexe avait été choisi en fonction des travaux déjà réalisé sur les autres unités de la SODESUCRE : seule celle de Katiola-Marabadiassa n'avait pas encore été étudiée dans une optique de compréhension des rapports entre l'activité agro-sucrière et la croissance urbaine. Au regard du calendrier établi, il n'était guère envisageable d'enquêter directement à la hâte, sauf pour recueillir les doléances et les vécus de crise, auprès des salariés touchés par les licenciements dès mars 1984. Il a donc fallu recourir aux dossiers individuels du personnel ainsi qu'aux fascicules concernant les embauchés permanents que la direction du complexe a bien voulu communiquer partiellement avant leur archivage final.

CHAPITRE I LA MISE AU TRAVAIL INDUSTRIEL : BASSINS DE MAIN-D'OEUVRE ET ACCES AUX USINES.

I) LA MAIN - D'OEUVRE ABIDJANAISE : LE POIDS DE L'EXTRACTION URBAINE IVOIRIENNE.

1) L'aire de recrutement : ivoirisation et provenances urbaines.

- Des migrants surtout ivoiriens

. La répartition des salariés par nationalités et lieux de naissance montre le poids considérable d'une part des Ivoiriens, d'autre part des migrants. Avec plus de 4/5 des effectifs enquêtés, les travailleurs de nationalité ivoirienne sont largement majoritaires, ce qui est conforme aux données et à l'évolution connues par ailleurs pour l'ensemble des activités industrielles du pays, non compris le B.T.P. : d'après la Chambre d'Industrie, la part des Ivoiriens est en effet passée entre 1971 et 1981-1982 de 61,4% à 75% du total des effectifs et de 64,2% à 77,6% des effectifs de salariés africains. L'épreuve de la "conjoncture" et la réduction du nombre d'emplois ont accentué, semble-t-il, le phénomène d'ivoirisation : pour l'année 1984, l'enquête de main-d'oeuvre (1), qui permet tous les quatre ans, de recenser les salariés du secteur moderne privé et para-public, indique que la part des Ivoiriens, dans les branches manu-

---

(1) Cette enquête a été effectuée par l'ONFP et la direction de l'Emploi du Ministère du Travail et de l'Ivoirisation des cadres.

facturières s'élève à 79,3% des effectifs africains. Cette évolution procède d'une volonté politique affirmée, que traduisent diverses mesures d'ordre juridique : ainsi, depuis 1974, les étrangers ne peuvent-ils plus s'inscrire à l'Office de la Main-d'Oeuvre de Côte d'Ivoire (OMOCI) ; or, cette inscription est obligatoire pour solliciter un emploi salarié et pouvoir y accéder légalement, même si les pratiques de "couloir" persistent (1) et alimentent toujours des circuits non conformes au droit écrit.

Tableau 80 Lieux de naissance et nationalités des 250 salariés abidjanais enquêtés.

	Ivoiriens	%	Africains étrangers	%	Total	%
ABIDJAN	11	5,4	4	8,3	15	6,0
RESTE DE COTE D'IVOIRE :	191	94,6	-	-	191	76,4
- Sud	73					
-Centre Ouest	45					
-Centre	40					
-Ouest	15					
-Nord	7					
-Sud Ouest	6					
-Est	5					
ETRANGER	-	-	44	91,7	44	17,6
-Burkina Faso			36			
-Mali			3			
-Togo			2			
-Sénégal			1			
-Cameroun			1			
-Nigéria			1			
TOTAL	202	100,0	48	100,0	250	100,0
%	80,8		19,2		100,0	

---

(1) "Faire couloir", c'est faire acte de sollicitation, avec contre-partie monétaire et/ou appui d'un parent ou d'un ami dans une entreprise, un ministère, un établissement scolaire par exemple.

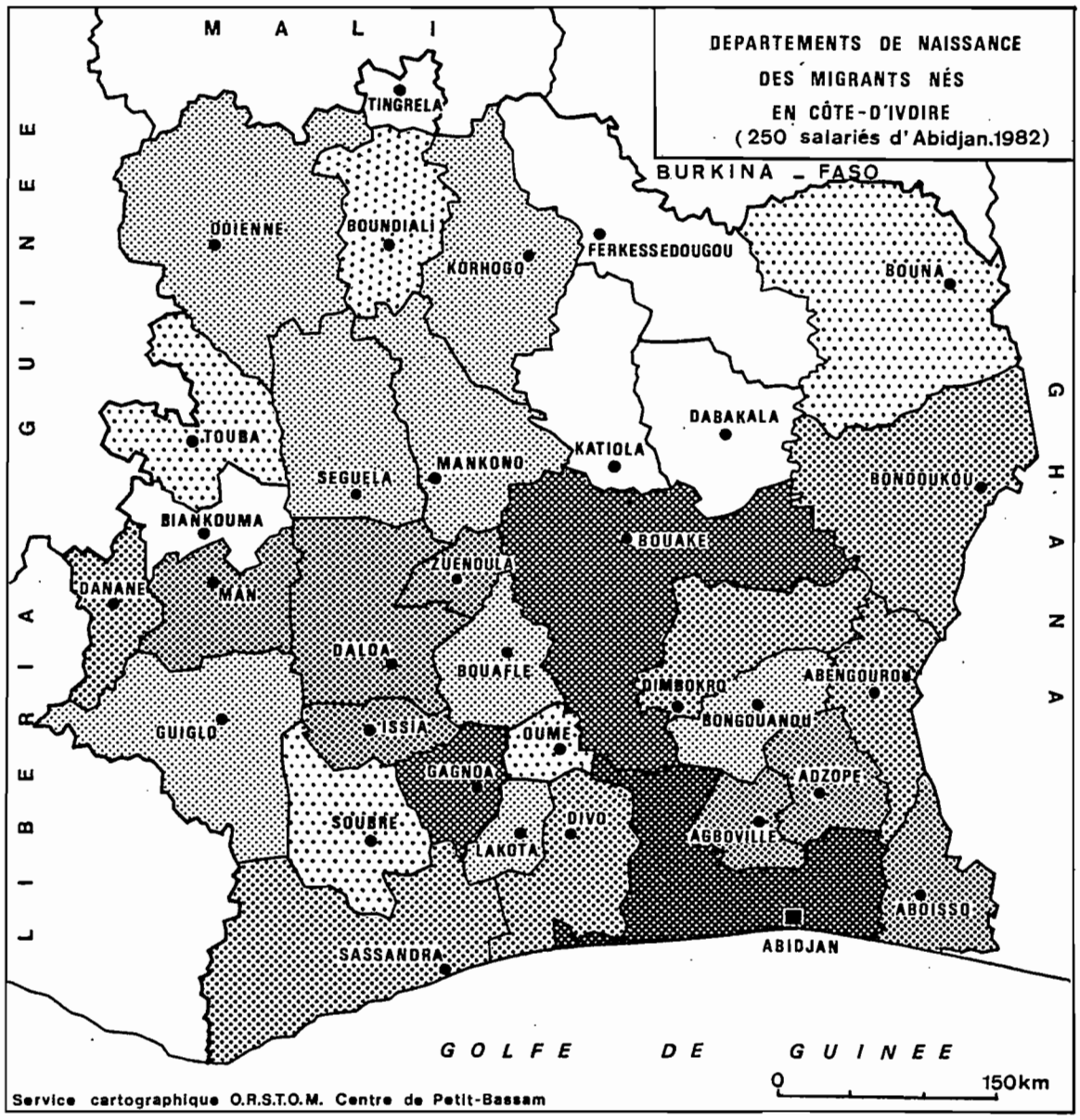
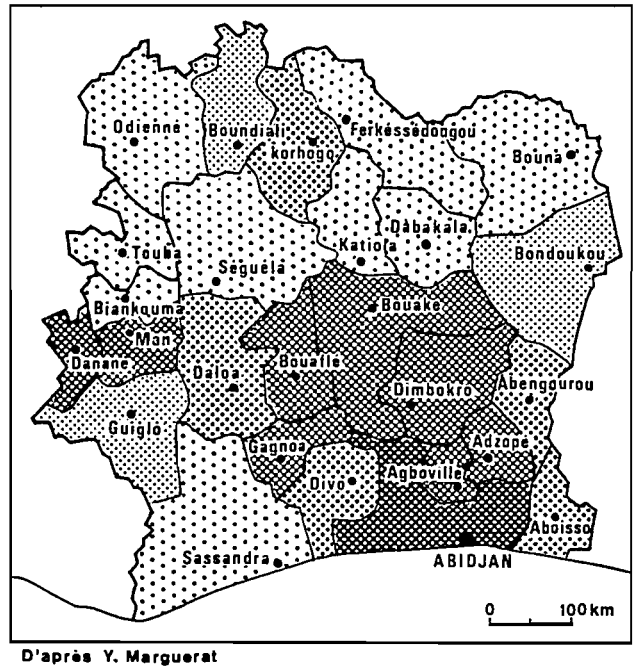

DEPARTEMENTS DE NAISSANCE
DES MIGRANTS NÉS
EN CÔTE-D'IVOIRE
(250 salariés d'Abidjan.1982)
M A L I
BURKINA - FASO
G H A N A
L I B E R I A
G U I N E E
TINGRELA
ODIENNE
BOUNDIALI
KORHOGO
FERKESSEDOUGOU
BOUNA
DABAKALA
TOUBA
SEGUELA
MANKONO
KATIOLA
BONDOUKOU
BIANKOUMA
BOUAKE
ZUENOULA
DANANE
MAN
DALOA
BOUAFLE
DIMBOKRO
ABENGOUROU
GUIGLO
ISSIA
OUME
BONGOUANOU
GAGNOA
ADZOPE
SOUBRE
DIVO
LAKOTA
AGBOVILLE
ABOISSO
ABIDJAN
SASSANDRA
G O L F E D E G U I N E E
0
150km
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam
< 1%
1 à 2%
2,1 à 3%
3,1 à 5,2%
⩾ 10%
⩾ 15%
Aucun lieu de naissance

FIG. 67

DENSITE DE POPULATION PAR DEPARTEMENT, 1975

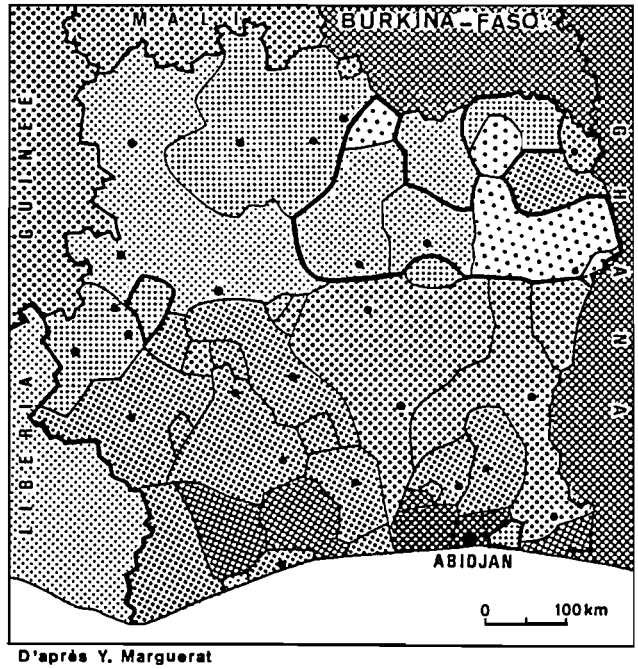


D'après Y. Marguerat

< 10 | 10 à 19 | 20 à 29 | 30 à 40 | ⩾ 40 hab. au km2

FIG.68

PROPORTION DE MIGRANTS URBAINS
PRESENTS A ABIDJAN (PAR PLAGES ETHNIQUES)



D'après Y. Marguerat

< 20% | ⩾20% | ⩾25% | ⩾35% | ⩾45% | ⩾55% | ⩾65% des urbains sont présents à Abidjan

FIG. 69

Les natifs de la métropole ivoirienne sont peu nombreux, 6% du total, soit moins que la part relative des résidents nés à Abidjan (10,1%) dans l'ensemble de la population de l'agglomération âgée de 15 à 59 ans, groupes d'âges auxquels appartiennent les travailleurs enquêtés (1). La main-d'oeuvre de l'industrie manufacturière est donc composée essentiellement de migrants dont l'aire d'origine couvre en quasi totalité le territoire ivoirien et s'étend bien au delà des frontières du pays.

La distribution par départements (2) des lieux de naissance des migrants nés en Côte d'Ivoire permet une première approche du bassin de main-d'oeuvre national. Cinq départements seulement sur les trente-quatre que comptait la Côte d'Ivoire avant 1985 ne sont pas représentés (Dabakala, Katiola, Ferkéssedougou, Tingréla, Biankouma). Des constantes de peuplement de l'agglomération abidjanaise déjà soulignées dans de nombreux travaux (3) apparaissent ; à ce propos, le lecteur comparera avec profit les figures relatives aux densités de population, à la proportion de migrants vers les villes attirés par Abidjan et à l'origine des salariés de l'industrie. L'attraction la plus forte est exercée sur les espaces proches et densément peuplés (38,2% des migrants ivoiriens sont originaires de la région Sud, et en particulier des sous préfectures constitutives des départements d'Abidjan ; les aires forestières et pré-forestières caractérisées par des fortes densités relatives de population sont bien représentées (les régions Centre et Centre-Ouest regroupent respectivement 20,9% et 23,6% des lieux de naissance), contrairement au Sud-Ouest sous-peuplé;

---

(1) P. ANTOINE, C. HERRY, 1982.

(2) Le découpage est celui en vigueur au moment des enquêtes, et ne tient pas compte des modifications intervenues en 1985.

(3) En particulier : Y. MARGUERAT 1981- 1982; P. ANTOINE, C. HERRY, 1982; P. FARGUES, 1982.

enfin, peu de travailleurs proviennent de la partie septentrionale du pays (6,3% d'entre eux sont originaires des régions du Nord et de l'Est, mais le département de Bondoukou en représente à lui seul 2,1%) et même un département à forte densité comme celui de Korhogo apparait comme faiblement pourvoyeur, ce qui signifie clairement que la seule corrélation entre lieux de naissance et fortes densités est insuffisante, voire inopérante, pour rendre compte des mécanismes de mise en mouvement de la population (1). Les rapports immédiats entre la distribution du revenu à l'échelle régionale (2) et l'origine des travailleurs sont encore moins faciles à décrypter puisque ce ne sont pas des régions les moins favorisées que proviennent la plupart des salariés. Ces deux brefs constats montrent à quel point les migrations liées à l'emploi industriel ne peuvent être réduites à un simple effet de drainage de populations pauvres vers les usines abidjanaises, la ponction s'exerçant au détriment d'aires à forte charge démographique. Les conditions et les modalités de la mise au travail industriel sont beaucoup plus complexes.

L'ampleur des migrations et la diversité des provenances expliquent largement, même s'il faut se garder de confondre lieu de naissance et appartenance à un groupe culturel (3), la composition ethnique de la population salariée. Par souci de simplification et de comparaison, les groupes ethniques retenus sont ceux décrits dans l'Atlas de Côte d'Ivoire, planche B_2A intitulée "groupes culturels et ethniques",

---

(1) A titre d'exemple, les migrations Senoufo vers Abidjan demeurent peu importantes : en 1975, 4% seulement des Senoufo étaient présents dans la métropole.

(2) Cf supra Première partie, chapitre III.

(3) De même qu'il faut éviter la confusion entre lieu de naissance et nationalité; à Abidjan, 40% des femmes et 28% des hommes de la communauté burkinabé sont nés en Côte d'Ivoire d'après le RGP de 1975.

mais cela n'implique aucune adhésion quant au contenu, aux dimensions et à la pertinence historique des divisions adoptées. Le concept d'ethnie, passé au crible de la critique anthropologique et sociologique (1), a en effet été trop souvent utilisé comme une catégorie achevée rendant compte de l'organisation des chaînes de société alors qu'il ne s'agit que d'une forme de classification sociale parmi d'autres, qui a été le plus souvent fétichisée sous la période coloniale et entérinée ultérieurement comme un réel intangible. Or, comme le soulignent avec raison J.P. CHAUVEAU et J.P. DOZON, les groupements dits " ethniques" sont continuellement informés par des processus anciens et nouveaux qui produisent tout autant de l'identité que de la différence.

Tableau 81 Les groupes culturels et ethniques des salariés ivoiriens enquêtés (Abidjan 1982)

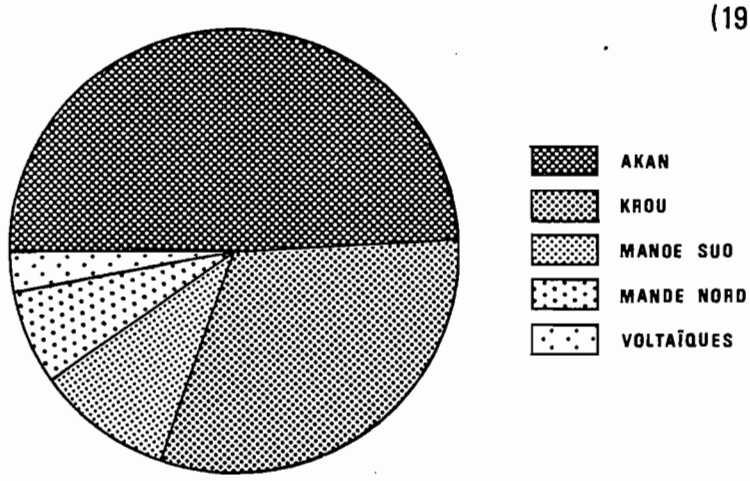
Groupes	Ensemble	%	Migrants	%	Natifs d'Abidjan	%
Akan	99	49,0	94	49,2	5	45,5
Krou	63	31,2	61	32,0	2	18,2
Mandé Sud	20	9,9	17	8,9	3	27,2
Mandé Nord	14	6,9	13	6,8	1	9,1
Voltaïques	6	3,0	6	3,1	0	0
TOTAL	202	100,0	191	100,0	11	100,0

Parmi les salariés de nationalité étrangère, c'est le poids des Burkinabé, hérité des premiers recrutements et lié à leur ancienneté dans la ville et dans les usines, qui constitue la donnée majeure. Le Burkina-Faso a longtemps constitué un bassin de main-d'oeuvre privilégié pour les

---

(1) En particulier : C. MEILLASSOUX, 1964, E. TERRAY, 1969, C.H. PERROT, 1981, F. VERDEAUX, 1981, J.P. DOZON, 1985. Sur la question de la production historique du concept, J.L. AMSELLE et E. MBOKOLO, 1985.

LES GROUPES CULTURELS ET ETHNIQUES IVOIRIENS DANS LES USINES D'ABIDJAN (1982)



COMPOSITION DES GROUPES CULTURELS ET ETHNIQUES

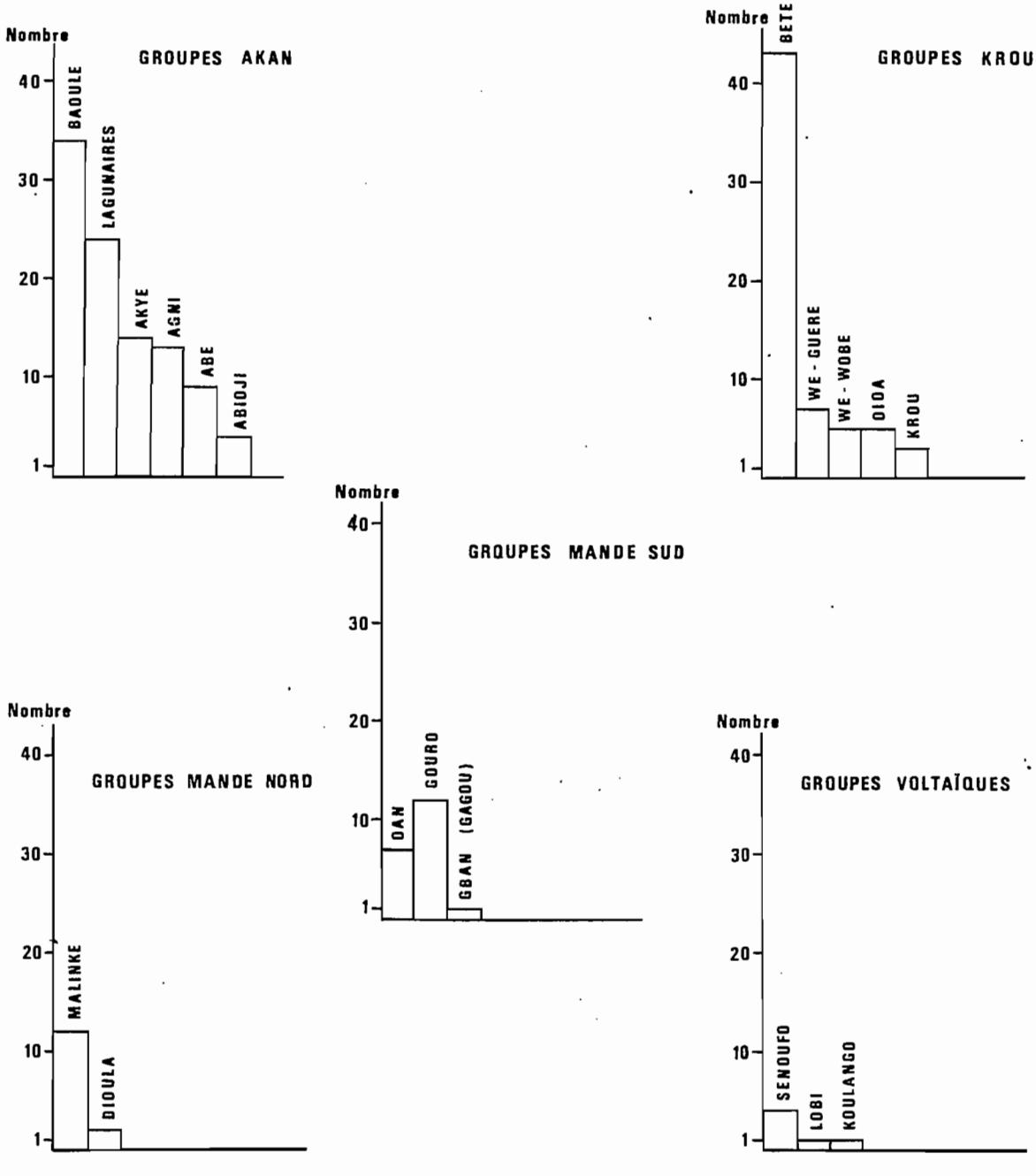


FIG. 70

industries abidjanaises ou non (1), où furent mobilisées en particulier des populations mossi et bissa (groupes auxquels appartiennent 75% des salariés enquêtés), et sans comparaison avec les autres pays limitrophes, ce qui n'est guère surprenant compte tenu des relations spécifiques entre les deux espaces politiques actuels avant et après les Indépendances (2).

Tableau 82 Nationalités et lieux de naissance des salariés étrangers enquêtés. (Abidjan 1982).

Nationalités	Migrants nés au pays	Migrants nés ailleurs en Afrique	Natifs d'Abidjan	Total	%
Burkinabé	36	-	4	40	83,2
Maliens	3	-	-	3	6,3
Togolais	2	-	-	2	4,2
Sénégalais	1	1	-	2	4,2
Nigérians	1	-	-	1	2,1
TOTAL	43	1	4	48	100,0

Les unités administratives de naissance et les appartenances ethniques déclarées ne peuvent toutefois servir de base d'investigation suffisante pour caractériser l'origine géographique des salariés migrants. C'est donc sur les lieux de naissance eux-mêmes qu'il convient de s'interroger afin

---

(1) Sur la main-d'oeuvre étrangère avant 1960, A. HAUSER, 1955.

(2) Organisation du recrutement de la main-d'oeuvre entre 1951 et 1960 par l'intermédiaire du SIAMO (Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement gratuit de la Main-d'oeuvre) auquel contribuèrent financièrement les industriels sans vouloir cependant y adhérer; tentatives de contrôle des conditions d'engagement et d'emploi des travailleurs burkinabé en Côte d'Ivoire après 1960 (E. KLEIN, 1972).

de savoir si la main-d'oeuvre actuelle provient surtout d'une masse de ruraux "déracinés" et brutalement plongée dans l'univers de la ville et de l'usine ou si l'origine de la force de travail n'est pas révélatrice d'une mise en mouvement vers l'emploi industriel qui ne procède pas d'une simple ponction dans les villages.

- Le poids des extractions urbaines

Les lieux de naissance recueillis lors des enquêtes doivent être appréhendés avec circonspection, car les sources d'erreur sont nombreuses : le lieu d'accouchement de la mère n'est pas obligatoirement celui de la résidence de l'enfant ou de la famille, les confusions sont fréquentes entre le lieu de naissance et le centre administratif de déclaration obligatoire. Cependant, le recoupement des réponses lors des enquêtes a permis de préciser au mieux les localités de naissance, ce qui n'implique pas que toutes celles recueillies et retenues soient finalement les bonnes, mais on ne peut s'évertuer à lire les résultats au $n^{ième}$ degré. Au premier dépouillement, il est apparu que les Ivoiriens originaires des villages étaient minoritaires, et que beaucoup de localités citées étaient, en 1982, définies comme des villes : mais l'étaient-elles au moment de la naissance des salariés? Pour mieux définir la nature des différents lieux de naissance, ces derniers ont d'abord été catégorisés selon leur population et leurs fonctions à la date de naissance recueillie; puis ils ont été un à un répartis dans les catégories élaborées, une même localité pouvant être classée soit en village, soit en CLC/CLS, soit en ville selon l'année de référence. Pour les années postérieures à 1965, les critères utilisés pour la catégorie des "villes" sont ceux retenus par J.P. DUCHEMIN et J.P. TROUCHAUD (1), qui désignent comme "centre urbain" tout chef-lieu de

---

(1) J.P. DUCHEMIN, J.P. TROUCHAUD, 1969.

sous-préfecture dont la population dépasse 4 000 habitants. Ce compromis entre taille et fonction est difficilement applicable aux années antérieures ; comme le soulignent justement les auteurs, il existait en 1965 de nombreux chefs-lieux issus du découpage administratif ivoirien qui ne figuraient pas parmi les agglomérations de plus de 4 000 âmes, et qui pourtant étaient dotés de fonctions administratives considérées comme "urbaines". Or, cette constatation vaut également pour la période coloniale, et nombreux sont les anciens postes administratifs qui ne furent pas comptabilisés en tant que "villes" lors des divers dénombrements en 1931, en 1948, en 1954 et en 1958, mais dont les fonctions administratives et scolaires (1)constituaient des éléments de nette différenciation avec les villages : c'est par l'intermédiaire de ces ultimes terminaux du système urbain (2) que transitaient les impulsions issus du pouvoir central et qu'étaient diffusées les normes et les images de la modernité coloniale. C'est pourquoi, en utilisant la riche cartographie consacrée dans l'Atlas de Côte d'Ivoire à l'évolution historique des circonscriptions administratives (planche D1a et D1b), nous avons recensé les chefs-lieux de cercle et de subdivision n'entrant pas dans les listes des "villes" de plus de 4 000 habitants dressées par J.P. DUCHEMIN et J.P. TROUCHAUD (3). Ces listes ont été conservées pour constituer la catégorie dite "ville" ; les chefs-lieux de cercle et de subdivision non considérés comme des "villes" forment une catégorie particulière dont les éléments ont été corrélés aux lieux et dates de naissance des salariés.

---

(1) M. TOURE, 1971, P. KIPRE, 1985.

(2) L'assimilation de la petite ville au terminal du système urbain est due à G. SAUTTER, 1981.

(3) 15 localités entre 1921 et 1931 comptent 2000 à 10 000 habitants ; 13 localités dépassent 4 000 habitants en 1948; 15 en 1954, 27 en 1958, 61 en 1965.

La répartition des lieux de naissance en catégories montre que moins du tiers des migrants ivoiriens est issu des villages stricto-sensu et que ce sont précisément les anciens chefs-lieux de cercle (CLC) et de subdivision (CLS) qui constituent les principaux pourvoyeurs de main-d'oeuvre.

Tableau 83 Catégories de lieux de naissance des salariés ivoiriens enquêtés (Abidjan 1982.)

Régions	Abidjan	Villes	CLC/CLS	Villages	Total
Sud	11	31	31	11	84
Centre-Ouest	-	8	17	20	45
Centre	-	5	22	13	40
Ouest	-	1	5	9	15
Nord	-	4	-	3	7
Sud-Ouest	-	3	2	1	6
Est	-	1	1	-	2
Total	11	53	79	59	202
%	5,4	26,2	39,2	29,2	100,0
	Migrants	53	79	59	191
	%	27,7	41,4	30,9	100,0

La documentation sur les catégories de lieux de naissance des salariés étrangers, en particulier pour les localités burkinabé , n'est pas aussi abondante : aussi faut-il se contenter des réponses obtenues, qui n'ont pas été confrontées à des sources administratives catégorisées. Les migrants burkinabé et maliens proviennent en majorité de villages, 3 Burkinabé seulement sur 36 étant nés en ville, alors que les 2 Togolais, le Nigérian et 1 Sénégalais sur 2 sont issus d'un milieu urbain.

Ces premières indications sommaires sur l'origine franchement urbaine ou non villageoise strito-sensu sont confortées par les données relatives aux niveaux scolaires : 44,6% des ivoiriens ont fréquenté l'enseignement dispensé dans des centres urbains, premier ou second cycle du secondaire (35,7%), enseignement professionnel (8,9%) et occasionnellement cycle universitaire (1%). C'est parmi les natifs des "villes" que la proportion de déscolarisés du secondaire est la plus forte, (39,7%) mais si les déscolarisés du premier cycle sont relativement plus nombreux parmi les travailleurs nés dans les anciens chefs-lieux de cercle et de subdivision que parmi les natifs des villages, la situation est inversée pour les déscolarisés du second cycle. 4 villageois sur 10 ont été scolarisés dans des établissements d'enseignement secondaire classique, technique et professionnel : ils ont donc cheminé par des villes s'ils n'y sont pas nés. La proportion de non scolarisés est faible chez les natifs des villes, mais plus du quart des originaires des villages n'ont jamais fréquenté l'école : ce n'était sans doute pas un handicap pour pouvoir accéder à l'emploi industriel lors de l'installation des premières usines, mais dans les conditions d'embauche qui prévalent aujourd'hui, un niveau scolaire égal et souvent supérieur au CM² est quasiment obligatoire pour passer avec succès les divers tests ou épreuves de sélection préliminaires : 55% des salariés ivoiriens enquêtés sont dans ce cas, mais compte tenu de l'histoire du fait industriel abidjanais, la force de travail est surtout constituée par un ensemble de déscolarisés du primaire et du premier cycle du secondaire au sein duquel sont rassemblés 67,8% des travailleurs. L'extraction villageoise directe est réduite : les 15 villageois non scolarisés et les 8 déscolarisés du primaire qui "ont fait les bancs" au village (les 12 autres ont été envoyés en ville chez un parent ou un tuteur) ne constituent que 11,4% des salariés enquêtés.

NIVEAUX SCOLAIRES DES SALARIES D'ABIDJAN ENQUETES

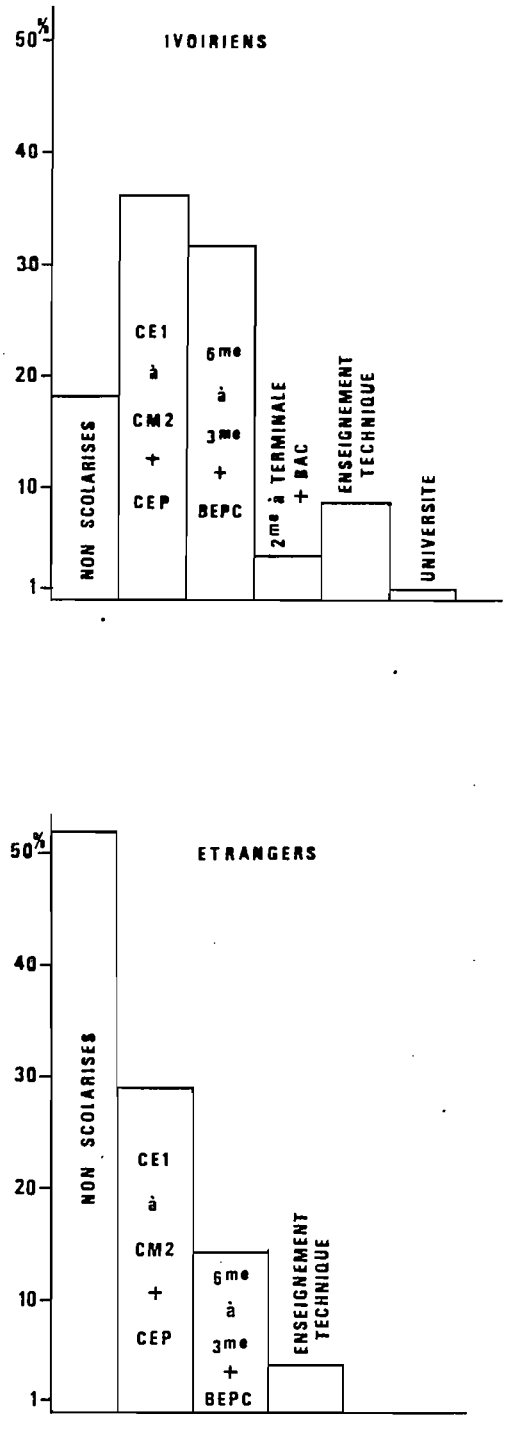


FIG. 71

En revanche, ce sont les non scolarisés qui sont majoritaires parmi les travailleurs étrangers (52,1%), dont 3 sur 4 ont un niveau scolaire inférieur au CM². Il est donc légitime de s'interroger sur les fonctions du système scolaire, et en particulier sur les effets du semis des écoles localisées dans les anciens chefs-lieux de cercle et de subdivision, et des collèges implantés dans les nouveaux chefs-lieux de département et de sous-préfecture. Les établissements scolaires semblent bien faire office de centres de transit concourant à la formation d'une main-d'oeuvre potentielle pour l'industrie manufacturière. Il est banal de rappeler que les collègiens ivoiriens constituent des classes d'âges en quête de statut social pour lesquelles, comme pour les écoliers de l'enseignement primaire, les villes et singulièrement Abidjan sont perçues comme les lieux privilégiés de réalisation d'un grand nombre d'aspirations et d'ambitions. En transmettant le savoir sur l'univers économique ivoirien et en véhiculant des images de modernité qui finissent par constituer un référent national de réussite matérielle, les établissements scolaires contribuent à la mise en mouvement vers Abidjan. Mais cette mobilisation des esprits canalisant en quelque sorte les devenirs et les trajets sociaux vers la métropole ivoirienne n'est pas une spécificité nationale, et la production symbolique de l'urbain, voire la mythification des grandes cités, sont communes à tous les systèmes scolaires. En revanche, ce qui est peut-être (?) particulier à l'état d'esprit des élèves ivoiriens est la claire conscience qu'ils ont d'une part du caractère extrêmement sélectif du système scolaire, d'autre part des limites corrélatives de leur propre horizon social. De l'étude réalisée par A. HAUSER et C. DESSALIEN, relative aux attitudes à l'égard de l'emploi des jeunes déscolarisés sans qualification sortant du CM² et des classes du second degré et inscrits à l'OMOCI d'Abidjan en 1975 (1), il ressort en effet plusieurs constats

---

(1) A. HAUSER, C. DESSALIEN, 1976.

prouvant la lucidité des laissés-pour-compte de la scolarisation. Certes, les aspirations privilégient toujours les emplois de "col blanc", mais elles demeurent pourtant modestes, y compris dans la hiérarchisation des "idéaux", puisqu'à l'exception des déscolarisés du second cycle du secondaire (1), la plupart des élèves souhaitent pouvoir un jour devenir comptables, mécanographes, employés de bureau ou techniciens, tout en sachant fort bien qu'il leur faudra pour cela acquérir une qualification qu'ils ne possèdent pas. Toutefois, les aspirations de niveau supérieur leur sont bien souvent inaccessibles compte tenu de l'offre réelle d'emploi. Aussi les horizons sociaux recherchés sont-ils différents lorsque l'interrogation porte sur les emplois auxquels les jeunes souhaitent pouvoir accéder sans formation professionnelle préalable. Les professions les plus fréquemment citées sont manuelles : mécaniciens, électriciens arrivent en tête des choix de première profession, mais contrairement aux aspirations précédentes, le salariat n'est plus exclusivement envisagé. Les métiers permettant de s'installer à son compte, en tant que travailleur indépendant, (tailleur , menuisier, ébéniste, maçon, plombier, réparateur TV-radio) apparaissent au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie des souhaits. La plupart des déscolarisés interrogés se déclarent prêts à accepter des emplois de manoeuvre, et plus de la moitié d'entre eux ne sont pas opposés à un travail agricole pour peu qu'un revenu mensuel décent, au moins égal au SMIG dont le montant est parfaitement connu, leur soit garanti. Cette exigence, la modestie des ambitions et le réalisme affiché en terme de salaires attendus indiquent que dans la psychologie collective s'impose progressivement une stratification sociale "fondée sur le niveau de sortie de l'appareil

---

(1) Ces élèves aspirent à devenir médecins, avocats, ingénieurs, ou cadres supérieurs.

d'éducation-formation et sanctionné par le marché du travail" (1) : le référent qui constitue le SMIG montre à quel point la circulation de l'information a homogénéisé les comportements et facilité la diffusion d'un indicateur de revenu à l'échelle nationale. Quelles que soient les possibilités envisagées, c'est Abidjan qui apparait comme le lieu d'exercice privilégié : 49% des déscolarisés souhaitent obtenir un emploi dans la métropole ivoirienne pour accéder à leur profession "idéale", mais ils sont 59% à choisir Abidjan pour travailler sans avoir reçu de formation préalable. Militent en faveur de l'agglomération des raisons très concrètes liées à l'offre d'emplois salariés, à l'existence d'une clientèle importante et aux nombreuses possibilités de formation professionnelle. Réalisée en 1975, au moment où le décrochage entre le rythme d'augmentation de la population urbaine d'âge actif et celui des emplois salariés et artisanaux saisis commençait à produire des effets sur le chômage mesuré (2), l'enquête auprès des déscolarisésest fortement marquée par le contexte préoccupant de la situation de l'emploi : le réalisme des réponses obtenues est aussi le produit du constat empirique que le marché du travail est d'autant plus difficile à pénétrer que l'échec scolaire a été précoce. Il n'en reste pas moins que même en faisant abstraction d'une conjoncture économique défavorable, le salariat urbain est souvent perçu comme l'un des seuls recours par les élèves qui connaissent des difficultés ou qui ont subi un échec scolaire. La répartition des écoles et des collèges et l'histoire des implantaions scolaires (premières localisations dans le Sud-Est puis dans les aires forestières et les savanes préforestières) constituent alors des éléments explicatifs rendant compte des disparités entre les départements

---

(1) A. HAUSER, C. DESSALIEN, 1976, p. 37.

(2) En 1975, on dénombre à Abidjan 66 000 demandes d'emploi non satisfaites enregistrées à l'OMOCI.

de naissance des salariés ivoiriens. L'antériorité du semis scolaire méridional a joué sur la précocité et l'ampleur de la mobilisation de la force de travail originaire des départements "sudistes", les filières d'embauche appuyées sur les réseaux sociaux permettant ensuite la reproduction du bassin de main-d'oeuvre ainsi constitué.

Etroitement liée à la scolarisation, dont les coûts, soulignons-le, ne sont pas supportés par les entreprises industrielles, la formation du bassin de main-d'oeuvre des usines abidjanaises est indissociable des fonctions assignées au système scolaire par les familles ivoiriennes. L'accès à l'école et à la réussite dans les études ne sont pas uniquement considérés comme le moyen d'assurer la promotion sociale de l'enfant; c'est bien souvent toute la stratégie de reproduction du groupe qui est en cause, l'école étant censée propulser celui ou ceux qui "font les bancs" vers les sphères dites "du haut" d'où parviennent le revenu, les avantages de toute nature et les éléments permettant d'asseoir le rayonnement familial. La volonté de scolariser les enfants et le refus des échecs subis dans l'école publique, qui sont assimilés à un véritable déclassement social (1), sont à l'origine de l'afflux vers les écoles privées pour lesquelles d'importants sacrifices financiers sont consentis. Plus généralement, le poids de l'enjeu scolaire est mesurable à l'intense circulation des élèves à travers le pays : en 1978-1979, le tiers des immigrants urbains nationaux était constitué de jeunes scolarisés (2) et le peuplement de nombreuses villes est étroitement corrélé à l'influence de leurs établissements secondaires (J. SAINT VIL, 1981- (3). Cette course à l'école, souvent assimilable à un véritable investissement auquel participe l'ensemble du réseau familial, non sans contradictions internes (4), est au coeur de stratégies conduites

---

(1) M. LE PAPE, 1986.

(2) Source : EPR, 1978-1979.

(3) Un bon exemple est fourni par la croissance de Gagnoa (J. SAINT VIL, 1975).

(4) Voir l'analyse de M. LE PAPE (1986) sur les déscolarisés d'Abidjan, et sa critique du "monde enchanté de la solidarité".

par les planteurs ivoiriens. Pour beaucoup d'entre eux, l'école est un instrument d'entrisme dans les rouages administratifs dont les contreparties ne peuvent être que bénéfiques à la fois pour le fonctionnement de la plantation et pour l'élargissement du patrimoine. Or, c'est justement du monde des planteurs que sont issus 6 salariés ivoiriens sur 10. Tout le monde, ou presque, se dit "planteur" dans les aires forestières et préforestières méridionales et centrales: c'est pourquoi, lors des entretiens avec les travailleurs, il leur a été demandé de préciser la nature des plantes cultivées soit par leur père, soit par leur oncle maternel quand ce dernier avait eu la charge de leur éducation. Ont ainsi été retenus comme "planteurs" ceux qui, possédant surtout des caféiers et/ou des cacaoyers, étaient de ce fait impliqués directement dans le système d' arboriculture marchande.

Tableau 84 Groupes de professions des pères ou oncles maternels des salariés abidjanais enquêtés (1982)

Lieux de naissance / Groupes de profession	Abidjan	Villes	CLC/CLS	Villages
Agriculteurs pêcheurs (dont planteurs)	9,1% -	84,9% (56,6%)	84,8% (68,4%)	88,1% (61,0%)
Artisans	27,2%	3,8%	6,3%	-
Commerçants	-	1,9%	1,3%	1,7%
Salariés	63,7%	7,5%	6,3%	3,4%
Divers	-	1,9%	1,3%	6,8%
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

A l'exception d'Abidjan où cependant 5 pères ou oncles salariés sur 7 sont ou étaient possesseurs d'une plantation, quelle que soit la catégorie du lieu de naissance, les planteurs sont nettement majoritaires, y compris parmi les responsables de l'éducation des travailleurs nés en ville.

Ce sont les fils ou les neveux de planteurs qui ont été les plus scolarisés, et c'est dans ce groupe de salariés qu'on retrouve proportionnellement le plus de déscolarisés du second cycle de l'enseignement secondaire, ainsi que le plus fort poids relatif de titulaires de CAP et de diplomes de l'enseignement technique.

Tableau 85 Niveaux scolaires (par groupe de professions des pères et oncles,) des salariés abidjanais enquêtés (1982)

	Planteurs	Autres activités du secteur primaire	Artisans, commerçants salariés
Non scolarisés	15,0%	27,2%	25,9%
CP1 à CM²	28,3%	20,5%	29,6%
CM² +Cepe à 3ème	36,7%	38,6%	37,1%
3ème+Bepc à Term.	6,7%	2,3%	3,7%
CAP, BEP BTS	12,5%	6,8%	-
Université	0,8%	4,6%	3,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Le profil scolaire dominant est totalement différent parmi les travailleurs étrangers : 3 Burkinabé migrants sur 4 sont issus des paysanneries soudaniennes dont les systèmes de culture et d'exploitation n'ont rien de commun avec l'économie de plantation villageoise de Côte d'Ivoire; plus de la moitié des salariés burkinabé n'a pas été scolarisée et 12 élèves sur les 17 qui ont fréquenté des établissements scolaires se sont arrêtés au CM².
Les trois Maliens issus de villages n'ont pas été à l'école, mais les deux Togolais, le Sénégalais et le Nigérian, élevés dans des familles d' artisans et de commerçants, ont été scolarisés sans toutefois dépasser le premier cycle du secondaire.

Ces constats,tirés d'une monographie à caractère non représentatif en terme statistique,sont corroborés par les résultats de 1'EPR 1978-1979. Dans les groupes d'âges masculins (1) de 20 à 59 ans résidant à Abidjan, les disparités de niveaux scolaires sont nettes entre Ivoiriens et africains étrangers : moins du quart des premiers (23,2%) n'ont pas été scolarisés contre plus de 60% des seconds; 16,5% seulement des étrangers ont dépassé le stade du CM² contre plus du tiers des Ivoiriens. Comparativement à la distribution des niveaux scolaires abidjanais, ceux des salariés de l'industrie sont décalés vers le haut : 45,6% des travailleurs ivoiriens enquêtés ont été au delà du CM² (33,2% parmi les ivoiriens de 20 à 59 ans) et même parmi les salariés étrangers,les niveaux scolaires sont relativement plus élevés (2). S'il n'est pas possible d'assimiler la totalité de la main-d'oeuvre manufacturière abidjanaise à deux générations de déscolarisés progressivement mis au travail, puisqu'environ 1 salarié sur 4 n'a jamais été à l'école, il n'en demeure pas moins que la relation est étroite entre l'échec scolaire et l'accès au salariat industriel, exception faite des 8% issus de l'enseignement technique et professionnel et détenteurs d'un CAP, d'un BEP ou d'un BTS.

En résumé, et en schématisant, les emplois industriels sont occupés par une masse de migrants. Les Ivoiriens, majoritaires , sont des adultes jeunes (68,6% ont entre 20 et 35 ans) dont la moyenne d'âge est de 32,6 ans, déscolarisés pour la plupart de l'enseignement primaire ou du premier

---

(1) Aucune femme n'a été enquêtée parmi les 250 travailleurs constituant notre base monographique. Sans doute faut-il y voir la conjugaison du tirage au sort et du faible poids spécifique des femmes qui n'occupaient en 1984 que 5,9% des emplois manufacturiers nationaux, plus des deux tiers d'entre elles travaillant dans trois branches, la conserverie-préparation alimentaire, les industries alimentaires diverses et l'industrie textile.

(2) 52,1% de non scolarisés parmi les salariés contre 60,2% au sein de la communauté étrangère; 18,7% des ouvriers et employés étrangers ont été au delà du CM² contre 16,5% des étrangers résidents.

PYRAMIDE DES AGES DES 250 SALARIES (ABIDJAN, 1982)

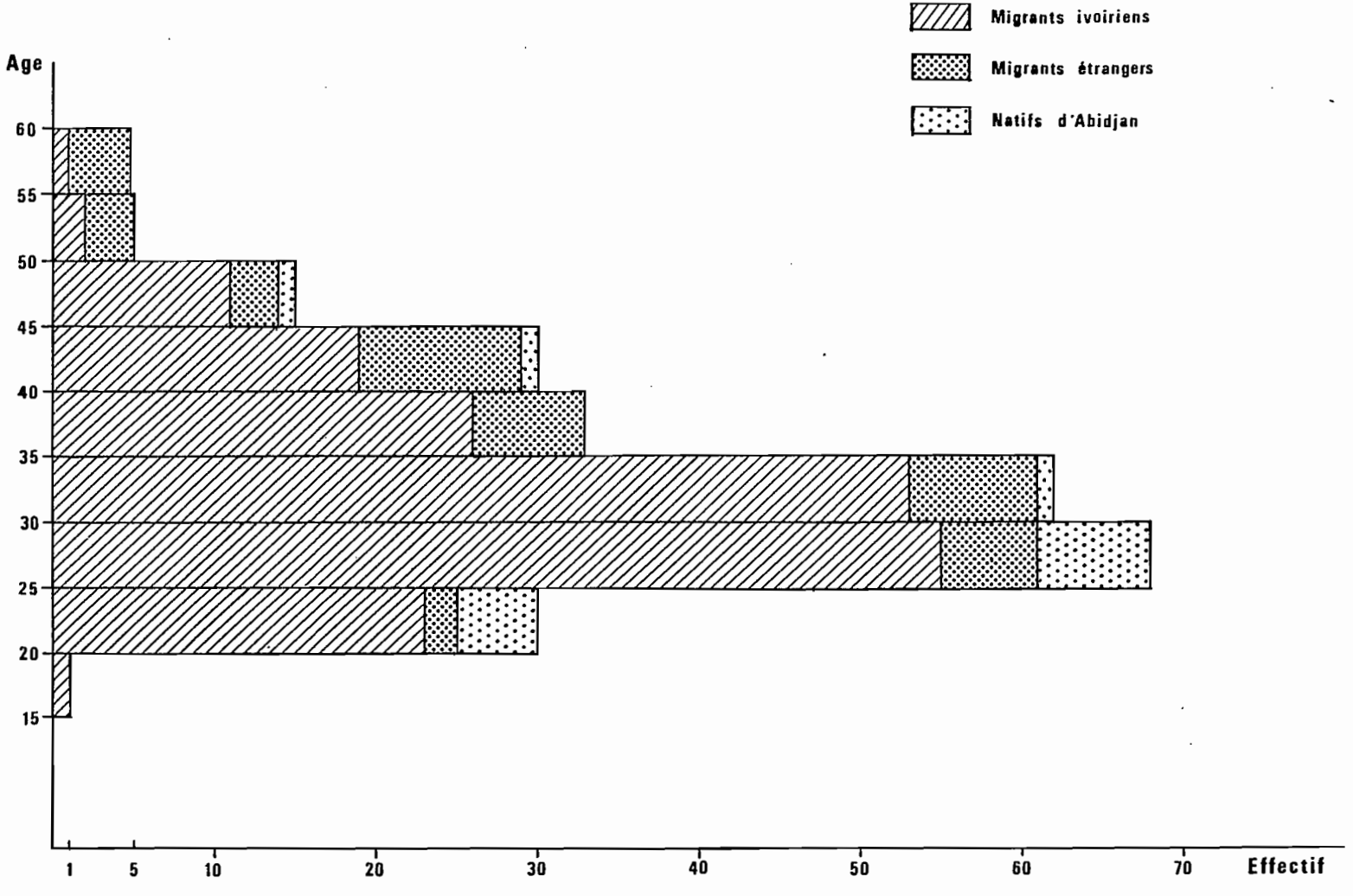


FIG.72

cycle du secondaire (69,8% sont dans ce cas), mais dont près des deux tiers sont à Abidjan depuis plus de 10 ans, ceux qui sont arrivés il y a plus de 20 ans à la date de l'enquête (1982) étant plus nombreux que ceux arrivés en ville voilà 5 ans et moins. La minorité étrangère, au sein de laquelle prédominent les Burkinabé , est composée d'adultes plus âgés (la moyenne d'âge atteint 39,2 ans), beaucoup moins scolarisés (52,1% n'ont pas fréquenté l'école, près de 30% sortent de l'enseignement primaire) et surtout présents dans la ville depuis longtemps : plus de 40% d'entre eux sont arrivés à Abidjan avant 1962, ce qui n'est le cas que de 16,2% des travailleurs ivoiriens.

Ne s'en tenir qu'aux catégories dominantes de lieux de naissance et de niveaux scolaires serait toutefois réducteur et dangereux. Certes, les salariés ivoiriens ne sont pas majoritairement issus de villages, mais dans un pays où l'urbanisation est récente et où l'émergence des cités est souvent en étroite symbiose avec l'économie de plantation villageoise, les racines rurales sont extrêmement proches, comme en témoignent par exemple les activités exercées par les ascendants des salariés. Aussi faut-il relativiser le caractère urbain des origines par le nécessaire rappel des dépendances réciproques entre les anciens chefs-lieux de cercle et de subdivision et les campagnes environnantes. Les aspects intermédiaires et transitionnels de beaucoup de lieux de naissance, qui valent d'ailleurs souvent pour les localités classées comme "villes", pèsent lourdement, nous le constaterons, sur la condition et les pratiques citadines des travailleurs migrants. A l'interface du rural et de l'urbain, les petits centres d'où proviennent les salariés ivoiriens constituent pour eux une double référence, la scolarité plus ou moins prolongée orientant les pensées et guidant les itinéraires

vers le système urbain, en formation, l'ancrage familial et les pratiques du groupe parental renvoyant à l'héritage du rural.

La mise en mouvement vers l'emploi industriel ne résulte pas seulement des images de la ville véhiculées par l'enseignement, des mécanismes de mise en place des ambitions professionnelles et des horizons sociaux : elle procède d'abord et avant tout, c'est une évidence de le souligner, de la demande de force de travail. Comme le rappellent de nombreux chercheurs, en particulier H. COING (1982), B. CORIAT (1980) et J.P. de GAUDEMAR (1982), il est nécessaire de partir de l'entreprise pour comprendre la mise au travail, la formation et l'organisation de la main-d'oeuvre industrielle.

2) Conditions de la mise au travail

- Offres d'emploi et éléments de stratification de la main-d'oeuvre.

Les activités manufacturières fournissent peu d'emplois qualifiés. En 1984, sur les 67 472 emplois recensés dans le pays (1), 44 583 relevaient des catégories 1 à 4 de la classification professionnelle des salariés de l'industrie; 2 travailleurs sur 3 sont donc manoeuvres ou ouvriers spécialisés, et si le poids relatif des catégories de

---

(1) ONFP, 1985.

manoeuvre est en nette régression depuis les années soixante (1), les emplois créés depuis l'Indépendance ont surtout renforcé la part des O.S. - selon une logique généralement fordienne de l'organisation du travail, caractérisée par l'utilisation de la chaîne, la standardisation des produits et la mécanisation corollaire qui permet d'utiliser une main-d'oeuvre non qualifiée et rapidement formée sur le tas. Les emplois procurés par les usines abidjanaises ont les mêmes caractéristiques. Le dépouillement de l'enquête ONFP pour l'année 1980 a permis de saisir la distribution par groupes de qualification pour plus de 24 000 emplois manufacturiers, soit près de 64% des effectifs de l'agglomération : les emplois non qualifiés représentaient alors 66,1% du total des effectifs et 71,0% des emplois de production. Certes, des disparités entre les branches apparaissent. La proportion d'emplois qualifiés est relativement plus importante dans la métallurgie, où la construction et la réparation de machines sont basées sur un procès de travail fractionné nécessitant plus de savoir-faire. En 1980, de nombreux agents de maîtrise expatriés travaillaient d'ailleurs encore dans les branches 19 et 20 (31,9% des agents de maîtrise technique d'après la Centrale des Bilans 1980), mais leur poids a considérablement diminué dans les années de récession (2). Les activités chimiques, en particulier la fabrication d'engrais et le raffinage du pétrole, ainsi que les unités de menuiserie-ébénisterie, fournissent aussi relativement plus d'emplois qualifiés, mais la part de ces derniers n'excède pas 39,7% dans le meilleur des cas. En revanche, l'industrie des matériaux de construction, les industries diverses et les activités agro-industrielles procurent surtout des emplois non qualifiés, de même que

---

(1) En 1963, 55% des salariés étaient des manoeuvres (P.L. ESPARRE, 1965); en 1984, l'enquête ONFP en a recensé 24,6%.

(2) En 1983, 19,6% des agents de maîtrise techniques des branches 19 et 20 étaient des expatriés.

Tableau 86 CATEGORIES PROFESSIONNELLES DES SALARIES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES

BRANCHES	Direction	%	Cadres	%	A. Maîtrise	%	Employés qualifiés	%	Employés non qualifiés	%	Manœuvres	%	Apprentis	%	TOTAL	%
06-10	28	0,5	272	4,8	291	5,1	887	15,5	1 607	28,4	2 578	45,5	9	0,2	5 662	100
11+12	25	0,6	176	4,2	246	5,8	786	18,6	1 643	39,0	1 339	31,8	1	-	4 216	100
13	15	1,2	58	4,5	74	5,8	353	27,7	451	35,3	316	24,8	9	0,7	1 276	100
14-16	36	0,1	417	11,5	312	8,6	780	21,4	1 123	30,8	973	26,7	2	-	3 643	100
17	15	1,8	32	3,8	13	1,5	102	12,0	306	36,0	382	44,9	-	-	850	100
18-20	56	0,7	450	5,8	736	9,5	1 881	24,2	2 611	25,7	2 000	33,6	40	0,5	7 774	100
21	15	1,5	60	6,0	53	5,2	108	10,8	355	35,4	410	40,8	3	0,3	1 004	100
TOTAL	190	100,0	1 465	100,0	1 725	100,0	4 887	100,0	8 096	100,0	7 998	100,0	64	100,0	24 425	
%	0,8		6,0		7,1		20,0		33,1		32,7		0,3			
	← 6,8 %				X 27,1 %				X 66,1%				→		100 %	

Source : ONFP (1980)

l'industrie textile : les conséquences sont d'autant plus importantes que les deux dernières branches viennent respectivement en deuxième et quatrième position pour l'offre totale d'emploi dans les zones industrielles.

Tableau 87 Qualification des emplois productifs ou auxiliaires de production dans les zones industrielles d'Abidjan (1980).

Branches	Ensemble des emplois (%)		Emplois productifs (%)	
	EQ (1)	ENQ (2)	EQ	ENQ
06-10	20,6	74,1	21,8	78,2
11+12	24,4	70,8	25,7	74,3
13	33,5	60,8	35,5	64,5
14-16	30,0	57,5	34,2	65,8
17	13,5	80,9	14,3	85,7
18-20	33,7	59,8	36,2	63,8
21	16,0	76,5	17,3	82,7
Ensemble	27,1	66,1	29,0	71,0

(1) Agents de maîtrise + OP (catégories 5,6,7)
(2) Manoeuvres et OS (catégories 1 à 4).

Les catégories professionnelles des 250 salariés enquêtés montrent bien le poids des emplois non qualifiés (54,9% des emplois productifs et 49,2% des emplois totaux), dont la part relative est toutefois amoindrie du fait des spécificités des établissements dans lesquels les données ont été recueillies. L'ancienneté des uns (BRACODI, BLOHORN) et l'importance des établissements métallurgiques et chimiques (6 sur un total de 12 usines) expliquent la place des emplois considérés comme "qualifiés", terme dont le contenu mérite explication tant sont divers d'une

Tableau 88 CATEGORIES PROFESSIONNELLES DES 250 SALARIES ENQUETES

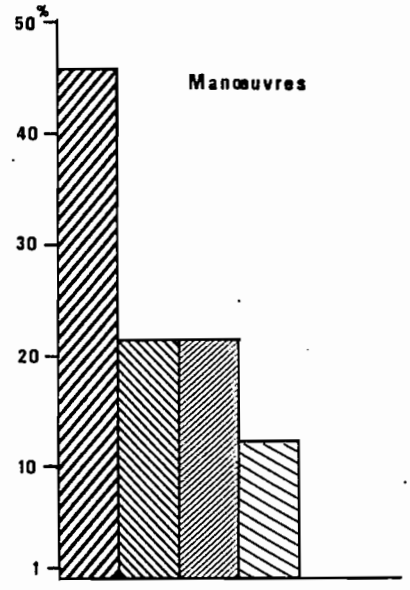
Lieux de naissance / Qualification	IVOIRIENS						ETRANGERS				ENSEMBLE		
	ABJ	VILLES	CLC CLS	VILLAGES	TOTAL	%	ABJ	MIGRANTS	TOTAL	%	TOTAL	%	
Manoeuvres (1 et 2)	2	14	8	4	28	13,7	-	5	5	10,4	33	13,2	13,2
O.S. (3 et 4)	3	17	27	23	70	34,7	3	17	20	41,7	90	36,0	49,2
O.P. (5, 6, 7)	3	12	26	18	59	29,3	-	15	15	31,3	74	29,6	78,8
Agents de maîtrise	1	5	9	5	20	9,9	1	6	7	14,6	27	10,8	89,6
Employés	2	5	9	9	25	12,4	-	1	1	2,0	26	10,4	100,0

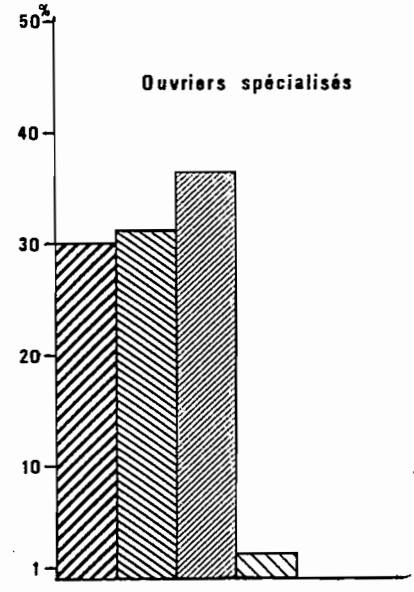
entreprise à l'autre, les éléments d'appréciation du niveau d'embauche et du passage de la dernière catégorie d'O.S. (4B) à la première catégorie d'O.P. (5A).

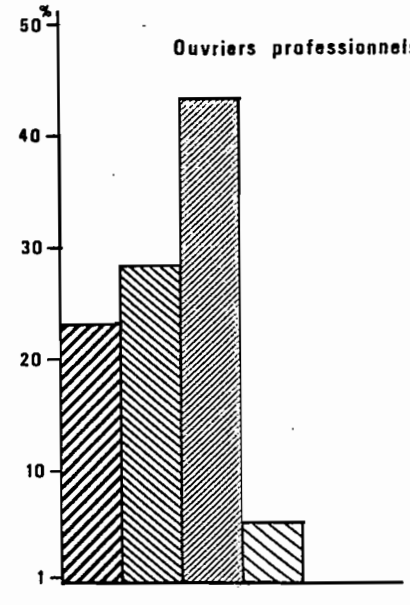
Le croisement des catégories et des niveaux scolaires fait apparaître des premiers éléments de stratification de la main-d'oeuvre. Les manoeuvres sont surtout constitués d'une masse de non scolarisés (45,5%, soit la plus forte proportion parmi les catégories professionnelles), mais on y trouve à part égale des déscolarisés du primaire et du premier cycle du secondaire. Parmi les O.S., il y a moins d'individus qui n'ont pas fréquenté l'école (30,0%) et 67,8% ont été déscolarisés entre le CP1 et la classe de 3ème, sans toutefois avoir pu obtenir le BEPC. Le poids des non scolarisés diminue chez les O.P., où se retrouvent une forte proportion de déscolarisés du premier cycle du secondaire ainsi que la majorité des titulaires de CAP. Enfin, parmi les agents de maîtrise et les employés, la part des déscolarisés du second cycle s'accroît, alors que les anciens élèves du primaire doivent leur qualification à leur ancienneté dans l'usine. Le croisement peut être lu autrement, à partir des niveaux scolaires. Les non scolarisés sont surtout devenus O.S., et en proportion comparable, manoeuvres et O.P.; les déscolarisés du primaire sont aussi majoritairement O.S., mais on y dénombre trois fois plus d'O.P. que de manoeuvres ; les déscolarisés du premier cycle du secondaire sont, en proportions quasi-identiques, O.S. et O.P. et 12% sont agents de maîtrise ; enfin, ceux qui ont quitté les bancs des collèges durant le second cycle occupent surtout des postes d'agents de maîtrise et d'employés, mais 18,2% sont manoeuvres. Au total, il y a bien une tendance au glissement progressif vers les catégories qualifiées lorsque le niveau scolaire s'élève, même si de nombreuses disparités peuvent être soulignées en raison des différentes gestions de la force de travail selon les branches et les établissements.

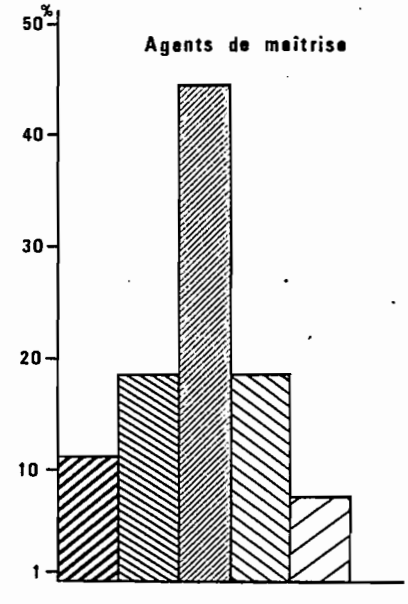
NIVEAUX DE SCOLARITE PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES

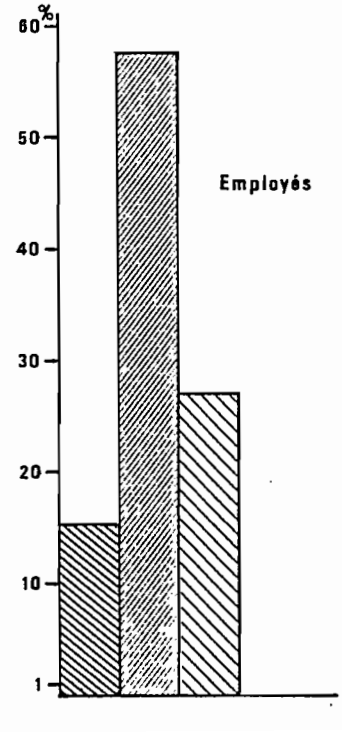
(250 salariés d'Abidjan, 1982)











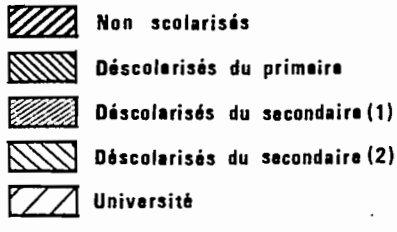


FIG. 73

CATEGORIES PROFESSIONNELLES PAR NIVEAUX DE SCOLARITE

(250 salariés d'Abidjan, 1982)

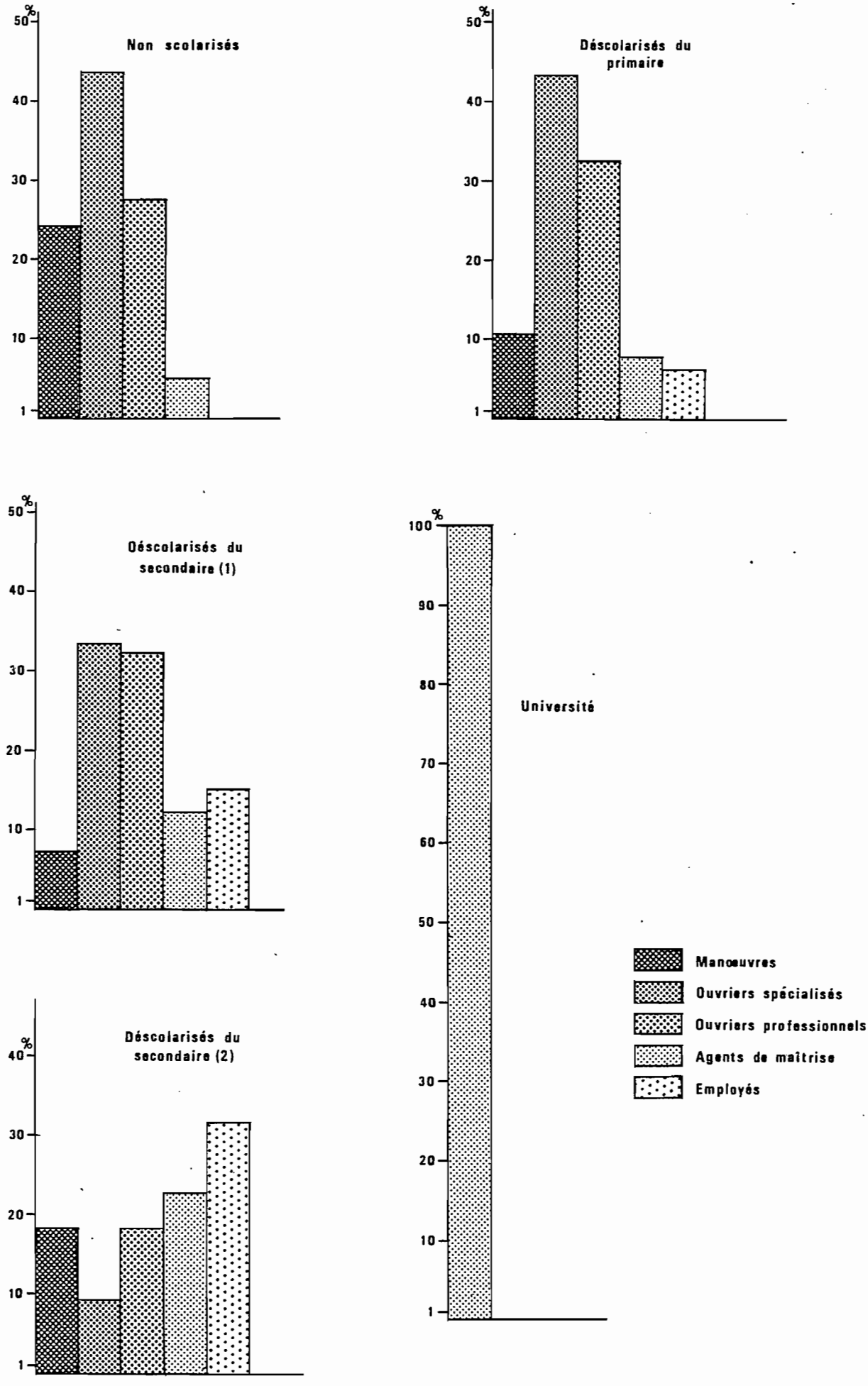


FIG. 74

Contrairement aux années cinquante, durant lesquelles a été mobilisé un noyau central de travailleurs non ou peu scolarisés, voire analphabètes (P.L. ESPARRE signale qu'en 1963, 43% des salariés de l'industrie n'avaient jamais été à l'école, 22% ne savaient ni lire ni écrire, et 38% des effectifs étaient constitués d'anciens élèves de l'école primaire), dont il subsiste encore des éléments dans les anciennes usines , les établissements industriels ont largement privilégié les déscolarisés du primaire et du secondaire dans leur politique de recrutement, et c'est d'autant plus vrai que les établissements sont plus récents (1). Cependant, le niveau scolaire n'est pas le seul élément discriminant et l'ancienneté dans l'usine a parfois un effet compensatoire. Les rapports entre ancienneté et qualification dans les usines étudiées montrent bien, outre la différence fondamentale entre les salariés ivoiriens (70,0% avaient moins de 10 ans d'ancienneté en 1982) et étrangers (72,4% avaient plus de 10 ans d'ancienneté en 1982), le poids de la durée . Avec l'ancienneté, la proportion de manoeuvres diminue. Dès la deuxième année, la part des O.S. est prépondérante, ce qui témoigne fréquemment du passage de l'apprentissage "sur le tas" à l'affectation à un poste de travail précis. Le pourcentage d'O.S. demeure prépondérant jusqu'à 9-10 ans d'ancienneté, seuil au delà duquel les travailleurs qualifiés deviennent relativement majoritaires (47,4% d'O.P. et d'A.M. pour 42,1% d'O.S.) pour constituer ensuite sept à huit dixièmes du total à partir de la onzième année. Mais 21,1% des O.S. ont également dépassé 11 ans d'ancienneté (63,6% d'O.P. et 62,9% d'A.M. sont dans ce cas) sans pour autant avoir pu accéder soit à un poste de travail plus qualifié, soit à la première catégorie des O.P. (5A). Le passage O.S - O.P. est en effet différemment appréhendé par les responsables

---

(1) Voir les niveaux scolaires des salariés des complexes de filature-tissage de coton. (infra , II)

IVOIRIENS : QUALIFICATION ET ANCIENNETE DANS L'ENTREPRISE

(EMPLOYES EXLUS)

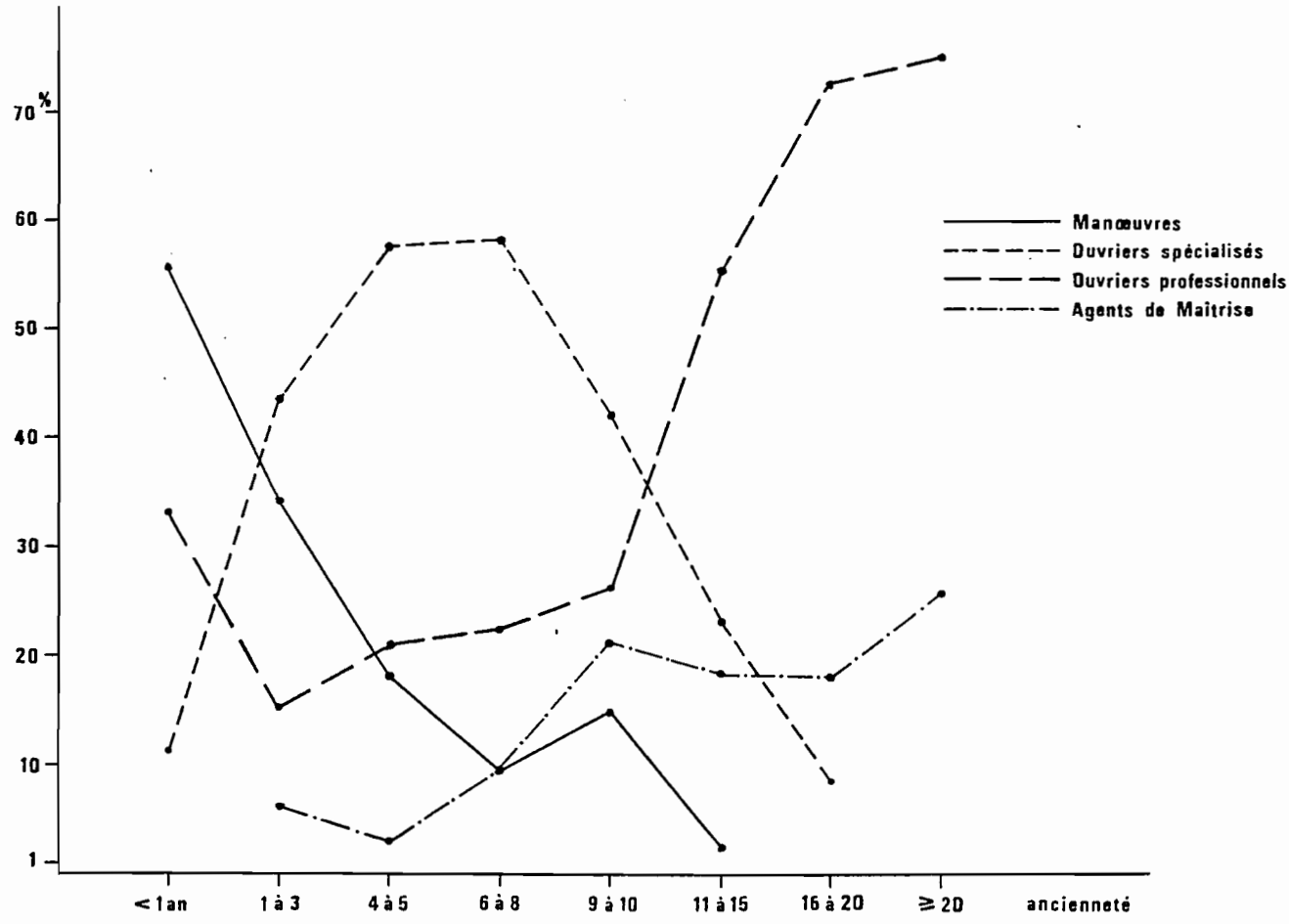


FIG. 75

d'usines. Les uns le conditionnent à l'obtention d'un poste qualifié, après formation dans ou hors de l'établissement, et le rendent dépendant de l'exercice d'une tâche définie comme "qualifiée" dans le processus de fabrication des objets manufacturés (1) ; les autres admettent qu' après dix années d'un travail même répétitif, le salarié finit par acquérir un minimum de savoir-faire qui pourrait justifier la montée sur un poste plus qualifié s'il en était créé un, et ils accordent l'équivalent d'une prime à l'ancienneté en permettant à certains O.S. d'accéder aux catégories 5A et 5B, qui rassemblent 52,5% des O.P., et au sein desquelles les blocages sont nombreux. Le passage de l'état d'O.S. à celui d'O.P. peut ainsi être consécutif à des déverrouillages au coup par coup, qui ne sont pas très onéreux (en 1985 la différence de salaire horaire entre un O.S. 2B et un O.P. 1A n'était que de 11F. CFA l'heure, soit 1 760 F. CFA pour 40 heures de travail hebdomadaire), et qui concourent au maintien de la paix sociale dans l'établissement. Mais il serait abusif de considérer qu'il s'agit là d'une ascension par qualification, et bien souvent la catégorie change sans que la tâche productive soit modifiée. Il est donc difficile de déterminer avec précision la ligne de partage entre travail qualifié et non qualifié, officiellement située entre la quatrième et la cinquième catégorie, mais qui varie selon les politiques de promotion adoptées par les chefs d'établissement. De ce fait, il n'est guère aisé de discerner l'existence ou non d'une segmentation nette du marché du travail industriel, sauf en ce qui concerne les manoeuvres permanents non scolarisés et les manoeuvres journaliers recrutés quotidiennement à la porte des usines. Les discriminants majeurs différenciant ceux qui occupent les postes qualifiés des autres travailleurs sont plutôt à rechercher du côté du niveau scolaire, mais

---

(1) Dans la Convention collective interprofessionnelle, le classement du salarié est établi en fonction de l'emploi attribué (art. 47).

l'ancienneté dans l'usine peut parfois atténuer les disparités : ainsi, les salariés ivoiriens originaires des villages ont-ils la plus faible proportion de scolarisés, mais ils comptent un pourcentage de manoeuvres et d'O.S. (45,8%) moins élevé que les travailleurs nés en milieu urbain (58,4%). Il n'y a donc pas de corrélations simples conduisant à distinguer deux filières, l'une constituée de salariés d'origine rurale, moins scolarisés que les autres travailleurs et fournissant la masse des ouvriers non qualifiés, l'autre formée d'originaires des villes, plus scolarisés, et occupant les postes de travail qualifiés. Quels que soient les lieux de naissance, c'est le cumul du niveau scolaire et de l'ancienneté, réinterprété selon les besoins de l'établissement manufacturier par ses dirigeants, qui constitue la base de la différentiation au sein de la main-d'oeuvre. Un système où 2 emplois sur 3 ne sont pas qualifiés est à la fois uniformisant et différentiateur. L'homogénéisation, consécutive à l'organisation fordienne du travail, résulte de l'insertion dans la masse des manoeuvres et des O.S. des non scolarisés et des déscolarisés du primaire et du premier cycle du secondaire, quel que soit le lieu de naissance ; la différentiation procède du tri effectué parmi les mieux scolarisés et les anciens salariés, et qui permet de constituer, avec ceux qui sortent de l'enseignement technique et professionnel, le noyau d'ouvriers qualifiés, lesquels ne représentent toutefois qu'un peu plus du quart des effectifs totaux. Les blocages de carrière constatés accentuent l'homogénéisation en deçà de la quatrième catégorie et renforcent la césure entre manoeuvres et O.S. d'une part, O.P. et A.M. d'autre part.

- Les modalités d'accès à l'emploi industriel.

Depuis les années soixante, les politiques de recrutement menées par les responsables d'entreprise ont progressivement conduit à une élévation du niveau scolaire exigé : en 1963, 43% des salariés n'avaient pas été scolarisés et 19% avaient un niveau supérieur au CEPE (1); en 1982, moins du quart n'avaient pas "fait les bancs" et plus de 40% avaient dépassé le stade du CEPE. La comparaison est peut être en partie altérée par la réalité des niveaux atteints, le certificat d'étude passé à la fin des années cinquante n'ayant ni le même contenu ni la même fonction que celui correspondant à la période de scolarisation généralisée. Il n'en demeure pas moins que les modalités de recrutement ont changé et que le temps n'est plus où les chefs d'entreprise, qui avaient refusé en 1951 d'adhérer au SIAMO, pouvaient faire appel à leur guise à des manoeuvres et des O.S. étrangers, et en particulier aux migrants venus de l'ancienne Haute-Volta, considérés comme plus calmes et plus travailleurs que les Ivoiriens (2), et grâce auxquels des véritables filières de recrutement fondées sur des rapports de paternalisme et l'utilisation des réseaux voltaïques, familiaux ou non, avaient été mises en place. A. HAUSER décrit les modalités du recrutement fondées sur l'envoi en Haute-Volta de chefs d'équipe, chargés de persuader "leurs compatriotes de venir travailler à leur entreprise : c'est là une sécurité pour fixer la main-d'oeuvre, qui est encadrée à l'arrivée (3)" ; diffférents récits de vie recueillis par A. BONNASSIEUX auprès des anciens migrants de Vridi-Canal illustrent les cheminements de travailleurs voltaïques vers les entreprises industrielles (4).

---

(1) P. L. ESPARRE, 1965.
(2) B. LATOUR, A.SHABOU, 1974.
(3) A. HAUSER, 1954.
(4) A. BONNASSIEUX, 1982.

Comme le souligne le chef du personnel de BRACODI, brasserie entrée en production dès 1952 :" les premiers travailleurs recrutés étaient vraiment des manoeuvres, chargés de travaux pénibles ; c'étaient nos frères étrangers qui acceptaient ces travaux pénibles et moins rémunérés. A l'époque, nous avions donc un effectif important de travailleurs illettrés, chargés de la manutention. Depuis, il y a eu renouvellement. Nous avons recruté une gamme de jeunes qui sont entrés, bien sûr, comme manoeuvres, c'est à dire comme travailleurs de manutention mais grâce à leur niveau scolaire, nous arrivons à les former sur le tas à des tâches de chefs d'équipe ou d'ouvriers spécialisés sur nos machines. Donc, tout travailleur conscient, possédant un petit niveau de départ, aspire à devenir un machiniste quelconque" (1).

Outre le recours obligatoire à l'OMOCI, auquel tout candidat à un emploi doit être inscrit, ce qui accélère l'élimination des étrangers. depuis 1974, la principale modification intervenue dans les politiques de recrutement réside bien dans l'appel délibéré à des individus scolarisés dont le niveau général facilite l'assimilation rapide d'un savoir-faire simple et répétitif, ainsi qu'aux élèves de l'enseignement technique. Le parcours d'accès à l'emploi industriel est en effet constitué d'une série successive de gestes et d'épreuves disqualifiant rapidement les non scolarisés. Tout candidat doit d'abord remplir une fiche de renseignement qui lui permet d'obtenir une carte de l'OMOCI. Un autre dossier est constitué à l'échelle de l'établissement industriel, où le demandeur remplit également une fiche d'identification. Sont ainsi éliminés ceux qui ne savent ni lire ni écrire, et ne peuvent répondre au questionnaire distribué par les responsables du personnel, alors qu'à l'OMOCI des arrangements demeurent toujours possibles

---

(1) Entretien enregistré au magnétophone le 25 juin 1982 par R.V. EKRA, sociologue au Centre ORSTOM de Petit-Bassam.

avec des frères plus lettrés ou des écrivains professionnels installés aux abords des locaux. Puis surviennent les séries de tests consécutives à un premier entretien avec le responsable du personnel. Les unes sont d'emblée très sélectives, telles celles imposées par le SIEM (fabrication d'emballages métalliques). Le chef du personnel de l'usine décrit ainsi le parcours d'embauche : "selon les postes à pourvoir, on convoque à un entretien les demandeurs qui ont le profil requis, et on leur fait remplir une fiche. Quand on a une douzaine de postulants, on leur fait passer une série de tests, un examen psychotechnique dont les épreuves sont héritées de France, mais tiennent compte des façons de faire d'ici. Ce sont généralement des questions toutes simples de raisonnement logique, mécanique. Cela constitue une première étape de sélection. On retient les candidats qui ont obtenu les meilleurs scores pour une épreuve pratique en atelier. A partir de plans, ils doivent réaliser une pièce avec les machines-outils. Ceux qui produisent la pièce qui ressemble le plus ou respecte le plus les quotations figurant sur le plan sont retenus pour l'essai pratique. Cet essai pratique de un ou deux mois voit ensuite la personne titulaire, après régularisation de sa situation à l'OMOCI" (1). On remarquera que si l'OMOCI est partiellement contournable, les épreuves imposées constituent un filtre particulièrement sélectif. Toutes ne sont pas aussi discrimatoires, mais la plupart mettent l'accent sur des aptitudes ou des connaissances liées à la fréquentation scolaire. A la brasserie BRACODI, les chauffeurs-vendeurs subissent des tests de calcul élémentaire ; à NOVALIM (fabrication de cubes Maggi et d'assaisonnements), les candidats testés sont mis en relation avec les chefs de service demandeurs, avec lesquels il doivent s'entretenir.
A l'issue de la première sélection, les demandeurs entrent en période d'essai et de formation. La Convention collective interprofessionnelle fixe les conditions de formation et d'embauche (art. 13 , 14 et 15) ; les périodes d'essai varient selon les

---

(1) Entretien enregistré le 2 juillet 1982.

catégories, de 8 jours à 6 mois (1), mais les textes sont suffisamment souples et permettent d'adopter toutes les solutions possibles entre 2 et 6 mois, durées observées dans les usines enquêtées. Après avoir reçu une formation "sur le tas" dispensée par un chef d'atelier ou un tuteur (manoeuvres, O.S.), ou suivi un cycle de perfectionnement technique dans l'entreprise ou au dehors (agents de maîtrise, techniciens), les travailleurs retenus sont définitivement embauchés, l'engagement étant constaté par une lettre ou un document indiquant l'identité du salarié, la date d'engagement, la catégorie et le salaire convenu. Une remarque cependant, le recrutement programmé d'élèves issus de l'enseignement technique n'a pas toujours donné les résultats escomptés. Ainsi la MICE (confection enfantine) avait-elle signé, lors de sa création en 1972, une convention avec l'Etat ivoirien (2): le gouvernement avait alors financé un stage de formation en France pour 25 élèves issues d'écoles de couture, la MICE garantissant aux stagiaires un emploi pour 5 ans ; 9 mois après leur retour, la moitié d'entre elles étaient licenciées et remplacées par des ouvrières plus compétentes inscrites à l'OMOCI. Depuis cet épisode, le patron ivoirien de l'entreprise a surtout recruté du personnel masculin provenant soit d'établissements en difficulté (ouvriers de la SAFRIC et de MACODI ayant plus de cinq ans d'ancienneté), soit directement d'un volant de journaliers composé d'artisans tailleurs dont certains ont ensuite été titularisés.

Cela conduit à considérer l'embauche de la main-d'oeuvre journalière. Pour les usines à rythme de production saisonnier, telle la SIEM dont la principale période d'activité court de septembre à avril, comme pour les établissements dont le rythme est plus régulier, les modalités de recrutement sont

---

(1) Ouvriers et employés : 8 jours (salaires horaires à 1 mois (salaires mensuels) ; agents de maîtrise, techniciens et assimilés : 2 mois.

(2) Sur cette question, IES, 1973.

les mêmes et l'évolution est comparable. Les besoins quotidiens imprévus (absences, maladies, retards),ou programmés peu de temps à l'avance selon les aléas du calendrier des commandes, sont couverts par l'embauche directe, à la porte de l'usine, de manoeuvres temporaires faisant le piquet dès l'aube. Mais pour faire face aux à-coups prévisibles de la production ou accélérer les travaux d'entretien, certains responsables du personnel font directement appel aux parents des salariés permanents (SIEM, SOTEXI, ALLIBERT) ou privilégient des demandes qui leur parviennent par l'intermédiaire de ces derniers (BRACODI). Ainsi que le souligne le chef du personnel de la SIEM, "au départ, les journaliers étaient engagés comme çà, sur la route devant l'usine. Mais ce genre de recrutement posait beaucoup de problèmes au niveau de la gestion, parce qu'on prenait des gens qui travaillaient pendant un certain temps, et puis on les abandonnait, ainsi de suite, en non respect de la Convention collective, qui aurait voulu qu'ils soient titulaires au bout de trois ans. Quand je suis arrivé, beaucoup de gens portaient plainte. Pour crever l'abcès, on a payé ceux à qui on devait des droits, comme certains qui étaient employés comme journaliers depuis deux ans ou même trois. Pour éviter ce genre de problèmes, j'ai demandé que soient embauchés comme journaliers les parents du personnel ...comme çà, s'il y a un problème avec le journalier, son parent est appelé en consultation pour qu'il conseille son protégé" (1). Ce mode de recrutement et de gestion des journaliers n'est pas propre à la SIEM, même s'il a souvent ailleurs un aspect explicitement moins volontariste.

Pour les journaliers comme pour les permanents, le poste de chef de personnel est donc l'élément central du dispositif d'embauche ; c'est vers lui que convergent toutes les stratégies d'entrisme dans l'usine, l'OMOCI étant considéré par la plupart des solliciteurs et des travailleurs en place comme un simple transit administratif, certes nécessaire, mais

---

(1) Entretien enregistré le 2 juillet 1982.

où ne se joue pas véritablement le devenir des demandes. Du coup, le circuit officiel OMOCI-usines a bien souvent fonctionné à l'envers, comme en témoignent les données relatives aux modalités d'accès à l'emploi des 250 salariés permanents enquêtés.

Tableau 89 Modalités générales d'accès à l'emploi industriel des 250 salariés abidjanais enquêtés (1982).

Recrutement par un intermédiaire dans l'usine	91	36,4%
Recrutement "sur le tas"	89	35,6%
Placement par l'OMOCI	65	26,0%
Placement par l'école	3	1,2%
Placement par l'ONFP	2	0,8%
Total	250	100,0%

Plus de 7 salariés sur 10 ont obtenu leur emploi grâce à l'intervention d'un intermédiaire présent dans l'usine ou par contact direct, les plus anciens relevant évidemment du second cas. Ainsi les modalités d'accès opposent-elles étrangers et Ivoiriens. Les premiers, surtout nombreux parmi les anciennes générations de salariés, ont le plus souvent accédé à leur emploi après l'achèvement des travaux de construction des usines auxquels ils ont participé en tant que manoeuvres des entreprises du bâtiment (20 sur 30 recrutés "sur le tas"); puis ils ont intercédé en faveur de parents, mais plus fréquemment d'amis, immigrants comme eux et présents dans la ville, donc rapidement mobilisables lorsque les besoins immédiats étaient exprimés par les patrons. C'est parmi les journaliers qu'étaient alors recrutés de nombreux salariés permanents. Il y a certes des Ivoiriens qui ont aussi été recrutés "sur le tas", mais la plupart des nationaux ont obtenu

TABLEAU 90 MODALITES D'ACCES A L'EMPLOI INDUSTRIEL

(Salariés ivoiriens, Abidjan, 1982)

Modalités de recrutement	Abidjan	Villes	CLC/CLS	Villages	Total	%
"sur le tas"	3	16	26	14	59	29,2
Par un intermédiaire dans l'usine	5	20	27	23	75	37,1
- dont parent	(2)	(11)	(15)	(10)	(38)	
- ami	(3)	(9)	(11)	(12)	(35)	
- chef de service	-	-	(1)	(1)	(2)	
OMOCI	3	14	25	21	63	31,2
Etablissement scolaire	-	1	1	1	3	1,5
ONFP	-	2	-	-	2	1,0
TOTAL	11	53	79	59	202	100,0

TABLEAU 91 MODALITES D'ACCES A L'EMPLOI INDUSTRIEL

(Salariés étrangers, Abidjan, 1982)

Modalités de recrutement	Nés à Abidjan	Migrants	Total	%
"sur le tas"	1	29	30	62,5
Par un intermédiaire dans l'usine	1	15	16	33,3
- dont parent	-	(6)		
- ami	(1)	(7)		
- chef de service	-	(2)		
TOTAL	4	44	48	100,0

leur emploi par un intermédiaire ou par le canal de l'OMOCI, la seconde solution pouvant n'être, en réalité, que l'habillage juridique de la première. A la différence des salariés étrangers, les intermédiaires des Ivoiriens appartiennent d'abord à leur réseau parental, mais dans un cas comme dans l'autre le circuit officiel d'embauche n'est qu'un cadre de référence légal sous le voile duquel sont masquées des situations fort diverses selon les établissements. Il serait abusif d'affirmer que tout le circuit a été subverti par des stratégies de groupe, l'emploi industriel étant contrôlé par des réseaux parentaux et/ou ethniques qui "tiendraient" en quelque sorte toutes les clés de sa distribution. Mais il serait tout aussi erroné de décrire la marché du travail industriel comme la résultante d'un simple rapport d'offre et de demande, et l'utilisation du terme de "marché" , qui renvoie dans la littérature néo-classique à l'existence de régulations quasi-naturelles, pose problème.

Tous les entretiens avec les responsables du personnel, qui ont en charge le recrutement, montrent en effet combien est difficile et pourtant inéluctable la prise en compte des "recommandations", c'est à dire des pressions exercées de l'intérieur comme de l'extérieur de l'usine dès lors que des postes sont à pourvoir. Ces pressions entrecroisées proviennent aussi bien du "haut" (ministères, Maire d'Abidjan et députés sont le plus souvent évoqués) que des salariés de l'établissement ainsi que de la famille et du groupe "d'originaires" auquel appartient le chef du personnel. Ce dernier ne peut pas seulement exercer un arbitrage provisoire : tout recrutement a des implications immédiates sur les relations humaines dans les ateliers et les services. Or, pris entre l'impératif de production que la direction ne cesse de lui rappeler et les multiples devoirs de solidarité auxquels il lui est très difficile de se soustraire, le responsable du recrutement n'a pas la tâche aisée, et les solutions retenues sont aussi diverses que les cas de figure étudiés. Dans telle

entreprise, le chef du personnel exerce un véritable pouvoir de chefferie en contrôlant totalement une embauche réservée aux membres de sa famille et aux réseaux d'alliance que l'on qualifiera, faute de mieux, d'ethniques. Dans telle autre, les critères ethniques sont officiellement rejetés ; mais on fait remarquer que les caractéristiques du bon travailleur honnête ne sont pas également réparties : "certains ouvriers ne peuvent pas résister à la tentation, alors çà vole à tout moment, et dans la plupart des cas, on ne prend que des Agni; je ne sais pas pourquoi, mais c'est comme ça. Les ouvriers ont un vieil adage, après les Mossi, ce sont les Agni ; dans ce cas ne vaut-il pas mieux éviter de mettre les Agni au contact des tissus?" Cette analyse sommaire d'une kleptomanie attribuée à la nature des Agni peut ainsi conduire à écarter leurs candidats, ce que les ouvriers Agni dénoncent alors comme une attitude volontairement discriminatoire de la part d'un chef de personnel qui n'appartient pas à leur groupe et tente, pensent-ils, de favoriser le sien. Ce problème des rapports entre groupes ethniques et recrutement est d'ailleurs très différemment appréhendé selon les établissements. L'homogénéité ethnique d'un atelier ou d'un service est tantôt considérée comme un atout, tantôt comme un handicap, quand elle n'est pas à la fois recherchée et redoutée.

Ainsi que le confie, en toute lucidité, le chef du personnel de la MAC "les regroupements par affinités ethniques peuvent être un très bonne chose parce que pour nous ils peuvent être une courroie de transmission, une possibilité de communiquer... C'est une bonne chose qu'il y ait des affinités qui se créent, mais il faut s'en méfier, il ne faut pas qu'elles soient trop poussées, parce qu'en cas d'injustice, cela peut entraîner des soulèvements. Une fraction ethnique peut s'estimer lésée ou persécutée, et se soulever. Une autre qui s'est sentie frustrée aussi peut suivre. Donc ces solidarités trop poussées peuvent être mauvaises" (1).

---

(1) Entretien enregistré le 4 mai 1982.

Compte tenu de la diversité des attitudes observées, il est bien difficile de discerner un comportement type et des principes communs de recrutement. Toutefois, trois pratiques sont suffisamment généralisées pour pouvoir être considérées comme significatives. Face aux pressions venues du "haut" , l'attitude est plutôt défavorable (1) et l'arbitrage est subtilement délocalisé au sommet de l'entreprise, la direction étant alors sollicitée pour donner un avis définitif. En revanche, les "recommandations" issues du personnel de l'usine sont prises en compte avec d'autant plus d'intérêt qu'elles peuvent engendrer la formation d'une base clientéliste interne de laquelle on peut attendre des contre-parties dans le travail quotidien et la régulation des conflits éventuels. Enfin, les pressions émanant du réseau parental sont de plus en plus gérées sous forme d'échange et d'entraide entre des responsables du personnel souvent issus des mêmes formations universitaires ou techniques et qui se sont regroupés dans une association professionnelle. Pour éviter d'être accusé de favoritisme, tel chef du personnel s'arrange avec tel autre pour placer un parent et s'engage à la réciprocité dès lors qu'un emploi est disponible dans son établissement. Ainsi est maintenue la solidarité parentale et sauvegardée la neutralité apparente d'une politique de recrutement visant avant tout à conserver de fragiles équilibres internes dont la gestion est complexe, en particulier dans les domaines des promotions et des sanctions.

Après avoir effectué un détour par les lieux de la production d'où procède une demande de main-d'oeuvre dont la nature et les formes conditionnent la mise au travail industriel, il convient de préciser les caractéristiques des salariés en allant au delà des catégories de lieux de naissance par l'examen des mobilités géographiques et professionnelles antérieures à l'obtention de l'emploi manufacturier.

---

(1) "S'il est recommandé par un grand patron de la ville, le type arrive ici et ne travaille pas parce qu'il sait qu'il bénéficie d'une bonne couverture". Entretien MAC , 2 mai 1982.

3) Les provenances professionnelles et géographiques: trajets migratoires directs et stabilité dans l'emploi.

Deux constats majeurs découlent de l'analyse des itinéraires géographiques et professionnels des travailleurs abidjanais. Si l'on excepte les nombreux mouvements liés aux trajets scolaires, (et en particulier à l'accession au premier cycle du secondaire) pour lesquels la fonction d'accueil dans les systèmes parentaux a joué pleinement, ainsi que les quelques cas d'hébergement provisoire dans certaines villes de l'intérieur, à l'immédiate sortie du système scolaire (1), il apparaît que les déplacements vers Abidjan ont été en grande majorité directs depuis le dernier lieu de scolarisation ou le lieu de naissance pour les non scolarisés. Ainsi, moins de 18% des migrants (soit 41 sur 235) ont-ils fait halte dans une localité ivoirienne autre qu'Abidjan pour y rechercher un emploi (ou en occuper un proposé par un parent) avant de gagner la métropole ivoirienne; 13% des migrants (31 sur 235) ont transité par une ville de l'intérieur pour y travailler antérieurement à l'obtention de l'emploi industriel. Ces résultats sont corroborés par les données recueillies sur les déscolarisés inscrits à l'OMOCI, parmi lesquels 80% étaient parvenus à Abidjan soit directement de leur lieu de naissance (13%), soit après avoir effectué une à trois étapes intermédiaires (67%) "liées à la poursuite des études plus qu'à la recherche de travail" (2). Plus généralement, les trajets directs post-scolaires caractérisent le type de mouvement dominant des Ivoiriens vers la

---

(1) Qui ne sont pas toujours réductibles à des migrations de travail, à moins de les considérer comme une étape volontaire du migrants en quête d'emploi.

(2) A. HAUSER, C. DESSALIEN, 1976.

SCHEMA SIMPLIFIE DES PARCOURS MIGRATOIRES DES SALARIES DE L INDUSTRIE VERS ABIDJAN

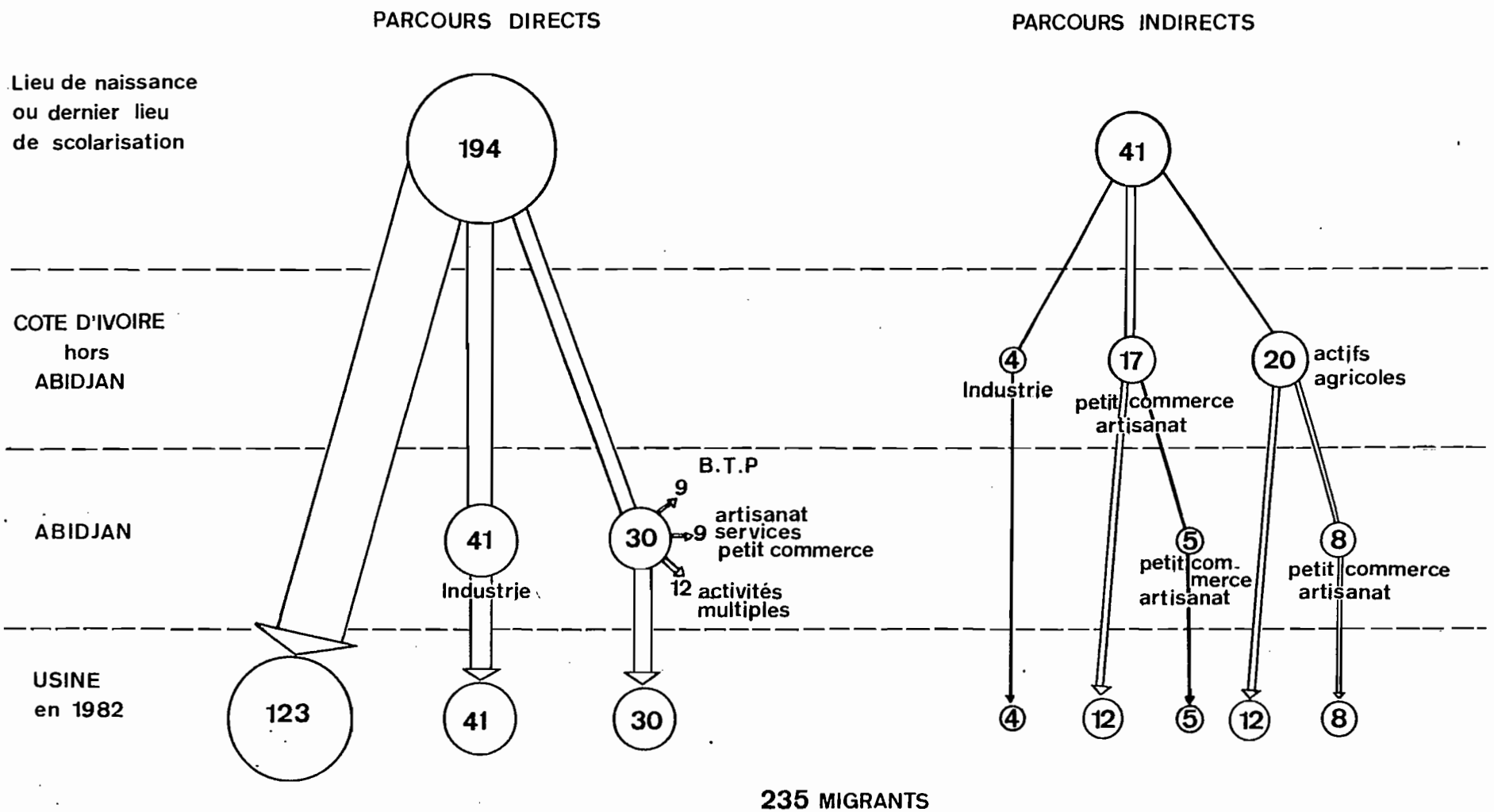


FIG. 76

capitale économique, contrairement aux étrangers dont les cheminements sont plus complexes et beaucoup moins linéaires au cours de la phase migratoire précédant la première arrivée en ville (1). Cette opposition est également perceptible parmi les salariés de l'industrie, puisque 20 des 41 migrants enquêtés qui se sont arrêtés dans une localité ivoirienne pour y travailler sont des étrangers ; ils représentent plus de 45% des migrants non ivoiriens, alors que moins de 6% des migrants nationaux ont suivi un parcours jalonné de haltes intermédiaires.

A la prédominance des trajets migratoires, post-scolaires ou intra-scolaires, directs s'ajoute la primauté des activités exercées dans la production industrielle : pour 123 migrants sur 235, soit 52,3% (et pour 7 natifs d'Abidjan sur 15), l'emploi occupé lors de l'enquête est le premier emploi, compte non tenu des activités agricoles familiales auxquelles ont participé épisodiquement ou plus durablement 4 salariés sur 10. En additionnant les emplois antérieurs exercés dans des usines par les autres salariés migrants (un ou plusieurs emplois), on constate que 71,5% des migrants ont toujours travaillé dans l'industrie (2) ; en comptabilisant les natifs d'Abidjan (13 sur 15 n'ont travaillé que dans l'industrie), ce sont 181 salariés sur 250 (soit 72,4%) qui ont toujours été ouvriers ou employés dans les établissements industriels. Il y a donc une grande stabilité, sinon à l'échelle des usines où la rotation de la main-d'oeuvre est extrêmement variable, du moins dans le secteur d'activité, mais ce constat n'est pas nouveau. P.L. ESPARRE soulignait déjà la faible importance de la mobilité au début des années

---

(1) P. HAERINGER, 1973; P. ANTOINE, C. HERRY, 1982.

(2) Dont 1,7% seulement hors d'Abidjan avant d'arriver en ville.

soixante et insistait sur l'apparition assez rapide d'un équilibre après une courte période d'instabilité consécutive au démarrage des usines, analyse totalement confirmée par les observations relatives aux complexes textiles d'Agboville, de Dimbokro et de Bouaké (1). En 1963, l'ancienneté moyenne dans les usines était évaluée à 4,2 ans pour l'ensemble des salariés. En 1982, elle atteint 4,4 ans pour les manoeuvres, 7,0 ans pour les O.S., 12,1 ans pour les O.P. et 12,3 ans pour les A.M. de notre monographie.

Pour n'avoir aucune valeur explicative, une typologie des mobilités géographiques et professionnelles permet cependant de mieux saisir les mouvements de population liés à l'emploi industriel. A partir de l'analyse des biographies recueillies, peuvent être identifiés 8 types d'itinéraires d'inégale importance, que quelques fragments de récits de vie illustreront.

194 salariés, soit 82,6% des migrants sont arrivés directement dans la ville depuis leur lieu de naissance ou un lieu de scolarisation différent de la localité de naissance. Au sein de ce groupe, 5 types d'itinéraires professionnels peuvent être discernés.

- Le plus simple et le plus fréquent (53,2% des individus) est l'accès direct à l'emploi industriel, qui demeure le premier emploi depuis l'arrivée en ville.

Selon les aléas de la scolarité, cet emploi peut avoir été obtenu après la rupture des études hors d'Abidjan, ou à l'issue de cette rupture ou de leur achèvement dans la ville.

Michel Y. , Adjoukrou, est né à Dabou en 1950. A l'âge de 7 ans, il entre à l'école primaire et réussit à obtenir le CEPE en 1963. Il est alors orienté au Collège d'enseignement catholique d'Adjamé comme élève externe. Hébergé par son oncle maternel qui habite Locodjoro, Michel reste au Collège d'Adjamé jusqu'en 1966, année durant laquelle il passe le concours d'entrée au Collège industriel de Treichville (CETI),

---

(1) A. DUBRESSON, B. LOOTVOET, 1985.

sur les conseils de son oncle. Après trois ans de formation et d'internat, il obtient un CAP de mécanique générale, et grâce à l'intervention d'un enseignant du collège, dont un parent travaille à la SIEM, il est embauché dans cette entreprise, d'abord temporairement, puis comme mécanicien de fabrication et d'entretien.

Kouassi D. , Baoulé, est natif de Kolienzikro, village de la sous-préfecture de Bocanda. En 1961, il débute son cycle primaire à l'école du village, et, tout en aidant son père aux travaux agricoles, il parvient jusqu'à la classe de CM². Mais en 1967, Kouassi échoue au concours d'entrée en sixième et se voit contraint d'abandonner les bancs sous la pression de la seconde femme de son père dont l'un des fils venait de subir deux échecs successifs au même concours. Jalousie d'épouse refusant une nouvelle chance à un autre enfant que le sien et/ou crainte du père de provoquer des inégalités de traitement entre deux de ses fils, Kouassi ne sait comment interprêter le refus de son père, qui renonce à lui faire redoubler la sixième. En reprenant la daba, mais convaincu qu'il n'y a "rien à gagner au village", il cherche alors des solutions pour partir en ville. Ce n'est qu'en 1972 que l'une d'elles prend corps : une correspondance avec un oncle d'Abidjan lui apprend que ce dernier, électricien à l'usine ALLIBERT, peut intervenir en sa faveur auprès du chef du personnel. Avec l'appui cette fois de la seconde épouse qui envisage évidemment d'un très bon oeil son départ du village, il persuade son père de le laisser partir pour Abidjan, qu'il gagne en taxi-brousse ; hébergé chez son oncle qui est locataire d'une chambre-salon (2 pièces) dans une cour commune d'Anoumabo, il est engagé trois mois après son arrivée en qualité de manoeuvre 2ème catégorie, dans une entreprise qu'il ne quittera plus.

- Un second itinéraire est celui suivi par les salariés dont le parcours professionnel est uniquement industriel, mais qui ont changé une ou plusieurs fois d'employeur (17,5% ces cas). Antoine B. ,Bété, originaire de Zoa (sous-préfecture de Guiberoua) est né en 1953. Il commence le CP à l'école du village, puis il est scolarisé pendant deux ans chez un tuteur habitant à Guezème, autre village de la sous-préfecture. A 12 ans, il est envoyé à Guibéroua où son oncle maternel l'accueille, mais il échoue au CEPE et à l'entrée en sixième. Deux ans plus tard, il réussit enfin à accéder au premier cycle du secondaire : il devient alors élève au Collège catholique de Daloa, où, à l'issue de la classe de 5ème, il passe le concours d'entrée au Collège industriel de Treichville (CETI) dont il a appris l'existence par un cousin en visite, lui-même hébergé à Abidjan par un parent travaillant à l'EECI. C'est donc en 1959 qu'il arrive à Abidjan, comme élève interne. En 1972, muni de son CAP de mécanique générale, il entre à l'usine d'engrais de la SIVENG grâce au parent de l'EECI qui connaissait un chef de service originaire de Guibéroua . En 1975, Antoine apprend par un ami bété que BRACODI recherche des titulaires d'un CAP de mécanique : croyant pouvoir être mieux rémunéré qu'à la SIVENG, il passe les tests et devient O.P. à la brasserie dans laquelle il travaille toujours en 1982.

- Tous ceux qui n'ont suivi qu'un itinéraire salarial n'ont pas transité uniquement par l'industrie manufacturière : 3,8% ont été manoeuvres dans les activités du BTP,considérées comme mal rémunérées mais qui peuvent constituer une solution d'attente provisoirement acceptable. Kadjo E., originaire de Bonoua, né en 1957 d'un père Agni et d'une mère Abouré, scolarisé d'abord dans sa ville natale, puis dans un collège de Bondoukou en raison d'une affectation qu'il qualifie d'arbitraire, a cessé ses études après un

échec au BEPC en 1972. Il a alors 15 ans, mais refuse de travailler dans la plantation , qui est au centre de conflits incessants entre ses aînés. Kadjo demande alors à sa mère de prendre contact avec l'un de ses demi-frères, gendarme à Abidjan, qui accepte de l'accueillir en 1973. Il passe toute l'année à chercher vainement un travail afin, dit-il, de mériter l'accueil et de prouver qu'il peut, seul, réussir à Abidjan. Après plusieurs tentatives infructueuses, Kadjo est engagé comme manoeuvre temporaire dans une entreprise de BTP, et participe à des opérations de bitumage de voirie dans l'île de Petit-Bassam. Au cours de l'une d'entre elles, il est amené à prendre un "pain-beurre" (1) devant l'usine de la SIEM, où il rencontre des originaires de Bonoua qui lui apprennent que des séries de tests vont bientôt avoir lieu : Kadjo s'y présente et réussit à passer les épreuves d'embauche. Il ne lui reste plus qu'à dissimuler son âge véritable en demandant à son parent gendarme de lui procurer un jugement supplétif, et il entre à l'usine comme O.S.

- Les antécédents professionnels concernant l'artisanat et le petit commerce ou les activités de transports non inventoriées ne sont pas plus nombreux que ceux du BTP, soit 3,8% des biographies recueillies.

André Z., Gouro, originaire du Zuénoula, a été scolarisé à l'âge de 9 ans à Gohitafla, où habitait son oncle maternel. Mais après le CP², son père, ancien combattant qui s'est remis à l'agriculture, lui demande de revenir travailler aux champs. En 1972, André, qui a 24 ans, reçoit une proposition d'un jeune frère de son père, menuisier à Abidjan, qui sollicite sa venue comme apprenti. Il décide de se rendre d'abord à Bouaké, ou habite l'une de ses tantes paternelles, et tente sans succès, en utilisant les 30.000 F. CFA que son père lui a donné, de passer le permis de conduire, indispensable pense-t-il pour se débrouiller à Abidjan. Deux mois plus

---

(1) Petit déjeuner composé de café soluble, de lait condensé et de tartines de pain beurrées.

tard, en novembre 1972, il arrive à Abidjan et se met à l'apprentissage de la menuiserie. Mais le métier ne lui plait guère et les mésententes se multiplient avec son oncle. Non seulement ce dernier ne le rémunère pas, mais il réclame le reste du pécule dont disposait André à son départ. André entre alors en conflit avec son parent employeur, et malgré une tentative de réconciliation effectuée par son père, il quitte le domicile de son oncle et part habiter chez des amis, à Attécoubé. L'un d'eux, ouvrier à la SISEP, le présente à un chef d'atelier qui intervient auprès du chef du personnel: 3 trois après avoir abandonné l'apprentissage de la menuiserie, André est embauché comme O.S.

Boubacar L. est né à Kamki, village Samogo de l'actuel Burkina, dans une famille de cultivateurs : son père, pensionné de la guerre 1939-1945, a un frère à Bobo-Dioulasso où Boubacar est envoyé pour faire les bancs. Il quitte l'école après le CM², sans avoir pu obtenir le CEPE, et son oncle le place alors comme apprenti-mécanicien dans un garage. A 15 ans, Boubacar rencontre des jeunes voltaïques qui ont déjà fait le voyage d'Abidjan. Il se décide alors à partir ; après avoir écrit à un cousin maternel qui travaille comme commis au Port autonome, il prend le train en avril 1975. Son cousin, qui l'héberge à Koumassi, le confie à un compatriote originaire de Bobo-Dioulasso, garagiste à Marcory. Pendant trois ans, Boubacar est mécanicien; en 1978, il apprend par un Samogo, membre de la même association de ressortissants que lui, et travaillant à l'usine d'engrais de la SIVENG, que la SISEP cherchait des employés. Il se présente aux bureaux de l'entreprise, où il est retenu comme manoeuvre-journalier avant d'être embauché définitivement 18 mois plus tard comme machiniste.

- Ces quatre types d'itinéraires hâtivement esquissés on en commun la grande simplicité des trajets professionnels : entre la sortie de l'école ou de l'activité agricole familiale et l'entrée à l'usine, peu de professions ont été exercées, et elles l'ont toujours été dans les mêmes branches ; sur les 194 arrivées directes à Abidjan, il n'y a que 12 cas observés d'activités multiples, salariées et/ou non salariées (5,2% du total).

Ainsi Mamadou S., né en 1950 dans un village mossi de l'ancienne Haute-Volta, après avoir fréquenté l'école coranique chez son père, puis chez un ami de son père, a-t-il exercé trois activités différentes avant d'entrer à l'usine d'impression SOTEXI de pagnes. Arrivé à Abidjan en 1974 muni de 15 000 F. CFA offerts par son père, accueilli par le jeune frère de sa mère, il aide d'abord ce dernier qui est vendeur de volailles à Port-Bouët pour le compte d'un employé de mairie, lequel l'engage ensuite. Mamadou vend alors des poulets qui proviennent de l'élevage du fonctionnaire municipal, et se souvient avoir gagné 8 500 F. CFA à 12 000 F. CFA par mois, selon l'ampleur des ventes. En 1978, tout en continuant le commerce des volailles, il se fait embaucher comme balayeur de bureaux par une société de service dans laquelle travaillaient déjà des ressortissants du village. C'est en 1979 qu'il entre en contact avec d'autres compatriotes travaillant à l'usine SOTEXI : il y fait un remplacement en tant que serveur de café dans les bureaux, avant d'abandonner le commerce des volailles, confié à un jeune frère, et d'entrer à la SOTEXI comme magasinier. Les parcours professionnels à plusieurs étapes intermédiaires sont cependant assez rares. Parmi les 71 salariés arrivés directement à Abidjan et qui ont travaillé dans la ville avant d'accéder à l'emploi industriel occupé lors de l'enquête, 46 (64,8%) n'ont eu qu'un seul emploi, 21 ont eu deux emplois (29,6%) et 4 seulement ont eu trois emplois ou plus (5,6%).

Les parcours professionnels ne sont pas plus étoffés parmi les salariés qui ont travaillé hors d'Abidjan avant d'accéder à l'emploi manufacturier dans la métropole, et qui ne représentent que 41 migrants sur 235 (17,4%).

- Peu d'entre eux ont des antécédents qui pourraient être qualifiés "d'industriels", 4 seulement ayant été salariés dans des scieries ou des unités d'usinage du bois. C'est le cas de Félix M. , Dida, né à Divo en 1950, scolarisé en 1957, et qui abandonne le Collège de la ville à l'issue de la classe de 5ème pour se rendre à Gagnoa, où son père a réussi à lui trouver une place au Centre de formation professionnelle. En 1968 , il est envoyé à Soubré pour effectuer un stage de 6 mois à la scierie SEBAF ; Félix parvient à demeurer sur place à l'issue du stage, mais il est licencié à la fin de l'année 1969, et doit regagner Divo, où son père planteur, lui conseille d'écrire à l'un de ses oncles, gendarme à Abidjan. En 1971, ce dernier vient chercher Félix "dans sa voiture", et l'héberge au camp d'Agban : il connait un divolais, chauffeur chez ALLIBERT, qui parvient à faire embaucher Félix comme manoeuvre.

- Plus nombreux sont les migrants à parcours indirects qui ont transité dans le petit commerce et l'artisanat (17 cas sur 41), et que des échecs successifs ont conduit à tenter leur chance dans l'agglomération abidjanaise. Gaston B. , Bété, né en 1930 dans un village proche de Gagnoa, n'a pas été scolarisé : il n'y avait pas d'école au village. A 19 ans, il se rend cependant à Gagnoa, un ami de son père ayant averti ce dernier qu'un tailleur recherchait des apprentis. Gaston débute donc comme apprenti-tailleur, mais son patron, un Malien, fait faillite et décide de partir pour Bouaké où le jeune bété ne veut pas le suivre. De retour au village, il décide alors de gagner Abidjan où l'un de ses frères est maçon : en 1951, il y rencontre un Bété,

installé comme maître-tailleur rue du Commerce, au Plateau, qu'il ne va plus quitter durant 8 ans. En 1959, convaincu d'avoir maîtrisé son métier, Gaston tente l'aventure artisanale en retournant à Gagnoa pour ouvrir un atelier, grâce à un prêt de son collectif familial,qui lui permet d'avancer l'équivalent de 3 mois de loyer du local,et à l'acquisition d'une machine à coudre qu'il achète à crédit à son patron. Au bout de 18 mois, il ferme son atelier et retourne à Abidjan où il est embauché dans une société de maroquinerie, la "Bonne-Sacoche", rachetée en 1966 par le groupe ALLIBERT qui reprend une partie du personnel ; Gaston devient ainsi salarié du groupe industriel.
Autre parcours, celui d'Arouna S., Yoruba, né en 1934 à Ibadan, et dont le père, commerçant de pagnes, le conduit au Togo à l'âge de 8 ans. Scolarisé à Lomé, il passe le CEPE et entre ensuite à l'Ecole Normale : mais il échoue à l'examen de sortie et se retrouve moniteur d'enseignement à Atakpamé. En 1958, estimant qu'il n'a aucune chance de promotion, il part pour le Ghana pour suivre des cours pratiques de médecine dans une clinique où travaille un oncle : malade, il regagne Ibadan en 1960 et arrive en Côte d'Ivoire un an plus tard ; logé chez un cousin coiffeur à Adjamé, il apprend le métier et devient garçon-coiffeur. Mais les gains sont faibles : Arouna entre en apprentissage chez un réparateur de cycles d'Abobo ; en 1964, ayant appris que la MAC (Manufacture du Cycle) embauchait du personnel, il se présente aux tests et entre à l'usine comme manoeuvre 2ème catégorie.

- Un troisième type d'itinéraire de migrants à parcours indirect regroupe tous ceux qui ont exercé une activité intermédiaire dans la production agricole (20 cas sur 41) après leur départ du lieu de naissance ou du dernier lieu de scolarisation.
Koffi A., Agni, originaire d'un village de la sous-préfecture

d'Abengourou, entre en CP1 en 1958; en 1967, il échoue au CEPE et son père l'envoie dans une école privée de Bouaké, où réside un oncle. Koffi, réussit à entrer en 6ème, mais il ne peut continuer. Il revient donc au village en 1969, et aide son père qui possède une plantation de caféiers et de cacaoyers, pendant 3 ans. Puis, il part pour Abidjan et loge chez son frère ainé qui lui vient en aide en l'inscrivant à des cours de courtage qui vont durer 2 ans. Koffi obtient un "certificat de courtier", mais n'arrive pas à l'utiliser. Contraint au porte à porte, il est engagé comme manoeuvre temporaire à l'usine BRACODI où il est embauché définitivement à la fin de l'année 1975.

Konvolbo T., Mossi, né vers 1943 (?), n'a jamais été à l'école publique, mais il a reçu un enseignement coranique. En 1956, il part pour la Côte d'Ivoire avec son frère aîné, qui le conduit d'abord à Ouagadougou, d'où ils prennent le train pour Bouaké. Après un bref séjour chez un cousin revendeur de montres, les deux frères partent en camion pour Abidjan, où les attend un oncle paternel qui travaille comme manoeuvre agricole chez un planteur ivoirien. Konvolbo va rester deux ans auprès de son oncle, mais il gagne trop peu. En 1959, il se rend à Abidjan et devient cuisinier chez un restaurateur sénégalais de Treichville, puis travaille pour une femme Appolo qui lui propose un salaire mensuel de 5 000 F. CFA ; en 1961, un compatriote qui prend ses repas dans la cour sommairement aménagée en lieu de restauration (un "maquis du bas", dans le langage populaire), et qui travaille chez ALLIBERT, lui propose de le présenter au patron de l'usine, afin de trouver un emploi mieux rémunéré (1) et plus sûr. Depuis lors, Konvolbo est salarié de la société ALLIBERT.

---

(1) En 1963, un manoeuvre ordinaire perçevait 40 F. CFA/h, et la rémunération moyenne mensuelle des smicards atteignait 7 350 F. CFA/mois.

Ces types d'itinéraires géographiques et professionnels soulignent l'importance du balisage des mouvements migratoires par les réseaux de parenté, qui facilitent l'insertion abidjanaise en remplissant des fonctions d'accueil et souvent de dépistage des emplois industriels disponibles, dont l'accès est néanmoins de plus en plus tributaire du tamisage exercé lors des épreuves de sélection à l'embauche. Faut-il pour autant conclure à l'existence "d'un monde enchanté de la solidarité" (1), fonctionnant comme une mécanique harmonieuse, permettant aux migrants d'entrer rapidement en contact avec le marché du travail salarié? Certes, l'hébergement dans la ville et les réseaux relationnels établis dans les usines facilitent l'arrivée dans l'une et favorisent l'entrée dans les autres, mais la qualité des relations entre l'hébergé et son hôte demeure largement dépendante de la rapidité avec laquelle le premier trouve un emploi durable et perçoit un revenu libérant le second de tout ou partie des charges consécutives à l'entretien d'un nouveau citadin. Ce délai d'obtention ne résulte pas seulement de l'activisme déployé par les réseaux : la dynamique de l'offre d'emploi est une contrainte majeure, et le fonctionnement des réseaux y demeure soumis. Leur efficacité est d'autant plus grande que le nombre de postes de travail créés s'accroît, ce qui permet le déploiement de multiples stratégies de placement.

Jusqu'en 1980, la configuration de l'offre d'emplois industriels a été plutôt favorable, mais les disponibilités procurées ont cependant toujours été limitées. Les emplois industriels ont certes augmenté depuis l'Indépendance, (16 000 en 1967, 26 200 à 27 000 en 1975 selon les sources, 37 000 à 38 000 en 1980)(2), mais leur poids relatif demeure faible.

---

(1) Expression de M. LE PAPE, 1986.

(2) Sources 1975 et 1980, Chambre d'Industrie et F. BINET (1982); pour l'année 1967, A. DUCHEMIN (1973). Les enquêtes SEMA pour l'année 1963 ne permettent pas de distinguer les ouvriers, manoeuvres et employés des seules industries manufacturières.

TABLEAU 92 RECAPITULATIF DE LA POPULATION OCCUPEE SELON LE SEXE ET LE TYPE D'ENTREPRISES (POPULATION AFRICAINE, ABIDJAN 1978)

Type d'entreprises	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Publiques et banques	67 324	20,5	14 373	13,3	81 697	18,7
Industrie moderne-BTP	71 298	21,7	2 072	1,9	73 370	16,8
Commerce moderne	42 781	13,0	4 730	4,4	47 821	10,9
Production tradit.	44 418	13,5	19 663	18,3	64 081	14,7
Commerce tradit.	31 392	9,5	56 078	52,1	87 476	20,0
Rurale et forestière	5 846	1,8	452	0,4	6 298	1,4
Services domestiques	34 234	10,4	9 773	9,0	43 967	10,1
Transports	31 586	9,6	710	0,8	32 296	7,4
TOTAL	328 889	100,0	107 811	100,0	436 700	100,0

Sources: EBC 1978 - 1979 + EPR 1978-1979, recomposées par F. BINET, 1982.

En 1978, ils ne représentaient que 7,5% du total des emplois de l'agglomération et ne regroupaient que 12,3% des actifs salariés (1), dans une ville où près de 60% de la population active était alors "salariée", situation exceptionnelle en Côte d'Ivoire puisqu'on dénombrait à la même date un tiers seulement de salariés parmi les actifs des villes de l'intérieur. A la fin des années soixante-dix, les emplois salariés dans la fonction publique et les banques, comme ceux procurés par les activités commerciales dites "modernes", étaient beaucoup plus nombreux que ceux offerts par l'industrie manufacturière. De plus, le rythme de croissance annuel des emplois industriels (comme celui des emplois dits modernes qui en aucun temps n'a excédé 7%) n'a jamais atteint celui de la population active, et le net fléchissement observé depuis 1975, puis la régression à partir de 1980, n'ont fait qu'accroître cette discordance majeure. Les prévisions les plus optimistes contenues dans le Plan 1981-1985, élaborées avant "la conjoncture", laissaient penser qu'en 1985 53 500 emplois industriels seraient disponibles à Abidjan, soit un taux de croissance moyen annuel de + 4,7% sur la période 1977-1985. Ce rythme d'hypothèse haute était néanmoins insuffisant par rapport au croît démographique attendu: en 1975, il y avait 1 emploi industriel pour 35 habitants; en supposant maintenus la croissance économique et le rythme de croissance démographique d'Abidjan, on aurait du en compter 1 pour 47 habitants en 1985 (2). Or, la récession observée entre 1981 et 1985 a eu des conséquences graves sur l'offre d'emploi (plus de 5500 emplois industriels ont disparu entre 1980 et 1984). Ce recul s'inscrit non seulement dans un fait brutal de conjoncture, mais également dans un processus plus général de décrochage entre le rythme de croissance des emplois du secteur dit "moderne" et celui de la population active urbaine. Ainsi, entre 1975 et 1980, sur 364 000 emplois non agricoles créés dans le pays,

---

(1) F. BINET, 1982. Le terme "salarié" concerne aussi bien des actifs du secteur dit "moderne" que des travailleurs du secteur dit "informel" ou " traditionnel".

(2) idem.

109 000 seulement, soit 30%, étaient-ils issus du secteur dit"moderne" et de l'administration (1). Toutes les prévisions d'emplois connues en 1985 demeuraient très pessimistes, la croissance des établissements "modernes" étant insuffisante pour absorber la force de travail disponible, au point que l'excédent national de main-d'oeuvre, nul en 1975, passe à 223 000 individus en 1980, puis à 432 000 en 1985, soit respectivement 20% et 27% de la population active urbaine du pays (2). Cet excédent est certes en partie atténué (résorbé ?) par les activités dites "informelles" ou "non-structurées", mais il est clair qu'à Abidjan,depuis 1975, le poids de l'emploi moderne s'est progressivement amoindri. Dans ce contexte, les collectifs familiaux qui ont un pied dans les usines disposent non seulement d'un marge de manoeuvre de plus en plus réduite, mais leurs objectifs changent : depuis 1980, la fenêtre industrielle est obstruée. Il s'agit donc moins de pratiquer l'entrisme dans les établissements que de défendre l'emploi existant et de faire face aux compressions du personnel. Ce repli défensif, comme d'ailleurs l'étroitesse du marché du travail industriel dans l'agglomération abidjanaise, y compris au temps de l'expansion, contribuent sans doute à la stabilité d'ensemble de la main-d'oeuvre, confortée comme nous le verrons par certains éléments de la condition salariale.

---

(1) X. OUDIN, 1985

(2) idem.

4) Sur la contribution de l'emploi industriel au peuplement de la ville.

La stabilité professionnelle qui caractérise le plus grand nombre de travailleurs enquêtés ainsi que leur ancrage dans la ville constituent des éléments originaux, sans doute observables parmi d'autres couches salariées, mais dont les conséquences ne sont pas négligeables sur le peuplement d'Abidjan. Dans une agglomération où la mobilité est particulièrement intense (en 1978-1979, 272 000 personnes étaient arrivées à Abidjan mais 192 000 en étaient reparties -1-), la permanence des salariés dans les usines et dans la ville contribue à asseoir durablement la population directement agglomérée autour de l'emploi industriel. Cette stabilité citadine s'est accrue au fil du temps : dans l'immédiat après-Indépendance, 36% des ouvriers enquêtés par P.L. ESPARRE étaient en ville depuis plus de 10 ans et 12% résidaient à Abidjan depuis moins de 5 ans ; en 1982, les deux tiers des 250 salariés enquêtés habitent la ville depuis plus de 10 ans, 10,6% étant arrivés dans un délai égal ou inférieur à 5 ans. Cela n'implique nullement l'inexistence d'une mobilité géographique intra-urbaine, et l'absence de mouvements de va-et-vient entre Abidjan et les lieux d'origine ; mais l'assise spatiale des travailleurs de l'industrie renforce le processus d'ivoirisation de la métropole et contribue a en stabiliser, certes à une échelle modeste, le peuplement.
La capitale économique est en effet de plus en plus ivoirisée: en reconstituant les nationalités par combinaison des lieux de naissance et des groupes ethniques pour les années 1955 et 1975, P. ANTOINE (2) estime qu'en excluant la

---

(1) D'après l'EPR 1978- 1979, P. ANTOINE, C. HERRY, 1982.
(2) P. ANTOINE, A. DUBRESSON, A. MANOU-SAVINA, 1987.

population européenne, la proportion d'Ivoiriens est passée de 53,6% à 61,1% entre ces deux dates, la tendance persistant au début des années quatre-vingts (1). Les migrations liées à l'emploi industriel ont les caractères accentués des courants de peuplement de la capitale économique, où l'emportent les provenances urbaines (plus de 60% des migrants ivoiriens vers Abidjan proviennent des villes de l'intérieur) et le plus souvent directes (42% des hommes et 40% des femmes arrivent directement de leur lieu de naissance, et ce sont les originaires des villes qui transitent surtout par d'autres villes pour des raisons scolaires -2-). Elles ont ainsi contribué à conforter le poids relatif des nationaux, puisque la main-d'oeuvre africaine étrangère ne représente que 19,2% des salariés étudiés. La distribution des travailleurs ivoiriens par grands groupes culturels est par ailleurs assez conforme aux données recueillies lors de l'EPR, mais quelques disparités consécutives à l'histoire du semis scolaire et au mode de fonctionnement des filières de recrutement sont à souligner : les groupes Akan et Krou sont sur-représentés dans les usines (80,2% des salariés ivoiriens, 68,6% des résidents abidjanais de sexe masculin), contrairement aux groupes Mandé -dont l'ordre est inversé - et Voltaïques ivoiriens.

Tableau 93 Les groupes culturels ivoiriens dans les usines et dans l'agglomération d'Abidjan

Groupes	Usines enquêtées (1982)	Agglomération (1978- 1979)(*)
Akan	49,0%	46,9%
Krou	31,2%	21,7%
Mandé Sud	9,9%	8,4%
Mandé Nord	6,9%	15,4%
Voltaïques	3,0%	7,5%
Non déterminés	-	0,1%
Total	100,0%	100,0%

(*) EPR 1978-1979. Sexe masculin uniquement.

---

(1) Avec des évolutions différentes selon les communautés nationales (prééminence burkinabé, déclins malien, togolais, béninois, et ghanéen).

(2) D'après l'EPR 1978-1979; communication de P. ANTOINE.

La mesure des incidences de l'emploi industriel sur l'accroissement de la population de la ville est extrêmement difficile à réaliser. Dans une démarche cartésienne, il faudrait d'abord pouvoir comptabiliser tous ceux qui, explicitement, sont arrivés en ville en quête d'un travail dans l'industrie manufacturière, ont échoué dans leur démarche, et savoir ce qu'ils sont devenus ; il faudrait ensuite évaluer les migrants liés à la caisse de résonance générale du salariat urbain, pour lesquels l'emploi industriel n'est qu'une solution parmi d'autres ; il faudrait enfin prendre en considération les effets indirects exercés à travers les créations d'emplois dans les services nécessaires au fonctionnement de l'activité manufacturière, qui ne relèvent pas tous de la sphère inventoriée. De surcroît, cette cascade d'effets souvent impossibles à dissocier les uns des autres (comment faire la part de la mobilisation réelle dépendant uniquement d'un secteur ou d'une branche, et en réalité en existe-il une ?) devrait être resituée dans la durée afin de pouvoir dégager des soldes et les comparer à la croissance de la population de la ville. Ce qui a été possible ailleurs mais à une autre échelle et sur le court terme en raison du caractère récent des usines (Agboville, Dimbokro, Katiola) n'a pu être mené à bien pour l'agglomération d'Abidjan. Aussi nous contenterons-nous d'une approximation à partir des tailles moyennes des unités de résidence des salariés migrants, définies comme l'ensemble des personnes logées dans la même unité d'habitation que les salariés, chefs de ménage ou non, au moment de l'enquête. La taille moyenne observée des unités de résidence de l'ensemble des 250 salariés atteint 6,46 personnes, ce qui est très proche des résultats de l'EBC de 1978 (6,10), alors que les résultats provisoires de l'enquête permanente auprès des ménages donnent 7,0 personnes en 1985 (1). Les 235 unités de migrants ont une taille légèrement supérieure (6,48), les groupements ivoiriens atteignant 6,50 personnes et les groupements étrangers 6,34 résidents, résultat très nettement

---

(1) D. de la Statistique, 1985.

STRUCTURE PAR AGE ET COMPOSITION DES MENAGES ABIDJANAIS ENQUETES
(1982)

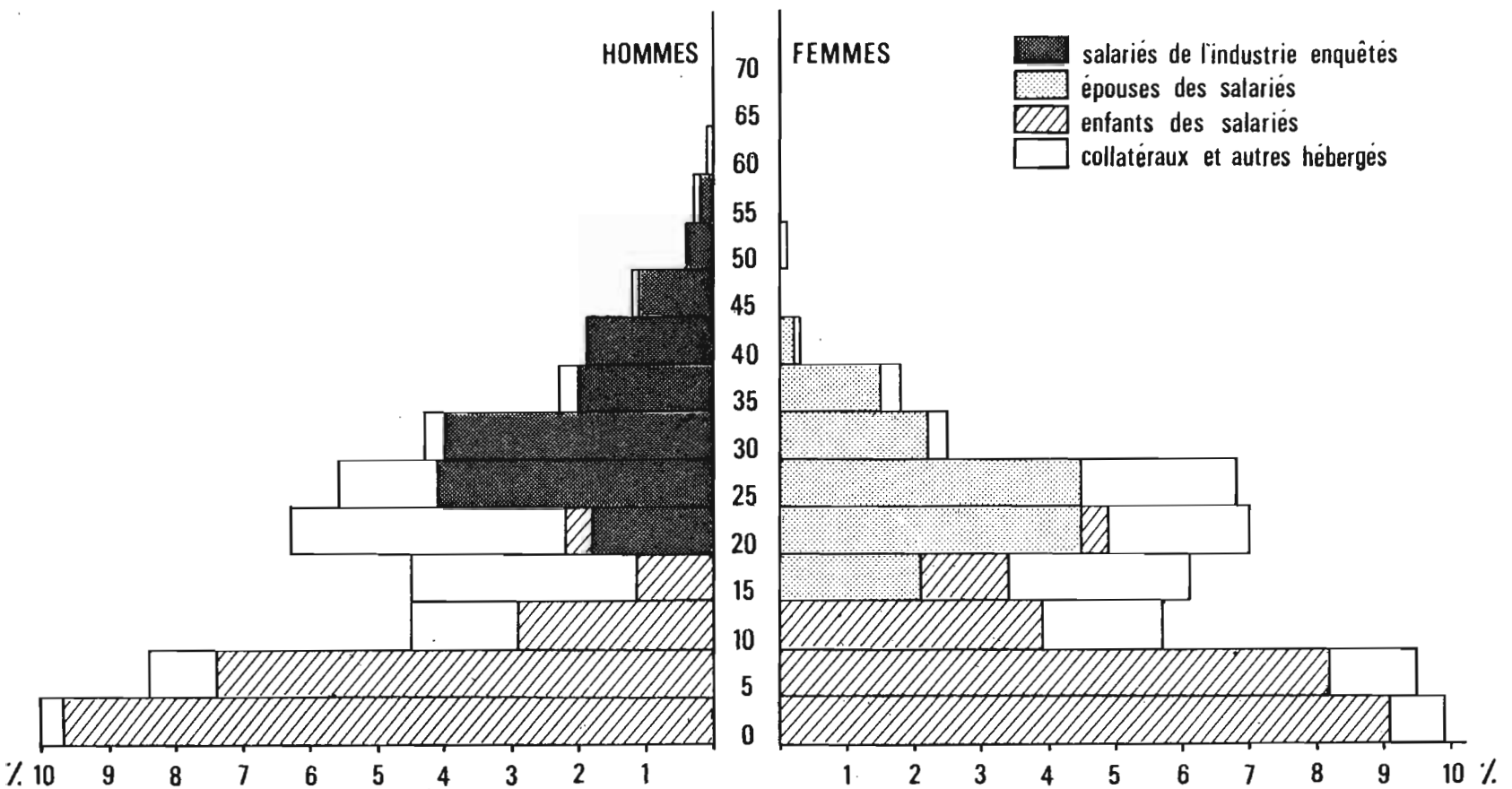


FIG : 77

supérieur à la taille moyenne des ménages africains non ivoiriens (4,26 selon l'EPR 1978-1979). En considérant qu'à l'image du groupe des 250 travailleurs, 94% des 38 000 salariés de l'industrie manufacturière en 1980 sont des migrants, on peut évaluer sommairement à 231 465 personnes l'apport de population directement agglomérée autour de l'emploi industriel, soit 14,7% de la population urbaine estimée en 1980 (1 575 000 habitants -1-).

Au total, plus de 245 000 abidjanais (15,6% de la population urbaine) vivent dans des unités où résident les salariés de l'industrie, constituant pour tout ou partie une des fractions de la population durablement fixée dans la ville en 1982. Cette fixation contribue au rajeunissement de la population urbaine et favorise le déclenchement de phénomènes d'agglomération par l'intermédiaire des pratiques de solidarité que traduit la composition des différents groupes d'âge de la pyramide élaborée avec les données de l'enquête sur les 250 salariés .

Comme sur la pyramide générale d'Abidjan en 1978-1979, on retrouve une large base, les moins de 15 ans, qui regroupent surtout des enfants de salariés, rassemblant 48,4% du total des résidents (41,6% pour l'ensemble de la ville). A cette poussée par la base se conjuguent la fonction d'accueil d'enfants comme celle de jeunes adultes : le quart de la population logeant chez les travailleurs de l'industrie est constituée d'hébergés (dont 23,8% de parents) scolarisés ou en quête d'emploi, et dont le poids est considérable dans certains groupes d'âge (44% du total des résidents âgés de 15 à 29 ans).

Ivoirisation, durée dans la cité et double effet d'amplification de la croissance démographique d'Abidjan, telles sont en première analyse les incidences directement observables des migrations liées à l'emploi industriel sur le peuplement de la capitale économique. Outre la nécessaire prise en considération des cascades d'effets démographiques secondaires, que nous ne sommes pas en mesure d'appréhender, ces

---

(1) F. MALHOMME, 1986.

constats généraux suscitent beaucoup de questions, dont deux nous paraissent fondamentales pour éclairer les mécanismes de mobilité géographique : existe-t-il une segmentation du marché du travail urbain et quelles correspondances peut-on identifier avec le salariat industriel? L'emploi industriel est-il au coeur de certaines stratégies migratoires, et dans l'affirmative, quel est alors leur devenir?

Répondre à la première question suppose connus les itinéraires professionnels et scolaires des autres catégories de travailleurs, salariés ou non. Toutes les monographies d'artisans montrent une nette distinction entre le niveau scolaire général des responsables d'ateliers et celui des salariés de l'industrie. Parmi les exploitants d'ateliers de confection, G. ROEDERER dénombrait en 1978, 67,3% de non scolarisés et 12;8% d'individus ayant achevé le cycle primaire (1) ; plus de 80% des artisans menuisiers avaient en 1975 un niveau scolaire inférieur au CEPE (2). L'analyse factorielle des correspondances sur 9 variables caractérisant un échantillon de près de 8 000 chefs de ménage africains, qui synthétise les travaux de P. ANTOINE et C. HERRY, montre bien les relations quasi symbiotiques entre les catégories de non scolarisés et celles des artisans et commerçants, au sein desquelles la proportion d'étrangers est forte (d'après les résultats de l'EBC, les africains non ivoiriens constituent près des deux tiers des exploitants indépendants). Toutefois, la comparaison avec les ouvriers est faussée du fait d'une définition trop générale de cette catégorie qui englobe beaucoup de travailleurs non rémunérés par les entreprises industrielles, aucune question n'ayant été posée sur le type d'entreprise et d'employeur lors de l'EPR.

---

(1) G. ROEDERER, 1979.

(2) G. CARRARD, 1975.

Il reste cependant qu'une configuration du marché du travail se dessine, dans laquelle les salariés de l'industrie sont spécifiés par leur nationalité comme par leur niveau scolaire, et que le profil moyen de ces ouvriers et employés ivoiriens déscolarisés n'est pas celui des artisans et des commerçants abidjanais. Peut-on en inférer l'existence d'une segmentation du marché du travail dont témoignerait un fonctionnement en filières séparées composées les unes de parcours migratoires plutôt directs chevillés à l'emploi salarié. dans les entreprises dites modernes, les autres de cheminements plus complexes corrélés à l'artisanat et au petit comemrce sédentaire ou non ? Cette hypothèse, que tendent à confirmer nos observations sur les salariés de l'industrie, ne peut toutefois être vérifiée qu'à la lumière d'études comparatives et doit être testée avec une extrême prudence. En effet, s'il est vrai que les travailleurs de l'industrie abidjanaise sont pour la plupart issus du monde des déscolarisés, tous les déscolarisés n'ont pu accéder à la condition salariale, industrielle ou non, et depuis 1975 leur poids relatif dans la population en quête d'emploi n'a cessé d'augmenter. Si l'on admet qu'une partie d'entre eux survit par l'intermédiaire d'activités d'attente dans l'artisanat ou le petit commerce (1) et que la crise de l'emploi salarié a amplifié les recours à ces types d'activités, il faut alors convenir de la complexité des relations entre nature des emplois et profils socio-migratoires, dont l'analyse renvoie nécessairement à la périodisation des créations d'emplois dans les entreprises dites modernes. Or, même aux temps forts de la croissance, le nombre de postes de travail offerts n'a jamais été suffisant pour absorber l'afflux de population active, et l'artisanat comme le petit commerce n'ont pas été

---

(1) Ce que montrent les travaux d'A. HAUSER et C. DESSALIEN sur les déscolarisés inscrits à l'OMOCI.

uniquement dynamisés par des migrants étrangers non scolarisés, dont la part est certes prépondérante mais non exclusive. De plus, les manoeuvres permanents de l'industrie ne sont pas issus du monde des déscolarisés.

Ces constats conduisent à s'interroger sur les rapports entre l'emploi industriel et d'éventuelles stratégies migratoires, ce qui implique, une fois menée l'investigation sur la main-d'oeuvre industrielle dans les villes de l'intérieur, le renversement de la démarche jusqu'ici adoptée.

II) LA MAIN-D'OEUVRE DANS LES VILLES DE L'INTERIEUR

L'agglomération abidjanaise est un champ d'investigation privilégié du fait de l'ampleur et de la durée relative du processus d'industrialisation, qui facilitent l'appréhension des évolutions sur plus d'une vingtaine d'années. L'intérêt des unités de production localisées dans les villes de l'intérieur ou à leur proximité est à la fois autre et multiple. Leur caractère récent permet de saisir les traits spécifiques de la main-d'oeuvre mobilisée depuis le milieu des années soixante-dix, et de confirmer, d'infirmer ou de moduler la portée et la validité des constats effectués dans la capitale économique. De plus, les comparaisons temporelles y sont possibles, en raison de la référence historique que constituent les établissements R. GONFREVILLE à Bouaké. Le balayage thématique des complexes textiles et des unités agro-sucrières élargit les possibilités de réflexion sur les bassins de main-d'oeuvre, et les objectifs principaux de la planification régionale en matière d'inflexion des flux migratoires et de rétention des populations locales peuvent être confrontés aux résultats obtenus. Toutefois, afin d'éviter le risque de dispersion et surtout de fragmentation d'une démarche qui vise surtout à saisir les corrélations rendant compte des caractères originaux de la population salariée, la mise en parallèle systématique des travailleurs du textile et des complexes sucriers a été écartée. Mieux valait, selon nous, dégager d'abord les spécificités des uns et des autres, comprendre les mises en mouvement vers l'emploi industriel, et esquisser ensuite quelques conclusions consécutives à un regard comparatif.

1) Les travailleurs des complexes cotonniers

- Naissances villageoises, provenances urbaines

. Alors que dans les usines abidjanaises, les travailleurs non ivoiriens nés à l'étranger représentaient encore en 1982 17,6% des effectifs salariés africains, ils étaient relativement peu nombreux dans les complexes de filature-tissage de coton implantés dans les villes du chemin de fer : 4,8% à GONFREVILLE (Bouaké) et 1,1% à l'UTEXI (Dimbokro) en 1984, 0,8% à la COTIVO (Agboville) en 1979 (1). Il n'y a certes pas toujours coïncidence entre nationalité et lieu de naissance, et l'on peut être Malien ou Burkinabé tout en ayant vu le jour sur le territoire ivoirien. Mais quels que soient leurs lieux de naissance, les salariés africains étrangers pèsent peu dans les effectifs. Pour l'exercice 1982-1983, les africains non ivoiriens ne constituaient respectivement que 5,42% et 1,42% des salariés africains d'ERG et d'UTEXI, et aucun n'était dénombré à la COTIVO. Les usines textiles emploient donc surtout une main-d'oeuvre ivoirienne, composée majoritairement de migrants qui contribuent à l'accroissement de l'ivoirisation des populations citadines dans des villes où le poids relatif des africains étrangers, en raison de l'histoire du peuplement, variait approximativement entre le quart et le tiers de la population totale au recensement de 1975 (21,9% à Dimbokro, 29,8% à Agboville et 32,8% à Bouaké). Compte tenu de l'ancienneté des établissements GONFREVILLE et de l'étalement dans le temps des conséquences sur le peuplement de Bouaké, c'est bien entendu à Agboville et à Dimbokro que l'effet d'ivoirisation a été le plus rapide et le plus spectaculaire, encore que la dernière vague de

---

(1) Source : fichiers d'entreprises.

recrutement ERG, destinée à la nouvelle unité dite Grand Ensemble, ait été en totalité ivoirienne.

Les aires d'origine des salariés ivoiriens révèlent d'importantes disparités quant aux relations entre les trois complexes et ce que nous appelerons leur ancrage local, terminologie entendue comme la place des populations d'origine autochtone dans l'effectif salarié.

De ce point de vue, le complexe de Bouaké est celui dont l'ancrage est le mieux assuré : 12 départements sur 34 ne sont pas représentés parmi les lieux de naissance des salariés enquêtés et 59,2% des travailleurs de GONFREVILLE sont originaires du département de Bouaké, avec une forte proportion (28,0%) des natifs des villages de la sous-préfecture proprement dite, qui sont proches de l'usine, les autres villageois du département (18,4%) étant plus nombreux que les ouvriers nés à Bouaké-ville (12,8%). Cette spécificité est largement héritée des modalités de recrutement initiées par le fondateur de l'entreprise, poursuivies par ses successeurs,et que nous examinerons lors de l'analyse des conditions de la mise au travail. Toutefois , l'extension des activités et le nécessaire appel à une force de travail mieux scolarisée ont contribué à élargir l'aire de recrutement. A cet égard, la main-d'oeuvre du Grand Ensemble, nouvelle unité de filature-tissage à équipement sophistiqué, est très nettement distincte de celle du reste du complexe : 66,3% des salariés y travaillant ne sont pas originaires du département de Bouaké, 11,9% sont nés dans la ville, 5,0% seulement dans les villages proches de la sous-préfecture et 16,8% dans les autres villages du département. Ces traits originaux rapprochent la nouvelle unité de GONFREVILLE des usines de Dimbokro et d'Agboville, au sein desquelles les natifs

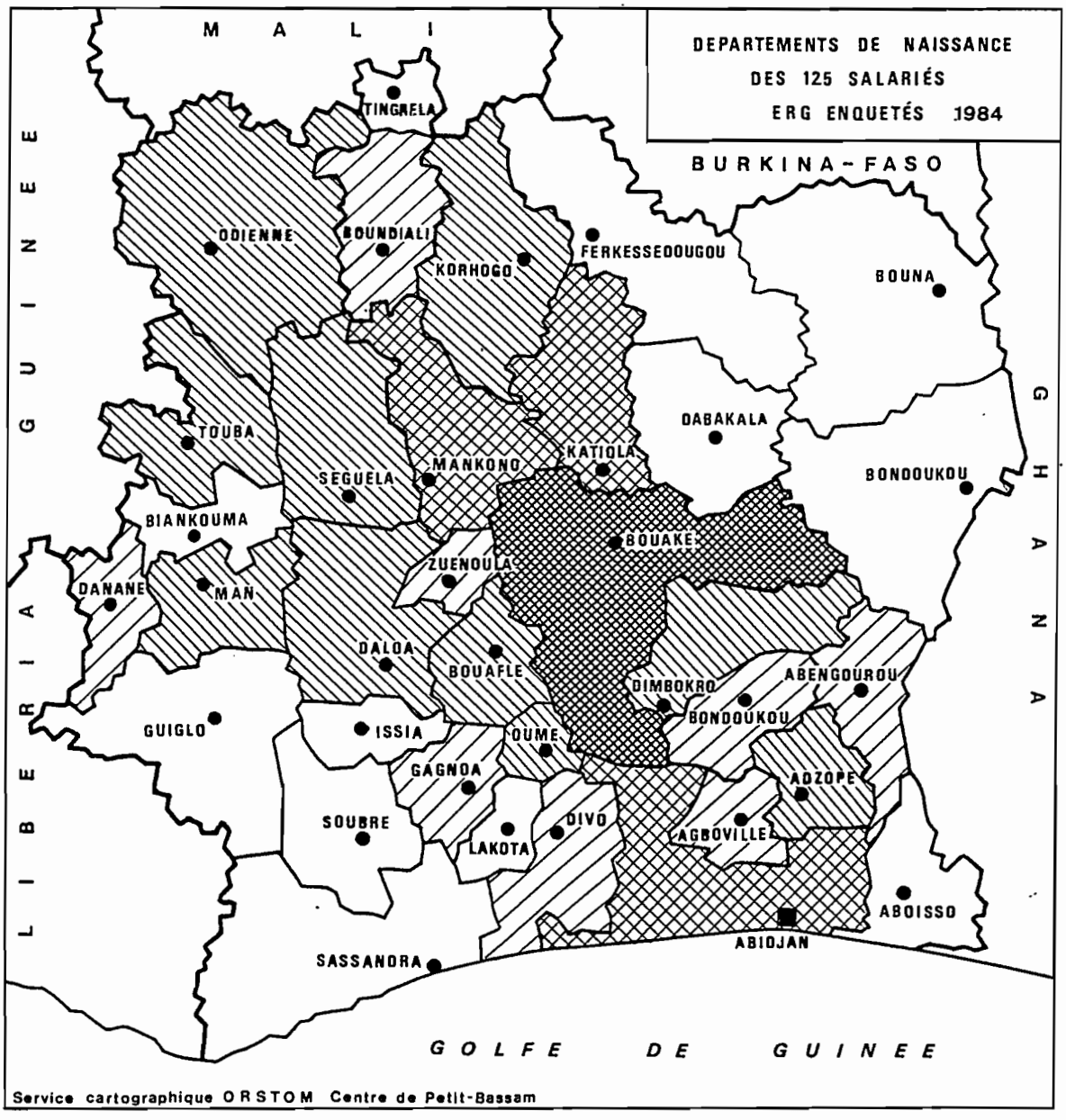

DEPARTEMENTS DE NAISSANCE
DES 125 SALARIÉS
ERG ENQUETÉS 1984
M A L I
BURKINA-FASO
GHANA
LIBERIA
GUINEE
TINGRELA
ODIENNE
BOUNDIALI
KORHOGO
FERKESSEDOUGOU
BOUNA
DABAKALA
TOUBA
SEGUELA
MANKONO
KATIOLA
BONDOUKOU
BIANKOUMA
BOUAKE
ZUENOULA
DANANE
MAN
DALOA
BOUAFLE
DIMBOKRO
ABENGOUROU
BONDOUKOU
GUIGLO
ISSIA
OUME
GAGNOA
ADZOPE
SOUBRE
LAKOTA
DIVO
AGBOVILLE
ABOISSO
ABIDJAN
SASSANDRA
GOLFE DE GUINEE
Service cartographique ORSTOM Centre de Petit-Bassam
< 1,6 %
1,6 à 3,2 %
3,2 à 5 %
> 50 %
Aucun lieu de naissance
0
150 km

FIG. 78

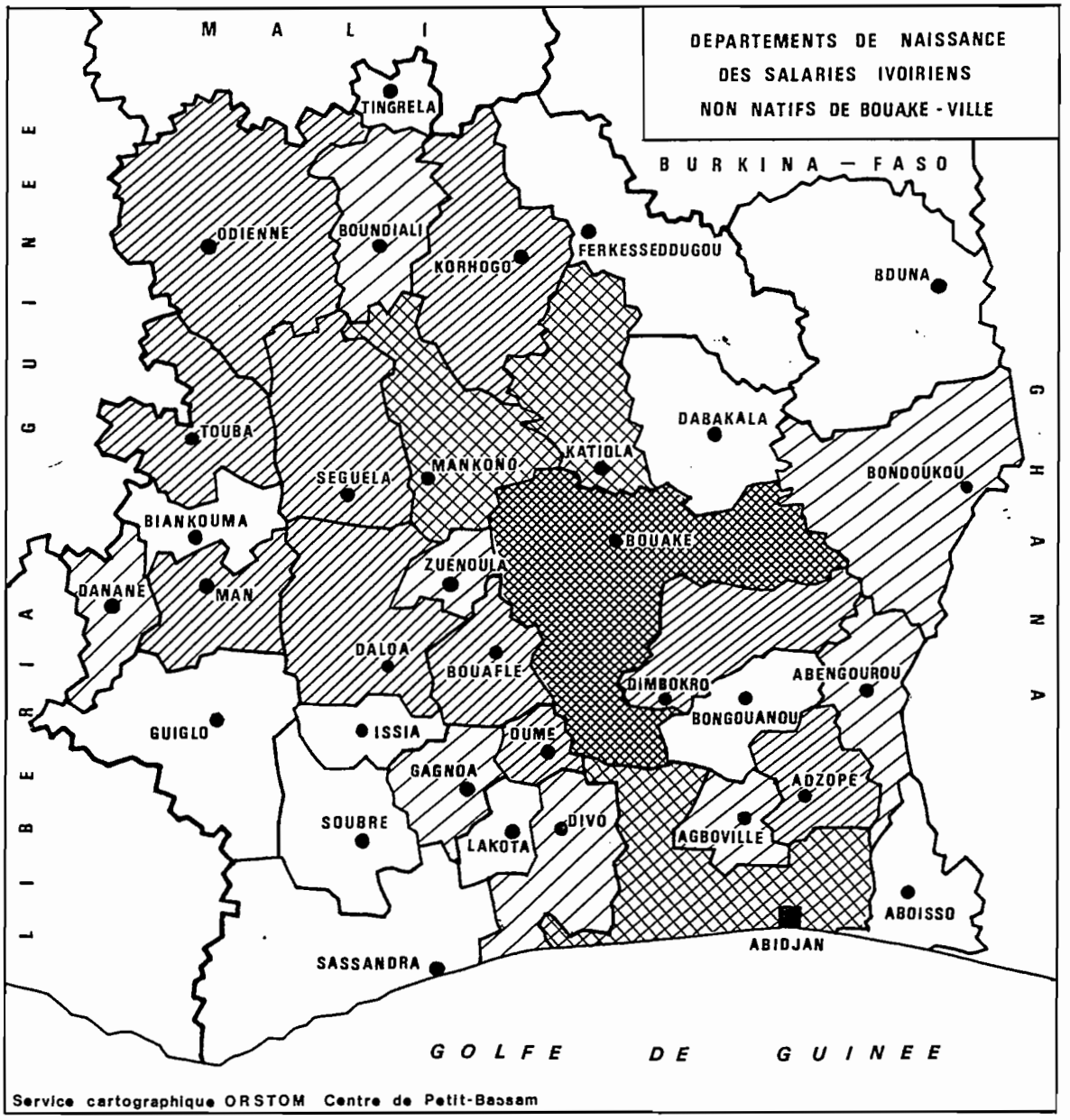

DEPARTEMENTS DE NAISSANCE
DES SALARIES IVOIRIENS
NON NATIFS DE BOUAKE - VILLE
M A L I
BURKINA — FASO
G H A N A
G U I N E E
L I B E R I A
G O L F E D E G U I N E E
TINGRELA
ODIENNE
BOUNDIALI
KORHOGO
FERKESSEDDUGOU
BOUNA
DABAKALA
TOUBA
SEGUELA
MANKONO
KATIOLA
BONDOUKOU
BIANKOUMA
BOUAKE
ZUENOULA
DANANE
MAN
DALOA
BOUAFLE
DIMBOKRO
ABENGOUROU
BONGOUANOU
GUIGLO
ISSIA
OUME
GAGNOA
ADZOPE
SOUBRE
DIVO
AGBOVILLE
LAKOTA
ABOISSO
ABIDJAN
SASSANDRA
Service cartographique ORSTOM Centre de Petit-Bassam
< 1,6 %
1,6 à 3 %
3,2 à 5 %
> 50 %
Aucun lieu de naissance
0
150 Km

FIG. 79

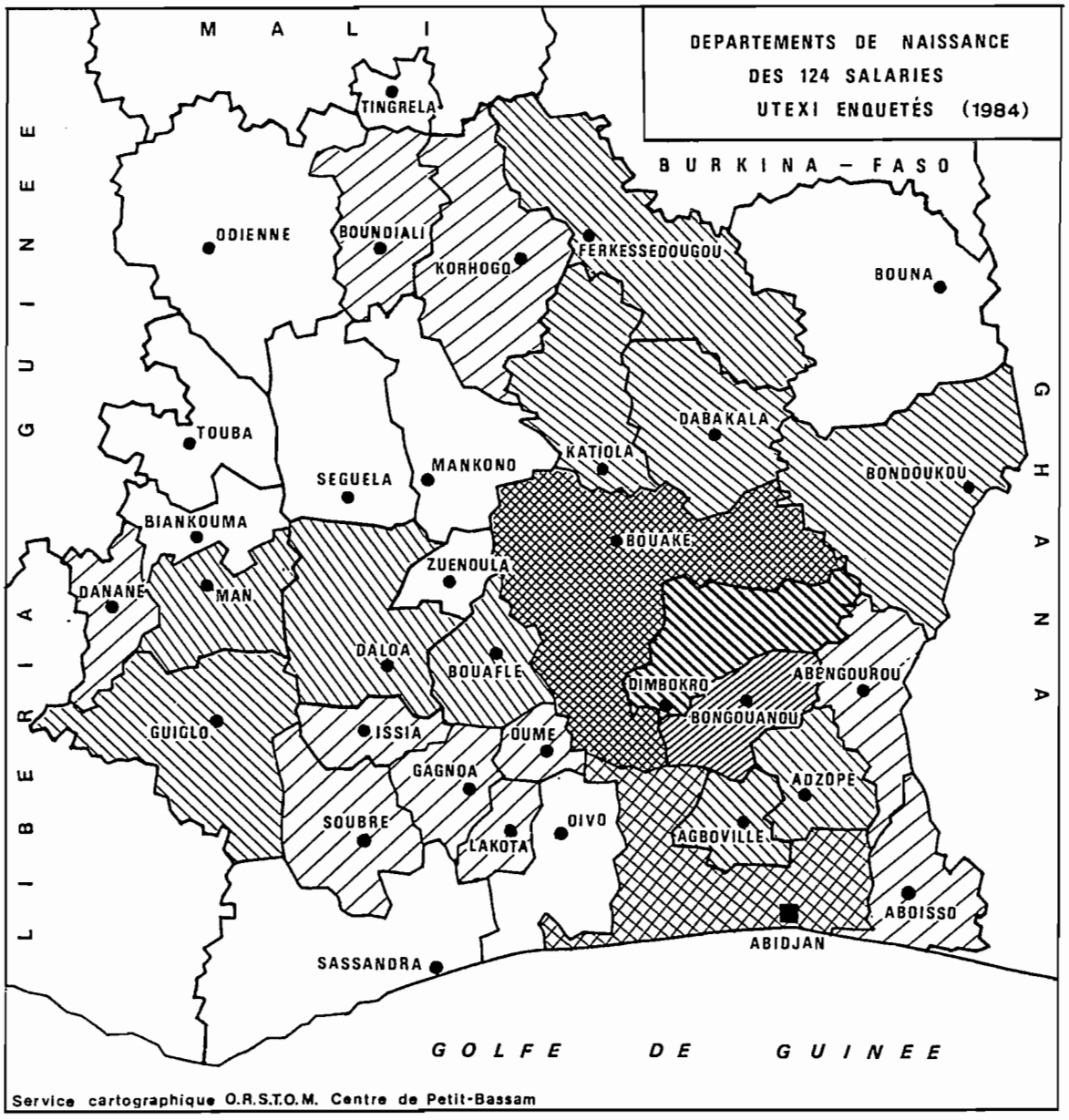

DEPARTEMENTS DE NAISSANCE
DES 124 SALARIES
UTEXI ENQUETÉS (1984)
M A L I
BURKINA - FASO
GHANA
LIBERIA
GUINEE
TINGRELA
ODIENNE
BOUNDIALI
KORHOGO
FERKESSEDOUGOU
BOUNA
TOUBA
SEGUELA
MANKONO
KATIOLA
DABAKALA
BONDOUKOU
BIANKOUMA
BOUAKE
ZUENOULA
DANANE
MAN
DALOA
BOUAFLE
DIMBOKRO
ABENGOUROU
BONGOUANOU
GUIGLO
ISSIA
OUME
GAGNOA
ADZOPE
SOUBRE
OIVO
LAKOTA
AGBOVILLE
ABOISSO
ABIDJAN
SASSANDRA
GOLFE DE GUINEE
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam
< 1,6 %
1,6 à 3,2 %
6 à 10 %
10,1 à 15 %
15,1 à 20 %
> 30 %
Aucun lieu de naissance
0
150 Km

FIG. 80

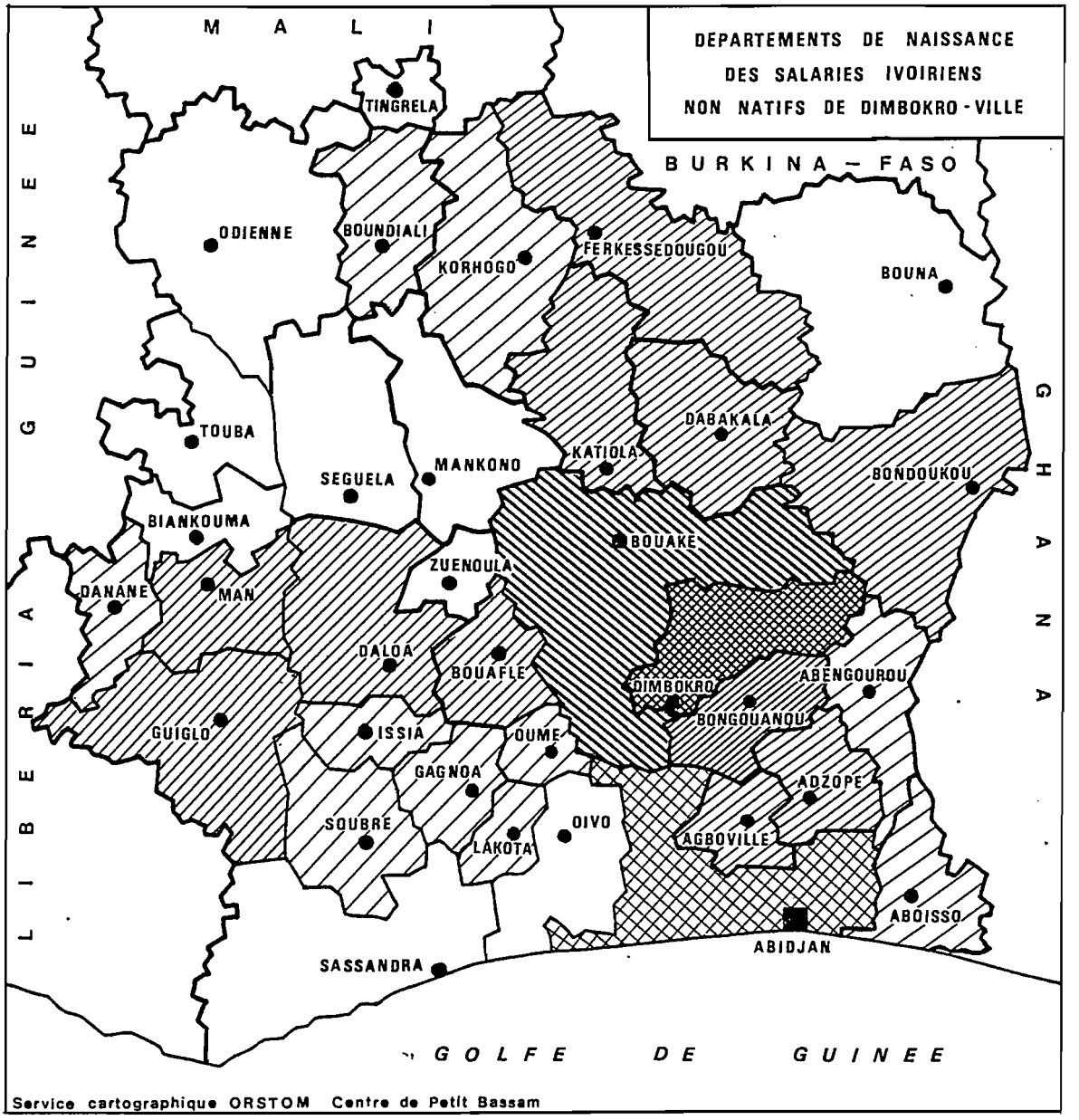

DEPARTEMENTS DE NAISSANCE
DES SALARIES IVOIRIENS
NON NATIFS DE DIMBOKRO-VILLE
M A L I
BURKINA – FASO
G H A N A
L I B E R I A
G U I N E E
TINGRELA
ODIENNE
BOUNDIALI
KORHOGO
FERKESSEDOUGOU
BOUNA
TOUBA
DABAKALA
KATIOLA
MANKONO
SEGUELA
BONDOUKOU
BIANKOUMA
BOUAKE
ZUENOULA
DANANE
MAN
DALOA
BOUAFLE
ABENGOUROU
DIMBOKRO
BONGOUANOU
GUIGLO
ISSIA
OUME
GAGNOA
ADZOPE
SOUBRE
OIVO
AGBOVILLE
LAKOTA
ABOISSO
ABIDJAN
SASSANDRA
G O L F E D E G U I N E E
Service cartographique ORSTOM Centre de Petit Bassam
< 1,7 %
1,7 à 3,5 %
6 à 10 %
10 à 15 %
20 à 25 %
> 25 %
Aucun lieu de naissance
0
150 Km

FIG. 81

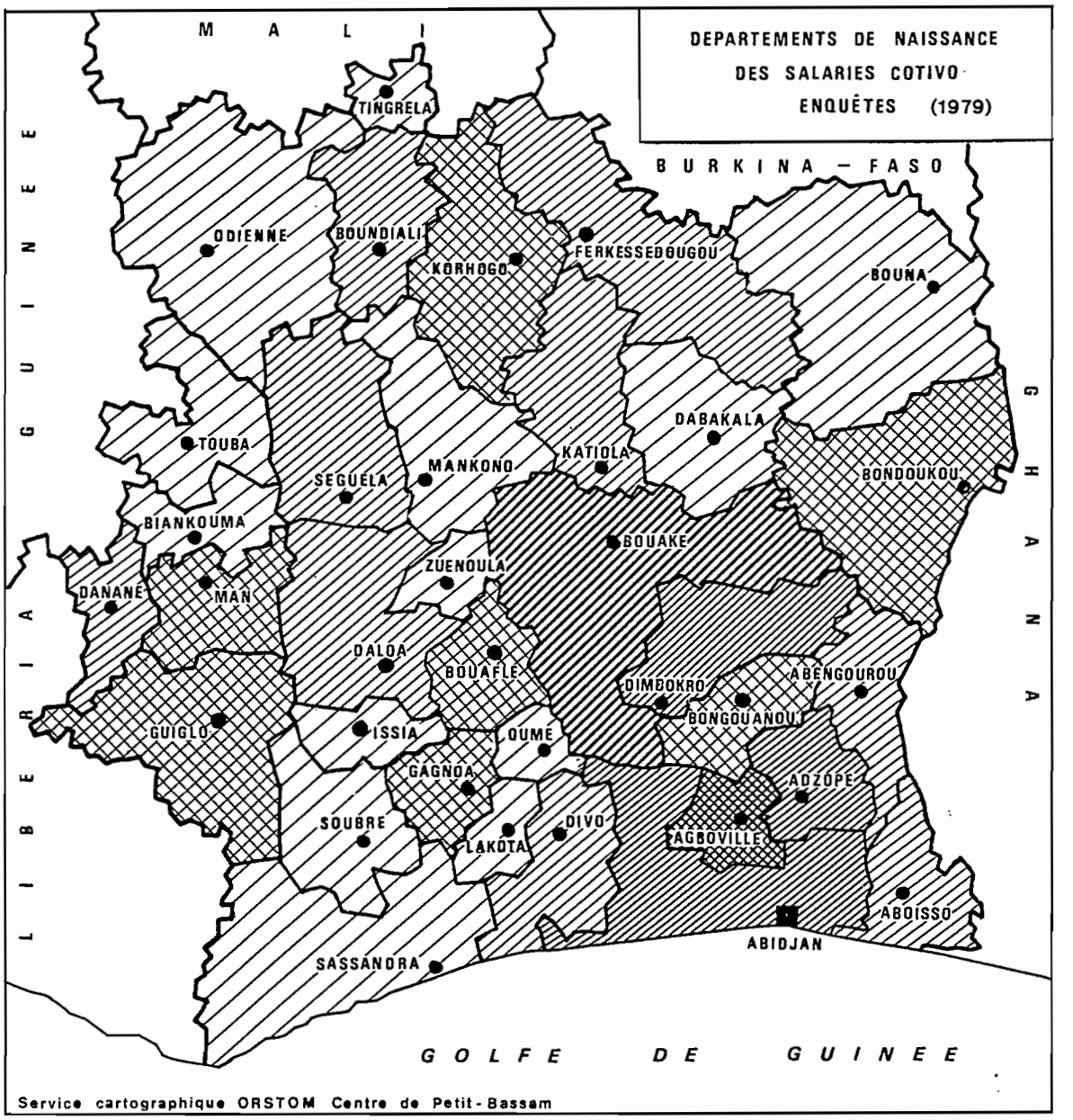

DEPARTEMENTS DE NAISSANCE
DES SALARIES COTIVO
ENQUÊTES (1979)
M A L I
BURKINA - FASO
G H A N A
L I B E R I A
G U I N E E
TINGRELA
ODIENNE
BOUNDIALI
KORHOGO
FERKESSEDOUGOU
BOUNA
DABAKALA
TOUBA
SEGUELA
MANKONO
KATIOLA
BONDOUKOU
BIANKOUMA
BOUAKE
ZUENOULA
DANANE
MAN
DALOA
BOUAFLE
DIMBOKRO
ABENGOUROU
BONGOUANOU
GUIGLO
ISSIA
OUME
GAGNOA
ADZOPE
SOUBRE
DIVO
LAKOTA
AGBOVILLE
ABOISSO
ABIDJAN
SASSANDRA
G O L F E D E G U I N E E
Service cartographique ORSTOM Centre de Petit-Bassam
< 1%
1 à 2%
2,1 à 5%
5,1 à 10%
10,1 a 15%
> 25%
0
150 Km

FIG. 82

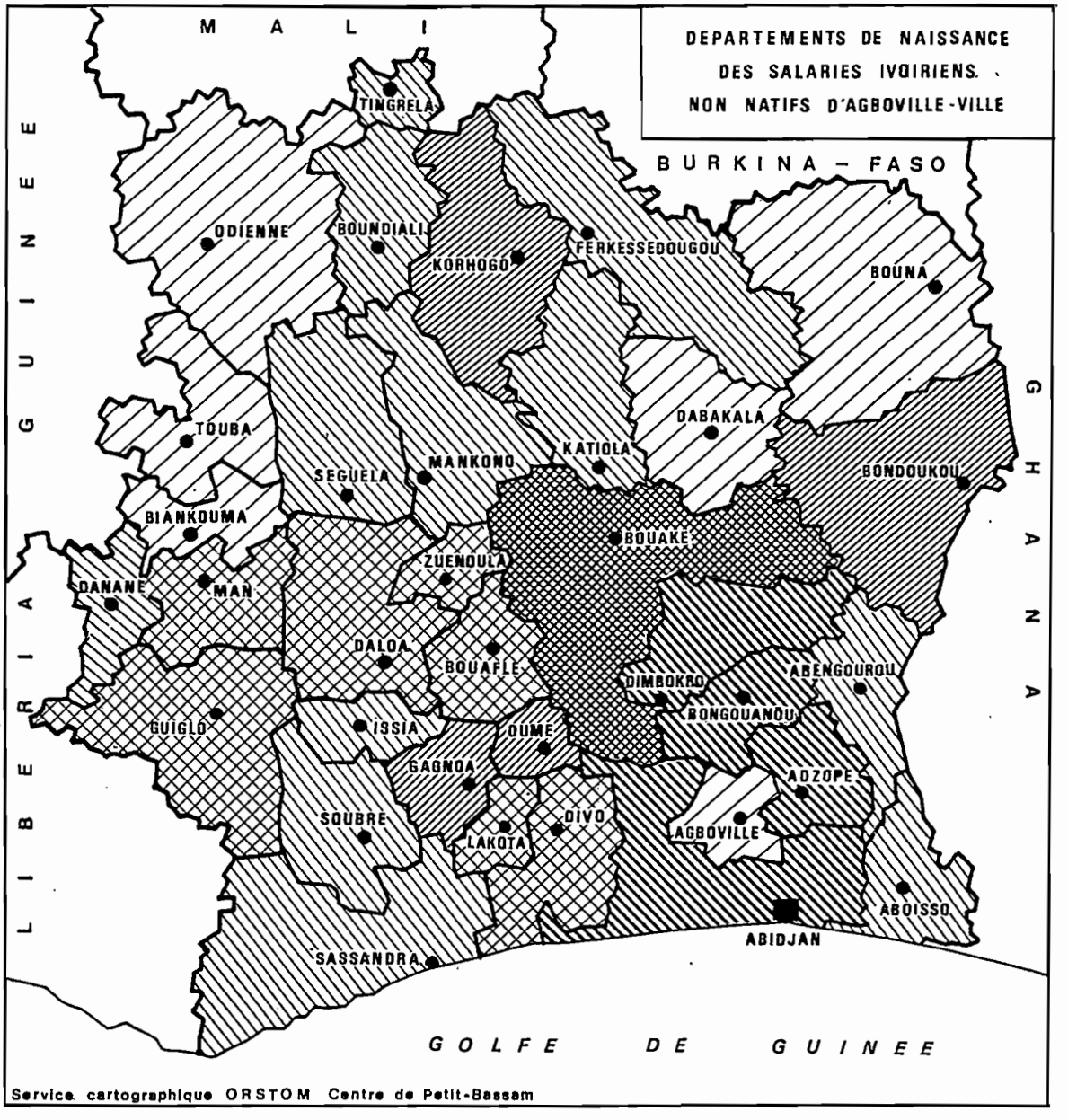

DEPARTEMENTS DE NAISSANCE
DES SALARIES IVOIRIENS
NON NATIFS D'AGBOVILLE-VILLE
M A L I
BURKINA - FASO
LIBERIA
GUINEE
GHANA
TINGRELA
ODIENNE
BOUNDIALI
KORHOGO
FERKESSEDOUGOU
BOUNA
TOUBA
SEGUELA
MANKONO
KATIOLA
DABAKALA
BONDOUKOU
BIANKOUMA
BOUAKE
ZUENOULA
DANANE
MAN
DALOA
BOUAFLE
DIMBOKRO
ABENGOUROU
BONGOUANOU
GUIGLO
ISSIA
OUME
GAGNOA
ADZOPE
SOUBRE
DIVO
LAKOTA
AGBOVILLE
ABOISSO
ABIDJAN
SASSANDRA
GOLFE DE GUINEE
Service cartographique ORSTOM Centre de Petit-Bassam
≤ 1%
1,1 à 2,7%
2,8 à 3,6%
3,7 à 5%
5,1 à 10%
> 15%
0
150 Km

FIG.83

originaires des départements dont les deux villes sont les préfectures représentent respectivement 31,5% et 26,4% des effectifs africains.

Tableau 94 Part relative des salariés* nés dans les départements de localisation des complexes textiles.

	% nés dans la ville	% nés ailleurs dans le département	% nés hors du département
Bouaké (ERG)	12,8	46,4	40,8
dont Grand Ens.	11,9	21,8	66,3
Dimbokro (UTEXI)	7,3	24,2	68,5
Agboville (COTIVO)	25,9	0,5	73,6

* Salariés enquêtés

La confrontation des cartes des lieux de naissance départementalisés, confectionnées les unes pour tous les salariés enquêtés, les autres uniquement pour les salariés nés hors des villes où sont localisées les usines textiles, montre à quel point les effets mobilisateurs de ces dernières peuvent être différents. Si la taille et les conditions de mise en production des complexes de Dimbokro et d'Agboville sont comparables, les aires d'origine de leurs salariés le sont moins. Certes, dans les deux cas, les non originaires du département sont largement majoritaires, à l'inverse des salariés de Bouaké, mais l'aire d'origine de ces allochtones est étendue à tout le territoire national dans le cas de la COTIVO, alors qu'elle est plus restreinte dans celui de l'UTEXI. Accentuée peut être par les aléas du tirage des échantillons, lesquels rappelons-le ont été stratifiés à partir des catégories professionnelles, de l'ancienneté dans l'établissement et des ateliers ou des

postes de travail, mais corroborée cependant par un sondage effectué sur les fichiers du personnel pour plus de 1000 salariés dans chacune des deux usines , cette distinction est probablement en liaison avec le différent ancrage départemental des deux établissements. L'un et l'autre ont pourtant recruté entre le quart et le tiers de leur main-d'oeuvre parmi des originaires de leur département d'installation (26,4% pour la COTIVO, 31,5% pour l'UTEXI). Mais alors qu'à Dimbokro ces originaires proviennent surtout des autres localités que la ville, c'est l'inverse à Agboville, où le poids des natifs de la cité préfectorale est sans commune mesure avec celui,dérisoire, des autres localités. L'extrême faiblesse du rayonnement de la COTIVO sur l'aire départementale hors cité contraste ainsi avec la meilleure diffusion, à même échelle, de celui de l'UTEXI. De tous les effets sur les mouvements de population déclenchés par la création d'emplois industriels, ce sont ceux tournés vers Agboville qui ont été le moins enracinés dans les campagnes environnantes, et la différence entre la main-d'oeuvre de la COTIVO et celle de l'UTEXI montre à quel point les perceptions de l'offre d'emploi, les filtres culturels autochtones et les pratiques locales sont indispensables à la compréhension des mobilités géographiques. Il n'y a aucun automatisme en ce domaine. L'usine d'Agboville demeure largement considérée comme un corps étranger au pays Abé, "affaire de blancs" ou "affaire de gouvernement" ne concernant en rien des villageois dont le chef-lieu de préfecture n'abritait d'ailleurs que 15% d'Abé lors du recensement de 1975 : usine étrangère dans une ville d'allochtones (1). Il a fallu l'intervention du Préfet pour qu'un contingent d'emplois soit réservé et octroyé à des Abé, mais seuls des natifs de la ville ont répondu positivement aux sollicitations administratives, contrairement à Dimbokro où la volonté de présélectionner au moins une moitié

---

(1) Sur l'histoire du peuplement d'Agboville, J. LE STRAT, 1974.

de candidats originaires du département a rencontré un écho plus favorable dans les campagnes. Il y là une spécificité, résultant d'abord des traits originaux de la culture et de l'histoire des Abé au sein du groupe Akan, et en particulier des pratiques anciennes de refus et d'hostilité envers toute initiative venue d'Agboville ; sans doute faut-il voir aussi une conséquence de la proximité d'Abidjan, la capitale économique étant considérée comme une composante urbaine des stratégies locales beaucoup plus éminente que la cité de l'Agnéby. A une attitude encore largement répandue, que traduit l'inertie des villageois face à l'offre d'emploi industriel, s'oppose très nettement la mobilisation générale des Baoulé, lesquels constituent le premier groupe dans l'usine d'Agboville (92,6% d'entre eux étant des migrants), comme dans les établissement de Bouaké et de Dimbokro.

Tableau 95 Les groupes culturels et ethniques dans les trois complexes textiles.

	ERG(1984)		:UTEXI (1984)		: COTIVO (1984)	
	E	U	E	U	E	U
Akan	72,4%	71,5	71,6%	72,3	63,1%	62,9
Krou	4,9%	5,2	8,4%	8,1	13,9%	13,7
Mandé Sud	4,3%	4,1	7,5%	7,4	5,4%	5,5
Mandé Nord	9,0%	7,5	5,9%	5,3	8,2	7,9
Voltaïques	8,6%	6,4	6,1	5,8	8,3	8,7
Iv. non préc.	0,2%	0,5	0,2%	-	0,3	-
Af. étrang.	0,6%	4,8	0,3%	1,1	0,8	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

E = enquêtés ; U= d'après fichiers du personnel

Les lieux de naissance des travailleurs des complexes cotonniers ont été répartis selon la même méthode que ceux des salariés d'Abidjan, en trois catégories, villes, chefs-lieux de cercle ou de subdivision (CLC, CLS) et villages.

Tableau 96 Catégories de lieux de naissance des salariés des trois complexes textiles

	Villes	CLC/CLS	Villages
ERG	21,6%	12,8%	65,5
(Grand Ensemb.)	(28,7%)	(15,8%)	(55,5%)
COTIVO	37,2%	10,8%	52,0%
UTEXI	16,9%	22,6%	60,5%

Contrairement aux usines d'Abidjan, où la main-d'oeuvre d'origine villageoise ne représente qu'environ le tiers des effectifs salariés, les complexes textiles ont recruté des travailleurs surtout issus de villages. Cependant, outre les inégalités consécutives aux politiques volontaristes de recrutement local, dans la ville même à Agboville ou au contraire dans les villages proches de Bouaké, on constate que plus du tiers à près de la moitié de la main-d'oeuvre est d'origine urbaine ou semi-urbaine (48,0% à la COTIVO, 39,5% à l'UTEXI, 34,4% à ERG mais 44,5% au Grand Ensemble) et que les effets mobilisateurs de l'emploi industriel ne sont pas réductibles à un simple déplacement de populations rurales, proches ou non. En effet, même en excluant les salariés natifs des trois villes, le pourcentage d'allochtones d'origine urbaine ou semi-urbaine demeure relativement important : 30,1% à la COTIVO, 34,8% à l'UTEXI, 24,7% à ERG (37,1% au Grand Ensemble).

Tableau 97 Catégories de lieux de naissance des salariés * nés à l'extérieur des trois villes.

	Villes	CLC/CLS	Villages
ERG	10,1%	14,6%	75,2%
(Grand Ensemble)	(19,1%)	(18,0%)	(62,9%)
COTIVO	15,5%	14,6%	69,9%
UTEXI	10,4%	24,4%	65,2%

* Salariés enquêtés

. La seule description des catégories de lieux de naissance n'est cependant pas suffisante pour rendre compte des provenances des travailleurs au moment de l'embauche. L'examen de leurs derniers lieux de résidence permet une meilleure appréhension des particularités des aires de recrutement. De cet examen ressortent d'une part le caractère massivement migratoire, au sens du déplacement entre le dernier lieu de résidence l'usine et la ville, de la main-d'oeuvre de la COTIVO et de l'UTEXI, d'autre part le poids des trajets urbains antérieurs à l'obtention de l'emploi pour la plupart des salariés des trois usines.

Tableau 98 Derniers lieux de résidence des salariés enquêtés dans les complexes textiles.

Usine	Résidence précédente	% des salariés
COTIVO (1979) *	Agboville ville	16,5
	Départ. d'Agboville	2,5
	Autres départ. (villag.)	11,0
	Autres départ. (villes)	70,0
	dont Abidj.	35,0
	Bouaké	8,0
UTEXI (1984)	Dimbokro ville	30,7
	Départ. de Dimbokro	11,3
	Autres départ. (villag.)	3,2
	Autres départ. (villes)	54,8%
	dont Abidj.	21,0
	Bouaké	13,7

* En 1984, l'enquête sociale menée par la Direction donne : Agboville-ville: 24,7% ; département d'Agboville : 1,8% ; autres départements (villages) : 21,5% ; autres départements (villes) : 46,7% ; non précisé : 5,3%.

(suite tableau 98)

Usine	Résidence précédente	% des salariés
ERG (1984)	Bouaké-ville	54,4
	Départ. de Bouaké	24,0 dont villages de la sous-préfec. 16,0
	Autres départ.(villag.)	1,6
	Autres départ. (villes)	20,0

Contrairement au complexe ERG, où 3 salariés sur 4 résidaient dans le département de Bouaké avant d'accéder à l'emploi industriel, les usines d'Agboville et de Dimbokro ont largement recruté hors des limites départementales. A l'opposé de ceux de Bouaké (1), les salariés qui habitaient Agboville et Dimbokro avant d'entrer à la COTIVO ou à l'UTEXI sont minoritaires : dans les deux villes, les emplois industriels ont été acquis par une masse de migrants venus en majorité d'autres villes de Côte d'Ivoire, parmi lesquelles Abidjan et Bouaké tiennent une place non négligeable, 43% des travailleurs de la COTIVO et 34,7% de ceux de l'UTEXI provenant des deux principales cités du pays.

Les différences entre lieux de naissance et derniers lieux de résidence sont en effet nombreuses. Seuls les ruraux natifs des villages situés à l'immédiate proximité de Dimbokro et dans la sous-préfecture de Bouaké sont caractérisés par une remarquable stabilité résidentielle : les trois quarts d'entre eux environ (77,1% à Dimbokro, 71,4% à Bouaké) habitaient leurs lieux de naissance avant l'embauche. Mais plus du quart des salariés nés

---

(1) N'ont pas été comptabilisés dans la catégorie "dernière résidence : Bouaké", ceux qui résidaient dans les villages de la sous-préfecture localisés à l'immédiate proximité de la ville.

à Agboville et à Dimbokro résidaient ailleurs avant de travailler dans les complexes textiles. Les disparités sont accentuées au sein des groupes de migrants allochtones. Dans l'échantillon enquêté en 1984 à Dimbokro, 75 salariés sont nés dans des villages : sur 48 villageois nés hors du département, 24 habitaient Abidjan et Bouaké, 14 étaient logés dans d'autres villes et 10 seulement demeuraient dans leurs villages d'origine ; 49 travailleurs de l'UTEXI sont nés dans des centres urbains, mais 101 résidaient en ville avant d'entrer à l'usine, dont 27 à Abidjan (4 y sont nés), 19 à Bouaké (1 y est né) et 7 à Toumodi (2 y sont nés). Dans l'échantillon enquêté en 1979 à Agboville, 52,0% des salariés sont nés dans des villages, mais 13,5% seulement y résidaient lors du recrutement ; 23,3% des migrants sont originaires des villes ou de CLC/CLS, mais 70,0% des lieux de provenance sont des centres urbains. L'enquête sociale réalisée en 1984 par la Direction de l'établissement confirme d'ailleurs une provenance à la fois extérieure au département et urbaine, même si le poids relatif des migrants venant de villes y est moindre que celui obtenu en 1979 sur un échantillon beaucoup plus réduit.

Exception faite des salariés nés dans les villages de la sous-préfecture de Bouaké et dans ceux proches de Dimbokro (1), la mobilité géographique antérieure à l'emploi industriel est donc l'une des caractéristiques des travailleurs du textile. Cette mobilité est d'abord à mettre en relation avec les parcours scolaires : dans les trois nouvelles unités textiles, UTEXI, COTIVO et Grand Ensemble ERG, la force de travail est en effet constituée de déscolarisés dont le niveau de sortie du système d'instruction est supérieur à celui des travailleurs d'Abidjan. A 1'UTEXI, 80,8% des salariés ont un niveau égal ou supérieur au CM², 54,1% ont "fait les bancs" dans des collèges

---

(1) Rappelons qu'à Agboville, les natifs des villages du département ne constituent que 0,5% des effectifs.

mais 2,4% seulement ont fréquenté le second cycle du secondaire (1,6% sortent de l'enseignement technique). A la COTIVO, 83,5% des ouvriers et employés ont atteint ou dépassé le stade du CM^2, 48,3% sont passés par des établissements secondaires, sans toutefois pouvoir franchir le cap de la classe de 3ème ni obtenir le BEPC. Plus de la moitié des migrants relèvent de cette catégorie et ont donc séjourné, s'ils n'y sont pas nés, dans des villes pourvues de collèges publics ou privés. Enfin, au Grand Ensemble ERG, 98,8% des recrutés ont un niveau scolaire égal ou supérieur au CM^2, 88,5% sortent de l'enseignement secondaire, dont plus de 60% de la classe de 3ème et de collèges techniques, et 2,7% seulement n'ont pas dépassé le stade du CM_1 (il s'agit d'ouvriers de l'ancienne unité de filature-tissage qui ont été transférés au Grand-Ensemble). Toutefois, ces travailleurs ne représentant que moins de 15% des effectifs totaux de GONFREVILLE, (soit 408 emplois sur 2753 en mai 1984), les profils scolaires de l'ensemble des salariés de Bouaké témoignent des pesanteurs de l'histoire du complexe textile : sur 1041 dossiers du personnel dépouillés, soit plus du tiers des salariés, on dénombrait encore en 1984, près d'un quart de non scolarisés (24,3%) et 40% de déscolarisés du primaire. Ces disparités de profils, consécutives à l'évolution des modalités de recrutement, soulignent l'importance capitale de ces dernières dans les tris successifs opérés au sein d'un potentiel de main-d'oeuvre dont la mobilité et les trajets urbains ne procèdent pas uniquement des parcours scolaires.

- Offre d'emploi et modalités de recrutement.

Compte tenu des techniques de production adoptées et mises en oeuvre dans les complexes cotonniers, la plupart des emplois offerts ne sont pas plus qualifiés que ceux procurés par le parc productif manufacturier abidjanais: 72,3% des salariés occupaient en 1983 des postes relevant des catégories de manoeuvres, d'O.S. et d'employés non qualifiés. En ne considérant que les effectifs techniques, directement productifs, ce sont plus de 8 emplois sur 10 à l'UTEXI et à la COTIVO et près de 7 emplois sur 10 à GONFREVILLE qui n'entrent pas dans les catégories professionnelles qualifiées. Il y a là une incidence nette de la fragmentation et de la mécanisation des opérations de production en chaîne, et le rappel sommaire des principaux maillons de la chaîne productive classique permet de mieux comprendre les caractéristiques de l'offre d'emploi (1). En filature, du battage des fibres de coton à l'encartage du fil, 9 opérations principales sont effectuées. Les brises-balles ouvrent les balles de coton qu'ils répartissent ensuite sur le tapis roulant du batteur automatique ; les batteurs conduisent la machine (mise en marche, surveillance du fonctionnement) ; les cardeurs surveillent l'approvisionnement des cardes automatiques, dont-ils assurent le nettoyage , l'alimentation en rouleaux de batteur étant effectuée par des manoeuvres ; les étirageurs approvisionnent leurs machines en mèche de carde, contrôlent la sortie, rétablissent le continu en cas de coupure et s'occupent de de l'entretien de routine ; les bancs-brocheurs surveillent le fonctionnement des bancs à broche qu'ils chargent en mèches d'étirage, participent au lavage des broches et

---

(1) Source de la description : P. AKESSE, P. PEGUY, 1978.

nettoient les machines ; les fileurs veillent sur les métiers à filer qu'ils approvisionnent en bobines et réparent les casses ; les assembleurs surveillent l'alimentation et le fonctionnement de l'assemblage, lèvent les bobines pleines et réparent les casses de fil ; les leveurs-retordage s'assurent de l'alimentation en bobines de fil simple des métiers à retord et effectuent les levées de bobines retord ; les bobineurs interviennent après le filage ou le retordage, disposent les cops (supports de forme tronconique) sur leurs bobineuses qu'ils nettoient après chaque période de travail. Seuls les fileurs et les bobineurs doivent avoir acquis une bonne connaissance des opérations de préparation à la filature ; tous les autres postes de travail sont accessibles, directement ou indirectement, avec une formation sur le tas. A l'exception des chefs de secteurs, d'entretien, ainsi que des moniteurs et des contremaîtres de section, peu de salariés ont un poste de travail qualifié : en 1977, dans l'ancienne filature ERG, 80,3% des effectifs étaient composés de manoeuvres et d'O.S. (1) ; en 1984 ces catégories représentaient respectivement 91,1% et 92,6% des effectifs des filatures de la COTIVO et de l'UTEXI (2).

Au tissage, les 7 opérations principales ne reposent pas non plus sur de nombreux postes qualifiés. Les bobineurs ont la même tâche que ceux de la filature ; les ourdisseurs,qui font la mise sur ensouple des fils nécessaires au tissage, contrôlent le fonctionnement de machines chargées par des manoeuvres ; les réunisseurs surveillent la mise en place des ensouples d'ourdissoir ; les encolleurs procèdent à l'encollage des fils à tisser

---

(1) Source : P. AKESSE, P. PEGUY, 1978.

(2) Effectifs au 9 mars 1984 pour la COTIVO et au 28 mars 1984 pour l'UTEXI.

TABLEAU 99 L'EMPLOI DANS LES COMPLEXES TEXTILES DES VILLES DE L'INTERIEUR

(EXERCICE 1982 - 1983)

Catégories professionnelles	ERG EAC	ERG ET	UTEXI EAC	UTEXI ET	COTIVO EAC	COTIVO ET	TOTAL	%
Direction	4	1	2	–	3	3	13	0,2
Cadres et techniciens	31	43	27	3	4	2	110	1,9
Maîtrise	61	187	7	23	5	25	308	5,3
O.P. et emplois qualifiés	163	576	48	156	48	177	1168	20,3
O.S. et emplois non qualif.	42	1530	93	949	39	1034	3687	64,0
Manoeuvres	–	184	–	44	–	247	475	8,3
Apprentis	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL	301	2521	177	1175	99	1488	5761	100,0
	2822		1352		1587			

EAC = emplois administratifs et commerciaux

ET = emplois techniques

Source : Centrale des Bilans 1983.

et doivent régler leurs machines ; les rentreurs s'occupent de l'insertion des fils de l'ensouple, selon des fiches de composition, sur le peigne et les lisses ; les monteurs de chaîne disposent les chaînes ainsi rentrées sur les métiers à tisser et font un échantillon de tissage avant que le tisserand ne prenne le relais ; ce dernier assure l'approvisionnement en canettes pour la navette du métier à tisser et répare toute casse de fil. Comme à la filature, les postes de contremaîtres et de chefs d'équipe sont comptés : 79,4% des effectifs des ateliers de tissage ERG étaient constitués de salariés non qualifiés en 1977 ; en 1984, les manoeuvres et O.S. constituaient respectivement 88,1% et 85,9% des effectifs travaillant au tissage à la COTIVO et à l'UTEXI. Les activités de teinture, d'impression et de confection à GONFREVILLE ne modifient en rien l'offre d'emploi du complexe ERG (1).

De même, la mise en production de l'équipement de pointe du Grand Ensemble en 1979 n'a pas fondamentalement transformé la nature des emplois proposés. L'introduction de l'électronique (contrôle de la carderie et des navettes de métiers à tisser) et la généralisation de l'automatisation (levage des métiers à filer et des bobinoirs, alimentation des bobinoirs) ont supprimé des postes de manoeuvres et d'O.S. et facilité d'importants gains de productivité, mais à l'exclusion des régleurs et des chefs d'atelier formés au sein de l'entreprise depuis octobre 1975, les emplois ne sont guère plus qualifiés que ceux de la chaîne classique de production. Ils sont simplement beaucoup moins nombreux, puisqu'en 1984 on décomptait 135 emplois à la filature du Grand Ensemble contre 784 aux deux anciennes filatures ERG, et 162 emplois au tissage "3" contre 589 aux tissages "1" et "2", l'atelier le plus ancien

---

(1) Pourcentages d'emplois non qualifiés en 1977 : teinture 89,9%; impression : 76,0% ; confection : 88,1%.

étant alors mis en cessation d'activité. Si la modernisation de l'appareil productif n'a pas provoqué de glissement vers de meilleures qualifications, elle a en revanche été accompagnée d'une modification parfois radicale des modalités et des critères d'embauche de la main-d'oeuvre dont le meilleur exemple est fourni par l'évolution du recrutement des salariés de GONFREVILLE.

A la veille de la seconde guerre mondiale, 300 travailleurs permanents et environ une centaine de manoeuvres temporaires faisaient fonctionner les 8 continus à filer (1600 broches) et les 19 métiers à tisser installés entre 1926 et 1929 par R. GONFREVILLE. A l'exception de l'ingénieur textile et du contremaître, tous deux européens, et des 2 cadres sénégalais, les salariés étaient tous baoulé , et la plupart d'entre eux appartenaient aux réseaux de parenté des 22 premiers ouvriers de R. GONFREVILLE, originaires des proches villages de Konankankro et d'Allokoukro. Il y a là un phénomène d'enracinement local qui pose problème. Longtemps en effet, la ville de Bouaké fut considérée comme une corps étranger au pays baoulé, que les habitants, sauf les femmes, "boudèrent" (1) et refusèrent . Aux yeux des Baoulé, le village des blancs ("blofouékro") symbolisait la violence coloniale : le poste militaire rappelait l'humiliation subie par GBEKE, chef des Faafoué, le plus puissant groupe autochtone, privé du marché aux esclaves de Tiegbekro et vaincu au début de l'année 1898, ainsi que les multiples campagnes de répression engagées entre 1903 et 1911 (2); c'est du poste

---

(1) L'expression est de P. ETIENNE, 1969,et cette analyse a été reprise par ATTA KOFFI, 1978 et 1983. Rappelons que contrairement aux Ashanti, les Baoulé n'ont jamais édifié de cité du type de Koumassi et qu'ils n'utilisent qu'un seul mot ("Kro") pour désigner un établissement humain.

(2) Campagnes contre lesquelles les populations réagirent en se dispersant et en multipliant les campements et les hameaux, le mouvement étant poursuivi jusqu'aux années trente pour échapper à l'impôt et aux corvées.

administratif que partaient les ordres de requisition pour effectuer les travaux obligatoires (construction de pistes, manutention, portage), les directives de production agricole et c'est à partir de là qu'était collecté l'impôt. De plus, l'administration coloniale a systématiquement favorisé un peuplement allochtone, et en particulier l'arrivée de populations islamisées venant de Marabadiassa, dont certains éléments étaient employés comme auxiliaires de l'administration et constituaient, aux côtés des tirailleurs sénégalais, des colporteurs et des commerçants dioula, un fort noyau musulman qui évinça assez rapidement les Baoulé du commerce local et d'une partie de la production artisanale. L'installation d'un village de "Libertés", où se réfugièrent des captifs tenus par les chefferies et les familles autochtones, renforça le caractère étranger et négatif d'une ville appréhendée alors comme un véritable pôle de répulsion. Or, R. GONFREVILLE était un "blofoué" et ses machines comme le type d'activités proposées n'étaient pas moins étrangers que la ville à l'univers et aux pratiques des Baoulé. Pourquoi plusieurs centaines d'entre eux acceptèrent-ils de travailler dans l'établissement textile?

Sans prétendre apporter une explication totale et définitive, nous disposons toutefois de quelques éléments de réponse qui peuvent rendre compte d'une mobilisation de main-d'oeuvre somme toute exceptionnelle dans le contexte local d'avant-guerre. D'abord, l'établissement n'était pas localisé dans la ville, laquelle en 1924 ne comprenait que le quartier administratif, au Sud de la voie ferrée, et les quartiers à majorité dioula au Nord : les premiers bâtiments industriels avaient été installés à 5 km au Nord-Ouest de la gare et du construit urbain, desquels ils étaient séparés par la brousse. Ils étaient proches, en revanche, du village de Konankankro, situé à moins d'1 km, dont les habitants utilisaient l'eau du même marigot, affluent de la Loka, que celui qui allait desservir l'unité textile.

Pour édifier ses bâtiments, R. GONFREVILLE n'a pas pu ignorer la nécessité d'obtenir l'accord, même tacite, des détenteurs des droits sur le sol : nous ne possédons aucun document relatif à l'acquisition du terrain, mais toutes les discussions avec les anciens ouvriers de GONFREVILLE, l'ingénieur J. DELACOUR arrivé en 1938 et le chef du village de Konankankro corroborent l'idée de l'existence d'un accord foncier. Or, Konankankro n'est pas n'importe quel village : c'est non seulement le lieu de la chefferie des Kongo, l'un des quatre sous-groupes ("akpassoua") de la tribu Fari (1), mais c'est aussi le lieu de la chefferie de toute la tribu. L'accord entre R. GONFREVILLE et la chefferie Fari était donc plus qu'une simple entente à résonance locale. Fut-elle favorisée par les activités antérieures de R. GONFREVILLE, qui s'était lancé dans l'approvisionnement en vivres des chantiers du chemin de fer? Est-ce dans les villages de la tribu ou par leur intermédiaire qu'étaient collectés l'igname, le riz et les condiments? Nous l'ignorons, mais les parcours de R. GONFREVILLE autour de Bouaké, l'achat et le ramassage des produits vivriers n'ont pu que sceller des liens spécifiques, plus particulièrement en raison de l'importante distribution monétaire. C'est précisément comme pôle de diffusion monétaire "hors les murs" de la cité que l'établissement textile doit être analysé : pouvoir y travailler, c'était accéder à une source de revenus indispensable pour payer l'impôt, sans pour autant rompre avec le village et vivre dans la "ville des blancs", distante alors de 5 km. Pour le fondateur de l'unité industrielle, il était indispensable de nouer et de conserver d'excellents contacts avec les Baoulé, puisqu'à l'origine c'est à eux qu'étaient acheté le coton et destinés les fils solides, puis les pagnes tissés d'une seule pièce.

---

(1) Les Fari constituent l'un des 22 tribus baoulé, constituées par quatre fractions ("akpassoua") : Kongo, Assamananfoué, Mizeron et Souafoué.

L' ancrage en pays baoulé étant une absolue nécessité, il n'est pas hasardeux d'avancer l'hypothèse d'une localisation volontaire des bâtiments hors d'une ville honnie par les populations autochtones, d'autant que la plupart des administrateurs coloniaux n'ont jamais réellement encouragé R. GONFREVILLE dans son entreprise. Cette nécessaire immersion dans la population baoulé offrait en retour, à cette dernière, un élargissement des moyens de la reproduction sociale. Comme le soulignent en effet tous les analystes de l'univers baoulé, l'objectif essentiel du système de production local demeure la reproduction sociale à travers des échanges matrimoniaux concrétisés par la circulation de biens, de services et de personnes entre les différents groupes. L'organisation sociale baoulé est segmentaire, et les opportunités de segmentation ont été dynamisées par l'accumulation des richesses lors de la dernière période précoloniale (1) ; c'est à la fois par la thésaurisation, en particulier celle de l'or en poudre, par l'accumulation de captifs et par le tissage de multiples liens de clientèle qu'ont été constituées bien des hiérarchies. Aussi n'est-il pas abusif de penser que l'emploi industriel a été perçu comme un moyen supplémentaire d'accéder à un instrument de l'échange, l'argent, dont l'importance grandissait en un temps de monétarisation accentuée. De plus, la mise au travail industriel a pu être effectuée sans risque de compromettre la production agricole vivrière. Pour être variables, les rendements des principales variétés d'igname ("lokpa", "nza", "bété-bété" -2- qui oscillent entre 5 et 20 tonnes/ha (8 tonnes/ha en moyenne dans la région de Bouaké -3-), ne contraignent pas les agriculteurs à disposer de vastes aires et une petite superficie cultivée

---

(1) P. ETIENNE, 1965, J.P. CHAUVEAU, 1979 , A. THONNYEN-DJAMA, 1979.

(2) "lokpa" : igname précoce; "nza" : igname tardive à peau noire ; "bété-bété" : igname tardive à peau brune. Les systèmes culturaux sont analysés en détail dans l'étude régionale de Bouaké, tome 2, MINISTERE DU PLAN, 1966.

(3) P. SIRVEN, 1972.

suffit amplement aux besoins domestiques. L'organisation du "complexe igname" (1), à base de plantes annuelles, ne requiert pas une importante quantité de travail, d'autant que la division sexuelle des tâches libère les hommes, qui ont procédé au défrichage et au buttage, de l'entretien des champs. De surcroît, les interdits de travail sont nombreux (jour des ancêtres, jour de la terre, "assié", portions d'espace interdites selon les groupes), au point qu'un rapport administratif sur le cercle de Bouaké, daté de 1911, mettait l'accent sur le fait que les Baoulé ne travaillaient que trois jours par semaine (2). J. WURTZ a montré que les temps de travaux annuels des villageois d'Adiamprikofikro et de Douankankro, localités du canton Faafoué situées à 20 km au Sud-Est de Bouaké, n'excédaient pas 70 à 100 jours par adulte pour l'igname et que les soins exigés par les autres cultures étaient légers ; aussi peut-elle conclure "sans crainte d'erreur, que les paysans disposent de très larges loisirs" (3).

Il y avait donc peu de contradictions entre les exigences du travail industriel et le maintien de la production vivrière domestique, et l'organisation familiale baoulé avait les moyens d'y faire face. Dans cette société à accentuation matrilinéaire, mais complexe, puisque d'après P. ETIENNE les notions qui recouvrent les concepts de patrilignage et de matrilignage, et qu'on rencontre dans la plupart des sociétés Akan, font défaut, la résidence est patrilocale : "un homme, en même temps qu'il essaie d'attirer auprès de lui les enfants de ses soeurs, cherche toujours à garder dans sa cour ses propres fils" (4).

---

(1) Expression d'A. SAWADOGO, 1977.

(2) P. SIRVEN, 1972.

(3) J. WURTZ, 1971.

(4) in Enquête régionale de Bouaké, tome 1, p. 139. MINISTERE DU PLAN, 1966.

Des lignées d'agnats se créent donc à l'intérieur des groupements familiaux, et les échanges internes de service peuvent fort bien être utilisés (remplacements temporaires par exemple) pour compenser des déséquilibres consécutifs à la mise au travail industriel. En contrepartie, l'employeur peut s'appuyer sur les réseaux de parenté pour assurer une présence permanente de force de travail dans son établissement et éventuellement recourir à l'arbitrage des hiérarchies autochtones en cas de conflit avec un salarié. Finalement, la récupération de l'emploi industriel comme élément concourant à la reproduction sociale (autochtone) bénéficie a priori aux familles comme à l'employeur, les premières captant une source de revenus supplémentaires, le second assurant la régularité de sa production textile. Paternaliste ou non (dès 1938, les salariés ont été invités à élire des délégués du personnel, bien avant l'obligation légale), ce type de relation a permis à R. GONFREVILLE, puis à son épouse, de disposer d'une main-d'oeuvre assez aisément mobilisable, et malgré l'absence de données précises sur les 400 salariés permanents ou temporaires de l'année 1938, on peut avancer qu'à cette date, les ouvriers provenaient sans doute des réseaux familiaux du groupe Kongo, basés dans les villages proches : la seule inconnue réside dans le rôle affecté aux quatre villages du groupe Tenou (1), qui ne sont pas d'origine noble, et qui étaient sous la dépendance de la chefferie de tribu.

En 1950, les établissements GONFREVILLE emploient 650 salariés ivoiriens et 19 cadres et agents de maîtrise expatriés. Le potentiel productif a été affermi, puisqu'à l'ancienne filature (1632broches à filer et 600 broches à retordre) en a été ajoutée une nouvelle (1600 broches à filer, 700 broches à retordre) et que le nombre de

---

(1) Kouadio Assékro, M'Langougoukro, Broukro et Ahougnassou.

métiers à tisser est passé de 19 à 26. Cette modernisation, entreprise en 1943, va de pair avec une première modification du comportement des dirigeants industriels (rappelons qu'en 1943, l'ancienne société en commandite est devenue une société anonyme), qui constatent que le faible niveau d'instruction des ouvriers limite considérablement les tentatives de formation professionnelle. Une école primaire est ainsi construite, et l'alphabétisation de quelques adultes et surtout la scolarisation des enfants d'ouvriers et d'employés sont systématiquement favorisés. Ainsi s'amorce un couplage scolarisation-emploi industriel qui va devenir progressivement la base des critères de recrutement. C'est en 1963 que la rupture avec l'ancien système est amorcée : en vue de la première grande mutation d'ERG (effort en faveur du tissage jusque là moins important que la filature, avec l'inauguration du nouvel atelier à tisser équipé de 164 métiers en 1965, puis bond en avant spectaculaire en 1969, avec la mise en production de l'atelier d'impression de pagnes d'une capacité de 6 millions de mètres), un Centre de Formation professionnelle est alors créé pour accueillir les futurs ouvriers qualifiés et agents de maîtrise. Ce Centre recrute sur concours des déscolarisés du second degré, si possible détenteurs du BEPC, ainsi que des titulaires de CAP de mécanique générale et d'électricité. Certes, les emplois qualifiés demeurent peu nombreux, mais l'exigence d'un niveau scolaire minimum est progressivement imposée aux candidats à l'embauche sur des postes de travail non qualifiés, de sorte que les réseaux de parenté baoulé qui avaient misé sur l'école ERG se trouvent renforcés. L'école de l'entreprise puis les écoles de la ville, la première ne suffisant plus, en concourant à la scolarisation des enfants d'ouvriers, deviennent dès lors des facteurs de reproduction des réseaux baoulé dans l'usine tout en favorisant l'intégration progressive des populations autochtones à la ville. Seules échappent à ce système

scolarisation-entrée à l'usine. les femmes baoulé qui font leur apparition dans le personnel de GONFREVILLE à partir de 1950. L'ouverture de l'usine aux femmes résulte d'une décision de la direction, qui considérait alors que dans trois ateliers, l'emballage, la confection et le tissage, certaines opérations demandaient des qualités d'observation et d'attention soutenue que ne manifestaient guère les hommes (1). Contrairement à ces derniers, les femmes baoulé, se rendirent très tôt en ville, afin d'y chercher refuge contre les contraintes villageoises (P. ETIENNE montre en particulier le rôle répulsif des fiançailles pré-pubertaires) et d'y quérir leur indépendance économique par le truchement du commerce des produits vivriers ainsi que de services domestiques et sexuels rendus à une population citadine surtout composée de jeunes célibataires. La direction de l'usine disposait donc de réelles possibilités de mobilisation d'une main-d'oeuvre féminine, mais ce n'est pas de la ville que vinrent les premières salariées. L'étude consacrée par M.A. DE SALVERTE-MARMIER aux ouvrières de l'industrie textile (2) montre au contraire que le premier noyau d'ouvrières a été constitué de femmes provenant des villages proches de l'usine, et que ce sont bien les réseaux pré -établis qui ont servi à canaliser leur arrivée : les personnes qui ont facilité l'entrée des premières ouvrières appartenaient à la parentèle (34%), aux cercles d'amies (30%) et d'amis (30%) et à des éléments de la chefferie d'entreprise (9% de contre-maîtres). Par la suite, le recrutement a été effectué sur recommandations des ouvrières déjà en place, sans difficultés majeures. Comme le souligne M.A. DE SALVERTE-MARMIER," pour beaucoup de ces ouvrières, la décision d'entrer à GONFREVILLE n'a pas été le fruit

---

(1) En particulier au triage des écheveaux d'après la grosseur et la teinte du fil (emballage), à l'effilochage et au pliage des tissus (confection) et au tissage (les ouvrières sont canneteuses et vérificatrices).

(2) Les origines et la vie quotidienne de cinquante ouvrières de GONFREVILLE ont été analysées en 1962, dans l'étude régionale de Bouaké, 1962-1964, par M.A. DE SALVERTE-MARMIER, 1966.

d'une initiative hardie, susceptible de les faire rompre radicalement ave leurs habitudes et leur milieu d'origine. En effet, 84% de ces ouvrières viennent de villages qui subissent depuis plus de vingt ans l'attraction de plus en plus grande exercée par Bouaké ... Lorsqu'elles ont décidé de poser leur candidature, elles ont obéi à un seul impératif : gagner de l'argent"(1). Cet impératif est certes lié à la monétarisation croissante des échanges, mais il est surtout indissociable des pratiques et des stratégies sexuelles et matrimoniales des collectifs familiaux et des femmes baoulé, dont nous tenterons de dégager les spécificités lors de l'analyse de la condition citadine des salariés.

A l'exception de celui des ouvrières, il est vrai peu nombreuses (110 en 1962, 10,5% des effectifs d'ouvriers et d'employés ; 155 en 1968, 10% des effectifs africains ; 277 et 227 en 1978 et en 1984, soit 8,0% et 8,4% des salariés africains), le niveau scolaire initial exigé des candidats à l'emploi a été progressivement élevé au fur et à mesure de la modernisation de l'outil de production. Les profils de recrutement des ouvriers et employés du Grand Ensemble sont très significatifs : avec 60% de déscolarisés qui ont atteint la 3ème, et dont la plupart ont obtenu le BEPC, la nouvelle unité ERG a bénéficié d'un tri extrêmement sévère, qui a totalement marginalisé les élèves de l'enseignement primaire et ceux des premières classes du secondaire. Un moment, les dirigeants de GONFREVILLE tentèrent même de ne sélectionner que les bacheliers , mais peu d'entre eux se présentèrent et ceux là repartirent très vite.

---

(1) M. A. DE SALVERTE-MARMIER, 1966.

Le regroupement des profils scolaires dans une fourchette allant du CM² à la classe de 3ème est aussi l'une des caractéristiques des salariés de l'UTEXI et de la COTIVO. Dans les deux cas, la mise en production des complexes a d'abord été assurée par une main-d'oeuvre qualifiée ou proche des catégories qualifiées, surtout constituée d'agents de maîtrise et d'ouvriers professionnels venant des maisons mères abidjanaises et d'élèves issus des centres tehniques et des centres de formation professionnelle nationaux. Puis, face à la marée des demandes (d'après l'enquête SIGES-DATAR de 1975, 20 000 demandes d'emploi ont été dénombrées pour l'usine de Dimbokro et 10 000 personnes se sont présentées à l'embauche en septembre 1974, pour 936 emplois offerts) et quelquefois après une première phase de recrutement "sur le tas" (16,8% des salariés de la COTIVO sont des ouvriers ayant participé aux travaux de construction de l'usine), un filtrage sévère a été opéré à deux niveaux, non obligatoirement successifs. Dans les antennes locales de l'OMOCI (1) un écrémage a écarté la plupart des candidats n'ayant pas un niveau égal ou supérieur au CM². La batterie de tests psycho-techniques subis lors des épreuves de sélection a permis d'identifier les aptitudes et de définir les champs de compétence manuelle. Bien que ces derniers ne dépendent pas tous uniquement du niveau scolaire atteint, il faut bien constater que c'est surtout sur des élèves ou d'anciens élèves du secondaire que les choix définitifs se sont portés. Cela ne signifie pas que les divers réseaux de sociabilité aient été ligotés et réduits à l'inaction. Mais contrairement à Bouaké, où sauf au Grand Ensemble, ils demeurent fortement ancrés dans le milieu départemental, ces réseaux ont à la fois une vaste envergure spatiale et une marge de manoeuvre réduite

---

(1) Il n'y avait pas encore d'antenne de l'OMOCI à Agboville en 1975, lors de l'achèvement des travaux de construction de la COTIVO, ce qui explique en partie le poids relatif des "recrutés sur le tas" dont la situation a été régularisée après l'embauche.

qu'ils doivent l'une à l'ampleur des migrations, l'autre à l'intense compétition déclenchée autour de l'emploi industriel dans une période où l'accès au marché du travail salarié devient de plus en plus difficile. C'est autour de deux pivots, le chef du personnel et le responsable de l'antenne OMOCI de la ville, que convergent les stratégies d'embauche, comme le montre la répartition des modalités d'accès aux usines des travailleurs enquêtés. A l'UTEXI ceux qui sont d'abord passés par l'OMOCI (42,6%) sont à peu près aussi nombreux que ceux qui se sont adressés directement au chef du personnel (44,7%), les autres bénéficiant de l'intervention d'un ami dans l'usine ou dans la maison mère abidjanaise (6,0%) ou d'un accord entre la direction et leur école technique ou professionnelle (6,7%). A la COTIVO, compte tenu de l'installation tardive de l'antenne OMOCI, c'est par la direction qu'ont transité la plupart des demandes (61,5%) : les salariés placés selon l'ordre du circuit d'embauche représentent moins du quart des effectifs enquêtés (21,2%), ceux qui proviennent directement de leur école technique ou ont été recommandés par un ami ou un parent déjà en place en constituent respectivement 5,0% et 12,3%. Dans les deux usines, le rôle du chef du personnel et la nature des relations qu'il entretient avec le responsable de l'antenne OMOCI ont été décisifs, et les demandeurs d'emploi qui ont le plus souvent tenté de se concilier les bonnes grâces de l'un et l'autre des pivots ne s'y sont pas trompés.

- <u>Les provenances professionnelles et géographiques</u>.

Migrants et résidents dans les villes lors de l'embauche confondus, les travailleurs des trois complexes ont des antécédents professionnels qui présentent une

similitude avec ceux des salariés abidjanais : pour la majorité d'entre eux (56,0% à Bouaké, 57,1% à Dimbokro, 52,3% à Agboville) l'emploi industriel est le premier emploi occupé dans la ville. Mais la différence est grande entre Bouaké d'une part, Dimbokro et Agboville d'autre part; autant le poids des salariés qui étaient cultivateurs est important dans la première ville (plus du quart du total enquêté, près de 46% des "premiers emplois"), autant il est restreint dans les deux autres, en particulier à Agboville où les déscolarisés inactifs en quête d'emploi et les élèves sortant de l'école représentent plus de 9 "premiers emplois" sur 10. A cette première similitude s'en ajoute une autre : le caractère urbain dominant des professions antérieurement exercées, puisque même à Bouaké on dénombre plus d'anciens salariés et artisans que d'anciens cultivateurs. Toutefois ces analogies doivent être nuancées selon les établissements industriels et la provenance géographique des salariés.

Parmi ceux qui résidaient dans les villes ou qui ne peuvent être considérés comme des migrants au même titre que les autres en raison de leur continuité de résidence dans les villages de naissance proches des cités (1), plus du quart étaient cultivateurs à Bouaké contre 2,6% à 6% à Dimbokro et Agboville : l'immédiate périphérie villageoise n'a pas constitué dans les deux dernières villes un réservoir de main-d'oeuvre équivalent à celui de Bouaké, où d'ailleurs la nouvelle unité du Grand Ensemble n'a pas non plus puisé de travailleurs dans les villages proches. En revanche, les anciens salariés et artisans constituent une bonne proportion, à peu près

---

(1) Une distinction a été établie entre les travailleurs nés dans les villages proches des villes et qui y résident toujours, et ceux qui se sont fixés en ville ; seuls les seconds ont été considérés comme des migrants contribuant directement à l'accroissement de la population urbaine.

comparable à celle des déscolarisés, des travailleurs recrutés localement : ils représentent 52,1% du personnel COTIVO qui résidait à Agboville avant l'embauche (41,8% des déscolarisés), 47,4% du personnel UTEXI qui habitait Dimbokro (50,0% des déscolarisés) et 43,2% des salariés ERG qui logeaient à Bouaké. Sauf à Agboville, les travailleurs de l'artisanat sont relativement plus nombreux que les anciens salariés des entreprises inventoriées : on y retrouve surtout des tailleurs (15 sur 24 à GONFREVILLE, 2 sur 6 à l'UTEXI, 30 sur 79 à la COTIVO) et des mécaniciens (6 sur 24 à GONFREVILLE, 3 sur 6 à l'UTEXI, 15 sur 79 à la COTIVO) dont la principale préoccupation semble avoir été, si l'on se réfère aux récits de vie, d'accéder à un emploi durable et à une certaine sécurité de revenu compensant le caractère aléatoire de certains gains artisanaux. C'est le cas de Bamba A., Malinké, né en 1944 à Korhogo où son père faisait le commerce de pagnes . Bamba, qui a suivi l'école coranique, n'a jamais "fait les bancs" à l'école publique, mais il sait lire et écrire l'arabe et le français. En 1963, son père le place comme apprenti-tisserand auprès de l'un de ses amis ; en mai 1965, Bamba est envoyé à Bouaké pour acheter des paquets de fils teints : hébergé par un oncle grossiste qui habite alors le quartier Sokoura, Bamba découvre une ville ou il décide, dit-il, de faire son avenir. Trois ans plus tard, grâce à un pécule octroyé par son père et à un cadeau de son oncle qui a récupéré un métier à tisser, il s'installe comme tisserand à Koko. Pendant cinq années, Bamba réussit tant bien que mal à survivre, mais les bandes étroites qu'il fabrique se vendent mal et l'avenir parait bien compromis. Aussi cherche-t-il à diversifier son activité en se lançant, comme son père, dans le commerce des pagnes. Mais la concurrence est dure, et au bout d'un an, Bamba abandonne pour remettre à nouveau son métier en action. Ce retour à l'artisanat n'est guère concluant, et en 1975, il se met en quête d'une autre possibilité de travail : elle lui sera fournie par un malinké provenant comme

lui de Korhogo, qu'il retrouve tous les mois lors de la réunion d'une association d'originaires et qui travaille comme banc-brocheur à Gonfreville, où Bamba entre comme étirageur en 1976.

Parmi les travailleurs antérieurement salariés, ce sont les employés de commerce et ceux des entreprises de bâtiment qui prédominent dans le groupe des résidents d'Agboville et de Dimbokro. Malgré leur statut salarial, leurs préoccupations sont comparables à celles des artisans. Arsène Kouamé K. Abron, est né dans un village de la sous-préfecture de Koun-Fao "vers 1951". Dernier né d'une famille qui compte 11 enfants, il peut accéder contrairement aux autres, à l'école du village qui n'a été ouverte qu'en 1958; c'est d'ailleurs l'instituteur qui lui a donné le prénom d'Arsène, pour mieux le distinguer parmi les nombreux Kouamé. Il réussit à obtenir le CEPE en 1965, après avoir subi un échec à la première tentative, mais ses parents n'ont pas les moyens de "faire couloir" et de l'envoyer au Collège. Après trois ans de travail aux côtés de son père, ce dernier le place au Centre technique de la maçonnerie, à Abengourou, où il entre comme interne en un temps où la gratuité était encore assurée. Là, Arsène apprend la maçonnerie, et muni d'un diplôme de fin de stage, il cherche un travail. Ne trouvant qu'un emploi de porteurs de briques pour un maçon béninois, il quitte Abengourou en 1971 pour se rendre à Abidjan où un oncle maternel tient une boutique de la chaîne de distribution "Avion", dans le quartier de Marcory. Mais à la suite d'une "embrouille de gestion", son oncle doit céder la place à un autre gérant en 1974. Arsène rentre au village, en faisant halte à Abengourou. Il y est hébergé par un mécanicien Abron originaire du village, qui lui apprend que la chaîne "Avion" d'Agboville cherche un aide-boutiquier. Arsène ne connait personne à Agboville, mais décide néanmoins de tenter sa chance : il arrive dans la cité de l'Agnéby à la fin de l'année 1974 et il est engagé comme aide-boutiquier. Logé gratuitement par le gérant pendant six mois,

il parvient ensuite à louer une pièce au quartier Artisanal. Mais si le gérant de la chaîne est rémunéré au chiffre d'affaires, Arsène ne perçoit qu'un revenu laissé à la discrétion de son patron. Aussi pense-t-il pouvoir saisir l'occasion du chantier COTIVO pour tenter de s'y faire embaucher. Mais les entreprises de construction n'engagent localement qu'une main-d'oeuvre temporaire, et Arsène hésite devant la précarité. Finalement, il renonce alors qu'il a un diplôme de maçon, et vise plus haut : en février 1976, il porte lui-même une demande d'emploi rédigée de sa main au responsable du personnel : le 6 juin 1976, ce dernier fait appel à lui, et après avoir passé les tests psychotechniques, il entre comme tisserand à la COTIVO. Pour n'avoir pas été aussi mobiles, les natifs des villes qui y résidaient avant l'embauche n'en n'ont pas moins été également attirés par le caractère sûr et durable attribué à l'emploi industriel. Tous les fragments de récits de vie des déscolarisés et des artisans nés à Agboville, à Dimbokro et à Bouaké corroborent l'idée que l'emploi industriel a été perçu non seulement comme l'une des rares possibilités d'accès au salariat mais aussi comme un recours contre la précarité et l'incertitude, ce que soulignent également les itinéraires et les propos des migrants qui sont largement majoritaires à la COTIVO et à l'UTEXI.

Les salariés provenant d'autres localités que les trois villes concernées ont été regroupés selon leurs dernières activités et la simplicité ou la complexité de leurs parcours géographiques antérieurs à la mise au travail dans les complexes textiles. Ces parcours regroupent tous les mouvements observés depuis le dernier lieu de scolarisation ou le lieu de naissance pour les non scolarisés.

Tableau 100 Dernière activité exercée et types de parcours des travailleurs migrants dans les complexes textiles. (%)

	COTIVO		UTEXI		ERG	
	Parcours directs	Parcours complexes	Parcours directs	Parcours complexes	Parcours directs	Parcours complexes
Elèves sortant de l'école et déscolarisés inactifs en quête d'emploi	47,6	3,1	30,3	14,7	29,7	-
Salariés		35,8		36,0		27,1
Travailleurs de l'artisanat urbain		10,5		4,7		18,9
Cultivateurs et planteurs	3,0	____	16,3	____	24,3	____
Total	100		100		100	

Si les parcours migratoires directs des salariés de GONFREVILLE et de la COTIVO sont prédominants, ils n'atteignent toutefois jamais l'ampleur relative de ceux des travailleurs abidjanais, qui concernent plus de 8 salariés sur 10. Trois catégories d'antécédents professionnels entrent dans la composition des trajets migratoires directs.

- Les cultivateurs/planteurs, qui représentent près du quart des migrants ERG, mais seulement le sixième des migrants UTEXI et à peine 3,0% des migrants COTIVO, sont tous venus directement depuis leur lieu de naissance. Les uns, plutôt non scolarisés, sont dans la mouvance des réseaux baoulé rayonnant dans le département de Bouaké au delà des limites de la sous-préfecture et grâce auxquels ils sont entrés à GONFREVILLE. D'autres ont été scolarisés, mais ils ont échoué au CEPE ou ils se sont arrêtés à

l'issue d'un redoublement négatif en 6ème, voire en 5ème, et sont retournés au village pour reprendre la daba, faute de moyens ou d'accord des parents pour tenter à nouveau leur chance dans le système scolaire. Les perspectives de revenu et la condition quotidienne villageoise ne leur conviennent guère et toute opportunité d'emploi urbain est saisie dès lors qu'une certaine durée est assurée. Cependant, tous les cultivateurs/planteurs ne proviennent pas de localités villageoises : 16,5% des migrants UTEXI étaient aux champs, mais 14,2% des lieux de provenance des salariés sont des villages,; 24,3% des migrants ERG travaillent la terre mais moins de 10% des lieux de provenance sont des villages. Il n'y a donc pas coïncidence entre activité antérieure et nature du lieu de résidence, et l'on trouve ainsi des cultivateurs qui étaient aussi des citadins avant d'accéder à l'emploi industriel. Cela n'est guère surprenant au vu des activités de la population résidant dans les villes dites "de l'intérieur" : en 1978, 20,3% des actifs travaillaient dans le secteur primaire, et 15,8% étaient agriculteurs; pour 100 actifs agricoles citadins, plus de 91 étaient classés dans les catégories "indépendants" et "aides familiaux" ; mais les 20,3% d'actifs ne percevaient que 4,3% de la masse des rémunérations (1). Scolarisés ou non, beaucoup de ces agriculteurs citadins sont marginalisés par la distribution du revenu monétaire urbain même si la valeur estimée de leur production vivrière allège le coût de leur condition citadine, et à moins de pouvoir ajuster ou orienter une partie de leur production vers les marchés urbains, ce que font certains d'entre eux (2), ils n'ont d'autre solution pour faire face à l'accroissement de la consommation en biens manufacturés impliqué par le mode de vie citadin que de s'insérer dans

---

(1) Source : EBC1978-1979 et F. BINET, 1982.

(2) Ce que montrent divers travaux sur la commercialisation des produits vivriers, en particulier ceux de J.L. CHALEARD, 1986.

le marché du travail urbain. Quant aux données recueillies en 1984 sur les migrants COTIVO par la Direction de l'établissement (3,0% d'anciens agriculteurs/planteurs mais 23,3% de provenances villageoises), elles laissent quelque peu perplexe. Certes elles confirment l'extrême faiblesse de la ponction opérée dans les villages abé du département (1,8% des provenances, 2,5% dans notre enquête de 1979), où les dynamismes d'une économie de plantation, moins affectée que celle du département de Dimbokro par les aléas climatiques et les départs des jeunes actifs vers le Sud-Ouest (1), les stratégies de défense foncière contre les allochtones, la persistance d'attitudes de méfiance à l'égard de la cité préfectorale et la proximité d'Abidjan expliquent en partie le peu d'intérêt suscité par la COTIVO. Mais il reste que l'écart est important entre le pourcentage de provenances villageoises non départementales (21,5%) et celui des antécédents professionnels, et qu'il ne saurait être expliqué seulement par le retour au village de déscolarisés inactifs, à moins que ces derniers n'aient préféré se catégoriser eux-mêmes comme anciens élèves plutôt que comme agriculteurs. Si cette analyse est exacte, le type de réponse en dit long sur l'image négative qu'ont certains déscolarisés de la condition villageoise.

- Ces déscolarisés inactifs en quête d'emploi constituent précisément la deuxième composante des trajets migratoires directs depuis le dernier lieu de scolarisation. Anon Y. , Akyé, né en 1954 dans un village de la sous-préfecture d'Adzopé, inspecteur à la finition

---

(1) Une "diagonale" de déficit démographique, passant par Dimbokro et Bodokro, est en corrélation avec le vieillissement des actifs agricoles et le recul des superficies plantées. Entre 1965 et 1975, le département de Dimbokro a perdu plus de 6 500 habitants (M. LESOURD, 1982 et 1985).

(2) J.L. CHALEARD, 1979.

à l'UTEXI, est de ceux là. A l'âge de 7 ans, Anon entre à l'école primaire; en 1967 il obtient le CEPE et son père l'envoie à Abidjan, chez un tuteur qui connait bien le responsable d'un collège à Marcory. Grâce à lui, Anon entre en 6me, mais il redouble la 5ème et échoue au BEPC en 1972. La disparition de son père le prive alors d'un appui financier décisif ; Anon se rend à Bouaké chez un oncle maternel, qui accepte de l'aider en l'hébergeant et en lui offrant une nouvelle chance de passer le BEPC. Malheureusement, Anon échoue à nouveau, et doit se mettre en quête de travail. En 1974, il fait la connaissance d'un originaire d'Adzopé, électricien à la SIDELAF, entreprise d'Abidjan ayant participé à la construction de l'UTEXI à Dimbokro, qui lui apprend que l'usine textile recrute des jeunes ayant un bon niveau scolaire. Anon se rend à Dimbokro, où il est accueilli par une association d'originaires, l'"Union fraternelle des Akyé de Dimbokro" ; il rédige une demande d'embauche qu'il fait parvenir directement au chef du personnel, passe sans problèmes les tests de sélection et entre à l'usine comme rangeur aux produits finis, avant de devenir successivement métreur, vérificateur puis inspecteur.

- La troisième composante des trajets directs regroupe des élèves sortant de l'école sans s'être mis en quête d'un autre emploi urbain que celui occupé dans les établissements textiles. Les uns proviennent de centres techniques avec lesquels les dirigeants des complexes textiles se sont entendus pour recruter des ouvriers professionnels. D'autres sont issus des collèges d'enseignement général, comme Amani K., baoulé (1), né à Bocanda

---

(1)"Amani" : nom donné à celui ou celle qui naît après des jumeaux dans les familles baoulé, où les enfants portent toujours un nom correspondant à leur jour de naissance, un autre à celui de leur ascendant paternel ou maternel, et un dernier nom dépendant des parents, des amis, des interdits ou des circonstances de la naissance ("Nguessan" pour le 3ème rang de naissance, "Ngoran" pour le 9ème, "Brou" pour le 10ème, "Atoumbré" pour l'enfant né en route).

vers 1956, tisserand à l'UTEXI, entré au CP1 en 1963 et qui obtient le CEPE en 1970. Orienté à Bouaké, il y fait les bancs en 6ème et en 5ème, mais constate que les difficultés scolaires s'accumulent. En 1974, il informe son père de son intention d'abandonner les études et il constitue une dossier pour entrer à l'usine UTEXI, située à 60 km de Bocanda, argument de relative proximité qui, dit-il, lui permet d'obtenir l'accord du père, car Amani ne veut pas retourner à Bocanda où aucune activité ne l'attire. Tous les récits de vie ne font pas toujours état d'un tel accord entre des enfants scolarisés conscients de leurs limites et désireux de s'en sortir au plus vite sans perdre la face en retournant dans la famille, et des parents inquiets de constater que leur investissement scolaire n'a que peu de chance d'être payé de retour dans l'immédiat. Dans de nombreux cas, la mise au travail industriel s'explique aussi par des tensions, voire des ruptures provisoires entre des élèves en difficulté et des collectifs familiaux qui ne veulent plus, ou ne peuvent plus, soutenir un effort financier en faveur de ceux dont les résultats ne leur paraissent ni suffisants, ni prometteurs.

Les mêmes constats résultent de l'examen des itinéraires et des récits de vie des migrants déscolarisés à parcours complexe. Aussi mettrons nous plutôt l'accent dans cette catégorie de trajets sur les deux autres composantes de la force de travail.

Selon les complexes textiles, ceux qui ont des antécédents salariaux constituent plus du quart ou plus du tiers des migrants. Les uns sont à la recherche d'un emploi considéré, à tort ou à raison, comme plus sûr, mieux rémunéré ou ouvrant de meilleures perspectives professionnelles. Michel A., Agni, né à Bongouanou en 1960, leveur

à la COTIVO, relève du premier cas. Fils d'un planteur important qui deviendra Secrétaire Général de la section du PDCI-RDA entre 1975 et 1980, Michel est scolarisé à Kotobi où il passe le CEPE en 1970, et réussit le concours d'entrée en 6ème. Son père l'envoie au collège à Dimbokro : logé chez un tuteur, il parvient jusqu'en 3ème , mais il échoue au BEPC . En 1975, il cesse les bancs et part à Abidjan où résidentl'une de ses soeurs, mariée à un gendarme ainsi que deux de ses frères, l'un receveur de la SOTRA, l'autre comptable dans une banque, la SGBCI. Le réseau s'active pour lui venir en aide, et Michel devient employé dans un magasin d'Adjamé en 1976. Mais il gagne peu et décide d'aller à Bonoua, où un ami lui propose un travail temporaire à la conserverie d'ananas de la SIACA. Trois mois plus tard, son contrat achevé, il regagne Abidjan et prépare alors un test pour entrer comme employé à l'Hôtel du Golfe. Il réussit la première série d'épreuves, mais échoue à la deuxième et repart pour Bonoua, où malheureusement il n'est pas réembauché. De retour à Abidjan, Michel trouve, grâce à un garde du Ministère de l'Intérieur que son frère comptable connaissait,une place d'employé dans un magasin de vente de prêt à porter. appartenant à un groupement de tailleurs béninois à Marcory. Il y restera jusqu'en 1978 : mais 20 000 F. CFA par mois ne peuvent le satisfaire. Lorsqu'un cousin, habitant à Agboville, commis à Agripac, lui parle de la COTIVO, il envoie un dossier de demande d'emploi : en février 1978, il reçoit une convocation, passe deux séries de tests, et entre à la COTIVO le 1er mars 1978, comme fileur apprenti, avant de devenir leveur.

Kouamé N., Agni, né en 1951 dans un village de la sous-préfecture de Bongouanou, opérateur sur métierà filer à l'UTEXI, relève du second cas. Il a été scolarisé au village, mais a passé le CEPE et le concours d'entrée en 6ème à 14ans.

Comme "on a compté les dents", son âge est jugé trop avancé et l'entrée en 6ème lui est refusée. Son père l'envoie alors au Collège privé Providence, à Dimbokro, où Kouamé est interne pendant un an. A l'issue d'une bonne sixième, il décide de s'orienter vers la comptabilité, et part à Bouaké, où un oncle peut l'héberger : là, il suit une formation commerciale dans un collège privé (R.BOSSON), mais échoue en 1970 aux épreuves du CAP. Déçu, Kouamé cherche un emploi et entre à GONFREVILLE qui recrute des ouvriers pour l'atelier d'impression. Cependant, il n'aime pas le travail en usine, qui ne correspond nullement à ses voeux professionnels. En 1973, il apprend qu'une usine textile est en construction à Dimbokro : il s'y rend et dépose une demande d'embauche comme comptable. Les premiers tests l'orientent vers un poste de bobineur, que Kouamé accepte en pensant "qu'il y a de l'avenir dans une usine nouvelle" : dix ans plus tard, il surveille 7 métiers à filer, mais n'a plus guère d'espoir de devenir comptable. Au moins a-t-il pu se rapprocher de la famille dont il était bien éloigné à Bouaké. Ces itinéraires liés au rapprochement des lieux de naissance, voire au retour dans les villes d'origine ou qui sont proches des lieux d'origine des salariés, sont également décelables parmi les trajets des anciens travailleurs de l'artisanat urbain.

- Comme à Abidjan les antécédents artisanaux sont relativement moins nombreux que les antécédents salariaux. Ce qui fait leur intérêt est moins à rechercher dans l'apprentissage ou la profession antérieure, dont les rapports avec les postes de travail industriel occupés sont rarement étroits, que dans les trajets d'individus, dont la plupart reviennent dans leur département d'origine en saisissant une opportunité offerte par les établissements textiles.

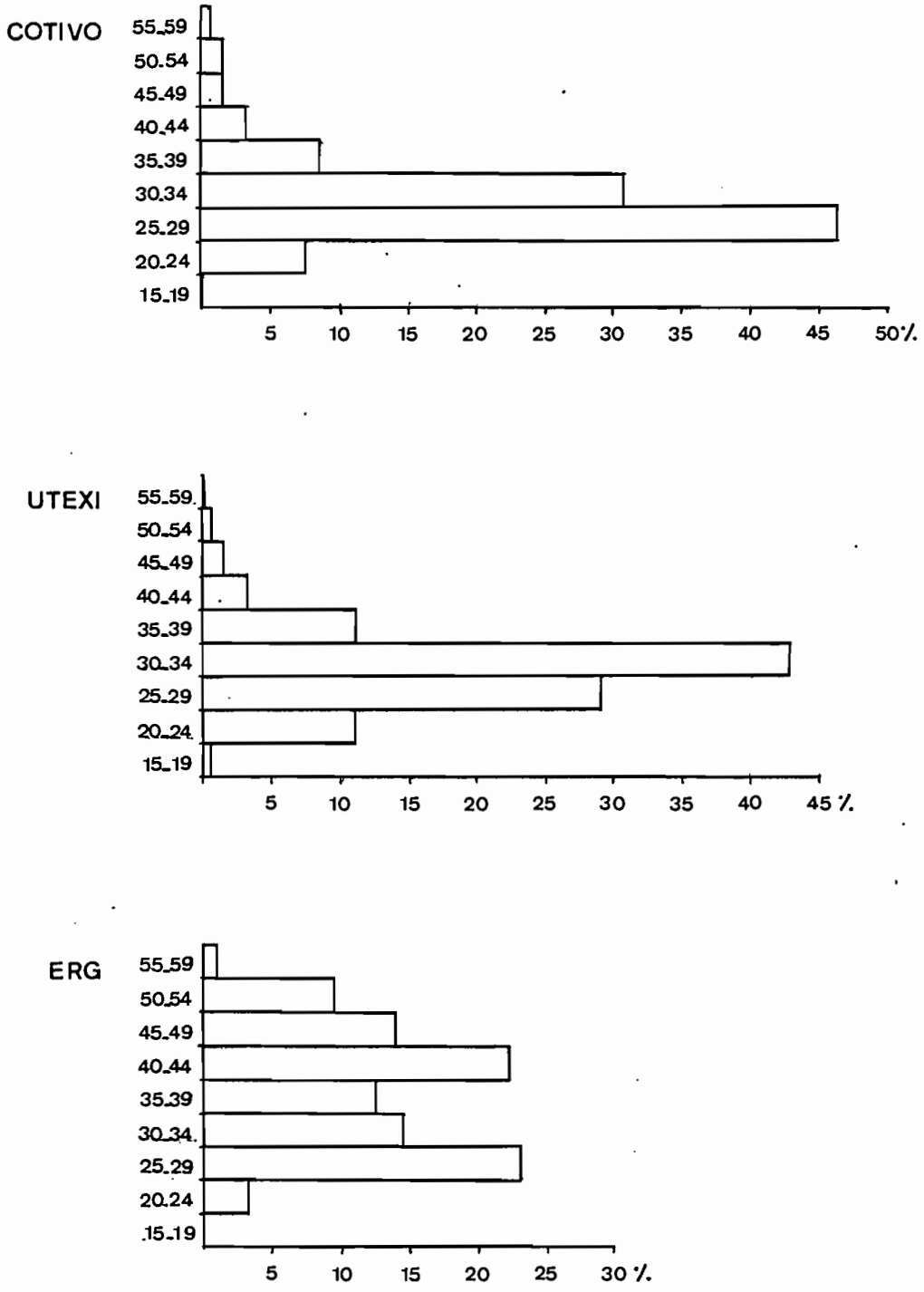
Amani B., Baoulé né vers 1942 à Niankoukro, village situé à environ 4 km des établissements GONFREVILLE, n'a jamais été scolarisé. En 1959, son oncle, qui avait tenté sans succès de le faire entrer à l'usine, le place comme boy-cuisinier auprès d'un Européen travaillant à l'EECI. En 1955, son patron ayant quitté la ville, Amani devient apprenti-mécanicien dans un garage tenu par un Malinké, et trois ans plus tard, accompagné d'un cousin qui avait fait son apprentissage à Agboville, il part pour la cité de l'Agnéby afin de tenter sa chance dans une ville où dit-il, "les forestiers avaient besoin de réparateurs". Mais en 1959, après une seule année d'exercice, Amani doit déchanter : "rien ne marche" . Il songe alors à gagner Abidjan où les mécaniciens, pense-t-il, ont toujours du travail, mais il apprend par un cousin qui avait voyagé à Bouaké, que GONFREVILLE procède à une série de recrutements. Amani n'hésite pas : il retourne au village, où cette fois le réseau parental réussit à l'insérer dans un groupe de candidats ; à la fin de l'année, il est engagé au service entretien de la filature, où il travaille toujours 25 ans plus tard.

Konan K., Baoulé, né en 1940 à Assoumankro, village localisé à 5km à l'Ouest du quartier Commerce (Bouaké) n'a pas non plus été scolarisé. En 1955, il est envoyé chez une tante qui habite Treichville et il entre comme apprenti dans un garage dont le patron est Européen. Il est licencié en 1959, mais comme il sait régler les moteurs diésel, il est embauché à la SOFRA-TP en tant qu'aide ouvrier à l'entretien mécanique. En 1961, il est à nouveau licencié, et après avoir survécu comme journalier, il parvient à être embauché en 1964, comme manoeuvre à l'usine FILTISAC (filature-tissage de sacs de jute). "Compressé' au bout d'un an Konan redevient apprenti auprès d'un ferronier-soudeur d'Adjamé. "Fatigué" par l'incertitude abidjanaise, il fait rédiger une demande d'emploi, retourne à Bouaké en 1969 et

s'adresse à GONFREVILLE : en 1970, il passe un test et devient fileur. Cette capacité de rappel des originaires est perceptible également à la COTIVO et à l'UTEXI, où certains natifs d'Agboville et de Dimbokro, ou des villages proches pour la deuxième ville, partis tenter leur chance dans d'autres cités, sont revenus dans leur département du fait de l'existence des complexes textiles.

L'aire d'attraction des usines n'est donc pas sous la dépendance exclusive de leur localisation, et mis à part l'ensemble GONFREVILLE où la main-d'oeuvre provient à 78,4% du département de Bouaké, avec un ancrage rural persistant (24% des salariés résidaient dans des villages, dont 16% dans ceux de la sous-préfecture de Bouaké), les complexes textiles récents, y compris le Grand Ensemble ERG, ont recruté leurs salariés parmi des candidats qui ne résidaient, en majorité, ni dans les villes ni dans les départements d'implantation (81% à la COTIVO, 58,0% à l'UTEXI, 65,5% au Grand Ensemble ERG). Ces travailleurs sont des adultes jeunes, les moyennes d'âge pour la totalité des effectifs atteignaient lors des enquêtes 31,2 ans à l'UTEXI, 32,6 ans à la COTIVO, 38,1 ans à GONFREVILLE, et l'âge moyen à l'embauche des salariés enquêtés est inférieur à 22 ans à Dimbokro, à Agboville et au Grand Ensemble ERG ; les migrants, sont en moyenne un peu plus jeunes que les autres (30,1 ans à l'UTEXI, 30,3 ans à la COTIVO, 34,8 ans à GONFREVILLE). Au moment de l'embauche, près du tiers à GONFREVILLE et environ la moitié à l'UTEXI et à la COTIVO sortaient du système scolaire, soit immédiatement avant d'accéder à l'emploi (c'est la quasi-totalité au Grand Ensemble) soit après une période d'inactivité et de quête infructueuse de travail. Parmi les autres, la majorité disposait déjà d'un emploi urbain, les travailleurs directement issus du monde rural étant peu nombreux, sauf à Bouaké en raison du rayonnement historique de GONFREVILLE sur les campagnes environnantes.

STRUCTURE PAR AGE DES SALARIES DES COMPLEXES TEXTILES (ENSEMBLE)



SOURCE : FICHIERS D'ENTREPRISES

FIG. 84

Les modes de sélection à l'embauche, les itinéraires scolaires complexes et les stratégies déployées par les individus pour tenter de s'insérer sur un marché du travail urbain dont l'accès est de plus en plus difficile comptent autant, sinon plus, que la seule localisation des usines pour rendre intelligible l'étendue des bassins de main-d'oeuvre. Schématiquement, 6 à 8 salariés sur 10 de l'UTEXI et de la COTIVO ne résidaient pas dans les départements de Dimbokro et d'Agboville avant de travailler dans les "mammouths" textiles, et la plupart d'entre eux habitaient des villes. Dans ces usines, comme au Grand Ensemble ERG, l'emploi industriel a mobilisé une force de travail surtout composée de déscolarisés du premier cycle de l'enseignement secondaire ou des deux dernières classes du primaire, et dont les cheminements antérieurs sont urbains. De ce contenu des bassins de main-d'oeuvre émanent quatre constats.

- La planification régionale ne peut pas compter sur les grands établissements industriels pour mobiliser et "retenir au pays" les classes d'âge actives rurales non ou peu scolarisées, sauf en favorisant une politique de recrutement reproduisant peu ou prou l'ancien modèle GONFREVILLE, que les dirigeants de ERG ont cependant abandonné. L'exemple du Grand Ensemble, et à un degré moindre ceux de la COTIVO et de l'UTEXI, montrent qu'avec la recherche des gains de productivité, inscrite dans la logique des choix techniques, la barre scolaire de recrutement est de plus en plus élevée, et que les éventuels candidats ruraux peu scolarisés sont, de ce fait, marginalisés dans un contexte de sévère concurrence.

- Les disparités entre lieux de naissance et lieux de provenance singularisent la capacité de rappel des natifs des départements ayant émigré et qui reviennent dans leur entité administrative d'origine à la faveur de la création d'emplois industriels : 9% des salariés enquêtés à la COTIVO en 1979 et 8,8% de ceux enquêtés à l'UTEXI en 1984 relèvent de ce cas de figure.

- En raison du poids relatif des migrants, l'emploi industriel apparait bien comme un facteur modifiant certains des flux migratoires : 42,3% des migrants travaillant à la COTIVO viennent d'Abidjan (mais 10,0% seulement des salariés y sont nés) et 9,8% habitaient Bouaké ; 28,1% des migrants UTEXI viennent d'Abidjan (6,5% y sont nés) et près de 20% arrivent de Bouaké. Pour être modestes à l'échelle nationale, les inflexions constatées n'en sont pas moins importantes à l'échelle locale; le surcroît de population engendré par l'arrivée de migrants, en particulier à Agboville et à Dimbokro, a contribué efficacement à la dynamisation des activités citadines.

- Enfin, compte tenu de la provenance des migrants, les inflexions de flux concernent surtout l'armature urbaine au sein de laquelle se produisent la plupart des mouvements. Or, comme à Abidjan, les salariés font preuve d'une remarquable stabilité professionnelle après une courte période de "turn over" important, non généralisable toutefois aux trois complexes. En 1978, à la COTIVO, deux ans après la mise en production de l'usine, le "turn over" affectait 21,9% des effectifs (1), mais depuis 1979 le nombre de départs et d'embauches n'a cessé de diminuer alors que l'effectif est resté stable.

Tableau 101 Etat récapitulatif des embauches et des départs à la COTIVO (1979-1983)

	1979	1980	1981	1982	1983
Embauches	211	139	97	79	29
Départs	201	121	132	81	64
Départs/effectifs	12,6%	7,9%	8,6%	5,1%	4,1%

Source : COTIVO.

---

(1) 325 départs pour 1483 emplois dont 35 démissions volontaires et 290 licenciements (67% pour retard, absences répétées et abandon de poste).

Sur les 124 salariés UTEXI enquêtés en 1984, 82 (66,1%) étaient là depuis la première année de production, 24 (19,4%) avaient 6 à 8 ans d'ancienneté (l'usine avait alors 10 ans), 15 avaient 4 à 5 ans d'ancienneté et 3 seulement étaient présents depuis moins de 3 ans, proportions à peu près identiques à celles résultant du dépouillement du fichier informatisé de l'établissement. Cette stabilité encore plus marquée à GONFREVILLE est d'autant plus importante qu'elle a des implications directes sur celle de la population agglomérée autour des salariés migrants dont les familles se sont installées durablement dans les villes du chemin de fer.

- Emploi industriel et peuplement des villes .

Pour mesurer l'ampleur réelle de l'accroissement de population directement lié à l'emploi industriel, il faudrait non seulement prendre en compte la taille des foyers des salariés migrants, mais connaître aussi les effets "résiduels" résultant des mouvements de population déclenchés par l'annonce de la création d'emplois, l'ouverture des chantiers de construction et le début des opérations d'embauche. A Dimbokro, on ne sait rien de ce que sont devenus ceux qui, parmi les 10 000 postulants à s'être présentés, n'ont pas réussi à obtenir un emploi à l'UTEXI. Quelques uns ont été retrouvés parmi les artisans installés dans la ville depuis 1974, mais comme cette année là furent entrepris certains travaux préparatoires à la célébration de la Fête de l'Indépendance, dont les manifestations eurent lieu à Dimbokro en 1975, il est très difficile de vérifier les motifs réels d'arrivée en ville. Aucune indication ne permet d'estimer la masse de population qui fut attirée, à Agboville, au moment de l'embauche initiale à la COTIVO puisque le bureau local de l'OMOCI n'était pas encore ouvert et que l'enquête SIGES-DATAR est antérieure à la mise en production du complexe. Mais la taille

de l'usine permet de penser qu'un phénomène d'une ampleur comparable à celui déclenché par l'UTEXI s'est sans doute produit, avec peut-être des mouvements de glissement de population entre les deux villes compte tenu du décalage chronologique des dates d'entrée en production. Il est certain que des candidats malchanceux sont restés en ville en attendant le moment propice (1), mais comme les modalités d'inscription à l'OMOCI sont complexes (nombreuses sont les légalisations à postériori), il n'est guère possible d'évaluer, à partir du nombre officiel des demandeurs d'emploi, la quantité réelle de migrants en quête et en attente d'un emploi industriel, ce qui n'autorise pas à en négliger l'existence.

C'est donc uniquement sur la taille et la composition des unités de résidence enquêtées que nous mettrons l'accent. Contrairement à Abidjan, où les lieux de nuitées et de repas de certains salariés varient dans la semaine du fait des distances entre quartiers d'habitat et aires d'emploi ainsi que des difficultés de transport rencontrées par les travailleurs postés la nuit, il n'y a pas de système résidentiel éclaté consécutif à l'éloignement des lieux de travail. Ont été considérés comme "résidents" permanents tous ceux qui habitaient et dormaient régulièrement dans les locaux occupés par les salariés depuis au moins 6 mois au moment de l'enquête : le terme "ménage" désignera cet ensemble résidentiel.

La faible proportion des natifs des villes d'accueil et les disparités constatées entre les différentes aires d'origine des travailleurs, qui sont étendues bien au

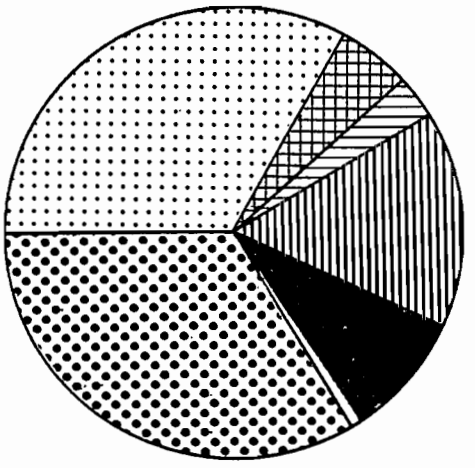
---

(1) Lors de nos enquêtes sur le logement ouvrier, en octobre 1980, les enquêteurs recrutés à Agboville étaient tous des jeunes déscolarisés, de niveau 4è et 3ème, arrivés dans la ville en 1976, inscrits à l'OMOCI ou vivotant comme apprentis en espérant trouver une occasion d'entrer à la COTIVO.

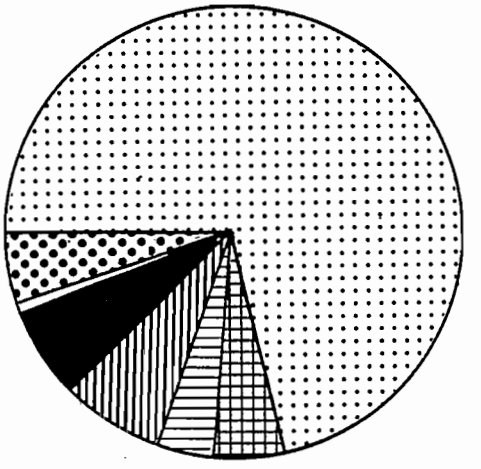
delà des départements dont Agboville, Dimbokro et Bouaké sont aujourd'hui les préfectures, engendrent un premier constat : la composition de la population salariée et des ménages agglomérés autour des travailleurs diffère parfois nettement de celle des villes, et la création d'emplois industriels a provoqué des modifications non négligeables dans la composition de la population urbaine. Les faits saillants sont la quasi-élimination des africains étrangers de l'emploi salarié et le renforcement numérique des peuples du groupe Akan, en particulier des Baoulé qui constituent plus des deux tiers des effectifs ERG, plus de la moitié de ceux de l'UTEXI et près du quart de ceux de la COTIVO. Pour mieux saisir des modifications qui ne sont pas sans incidences sur les équilibres politiques locaux, il convient de comparer les résultats obtenus dans les usines à ceux des tableaux du recensement de 1975 indiquant la composition de la population urbaine d'alors. Il apparait clairement que l'emploi industriel a contribué à l'accroissement de la population de nationalité ivoirienne et a surtout provoqué une arrivée d'individus et de groupes dits "forestiers". Les modalités de peuplement d'Agboville et de Dimbokro, villes du chemin de fer dont l'ascension et les difficultés ont des fondements historiques analogues, demeurent ainsi similaires. Aux anciens dynamismes liés aux activités ferroviaires et administratives est venue se substituer à celles-là et s'ajouter à celles-ci une production industrielle ayant mobilisé une force de travail avant tout ivoirienne et majoritairement composée d'Akan et de Krou, de sorte que le poids de ces deux groupes "forestiers" a été conforté. En 1975, Akan et Krou étaient minoritaires à Agboville où il ne représentaient que 44,4% de la population africaine résidente, mais 78,6% des salariés de la COTIVO affirment leur appartenance à une ethnie de l'un et l'autre groupe ; à Dimbokro, 58,4% des citadins étaient Akan et Krou, mais 80,4% des travailleurs de l'UTEXI relèvent de ces catégories culturelles.

LES GROUPES CULTURELS ET ETHNIQUES DANS LES COMPLEXES TEXTILES ET DANS LES VILLES (en pourcentage)

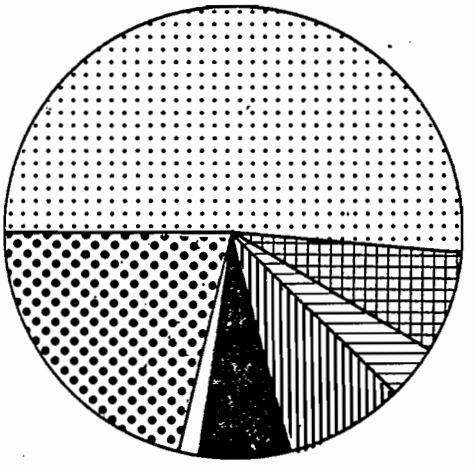
BOUAKE 1975



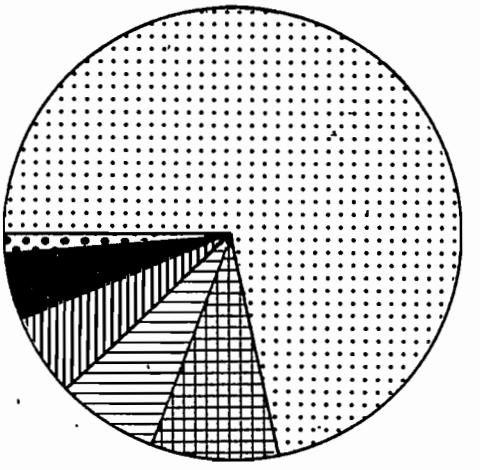
ERG 1984



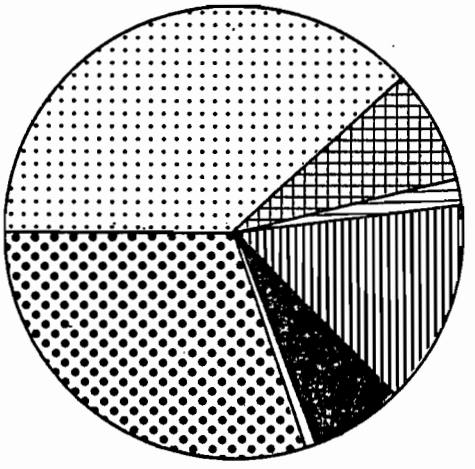
DIMBOKRO 1975



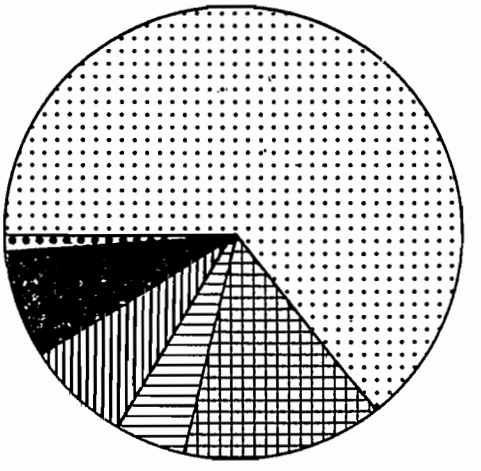
UTEXI 1984



AGBOVILLE 1975



COTIVO 1979



Akan
Krou
Mandé Sud
Mandé Nord
Voltaïques
Ivoiriens non précisés
Africains étrangers

FIG. 85

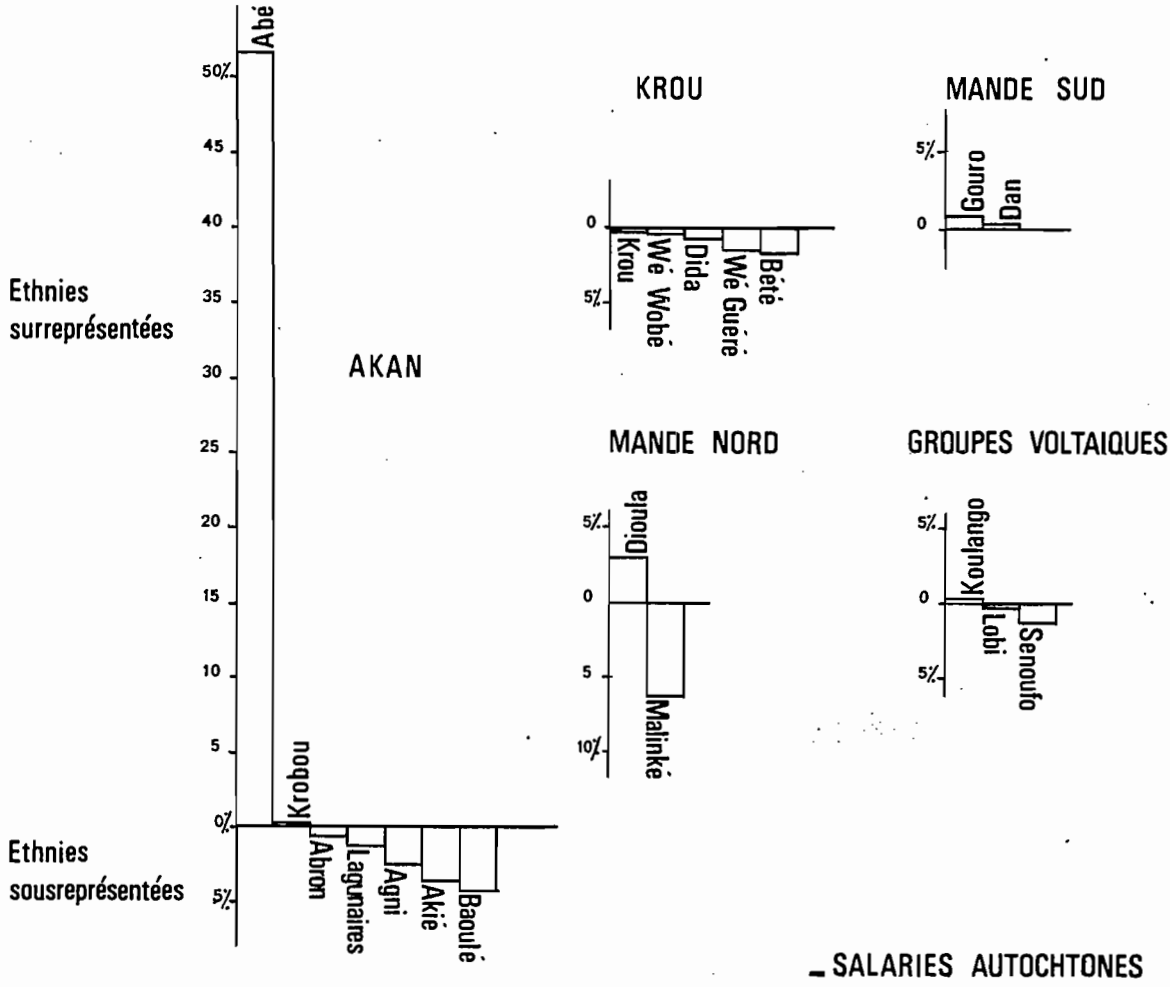
TABLEAU 102 LES GROUPES CULTURELS ET ETHNIQUES DANS LES COMPLEXES TEXTILES ET DANS LES VILLES (1975) %.
(POPULATION AFRICAINE UNIQUEMENT*).

Groupes	ERG (1984)		BOUAKE (1975)	UTEXI (1984)		DIMBOKRO (1975)	COTIVO (1979)		AGBOVILLE (1975)
	Enq.	Us.		Enq.	Us.		Enq.	Us.	
AKAN	72,4	71,5	33,1	71,6	72,3	51,4	63,1	64,9	38,3
KROU	4,9	5,2	5,2	8,4	8,1	7,0	13,9	13,7	8,1
MANDE SUD	4,3	4,1	3,0	7,5	7,4	3,7	5,4	5,5	1,8
MANDE NORD	9,0	7,5	15,6	5,9	5,3	8,5	8,2	7,9	14,8
VOLTAIQUES	8,6	6,4	8,6	6,1	5,8	6,6	8,3	8,7	6,5
IV. NON PRECIS.	0,2	0,5	0,5	0,2	-	0,7	0,3	-	0,3
AF. ETRANGERS	0,6	4,8	33,4	0,3	1,1	22,1	0,8	1,3	30,2
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* En 1975, les étrangers non africains et les indéterminés représentaient 1,7% de la population totale de Bouaké, 1,1% de celle de Dimbokro et1,4% de celle d'Agboville.

Enq. : échantillons enquêtés
Us. : ensemble des effectifs.

LES GROUPES CULTURELS ET ETHNIQUES A LA COTIVO (AGBOVILLE 1979)



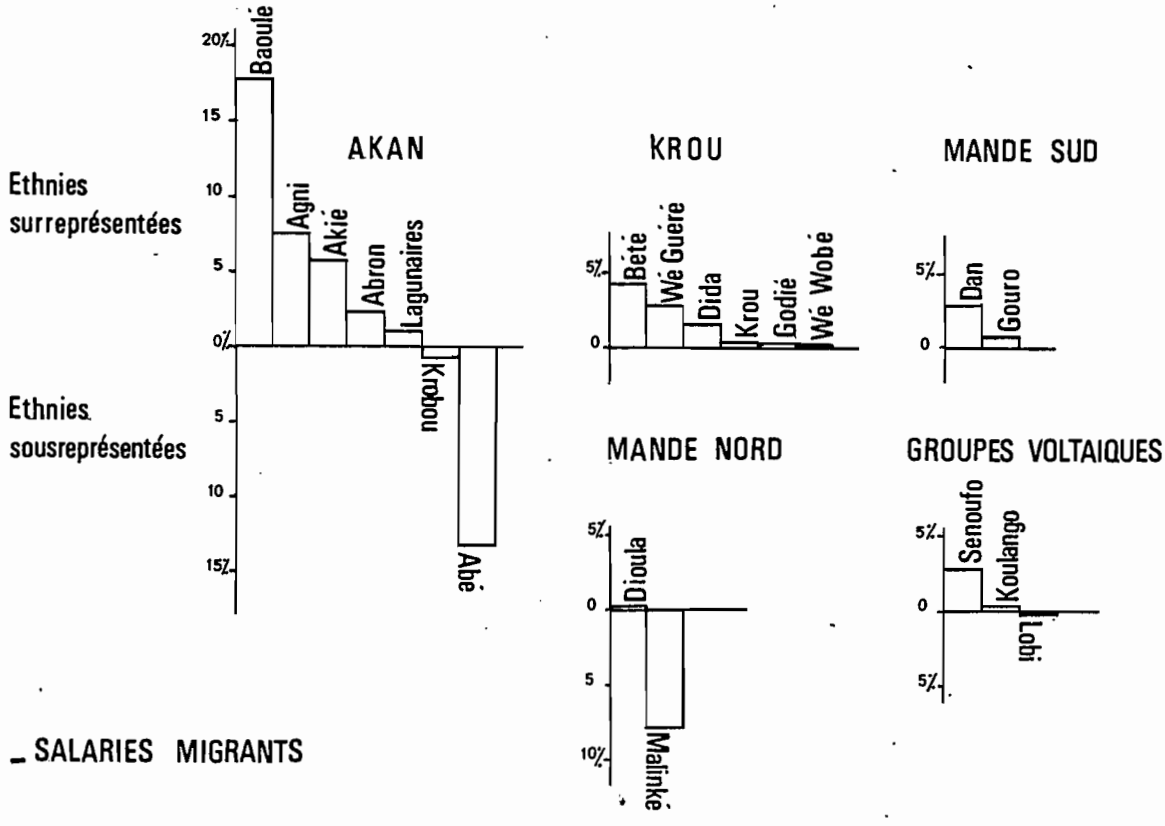


FIG. 86

En leur sein, ce sont les Baoulé qui affirment leur prépondérance, en constituant plus de la moitié du personnel de l'UTEXI (en 1975, 36,1% des habitants de Dimbokro étaient Baoulé) et près du quart de celui de la COTIVO (en 1975 11,1% des Agbovillois étaient Baoulé) ; parmi tous les groupes de migrants, c'est celui des Baoulé qui est le plus sur-représenté en regard de la composition des populations urbaines en 1975. Cette composition n'a toutefois pas la même signification pour les deux villes, puisque le recensement a eu lieu entre le 15 janvier et le 15 mai 1975, après la mise en production de l'UTEXI à Dimbokro mais avant celle de la COTIVO à Agboville. Les résultats enregistrent donc le premier apport de population migrante à Dimbokro (l'UTEXI avait 1000 salariés en septembre 1974 et 1200 en décembre 1974), mais non à Agboville : cela explique peut-être le poids relatif des Akan dans la première ville (51,4% de la population africain), que l'existence de l'UTEXI n'a pu que renforcer. Aucun recensement ne permet de connaître la composition des populations urbaines dix ans plus tard , mais un nouveau dépouillement du fichier COTIVO en 1984 montre que les autochotones Abé n'ont guère profité de la brève période d'instabilité de la main-d'oeuvre, puisqu'ils représentaient alors 18,0% des effectifs, contre 24,6% pour les Baoulé, et qu'ils ne constituaient que 8,6% des non natifs de la ville contre 30,0% pour les Baoulé. Quels que soient les poids relatifs réels atteints par les groupes Akan et Krou, que seul le recensement prévu en 1987 devrait permettre d'évaluer, une certitude demeure : les mammouths textiles UTEXI et COTIVO ont contribué à fixer des nationaux plutôt originaires des aires méridionales et centrales du pays, qui investissent des villes longtemps considérées comme des cités soudaniennes dans la forêt ou sur ses marges savanicoles et comme des bastions de l'immigration étrangère. C'est cependant à Bouaké

que le contraste entre la population salariée de l'établissement textile et celle de la ville est le plus saisissant. Peuplée par strates successives (1) d'abord composées de migrants venus des alentours de Marabadiassa, d'Odienné et de Séguéla, puis de négociants bambara provenant du Mali, de Peul, de commerçants "nago" (2) et de commis d'administration béninois, enfin de courants complexes de plus en plus ivoirisés, Bouaké est avant tout une ville mandingue et nordiste sertie en pays baoulé. En 1961, l'enquête par sondage de la SEDES n'y dénombrait que 18% de Baoulé, ordre de grandeur confirmé par les résultats de l'enquête régionale (1963) d'après lesquels Bouaké ne comptait que 19,3% de ressortissants de ce groupe. Ces derniers ne manifestèrent leur importance, toute relative, qu'à la fin des années soixante, sous forme de protestations et de revendications à l'encontre d'une municipalité dirigée depuis 1955 par un maire d'origine voltaïque (3), qui fut aussi le premier secrétaire général de la section du PDCI-RDA. Les Baoulé constituaient alors un peu moins du quart de la population urbaine et les "dioula et nordiques" près de 60% , d'après P. CASTELLA (4). Toutefois, les modifications de parcours migratoires conduisant les populations d'origines septentrionales à descendre de plus en plus vers le Sud et l'accélération de l'exode rural dans les villages baoulé ont modifié quelque peu le contenu du peuplement de la ville. En 1975, la proportion de populations dites "forestières" excédait le tiers des citadins africains, les Akan étaient aussi nombreux que les africains étrangers et les Baoulé représentaient 27,9% des effectifs urbains totaux. Mais ERG, dont l'emprise foncière n'a été rejointe par le front

---

(1) Sur cette question, SEDES, 1963 et ATTA KOFFI, 1978.

(2) Yorouba issus pour la plupart du Nigéria.

(3) Bouaké fut érigée en commune de plein exercice le 18 novembre 1955. C'est en novembre 1967 que de vives tensions opposèrent les collectifs politiques baoulé et la municipalité.

(4) 24,1% de Baoulé, 5,0% d'autres Akan, 59,4% de Dioula et nordiques (dont les Tagwana), 10,1% de divers, 1,2% d'Européens et 0,2% de Libanais d'après P. CASTELLA, 1970.

d'urbanisation bouakois qu'à la fin des années soixante dix (1), demeure un pôle baoulé dans une ville encore largement peuplée de communautés soudaniennes.

L'effet peuplant des emplois industriels ne peut être appréhendé que par l'examen préalable de la taille des unités de résidence des travailleurs. Ces dernières sont plus amples que les moyennes connues pour une même année de référence : à Agboville, les ménages des salariés de la COTIVO regroupent 7,55 personnes (1984), soit plus que la moyenne des ménages citadins (6,2 personnes d'après l'enquête ROC réalisée aussi en 1984 -2-); à Dimbokro, il y a 6,27 personnes par ménage de salariés UTEXI (1984) contre 6,0 par ménage urbain (réactualisation en décembre 1983 de l'inventaire des villes de l'intérieur -3-). A des fins comparatives, soulignons que la taille moyenne des ménages dans les villes de l'intérieur atteignait 6,19 personnes d'après l'enquête EBC de 1978. Par ailleurs, les ménages de salariés se sont étoffés au fil du temps : l'enquête SIGES-DATAR évaluait à 3,0 personnes la taille moyenne des foyers de travailleurs de l'UTEXI en 1975; dans notre échantillon, cette taille atteint 6,98 personnes en 1984. A la COTIVO, les 208 ménages étudiés en 1979 regroupaient en moyenne 4,59 personnes (4) ; en 1984, l'enquête sociale menée par la Direction de l'usine, avec un questionnaire portant sur l'habitat, aboutit à un résultat de 7,54 personnes. Ce constat d'augmentation est corroboré, nous semble-t-il, par les données obtenues à Bouaké, où la taille des ménages est la plus forte dans l'usine qui est la plus ancienne, et

---

(1) Voir l'analyse cartographique d'ATTA KOFFI, et en particulier l'extension de l'espace construit entre 1973 et 1977 (ATTA KOFFI, 1983).

(2) ROC, 1984.

(3) BCET, DCU, 1983.

(4) A. DUBRESSON, 1981-1982.

Tableau 103 Distribution et taille des ménages des salariés migrants des complexes textiles

Nombre de résidents	COTIVO		UTEXI (1)		ERG (1)	
	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif
1	5	5	4	4	0	0
2	8	16	5	10	1	3
3	29	87	7	21	1	3
4	60	240	5	20	3	12
5	133	665	11	55	1	5
6	123	738	13	78	2	12
7	132	924	11	77	7	49
8	85	680	4	32	4	32
9	69	621	12	108	5	45
10	56	560	4	40	4	40
11	25	275	3	33	4	44
12	22	264	1	12	1	12
13	10	130	0	0	0	0
14	15	210	0	0	2	28
15	9	135	0	0	2	30
+ de 15	16	300	1	18	0	0
TOTAL	797	5 850	81	508	37	314
T. moyenne	7,34		6,27		8,49	

(1) non compris les salariés natifs des villages proches de Bouaké et de Dimbokro et qui y résident.

dont les salariés sont stables et pour la plupart installés depuis longtemps en ville. Pour évaluer le ratio emploi/ population, il faut distinguer les tailles des ménages des migrants, c'est à dire des salariés n'habitant pas les villes avant l'obtention de l'emploi industriel, en excluant des calculs les natifs des villages proches qui y résident toujours, et qu'on ne peut de ce fait, assimiler à une population de provenance extérieure contribuant à l'accroissement démographique urbain (1).

Sauf à Bouaké, les tailles moyennes des ménages de migrants sont légèrement inférieures à celles de l'ensemble des unités de résidence des salariés, mais elles demeurent fortes en raison du maintien de structures de ménage de type "famille élargie"et de la fonction d'accueil pour les collatéraux assumée plus ou moins volontairement par les salariés (2).

En considérant que les proportions de migrants obtenues lors des enquêtes sont significatives pour l'ensemble du personnel africain, hors direction ingénieurs et cadres - ce qui, en réalité, n'a pu être réellement vérifié qu'à Agboville grâce à l'enquête générale de la Direction - il est possible d'évaluer très approximativement la population directement fixée dans les trois villes autour des salariés migrants, ce qui par ailleurs ne signifie nullement que le revenu de ces ménages soit sous la seule dépendance du salaire industriel.

---

(1) Pour être tout à fait complet, il faudrait prendre en compte les résultats des mouvements de population dirigés vers les foyers de salariés qui résidaient dans les villes lors de la construction, puis de la mise en route des usines textiles.

(2) Voir infra, Chapitre III.

Tableau 104 Population urbaine fixée autour des salariés migrants des complexes textiles en 1984.

	Agboville	Bouaké	Dimbokro
Effectif total de l'usine textile*	1552	2753	1351
Effectif africain hors cadre et direction	1528	2674	1166
Migrants	1238	791	761
Taille des UR des migrants	7,34	8,49	6,27
Population agglomérée	9087	6716	4771

* Effectif lors de l'enquête.

Compte tenu de l'ancienneté d'installation de GONFREVILLE et de l'étalement dans le temps des flux de population liés à l'emploi industriel, il n'est guère possible de mesurer, faute de repères diachroniques, ce que représente réellement l'apport extérieur de population fixée autour des migrants salariés à Bouaké. Tout au plus peut-on souligner d'une part que le complexe ERG est le seul des trois établissements textiles dont la majorité des salariés résidait en ville avant l'embauche, d'autre part que la population agglomérée autour des migrants (6716 personnes) ne représentait que 2,0% de la population totale de la ville (333 309 ha.) estimée au recensement électoral de 1985. Toutefois, en faisant l'hypothèse que la taille moyenne des unités de résidence des 5336 salariés de l'industrie bouakoise dénombrée au cours de l'exercice 82-83 est comparable à celle des salariés ERG, ce sont 45 542 citadins qui seraient directement agglomérés autour des emplois industriels, soit 13,7% de la population urbaine en 1985, proportion proche de celle d'Abidjan.

STRUCTURE PAR AGE ET COMPOSITION DES MENAGES ERG ENQUETES A BOUAKE EN 1984
(villages exclus)

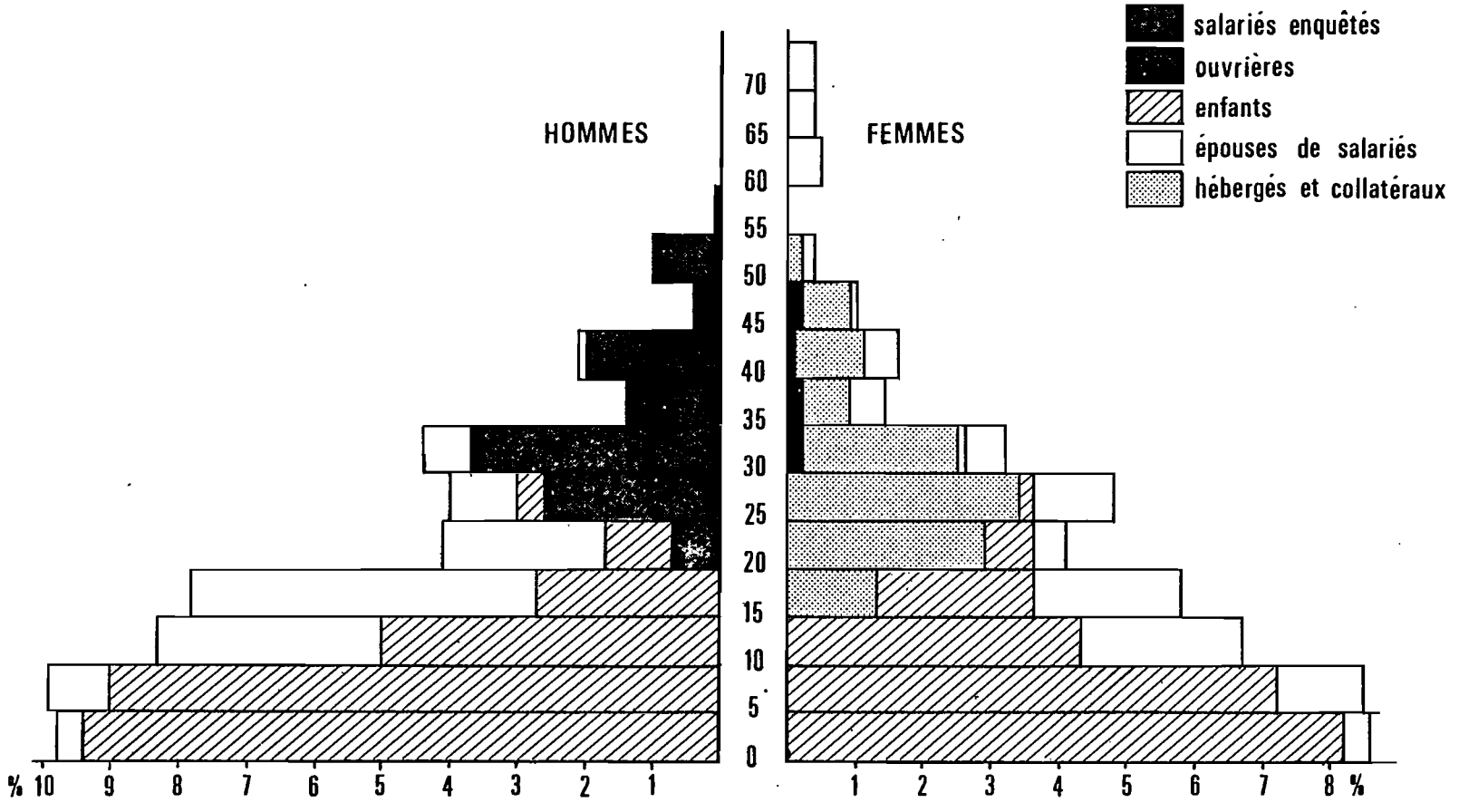


FIG. 87

En revanche, le caractère récent des usines COTIVO et UTEXI ainsi que les recensements de 1975 et de 1985 permettent de mieux appréhender les conséquences démographiques directes de la localisation des complexes. Agboville aurait gagné 16 484 habitants entre 1975 et 1985 (1). Certes, en 1975, l'usine était en construction et des effets migratoires ont sans doute été enregistrés par le recensement, mais l'apport direct COTIVO représente quand même plus de 53% des gains démographiques de la ville. C'est considérable pour une cité qui était selon les sources soit en plein stagnation, soit en croissance modérée par rapport à la moyenne nationale. Les estimations 1965 sont fondées sur les recensements administratifs et les comptages réalisés lors des campagnes de vaccination : elles varient entre 17 500 et 24 300 habitants, mais un recensement ORSTOM donne 18 335 habitants en 1968, ce qui confirmerait un ordre de grandeur d'environ 17 000 habitants en 1965. En ne retenant que celui-là, Agboville n'aurait progressé qu'à un rythme annuel de + 4,4% , inférieur de moitié environ à la moyenne nationale entre 1965 et 1975. Si le recensement électoral est crédible (2) la ville aurait retrouvé un rythme plus soutenu (+ 5,45% par an) et sa revitalisation envisagée sous l'angle du peuplement apparaît largement tributaire du choc COTIVO, qui est d'autant plus saillant que la population rurale autochtone a été très peu concernée.

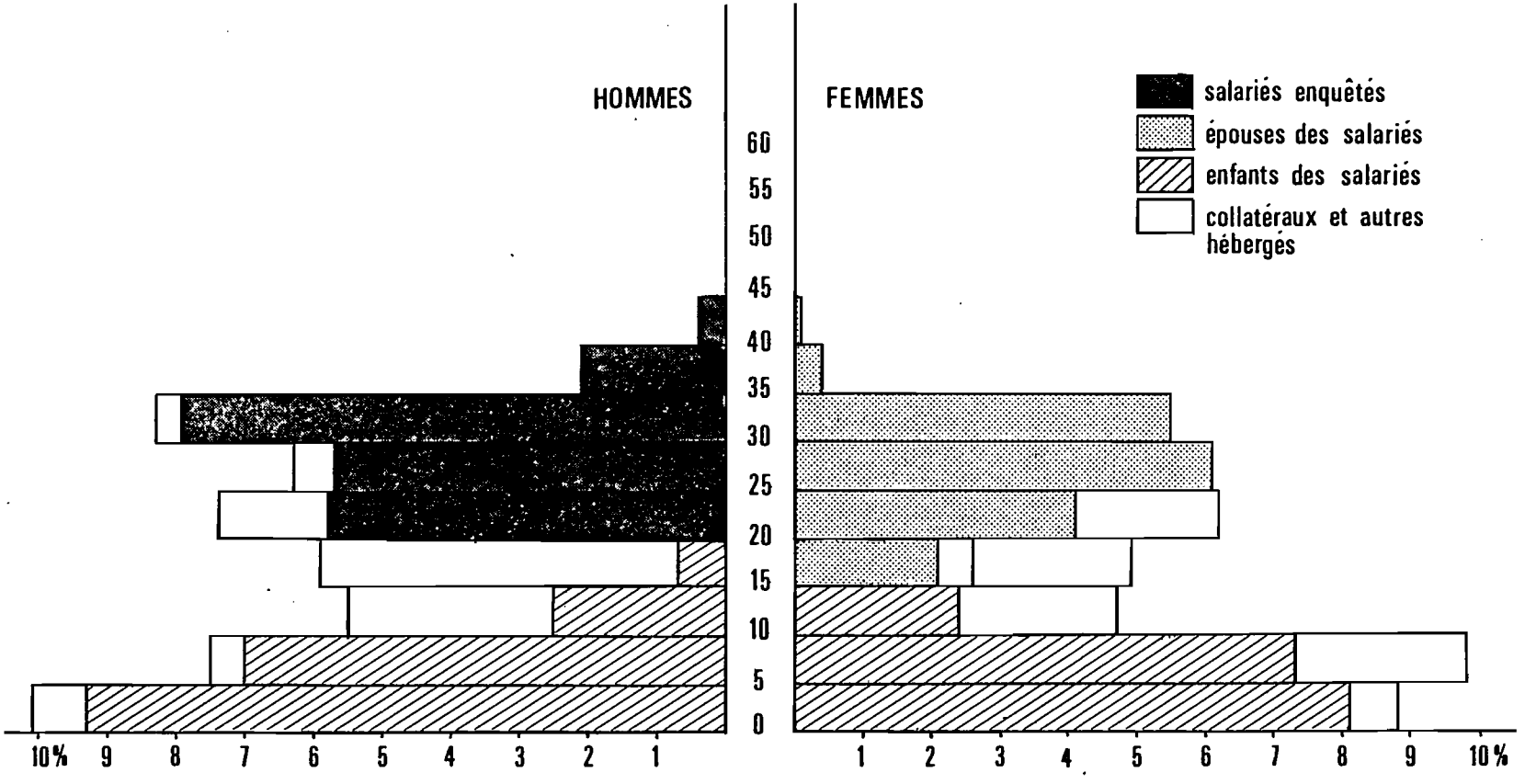
Si la COTIVO a contribué à relancer la croissance démographique d'Agboville, l'UTEXI a probablement sauvé Dimbokro de la régression. La ville comptait environ 15 000 habitants en 1965, 31 149 habitants au recensement de 1975

---

(1) 1975 : 26 914 habitants; 1985 : 43 398 habitants.

(2) Entre 1975 et 1985, quelques données intermédiaires et contradictoires sont disponibles : 41 000 habitants en 1979 (recensement administratif de la sous-préfecture, ville seule); 31 362 habitants en mars 1980 (recensement des municipalités ; JOCI du 28 octobre 1980, p. 1121); 46 000 habitants en 1982 (PDU-BCET).

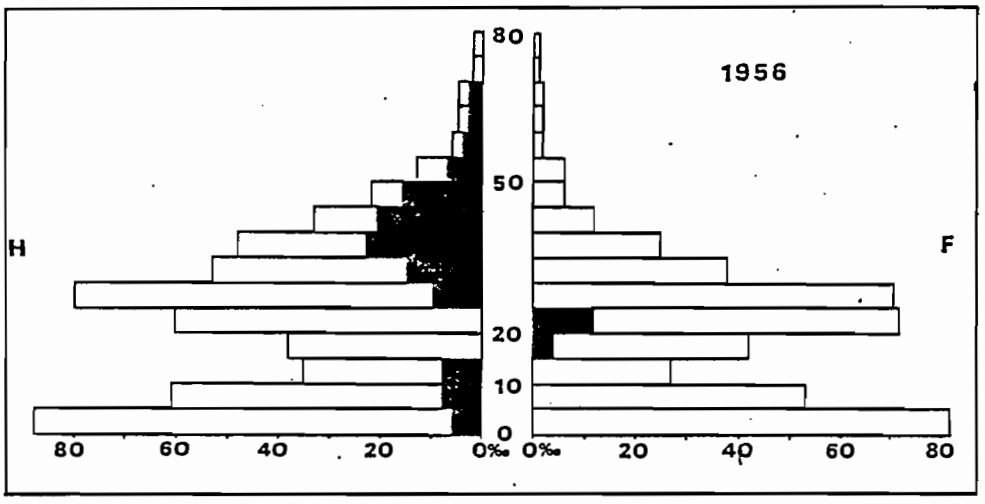
STRUCTURE PAR AGE ET COMPOSITION DES MENAGES COTIVO ENQUETES A AGBOVILLE EN 1984

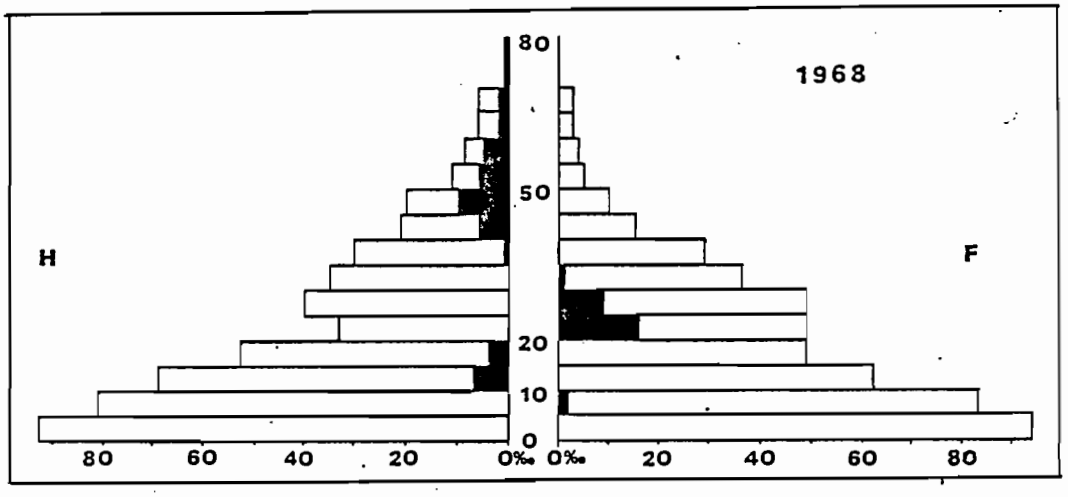


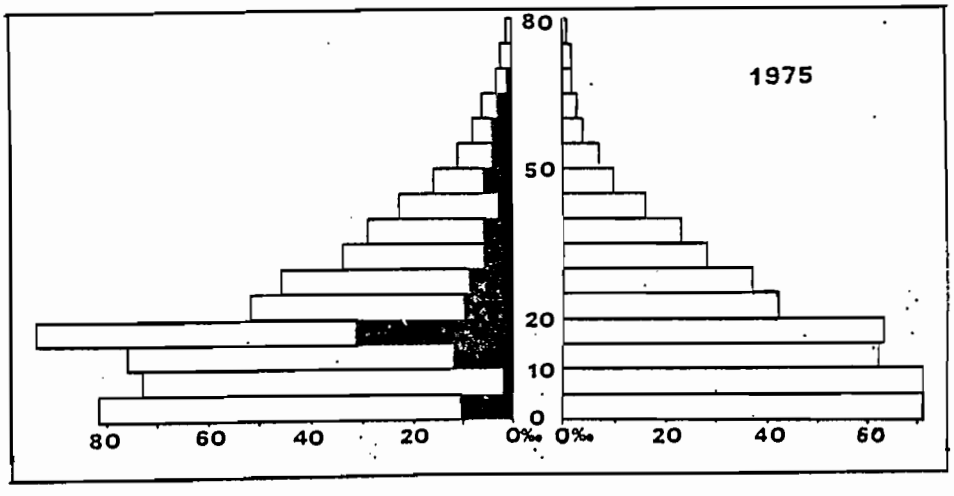
SOURCE: Enquête Direction COTIVO

FIG:-88

STRUCTURES PAR SEXES ET AGE A AGBOVILLE, 1956, 1968 ET 1975







SOURCE: F. DUREAU, 1987

FIG. 89

et 34 545 habitants au recensement électoral de 1985. Elle n'aurait donc gagné que 3 396 citadins entre 1975 et 1985, et sa croissance est très modeste (+ 1,16% par an) ; or l'apport total des migrants UTEXI en 1984 est supérieur à 4700 personnes. Tout incite à penser, et en particulier l'évaluation administrative de mars 1980 (1), que sans l'arrivée des migrants UTEXI et de la population fixée autour d'eux, Dimbokro aurait sans doute été moins peuplée en 1985 qu'en 1975. Pour la cité du Nzi comme pour celle de l'Agnéby, l'effet de peuplement direct des usines textiles est d'autant plus important qu'il procède de migrations d'adultes jeunes, en âge de procréer, dont l'arrivée contribue à modifier la structure de la population en place. Les éléments de cette modification sont bien repérables à Agboville où ont été réalisés un sondage en 1956 et deux recensements exhaustifs en 1968 et en 1975, analysés en détail par F. DUREAU dont nous reprendrons les conclusions essentielles (2). En 1968, la pyramide des âges de la ville témoigne d'un rajeunissement et d'un rééquilibrage des sexes par rapport à la situation de 1956 : la croissance initiale fondée sur l'immigration de jeunes adultes masculins, puis féminins, qui s'est ralentie, est relayée par une immigration de jeunes adolescents scolarisés à Agboville. En 1968, les auteurs du recensement soulignent ainsi que "l'immigration a depuis plusieurs années perdu de son intensité et surtout changé de nature" (3). En 1975,la pyramide montre que l'intensité du phénomène de migrations scolaires s'est accrue (le pic des 15 - 20 ans est important), mais que le poids relatif des très jeunes enfants a diminué. C'est sur cette structure à diminution régulière, sauf entre 15 et 20 ans, des effectifs en fonction

---

(1) 32 852 habitants en mars 1980 d'après le JOCI du 28 octobre 1980, p. 1121.

(2) F. DUREAU, 1985.

(3) ORSTOM, Ministère du Plan, 1968.

STRUCTURE PAR AGE ET COMPOSITION DES MENAGES UTEXI ENQUETES A DIMBOKRO EN 1984

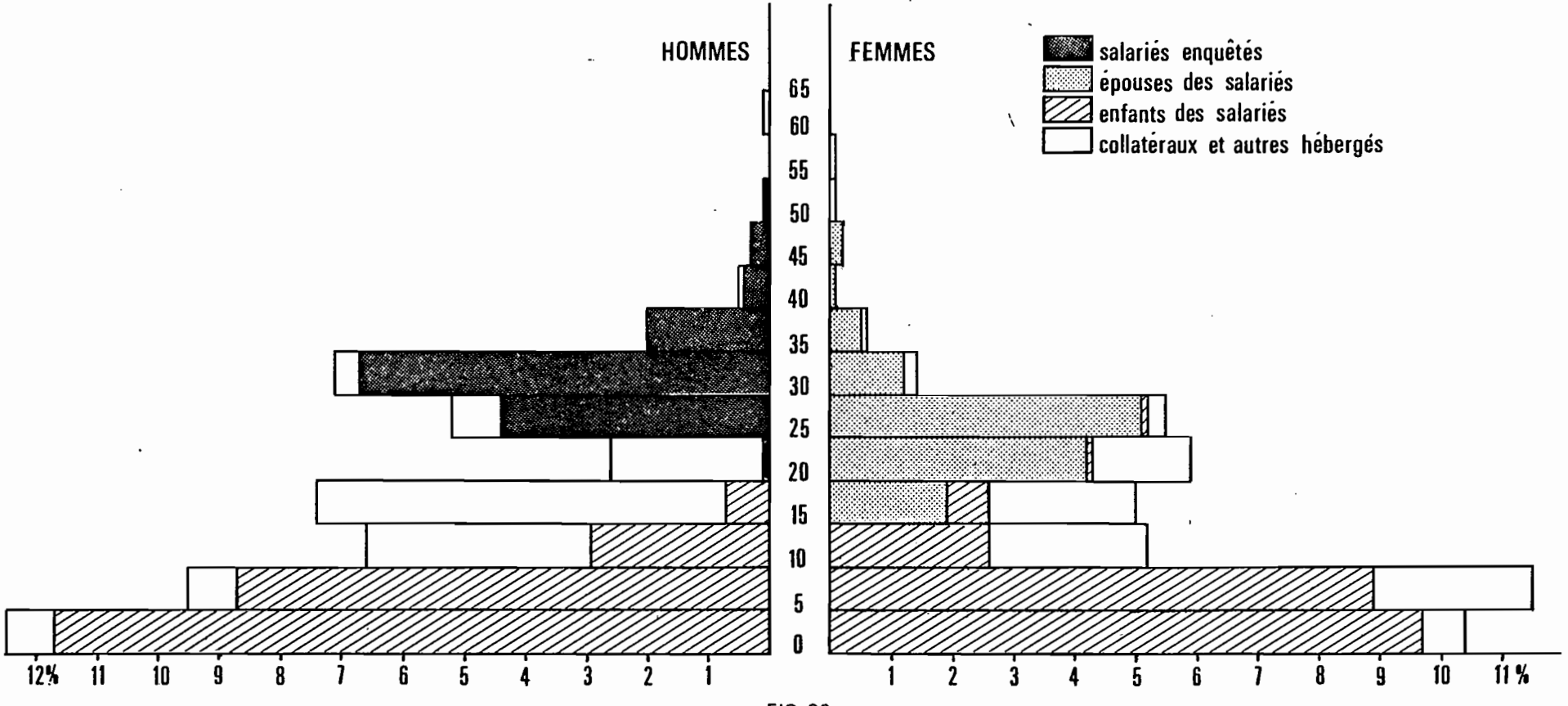


FIG.90

de l'âge, que se greffent les migrations liées à l'emploi industriel, dont la première incidence est un renforcement des classes de jeunes adultes masculins (88,5% des migrants ont entre 20 et 34 ans) mais aussi féminins (92,8% des migrants sont mariés et lors de l'enquête 95% des épouses résidaient à Agboville). Ces foyers de jeunes adultes contribuent, comme à Abidjan, à l'accroissement des naissances mais participent également à la fixation d'adolescents scolarisés et de parents en quête d'emploi, de sorte que les conséquences directes de l'emploi industriel sur le peuplement de la ville sont perceptibles dans toutes les classes d'âge jeunes et adultes. Il y a donc bien infléchissement des modalités antérieures de la croissance démographique, d'autant que la population agglomérée dans les unités de résidence des migrants représente plus du cinquième de celle de la ville, et que les effets indirects consécutifs aux mouvements de population non agglomérée aux actifs de la COTIVO mais postérieurs à l'installation d'un complexe auxquels ils sont liés (artisans et commerçants par exemple), n'ont, jusqu'ici, pas été évoqués. L'infléchissement agbovillois est-il discernable à Dimbokro? Sans doute, puisque les célibataires ne constituent que 12,5% des migrants UTEXI, et que la structure comme la composition des ménages de salariés, sans être identiques à celles des travailleurs de la COTIVO, sont aussi dominés par les familles élargies que caractérisent une forte taille moyenne et la présence de nombreux hébergés. Ces derniers, apparentés ou non aux salariés UTEXI, représentent plus du quart des effectifs des ménages enquêtés et sont majoritaires dans certaines classes d'âge, regroupant par exemple 52,9% des résidents âgés de 10 à 14 ans et 73,5% de ceux âgés de 15 à 19 ans. Mais cet infléchissement est beaucoup plus décisif pour le devenir démographique d'une ville qui aurait probablement perdu de nombreux jeunes adultes masculins sans l'ouverture du complexe textile, compte tenu des difficultés et de la récession généralisée des activités artisanales et commerçantes (1).

---

(1) Voir Troisième partie.

2) Les travailleurs des complexes sucriers : une investigation comparative sur Katiola.

En raison de la fermeture du complexe de Katiola-Marabadiassa, aucune pratique de terrain comparable aux investigations menées auprès des travailleurs de l'industrie textile n'a été possible. Il a donc fallu recourir à la seule documentation encore disponible sur place : son contenu est certes intéressant en termes quantitatifs, mais il ne permet cependant pas de répondre à un certain nombre d'interrogations fondamentales relatives, par exemple, aux origines et aux itinéraires socio-géographiques des salariés, à leur statut matrimonial réel, à la taille des unités de résidence, et bien entendu à leurs stratégies vis-à-vis de l'emploi offert. Les caractéristiques relevées proviennent du dépouillement des dossiers individuels du personnel et des fascicules récapitulatifs concernant les embauchés permanents. Les premiers, outre le numéro de matricule, comportent 12 paramètres d'inégale valeur. Peuvent être considérés comme utilisables la catégorie, l'emploi, le service, les dates d'embauche et de compression (ou de départ pour raisons diverses), la date de naissance (encore que les interprétations des dates avancées et enregistrées soient multiples), et la nationalité. Les déclarations de lieux de naissance sont inégalement détaillées : village et sous-préfecture, sous-préfecture seule ou préfecture sont tour à tour indiqués, ce qui permet certes d'établir une carte des origines de la main-d'oeuvre, mais empêche dans de nombreux cas de caractériser réellement le lieu exact de naissance des salariés (village, ville, centre semi-urbain) : aucune indication de lieu de provenance ou d'emploi antérieur ne figure dans le dossier. Enfin, la situation de famille est réduite au seul statut légal, le nombre d'enfants n'est siginificatif ni de

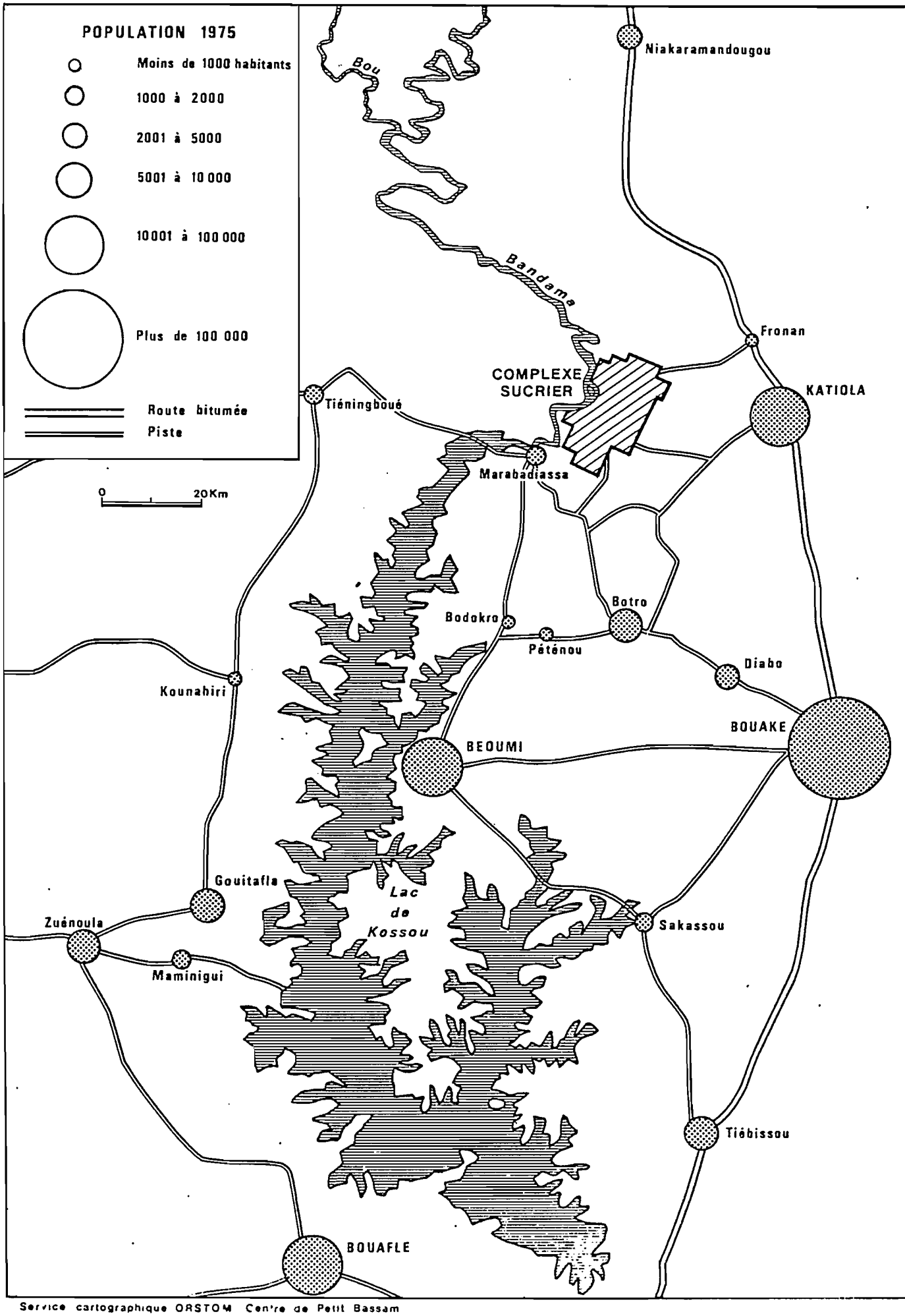
la taille réelle des familles ni de la localisation des unités domestiques, les indications concernant le degré d'instruction sont disparates et le nom de la personne à prévenir en cas d'accident n'est guère utilisable compte tenu de la complexité des chaînes de relations parentales ou extra-parentales. Les fascicules "personnel et contrat" comportent quelques indications complémentaires (sexe, filiation). Au total, sur 2 350 immatriculations, 1 826 ont pu être exploitées pour l'étude des lieux de naissance et de l'âge, 954 pour la description du statut matrimonial légal et 655 pour l'analyse des niveaux scolaires. En revanche, aucune des caractéristiques précédentes n'a pu être retrouvée pour la main-d'oeuvre temporaire, mais quelques résultats d'enquêtes ponctuelles, effectuées en 1981 et 1983 (1) permettent cependant de donner corps à certaines hypothèses.

Ces dernières peuvent en outre être confirmées ou infirmées par une comparaison systématique avec les travaux réalisés sur les autres complexes sucriers ivoiriens, Ferké I et II (2), Borotou-Koro (3), Zuénoula (4) et Sérébou (5). Soulignons toutefois que notre objectif ne consiste ni à étudier la main-d'oeuvre en tant qu'isolat spécifique aggloméré dans les périmètres sucriers ni à esquisser un bilan d'opérations de développement fondées sur la production agro-industrielle, mais qu'il s'agit avant tout d'identifier les rapports entre la localisation des complexes et les villes proches afin de comprendre et de mesurer les conséquences du fonctionnement des premiers sur la croissance des secondes . L ' exercice a ses limites : la vie quotidienne dans les complexes éloignés des cités

---

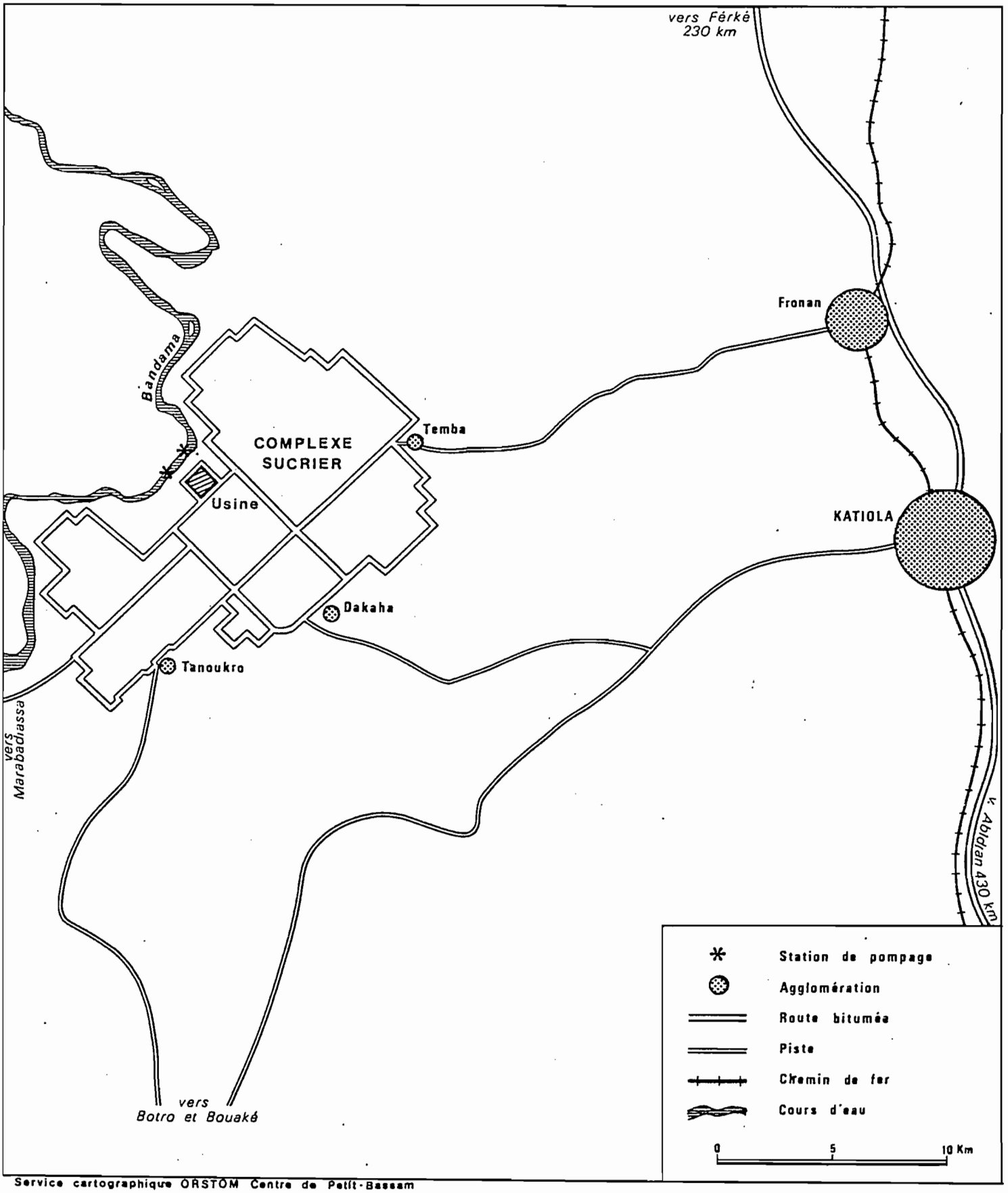
(1) A. KONE, 1982; C. GUEYDAN, 1985.
(2) K. ASSA, 1977 ; A. HAUHOUOT, 1979; A. NGUESSAN, 1982.
(3) C. AUBERTIN, 1978.
(4) I.U.E.D., 1978.
(5) R. DENIEL, 1981.

FIG. 91 **LOCALISATION DU COMPLEXE SUCRIER DE KATIOLA-MARABADIASSA, I**



Service cartographique ORSTOM Centre de Petit Bassam

LOCALISATION DU COMPLEXE SUCRIER DE KATIOLA-MARABADIASSA II



Service cartographique ORSTOM Centre de Petit-Bassam

FIG. 92

n'est pas envisagée ; seule la ville de Katiola a été minutieusement observée et nous ne disposons d'aucune étude comparable en terme de méthode de travail et de résultats sur les autres dynamismes urbains. Par ailleurs, contrairement aux "mammouths" textiles, les complexes sucriers ne sont pas localisés dans les villes ou au contact direct des fronts d'urbanisation, sauf à la rigueur la frange septentrionale de Ferké I, et les rapports entre la création d'emplois et les effets de peuplement des cités proches sont d'autant moins réductibles à l'agglomération de tous les migrants qu'une différenciation doit être établie entre les salariés permanents et les travailleurs temporaires, dont les mobilités sont a priori distinctes. C'est pourquoi l'analyse sera conduite à partir de cette césure, d'autant qu'en filigrane s'y inscrit l'hypothèse d'une nette segmentation du marché du travail et, partant, d'une éventuelle différenciation des rapports à la ville. A l'instar de l'appréhension de la politique de territorialisation des unités sucrières, le complexe de Katiola servira de base d'interrogation, d'îlot témoin, dont les principales caractéristiques seront confrontées dans la mesure du possible à celles des autres établissements de la SODESUCRE.

- La main-d'oeuvre permanente

Comme celle des autres complexes, la main-d'oeuvre permanente de l'unité de Katiola-Marabadiassa était constituée essentiellement de nationaux : on y dénombrait en effet en 1982 et en 1983, 0,8% et 2% d'africains non ivoiriens, lesquels ne constituaient ailleurs qu'une infime partie du personnel non-temporaire (5,6% à Ferké I et 1,2% à Ferké II en 1981 ; 1,5% des travailleurs qualifiés et 8% des salariés non qualifiés à Borotou-Koro en 1979. Les travailleurs permanents de la filière sucre sont d'abord et avant tout Ivoiriens.

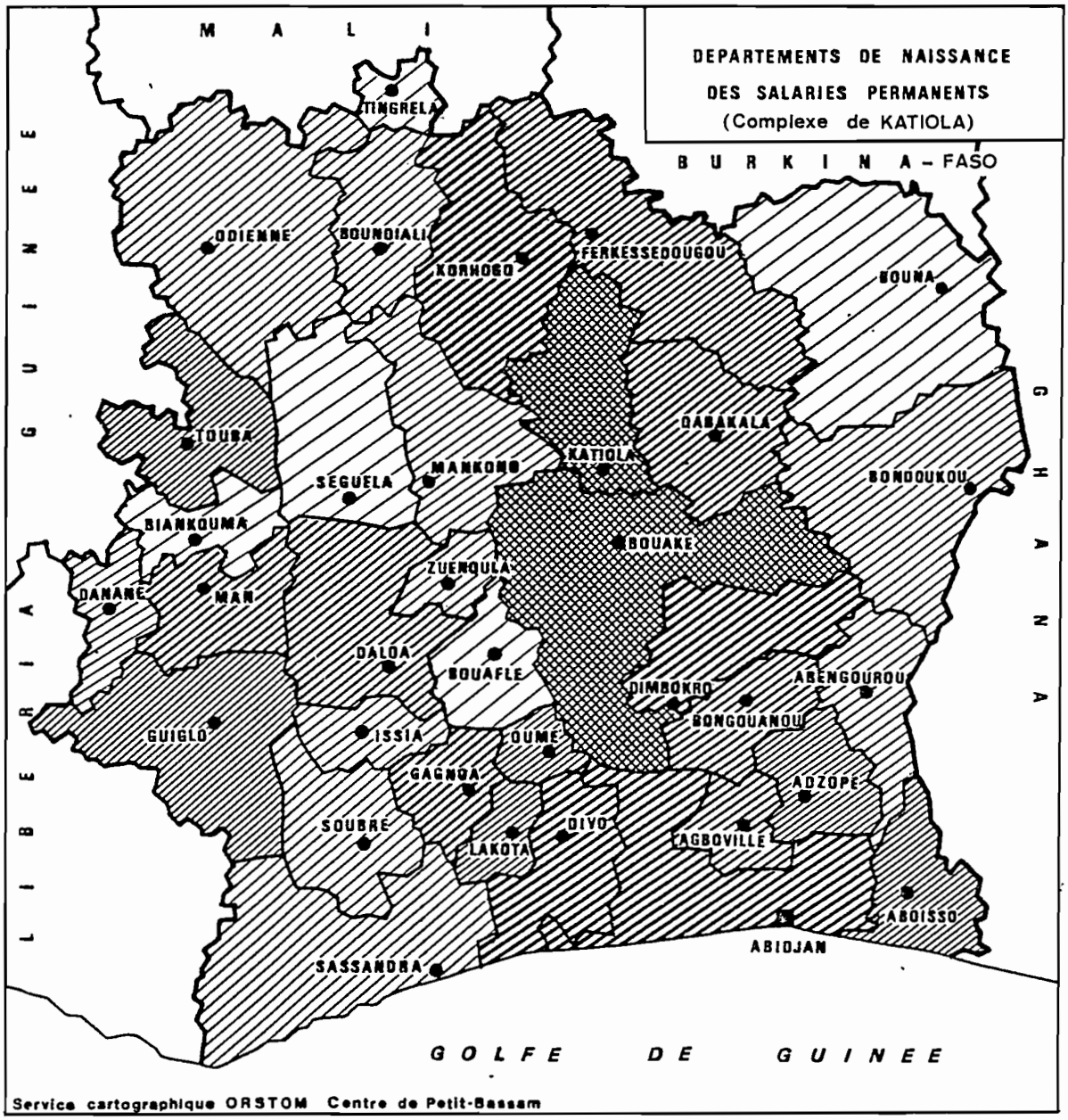

DEPARTEMENTS DE NAISSANCE
DES SALARIES PERMANENTS
(Complexe de KATIOLA)
M A L I
B U R K I N A - FASO
G H A N A
L I B E R I A
G U I N E E
TINGRELA
ODIENNE
BOUNDIALI
KORHOGO
FERKESSEDOUGOU
BOUNA
TOUBA
SEGUELA
MANKONO
KATIOLA
DABAKALA
BONDOUKOU
BIANKOUMA
BOUAKE
ZUENOULA
DANANE
MAN
DALOA
BOUAFLE
DIMBOKRO
ABENGOUROU
BONGOUANOU
GUIGLO
ISSIA
YOUME
GAGNOA
ADZOPE
SOUBRE
LAKOTA
DIVO
AGBOVILLE
ABOISSO
ABIDJAN
SASSANDRA
G O L F E D E G U I N E E
Service cartographique ORSTOM Centre de Petit-Bassam
< 0,3 %
0,3 à 0,5%
0,6 à 0,9%
1,2 à 2,2%
2,3 à 3,3%
> 3,3 %
0
150 km

FIG. 93

Tableau 105 Nationalité des travailleurs permanents du complexe de Katiola en février 1982.

Catégories	Ivoiriens		Africains non ivoiriens		Expatriés		Total	%
Cadres	23	48%	1	2,0%	24	50,0%	48	2,6%
Maîtrises	109	85%	3	2,5%	16	12,5%	128	7,5%
Employés	345	98%	6	2,0%	0	-	351	19,5%
Ouvriers	1007	99%	5	0,5%	0	-	1012	35,3%
Manoeuvres	257	100%	0	-	0	-	257	14,3%
Total	1741	97%	15	0,8%	40	2,2%	1796	100%
(dont femmes)	(280)		(0)		(2)		(282)	(15,7%)

Leur aire d'origine couvrait tout le territoire national, les 34 départements du pays étant inégalement mais tous représentés. La main-d'oeuvre a été surtout recrutée parmi les originaires des localités des unités administratives régionales : près de 70% des salariés étaients natifs des départements de Bouaké (35,4%) et de Katiola (33,7%), les sous-préfectures proches du complexe (Katiola, Niakaramandougou, Botro, Bodokro, Diabo) fournissant approximativement les 2/3 des effectifs d'origine régionale. De ce point de vue, on peut considérer que l'objectif de mobilisation d'une partie des classes d'âge actives de la région d'accueil par le complexe agro-industriel avait été atteint, en particulier pour les sous-préfectures du pays baoulé à fortes densités relatives (1) de population (en 1975 Diabo 38 h/km², Botro 27 h/km², Bodokro 27 h/km², Béoumi 41 h/km²), alors qu'en revanche le département de Mankono (14 h/km² en 1975) n'a été que très faiblement pourvoyeur en main-d'oeuvre (6 salariés seulement sur 1 826 étaient natifs de la sous-préfecture de Tiéningboué. Cependant le département

---

(1) En 1975, la densité moyenne nationale, tous milieux confondus, était estimée à 21 h/km².

de Katiola, dont était pourtant originaire 1 salarié sur 3, n'était pas plus densément peuplé en 1975 (8,3 h/km² en moyenne) sauf la sous-préfecture de Katiola qui comptait alors 17,2 h/km² avec la ville, mais où les densités rurales (9,3 h/km²) étaient proches de celles de la sous-préfecture de Tiéningboué (7,04 h/km²). Il faut toutefois raisonner en éliminant les artifices créés par l'assiette administrative de présentation des résultats du recensement, car les limites départementales et sous-préfectorales conduisent à homogénéiser des réalités de peuplement dont ne rendent pas toujours compte les cadres dans lesquels elles apparaissent. Localisé entre deux plages de densités plus élevées que les simples moyennes établies dans un corset administratif, et dont la distribution en auréoles autour de Katiola et de Marabadiassa est nettement perceptible sur la carte des isolignes de densités rurales (1965) élaborée par J.P. DUCHEMIN (planche B 1 A de l'Atlas de Côte d'Ivoire), le périmètre sucrier avait semble-t-il mobilisé plus de main-d'oeuvre originaire de ces deux plages que de travailleurs issus de l'auréole de relative forte densité centrée autour de Tiéningboué. Or, cette auréole est située à même distance du complexe que celle de Katiola, soit environ 35 km : il faut donc bien convenir que l'attraction exercée sur des groupes Baoulé (Satrikan, Goli), et Tagwana (Katiola, Katiana, Diendana et Foolo) ne relève pas uniquement d'une corrélation simple avec les densités de population, puisque des groupes Koro d'origine Malinké, à densité comparable, n'ont apparemment pas fait mouvement vers le complexe sucrier. Pour comprendre les causes de leur absence, il faudrait connaître avec précision les conditions dans lesquelles le recrutement a été effectué, car les documents disponibles ne permettent ni de confirmer ni d'infirmer l'existence d'une demande importante provenant de ressortissants malinké. Il faudrait surtout disposer d'indications relatives aux catégories de lieux de naissance et aux provenances réelles des salariés permanents, et distinguer au sein de la masse des régionaux la part de ceux

déjà migrants hors du département de naissance qui avaient effectué un mouvement de retour à la faveur de la création d'emplois nouveaux ; de même serait-il nécessaire d'isoler, parmi les natifs des sous-préfectures proches, ceux qui avaient migré des villages vers les villes de la région avant de solliciter un emploi à la SODESUCRE.
A. KONE confirme bien l'ancrage local du personnel du complexe, mais l'échelle de référence (la région administrative) et les documents dépouillés (le questionnaire directif ne porte que sur la région de naissance) ne permettent pas de catégoriser les lieux de naissance et les lieux de provenance. En revanche, les données recueillies par C. GUEYDAN montrent que la ponction locale a été inégale et différenciée (4,7% seulement des villageois autochtones de Marabadiassa étaient employés à la SODESUCRE) et surtout que des migrations antérieures à l'obtention de l'emploi SODESUCRE étaient décelables : ainsi 16% des salariés ivoiriens enquêtés n'habitaient-ils plus leurs lieux de naissance lors de leur migration vers le complexe ; 23% des travailleurs permanents avaient déjà été salariés ailleurs. Sur les deux questions de l'enracinement du personnel au sein des communautés locales et régionales et des mobilités antérieures à l'emploi sur les complexes sucriers, les regards comparatifs incitent à ne pas trop généraliser hâtivement.

Les origines locales et régionales dominantes de la main-d'oeuvre permanente sont clairement établies à Ferké I et II, ainsi qu'à Borotou. En 1975, près de 58% des travailleurs ivoiriens de Ferké I étaient natifs de la sous-préfecture de Ferkéssédougou (28,5%), de la zone dense senoufo (22,4%) et du pays tagwana (6,9%) ; en 1981, près de 75% des 5 173 salariés de Ferké I et II étaient natifs de la Côte d'Ivoire dite "des savanes", et 59% étaient originaires des départements de Ferkéssédougou et de

Korhogo (1). En 1978, les départements de Touba, Man, Séguéla et Odienné regroupaient respectivement 75% et 29% des lieux de naissance des employés non qualifiés et qualifiés du complexe de Borotou, et les originaires des régions Ouest, Nord Ouest et Centre Ouest constituaient 92% des salariés non qualifiés et 52% des salariés qualifiés présents sur le site.

Le poids des originaires des départements de localisation des complexes trouve une traduction dans la composition ethnique des effectifs salariés : à Ferké I et II, les groupes dits "voltaïques" représentaient en 1981 74,2% du personnel et les Syenambélé (au sens strict les Sénoufo, mais Y. PERSON rattache également les Pallaka, les Tagwana, les Djimini et les Diammala à un vaste ensemble également dénommé "Sénoufo" - 2-) constituaient à eux seuls 59,3% des salariés. Par contre, les effectifs d'origine autochtone étaient relativement peu nombreux à Sérébou, complexe dont l'activité a cessé, comme à Katiola, en 1984. Cette unité SODESUCRE était localisée au nord-est du pays Ano, dont les caractères spécifiques ont été reconnus par le pouvoir d'Etat sous forme de constitution d'une sous-préfecture, celle de Prikro, en 1964. Le peuple Ano appartient comme les Baoulé et les Agni au grand ensemble Akan (3), mais il est singularisé par le poids de l'islam ; ce sont en effet des Mandé musulmans, issus du Mali, liés aux fondateurs du royaume de Kong, qui ont donné une structure politique à la paysannerie Ano dont l'aire d'origine est probablement localisée dans l'actuel Ghana. Cette superposition entre des groupes politiquement structurés

---

(1) Sources : A. HAUHOUOT, 1979 et A. NGUESSAN, 1982.

(2) Y. PERSON in Atlas de Côte d'Ivoire, commentaire de la planche B 2 A.

(3) Sur cette question, R. DENIEL, 1981.

et une paysannerie clanique lignagère n'est pas sans rappeler le mode de formation historique d'autres "ethnies" ouest-africaines, et ne particulier celui des Serer au Sénégal (1). Pourtant, le pouvoir d'encadrement de la chefferie Ano, renforcé par le fait islamique, n'a pas trouvé avec l' installation du complexe l'opportunité d'une mobilisation massive de la population autour de l'opération de développement : en décembre 1980, 275 Ano étaient dénombrés sur un effectif de 1 600 salariés permanents, soit seulement 17% du personnel SODESUCRE, la plupart d'entre eux étant confinés dans des tâches de manoeuvres (2). Dans un autre contexte de peuplement et d'organisation sociale, le complexe sucrier de Zuénoula n'a pas été majoritairement investi par des Gouro. Il n'y a donc aucun automatisme entre la localisation des unités sucrières et l'ampleur du recrutement parmi les populations locales. Les inégales charges humaines des départements et des régions d'accueil peuvent certes être invoquées. Ferké I et II ont d'autant mieux puisé leur main-d'oeuvre dans les sous-préfectures proches que ces dernières sont bien peuplées (en 1975, Pokaha 37,3 h/km² ; Sinématiali 42,8 h/km² ; Korhogo 61 h/km²; Ferkéssédougou 21 h/km²) ; à contrario, les 18,8 h/km² de la sous-préfecture de Prikro peuvent être appréhendés comme moins favorables à une vigoureuse mobilisation à l'échelle locale. Mais les sous-préfectures de Zuénoula et de Gohitafla portaient respectivement 31,2 h/km² et 45 h/km² en 1975, et pourtant peu de Gouro travaillent sur le périmètre sucrier ; inversement , les faibles densités des sous-préfectures tagwana n'ont nullement entravé un fort afflux de main-d'oeuvre locale vers le complexe SODESUCRE, pas plus que celles du département de Touba (10 h/km² en 1975) n'ont empêché la mise en mouvement vers l'unité sucrière de Borotou.

---

(1) P. PELISSIER, 1966.

(2) D'après R. DENIEL (1981) les Ano étaient surtout manoeuvres (55%), conducteurs d'engins (12%), chauffeurs (5%).

Pour être de bons témoins des concentrations humaines, les densités n'en sont pas moins révélatrices que de potentialités en force de travail mobilisable, et leur simple observation est insuffisante pour débusquer les fondements de la mise en mouvement des populations, ou de certaines fractions d'entre elles vers l'emploi agro-industriel.

De ce mouvement, peu de modalités sont encore connues ; or, elles sont essentielles pour éclairer les mobilités différentielles autrement que par le classique recours à l'inégalité des revenus monétaires entre le salaire industriel et les gains agricoles. En effet, comme le souligne A. HAUHOUOT, dans le contexte des opérations du développement conduites par exemple en pays Sénoufo (1) "les salaires proposés par le complexe de Ferké et qui sont calculés sur la base des SMAG, c'est à dire 7 000 F. CFA par mois, avaient peu de chance d'attirer irrésistiblement les foules", à moins précise-t-il de concevoir l'emploi agro-industriel comme un complément associé au travail des unités domestiques. La recherche de l'amélioration du revenu monétaire n'a donc pas toujours engendré une rupture avec les activités villageoises, même si les tentatives d'association entre le travail dans les complexes SODESUCRE et les impératifs des pratiques paysannes ont le plus souvent abouti à des impasses. C'est donc dans l'organisation des sociétés paysannes qu'il faut chercher les inégales possibilités libératoires de main-d'oeuvre, lesquelles par ailleurs sont probablement perçues inégalement selon le statut, l'âge et/ou le niveau scolaire des villageois.

---

(1) A. HAUHOUOT, 1979, p. 12. En 1971, des experts chinois estimaient qu'un riziculteur senoufo avec deux récoltes de riz par an et un rendement de 4 T./ha pouvait alors espérer un revenu net annuel de l'ordre de 70 000 F. CFA.

Comme pour les salariés des complexes textiles, les virtualités en force de travail provenant des campagnes proches sont probablement aussi sous la dépendance des différentes lectures paysannes, la véritable question étant de savoir comment les unités agro-sucrières ont été intégrées en tant que composantes des stratégies locales. A ces éléments de complexité s'ajoutent les disparités constatées à Borotou et à Ferké I et II entre lieux de naissance et lieux de provenance des salariés permanents. Sur le premier complexe, le personnel qualifié était déjà migrant à plus de 50% et 8% des travailleurs étaient de retour dans leur région d'origine : au total, 52% des salariés qualifiés ne provenaient pas de leur lieu de naissance en août 1979 (1) ; parmi les travailleurs non qualifiés, 32% étaient déjà migrants avant l'obtention de l'emploi SODESUCRE et 6% étaient de retour dans leur région d'origine. Le quart du personnel avait déjà occupé un emploi salarié. A Ferké I et II, les écarts entre lieux de naissance et lieux de provenance sont moindres : en 1974, à Ferké I, 80% des salariés arrivaient de leurs lieux de naissance, mais plus d'1 Sénoufo sur 5 avait déjà travaillé dans les plantations de basse Côte d'Ivoire. Cependant, comme à Borotou, les complexes du Nord ont polarisé des flux de population en provenance du Centre et du Sud du pays. D'après K. ASSA, près du tiers de la main-d'oeuvre de Ferké I provenait en 1974 des aires de forêts et de savanes préforestières (2), les premières migrations vers le Nord s'étant étoffées avec l'arrivée de mécaniciens et de tractoristes de la MOTORAGRI, basés à Yamoussoukro ; à Borotou, ce sont 37% des effectifs qui arrivaient d'autres départements que ceux du grand Ouest en août 1979 (3), dont 23% en provenance du

---

(1) C. AUBERTIN, 1983.

(2) Dont 14,4% des pays baoulé et gouro, 4,3% des pays bété et dida, et 5,8% du littoral.

(3) Grand Ouest : régions de l'Ouest, du Nord Ouest et du Centre Ouest.

Sud, avec un net clivage selon les qualifications, puisque 43,5% des salariés qualifiés , mais 19,5% seulement des non qualifiés,étaient des migrants dont les localités de provenance étaient situées hors du grand Ouest.

Aucune indication n'étant disponible sur les lieux de provenance des travailleurs permanents du complexe de Katiola, il faut se résoudre à limiter le champ de réflexion aux groupes ethniques, aux lieux de naissance et aux catégories professionnelles des salariés. La forte attraction exercée sur les espaces proches est en apparence bien traduite par la composition ethnique des 1724 permanents ayant assuré la campagne 1982 - 1983 : en novembre 1982, on dénombrait 591 Baoulé (34,3%), 505 Tagwana (29,3%), 598 ressortissants d'autres groupes (34,6%), auxquels il faut ajouter 15 Mauriciens et 15 expatriés. Plus du tiers de la main-d'oeuvre n'appartenait ni au groupe Baoulé ni au groupe Tagwana et 30,9% des salariés étaient nés hors des départements de Bouaké et de Katiola. Une partie d'entre eux résidait peut être dans ces départements lors de la création du complexe, mais il est clair que l'impact migratoire de ce dernier était largement étendu au-delà des limites départementales proches, avec des disparités remarquables. Ainsi, les départements limitrophes étaient-ils très inégalement représentés : Dimbokro, Korhogo et Ferké venaient respectivement au 5è, 6è et 9è rang, Dabakala au 10è, mais peu de salariés étaient originaires de Séguéla ou de Bouaflé. Il faut souligner le poids relatif des natifs des départements d'Abidjan et de Divo (20,7% des travailleurs nés hors des départements de Bouaké et de Katiola), et, à l'inverse, le poids négligeable des africains non ivoiriens (0,3% du total des effectifs), contrairement à Borotou (8% chez les travailleurs non qualifiés, dont une majorité de Guinéens). Katiola était donc un complexe dont la main-d'oeuvre permanente était essentiellement ivoirienne, majoritairement mais non exclusivement originaire des sous-préfectures proches ou peu éloignées.

Le croisement des catégories professionnelles et des lieux de naissance permet cependant d'affiner ce constat. En effet, le poids relatif des originaires des départements de Bouaké et de Katiola diminue au fur et à mesure que progressent les qualifications.

Tableau 106 % des originaires des départements de Bouaké et de Katiola dans les catégories professionnelles (personnel permanent du complexe de Katiola).

Ouvriers non qualifiés (02, 03)	: 83,2%
Ouvriers qualifiés et agents de maîtrise	: 63,3%
Employés	: 61,5%
Ingénieurs, cadres et techniciens	: 36,3%

Source : SODESUCRE- Katiola.

Corrélativement, la part des ouvriers non qualifiés est très forte chez les natifs de ces deux départements : en considérant les 10 premiers départements de naissance et mis à part les salariés nés à Dabakala, c'est parmi les ressortissants de Bouaké et de Katiola que se trouvent les plus fortes proportions d'emplois non qualifiés.

Tableau 107 Origines des ouvriers et employés qualifiés et non qualifiés (10 premiers départements de naissance : complexe de Katiola).

Département de naissance	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés + AM/ Ag. Adm.	Employés
Bouaké	34,1%	44,2%	20,9%
Katiola	44,8%	39,5%	15,2%
Abidjan	16,4%	59,0%	21,3%
Divo	17,8%	39,3%	39,3%
Korhogo	15,0%	70,0%	15,0%
Bongouanou	6,0%	54,5%	33,3%
Dabou	16,1%	41,4%	35,5%
Ferké	20,6%	62,1%	10,3%
Dabakala	57,1%	21,4%	21,4%

Source : SODESUCRE-Katiola.

Tableau 108 : Qualification des travailleurs permanents du complexe (novembre 1982)

Directions	Manœuvres	Ouvriers	Employés	Agents de Maîtrise	Cadres et Ingénieurs	TOTAL
Complexe	0	0	85	6	2	93
Finances et Comptabilité	0	0	10	14	3	27
Plantation	180	734	61	21	19	1 015
Usine	9	174	32	58	10	283
Administ. et Ress. Humaines	22	3	129	19	5	178
Technique	16	65	32	11	4	128
TOTAL	227	976	349	129	43	1 724
%	13,2	56,6	20,2	7,5	2,5	100,0

Source : SODESUCRE Katiola

La grande caractéristique de la main-d'oeuvre permanente de Katiola, comme celle de Borotou, était une césure entre les emplois non qualifiés, surtout occupés par des travailleurs d'origine locale ou régionale, et les emplois qualifiés qui étaient tenus par des salariés d'origine un peu plus diversifiée, dont un petit noyau de main-d'oeuvre sucrière allant de complexe en complexe, identifié également par C. AUBERTIN à Borotou, par A. NGUESSAN à Ferké I et II. D'ailleurs, après la fermeture de l'usine, 8,5% des effectifs ayant travaillé à la dernière campagne ont été mutés dans les autres complexes SODESUCRE (1).
Les autres caractéristiques de la main-d'oeuvre permanente montrent qu'il s'agissait d'une population composée :

- d'adultes jeunes (moyenne d'âge 33 ans) relativement plus âgés cependant que les salariés enquêtés à Borotou en 1978 (moyenne entre 25 et 27 ans) ; et que les permanents de Ferké II (entre 25 et 26 ans), dont la distribution par classe d'âge était proche de celle du personnel de Ferké I;

- de travailleurs masculins, les 220 femmes représentant 12,5% de l'effectif total, 63,6% d'entre elles étant manoeuvres, 11,8% ouvrières qualifiées (2), 18,2% employées et respectivement 5,9% et 0,5% agents de maîtrise ou administratifs et ingénieurs, cadres et techniciens;

- d'individus célibataires, 89,5% de l'effectif (96,4% chez les femmes) relevant de ce statut matrimonial officiel et contestable, dont l'importance décroît cependant avec la qualification : on dénombrait ainsi 94,5% de célibataires chez les manoeuvres, 88,3% chez les ouvriers qualifiés, 75% parmi les employés et 50% parmi les agents de maîtrise ou administratifs ; il y avait

---

(1) Source : Note du 17/09/1984 sur la situation de 1 265 salariés ayant participé à la campagne 83/84. Compressés = 848, mutés = 107, restent en poste sur le site = 310.

(2) La formation et l'utilisation des femmes tractoristes (lors du défilé des Fêtes de l'Indépendance, les tracteurs SODESUCRE étaient conduits par des femmes) étaient des particularités du complexe de Katiola. Ailleurs, elles sont surtout employées comme épandeuses et glaneuses ou travaillent dans les services administratifs.

Tableau 109 Qualifications et niveaux scolaires de la main-d'œuvre permanente

Catégories professionnelles	Non scolarisés	CP1 à CM2 + CEPE	6e à 3e + BEPC	2e à Terminales	Enseignement technique (CAP, BEP)
Manœuvres (02-03)	90,3 %	8,9	0,4 %	0,4 %	0
Ouvriers qualifiés 04 - 07	59,3 %	23,2 %	12,0 %	3,3 %	1,7 %
Employés E1 - E6	32,5 % (1)	36,6 %	11,4 %	13,8 %	5,7 %
Agents de maîtrise et Administratifs M1-M3; A1/M1 - M5	4,5 % (1)	4,5 %	9,2 %	31,8 %	50,0 %
Ensemble	65,3 %	19,3 %	7,0 %	5,0 %	3,4 %

Source : SODESUCRE Katiola

(1) Pourcentages surprenants qui tendent à montrer que le niveau scolaire n'est pas obligatoirement un bon indicateur du savoir lire et écrire.

là une nette différence avec les effectifs permanents de Borotou et de Ferké, où la proportion de célibataires, à date d'enquête comparable, était moindre (50% environ à Borotou, 58,2% à Ferké I et 44,0% à Ferké II);

- d'une masse de non scolarisés : 65,3% n'avaient pas "fait les bancs" (64,3% à Ferké), 19,3% étaient déscolarisés de l'enseignement primaire (21,3% à Ferké), 7,0% venaient du premier cycle de l'enseignement secondaire (13,7% à Ferké), 5,0% du second cycle du secondaire (0,7% à Ferké) et 3,4% avaient suivi un enseignement technique (ingénieurs, cadres et techniciens non compris). Le niveau scolaire s'améliore toutefois lorsque la qualification s'accroît : 90,3% des manoeuvres et 59,8% des ouvriers qualifiés n'avaient pas été scolarisés, mais 81,8% des agents de maîtrise ou administratifs avaient fréquenté le second cycle du secondaire ou l'enseignement technique.

En regroupant toutes les caractéristiques, il est possible d'esquisser une présentation, certes sommaire, de ce que fut la main-d'oeuvre permanente du complexe de Katiola et de formuler quelques interrogations. Le personnel de la SODESUCRE comprenait, en moyenne, sur l'ensemble des immatriculations :

- un tiers de manoeuvres et d'ouvriers non qualifiés (catégorie 02 regroupée avec les manoeuvres pour permettre une comparaison avec les résultats obtenus à Borotou par C. AUBERTIN), qui étaient des adultes jeunes (moyenne d'âge : 32,7 ans), célibataires (94,5%) et non-scolarisés (90,3%). Près des deux tiers des emplois occupés par lesfemmes (140 sur 220) relevaient de ces catégories, alors que très peu de femmes travaillaient à Borotou et aucune d'entre elles dans la production (fermes ou usine) : s'agit-il d'une forme de manifestation de l'indépendance des femmes célibataires baoulé et/ou d'une conséquence de l'exode rural masculin caractérisant aussi bien les villages

tagwana que baoulé? Hommes ou femmes, ces travailleurs non qualifiés étaient massivement originaires des départements de Katiola et de Bouaké (plus de 8 sur 10). Compte tenu du profil scolaire et des lieux de naissance (majoritairement villageois quand la distinction village/sous-préfecture est mentionnée dans les dossiers ou les fascicules), on peut émettre l'hypothèse qu'il s'agissait peut-être des premiers emplois salariés durables occupés par des migrants villageois (1), mais seule une enquête socio-biographique aurait pu le confirmer. De même, rien n'indique ce que sont devenus ces salariés après les compressions, mais à Borotou, peu semblent être retournés au village, le complexe constituant une étape d'un processus migratoire conduisant vers les villes, et accélérant peut être même les mouvements de départ antérieurement déclenchés ;

- près de 45% d'ouvriers qualifiés (catégories 03 à 07) et d'agents de maîtrise (auxquels peuvent être rattachés les agents d'administration) qui étaient également des adultes jeunes (moyenne d'âge : 31,9 ans pour les ouvriers, 34,7 pour les agents de maîtrise), un peu moins ou beaucoup moins célibataires (88,3% chez les ouvriers, 50,0% chez les agents de maîtrise) et mieux scolarisés (40,2% des ouvriers et 95,5% des agents de maîtrise avaient fréquenté l'école), dont la majorité était certes encore originaire des départements de Bouaké et de Katiola, mais dont plus du tiers provenait d'autres départements pas nécessairement limitrophes. Ces travailleurs étaient sans doute caractérisés par une plus grande hétérogénéité que les manoeuvres et, outre le "noyau SODESUCRE tournant", la part de ceux qui avaient déjà exercé un emploi salarié urbain ou non, et qui avaient déjà migré et transité par une ou plusieurs villes, n'était peut être pas négligeable;

---

(1) Encore que C. AUBERTIN montre que parmi la main-d'oeuvre de Borotou, on trouve peu de "jeunes arrachés à la terre", le quart des travailleurs ayant par ailleurs occupé un emploi salarié avant d'entrer à la SODESUCRE.

- environ 20% d'employés, lesquels étaient un peu plus âgés (moyenne d'âge = 34, 8 ans) , nettement mieux scolarisés que les ouvriers (67,5%) et dont l'aire d'origine était plus élargie (près de 4 employés sur 10 n'étaient nés ni dans le département de Bouaké ni dans celui de Katiola);

- un petit noyau d'ingénieurs, cadres et techiciens au sein duquel les "régionaux" étaient minoritaires (36,4%), dont l'âge moyen était le plus élevé de toutes les catégories (37,2 ans). Pour cette catégorie comme pour les deux précédentes, il conviendrait de s'interroger sur l'éventuelle fonction de "rappel au pays" qu'aurait pu engendrer le complexe de Katiola.

Les effets migratoires liés à la création d'emplois permanents étaient ainsi plus compliqués qu'une simple mobilisation à l'échelle régionale, la nature des postes proposés, les conditions d'accès, l'organisation et les modalités de recrutement par la SODESUCRE jouant autant que la seule proximité des lieux de naissance des salariés. La structure de la main-d'oeuvre par catégories de qualification retenues est semblable à celle de tous les autres complexes dont l'organisation productive en 5 ou 6 Directions est fondée sur un schéma standardisé. Partout ont été décelées les mêmes corrélations entre les lieux d'origine et de provenance des salariés permanents d'une part et les catégories professionnelles d'autre part, les plus qualifiés étant le plus souvent des "allogènes" comme le souligne A. NGUESSAN à propos de Ferké I et II (1), mais aussi des natifs des départements d'accueil des complexes profitant de la création des unités agro-sucrières pour revenir travailler à proximité de leur village ou de leur cité d'origine.

---

(1) En 1974, à Ferké I, les salariés qualifiés originaires des aires forestières étaient plus nombreux que les autochtones.

- La main-d'oeuvre temporaire

Les travailleurs temporaires sont recrutés pour une durée déterminée qui peut, ou non, couvrir toute la période dite de "campagne" (novembre - décembre à fin avril - début mai) : alors le nombre d'équipes par ferme, généralement fixé à 5 en intercampagne passe à 8, 9 ou 10 (1). Parmi ces temporaires, certains sont engagés avec un contrat : ceux-là possèdent déjà un certain savoir-faire (chauffeurs, mécaniciens), voire une qualification acquise lors de précédentes campagnes sucrières ou au sein d'autres entreprises agro-industrielles ou forestières (conducteurs d'engins, tractoristes par exemple), et ils sont généralement répertoriés dans des dossiers archivés par le service du personnel. En revanche, les journaliers auxquels est remise une carte dont la validité n'excède pas 3 mois, et qui sont employés comme coupeurs et glaneurs, ne bénéficient d'aucun contrat. Il est donc très difficile de collecter des renseignements d'une qualité équivalente à celle contenue dans les dossiers du personnel permanent. De plus, les conditions de recrutement des temporaires sont très particulières. A. KONE décrit les multiples difficultés rencontrées par les responsables du complexe de Katiola : échanges, ventes, trafics ou vols d'actes de naissance et de jugements supplétifs dans le maniement desquels certains sont passés maîtres ; circulation des pièces d'identité et des contrats entre membres d'un même réseau parental portant le même nom (on ne compte plus, par exemple, les Koffi Kouadio ou les Kouamé Kouakou) ; substitution de personnes avec rotation de parents ou amis sur le même contrat de travail ; doubles candidatures pour pouvoir obtenir deux contrats et rétrocéder ou négocier l'un d'eux. Dans ces conditions, le dépouillement des dossiers du personnel temporaire, quand ils existent, a beaucoup plus d'intérêt

---

(1) A Katiola, la plantation était divisée en 4 fermes, chacune comprenant 7 à 10 unités de 160 ha (1 unité = 4 blocs = 8 parcelles de 20 ha).

par les pratiques vis-à-vis de l'emploi qu'il peut éventuellement révéler que par les résultats obtenus, lesquels de toute évidence n'ont qu'un lointain rapport avec la réalité. Faute d'enquête directe auprès des journaliers et des saisonniers, que n'ont d'ailleurs pas mené non plus, sauf R. DENIEL à Sérébou et partiellement A. KONE à Katiola (manoeuvres temporaires et permanents sont confondus dans une même catégorie) , les chercheurs qui ont travaillé sur la main-d'oeuvre sucrière, il nous faut recourir aux seules fiches disponibles indiquant les lieux de résidence, les nationalités et les principaux groupes ethniques des 2 243 temporaires embauchés à Katiola pour la campagne 1983-1984. Deux constats, dans les limites de crédibilité ci-dessus décrites, peuvent être dressés : contrairement à la main-d'oeuvre permanente, le poids relatif des africains étrangers était considérable, 42,6% des temporaires étant Burkinabé et Maliens ; le recrutement à l'échelle locale était beaucoup plus prononcé en pays tagwana (44% des temporaires) qu'en pays baoulé (9,2%) alors que les autres groupes ivoiriens étaient très peu représentés.

Le très fort enracinement local des temporaires nationaux est confirmé à Borotou : en avril 1980, le département de Touba en fournissait la moitié (dont un quart provenait de la sous-préfecture de Borotou) et les trois départements malinké de Touba, Séguéla et Odienné avaient procuré les deux tiers des temporaires, 8% seulement venant d'autres pays africains dont une forte proportion de Guinéens. Il est vrai que la SODESUCRE engage prioritairement des nationaux, sauf s'il y a pénurie de main-d'oeuvre, mais d'après C. AUBERTIN près du tiers des temporaires étaient des africains étrangers à Ferké I et II, ce qui démontre que la "pénurie" n'est pas seulement une affaire de densités rurales.

Pour progresser dans la connaissance des temporaires de Katiola, il faudrait pouvoir analyser les origines et les

Tableau 110 Lieux de résidence des coupeurs (campagne 1983-1984)

	Tagwana	Baoulé	Autres ethnies ivoiriennes	Maliens + Burkinabés	TOTAL
Katiola	461	-	59	305	825
Nikolo	105	-	-	-	105
Fronan	162	-	-	17	179
Logbonou	81	-	-	8	89
Villages autour du complexe	113	-	-	-	113
Cité SODESUCRE	65	-	35	626	726
Marabadiassa	-	60	-	-	60
Badasso	-	40	-	-	40
Bodokro	-	30	-	-	30
Tanokro	-	25	-	-	25
Delakro	-	51	-	-	51
TOTAL	987	206	94	956	2 243

Source : SODESUCRE Katiola

provenances des 726 salariés qui résidaient à la cité SODESUCRE et des 825 travailleurs qui habitaient Katiola lors de la campagne 1983-1984. En effet, en faisant abstraction des résidents de la cité et des Baoulé demeurant dans les villages (mais rien ne prouve que ces villages aient été les leurs -1-), on constate que sur les 922 temporaires tagwana "hors cité", 461 habitaient Katiola et 461 résidaient dans des villages, et que 305 Burkinabé et Maliens sur 330 demeuraient à Katiola. Autrement dit, la mobilisation de la main-d'oeuvre temporaire ne s'effectuait pas uniquement dans les villages de la sous-préfecture et, à moins de considérer que la plupart des temporaires installés à Katiola y étaient avant l'embauche, il est clair que les campagnes de coupe ont contribué, pour une part, à l'accroissement (temporaire ?) de la population de la ville. Aucune autre donnée ne permet de caractériser plus précisément la main-d'oeuvre saisonnière. Rappelons simplement le constat et les hypothèses de C. AUBERTIN pour Borotou : une très forte mobilité et une dispersion géographique ultérieure à la cessation d'activité.

Certains retournent dans leurs unités domestiques après une migration de saison sèche (30% seraient ainsi répartis dans leurs villages d'origine), d'autres,environ 50%, demeurent dans les villages proches du site, un cinquième enfin seraient partis en ville, tels les tractoristes qui ont une activité urbaine (mécaniciens,chauffeurs de taxi-brousse, apprentis). Très jeune, la population de manoeuvres saisonniers ivoiriens paraît être en situation transitoire, l'emploi SODESUCRE n'étant qu'un "relais entre l'exploitation agricole familiale et la recherche du travail salarié en

---

(1) Ainsi C. GUEYDAN fait état d'une faible participation des habitants de certains villages aux activités de la SODESUCRE ; de même, 4,8% seulement de la population autochtone de Marabadiassa travaillaient au complexe sucrier.

milieu urbain" (1).

- Les conditions du recrutement

Outre les grandes campagnes nationales de publicité, telle celle lancée en 1976 - 1977, et qui fut axée sur la diversité des emplois, l'intérêt du travail proposé et la nécessaire mobilisation pour la bataille du développement, les responsables de la SODESUCRE ont souvent privilégié une méthode distinguant les lieux de sélection des candidatures. Une partie des ouvriers qualifiés des sucreries ainsi que les cadres et de nombreux agents administratifs ont été recrutés à Abidjan, alors que les travailleurs des plantations et les salariés non qualifiés ont été le plus souvent sélectionnés sur place, dans les complexes. Tous les salariés permanents sont recrutés avec un contrat de travail à durée indéterminée. Pour l'obtenir, les candidats doivent fournir un acte de naissance ou un jugement supplétif, un certificat de nationalité, un extrait de casier judiciaire et un certificat de position militaire. Mis à l'essai selon les catégories professionnelles (8 jours pour les manoeuvres, 1 mois pour les ouvriers et employés, 3 mois pour les agents de maîtrise et les cadres), ceux qui sont retenus reçoivent une lettre d'engagement et de titularisation. L'assise spatiale du recrutement a donc, dès l'origine, une échelle nationale, même si le déséquilibre en faveur des régions d'accueil des complexes est patent (théoriquement, à qualification égale, les régionaux sont prioritaires) d'autant qu'à partir de 1975, la situation de l'emploi salarié se dégradant à Abidjan, de nombreux déscolarisés se sont mis en quête de travail ailleurs, venant concurrencer, comme le souligne A. KONE pour Ferké I et II, des populations locales souvent moins scolarisées.

---

(1) C. AUBERTIN, 1983, p. 96.

Les responsables de la SODESUCRE conçoivent leur action non seulement comme une contribution à l'accroissement du potentiel productif national, mais aussi comme un catalyseur de l'unité nationale. En 1982, R. SORO YASSOUNGO, chef du département des études et de la planification de la SODESUCRE, définissait le rôle politique de la Société d'Etat dont la finalité était selon lui "le brassage d'ethnies qui jusqu'alors n'entretenaient pas beaucoup de relations entre elles" (1). Dès lors sont posées les questions du contenu de ce brassage, de la part d'emplois réservée aux populations autochtones puisque c'est à elles que s'adressent prioritairement les opérations de développement, du rôle des pouvoirs locaux dans la mobilisation de la main-d'oeuvre, c'est à dire l'action des représentants administratifs du pouvoir d'Etat mais aussi celle des cadres politiques et des hiérarchies autochtones, celles-ci n'étant pas nécessairement confondues avec ceux-là.

A Ferké et à Borotou, l'engagement des pouvoirs publics fut total. Les sous-préfectures de Sinématiali, Korhogo et Napiéolédougou prirent en charge le recrutement local en devenant, d'après K. ASSA, de véritables offices de main-d'oeuvre par lesquels transitaient les demandes d'inscription en provenance du pays Sénoufo : seule la sous-préfecture de Ferkessédougou était mandatée pour délivrer quelques autorisations d'embauche aux africains non ivoiriens. A Borotou, les cadres de la région organisèrent une active campagne "en faveur d'un retour au pays des Mahou établis dans les autres régions de Côte d'Ivoire" (2). Un Comité de Développement de Touba intervint auprès de la SODESUCRE pour que ces retours soient facilitéspar un cadre de vie alléchant. A l'opposé, la relation effectuée par R. DENIEL des conditions d'implantation du complexe de Sérébou montre à quel point la multiplication des malentendus entre la direction de l'unité sucrière et les

---

(1) R. SORO YASSOUNGO, 1982.

(2) A. HAUHOUOT, 1979.

responsables Ano ont abouti à aviver les tensions, avec pour principales conséquences un désintérêt de la plupart des autochtones, l'éclatement de conflits et l'apparition de ressentiments et de frustations chez ceux qui croyaient que les intérêts de la SODESUCRE étaient totalement confondus avec ceux du peuple Ano. En revanche, l'action des autorités locales fut d'autant plus vigoureuse à Katiola que la première campagne du complexe (1979-1980) succéda aux fêtes de l'Indépendance pour lesquelles tous les cadres régionaux furent mobilisés : les premières coupes devaient constituer le point d'orgue d'une vaste opération étalée sur plus de deux ans, durant laquelle toute la population tagwana fut conviée à une véritable célébration du développement à l'ivoirienne (1). Pourtant, les cadres d'origine autochtone étaient quasiment absents sur le périmètre sucrier: A. KONE n'ent a retrouvé qu'un seul lors de la campagne 1981-1982. Comme à Sérébou, ceux qui "ont fait les bancs" et qui ont réussi ne sont pas revenus des villes du Sud ou de Bouaké pour s'installer à proximité de leur localité de naissance (2) ; par contre, à l'inverse de Sérébou, la SODESUCRE a recruté une bonne partie de son personnel permanent au sein des communautés tagwana et baoulé proches , même si les modalités d'embauche ("couloirs", exploitation des filles, mépris des niveaux scolaires, inégalité des chances selon le degré de parenté avec les responsables du recrutement) ont été sévèrement dénoncées par les ouvriers et employés enquêtés par A. KONE. Seuls quelques relais administratifs locaux ont fait défaut, consécutivement à des conflits de compétence conduisant par exemple a un violent antagonisme entre la Direction du complexe et le sous-préfet de Bodokro.

---

(1) Voir Fraternité Hebdo, la Fête au pays Tagbana, n° spécial 1979.

(2) A des motivations relevant de l'imaginaire (un jeune cadre ayant été tué dans un accident de la route, c'est tout le complexe qui fut incriminé) s'ajoutent des préoccupations très matérielles : maintenir l'éloignement, c'est aussi pouvoir garder quelque distance (ou l'espérer) avec une structure parentale trop souvent solliciteuse.

Cependant, le véritable problème de tous les complexes SODESUCRE n'est pas de recruter des travailleurs mais de les garder. Les rotations de main-d'oeuvre permanente et l'instabilité généralisée constituent en effet de sérieux obstacles à la formation d'une force de travail contrôlable sur le long terme. A Ferké I, le quart des salariés avait quitté le complexe entre avril 1973 et avril 1974, et l'absentéisme chronique atteignait alors la moitié du personnel ; à Borotou, en août 1979, près de la moitié des effectifs embauchés et présents un an plus tôt, soit environ 1 500 salariés, n'était plus là, et "18% seulement des saisonniers de la campagne 1979-1980 avaient déjà participé à la campagne 1978-1979" (1). Progressivement toutefois, sous l'effet de la rétraction des offres d'emploi consécutive à la détérioration de la conjoncture économique au début des années quatre-vingts, une relative stabilité d'ensemble, mesurée par l'allongement de la durée du séjour dans les complexes, a été semble-t-il décelée. A Ferké, en 1981-1982, le rythme des départs avait diminué, mais il demeurait fort parmi les manoeuvres permanents illettrés qui constituaient 76,3% des partants et plus des deux tiers des démissionnaires, les plus fortes rotations étant enregistrées parmi le personnel "Sénoufo". Il n'entre pas dans notre objectif d'enchaîner le propos jusqu'à l'analyse des causes de cette instabilité, qui tiennent tout autant à la condition quotidienne du travail dans les périmètres sucriers qu'aux rémunérations et surtout aux énormes difficultés de combinaison entre les pratiques paysannes autochtones et le travail salarié. Par pratiques, il faut entendre non seulement les pratiques culturales correspondant au calendrier des travaux agricoles, mais aussi les pratiques culturelles et en particulier les comportements et les représentations liés, par exemple chez les Sénoufo, au poro ainsi qu'aux funérailles (2). Recentrer la démarche sur l'organisation des systèmes paysans et sur le vécu villageois est sans doute nécessaire, mais

---

(1) C. AUBERTIN, 1983, p. 96

(2) Sur cette question S. COULIBALY, 1978 et A. HAUHOUOT, 1979.

cela implique un vaste détour dont le risque majeur est de perdre de vue l'identification des corrélations entre complexes sucriers et urbanisation. Nous nous en tiendrons donc à une tentative de discernement des effets du complexe proche de Katiola sur le peuplement de la ville et à une évaluation du revenu global distribué dans la cité, où, contrairement à Agboville, Dimbokro et Bouaké, ne parvenait qu'une fraction du revenu salarial.

- Le complexe SODESUCRE et Katiola : à la recherche des effets sur le peuplement de la ville.

Théoriquement, les complexes SODESUCRE ont été conçus comme des "pôles de développement" intégrés : "en dehors des missions de production du sucre, la SODESUCRE, instrument de réduction des disparités régionales, a intégré dans le schéma de réalisation des complexes agro-industriels, outre les outils directs de production (usine, zone industrielle, plantation, machines agricoles), toute une infrastructure sociale comprenant les logements des travailleurs avec fourniture gratuite d'eau et d'électricité, les écoles, le dispensaire et la maternité, les centres sociaux, les aires de jeux et les centres récréatifs" (1).

En principe, le système SODESUCRE permet donc aux travailleurs de résoudre les questions du logement, de l'éducation et de la santé ; il est censé en retour contribuer à la fixation durable de la main-d'oeuvre permanente sur le périmètre des complexes et à la stabilité des actifs dans l'emploi procuré. Le modèle d'application type de cette politique, qui demeure la référence des opérations conduites par la SODESUCRE, est le complexe de Ferké I où ont été réalisés 4 villages, dont 2 pour les manoeuvres de plantation, 1 pour la maîtrise et les ouvriers d'usine,

---

(1) Enquête habitat in : Journal du Sucre, n° 6, p. 17-22.

Tableau 111 Effectifs d'emplois permanents sur le complexe de Katiola

	1977/1978	1978/1979	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984
Direction du complexe	?	18	19	65	17	93	17
Direction Administr. et des Ressources Humaines	?	37	241	190	269	182	265
Direction Financière	?	43	55	28	26	27	26
Direction Plantation	?	618	994	1 050	1 032	1 006	614
Direction Usine	?	287	362	339	342	283	264
Direction Technique	?	5	33	107	105	133	88
TOTAL PERMANENTS	425	1 008	1 704	1 779	1 791	1 724	1 274
Effectifs temporaires (coupeurs)	?	1 500	1 500	3 165	?	?	2 243

Source : SODESUCRE-Katiola

1 pour les cadres et la maîtrise, soit au total 2 125 logements, chaque village étant doté d'une école primaire (1) (les instituteurs sont logés par la SODESUCRE). En outre, le complexe dispose d'un dispensaire équipé d'un laboratoire d'analyse, d'une maternité de 20 lits, d'infirmeries localisées dans les villages de manoeuvres, le personnel médical étant rémunéré par la SODESUCRE qui fournit les médicaments. Enfin, la volonté d'encadrement social est complétée par un souci d'organisation des loisirs : équipements sportifs, compétitions entre les différents complexes, "club house" avec orchestre, séances de cinéma. Katiola-Marabadiassa aurait dû, avec tous les autres complexes, devenir un nouveau Ferké I : tel n'a pas été le cas et c'est aussi de l'inachèvement ou de l'absence des réalisations dites sociales que procède l'importance des retombées sur la ville de Katiola. Le même constat peut être effectué pour les rapports Ferké II-Korhogo et pour les relations entre le site et la ville de Zuénoula, distants de 27 km. Les interrelations entre le périmètre sucrier et la ville peuvent être appréhendées à partir des questions du logement et de la desserte du complexe en produits alimentaires et manufacturés.

Le projet Katiola prévoyait la construction de 843 logements livrables en décembre 1978 et localisés sur le site du complexe ou à l'immédiate proximité des villages de Temba, Dakaha et Tanoukro. En 1980, 45 d'entre eux étaient achevés, et dans l'inventaire des constructions existantes lors de la fermeture on ne dénombrait que 66 logements réalisés par la SODESUCRE, compte non tenu des maisons en géobéton destinées aux travailleurs saisonniers.

---

(1) Un jardin d'enfants a été aménagé au village-centre (usine).

Tableau 112 Inventaire des constructions sur le site de Katiola-Marabadiassa - Mai 1984.

Types de construction	Nombre	Réalisateur	Occupants
-Villas (4-5 pièces)	19	SODESUCRE	Cadres ivoiriens et expatriés
-Maisons SCAF (1) (3-4 pièces)	4	PALMINDUSTRIE	Cadres mauriciens
-Villas (3 pièces)	5	FRANZETTI (2)	AM africains
- Villas	2	BAUER (2)	Directeur d'école, mécanicien
- Villa	1	SETAO (2)	Instituteur
- Villas	2	SOMDIAA (2)	AM africains
- Bâtiments SCAF	7	?	Ecole, instit. case de passage, cadres et services généraux
- Villas de la Cité	47	SODESUCRE	Cadres, AM, instituteurs
- Bâtiments scolaires	4	SODESUCRE	12 classes
- Bâtiment de toilette	1	SODESUCRE	12 toilettes + château d'eau
- Maisons en bois (entrées-couchers, chambres-salons)	300	SETAO	Ouvriers (vide en 1984)
- Maisons en géobéton	?	SODESUCRE	Village des travailleurs saison.

(1) Constructions de qualité en bois, réalisées par la SCAF (Compagnies des Scieries Africaines).

(2) Entreprise ayant participé à la construction du complexe.

Source : SODESUCRE-Katiola.

Même en supposant que les deux villages de travailleurs saisonniers, gérés par la Direction des Plantations, permettaient de loger les 180 manoeuvres permanents et que les villas, les maisons en bois et les bâtiments laissés sur place ,ou revendus comme les maisons SCAF de PALMINDUSTRIE, par les entreprises ayant participé aux travaux

de construction du complexe étaient tous occupables et occupés (1), un important déficit de logement était observable : près de 1 200 salariés ne pouvaient être logés sur le site. C'est ici que la connaissance des lieux de provenance et des lieux de naissance exacts aurait été très utile afin de pouvoir évaluer le nombre de travailleurs qui, originaires et/ou résidents des villages proches, avaient pu trouver un hébergement au sein de leur groupe de parenté ou continuer à demeurer au village. La décision d'octroyer des indemnités de logement à tous ceux qui n'étaient pas logés par la SODESUCRE (3 000 F. CFA à 8 000 F. CFA pour les ouvriers et les employés, 26 400 F. CFA à 52 000 F. CFA pour les agents de maîtrise) montre à quel point le problème a été perçu comme fondamental par la Direction d'un complexe dont la productivité dépendait en grande partie de la ponctualité de la main-d'oeuvre et de la régularité du travail effectué. C'est pourquoi une organisation méticuleuse du système de ramassage des travailleurs était indispensable. Affirmer qu'elle satisfaisait les salariés serait faire bien peu de cas des conditions dans lesquelles ils étaient transportés, et qu'A. KONE décrit ainsi : "d'abord les véhicules sont insuffisants au départ comme au retour, c'est une lutte sans merci pour qui va monter le premier et avoir une place assise. Car pour un véhicule qui doit prendre cinquante personnes, près de 80 personnes peuvent s'y agglutiner, certain accrochés au toit comme des chauves-souris. Les cargos sont impropres au transport, ils sont fermés de tous côtés. A ces premières difficultés, il faut ajouter l'état des véhicules, l'état des routes, les secousses, la poussière" (2). Les données retrouvées pour novembre 1983 permettent, en examinant les lieux de provenance des salariés transportés, d'isoler ceux qui résidaient à Katiola. Les listes établies par le Service des Transports portent sur 871 salariés (1 274 ont participé à la campagne) : 211 habitaient la cité SODESUCRE, 497 résidaient à Katiola, 151 à

---

(1) D'après A. KONE, la plupart des cadres résidaient sur le site, avec de multiples difficultés pour organiser leur vie familiale (éloignement des écoles, refus de leurs épouses de venir habiter sur ce qu'elles considéraient comme un "chantier").

(2) A. KONE, 1982, p. 46.

Marabadiassa, 5 à Fronan, 3 au campement SODEPALM (6km) et 4 dans des villages proches, Kouassikro et Tanokro. Sans tenir compte des 30 Européens et Mauriciens, il reste donc 373 salariés non inscrits au fichier et dont on peut penser qu'ils logeaient sur le site, dans l'aire d'habitat précaire localisée à proximité de l'usine.

Au total, le nombre de salariés permanents de la SODESUCRE qui résidaient à Katiola en 1983 était sans doute de l'ordre de 500 personnes, auxquelles il faut ajouter les 824 travailleurs temporaires.

En 1979, le Directeur général de la SODESUCRE, dans un exposé consacré à l'intégration des complexes dans les régions de savane (1), faisait appel aux sociétés d'encadrement du Ministère de l'Agriculture et à la SODEPRA pour encourager, à proximité des complexes, le développement de l'élevage (2) et la promotion des cultures maraîchères et vivrières pour ravitailler ces derniers. En attendant le lancement des opérations négociées, certains directeurs de complexe prirent l'initiative de favoriser des activités de culture et de petit élevage à l'intérieur ou à proximité des périmètres sucriers, dont toute l'emprise foncière n'est pas plantée en canne. Plusieurs formules étaient proposées, allant du prêt de terre aux villageois, auxquels on avait soustrait une partie de leur terroir, jusqu'à la mise en oeuvre de programmes vivriers propres à la SODESUCRE (3). A Katiola-Marabadiassa, c'est la Division des Opérations Scientifiques qui était chargée de concevoir et d'encadrer des programmes dont l'objectif

---

(1) Voir le Journal du Sucre n °5.

(2) Il soulignait, à cet égard, la disponibilité en terre et en mélasse.

(3) Sur les contradictions et les ambiguïtés de ce type d'opération vis-à-vis des salariés et des paysans, voir A. HAUHOUOT, 1979.

était de contribuer à l'approvisionnement de la cantine des employés et des ouvriers. Une section maraîchère expérimenta la culture des légumes ; une section cultures vivrières avait initié en 1979 "l'opération riz" et proposé deux options pour l'année 1981 : une "plantation" SODESUCRE comprenant 16 ha de manioc, 20 ha de maïs, 40 ha d'igname et 200 ha de riz, et un programme de parcelles à défricher en faveur des agents du complexe se portant volontaires pour mener à bien des opérations culturales (un "monsieur vivrier" avait été désigné pour diriger ce programme).

Aucune indication chiffrée sur la participation ouvrière à la production vivrière sur le site n'est disponible. En revanche, le registre d'accès tenu par le Service de sécurité, où figurent la fonction, le domicile, la nationalité (et pour les Ivoiriens le lieu de naissance) des personnes autorisées à accéder au complexe (une carte était obligatoire depuis janvier 1983) montre que 36 cultivateurs résidents, dont 16 étrangers et 20 Ivoiriens (1), participaient à la production agricole et que 18 pêcheurs (2) approvisionnaient le personnel en poissons, 2 d'entre eux résidant au campement appelé "niamaniamabougou".

Ce registre fournit de précieux renseignements sur l'activité artisanale induite par la création du complexe : outre les cultivateurs et les pêcheurs, 132 personnes étaient autorisées à exercer une activité sur le site : 94 y résidaient, 16 habitaient à Katiola, 8 à Marabadiassa, 5 à Bouaké, 1 à Botro, à Béoumi et à Fronan, 4 dans les villages baoulé proches et 2 au campement. Ces activités largement dues à l'initiative des étrangers (82 autorisations sur 132) avec des filières classiques (comme le commerce ambulant des nigériens, le commerce fixe

---

(1) 8 Burkinabé, 6 Maliens, 1 Nigérien, 1 Guinéen ; parmi les Ivoiriens, 10 étaient natifs du département de Katiola, 3 de celui de Korhogo, 2 de celui de Touba, Zuénoula, Tanda, Man et Bongouanou étant représentés par un migrant (un lieu de naissance n'a pu être retrouvé).

(2) 11 étrangers (6 Maliens, 3 Nigériens, 1 Ghanéen, 1 Burkinabé) et 7 Ivoiriens dont 3 natifs de Béoumi, 2 d'Aboisso, 1 d'Adiaké et 1 de Botro.

Tableau 113 Activités autorisées sur le site (agriculture et pêche exclues)

Source : Registre de sécurité SODESUCRE.

Activités \ Nationalité	COTE D'IVOI.	BURKINA FASO	MALI	GUINEE	GHANA	NIGERIA	BENIN	TOGO	NIGER	SENEGAL	TOTAL
Artisans-distributeurs											
.boutiquiers-commerçants	8	9	1	6	-	-	2	-	1	-	27
.vendeurs ambulants	-	-	1	-	-	-	-	-	11		12
.vendeurs de pagnes	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	4
Distrib. de Bouaké et Katiola											
.pharmaciens	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
.représentant	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Producteurs/distributeurs											
.Restaurateurs	9	-	1	4	-	-	-	-	-	-	14
.tailleurs couturiers	4	1	-	-	-	-	3	-	-	-	8
.cordonniers	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Autres producteurs											
.menuisiers	2	1	-	1	-	-	-	-	-	1	5
.maçon	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
.charpentier	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
.bétonnier	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
.mécanicien	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
.forgeron	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
.tâcheron	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
.soudeur	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
.scieurs	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Prostituées	-	-	-	-	21	-	-	-	-	-	21
Services divers											
.chauffeurs	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12
.photographes	1	-	-	-	1	1	-	1	-	-	4
.barman	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
.boys-cuisiniers	1	3	1	-	-	-	-	-	-	-	5
.cuisiniers	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
.jardiniers/gardiens	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
.guérisseur	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
.moniteur d'auto-école	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
TOTAL	50	21	5	12	22	1	7	1	12	1	132

des boutiquiers guinéens ou burkinabé), étaient surtout exercées par les hommes (à l'exception de la prostitution - 21 Ghanéennes - et de la restauration - 10 établissements sur 14 étaient tenus par des femmes dont 9 Ivoiriennes). Les artisans de nationalité ivoirienne provenaient surtout des sous-préfectures proches (28 natifs des départements de Bouaké et de Katiola pour 36 lieux de naissance répertoriés). Ce sont les activités de distribution de biens manufacturés et de production-distribution de biens alimentaires qui l'emportaient, les boutiquiers s'approvisionnant à Katiola tous les vendredis, mouvement de ravitaillement complété par les navettes des transporteurs privés (trois fois par semaine, les mardi , vendredi et dimanche) et par celles assurées le vendredi en faveur des ouvriers via la SODESUCRE. Katiola, qui abritait 39,2% des salariés permanents et 36,8% de la main-d'oeuvre temporaire, était donc la principale localité à partir de laquelle les artisans et les salariés du complexe habitant sur le site étaient approvisionnés en produits manufacturés, et peut être en grande partie en produits vivriers.

Pour mesurer l'ampleur du revenu réellement redistribué sur Katiola, il faudrait avoir connaissance, outre des flux commerciaux destinés à l'approvisionnement du complexe, des catégories des travailleurs qui habitaient la ville ainsi que des principaux postes de dépense des unités de résidence. C'est d'autant plus important que la stabilité de la main-d'oeuvre permanente semble, au vu des dossiers consultés, avoir été plus grande que dans les autres complexes. En regroupant les salariés par génération d'embauche, il apparaît en effet que le pourcentage de renvois, de démissions ou de départs volontaires alimentant le turn-over, n'a cessé de décroître depuis la "première vague" : 31,4% pour les embauchés de 1977/78, 27,5% pour ceux de 1979/80, 18,5% pour ceux de 1981/82, tous les autres (non décédés) ayant été ensuite compressés, mutés ou mis à la retraite, à l'exception du personnel restant sur le site

pour entretenir l'usine après la décision d'arrêter la production. Faute de précisions relatives aux budgets des travailleurs, il faut recourir aux quelques documents généraux qui permettent une approche très approximative du revenu disponible pour ceux d'entre eux qui résidaient à Katiola. Dans les comptes de résultats d'exploitation, on peut isoler, au chapitre 65 "frais de personnel", les salaires, la rémunération de la main-d'oeuvre temporaire et les frais de congés payés et de gratification hors impôts et charges sociales : entre les campagnes 1980/81 et 1982/83, le montant total des salaires a varié de 1 065 936 291 F. CFA à 1 080 166 891 F. CFA (1 169 159 707 F. CFA en 1981/82), celui de la rémunération de la main-d'oeuvre temporaire est passé de 103 160 864 F. CFA à 116 674 322 F. CFA, les congés payés et gratifications atteignant 100 à 110 millions F. CFA. Pour l'ensemble des trois dernières campagnes, le montant moyen des salaires a atteint 1 105 087 500 F. CFA. En reprenant les hypothèses de C. AUBERTIN sur Borotou (les expatriés reçoivent 10% des salaires et en transfèrent la moitié à l'extérieur), on obtient une distribution salariale de 1 049 833 200 F. CFA, soit environ 410 millions F. CFA pour les salariés résidant à Katiola. En y ajoutant les rémunérations des coupeurs temporaires, ce sont entre 550 et 600 millions F. CFA qui étaient versés annuellement en moyenne aux travailleurs de la SODESUCRE habitant la ville. Certes, compte tenu des stratégies d'épargne, conduites en particulier par les manoeuvres temporaires (la campagne durait environ 125 jours à Katiola-Marabadiassa), et des diverses formes de redistribution intra-parentales, tout le revenu salarial n'était pas dépensé dans la ville. Cependant, les conditions de reproduction sociale en milieu urbain rendent incontournables des dépenses essentielles à la vie quotidienne, au premier rang desquelles viennent les achats alimentaires. Pour l'ensemble des villes ivoiriennes, Abidjan exclue, la structure des dépenses des ménages en 1979 indiquait que plus de 60% des achats étaient destinés à l'alimentation.

Tableau 114 Structure des dépenses des ménages dans les villes ivoiriennes en 1979 - Abidjan exclue -

Alimentation	60,7%	Transport	3,82%
Habillement	7,28%	Véhicule privé	3,18%
Electricité combustible	5,46%	Eau	1,63%
Logement	4,94%	Santé et salaires	1,35%
Equipement-ménager	4,43%	Divers	7,22%

Source : EBC 1979 in : Evolution et répartition des revenus en Côte d'Ivoire. SEDES 1984.

Les résultats de l'enquête budget-consommation montrent, bien entendu, des disparités entre villes et entre catégories socio-professionnelles résidant dans la même ville. Les salariés de la SODESUCRE avaient des potentiels de dépenses hebdomadaires inscrits dans toutes les tranches supérieures à 5 000 F. CFA (la majorité d'entre eux se situant entre 5 000 et 17 500 F. CFA) avec une ventilation ne coïncidant sans doute pas exactement avec le tableau généralisé à l'ensemble des villes, les transports étant assurés en partie par la SODESUCRE, mais dont on peut penser que les ordres de grandeur étaient semblables. Comme les boutiquiers installés sur le site étaient approvisionnés par les commerçants de Katiola, et en fonction du poids des dépenses alimentaires, il est clair que la ville bénéficiait d' une redistribution du revenu dépassant largement les seules dépenses des salariés de la SODESUCRE y résidant, et profitait en grande partie de la consommation des travailleurs habitant la cité ou les villages proches du complexe. En ce sens, l'évolution du projet sucrier localisé à 35 km de Katiola, apparaît à priori comme un facteur nécessaire à toute explication des dynamismes économiques dans la ville.

Ces derniers relèvent moins des modalités de fonctionnement de la plantation et de l'usine à sucre , qui constituent un monde à part , que de l'agglomération des hommes consécutive à la création d'emplois à proximité de la ville. En période de coupe, c'est à dire pendant 4 mois, environ 1 400 salariés résidaient à Katiola, ordre de grandeur équivalent aux 1 506 emplois salariés recensés dans la ville en 1975. Hors campagne, compte tenu de la relative stabilité de l'effectif permanent, le poids des travailleurs de la SODESUCRE résidant en ville représentait le tiers des emplois salariés dénombrés antérieurement à l'ouverture du complexe. En l'absence de données relatives à la taille des unités de résidence, on se bornera à constater qu'en période de campagne, l'apport de population salariée représentait environ 7% de la population totale de la ville en 1975 et 18,4% de la population active.

En 1975, Katiola comptait 18 625 habitants, parmi lesquels le recensement inventoriait 86,7% d'Ivoiriens, dont 47,4% de Tagwana, les groupes dits voltaïques regroupant alors 56,9% de la population totale. La création d'emplois permanent avait renforcé le caractère ivoirien de la cité, contribuant peut-être à affermir le poids relatif des Akan (rappelons qu'en novembre 1982, les Baoulé constituaient plus du tiers des effectifs permanents) qui ne formaient que 10,8% de la population de la ville en 1975. En revanche, les emplois temporaires, dont plus de 4 sur 10 étaient occupés par des africains étrangers, ont sans doute concouru à des modifications saisonnières de la composition de la population urbaine, sauf à considérer que la majorité des travailleurs temporaires étrangers était recrutée parmi les 2 370 africains étrangers résidant à Katiola en 1975, ce qui est très peu probable compte tenu de leur engagement dans les activités artisanales et commerciales et de leurs parcours professionnels

et migratoires (1). Il faut ainsi nuancer les effets du complexe sucrier sur le peuplement de la cité, puisque la majorité des salariés SODESUCRE résidant à Katiola était constituée de travailleurs saisonniers dont rien n'assure qu'ils demeuraient en ville à l'issue des campagnes de coupe. La seule conséquence durable de la proximité du complexe était la présence d'environ 500 salariés permanents ainsi que des hommes et des femmes agglomérés autour d'eux, car le statut officiel de "célibataire" de près de 9 permanents sur 10 n'implique nullement que ceux-là vivaient seuls. Ces 500 salariés permanents ne représentaient qu'environ 10% de la population active non agricole de la ville, laquelle regroupait près de 4 900 individus en 1985, et leur poids relatif était du même ordre en regard de l'accroissement de population mesuré entre 1975 et 1985, Katiola passant de 18 625 à 23 220 habitants (soit + 4595 individus). Dans l'impossibilité d'estimer les effectifs réellement agglomérés autour des travailleurs de la SODESUCRE et non présents dans la cité en 1975, aucune conclusion sérieuse n'est envisageable quant à l'apport direct total et durable de population depuis l'ouverture du complexe agro-sucrier. Toutefois, quel que soit le caractère, temporaire ou non, de cet apport de nouveaux citadins, c'est bien la concentration des travailleurs et la redistribution en ville d'une partie de leur revenu salarial qui contribuaient au dynamisme économique urbain.

Au terme de l'examen des bassins de main-d'oeuvre, des conditions et des modalités de la mise au travail industriel, un bref coup d'oeil comparatif permet de tirer quelques enseignements majeurs, au premier rang desquels vient celui-ci : la force de travail manufacturière est surtout composée de jeunes adultes ivoiriens migrants, qui pour la plupart occupent leur premier emploi dans les villes

---

(1) Voir infra, troisième partie : 70% des commerçants, 53% des prestataires de service et 38% des artisans de production étaient des étrangers en 1985.

où sont localisées les usines, mais qui ne proviennent pas majoritairement des campagnes, même quand ils y sont nés. Leurs antécédents géographiques et professionnels soulignent le poids des itinéraires urbains liés à la scolarisation et/ou à la quête d'emploi,ainsi que des cheminements citadins antérieurs à une entrée dans les usines · de plus en plus conditionnée par le niveau scolaire atteint . Ce constat de base doit évidemment être nuancé : aux trajets plutôt directs vers Abidjan peut être opposée l'importance relative des trajets indirects vers les complexes textiles des villes du chemin de fer ; le poids des anciens ruraux cultivateurs demeure non négligeable à GONFREVILLE contrairement aux provenances des migrants UTEXI et COTIVO, l'enracinement départemental est nettement plus fort à Bouaké qu'ailleurs. A ces nuances au sein de la main-d'oeuvre manufacturière s'ajoutent les discordances constatées dans les complexes agro-sucriers, beaucoup mieux ancrés localement, et dont le rayonnement sur les populations rurales est sans commune mesure avec l'impact somme toute faible, sauf à Bouaké, des établissements manufacturiers stricto-sensu sur les campagnes environnantes. Cette ligne de fracture contribue à l'hétérogénéité du monde salarial déjà constatée par exemple au Cameroun (1), mais elle n'est pas la seule, car s'il existe bien un profil de jeune déscolarisé en quête d'un travail salarié urbain auquel correspondent peu ou prou bon nombre de travailleurs de l'industie manufacturière, il demeure que tous les travailleurs n'ont pas ce profil : près de 20% des salariés abidjanais n'ont jamais été scolarisés, le quart des ouvriers de GONFREVILLE ne résidant pas à Bouaké lors de l'embauche est constitué d'anciens cultivateurs, et en 1984 on dénombrait encore plus de 24% de non scolarisés parmi les effectifs ERG. Par ailleurs, il faut bien convenir

---

(1) M. AGIER, 1986 ; J.C. BARBIER, G. COURADE, J. TISSANDIER, 1980.

que même s'ils ne proviennent pas des villages, ceux qui y sont nés n'ont pas rompu avec leur localité d'origine. Enfin, même en avançant des arguments multiples puisés dans l'histoire du peuplement, les représentations collectives ou les stratégies de reproduction sociale, il demeure difficile d'éclairer les mobilisations régionales différentielles en ne les étudiant que par un fil conducteur, celui de l'entreprise industrielle. M. AUGE rappelle opportunément la question posée par R. LOWIE à propos du mariage : " nous admettons que toutes les formes du mariage ont quelque relation avec la sexualité. Ce que nous voudrions savoir, c'est pourquoi les Todas pratiquent la polyandrie, les Bantous la polygamie, les Hopis la monogamie" (1). De même, nous constatons qu'il y a peu de villageois Abé à la COTIVO et que peu de ruraux Malinké ou Ano travaillaient dans les complexes SODESUCRE de Katiola et de Sérébou ; inversement, le dynamisme baoulé est remarquable dans toutes les usines enquêtées. Corréler ces faits à d'autres faits de société est certes indispensable, mais pas plus que pour la coalescence spatiale industrialo-portuaire abidjanaise, des corrélations ne peuvent valoir explication. Comprendre les mobilités différentielles relève d'une démarche pluridisciplinaire qu'aucun chercheur n'est en mesure d'effectuer seul. En revanche, en considérant que ces mobilités concrétisent non seulement une demande en force de travail mais aussi des stratégies sociales autochtones, il est possible d'abandonner une démarche qui part des entreprises pour tenter de repérer, à travers la condition citadine hors-travail, quelques éléments de ces stratégies supposées. A défaut de pouvoir élargir le propos aux hommes qui n'ont pas été mobilisés ou ont refusé de l'être, du moins peut-on s'interroger sur ceux qui l'ont été, et qui ne peuvent être considérés comme de simples objets mis au travail, "segmentés" par une demande opposant des salariés non qualifiés d'origine rurale à d'autres salariés

---

(1) R. LOWIE, Histoire de l'ethnologie classique, p. 24 in M. AUGE, 1979, p. 65.

plus qualifiés et plus "déracinés" : ce schéma dualiste, nous l'avons constaté, ne correspond pas à la réalité abidjanaise. Les travailleurs sont aussi les acteurs de leur propre itinéraire, et s'il est vrai comme l'affirme M. AGIER qu'"ils maintiennent leurs feux et lieux (structure familiale et cadre villageois) en état de fonctionner" (1) cela doit être discernable dans la conditon et les pratiques citadines.

---

(1) M. AGIER, 1986.

CHAPITRE II HABITER LA VILLE.

La localisation des activités industrielles est inséparable de la question de la mobilisation et de la fixation de la main-d'oeuvre utilisable : l'usine ne fonctionne pas sans ouvriers. Ce constat banal en engendre un autre : tout processus d'industrialisation implique une double exigence spatiale, puisqu'il faut à la fois produire des aires d'accueil spécifiques pour implanter les établissements productifs et des espaces de résidence pour les salariés y travaillant. Cette double exigence peut, ou non, être assumée totalement ou en partie par les investisseurs privés et/ou par l'Etat. Dans l'agglomération abidjanaise, l'espace industriel, fractionné, n'est qu'un sous-ensemble, et la production de l'espace habité a été conçue et réalisée globalement, à une toute autre échelle que celle des établissements manufacturiers ou d'un zone industrielle spécifique. Sauf cas très particuliers, tel celui de CAPRAL-NOVALIM (NESTLE), les entreprises interviennent peu dans la question du logement ouvrier et ni l'Etat ni les établissements privés(1) ne produisent un habitat destiné particulièrement à la main-d'oeuvre des industries manufacturières. En revanche la régionalisation de l'industrie était accompagnée, à l'origine, d'une volonté clairement affirmée de production d'espace urbain en rapport avec la localisation des nouvelles usines textiles : il s'agissait de construire des cités à proximité des lieux de travail, avec l'appui des sociétés d'Etat

---

(1) Les formes d'intervention les plus courantes sont le cautionnement auprès des logeurs et le prêt à la construction, mais le montant de ce dernier est limité et n'a d'intérêt que pour les cadres et agents de maîtrise.

oeuvrant dans la filière immobilière publique. Par ailleurs, l'interventionnisme manifesté par les dirigeants successifs de GONFREVILLE est sans commune mesure avec un assez grand désintérêt observé chez la plupart des responsables d'entreprises abidjanaises. Aussi examinerons nous distinctement la question de l'habitat, c'est à dire de l'accès au sol urbain et au logement, dans la métropole abidjanaise et dans les villes de l'intérieur.

I) HABITER LA METROPOLE ABIDJANAISE.

1) Les aires d'habitat et le problème des relations habitat-travail.

.A..1'échelle de l'agglomération, la localisation des aires habitées par les salariés de l'industrie présente beaucoup d'analogies avec la distribution générale de la population abidjanaise : 63,6% des travailleurs enquêtés habitent les trois quartiers (1) les plus peuplés de la ville, Abobo, Koumassi et Yopougon, lesquels regroupaient près de 47% de la population en 1978, les trois communes constituées en 1980 et portant les mêmes noms regroupant 52,8% des citadins en 1985 (2).

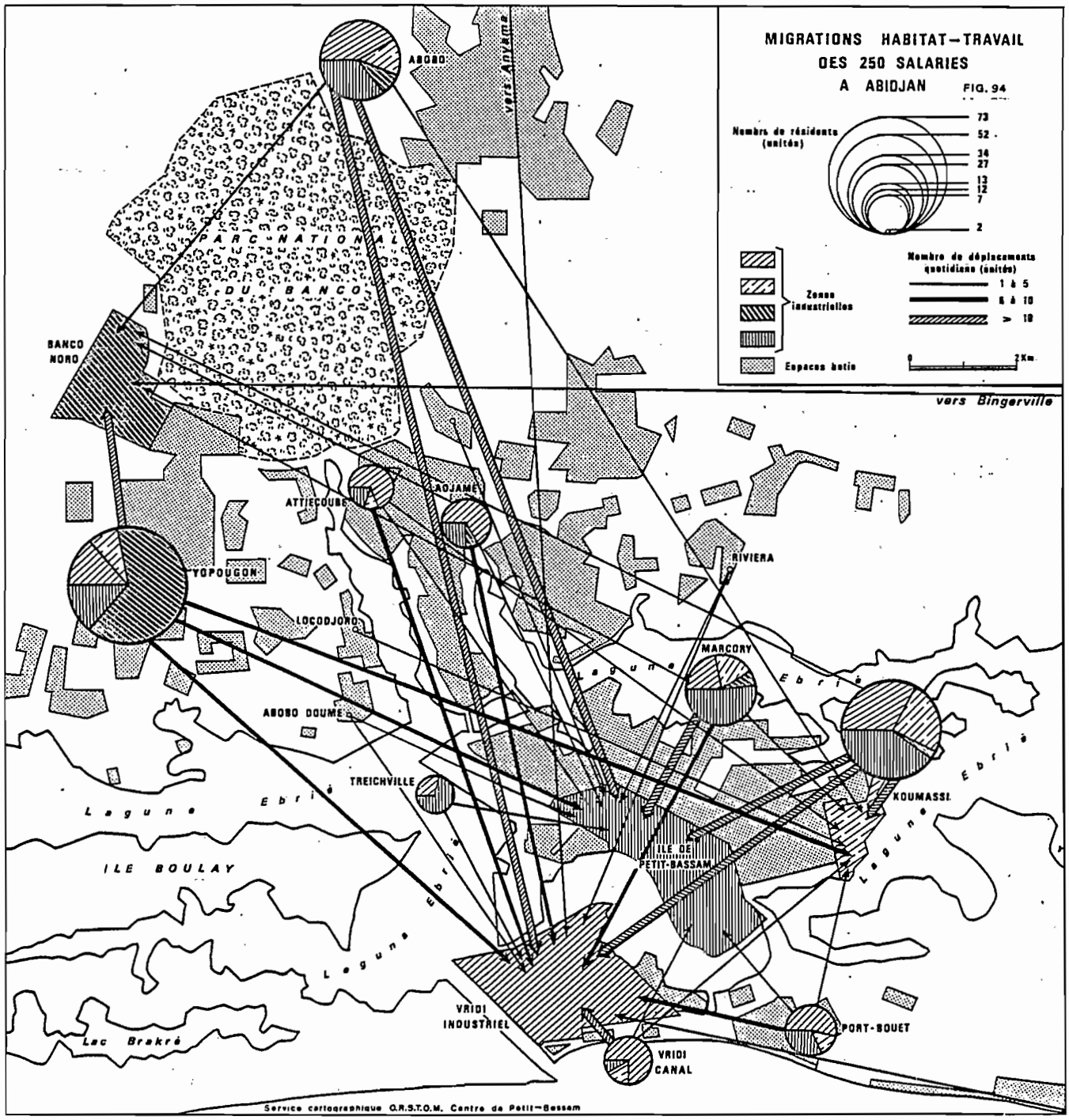
Le déséquilibre de répartition entre le Nord et le Sud des deux ponts est atténué, mais subsiste : 54,9% des salariés enquêtés habitent la partie septentrionale de l'agglomération (60,5% des abidjanais étaient dans ce cas en 1978, 64,9% en 1985 - 3-). Certains quartiers bien peuplés

---

(1) Le découpage en "quartiers" correspond aux 12 anciens arrondissements, auxquels s'ajoutent Abobo et Yopougon, et non aux nouvelles communes créées en 1980.

(2) D'après le recensement électoral in P. ANTOINE, A.DUBRESSON, A. MANOU-SAVINA, 1987.

(3) Idem.


MIGRATIONS HABITAT—TRAVAIL
DES 250 SALARIES
A ABIDJAN
FIG. 94
Nombre de résidents (unités)
73
52
34
27
13
12
7
2
Zones industrielles
Espaces bâtis
Nombre de déplacements quotidiens (unités)
1 à 5
6 à 10
> 10
0
2 Km
vers Anyama
vers Bingerville
ABOBO
PARC NATIONAL DU BANCO
BANCO NORD
ATTIECOUBE
ADJAME
YOPOUGON
LOCODJORO
RIVIERA
MARCORY
ABOBO DOUME
TREICHVILLE
KOUMASSI
ILE DE PETIT-BASSAM
ILE BOULAY
VRIDI INDUSTRIEL
VRIDI CANAL
PORT-BOUET
Lagune Ebrié
Lac Brakré
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

sont relativement moins représentés dans l'échantillon enquêté, (dont sont exclus , rappelons le les cadres, les ingénieurs et le personnel de direction), comme Adjamé et surtout Treichville, d'autres le sont mieux (Marcory), et les "beaux quartiers" de la ville, où est localisé le parc logement de "standing", Cocody, Indénié, Zone 4, Plateau, sont totalement absents ou très rarement évoqués. Il y a donc une nette correspondance entre les quartiers d'habitat "populaire" et les aires de domiciliation des salariés de l'industrie, mais à l'exception de ceux travaillant dans la zone industrielle de Banco-Nord (85,5% d'entre eux habitent Yopougon), peu nombreux sont les ouvriers et employés qui résident à proximité de leurs lieux de travail.

En effet, les aires d'habitat précaire illégal (1), pour être largement étendues à l'intérieur même des périmètres des zones industrielles, regroupent néanmoins peu de salariés de l'industrie manufacturière ; 10,5% seulement des travailleurs de Vridi sont logés à Vridi-Canal et dans leur grande majorité, les 37,1% de salariés travaillant dans les usines de Koumassi et résidant dans le même quartier ne logent pas dans les baraques localisées sous la ligne à haute-tension qui traverse toute la zone industrielle (2), constat effectué en 1982 et confirmé par les travaux ultérieurs d'A. YAPI DIAHOU sur ce campement (appelé Soweto lors de sa fondation devenu quartier Zoé Bruno), véritable dédale de constructions sommaires étiré sur près de 2 km en 1985.

Exclus des "beaux quartiers", peu présents dans les aires d'habitat précaire, les salariés de l'industrie ne sont pas pour autant regroupés dans des quartiers qualifiables "d'ouvriers". D'une part leur poids numérique

---

(1) Installation foncière illégale et logements en baraques majoritaires.

(2) A. YAPI DIAHOU, 1984 et 1985.

Tableau 115

REPARTITION DE LA POPULATION EN 1979 PAR QUARTIERS ET TYPES D'HABITAT

Quartier	Habitat Résidentiel	Habitat sociétés immobil.	Habitat évolutif	Habitat spontané	Compté a part	Total
PLATEAU	10730	4360		750	180	16020
TREICHVILLE	8910	13820	78080		1300	102110
ADJAME	10550	21940	112110	9030		153630
PORT-BOUET VRIDI	8330	41470	2830	55770	1000	109400
ATTECOUBE		4200	47370	20020		71590
KOUMASSI	2700	42600	81550	70330	1720	198900
MARCORY-ZONE4	32180	35650	47630	18260	1250	134970
COCODY RIVIERA	25240	8340	7980	12750	9850	64160
DEUX-PLATEAUX WILLIAMSVILLE	10870	6590	25790	10100	6590	59940
ABOBO		11340	190090	48680		250110
YOPOUGON	7270	116850	66520	46460		237100
DIVERS BANLIEUE				16980		16980
TOTAL	116780	307160	659950	309130	21890	1414910

Sources: A partir de l'Observatoire de l'habitat. DCU, 1979

Tableau 116

EVALUATION DE LA POPULATION EN 1985 PAR COMMUNES ET TYPES D'HABITAT

Commune	Habitat Résidentiel	Habitat sociétés immobil.	Habitat évolutif	Habitat spontané	Total
PLATEAU	6400	4800			11200
TREICHVILLE	4000	13500	71500	1600	90600
ADJAME	1800	30500	126000	16000	174300
PORT-BOUET	1500	39500	3200	86500	130700
ATTECOUBE	1000	3500	76000	46500	127000
KOUMASSI	100	50000	102000	53000	205000
MARCORY	25600	36600	52500	11100	125800
COCODY	52500	14000	4000	32700	103200
ABOBO	2000	9200	279500	45000	335700
YOPOUGON	2000	171500	96500	35500	305500
TOTAL	96900	373100	811200	327900	1609100

Source: d'après le recensement électoral 1984-1985 (chiffres arrondis) classement A.Manou Savina.

y demeure relativement faible par rapport à celui d'autres catégories sociales, d'autre part il est très difficile d'associer les quartiers dans lesquels ils résident à une catégorie sociale dominante : tout au plus peut-on souligner que les travailleurs de l'industrie sont mieux représentés dans les quartiers spatialement périphériques; comme Abobo, Yopougon et Koumassi (encore que pour ce dernier,le caractère "périphérique" puisse être discuté), ce qui correspond peut être à une meilleure adéquation des loyers à leurs ressources, ce dont nous discuterons ensuite. De même qu'il n'est guère aisé, tant le paysage abidjanais est complexe et diversifié, d'associer la plupart des quartiers (entendus comme les anciens arrondissements) et des communes à un seul type d'habitat,il est difficile d'assimiler les quartiers d'habitat du plus grand nombre à tel ou tel type de catégorie sociale. Certes, comme nous l'avons souligné avec P. ANTOINE et A. MANOU-SAVINA, ce sont dans les quartiers comprenant des cours communes que sont regroupées les catégories sociales habituellement désignées comme étant "populaires" ; mais les camisoles de force terminologiques (que peut signifier par exemple le "populaire" (1)?) conviennent difficilement à une réalité sociale complexe (2) et par ailleurs, si les citadins les plus défavorisés résident bien dans les quartiers de cour , ces derniers sont également peuplés par des commerçants et des salariés dont les revenus sont supérieurs à la moyenne abidjanaise. Comme c'est aussi le cas de la majorité des salariés de l'industrie, force est de constater qu'il est extrêmement délicat d'utiliser des construits catégoriels élaborés en d'autres lieux et dans d'autres circonstances, et d'attribuer des qualificatifs spécifiques aux quartiers habités par les ouvriers et les employés des établissements manufacturiers.

---

(1) Terme qui regroupe aussi bien des salariés vendant leur force de travail à des employeurs que des artisans utilisant gratuitement ou à bas prix, la main-d'oeuvre familiale.

(2) A. MANOU et al. 1985, sur la question des "classes moyennes" abidjanaises.

LIEUX D'HABITAT DES SALARIES DE L'USINE BLOHORN - ABIDJAN

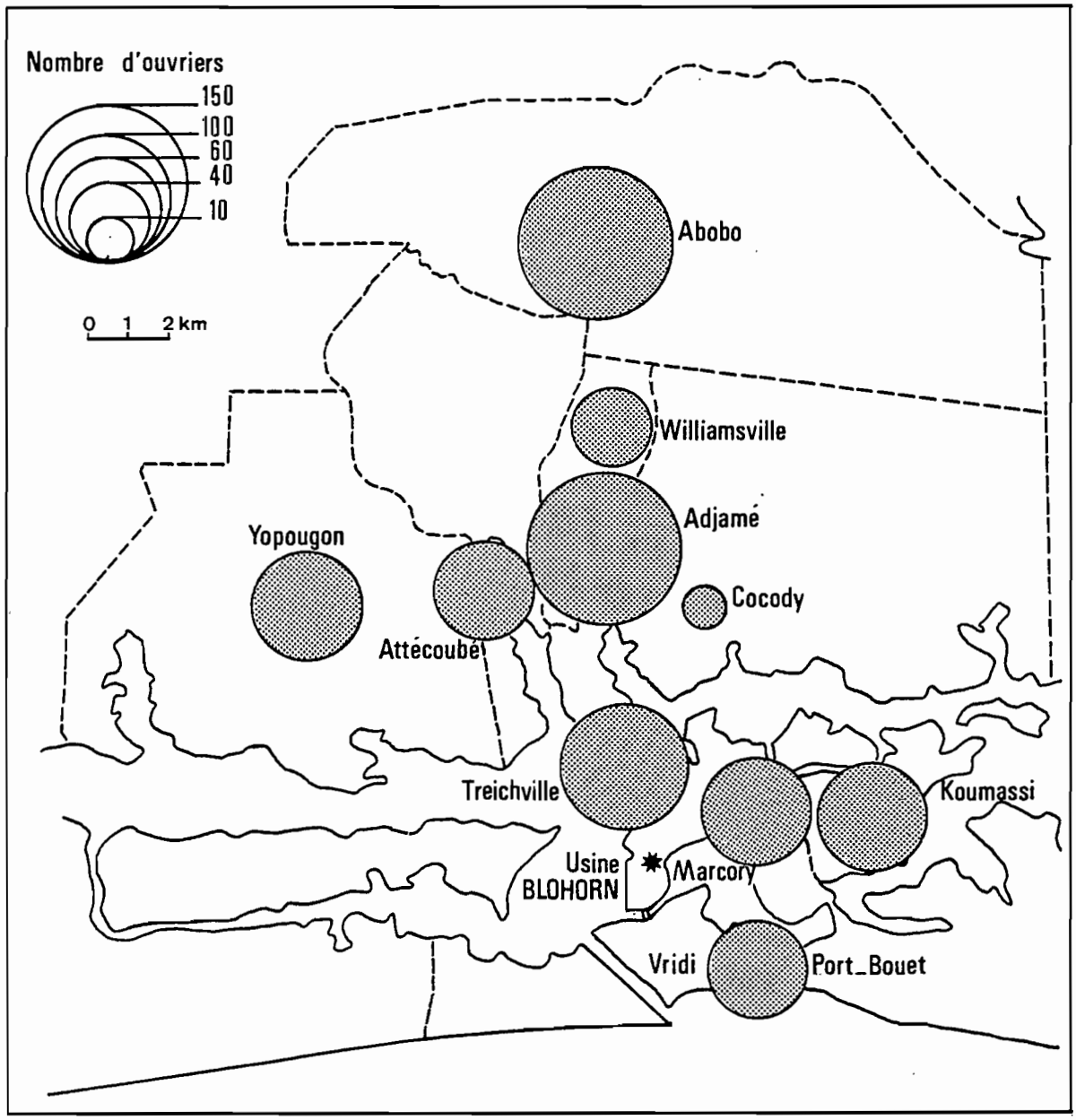


FIG.95

. L'observation des provenances à partir des lieux de travail permet de souligner d'une part leur diversité, d'autre part la longueur des trajets effectués quotidiennement.

Près de la moitié des salariés enquêtés à Vridi habitent Koumassi, Abobo et Yopougon, et la répartition des lieux d'habitat de la totalité des effectifs africains de l'huilerie savonnerie BLOHORN est une bonne illustration de la diversité des provenances. Si 53,4% des ouvriers et employés travaillant dans les anciennes zones industrielles de l'île de Petit-Bassam résident également dans le périmètre insulaire, aucun d'entre eux ne loge dans les zones 2, 3 et 4, plus du quart viennent de Koumassi et près du tiers résident à Abobo et Yopougon. En menant l'investigation à partir des lieux d'habitat, les conclusions sont identiques : à l'exception des salariés habitant Yopougon et dont les deux tiers travaillent dans la zone industrielle de Banco-Nord, les destinations sont diverses et les distances importantes : un quart seulement des ouvriers et employés habitant Koumassi est employé dans la zone industrielle proche et près du tiers se rend quotidiennement à Vridi distant de 8 km à vol d'oiseau ; 41,1% des abobolais travaillent à Vridi, distant d'environ 20 km , 35,3% dans l'île de Petit-Bassam et 14,7% à Koumassi (plus de 18km en ligne droite).

A ces multiples distorsions entre lieux de travail et lieux d'habitat correspondent des migrations quotidiennes complexes, caractérisées par un ample mouvement entre le Nord et le Sud des ponts, puisque près de 2 salariés sur 3 résidant au Nord travaillent au Sud, et par une multiplication des trajets dans la partie méridionale de l'agglomération.

Tableau 117 Les disparités habitat-emploi entre le Nord et le Sud des ponts (Abidjan 1982, 250 salariés enquêtés).

		Travaillant au Sud		:	Travaillant au Nord
Salariés habitant au Sud	111 (100%)	45,1%	108 (97,3%)	:	3 (2,7%)
Salariés habitant au Nord	135 (100%)	54,9%	84 (64,2%)	:	51 (37,8%)
Total	246*	100,0	192	:	54

* Non compris 2 salariés habitant à Grand-Bassam, 1 à Bingerville, 1 à Anyama.

Cette situation n'est pas nouvelle : A. HAUHOUOT décrivait déjà la complexité des migrations quotidiennes de travail au début des années soixante-dix (1), et les Perspectives décennales de développement d'Abidjan ont largement insisté sur les déséquilibres entre la répartition de l'emploi fourni par les établissements dits "modernes" et celle de la population active. Ainsi, en 1976, près de la moitié des 95 600 emplois (2) offerts par les 730 entreprises dénommées "grands établissements" (3) étaient-ils localisés au Sud des ponts, alors que plus de 60% des abidjanais habitaient au Nord. Certes, ce déséquilibre était relativement compensé par la distribution des 31 840 emplois de la fonction publique (55% au Plateau, 16% à Cocody)

---

(1) A. HAUHOUOT, 1974

(2) Dont 18 700 emplois dans le BTP, 12 250 dans le commerce et 27 720 dans l'industrie.

(3) Hors fonction publique qui regroupait alors 31 840 emplois.

LOCALISATION DES EMPLOIS DU SECTEUR MODERNE A ABIDJAN - 1984 -

LOCALISATION PAR QUARTIER EN 1984 Zones d'implantation	ETABLISSEMENTS		EMPLOIS		Taille moyenne des établissements
	effectifs	%	effectifs	%	
COMMUNE DU PLATEAU	559	21,3	37 049	27,6	66
Treichville	222	8,5	3 653	2,7	16
Zones 1 et 2	92	3,5	3 907	2,9	42
Zone 3	112	4,3	7 152	5,3	64
Zone portuaire	128	4,9	26 508	19,7	207
COMMUNE DE TREICHVILLE	554	21,1	41 250	30,7	75
Marcory-Anoumabo	153	5,8	2 777	2,1	18
Zone 4	226	8,6	11 095	8,3	49
Biétri	61	2,3	2 049	1,5	34
COMMUNE DE MARCORY	440	16,7	15 921	11,9	36
COMMUNE DE KOUMASSI	149	5,7	3 418	2,5	23
Port-Bouët	24	0,9	2 087	1,6	87
Vridi	127	4,8	12 522	9,3	99
COMMUNE DE PORT-BOUET	151	5,7	14 609	10,9	97
Adjamé	363	13,8	3 572	2,7	10
Williamsville, route Abobo	20	0,8	2 213	1,6	111
COMMUNE D'ADJAME	383	14,6	5 785	4,3	15
Cocody	83	3,2	5 562	4,1	67
Riviera	16	0,6	369	0,3	23
Les Deux Plateaux	62	2,4	670	0,5	11
COMMUNE DE COCODY	161	6,1	6 601	4,9	41
COMMUNE D'ABOBO	58	2,2	335	0,2	6
Attécoubé	11	0,4	332	0,2	30
Locodjoro, Abobo-Doumé	4	0,2	209	0,2	52
COMMUNE D'ATTECOUBE	15	0,6	541	0,4	36
COMMUNE DE YOPOUGON	137	5,2	5 028	3,7	37
Route Dabou, (environ d'Ibidjan)	17	0,6	3 912	2,8	224
TOTAL ABIDJAN	2 625	100,0	134 349	100,0	51

SOURCE : A.U.A.

(les surfaces des cercles sont proportionnelles au nombre d'emplois)

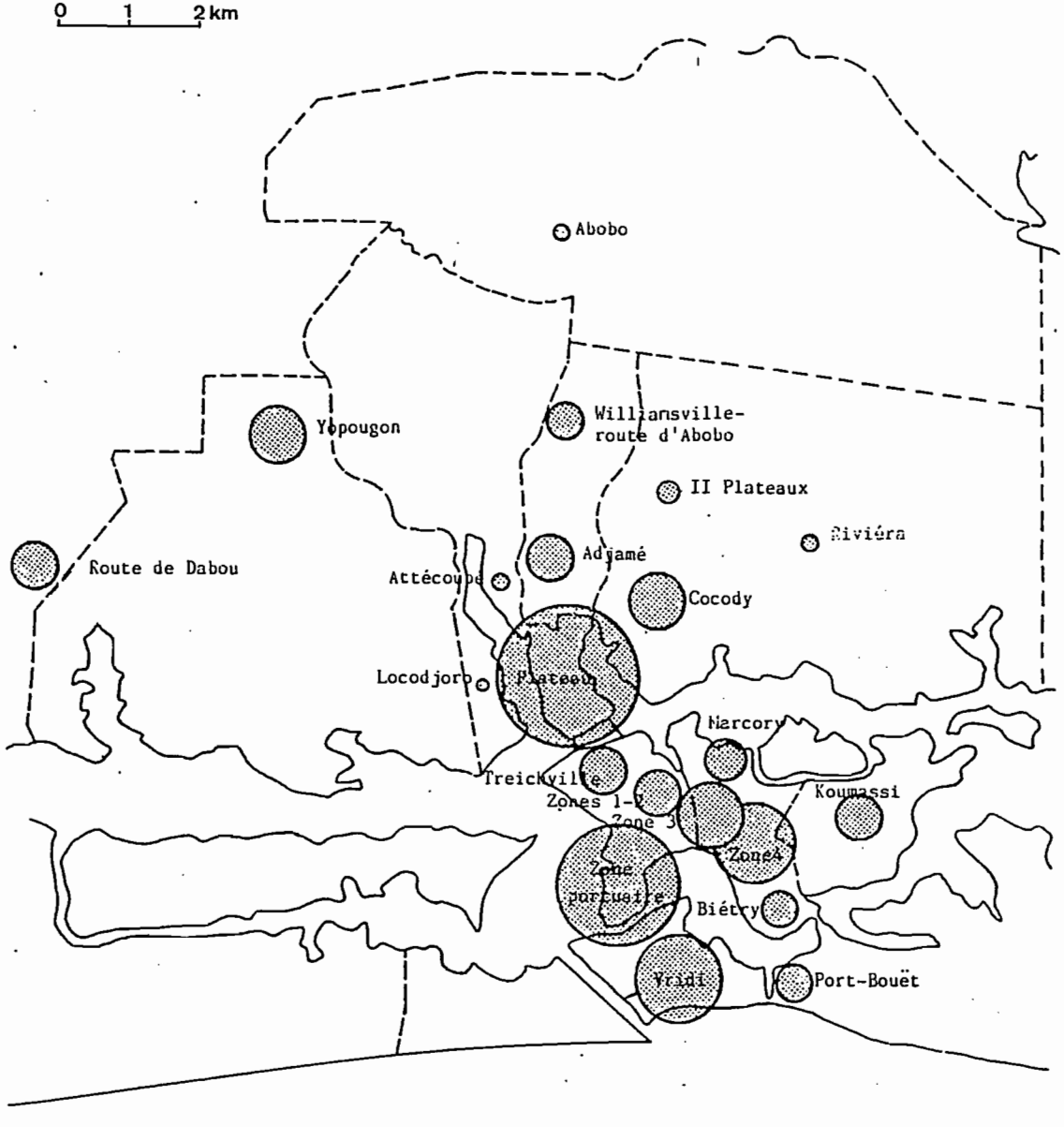


FIG. 96

et surtout par celle des 145 000 emplois dits "liés à la population" (1). Au total, les 289 000 emplois étaient assez bien distribués entre le Nord (55,4%) et le Sud (44,6%) des ponts, mais pour les salariés, et singulièrement ceux de l'industrie, le déséquilibre majeur demeure, et rien ne permet de déceler une inversion dix ans plus tard: au contraire, entre 1982 et 1985, 15 établissements industriels de Banco-Nord ont perdu 1 115 emplois (2) et un inventaire des emplois salariés du secteur non public dit moderne en 1984 montre qu'à cette date, la partie méridionale de la ville concentrait 2 emplois sur 3.

Pour se rendre au travail en parcourant de nombreux kilomètres, ouvriers et employés disposent d'abord des lignes d'autobus de la SOTRA (3) qu'ils utilisent massivement (4) et relativement plus que la plupart des abidjanais, lesquels, en 1981, pour leurs déplacements motorisés, utilisaient aussi plutôt les transports collectifs (52%) que les taxis urbains et les voitures particulières (48% - 5 -). Sept ans plus tôt, la structure des déplacements était exactement inverse, puisque les voitures particulières (39%) et les taxis-compteurs urbains, (13%) assuraient la majorité des voyages journaliers. Cette inversion est le produit d'un remarquable effort d'équipement (43 autobus en 1961, 1203 véhicules en 1981) et de déploiement spatial d'un réseau comprenant 74 lignes et 9 dépôts en 1981, auxquel il faut ajouter la batellerie lagunaire lancée en décembre 1980, dont le succès fut immédiat : 45 bateaux-bus

---

(1) Dont environ 50 000 pour les petits et moyens établissements, 39 000 pour les activités de marché, 25 000 pour les activités de rue, 32 000 pour les services domestiques et 17 000 emplois ruraux.

(2) J. QUENNEC, 1985.

(3) Société de transports abidjanais ; société d'économie mixte (Etat ivoirien : 60%; Renault-Véhicules-Industriels 40%).

(4) 63,2% se rendent au travail soit en utilisant l'autobus seul (51,6%) soit en l'associant à d'autres moyens de transports (bus+gbaka = 1,6% ; bus+bateau-bus = 2,0% ; bus+taxi = 4,0%; bus+véhicule de l'usine =3,6% ; bus+ voiture commune = 0,4%).

(5) Source : BCET, 1983.

sillonnaient la lagune en 1985 entre les gares du Plateau, de Treichville et d'Abobodoumé, qui sont connectées à un réseau d'autobus de rabattement. Disposant entre 1964 et 1987 d'un monopole de droit, mais non partout de fait, sur les transports collectifs urbains, la SOTRA a mis en oeuvre un projet moderniste qui a conduit au doublement du volume de passagers transportés annuellement entre 1975 et 1981. L'élimination progressive et difficile des anciens "1000 kg" dénommés "gbakas", terme dioula désignant un "tacot" (1) ou une "guimbarde" arborant fièrement défis, constats amers ou professions de foi (ainsi peut-on fréquemment lire sur les carrosseries des expressions devenues classiques comme "S'en fout la mort" , "Pauvre a toujours tort", "Dieu est grand", "Bonne chance"), la multiplication des lignes d'autobus et les accords passés dans certaines entreprises industrielles pour obtenir des cartes mensuelles SOTRA à des tarifs préférentiels ont favorisé une utilisation de plus en plus intense des véhicules de la SOTRA, qui résulte tout autant de l'effort de modernisation engagé que de l'élimination volontariste des transporteurs privés désormais relégués dans les aires périphériques. Au centre-ville comme dans la plupart des communes, sauf à Abobo, à Yopougon et dans certains espaces habités de la commune d' Attécoubé (Locodjoro, Abobodoumé) et de Cocody (Blokosso) l'acteur public a fini par imposer la loi et le projet moderniste adoptés en 1964. Les conditions de transport sont-elles pour autant satisfaisantes? Au vu des réponses obtenues, tant du côté des entrepreneurs que de celui des ouvriers et employés, la question n'est pas inutile. A la nature des appréciations des employeurs (rappelons que 72,9% d'entre eux jugeaient médiocres ou insuffisantes les modalités de fonctionnement des autobus en 1982) font écho les propos des salariés, souvent relayés par la presse nationale (2) dénonçant avec virulence les mauvaises

---

(1) D'après AKA KOUADIO AKOU, 1986. Selon H. BERRON, 1980; "Gbaka" provient d'un mot baoulé signifiant panier.

(2) Voir en particulier les coupures de presse reproduites dans les travaux sur Yopougon (A. YAPI DIAHOU, 1981).

conditions de voyage (véhicules surchargés, horaires non respectés, fantaisies des chauffeurs) et le mépris dans lequel la SOTRA tient les usagers. De surcroît, les zones industrielles sont mal desservies, moins du fait de la configuration générale des lignes qu'en raison des horaires, les autobus rentrant au dépôt à partir de 22 heures, voire avant, ce qui ne les rend guère utilisables par le personnel des entreprises fonctionnant en 3x8 et posté la nuit.

Les déficiences horaires ont conduit les chefs d'entreprise à opter soit pour l'organisation d'un système de transport propre aux établissements industriels, soit pour la mise en place d'un système d'aide financière aux transports autres que ceux assurés par la SOTRA. A la première solution se sont ralliées des entreprises comme la MAC (Manufacture Africaine du Cycle), localisée à Vridi, et dont les responsables estiment que le coût de fonctionnement des 3 véhicules de ramassage, qui suivent des circuits joignant des points de ralliement principaux, est inférieur aux gains de productivité réalisés grâce au strict respect des horaires. A la seconde possibilité correspond le choix effectué par les dirigeants de la chocolaterie CHOCODI (1), également localisée à Vridi. Alors que les agents de maîtrise ont droit à 100 litres d'essence par mois, payés en espèces, les ouvriers et employés postés la nuit ou le dimanche perçoivent individuellement 500 F. CFA/jour en plus de la carte permanente mensuelle SOTRA leur permettant de circuler à toute heure sur le réseau d'autobus (12 800 F. CFA en 1986 réglés par l'entreprise) ; ainsi ceux qui habitent Abobo, Yopougon ou Koumassi peuvent-ils se grouper pour venir à l'usine ou rentrer chez eux en taxi-compteur et respecter les horaires des équipes de nuit (22H30 - 6H30). Toutefois, ces accords passés à l'échelle de l'établissement ne

---

(1) Source : enquêtes à l'usine CHOCODI, communiquées par AKA KOUADIO AKOU (1986).

renvoient nullement à une règle générale et pour la majorité des salariés postés dans les équipes de nuit ou du matin, le respect des horaires de travail est d'abord et avant tout dépendant de la plus ou moins grande régularité de la desserte des zones industrielles par les véhicules de la SOTRA. Or cette desserte, malgré la mise en service de la batellerie lagunaire, demeure placée sous la contrainte du site urbain : franchir les deux ponts n'est jamais facile, et si la création de couloirs réservés aux autobus et l'ouverture d'autoroutes intra-urbaines (1) ont nettement amélioré la circulation, il est toujours difficile de passer du Plateau à Treichville aux heures de pointe (2), tout accident provoquant des retards parfois considérables.

A cette dépendance s'ajoute l'inégal déploiement des lignes d'autobus à travers la cité. Les aires périphériques, en particulier Abobo et Yopougon, demeurent moins bien desservies que le reste de l'espace urbain, et cette moindre emprise de la SOTRA profite aux propriétaires de "gbakas" et de taxi-compteurs dont les véhicules sillonnent légalement ou illégalement la périphérie spatiale. Les salariés ne peuvent sérieusement compter sur le transport ferroviaire. Certes, une navette dite "ouvrière" relie Anyama à Treichville en faisant halte à Abobo, Agban et Abidjan-Plateau, mais l'offre de transport est dérisoire (en 1986, 4 voitures soit au total 272 places) et la navette, prise d'assaut, ne dépasse plus Treichville depuis la fin des années soixante . Pour se rendre à Vridi ou à Koumassi, il faut donc reprendre le réseau SOTRA, et comme les autobus sont bondés, mieux vaut tenter d'y accéder en

---

(1) Entre 1982 et 1986 ont été ouvertes en particulier les voies express Zone 3 - Pont de Gaulle et le boulevard lagunaire Ouest directement connecté à la voie express occidentale menant à l'autoroute du Nord.

(2) En 1980, l'axe Nord-Sud Adjamé-Plateau supportait 22 000 voyageurs/h de pointe ; projection 1990 : 40 000 voyageurs/h de pointe. (Source: Plan 1981-1985).

tête de ligne que d'emprunter la navette ferroviaire. Le doublement de la voie ferrée entre Abidjan-Plateau et Anyama a été entrepris en 1978, mais le projet de réalisation d'un système ferroviaire urbain, type métro aérien, étudié par la SOFRETU, filiale de la RATP, n'a pu être mis en oeuvre en raison de l'ampleur des engagements financiers nécessaires (1). Les salariés résidant dans les quartiers mal desservis par la SOTRA ou dont les domiciles sont éloignés des principales têtes de ligne ont donc recours aux "gbakas" et aux taxis-compteurs dont les propriétaires ont reçu, en compensation de l'octroi du monopole des transports en commun à la SOTRA, des autorisations de transport sur les lignes dites "non urbaines" et le droit d'acheter des vignettes d'exploitation de véhicules automobiles. Mais la notion de "ligne non urbaine" est floue, et même définie à partir des limites administratives, elle demeure contournable. En principe, les "gbakas" sont autorisés à circuler à partir des gares routières de Koumassi, Treichville et Adjamé. Des deux premières, ils peuvent se rendre respectivement à Port-Bouët et à Grand-Bassam. D'Adjamé partent théoriquement 8 parcours officiels dont 2 sont identiques à ceux de la SOTRA : sur les lignes Adjamé-Abobo et Adjamé-Yopougon, il y a donc entorse au monopole public. De plus, certains transporteurs privés obtiennent des autorisations de transport interurbain occasionnelles, qu'ils mettent à profit pour concurrencer victorieusement le réseau SOTRA. Aussi, sur les parcours Adjamé-Yopougon et Adjamé-Abobo, les gbakas transportaient-ils, en 1983, plus de voyageurs que la SOTRA (soit 207 000/jour contre 168 000/jour) avec des taux de remplissage moyens

---

(1) Soit 40 milliards F. CFA 1980, avec une ligne Abobo-CHU de Treichville (17km) desservant 9 stations grâce à 13 trains de 6 voitures (1000 voyageurs), les ateliers d'entretien du matériel roulant étant localisés à Abobo.
Source : Plan 1981-1985, tome II, vol. 2, p. 711.

bien plus élevés, (75% contre 45% - 1-) des rotations plus rapides (3 à 4 tours à 1'heure de pointe) et une circulation intense, la nuit comme le dimanche, des 450 à 500 véhicules de 15 à 22 places.

Mais qu'ils empruntent l'autobus seul ou qu'ils associent divers moyens de transport, les salariés de l'industrie passent pour la majorité en moyenne plus d'une heure par jour, pour près d'un tiers plus d'1h30 et pour un dixième plus de 2 heures sur les trajets entre domiciles et lieux de travail, avec de fortes accentuations des temps de parcours vers Vridi (4% des travailleurs perdent plus d'1 h 30) et Koumassi (71,4% perdent plus d'une heure). Ces moyennes sont beaucoup plus importantes que celles relevées par P.L. ESPARRE en 1961-1962 (22% des salariés mettaient alors plus d'1 heure) en un temps où la ville, il est vrai, n'avait pas les dimensions actuelles. Certes, ces temps ne sont guère inférieurs à ceux généralement observés dans les grandes villes de nombreux pays industrialisés, mais outre les différences qualitatives des services offerts, aucune aliénation du temps de vie ne saurait trouver sa justification dans l'existence d'une aliénation similaire ou comparable ailleurs.

2) <u>Un habitat qui n'est ni le plus précaire, ni le plus pauvre</u>.

L'habitat des ouvriers et employés de l'industrie manufacturière ne peut être décrit et caractérisé sans recourir à une typologie du construit abidjanais permettant de comprendre en quoi cet habitat est, ou non, d'une part spécifique et d'autre part révélateur d'éventuelles stratégies conduites en ville par les salariés. Pour ce faire, et

---

(1) Source : BCET, 1983.

sans s'y attarder trop longuement, il convient de rappeler préalablement dans quelles conditions a été produit le bâti urbain (1) et d'identifier les principales composantes de la typologie utilisée.

- Le projet urbain ivoirien et les catégories d'habitat.

A l'Indépendance, le nouveau pouvoir d'Etat hérita d'une ville-capitale issue du choc colonial et dont l'organisation témoignait de la mise en oeuvre du projet hygiéniste ségrégatif initial excluant les africains, des inflexions contemporaines de la nouvelle politique coloniale d'après-guerre en matière d'habitat social intégrant les "évolués", et du développement de formes construites illégales, non maîtrisées ou tolérées par l'administration. En 1963, près de 78% des citadins logeaient dans l'habitat dit "évolutif" loti, au bâti en dur, ainsi que dans l'habitat dit "traditionnel", terme amalgamant les bâtis sommaires, édifiés illégalement avec des planches et des matériaux de récupération, et les anciens villages ébrié englobés dans l'aire urbanisée ; environ 16% d'abidjanais résidaient dans un habitat collectif amélioré réalisé par des sociétés immobilières publiques et privées, et 6% occupaient un habitat de "standing" composé de villas et d'immeubles.

Pour faire face au défi du nombre et aux exigences d'une stratégie de développement mettant l'accent sur une politique sociale hardie, les dirigeants ivoiriens adoptèrent un projet urbain résolument moderniste, dont l'objectif consistait à faire disparaître les "taudis" (expression vague mais désignant l'habitat produit hors des normes officielles) en une décennie, en construisant

---

(1) Sur ce problème : P. HAERINGER, 1969 et 1985; M. ARMAND, 1984; A. MANOU-SAVINA, 1985 ; P. ANTOINE, A. DUBRESSON, A. MANOU-SAVINA, 1987.

une ville pour tous les Ivoiriens. Fondé sur une échelle de modernisation aux deux bouts de laquelle se trouventen bas l'habitat évolutif de cour, en haut la villa symbolisant la réussite sociale, le projet urbain s'inscrit au milieu de cette stratification : la lutte contre les taudis privilégie la création d'un parc public de logements de qualité, à objectifs sociaux, c'est à dire destinés à satisfaire la demande et à répondre aux moyens financiers des plus déshérités, qui constituent la majorité de la population. Du bilan de deux décennies d'un effort incomparable en Afrique du l'Ouest francophone, qui donne à la ville une physionomie inconnue ailleurs, sauf peut être à Lagos, il ressort cependant que la réalité abidjanaise n'est pas celle des attendus du projet urbain : en 1985, la ville des cours, légale ou illégale, regroupe encore 7 citadins sur 10. Elle n'est certes pas assimilable, nous le constaterons, aux bidonvilles misérables des cités latino-américaines ou asiatiques, mais elle n'est pas non plus conforme au dessein urbanistique du pouvoir d'Etat.

S'agit-il simplement d'une incapacité à gagner la course de vitesse contre l'impressionnante croissance démographique et d'une question de moyens financiers? Certes, le tarissement de ceux-ci au début des années quatre-vingts et l'exceptionnelle durée de celle-là depuis 1950 ont pesé sur le décrochage entre l'offre publique et la demande du plus grand nombre comme sur le devenir du projet. Mais nous avons montré, avec d'autres (1), que la logique des choix opérés et les pratiques d'attribution était contradictoires avec les objectifs affichés : l'adoption de normes d'équipement élevées à fonctionnement onéreux, le laisser-faire, l'octroi de privilèges et l'appropriation de rentes par les catégories sociales aisées et moyennes, ont concouru à l'exclusion de la majorité des citadins des logements publics dits sociaux et même

---

(1) A. MANOU et al. 1985; P. ANTOINE, A. DUBRESSON, A. MANOU-SAVINA, 1987.

de nombreuses parcelles équipées mais non construites et revendues à prix coûtant. Comme celles des logements économiques, les attributions de parcelles ont constitué un moyen d'élargissement de la clientèle du pouvoir d'Etat, que M. COHEN a longuement analysé (1): la politisation du système d'attribution, les choix opérés en faveur des membres de l'administration et des nouvelles catégories sociales "moyennes", les modalités de cession à un prix sans rapport avec le marché et largement subventionné, les possibilités de réalisation de plus-value foncière sont à l'origine d'un accaparement des parcelles constructibles par une minorité de citadins. Tout le système de financement mis en place pour la construction de logements économiques et la production de parcelles à bâtir a contribué à un transfert de capitaux au bénéfice d'une clientèle trouvant dans cette assise foncière des bases d'enrichissement (2).

En 1985, 23% des abidjanais résidaient dans le parc logement des sociétés immobilières publiques ou privées, 6% logeaient dans l'habitat de "standing" et 71% dans l'habitat de cour (50% dans les cours en dur, 21% dans l'habitat sommaire). Légales ou illégales, les cours sont construites, en dur ou non, par des citadins, à la différence du parc logement édifié par les sociétés immobilières, les villas pouvant relever d'un procès de production légal et de la promotion immobilière comme d'un procès illégal dont les acteurs sont des constructeurs privés aux origines très diverses (propriétaires coutumiers, fonctionnaires constituant des portefeuilles fonciers, petits entrepreneurs-3).

---

(1) M. COHEN, 1974.

(2) A. MANOU-SAVINA et al., 1985.

(3) P. CAZAMAJOR, 1981

Cet enchevêtrement des caractéristiques juridiques, morphologiques et sociales du bâti urbain ne rend guère aisée l'élaboration d'une typologie de l'habitat, au point que les divers bureaux d'étude qui depuis 1960 oeuvrent dans la métropole n'ont jamais réussi à harmoniser leurs catégories d'analyse fondées tantôt sur le statut juridique des constructions, tantôt sur des critères d'équipement et le plus souvent sur des tentatives multiples de croisements complexes (1). Toujours empreintes de subjectivité et rarement neutres, les catégories disponibles ne facilitent ni les comparaisons ni les regards diachroniques. Aussi faut-il procéder à un choix, certes arbitraire mais simple; en retenant des critères de genèse et de morphologie repérables dans la durée (enquête SEMA de 1963, EPR de 1978-1979) et permettant quelques comparaisons, quatre types d'habitat peuvent être définis ; l'habitat de haut et moyen "standing" (2), l'habitat économique moderne, les cours communes construites en dur et l'habitat sommaire (baraques et matériaux de récupération), les deux derniers types constituant l'habitat de cour, parfois dénommé habitat évolutif du fait de sa plasticité. Distribués par rapport aux catégories ainsi délimitées, les résultats de l'enquête sur les 250 salariés montrent d'abord que près des deux tiers habitent des cours communes en dur, plus du quart logent dans l'habitat économique moderne et moins de 10% occupent des bâtis sommaires. L'habitat ouvrier n'est donc, à priori, ni le plus précaire ni le plus pauvre, et ses caractéristiques sont différentes de celles du début des années soixante : 61% des ouvriers habitaient alors des cours en maçonnerie améliorée, 29% des baraques, 7% des constructions en banco et en torchis, et 3% des édifices en matériaux de récupération.

---

(1) Dont l'exemple le plus achevé est celui du BCEOM-BNETD (1974) qui aboutit à distinguer pas moins de 36 catégories d'habitat.

(2) Limite basse : duplex type SOPIM.

TABLEAU 118 TYPES D'HABITAT OCCUPES PAR LES SALARIES DE L'INDUSTRIE

TYPES D'HABITAT		IVOIRIENS MIGRANTS	%	IVOIRIENS NES A ABIDJAN	%	TOTAL IVOIRIENS	%	ETRANGERS	%	TOTAL	%
Logements économiques modernes	%	86,4		7,6				6,0		100	
		57		5		62		4		66	26,40
			29,8		45,5		30,7		8,3		
Cours communes (Habitat évolutif)	%	75,6		3,8				20,6		100	
		121		6		127		33		160	64,00
			63,4		54,5		62,9		68,8		
Habitat sommaire	%	54,2		0				45,8		100	
		13		0		13		11		24	9,60
			6,8		0		6,4		22,9		
TOTAL		191	100	11	100	202	100	48	100	250	100,00

TABLEAU 119 HABITAT DES SALARIES QUALIFIES ET NON QUALIFIES DE L'INDUSTRIE

	Habitat économique	Habitat évolutif	Habitat sommaire	TOTAL
Nombre de ménages	11 700	39 500	7 200	58.400
%	20,0	67,7	12,3	100

Source : Communication de P. ANTOINE; Exploitation de la strate Abidjan de l'EPR 1978-1979, croisement catégories socio-professionnelles/type d'habitat.

TABLEAU 120 STATUT DES RESIDENTS PAR TYPES D'HABITAT

	Propriétaires			Locataires et sous locataires			Hébergés			
	Iv. migr.	Iv. Abj.	Etr.	Iv. migr.	Iv. Abj.	Etr.	Iv. migr.	Iv. Abj.	Etr.	
Logements économiques d'Etat	1	-	1	49	3	3	7	2		66
Cours communes	3	3	-	110	2	33	8	1		160
Habitat sommaire	1		1	11		7			3	24
TOTAL	5	3	2	170	5	43	16	3	3	250
	← 10 = 4,0 %			× 218 = 87,2 %			× 22 = 8,8 %			> 100 %

L'évolution est confirmée par l'exploitation de la strate Abidjan de l'EPR 1978-1979 et d'après laquelle 20,0% des salariés qualifiés et non qualifiés de l'industrie résidaient dans l'habitat économique moderne, 67,7% dans l'habitat évolutif et 12,3% dans l'habitat sommaire (1). Deuxième enseignement majeur de l'enquête, le poids du phénomène locatif : 87,2% des ouvriers et employés interrogés sont locataires ou sous-locataires, 8,8% sont hébergés et 4,0% seulement sont propriétaires. Mais mieux comprendre les conditions d'habitat implique une approche plus fine qu'une simple distinction catégorielle des construits.

- Cours, logements économiques et lotissements équipés : le cadre bâti.

. Comme la majorité des citadins, les salariés de l'industrie habitent des cours communes, mais ils sont relativement plus présents dans les cours construites en dur (64,0%) où logeaient en 1978-1979 52,0% à 58,5% de la population selon l'enquête budget-consommation ou l'EPR, et la moitié des abidjanais en 1985 d'après les données du recensement électoral recomposées par A. MANOU-SAVINA.

La cour commune est un espace différencié, dont le caractère légal ou illégal de l'assise foncière n'a pas de rapport simple avec la nature du bâti, puisque la plupart des cours illégales construites en dur sont identiques à celles construites conformément aux termes de la loi, de sorte qu'il est bien souvent impossible de distinguer les unes des autres dans le paysage urbain. Les tailles des parcelles sont certes variables (400 m² dans les lotissements administratifs de base réalisés entre 1929 et 1950, 500 m² à Adjamé-Fraternité, 200 à 400 m² à Koumassi, 300 à

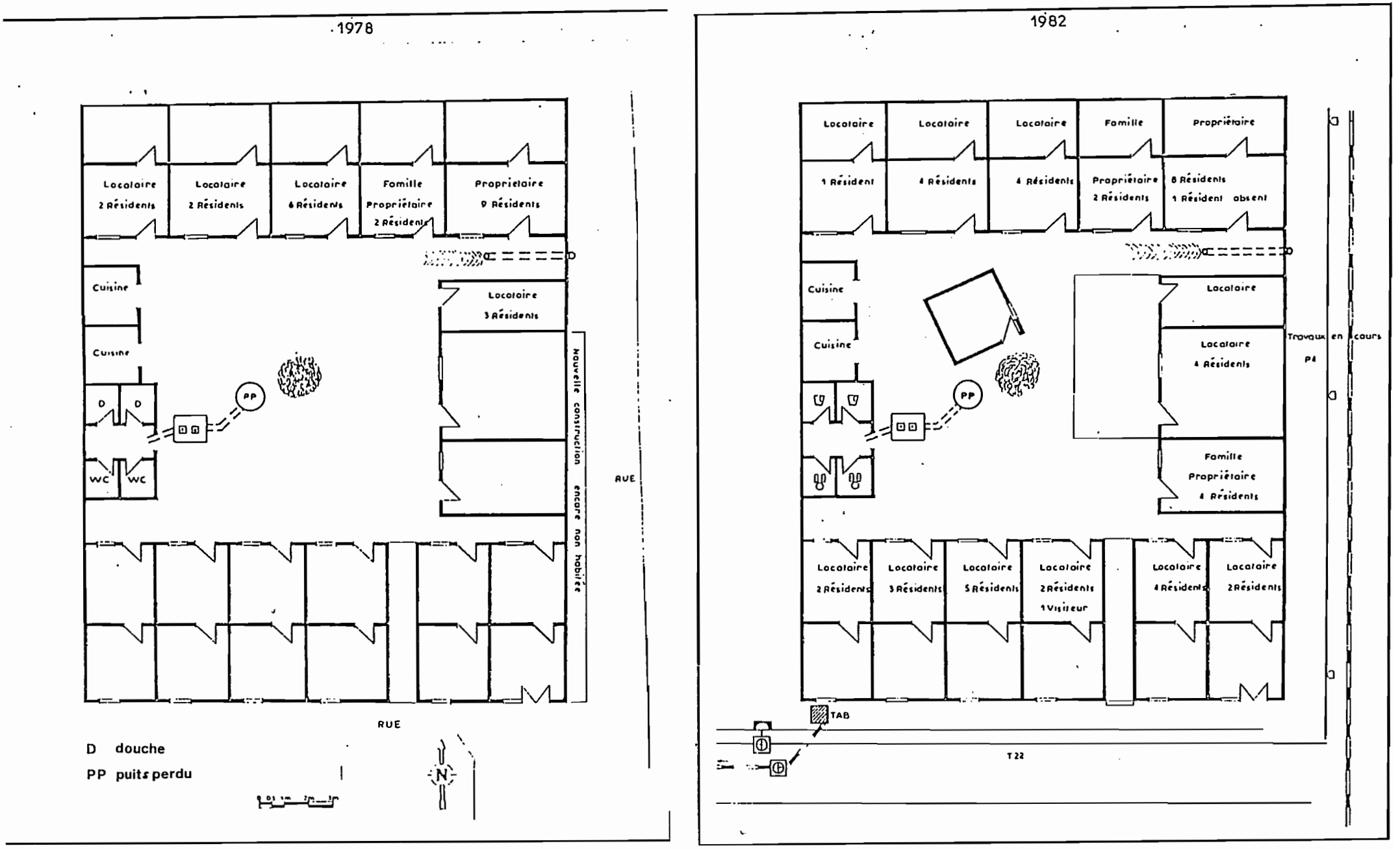
---

(1) Croisement des CSP par type d'habitat effectué et communiqué par P. ANTOINE.

700 m² à Attécoubé, 100 à 150 m² sur les plates-formes de "recasement") et généralement supérieures dans les lotissements privés, mais il est très difficile, sauf dans certains sites théoriquement inconstructibles, d'identifier à partir des tailles de parcelle le statut juridique des cours. L'existence de ces dernières procède de trois modes d'accès au sol, l'un légal par attribution d'une parcelle sur lotissement administratif, les deux autres illégaux par accès à un lotissement clandestin entrepris par les propriétaires coutumiers ou par installation hors lotissement légal ou illégal sur des terrains insalubres non construits.

A l'échelle de la parcelle, l'organisation de l'espace dénommé "cour commune" est fondée sur la séparation entre une partie construite, bâtiments d'habitation et dépendances (sanitaires et cuisines) et une aire laissée libre, cimentée ou non, le plus souvent arborée, et généralement située au centre de la parcelle, la "cour" stricto-sensu. Les unités d'habitation, construites en rez-de-chaussée sur deux des côtés de la parcelle, se font face ; elles comprennent des séries de pièces contigües ne communiquant pas entre elles. Ces pièces constituent des logements, qui peuvent correspondre à une seule pièce appelée "entrée-coucher", plus fréquemment à deux pièces, la "chambre-salon". A l'extérieur des logements se trouvent les dépendances édifiées sur les autres côtés de la parcelle : les cuisines, de petite taille, servent surtout à entreposer les fourneaux et à abriter les préparatrices de plats lors des fortes pluies ; les sanitaires, comme les cuisines, ne correspondent jamais au nombre de logements, et les dépendances sont donc utilisées communément par l'ensemble des résidents. Dépendances et logements ouvrent sur la cour, plus ou moins vaste selon les cas et l'attitude spéculative du propriétaire. Logements, artisanat et commerce sont très souvent associés

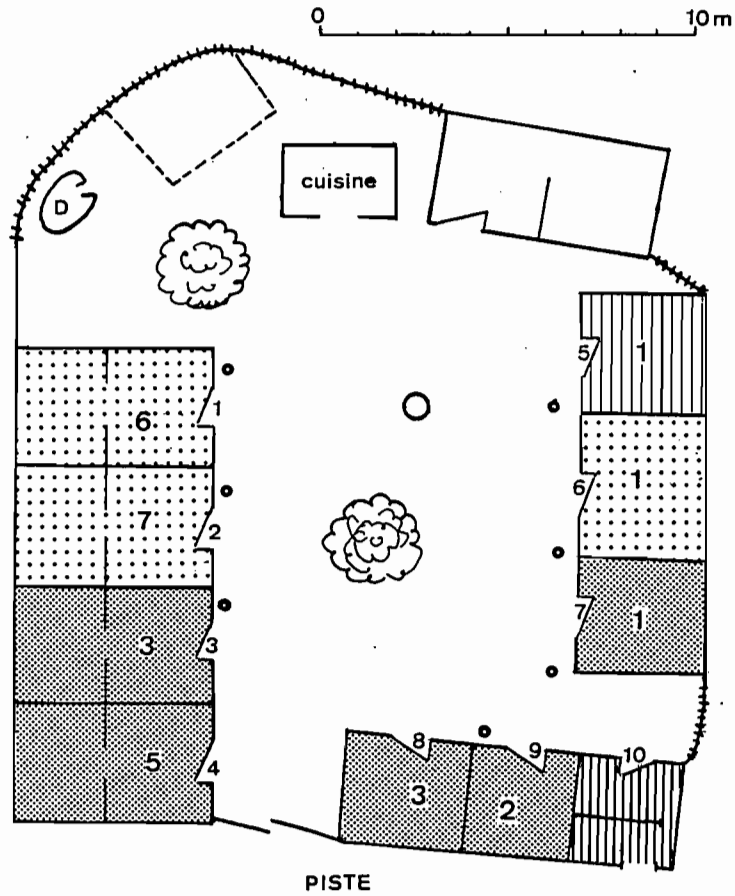
LA COUR DE KOFFI K., ABOBO_GARE



SOURCE : d'après A. MANOU_SAVINA, 1982

FIG. 97

LA COUR DE FELIX F., ANOUMABO



PISTE

BURKINABE

Bissa

Mossi

BENINOIS

SENEGALAIS

6 Nombre de résidents

Puits

Fûts et réserves d'eau

Manguier

Douchière

Clôture en papo

Parois et cloisons en planche

Chambre-salon en construction (coupé-loué)

1 Manœuvre
2 Ouvrier
3 Ouvrier
4 Mécanicien
5 Tailleur
6 Fleuriste
7 Jardinier
8 Jardinier
9 Vulcanisateur
10 Boutiquier (produits alimentaires, cigarettes, piles électriques)

FIG. 98

sur une même parcelle, soit sous forme d'adjonction d'une baraque ou d'une construction en tôle louée à un commerçant (1), soit sous forme d'intégration au bâti en dur, des pièces étant louées à des tailleurs ou des réparateurs par exemple. Devant la porte d'entrée, à l'extérieur de la parcelle, l'espace public est utilisé comme lieu de réunions, terrain de jeux pour les enfants, mais certaines activités domestiques, lessive, toilette des jeunes enfants, coupe du bois de chauffe peuvent aussi y être exercées, et il n'est pas rare que la portion de rue attenante serve d'entrepôt, voire soit annexée par l'édification de sanitaires et d'apatams (abris). La cour d'Abobo-gare dans laquelle réside Koffi K., tisserand à FILTISAC, dont la famille occupe une "chambre-salon", est un bon exemple de cadre bâti en dur dans lequel logent plus de 6 salariés de l'industrie sur 10 (fig. 97). Plus lâches, moins géométriquement ordonnées, les cours construites en bois n'en répondent pas moins à des principes d'organisation comparables (2), ainsi qu'en témoigne la cour d' Anoumabo où habite Félix F., manoeuvre à la MIAM (fig. 98).

Comme à Douala et à Kinshasa (3), la production du bâti est caractérisée par une dissociation entre la fonction de maître d'ouvrage, remplie par le propriétaire, et celle de constructeur : l'acte de production du bâti est l'affaire de tâcherons, c'est à dire d'artisans rémunérés selon un montant et des modalités négociés avec le propriétaire de la parcelle à construire. Peu nombreux sont en effet les propriétaires qui ont eux-mêmes, ou avec l'aide direct de parents ou d'amis, édifié leurs cours, mais qu'il s'agisse de construire en parpaing ou en bois, c'est bien de la filière artisanale que sont issus les édifices. Pour construire les cours en bois, les propriétaires ou leurs tâcherons ont longtemps utilisé les sous-produits de l'activité portuaire : les caisses rachetées étaient démontées et les morceaux servaient à confectionner des assemblages successifs.

---

(1) Parfois c'est l'emplacement non construit qui est loué, le commerçant édifiant lui-même sa boutique.

(2) A. BONNASSIEUX, 1982 ; A. YAPI DIAHOU, 1985.

(3) ADRET, 1984.

Puis a été introduire la préfabrication de panneaux : les planches, achetées en gros dans les scieries, sont assemblées verticalement et des panneaux de différentes dimensions sont mis en vente (les "coupés-cloués"). Les constructions en bois sont souvent érigées à partir d'un soubassement de ciment ; leurs toits sont constitués par des feuilles de tôle ondulées, quelquefois récupérées, et des sacs en plastique découpés ou des bâches de récupération calfeutrent les murs pour les protéger contre les infiltrations d'eau. Rapidement démontable en cas de menace de déguerpissement et facilement récupérable, ce type de construction est évidemment le moins onéreux : en 1982, au poto-poto de Koumassi, une maison en planche de 9m² avait coûté 71 000 F. CFA a son propriétaire, soit 7 900 F. CFA/m² (1). Mais la grande majorité des cours est construite en dur. Les agglomérés et le béton armé utilisé pour les chaînages et les linteaux sont dosés à la brouette, et comme les "briquetiers" (terme impropre désignant les fabriquants de parpaing) peuvent utiliser du sable de mer ou du sable de lagune, la qualité des matériaux n'est jamais réellement garantie. Compte tenu des matériaux nécessaires à la fabrication, sable, gravier, ciment, bois, tôles, plâtre, carreaux, canalisations, peinture matériel électrique, le coût de construction des cours est tributaire du prix des produits industriels et en particulier de celui du ciment, qui demeure le principal intrant, en poids comme en valeur. La Côte d'Ivoire ne possédant pas de réserves de calcaire suffisantes pour assurer une production régulière de clinker, les deux cimenteries abidjanaises doivent importer ce produit semi-fini, et les engagements pris dans le projet CIMAO (2) ont considérablement renchéri le coût des importations. Entre 1972 et 1984, le prix de vente du sac de ciment a été multiplié par 4,15 ; en 1978, la tonne de ciment Portland artificiel ensaché valait 15 500 F. CFA départ usine : il fallait

---

(1) A. MANOU-SAVINA, 1982.

(2) Ciments de l'Afrique de l'Ouest, multinationale africaine associant les Etats de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo pour exploiter le complexe de Tabligbo (Togo).

31 770 F. CFA en 1984 pour se procurer la même tonne de ciment. Le coût moyen de certaines constructions en dur d'Abobo et de Koumassi, hors charge foncière, était évalué à 16 100 F. CFA/m² en 1982. Ce bref détour par le mode de construction des cours (1) permet de mieux appréhender le cadre bâti dans lequel vivent la plupart des familles ouvrières, locataires, car l'acte de construire est, à Abidjan, indissociable de l'idée de louer : la ville est, contrairement à Dakar par exemple, essentiellement habitée par des locataires (80% de la population en 1978 -2-, 81,3% en 1985 d'après les résultats provisoires de l'enquête permanente auprès des ménages). La cour est donc surtout une base physique de rente locative ("maison c'est trésor" affirment les citadins), dont témoignent l'organisation du bâti et son évolution. Une succession de pièces accolées est la solution la plus simple, réalisable avec un minimum d'investissements, mais toute augmentation du coût de ces investissements a des conséquences non seulement sur le montant des loyers mais aussi sur la physionomie du cadre bâti : plus ce dernier est densifié, plus la rente locative s'accroît et plus le temps d'amortissement des investissements diminue. Contrairement à celle de l'habitat économique moderne public, une parcelle d'habitat de cour n'équivaut pas à un seul logement, et le nombre de logements dépend de la stratégie locative conduite par le propriétaire. Ainsi, sur des parcelles de 500 m², 9 à 10 logements ont été dénombrés à Abobo-gare et Attécoubé ; sur des parcelles de Port-Bouët-Vridi portant des constructions en bois, 7 logements sur 269 m² ont été inventoriés par A. MANOU-SAVINA. La surface des logements varie assez peu, mais de leur nombre dépend le solde de surface disponible au sein de la parcelle qui est utilisée par la communauté résidente.

---

(1) Plus largement exposé dans l'ouvrage collectif rédigé avec P. ANTOINE et A. MANOU-SAVINA, 1987.

(2) E. BABUT, J.L. DUBOIS, Alice ODOUNFA, 1984.

Tableau 121 Exemples de surfaces des logements dans l'habitat de cour.

Surfaces	Abobo-Gare (quartier évolutif)	Port-Bouët II (plate-forme d'accueil)	Port-Bouët-Vridi (quartier non loti)
	1976	1978	1984
Parcelle	500 m²	150 m²	269 m²
S. habitée	300 m²	82 m²	117 m²
S. cour	66 m²	71 m²	97 m²
S. logements :			
- 1 pièce	10 m²	11,6m²	11 m²
- 2 pièces	18 m²	23 m²	21 m²

Source : P. ANTOINE, A. DUBRESSON, A. MANOU-SAVINA, 1987, d'après BNETD (1976) BCET (1978) CAURIS-GRAIN (1984)

L'exiguïté des surfaces habitables rejette ainsi à l'extérieur des "entrées-couchers" et des "chambres-salons" l'exercice de nombreuses activités domestiques. Or, lorsque la densité du bâti est accentuée, les cours proprement dites sont réduites à une surface infime, voire disparaissent. Certaines parcelles, totalement construites, ont des configurations de simple couloir autour duquel sont agencés les différents logements : ceux qui jouxtent les limites de la parcelle sont alors mitoyens avec des pièces édifiées sur la parcelle voisine, et dans les deux-pièces, la chambre ne comportant généralement pas de fenêtre, l'aération ne peut provenir que de la porte de communication avec le salon , lequel ouvre soit sur un couloir étroit, soit sur une cour réduite où sont localisés sanitaires et cuisines. A ce stade de densité du bâti, les propriétaires n'ont qu'une solution pour accroître leur rente locative : construire en hauteur. A une première phase de remplissage de la parcelle à l'horizontale succède, selon les possibilités financières des propriétaires, l'élévation du bâti à partir du construit

existant en rez-de-chaussée. Edifié d'abord sur un seul côté de la parcelle, celui donnant sur la rue, l'étage concrétise ainsi la plasticité de l'habitat "évolutif" de cour construit en dur, car si la densification en rez-de-chaussée concerne aussi bien le construit en bois que celui en dur, seul le second est une base matérielle à priori solide permettant l'élévation du bâti.

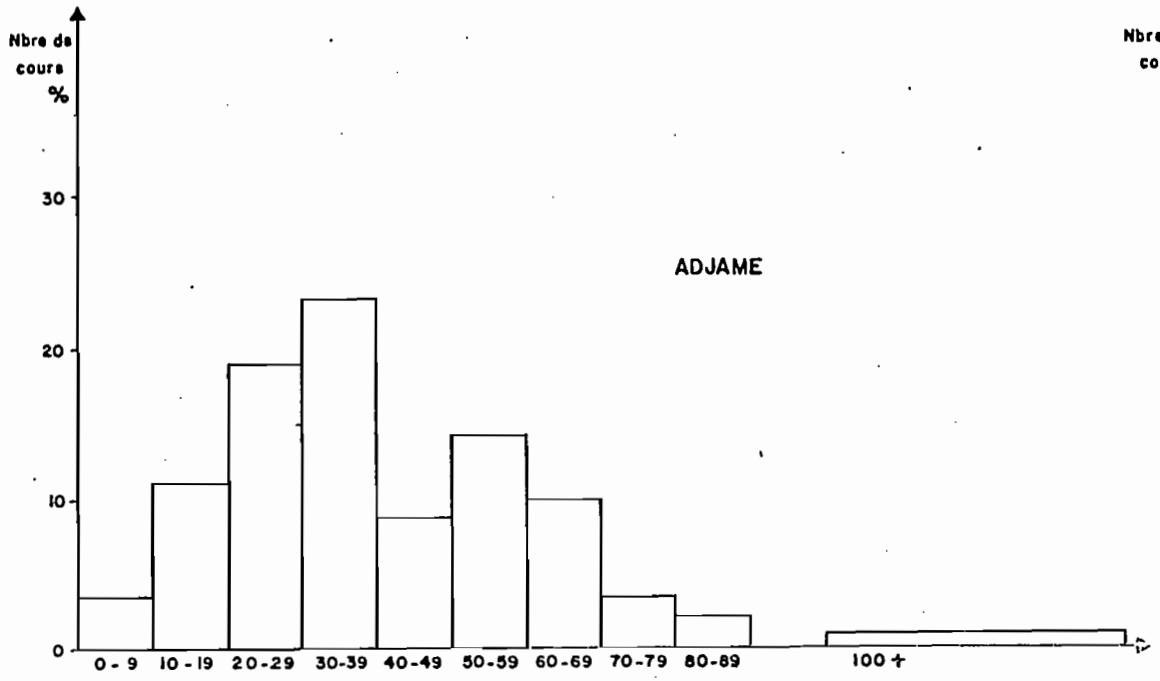
La densification du bâti consécutive à la recherche de la rente et celle de la population occupant les parcelles vont de pair. Les travaux de P. ANTOINE et C. HERRY confirment l'étonnante densification de l'habitat de cour, qui dépasse régulièrement des seuils qualifiés de dangereux par toutes les études réalisées sur Abidjan depuis 1960. En 1984, les densités brutes n'exédaient pas 150 h/ha dans les "beaux quartiers", mais atteignaient 500 h/ha dans l'habitat évolutif, dépassant parfois 700 à 750 h/ha dans les quartiers centraux et les aires non loties. Le nombre de résidents par parcelle est un bon indicateur de surpeuplement et de promiscuité.

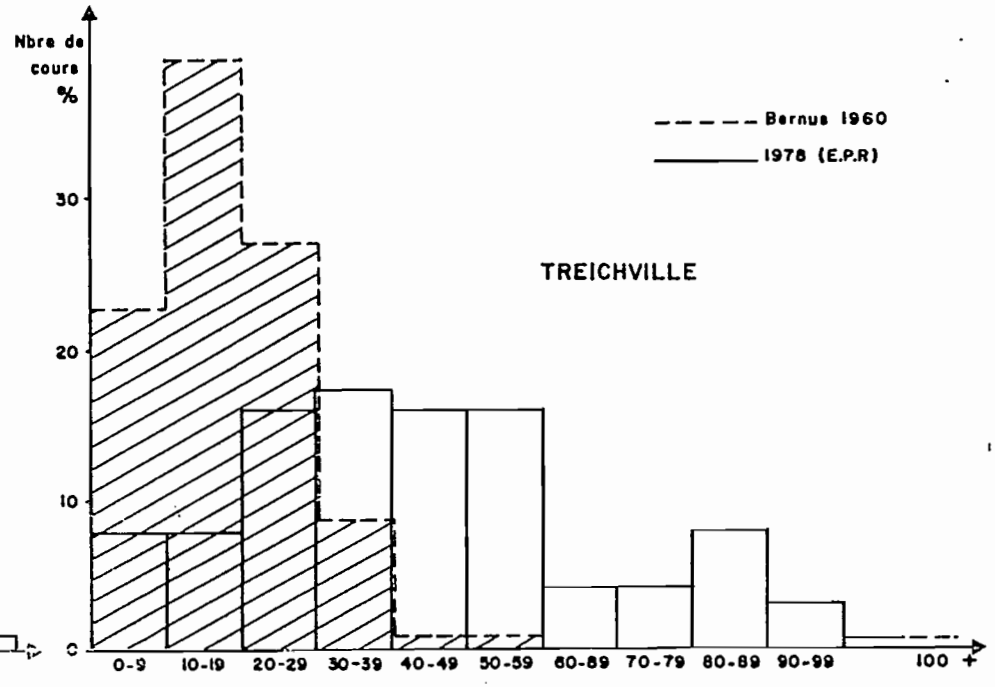
Tableau 122 Exemples de charge démographique des parcelles d'habitat de cour.

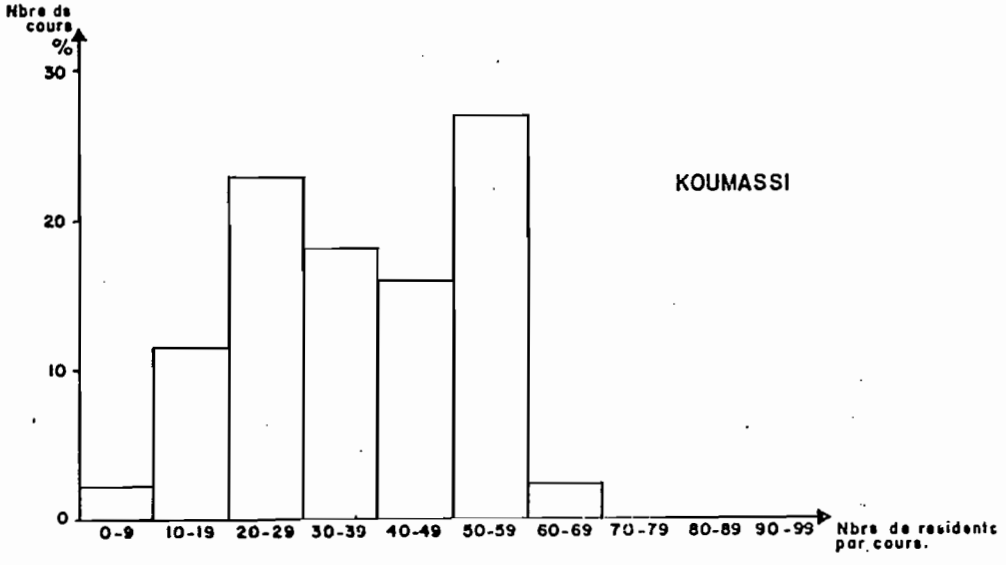
	S. de la parcelle	Habitants par parcelle	Nombre de ménage/parc
Abobo-gare (1982) (évolutif récent)	500 m²	36,8	7,4
Port-Bouët II (1982) (plate-forme d'accueil)	150 m²	16,2	3,5
Port-Bouët-Vridi (1984) (évolutif récent)	269 m²	20,4	6,5
Attécoubé (1984) (évolutif ancien)	500 m²	44,6	8,7

Source : P. ANTOINE, A. DUBRESSON, A. MANOU-SAVINA, 1987.

TAILLE DES COURS DANS QUATRE QUARTIERS D'ABIDJAN (d'après P. ANTOINE et C. HERRY, 1982)







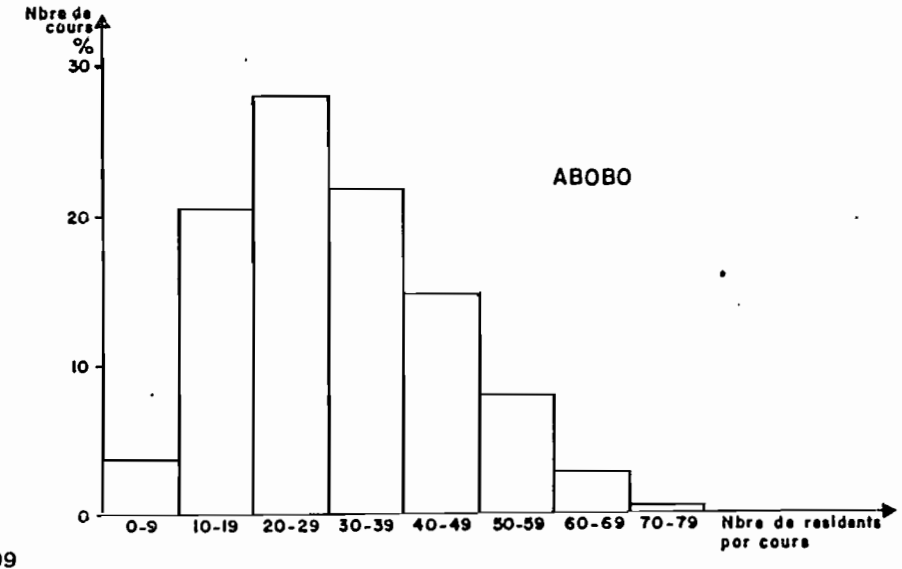
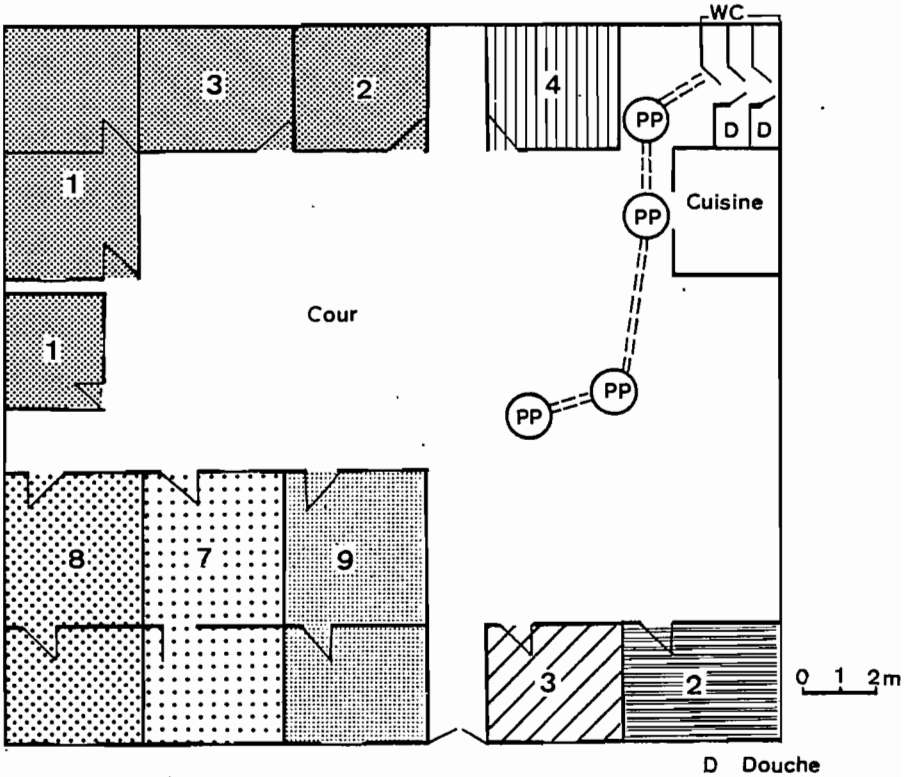


FIG. 99

L'évolution de l'occupation des cours de Treichville et d'Adjamé entre 1955 et 1978, retracée par P. ANTOINE, montre à quel point la densification y a été importante : sur des parcelles de 20 m x 20 m, l'occupation moyenne à Treichville est passée de 21,5 habitants par cour à 42,5;à Adjamé, le nombre moyen de résidents par cour est passé de 18 à 44. Encore ne s'agit-il que de moyennes, et en 1978, 18,5% des cours de Treichville et 19,5% de celles d'Adjamé portaient plus de 60 habitants sur 400 m^2. Entre l'accroissement des densités et l'ancienneté du quartier, la corrélation est forte ; mais paradoxalement le nombre d'habitants par cour est nettement inférieur dans l'habitat sommaire : en 1978, les enquêteurs de l'EPR relevaient une moyenne de 30 personnes dans le campement de Koumassi, soit moins que dans les cours en dur d'Adjamé et de Treichville. Peut être faut-il voir dans cette plus grande disponibilité en espace, cumulée à des loyers inférieurs à ceux exigés dans les logements en dur, une explication de la présence de certains employés et ouvriers de l'industrie dans un habitat sommaire pas nécessairement proche de leurs usines, mais où la promiscuité est moindre et où, à loyer égal, la disponibilité en espace habitable est nettement supérieure. De même, la surdensification rendant difficile les conditions quotidiennes de vie domestique dans les cours en dur des quartiers centraux explique-t-elle quelquefois des localisations résidentielles en périphérie, où sans être obligatoirement compétitives en terme de loyers, les cours, plus spacieuses, sont plus agréables à habiter. En effet, même si les densités varient fortement au sein d'un même type d'habitat et dans un même quartier, les cours, du fait de leur fonction d'accueil portent une population très hétérogène. A l'échelle de l'agglomération, elles sont peuplées par une forte proportion d'africains étrangers (42%), très représentés dans le bâti

LA COUR D'AMBROISE K. A KOUMASSI



2 Nombre de résidents

GROUPES ETHNIQUES REPRESENTES DANS LA COUR

IVOIRIENS

- Adjoukrou
- Baoulé
- Agni
- Malinké

ETRANGERS

- Burkinabé : Mossi
- Burkinabé : Bissa
- Guinéen : Soussou

FIG. 100

sommaire (1), et par une étonnante diversité de groupes ethniques ivoiriens (2), rares étant les cas observés de cours monofamiliales ou fortement homogènes. A l'échelle des parcelles deux cours de Treichville détaillées par P. ANTOINE et C. HERRY sont très significatives du large échantillonnage de populations ivoiriennes et ouest-africaines représentées, comme l'est d'ailleurs la cour de Koumassi où réside Ambroise K., mécanicien à la SOTEXI (fig. 100)

Tableau 123 : Exemple de répartition ethnique dans un district d'enquête. (Treichville 1978)

Ethnie	Nationalité	Effectif	Ethnie	Nationalité	Effectif
Appolo	Ivoirienne	1	Sénoufo	Malienne	10
Avikam	"	4	Kado	"	14
Adjoukrou	"	5	Bobo	"	5
Alladian	"	12	Peulh	"	2
Ayahou (Baoulé)	"	4	Samogo	Voltaïque	5
Attié	"	6	Mossi	"	3
Baoulé	"	2	Lobi	"	10
Bété	"	9	Dagari	"	8
			Kissi	Guinéenne	5
			Soussou	"	4
				Béninoise	9
				Nigérienne	2
TOTAL		43			77

Source : P. ANTOINE, C. HERRY, 1982.

---

(1) En 1978, on ne dénombrait que 2,8% de femmes et 2,7% d'hommes ivoiriens dans l'habitat sommaire.

(2) P. ANTOINE, C. HERRY, 1982.

. Tout autre est le cadre bâti résidentiel des ouvriers et employés logés dans l'habitat économique moderne, où contrairement à l'espace cour, parcelle et logement ne sont pas dissociés : même si toute la parcelle n'est pas bâtie, son attributaire officiel et celui du logement ne font qu'un.

Le parc de logements économiques résulte de mécanismes de production totalement différents de ceux qui prévalent pour l'habitat de cour : lancés avec la création de l'Office d'habitat économique(OHE) en 1949 et de la Société Immobilière d'Habitations de Côte d'Ivoire (SIHCI) en 1952, les programmes de logements dits économiques avaient pour objectif "la construction de logements salubres, à bon marché et orientés vers l'accession à la propriété individuelle"(1), les constructions devant être "spécialement conçues et étudiées pour satisfaire aux besoins de la population africaine laborieuse et de la classe moyenne" (2). Si les mots ont un sens, les travailleurs de l'industrie, pour être ni plus ni moins "laborieux" que les artisans, étaient concernés puisque l'attribution des logements passait par des garanties de solvabilité que seuls peuvent procurer, sur une durée suffisante pour entrer dans le processus d'emprunt-remboursement, des emplois salariés. Pourtant, à l'Indépendance, peu de salariés de l'industrie résidaient dans les maisons de 3 à 5 pièces en location-vente ou dans les collectifs verticaux réalisés par la SIHCI sur les extensions de Treichville et d'Adjamé. Aucun ouvrier enquêté entre 1961 et 1962 par P.L. ESPARRE n'habitait ces constructions dites économiques, et si les résultats publiés des enquêtes SEMA ne permettent pas d'identifier le type d'habitat des seuls salariés de l'industrie, la description fait par E. BERNUS (3) de la population locataire des

---

(1) Article 2 des statuts de l'OHE.
(2) in Urbanisme, 1969, 111-112, p. 95.
(3) E. BERNUS, 1962.

bâtiments de la SIHCI est suffisamment évocatrice pour conclure que peu d'ouvriers et d'employés de l'industrie manufacturière habitaient alors ce type de construit.

C'est avec la mise en oeuvre du projet urbain moderniste de l'Etat indépendant que la production de logements économiques prend une ampleur considérable. Après s'être réservé le monopole foncier et avoir subordonné le droit de propriété à la mise en valeur du sol, le pouvoir d'Etat a mis en place un important dispositif de promotion de l'habitat moderne pour tous les Ivoiriens, soutenu par un remarquable effort financier, puisqu'entre 1973 et 1977 46% du montant investi dans la construction de logements ont été consacrés à l'habitat économique pour 23% du parc construit. Ont ainsi été mis sur pied :

- un appareil de production de logements économiques avec une société d'Etat, la SOGEFIHA (Société de Gestion Financière de l'Habitat - 1963) et une société d'économie mixte (1), la SICOGI (Société Ivoirienne de Construction et de Gestion immobilière) résultant de la fusion de l'ancienne SIHCI et de la SUCCI (2) mise en place en 1959 par deux filiales de la Caisse des Dépôts et Consignations;

- un appareil financier composé d'abord de l'OSHE (Office de Soutien à l'habitat économique) créé en 1968, établissement public sous tutelle du ministre des Finances, gérant les ressources fiscales affectées (3), dissous en 1977 et remplacé par le FSH (Fonds de soutien de l'habitat), puis de la BNEC (Banque Nationale d'Epargne et de Crédit), société d'Etat créée en 1975, fusionnée avec l'OSHE en 1977 et gérant le FSH;

- un appareil d'aménagement des terrains urbains avec la SETU (Société d'Equipement des terrains urbains , 1971), Société d'Etat qui équipe en VRD les terrains affectés à la construction des logements économiques.

---

(1) Etat : 56% du capital social.

(2) Société d'Urbanisme et de Construction de Côte d'Ivoire.

(3) TPS, taxe sur les carburants et contribution patronale (1% de la masse salariale).

Financés par l'Etat (réaffectation des ressources fiscales via le BSIE) ainsi que par des apports extérieurs, dont celui de la Caisse Centrale de Coopération Economique jusqu'en 1976 puis de l'USAID, les divers programmes immobiliers ont été menés à bien sur un rythme soutenu : il y avait 6 000 logements économiques en 1963, 11 700 en 1971, et la cadence étant accélérée après cette date (au plus fort de sa production, la seule SICOGI mettait en chantier 5 000 logements par an); les sociétés parapubliques avaient construit 72 000 logements dans le pays en 1982, dont plus de 60 000 à Abidjan en 1983, total auquel il faut ajouter les réalisations économiques (environ 1500) d'une société privée, le Groupement Foncier de Côte d'Ivoire.

D'abord lézardé, selon l'expression de M. PREVOST (1), à partir de 1976 du fait de la situation financière de la SOGEFIHA (2) et des modifications des fonctions de la BNEC (3), puis violemment ébranlé par "la conjoncture", l'appareil a été totalement remis en question en 1983 après que le pouvoir d'Etat eut révisé sa politique urbaine en recentrant ses interventions sur l'augmentation de la qualité des services dans les quartiers évolutifs, à l'image des opérations de restructuration engagées en 1981. Cette révision, comme d'ailleurs les caractéristiques des mécanismes antérieurs, ont été largement analysées (4) et ne constituent pas notre objet d'investigation. Ce qui importe, malgré l'effondrement spectaculaire du nombre de logements économiques mis en chantier et réalisés (entre 1981 et 1985 1000 logements seulement ont été produits par la SICOGI) c'est d'une part la nature du cadre bâti constitué, très différent de celui des cours, d'autre part les conditions d'accession à ce cadre et les possibilités offertes aux salariés de l'industrie d'y souscrire.

---

(1) in Cités africaines, n° 2, p. 27.

(2) En 1979 instruction fut donnée à la SOGEFIHA de ne plus entreprendre de nouveaux programmes.

(3) En 1980, la BNEC fut désaisie de la gestion des ressources fiscales affectées.

(4) Voir en particulier : M. ARMAND, 1984 ; P. HAERINGER, 1985, et A. MANOU-SAVINA, 1985.

Matérialisant un projet urbain moderniste au service de tous les Ivoiriens, les logements économiques ont des normes d'équipement élevées, conçues pour soutenir la comparaison avec les constructions des pays industrialisés. La conception architecturale tente quelquefois d'adapter l'organisation du bâti aux spécificités du mode de vie des familles africaines, mais le plus souvent les logements constituent un cadre spatial préfigurant ce que devraient être la taille et l'organisation des familles dans une société "moderne". Adoptant un parti-pris d'évolution linéaire selon lequel le "développement" conduit inéluctablement à l'émergence de structures familiales nucléaires, ceux qui ont mis en oeuvre les programmes de logements économiques ont cependant, à la fois en raison du moindre coût initial et du constat des pratiques familiales existantes, adopté des solutions de transition. Ainsi les logements en bande (constructions en rez-de-chaussée disposant d'une petite cour attenante) représentaient-ils 78,1% des réalisations de la SICOGI en 1980 alors que les appartements et les duplex intégrés dans des collectifs verticaux n'en représentaient respectivement que 11,4% et 5,9%. La SOGEFIHA a surtout construit des logements de standing pour cadres et assistants techniques, ainsi que les cités universitaires ; ses logements économiques, comme ceux de la SICOGI, sont plutôt des 3 et 4 pièces (82,6% du parc économique SOGEFIHA en 1980). Les surfaces des logements varient selon les sociétés et bien sûr le nombre de pièces : 18 à 20 m² pour 1 pièce, 25 à 40 m² pour 2 pièces, 35 à 50 m² pour 3 pièces (le 3 pièces standard GFCI couvre 47,45 m²), 45 à 70 m² pour 4 pièces, 75 à 80 m² pour 5 pièces. Contrairement à ceux de l'habitat de cour, les logements économiques offrent un espace habitable, à la pièce, plutôt convenable : équipés en électricité et en eau courante, disposant d'installations sanitaires individualisées, ouverts sur des petites cours closes et propres aux attributaires, ils constituent un cadre de vie

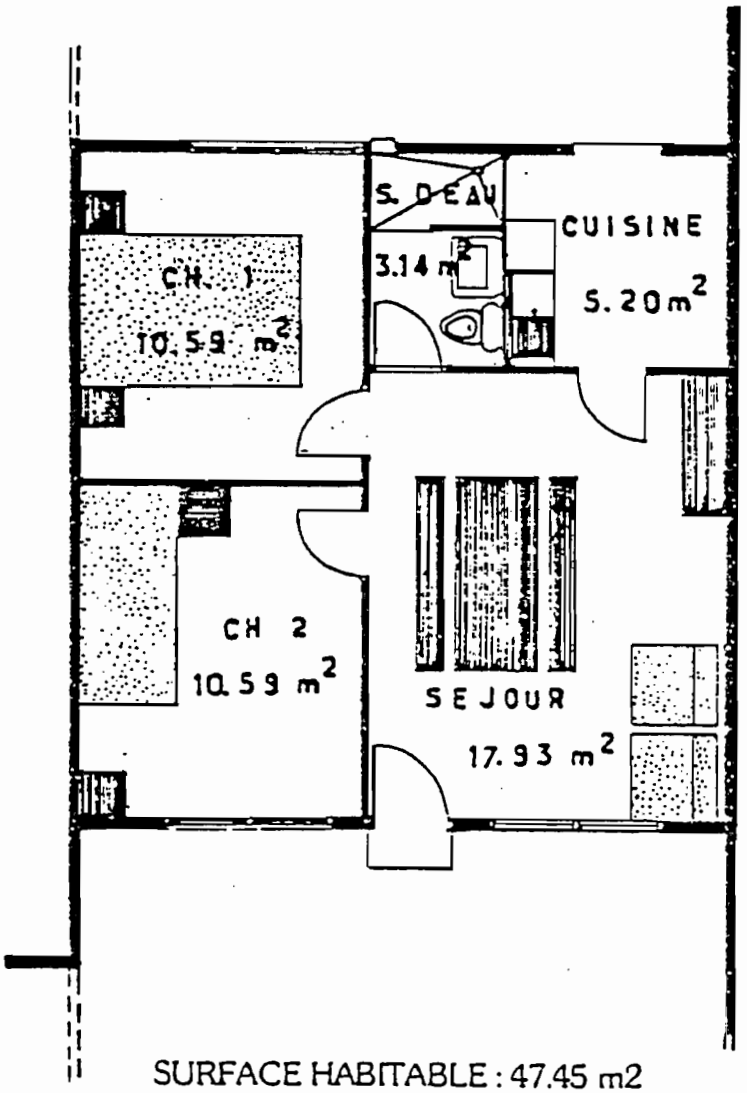
a priori satisfaisant. Pourtant l'inadéquation de ce cadre aux pratiques familiales est patent et comme le soulignent des chercheurs de l'IES et du CRAU, si "tout le monde court après les logements économiques, tout le monde se plaint également de ces logements" (1). La meilleure preuve de cette inadéquation est sans doute à rechercher dans les incessantes modifications apportées au construit : transformation du séjour ou de la cour en chambre à coucher, abandon de la cuisine et transfert des activités de préparation des plats à l'extérieur de l'espace couvert, mutations internes du dispositif des cloisons, récupérations illégales de l'espace public extérieur, d'abord clôturé puis transformé en salon voire en boutique, toutes ces actions de recomposition du bâti visent à agencer l'espace pour satisfaire des besoins non conformes à ceux prévus par les architectes européens et qui, bien souvent, nous le constaterons ensuite, procèdent de la taille des unités de résidence qui sont les plus nombreuses là où, au contraire, elles devraient, dans la logique du projet urbain, avoir diminué. Il n'y a pas seulement un problème d'exiguïté des surfaces en fonction du nombre de résidents. En effet, la qualité du construit offert n'est pas toujours conforme aux normes de modernité définies. Afin d'abaisser le prix des loyers, la SICOGI a aussi livré des logements non finis, le locataire devant prendre en charge le crépissage intérieur, la pose des portes, et quelquefois le plafonnage et la plomberie, opérations qui ne peuvent être effectuées qu'en fonction de ses disponibilités financières. Par ailleurs, des cas de conception architecturale qu'il faut bien qualifier de grotesques ont été relevés : à Port-Bouët SOGEFIHA, la douche d'un logement donne directement et uniquement sur le salon ; à Yopougon SIGOGI, une cuisine et les WC sont mitoyens. Il reste que l'environnement des logements, par l'ordonnancement général des trames, le bitumage de la voirie et l'équipement en réseaux divers,

---

(1) IES, CRAU, 1982

PLAN.TYPE DE LOGEMENT ECONOMIQUE

3 PIECES SICOGI



SURFACE HABITABLE : 47.45 m2

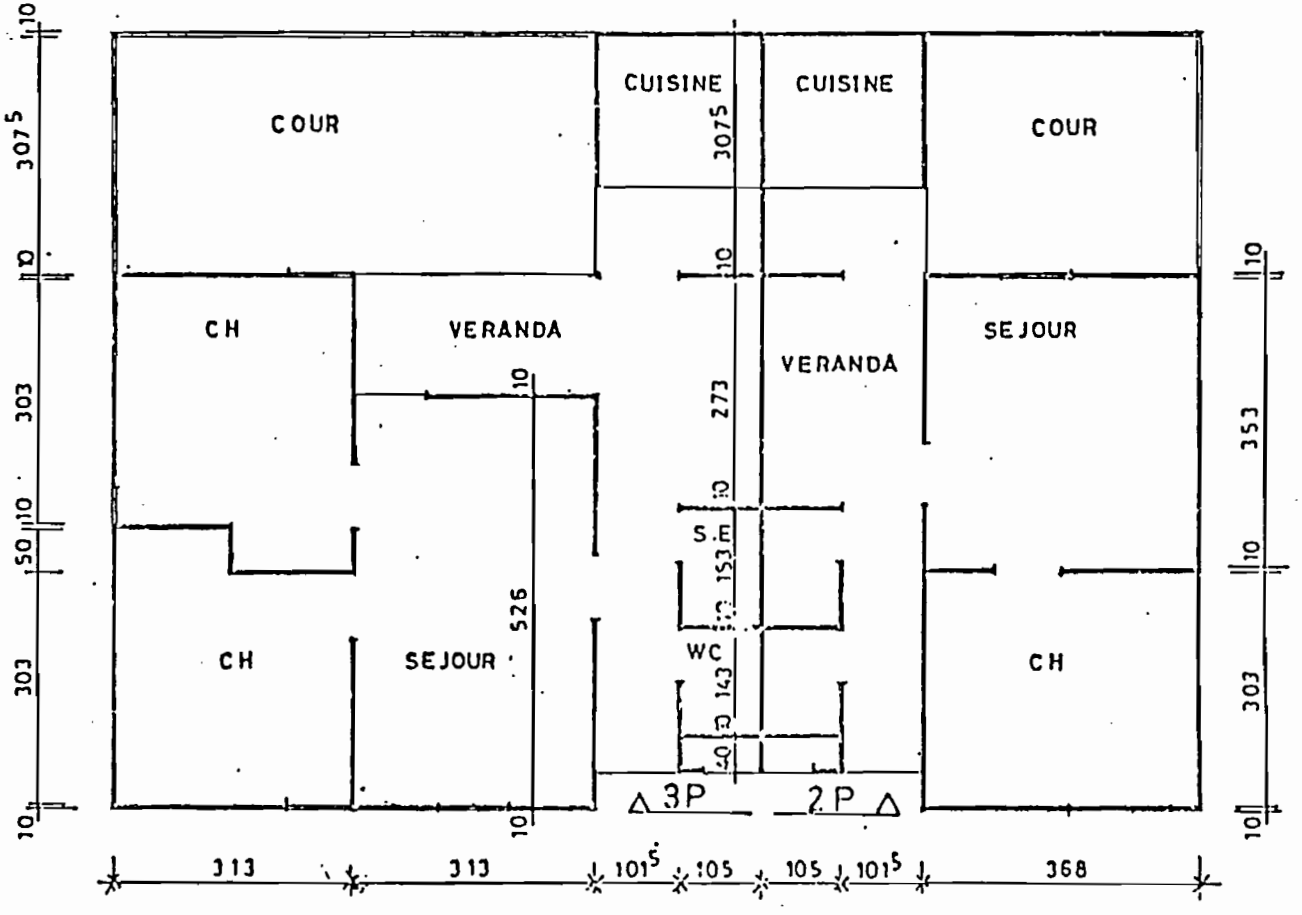
SURFACE DU LOT : 120 m2

C.T.G.

SOURCE : IES CRAU

FIG . 101

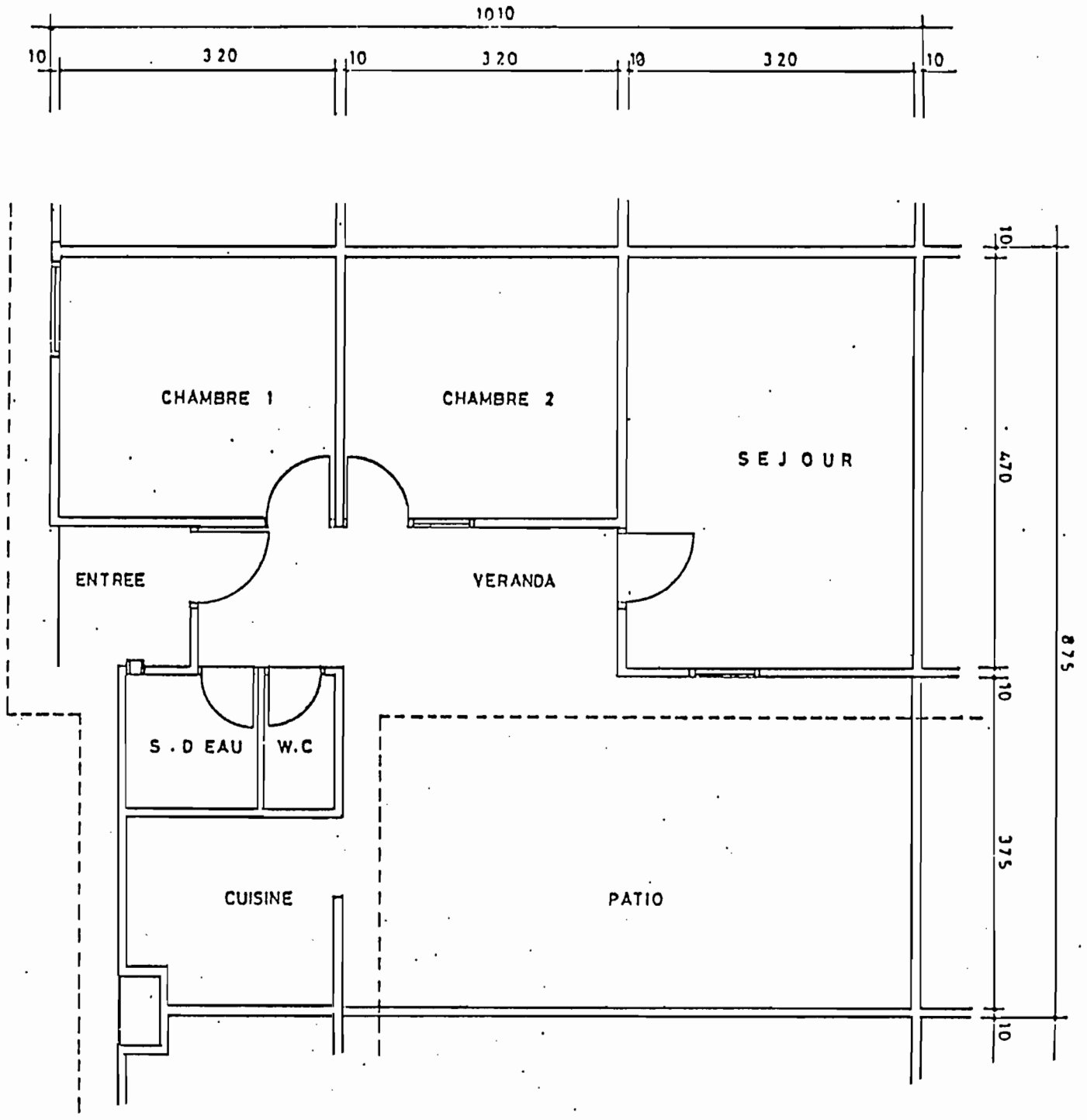
PLAN-TYPE DE LOGEMENTS ECONOMIQUES 2-3 PIECES SICOGI



SOURCE : IES CRAU

FIG . 102

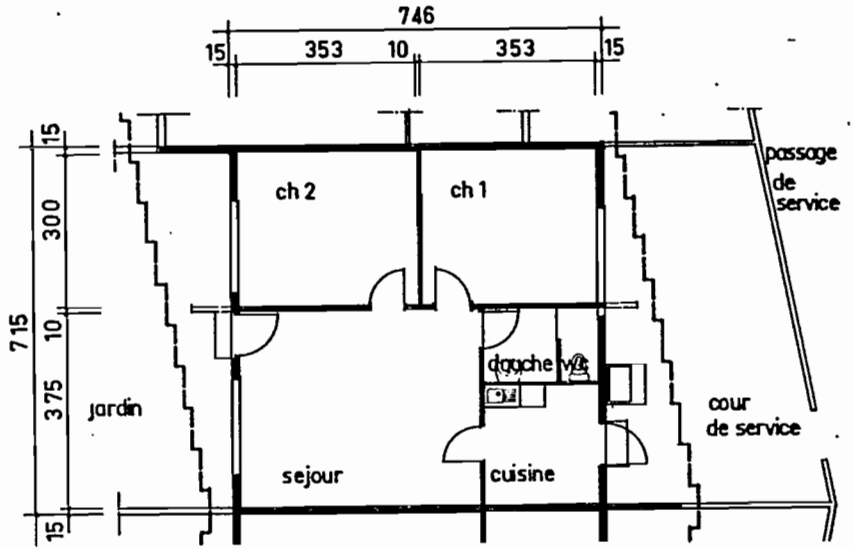
PLAN_TYPE DE LOGEMENT ECONOMIQUE 3 PIECES SOGEFIHA



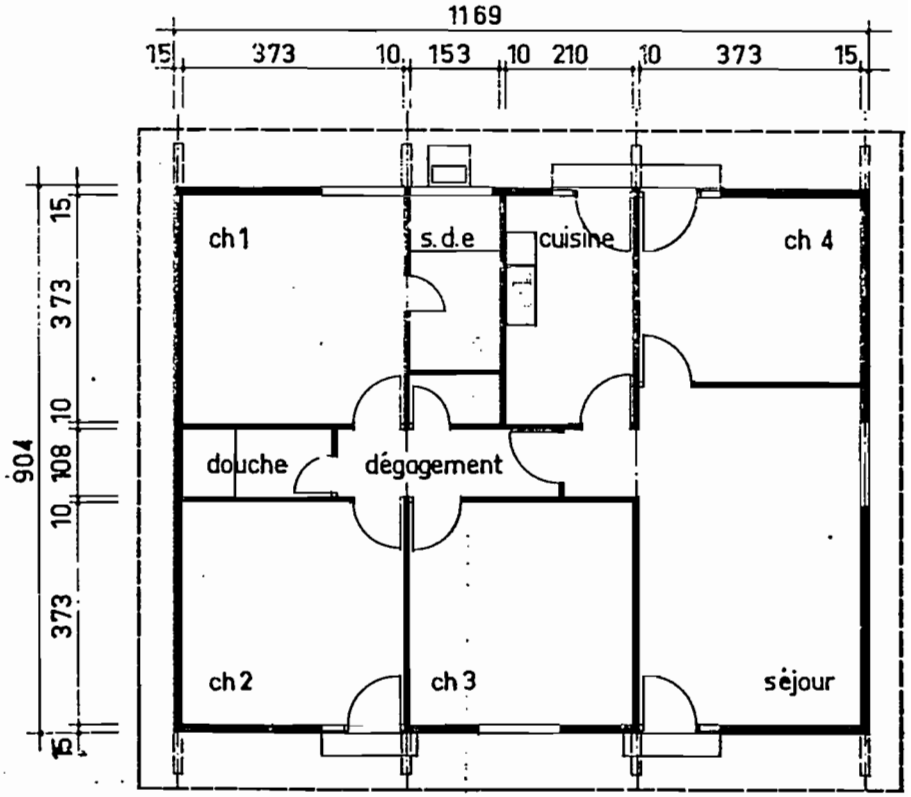
SOURCE : IES CRAU

FIG. 103

LOGEMENT EN BANDE ET TYPE DE VILLA DU PROJET MODERNISTE



logement en bande 3 pieces

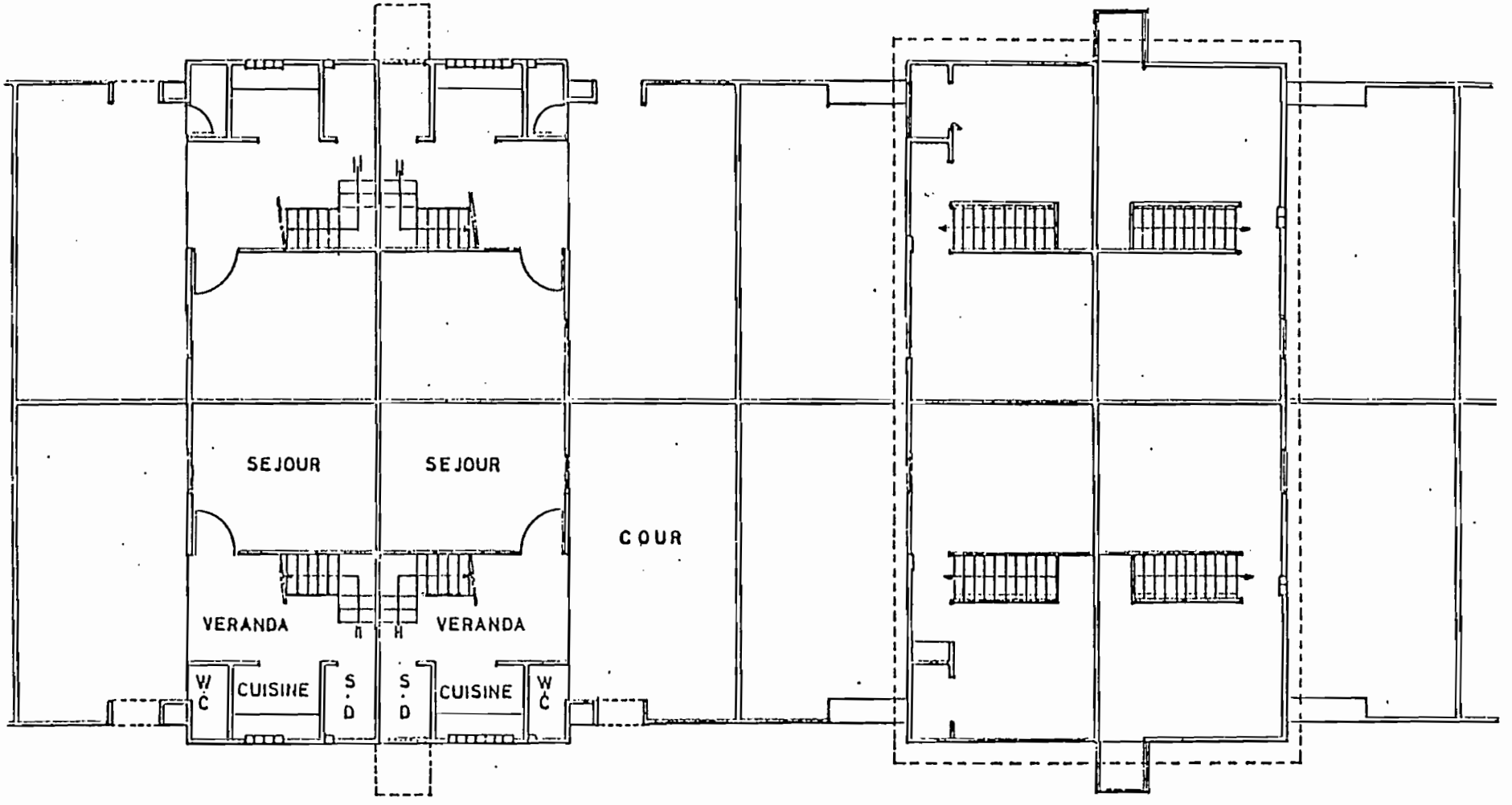


villa 5 pieces

SOURCE: IES CRAU

FIG. 104

TYPES D'APPARTEMENTS DUPLEX YOPOUGON



DUPLEX (REZ DE CHAUSSEE)

DUPLEX (ETAGE)

FIG .105

SOURCE : IES, CRAU

offre une trame paysagique beaucoup plus agréable et sécurisante que celle de la ville des cours, et que la banalité des modèles architecturaux proposés comme les déficiences de fonctionnement de certains réseaux séparatifs eaux pluviales-eaux usées n'empêchent nullement beaucoup de citadins d'espérer occuper, un jour, un logement économique. De ce point de vue, la diffusion des normes de modernité dans les esprits a été assez bien réussie. Comme les autres salariés, les ouvriers et employés de l'industrie, du fait de leur statut de travail et de leurs revenus, pourraient, pour la plupart, être locataires d'un logement économique. Or, ce n'est pas le cas puisqu'environ un quart d'entre eux seulement a pu accéder à ce type de logement.

Sans considérer les stratégies mises en oeuvre par certains salariés qui ont eu effectivement l'occasion d'obtenir un logement économique ou pourraient l'avoir mais refusent d'habiter un construit considéré comme un handicap (voir infra), il faut bien convenir que les travailleurs de l'industrie ont subi, comme beaucoup, un véritable détournement social des logements économiques. Cette question ayant été amplement débattue (1), nous nous contenterons d'en résumer les principaux aspects pour comprendre comment les ouvriers et employés des usines abidjanaises ont été évincés du système d'accession aux logements économiques ou au contraire intégrés aux réseaux les contrôlant. L'attribution des logements économiques est du ressort d'une Commission Nationale d'attribution qui se prononce sur des listes présentées par les sociétés immobilières : l'Etat garde donc le monopole de toutes les attributions, comme il contrôle celles des terrains viabilisés par la SETU mais

---

(1) A. MANOU et al., 1985 ; P. ANTOINE, A. DUBRESSON, A. MANOU-SAVINA, 1987.

non construits. A l'instar des parcelles à bâtir, le pouvoir d'Etat s'est constitué avec les logements économiques une clientèle urbaine composée de fonctionnaires et d'éléments des catégories moyennes s'appuyant sur les réseaux du PDCI-RDA, et dont furent exclus la plupart des africains étrangers (en 1978, 90% des citadins logés dans l'habitat économique étaient ivoiriens). En 1963 comme en 1977 et en 1985, le revenu moyen des ménages occupant les logements économiques est bien supérieur à celui de l'ensemble des ménages : 37 500 F. CFA pour 22 760 F. CFA en 1963 , 91 180 F. CFA pour 71 200 F. CFA en 1977, 248 960 F. CFA pour 177 800 F. CFA en 1985. Le logement dit "social" n'a donc pas été investi par ceux auxquels il était théoriquement destiné. Mieux, comme les loyers sont bloqués depuis 1970 et que les constructions ont été en partie subventionnées par l'Etat (1), comme les fonctionnaires ont bénéficié des baux administratifs jusqu'en 1983, et que les loyers des cadres des sociétés privées sont réglés par les employeurs, c'est une véritable filière de rente qui a été constituée autour des logements économiques. Un cadre ou un fonctionnaire ivoirien, logé gratuitement par sa société ou par l'Etat, pouvait se faire attribuer un ou plusieurs logements économiques qu'il sous-louait (2) tout en utilisant le(s) loyer(s) perçu(s) en le(s) recyclant dans la construction de sa propre villa grâce à un plan d'épargne-logement souscrit dans une banque, villa louée ensuite à des expatriés ou à des sociétés étrangères en quête de logements pour leur personnel. Le comble du système était atteint lorsqu'un fonctionnaire habitant la villa ainsi réalisée la louait à l'Etat qui lui versait alors un loyer en tant que propriétaire afin de le loger en tant "qu'ayant-droit". Le système du logement économique a ainsi été largement détourné au profit des catégories moyennes, voire de quelques grands "du haut", avec la complicité ou le laisser-faire du pouvoir

---

(1) Subvention sur l'équipement des terrains, exonérations de taxes, bonifications d'intérêts sur les emprunts contractés par les sociétés immobilières.

(2) D'après une enquête sur le "scandale des logements sociaux" (Ivoire-Dimanche du 28 août 1988), 33% des logements étaient sous-loués.

d'Etat, au détriment des petits salariés. Comment les ouvriers et employés de l'industrie manufacturière pouvaient-ils y accéder? D'abord grâce aux interventions directes de certains directeurs d'entreprise, n'hésitant pas à utiliser leurs propres "couloirs" au sein des ministères pour favoriser les listes de demandes comportant des noms de salariés, afin que ces derniers soient stabilisés et durablement fixés en ville; quelques accords ont parfois été passés entre le GFCI et certaines entreprises, surtout les plus anciennes (GMA, BRACODI), pour favoriser l'accès d'agents de maîtrise au logement social. Ensuite, en faisant jouer les réseaux de sociabilité et surtout les filières ethniques, en particulier celles du grand groupe Krou, dont les ressortissants constituaient en 1978 30,7% de la population logée en habitat économique alors qu'ils ne formaient, à la même date, que 21% des abidjanais. En majorité, les ouvriers Bété de notre monographie sont en effet locataires de logements SICOGI et SOGEFIHA, mais tous les Bété ne sont pas dans ce cas. Il ne faut donc pas associer mécaniquement l'appartenance à tel ou tel groupe avec un type d'habitat, car s'il est vrai que les ressortissants du groupe Krou ont apparemment été plus favorisés que les autres pour devenir locataires de la SICOGI et de la SOGEFIHA, leur identité culturelle n'est que l'une des cartes nécessaires. Beaucoup d'autres entrent en compte, d'autant plus que la demande en logements économiques est considérable et que les membres de la Commission d'attribution ont leurs propres stratégies, à d'autres échelles. C'est d'un jeu subtil d'alliances entre les représentants techniques et politiques du Ministre de la Construction, ceux des sociétés immobilières et ceux du PDCI-RDA que procèdent les grands principes d'attribution, lesquels peuvent tout aussi bien favoriser des candidats peu fortunés dans un souci d'affichage politique populaire comme des candidats plus nantis dont il faut se concilier le soutien.

Toute cette production clientéliste échappe évidemment au manoeuvre de BRACODI, au mécanicien de la MAC et au tisserand de la SOTEXI, spectateurs passifs d'une vaste partie politico-urbaine dont l'enjeu de rente est considérable.

. Entre le logement économique livré clé-en-main et les terrains sommairement viabilisés et concédés nus existent des groupes de parcelles équipées par la SETU et destinées à porter un habitat intermédiaire entre les cours et les réalisations des sociétés immobilières.

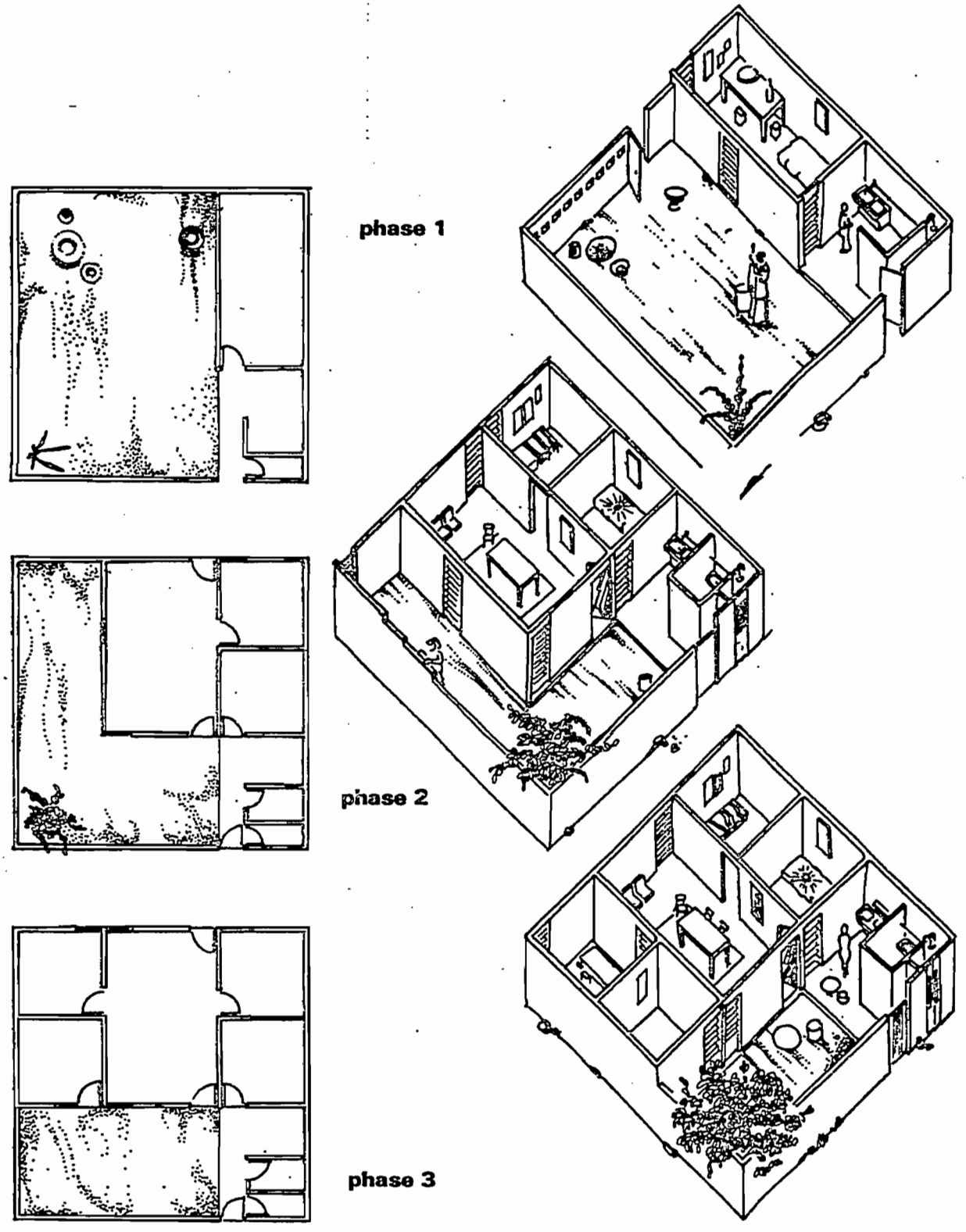
Il s'agit des LEM, lotissements à équipement minimum, destinés aux ménages dont les revenus, en 1978, étaient situés entre le SMIG et 2,5 fois le SMIG (1), et qui ne pouvaient supporter à la fois le coût de l'équipement d'une parcelle et celui de l'édification du bâti. Les lotissements sont desservis en électricité, en réseaux d'eau potable et en réseaux d'évacuation d'eaux usées, chacun d'entre eux étant intégré à des opérations plus vastes conduites par des sociétés immobilières afin de pouvoir leur imputer les coûts de VRD et des équipements sociaux, selon un système complexe de péréquation. Chaque parcelle, d'assez petite taille, 100 , 120 ou 150 m² est équipée d'un bloc sanitaire (2) et est reliée aux réseaux d'eau et d'électricité, mais n'est pas construite : le terrain, immatriculé au nom de l'Etat, est loué avec un bail de 20 ans renouvelable par période de 5 ans. La SICOGI, signataire du bail, est chargée d'encadrer la construction des logements par l'attributaire du bail, qui choisit parmi les plans-types évolutifs proposés et bénéficie d'une assistance technique permanente pour réaliser une construction de qualité. Réservant ses ressources à l'équipement de terrains ensuite mis en valeur par des initiatives privées,

---

(1) Soit 18 400 F. CFA/mois à 46 000 F. CFA/mois.

(2) Un WC à la turque, un robinet de puisage, une évacuation d'eaux usées.

PRINCIPE DE L'EVOLUTION D'UN L.E.M.



SOURCE : SICOGI

FIG.106

l'Etat récupère donc les coûts initiaux (1) par l'intermédiaire des loyers, fixés selon la taille des parcelles, entre 1910 F. CFA/mois (parcelle de 100 m²) et 2730 F. CFA/mois (parcelles de 150 m²), et payables par annuités. Disposant d'un délai de 6 mois pour commencer la construction, l'attributaire doit rechercher les ressources financières nécessaires à l'édification des bâtis évolutifs proposés, dont les coûts variaient, selon la SICOGI, entre 1,8 à 2,3 millions F. CFA en 1978. Ainsi ont été réalisés 4 lotissements à Yopougon Kouté, sur le plateau du Banco (1075 lots sur 20 ha) ; les premiers travaux furent entrepris en 1974 et les premières attributions eurent lieu en 1976 : en 1983, 13 000 citadins environ habitaient les LEM. Parmi eux se trouvaient des salariés de l'industrie manufacturière, dont 45 ouvriers et employés des filiales du groupe NESTLE, NOVALIM, localisée dans la zone industrielle de Banco-Nord, et CAPRAL située en zone 4A. Rares sont les cas d'intervention aussi directe des employeurs dans la question du logement; aussi n'est-il pas inutile de tirer quelques enseignements de l'expérience LEM-NESTLE à partir de l'étude que leur a consacré, en 1983, T. KABA (2).

La Commission Nationale d'attribution des parcelles avait fixé à 90% la proportion de lots devant nécessairement être attribués à des salariés (3), mais 60% des lots pouvaient être attribués à des sociétés s'engageant à aider leur personnel, et 30% à des travailleurs bénéficiant de la caution de leurs employeurs. Pour expérimenter sa

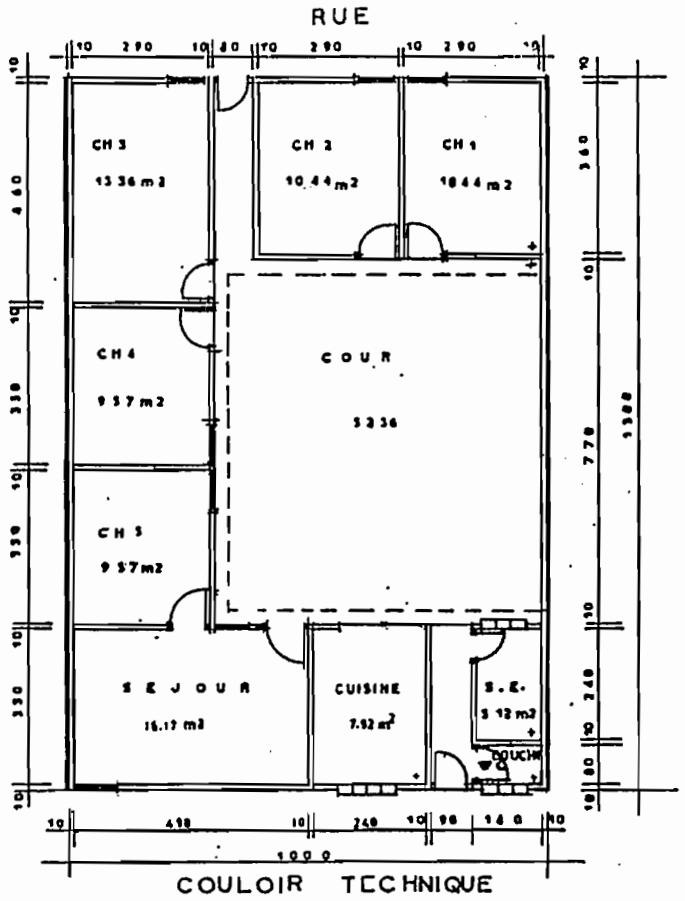
---

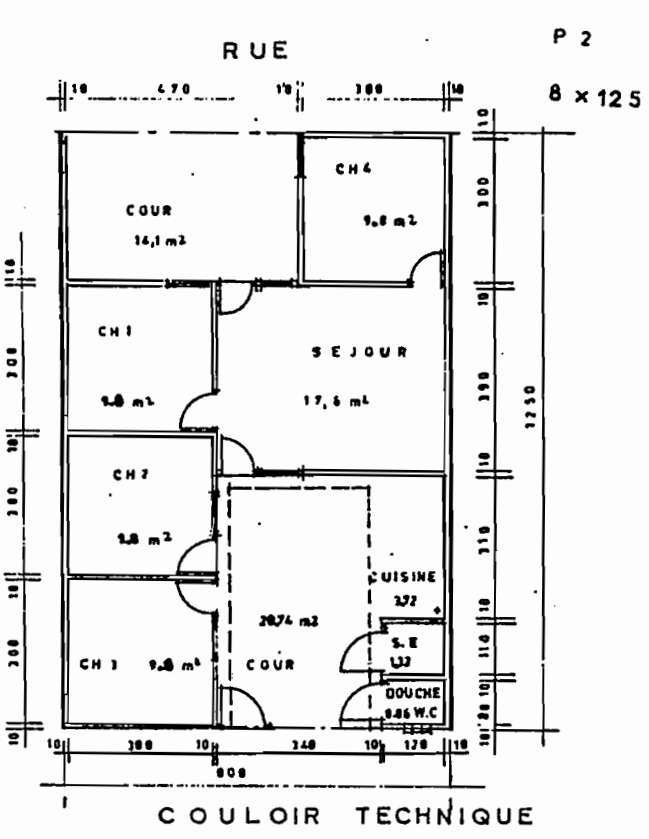
(1) Financement de l'opération Yopougon Kouté : OSH 30%, Crédit de Côte d'Ivoire 20%, Caisse Centrale de Coopération Economique 50%. Coût moyen de l'équipement à l'ha brut en 1978: 10 450 000 F. CFA, soit 1045 F. CFA/m² selon A. MANOU-SAVINA; coût en 1976 : 1587 F. CFA au m² utile selon A. OLAVARIETTA.

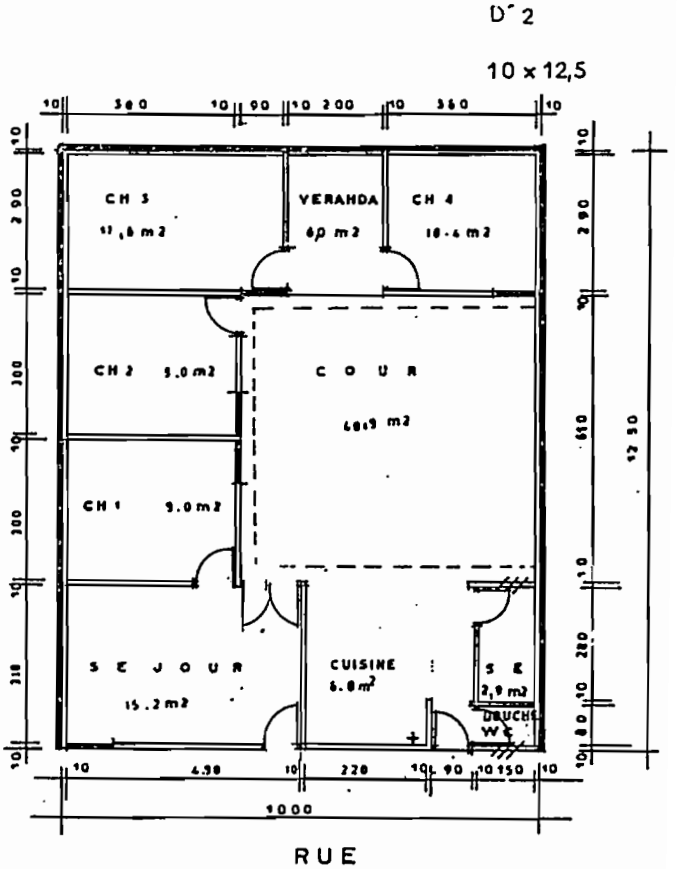
(2) T. A. KABA, 1983. Etude en partie financée par la convention ORSTOM/MPI.

(3) 10% des lots pouvaient être attribués à des travailleurs indépendants ne bénéficiant d'aucune garantie.

TYPES DE PLANS L.E.M. CHOISIS PAR LES SALARIES NOVALIM- CAPRAL







SOURCE: T. KABA, 1982

FIG. 107

première opération d'aide au logement du personnel non cadre, la direction de NESTLE s'engagea d'abord dans une réservation de lots pour 45 de ses salariés, cautionnant ainsi les futurs paiements de loyers ; puis elle mis sur pied un système d'aide directe à la construction, en consentant des prêts principaux d'un montant égal à une année de salaire, ainsi que des prêts complémentaires atteignant quelquefois 6 mois de revenu salarial, avances remboursables en 8 ans, sans intérêts. Chacun des 45 travailleurs reçut une aide proportionnelle à son gain salarial, les remboursements mensuels à la société ne devant pas excéder le quart de son revenu total. La moyenne des prêts, établie à 1 167 000 F. CFA par tête, était considérablement plus élevée que celle des autres attributaires de LEM, qui avaient reçu, en 1978, environ 125 000 F. CFA par individu ; son poids relatif, en regard des coûts estimés des constructions-types proposées par la SICOGI, représentait plus qu'une simple contribution puisqu'il équivalait à 65% de la moyenne des coûts prévus, le solde devant provenir de prêts bancaires et/ou d'une mobilisation de l'épargne personnelle et des ressources familiales. Un choix de plans-types, non obligatoires mais ayant reçu l'agrément du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, fut proposé aux attributaires : afin d'éviter le fastidieux détour permettant d'obtenir le permis de construire, 34 d'entre eux adoptèrent les plans élaborés en fonction de la superficie et de la forme des lots, 11 apportant des modifications négociées avec la SICOGI. Sur les parcelles de 100 m^2, le plan P_2 (mise en oeuvre : 1 802 062 F. CFA) fut retenu par la majorité des 26 attributaires ; sur les parcelles de 125 m^2 et de 150 m^2, les plans D'_2 (mise en oeuvre 2 049 966 F. CFA) et D 5 (coût : 2 322 000 F. CFA) eurent les faveurs respectives des 15 et 4 attributaires. Les premières fondations furent réalisées en 1978 : cinq ans plus tard, il y avait presque autant de constructions inachevées (22) que de bâtis achevés (23),

32 des 45 lots étaient habités mais 6 d'entre eux étaient loués et occupés par d'autres que les attributaires initiaux.

Tableau 124 L'état des lots LEM-NESTLE cinq ans après le début des travaux.

Tranches de revenu des attributaires en 1978 (F. CFA 1978)	Etat des lots				
	Achevé	Inachevé			
	dans le délai (24 mois)	hors délai	habité	inhabité	TOTAL
- de 70 000	10	4	6	6	26
70 000 à 120 000	4	0	3	5	12
120 000 à 170 000	2	1	0	1	4
+ de 170 000	2	0	0	1	3
TOTAL	18	5	9	13	45
%	40	11,1	20,0	28,9	100

Source : T.A. KABA, 1983.

Malgré l'aide conséquente apportée par l'employeur, près de la moitié des lots n'étaient pas achevés dans le délai prévu par la SICOGI, soit 24 mois. Plusieurs raisons cumulatives expliquent cet état des lieux. Les conditions du prêt, théoriquement fractionné en trois ou quatre versements selon l'état d'avancement des travaux, n'ont pas toujours été respectées, aucun contrôle n'étant exercé sur l'évolution des différents bâtis dont l'édification n'était d'ailleurs pas réductible, techniquement, à une unique grille de versements. Les prêts ne couvrant pas la totalité des coûts de construction, il fallait recourir à d'autres sources de financement. Aucun des 45 attributaires n'a pu obtenir un crédit bancaire, en raison du statut foncier des lots, qui appartiennent à l'Etat, ne sont pas titrés individuellement et ne peuvent donc être hypothéqués; par ailleurs, la BNEC et le CCI (1) ont des exigences inadaptées aux revenus de la plupart des attributaires

---

(1) Crédit de Côte d'Ivoire.

(apport personnel trop important, délais réduits de remboursement) qui de surcroît ont déjà engagé une partie de leur revenu dans le remboursement du prêt-employeur. Restaient donc l'épargne personnelle et l'aide familiale. La première n'était conséquente, plus de 300 000 F. CFA, que pour 16 salariés, et la seconde n'a profité qu'à 10 des 45 attributaires ; oscillant entre 60 000 F. CFA et 750 000 F. CFA, elle leur est parvenue non pas en tant que mise de fonds initiale mais comme secours ou aide à la finition. Dans ces conditions, la mobilisation des ressources nécessaires constituait une première difficulté d'autant plus importante que le choix des bâtis et le mode de réalisation ne correspondaient pas au principe des LEM. Au lieu de construire une unité de logement économique pour ensuite la faire évoluer dans le temps, selon leurs possibilités financières, les attributaires optèrent d'emblée pour des modèles complets de moyen standing, relativement grands (5 modèles de 7 pièces, 10 de 6 pièces, 22 de 5 pièces et 8 de 4 pièces), plus coûteux que les propositions de base de la SICOGI et réalisables rapidement en une seule fois, de sorte que les investissements étaient beaucoup plus importants que ceux prévus par l'employeur. Le coût moyen de 18 logements achevés dans les délais est d'environ 2 680 000 F. CFA courants; celui des logements achevés hors délais dépasse 3 500 000 F. CFA, certaines constructions ayant coûté 4 à 5 millions F. CFA. Le choix des modèles n'est pas seul en cause : moins les délais de construction ont pu être respectés, plus le renchérissement du coût des matériaux a pesé; entre 1978 et 1984 le prix de la tonne de ciment a doublé et celui des autres intrants a augmenté, en moyenne, de 30%. A cela il faut ajouter les multiples difficultés rencontrées avec les tâcherons (1 seul attributaire a fait appel à un entrepreneur, 31 ont utilisé uniquement des tâcherons et 13 ont participé avec des tâcherons aux travaux de construction) et sur les chantiers : vols de parpaings et de matériaux, gravillons et sable emportés par le ruissellement lors des fortes pluies, duperies en

tous genres, malfaçons et vices de construction engendrant des dépenses supplémentaires. En outre, plus de 73% des attributaires étaient auparavant locataires et résidaient dans des logements économiques ou des cours communes ; ils se trouvaient donc dans l'obligation de payer leur loyers en attendant l'achèvement de la construction de leur LEM.

Cette accumulation d'obstacles n'est pourtant pas réductible à la seule inflation des coûts, et il faut bien s'interroger non seulement sur l'adaptation des modèles LEM proposés aux besoins des familles mais aussi sur les stratégies conduites par les salariés choisis par NESTLE, puisque sur les 32 logements occupés, 6 sont loués et non habités par les attributaires de lots. Ces derniers ne figurent pas parmi les salariés. les plus modestes : en 1978, aucun d'entre eux ne percevait moins de 2,5 fois le SMIG (46 000 F. CFA), 35 gagnaient entre 2,5 fois et 5 fois le SMIG (46 000 F. CFA à 92 000 F. CFA), 8 recevaient entre 5 fois et 10 fois le SMIG (92 000 F. CFA à 184 600 F. CFA) et 2 avaient un revenu supérieur à 10 fois le SMIG. La même année, le revenu moyen par actif rémunéré était de 44 470 F. CFA (50 140 F. CFA pour les hommes, 29 840 F. CFA pour les femmes) et le revenu moyen des salariés de l'industrie manufacturière était de 50 283 F. CFA (1). Les responsables d'entreprise ont donc choisi des OP, des chefs d'équipes, des agents de maîtrise et des employés beaucoup mieux rémunérés que la plupart des travailleurs, ce qui ne constitue pas une exception au sein des attributaires de LEM, puisqu'en 1978 moins de 43% de ces derniers appartenaient à la fourchette de revenus visée par cette opération d'habitat intermédiaire. Deux stratégies apparaissent assez clairement parmi les attributaires NESTLE : si la majorité a fait construire pour habiter, certains ont aussi détourné les objectifs initiaux en recherchant surtout à utiliser les LEM comme base de rente locative. Les premiers n'ont pas opté pour un habitat intermédiaire évolutif :

---

(1) Sources : EBC 1978 et A. DUBRESSON, 1984.

s'agit-il seulement d'une application concrète des normes de modernité diffusées par le projet urbain? Certes,les options prises prouvent que les normes ont été intériorisées par cette catégorie de salariés, mais avaient-ils un autre choix que celui de la construction immédiate, non évolutive, de la plus grande surface habitable quand on sait que la taille moyenne des familles logeant dans 32 LEM occupés atteint 12,4 personnes? La production d'un bâti à forte capacité d'hébergement n'est pas que le fruit d'une opportunité offerte par l'employeur, et elle ne renvoie pas uniquement à une représentation de la modernité dérivée du discours officiel : elle procède aussi et surtout de besoins immédiats en espace domestique dont la satisfaction est difficilement compatible avec le système évolutif LEM proposé. S'il est vrai que de nombreux salariés ont d'emblée enclenché des opérations importantes, ce n'est pas simplement pour démontrer qu'eux aussi pouvaient accéder à la propriété d'un bâti moderne, souci d'ailleurs légitime, et pour matérialiser, voire symboliser en la signifiant à autrui,leur réussite sociale ; c'est aussi, au sortir des cours et des logements économiques, par nécessité d'ajustement entre la taille des familles et l'espace habité disponible que les paris constructifs ont été engagés. Tout autre est le cas des 6 attributaires qui, ayant mené à bien la construction de leur lot, ont loué le bâti ainsi réalisé à des militaires et des marins bénéficiant d'un droit au bail de l'Etat ; ils perçoivent donc un loyer qui leur permet de rembourser la SICOGI et le prêt de l'employeur, et font supporter à leurs locataires les charges foncières et l'amortissement du prêt NESTLE, de sorte qu'ils auront réalisé une fructueuse opération leur permettant de disposer, à terme, d'une base matérielle de rente locative partiellement financée par leur employeur mais totalement remboursée par d'autres. Or, ces "autres" sont des "ayants-droit " dont le loyer est payé par l'Etat : la fraction de loyer servant à payer la charge

foncière et provenant des caisses de l'administration retourne donc aux pouvoirs publics, via la SICOGI, si bien que c'est en réalité l'Etat qui contribue lui-même à son propre processus de récupération des coûts financés directement ou sur emprunt extérieur. Ce bel exemple de détournement des objectifs affichés par les créateurs des LEM est certes peu pratiqué par des salariés de l'industrie plutôt soucieux d'acquérir un logement bien équipé et suffisamment vaste, mais il n'en reste pas moins vrai qu'en 1982, 42% de la totalité des construits avaient été mis en location, les revenus locatifs mensuels variant alors de 50 000 F. CFA à 120 000 F. CFA. Comme 41% des attributaires avaient un revenu au moins égal à 5 fois le SMIG, force est de s'interroger sur l'ampleur du détournement des opérations d'habitat dit "intermédiaire" et sur la capacité des pouvoirs publics à en contrôler les effets, car bien des analogies avec les déviations constatées dans l'habitat économique peuvent être mises en exergue.

- Equipement et usages des cadres bâtis.

Outre les inégalités d'équipement du bâti observées entre les divers types d'habitat des 250 salariés enquêtés, une nette différence apparaît entre d'une part les installations relatives au circuit de l'eau, d'autre part celles qui assurent la desserte en électricité. Pour l'ensemble des logements, le taux de branchement en eau (34,4%) est nettement inférieur à celui de la population abidjanaise en 1982 (47% d'après J. SAINT-VIL, 1983) ; le contraste est saisissant avec l'équipement en électricité, dont sont pourvus 77,6% des logements alors qu'en 1978, 51,9% des unités de résidence abidjanaises disposaient d'une desserte propre en énergie électrique.

Dans l'habitat économique et sur les lots LEM bâtis, les logements sont, respectivement, branchés à la

Tableau 125 PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DES LOGEMENTS ET DES MENAGES DE SALARIES

	Logements économiques		Cours communes		Habitat sommaire		Ensemble des logements et des ménages %
	IVOIRIENS %	ETRANGERS %	IVOIRIENS %	ETRANGERS %	IVOIRIENS %	ETRANGERS %	
Eau courante *	98,4	100,0	11,1	18,2	8,3	-	34,4
Puits	1,6	-	6,0	6,1	33,3	36,4	13,6
Porteurs d'eau	-	-	82,9	45,4	58,4	45,4	50,0
Puits + porteurs d'eau	-	-	-	30,3	-	18,2	2,0
Douches intérieures	100,0	100,0	4,7	3,0	15,4	-	29,2
Douches extérieures	-	-	95,3	97,0	84,6	100,0	70,8
WC intérieurs	98,4	-	3,9	13,0	-	-	23,4
WC extérieurs	1,6	-	96,1	97,0	100,0	100,0	61,6
Electricité	98,4	100,0	69,3	81,8	38,5	81,8	77,6
Ventilateur dans les chambres	51,6	50,0	38,6	54,6	23,1	54,6	44,0
Climatiseurs	9,6	-	1,6	-	-	-	3,2
Réfrigérateurs	77,0	50,0	36,2	30,3	15,4	27,3	42,8
Radio	87,1	100,0	84,3	87,9	69,2	90,9	85,2
Electrophone	33,9	50,0	35,4	37,5	30,7	27,3	33,6
Télévision	75,8	50,0	54,3	51,5	38,5	54,6	58,4
Machine à coudre	35,5	75,0	33,9	27,3	30,8	27,3	33,6

* Il s'agit de l'installation d'un robinet dans la cour pour les cours communes et l'habitat sommaire.

livraison, et branchables en cours de construction aux réseaux de distribution d'eau potable de la SODECI (1) ainsi qu'aux collecteurs primaires d'évacuation des eaux usées, de sorte que la consommation d'eau potable et le système de rejet des eaux usées sont individualisés. L'usage revêt donc un caractère privatif, comme le mode d'acquittement des factures de la SODECI (2). Tout autres sont l'équipement et l'usage des circuits de l'eau dans les cours communes.

. Contrairement aux LEM et aux logements économiques, les cours ne sont que partiellement approvisionnées en eau par les circuits de la SODECI : alors que dans les quartiers anciens, comme Treichville ou Adjamé, presque toutes les rues sont desservies par le réseau public, ce n'est pas le cas dans les trames d'accueil loties au cours des années soixante-dix ; dans les quartiers illégaux, lotis ou non, il n'y a aucune conduite de distribution. Par ailleurs, la desserte, peu fréquente, d'une parcelle en eau potable n'implique pas que les logements construits dessus le soient. Bien souvent, le propriétaire de la cour a fait installer un robinet utilisé par tous les locataires qui partagent la facture SODECI selon diverses modalités : montant estimé au prorata du nombre de résidents par logement, partage égal entre tous les locataires, paiement par le propriétaire qui reporte le total sur les différents loyers. Mais ce type de branchement sur le réseau public est assez rare (3) : parmi les ouvriers et employés habitant des cours en dur, 11,1% des Ivoiriens et 18,2% des étrangers seulement ont accès à

---

(1) Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire.

(2) En mars 1984, les tarifs SODECI étaient, au m^3, de 99F. CFA pour la tranche sociale (0 - 10 m^3/mois), 265 F. CFA pour la tranche domestique (11 - 300 m^3/mois), 300 F. CFA pour la tranche normale (31 - 100 m^3/mois) et 371 F. CFA pour la tranche industrielle (plus de 100 m^3/mois).

(3) La fréquence est liée à la présence ou non du propriétaire en tant qu'habitant.

un robinet localisé dans la cour, 4,7% des premiers et 3,0% des seconds disposant également d'une arrivée d'eau courante dans leur logement ; dans les cours en baraques, 8,3% des salariés ivoiriens bénéficient d'un branchement sur le réseau SODECI, mais aucun d'entre eux n'a l'eau courante dans le logement. C'est donc aux puits, aux porteurs d'eau et aux revendeurs légaux ou clandestins que les travailleurs ont le plus souvent recours, l'eau des puits étant surtout utilisée pour faire la lessive et la vaisselle, plus rarement pour se doucher. L'eau potable est achetée à des revendeurs que J.SAINT-VIL a classé, selon leur statut et leur lieu d'exercice, en quatre catégories : les revendeurs attitrés, environ un millier en 1984, qui paient une caution de 150 000 F. CFA à la SODECI et qui ont installé des points de vente sous forme de becs de cygne en PVC (1) branchés sur le réseau public ; les revendeurs clandestins dont les installations sont comparables, mais qui n'ont pas payé la caution SODECI ; les revendeurs ambulants transportant l'eau sur des charrettes à bras ; les revendeurs autorisés à utiliser des camions citernes. Au total, ces quatre catégories regroupaient environ 4 000 personnes en 1983. Cette année là, afin de moraliser le marché, la SODECI installa 50 bornes-fontaines automatiques dans quelques quartiers de cour : l'eau y était revendue 10 F. CFA les 25 litres (capacité moyenne d'une bassine portée sur la tête par les femmes), soit moins que le prix de vente moyen pratiqué par les revendeurs au détail, les bornes-fontaines étant concédées à des propriétaires de parcelle recevant une redevance fixe (25 000 F. CFA/mois) et 10% du chiffre d'affaires réalisé mensuellement (environ 100 000 F. CFA). Mais 50 bornes-fontaines automatiques sont insuffisantes et les salariés de l'industrie, comme les

---

(1) Les uns sont dressés à une hauteur d'environ 1,80m afin de permettre aux clientes de remplir leurs récipients sans les poser à terre ; d'autres arrivent à moins d'1 m du sol et sont utilisés pour remplir les seaux, les barriques et les jerricanes.

autres habitants des cours, remplissent leurs fûts et leurs barriques de stockage, récipients métalliques ou tonnelets en matière plastique d'une capacité d'environ 200 litres, en achetant quotidiennement l'eau aux divers revendeurs. Ces réservoirs appartiennent le plus souvent à un seul chef de ménage et ne sont utilisés que par ceux qui logent avec lui, ce qui n'est pas sans engendrer de multiples problèmes de surveillance des stocks, mais des cas de regroupements et d'usage de barriques communes à plusieurs unités de résidence à l'intérieur d'une même cour ont pu être observés, résultat d'une entente entre les femmes qui sont les principales concernées par les fastidieux allers-retours nécessaires au remplissage des réservoirs.

. En liaison avec la médiocrité de la desserte en eau courante mais aussi avec les pratiques spéculatives des propriétaires, le manque d'équipements sanitaires est particulièrement criant en regard du nombre de résidents. Le nombre de douches et de WC, deux ou plus rarement trois, n'a aucun rapport avec la charge démographique des parcelles.

Tableau 126 Nombre d'habitants par sanitaires dans quelques quartiers de cour

Quartiers	Nb. d'habitants par douche	Nb d'habitants par WC.
Attécoubé (dur)	20	29
Abobo-gare (dur)	20	27
Vridi-canal (bois)	33	99*

* 1 WC pour 3 parcelles

Source : A. MANOU-SAVINA, 1985.

Non seulement les logements sont très rarement pourvus de douches et de WC intérieurs, mais les sanitaires construits sous forme de latrines simples couvertes, hors des pièces habitées, sont peu nombreux. Leur usage commun pose d'autant plus de problèmes que les rythmes quotidiens interfèrent entre eux selon les occupations des groupes de résidents: les horaires de toilette des hommes partant au travail ou des enfants scolarisés sont regroupés, ceux des femmes se rendant au marché le sont également. De plus, les actes quotidiens de toilette et de défécation sont inséparables d'une nécessaire préservation d'un minimum d'intimité, les gestuelles et les relations des individus à leurs corps n'étant pas socialisables au même titre que les pratiques de repas. La promiscuité des cours ne favorise pas les séquences temporelles intimistes, et les scènes de vie quotidienne relatées par la presse ou vécues lors des enquêtes montrent à quel point l'exiguïté des bâtis et leur médiocre équipement sont générateurs de palabres et de tensions parfois violentes (1). Dans les cours en bois de Koumassi et de Vridi, localisées non loin de la lagune ou près de la bordure océane, rares sont les possibilités d'édifier des WC au sein des parcelles compte tenu de la proximité de la nappe phréatique qui interdit, ou rend très difficile, la construction des fosses : on "cabine" alors sur les terrains non construits, sur la plage ou non loin des décharges publiques. L'assainissement en eaux usées est réalisé grâce à un système de fosses et de puits perdus vidangés par des sociétés privées, (nouvelle source de palabres pour imputer coût des vidanges), et dont le fonctionnement n'est correct qu'en fonction de la position de la nappe phréatique : là où cette dernière affleure en saison des pluies ou est peu profonde, au Sud de l'agglomération, l'assainissement individuel demeure très difficile à assurer.

---

(1) L'état de propreté des WC communs est un objet incessant de discussions, la saleté étant toujours celle d'autrui.

. Les conditions sanitaires de la plupart des familles d'ouvriers et d'employés sont elles en corrélation avec certains indicateurs démographiques de mortalité juvénile? Si les inégalités mesurées dans le domaine de la mortalité infantile (1) relèvent autant de la fréquentation des structures de soins que de l'environnement physique immédiat, en revanche celles qui concernent la mortalité juvénile traduisent l'influence majeure des conditions de vie des jeunes enfants. Les fortes densités constatées dans les cours et la promiscuité,conjuguées aux conditions d'hygiène, aggravent les risques épidémiologiques et favorisent la propagation rapide des maladies dont la transmission est due à. l'eau contaminée par les excrèta infectants. La mortalité juvénile mesurée dans les cours en bois (115 ‰) est supérieure à celle du milieu rural (93 ‰) ; d'après P. ANTOINE, le rapport de mortalité juvénile est de 1 à 7 entre les résidents de l'habitat de standing et ceux de l'habitat de cour, soit plus par exemple qu'à Genève au XIXème siècle. L'inégalité face à la mort est supérieure, en 1978, à Abidjan à ce qu'elle était dans les villes européennes du XIXème siècle, en raison surtout des problèmes d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées comme des excreta. Aucun indicateur spécifique aux seules familles ouvrières n'est disponible, mais compte tenu de l'homogénéité des conditions d'hygiène prévalant dans les cours, on voit mal comment ces familles pourraient être singularisées au sein d'une population subissant les mêmes contraintes de sous-équipement.

---

(1) D'après P. ANTOINE et C. HERRY, les quotients de mortalité infantile (probabilité de décéder) atteignent 26 ‰ dans l'habitat de standing, 42 ‰ dans l'habitat économique, 56‰ dans l'habitat évolutif en dur et 59‰ dans l'habitat sommaire.

Tableau 127 Indicateurs d'équipement et de consommation d'eau selon les types d'habitat (Abidjan 1978 et 1980)

	H. de standing	H. économique	Cours en dur	Cours sommaires
densité (Hab./ha -1-)	45-55	420-480	460-610	600
% de WC à l'intérieur du logement (1)	100	100	9(locat.) 18(prop.)	3
Eau courante à l'intérieur du logement (%)(1)	100	98	22	9
Consommation d'eau potable (1/j/hab.) (2)	402	80	65	25

(1) Perspectives Décennales, 1978

(2) J. SAINT-VIL, 1983.

. Les disparités n'en sont que plus étoffées avec l'équipement en énergie électrique et l'appareillage ménager. Près de 8 logements enquêtés sur 10 sont desservis en électricité, légalement ou illégalement par dérivation directe des lignes EECI ou achat d'énergie électrique à des voisins ou à des revendeurs ayant eux-même piraté la desserte publique. Cette proportion est supérieure à la moyenne abidjanaise en 1978, et elle est quasiment égale au taux d'équipement recensé en 1985, soit 78,8% tous types d'habitat confondus. A la bonne desserte en électricité est lié l'équipement

des logements et des ménages en biens durables consommateurs de courant basse-tension, et la comparaison entre les résultats obtenus en 1982 auprès des familles de travailleurs de l'industrie et ceux publiés en 1985 par la Direction de la Statistique pour l'ensemble des ménages abidjanais montre que les ouvriers et les employés des établissements manufacturiers ne comptent pas parmi les plus démunis. Les taux d'équipement de leurs logements sont comparables à la plupart des moyennes, sauf pour les climatiseurs, et constituent peut être des spécificités dans les strates d'habitat de cours (1).

Tableau 128 Les taux d'équipement en biens ménagers durables (Abidjan 1985, salariés 1982)

Nature des biens	Abidjan 1985	Salariés 1982
Ventilateurs	43,1%	44,0%
Climatiseurs	28,1%	3,2%
Réfrigérateurs	50,0%	42,8%
Radios	90,6%	85,2%
Télévisions	67,5%	58,4%
Electrophones	31,3%	33,6%
Machine à coudre	33,8%	33,6%

Sources : D. de la Statistique, EPAM, 1985 pour Abidjan, 1985
Salariés de l'industrie (1982) : A. DUBRESSON, 1982

Force est donc de s'interroger sur les inégalités d'équipement observées : 54,3% des travailleurs habitant les cours en dur possèdent une télévision mais 11,1% seulement ont accès à l'eau courante sur la parcelle et 3,9% disposent d'un WC intérieur. De ce constat peut être banalement inférée l'idée que la diffusion de biens de consommation ayant valeur d'insertion dans le monde de la ville

---

(1) Les résultats provisoires de l'EPAM 85 ne distinguent pas les taux d'équipement par types d'habitat.

et symbolisant la réussite matérielle de celui qui les acquiert est d'autant mieux assurée que les choix du projet urbain ivoirien ont poussé les citadins à se parer des attributs de la modernité. Acheter un ventilateur est une nécessité physique pour pouvoir passer des nuits convenables sous des abris tôlés ou dans les chambres bétonnées des logements économiques, mais les télévisions ou les chaînes HI-FI constituent-elles des priorités en regard du sous-équipement des cours en eau potable et en réseaux d'assainissement? En raison de leur qualité de locataires, les salariés de l'industrie n'ont pas la maîtrise de l'équipement des cours dans lesquelles ils résident, et les propriétaires, même désireux d'améliorer la qualité du bâti locatif, ce qui ne pourrait qu'accroître le montant des loyers perçus, n'ont pas toujours la possibilité de le faire puisque le réseau de desserte SODECI ne quadrille pas, loin de là, toute la ville. Cette cascade de responsabilités, engageant plusieurs acteurs à différentes échelles, n'implique pas uniquement la participation des salariés locataires, lesquels par ailleurs, compte tenu de leurs origines, n'ont pas comme seul objectif celui de réussir à Abidjan. Même en ayant tous les atouts en main, réseau public proche, propriétaire dynamique et possibilités financières dégagées, rien ne prouve que la génération des salariés migrants conçoive cette "réussite" à travers la réalisation d'une base matérielle "moderne" édifiée dans la métropole, au point que la compréhension des situations d'habitat est bien souvent dépendante des rapports pratiqués ou recherchés avec les lieux d'origine, comme l'illustre, nous le verrons, le croisement entre types d'habitat et revenus salariaux.

- Les loyers et la charge logement

Compte tenu de l'ampleur du phénomène locatif, le montant des loyers et la charge-logement (loyer + eau + électricité) par rapport au revenu salarial constituent, a priori, des éléments essentiels de la vie citadine. La distribution des locataires en fonction des classes de loyer peut permettre des comparaisons avec d'autres catégories sociales urbaines, mais elle ne rend pas compte de la diversité des situations.

Tableau 129 Classes de loyer mensuel (F.CFA 1982) des ouvriers et employés locataires (Abidjan)

Classes de loyer	Effectif	%
2500 à 5 000	11	5,0
+ de 5 000 à 10 000	110	50,5
+ de 10 000 à 20 000	79	36,2
+ de 20 000	18	8,3
Total	218	100,0

La courbe de fréquence cumulée montre que 50% des locataires paient un montant inférieur à 5 875 F. CFA (loyer médian) et que 79% paient moins de 11 651 F. CFA, loyer moyen qui représente 16,8% du revenu salarial moyen, pourcentage proche des taux d'effort consacré au logement (1) par les employés avec ou sans qualification (13,75% et 13,07% en 1984). D'importantes disparités apparaissent toutefois selon les types de construits habités.

---

(1) M. PREVOST, 1985. Taux d'effort = loyer moyen mensuel/ revenu moyen mensuel des ménages.

Fréquence cumulée des loyers (Salariés abidjanais)

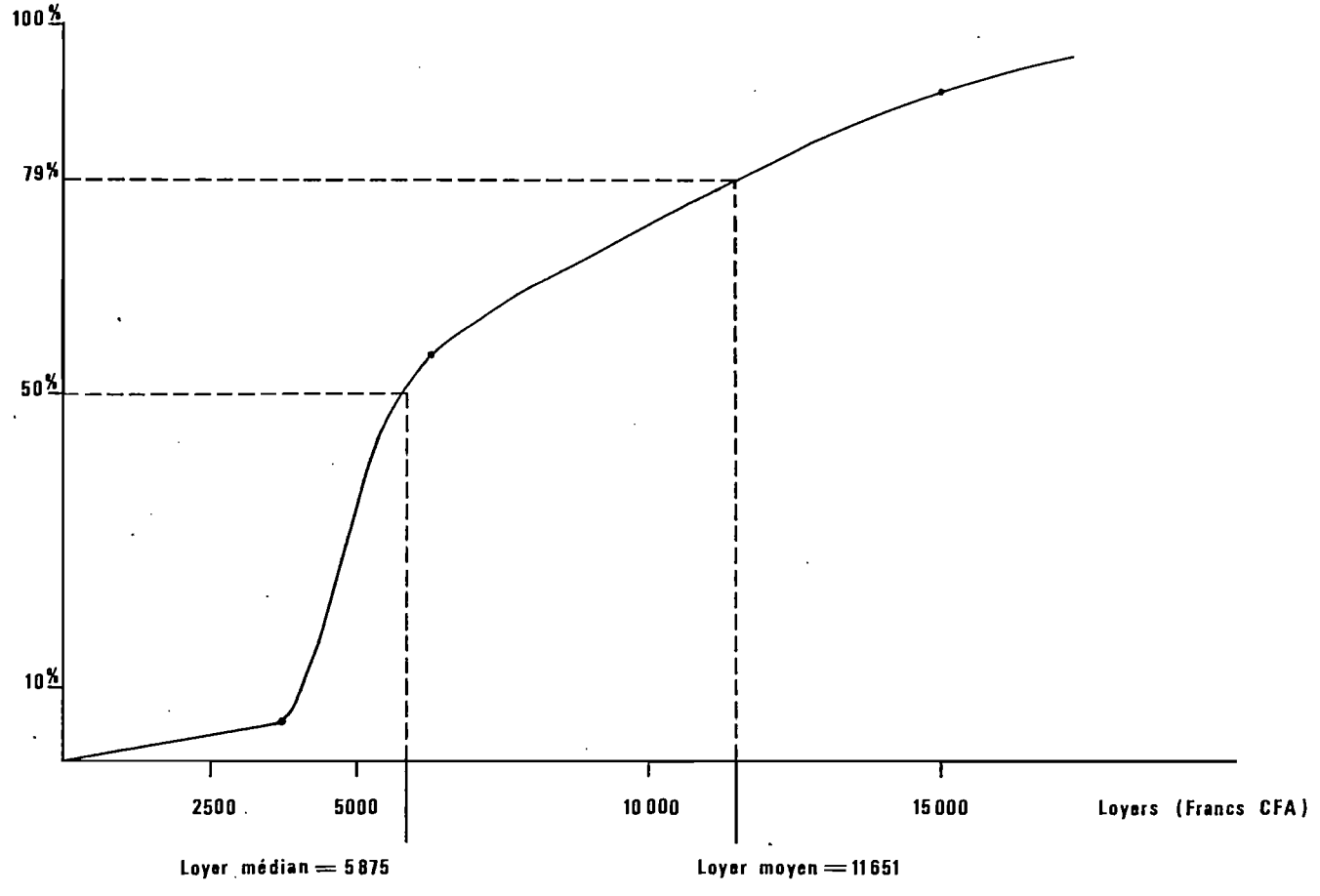


FIG. 108

Tableau 130 Loyers moyens mensuels et charges moyennes par types d'habitat (F. CFA.1982)

	Revenu salarial moyen	Loyer moyen	Charges moyennes (eau+ électricité) (2)	Loyer+ charges / revenu
Cours sommaires	56 557	6 306 (1)	3 194	16,8%
Cours en dur	64 869	11 483	5 306	25,9%
Log. écon.	85 257	13 845	6 471	23,8%

(1) Y compris, dans quelques cas, la redevance foncière versée au "propriétaire" ébrié de la parcelle, qui n'est pas toujours celui des baraques.

(2) Les dépenses facturées par la SODECI et l'EECI ont été ramenées, en valeur, à la consommation mensuelle. Les achats d'eau ont été calculés pour 30 jours.

Le taux d'effort (loyer seul/revenu salarial) constaté dans les cours en dur, soit 17,7%,est très proche de ceux observés en 1963 pour les manoeuvres et les ouvriers (18,4% et 18,2%) et en 1984 sur l'ensemble des ménages abidjanais résidant dans l'habitat évolutif (17,0%) ; l'effort des salariés habitant les logements économiques (16,2%) est comparable à la moyenne dans ce type d'habitat (14,0%) ; dans les deux cas, le "standard" international retenu en matière de politique du logement, soit 25%,n'est pas atteint. Mais l'addition des loyers et des dépenses d'eau et d'électricité montre que la plupart des 218 travailleurs locataires (18 seulement résident dans des cours à bâti sommaire) consacrent en moyenne près du quart de leur revenu salarial aux charges inhérentes à l'usage du construit occupé.

C'est bien par exemple non seulement de la taille des familles mais aussi du type de construit que dépendent en partie les coûts de consommation d'eau. Dans les cours communes, les achats d'eau à l'extérieur sont plus onéreux que ceux qui pourraient être directement effectués, à quantité égale, à la SODECI, la bassine de 25 à 30 litres étant achetée beaucoup plus cher qu'au tarif officiel.

Tableau 131 Prix de vente de l'eau au détail à Abidjan en 1984 (F. CFA 1984)

Capacités des récipients	Prix de vente
- 4,5 1	5
- 10 1	10
-15 -20 1	15
-30 -60 1	25
- 80 1	80

Source : J. SAINT-VIL, 1985

30 litres achetés à la SODECI valaient 2,97 F. CFA (tranche sociale) ou 7,95 F. CFA (tranche domestique) en 1984 ; la même quantité valait 25 F. CFA, auprès des revendeurs : le sous-équipement pèse donc sur les coûts de reproduction de l'unité domestique, dont la seule réaction possible est l'ajustement du volume d'eau consommée par l'intermédiaire de pratiques parcimonieuses et la multiplication des opérations de récupération des eaux pluviales à usage non alimentaire.

D'autres disparités sont consécutives au nombre de pièces occupées et à la localisation des logements ; elles ont été résumées sous forme de tableaux. De ces tableaux résultent trois constats principaux. Si l'habitat sommaire reste compétitif en terme de charge-logement (avec 16 500 F.CFA/ mois , un locataire peut y disposer de trois pièces contre deux dans les cours en dur qui ne sont pas toujours mieux équipées), il y a peu de différences entre les cours et les logements économiques, et 4 pièces louées dans une cour commune coûtent plus cher qu'un logement économique de type F. 4 où les loyers sont bloqués depuis 1970. Aucune ségrégation n'apparait en raison de la nationalité des occupants, les travailleurs étrangers habitant les cours bénéficiant même de loyers généralement un peu inférieurs du fait de leur ancienneté dans la ville et des accords passés avec des propriétaires plutôt soucieux de conserver des locataires à revenus salariaux sûrs et constants. De ces accords dépendent aussi quelques variations spatiales observées. Il est a priori paradoxal que le loyer moyen d'une "chambre-salon" soit moindre à Treichville, quartier central proche des zones industrielles de l'île de Petit-Bassam, peu éloigné du port et très recherché en raison de la qualité de ses équipements commerciaux, qu'à Williamsville ou à Yopougon. Mais l'ancienneté de l'occupation joue : les locataires enquêtés sont installés depuis longtemps, l'amortissement des coûts de construction a déjà été réalisé, et les réseaux relationnels occupants-propriétaires fonctionnent assez bien lorsqu'il s'agit de remplacer un partant. Les marges de négociations sont souvent plus grandes que dans certains quartiers périphériques où la logique de l'amortissement et la pression de la demande favorisent les comportements plus spéculatifs.

Tableau 132 CHARGES ET LOYERS MOYENS PAR TYPE D'HABITAT ET NOMBRE DE PIECES - F. CFA 1982
(Ivoiriens + étrangers locataires)

	Habitat sommaire			Cours communes			Logements économiques		
	Loyers	Charges	Total	Loyers	Charges	Total	Loyers	Charges	Total
1 pièce	4 250	1 313	5 563	6 444	3 683	10 127	9 667 (1)	2 000 (2)	11 667
2 pièces	6 500	3 673	10 173	9 840	5 448	15 288	10 203	5 776	15 979
3 pièces	12 000	4 500	16 500	16 844	5 100	21 944	15 428	8 166	23 594
4 pièces	-	-	-	21 333	5 722	27 055	17 396	6 478	23 874
5 pièces	-	-	-	20 000	11 000	31 000	-	-	

(1) Y compris charges pour locataires ivoiriens

(2) Charges du locataire étranger

Tableau 133 POIDS DE LA CHARGE LOGEMENT/SALAIRES MOYENS (3)

	Habitat sommaire			Cours communes			Logements économiques		
	Sal. moyen	Charges log.	%	Sal. Moyen	Charges log.	%	Sal. moyen	Charges log.	%
1 pièce	49 746	5 563	11,18	54 333	10 127	18,64	82 167	11 667	14,20
2 pièces	55 003	10 173	18,49	61 395	15 288	24,90	64 987	15 979	24,99
3 pièces	(104 000)	(16 500)	(15,86)	77 402	21 944	28,35	102 933	23 594	22,92
4 pièces				79 520	27 055	34,02	90 333	23 874	26,43
5 pièces				(62 000)	(31 000)	(33,87)			

(3) ( ) = 1 seul individu.

Tableau 134 CHARGES ET LOYERS MOYENS PAR TYPE D'HABITAT ET NOMBRE DE PIECES
(Ivoiriens locataires) Francs CFA 1982

	Habitat sommaire			Cours communes			Logements économiques		
	Loyers	Charges	Total	Loyers	Charges	Total	Loyers	Charges	Total
1 pièce	4 667	850	5 517	7 000	4 512,5	11.512,5	11 000	(dans le loyer)	11 000
2 pièces	6 643	3 050	9 693	9 532	5 502,5	15.034,5	10 214	5 819	16 033
3 pièces	12 000	4 500	16 500	17 036	4 795	21.831	14 630	7 705	22 335
4 pièces	-	-	-	21 000	3 833	24.833	17 396	6 478	23 874
5 pièces	-	-	-	(20 000)	(11 000)	(31.000)			

Tableau 135 POIDS DE LA CHARGE LOGEMENT/SALAIRES MOYENS (Ivoiriens locataires)

	Habitat sommaire			Cours communes			Logements économiques		
	sal. moyen	Charges log.	%	Sal. moyen	Charges log.	%	Sal. moyen	Charges log.	%
1 pièce	52 995	5 517	10,41	54 000	11 512,5	21,31	94 500	11 000	11,64
2 pièces	55 571	9 693	17,44	57 396	15 034,5	26,19	65 264	16 033	24,56
3 pièces	(104 000)	(16 502)		75 603	21 831	28,87	88 635	22 335	25,19
4 pièces				69 280	24 833	35,84	90 333	23 874	26,42
5 pièces				(62 000)	(33 000)	53,0			

Tableau 136 CHARGES ET LOYERS MOYENS PAR TYPES D'HABITAT ET NOMBRE DE PIECES
(Etrangers locataires) Francs CFA 1982

	Habitat sommaire			Cours communes			Logements économiques		
	Loyers	Charges	Total	Loyers	Charges	Total	Loyers	Charges	Total
1 pièce	(3 000)	(3 000)	(6 000)	6 000	3 020	9 020	7 000	2 000	9 000
2 pièces	6 333	4 400	10 733	10 869	5 265	16 134	10 000	3 000	15 000
3 pièces	-	-	-	15 500	7 237	22 737	29 000	16 000	45 000
4 pièces	-	-	-	22 000	9 500	31 500	-	-	-

Tableau 137 POIDS DE LA CHARGE LOGEMENT SUR LES SALAIRES MOYENS (Etrangers locataires)

	Habitat sommaire			Cours communes			Logements économiques		
	Sal. moyen	Charges log.	%	Sal. moyen	Charges log.	%	Sal. moyen	Charges log.	%
1 pièce	(40 000)	(6 000)	15,0	54 600	9 020	16,52	(57 560)	9 000	15,64
2 pièces	54 341	10 733	19,75	74 786	16 134	21,58	60 000	15 000	25,0
3 pièces	-			90 000	22 737	25,26	(346 000)	45 000	13,0
4 pièces	-			(100 000)	(31 500)	31,50			

Tableau 138 MOYENNES DES LOYERS PAR TYPES D'HABITAT ET PAR QUARTIERS PRINCIPAUX DE RESIDENCE
(Francs CFA 1982)

	Yopougon	Koumassi	Abobo	Port Bouët	Vridi	Marcory	Treichville	Adjamé	Attiécoubé	Williams-ville
Habitat sommaire										
1 pièce		4 250								
2 pièces	7 000	7 375		6 250	5 900	6 000				
3 pièces										
4 pièces										
5 pièces										
Cours communes										
1 pièce		6 333,3		6 000		6 666,6	8 000	-	5 000	
2 pièces	10 875	11 153,8	8 900	6 500		9 423	8 600	10 666,6	9 000	12 000
3 pièces	20 312,5	16 166,6	16 727,2	14 000		11 666,6	25 000	10 000		
4 pièces	20 000	27 000	18 500							
5 pièces										
Logements économiques										
1 pièce	10 000	-				12 000		7 000		
2 pièces	10 282	10 382		7 500	8 000	10 000		12 000		
3 pièces	14 047,5	19 333		12 000		10 445				
4 pièces	17 866,6			15 500						
5 pièces										

- Sur la question des stratégies d'habitat.

Est-il possible de discerner, à travers les données recueillies, une ou des stratégies d'habitat propres aux salariés de l'industrie dans l'agglomération abidjanaise? Premier constat, les travailleurs des établissements manufacturiers sont relativement plus stables dans leur lieu de résidence que la moyenne des chefs de ménage d'Abidjan.

Tableau 139 Ancienneté de résidence dans le logement occupé lors de l'enquête (1982)

Nombre d'années de résidence	250 salariés enquêtés (1982)		Unités de résidence abidjanaises (1) (1978)
- de 2 ans	20	8,1%	23,7%
2 à 3 ans	33	13,2%	12,8%
3 à 4 ans	20	8,0%	9,4%
4 à 5 ans	18	7,2%	8,1%
5 à 9 ans	70	28,0%	27,5%
10 ans et plus	84	35,6%	18,5%
Total	250	100,0%	100,0%

(1) Source : EBC 1978-1979

Ainsi 46,0% des chefs de ménage abidjanais occupent-ils le même logement depuis plus de 5 ans, mais 63,6% des salariés enquêtés sont dans ce cas. A Yopougon et à Abobo, la moitié des chefs de ménage abidjanais sont présents depuis moins de 3 ans dans leur logement, alors que moins du quart (22,8%) et du tiers (31,2%) des salariés habitant les mêmes quartiers relèvent de la même situation ; près de 55% des ouvriers et employés résidant à Koumassi y logent depuis plus de 10 ans. Cette relative stabilité a pour corollaire une moindre mobilité géographique intra-urbaine :

Tableau 140 ANCIENNETE DANS LA VILLE ET CHANGEMENT DE DOMICILE (SALARIES MIGRANTS)

Ancienneté dans la ville	Résident dans le même domicile	Changements de domicile (nombre de fois)								TOTAL
		1	2	3	4	5	6	7	8	
1 à 5 ans	14	9	2							25
%	56,0	36,0	8,0							100
6 à 10 ans	16	18	15	3						52
%	30,8	34,6	28,9	5,7						100
11 à 20 ans	15	48	31	8	4	1			1	108
%	13,9	44,4	28,7	7,5	3,7	0,9			0,9	100
Plus de 20 ans	11	21	10	6	1			1		50
%	22,0	42,0	20,0	12,0	2,0			2,0		100
	56	96	58	17	5	1		1	1	235
	23,8%	40,9%	24,7%	7,3%	2,1%	0,4%		0,4%	0,4%	100%

près du quart des travailleurs migrants habitent le premier logement occupé lors de leur arrivée, et près des deux tiers n'ont changé de domicile qu'une ou deux fois au delà de 10 ans d'ancienneté en ville. Comparées à celles de 1963, ces proportions montrent une stabilisation de la main-d'oeuvre manufacturière : au début des années soixante, 47% des salariés avaient changé une fois de domicile depuis leur arrivée, 22% en avaient changé deux fois, 25% trois fois et 6% quatre fois et plus.

Deuxième constat, l'accès aux logements est souvent le résultat d'opportunités signalées par des réseaux parentaux ou ethniques et saisies grâce à l'appui de ces derniers, desquels sont également parvenues les avances de loyers et les cautions nécessaires à la réservation d'une "chambre-salon" dans une cour ou les multiples "couloirs" indispensables à l'inscription sur une liste d'attributaires de logements économiques. A leur arrivée, les migrants ivoiriens ont été hébergés chez des parents (165 sur 191) ou des amis provenant soit du même lieu de naissance (20 sur 191) soit de la même aire régionale (6 sur 191) ; les principaux quartiers d'accueil étaient les quartiers centraux, Treichville (21,5%) et Adjamé (15,9%),ainsi que Koumassi (12,7%), Port-Bouët (11,1%) et Abobo (8,8%). Les migrants étrangers ont tous été hébergés par des parents résidant également, dans l'ordre d'importance à Adjamé, Treichville et Koumassi, Port-Bouët.

Troisième constat, les changements de domicile n'ont pas été majoritairement provoqués par la recherche d'une plus grande proximité des lieux de travail. Certes celle-ci représente 13,8% des causes de déplacement chez les travailleurs ivoiriens et 7,7% chez les salariés étrangers. Mais arrivent bien avant la recherche d'un habitat plus salubre et mieux équipé (28% tous travailleurs confondus), la recherche d'un espace habitable plus grand pour satisfaire les besoins familiaux (20,8%) et les départs consécutifs à des déguerpissements (14,0%).

Tableau 141 DISTRIBUTION DES TYPES D'HABITAT PAR CLASSES DE REVENUS (REGROUPEES A PARTIR DE 55 000 F.CFA, SALARIES ABIDJAN 1982)

CLASSES DE REVENUS (Francs CFA 1982)	Habitat sommaire	Cours collectives	Habitat économique d'Etat	TOTAL
30 - 34 999	-	7	1	8
35 - 39 999	1	4	3	8
40 - 44 999	3	14	4	21
45 - 49 999	1	18	2	21
50 - 54 999	7	26	5	38
55 - 59 999	5	8	5	18
60 - 69 999	5	26	10	41
70 - 79 999	1	19	7	27
80 - 89 999	-	14	8	22
90 - 99 999	-	2	4	6
+ de 100 000	1	22	17	40
TOTAL	24	160	66	250

Quatrième constat, sans doute le plus riche en enseignements quant aux éventuelles stratégies, il n'y a pas de rapport simple entre le niveau de revenu et les types d'habitat. Certes, le revenu moyen s'élève lorsqu'on passe de l'habitat sommaire aux cours en dur, puis aux logements économiques. Dans ces derniers, plus de 25% des salariés perçoivent un revenu mensuel supérieur à 100 000 F. CFA (1982), (13,8% seulement de ceux qui résident dans les cours en dur sont dans ce cas) et 15,2% ont un revenu mensuel inférieur à la classe modale (50 à 54 999 F. CFA), contre respectivement 26,8% et 20,8% des travailleurs habitent les cours en dur et en baraque ; 17,2% des salariés dont le revenu est inférieur à la classe modale habitent des logements économiques et 74,2% logent dans les cours en dur, et dans les tranches de revenu supérieures à la classe modale, c'est le tiers des salariés qui est logé dans l'habitat économique. Mais les relations revenu-habitat ne sont pas si mécaniques que cela, et les situations sont complexes au sein d'une même classe de revenu ou d'un groupe de classes. Ainsi dénombre-t-on parmi les salariés gagnant au moins 100 000 F. CFA par mois plus de résidents dans les cours communes que dans l'habitat économique, un agent de maîtrise louant même 3 pièces en baraques à Vridi-canal. La proportion de résidents dans les cours sommaires est plus forte dans les tranches de revenus comprises entre 50 000 F. CFA et 60 000 F. CFA que dans celles inférieures à 40 000 F. CFA.

De ces quatre constats résulte l'extrême difficulté à discerner une stratégie générale d'habitat propre à l'ensemble des salariés , qui serait fondée sur la recherche permanente d'une plus grande proximité des aires d'emploi ou sur la volonté d'accéder à un cadre bâti conférant un meilleur statut social. A l'exception de rares cas, c'est plutôt en ayant saisi une opportunité sur le marché locatif, signalée par les réseaux de sociabilité et

surtout adaptée aux moyens disponibles ou rapidement mobilisables qu'en ayant conduit une véritable stratégie dans la ville que les ouvriers et employés ont accédé aux divers logements occupés. Ce ne sont certainement pas des salariés locataires qui sont en mesure de maîtriser la question du logement, et la seule "stratégie" générale possible est celle qui consiste à trouver le moins mauvais compromis entre la nature du bâti, l'espace habitable, la localisation du logement et celle de l'usine. Trouver ce compromis ne signifie pas avoir le choix, mais implique une capacité à mobiliser en peu de temps l'argent nécessaire à sa mise en oeuvre, car nombreux sont les locataires en quête de meilleurs logements, mais rares sont ceux qui peuvent réagir promptement aux bonnes occasions en disposant des moyens indispensables. Faute de moyens, quelques uns recourent à des pratiques de systèmes résidentiels (1) en délocalisant certaines fonctions domestiques et en circulant entre plusieurs lieux afin de répondre aux impératifs du travail industriel.

Kouadio K., 29 ans, tisserand à la SOTEXI (Vridi), locataire d'une chambre-salon à "Abobo-derrière-les-rails", ne voulait plus perdre des heures sur les parcours des lignes d'autobus 16 ou 76 le conduisant d'abord au Plateau ou à Adjamé, d'où il lui fallait reprendre une autre ligne pour gagner Vridi; il passait 5 nuits sur 7 à Port-Bouët, chez un cousin, lui-même salarié à l'usine d'impression de pagnes. Depuis l'ouverture d'une nouvelle ligne SOTRA directe entre Abobo et Vridi, le 30 juin 1980, Kouadio regagne à nouveau sa "chambre-salon" tous les soirs, sauf les mois où, posté de 14 à 22h, il ne peut, compte tenu de l'heure de sortie, regagner Abobo faute d'autobus. Cet exemple de délocalisation systématique de certaines nuitées par rapport au domicile montre à quel point la distribution du réseau familial dans la cité peut constituer une trame de circulation des personnes quelquefois utilisée, nous le constaterons, non seulement pour assurer les temps de repos mais aussi d'autres fonctions

---

(1) Sur cette notion E. LE BRIS et al., 1985.

domestiques,au point qu'il est nécessaire de s'interroger sur la pertinence du "logement" comme seul cadre de compréhension des pratiques résidentielles citadines même si les systèmes résidentiels ont une ampleur apparemment moindre que dans certaines villes où le statut de propriétaire est plus important qu'à Abidjan (1).

. Il est toutefois utile de considérer les rapports entre la nature de certains bâtis et le revenu salarial de ceux qui les occupent. Pourquoi des travailleurs dont le revenu est supérieur à 100 000 F. CFA (1982) et qui pourraient,du moins l'affiment-ils, devenir attributaires d'un logement économique,habitent-ils des cours en dur, voire des baraques? Pour plus de la moitié des ouvriers et employés concernés, le construit habité est en réalité une justification matérielle d'un refus de pérenniser certaines obligations redistributives avec lesquelles les intéressés entendent rompre ou qu'ils ne sont pas, ou plus, en mesure d'assumer. Instruits par l'expérience de leurs parents ou amis habitant des logements économiques, ils savent que l'accès au statut de locataire de la SICOGI et de la SOGEFIHA confère,à tort ou a raison, un rang et des moyens que les collectifs familiaux s'empressent d'utiliser pour déployer leurs stratégies d'entrisme à Abidjan : scolarisation des enfants dans la métropole, envoi de jeunes en quête d'emploi, placement des filles comme bonnes par exemple. Mais refuser ouvertement d'assumer des devoirs de solidarité, c'est prendre le risque d'un affrontement parfois violent et redoutable dont l'issue n'est jamais certaine, d'autant que l'image des "courtes maladies" consécutives aux multiples formes de régulation de l'ordre (dont le poison) est présente dans tous les esprits : mieux vaut alors s'appuyer sur l'existant et justifier des refus d'hebergement par l'exiguïté des logements. A ces pratiques de défense

---

(1) Lomé, Rufisque par exemple, où le statut d'habitat est étudié in E. LE BRIS et al., 1985.

auxquelles n'est évidemment pas étranger un mode de vie urbain concourant à l'individualisation des revenus et des consommations en biens durables dont le coût oblitère sérieusement les capacités théoriques de redistribution et d'accueil, et dont l'usage modifie les représentations individuelles, s'ajoutent d'autres pratiques tournées celles-là vers les lieux d'origine. Occuper deux ou trois pièces en baraques ne résulte pas toujours des aléas du marché locatif ou de la compétitivité des loyers de l'habitat sommaire dans lequel, à dépense égale, un locataire dispose d'un espace habitable plus vaste. Il est des cas d'habitat précaire ou d'occupation de modestes "chambres-salons" qui relèvent de la volonté de diminuer le plus possible le coût de la reproduction domestique urbaine afin de dégager des surplus destinés au village ou à la cité d'origine. Norbert K., Akyé, 32 ans, employé chez BLOHORN, ne fait pas mystère des raisons qui l'ont conduit à loger dans une cour commune de Koumassi : pour construire au village, il faut épargner et "serrer" les dépenses à Abidjan. Pour ce faire, Norbert a abandonné un quatre pièces d'Adjamé, dont le loyer était trop élevé (23 000 F. CFA en 1980), pour rechercher une "chambre-salon" moins onéreuse (10 500 F. CFA) que lui a rétrocédé un ami de collège, fonctionnaire, muté hors d'Abidjan. Entre février 1980 et mars 1982, Norbert a ainsi économisé environ 300 000 F. CFA, qu'il a placé sur un plan d'épargne logement avec les 500 000 F. CFA que lui a avancé son oncle paternel, planteur. En 1985, le total déposé sur le plan d'épargne excédait 2 millions F. CFA: tout ne provenait pas des gains réalisés sur le différentiel de loyers, mais ce dernier, consécutif au changement de cadre bâti, contribuait bien à la mobilisation des ressources. Norbert K. n'est certes que l'un des rares salariés de

de l'industrie ayant réussi à concrétiser un processus d'épargne que beaucoup n'ont pas les moyens de mettre en oeuvre, mais son cas invite à relativiser toute analyse des relations entre bâti et revenu, d'autant que l'utilisation de ce dernier est indissociable de la taille des unités de résidence, même si le nombre d'occupants n'est pas toujours assimilable à celui des rationnaires par exemple.

3) Logements, unités de résidence, familles.

- Taille et composition des unités de résidence.

. Les unités de résidence sont ici définies comme l'ensemble des personnes logées dans la même unité d'habitation que le salarié lors de l'enquête, c'est à dire le logement. Dans le cas des cours communes, c'est donc "l'entrée-coucher" ou la "chambre-salon" qui sont prises en considération. Contrairement à certains cas rencontrés lors de l'enquête à passages répétés, aucun groupe dispersé dans une même cour, dont les membres occupent plusieurs logements sis sur une même parcelle, n'a été observé. Comme dans les travaux de P. ANTOINE et C. HERRY, l'unité de résidence ou ménage, est donc appréhendée à travers l'habitation occupée. Ce faisant, en identifiant un groupe social à partir du construit urbain, les risques sont grands d'occulter les systèmes résidentiels éclatés dans la ville et de confondre

unité de résidence et unité domestique, puisque tous les repas par exemple ne sont pas pris en commun par l'ensemble du groupe résident ni obligatoirement préparés par l'un des résidents comme cela arrive fréquemment parmi les groupements de célibataires (1). Aussi nous contenterons-nous, dans l'immédiat, d'établir des corrélations entre le nombre de résidents constaté lors de l'enquête, le type d'habitat et la taille des logements, sans préjuger du mode de fonctionnement des unités résidentielles. Comme le suggère d'ailleurs J.M. GASTELLU, il faudrait peut être même abandonner le terme "d'unité de résidence" et lui préférer celui de "communauté" tant que l'homologie entre "unité " de résidence et "unité" de consommation ou de production par exemple n'est pas démontrée (2).

L'ampleur relative de la taille moyenne des unités de résidence a déjà été soulignée. Rappelons que pour l'ensemble des travailleurs enquêtés, cette taille, atteint 6,46 personnes, soit un peu plus que la moyenne des unités africaines abidjanaises en 1978 (6,10 d'après 1'EBC, 5,29 d'après 1'EPR), et que la taille des 202 unités ivoiriennes (migrants et natifs d'Abidjan) atteint 6,50 personnes, résultat comparable à celui obtenu pour les ménages ivoiriens par 1'EPR (6,23 en moyenne, 6,43 quand le chef de ménage est un homme, ce qui est le cas des unités de résidence des salariés enquêtés). En revanche, les unités de résidence des salariés migrants étrangers (6,34) sont nettement plus étoffées que les ménages africains non ivoiriens résidant à Abidjan,

---

(1) Une "chambre-salon" et une cour ne constituent pas des univers clos au sein desquels s'effectue une circulation fermée des biens et des personnes.

(2) J.M. GASTELLU, 1980.

Tableau 142 DISTRIBUTION PAR TAILLE DES UNITES DE RESIDENCE ABIDJAN 1982.

TAILLE DES UNITES	UNITES		POPULATION	
	Nombre	%	Effectif	%
1	18	7,2	18	1,1
2	17	6,8	34	2,1
3	15	6,0	45	2,8
4	24	9,6	96	5,9
5	35	14,0	175	10,9
6	27	10,8	162	10,0
7	30	12,0	210	13,0
8	20	8,0	160	9,9
9	22	8,8	198	12,4
10	11	4,4	110	6,8
11	8	3,2	88	5,5
12	9	3,6	108	6,7
13	6	2,4	78	4,8
14	3	1,2	42	2,6
15	1	0,4	15	0,9
+ de 15	4	1,6	75	4,6
TOTAL	250	100,0	1 614	100,0

soit 4,26 selon l'EPR: il s'agit probablement de la conséquence d'une part de l'âge moyen plus élevé, la taille moyenne des ménages augmentant avec l'âge du chef de ménage (1), d'autre part de l'ancienneté des travailleurs dans la ville, la taille des ménages s'amplifiant également avec l'ancienneté de leur responsable dans la ville pour l'ensemble de la population.

Tableau 143 Tailles des unités de résidence à Abidjan

	250 salariés enquêtés (1982)	SEMA (1963)	Population africaine Ab. EPR (78-79)	EBC (78-79)	EPAM (85)
$\bar{X}$ ens.	6,46	4,35	5,29	6,10	7,0
Migrants	6,48		5,27	Salariés quali. ind. (EPR)	
Migrants ivoi.	6,50		6,26	Population ivoi. (EPR)	
Migrants étr.	6,34		4,25	Population af. étr. (EPR)	
Natifs d'Ab.	6,13				

Comme pour l'ensemble des ménages africains, la taille des unités de résidence des travailleurs de l'industrie manufacturière varie selon le type de constuit occupé. De même que pour toutes les unités citadines, ce sont les logements économiques qui abritent les ménages les plus étoffés, mais compte tenu de l'ancienneté des salariés étrangers dans la ville et du revenu moyen de l'ensemble des travailleurs, des disparités notables sont observables en particulier dans l'habitat de cour.

---

(1) P. ANTOINE, C.HERRY, 1982. Pour les chefs de ménage masculins, la taille moyenne en 1978-1979 passe de 2,64 dans le groupe d'âges 15-19 ans à 8,13 dans le groupe d'âges 60-64 ans.

TABLEAU 144 TAILLE DES UNITES DE RESIDENCE PAR TYPES D'HABITAT

(ABIDJAN)

	Salariés enquêtés (1982)		Ensemble population (1978-1979) *		
Types d'habitat	Ivoiriens migrants	Etrangers migrants	Ivoiriens	Burkinabé	Maliens
Sommaire	4,69	4,75	4,33	3,37	3,16
Cours en dur	6,28	6,45	5,60	4,28	4,39
Logements économiques	7,40	9,33	7,79	6,62	8,11
Ensemble	6,50	6,34	6,26	4,12	4,26

* EPR 1978 - 1979.

. Déjà perceptible à l'examen de la pyramide des âges antérieurement présentée, la composition des unités de résidence indique que l'emploi salarié et la condition citadine n'ont pas engendré la prépondérance des structures familiales de type nucléaire, semblables à celles des pays industrialisés.

Il faut toutefois distinguer les ménages ivoiriens et ceux des travailleurs étrangers : les divers types de famille élargie l'emportent chez les premiers alors que plus de 60% des unités étrangères sont constituées de groupements conjugaux, bien que la part relative des familles élargies augmente aussi chez les étrangers avec l'ancienneté dans la ville. Parmi les 235 ménages de migrants, ce sont les familles élargies qui sont les plus nombreuses (117 soit 49,8%) ; les unités conjugales constituent 38,7% du total et les groupements de célibataires (isolés ou associés) ainsi que quelques cas particuliers (salariés mariés mais dont les épouses étaient absentes depuis plus de 6 mois lors de l'enquête) rassemblant 11,5% des effectifs. Parmi les 15 ménages de natifs d'Abidjan, 9 sont de type famille élargie, 2 relèvent d'une structure conjugale et 4 sont composés d'unités de célibataires ou de cas spécifiques. Au total, toutes nationalités confondues, les groupements de type famille élargie rassemblent plus de la moitié des 250 ménages (126, soit 50,4%), ceux de type famille conjugale en réunissent plus du tiers (93, soit 37,2%) et les unités de célibataires, auxquels ont été ajoutés des cas particuliers, en regroupent plus du dixième (31, soit 12,4%). Cela n'est pas une originalité au sein d'une agglomération où en 1977, 42% des groupements familiaux étaient de type famille élargie, proportion beaucoup plus forte qu'en 1963, année où la SEMA n'en inventoriait que 31%.

. Si la distribution des types de familles de migrants par catégories d'habitat montre bien le poids relatif des groupements élargis parmi les salariés ivoiriens, elle comporte également des enseignements non négligeables quant aux relations entre la qualité du bâti et le type de famille y résidant.

Tableau 145 Types d'unités de résidence par catégories d'habitat, salariés migrants (Abidjan 1982).

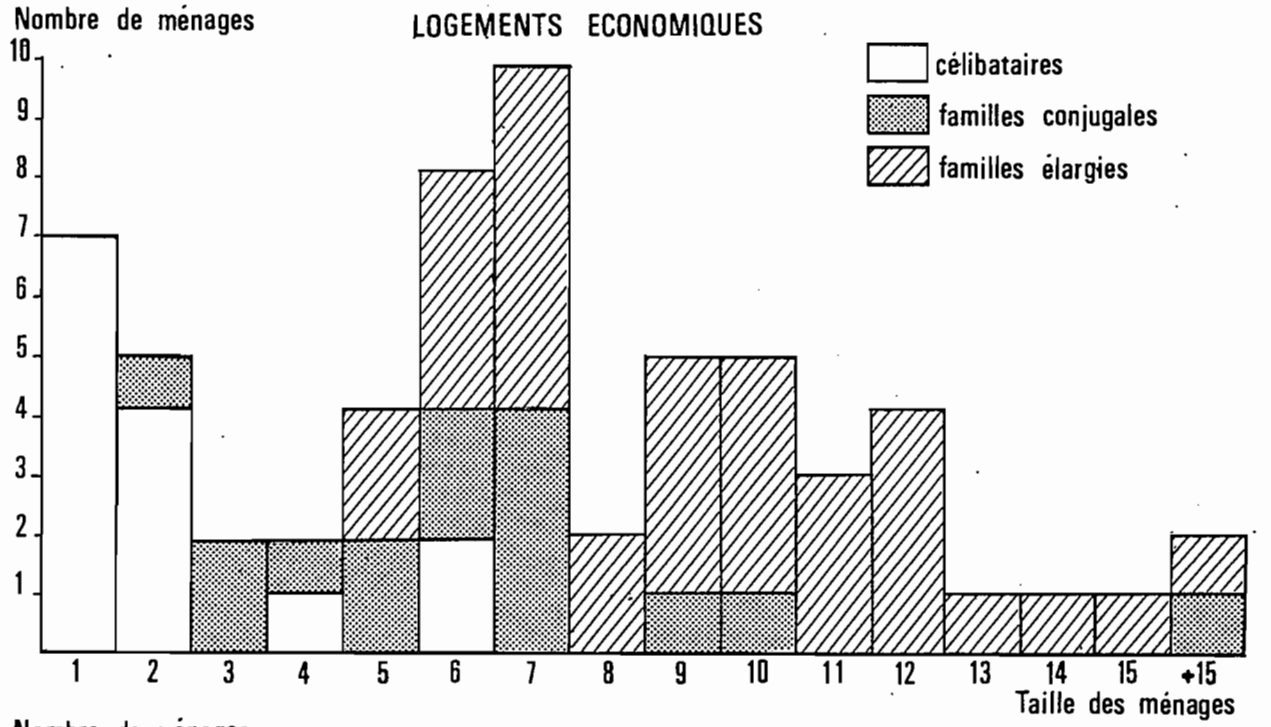
Habitat	Célibataires et cas spécifiques		Familles conjugales		Familles élargies		Total	
	IV.	ETR.	IV.	ETR.	IV.	ETR.	IV.	ETR.
Sommaire	2	1	6	4	5	3	13	8
Cours en dur	9	4	43	20	69	9	121	33
Log. économique	11	-	15	3	31	-	57	3
Total	22	4	64	27	105	12	191	44
IV %	11,5		33,5		55,0		100,0	
ETR %		9,1		61,4		27,3		100,0

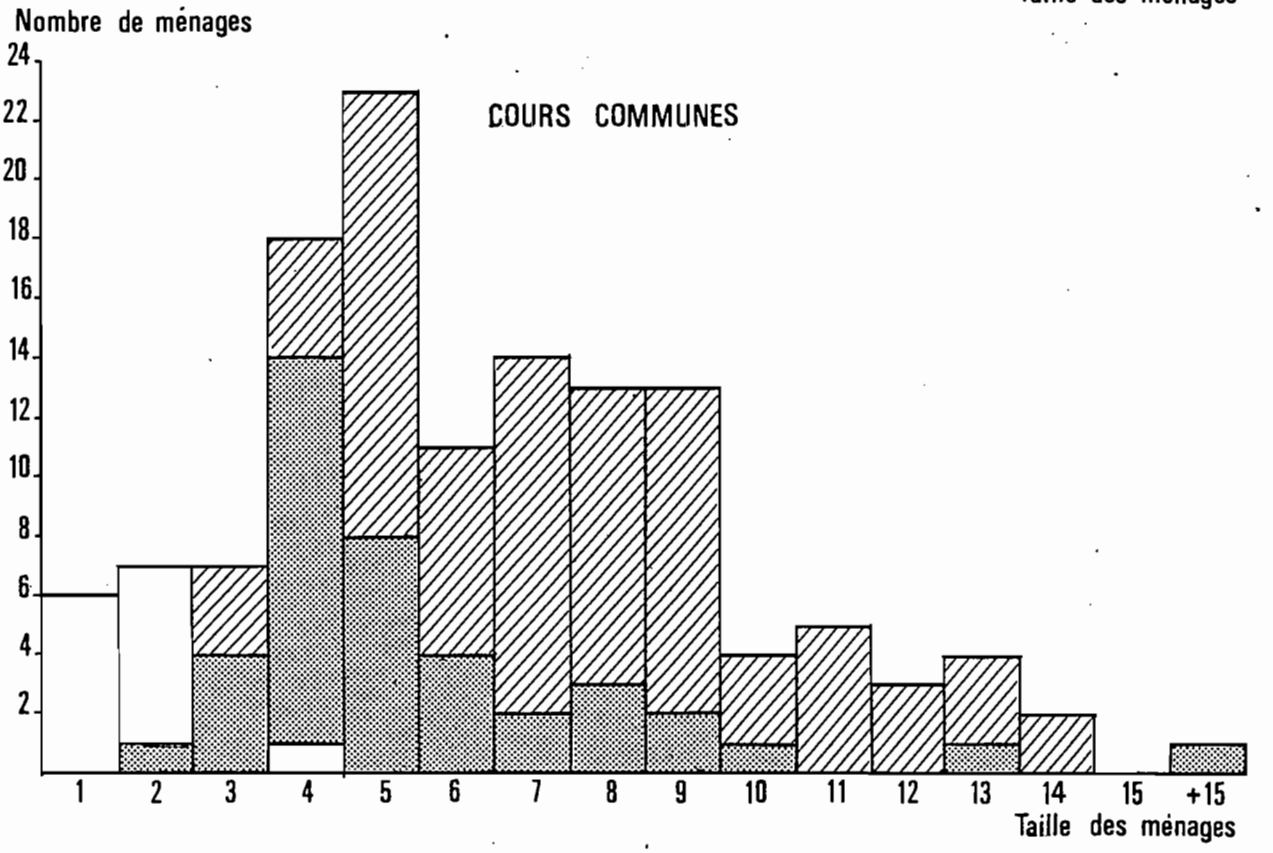
Comme pour l'ensemble de la population africaine répartie par types de ménages et d'habitat en 1978-1979 (1), les familles élargies ivoiriennes prédominent dans les logements économiques (54,4%). Elles l'emportent dans les cours en dur

---

(1) Les familles élargies constituaient alors 64,7% des ménages dans l'habitat de standing, 70,7% dans l'habitat économique moderne, 36,7% dans l'habitat de cour et 19,2% dans l'habitat sommaire.

Taille et composition des ménages
Salariés ivoiriens, Abidjan 1982





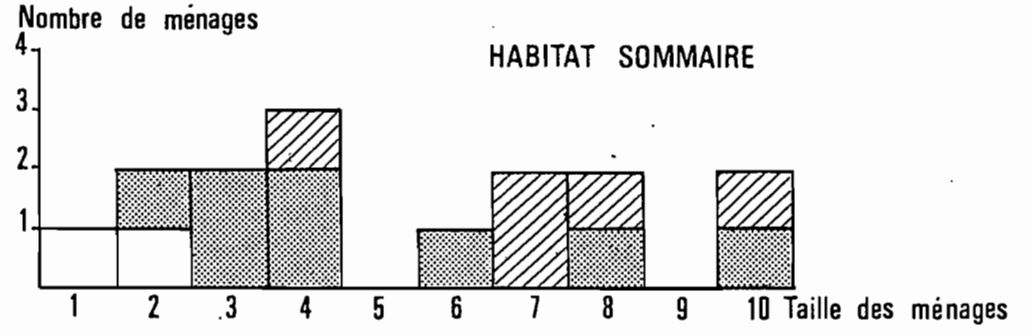
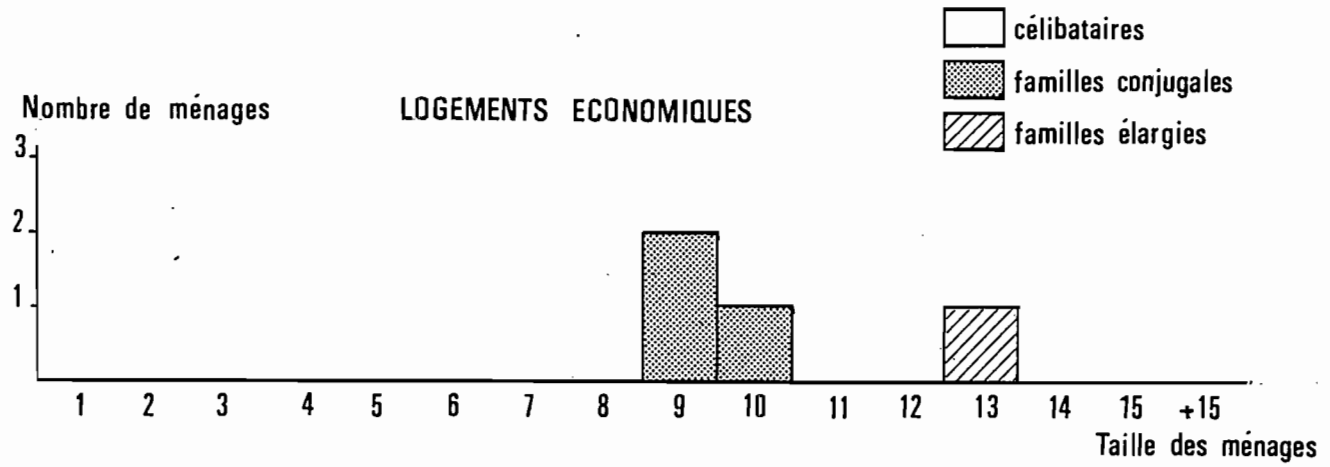
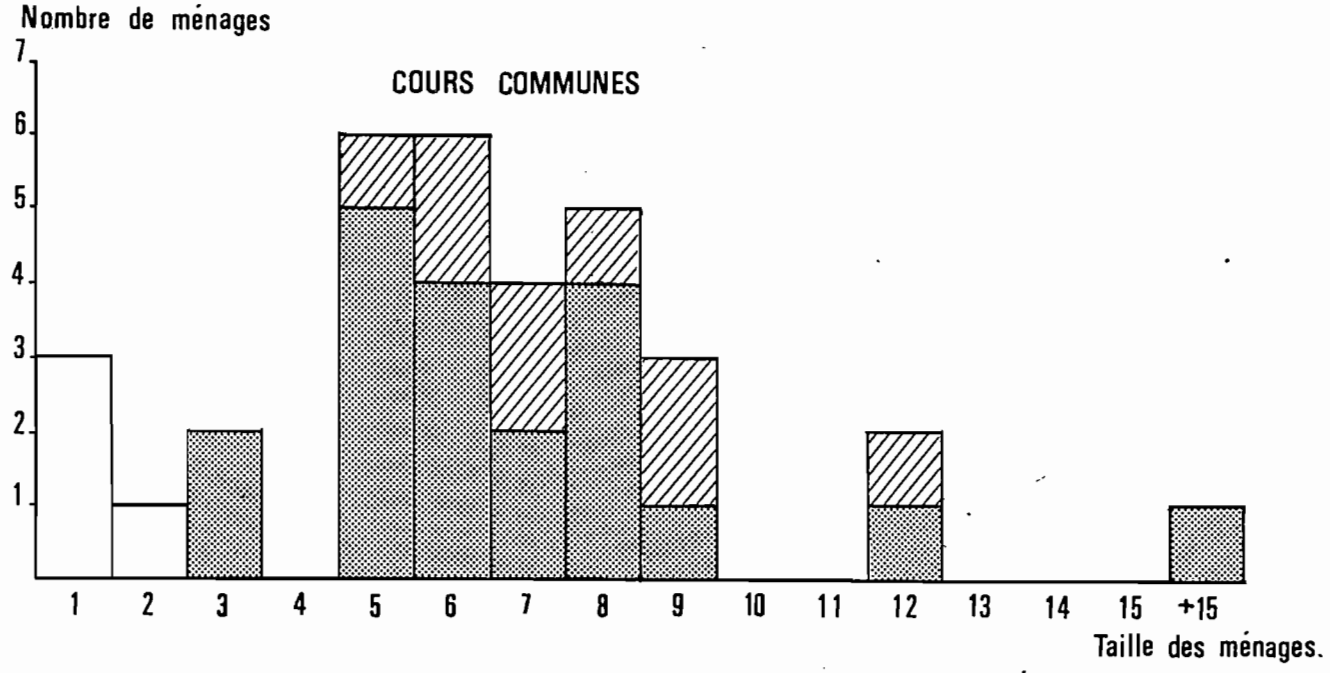


FIG. 109

Taille et composition des ménages
Salariés étrangers . Abidjan 1982





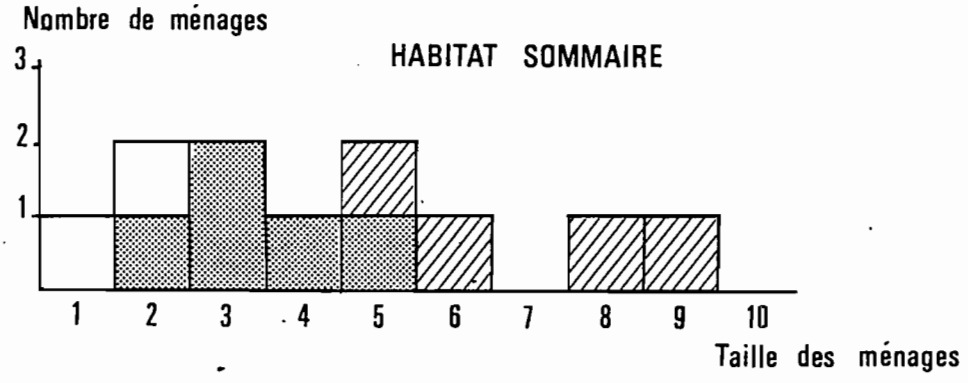


FIG. 110

(57,0%) mais pas dans l'habitat sommaire. Les familles conjugales sont en revanche prépondérantes dans tous les types d'habitat occupés par les travailleurs étrangers, ce qui s'explique sans doute en partie par l'éloignement des collectifs familiaux d'origine et pourrait bien relever d'un processus de nucléarisation favorisé par la distance et une moindre pression des réseaux de parenté sur les migrants ; toute la question est de savoir si cette nucléarisation n'est pas en réalité provisoire et transitionnelle entre un stade de migration individuelle et une installation plus durable autour de laquelle se cristallisent ultérieurement des formes de recomposition familiales, comme tend à la prouver le renforcement du poids des unités élargies avec l'ancienneté des salariés à Abidjan. Pour les Ivoiriens comme pour les travailleurs étrangers, les familles conjugales et les groupements de célibataires sont majoritaires dans l'habitation sommaire, ce qui peut tout autant procéder de l'absence de moyens financiers permettant de remplir une fonction d'accueil (le revenu salarial moyen des travailleurs occupant des cours sommaires est 1,5 fois inférieur à celui des attributaires ou sous-locataires des logements économiques) que de la volonté plus ou moins affichée de ne pas assumer cette fonction.

. Il faut toutefois aller au delà des simples catégories de vocabulaire et vérifier si le poids relatif des familles élargies est bien responsable des tailles de ménages observées, car après tout la simple adjonction d'un cousin ou d'un oncle à un couple avec ou sans enfants suffit à justifier un glissement catégoriel auquel ne correspond pas obligatoirement un accroissement systématique de la taille des ménages. Sans aucune originalité, les unités de résidence ont été regroupées selon une typologie dérivée de celle élaborée antérieurement pour l'enquête SEMA. Parmi les familles conjugales, seules sont véritablement assimilables

a priori aux unités nucléaires de type urbain européen les ménages ne comprenant pas de neveux de l'un ou l'autre des époux, car les ménages avec neveux relèvent plutôt d'une continuité de fonctions éducatives anciennes dans des sociétés où les enfants sont souvent confiés à d'autres que les parents géniteurs. Chez les Mossi, outre la génitrice, sont également considérées comme "mères" ses soeurs, les filles des oncles maternels ainsi que ses co-épouses et les épouses de ses oncles paternels (1) : la mère qui allaite n'est donc pas toujours la "mère de case", à laquelle l'enfant est confié entre 3 et 6 ans jusqu'à la puberté pour les garçons, jusqu'au mariage pour les filles. Un don d'enfant peut en outre sceller une alliance entre familles ou concrétiser une forme d'aide à une femme inféconde. Chez les Bété , la présence de jeunes parents de l'épouse "correspond à un service rendu à la belle-famille dans le cadre d'une prestation échelonnée de la dot" (2). Chez les Baoulé, M. ETIENNE distingue diverses formes de prêt et de don : dans ce dernier cas, l'enfant adoptif doit se faire remplacer en quittant sa mère nourricière. Une femme baoulé qui rejoint son mari est accompagnée "d'une ou plusieurs fillettes, dont une au moins restera auprès d'elle, d'où l'intérêt pour une jeune fille d'avoir déjà avant son mariage une fillette adoptive" (3). La présence de neveux traduit donc le maintien de fonctions éducatives et de formes de circulation des enfants qu'on ne peut sérieusement analyser comme des destructurations, mais qu'il convient à notre sens d'interpréter à la fois comme des survivances et des compositions, car il est des cas où c'est sous couvert d'un hébergement à but de scolarisation que se manifestent souvent des formes anciennes de distribution

---

(1) S. LALLEMAND, 1976.

(2) J.M. GIBBAL, 1974.

(3) P. ANTOINE, A. GUILLAUME, 1984.

TABLEAU 146 COMPOSITION DES FAMILLES CONJUGALES* ET ELARGIES DES SALARIES D'ABIDJAN (1982)

		IVOIRIENS		ETRANGERS	
		MIGRANTS	: ABJ	MIGRANTS	: ABJ
Familles conjugales	Sans neveux de l'époux	45	2	23	-
	Avec neveux de l'époux ou épouse	19	-	4	-
93	Total	64	2	27	-
Familles élargies	Avec parents indéterminé d'un des époux	1	-	6	6
	Avec collatéraux de l'époux	53	3	8	2
	Avec collatéraux de l'épouse	13	1	-	-
126	Avec collatéraux multiples	36	1	4	-
	Avec ascendants d'un des époux	2	-	-	-
	Total	105	7	12	2

* hors cas spécifiques : 3 mariés ivoiriens aux épouses absentes mais avec enfants et/ou neveux

1 marié burkinabé, épouse absente.

de personnes, sans compter l'accueil d'enfants adultérins et/ou issus d'unions précédentes. Parmi les enfants nés du père et de la mère des 19 ménages de migrants ivoiriens à structure conjugale avec neveux, environ 4% avaient été conçus avec une autre femme et 20% avec un autre homme, données proches de celles obtenues pour les cours en dur par P. ANTOINE et A. GUILLAUME (1). Quelle que soit l'origine des enfants présents et non issus de l'union du salarié et de son épouse, le poids relatif des ménages avec neveux est moindre parmi les unités de résidence des travailleurs étrangers migrants.

La composition des familles élargies montre à quel point c'est surtout du collectif familial des ouvriers et employés, plus que de ceux de leurs épouses, que proviennent les résidents extérieurs aux entités conjugales, de sorte que la configuration des unités d'habitation est loin d'être une reproduction à l'identique de celles, en particulier rurales, dont sont issus les salariés. L'éclatement géographique de l'aoulo baoulé que souligne J. WURTZ à Adiamprikofikro-Douankankro et la dispersion des "unités-ménages", au sein desquelles maris et femmes n'habitent pas toujours au même endroit en continuant quelquefois à vivre chez leurs parents respectifs, ne trouvent pas leur pendant parmi les familles de salariés baoulé enquêtés à Abidjan, pas plus que l'organisation habituelle des aoulo non éclatés. Dans les "chambres-salons" occupées par des travailleurs agni dorment aussi bien les éléments correspondant à l'unité-ménage villageoise de base, la "cellule domestique" (2), que des collatéraux issus ou non du même aoulo et qui ne sont pas obligatoirement des soeurs germaines ou utérines

---

(1) P. ANTOINE, A. GUILLAUME, 1984. La proportion d'enfants nés de la mère ou du père sont respectivement 3% et 12% dans l'habitat économique, 3% et 6% dans l'habitat de cour et 3% dans l'habitat sommaire.

(2) C'est à dire le mari et l'épouse, les enfants, les enfants des filles non mariées et la mère, selon le modèle "idéal-typique" présenté par J.M. GASTELLU, 1980.

accompagnées de leurs filles et de leurs petits enfants, comme c'est le cas dans les entités familiales agglomérées autour des grands planteurs de Moronou. De même les unités de résidence urbaines des ouvriers et employés malinké ne correspondent ni au contenu du lou ni à celui du gba : plus restreintes que le premier et plus amples que le second, elles comprennent des collatéraux qui, au village, ne résident ni dans l'un ni dans l'autre. Il n'y a pas toujours similitude entre les familles élargies urbaines et les structures familiales ethniques originelles : parmi les 53 unités de résidence ivoiriennes (migrants) composées du couple avec ou sans enfants et de collatéraux de l'époux se trouvent par exemple 11 unités Akyé et 7 Agni où les collatéraux ne sont pas utérins alors que le chef de ménage est issu de sociétés plutôt matrilinéaires ; parmi les 13 unités composées du couple avec ou sans enfants et de collatéraux de l'épouse se trouvent 3 unités malinké et 1 dioula où les collatéraux ne sont pas agnatiques ; enfin, sur 36 familles d'ouvriers et d'employés migrants ivoiriens incluant des collatéraux multiples, 9 rassemblent trois générations, ce qui est assez rare dans les "unités-ménages" originelles. Entre la destructuration totale par destruction des anciennes formes de groupement familial et la reproduction simple de ces dernières, la pluralité des unités de résidence n'est-elle pas le meilleur témoignage de l'existence d'adaptations spécifiquement urbaines, de modes de recomposition originaux auxquels n'est pas totalement étranger le cadre bâti ? C'est en effet dans les logements économiques, plus vastes que les surfaces offertes dans les "chambres-salons", que la taille moyenne des ménages est la plus élevée (7,33 contre 6,38 pour les cours en dur et 4,54 pour l'habitat sommaire), dans ce type d'habitat, le nombre de familles élargies est le double de celui des familles conjugales chez les salariés migrants

ivoiriens. Tout se passe donc comme si, loin de constituer un facteur de destructuration et d'éclatement des familles, le construit du projet moderniste était le lieu privilégié de recompositions urbaines originales des familles élargies, contrairement aux attendus des concepteurs du projet, hypothèse confirmée par les résultats de l'EPR selon lesquels il y avait 7,55 personnes dans l'habitat économique (7,79 chez les Ivoiriens) contre 6,48 dans l'habitat de standing, 4,92 dans les cours en dur et 3,60 dans l'habitat sommaire en 1978-1979, toutes populations africaines confondues.

- Sur les variations de taille.

L'examen des moyennes de taille selon les types d'habitat et de groupements résidentiels montre bien que c'est le plus souvent en raison de la taille des familles élargies que les foyers de travailleurs sont étoffés. Parmi les unités de résidence des migrants enquêtés, les familles élargies comptent toujours en moyenne plus d'individus que les familles conjugales, quelques unes étant toutefois de taille inférieure, compte tenu des modalités de construction des catégories utilisées, mais aussi des corrélations entre le nombre de résidents, l'âge du chef de ménage, son ancienneté dans la ville et son revenu salarial.

Tableau 147 Taille des unités de résidence selon le type d'habitat et de groupement résidentiel (travailleurs migrants Abidjan 1982)

Habitat	Célibataires + cas partic.		Familles conjugales		Familles élargies	
	IV.	ETR.	IV.	ETR.	IV.	ETR.
Sommaire	1,50	1,50	5,50	3,40	7,20	7,00
Cours en dur	1,66	1,25	5,23	6,95	7,53	7,66
Log. écon.	2,45	-	6,46	6,66	9,61	13,00

Cette distribution des tailles moyennes ne doit cependant pas masquer les multiples variations tenant par exemple au statut matrimonial, au revenu et même à l'appartenance ethnique. De toutes les corrélations constatées peuvent être dégagés trois enseignements.

Comme pour l'ensemble de la population d'Abidjan, le statut matrimonial conditionne souvent la taille du ménage (1). Les célibataires, c'est un truisme de le souligner, ont les plus petites unités de résidence, encore que P. ANTOINE et C. HERRY fassent état de cas spécifiques d'importants groupements d'une trentaine de personnes originaires du Niger ou du Mali. Aucune unité résidentielle de cette taille n'a été observée parmi les travailleurs, les unités de célibataires étrangers des cours en dur étant même moins peuplées que celles des Ivoiriens. Mais être célibataire ne signifie pas pour autant être seul dans le logement occupé : si 15 des 27 salariés célibataires sont bien des résidents isolés dans leurs logement, 12 résident soit avec d'autres célibataires hommes ou femmes non apparentés (4) ou apparentés (1), soit avec des célibataires apparentés ainsi qu'avec des enfants (7). Parmi les 223 salariés mariés, ce sont les plus âgés et ceux qui résident depuis longtemps dans la ville qui ont la plus forte charge résidentielle. Cette dernière résulte en premier lieu d'une fécondité probablement comparable à celle des ménages abidjanais résidant dans les mêmes types d'habitat, puisque dans notre monographie on compte 2,91 enfants des couples habitant dans le logement pour 2,28 dans l'habitat sommaire, 2,70 dans les cours en dur et 3,40 dans les logements économiques de l'ensemble de la ville (2). Comme pour la plupart des familles abidjanaises, l'écart d'âge entre les époux, le moindre respect des

---

(1) Pour Abidjan, P. ANTOINE, C. HERRY, 1982 et 1983. Rappelons que nous n'avons aucun chef de ménage féminin, catégorie pour laquelle le rapport statut matrimonial-taille est moins évident.

(2) P. ANTOINE, A. GUILLAUME, 1984. (Chefs de ménage masculins). La fécondité est de 7,88 enfants/femme dans l'habitat sommaire, 6,09 dans les cours en dur, 5,09 dans les logements économiques et 3,58 dans l'habitat de standing.

ANCIENNETE DANS LA VILLE ET COMPOSITION DES UNITES DE RESIDENCE - ABIDJAN - 1982.

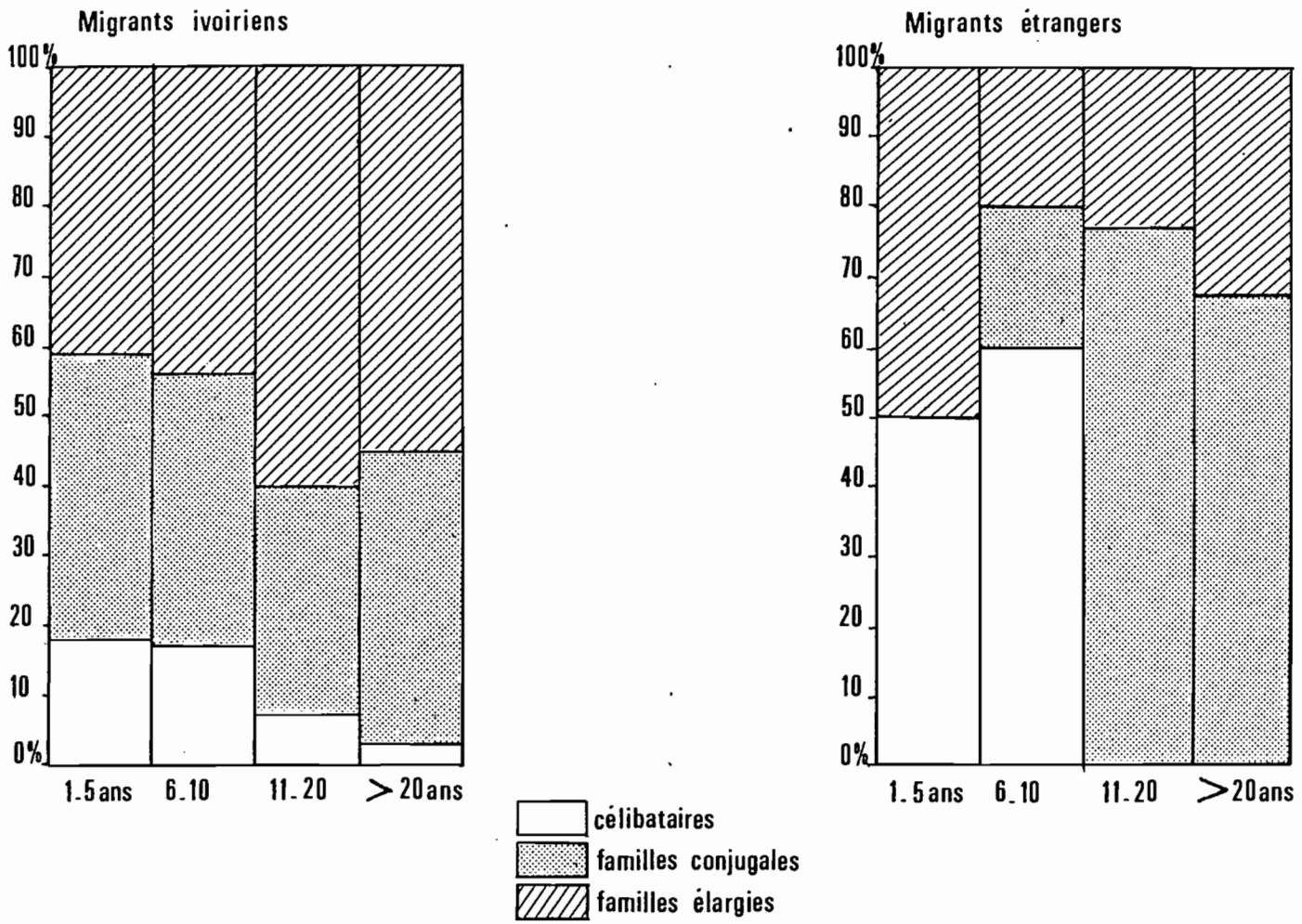


FIG. 111

pratiques traditionnelles d'allaitement prolongé au sein et d'abstinence sexuelle après chaque accouchement et le faible recours aux méthodes contraceptives "modernes" favorisent le maintien, voire quelquefois des hausses, du niveau de fécondité, auxquels n'est pas étrangère la polygamie officielle (8,9% des salariés ivoiriens enquêtés, 27,0% des travailleurs étrangers) dont l'importance relative croît avec l'ancienneté dans la ville (pour les ouvriers et employés migrants ivoiriens : 4,5% de polygames à moins de 5 ans d'ancienneté, 6,6% entre 6 et 10 ans, 7,8% entre 11 et 20 ans, 18,8% à plus de 20 ans), mais décroît cependant avec le temps (en 1963, P.L. ESPARRE dénombrait 57% d'ouvriers polygames). Cependant, la charge résidentielle procède aussi de l'accroissement du poids relatif des familles élargies avec la durée de résidence, ce qui n'est pas sans poser de questions quant au devenir des 70 ménages véritablement conjugaux (c'est à dire sans neveux présents) dont la moitié des responsables avaient moins de 10 ans d'ancienneté dans la ville lors de l'enquête.

Le statut matrimonial, la durée de résidence et l'âge des travailleurs ne sont pas seuls en cause : la taille des unités croît avec le revenu salarial. Dans les tranches de revenu mensuel inférieures à 60 000 F. CFA, la taille moyenne, tous types d'habitat confondus, est de 5,51 ; entre 60 000 F. CFA et 100 000 F. CFA, elle passe à 6,98 pour atteindre 8,13 au delà de 100 000 F. CFA. Du détail des croisements entre types d'habitat, tranches de revenus et tailles moyennes ressort certes une complexité de situations, mais surtout la confirmation que les logements économiques, où le poids relatif des familles élargies dépasse celui des cours et où le revenu moyen est le plus élevé, constituent bien un cadre privilégié de manifestation des fonctions d'accueil.

Tableau 148 TRANCHES DE REVENUS SALARIAUX ET TAILLE DES UNITES DE RESIDENCE (ABIDJAN 1982).

Tranches de revenus salariaux francs CFA 1982	Nombre de C.M.	Nombre de résidents	Taille moyenne	Taille moyenne/type d'habitat		
				Habitat sommaire	Cours collectives	Habitat économique
30 - 39 999	16	59	3,68	4,00	3,90	3,00
40 - 49 999	42	245	5,83	4,25	9,66	9,00
50 - 59 999	56	324	5,77	4,50	6,32	5,60
60 - 69 999	41	275	6,70	6,20	6,69	7,0
70 - 79 999	27	203	7,52	6,0	7,10	8,85
80 - 89 999	22	160	7,27	-	7,71	6,50
90 - 99 999	6	23	3,83	-	3,50	4,0
100 - 109 999	12	89	7,41	4,0	8,14	7,00
110 - 119 999	5	38	7,60	-	6,00	10,0
120 - 139 999	10	99	9,90	-	8,40	11,40
150 - 159 999	3	19	6,33	-	6,33	-
160 - 189 999	3	14	4,66	-	3,0	5,50
-200 à 300 000	3	33	11,0	-	11,0	11,0
> 300 000	4	33	8,25	-	9,50	7,00
	250	1 614	6,46			

Sans qu'il soit possible d'en inférer mécaniquement des modes de comportement culturels, il n'est pas inutile de souligner que l'appartenance ethnique du salarié semble jouer. Parmi les Ivoiriens (1), la taille moyenne des ménages dépasse 7 personnes chez les Bété (7,38), les Guéré (7,28), les Wobé (7,25) et les Baoulé (7,22), les groupes Krou résidant plutôt dans les logements économiques, mais elle n'atteint pas 5 personnes chez les Dan (4,67), les Dida (4,60), les Lobi (4,0) ou les Krou stricto-sensu (2,50) ; parmi les étrangers, les Mossi (6,20) et les Bissa (5,18) ont des unités résidentielles de plus grande taille que celles des Samogo (3,5). Mais faut-il attribuer ces inégales agglomérations à des différentiels culturels, ou ne sont elles que le produit de résultantes autrement plus prégnantes, tels le revenu et la durée de résidence?

A âge, revenu et habitat égaux et comparables, peu de disparités notables apparaissent, mais quelques faits demeurent, comme la plus grande taille systématique des unités Bété et Guéré, dont la capacité d'agglomération semble à la fois plus rapide et plus ample. Gardons-nous cependant de conclure hâtivement, car ce n'est que sur la durée que des indicateurs pertinents peuvent être discernés.

- Les conséquences sur la disponibilité en espace habité.

. Quels que soient les facteurs explicatifs de la taille des unités de résidence, celle ci pèse considérablement sur la disponibilité en espace habité. La distribution des

---

(1) En 1978-1979, les tailles moyennes observées dans l'EPR étaient de 7,11 pour les groupes Krou, 6,28 pour les groupes Akan, 5,69 pour les Mandé Nord, 6,27 pour les Mandé Sud et 5,32 pour les groupes voltaïques ivoiriens.

Tableau 149 NOMBRE DE PIECES PAR LOGEMENT LOCATIF ET PAR TYPES D'HABITAT.
(Abidjan 1982).

Nombre de pièces	Habitat sommaire			Cours			Logts économiques d'Etat			TOTAL	%
	IV.	ETR.	TOTAL	IV.	ETR.	TOTAL	IV.	ETR.	TOTAL		
1	3	1	4	4	5	9	2	1	3	16	7,3
2	7	6	13	77	23	100	18	1	19	132	60,6
3	1		1	28	4	32	17	1	18	51	23,4
4	-	-	-	2	1	3	15	-	15	18	8,3
5	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	0,4
TOTAL	11	7	18	112	33	145	52	3	55	218	100,0
%			8,3			66,5			25,2	100,0	

salariés par nombre de pièces occupées montre en effet que les deux tiers d'entre eux habitent des logements d'une ou deux pièces.

Tableau 150 Distribution des chefs de ménage salariés par nombre de pièces occupées (Abidjan 1982).

Nb. de pièces	Ivoiriens	Etrangers	Total	%	F.
1	15	7	22	8,8	8,8
2	112	31	143	57,6	66,0
3	51	8	59	23,6	89,6
4	21	2	23	9,2	98,8
5	3	0	3	1,2	100,0
Total	202	48	250	100,0	

En conséquence, l'espace intérieur au logement est mesuré, et rares sont les cas où la place disponible par habitant excède 5 m², de sorte que l'espace-cour extérieur au logement est absolument nécessaire à l'exercice de nombreuses activités (cuisine, jeux des enfants par exemple), voire même au repos nocturne d'une partie des résidents.

. Pour ne pas être assimilables au bâti le plus précaire et le plus sommaire de l'agglomération, les logements occupés par les ouvriers et employés de l'industrie manufacturière abidjanaise n'en sont pas moins caractérisés par leur exiguïté et, pour ceux localisés dans les cours, par un sous-équipement sanitaire qui est loin de correspondre aux normes dont se prévalait le projet urbain initial :

comme 7 citadins sur 10, 3 ouvriers et employés sur 4 n'ont pu intégrer la ville du modèle, moins en raison de leur place dans l'échelle des revenus, qui ne les situe pas, nous le constaterons, "au bas" de la société urbaine, qu'en fonction des modalités d'accession aux logements économiques et aux parcelles à bâtir. Il n'en reste pas moins vrai qu'un quart du personnel des usines habite "l'endroit" du modèle, et que ce fait, conjugé aux diverses formes de solidarité familiale et ethnique, contribue en partie à fractionner les représentations de la ville. La condition de locataire n'est pas la même dans un logement économique et dans une cour : ni le bâti, ni l'équipement ni l'interlocuteur ne sont identiques ; ce faisant les problèmes, les conflits et les enjeux sont différents, ce qui n'est guère propice à l'émergence d'une conscience de groupe homogène, et puisqu'il s'agit d'acteurs de la production industrielle, pourquoi ne pas dire d'une conscience de classe? Depuis 1984, l'un des problèmes majeurs de ceux qui résident dans les logements du parc public est de réussir à les acquérir, puisque l'Etat les a mis en vente, en supportant l'augmentation du loyer consécutive à la mise en oeuvre du processus de location-vente : à Port-Bouët, les loyers de 12 500 F. CFA sont ainsi passés à 40 000 F. CFA. Il s'agit donc de se maintenir dans la ville du projet pour s'y constituer un patrimoine immobilier, sous peine d'être exclu d'une forme d'intégration à la cité par l'accès au statut de propriétaire ; rien de tout cela n'est possible pour les locataires des cours, sauf à considérer que leur projet constructif est localisé dans l'agglomération, ce qui est rarement le cas. L'inégale possibilité d'accéder ou non à la propriété immobilière, donc d'entrer dans les catégories ("classes"?) dites moyennes, constitue bien une ligne de fracture parmi les salariés de l'industrie.

II) HABITER AGBOVILLE, BOUAKE ET DIMBOKRO.

Aucune enquête comparable à celles menées dans les autres villes du chemin de fer n'ayant été conduite auprès des salariés permanents du complexe de Katiola-Marabadiassa, il n'est pas question d'avancer des hypothèses non vérifiables relatives à l'habitat urbain des travailleurs de la SODESUCRE. Tout au plus peut-on souligner d'une part que les quelques salariés licenciés rencontrés à la fin de l'année 1984 résidaient pour la plupart dans des cours communes construites en dur et comparables à celles des autres cités, d'autre part que les rares lignes consacrées à l'habitat hors site dans les travaux sur les autres complexes sucriers font également allusion à des cours communes. Peut-on pour autant raisonner par analogie avec les salariés des usines textiles occupant le même type de construit à Agboville, Bouaké et Dimbokro? Peut être, encore que le statut matrimonial dominant des travailleurs de la SODESUCRE soit très différent et que la taille et la composition des familles résidentes ne soient pas déductibles de celles observées ailleurs. Aussi nous en tiendrons nous aux unités de résidence des salariés de l'industrie textile.

1) Les entreprises, l'Etat et la question de l'habitat dans les villes de l'intérieur.

A l'exception de Yamoussoukro et de San Pedro, et dans une moindre mesure des cités choisies pour y célébrer les fêtes tournantes de l'Indépendance, et bien que presque toutes soient pourvues d'un plan directeur d'urbanisme (PDU) ou d'un schéma directeur à long terme (1), les villes de l'intérieur n'ont pas connu l'ampleur de la mise en oeuvre du projet urbain moderniste observée à Abidjan. Toutefois, pour comprendre la question de l'habitat des ouvriers et employés de la COTIVO, de l'UTEXI et de GONFREVILLE, il est d'autant plus nécessaire de rappeler les positions respectives des responsables d'entreprises et des pouvoirs publics, Etat ou communes, que la politique de régionalisation de l'industrie a été en partie accompagnée d'un "volet" habitat inégalement réalisé : les incidences du fait industriel sur la production de l'espace urbain habitable sont donc très diverses.

. Pour les entreprises, le champ d'intervention est assez clairement délimité et les principales modalités d'action dans le domaine de l'habitat peuvent être résumées à deux formes d'aide. La première, directe, consiste à loger gratuitement ou non le personnel de direction et d'encadrement ainsi que parfois les agents de maîtrise. A Bouaké, 130 villas de la concession ERG, localisées à l'immédiate sortie du complexe duquel elles ne sont séparées que par la route, sont destinées aux cadres, aux agents de maîtrise et à quelques ouvriers et employés

---

(1) A Bouaké, les plans directeurs datent de 1935, 1962, 1977 et 1982; à Agboville et à Dimbokro, les premiers PDU ont été élaborés en 1971 et ont été actualisés en 1982.

dont la spécialité (entretien des chaudières, service informatique, chefs de service) rend indispensable une mobilisation très rapide en cas de besoin, ce que facilite évidemment une proximité du lieu de résidence. Si les dépenses d'eau et d'électricité sont prises en charge par l'entreprise, en revanche, les maisons sont louées entre 5 000 et 15 000 F. CFA, montants modestes relativement à la qualité du bâti et des équipements. A Agboville, 19 villas édifiées à proximité de l'usine abritent des cadres de la COTIVO ; à Dimbokro, les expatriés et les cadres de l'UTEXI habitent une cité construite sur une colline, au Nord Ouest de la ville (15 villas, piscine, tennis). Mais abriter prioritairement les cadres ne signifie pas se désintéresser des problèmes de logement du personnel de production, dont la ponctualité et la régularité constituent des éléments nécessaires à la bonne marche des établissements. Une deuxième forme d'aide, plus variée selon les entreprises, regroupe les interventions diverses dont le but est de faciliter l'accès des salariés à un terrain ou de les aider à construire, voire à acquérir, un logement. ERG assure par exemple un suivi des demandes de concession provisoire déposées à la Mairie de Bouaké auprès des services de l'Urbanisme et participe, à concurrence de 100 000 F. CFA, aux frais de bornage de la parcelle attribuée. GONFREVILLE octroie également des prêts à faible taux (5%) pour l'achat de sacs de ciment, de feuilles de tôle et de bois de charpente. Les agents de maîtrise et les cadres non logés de l'UTEXI perçoivent une indemnité de logement proportionnelle à leur salaire (25% du salaire de base pour un M1, 35% pour les cadres) et les ouvriers de l'usine de Dimbokro, comme ceux de la COTIVO à Agboville, ont pu bénéficier d'avances d'installation, négociées au coup par coup avec les chefs du personnel, et remboursables par échéances progressives dont le montant est prélevé directement sur les salaires.

Cependant, quelles que soient les formes d'aide apportées par les entreprises, et dont l'importance a souvent été décisive pour bon nombre de travailleurs, il est clair que les responsables des établissements manufacturiers ne souhaitent pas élargir leur action à la promotion, voire à la production immobilières destinées aux salariés. C'est donc vers l'Etat et les pouvoirs publics locaux qu'il faut se tourner pour trouver d'autres réponses à la question de l'habitat.

. Sauf à Bouaké, les projets de création des "mammouths textiles" étaient à l'origine accompagnés d'une volonté affirmée de produire un espace habitable en liaison étroite avec la localisation des usines : il s'agissait de construire des cités modernes à proximité des complexes avec l'appui des sociétés d'Etat productrices de terrains à bâtir (SETU) et de logements économiques (SOGEFIHA), afin d'attribuer ceux-ci aux ouvriers et employés.

Seule l'opération Dimbokro a pu être totalement menée à bien, avec toutefois deux ans de retard par rapport à la mise en production de l'usine, puisque le lotissement n'a été achevé qu'en 1976 et le chantier livré à la fin de l'année 1977. A Agboville, le terrassement, la viabilisation, le bitumage des rues, la mise en place du réseau d'assainissement ont bien été réalisés, mais aucun logement n'a été édifié, la SOGEFIHA, en raison de son important passif, n'ayant plus l'autorisation de construire à partir de 1978 (1), de sorte que la trame paysagique jouxtant l'usine au Sud est composée de produits de la modernité (placette pour les arrêts d'autobus par exemple, avaloirs des réseaux souterrains de drainage) envahis par

---

(1) Ni celle de lancer des nouveaux programmes depuis 1979.

des strates végétales herbacées et buissonnantes. Si la direction de l'UTEXI a pu négocier un accord avec la SOGEFIHA pour permettre aux salariés d'accéder aux logements économiques ou semi-économiques, celle de la COTIVO n'a pu que déployer des efforts, jusqu'ici vains (1), en direction de la Préfecture, de la Mairie ou d'investisseurs privés afin d'une part de trouver un interlocuteur, d'autre part d'identifier d'éventuels candidats à la finition du lotissement ou seul ne manque que le bâti habitable.

L'accord UTEXI-SOGEFIHA est révélateur de la fonction de fixation d'une partie de la main-d'oeuvre que peut remplir une entreprise industrielle facilitant l'accession au logement locatif public avec comme conséquences évidentes, du fait de la proximité du lotissement, un raccourcissement des temps de trajet domicile-travail et un respect des horaires contribuant à une meilleure productivité. Lors des premières négociations entre les dirigeants de l'entreprise et ceux de la société d'Etat, il fut d'abord question d'une rétrocession du lotissement à l'UTEXI, la société acquérant ce nouveau patrimoine par remboursement du coût, et déterminant ensuite le montant des loyers. Cette solution de transfert fut abandonnée au profit d'un accord final (2) dans lequel l'UTEXI s'engage à verser l'avance de loyer (3) obligatoire (soit 2 mois de loyer et 2 500 F. CFA de frais fixes de dossier), avance récupérable en 3 mois par retenues sur le salaire du travailleur attributaire. Ce dernier peut donc occuper le logement loué dès le versement de l'avance effectué par l'UTEXI: il ne paie son premier loyer à la SOGEFIHA qu'après 3 mois révolus d'occupation du logement, la société immobilière lui faisant ainsi

---

(1) Le dernier constat a été effectué en juin 1986.

(2) Le contenu de cet accord est résumé dans la note de service UTEXI n° 120 du 22/09/1978, que les responsables ont bien voulu nous communiquer.

(3) A l'origine, l'avance comprenait une caution de 18000 F. CFA et le montant de 2 mois de loyer (les loyers, bloqués depuis 1977, sont échelonnés entre 7900 et 16 415 F. CFA/mois).

une remise d'un mois de location. Les loyers peuvent être payés directement par l'attributaire à l'antenne de gestion SOGEFIHA de Dimbokro, ou indirectement par l'UTEXI qui prélève le montant mensuel sur le revenu salarial, étant entendu que ce montant ne peut excéder 25% du salaire de base, et reverse la totalité des sommes collectées à la SOGEFIHA. Comme chaque travailleur a un compte de demandeur où sont mentionnés les diverses avances sollicitées (prêts scolaires, avances de quinzaine), les demandes d'attribution sont toutes préalablement examinées par le responsable du personnel afin d'éviter les retards, les cessations de paiement ainsi que les procédures d'expulsion toujours difficiles à mettre en oeuvre. Le problème de l'avance de loyer étant réglé, il reste à souscrire les abonnements EECI et SODECI et surtout à payer les avances sur consommation d'électricité et d'eau (1), pour lesquelles l'entreprise n'intervient en principe pas, et qui constituent un obstacle d'autant plus important pour la SOGEFIHA que les propriétaires privés proposant des logements locatifs en ville ne réclament aucune avance sur consommation et sont souvent prêts à tout palabre relatif au montant de l'avance sur le loyer.

. Ce type d'accord entre les dirigeants d'une unité industrielle non abidjanaise et une société d'Etat est d'autant plus intéressant que c'est précisément au moment ou les nouveaux complexes textiles entraient en production que la SOGEFIHA connaissait les premiers soubresauts consécutifs à la dégradation de sa situation financière, un plan de redressement, qui ne fut d'ailleurs jamais appliqué, étant mis sur pied en 1977. Aussi est-on fondé à se demander si l'achèvement de la cité des 612 logements de Dimbokro n'est pas en réalité l'ultime réalisation d'une opération de plus grande envergure liée à la fête tournante de l'Indépendance célébrée dans la ville en 1975. A cette

---

(1) En 1984, abonnement EECI = 13 875 F. CFA de pose de compteur + avance sur consommation équivalant à 200 heures d'utilisation de la puissance souscrite (tarif heures pleines) + une prime fixe unitaire, les frais de police et de timbre; les tarifs SODECI, qui comprennent les charges de branchement, l'avance sur consommation, les frais de pose de compteur et de police, varient selon le diamètre du compteur.

occasion, en effet, furent réalisés le revêtement de la route gagnant le grand axe national de circulation à Toumodi,ainsi que le bitumage de nombreuses rues,mais aussi la construction de la Préfecture, des résidences du Président et du Préfet, du marché central et des marchés de quartiers, de l'hôtel SIETHO, du stade de la gendarmerie, du lycée et de classes primaires, l'extension de l'hôpital, des réseaux SODECI et EECI et la mise en place d'un central téléphonique moderne. Cette énumération montre que c'est d'une véritable "opération coup de poing" dont a bénéficié Dimbokro, et que le lotissement SOGEFIHA en est inséparable, alors que rien de tout cela ne s'est produit à Agboville, seule cité importante du rail avec Ferkessédougou à n'avoir jamais accueilli la fête tournante (1) comme Bouaké (1964), Dimbokro ou Katiola (1979). Il faut donc bien s'interroger sur cette discordance que ne sauraient expliquer les seules défaillances financières de la SOGEFIHA, puisque le lotissement de la ville de l'Agnéby pouvait tout aussi bien être achevé par la SICOGI par exemple.

Sans entrer dans les détails de fonctionnement du système d'investissements publics urbains, dont deux synthèses, outre celle contenue dans le Plan 1981-1985, sont disponibles (2), force est de constater que les contiguïtés spatiales observables ne sont pas obligatoirement le produit de programmations cohérentes : l'installation d'un réseau d'assainissement peut être synchrone avec celle d'un groupe scolaire sans pour autant résulter d'une action concertée entre les ministères responsables. De plus, les investissements canalisés par les ministères techniques peuvent ou non être en rapport avec ceux qui répondent à des impératifs d'ordre politique. Les premiers correspondent à des logiques sectorielles, chaque département ministériel oeuvrant dans son propre domaine avec des objectifs spécifiques, ce qui conduit à un saupoudrage

---

(1) 11 villes ont été concernées entre 1964 et 1979.
(2) Voir les PDA, 1978 et SCET, SETAME, SEDES .... 1983.

dans les villes de l'intérieur qui n'est pas toujours cohérent avec les priorités d'aménagement définies par le pouvoir d'Etat. Dans le cas de Dimbokro, c'est la fête qui a facilité la synthèse et le regroupement d'actions multiples finalement intégrées, alors qu'à Agboville aucun effet intégré comparable procèdant de la volonté du pouvoir central de remodeler la structure urbaine après la décision d'y localiser la COTIVO n'est observable, à l'exception du lotissement SOGEFIHA inachevé. Dans les deux villes, comme d'ailleurs à Bouaké, il est clair que ce n'est pas de l'implantation des établissements industriels que résultent organiquement les actions significatives de transformation de l'espace urbain, sauf peut être dans le domaine des lotissements administratifs consécutivement aux pressions exercées par les constructeurs de cours locatives, encore qu'il soit bien difficile de spécifier les réalisations réellement liées à l'ouverture des complexes textiles.

. Les effets urbanistiques de ces derniers peuvent sommairement être appréhendés par l'examen de trois éléments, les voiries intra-urbaines, les infrastructures de desserte en eau et en énergie électrique, et les lotissements. A l'exception des bretelles permettant de gagner la COTIVO depuis la route Abidjan-Agboville, des trames des zones industrielles Ouest et Sud et dans une moindre mesure de la route de l'aéroport à Bouaké, aucun bitumage de voirie urbaine ne peut être directement attribué à la localisation des établissements industriels ; en réalité, les opérations de revêtement sont consécutives à une programmation définie au Ministère des Travaux Publics, sur des critères qui n'ont que peu de rapport avec la régionalisation de l'industrie: si l'usine "amène le goudron" à la ville, elle ne favorise guère sa diffusion dans la ville, sauf si l'établissement

est un élément d'une vaste opération d'audience nationale, telle la fête célébrée à Dimbokro. Bouaké constitue un cas particulier, mais la comparaison entre Agboville et Dimbokro est très significative : en 1983, les chaussées revêtues en bon état ne mesuraient que 10,3 km dans la cité de l'Agnéby contre plus de 40 km dans celle du Nzi pour des superficies urbanisées respectives de 760 ha et 900 ha (1), la voirie agbovilloise comprenant en outre 12 km de voies bitumées très dégradées et 60 km de voies non revêtues contre 120 km à Dimbokro. Dans les deux villes, l'installation des usines a été évidemment accompagnée d'un renforcement des infrastructures de desserte en eau et en énergie électrique, a priori favorable à l'ensemble de la communauté résidente. Les deux barrages sur l'Agnéby et le Nzi ont permis d'améliorer la capacité de stockage (2) et de pompage (environ 200 m^3/h possibles à Agboville, 150 m^3/h à Dimbokro), et une extention des réseaux distributifs a été achevée en 1978 à Agboville comme à Dimbokro, dont les deux plans d'urbanisme prévoient une nouvelle phase de prolongement à l'horizon 1990. Les stations de traitement ont été modernisées, et un nouveau réservoir-tour a été construit à Dimbokro (3). Mais aucun réseau d'assainissement des eaux usées n'a été réalisé, l'usine UTEXI disposant d'un réseau privé avec station d'épuration, comme le lotissement SOGEFIHA, la COTIVO rejetant ses eaux industrielles après traitement dans un marigot n'aboutissant pas dans la ville. Alors que 18 km de canaux de drainage des eaux pluviales ont été mis en place à Dimbokro, le réseau d'évacuation eaux pluviales d'Agboville n'atteint pas 2 km et tous les caniveaux du centre-ville, à ciel ouvert, sont en très mauvais état. Avec l'inter-connection du réseau d'énergie

---

(1) Soit 13,5 m/ha à Agboville et 44,4m/ha à Dimbokro. Source BCET, 1983.

(2) A Dimbokro, la capacité de la retenue est de 460 000 m^3.

(3) Pour tous les détails techniques, BCET, 1983.

électrique aux lignes 90 kv en provenance de Kossou (Dimbokro) et d'Abobo (Agboville), les centrales thermiques locales ont cessé toute activité et la capacité de distribution a nettement augmenté : de ce point de vue, les usines textiles peuvent être considérées comme de bons agents de promotion de l'EECI. Toutefois, ce rapide survol des VRD montre bien les diverses limites des effets urbanistiques. D'une part leur ampleur relative est moins dépendante de l'installation des usines que du contexte général prévalant lors de la mise en production : sans la fête de l'Indépendance, Dimbokro ne serait certainement pas mieux équipée qu'Agboville ; d'autre part des disparités remarquables opposent par exemple les réseaux de distribution d'eau et ceux d'assainissement, comme si la question de l'évacuation des eaux usées revêtait moins d'importance dans la vie quotidienne des ménages que celle de l'approvisionnement ; enfin, il faut bien souligner les coûts de quelques choix et les surdimensionnements de certaines réalisations, comme les normes retenues (1) et le système d'appel d'offres excluant les petites entreprises locales ou la véritable autoroute menant de la Préfecture de Dimbokro à l'hôtel "La Renaissance" évoquant le paysage urbain de Yamoussoukro.

Parmi les lotissements légaux destinés à l'habitat, hormis ceux réalisés par la SETU en concordance avec les complexes de Dimbokro et d'Agboville, seul le premier ayant été construit, il est très difficile d'identifier ceux qui ont été spécifiquement mis en oeuvre du fait de l'implantation des usines. A Bouaké, il a fallu attendre 1966 pour que soit officiellement loti le quartier dit

---

(1) Ainsi la taille des parcelles dans les lotissements de Dimbokro, qui a pour conséquence une déperdition en superficie constructible (lots non bâtis et non repris) et une élévation du coût d'équipement ultérieur et d'entretien des infrastructures.

"Gonfreville" (1), mais rien ne prouve que cette décision puisse être mise en relation avec l'augmentation de la capacité de production du groupe ERG en 1965, pas plus que l'annonce de l'inauguration du Grand Ensemble ne peut être tenue pour responsable de la réalisation de la deuxième tranche du lotissement en 1977. La taille, l'échelle de Bouaké et l'histoire de l'extension de l'espace urbanisé interdisent tout amalgame entre les rythmes usiniers et l'adjonction de tel ou tel lotissement public à la ville. A l'Indépendance, seuls trois quartiers, Commerce, Air-France et Koko étaient lotis, puis vinrent Kamonoukro, Liberté, Ngattakro, Nimbo, Angouatanoukro et Ahougnanssou, achevés en 1965, avant le quartier Gonfreville. Toute la chronologie ultérieure (2) montre que la progression de la trame lotie n'a que peu de rapports directs, en tout cas déterminants, avec les rythmes de création et la localisation des établissements industriels, lesquels ne sont nullement des épicentres autour desquels graviterait la planification urbaine, exception faite de la programmation d'espaces réservés à l'industrie. A Agboville et à Dimbokro, l'existence d'un seul grand établissement industriel facilite cependant le repérage des adjonctions nouvelles depuis les années de mise en production. Dans la cité du Nzi, outre le lotissement SETU-SOGEFIHA et la cité des cadres, deux aires d'extension ont été ouvertes à l'habitat, Résidentiel Nord Est et Nord Ouest, comprenant 1127 lots constructibles sur environ 112 ha voirie comprise, et des terrains localisés en zone inondable au Sud de Bledi et de Koffikro ont été récupérés après la construction du barrage sur le Nzi. A raison de 10 lots pour 1 ha en moyenne toutes surfaces confondues, ce sont 179 ha, auxquels il faut ajouter les 27 ha des cités SOGEFIHA et UTEXI,

---

(1) Pour le repérage des quartiers, voir les figures hors texte. Sur l'évolution de la trame et du bâti urbains de Bouaké, ATTA KOFFI, 1983.

TABLEAU 151 LOTISSEMENTS PUBLICS OUVERTS A L'ATTRIBUTION DEPUIS L'OUVERTURE DES USINES UTEXI ET COTIVO A DIMBOKRO ET AGBOVILLE (BILAN EN 1983).

AGBOVILLE					DIMBOKRO			
Quartiers	Nb. de lots	Sup.(1)	Lots bâtis	% occupé	Quartiers	Nb. de lots	Lots occupés	% occupé
1976-1980								
COTIVO	51	3,58	17	33,3	RESIDENTIEL EXT. N. EST	636	191	30,07
ADAHOU	621	43,59	601	96,8				
RESIDENTIEL ANCIEN	162	11,37	26	16,0	RESIDENTIEL EXT. N. Ouest	491	196	40,0
COLLEGE	288	30,32	192	66,6				
ARTISANAL (N + S)	314	18,36	218	69,4	BLEDI KOFFIKRO			
					FRANCE SUD	662	530	80,0
RAN	277	19,45	252	91,0				
1980-1983								
ADAHOU Ext.	207	14,53	174	84,1				
RESIDENTIEL NOUVEAU	902	130,86	1	0,1				
RAN Ext.	76	5,33	-	0,0				
SOGEFIHA	85	5,96	-	0,0				
GANTOIS 1	222	15,56	-	0,0				
GANTOIS 2	26	1,82	-	0,0				

(1) en ha, lots + voirie.

Sources : Préfecture d'Agboville et PDU de Dimbokro; BCET 1983.

qui ont été effectivement aménagés en terrains à bâtir : depuis la mise en production de l'usine UTEXI, la superficie urbaine (1) a été accrue d'au moins 206 ha, atteignant environ 900 ha à la fin des années quatre-vingts. A Agboville, la mesure des extensions nouvelles est plus difficile, puisqu'il a fallu attendre 1983 pour pouvoir disposer d'un état du parcellaire attribué. Le regroupement des superficies ouvertes à l'attribution depuis 1976, première année de fonctionnement de la COTIVO, aboutit à un total de 193,5 ha en 1983, l'espace urbanisé couvrant alors 760 ha, sa progression (+34%) étant supérieure à celle relevée à Dimbokro (+29,7%).

. Comparativement à l'effort engagé par la pouvoir d'Etat pour transformer Dimbokro en cité-vitrine des fêtes de l'Indépendance, le dynamisme manifesté à l'échelle locale par les "cadres" agbovillois, catalysé par l'action du préfet-maire D. COULIBALY qui a été le véritable patron de la cité entre 1970 et 1978, est concrétisé par la captation d'investissements publics dont l'une des résultante est l'accroissement des superficies loties. Dans les deux villes, la moyenne des investissements publics annuels par habitant (1971 - 1982) dépasse celle des villes de "l'intérieur": 21 408 F. CFA (1980) pour Dimbokro, 13 546 F. CFA (1980) pour Agboville, 11 316 F. CFA en moyenne pour l'ensemble des villes autres qu'Abidjan (2). Avec ces ratios, Dimbokro est certes loin des têtes de liste (Yamoussoukro, 261 243 F. CFA; Jacqueville, 114 727 F. CFA) mais, placée en 13ème position, la ville précède Bouaké (18 956 F. CFA) qui n'arrive qu'au 14ème rang, et Agbovile (18ème rang). Toutefois, les calculs incluant les programmes spéciaux (programme d'urgence du Nord, fêtes de l'Indépendance, investissements de fonction nationale), il faut déduire ces derniers pour avoir une évaluation des dynamismes impulsés par les autorités locales, puisque ce sont les préfets, les sous-préfets et les maires qui élaborent

---

(1) Rappelons que cette terminologie désigne les aires aménagées et non l'emprise spatiale des limites administratives à l'intérieur desquelles subsistent des portions de surfaces vides : la superficie totale d'Agboville est de 820 ha, mais 760 ha sont effectivement "urbanisés".

(2) Source : SCET, SETAME, SEDES ... 1983. Rapport D, tableau D 3 p. D 9.

TABLEAU 152 INVESTISSEMENT ANNUEL PAR VILLE

1971-1982

Source : SCET, SETAME, SEDES, ... 1983, rapport D.

Ville (1)	statut administratif	Montant total (Millions de F.1980)	Montant par habitant (F. 1980)	Ville (1)	Statut administratif	Montant total (millions de F. 1980)	Montant par habitant (F. 1980)
Yamoussoukro	SP	134.112	261.243	Duékoué	SP	1.032	5.120
				M'Bahiakro	SP	736	5.038
				Affery	SP	769	4.869
Jacqueville	SP	3.490	114.727	Toumodi	SP	892	4.838
Assinie		2.544	62.814	Daloa	P	3.834	4.504
Odienné	P	9.894	50.520	Bouna	P	341	4.396
Katiola	P	12.929	48.386	Béoumi	SP	632	4.251
Séguéla	P	8.155	45.360	Adzopé	P	1.211	3.829
Adiaké	SP	1.891	24.887	Lakota	P	667	3.778
San Pédro	SP	13.099	23.134	Tiébissou	SP	288	3.664
Tingréla	P	2.732	22.927	Toulépleu	SP	260	3.623
Sipilou	SP	845	22.354	Akoupé	SP	523	3.532
Korhogo	P	14.167	21.875	Agnibilékro	SP	585	3.204
Touba	P	1.598	21.478	Zuénoula	P	401	3.184
Dimbokro	P	10.535	21.408	Rubino	SP	419	3.171
Bouaké	P	47.912	18.956	Bongouanou	P	658	3.119
Ouellé	SP	780	16.057	Divo	P	1.593	3.090
Dabakala	P	724	15.761	Ouaninou	SP	89	2.926
Vavoua	SP	1.555	15.103	Soubré	P	260	2.890
Ayamé	SP	908	13.935	Oumé	P	543	2.768
Agboville	P	5.630	13.546	Arrah	SP	589	2.678
Mankono	P	1.120	12.705	Sinfra	SP	588	2.450
Bangolo	SP	667	11.616	Bouaflé	P	416	1.768
Bondoukou	P	2.927	11.373	Tabou	SP	133	1.560
Aboisso	P	2.048	10.805	Grand Bassam	SP	412	1.164
Grand Lahou	SP	552	10.587	Biankouma	P	65	1.047
Bocanda	SP	927	10.164	Guibéroua	SP	28	386
Bonoua	SP	2.493	10.109				
Boundiali	P	1.394	9.988	Danané	P	0	0
Gagnoa	P	5.732	9.626	Seizra		0	0
Ouangolodougou	SP	687	9.087	Hirré Watta	SP	0	0
Guiglo	P	1.141	8.783	N'Douci		0	0
Daoukro	SP	1.586	8.597	Saïoua		0	0
Dabou	SP	2.626	8.247	Niablé	SP	0	0
Botro	SP	659	8.184	Gohitafla	SP	0	0
Man	P	5.926	8.091	Zouan Hounien	SP	0	0
Sassandra	P	875	7.782	Logouale	SP	0	0
Abengourou	P	3.327	7.662	M'Bengué	SP	0	0
M'Batto	SP	1.055	7.444	Dikodougou	SP	0	0
Ferkessédougou	P	2.589	7.356	G'Bon	SP	0	0
Tanda	SP	649	7.173	Kouto	SP	0	0
Tiassalé	SP	913	6.923	Bin Houyé	SP	0	0
Issia	P	997	6.544	PK 108		0	0
Azaguié	SP	484	6.428	Téhini	SP	0	0
Alépé	SP	208	6.269	Tienko	SP	0	0
Guitry	SP	404	5.920				

(1) - Les communes sont soulignées.

les projets de lotissement ensuite transmis pour approbation au Ministère de la Construction et de l'Urbanisme. Or, Bouaké Agboville et Dimbokro sont des communes mixtes depuis 1953, des communes de moyen exercice depuis 1956 et des communes de plein exercice depuis 1978 : même dirigées par des Administrateurs-Maires nommés avant la mise en oeuvre de la réforme municipale,ces cités bénéficiaient donc de la présence de responsables municipaux dont la marge de manoeuvre, sans être très importante,n'était nullement dérisoire. Le montant des investissements publics réalisés pour la fête de l'Indépendance à Dimbokro a été évalué à 5 838 millions F. CFA (1980) soit 11 864 F. CFA/habitants, ce qui représente 55,4% de l'investissement moyen par habitant entre 1971 et 1982. Hors programmes spéciaux, Agboville (13 546 F. CFA/h/an,moyenne inchangée) précède Bouaké (11 602 F. CFA/h/an) et Dimbokro (9 544 F. CFA/h/an) : cela souligne le poids des initiatives locales,qui est d'autant plus important que dans les Préfectures, 39,8% des investissements publics ont été destinés aux infrastructures urbaines et à l'habitat (1). Faut-il corréler le dynamisme agbovillois à l'installation de la COTIVO? La réponse ne peut qu'être nuancée, car en principe le lotissement jouxtant l'établissement textile devait suffire à loger la plupart des salariés, et peu d'attributaires ou de demandeurs de parcelles pouvaient supposer que la SOGEFIHA ne mènerait pas à bien le projet initial. En revanche, le constat d'échec de l'opération ainsi que des blocages ultérieurs, et surtout celui de la croissance de la population urbaine, donc d'un marché locatif potentiel, n'ont pu que renforcer la détermination des acquéreurs de parcelle,dont les pressions ne peuvent pas avoir été négligées par les autorités municipales. Autant les travaux de la fête de l'Indépendance à Dimbokro ont concouru à ouvrir l'offre en terrains à bâtir, autant il était nécessaire que les édiles d'Agboville fasse preuve d'activisme pour contrebalancer

---

(1) 13,0% aux équipements lourds (aérodromes), 6,4% aux équipements économiques, 9,6% à la santé, 24,4% à l'enseignement, 1,7% au "socio-culturel" et 5% à l'administration.

TABLEAU 153 INVESTISSEMENT ANNUEL PAR VILLE ET PAR HABITANT
DEDUCTION FAITE DES PROGRAMMES SPECIAUX (1)

Source : SCET, SETAME, SEDES, ...
1983, rapport D.

ADIAKE	24.887	SP	BEOUMI	4.251	SP
SAN PEDRO	23.134	SP	ADZOPE	3.829	P
SIPILOU	22.354	SP	LAKOTA	3.778	P
ODIENNE	16.273	P	TIEBISSOU	3.664	SP
OUELLE	16.057	SP	TOULEPLEU	3.623	SP
VAVOUA	15.103	SP	AKOUPE	3.532	SP
DABAKALA	14.934	P	AGNIBILEKROU	3.204	SP
AYAME	13.935	SP	TOUBA	3.185	P
AGBOVILLE	13.546	P	ZUENOULA	3.184	P
BANGOLO	11.616	SP	RUBINO	3.171	SP
BOUAKE	11.602	P	BONGOUANOU	3.119	P
BONDOUKOU	11.373	P	DIVO	3.090	P
JACQUEVILLE	11.308	SP			
ABOISSO	10.805	P	SOUBRE	2.890	P
GRAND-LAHOU	10.587	SP	OUME	2.768	P
TINGRELA	10.423	P	ARRAH	2.678	SP
BOCANDA	10.164	SP	BONDOUKOU	2.537	P
BONOUA	10.109	SP	SINFRA	2.450	SP
KORHOGO	9.966	P	BOUNDIALI	1.812	P
DIMBOKRO	9.544	P	BOUAFLE	1.768	P
GUIGLO	8.783	P	ASSINIE	1.629	-
DAOUKRO	8.597	SP	TABOU	1.560	SP
DABOU	8.247	SP	GRAND BASSAM	1.164	P
BOTRO	8.184	SP	BIANKOUMA	1.047	P
MAN	8.091	P	GUIBEROUA	386	SP
KATIOLA	7.904	P	OUANGOLODOUGOU	357	SP
SASSANDRA	7.782	P	OUANINOU	0	SP
ABENGOUROU	7.662	P	DANANE	0	P
M'BATTO	7.444	SP	SEIZRA	0	-
TANDA	7.173	SP	HIRRE WATTA	0	SP
TIASSALE	6.923	SP	N'DOUCI	0	-
ISSIA	6.544	P	SAIOUA	0	-
AZAGUIE	6.428	SP	NIABLE	0	SP
ALEPE	6.269	SP	GOHITAFLA	0	SP
GUITRY	5.920	SP	ZOUAN HOUNIEN	0	SP
DUEKOUE	5.120	SP	LOGOUALE	0	SP
FERKESSEDOUGOU	5.077	P	M'BENGUE	0	SP
M'BAHIAKRO	5.038	SP	DIKODOUGOU	0	SP
AFFERY	4.869	SP	GBON	0	SP
TOUMODI	4.838	SP	KOUTO	0	SP
MANKONO	4.753	P	BIN HOUYE	0	SP
DALOA	4.504	P	PK 108	0	-
SEGUELA	4.467	P	TIENKO	0	SP
BOUNA	4.396	P			

(1) - Programme d'Urgence du Nord, Fêtes de l'Indépendance, Investissement de fonction nationale.

l'absence totale de programme destiné à leur ville, cette nécessité n'enlevant rien, précisons le, à la qualité des dynamismes manifestés. Que ces derniers aient été en partie déterminés par l'onde de choc COTIVO est certain, puisque plus de la moitié du gain de population est directement liée à l'usine et que les familles ouvrières ne sont pas logées dans le lotissement prévu à cet effet, mais nous montrerons ensuite (infra, Troisième Partie) qu'il y a d'autres ressorts économiques non nécessairement consécutifs à l'installation de l'unité textile.

. Ce sont précisément les dynamismes qui sont en question depuis la réforme municipale (1), laquelle donne aux nouvelles communes la possibilité de prendre une part active dans le financement des investissements en contrepartie d'un désengagement de l'administration centrale. En effet, administrées désormais par un conseil municipal élu au suffrage universel, les communes sont devenues des collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière placées sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. Il n'entre pas dans notre propos d'analyser les fondements et la signification de cette réforme fondamentale dont les incidences, mesurées dans la durée, fourniront un objet d'étude sans doute passionnant. Mais il faut néanmoins souligner que le passage de l'ancien au nouveau système s'est traduit, dans un contexte général de raréfaction des ressources de l'Etat, par une nette régression des investissements publics : globalement, le montant total des dépenses communales par habitant a été de 6 600 F. CFA en 1982, et la moyenne des investissements par habitant n'a atteint que 1 800 F. CFA. A Agboville, Bouaké et Dimbokro, les montants des investissements par habitant ont respectivement été de 2 600 F. CFA, 700 F. CFA et 1 000 F. CFA, pour des dépenses totales, fonctionnement et investissement, de 6 500 F. CFA, 6 100 F. CFA et 5 200 F. CFA, soit beaucoup

---

(1) Loi n° 78-07 du 9 janvier 1978 et loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980. JOCI n° spécial 51 du 28 octobre 1980.

moins qu'au cours des années soixante-dix. Les recettes dont peuvent bénéficier les communes demeurent faibles, 3 700 F. CFA par habitant en 1982 pour l'ensemble des villes de l'intérieur; dans les budgets prévisionnels 1982, la capacité théorique de prélèvement par habitant était fixée à 6 500 F. CFA à Agboville, 6 100 F. CFA à Bouaké et 5 200 F. CFA à Dimbokro, le total des recettes devant s'élever respectivement à 203 millions F. CFA, 1 646 millions F. CFA et 167,9 millions F. CFA. Toutefois, il ne s'agit que de montants théoriques car les recettes ne sont nullement assurées. A l'exception des taxes spécifiques sur les aéroports ou les taxis, les sources de revenu des communes posent toutes des problèmes spécifiques (1). La subvention de l'Etat varie selon la taille des communes ; elles est proportionnellement plus forte pour celle à population peu nombreuse. Mais les critères d'attribution varient d'une année à l'autre et le montant est fixé par le gouvernement, de sorte qu'aucune prévision à moyen terme n'est possible. Les impôts, deuxième source de rentrées monétaires, portent sur le foncier bâti et non bâti, les lots insuffisamment mis en valeur, les biens de main-morte et les patentes. Mais les taux de recouvrement sont très faibles, 30% en moyenne : l'absence de cadastre, les exonérations de patentes dont bénéficient les grandes unités industrielles par exemple, les difficultés à récupérer des patentes à partir de fichiers souvent peu représentatifs (la COTIVO ne figure pas au fichier des patentes d'Agboville, ce qui ne peut trouver sa justification dans l'exonération dont l'unité bénéficie) expliquent amplement les déficiences du système. Enfin, les taxes rémunératrices, troisième type de recettes, c'est à dire les droits de place sur les marchés et la voirie, sont certes les plus faciles à percevoir, mais les populations concernées ne sont pas "taillables" à merci et la fiscalisation des marchandes de beignets et des réparateurs de montres ne peut fournir les ressources suffisantes pour investir dans l'extension

---

(1) Nous reprenons ici l'analyse d'A. BICAL et D. LECOMPTE, 1983.

Tableau 154 REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNAUX 1982.

Communes	Nombre d'habitants en 1980 (2)	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			TOTAL	
		Montant total (millions de F.)	(%)	Montant par habitant (F.)	Montant total (Millions de F.)	(%)	Montant par habitant (F.)	Montant (Millions de F.)	Montant par habitant (F.)
Abengourou	48.600	208,6	87,8	4.300	29,1	12,2	600	237,7	4.900
Aboisso	21.200	159,9	77,5	7.600	46,5	22,5	2.200	206,4	9.800
Adzopé	22.000	81,2	64,2	3.700	45,3	35,8	2.100	126,5	5.800
Agboville	31.400	121,6	59,8	3.900	81,9	40,2	2.600	203,5	6.500
Bonoua	17.600	63,5	67,8	3.600	30,1	32,2	1.700	93,6	5.300
Bouaflé	19.100	72,8	69,9	3.800	31,4	30,1	1.600	104,2	5.400
Bouaké	269.900	1.466,1	89,1	5.400	180,0	10,9	700	1.646,1	6.100
Boundiali	12.700	65,0	54,3	5.100	54,8	45,7	4.600	119,8	9.700
Bondoukou	25.900	97,7	60,3	3.800	64,3	39,7	2.500	162,0	6.300
Dabou	38.100	107,2	53,3	2.800	94,0	46,7	2.500	201,2	5.300
Daloa	71.300	229,6	48,8	3.200	240,9	51,2	3.400	470,5	6.600
Dimbroko	32.500	135,5	80,7	4.200	32,4	19,3	1.000	167,9	5.200
Divo	45.000	163,3	74,8	3.600	55,0	25,2	1.200	218,3	4.800
Ferkessédougou	16.700	91,5	72,7	5.500	34,4	27,3	2.100	125,9	7.600
Gagnoa	53.400	258,9	75,5	4.800	84,0	24,5	1.600	342,9	6.400
Grand Bassam	35.700	112,4	49,5	3.100	114,6	50,5	3.200	227,0	6.300
Guiglo	14.500	63,5	69,1	4.400	28,4	30,9	2.000	91,9	6.400
Jacqueville	4.700	56,4	76,3	12.100	17,5	23,7	3.700	73,9	15.800
Katiola	15.900	84,6	80,0	5.300	21,0	20,0	1.300	105,6	6.600
Korhogo	70.100	275,0	79,7	3.900	70,0	20,3	1.000	345,0	4.900
Man	50.100	257,9	97,7	5.200	130,0	2,3	2.600	387,9	7.800
Odienné	15.300	59,4	62,9	3.900	29,2	37,1	1.900	88,6	5.800
San Pédro	37.300	275,9	50,5	7.400	270,1	49,5	7.200	546,0	14.600
Sassandra	11.500	77,1	68,7	6.700	35,1	31,3	3.100	112,2	9.800
Séguéla	11.200	64,2	75,9	5.700	20,2	24,1	1.800	84,4	7.500
Toumodi	11.000	67,7	64,4	6.200	37,3	35,6	3.400	105,0	9.600
Yamoussoukro	71.000	423,8	84,7	6.000	76,5	15,3	1.100	500,3	7.100
Total des communes de l'intérieur	1.073.700	5.140,3	72,5	4.800	1.954,0	27,5	1.800	7.094,3	6.600
Ville d'Abidjan (1)	1.590.700	15.369,3	82,8	9.700	3.191,5	17,2	2.000	18.560,8	11.700
Total général	2.664.369	20.509,6	79,9	7.700	5.145,5	20,1	1.900	25.655,1	9.600

Notes : (1) 10 communes de la ville d'Abidjan.
(2) D'après le recensement du Ministère de l'Intérieur.

Source : SCET, SETAME, SEDES ... 1983
Rapport B, tableau B 15.

TABLEAU 155 - VENTILATION PAR POSTE DES DEPENSES DES COMMUNES DE L'INTERIEUR D'APRES LES BUDGETS PRIMITIFS DE 1982

Source : SCET, SETAME, SEDES... 1983 , rapport B, tableau B 58.

Communes	DEPENSES ORDINAIRES (FONCTIONNEMENT)					Total	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (INVESTISSEMENT)							
	Frais personnel et indemnités	Carburant	Autres dépenses de fonctionnement	Total dépenses de fonctionnement	Versement fonds d'investissement		Engins véhicules	Matériel Mobilier	Construction et aménagem. bâtiments et locaux	Autres travaux d'aménagem. et d'infrastructure	(Dont voirie)	(Dont lotissement)	Virement fonds d'investissement	Total budget d'investissement
Abengourou	105,5	17,0	86,1	208,6	29,1	237,7	12,0	-	15,0	-	-	-	2,1	29,1
Abobo	80,6	17,9	61,4	159,9	46,5	206,4	32,5	5,0	6,5	2,5	-	-	-	46,5
Adzopé	50,3	...	30,9	81,2	45,3	126,5	11,4	2,0	22,0	9,9	(5,4)	-	-	45,3
Agboville	53,0	...	68,6	121,6	81,9	203,5	...	...	...	80,5	...	...	1,4	81,9
Bondoua	31,7	...	31,8	63,5	30,1	93,6	7,0	4,1	8,0	11,0	...	...	-	30,1
Bouaflé	47,0	...	25,8	72,8	31,4	104,2	12,2	6,3	8,0	4,9	(4,0)	...	-	31,4
Bouaké	587,8	60,0	818,3	1.466,1	180,0	1.646,1	-	66,0	71,0	43,0	(5,0)	(10,0)	-	180,0
Boundiali	27,4	10,9	26,7	65,0	54,8	119,8	-	9,6	20,3	24,9	-	(24,9)	-	54,8
Bondoukou	37,1	...	60,6	97,7	64,3	162,0	19,3	4,1	31,5	9,4	...	...	...	64,3
Daloa	54,4	18,5	34,3	107,2	94,0	201,2	12,0	6,0	45,0	14,0	(3,0)	-	17,0	94,0
Dimbroko	109,6	20,0	100,0	229,6	240,9	470,5	25,0	24,0	41,9	150,0	(40,0)	(40,0)	-	240,9
Divo	77,5	...	58,0	135,5	32,4	167,9	18,6	13,8	-	-	-	-	-	32,4
Ferkessédougou	88,3	9,5	65,5	163,3	35,0	198,3	21,0	6,0	12,5	13,5	-	(4,5)	2,0	55,0
Gagnoa	37,6	10,0	43,9	91,5	34,4	125,9	7,1	-	12,3	15,0	(15,0)	-	-	34,4
Grand Bassam	133,0	48,0	77,9	258,9	84,0	342,9	35,4	6,0	35,8	6,8	-	(6,8)	-	84,0
Guiglo	62,8	7,5	42,1	112,4	114,6	227,0	0,6	14,0	30,0	62,0	(2,0)	(45,0)	-	114,6
Jacqueville	16,4	1,4	45,7	63,5	-	63,5	6,9	2,0	17,0	2,5	-	-	-	28,4
Katiola	33,1	2,7	20,6	56,4	17,5	73,9	9,4	-	8,1	-	-	-	-	17,5
Korhogo	35,6	10,0	39,0	84,6	21,0	105,6	5,1	2,9	10,0	3,0	(3,0)	-	-	21,0
Man	100,2	21,0	153,8	275,0	70,0	345,0	30,0	10,0	30,0	-	-	-	-	70,0
Odienné	133,3	50,0	74,6	257,9	120,0	377,9	35,0	-	25,0	70,0	...	...	-	130,0
San Pédro	23,3	9,0	27,1	59,4	29,2	88,6	3,7	2,2	8,2	10,0	-	(10,0)	5,1	29,2
Sassandra	122,8	19,2	133,9	275,9	96,4	372,3	49,3	11,1	167,0	39,5	-	(35,5)	3,2	270,1
Séguéla	27,2	5,0	44,9	77,1	35,1	112,2	6,0	1,5	10,0	17,6	-	(11,6)	-	35,1
Toumodi	27,4	4,2	32,6	64,2	20,2	84,4	10,0	4,5	2,2	3,5	-	-		20,2
Yamoussoukro	37,3	5,0	25,4	67,7	37,3	105,0	10,3	4,0	12,0	11,0	...	...	-	37,3
	194,1	...	229,7	423,8	61,5	485,3	7,5	6,0	32,0	31,0	-	-	-	76,5
Total des communes de l'intérieur	2.334,3	346,8	2.459,2	5.140,3	1.706,9	6.847,2	395,3	211,1	681,3	635,5	(77,4)	(265,7)	30,8	1.954,0
%	45,4	54,6		100,0			20,2	10,8	34,9	32,5			1,6	100,0

des lotissements. A faibles ressources faibles dépenses, d'autant que les communes n'avaient pas encore en 1985, faute d'existence d'un système institutionnel, la possibilité d'emprunter, laquelle même acquise posera de nouveaux problèmes (suivi de la gestion, élaboration de plans de financement, gage des emprunts sur des ressources faibles par exemple), et qu'il faut assurer le budget de fonctionnement qui représentait, en 1982, 59,8% des dépenses prévisionnelles à Agboville, 89,1% à Bouaké et 80,7% à Dimbokro. Les tableaux extraits de l'étude "SIVI" (1) montrent bien le blocage des investissements en lotissement, aucune dépense n'étant prévue à ce chapitre en 1982 à Agboville et Dimbokro. En 1984, le budget prévisionnel d'Agboville affichait 245 millions F. CFA de recettes et 240 millions F. CFA de dépenses de fonctionnement : il restait donc 5 millions F. CFA pour constituer le fonds de réserve (investissements) finançant 80 opérations, dont l'achat d'une benne, l'électrification de certaines rues , la construction de 5 classes, la réfection du stade et du pont sur l'Agnéby, ce qui ne laissait aucun solde pour améliorer la qualité des lotissements existants.

2) Statuts résidentiels et disparités régionales.

. Que les sociétés immobilières publiques soient intervenues ou non et que les entreprises industrielles aident inégalement et diversement leurs salariés, le phénomène majeur demeure, comme à Abidjan, celui de la location.

---

(1) Etude pour une stratégie d'investissement public dans les villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire, SCET, SETAME, SEDES .... 1983.

Tableau 156 Statut de résidence des salariés enquêtés (complexes textiles COTIVO-ERG - UTEXI)

	Locataires	Propriétaires	Hébergés
Agboville	85,6%	13,0%	1,4%
Bouaké	60,0%	32,0%	8,0%
Dimbokro	91,9%	4,8%	3,3%
EBC 1978-1979*	44,9%	41,0%	14,1% **
EPAM 1985 *	58,9%	41,1%	-

* Ensemble des villes de l'intérieur.
** Logés par la famille et par l'employeur.

Ont été catégorisés comme "locataires" ceux qui payent régulièrement un loyer à un propriétaire, résident ou non, même si ce dernier appartient à la parenté du travailleur. La régularité et la nature monétaire du versement constituent des critères objectifs, caractéristiques de la condition de locataire, même si par ailleurs on peut interpréter, dans quelques rares cas, le versement mensuel en terme de contre don et/ou de contre service à l'intérieur d'un groupe parental, ce qui n'ôte rien au rapport monétaire entre celui qui paye et celui qui reçoit. Les hébergés, parmi lesquels ont été rangées les femmes ouvrières de GONFREVILLE dont le loyer est payé par l'ancien mari ou un amant non résident, ne paient aucun loyer c'est à dire aucune somme relative à la simple occupation des lieux, mais ils participent le plus souvent aux dépenses communautaires courantes (électricité, eau), que ce soit dans l'habitat de type maison isolée ou dans celui de type cour commune. Ont été considérés comme propriétaires ceux qui se sont déclarés comme tels lors de l'enquête et n'ont pas identifié d'autres propriétaires, même si ce terme peut prêter à confusion. En effet, peu nombreux sont les

"propriétaires" qui possèdent un titre foncier immatriculé, le processus de concession étant rarement conduit à son terme par les attributaires légaux de lots : il s'agit donc de propriétaires d'un droit d'usage non encore converti en véritable propriété individuelle. D'autre part, le statut de résidence fait référence au statut juridique du citadin dans son logement. Au sein d'une cour commune familiale, un salarié peut occuper une "entrée-coucher" ou une "chambre-salon" sans payer de loyer et sans pour autant être propriétaire de la cour, mais en étant hébergé provisoirement ou logé plus durablement par un parent (oncle ou père) qui demeure le responsable et le propriétaire ; rien n'empêche cependant la salarié d'affirmer, au moment de l'enquête, qu'il est "propriétaire" des lieux, peut être pour se valoriser mais surtout pour réaffirmer en présence d'un interlocuteur extérieur son droit sur le logement octroyé dans la cour.

Le pourcentage de salariés locataires, 80,3% pour l'ensemble des travailleurs enquêtés dans les trois villes, est très nettement supérieur à celui des citadins locataires recensés dans les villes de l'intérieur lors de l'EBC en 1978-1979 (44,9%) et de l'EPAM en 1985 (58,9%). Il est beaucoup plus important à Agboville et à Dimbokro, où plus de 8 ouvriers et employés du textile sur 10 louent leur logement, qu'à Bouaké où 40% des travailleurs de GONFREVILLE. se sont déclarés propriétaires ou hébergés (en 1978, pour l'ensemble de la ville, l'EBC dénombrait 22,5% de propriétaires, 44,5% de locataires, 10% de logés par l'employeur et 23% d'hébergés). La genèse de ces disparités est à rechercher à la fois dans l'origine et la provenance des salariés comme dans le processus d'attribution des lots à bâtir, les coûts de la construction et les objectifs recherchés par les travailleurs.

C'est à GONFREVILLE que les origines et les provenances sont les plus ancrées localement : 21,6% des ouvriers et employés enquêtés (27 sur 125) ne résident pas dans la ville même, mais dans les villages proches, ce qui n'est guère original compte tenu de l'histoire du recrutement et de l'importance que revêt l'emploi industriel pour de nombreux villageois. L'enquête SEDES de 1962 et l'étude régionale de Bouaké montraient déjà qu'au début des années soixante, 4 villages abritaient 50% d'ouvriers ou plus parmi les actifs résidents (Allokoukro, Konankandro, Diézoukouamékro et Lobokro), 2 autres en comptaient plus de 40% (Kouadio Assekro et Koliakro), et 3 en avaient plus de 10% (Kanankro, Kodia Koffikro et Broukro) ; la carte de distribution de la population active masculine comme celle de l'aire de recrutement des ouvriers élaborées par P. SIRVEN (1) suggèrent que GONFREVILLE n'était pas le seul employeur utilisant une main-d'oeuvre habitant les villages. Depuis lors, le front d'urbanisation a progressé et la plupart des anciennes unités villageoises ont disparu en raison des multiples opérations de lotissement, qui ont souvent substitué une trame quadrillée aux agglomérats antérieurs d'aoulobo, seuls subsistants les villages les plus éloignés comme Allokoukro, ou ceux qui ont été préservés du fait d'un dédoublement quand les nouveaux lotissements n'ont pas été réalisés sur le site des établissements villageois comme à Konankankro. Cette urbanisation par submersion et élimination des anciens villages périphériques a provoqué l'intégration des aires habitées dans le tissu urbain, de sorte qu'un regard rétrospectif sur les pourcentages d'ouvriers habitant l'ensemble des villages dits "sub-urbains" n'a guère de sens.

Parmi les 27 "villageois" enquêtés 22 sont "propriétaires " dans leur aoulo, 2 sont hébergés par leur famille et 3 sont locataires. Le terme de "propriétaire" est mal adapté, en réalité, au mode d'occupation du sol à l'intérieur des aoulo. Ces derniers constituent à la fois une

---

(1) P. SIRVEN, 1972, p. 69 et p. 98.

unité physique d'habitation, cour élémentaire dont les limites sont matérialisées, et un regroupement de familles, élémentaires ou non, liées par la parenté, les relations de clientèle et anciennement de captivité. Ces groupements familiaux sont placés sous la responsabilité du maître de l'aoulo (aoulo Kpingbin), relié par un référent généalogique au lignage fondateur des groupes d'aoulo (aoulobo) et qui exerce l'autorité morale sur les résidents (transmission des interdits par exemple), ayant perdu la fonction de gardiennage du trésor (adya) de l'aoulo. Pouvaient résider au sein d'un aoulo, outre le mari fondateur, un groupe d'hommes libres, frères cadets, frères consanguins utérins, enfants mâles, un groupe de femmes, coépouses, soeurs et jeunes filles placées sous l'autorité des femmes, ainsi que des captifs, chaque groupe disposant généralement de bâtiments d'habitation séparés, le chef d'aoulo pouvant ou non résider avec sa ou ses épouses. Dans ce système enchevêtré, la seule personne assimilable a un "propriétaire" est le détenteur des droits sur le sol de l'aoulo : or, sur les 22 ouvriers "propriétaires", 15 seulement sont véritablement des responsables d'aoulo, les 7 autres demeurant théoriquement sans l'autorité d'autrui au sein de leur cour d'habitation. Mais comme ils ont eu l'initiative quant à la modification physique du construit habité, nous les avons assimilé à des "propriétaires" de ce bâti, sans doute abusivement puisque rien ne prouve qu'ils soient en mesure de le louer en percevant les loyers ou de le vendre, même si 5 d'entre eux en sont persuadés. Parmi les 89 ouvriers bouakois habitant des cours communes urbaines, on compte 16 propriétaires et 8 hébergés : 12 propriétaires ont hérité leur cour d'un parent, 4 l'ont acquise grâce à l'intervention GONFREVILLE qui leur a permis d'accéder à une parcelle lotie et de lancer les opérations de construction (prêts pour l'achat des sacs de ciment, des fers à béton, et des feuilles de tôles destinées à la toiture).

De même, le poids relatif des propriétaires à Agboville trouve son origine dans l'antériorité de la résidence citadine : c'est surtout parmi des salariés nés en ville que se trouvent les 27 propriétaires rencontrés, 16 d'entre eux ayant obtenu leur maison isolée ou leur cours commune par héritage ou don (la limite entre les deux modes d'acquisition étant très imprécise), les 11 autres résidant à Erimakouguié (9) et à Laoguié (2), villages localisés à environ 5 et 8 km du centre de la ville. Au contraire à Dimbokro, le phénomène locatif prend d'autant plus d'ampleur que les salariés nés en ville sont beaucoup moins nombreux, que les travailleurs d'origine villageoise ou non habitent peu les villages proches (5 des 124 ouvriers et employés enquêtés logent à Ahougnassou, Kolibo et Ahua) et que de surcroît la SOGEFIHA n'a proposé que des logements en location.

. Autant la transmission des patrimoines urbains et l'accès à un statut d'occupation de "propriétaire" sont possibles pour quelques salariés originaires des villes dans lesquelles sont localisés les complexes textiles, autant les travailleurs migrants non autochtones sont quasiment absents des listes d'attributaires de parcelles à bâtir. Une première explication tient aux modalités d'attribution des parcelles dans les lotissements administratifs. Ces derniers, dont les projets ont été établis par les autorités municipales et approuvés par le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, sont immatriculés au nom de la puissance publique, Etat ou Commune à Bouaké (1), une fois effectuée la "purge" des droits coutumiers, opération qui prend toujours du temps et qui aboutit le plus souvent

---

(1) "A Bouaké, la Municipalité a droit de propriété sur toutes les terres du territoires communal y compris les enclaves coutumières", ATTA KOFFI, 1983, p. 8.

à des trocs, comme à Abidjan (1), avec les détenteurs du droit d'usage, lesquels peuvent récupérer ainsi des parcelles avant même le début des travaux de viabilisation. Ceux-ci demeurent sommaires : au terrassement est associée une esquisse de trame viaire , mais les infrastructures de desserte en eau et en électricité sont rarement mises en place, la SODECI et l'EECI attendant que le lotissement soit suffisamment construit pour y installer leurs réseaux. C'est une commission, présidée par le Préfet et regroupant le Maire, le Secrétaire Général de la Préfecture, le Trésorier Départemental, l'Inspecteur des Impôts, le Chef de la Construction et de l'Urbanisme, le Chef du Service Topographique et des Domaines ainsi que quelques conseillers municipaux, qui distribue les terrains urbains en se prononçant sur une liste de demandes. Cette commission a également tout pouvoir pour procéder au retrait des lots non mis en valeur, vérifier les dossiers de régularisation et s'occuper des litiges. Elle est donc au coeur des enjeux fonciers locaux et des stratégies multiples de clientélisme électoral : de la sélection sur les listes de demandes au retrait des droits sur les lots non bâtis, tout est objet de négociations, de "couloirs", de tractations, auxquels participent activement les principaux acteurs de la vie locale. Les marges de manoeuvre des décideurs sont d'autant plus réduites que parmi eux siègent des élus municipaux et que les administrateurs nommés ne peuvent pas rester sourds aux sollicitations des secrétaires généraux du Parti : "l'ordre" ne peut donc résulter que d'incessants compromis, qui sont plus ou moins faciles à réaliser selon la disponibilité en parcelles distribuables. A Bouaké, on dénombrait, selon ATTA KOFFI, 22 000 demandes pour 2 000 parcelles à distribuer en 1975, alors qu'à Dimbokro tous les lots viabilisés lors de la fête de l'Indépendance n'étaient pas encore distribués en 1985. C'est le montant des ressources

---

(1) Cf supra, Première partie, chapitre II.

du demandeur qui constitue le principal critère d'attribution, la cession de la parcelle ayant pour contrepartie le versement d'un droit de bornage non fractionnable oscillant entre 60 000 et 100 000 F. CFA selon la ville, le quartier et la superficie obtenue. Une fois la quittance délivrée par l'agent du Trésor, le payeur entre en possession d'une lettre d'attribution : il dispose alors d'un délais théorique variant de 2 à 5 ans selon les villes pour mettre en valeur la parcelle acquise, c'est à dire y construire des bâtiments d'habitation selon les normes réglementaires interdisant l'utilisation de matériaux précaires. Pour ce faire, il doit disposer d'une autorisation de construire, délivrée au vu d'un plan dressé par un dessinateur des services publics ou d'une entreprise privée et approuvé par les services de l'Urbanisme. La construction achevée, ou en cours d'achèvement, un constat de mise en valeur est établi par une commission composée de représentants des Domaines et de la Préfecture ainsi que du Chef des services de l'Urbanisme : la concession provisoire, figurant dans la lettre d'attribution et accordée à titre personnel et incessible pour 10 ans, est alors transformée en concession définitive, et la procédure complexe d'immatriculation d'un titre foncier au nom de l'attributaire peut alors commencer. A Agboville, ce système classique de concession du domaine de l'Etat n'a fonctionné que tardivement, puisqu'à la fin des années soixante-dix existait encore la procédure du permis d'habiter délivré à tout attributaire de parcelle sans constat obligatoire de mise en valeur. Tant que le terrain n'a pas été immatriculé au nom de l'attributaire, ce dernier ne peut théoriquement en être considéré comme le propriétaire, le transfert juridique total n'ayant pas été effectué: lors de son décès, la transmission de la concession définitive aux héritiers n'est pas systématique. Dans ce véritable parcours du combattant administratif, sont évidemment favorisés ceux qui en connaissent bien les rouages

et qui disposent de moyens financiers suffisants pour effectuer, partiellement ou totalement, les opérations de mise en valeur. Du dépouillement des listes d'attributaires consultables lors des périodes d'enquête à Agboville et à Dimbokro, il ressort qu' 1/5 à 1/3 des acquéreurs sont des originaires des cités qui habitent ailleurs en raison de leur activité professionnelle, et que la plupart des attributaires sont rarement des ouvriers de la COTIVO et de l'UTEXI.

Tableau 157 A) Lieux de résidence des attributaires de parcelles dans quatre quartiers d'Agboville.

L. Résid.	Résidentiel Nouveau (S=1240m²)		Résidentiel Ancien (S=600m²)		Adahou I (S=600m²)		RAN (S=600m²)	
Agboville	44	20,9%	44	28,0%	381	89,0%	154	61,9%
Abidjan	141	66,8%	103	65,6%	33	7,7%	80	32,1%
Bouaké	3	1,4%	1	1,3%	2	0,5%	3	1,2%
Autres villes intér.	23	10,9%	8	5,1%	12	2,8%	12	4,8%
Total	211*	100%	157	100%	428	100%	249	100%
parc. étud. / total parcelles =	29,4%		96,3%		68,9%		89,9%	

Source : Préfecture d'Agboville - Cahiers récapitulatifs des attributaires de lots.

* Un 212è lot a été attribué à un agbovillois résidant à Paris.

B) Ensemble des parcelles étudiées		
- attributaires résidant à Agboville	623	59,6%
- " " à Abidjan	357	34,2%
- " " à Bouaké	10	0,9%
- " " autres villes iv.	55	5,3%
TOTAL	1045	100%

TABLEAU 158 A LIEUX DE RESIDENCE DES ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES

A DIMBOKRO 1981, 1982 et 1983.

	RESIDENTIEL ANCIEN +EXT.	Z.ECONOM.	SOKOURADJAN	DIOULAKRO	BLEDI + COMIKRO	BELLEVILLE	KOFFIKRO	LANGUI. EXT.
DIMBOKRO	48	210	25	8	24	5	35	63
ABIDJAN	34	59	1	-	3	2	7	27
BOUAKE	6	4				1	1	3
AUTRES VILLES IVOI.	16	27			1	1	4	12
ETRANGER	3	1						3
TOTAL	107	301	26	8	28	9	47	108

Source : PV de la Commission d'attribution en dates du 30/9/81 , 11-03 1982 et 11-03 1983.

B ENSEMBLE DES PARCELLES

ATTRIBUTAIRES RESIDANT	A DIMBOKRO	408	65,9%
" "	A ABIDJAN	133	21,0%
" "	A BOUAKE	15	2,4%
" "	DANS D'AUTRES VILLES IVOI.	61	9,6%
" "	A L'ETRANGER	7	1,1%
		634	100%

Le regroupement en grandes catégories des activités professionnelles exercées par les attributaires montre en effet que les salariés des complexes sont très peu représentés : ils constituent 1,7% et 3,6% des attributaires d'Agboville et de Dimbokro. Les grands bénéficiaires de l'accès aux parcelles constructibles sont d'abord les fonctionnaires et les salariés du secteur public et para-public, sociétés d'Etat ou d'économie mixte, (46,4% du total à Agboville où ils constituent 2 sur 3 des acquéreurs résidant à l'extérieur , 72,2% à Dimbokro mais 58% seulement des acquéreurs non résidents), puis les commerçants et les transporteurs (15,1% à Agboville, mais 22,6% des résidents, 10,1% à Dimbokro et 14,5% des résidents), enfin les planteurs (8,0% à Agboville et 7,2% à Dimbokro) et les salariés des services privés (7,8% à Agboville et 6,2% à Dimbokro). Peut-on pour autant considérer que les ouvriers et employés de l'industrie textile sont systématiquement marginalisés par le système d'attribution ? Certes, ce dernier fonctionne surtout au bénéfice des originaires ou des autochtones régionaux puisque des planteurs non résidents et des cadres travaillant à Abidjan, Bouaké ou Yamoussoukro obtiennent facilement des concessions. La maîtrise du sol urbain n'est qu'une composante des diverses stratégies foncières conduites aussi bien par ceux qui habitent la ville que par ceux qui, ruraux ou urbains extérieurs, considèrent la cité comme un lieu de concrétisation de leur réussite sociale où non seulement cette dernière est manifestée, mais où construire peut procurer une source de revenu locatif et constituer une forme de capitalisation en bien durable valorisé par le temps. Pour associer cette triple fonction symbolique et rémunératrice à court et à long terme, il faut être capable de mobiliser des ressources pour construire, même en plusieurs étapes discontinues. Or, compte tenu des coûts de construction des bâtiments en dur dans les villes de l'intérieur, qui sont plus élevés qu'à Abidjan (27 642 F. CFA/m² contre 16 100 F. CFA /m² en 1982 pour un édifice en parpaing

de ciment -1-), il n'est guère aisé pour la majorité des ouvriers et employés de se lancer dans des opérations d'une telle envergure financière. De surcroît, parmi ceux qui ont la possibilité de le faire, ou qui l'envisagent, il faut distinguer les autochotones des migrants, car les projets exprimés par ces derniers ne sont pas localisés à proximité des lieux de travail mais, comme nous le constaterons ensuite, dans les villages d'origine ou dans les villes du département ou de la région de naissance. Si le fonctionnement des commissions d'attribution est peu souvent favorable aux allochtones, les salariés migrants ne sont pas non plus toujours intéressés par l'attribution d'un lot dans une ville qu'ils ne considèrent ni comme la leur, ni comme le lieu essentiel d'une stratégie d'investissement qu'ils n'ont d'ailleurs pas souvent les moyens de mettre en oeuvre. Tout au plus saisissent-ils quelques occasions, lorsqu'un prêt de l'entreprise leur permet de régler les frais de bornage et qu'un "couloir" a pu fonctionner au sein d'une commission, mais les rares terrains acquis par des migrants ne sont pas construits, le seul objectif consistant à rétrocéder illégalement à plus ou moins brève échéance la concession obtenue. A Bouaké, la situation est différente du fait de l'ancrage régional des salariés, de leur ancienneté dans l'usine et de l'efficacité des interventions de GONFREVILLE. Mais la spéculation foncière n'est pas non plus absente des préoccupations. ATTA KOFFI a relevé à Belleville I des cas très explicites de revente de parcelles qui avaient été attribuées non seulement à des fonctionnaires, mais aussi à des manoeuvres et à des ouvriers qui participent ainsi, comme ceux "du haut", mais à une échelle plus modeste, à la récupération du système de concession en leur faveur. La condition de locataire ne peut donc uniquement être imputée à une exclusion des salariés migrants du processus d'accès aux parcelles à bâtir ; ceux d'entre eux qui en possèdent n'y construisent pas faute de moyens, et la

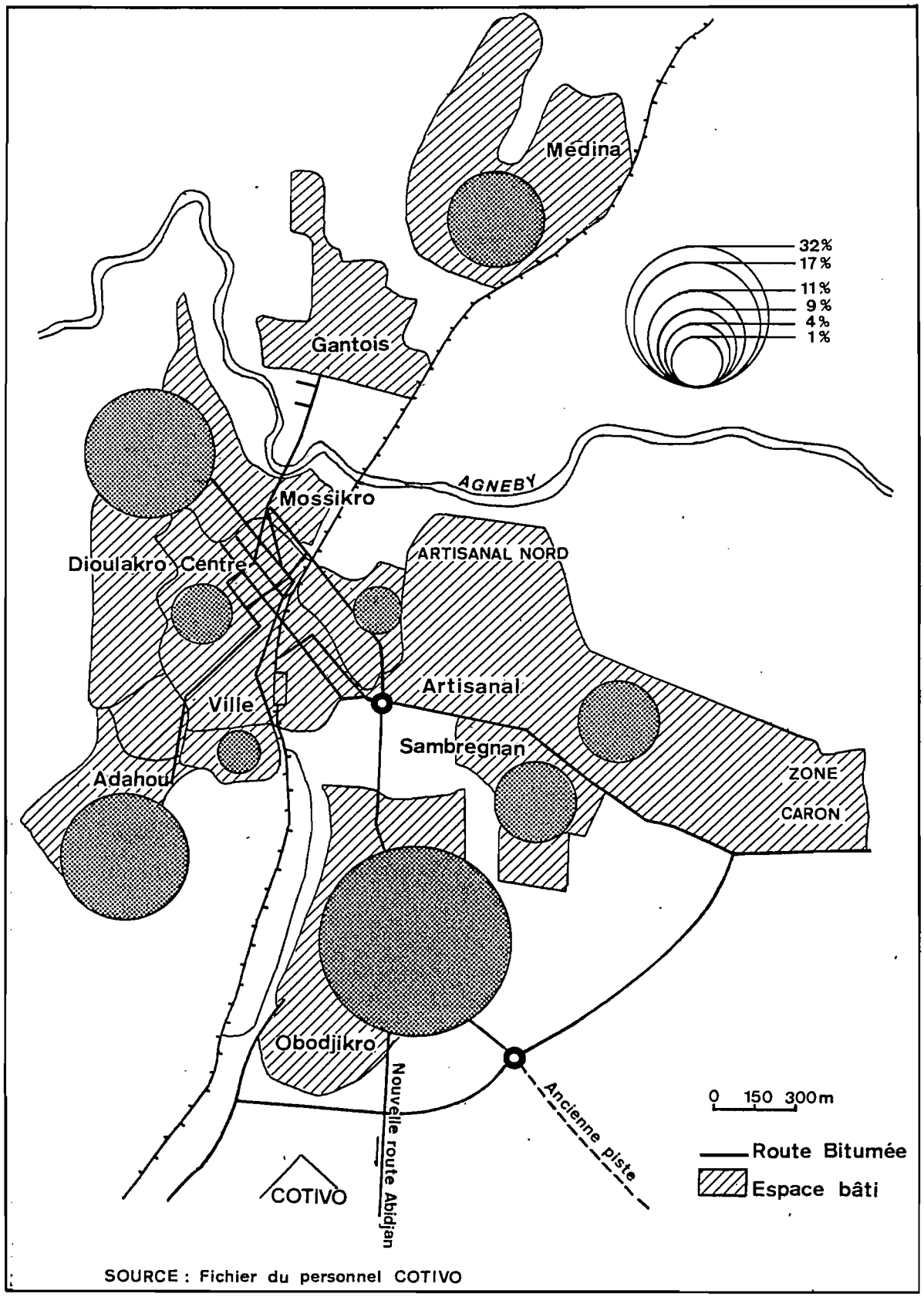
---

(1) A. MANOU-SAVINA, 1982.

majorité a d'autres préoccupations tant dans le domaine de la vie quotidienne que dans celui des objectifs réalisables.

. Pour être moins étendues que l'agglomération abidjanaise, les villes du chemin de fer n'en sont pas moins caractérisées par un étalement spatial procédant du mode d'extension de l'habitat de cour ainsi que des choix opérés par les administrations communales en faveur de lotissements à vastes parcelles. Comme les complexes textiles ont été de surcroît localisés à l'extérieur des tissus urbains existants, les distances à parcourir prennent d'autant plus d'importance qu'il n'existe pas, contrairement à Abidjan, de service public de transport pouvant assurer les déplacements quotidiens entre domiciles et usines. Les établissements GONFREVILLE sont localisés à vol d'oiseau à plus de 5 km du centre-ville et à près de 9 km des lotissements méridionnaux d'Air France III ; les quartiers Dioulakro (Dimbokro) et Médina (Agboville) sont distants de plus de 5 km des usines UTEXI et COTIVO. Afin de réduire les temps de parcours, la première solution est évidemment celle qui consiste à rechercher un logement proche du lieu de travail. Encore faut-il que pour les migrants, voire pour ceux déjà installés dans les cités mais résidant loin des unités industrielles, l'offre locative soit suffisante et accessible, ce qui n'a pas toujours été le cas. Si, très schématiquement, 2 salariés sur 3 habitent les quartiers les plus proches des usines, il reste que le tiers des travailleurs est abrité dans des logements souvent éloignés de 4 à 5 km et que pour ces ouvriers et employés, le problème du transport quotidien est posé avec acuité, car s'il n'est jamais facile de marcher 8 à 10 km par jour en saison des pluies, le temps et l'énergie inutilement perdus en toutes saisons constituent bien des formes d'aliénation de l'individu aux conditions de l'exercice du travail industriel hors du lieu de cet excercice.

QUARTIERS D'HABITAT DES SALARIES DE LA COTIVO
AGBOVILLE 1979



SOURCE : Fichier du personnel COTIVO

FIG : 112

QUARTIERS D'HABITAT DES SALARIES ERG _ BOUAKE 1984

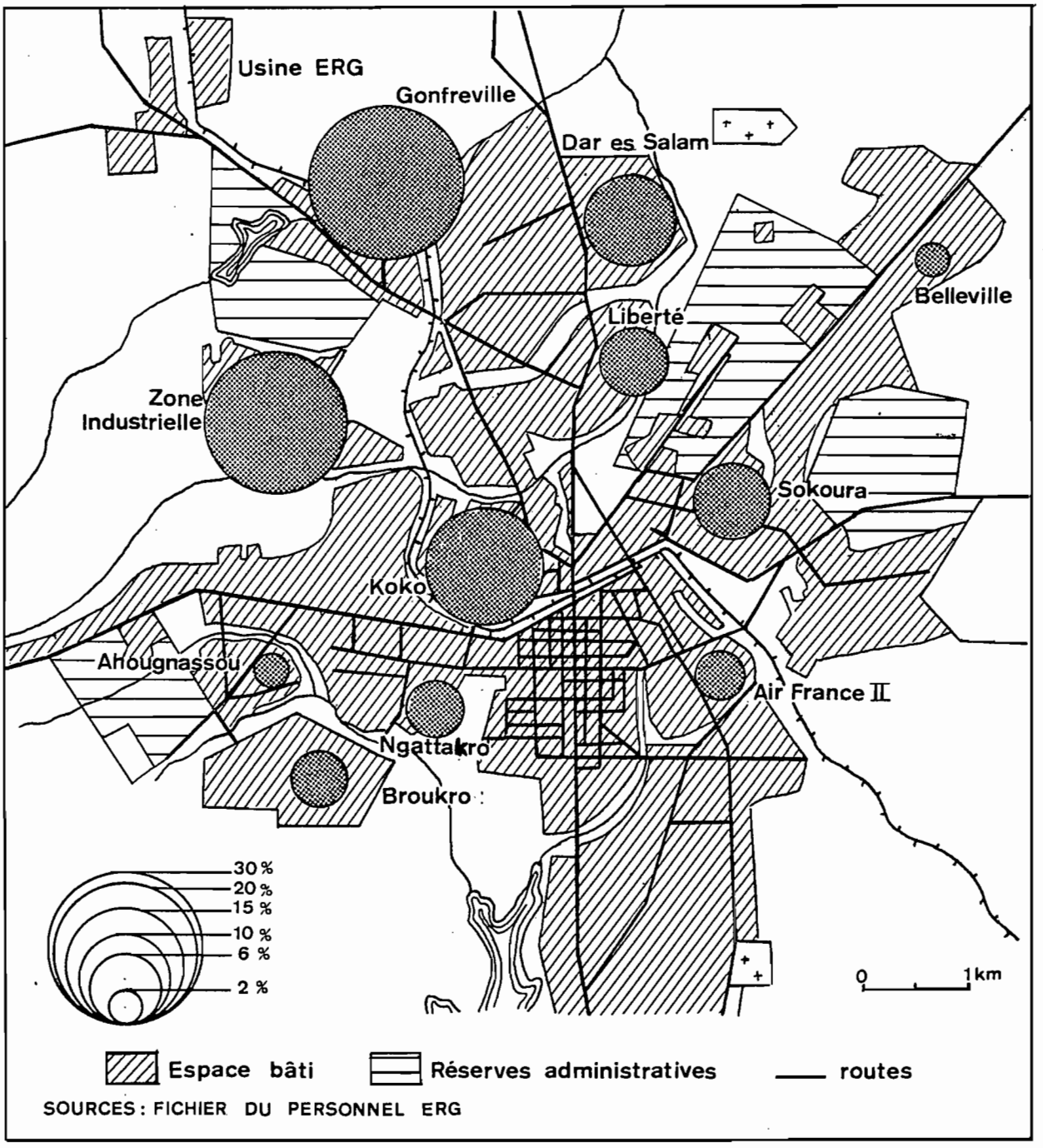


FIG. 113

QUARTIERS D'HABITAT DES SALARIES UTEXI - DIMBOKRO 1984

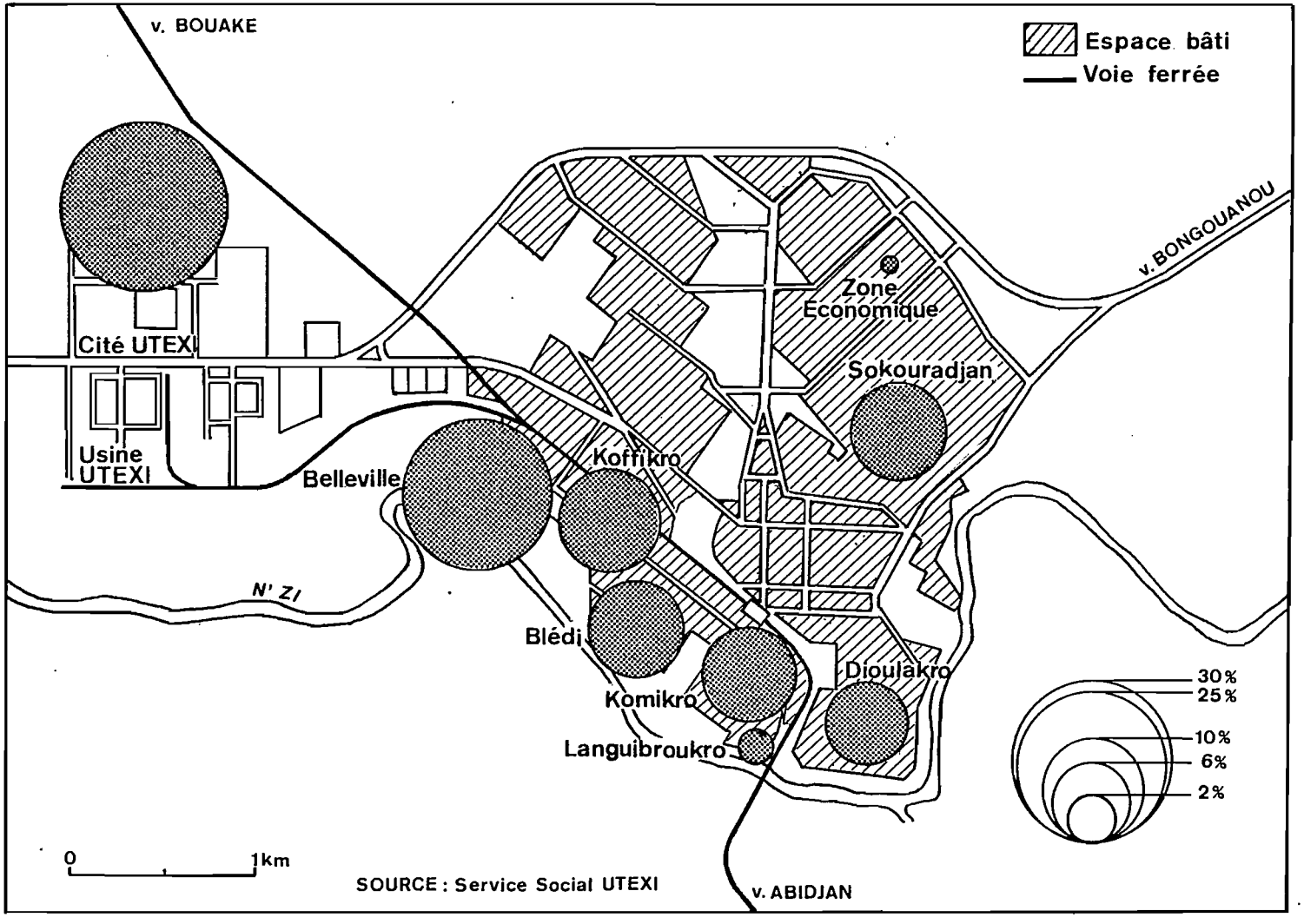


FIG. 114

Contrairement à Abidjan où le réseau SOTRA, même compte tenu de ses insuffisances, ouvre les champs d'investigation possibles, la recherche des quartiers proches des usines demeure, dans les villes du chemin de fer, l'une des préoccupations majeures des salariés. Ceux qui n'ont pu, faute de relations - car les loyers des cours de nos monographies sont tout à fait comparables et ne dépendent pas ou peu de la localisation des quartiers - (1), accéder à des logements peu éloignés des unités industrielles, ont toutefois la possibilité de s'appuyer sur les politiques d'aide sociale ou de crédit conduites par les responsables d'entreprise : des avances sur salaire pour l'achat de cycles ou de vélomoteurs peuvent être sollicitées dans les trois unités textiles, et beaucoup de travailleurs ne se sont pas privés de cette possibilité puisque plus de la moitié des salariés enquêtés (77 sur 125 employés ERG, 70 sur 124 à l'UTEXI et 108 sur 208 à la COTIVO) utilisent ces moyens de transport, dans des conditions de circulation beaucoup moins dangereuses qu'à Abidjan. D'autres, postés dans les mêmes équipes et logés dans les mêmes quartiers, se déplacent en taxis collectifs retenus à heure fixe à la sortie de l'usine, mais plus du tiers des salariés se rendent au travail à pied, dans les trois villes.

Arrivés sur un marché du logement qu'ils n'ont aucun moyen de maîtriser, la plupart des migrants locataires, à l'exception des salariés UTEXI habitant la cité SOGEFIHA et des employés ERG logés par l'entreprise, ont du recourir à collectifs ethniques ou familiaux pour identifier un domicile dans lequel, comme les travailleurs abidjanais, ils sont, depuis leur installation en ville, remarquablement stables. Mais à la différence d'Abidjan, où ce sont surtout les réseaux de

---

(1) A Bouaké, les "deux-chambres-salons" des cours communes ne sont pas plus onéreux à Gonfreville et Dar Es Salam qu'à Koko ou Sokoura, quartier où les loyers sont même quelquefois plus élevés.

parenté qui ont assuré l'accueil de plus de 8 travailleurs sur 10, les associations de "ressortissants" ou "d'originaires" regroupant les natifs à l'échelle des sous-préfectures et des préfectures,voire des "régions", ont joué un rôle souvent plus important que les collectifs de parenté, surtout à Agboville et à Dimbokro, villes moins fréquentées que la capitale économique et Bouaké,et dans lesquelles les familles de migrants étaient beaucoup moins représentées lors de venue de ces derniers. Ainsi plus de la moitié des locataires (SOGEFIHA non inclue à Dimbokro) enquêtés dans les cités du Nzi et de l'Agnéby ont-ils été hébergés par des membres d'association d'originaires,par l'intermédiaire desquels ils ont ensuite pu trouver leurs logements. Moins d'un tiers d'entre eux ont changé de domicile depuis leur arrivée dans la ville, non que les conditions soient toujours satisfaisantes, mais parce qu'il existe peu de solutions alternatives en raison de la grande homogénéité des bâtis accessibles, en majorité des 2 ou 3 pièces dans une cour commune, et de la rareté des occasions offertes dans les quartiers proches des usines.

. Si la proportion d'hébergés et de propriétaires varie dans les trois villes,le statut majoritaire de locataire implique des versements réguliers et importants qui viennent au second rang derrière l'alimentation dans la hiérarchie des dépenses (hors équipement des ménages) effectuées par les salariés en 1984. Il convient toutefois de souligner que cette année d'enquête a été très particulière : les coupures répétées d'énergie électrique et les divers programmes de délestage ont fait perdre environ le tiers de leur production aux usines textiles dans un période où, de surcroît , la mauvaise conjoncture économique affectait le volume des ventes. De ce fait, les réductions d'horaires

et les multiples réorganisations du temps de travail ont gravement affecté les revenus salariaux, engendrant des compressions sur certaines dépenses, en particulier celles consacrées à l'habillement qui précèdent habituellement le loyer dans la structure des dépenses. Ainsi, les résultats de l'EBC 1978-1979 attribuaient-ils, toutes tranches de dépense confondues, 4,94% au logement et 7,28% à l'habillement pour les citadins des villes de l'intérieur. Il est possible de restreindre les achats de vêtements, les déplacements et certaines dépenses courantes, il est quelquefois concevable de remettre en cause la répartition des frais de rentrée scolaire au sein des groupes familiaux, mais il est difficilement envisageable de faire diminuer les loyers; seul paraît négociable avec le propriétaire le maintien du montant antérieur, à moins qu'un effondrement de la demande locative ne le contraigne à baisser les sommes exigées pour conserver malgré tout des locataires, situation inconnue à Bouaké, Agboville et même Dimbokro.

Tableau 159 Classes de loyers (F. CFA 1984) des salariés des trois complexes textiles.

Classes de loyers	Agboville (1)	Dimbokro	Bouaké
2500-5000	8	11	2
5000-10000	348	74	41
10000-15000	408	26	25
15000-20000	201	3	2
20000-25000	32	-	3
25000-30000	12	-	-
+de 30000	11	-	2
TOTAL	1020	114	75

(1) Enquête sociale Direction en 1984.

A l'échelle générale des moyennes de loyers, Agboville (moyenne : 12 389,9 F. CFA/mois) apparaît comme une ville plus chère que les autres (Dimbokro : 8535 F.CFA/mois ; Bouaké : 10 553,3 F. CFA/mois), et le parc SOGEFIHA de Dimbokro, en raison du blocage des loyers depuis 1977 et du nombre important de salariés y résidant, a joué un rôle modérateur non seulement sur la moyenne des loyers versés par les travailleurs d'UTEXI mais aussi sur les loyers proposés dans les cours communes de la ville. Pour la qualité des équipements proposés, les loyers SOGEFIHA ne sont guère plus élevés que ceux des cours communes : un 2 pièces est loué 7900F. CFA/mois alors que la moyenne des "chambres-salons" louées en ville atteint 7325 F. CFA ; un 3 pièces économiques est loué 12500 F. CFA/mois (13800 F. CFA en version semi-économique) contre 10346 F. CFA en moyenne pour trois pièces dans une cour commune.

Tableau 160 Comparaison des loyers des cours communes et des logements SOGEFIHA à Agboville, Bouaké et Dimbokro (1984).

	Loyers (F. CFA 1984) cours communes			SOGEFIHA-Dimbokro
	Agboville	Bouaké	Dimbokro	
2p.	8 625	8 281	7 352	Economique:7900
3p.	12 345	11 285	10 346	Econo : 12 200 1/2 éco.:13 800
4p.	17 207	16 000	15 500	Econo: 16 415 1/2 éco.:18 999

En comparaison, les loyers observés dans les cours de Bouaké et d'Agboville sont souvent plus élevés que ceux de la SOGEFIHA à Dimbokro, et il est légitime de penser que l'existence d'un parc immobilier à loyer stable

dans la cité du Nzi a exercé un effet de freinage sur les augmentations pratiquées par les propriétaires (en 1979, d'après l'EBC, le montant du loyer mensuel était plus élevé tous habitats confondus, à Dimbokro, 6650 F. CFA, qu'à Agboville, 5171 F. CFA), lesquels n'ont aucun intérêt à perdre des locataires à revenu salarié bénéficiant en outre de l'aide de leur entreprise. A Agboville, au contraire, la forte demande en logements et l'absence de concurrence d'un parc immobilier locatif public peuvent rendre compte d'un niveau de loyer relevant de la seule logique spéculative.

3) Les construits occupés.

Comme dans la métropole abidjanaise, le type d'habitat dominant demeure la cour commune évolutive, unité classique regroupant, en 1985, 62,3% des citadins dans les villes de l'intérieur. Contrairement aux ouvriers et employés travaillant dans la capitale économique, aucun salarié enquêté ne réside en ville dans un construit sommaire, alors que 19,4% des citadins "de l'intérieur" logeaient dans ce type d'habitat en 1979, d'après les résultats de l'EBC.

Tableau 161 Types d'habitat des salariés des complexes textiles.

	Agboville (1)		Bouaké		Dimbokro	
Cours communes	184	88,5%	89	71,2%	69	55,7%
Logements éco.	-	-	-	-	50	40,3%
Villas, maisons isolées	13	6,2%	9	7,2%	-	-
Villages	11	5,3%	27	21,6%	5	4,0%
dont :						
banco+tôle	(5)		(2)		(2)	
brique de banco + crépi de ciment + tôle	(4)		(14)		(3)	
parpaing+tôle	(2)		(11)		-	
TOTAL	208	100%	125	100%	124	100%

(1) Agboville = enquête monographique 1979

. L'organisation du bâti des cours est la même qu'à Abidjan : sur une parcelle, autour de l'espace central non recouvert, cimenté ou non, sont disposés des logements de 9 à 10 m² pour une "entrée-coucher" et de 16 à 20 m² pour une "chambre-salon" ainsi que les équipements communs, puits, douchières et WC.

S'il n'est pas utile de revenir en détail sur les caractéristiques d'un cadre bâti souvent comparable à celui des cours abidjanaises, il faut en revanche souligner quelques différences notables, et tout d'abord celle-ci : rares sont les densités brutes à l'hectare aussi fortes que celles relevées à Koumassi, Abobo ou Attécoubé.

A Bouaké, en 1981 (1), les densités les plus importantes excédaient à peine 200 h/ha (quartier Koko : 210 h/ha), et 2 autres quartiers seulement sur 14 dépassaient les 100 h/ha (Ngattakro, 137,5 et Ahougnassou 151,9) , les autres aires de résidence dans lesquelles se trouvent des salariés de GONFREVILLE n'atteignant pas 80 h/ha (Dar Es Salam 77,5, Belleville 44,3, Sokoura 71,4, quartier Gonfreville 15,0). A Agboville (2), les plus fortes densités, en 1982, étaient localisées à Dioulakro (150 h/ha) et tous les autres quartiers avaient une charge de population à l'hectare inférieure à 100 habitants; à Dimbokro, les densités moyennes brutes (70 h/ha) et nettes (100 h/ha) sont loin de valoir celles des quartiers de cour d'Abidjan.

Cette moindre concentration générale des citadins peut être corrélée à plusieurs facteurs, et tout d'abord à la taille des parcelles, bien souvent plus vastes qu'à Abidjan. Il n'y a pas en effet de superficies loties inférieures à 400 m², la majorité des terrains à bâtir est composée de parcelles de 600 m², et dans les extensions récentes il n'est pas rare de trouver des superficies de 700 m², ou supérieures à 1000 m² comme à Dimbokro et à Agboville. Ces parcelles sont beaucoup moins occupées que celles d'Abidjan. A Bouaké, en 1981, le taux d'occupation général des lotissements était de 70% et la capacité d'accueil des parcelles loties non construites était évaluée par ATTA KOFFI à 50 000 individus ; certains lotissements de la deuxième ville de Côte d'Ivoire étaient très faiblement occupés (Broukro 25%, Belleville III 25%, Ahougnassou II 15%), ou totalement vides comme Dar Es Salam III . A Agboville, les taux d'occupation des lotissements Adahou-extension, RAN et Kouakoukro ne dépassaient pas 35% et les grandes parcelles

---

(1) ATTA KOFFI, 1983.

(2) BCET, 1983.

de Résidentiel (1200 m²) n'étaient construites qu'à 4% en 1982 ; à Dimbokro, les extensions septentrionales réalisées lors de la fête de l'Indépendance n'étaient occupées qu'à 30% et 40% en 1983. Outre la constitution habituelle de portefeuilles fonciers, il faut y voir le résultat d'une inadéquation entre la taille des lots et les moyens du plus grand nombre.Par ailleurs, sur les parcelles construites et occupées, le nombre moyen de bâtiments est nettement inférieur à celui constaté dans la plupart des cours abidjanaises : à Bouaké,on dénombrait 1,4 bâtiment par cour en 1981. Certes, cette moyenne masque les disparités internes et certains quartiers pouvaient être alors considérés comme saturés ou en voie de saturation du point de vue de la densité du bâti (Liberté, Koko, Sokoura), mais le nombre moyen d'habitants par parcelle, 14,7 en 1977, demeure bien inférieur à celui des cours d'Abidjan, et les plus fortes charges (25 à Sokoura, 21 à Liberté et Kamonoukro, 17 à Koko) sont loin d'atteindre celles observées à Abobo-gare ou à Attécoubé ; à Dimbokro et Agboville, les cours les plus peuplées dans lesquelles résident les salariés UTEXI et COTIVO enquêtés, toutes situées dans les quartiers "Dioulakro", comprennent respectivement 17,2 et 16,4 personnes.

Une fraction non négligeable des cours ne porte d'ailleurs qu'un seul bâtiment d'habitation isolé, pas toujours localisé en fond de parcelle, en particulier à Obodjikro (Agboville) où les propriétaires sont des planteurs et des fonctionnaires abé,et à Koffikro (Dimbokro) où une partie du bâti locatif est détenu par des planteurs baoulé. Là,les maisons en parpaing crépi sont parfois louées à plusieurs ouvriers, apparentés ou non, dont les familles se partagent l'espace habitable. Mais des bâtis composites différents du modèle de la cour locative ont également été érigés, tel celui du lot 1095 à Koffikro (Dimbokro) où sont associées une villa localisée au centre de la parcelle et

UN EXEMPLE D'ASSOCIATION VILLA-CHAMBRE-SALON LOCATIVES A DIMBOKRO (lot 1095, Koffikro - 1984)

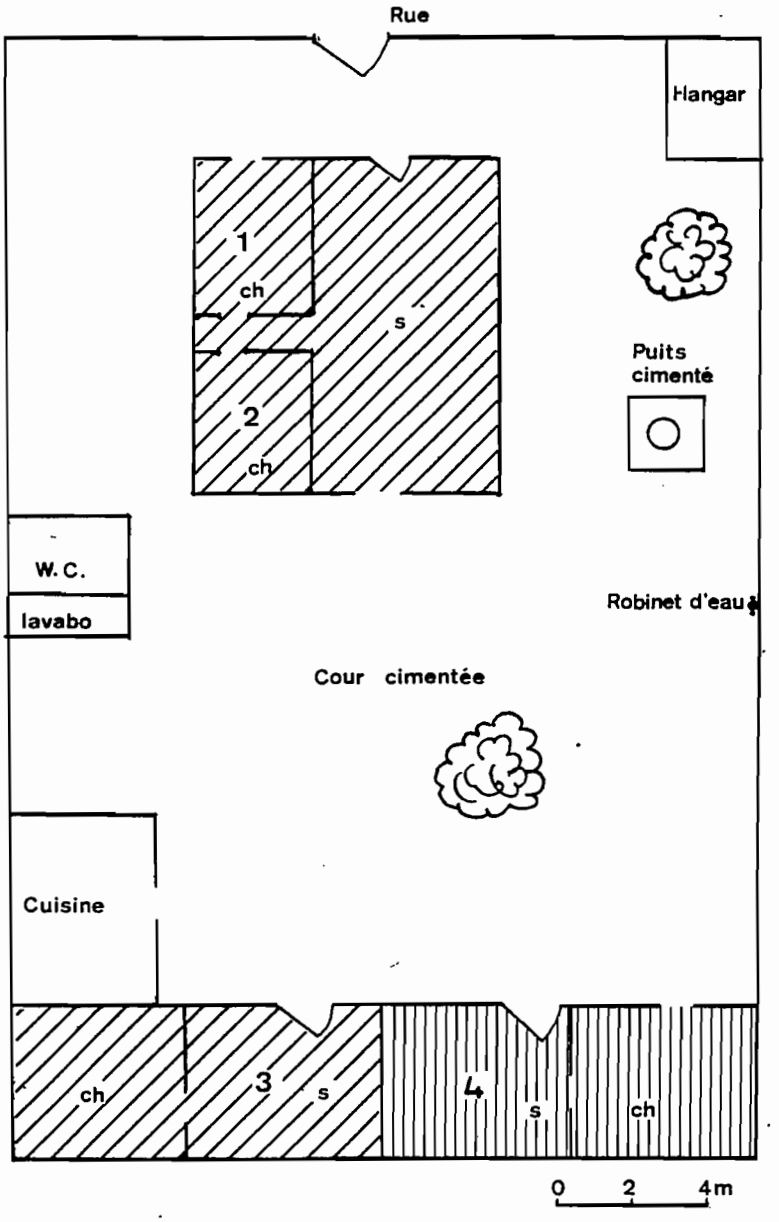


FIG. 115

deux "chambres-salons" construites en fond de cour, et dont le propriétaire, un Baoulé employé à la SATMACI résidant à Abidjan, a composé un construit mixte, mêlant la villa, symbole de la réussite sociale auquel sont particulièrement attachés les planteurs comme les fonctionnaires, et des pièces accolées desquelles sont tirées habituellement les rentes locatives urbaines : étonnante symbiose entre l'imaginaire, la concrétisation du rang tenu et le pragmatisme monétaire.

. Comme à Abidjan, les déséquilibres d'équipement caractérisent l'habitat de cour commune. Alors que plus de 8 logements sur 10 sont desservis légalement ou non en énergie électrique (75,8% pour l'ensemble des villes de l'intérieur en 1985), le taux de branchement sur le réseau SODECI ne dépasse pas 40% et encore s'agit-il d'arrivée d'eau dans la cour et non dans les logements, peu nombreuses étant les pièces locatives réellement équipées. C'est à Bouaké que le plus faible taux de branchement a été observé, la majorité des ménages utilisant surtout des puits ou combinant l'usage des nappes phréatiques et l'achat d'eau à des porteurs ou des revendeurs proches.

Tableau 162 Desserte en eau des 89 cours communes enquêtées à Bouaké.

- Robinet dans la cour	:11
- Robinet + puits	: 6
- Puits	:56
- Puits + porteur d'eau et/ou revendeur proche	:10
- Eau courante (logement) + puits	: 5
- Fontaine publique	: 1

Mal desservies en eau courante, les cours communes ont un équipement sanitaire dont l'insuffisance n'est pas moindre

Tableau 163 EQUIPEMENT DES LOGEMENTS ET DES MENAGES DES SALARIES DES COMPLEXES TEXTILES (AGBOVILLE, DIMBOKRO, BOUAKE, 1984).

	Eau courante (1)	Douches inter.	WC inter.	Electricité (2)	Ventilateur	Réfrigérateur	Radio	Electrophone	Telev.	Machine à coudre
Cours communes										
Agboville	36,5 %	13,9 %	7,2 %	93,5 %	57,6 %	26,9 %	95,6 %	26,4 %	62,4 %	33,2 %
Dimbokro	39,1 %	17,4 %	7,3 %	91,3 %	59,4 %	23,2 %	95,7 %	30,4 %	65,2 %	29,0 %
Bouaké	24,7 %	5,6 %	2,2 %	84,3 %	41,5 %	47,2 %	84,2 %	22,5 %	70,8 %	30,3 %
Habitat économique										
Dimbokro	100,0 %	92,5 %	100,0 %	100,0 %	72,0 %	48,0 %	92,0	34,0 %	76,0 %	32,0 %
Maisons isolées, villas										
Agboville	100,0 %	76,9 %	76,9 %	100,0 %	98,3 %	53,8 %	100,0 %	53,8 %	76,9 %	38,5 %
Bouaké	77,8 %	77,8 %	77,8 %	100,0 %	77,8 %	88,9 %	100,0 %	55,6 %	88,9 %	11,1 %
Villages										
Agboville	-	-	-	7,6 %	7,6 %	-	84,6 %	-	-	15,4 %
Dimbokro	-	-	-	-	-	-	100,0 %	-	-	-
Bouaké	14,8 %	3,7 %	-	44,4 %	33,3 %	14,8 %	77,8 %	11,1 %	44,4 %	25,9 %

(1) pour les cours communes, il s'agit d'eau courante arrivant dans la cour et non dans le logement

(2) y compris les branchements illégaux

qu'à Abidjan, et le contraste est tout aussi saisissant avec les divers taux d'acquisition en biens de consommation durables fonctionnant à l'énergie électrique, en particulier la télévision.

. Le construit SOGEFIHA de Dimbokro, illustration du choix de modernité des pouvoirs publics, est évidemment très différent : 40,3% des salariés UTEXI enquêtés y habitent, mais il est difficile de mesurer le nombre exact de locataires travaillant à l'usine puisque nous n'avons pu avoir accès au fichier informatisé des résidents, au siège de la SOGEFIHA. Sur place, le responsable de l'antenne disposait d'une liste périmée remontant à 1979; à cette date, on dénombrait 273 attributaires salariés du textile qui occupaient surtout des logements de 2 pièces et 3 pièces économiques.

Tableau 164 Répartition des attributaires de logements SOGEFIHA travaillant à l'UTEXI (1979)

Nombre de logements		Attributaires UTEXI
2 pièces économiques	188	144
3 pièces économiques	268	104
3 pièces 1/2 écono.	32	3
4 pièces économiques	84	14
4 pièces 1/2 écono.	24	6
Appartement en immeuble	16	2
Total	612	273

Source : Antenne SOGEFIHA Dimbokro.

En 1984, le collecteur des loyers évaluait à environ 350 le nombre de résidents travaillant à l'usine, corroborant ainsi les estimations du responsable du service social de l'UTEXI. Un dépouillement des 641 demandes d'aide parvenues en 1982 et 1983 à ce service montre en effet que

30,9% des solliciteurs habitaient la cité : en rapportant ce pourcentage aux 1176 salariés africains (mars 1984), on obtient 363 résidents SOGEFIHA, ce qui permet de retenir un ordre de grandeur de 350 personnes., 156 loyers étant réglés par l'intermédiaire de l'usine. Contrairement aux cours communes construites par des propriétaires privés, les logements économiques, qui ont été édifiés par une société abidjanaise spécialisée dans la production du prêt à loger en série (SIPOREX, consultant SELMER), n'offrent pas ou peu de cour utilisable, ce qui explique en partie les diverses formes de récupération de l'espace public extérieur à l'habitacle proposé. Selon un processus qui peut être mis en oeuvre en une ou plusieurs étapes, sont ainsi réalisés d'abord une clôture végétale au droit de l'entrée du logement, puis un mur d'enceinte en parpaings de ciment quelquefois non liés entre eux, enfin un recouvrement qui matérialise l'appropriation définitive de la portion de rue ainsi capturée et transformée en pièce d'accueil. En revanche, les pièces mises à la disposition des locataires sont plus vastes que celles des cours communes (42 m^2 pour un 2 pièces), et les principaux équipements sont individualisés. Les différences entre les logements dits "économiques" et ceux dénommés "semi-économiques sont peu importantes : dans les seconds les sols sont peints, un évier et du carrelage ont été posés dans la cuisine (ce qui n'est d'aucune utilité aux ménagères qui préparent les plats à l'extérieur, mais permet de constituer une salle d'eau supplémentaire) et la desserte électrique comporte un éclairage de l'entrée et du pas-de-porte.
Comme à Abidjan, l'usage du construit n'est pas toujours celui qui était programmé par ses concepteurs, et les modifications d'agencement comme la redistribution de certaines fonctions, tout à fait comparables à celles observées dans la capitale économique, témoignent bien de l'inadaptation des normes retenues aux besoins et aux pratiques familiales.

. Les conséquences de l'accès à l'emploi salarié sur les modifications du bâti occupé par les ouvriers et employés habitant les villages proches d'Agboville, Bouaké et Dimbokro ne peuvent être totalement négligées, même si la démarche générale vise surtout à discerner les conditions d'installation en ville des salariés du textile. Ces villages ne constituent certes pas l'objet d'étude, et les ressorts de leur transformation sont à rechercher autant dans les diverses formes de diffusion d'un mode de vie urbain en provenance de la cité que dans les comportements des villageois utilisant cette même cité comme lieu de déploiement de leurs diverses stratégies. De ces jeux complexes et de ces rapports permanents entre la ville et son immédiat environnement procèdent toutefois des solidarités et des incidences qui, pour concerner relativement peu de salariés, sauf ceux de GONFREVILLE, n'en sont pas moins existantes. C'est un truisme de souligner que la condition salariale citadine est un facteur de transformation de la nature du bâti rural. Pourtant, les modifications ne sont pas toutes comparables, et les stades de diffusion des matériaux de construction issus du système de production urbain sont très inégaux. Le premier est celui de la simple adjonction de feuilles de tôle, se substituant au couvert végétal antérieur, généralement herbacé (1), en guise de toiture, sans que le clayonnage bourré de banco qui constitue habituellement les murs ait été modifié. Ainsi est recouverte la maison de Kouakou K., à Ahougniassou, près de Dimbokro : le bâtiment, sis dans un aoulo où aucun des autres construits n'a été transformé, est une maison d'homme (yasua sua) à plan rectangulaire, comportant trois pièces disposées selon un schéma longitudinal classique (séparation dans le sens de la longueur avec un couloir parallèle à la façade donnant sur deux chambres sans fenêtres), dont les

---

(1) Sur les techniques de construction "traditionnelles", Ministère du Plan, 1966, Etude régionale de Bouaké, document n° 8.

L'AOULO DE K. KOUADIO A ALLOKOUKRO 1984

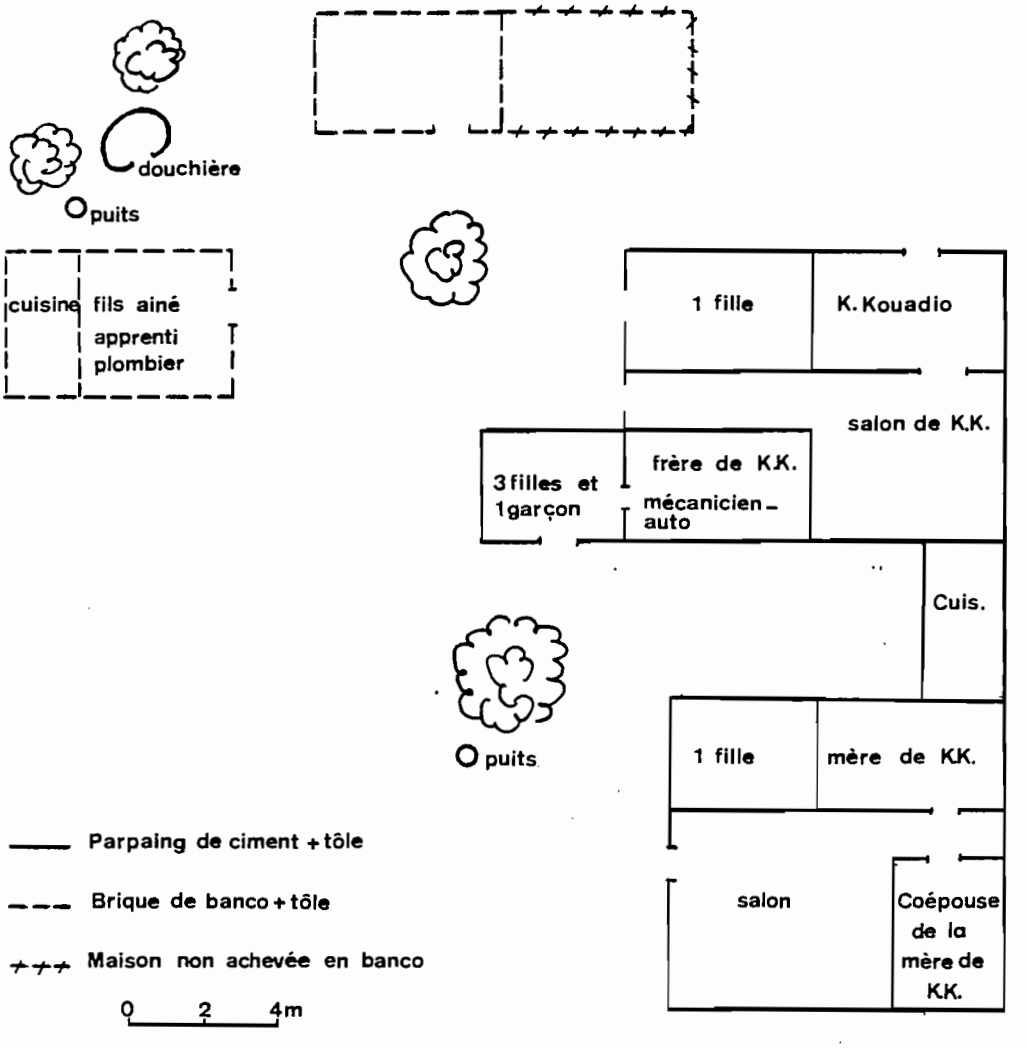
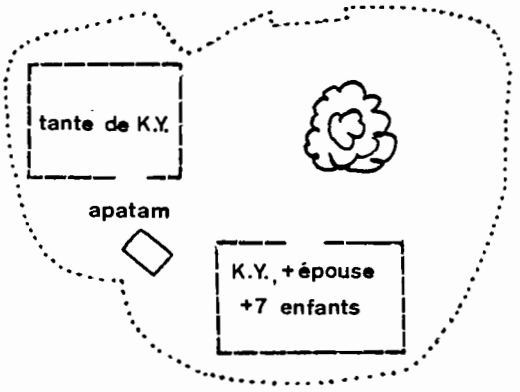


FIG .116

ANCIENS ET NOUVEAUX BATIMENTS OCCUPES PAR KOUASSI Y., ouvrier ERG (NIANKOUKRO) 1984

Bâtiments de l'ancien aoulo détruit (d'après la description orale de Kouassi Y.)



Bâtiments dans la nouvelle parcelle de 400m^2

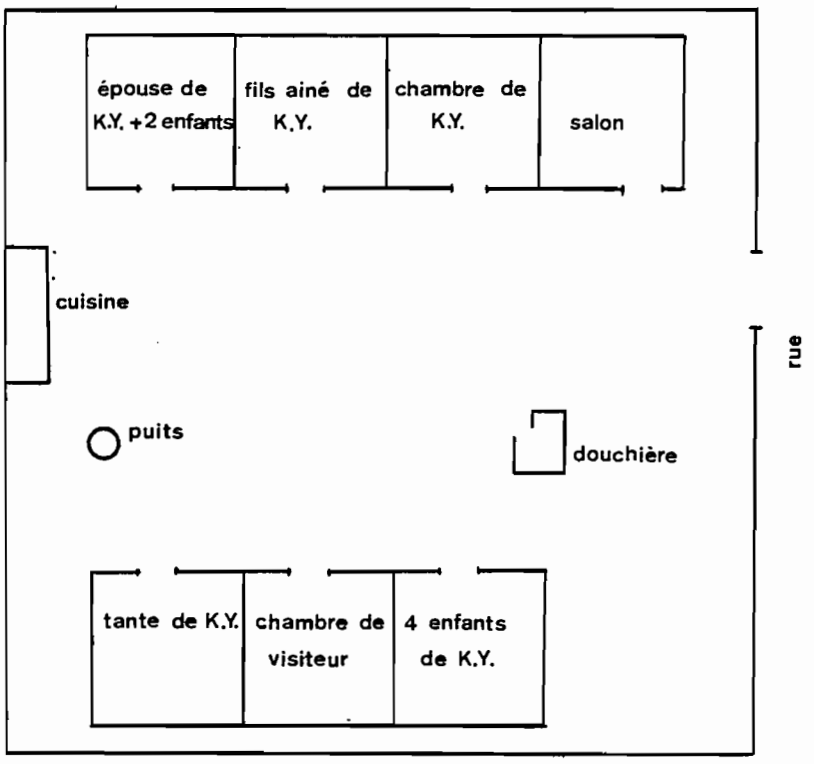
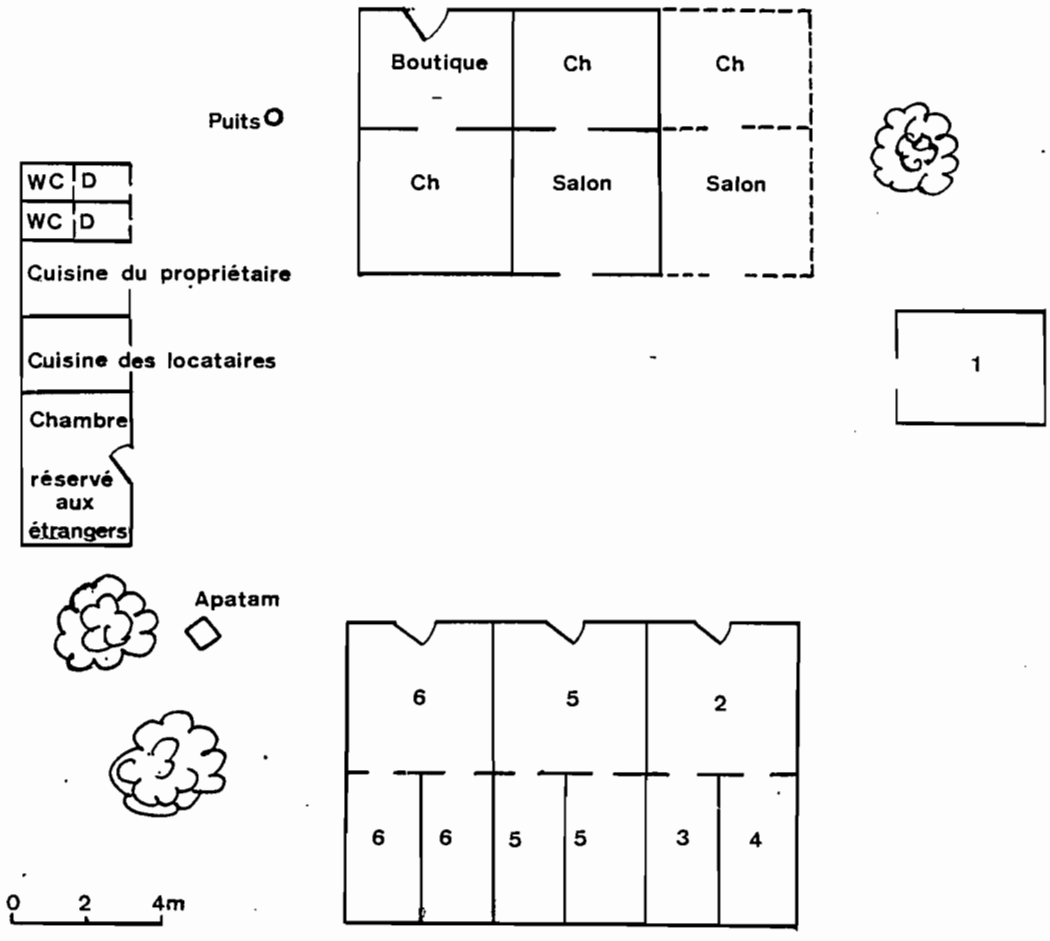


FIG. 117

murs sont en briques de banco crépies par une argile grisâtre, et où logent le responsable d'aoulo, tisserand 4ème catégorie à UTEXI, ainsi que son père né "vers 1910". Deux autres bâtiments également rectangulaires mais non recouverts de tôle abritent l'un les deux épouses et les enfants, (maisons de femmes, bla sua), l'autre le matériel de cuisine et les provisions d'eau (maison cuisine, sua-ba, devant laquelle sont localisés deux foyers tripodes utilisés par chacune des femmes). Au second stade correspond l'utilisation conjointe de la tôle et du ciment, lequel remplace le crépi argileux du banco branché ou des briques de banco, et peut être utilisé comme revêtement de sol. Enfin, la transformation est totale lorsque le parpaing de ciment a totalement éclipsé le banco pour l'édification des murs. Le plus souvent, les deux derniers stades coexistent au sein d'un même aoulo. Dans celui de K. Kouadio, tisserand à GONFREVILLE et originaire d'Allokoukro, bâtiments en banco et en parpaing de ciment sont associés, mais tous sont recouverts de tôles (fig. 116). L'intrusion des matériaux de construction issus de la production manufacturière urbaine a parfois été accélérée par les opérations dites de restructuration : le déguerpissement de Niankoukro, en raison des travaux d'aménagement de l'aéroport de Bouaké, a non seulement engendré une modification de la configuration des cours, chaque déguerpi ayant obtenu une parcelle lotie de 20m x 20m, mais il a quelquefois provoqué une transformation de la nature du bâti lorsque les attributaires ont pu bénéficier d'une aide monétaire de réinstallation, comme certains salariés de GONFREVILLE. C'est le cas de Kouassi Y., né au village, à qui a été octroyée une parcelle du nouveau lotissement et dont les bâtiments ont été reconstruits en parpaing de ciment (fig. 117). La réinstallation aidée est aussi l'occasion de déployer des stratégies de rente : des parcelles en principe destinées aux déguerpis de l'ancien village ont ainsi été aménagées en bases matérielles de revenus locatifs.

LA COUR DE TUO N., NIANKOUKRO, 1984



1 3 fils de Tuo N.
2 Salon de Tuo N.
3 Tuo N. + 2ème épouse sans enfant
4 1ère épouse de Tuo N. + 4 enfants

5 Locataire Burkinabé, ouvrier ERG
5a Mari + 2ème épouse sans enfant
5b 1ère épouse + 6 enfants
6 Locataire Burkinabé, ouvrier ERG
6a Mari
6b Epouse + 4 enfants

——— Parpaing de ciment tôle
- - - - - En construction

FIG. 118

Tuo N., Sénoufo, embauché à GONFREVILLE en novembre 1970, a réussi à acquérir un lot à Niankoukro ; en 1984 l'inventaire du construit réalisé ou en cours d'édification montre qu'outre une boutique tenue par sa famille, deux logements sont loués à des travailleurs Burkinabé également employés par GONFREVILLE et deux autres sont en construction ... interrompue faute de ressources suffisantes pour se procurer des sacs de ciment. D'autres exemples, observés à Allokoukro et Konankankro, confirment l'existence d'un processus de modification des pratiques au sein de l'espace habitable contrôlé, la rente locative s'ajoutant à l'usage familial des nouvelles parcelles loties, voire s'y substituant comme à Konankankro où l'ancien village n'a pas été détruit, et où quelques attributaires baoulé n'habitent pas les parcelles acquises mais y sont érigé des cours locatives comparables à celles de la ville proche. La physionomie est pourtant trompeuse : à l'exception des lotissements périphériques de Bouaké, les taux de desserte en électricité et en eau distribuée par le réseau public demeurent faibles ou inexistants, y compris par rapport aux cours communes urbaines, et l'intégration à l'urbain considérée en tant que connexion aux équipements qui spécifient la ville n'est pas, de ce point de vue, réalisée.

. Comme à Abidjan, la plupart des logements occupés sont de taille réduite, même si le nombre des 3 pièces est relativement plus important que dans la capitale économique et si les espaces-cours extérieurs sont beaucoup moins densifiés.

Tableau 165 Distribution des salariés par nombre de pièces occupées (comparaison Abidjan - villes du chemin de fer) en %.

	Nombre de pièces							
	1	2	3	4	5	6	7	8
Abidjan	8,8	57,6	23,6	9,2	1,2	-	-	-
Agboville, Bouaké, Dimbokro (ens.)	3,6	39,7	44,9	8,2	2,0	1,6	0,4	0,2

Tableau 166 Distribution des salariés par nombre de pièces occupées (Agboville, 1979 ; Bouaké Dimbokro, 1984).

Nb. de pièces	Agboville	Bouaké	Dimbokro	Total	%
1	7	4	3	14	3,6
2	93	28	60	181	39,7
3	92	62	51	205	44,9
4	15	14	8	37	8,2
5	-	7	2	9	2,0
6	1	7	-	8	1,6
7	-	2	-	2	0,4
8	-	1	-	1	0,2
Total	208	125	124	457	100,0

Dans les cours communes, la surface d'une pièce excède rarement 10 m², et en majorité, les salariés, près de 9 sur 10 à Agboville, plus de 7 sur 10 à Bouaké et près de 6 sur 10 à Dimbokro,résident dans ce type d'habitat : l'exiguïté des pièces est un problème d'autant plus difficile à résoudre que les tailles des unités de résidence sont supérieures, pour les salariés des trois villes, à celles des travailleurs d'Abidjan, sauf pour les migrants de Dimbokro dont les ménages sont à peine moins étoffés que ceux des ouvriers et employés des usines de la métropole.

4) Unités de résidence et familles urbaines.

Quelle que soit la ville considérée, la taille des ménages des salariés de l'industrie demeure élevée : 8,16 à Bouaké, 7,54 à Agboville et 6,98 à Dimbokro, les moyennes observées en 1984 sont toutes supérieures à celles mesurées à Abidjan en 1982, mais elles demeurent toutefois inférieures à la taille moyenne de l'ensemble des ménages de citadins des villes de l'intérieur en 1985, soit 8,5 personnes. Comparativement à certaines données antérieures, la taille des ménagesde travailleurs augmente avec le temps: dans l'enquête SIGES-DATAR publiée en octobre 1974, la taille moyenne des salariés de l'UTEXI était estimé à 3,0 personnes ; en 1979, les premières enquêtes sur la COTIVO nous conduisaient à évaluer la taille des ménages d'ouvriers à 4,59 individus (7,34 en 1984) ; mais à Bouaké, les ménages comprenaient déjà 8,0 personnes en 1973 (1), ce qui peut laisser supposer qu'existe là un seuil de taille moyenne au delà duquel il est peut être difficile de progresser, sauf en considérant que l'unité d'observation - le logement - n'est pas pertinente et qu'en réalité c'est à partir des collectifs familiaux installés en ville et de leur distribution spatiale qu'il faut conduire l'investigation. Mais à Agboville et à Dimbokro peu nombreux sont ces collectifs parmi la masse des migrants, et si à Bouaké l'enracinement local des travailleurs est important, l'existence de pratiques résidentielles éclatées, au demeurant limitées à des délocalisations de repas mais rarement de nuitées pour les salariés enquêtés, ne règle pas pour autant le problème de l'exiguïté des surfaces habitables disponibles.

---

(1) SIGES-DATAR, 1974.

Tableau 167 Distribution et taille des ménages des salariés des complexes textiles

Nombre de résidents	COTIVO (1)		UTEXI (2)		ERG (2)	
	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif
1	6	6	5	5	3	3
2	10	20	6	12	2	4
3	40	120	9	27	3	9
4	82	328	9	36	8	32
5	159	795	15	75	13	65
6	151	906	18	108	12	72
7	170	1 190	13	91	21	147
8	118	944	8	64	14	112
9	91	819	17	153	14	126
10	76	760	7	70	8	80
11	35	385	8	88	9	99
12	34	408	2	24	3	36
13	22	286	1	13	4	52
14	18	252	0	0	3	42
15	18	270	2	30	3	45
+ de 15 (3)	26	483	4	70	5	96
TOTAL	1 056	7 972	124	866	125	1 020
T. moyenne U.R.	7,5		6,98		8,16	

(1) enquête sociale de l'usine

(2) enquêtes monographiques

(3) les effectifs correspondent à l'addition des tailles constatées.

Contrairement aux ménages de travailleurs abidjanais, ce n'est pas dans les logements économiques qu'ont été relevées les plus fortes tailles moyennes.

Tableau 168 Taille moyenne des ménages par type d'habitat (Agboville, Bouaké, Dimbokro, 1984).

	Agboville	Bouaké	Dimbokro
Cours communes	7,65	7,93	7,49
Log. économiques	-	-	6,02
Maisons isolés, villas	9,25	9,55	-
Habitat villageois	8,45	8,07	9,80

C'est d'abord la conséquence d'une délocalisation des fortes tailles en faveur des maisons isolées à Agboville et à Bouaké, lesquelles semblent remplir dans ces deux villes une fonction comparable à celle de l'habitat économique à Abidjan ; c'est ensuite probablement un produit conjoncturel du moment de l'enquête, car c'est au sein des familles logées dans l'habitat économique qu'ont été notés les 12 cas de "renvoi au village" ou "aux familles" de jeunes scolarisés dont les parents n'avaient plus les moyens d'assurer la rentrée compte tenu de la diminution du revenu salarial consécutive à la baisse du temps de travail décidée par la direction de l'UTEXI ; c'est enfin le résultat d'une occupation tardive des logements de la SOGEFIHA (en 1979, 25% du parc était effectivement habité -1-) et peut être d'une moindre attraction relative à l'image de Dimbokro, considérée comme une ville peu dynamique malgré l'implantation du complexe textile (2).

---

(1) BCET, 1983.

(2) Cf infra Troisième partie.

. Les tailles observées sont liées au poids relatif et à l'ampleur des familles élargies. La distribution des unités de résidence en types de ménages repose sur les mêmes principes que ceux retenus pour les travailleurs abidjanais.

Tableau 169 Composition des ménages de salariés (Agboville, Bouaké, Dimbokro, 1984)

Types de ménages	Agboville*:		Bouaké :		Dimbokro	
	%	$\bar{x}$	%	$\bar{x}$	%	$\bar{x}$
Célibataires isolés	0,6	1,0	: 2,4	1,0	: 4,0	1,0
Célibataires en groupe	6,5	3,20	: -	-	: 6,5	3,12
Cas spécifiques **	-	-	: 2,4	6,65	: -	-
Familles conjugales	21,3	6,42	:24,8	6,80	: 32,3	6,25
Familles élargies	71,6	8,18	:70,4	8,93	: 57,2	8,25
Total	100,0	7,54	:100,0	8,16	: 100,0	6,98

* d'après l'enquête direction COTIVO

$\bar{x}$ = taille moyenne

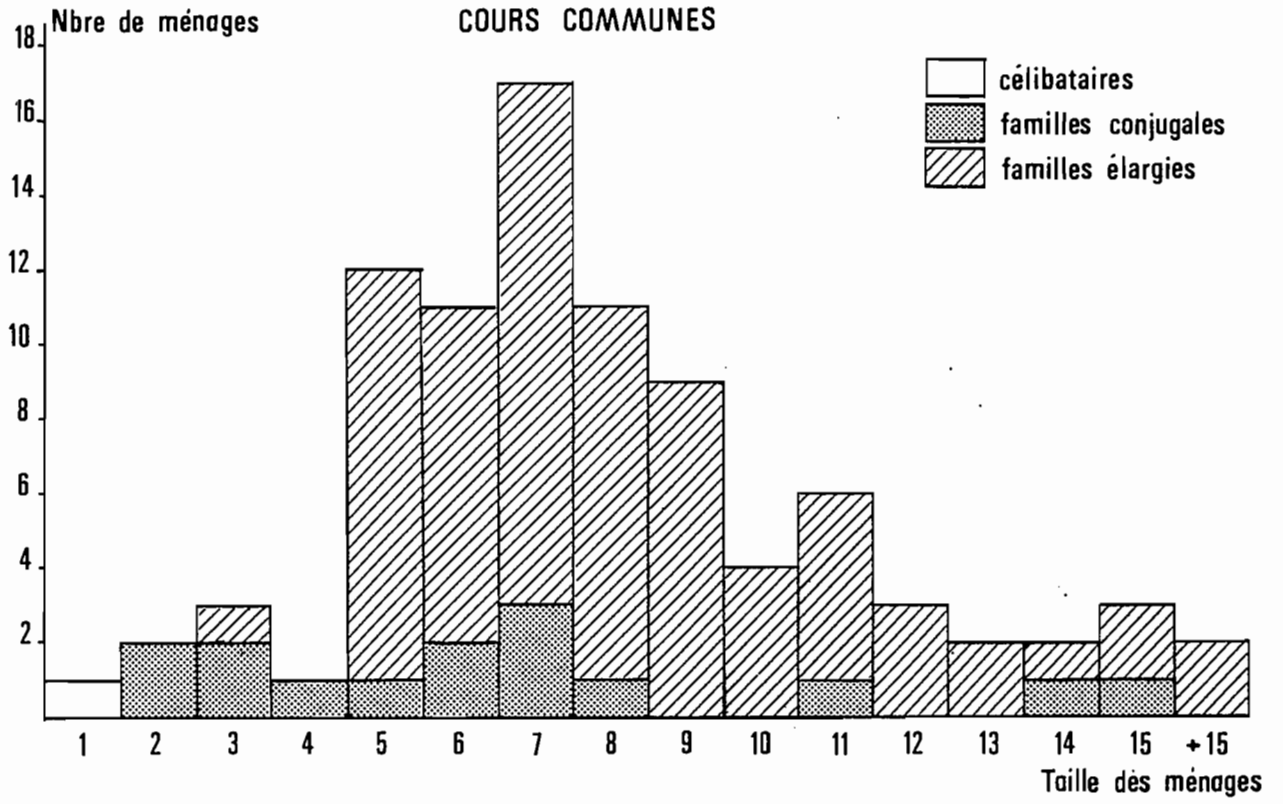
** salarié(e) marié (e) conjoint non résident, veufs ou veuves avec enfants et/ou collatéraux.

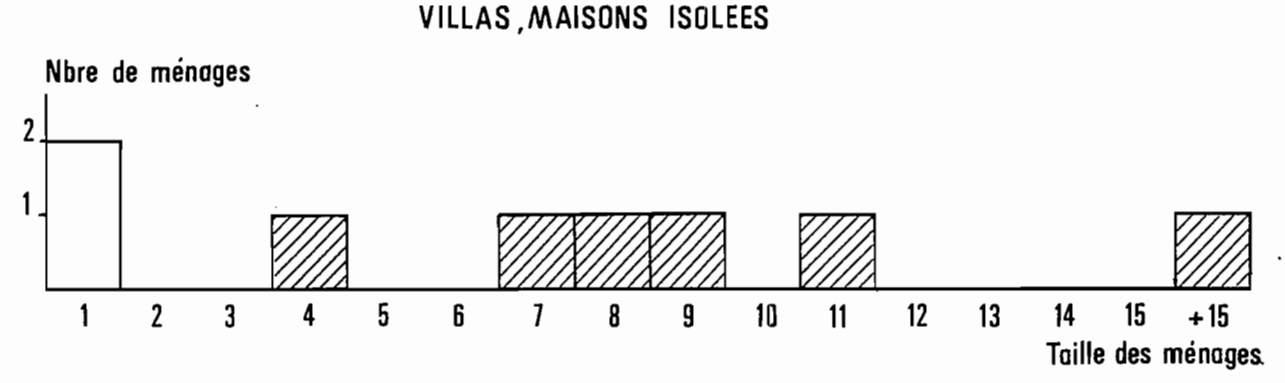
La catégorie des célibataires en groupe rassemble les individus non mariés, ni légalement ni coutumièrement, apparentés ou non, masculins ou féminins. Isolés ou regroupés, les célibataires sont en nombre relativement réduit, surtout à GONFREVILLE où la moyenne d'âge des salariés est plus élevée que dans les autres complexes textiles. Sans doute faut-il y voir la conséquence de la stabilité dans l'emploi, surtout à Dimbokro, et de la durée dans la ville, la plupart des ouvriers et employés étant en poste depuis la mise en production de l'usine (UTEXI), les rotations ayant très nettement diminué (COTIVO) : le temps du recrutement des jeunes célibataires, décrit dans

l'enquête SIGES-DATAR, est donc révolu, et la main-d'oeuvre en place est désormais constituée majoritairement de salariés mariés.

Parmi les familles de type conjugal ont été comptés les ménages nucléaires classiques (père -mère -enfants) et par extension, comme à Abidjan, ceux ou un ou plusieurs neveux du salarié sont présents. De même ont été inclus les groupes dont le chef de famille est célibataire ou divorcé mais dont les enfants, ou une partie d'entre eux, sont résidents. Cela vaut surtout pour les ouvrières baoulé de GONFREVILLE qui gardent auprès d'elles une partie de leurs enfants souvent issus de géniteurs différents, qui ne logent aucun homme à domicile mais s'appuient sur un réseau de pères et d'amants pour subvenir à certaines dépenses. Dans aucune des trois villes ce type de famille, qui représente entre le cinquième et le tiers des groupements résidentiels, n'est majoritaire, et si l'on exclut les unités comprenant des neveux et des nièces, la proportion passe de 32,3% à 21,8% à Dimbokro alors qu'elle est pratiquement stable à Bouaké et à Agboville, ce qui revient à considérer que le poids réel des familles nucléaires stricto-sensu n'excède pas le cinquième de la totalité des ménages enquêtés. Pas plus qu'à Abidjan, la condition salariale n'a provoqué une désagrégation générale des structures familiales élargies, et si le caractère récent des usines de Dimbokro et d'Agboville n'autorise pas l'appréhension du phénomène dans la durée, l'ancienneté de GONFREVILLE permet néanmoins de constater que plus de 7 ménages de salariés sur 10 ne correspondent pas aux normes d'atomisation trop souvent présentées comme la conséquence inéluctable de la condition salariale et citadine.

TAILLE ET COMPOSITION DES MENAGES ERG ENQUETES A BOUAKE EN 1984





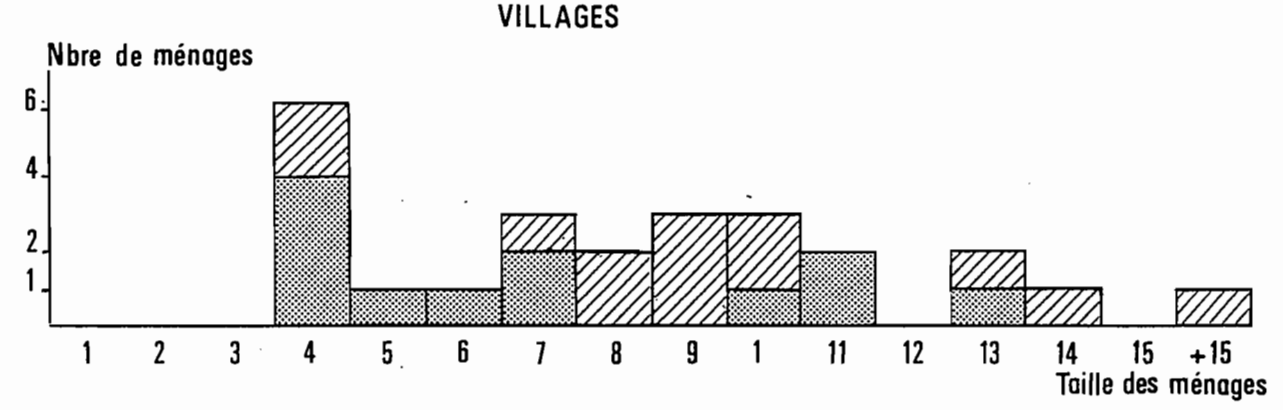


FIG. 119

TAILLE ET COMPOSITION DES MENAGES DE SALARIES A AGBOVILLE
en 1984 (d'après l'enquête Direction)

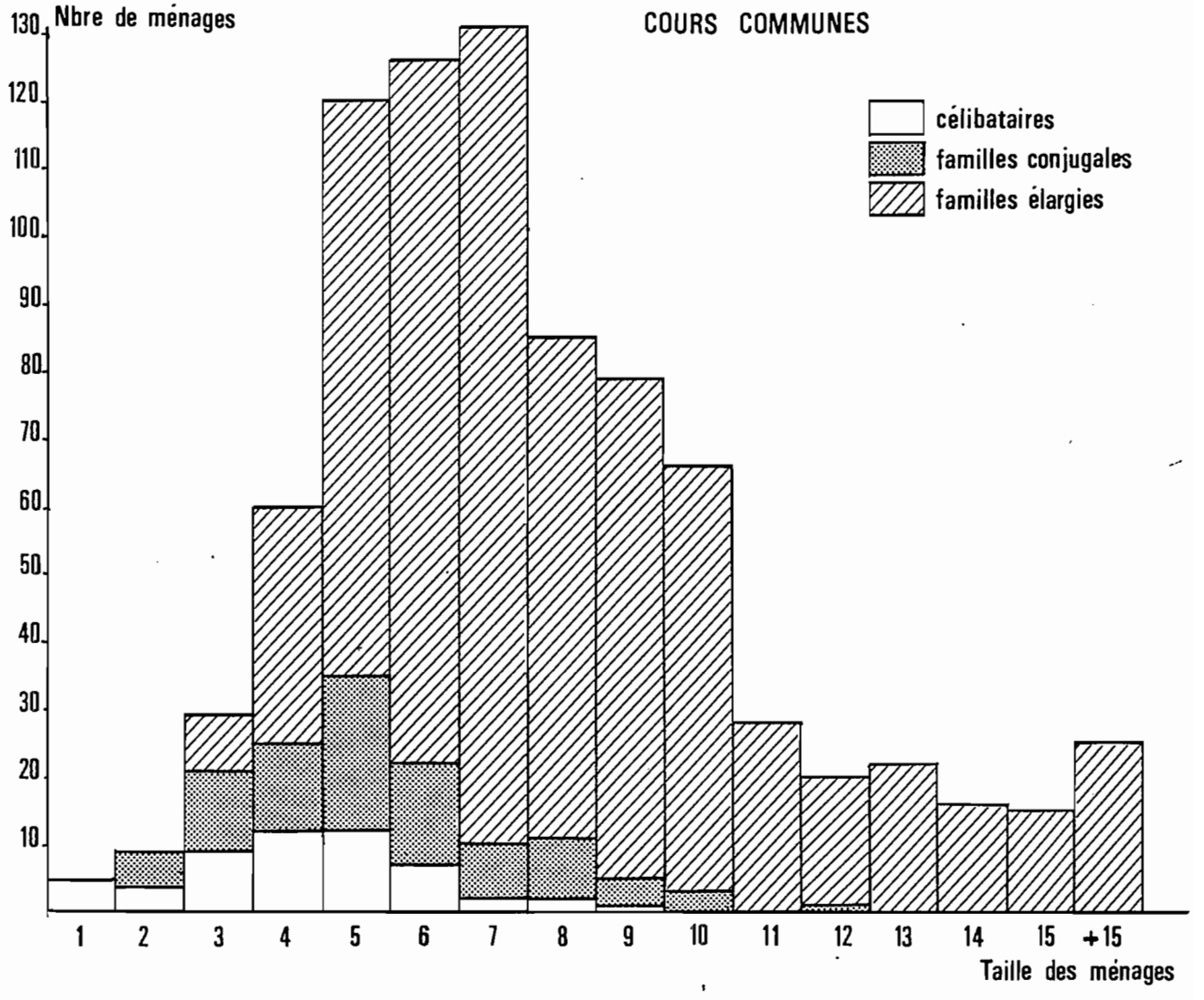
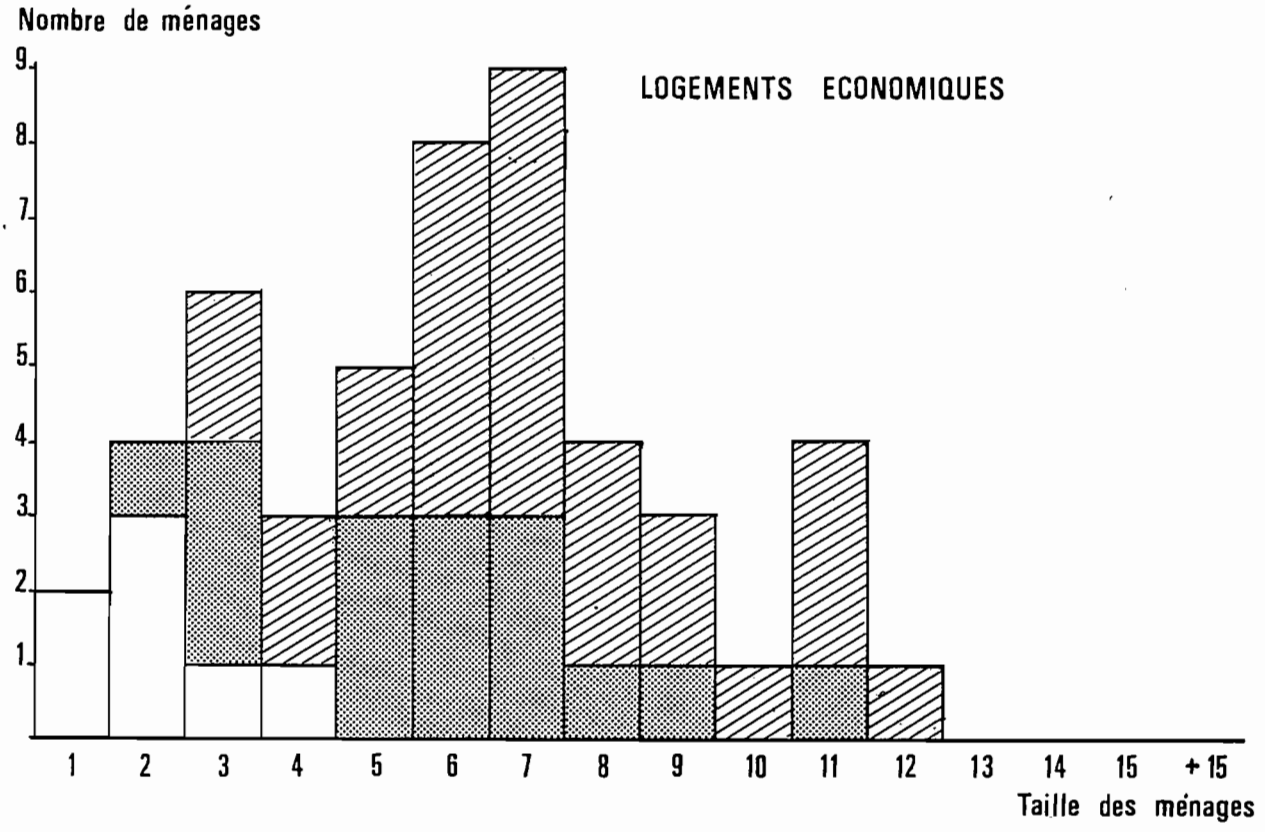


FIG.120

Taille et composition des ménages de salariés à Dimbokro en 1984



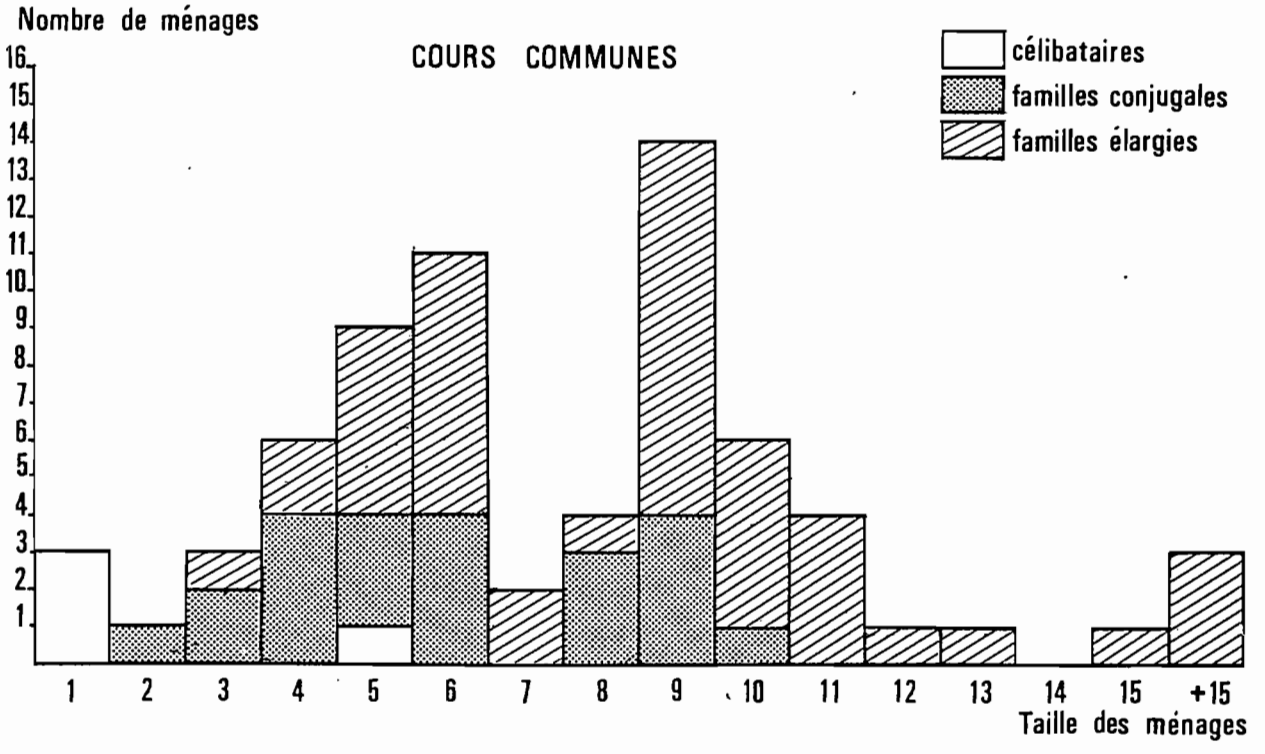


FIG. 121

Toutefois,décrire ces groupements comme de simples décalques des structures rurales originelles serait totalement erroné. La composition des familles élargies urbaines n'est pas une simple reproduction des groupements résidentiels villageois, même si ces derniers sont proches, voire très proches. Ce sont les élargissements aux collatéraux de l'époux qui l'emportent, en particulier à Bouaké : or l'aoulo baoulé des tribus Fari, Bro,Faafoué, Ouarébo et Satikran, d'où sont issus bon nombre d'ouvriers de GONFREVILLE, abrite non seulement le mari fondateur, ses frères cadets et consanguins utérins et ses enfants, mais aussi, comme nous l'avons précédemment souligné, des parents de l'épouse ou des co-épouses . Devraient donc dominer des structures de type élargi avec collatéraux multiples, ce qui n'est pas du tout le cas, ni à Bouaké (sauf parmi les résidents des villages dont les aoulo sont cependant moins peuplés que ceux de ruraux d'après P. SIRVEN), ni dans les deux autres villes où pourtant les Baoulé constituent les plus importants contingents d'ouvriers. La fonction d'accueil concerne essentiellement les collectifs familiaux des travailleurs, plus que ceux de leurs épouses, sans pour autant que soient toujours respectées les circulations de personnes liées aux systèmes de filiation dominante : à Dimbokro, sur les 36 familles élargies comprenant des collatéraux de l'époux, 21 sont composées avec une parentèle agnatique, alors que les salariés font partie de groupes où théoriquement les agrégats liés aux solidarités utérines sont majoritaires; à Agboville, des travailleurs Abé qui sont issus d'une société patrilinéaire assez originale chez les Akan, accueillent pourtant des frères ou des neveux utérins. Certes, les structures précoloniales n'étaient pas figées, et l'extrême complexité qui prévaut par exemple chez les Baoulé parmi lesquels existent divers groupes à succession patrilinéaire, Gobi, Kodé, Satikran par exemple, montre à quel point il

TABLEAU 170 COMPOSITION DES FAMILLES ELARGIES DES SALARIES DU TEXTILE (ABGOVILLE, BOUAKE, DIMBOKRO)

TYPES DE FAMILLES ELARGIES	AGBOVILLE 1979		AGBOVILLE 1984*		BOUAKE 1984		DIMBOKRO 1984	
.Chef de famille célibataire avec neveux	-		-		2	2,3%	-	
.Famille élargie avec collatéraux de l'époux	79	53,0%	379	50,1%	76	86,3%	36	50,7%
.Famille élargie avec collateraux de l'épouse	8	5,4%	40	5,3%	2	2,3%	5	7,0%
.Famille élargie avec ascendant d'un des époux	6	4,0%	29	3,8%	-	-	6	8,5%
.Famille élargie avec parents indéterminés d'un époux	4	2,7%	18	2,4%	2	2,3%	-	-
.Famille élargie avec collatéraux multiples	52	34,9%	290	38,4%	6	6,8%	24	33,8%
TOTAL	149	100%	756	100%	88	100%	71	100%

* d'après l'enquête direction COTIVO.

faut raisonner sur des évolutions et des recompositions dans la durée et non sur un ordre immuablement reproduit. Mais il est clair que les villes constituent, et pas seulement pour les ménages de salariés, des lieux spécifiques d'accélération des recompositions familiales sans qu'on puisse pour autant en inférer l'existence d'un processus "d'occidentalisation" des unités, car s'il est vrai qu'un cinquième d'entre elles ont pris la configuration de groupements nucléaires, rien ne permet d'affirmer actuellement que cette individualisation des ménages deviendra la norme, y compris parmi les travailleurs manuels pourtant mis objectivement en situation d'éclatement. Comme à Abidjan, en effet, la taille des familles croît avec l'âge du chef de ménage salarié, et plus l'ancienneté dans la ville est marquée, plus le poids relatif des familles élargies et de la polygamie augmente. A Dimbokro, la taille des ménages des salariés UTEXI âgés de 35 ans et plus atteint, en moyenne, 9,48 personnes contre 6,01 pour les ménages de travailleurs plus jeunes ; à Agboville, les salariés installés depuis l'ouverture de l'usine, en 1976, sont à la tête d'unités résidentielles dont la taille (8,83) est bien supérieure à celles dont les responsables sont arrivés depuis 1980 (5,07) ; dans les deux cas, la proportion des familles élargies s'accroît comme celle des polygames (7,1% à moins de 35 ans d'âge, 18,2% à plus de 35 ans). Ce dernier indicateur n'est peut être pas le plus pertinent, compte tenu de l'ampleur du phénomène des maîtresses, auprès desquelles les ouvriers jouent quelquefois le rôle de "groto", plus souvent celui de "génito" (1), n'étant pas en mesure d'assurer les trois V, "voiture, virement, villa", mais comme d'autres, il indique assez clairement que le modèle de ménage nucléaire résultant théoriquement de la destructuration des familles élargies ne s'est pas imposé. Mieux appréhendée sur une durée non négligeable, puisqu'en 1991 les Etablissements

---

(1) "Groto" = homme riche, amant entreteneur;
"génito" = amant de coeur.

GONFREVILLE fêteront leur soixante dizième année de production, il apparaît que cette norme émerge très lentement et n'est applicable qu'à moins du quart des familles ouvrières de l'usine de Bouaké, et rien n'empêche de penser qu'en adoptant une démarche partant non des logements mais de collectifs de parenté, un sociologue aboutisse à la conclusion qu'en réalité ces familles dites conjugales ne sont qu'une des parties visibles de réseaux fonctionnels dont les éléments sont disséminés dans l'espace urbain. N'étant pas en mesure de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse, ni d'en tester la validité à Agboville et à Dimbokro, nous soulignerons simplement que la sujétion des salariés au processus d'industrialisation et d'urbanisation n'est ni simple ni mécanique au point qu'on puisse réduire les travailleurs à des simples forces productrices ponctionnées et normalisées. S'il est vrai que la grande majorité d'entre eux, à Abidjan comme dans les villes du chemin de fer, a été conduite à un statut de locataire du fait de l'accès à l'emploi salarié, ni ce statut ni les bâtis occupés n'ont engendré la généralisation d'une structure de ménage conforme à l'ordre usinier européen : ce sont au contraire les construits les plus modernes et les salaires les plus élevés qui renforcent des recompositions familiales très éloignées des formes d'individualisation constatées ailleurs(1). S'agit-il d'agrégats urbains passagers voués inéluctablement à une disparition ultérieure ou bien faut-il les analyser au contraire comme des agglomérations spécifiques, originales, dont la signification est à rechercher plutôt dans des stratégies de reproduction sociale qui utilisent l'emploi industriel et la ville comme composantes principales permettant aux systèmes antérieurs de fonctionner durablement? Seule l'observation sur le long terme peut permettre de répondre à cette question, mais l'examen des revenus ainsi que de leur utilisation, comme d'ailleurs celui des réseaux urbains de sociabilité, apportent néanmoins quelques éclairages non dénués d'enseignements.

---

(1) Ces formes ne sont d'ailleurs pas toujours le produit de la mise au travail industriel, et certaines existaient en Europe avant l'enclenchement de la "révolution industrielle".

CHAPITRE III VIVRE EN VILLE : LA NASSE URBAINE.

I) LES DISPONIBILITES MONETAIRES SALARIALES

1) Une mesure ponctuelle au début des années quatre-vingt .

. Dans tous les établissements manufacturiers, les rémunérations sont établies à partir des grilles de salaires horaires (manoeuvres, OS, OP) ou mensuels (agents de maîtrise et employés) qui sont communes à l'ensemble des branches industrielles et dans lesquelles figurent les correspondances entre catégories et revenus sur la base de 173,33 heures mensuelles ouvrées. Les dispositions générales négociées entre l'Association Interprofessionnelle des Employeurs de Côte d'Ivoire (AICI) et l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI -1-) sont fixées par le titre IV de la Convention Collective Inter-professionnelle, laquelle a pris effet au 20 juillet 1977. Le principe fondamental (art. 44) est "qu'à conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs, quels que soient leur origine, leur âge, leur sexe et leur statut" (2). Le classement des travailleurs dans les

---

(1) Convention Collective, titre IV, art. 44, 1er §.

(2) Sur le syndicalisme et la fonction de l'UGTCI, I. TOURE, 1986.

diverses catégories est fonction de l'emploi occupé (art. 47) et les salaires sont fixés soit au temps (heure, journée, mois) soit au rendement (à la tâche ou aux pièces); les employés sont toujours payés au mois et le SMIG est fixé par décret présidentiel. (1).

A partir de cette base commune, la rémunération de chaque travailleur varie selon les politiques salariales menées par les entreprises, la durée effective du travail et l'appartenance à telle ou telle équipe. Les rémunérations brutes sont certes liées aux catégories professionnelles, mais elles dépendent aussi des divers systèmes de primes. Les uns sont communs à toutes les branches (prime de panier, prime d'ancienneté, prime de fin d'année); d'autres sont spécifiques aux branches, voire aux entreprises (prime de rendement individuelles et/ou par équipes, primes de responsabilité pour les chefs d'équipe, primes décadaires d'incitation à une meilleure productivité). Le fonctionnement de nombreux établissements impose par ailleurs une rotation des hommes aux postes de travail : équipes de jour (8h - 12h; 13h - 17h) équipes de nuit (22h -06h) et équipes de quart (14h - 22h et 6h - 14h) se succèdent, mais les primes diffèrent et avantagent les équipes de nuit et de quart. Pour obtenir les rémunérations nettes, il faut déduire du revenu brut les cotisations obligatoires (contribution nationale de solidarité -1%- destinée à alimenter le fonds de secours aux chômeurs depuis 1981, contribution nationale fixée par un barême proportionnel au salaire, impôt sur le salaire brut -1,2% -, impôt général sur le revenu, dépendant du statut matrimonial et de la taille de la famille, caisse de retraite -1,20% du salaire brut-, prélèvement pour le PDCI-RDA et l'UGTCI) puis rajouter la prime unique de transport dont le montant est fixé par décret.

---

(1) Selon J. COFFIE, qui fut secrétaire général de l'UGTCI, le SMIG correspondait en 1960 à l'évaluation des besoins d'un manoeuvre célibataire, principe inchangé en 1978; intervention de J. COFFIE, aux Journées du dialogue du 3 novembre 1978, Fraternité-Matin, 4-5 novembre 1978.

Les données recueillies en 1982 à Abidjan et en 1984 dans les villes de l'intérieur portent sur les rémunérations mensuelles nettes des salariés, à l'exception des ingénieurs, cadres et personnels de direction. Dans ces catégories le pourcentage d'expatriés et les revenus indirects procurés, surtout pour ces derniers, par les diverses prestations en nature (logement, électricité, eau, téléphone, carburant et véhicules, personnel de maison pour certains directeurs, sont pris en charge, pour tout ou partie, par les entreprises) rendent caduque toute comparaison avec les revenus des salariés, producteurs, auxiliaires de production ou employés.
Pour l'ensemble des salariés abidjanais enquêtés, le revenu net moyen (1) mensuel est de 73 619,5 F. CFA 1982, (médiane : 61.749,65 F. CFA, mode : 50 à 54 999 F. CFA). Certes, cette moyenne masque d'importantes disparités entre les catégories et les branches d'activité, et les comparaisons avec les rémunérations moyennes du total des actifs abidjanais est difficile : les seules données réellement comparables datent en effet de 1978 (2), et entre 1978 et 1982, le taux horaire de base du SMIG est passé de 143,75 F. CFA à 191,40 F. CFA (+ 33,15%), les salaires de base dans les entreprises du secteur moderne augmentant, en moyenne, d'environ 10% par an jusqu'en 1982. En 1978, le revenu moyen mensuel des unités familiales africaines abidjanaises était de 71 000 F. CFA, celui des actifs africains rémunérés était de 44 470 F. CFA (50 140 F. CFA pour les hommes, 20 840 F. CFA pour les femmes).

Pour situer convenablement le revenu moyen obtenu par rapport aux moyennes de rémunération des citadins actifs, il faut soit réactualiser les données de 1978, soit ramener en 1978 les résultats de 1982. La seconde solution paraît préférable : en effet, si l'augmentation, en

---

(1) Il s'agit du revenu salarial des chefs de ménage et non du revenu du ménage, à l'exclusion des autres revenus du chef de ménage (31/250, soit 12,4%, ont un revenu "annexe").

(2) EBC 1978-1979. D. de la statistique , 1980.

moyenne annuelle de 10%, des salaires dans les entreprises du secteur moderne est un fait généralement reconnu par la plupart des chefs d'entreprise , les revenus de l'ensemble des citadins n'ont pas progressé au même rythme (1), compte tenu des difficultés économiques persistantes depuis 1978 ; 73 619,5 F. CFA en 1982 équivalent (à 10% par an) à 50 283,1 F. CFA 1978 : c'est un peu plus que le revenu moyen des actifs rémunérés et que les résultats retenus en 1978 pour évaluer la rémunération moyenne des hommes actifs travaillant dans l'industrie et le BTP (44 610 F. CFA d'après l'enquête budget-consommation). Autrement dit, la rémunération moyenne de l'ensemble manoeuvres- OS-OP-AM-Employés situe les salariés de l'industrie de notre monographie un peu au dessus du revenu moyen de l'ensemble des actifs abidjanais (+ 5 813,1 F. CFA). Avec le "recours social" que constitue souvent l'entreprise manufacturière moderne (avances sur salaire, prêts exceptionnels à taux nul, médecine du travail, octroi de bons ou de facilités pour acheter des médicaments, aide à la scolarisation des enfants par exemple), cette situation "moyenne" dans la gamme des revenus urbains constitue, sans nul doute, un facteur explicatif de la stabilité dans l'emploi industriel; du seul point de vue du revenu, les salariés de l'industrie ne peuvent être considérés comme des prolétaires "en bas du bas" : en ramenant la médiane 1982 (61 749,65 F. CFA) à l'année 1978, on obtient 42 175,8 F. CFA ; à la même date, 50% des abidjanais actifs percevaient moins de 35 000 F. CFA, et 16% gagnaient moins du SMIG, fixé alors à 25 000 F. CFA. Seuls les manoeuvres (moyenne 1982 = 44 846,40 F. CFA soit 30 630 F. CFA 1978), donc moins du tiers des salariés de l'industrie, avaient un revenu moyen inférieur à la médiane de l'ensemble des actifs abidjanais.

---

(1) SEDES, 1984.

Tableau 171 Les revenus salariaux (1982) par catégories professionnelles ($\bar{x}$ = moyenne, Me = médiane , m = ancienneté moyenne dans l'usine). Abidjan.

	Ivoiriens	Etrangers	Ensemble
Manoeuvres :			
$\bar{x}$	44 706,9	45 600,0	44 846,4
Me	44 000,0	40 000,0	
m	3,8 ans	8,6 ans	4,4 ans
O.S.			
$\bar{x}$	53 921,4	55 938,6	54 352,2
Me	52 000,0	52 500,0	
m	6,4 ans	9,4 ans	7, 0ans
O.P.			
$\bar{x}$	70 577,3	70 573,0	70 576,4
Me	70 000,0	70 000,0	
m	10,3 ans	18,9 ans	12,1 ans
A.M.			
$\bar{x}$	143 953,8	182 434,0	153 930,2
Me	124 500,0	150 000,0	
m	10,4 ans	19,1 ans	12,3 ans
Employés		1 employé .	= non
$\bar{x}$	81 510,0		significatif
Me	85 000,0		
m	6,3 ans		

Certes, les revenus varient selon les branches et les entreprises dont les politiques salariales sont différentes : mieux vaut être manoeuvre ou OS dans

l'agro-alimentaire que dans l'industrie textile et OP dans un établissement métallurgique plutôt que dans une unité de fabrication des matériaux de construction. Mais à l'exception des manoeuvres nouvellements recrutés, la plupart des salariés de l'industrie ne sont pas les moins bien lotis dans la hiérarchie des revenus abidjanais : sans doute cela explique-t-il, comme l'écrivent M. LE PAPE et C. VIDAL, que le statut d'ouvrier soit si recherché et que les sociologues s'interrogent sur l'éventuelle appartenance à la "petite bourgeoisie" de la majorité des éléments du monde du travail industriel (1).

. Nous ne disposons d'aucun élément de comparaison ultérieur. Certes, les salaires minima horaires et mensuels par catégories ont été officiellement augmentés de 8% en janvier 1986, le SMIG en revanche n'ayant quasiment pas évolué (192 F. CFA/h soit 33 279 F. CFA sur la base mensuelle de 173,33 heures) depuis 1982 (191,4 F. CFA/h); l'enquête USAID réalisée en 1985 sur les revenus et les dépenses des ménages à Abidjan ne permet de saisir que quelques évolutions d'ailleurs discutables compte tenu des conditions du travail de terrain, et qui sont difficilement comparables avec les résultats antérieurs. D'après cette enquête, le revenu moyen par ménage, toutes nationalités confondues, atteignait 177 829 F. CFA, soit 30 319 F. CFA par personne ; en 1977, le revenu par tête était de 15 555 F. CFA, ce qui équivaut compte tenu des prix à la consommation à 30 882 F. CFA 1985 : il y aurait donc eu une décroissance, déjà observée entre 1963 et 1977 (2). Le revenu moyen par personne des ménages africains atteindrait en 1985 26 689 F. CFA, soit légèrement plus qu'en 1977 (12 275 F. CFA équivalent à 24 370 F. CFA 1985). Ce dernier

---

(1) M. LE PAPE, C. VIDAL, 1986.

(2) F. MALHOMME, 1986.

résultat est plus que surprenant compte tenu des indicateurs de "conjoncture" disponibles, et en particulier ceux relatifs aux consommations qui indiquent clairement une baisse de revenus (1). Dans l'impossibilité d'obtenir une base permettant de situer convenablement le revenu salarial moyen par rapport à celui des ménages ou des personnes, mieux vaut s'en tenir au constat de 1978.
De même, les données recueillies lors de l'année 1984 à Agboville, Bouaké et Dimbokro sont contestables : durant le premier semestre,la production textile a été fortement perturbée par les coupures d'électricité qui ont engendré d'importantes réductions des horaires de travail. En mars 1984, à l'usine UTEXI, les salariés de l'équipe de jour travaillaient 40 h par semaine en moyenne et ceux des équipes de quart 42 h contre 48 h en temps ordinaire (6 jours x8heures et 2 jours de repos), les heures du samedi étant payées en base normale et non plus selon le barême progressif des heures supplémentaires. A GONFREVILLE, seul le service d'entretien général tournait à 48 h : la plupart des horaires hebdomadaires avaient été ramenés à 40h , et même à 32 h pour la confection plate. Les revenus nets collectés ne correspondent donc pas à la normale, 8 travailleurs enquêtés sur 10 n'ayant perçu que 83 à 87% de leurs gains habituels. Pour situer convenablement les revenus nets moyens, même réajustés au temps de travail normal (les résultat non corrigés donnent 67 200 F. CFA/mois à Bouaké, 48 800 F. CFA/mois à Dimbokro, 48 795 F. CFA/mois à Agboville avec des échantillons à composition comparable), il faudrait disposer d'une évaluation des revenus pour les actifs des villes de l'intérieur autre que celle de 1978-1979, dont les tableaux finalisés ne donnent qu'une image globale, mêlant des cités aussi diverses qu'Odiénné,

---

(1) F. MALHOMME,1986.

Abengourou et Bouaké, Dimbokro n'ayant pas été enquêtée. Aussi convient-il d'être mesuré dans l'appréciation, d'autant plus que chaque établissement textile a sa propre politique salariale : ERG rémunérait par exemple les manoeuvres 1er catégorie, théoriquement payés au SMIG, à 241,40 F. CFA/h en 1983 alors que le SMIG était toujours officiellement fixé à 191,40 F. CFA., et la plupart des barêmes catégoriels de base,hors prime,étaient plus élevés (entre 9 et 10%) que les barêmes officiels. Ramené à 1982, le revenu mensuel d'un manoeuvre de GONFREVILLE (48 146 F. CFA) était supérieur à celui des manoeuvres abidjanais (44 846 F. CFA), surtout ceux travaillant dans la branche textile (34 000 F. CFA); en revanche les rapports entre les revenus des OS et OP étaient plus complexes, mais le décalage général est retrouvé avec les AM (1). Cependant les comparaisons avec Abidjan ne permettent pas de localiser le revenu moyen des travailleurs sur l'échelle de l'ensemble des revenus.

Deux indications montrent toutefois que dans les villes de l'intérieur, le revenu salarial industriel procure des ressources moindres qu'à Abidjan par rapport au revenu moyen des ménages. A Agboville, une enquête ROC réalisée en 1984 (2) évalue le revenu moyen des ménages de la ville à 1 240 000 F. CFA par an ; en divisant arbitrairement la masse salariale des travailleurs africains de la COTIVO par le nombre de salariés, on obtient 716 380 F. CFA, soit environ 64% du revenu moyen (à Abidjan en 1978, le montant du revenu moyen salarial annuel équivalait à 71% du revenu

---

(1) F. CFA 1982/mois

	$\bar{x}$ Abidjan	$\bar{x}$ Abidjan textile	$\bar{x}$ ERG 82
OS	54 362	34 000	52 146
OP	70 576	51 511	67 942
AM	153 930	71 407	168 973

(2) ROC, 1984. Le responsable de cette enquête a travaillé avec l'équipe ORSTOM.

moyen des ménages), ce qui est tout de même proche de la médiane agbovilloise (765 000 F. CFA). En corrigeant de 15% les salaires recueillis lors de l'enquête 1984 (moyenne des variations), on obtient un salaire moyen annuel de 729 482 F. CFA, soit un résultat proche du précédent.
Dans l'EBC 1978-1979, la rémunération moyenne mensuelle des salariés de l'industrie et du BTP regroupés était estimée à 38 350 F. CFA, alors que la moyenne générale des rémunérations des hommes actifs atteignait 43 510 F. CFA. Mais ce décrochage par rapport à la situation abidjanaise qui n'existe peut être pas ailleurs, en particulier à Bouaké, ne justifie pas pour autant le rejet des ouvriers et employés des mammouths textiles vers le "bas" : après tout, avec plus de 716 000 F. CFA de revenu annuel assuré par le salaire, et sans prendre en compte les autres revenus procurés par le travail des femmes ou des hébergés, les ménages de travailleurs de la COTIVO perçoivent, d'après l'enquête ROC, 2,7 fois plus , en moyenne, que le groupe des planteurs éleveurs forestiers résidant en ville, et les ouvriers gagnent 6,8 fois plus que les apprentis et à peine moins que les entrepreneurs individuels.
Ces tentatives de mesures ponctuelles ne rendent toutefois pas compte de l'évolution du revenu salarial sur la durée, ce que permet en partie l'exploitation des données élaborées par G. DURUFLE et J.L. MARTIN pour le compte des commissions de planification (1).

2) Une mesure de pouvoir d'achat sur deux décennies (1960-1983).

A partir de 1978, et surtout entre 1982 et 1985, toutes les catégories sociales ont été touchées par la dégradation de leurs propres termes de l'échange, mais sur

---

(1) SEDES, 1984.

TABLEAU 172 EVOLUTION DES INDICES DE SALAIRES ET DE PRIX 1960 - 1983.

INDICES DE SALAIRES

	SMIG	salaire moyen industrie	salaire moyen btp	point fonction publique	SMAG cafe-cac cot-riz	SMAG foret	indice general	indice aliment	riz	fancy
1960							47.7	43.9		
1961							53	51.7		
1962							52.2	48.9		
1963	43						52.2	48.7		
1964	46						52.9	49	43.4	
1965	46						54.3	50.4	48.1	56.9
1966	46						56.6	52.6	52.8	58.2
1967	46	50.4	57.8				57.4	52.1	57.5	59.6
1968	48	51.8	58				61	55.5	54.7	59.6
1969	51	61.3	58				63.7	58.3	57.5	59.6
1970	63	66.1	76.8				69.2	67.1	69.8	61
1971	63	68.6	76.6				68.6	65.9	47.2	61
1972	63	73.4	76.8				68.8	65.2	47.2	67.4
1973	70	78.4	71.9				76.2	76.7	60.4	74.5
1974	96	93.5	80.3				89.6	90.6	108.5	91.8
1975	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1976	125	111.4	108.5	100	106.25	106.25	112.1	107.3	94.3	114
1977	125	126.3	121.7	124	125	133.3	142.8	150.2	94.3	128
1978	156	155.9	161.2	124	134.38	153.3	161.4	167.2	94.3	143
1979	172	176.7	195.9	124	137.5	160	188.3	203.6	94.3	154.6
1980	189	210.1	237.6	124	137.5	160	216.3	243.3	94.3	168.7
1981	189	230.4	271.3	124	137.5	160	236.4	259.6	103.8	185.1
1982	208			124			252.1	270.5	122.6	201.2
1983	208						266.5	281.7	122.6	

Indices base 1975

Source : SEDES, 1984.

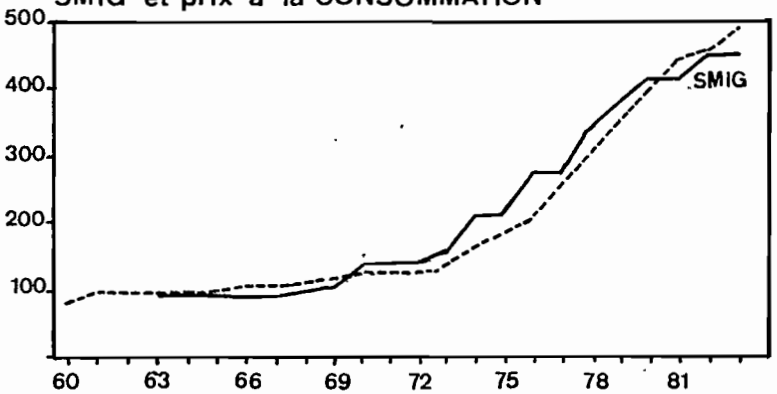
la durée, les salariés urbains du secteur dit moderne ont bénéficié d'une évolution plus favorable que beaucoup d'autres catégories. Pour la mesurer, il est possible d'utiliser une série d'indicateurs remontant à l'Indépendance et dont les corrélations confirment bien que la plupart des salariés de l'industrie ne figurent pas parmi les plus défavorisés de la société citadine.

Sur une longue période, le SMIG s'est globalement maintenu par rapport aux prix à la consommation, mais à une période de progression jusqu'en 1974 a succédé une phase de régression. Jusqu'en 1969, le SMIG a suivi à peu près les prix, puis en 1970 et en 1974, à la suite de deux fortes augmentations, il les a dépassé. Depuis, un rattrapage a eu lieu en faveur des prix, dont l'évolution indiciaire à même dépassé celle du SMIG depuis 1983.

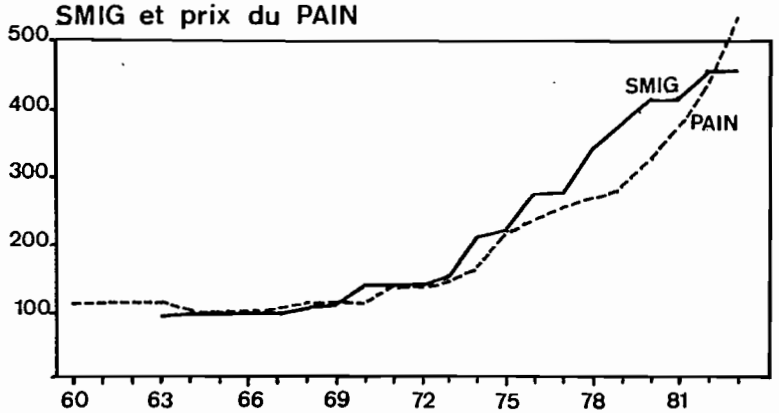
Le salaire moyen industriel est sans dout un indicateur moins pertinent que le SMIG, puisqu'il est calculé à partir du montant total des salaires ensuite divisé par le nombre de salariés, ce qui occulte les différentiations par branches et par catégories professionnelles, mais il n'y a aucune autre source disponible. Entre 1967 et 1975, l'indice du salaire moyen dans l'industrie a rattrapé l'indice général des prix à la consommation : en base 1975, le premier est à 50,4 et le second à 57,4 en 1967 ; en 1976 les indices respectifs sont de 111,4 et 112,1. Mais à partir de 1977 un net décrochage est observable, et la hausse brutale des prix à la consommation n'a pas été totalement comblée en 1981. Comparativement à l'évolution de l'indice relevé dans la fonction publique, le pouvoir d'achat du SMIG et des salaires industriels a été beaucoup mieux préservé jusqu'au seuil du retournement de conjoncture et, pour le SMIG, jusqu'en 1983. Comme les planteurs de cacao, les travailleurs du secteur manufacturier sont donc plutôt

EVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DU SMIG _1_

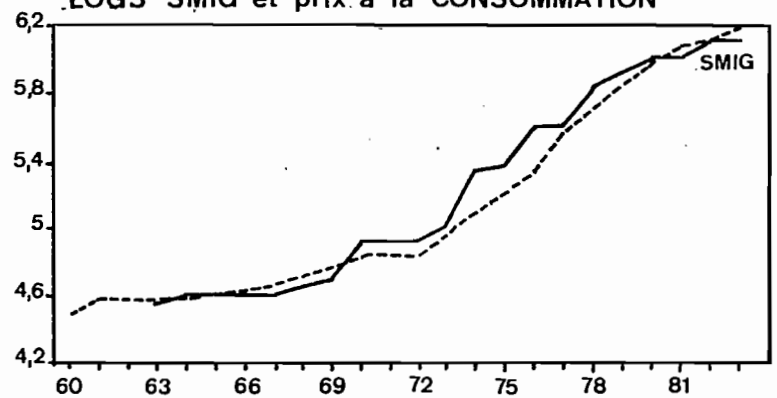
SMIG et prix à la CONSOMMATION



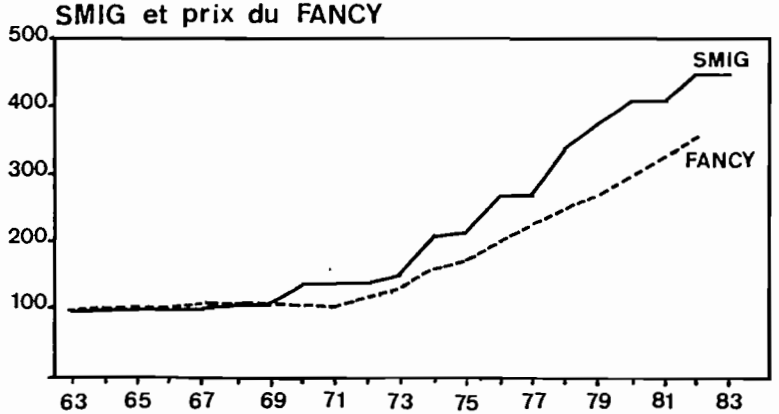
SMIG et prix du PAIN



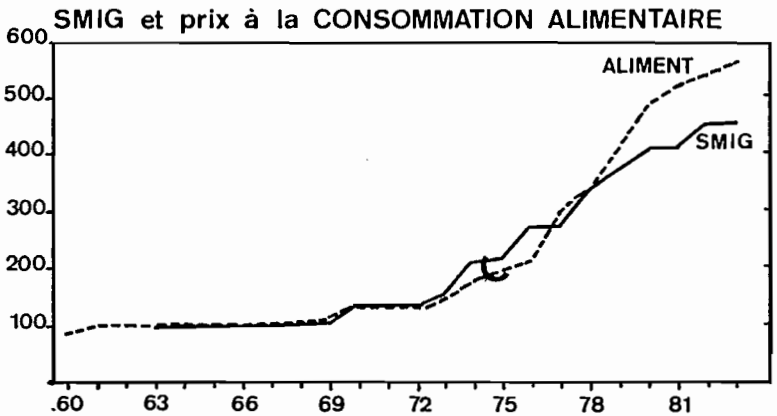
LOGS SMIG et prix à la CONSOMMATION



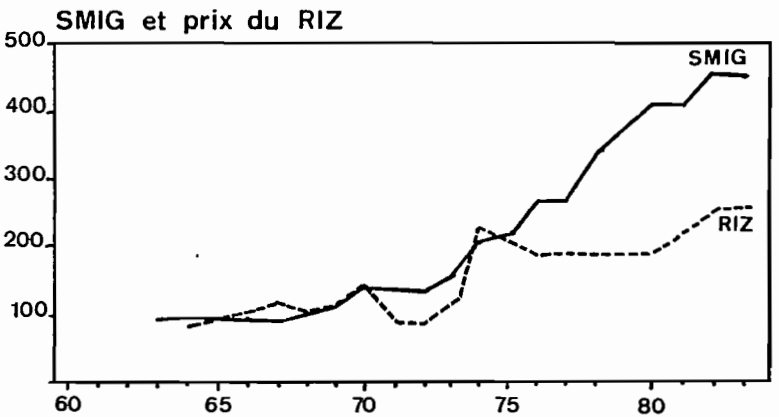
SMIG et prix du FANCY



SMIG et prix à la CONSOMMATION ALIMENTAIRE



SMIG et prix du RIZ

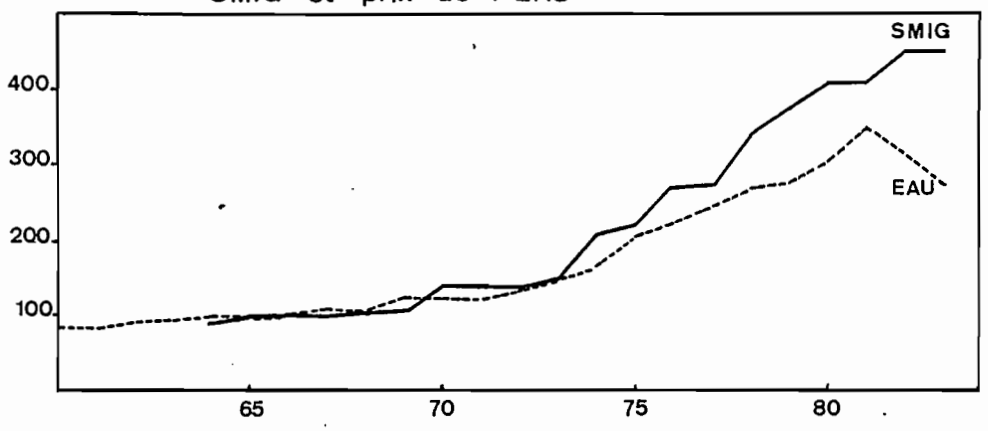


SOURCE : SEDES 1984

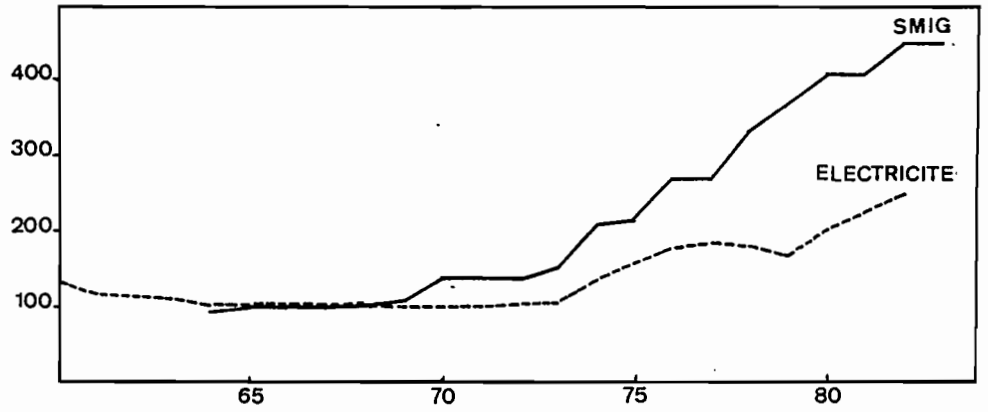
FIG. 122

EVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DU SMIG - 2 -

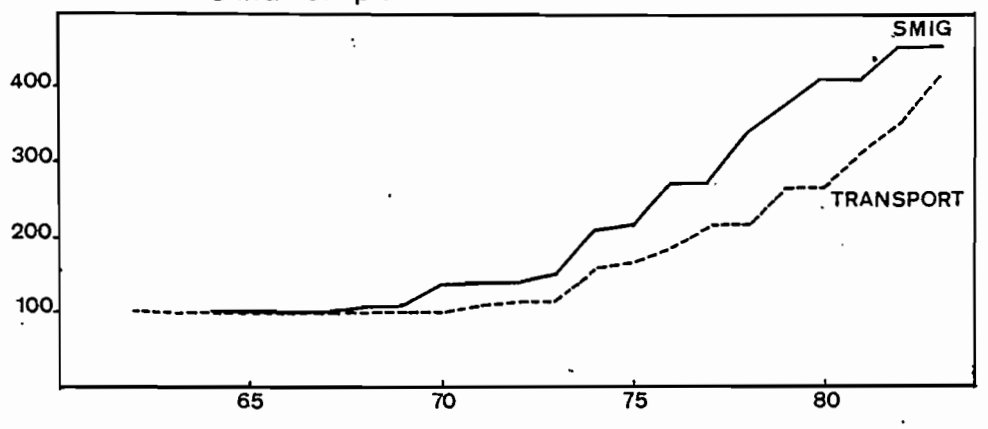
SMIG et prix de l'EAU



SMIG et prix de l'ELECTRICITE



SMIG et prix du TRANSPORT



SOURCE : SEDES, 1984

FIG. 123

des bénéficiaires de la croissance, à l'inverse des salariés agricoles, des planteurs de coton et de banane (1) : ils ont surtout été mieux immunisés que les actifs du secteur dit informel dont le pouvoir d'achat a été considérablement amenuisé depuis 1978. Ce constat ne peut que conforter nos analyses sur la stabilité de la main-d'oeuvre manufacturière : le revenu comme sa progression relative à celle des prix à la consommation constituent bien des facteurs objectifs de maintien durable dans l'emploi.
En effet, la mise en parallèle de l'évolution des indices de revenu et des principaux produits de consommation montre que les smigards comme les travailleurs de l'industrie ont connu l'une des évolutions les plus favorables durant les deux premières décennies de l'Indépendance. Selon la méthode d'exposé utilisée pour caractériser l'évolution des branches industrielles dans la "conjoncture", la présentation d'une série de graphiques a été préférée à un long commentaire. De ces courbes diachroniques, il ressort d'abord que le SMIG n'a décroché qu'en 1979 des prix à l'alimentation ; en revanche, il a gardé une assez nette avance sur le prix du riz et du fancy et n'a été dépassé par celui du pain qu'à partir de 1982. Sur 23 ans, le SMIG a évolué plus vite que le prix des services publics à Abidjan, eau, électricité, transport. Par contre, la hausse du salaire moyen dans l'industrie n'a pas totalement collé à celle des prix alimentaires, mais elle a été plus rapide que celle du pain, du fancy et du riz. Cette capacité théorique de résistance à la hausse des prix ne signifie évidemment pas que les ouvriers et employés puissent être assimilés à des nantis, car l'évolution des indices ne saurait masquer la réalité des contraintes de reproduction des unités domestiques urbaines consécutivement à leur taille ;

---

(1) Pour les détails de l'évolution du pouvoir d'achat par catégories, SEDES 1984.

du moins spécifie-t-elle a priori les salariés par rapport à d'autres citadins, et en particulier au plus grand nombre de ceux, artisans ou commerçants, qui exercent dans le secteur dit informel et qui, à Abidjan comme dans les villes de l'intérieur, sont loin de connaître des conditions comparables. Cette spécificité n'est cependant que relative, car le montant des dépenses est étroitement corrélé à la taille des unités de résidence. Pour avoir des revenus moyens moindres, les artisans et les commerçants ont également des unités de résidence moins étoffées : les tailles moyennes des échantillons enquêtés à Agboville, Dimbokro et Bouaké n'atteignent respectivement que 4,97, 5,56 et 5,16 personnes, soit moins que les familles ouvrières (1) de la COTIVO, d'UTEXI et d'ERG ; à Abidjan, la taille des unités d' "exploitants indépendants, artisanat, services" (4,29) était inférieure, en 1978-1979, à celle des salariés qualifiés de l'industrie (5,27) relevée dans l'EPR. Par l'ampleur des personnes agglomérées, le chefs de ménage salariés sont plutôt proches des catégories assimilables aux "classes moyennes", mais si théoriquement l'évolution composée des indices de prix et de revenu les protègent mieux que d'autres, en fait les contraintes de taille pèsent sur les dépenses et rendent difficiles la conduite des stratégies d'épargne, de sorte qu'il est légitime de se demander si la condition citadine n'implique pas des coûts de reproduction tels que la ville fonctionne finalement comme une nasse de laquelle il devient très difficile de s'extraire. Une réponse à cette interrogation ne peut être apportée qu'après avoir examiné les dépenses nécessaires à la vie quotidienne des familles.

---

(1) cf Troisième partie.

II) LES DEPENSES DE REPRODUCTION DES FAMILLES URBAINES.

Les questionnaires utilisés, tant à Abidjan que dans les villes de l'intérieur, comprenaient un regroupement des dépenses en postes principaux dont ont été exclus les achats d'équipement des ménages et diverses formes d'aide extérieure, régulière ou irrégulière, aux unités de résidence : il s'agissait en effet de tenter de mesurer les dépenses absolument nécessaires à la vie quotidienne des familles et celles revêtant un caractère d'obligation, telles les cotisations versées au PDCI-RDA , à l'UGTCI et les déplacements inévitables.

Les dépenses d'eau et d'électricité ont été comptabilisées soit sur la base des factures SODECI et EECI, soit à partir du prix des cuvettes ou des bassines achetées quotidiennement aux revendeurs ou des prix de remplissage des fûts de stockage. Les dépenses alimentaires comprennent, à raison de 30 jours par mois, les achats mensuels réguliers (sacs de riz de 50 ou 100 kg par exemple), les achats quotidiens destinés à l'approvisionnement des cuisines, en particulier pour l'élaboration des sauces (en général, le chef de famille donne tous les jours une somme fixe à son épouse) ; elles incluent également l'argent donné aux écoliers pour se procurer des galettes et des beignets, les sommes versées par le salarié pour le petit-déjeuner et le repas de midi lorsque ces derniers ne sont pas pris sur le lieu de résidence mais sur le parcours conduisant à l'usine

ou dans les cantines aménagées dans l'enceinte des établissements industriels et desservies par des femmes venues de l'extérieur pour y vendre des plats cuisinés.
Dans les villes de l'intérieur de nombreux salariés disposent de champs vivriers, contrairement à ceux de la métropole abidjanaise ; les dépenses relatives aux travaux exécutés quelquefois par des manoeuvres (nettoyage et buttage) n'ont pas été comptées dans le poste "alimentation" mais rajoutées, artificiellement il est vrai, à celui des "dépenses courantes". Dans ces dernières sont inclus les frais de transport journaliers entre le domicile et l'usine (prix du mélange pour les vélomoteurs, des réparations pour les bicyclettes, frais de taxi, d'autobus ou de transports combinés), l'approvisionnement courant des cuisines en charbon de bois et en bois de chauffe, ainsi que celui des logements en pétrole pour les lampes, les produits d'entretien du corps (savon, beurre de karité, huiles diverses), les médicaments, les soins non fournis par les services de santé des usines, et les produits d'entretien du linge.

Les dépenses d'habillement sont beaucoup plus irrégulières. Elles sont effectuées généralement après le paiement des primes et de la gratification de fin d'année, mais l'achat trimestriel d'un complet de pagne pour l'épouse est une pratique assez largement répandue. Les tenues scolaires obligatoires ont été comptabilisées dans ce poste, la "rentrée scolaire" proprement dite incluant les fournitures et les divers paiements d'inscription réglés par le salarié à l'exception de toute aide apportée à l'extérieur et/ou pour certains travailleurs les frais d'apprentissage de dépendants résidant en ville. Dans le poste cotisation ont été regroupés les divers prélèvements obligatoires effectués sur les salaires pour alimenter les caisses du Parti ou du syndicat, ainsi que les cotisations régulières versées

TABLEAU 173 PRINCIPALES DEPENSES ANNUELLES MOYENNES DES OUVRIERS ET EMPLOYES. (Francs CFA courants).

	Loyer	Eau	Electricité	Alimentation	Dépenses courantes	Habillement	Transport extr.	Rentrée scolaire	Cotisation	Total
ERG 1984										
Locataires	126 400	10 614	28 918	414 920	98 057	99 248	24 036	34 452	16 914	853 559
Non locataires	-	8 498	25 354	428 751	109 241	95 392	13 025	43 712	14 013	737 986
UTEXI 1984										
Locataires	102 421	28 273	33 186	358 347	53 781	61 264	17 500	25 770	10 342	690 844
Non locataires	-	15 930	18 040	375 000	63 000	83 300	12 150	18 800	5 790	592 010
COTIVO 1984										
Locataires	148 679	15 480	25 800	362 840	57 240	85 424	18 200	41 100	12 200	767 263
Non locataires	-	13 800	19 200	381 180	61 560	91 520	11 200	38 200	10 400	627 060
ABIDJAN Zone indust. 1982										
Locataires	139 812		59 884	435 192	101 595	113 610	58 306	35 337	17 668	961 404

mensuellement ou annuellement aux associations dont les travailleurs sont membres, dans l'usine, dans la ville comme au lieu de naissance, à l'exception des versements exceptionnels. Le poste transport à l'extérieur comprend les voyages dus à une présence obligatoire lors de funérailles ou de naissances, ainsi que les visites aux parents revêtant un caractère obligatoire ou présenté comme tel.

1) Se nourrir d'abord: les dépenses alimentaires.

Pour l'ensemble des ménages urbains de Côte d'Ivoire, l'alimentation est de très loin le premier poste de dépenses, quel que soit le lieu de résidence. D'après l'EBC 1978-1979, les ménages abidjanais consacraient, ces années là, 49,1% de leurs dépenses aux achats alimentaires, et les familles résidant dans les villes de l'intérieur mobilisaient 60,7% de leur revenu pour assurer l'alimentation du groupe, pourcentage corrélé à un niveau de revenu plus faible que celui des abidjanais d'après G. DURUFLE et J.L. MARTIN (1). Le poids relatif des dépenses alimentaires est évidemment différent selon le revenu et l'ampleur des dépenses : à Abidjan, il varie de 18,6% à 56,4%, et dans les villes de l'intérieur de 29,7% à 80,0%, en fonction des tranches de dépenses hebdomadaires. Selon l'EPAM 1985, les pourcentages moyens obtenus sont inférieurs (41,1% à Abidjan et 39,9% dans les villes de l'intérieur) mais les achats alimentaires demeurent bien le premier poste de consommation, et la valeur relative de l'autoconsommation, évaluée à 5,68% du total des dépenses dans les villes de l'intérieur, n'atteint que 0,16% dans la métropole abidjanaise.

---

(1) SEDES, 1984.

Parmi les salariés enquêtés, la même césure apparaît : aucun des 250 travailleurs abidjanais ne dispose d'un champ vivrier alors que la plupart des ouvriers et employés des mammouths textiles prennent régulièrement la daba ou la machette, ce qui à priori constitue un avantage du fait de l'allègement des dépenses nécessaires à l'approvisionnement des cuisines. Cette distinction peut aussi avoir des incidences sur la nature des plats consommés, la modification des habitudes alimentaires, et la capacité d'épargne des ménages : aussi envisagerons nous séparement les problèmes d'alimentation à Abidjan et dans les villes du chemin de fer.

- Se nourrir à Abidjan

D'après les résultats fournis par l'EBC, les employés non qualifiés et qualifiés du secteur dit moderne consacraient respectivement 54,1% et 50,8% de leurs dépenses aux achats alimentaires. Dans notre échantillon de 250 salariés de l'industrie, ces achats représentent 45,3% de l'ensemble des dépenses, toutes catégories professionnelles confondues,et 45,5% du revenu salarial annuel moyen. Comme toutes les moyennes, ces dernières n'ont qu'une valeur très indicative, mais elles montrent d'une part que les travailleurs de l'industrie, malgré leur revenu moyen supérieur à celui de l'ensemble des actifs abidjanais, doivent d'abord et avant tout faire face à l'impérieuse nécessité de nourrir leurs familles, d'autre part que le poids de cet impératif n'a guère varié significativement depuis une vingtaine d'années. En effet, P.L. ESPARRE fait état de pourcentages de dépenses de l'ordre de 49% pour les manoeuvres et de 51% pour les OS et les OP au début des années soixante , de sorte que même infléchi (?), le poids

relatif de la reproduction des ménages artificiellement réduite à sa plus simple expression est toujours aussi important ; cette stabilité est confirmée par la comparaison entre l'étude SEMA (1963) et l'EBC : en 1963, la population africaine d'Abidjan réalisait 50,1% de ses dépenses en achats alimentaires, ce qui n'est guère différent des années 1978-1979.

Le poids de ces achats est variable selon les classes de revenu, et décroît au fur et à mesure de la progression vers les hauts salaires : les dépenses alimentaires excèdent souvent la moitié, voire les deux tiers, du salaire dans les tranches de revenu inférieures à 80 000 F. CFA par mois, et ne retombent à moins de 40% du total qu'au delà de 140 000 F. CFA (1982), ce que ne gagnent, rappelons le, que 13 salariés sur 250. Il y a donc un effet revenu semblable à celui constaté pour l'ensemble de la population, le poids relatif des dépenses alimentaires n'augmentant plus, semble-t-il, au delà de 140 000 F. CFA mensuels (1982). Mais dans les tranches salariales inférieures à 50 000 F. CFA, les rapports achats alimentaires/salaire sont bien souvent de l'ordre de 63% à 79%, ce qui est tout à fait comparable aux observations effectuées parmi les travailleurs de certaines villes françaises au XIXème siècle (1).

Rapprocher les données de l'EBC de celles, moins fines, recueillies en 1982 auprès des ménages de travailleurs, permet de cerner la nature, la qualité et l'origine des consommations alimentaires.

. Comme tous les abidjanais, les salariés de l'industrie ont une alimentation relativement plus riche en viande, en poissons et en produits agro-industriels que celle des ruraux. Leur consommation en viande de boeuf est

---

(1) A Saint-Etienne et Saint-Chamond, les dépenses alimentaires représentaient 63% à 73% de certains budgets familiaux, d'après Y. LEQUIN, 1983.

TABLEAU 174 CONSOMMATION PAR TETE ET PAR CSP DE QUELQUES PRODUITS ALIMENTAIRES DE BASE EN 1978 - 1979 - ABIDJAN (kg/an)

	$\bar{x}$ Abidjan	Employés non qualifiés	Employés qualifiés	Cadres	Commerçants	Patrons et indépend.	$\bar{x}$ rural
Riz blanchi	70,9	84,6	67,1	86,5	83,8	67,9	44,0
Maïs (épis+farine)	7,7	17,1	5,0	2,0	17,2	16,0	25,5
Pain de blé	7,9	7,0	8,1	7,8	6,3	8,2	1,52
Manioc frais	38,0	28,9	19,9	14,9	15,6	1,3	77,0
Attiéké	5,0	2,3	5,4	2,8	9,7	3,9	1,0
Ignames	21,7	12,3	21,0	14,4	11,1	29,7	142,7
Banane plantain fraiche	64,9	30,2	70,8	90,5	61,5	34,1	45,3
Patate douce	0,4	1,1	0,3	0,1	-	0,4	1,57
Viande de boeuf	20,1	12,9	17,7	26,0	20,1	39,1	3,0
Autres viandes d'élevage	1,0	2,2	0,7	1,9	0,2	1,1	0,9
Volaille	1,3	2,6	1,0	2,4	1,9	0,8	0,8
Poissons frais	13,4	8,1	14,5	15,9	12,6	12,1	2,0
Poissons fumés, séchés	12,7	12,4	12,6	14,4	15,0	12,1	7,3
Lait en boite	3,0	3,8	2,5	3,2	0,1	2,5	0,2
Lait frais	0,2	-	0,3	0,1	-	-	0,2

Source d'après l'EBC 1978 - 1979

certes inférieure à la moyenne de l'ensemble des citadins, mais les volailles ainsi que les poissons frais, séchés ou fumés sont utilisés en quantités comparables à celles des commerçants, patrons et indépendants. Le poids des produits d'origine industrielle (pain, conserves, sucres et confiseries, huiles, boissons et produits laitiers) équivaut à environ 22% des dépenses alimentaires de l'ensemble des ménages abidjanais, et, compte tenu des ratios quantitatifs relevés par catégories socio-professionnelles, cet ordre de grandeur peut être retenu pour les salariés de l'industrie. Faut-il pour autant analyser l'alimentation des travailleurs comme une forme d'aliénation à des modèles de consommation étrangers, la condition salariale et citadine ayant induit des pratiques "occidentalisées" extraverties véhiculées mécaniquement par l'entrée en usine et en ville? A l'examen des produits utilisés et de l'évolution de leur utilisation depuis une vingtaine d'années, il apparaît que la réalité est bien plus complexe. Contrairement aux attendus des démarches selon lesquelles la ville serait l'instrument de la destruction des modèles alimentaires dits traditionnels, auxquels se substitueraient rapidement des normes d'alimentation uniformisées et universelles, les produits agricoles ivoiriens constituent toujours une base essentielle de la préparation des plats ; en poids comme en valeur.

Tableau 175 Répartition, en valeur, des aliments consommés à Abidjan en 1979 (%) Ensemble des ménages africains.

Céréales	17,47	Viandes	19,97
Tubercules	14,65	Poissons, crust.	16,77
Légumineuses, noix graines,	2,81	Fromages, lait, oeufs,	2,94
Légumes et feuilles	9,53	Matières grasses	4,05
Fruits	0,24	Boissons	9,22
Sucres	1,01	Condiments	1,31

Source : EBC; 1978-1979.

Parmi les éléments considérés comme de bons indicateurs de modification des habitudes alimentaires figurent le pain, la viande, les boissons, les produits laitiers et le riz, encore que ce dernier constitue la nourriture de la plupart des populations du grand groupe Krou, même si le Bandama n'a pas été une frontière absolument étanche entre planteurs de tubercules et riziculteurs et si certains systèmes de culture précoloniaux étaient bien plus diversifiés que ceux inscrits dans l'habituelle césure entre les civilisations dites de l'igname et celles dites du riz (1). Or, le pain fabriqué à partir du blé importé est très loin d'égaler l'importance quantitative des ignames, du manioc ou de la banane plantain, et sa part relative dans la valeur des dépenses n'atteint que 2,78%, soit moins que les légumineuses, les noix et graines locales, les légumes et les feuilles utilisés pour élaborer les diverses sauces. Les viandes consommées proviennent pour l'essentiel du Nord du pays ou des espaces limitrophes septentrionaux, et si les employés qualifiés utilisent les 13 catégories de viande retenues, contrairement aux employés non qualifiés qui n'en consomment que 6, il n'est pas possible de présenter comme des aliénations ou des résultantes d'une extravertion la chair d'agouti, de rat palmiste, d'antilope et celle d'autres gibiers. Restent donc les produits laitiers, les boissons et le riz ; le lait en boîte ne représente que 2,38% des dépenses des ménages africains abidjanais, le lait frais 0,08%, les oeufs 0,38% et les yaourts et fromages 0,14% ; dans le domaine des boissons, les modifications sont plus conséquentes, puisque les achats de bière industrielle, de vin, de café soluble et de "sucreries" (boissons non alcoolisées) constituent 7,3% des dépenses alimentaires ; quant au riz, dont les atouts sont connus (utilisation directe sans pilage préparatoire, temps de cuisson bref, rapport entre quantité utilisée et volume consommable avantageux), il représente 10,9% de la valeur des achats alimentaires. Certes, le riz est devenu l'un des produits de base de l'alimentation

---

(1) Sur cette question :J.P. CHAUVEAU, J.P. DOZON, J. RICHARD, 1981.

urbaine, y compris pour les populations du groupe Akan, parmi lesquelles il a même dépassé l'igname en terme de quantité consommée par tête.

Tableau 176 Consommation par tête et par groupes ethniques des produits végétaux de base en milieu urbain (Kg/an/personne).

	Riz	Manioc	Igname	Banane plantain
Akan	53,9	67,2	52,9	88,5
Krou	89,9	35,1	20,2	74,6
Mandé Nord	96,6	20,7	22,3	14,7
Mandé Sud	76,7	51,2	17,3	41,3
Voltaïques	75,2	33,9	73,2	13,0
Burkinabé	86,9	20,0	8,6	18,0
Maliens	114,1	38,0	10,2	17,5

Source : EBC 1978-1979.

Toutefois, pour mesurer l'ampleur des modifications, il faut s'interroger sur l'évolution dans la durée : constater en un temps donné que les Baoulé ou les Agni mangent désormais du riz comme de l'igname ne signifie pas pour autant qu'un processus de transformation totale et de substitution d'un produit à l'autre soit en cours, et le fait de consommer du pain, qui est par ailleurs un aliment complet, n'est pas pour autant significatif d'une invasion de produits extérieurs et d'une soumission aux normes édictées par l'industrie agro-alimentaire. A cet égard, la comparaison entre les résultats de l'EBC 1978-1979 et ceux obtenus en 1956 par l'INSEE, et en 1963 par la SEMA, est riche d'enseignements.

Tableau 177 Evolution de la consommation des principaux produits alimentaires à Abidjan (1956-1979) - en g/j/personne.

	1956	1963	1979
Riz	195	183	197
Maïs	42	32	29
Pain+boulangerie	52	53	27
Igname	172	139	59
Manioc	68	83	107
Banane plantain	206	194	178
Viande	60	68	60
Volaille		10	4
Poissons frais	128	72	37
Poissons fumés et séchés		42	35
Crustacés		1	11
Produits laitiers		13	9

Source : EBC 1978-1979 et D. REQUIER DESJARDINS, 1985.

Comme le souligne fort apportunément D. REQUIER DESJARDINS, la croissance démographique de la métropole abidjanaise n'a nullement été accompagnée d'une transformation radicale des habitudes alimentaires : la croissance de la consommation de riz par tête a été fort modérée et le ratio de 1979 est peu différent de celui de 1956 ; la consommation de pain, peut être sous-estimée en 1979 du fait de l'échantillonage, aurait régressé et celle des produits laitiers aussi ; en revanche le poids relatif du manioc est de plus en plus important, et les rapports entre le prix du riz et celui des tubercules, avantageux pour le premier, n'a pas pour autant engendré une substitution de celui-là à ceux-ci. Quelles que soient la crédibilité et la valeur des enquêtes réalisées, il faut bien convenir que leurs résultats corroborent les constats plus empiriques effectués sur le terrain ; dans aucune des 250 familles de salariés enquêtées, il n'a été décelé de préparation de plats totalement étrangers

soit par la nature des produits les composant, soit par leur mode d'accomodement, de telle sorte que la grande stabilité de la structure des budgets alimentaires trouve en partie sa source dans celle des comportements.

Tableau 178 Evolution de la structure du budget alimentaire à Abidjan (1963 - 1979) en %

	1963	1979
Riz	12,0	11,4
Pain	2,5	2,7
Autres céréales	3,8	3,4
Igname	3,4	3,3
Manioc	1,8	5,1
Autres tubercules	0,4	0,4
Banane plantain	3,5	5,8
Légumes condiments	9,7	9,0
Légumineuses, noix et graines	1,7	2,8
Viande	20,5	19,9
Poisson	16,9	16,8
Produits laitiers	2,2	3,4
Huiles	3,6	3,6
Boissons industrielles	7,2	9,2
Conserves	0,6	1,6
Autres	10,2	1,6

Source : EBC 1978-1979 et D. REQUIER DESJARDINS, 1985.

S'il n'y a ni aliénation ni extravertion, il n'y a pas pour autant reproduction simple mais intégration des produits nouveaux dans les pratiques culinaires ou dans les modes de consommation. Il est clair que la diffusion des boissons, des conserves, des produits laitiers, de certains condiments (bouillon cubes, vinaigre, sel), de l'huile de palme industrielle, du beurre et de la margarine, du sucre ou de la pâte de tomate provenant essentiellement des usines nationales est totalement ou partiellement liée organiquement

au processus d'urbanisation, et nous avons précédemment montré comment une stratégie industrielle habilement menée pouvait conduire à imposer un produit de consommation de masse identifié à la modernité (1). Sans nier l'existence de tendances au mimétisme avec les manières de consommer, sinon de ceux du "haut",du moins des cadres et des fonctionnaires, encore que cela soit souvent limité aux boissons plutôt qu'aux plats et que les cadres consomment plus de banane plantain et d'igname que les employés non qualifiés sans avoir une très forte consommation de pain, force est de reconnaître que les rapports entre urbanisation et transformation des habitudes alimentaires ne sont pas si simples et que bon nombre de survivances, d'adaptations et peut être même d'innovations, sont à souligner. Ainsi en est-il pour les plats préparés et les repas pris à l'extérieur de leurs domiciles par les salariés, qui pèsent sur les budgets alimentaires puisqu'en 1979, pour l'ensemble des abidjanais, ils représentaient plus de 19% des dépenses contre 7,5% en 1963. Qu'ils soient pris dans les établissements industriels ou à leurs portes (2), ces repas ne sont pas pour autant très différents des mets préparés à domicile : des inventaires réalisés dans les zones industrielles, il ressort d'une part que ces plats sont tous très classiques (attiéké-poisson, foutou, foufou, riz gras, riz sauce -3-), d'autre part que les préparatrices sont spécialisées, qu'elles ont leur clientèle et que les choix des ouvriers et employés relèvent à la fois d'habitudes antérieures à leur arrivée en ville et de la qualité des préparations proposées ; de même lorsqu'ils se rendent dans un maquis, c'est d'abord la "viande de brousse" ou le poulet "kedjénou" (cuit à la vapeur dans un canari d'argile) que recherchent

---

(1) Cf supra, Première partie, chapitre I.

(2) Certains établissements ont une cantine subventionnée , gérée par un privé (SOTEXI, NOVALIM, BLOHORN), d'autres un réfectoire utilisé par des femmes venant de l'extérieur (BRACODI).

(3) A Vridi, sur la placette de la rue des pétroliers, le plat le plus goûté et le plus cher est composé d'akpani (roussettes grillées).

les salariés. La consommation de riz en ville peut tout aussi bien être interprétée en terme de transformation qu'en terme de continuité selon les origines de celui qui l'achète, et comme le montre D. REQUIER DESJARDINS, la relation entre urbanisation et accroissement des importations de riz n'est pas toujours évidente, puisque du riz importé est dirigé vers les campagnes alors que des productions locales, en particulier le riz pluvial des confins orientaux du Fouta Djalon, qui est très apprécié, sont acheminées vers les marchés urbains. Aussi convient-il de se démarquer des analyses superficielles, qui, croyant déceler des mimétismes là où il n'y en a guère, produisent artificiellement des extravertions en transfèrant abusivement des schémas peut être vérifiés hors de Côte d'Ivoire mais totalement inadéquats à Abidjan.

. En effet, tous les plats préparés en milieu rural se retrouvent en milieu urbain, avec des fréquences toutefois différentes. Le minutieux travail qu'A. ODOUNFA a consacré à la préparation des repas et aux qualités nutritives des composants utilisés met en lumière la forte fréquence des préparations à base de riz, la conservation des habitudes de préparation des plats ruraux, et la faible importance des plats d'origine occidentale. A Abidjan, 29% des préparations sont à base de riz (riz cuit à l'eau 25%, riz au gras 4%), 21,1% sont à base de tubercules ou de banane (1), alors que les diverses sauces, toujours associées aux éléments de base et qui jouent un rôle fondamental, constituent plus du tiers des préparations observées (34,3%) ; en revanche les mets considérés comme étant d'origine européenne (omelette-jambon, plats de légumes) sont peu fréquents, et seuls le "café-complet" et le café au lait (6% des préparations) font réellement figure d'éléments nouveaux. Les distinctions observées sont

---

(1) Voir le détail des fréquences en Annexes.

plutôt d'ordre culturel, et de l'analyse des correspondances procèdent des corrélations assez nettes entre plats consommés et groupes ethniques.

Tableau 179 Les consommations alimentaires dominantes en milieu urbain par groupes ethniques.

Groupes ethniques	Composition des plats solides dominants
Malinké, Sénoufo Djimini	Riz cuit à l'eau, tohs, foutou igname. Sauce arachide, sauce gombo sec
Yacouba, Gouro	Riz cuit à l'eau, foutou manioc, igname à l'eau , foutou d'igname. Sauce claire, sauce graine , sauce gombo.
Akyé, Abé	Foutou banane, riz cuit à l'eau, bouillie de maïs. Sauce aubergine, sauce gombo, sauce graine .
Guéré, Godié, Bété Dida	Riz cuit à l'eau, foutou banane, foutou manioc. sauce graine, sauce aubergine, sauce gombo.
Agni, Baoulé, Ando	Foutou d'igname, foutou banane Sauce gombo, sauce aubergine, sauce claire.

Source : d'après A.ODOUNFA, 1982.

Le tableau de contingence des plats en fonction des appartenances ethniques permet d'affiner l'analyse. Le riz cuit à l'eau est présent parmi tous les groupes, mais sa fréquence est très élevée chez les Sénoufo, les Yacouba, les Guéré et les Bété où elle varie de 20 à 26% ; elle est un peu moins forte chez les Dida et les Gouro (environ 15%) et n'excède pas 5% dans les autres groupes. Le foutou manioc tient une grande place chez les Guéré et les Yacouba (13% des préparations) tandis que la fréquence du foutou igname varie de 20 à 50% chez les Baoulé, les Agni et les Abron et que le foutou banane est surtout préparé par les Abé et les Akyé. Quel que soit le groupe considéré, le revenu n'a

que peu d'incidence sur les préparations, et les fréquences de préparation observées parmi les revenus les plus élevés ne diffèrent pas fondamentalement de celles constatées dans les classes de revenus les plus bas. Toutefois, la consommation de riz et de viande est plus fréquente parmi les hauts revenus, où le foutou igname est moins préparé (2% de fréquence contre 6% dans les bas revenus), mais les écarts demeurent insignifiants dans le domaine des sauces : or, c'est à la qualité de la sauce que sont liés bon nombre d'apports en calories, en protéines, en sels minéraux et en vitamines.

Outre les modes de préparation, qui varient pour un même produit de base d'un groupe à l'autre, et qui expliquent, selon A. ODOUNFA, le quart de la variation des apports caloriques, ce sont en effet des sauces (dont on trouvera la composition en annexes) que provient souvent l'apport calorique essentiel.

Tableau 180 Apport calorique initial des composants des plats principaux (pour 100g de produit cru).

Plat de riz	465	Sauce graine	735
Plat de mil	375	Sauce arachide	440
Plat de maïs	354	Sauce graine div.	315
Plat de sorgho	347	Sauce claire	245
Plat de fonio	316	Sauce farine	227
Plat de manioc	181	Sauce feuille	173
Plat d'igname	106	Sauce gombo	169
Plat de banane et taro	faible	Sauce aubergine	faible

Source : A. ODOUNFA, 1982.

En combinant les qualités énergétiques et le contenu en sels minéraux comme en vitamines, une classification élaborée sur la base des produits crus distingue les

préparations riches en calories et faibles en protéines (plats à base de céréales), celles qui sont riches en protéines et faibles en calories (sauces feuille, sauce aubergine, sauce gombo), celles qui sont faibles en calories comme en protéines (plats à base de tubercule et de banane) et celles qui sont riches à la fois en calories et en protéines (sauces graines, sauce arachide, sauce claire, sauce farine), ce qui démontre tout l'intérêt de l'utilisation combinée des sauces, en particulier avec la banane, l'igname et le manioc. Cependant, les produits ne sont jamais consommés crus et le mode de préparation comme la cuisson modifient les qualités des produits utilisés. Ainsi,cuit à l'eau, le riz n'a-t-il plus le même apport calorique et les différences entre tubercules et céréales sont non seulement réduites mais souvent inversées : 100 g de foutou d'igname ou d'attiéké (couscous de manioc) apportent,d'après A. ODOUNFA,plus de calories que 100 g de riz cuit à l'eau ou de toh de mil (pâte à base de farine de mil), de sorte que le rôle des sauces devient décisif, tant pour l'apport énergétique que pour les protéines, le fer, le calcium et les vitamines.

. A partir de toutes ces données, peut-on évaluer et jauger les qualités nutritionnelles des plats consommés par les familles de salariés ? Outre la difficulté liée au calcul des coefficients permettant de passer des produits crus aux plats préparés cuits, il faudrait pouvoir se référer à des normes communément admises ; or, celles de la FAO et de l'OMS sont variables dans le temps et critiquables (1). L'apport calorique minimum moyen varie de 2200 à 2700 cal/jour selon les continents, et en 1974 la FAO estimait les besoins minimum à 2250 cal./jour/habit. pour le continent africain et à 2285 calories/jour/habit. pour la Côte d'Ivoire, où la ration moyenne, à cette date, atteignait 2626 cal/jour/habit. contre 2118 cal./jour/habit.

---

(1) Sur cette question, J. KLATZMANN, 1975.

pour l'ensemble des pays africains ; de même, en 1974, la FAO évaluait les besoins en protéines à 60-65 g/jour/habit. en 1974 et à 40 g/jour/habit. en 1977 pour l'Afrique au Sud du Sahara . Les résultats de l'EBC 1978-1979 donnent 1880,8 calories/jour/habit. à Abidjan (2104 calories/jour/habit. pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire) et 62,5 g/jour/habit . de protéines (55,8g/jour/habit. pour la Côte d'Ivoire) dont 56,2% sont d'origine animale ; ramenée en équivalent-adulte", la ration calorique atteint 2481,1 cal/jour/habit. dans la métropole ivoirienne (3166 pour la Côte d'Ivoire). En 1963, P.L. ESPARRE estimait la valeur alimentaire des repas quotidiens cumulés à 2149 calories/habit. et 105,1g/habit. de protéines. Mais les comparaisons sont difficiles, puisque les résultats du début des années soixante ne concernent que les chefs de ménage salariés alors que ceux de 1978-1979 ne sont pas stratifiés par catégories socio-professionnelles. Cependant, les commentaires font apparaître que les plats préparés à Abidjan, s'ils sont plutôt riches en calories, sont en revanche assez peu pourvoyeurs en protéines et surtout en vitamines, l'huile de palme industrielle n'ayant pas les mêmes qualités que l'huile rouge traditionnelle, "la vitamine A disparaissant lorsque l'huile est chauffée à blanc" (1). Cette carence peut être compensée par la consommation de fruits, mais les travaux conduits à l'INSP (2) font état d'une prévalence de malnutrition protéinocalorique de 20 à 25% chez les enfants de 0 à 5 ans. Certes, il serait fallacieux d'assimiler les salariés de l'industrie aux enfants malnutris et l'examen de quelques cahiers de passage de l'EBC, dont ont pu être extraits des exemples de travailleurs des établissements manufacturiers, montre que la ration quotidienne des ouvriers et employés est probablement équivalente à 2000 calories par jour, ce qui n'autorise pas à négliger les conséquences

---

(1) A. ODOUNFA, 1982, p. 45.

(2) Institut National de la Santé Publique.

des carences observées à une échelle plus générale d'une part sur leur propre santé, d'autre part sur celle de leurs enfants . Comme le rappellent C. VIDAL et M. LE PAPE, "sauf exceptions, les popotes des riches et celles des pauvres connaissent les mêmes sauces, ne font apparaître des goûts alimentaires exclusifs les uns des autres ; cependant, si les menus sont identiques, les quantités et les qualités de leur composition différent" (1), ce qui peut être résumé par une formule lapidaire : tout est dans la sauce.

. L'exploitation des cahiers de suivi heddomadaires de l'EBC n'a pas qu'un intérêt statistique; elle permet de comprendre, chiffres à l'appui, comment sont approvisionnées les cuisines et de quelle manière s'effectue la circulation des commensaux au cours d'une semaine donnée. Les cahiers consultés, une vingtaine, fournis par M. LE PAPE ou tirés au hasard dans le stock disponible parmi les chefs de ménage salariés du secteur moderne, ont été dépouillés et les relevés journaliers (quantités achetées, valeur, nature des plats préparés, repas et boissons pris hors du domicile et don d'argent pour les achats) ont été systématiquement reportés sur des tableaux standardisés. Cette vingtaine de documents n'a évidemment aucune représentativité par rapport à l'ensemble des travailleurs abidjanais ; pourtant, la fréquentation assidue des cours comme des logements économiques, et de nombreux travaux conduits auprès des citadins (2), nous autorisent à penser que l'approvisionnement des cuisines fonctionne selon les mêmes règles dans la plupart des cas. Un dossier récapitulant une semaine de dépenses dans une famille de Koumassi sera utilisé en guise d'illustration. Le chef de ménage est électricien à la raffinerie de pétrole de la SIR, 9 personnes

---

(1) M. LE PAPE, C. VIDAL, 1983.

(2) En particulier, PDA, 1977; EBC, 1978-1979 ; A. BONNASSIEUX, 1982 ; M. LE PAPE, C. VIDAL, 1983.

DOSSIER DES DEPENSES ALIMENTAIRES DANS

L'UNITE DE RESIDENCE DE T. ALLOU,

ELECTRICIEN A LA SIR (28 MAI - 3 JUIN 1979).

Source : EBC 1978-1979 - Cahiers de suivi hebdomadaire.

A) COMPOSITION DE L'UNITE DE RESIDENCE

1) LE GROUPE RESIDENT

1 -	Tiemele ALLOU	M	45	CF	Electricicien	PSM	SND	Vridi
2 -	Assoh	F	38	Ep.1				
3 -	Olivier	M	3	FS				
4 -	Ferdinand	M	5	FS				
5 -	Mathieu	M	9	FS	Scol.			
6 -	Marceline	F	12	FP	Scol.			
7 -	Virginie	F	14	FP	Scol.			
8 -	Abrant	F	17	FP	Scol.			Marcory
9 -	Tano	M	20	P	CPMA Scol.			Koumassi
10 -	Aounou	M	22	P	Standardiste	TV. RTI PSM	ADM	Cocody

2) LES GROUPES DE COMMENSALITE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7h15	1.2.8.4.5. 6.7.3.	1.2.4.5. 6.7.3.9.	1.2.8.4. 5.6.7.9. 3.	id. +10	2.8.5.5. 6.7.3.	idem	Idem 9 absent
12H30	2.8.4.5. 6.7.3.	3.4.5.6. 7.2.8.9.	6.7.2.8. 4.5.9.3.	2.8.4. 5.6.7. 10.3.	2.8.4.5. 6.7.3.	1.2.8. 4.5.6. 7.10. 3.	Idem 9 absent
19H30	3.2.8.4. 5.6.7.9. 10.1.	1.2.8.4. 5.6.7.9. 10.	idem + 3.	1.2.8. 4.5.6. 7.3.	3.4.5. 6.7. 10.2. 8.1.	1.2.8. 4.5.6. 7.10. 3.	Idem 9 absent

B) APPROVISIONNEMENT DES CUISINES

1) ACHATS HEBDOMADAIRES AU KG.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Viande de boeuf fraiche	0,500	-	0,500	1,000	0,500	0,250	1,000
Poisson fumé	1,500	0,300	-	1,400	0,825	0,250	0,450
Igname	0,600	-	-	1,150	-	1,400	
Riz importé	1,00	3,500	1,500	1,000	1,000	2,000	1,500
Aubergine frais	0,350	-	-	0,600	0,650	-	0,450
Gombo poudre	0,150	-	-	-	-	0,025	-
Piment poudre	0,100	-	-	0,100	-	0,050	-
Oignon frais	0,250	-	0,100	0,400	1 oign.	1 oign.	0,100
Huile Dinor	0,25L	0,25L	0,10L	-	-	-	0,250L
Manioc frais	1,000	-	1,100	0,800	1,400	-	1,800
Sel	0,150	-	-	0,400	-	-	0,900
Attiéké	0,100	-	-	0,250	-	0,150	0,400
Poisson grillé	0,050	-	-	0,100	-	-	0,150
Mangues	2 mang.	-	-	0,700	3 mang.	-	5 mang.
Tomate-Pâte	0,050	-	-	0,400	0,050	-	-
Pétrole	0,05L	0,05L	0,05L	-	-	1L	-
Charbon	1,650	3,150	3,250	-	1,350	1,150	3,150
Escargot	-	1,750	-	-	-	-	0,800
Banane plantain	-	3,500	3,650	4,700	3,700	-	5,450
Grains de palme	-	1,250	1,300	-	-	2,100	
Cube Maggi	-	4 cubes	4 cubes	4 cubes	2 cubes	4 cubes	2 cubes
Crabe	-	1 crabe	-	-	-	2 crabes	
Tomate fraiche	-	0,100	-	-	0,100	-	0,050
Vermicelle	-	-	-	1,500	-	-	-
Piment frais	-	-	-	-	0,100	-	0,100
Viande boeuf fumée	-	-	-	1,100	-	0,350	-
Gombo frais	-	-	-	-	-	-	0,200

PLATS PREPARES	7h café+ pain	7h café+ pain	7h café+ pain	7h café+ pain	7h café+ pain	7h café+ pain	7hcafé+ pain
	10h riz+ sauce gombo	10h30 sauce graine + riz	10hsauce graine+ + riz	10h riz+ djouggblé	10h30 s. auberg + riz	10h15 s. .graine +riz	10h30 s. aub. +foutou + riz
	17h s. auber.+ foutou igname	18h s. graine + foutou+ riz	18h s. graine + foutou	18h foutou + djoung- blé	17h s. auber. + foutou	17h s. graine + riz + foutou	17h s. auber. + fout. + riz.

2) DEPENSES EN FRANCS C.F.A.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Viande de boeuf fraiche	300		300	500 200	350	150	700
Poisson fumé	320	100		400	325	115	250
igname	150			100		300	
Riz importé	125	420	180	120	125	250	175
Aubergine frais	50			100	150		100
Gombo poudre	75			75		50	
Piment poudre	10					35	
Oignon frais	40		10	50	10	10	10
Huile Dinor	70	70	30				65
Manioc frais	50		50	50	75		100
sel	10			25			90
Attiéké	25			25		75	150
Poisson grillé	25			25			100
Mangue	25						50
Tomate pâte	25			150	30		
Pétrole	10		10			90	
Charbon	50	100	100		50	50	100
Escargot		200					125
Banane plantain		200	200	200	200		300
Graine palme		150				175	
Cube maggi		25	25	25	15	25	15
crabe		60				80	
Tomate fraiche		25			50		25
Graine de palme			150				
mangue				30	20		
Vermicelle				450			
Piment frais					50		50
Viande boeuf fumée						75	
Gombo frais							50
Pain	150	150	150	150	150	150	150
Lait Bonnet Rouge	140	140	140	140	140	140	140

C) ALIMENTS ET BOISSONS PRIS EN DEHORS DES REPAS EN F.CFA

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Pain avocat	25						
Galettes		30					
Pain			20				
Dègué			30				
Pain macaroni		25	25				
Galette	15	école					
Frigolo	10						
Café pain	100	100	100		100	100	
Yaourt	200	200			100	100	
Bière 0,66Lx3				450			
Café Pain	60		60				
Mangue	50						
Tonic		60					
Alloco			100				
Pain macaroni	25	25	25				
Pain macaroni	25	25	25				
Pain macaroni	15						
Frigolo	10						
Mangue	25						
Total	560	465	385	450	200	200	

D) REPAS PRIS HORS DES CUISINES

1) sur le lieu de travail par 1.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Riz au poulet	350						
Tonic	50		50	50			
Poisson purée pomme de terre		350					
Coca cola		50			50		
Foutou sauce graine			350				
Riz au gras				350			
Foutou saucre graine					350		
Total	400	400	400	400	400		

2) Au dehors par 10.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Riz au gras	250	250	250		
Poulet salade					350

origine = restaurant

E) LA DISTRIBUTION MONETAIRE POUR LES ACHATS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Argent donné à							
2.	1000	1500	1000	1500	1500	1500	3000
5	25		25				
6	25		25				
7	25		75				

résidant avec lui dans un logement économique à Koumassi ; sur les 6 enfants, 4 sont scolarisés, et les deux parents masculins présents sont l'un scolarisé à Koumassi, l'autre employé comme standardiste à la télévision ivoirienne. Premier constat, les achats alimentaires effectués du 28 mai au 3 juin 1979 sont fractionnés dans le temps. Le marché est effectué tous les jours et à l'exception du Nescafé, du Nescao, du sucre et du sel, il y a peu de stockage : les achats réalisés au jour le jour, en petites quantités, sont directement utilisés pour la préparation des plats quotidiens, les sauces variant selon l'élément de base, riz ou igname. Les dépenses sont également fractionnées et l'usage selon lequel le chef de logement assure la "popote" est ici vérifié, puisqu'il donne tous les jours une somme à son épouse, qui varie de 1 000 F. CFA (lundi et mercredi) à 3 000 F. CFA (le dimanche). Toutefois, le total donné, 11 000 F. CFA, ne correspond pas au montant réel de la dépense hebdomadaire, 13 655 F. CFA ; s'il n'y a pas d'erreur d'enregistrement, cela signifie qu'une partie, certes faible, des achats, ne provient pas des sommes données par le mari, et que l'épouse dispose peut être d'une rentrée monétaire propre, puisqu'elle donne, le lundi et le mercredi, de l'argent à trois enfants scolarisés. Mais tous les autres cahiers confirment que la (ou les) femme (s) ne participent pas, ou très peu, aux dépenses alimentaires. Deuxième constat, les boissons et aliments pris hors des repas ont un poids non négligeable dans les dépenses (16,6% du total hebdomadaire des repas) et les repas pris au dehors, dans un maquis proche du lieu de travail ou non loin de l'école, équivalent presque au quart du budget repas de l'unité de résidence. Troisième constat, l'unité de résidence et l'unité de consommation ne coïncident pas toujours. Les 10 résidents ne sont réunis que trois fois dans la semaine pour prendre leur repas en un même lieu. Au petit déjeuner, ils ne sont présents ensemble qu'une seule fois, les manquants étant la fille

aînée, Abrant (17 ans), le parent masculin scolarisé, Tano (20 ans) et l'autre parent standardiste, Aounou, (22 ans) dont les petits déjeuners ont peut être été décomptés dans le chapitre aliment et boissons pris hors des repas. Au déjeuner, le nombre de participants varie de 7 à 9, le chef de ménage n'étant jamais présent lors des journées de travail, pas plus quela standardiste de la RTI, alors que le parent scolarisé ne déjeune sur les lieux que deux fois sept. Au dîner, les 10 ne sont réunis que deux fois : le mardi, c'est le fils cadet, Olivier, qui est absent, probablement confié à un parent proche pour la soirée ; le jeudi, aucun des deux parents hébergés n'est là, mais le standardiste revient dîner le vendredi, le samedi et le dimanche, alors que celui qui est scolarisé ne prend que deux repas du soir sur sept au domicile de Tiémélé A., chef de ménage, chez lequel il dort pourtant puisqu'il a été décompté parmi les résidents.

. L'adaptation unité de résidence - unité de consommation, n'est donc pas toujours vérifiée parmi les ménages monogames , et l'examen des autres cahiers montre bien qu'il existe une ciculation des commensaux, assez forte en particulier chez les hébergés. De plus, la polygamie est un facteur de complication. Dans certains cas, il n'y a qu'une seule cuisine pour l'ensemble des résidents, mais dans d'autres, chaque femme dispose de sa propre autonomie ou bien les épouses se regroupent selon des critères que nous ignorons. Pierre K., mécanicien à Yopougon, 49 ans, a trois épouses, Ahou 39 ans, Ntamon, dont l'âge n'est pas précisé et Tchetche, 20 ans; 14 personnes résident dans la cour de Yopougon (unité n° 380 des Cahiers EBC) : outre le chef de ménage et ses trois épouses dont la première est vendeuse de poissons, 6 enfants, 1 apprenti et 3 résidents dont ni l'âge ni le lien de parenté avec le chef de ménage n'ont été précisés, bénéficient de l'existence de deux cuisines. La première est approvisionnée par Sylvie, une apparentée, qui achète les produits sur le marché de Yopougon

avec l'argent que lui confie quotidiennement Pierre K... (1050 F. CFA à 1200 F. CFA par jour); la seconde est approvisionnée par la troisième épouse, Tchetche,qui reçoit 500 à 775 F. CFA par jour. Cette dernière déjeune seule du lundi au vendredi et accueille son mari le samedi et le dimanche ; elle dîne avec ceux de la première cuisine le lundi et le mardi, mais s'isole en compagnie de son époux du mercredi au samedi. Aucun élément extérieur n'a été accueilli durant la semaine d'enquête (25 juin au 1 juillet 1979), mais la multiplication des cuisines peut favoriser les déconnexions entre le groupe de résidence et celui de commensalité, chaque cuisine pouvant constituer un point d'appui pour des éléments du collectif familial non résidents, mais circulant dans la ville. Toutefois, les données sur les groupes de commensalité sont beaucoup trop restreintes pour pouvoir en tirer des conclusions quant aux correspondances ou aux disfonctionnements entre unités de résidence et unité de consommation : il faudrait mener une étude comparative entre types de familles, groupes de commensalité et manières de manger, ce que nous n'avons fait ni à partir des cahiers de l'EBC, ni dans les 250 unités de résidence enquêtées.

En revanche, l'examen de la localisation des dépenses alimentaires des cuisines de notre monographie confirme que les achats sont effectués aussi bien sur les marchés de quartier que dans la sphère dite moderne de distribution, boutiques et magasins.

Tableau 181 Localisation des dépenses alimentaires par types de commerce (250 salariés - Abidjan 1982)

Lieu d'achat	Total	%
Marché seulement	2	8,8
Marché+ boutique africaine + magasin libanais	138	55,2
Marché + magasin d'une chaîne (PAC, AVION)	83	33,2
Boutique + magasin	1	0,4
Marché + boutique + magasin + usine	1	0,4
Usine + marché + boutique	1	0,4
TOTAL	250	100,0

De même que les produits consommés proviennent à la fois des ressources locales non transformées et des filières agro-industrielles, les achats sont effectués sur les marchés et dans les boutiques et les magasins ; les entreprises industrielles participant très peu à l' approvisionnement de leurs salariés (dans les 2 cas rencontrés, il s'agit d'achats groupés de sacs de riz par l'intermédiaire d'un groupement d'achat constitué au sein de l'usine). Il n'y a donc aucune étanchéité entre les circuits de distribution, les dépenses alimentaires profitant aux vendeurs installés sur les marchés comme aux boutiquiers et aux gérants de magasins.

- Se nourrir dans les villes du chemin de fer

. Comparativement aux abidjanais, les citadins des villes de l'intérieur consomment, en moyenne, plus de riz, de maïs, d'igname précoce et tardive et de poissons fumés et séchés, mais moins de pain, moins de banane plantain fraîche et moins de viande de boeuf. Les écarts ne sont cependant jamais

TABLEAU 182 CONSOMMATION PAR TETE ET PAR CSP DE QUELQUES PRODUITS ALIMENTAIRES EN 1978 - 1979 - VILLES DE L'INTERIEUR - (Kg/an)

	$\bar{x}$ villes	Employés non qualifiés	Employés qualifiés	Cadres	Commerçants	Patrons et indépendants
Riz blanchi	81,9	79,5	79,9	74,5	93,7	105,0
Maïs (épis+farine)	29,7	38,8	13,3	55,4	33,4	33,7
Pain de blé	5,4	3,6	6,7	5,8	5,4	4,4
Manioc frais	25,4	28,9	20,0	15,0	15,6	1,3
Attiéké	4,4	4,2	5,2	7,4	4,8	7,4
Ignames	46,6	19,1	46,9	27,5	27,4	35,4
Bananes plantain fraiche	41,9	-	5,9	52,8	26,9	26,2
Patate douce	3,8	-	1,9	1,0	1,8	1,6
Viande de boeuf	16,9	13,7	22,6	25,3	17,7	15,6
Autres viandes d'élevage	1,7	0,9	1,9	3,0	1,7	0,3
Volaille	1,7	1,1	2,41	3,26	1,5	1,4
Poisson frais	nd	11,0	13,9	13,0	13,1	9,4
Poissons fumés, séchés	16,0	17,8	14,3	6,9	11,0	25,2
Lait en boîte	1,1	0,4	1,5	2,0	1,1	1,5
Lait frais	0,04	-	-	0,06	0,13	-

Source : d'après l'EBC 1978 - 1979.

considérables, sauf pour la banane plantain et le maïs, et les salariés non qualifiés et qualifiés consomment même plus de viande de boeuf et de poissons que leurs homologues abidjanais. La structure des dépenses, en valeur, est à peu près comparable, sauf dans le domaine des boissons, dont les éléments issus de la production manufacturière sont beaucoup moins utilisés (en moyenne 3,3 kg/an/personne de bière contre 10,4 à Abidjan, 2,4 kg/an/personne de vin contre 4,12 à Abidjan, 0,06 kg/an/personne de café soluble contre0,61 à Abidjan, 2,66 kg/an/personne de sucreries contre 5,13 à Abidjan).

Tableau 183 Répartition en valeur des aliments consommés dans les villes de l'intérieur en 1979 - % - ensemble des ménages africains.

Céréales	22,52	Viandes	20,32
Tubercules	14,43	Poissons, crustacés	18,39
Légumineuses, noix, graines	3,87	Lait, oeufs fromages	1,15
Légumes, feuilles	9,98	Matières gras.	2,52
Fruits	0,16	Boissons	3,74
Sucres	1,01	Condiments	1,90

Source : EBC 1978-1979

. Les fréquences de préparation de plats sont très voisines de celles constatées à Abidjan (1), avec toutefois des accentuations en faveur des tohs de maïs, des préparations à base d'igname et de patate douce ainsi que des sauces arachide et gombo. Les plats occidentaux ne se sont pas plus imposés dans les villes de l'intérieur que dans la capitale économique : d'après A. THONNYEN-DJAMA,

---

(1) Voir la liste des fréquences en annexes.

les ouvriers de GONFREVILLE mangent essentiellement du foutou et du ragout d'igname, du riz,et la cuisine de type européen se résume aux seuls petits-déjeuners et aux omelettes. Globalement, les plats préparés dans les 15 villes étudiées (1) sont plus riches en calories et en protéines que ceux de la métropole abidjanaise, et les moyennes en apports calorique et protéinique y sont supérieures : 2205 cal/h/jour, 3252 cal./h/jour en équivalent adulte, 75 g/h/jour de protéines. Cependant, le détail des rations par ville est moins favorable pour certaines cités, comme Bouaké et Agboville : dans la deuxième ville de Côte d'Ivoire, les apports en calories,mais aussi en lipides, en calcium et en vitamines B et B1,sont inférieurs à la moyenne, de même que dans la cité de l'Agnéby la ration calorique et la richesse en lipides. Nous ne disposons ni de la distribution des rations par catégories socio-professionnelles, ni des cahiers de passage à Bouaké et à Agboville. Aussi mettrons nous l'accent sur ce qui fait l'originalité de l'approvisionnement de certaines cuisines des travailleurs du textile : la production vivrière des chefs de ménage.

. Comme à Abidjan, la nourriture provient des achats effectués à la fois sur les marchés, où sont vendus aussi bien des produits issus des campagnes voisines ou non (tels les piments et condiments destinés aux sauces, la banane plantain à Agboville ou l'igname vendue à Dimbokro mais provenant du département d'Oumé) que des unités manufacturières (cubes et arômes Maggi), et chez les boutiquiers où sont commercialisés les boissons, les sacs de riz et les produits d'usage courant (huile au fût, sucre en poudre et en morceaux, produits lactés pour les petits déjeuners). Compte tenu des modalités d'achat , on peut

---

(1) Abengourou, Agboville, Tanda, Toumodi, Bouaké, Danané, Divo, Ferké, Gagnoa, Korhogo, Man, Odienné, Sassandra, Lakota et Sinfra.

estimer que les marchés d'où proviennent les céréales, les tubercules, les bananes, la viande et les condiments ne recueillent pas moins de deux tiers des dépenses. Mais l'approvisionnement des cuisines ne résulte pas des seuls achats urbains. De nombreux salariés disposent en effet de champs vivriers, situés en lisière des espaces urbanisés où à leur immédiate proximité, dont la production constitue un apport souvent décisif à la couverture des besoins alimentaires : ils sont 63 sur les 125 enquêtés à Bouaké (50,4%), 51 sur les 124 enquêtés à Dimbokro (41,1%) et 88 sur les 208 enquêtés à Agboville en 1979 (42,3%), dont 15 ont obtenus des parcelles rizicoles encadrées par la SATMACI (1) à pouvoir ainsi compléter leur nourriture par une production vivrière propre. L'existence de cultures vivrières associées au travail salarié industriel dépasse largement les seuls cas des ouvriers originaires des villages proches des usines, qui y résident toujours et y maintiennent une activité de production agricole : une fraction importante des migrants a obtenu des droits d'usage et acquis la possibilité de planter l'igname, le manioc ou la banane afin de pouvoir approvisionner les unités de résidence et parfois commercialiser les surplus existants (14 cas sur 63 à Bouaké, 12 cas sur 51 à Dimbokro, 23 cas sur 88 à Agboville). Cet accès à la terre périurbaine est d'autant moins difficile qu'il s'agit avant tout de produire du vivrier, qu'il n'y a pas menace de durée et de pérénisation comme dans le cas de l'arboriculture à finalité commerciale et que le droit d'usage peut avoir une contrepartie monétaire pour celui qui le détient et l'octroie. Mais lorsque des excédents vivriers sont commercialisés ou que des bas-fonds sont valorisés par leur transformation en rizières, des conditions objectives de conflit entre autochtones et migrants, ceux-ci entrant en concurrence avec ceux là pour l'approvisionnement des marchés

---

(1) Sur les périmètres vivriers d'Agboville, J.L. CHALEARD, 1986.

urbains, apparaissent : elles ne trouvent pas pour autant leur traduction dans les actes du quotidien, et dans aucune des trois villes n'ont été observés des rapports violents produits par ce type de contradiction.

A la catégorie des autochtones salariés et cultivateurs appartiennent bien entendu des natifs des villages proches : tous les résidents villageois disposent de champs vivriers.
Koffi K., Baoulé, 27 ans, bobineur 3è B à GONFREVILLE depuis 1975, habite le nouveau lotissement de Konankankro, mais n'a pas pour autant perdu ses droits de culture. Envoyé à l'usine par son "vieux" qui lui-même était employé par GONFREVILLE, il a conservé un champ d'environ 30 ares, à proximité de l'aéroport de Bouaké : là, il cultive du manioc, de l'igname et du maïs, les travaux les plus pénibles (débroussaillage, buttage) étant effectués par des manoeuvres qu'il a rémunéré 11 000 F. CFA en 1983 (6000 F. CFA pour débroussailler, 5000 F. CFA pour butter), les sarclages étant réalisés par son épouse qui s'occupe également du maïs. La production d'igname est autoconsommée, mais le manioc et le maïs sont vendus l'un sous forme de placali (pâte à base de manioc frais) l'autre sous forme de farine par Akissi, l'épouse, qui est elle même native de Konankankro et dont l'objectif affiché est de vendre des pagnes : double facette de l'activité agricole qui permet de subvenir aux besoins en igname (il n'y a que 4 résidents dans la cour, dont deux enfants en bas-âge, 2 ans et 4 ans lors de l'enquête), et dont une partie du produit est volontairement commercialisée (il ne s'agit pas ici d'un surplus mais d'une production vivrière à finalité commerciale) afin de réaliser une accumulation sous forme d'achats de pagnes qui serviront de tremplin au lancement d'une activité de distribution. Mais la taille des familles et la circulation des produits à destination de parents résidant ailleurs, ne permettent pas toujours de jouer sur

les deux tableaux, et bien souvent la commercialisation n'est possible que lorsqu'est dégagé un surplus net. Kouassi K., Baoulé, 51 ans, travaille depuis 1966 à GONFREVILLE où il est conducteur de métier à tisser. Kouassi habite un aoulo à Tadjikro, dans lequel résident 9 personnes, et dispose d'un champ d'environ 20 ares où poussent igname, manioc et maïs ; mais son frère aîné, également salarié à GONFREVILLE, originaire comme lui d'Allokoukro, ne réside plus au village et s'est installé au quartier Beaufort ; avec ses 2 femmes et ses 12 enfants, il a bien du mal à faire face à ses obligations alimentaires,et Kouassi pourvoit en partie aux besoins de ce collectif familial en autorisant son frère à venir prélever de l'igname dans le champ de Tadjikro, en contre partie de travaux de buttage assurés par le groupe résidant en ville. Au total, Kouassi affirme qu'en 1983, il n'a pu vendre que 5 cuvettes d'igname.

Ces formes d'échanges de travail et/ou de circulation des produits sont surtout développées au sein des unités familiales dont le responsable est natif d'un village proche mais s'est installé en ville.
C'est le cas de D. Konan, Baoulé, 28 ans, brècheur à l'usine UTEXI de Dimbokro depuis 1975, originaire du village d'Ediakro, qui réside au quartier Belleville avec son frère, 2 nièces et 1 neveu, tous élèves au Lycée ; toutes les semaines, D. se rend à Ediakro d'où il ramène du manioc prélevé sur un champ qui, dit-il, lui appartient,mais dont il a confié l'entretien à un cadet avec lequel il partage la récolte. Plus distendues et moins fréquentes, les relations entre les villages d'origine lointains et les unités citadines ne peuvent pour autant être négligées : la quasi-totalité des travailleurs de la COTIVO, de l'UTEXI et d'ERG nés dans des villages (1) reçoit une aide

---

(1) Rappelons que 52,0% des travailleurs de la COTIVO, 60,5% de ceux de l'UTEXI et 65,6% des salariés du groupe ERG sont natifs de villages.

occasionnelle, moins souvent permanente, en nourriture, liée soit à la circulation de parents, soit à plusieurs déplacements au village. Nous ne sommes pas en mesure de chiffrer, en quantité comme en valeur,la part de cet apport, qui est extrêmement variable selon les familles et dont les facteurs sont très divers : un décès au village, des palabres à propos d'une succession, l'envoi d'enfants scolarisables, une visite d'amis,fournissent autant d'occasions de circulation de personnes, donc de produits, et les nombreux aléas du quotidien modifient considérablement les régularités. De plus, la grande discrétion entourant , lors des entretiens, l'aide reçue, a contrario de la prolixité des réponses concernant l'aide apportée aux autres, ne nous permet ni de quantifier, ni d'évaluer, mais compte tenu des balances générales d'entrées et de sorties monétaires, ainsi que des rapports entre les dépenses alimentaires et les seuls revenus salariaux, il est clair que l'approvisionnement des cuisines par les collectifs familiaux extérieurs à la ville ne peut être réduit à une survivance anecdotique.

Quelques salariés migrants font preuve d'un remarquable dynamisme agricole, en particulier les Tagwana et les Senoufo. Un exemple pris à Bouaké montre que dans quelques cas, certes rares, la combinaison des revenus de l'activité agricole et du travail industriel ouvre des possibilités d'épargne et de réalisation des stratégies de migration.

Siloué K., 31 ans, Sénoufo, originaire de la sous-préfecture de Sirasso, est bobineur 4è AE à GONFREVILLE depuis 1975 ; il habite le quartier Liberté en compagnie de son épouse, de ses 2 jeunes enfants et de 2 cousins dont l'un est menuisier et l'autre élève en 5è. Siloué exploite un champ d'environ 1 ha vers Atienkro, où affirme-t-il, "en me promenant, j'ai vu qu'il n'y avait personne, j'ai nettoyé, butté, mis l'igname, on ne m'a rien demandé, alors j'ai

été voir le chef du village, qui m'a dit que j'avais bien fait". Posté à l'usine de 6h à 14h, il dispose de l'après-midi pour entretenir le champ sur lequel ont été plantés un peu de "bété-bété" (igname tardive) et surtout de l'igname "de Korhogo" ("tingara", autre variété tardive) et du maïs. La récolte d'igname est destinée pour partie à l'autoconsommation, pour partie à la vente, le maïs étant réservé à l'alimentation du groupe domestique. Mais Siloué s'occupe également d'une rizière d'1 ha, qu'il travaille avec l'aide de deux compagnons, Senoufo comme lui; le premier, avec lequel il a "fait les bancs" à Sirasso, est employé à la manufacture de tabac SITAB, le second est fileur à GONFREVILLE ; tous deux ont aussi une rizière, mais sur l'une d'elles ce sont des manoeuvres burkinabé qui effectuent les opérations culturales. Les trois compagnons s'entraident, chacun d'entre eux participant aux travaux des deux rizières non prises en charge par les manoeuvres. S'agit-il d'échanges de prestations dans le cadre du tyolo (fraternité d'âge, récemment initiée au poro) ou du gôlé (réciprocité de la journée de travail), système dans lequel celui qui invite des camarades doit leur rembourser, à titre individuel, leur journée de travail (1) ? Nous ne le savons pas, mais un résultat demeure : en 1984, Siloué a récolté 18 sacs de 90 kg de paddy, vendus sur le marché à 130 F. CFA/kg, soit un gain brut de 210 600 F. CFA, l'équivalent de plus de trois mois de salaire. Certes, il faut déduire les intrants nécessaires, semences et engrais, soit environ 65 000 F. CFA, mais comme depuis 1983 ces derniers sont fournis gratuitement à tout riziculteur entrant dans un GVC, Siloué s'interroge sur la meilleure stratégie à adopter. Il lui faut en effet tirer un parti maximum de la rizière, car il fait construire une maison pour son oncle; à Sirasso, et si le revenu de 1984 lui a permis d'acheter les feuilles de tôle pour la toiture (150 000 F. CFA), il lui reste à verser 80 000 F. CFA pour le crépi et à acheter du ciment pour parachever les finitions de la cour.

---

(1) Sur cette question, S. COULIBALY, 1978.

Or, il doit aussi payer les fournitures scolaires des enfants de son tuteur, installé à Bouaké ; la nourriture ne lui coûte pas cher (6000 à 10 000 F. CFA/mois selon les récoltes de maïs et d'igname) et son épouse est marchande de poissons fumés, mais d'autres dépenses (loyer, vêtements, bois, charbon) sont prélevées sur ses 60 à 65 000 F. CFA de salaire mensuel, lequel a diminué en 1984 du fait des réductions d'horaires. Libéré en partie du poids des achats alimentaires, Siloué, grâce à son travail et à celui de son épouse, qui s'achète ses pagnes "sauf pour les fêtes", réussit à épargner : sa balance revenu salarial-dépenses urbaines a été excédentaire de 471 000 F. CFA en 1984. Son cas est évidemment assez rare, puisque seuls 6 des 75 locataires ERG enquêtés dépensent moins de 40% de leur revenu salarial pour la combinaison loyer-achats alimentaires, mais il est assez révélateur des dynamismes inégaux manifestés par les salariés de l'industrie : à conditions égales de rythme de travail et de revenu, tous n'ont pas les mêmes pratiques hors-usine et les constats faits à Agboville, où parmi les 20 nouveaux riziculteurs SATMACI enquêtés en 1983 par J.L. CHALEARD se trouvent 9 ouvriers Senoufo de la COTIVO, ne sont pas les fruits du hasard.

2) Les autres dépenses majeures.

- Se vêtir, se soigner, dépenser au quotidien.

Avec la charge logement et les achats de nourriture, les principales dépenses de reproduction des unités familiales urbaines concernent l'habillement et les produits d'entretien courant parmi lesquels ont été décomptés les médicaments et les soins de santé non fournis par les entreprises

industrielles. Les comparaisons avec les résultats de l'EBC s'avèrent délicates, puisque les catégories de dépenses utilisées ne sont pas identiques, mais les ordres de proportion obtenus à Abidjan pour l'un des rares postes comparables, l'habillement (11,8% dans notre monographie, 13,5% et 9,0% pour les employés non qualifiés et qualifiés du secteur dit moderne dans l'EBC), sont assez peu éloignés les uns des autres. En revanche, l'écart est beaucoup plus important avec l'enquête ROC sur Agboville, dans laquelle les dépenses vestimentaires sont estimées à 17,2% du total des sorties monétaires alors que nous n'obtenons que 7,5% à 9,8% selon le statut résidentiel pour les salariés de la COTIVO. Mieux vaut donc s'en tenir prudemment à nos propres collectes, desquelles se dégage une constante : l'habillement et les produits d'entretien courant représentant, à Abidjan comme dans les villes du chemin de fer, entre le cinquième et le quart des dépenses des salariés.

. A l'image des classes moyennes urbaines, les travailleurs de l'industrie essaient de combiner, pour eux-mêmes, des styles de vêtement associant d'une part le "complet" et/ou le couple pantalon-chemisette, d'autre part les boubous et/ou les pagnes plus traditionnels, "néo-traditionnels" écrit M. LE PAPE dans la minutieuse analyse qu'il consacre aux goûts vestimentaires masculins à Abidjan. Le "complet" est sans doute pour les salariés l'un des signes de la distinction les plus recherchés, et la description qu'en donne M. LE PAPE montre à quel point cette composition vestimentaire est à la fois spécifiquement citadine, africaine et porteuse d'un paraître différentiel . L'habit est "composé d'une chemise et d'un pantalon tous deux coupés, sur mesure, dans un même tissu léger de coloris clair et neutre (tabac, bleu, parfois gris). La chemise, droite, non cintrée, à manches courtes, tombe au dessus du pantalon; le boutonnage ne ressemble pas exactement à celui d'une chemise ordinaire: moins de boutons et d'un

diamètre plus large, la forme des revers, éventuellement l'adjonction de poches extérieures carrées et le choix d'un tissu gabardine renforcent l'impression de veste-chemise" (1). Porté sans cravate ni veston, le "complet" est certes un signe d'intégration à la société urbaine, mais de même qu'il y a sauce graine et sauce graine, il y a "complet" et "complet" : celui d'un "grand" et celui d'un OS n'ont ni la même qualité de tissu, ni la même coupe, et les subtils jeux de la distinction valent aussi pour un vêtement à priori unificateur. D'ailleurs, la fréquence de port n'est pas la même : contrairement à certaines catégories d'employés de la fonction publique qui le revêtent assez fréquemment, les salariés de l'industrie n'utilisent le "complet" qu'en des circonstances très particulières car il n'ont ni une garde-robe suffisante, ni les disponibilités financières courantes pour l'accroître: 131 salariés abidjanais sur 250, et 201 travailleurs des villes de l'intérieur sur 457, n'avaient qu'un seul "complet" lors des enquêtes, et ceux en possédant deux étaient très peu nombreux (28 à Abidjan, 39 à Agboville, Bouaké et Dimbokro). C'est l'association pantalon-chemisette qui constitue donc la tenue la plus courante, l'une et l'autre étant confectionnés sur mesure par des artisans tailleurs, avec des tissus achetés dans les boutiques, sur les marchés ou auprès de revendeurs ambulants. Pantalons et chemisettes sont très rarement achetés parmi les stocks de prêt à porter mis en vente dans les magasins des chaînes de distribution et les diverses boutiques. Toutefois, certains salariés portent, hors de l'usine, des vêtements de travail qui leur sont fournis par l'employeur selon lesdispositions légales, non seulement pour se rendre dans les établissements industriels ou pour en revenir, mais également lors des repas, pendant les jours fériés, voire même pour assister à des

---

(1) M. LE PAPE, C. VIDAL, 1982, p. 314.

compétitions sportives. S'agit-il d'une manière de s'habiller marquant une volonté d'afficher son appartenance à un statut salarial souvent envié par le plus grand nombre, surtout dans des villes comme Agboville et Dimbokro où l'emploi COTIVO et UTEXI est très recherché, ou bien n'est-ce que le résultat d'un pragmatisme consistant à user de préférence les vêtements fournis gratuitement par l'employeur? Les réponses sont aussi complexes et variées que le nombre d'individus, car la production du paraître et les manifestations du rang et du statut dépendent autant de la recherche de la distinction individuelle que des conditions et des lieux dans lesquels elle est exercée, ainsi que des personnes auxquelles elle s'adresse. Ainsi en est-il des manières de se chausser : vêtir les pieds avec des chaussures fermées pour se rendre chez des amis ou à l'usine a une toute autre signification que le port des "en-attendant" (1), comme les gestuelles, les codifications vestimentaires sont extrêmement complexes à décrypter. Prévenus d'une visite à heure fixe, consécutive à un premier passage dans leur cour alors qu'ils étaient absents, tel agent de maîtrise de la COTIVO a revêtu un ensemble, pantalon et tunique en pagne, tel OS de l' UTEXI est en tricot de corps et en short, tel manoeuvre de GONFREVILLE est en pantalon-chemisette à son retour de l'usine mais, après s'être excusé, se change et revient en "complet". Mais l'art de la distinction au quotidien, même exercé avec de modestes moyens (modèles de pantalons et de chemises inspirés par les catalogues de sociétés étrangères de vente par correspondance, griffes de couturiers réutilisées par des artisans tailleurs) n'est pas seul en cause dans le montant des dépenses d'habillement, car il faut aussi faire face au rythme des rituels prévus ou imprévus, ainsi qu'aux nécessaires apports à l'épouse dans le moins onéreux des cas, aux épouses ou aux maîtresses dans les plus coûteux. Que surviennent des

---

(1) Nom donné aux sandales simples, le plus souvent fabriquées en PVC.

funérailles, un baptème, la fin du carême pour les musulmans, et c'est une brutale accélération des achats de tissus et des commandes aux tailleurs qui se produit, tant il est vrai que la prestation vestimentaire de tout le groupe familial constitue un enjeu de première grandeur : boubous brodés et vêtements de circonstance sont alors confectionnés pour tous, petits et grands. La prestation quotidienne de l'épouse n'est pas moins importante, et elle coûte d'autant plus cher que les tissus wax importés ont toujours, à tort ou à raison, sa préférence. De surcroît, le port du pagne, y compris celui du fancy, revêt une signification d'autant plus subtile que les collections proposées par les stylistes travaillant pour les distributeurs sont bien souvent rebaptisées par les clientes selon des événements conjoncturels ou des motifs plus personnels. Le succès d'un chanteur en tournée, la tenue d'un Congrès du PDCI-RDA, la visite d'un chef d'Etat étranger favorisent une diffusion massive de tissus à laquelle de nombreuses femmes entendent participer, et si la qualité offerte n'est pas secondaire, le motif dessiné et la signification sont des facteurs déterminants de l'acte d'achat, en particulier pour tout ce qui concerne les relations de couple. Porter différents pagnes tels ceux appelés "jalousie","l'oeil de ma rivale", "je cours plus vite que ma rivale", "amour ne finit pas", "mon mari est capable", "ton pied, mon pied", c'est signifier au mari, aux rivales connues, supposées ou éventuelles ainsi qu'aux amies et aux ennemies que le terrain n'est pas libre, que la garde est bien montée ou encore que l'époux a une solide assise financière. Or, si les femmes achètent de nombreuses pièces grâce à l'argent provenant de leur propre activité, les maris ne sont pour autant dispensés de leur offrir des complets de pagne selon une rythmicité extrêmement variable, soumise aussi bien aux aléas des relations de couple qu'à l'impromptu des visites reçues ou à effectuer. Les amants sont dans la même situation, et ceux qui par exemple

profitent, à GONFREVILLE, des services sexuels rendus par les ouvrières baoulé de la même usine, n'échappent pas à une contrepartie matérialisée par le don de tissus.

. Aux dépenses vestimentaires s'ajoutent l'approvisionnement courant des cuisines en produits non alimentaires (bois et charbon de bois achetés au fagot et au sac) ainsi que celui des ménages en produits d'entretien et en médicaments. Au total, ces "dépenses courantes" représentent près de 11% des sorties monétaires des salariés abidjanais, 7,5% à 14,6% de celles des ouvriers et employés du textile dans les villes du chemin de fer selon leur statut résidentiel. Les uns comme les autres doivent également contribuer activement à la rentrée scolaire de leurs enfants comme à celle des collatéraux hébergés dont ils sont les tuteurs, même s'il est vrai qu'en échange les jeunes accueillis participent à la vie domestique, particulièrement les filles qui assurent certains travaux ménagers (balayage, lessive, rangement, quelquefois préparation des plats cuisinés, garde des jeunes enfants) au point que leur scolarité pâtit souvent du temps de travail consacré au groupe résident. Pour faire face aux dépenses régulières dont le montant est cependant difficile à prévoir (rentrée scolaire) ainsi qu'aux augmentations brutales et inattendues (médicaments), les salariés peuvent, contrairement aux artisans et aux petits commerçants du secteur dit "informel", recourir aux divers systèmes d'aide sociale mis en place à l'échelle des établissements industriels.

- <u>L'établissement industriel comme recours social</u>.

Dans chaque établissement manufacturier existe un système d'aide sociale dont l'ancienneté, l'ampleur et la qualité dépendent à la fois des politiques spécifiques mises en place par les responsables d'usine et des catégories

professionnelles des ouvriers et employés. Ces systèmes d'aide sont très diversement financés : les uns sont alimentés uniquement par les employeurs (Caisse de solidarité de BRACODI, Fonds de solidarité de la SOTEXI, Caisse africaine de la SIEM, Mutuelle de NOVALIM), d'autres procèdent de participations conjointes entre l'entreprise et les salariés (Mutuelle de GONFREVILLE dont le capital est détenu à 95% par la société ERG et à 5% par les salariés, cotisation systématique de chaque salarié en cas de décès d'un travailleur de l'usine, de son épouse ou de l'un des enfants et apport complémentaire de l'entreprise pour faire face aux frais de funérailles). A l'exception des avances de quinzaine, des acomptes sur salaire pratiqués partout et des subventions relatives aux repas pris dans les cantines installées au sein des établissements manufacturiers (en 1982, à la SOTEXI, la subvention était de 100 F. CFA/plat/jour ; à NOVALIM, les ouvriers payaient 100 F. CFA un plat coûtant 275 F. CFA ; BLOHORN prenait en charge la majeure partie du prix de vente des plats préparés vendus dans l'usine, soit 100 F. CFA sur 140 F. CFA, avant la fermeture de la cantine en raison de la nature trop "européenne" des mets proposés), l'aide systématique concerne la scolarité des enfants, les frais de funérailles ou les naissances, et surtout la santé des salariés comme celle de leurs familles. De tous les problèmes, ce sont ceux relatifs à la santé, et dans une moindre mesure aux événements démographiques, qui sont les mieux résolus par les entreprises. En effet, les prêts scolaires et ceux dits sociaux (achat de bicyclette ou de vélomoteur, prêts construction, cautionnement de loyers, prêts "indépendance" pour les fêtes) dépendent des catégories professionnelles et du montant des salaires perçus : les agents de maîtrise et les OP sont nettement plus favorisés que les OS et les manoeuvres, quel que soit le principe de remboursement (taux de crédit nul ou faible). Lorsque survient une naissance, les prêts

Tableau 184 EXEMPLES D'AIDE SOCIALE DANS LES COMPLEXES TEXTILES

	ERG	UTEXI	COTIVO
Scolarité	Prêt AM et Cadres : 80 à 100 000 (taux 5 %) Prêt ouvriers : 40 à 50 000 et employés (taux 5 %) Transport des élèves pour les écoles primaires construites par ERG	Prêt selon les catégories 40 à 100 000, taux nul	22 000 par enfant : forfait sur 8 mois à taux nul 170 000 pour les catégories supérieures à 7
Décès - Naissances	Prêt AM-Cadres 100 à 150 000 (taux 5 %) Prêt ouvriers-employés 35 000 (taux 5 %)	Prêt 40 000 sur 5 mois (décès) Prêt 20 000 sur 4 mois (naissance) Cotisation générale de tous les salariés (300/tête) en cas de décès d'un ouvrier, de son épouse, d'un enfant	Avances à discuter avec le responsable du personnel
Santé	Prêt pour hospitalisation : 60 à 100 % Dispensaire : soins gratuits pour le salarié et sa famille Bons d'achats de médicaments	Indemnités pharmac. pour AM et Cadres Centre Médico-Social : soins gratuits pour le salarié et sa famille Bons d'achats de médicaments (prise en charge usine : 20 %)	Infirmerie : soins gratuits pour le salarié et sa famille Bons d'achats de médicaments
Avances sur salaire	Avances de quinzaine à discuter	idem	idem

demeurent très inégalitaires, mais la mobilisation des ressources est souvent meilleure en cas de décès , surtout dans les établissements où un système de versement minimum par tête a été instauré, la somme récoltée n'étant pas remboursable. C'est toutefois dans le domaine de la santé que le recours constitué par les unités manufacturières est le plus efficace. Les salariés et leurs familles sont suivis régulièrement par les médecins attachés à l'entreprise ou à la médecine du travail, et sont généralement soignés gratuitement dans les infirmeries ou les centres médicaux dont sont équipées les usines, chaque établissement disposant d'un stock de médicaments d'urgence ou courants. Quand l'état de santé du travailleur ou de l'un des membres de sa famille implique l'achat de médicaments non disponibles à l'usine, divers systèmes d'avances-remboursements, plus ou moins subventionnés, lui permettent de faire face au caractère immédiat de la dépense. Le plus simple et le plus fréquent est celui des bons d'achat : muni de son ordonnance et de bons délivrés par le service du personnel, le salarié peut se procurer les médicaments nécessaires, l'entreprise règlant directement les pharmaciens et récupèrant ultérieurement tout ou partie de la dépense sur les salaires, selon diverses modalités : BRACODI prend en charge 10% du total, l'UTEXI 20%, la SIEM 50%; à GONFREVILLE, un employé est chargé de collecter les médicaments prescrits qui sont remis à la pharmacie de l'établissement ; là, une ristourne de 10% est consentie aux utilisateurs, qui peuvent emprunter l'argent nécessaire à la Mutuelle, ensuite remboursée selon des taux d'intérêt variables. Quelques responsables d'entreprise préfèrent acheter directement un stock conséquent de médicaments dont la liste est dressée par le responsable du service médical (en 1982, le stock de la SOTEXI avait coûté 2,8 millions F. CFA); d'autres ont favorisé la constitution de mutuelles de santé : à NOVALIM, la mutuelle rembourse 80% des frais médicaux extérieurs. La gratuité totale des soins est extrêmement rare,

mais BLOHORN la pratique depuis longtemps.

L'aide sociale procurée par les entreprises constitue sans nul doute un élément décisif permettant aux salariés de faire face aux à-coups prévisibles et imprévisibles, mais la contrepartie du recours est un endettement quasi-permanent auprès des employeurs. Cet endettement participe-t-il d'une stratégie de fixation d'une main-d'oeuvre durablement attachée à l'entreprise visant à en faire une population solidaire de l'usine ou du groupe usinier, comme le furent ou le sont "les Schneider" les "Boussac" ou "les Michelin"? Peut être, encore que les formes de paternalisme soient beaucoup moins prononcées, y compris au sein des plus anciens établissements industriels : la récupération de la masse salariale n'a pas l'ampleur jadis atteinte dans les vallées vosgiennes. Mais le système d'aides et d'avances engagées sur le revenu salarial contribue bien à la stabilité de la main-d'oeuvre sans pour autant résoudre la question fondamentale du rapport entre le volume des dépenses et celui des ressources monétaires des travailleurs.

3) Revenus salariaux et dépenses urbaines : de la nécessité d'autres apports dans les ménages.

- le poids de la reproduction sociale en ville.

. Les dépenses précédemment évaluées correspondent-elles à ce qui pourrait être défini comme les besoins minimum des salariés et des résidents agglomérés autour d'eux? Le concept de besoin est controversé, et il n'est pas de notre compétence d'en discuter le contenu ou les modes

d'appréhension par les diverses catégories de citadins. Porter une paire de lunettes de soleil et des chaussures fermées n'est pas un acte procédant d'un besoin physique, mais l'accumulation de biens permettant de tenir son rang, la comptabilité totale des profits symboliques et "l'indifférentiation des composantes symboliques et des composantes matérielle du patrimoine" (1) sont aussi importantes à prendre en compte que les actes du quotidien tournés vers la satisfaction des seuls besoins biologiques.

Aussi nous en tiendrons nous à la comparaison entre les rentrées salariales d'une part, le cumul des achats alimentaires et des charges-logement (loyer - électricité - eau) d'autre part, afin de mesurer sommairement le poids d'éléments absolument indispensables à la vie quotidienne des unités de résidence citadines · sans pour autant considérer que les autres éléments sont secondaires voire superflus.

Pour la plupart des 250 salariés abidjanais enquêtés, le cumul retenu pèse considérablement en regard des salaires perçus. Pour les locataires, ce cumul équivaut en moyenne aux deux-tiers du revenu salarial : mais pour 83% d'entre eux, les dépenses alimentaires et de logement dépassent 70% du salaire ; pour 97,7% , nourriture et gîte représentent plus de 60% du revenu salarial ; ce n'est qu'au delà de 200 000 F. CFA (1982) mensuels qu'est effectué un décrochage au dessous de la barre des 50%. En réunissant propriétaires et locataires, il apparaît que pour 41 travailleurs sur 250 (soit 16,4%) les dépenses alimentation-logement dépassent le salaire net mensuel.

---

(1) M. LE PAPE, C. VIDAL, 1982.

Tableau 185 POIDS DES DEPENSES LOGEMENT-ALIMENTATION SUR LE REVENU SALARIAL DES LOCATAIRES

ABIDJAN 1982 . F.CFA

Classes de revenu salarial	Locataires	Moyenne des salaires des locataires	Moyenne des charges logement	Moyenne des dépenses alimentaires	Logement / salaire %	Aliment. / salaire %	Logement + alim. / salaire %
30 à 34 999	6	30 833	17 500	24 500	56,8	79,5	136,3
35 à 39 999	5	37 832	18 216	14 300	48,1	37,8	85,9
40 à 44 999	17	43 227	15 055	27 294	34,8	63,1	97,9
45 à 49 999	19	46 783	14 665	29 526	31,3	63,1	94,5
50 à 54 999	35	50 625	13 684	27 400	27,0	54,1	81,1
55 à 59 999	16	56 410	15 054	27 344	26,7	48,5	75,2
60 à 64 999	28	60 465	17 729	32 839	29,3	54,3	83,6
65 à 69 999	9	66 124	15 742	34 602	23,8	52,3	76,1
70 à 74 999	21	70 030	17 771	32 714	25,4	46,7	72,1
75 à 79 999	5	76 171	18 120	38 900	23,8	51,1	74,9
80 à 84 999	14	80 214	19 037	38 143	23,7	47,6	71,3
85 à 89 999	7	86 614	16 630	36 357	19,2	42,0	61,2
90 à 99 999	4	92 175	23 225	45 125	25,2	49,0	74,2
100 à 119 999	15	106 181	21 051	46 433	19,8	43,7	63,5
120 à 139 999	10	125 660	22 346	53 300	17,8	42,4	60,2
150 à 199 999	4	160 000	28 148	62 750	17,6	39,2	56,8
200 à 300 000	1	200 000	23 000	45 000	11,5	22,5	34,0

Tableau 186 POIDS RELATIF DES DEPENSES ALIMENTATION + HABITAT PAR RAPPORT AU REVENU SALARIAL (AGBOVILLE, DIMBOKRO, BOUAKE).

% du revenu annuel	Agboville				Dimbokro				Bouaké			
	Locataires	Non locataires	TOTAL	%	Locataires	Non locataires	TOTAL	%	Locataires	Non locataires	Total	%
- de 10	-	-	-		-	-	-		-	1	1	0,8
]10 - 20]	-	-	-		-	-	-		-	1	1	0,8
]20 30]	-	-	-		1	1	2	1,6	1	1	2	1,6
]30 -- 40]	2	2	4	1,9	1	-	1	0,8	5	3	8	6,4
]40 - 50]	8	10	18	8,7	7	-	7	5,7	5	15	20	16,0
]50 - 60]	23	6	29	13,9	15	2	17	13,7	10	8	18	14,4
]60 - 70]	48	6	54	26,0	32	4	36	29,0	13	10	23	18,4
]70 - 80]	43	2	45	21,7	24	3	27	21,8	13	3	16	12,8
]80 - 90]	36	4	40	19,2	13	-	13	10,5	11	5	16	12,8
]90 - 100]	10	-	10	4,8	14	-	14	11,3	4	3	7	5,6
]+ de 100]	8	-	8	3,8	7	-	7	5,6	13		13	10,4
TOTAL	178	30	208	100,0	114	10	124	100,0	75	50	125	100,0

Dans les villes du chemin de fer, les similitudes sont remarquables : plus du quart des travailleurs consacrent plus de 80% de leur salaire à l'habitat et à la nourriture (27,8% à Agboville, 28,8% à Bouaké, 27,4% à Dimbokro), et les dépenses excèdent même les salaires dans 3,8% des cas à Agboville, 5,6% à Dimbokro et 10,4% à Bouaké. Plus du tiers des ouvriers et employés des complexes textiles dépensent entre la moitié et les trois quarts de leur salaire pour payer le loyer, l'électricité, l'eau et les produits alimentaires. Certes, les résultats ont été recueillis lors d'une année difficile tant pour la production des usines que pour les revenus distribués, et en période normale de travail, la distribution dans les classes de pourcentage est probablement différente, mais l'est-elle beaucoup? En réajustant les salaires nets obtenus par les travailleurs de l'UTEXI et de la COTIVO de 15% (moyenne des écarts à la normale), et en rapportant le montant des dépenses alimentaires à ces revenus considérés comme "normaux", on obtient des pourcentages voisins de 50% (1), ce qui est supérieur aux résultats obtenus à Abidjan. Cette disparité est conforme à celle constatée par l'EBC pour le ratio alimentation/dépenses, et qui fait apparaître un effet revenu, les gains moyens supérieurs des abidjanais diminuant la part relative des dépenses consacrées aux achats alimentaires dans la capitale économique. La production vivrière de ceux qui ont conservé ou obtenu des parcelles de culture joue pourtant dans ces cas particuliers, surtout pour les villageois, mais, à moins de considérer que toutes les réponses sont surévaluées, cette production ne compense apparemment pas, pour l'ensemble des travailleurs, les conséquences de l'effet revenu, pas plus d'ailleurs que les différences de prix entre Abidjan et les villes de l'intérieur.

---

(1) Selon le statut résidentiel 49,7% à 52,3% à Agboville et 49,1% à 51,4% à Dimbokro.

TABLEAU 187 COMPARAISON DES PRIX AU KG DE QUELQUES PRODUITS ALIMENTAIRES (ABIDJAN - VILLES DE L'INTERIEUR)

FRANCS CFA 1979

	Abidjan	Villes intérieur
Riz blanchi	107,69	110,82
Farine de mil	171,20	155,72
Pain de blé	176,15	187,24
Manioc frais	52,08	47,48
Farine de manioc	79,65	72,00
Attiéké	133,98	131,66
Igname précoce	92,43	79,54
Igname tardive	82,56	82,71
Patate douce	53,21	46,66
Plantain alloko	57,22	55,59
Farine de maïs	134,0	106,05
Piments frais	304,48	212,48
Piments poudre	413,61	379,03
Gombo frais	201,77	173,26
Viande de boeuf	527,99	420,28
Poulet	1257,13	1203,73
Sucre raffiné	262,19	281,25
Poisson frais	310,86	258,98
" séchés	567,44	622,21
" fumés	518,13	517,24
Huile de palme traditionnelle	231,76	210,37
Huile de palme ind.	267,65	256,11
Lait en boîte	427,52	481,10

Source : EBC 1978.

Certes, les vivres sont, pour la plupart relativement moins onéreux à Agboville, Dimbokro et Bouaké, et parmi les produits courants seuls le riz, le pain, le sucre raffiné, les poissons séchés et le lait en boîte sont plus chers hors de la métropole. Mais plus que le prix à l'unité de poids, c'est la valeur relative des achats en fonction des plats préparés qui importe : dans le dossier de consommation hebdomadaire précédemment présenté, les produits qui sont plus onéreux hors d'Abidjan représentent plus du tiers des achats en valeur, et le pain et le lait ainsi que le riz entrent respectivement pour 15,5% et 10,8% du total des dépenses. En valeur, la part des produits alimentaires plus chers qu'à Abidjan représente 36,1% des achats effectués par les citadins de l'intérieur. Ainsi le moindre prix des tubercules, (sauf l'igname tardive), de la banane, voire de l'huile de palme industrielle, ne semble pas contrebalancer l'excédent de valeur des achats de riz, de lait, de pain et de poissons séchés.

Compte tenu des autres dépenses nécessaires à la vie domestique et réunies dans le poste "dépenses courantes", il est difficile de faire face aux autres obligations, et particulièrement à la rentrée scolaire, aux frais d'habillement et aux achats de médicaments. Le total des dépenses inventoriées dépasse ainsi le revenu salarial annuel pour 101 salariés sur 250 à Abidjan (40,4%), 55 sur 125 à Bouaké (44,0%), 50 sur 124 à Dimbokro (40,3%) et 85 sur 208 à Agboville (40,8%), et les proportions relevées nous conduisent à penser que les réponses obtenues ne sont sans doute guère éloignées de la réalité, sauf à considérer que ceux qui surestiment volontairement leurs dépenses constituent un pourcentage identique dans les quatre monographies (1). En simplifiant à l'extrême, une césure

---

(1) En règle générale, le recoupement des réponses, à taille de ménage et revenus égaux, permet de constater une grande régularité des sommes avancées pour la nourriture, l'habillement et les dépenses courantes.

apparaît donc entre les travailleurs dont le salaire est insuffisant pour couvrir les besoins domestiques tels que nous les avons définis, soit 4 salariés sur 10, et ceux dont le revenu annuel est supérieur aux dépenses urbaines et obligatoires, soit 6 ouvriers et employés sur 10. Parmi ces derniers, les "excédents" sont toutefois très inégaux.

Tableau 188 Une approche des rapports entre revenus salariaux et dépenses des ouvriers et employés enquêtés. (F.CFA 1984)

	ERG	UTEXI	COTIVO	ZI Abidj.	Total	%
RS < dépenses	55	50	85	101	291	41,2
RS > dépenses						
Excédent F.CFA						
- de 50 000	17	20	25	41	103	14,6
50 à 100000	9	11	38	23	81	11,6
100 à 200000	18	30	56	60	164	23,2
200 à 300000	14	7	3	10	34	4,7
300 à 400000	8	5	1	9	23	3,3
+ de 400 000	4	1	0	6	11	1,6
Total	125	124	208	250	707	100,0

Plus du quart des salariés ont un excédent inférieur à 100 000 F. CFA : c'est bien peu si l'on considère que n'ont pas été comptabilisés les différentes formes d'aide apportées hors de l'unité de résidence ni surtout les achat de biens d'équipement des ménages, lesquels, nous l'avons souligné , sont parfois très répandus au sein des familles de salariés (ventilateurs, télévisions, postes radio par exemple). Il n'est donc pas abusif de considérer que 2 ouvriers et employés sur 3 ont un revenu ne permettant pas de dégager un surplus épargnable. Les possibilités

théoriques d'épargne sont à rechercher parmi le tiers restant, et en particulier dans la frange haute dont l'excédent salaire-dépenses est supérieur à 200 000F. CFA annuels. Mais aucun inventaire de patrimoine n'a pu être effectué, a fortiori évalué, de sorte que nous ne sommes pas en mesure de préciser si les excédents sont affectés à des remboursements différés de biens acquis ou si tout ou partie des sommes constituent une réelle base d'épargne. Parmi ceux qui ont ainsi une capacité théorique d'épargne se trouvent des agents de maîtrise, des ouvriers et employés célibataires, ou dont la taille des ménages n'excède pas 3 personnes, et des résidents villageois de la sous-préfecture de Bouaké : 17 des 27 salariés ERG habitant les villages proches de l'usine sont en position excédentaire, et 18 ont des excédents supérieurs à 200 000 F. CFA (5 entre 200 et 300 000 F. CFA, 5 entre 300 et 400 000 F. CFA, 3 ont un solde net supérieur à 400 000 F. CFA) ; ceux-là sont donc a priori plutôt bénéficaires de l'accès à l'emploi industriel (1), sous réserve d'une évaluation de l'accumulation des biens réalisée en ville et d'une clarification des conditions de cette accumulation. Pour tous les autres, des apports, monétaires ou non, autres que le revenu salarial sont indispensables pour assurer la reproduction simple du groupe domestique.

Ces apports sont de quatre types : la circulation d'argent et de produits vivriers entre les lieux d'origine et les cités au sein des collectifs familiaux, l'aide intra-urbaine, les activités complémentaires exercées par les salariés, le travail des autres membres de l'unité résidentielle.

---

(1)En témoignait, au début des années soixante, la situation d'épargne réelle dans laquelle se trouvaient, à divers degrés, les ouvrières ERG résidant dans les villages (71% étaient alors en position d'épargne d'après M.A. de SALVERTE-MARMIER, 1966).

A Abidjan comme dans les villes du chemin de fer, les visites reçues ou rendues constituent des opportunités favorisant la circulation des biens entre les personnes,mais quantifier et évaluer une telle circulation est extrêmement difficile, y compris à l'échelle d'une seule unité de résidence dans laquelle il faudrait pouvoir vivre suffisamment longtemps pour y repérer les entrées en produits vivriers ou en argent provenant du réseau familial (1). Tout au plus peut-on corréler la fréquence des déplacements du chef de ménage et de son épouse avec divers arrivages irréguliers, mais pour obtenir un solde monétaire de l'échange, il conviendrait de déduire de la valeur ainsi apportée celle qui, en retour, est redistribuée sous forme d'aide de la part du salarié. Aucune investigation comparative pertinente n'a pu être conduite,faute de pouvoir vérifier les réponses,et le seul indicateur dont nous disposons est le nombre de salariés ayant reconnu être bénéficiaire d'une aide. Ils sont 113 sur 250 à Abidjan (45,2%), 73 sur 208 à Agboville (35,1%), 54 sur 124 à Dimbokro (43,5%) et 35 sur 98 à Bouaké (35,7% en excluant les 27 résidents villageois). Mais nulle part l'aide provenant de la cité ou du village d'origine n'est majoritaire, et c'est surtout de la ville habitée que proviennent les prêts et dons. en argent et/ou en nature : 99 des 113 salariés abidjanais aidés le sont à partir d'Abidjan et à Bouaké, Agboville et Dimbokro, l'origine des aides est également localisée majoritairement dans les trois villes. Cela n'est guère surprenant en regard de la qualité de ceux qui aident : pour un tiers, il s'agit des employeurs ; pour plus de 40% il s'agit d'amis, de parents et d'associations résidant ou localisées dans les même villes que les salariés, avec

---

(1) Aucune indication de ce type n'a été décelée dans les cahiers de passage de l'EBC qui ont été consultés.

TABLEAU 189 ELEMENTS DE L'AIDE APPORTEE AUX SALARIES

(ABIDJAN 1982)

Origine \ Provenance	Abidjan	Villes de naissance (yc CLC/CLS)	Villages de naissance	autres villes	Total
Employeurs	39	-	-	-	39
Ascendants	-	3	6	-	9
Frères, soeurs	29			2	31
Apparentés	8	2			10
Epouses	8				8
Amis	5	1			6
Associations	10				10
Total	99	6	6	2	113

Fréquence de l'aide apportée

		%
- Hebdomadaire	2	1,8
- Mensuelle	28	24,8
- Trimestrielle	9	8,0
- Semestrielle	17	15,0
- Annuelle	26	23,0
- Occasionnelle	31	27,4
Total	113	100%

Forme de l'aide apportée

- En argent seulement	71	
- En nature seulement	20	(1)
- En argent + en nature	22	
	113	

(1) dont riz 2, igname 1, viande 1, huile 6, savon 5, beurre 4, habits 1.

TABLEAU 190 ELEMENTS DE L'AIDE APPORTEE AUX SALARIES DU TEXTILE (VILLES DU CHEMIN DE FER, 1984)

Provenance / Origine	Bouaké	Agboville	Dimbokro	Villes de naissance			Villages de naissance			Autres villes
				B.	A.	D	B.	A.	D.	A.
Employeurs	13	33								
Ascendants				1	3	3			5	
Frères, soeurs	4			1		2	2		1	4
Apparentés					2	1	6		4	
Epouses	1	5								
Amis	2	4								1
Associations	5	12								
Total	25	54	38	2	5	6	8	9	10	5

Fréquence de l'aide apportée

	Total	%
Hebdomadaire	18	
Mensuelle	30	
Trimestrielle	2	
Semestrielle	10	
Annuelle	20	
Occasionnelle	33	
	112	

Forme de l'aide apportée

- En argent seulement	57
- En nature seulement	25
- En argent+ en nature	32
	112

des fréquences d'aide plutôt régulières, et des formes plutôt monétaires. Dans la capitale économique, l'aide en argent représente plus de 60% des types d'apports et l'aide en nature environ le cinquième soit un peu moins que l'aide combinée, proportions un peu différentes de celles observées dans les villes du chemin de fer. L'absence de mesures précises relatives aux quantités et aux valeurs reçues, due non seulement aux difficultés méthodologiques de suivi mais également aux réticences quant aux interrogations portant sur ces entrées, ne doit pas masquer leur importance ; les régularités constatées prouvent que ces formes d'aide sont indispensables au moins pour 3 à 4 travailleurs sur 10, et qu'elles sont peut être même décisives dans quelques cas.

Outre ceux liés aux productions agricoles intra ou périurbaines autoconsommées et/ou commercialisées qui spécifient 4 à 5 travailleurs du textile sur 10 à Agboville, Dimbokro et Bouaké, peu nombreux sont les revenus complémentaires associés au travail en usine et issus d'autres activités urbaines, voire provenant d'un patrimoine rural. 31 salariés abidjanais sur 250, soit 12,4% seulement, tirent parti d'un complément de revenu urbain ou rural : 20 d'entre eux exercent une activité ou contrôlent une rente dans la capitale économique, 11 bénéficient d'un revenu tiré de l'arboriculture marchande.

Tableau 191 Origine des revenus complémentaires des salariés abidjanais (1982)

Plantation de café cacao	11	Vente de cigarettes	1
Plomberie	1	Maquis, ventes de de boissons	5
Menuiserie	2	Taxi-brousse, camion.	2
Atelier de soudure	1	Logement en location	3
Atelier de couture	2	Concession en location	1
Dépannage radio	1	Machine à coudre louée	1

Aucun des 11 salariés disposant d'un complément monétaire procuré par la vente de café et de cacao n'est assimilable aux planteurs moyens : tous avancent des revenus nets compris entre 200 000 et 300 000 F. CFA (1982), ce qui est peu en regard de la stratification et de l'échelle des revenus de l'économie de plantation villageoise, mais beaucoup pour certains en comparaison de leur salaire annuel ; le revenu net de la plantation représente ainsi 27,2% à 33,1% du gain salarial annuel des 2 OS et des 2 OP concernés dont précisément les dépenses totales excèdent ou égalent le revenu salarial. Mais à l'exception des rentes locatives immobilières (entre 144 000 F. CFA et 210 000 F. CFA annuels), sans doute des transports et peut être d'1 débit de boissons sur 3, les autres rentes ou activités ne fournissent jamais un complément annuel supérieur à 150 000 F. CFA, et ceux qui exercent la plomberie, la menuiserie ou qui dépannent les postes radio n'ont pas d'établissement fixe particulièrement réservé au travail hors usine : seuls 3 salariés disposent d'ateliers distincts de leur domicile dans lesquels exercent d'ailleurs leurs épouses (couture) ou des parents (soudure), et sur les 5 maquis et débits de boissons, 3 sont installés au sein des cours communes de l'unité de résidence. Dans les villes du chemin de fer, la proportion de ceux qui bénéficient d'un revenu complémentaire urbain ou agricole non périurbain est encore plus faible qu'à

Abidjan : 8 ouvriers et employés ERG sur 125 (6,4%), 12 salariés UTEXI sur 124 (9,7%) et 15 travailleurs COTIVO sur 208 (7,2%) ont des rentrées monétaires provenant d'une plantation (2 à Bouaké, 3 à Dimbokro, 2 à Agboville), d'une activité de distribution (8 boutiquiers, 6 revendeurs de cigarettes - noix de cola), de services (3 réparateurs de cycles, 7 distributeurs de boissons fraîches) ou de production (2 fabriquants de glace à domicile, 2 tailleurs). Mis à part deux revenus extérieurs au travail en usine dont le montant excède 200 000 F. CFA et qui l'un et l'autre proviennent d'une plantation de caféiers, aucun apport monétaire n'excède 100 000 F. CFA annuels. Pour le plus grand nombre des ménages, abidjanais ou non, c'est donc sur le travail des autres résidents, et en particulier sur celui des femmes, qu'il faut compter pour que les ressources globales permettent de faire face aux nécessaires dépenses de reproduction, ce qui n'implique pas que ces ressources soient mises en commun dans les pratiques de consommation.

Dans les ménages de salariés abidjanais près de la moitié des épouses et environ le quart des hébergés, apparentés ou non, travaillent.

Tableau 192 Taux d'activité rémunérée dans les ménages de salariés abidjanais. (250 UR d'Abidjan - 1982)

Résidents	Total	Actifs rémunérés	%
Salariés	250	250	100,0
Epouses	243	111	45,7
Enfants	715	14	1,9
Parents	392	92	23,5
Non apparentés	14	4	28,6
Total	1614	471	29,1

$\frac{\text{Résidents}}{\text{Actifs}} = 3,43$ $\frac{\text{Actifs}}{\text{Résidents}} = 0,29$

Tableau 193 REVENUS ET TAUX D'ACTIVITE DANS LES UNITES DE RESIDENCE
ABIDJAN 1982.

Classes de revenu salarial du CM	C.M.	Taille	T. moy.	Actifs	% actifs	Résidents / actifs
30 - 34 999	8	30	3,75	14	46,7	2,14
35 - 39 999	8	29	3,62	11	37,9	2,63
40 - 44 999	21	118	5,62	41	34,7	2,87
45 - 49 999	21	127	6,05	37	29,1	3,43
50 - 54 999	38	213	5,61	70	32,9	3,04
55 - 59 999	18	111	6,16	30	27,0	3,70
60 - 69 999	41	275	6,70	81	29,5	3,40
70 - 79 999	27	203	7,52	58	28,6	3,50
80 - 89 999	22	160	7,27	41	25,6	3,90
90 - 99 999	6	23	3,83	7	30,4	3,29
100 - 119 999	17	127	7,47	36	28,4	3,53
120 - 139 999	10	99	9,90	20	20,2	4,95
150 - 189 000	6	33	5,50	10	30,3	3,30
> 200 000	7	66	9,42	15	22,7	4,40
TOTAL	250	1 614	6,46	471	29,2	3,43

Tableau 194 TYPES D'ACTIVITES DES RESIDENTS AUTRES QUE LE CHEF DE MENAGE
ABIDJAN 1982.

	Epouses	Enfants	Parents	Non parents	TOTAL	%
Petit commerce de détail	71	2	15		90	40,7
Apprentis de l'artisanat	10	7	36		53	24,0
Artisans	23	1	10		34	15,4
Salariés du secteur second.	2	2	10	1	15	6,8
Salariés du secteur tert.	5	-	20	3	28	12,7
Planteur	-	-	1	-	1	0,4
TOTAL	111	14	92	4	221	100,

Les taux d'activité rémunérée ont été calculés par rapport à l'ensemble des résidents et non par rapport à la population théoriquement d'âge actif : ils prennent en compte l'activité déclarée, lors de l'enquête, des enfants et des parents d'âge dit "non actif", ce qui peut paraître statistiquement négligeable mais revêt de l'importance à l'échelle des familles. Si le pourcentage d'actifs rémunérés en argent, ou en nature pour les apprentis, a tendance à diminuer quand le revenu salarial augmente, les irrégularités de décroissance montrent que le travail demeure nécessaire pour le plus grand nombre de ménages, y compris dans les classes de revenu élevées. Les différents appoints au salaire proviennent essentiellement des activités qualifiées d'"informelles", aussi bien parmi les épouses et les enfants que dans le groupe des hébergés. Les deux tiers des femmes actives (71 sur 111) sont des commerçantes qui revendent au détail des produits sur les marchés de quartier ou des plats cuisinés : 13 vendeuses de poisson, 10 vendeuses de tubercules, 10 de farines de céréales, 5 de fruits, 7 de légumes, 3 de produits divers, piments, fruits condiments ; d'autres épouses se sont lancées dans la préparation de plats cusinés vendus aux portes des usines (12) ou ont été "installées" par leur mari (4), ou grâce à l'aide de leur famille (7), comme fabriquantes de pain sucré et de galettes, restauratrices et tenancières de débit de boissons. Parmi les 40 autres épouses exerçant une activité rémunérée se trouvent 22 couturières, 10 apprenties couturières, 4 secrétaires, 2 ouvrières, 1 tricoteuse et 1 standardiste. Trois salariés seulement ont pu donner approximativement le montant des gains réalisés par leurs épouses rémunérées; les femmes contrôlent donc l'argent qu'elles gagnent, mais d'une part les dépenses effectuées ne sont pas supportées par le revenu salarial et d'autre part certains achats complètent utilement, pour la communauté résidente, ceux

réalisés grâce aux revenus du mari. En 1982, dans 48 cas sur 111, les épouses avaient participé à des dépenses domestiques communes (25 participations aux achats de rentrée scolaire, 12 à l'habillement des enfants, 11 à des dépenses diverses non alimentaires), sans pour autant confier l'argent à leurs époux. A l'exception des 2 enfants salariés l'un dans le BTP, l'autre dans une manufacture de chaussures, et qui tous deux prenaient en charge leur habillement, les frais de repas extérieurs et de sorties, aucun des descendants apprentis ou artisans ne rapportait d'argent à domicile, mais tous étaient nourris dans la journée par leur patron, de sorte que l'équivalent monétaire de leur déjeuner ne pesait pas sur les dépenses des ménages. Enfin, 25 des 92 parents hébergés actifs contribuaient soit à la charge-logement (10 participaient au paiement de la facture EECI), soit à l'achat de nourriture (15 versements pour la "popote" quotidienne), 6.5 couvrant intégralement leurs frais d'habillement.

Dans les villes du chemin de fer, les taux d'activité rémunérée des résidents ne sont pas moindres ; épouses comme hébergés participent, dans des proportions comparables pour les premières à celles observées dans la capitale économique, aux entrées monétaires globales.

Tableau 195 Taux d'activité rémunérée dans les ménages de salariés de Bouaké, Dimbokro et Agboville (1984)

	Bouaké	Dimbokro	Agboville
Epouses	48,1%	50,9%	45,0%
Enfants	27,9%	0,7%	1,1%
Parents hébergés	27,9%	12,3%	14,9%
Hébergés non parents	27,3%	9,0%	8,1%

La principale activité est le petit commerce de détail sur les marchés ou à proximité de l'habitat : 38 femmes d'ouvriers sur 59 "actives" à Dimbokro, 51 sur 86 à Agboville et 38 sur 63 à Bouaké sont ainsi détaillantes de produits qu'elles n'élaborent généralement pas (sauf pour 7 marchandes d'attiéké, 10 vendeuses de galettes ou de beignets et 4 préparatrices de plats vendus aux portes des usines). A Bouaké, la seconde activité est la production et la commercialisation de produits vivriers, le travail "hors commerce" étant rarement effectué dans des entreprises saisies par la comptabilité nationale ou locale (1 femme d'ouvrier ERG est employée à la SITAB, aucune n'est salariée du secteur tertiaire).

Comme à Agboville et à Dimbokro, les épouses de salariés qui ne font ni du commerce, ni de l'agriculture, sont soit "installées" dans un établissement artisanal (9 à Dimbokro, 5 à Bouaké, 21 à Agboville), soit en apprentissage auprès d'un artisan avec lequel existent souvent des relations parentales (45% des artisans accueillant des apprenties épouses d'ouvriers sont des parents de l'ouvrier). Cela ne saurait toutefois être très significatif puisqu'à peine un quart des épouses en activité travaillent ou apprennent dans l'artisanat et qu'au total, elles ne représentent que 12% de l'ensemble des femmes d'ouvriers. Par ailleurs, ce sont toujours les mêmes activités qui sont citées : couturières (48), maquis-restauration (5). Si les parents hébergés et les hébergés non parents sont surtout des élèves, plus du quart d'entre eux travaillent à Bouaké (41% sont apprentis dans l'artisanat), la taille de la ville et le marché de l'emploi constituant sans doute des facteurs plus favorables qu'à Agboville et Dimbokro pour l'insertion dans le monde du travail urbain, de même que les dépenses sont effectuées à la fois dans les circuits dits modernes de distribution et auprès des commerçants et artisans dont l'activité est qualifiée "d'informelle". Les rentrées monétaires proviennent du travail salarié comme d'autres activités et dans certains cas, particulièrement ceux des manoeuvres, le revenu des épouses peut atteindre le quart, voire le tiers, de celui des salariés et ne peut dès lors être considéré seulement comme un appoint .

- Epargnants ou non, une citadinisation durable.

Il n'est guère aisé de raisonner sur la durée pour savoir si les conditions objectives d'épargne se sont améliorées depuis deux décennies, et les données budgétaires recueillies à Abidjan en 1963 par P.L. ESPARRE et en 1973 par les chercheurs de l'IES ne permettent que des comparaisons tronquées : le premier fait état de dépenses par postes et par catégories mais ne fournit qu'un tableau type d'entrées-sorties monétaires pour un manoeuvre célibataire (capacité d'épargne annuelle égale à 78% d'un salaire mensuel, soit environ 7 370 F. CFA 1963 pour 10 176 F. CFA de revenu mensuel), et les seconds produisent des budgets-types pour l'année 1973 uniquement à titre indicatif (1), celui du célibataire étant équilibré, celui de l'ouvrier marié avec 2 enfants à charge étant déficitaire. Pourtant P.L. ESPARRE estime que 12% des salariés faisaient des économies "importantes", 22% des économies "régulières", 29% n'épargnant rien, les autres parvenant à épargner "de temps à autre". Si ces estimations sont fondées, l'ordre de grandeur du tiers en capacité d'épargner n'a pas varié depuis. Pour les villes de l'intérieur, la seule certitude concerne les ouvriers et employés de GONFREVILLE originaires des villages très proches de l'usine, que P. SIRVEN décrivait comme des hommes jouissant d'un niveau de vie relativement élevé en raison de la réduction considérable des dépenses alimentaires, ce dont témoignaient l'amélioration du bâti et de l'équipement ainsi que l'augmentation des achats de viande, de pain et de boissons, remarques applicables, boissons exceptées, aux ouvrières étudiées par M.A. DE SALVERTE-MARMIER. Mais cette catégorie de salariés ne représente qu'un cinquième du total des travailleurs de GONFREVILLE, et dans notre monographie, plus du tiers d'entre eux ne dégage aucun excédent monétaire en 1984. Ailleurs, aucune indication

---

(1) IES, 1973, p. 49.

de ce type n'est disponible. Il reste alors à confronter la perception de la condition salariale et citadine aux horizons professionnels que les salariés définissent pour eux-mêmes. Les enquêtes n'avaient pas pour objectif d'étudier le procès de travail ni la perception de ce procès et des contreparties monétaires, mais quelques jugements globaux et aspirations ont été recueillis dans les usines d'Abidjan.

Une majorité de salariés (52%) porte un jugement plutôt positif sur l'intérêt du travail effectué, mais une nette opposition apparaît entre les travailleurs non qualifiés et l'ensemble OP-AM-Employés. C'est au sein de la catégorie des OS que les appréciations sont les plus négatives, et ce sont les agents de maîtrise qui ont la meilleure considération pour l'acte quotidien de travail. Pour les manoeuvres et surtout les OS, ce jugement négatif tient essentiellement à la médiocrité des tâches proposées, qui sont monotones, répétitives et sans grand intérêt (1), mais aussi à l'absence de perspectives d'avenir (pas ou peu de formation professionnelle, ou une formation très rapide et superficielle pour les manoeuvres, pas d'avancement prévisible pour les OS ... on retrouve le problème du passage OS-OP). En revanche, les ouvriers qualifiés et les agents de maîtrise ont une meilleure opinion de la nature de leur travail (d'autant plus qu'en haut de la hiérarchie, l'accès à un poste qualifié peut procurer, du moins le pense-t-on, des avantages en nature) mais la question de la formation continue et de l'ouverture vers la catégorie supérieure reste posée pour près de 10% des OP, plus du tiers des ouvriers de la catégorie estimant par ailleurs que la tâche actuelle n'a aucun intérêt particulier.

---

(1) D'où l'importance des opérations de formation professionnelle continue polyvalente menée dans quelques usines (Manufacture Africaine du Cycle par exemple).

Les conditions d'exercice du travail sont beaucoup plus sévèrement jugées : sur ce point précis, le questionnaire ne proposait aucune réponse a priori, et les salariés ont simplement énuméré les éléments qui leur paraissaient positifs ou négatifs dans l'environnement quotidien du poste de travail.

Les jugements varient selon les branches et les établissements enquêtés : l'excès de chaleur est classé en premier inconvénient majeur dans les industries chimiques, métallurgiques,et dans les unités de fabrication des matériaux de construction ; ce sont les odeurs qui incommodent le plus dans l'industrie textile -en particulier dans les ateliers de teinture -, tandis que le bruit est plus difficilement supporté que le reste dans les industries alimentaires.

Si les caractéristiques générales du revenu salarial (constance et position moyenne dans l'échelle des revenus urbains) et la possibilité de faire appel à l'entreprise industrielle en cas d'immédiate nécessité constituent des facteurs de stabilité dans l'emploi, la nature des taches effectuées par les travailleurs non qualifiés et surtout les conditions de travail ne peuvent être considérées comme propices à cette stabilité : mais l'absence de perspectives ou de solutions de rechange, conjugée aux effets d'une crise qui perdure, incite fortement à s'accrocher à l'emploi actuel ou à n'envisager d'autre avenir que dans l'obtention d'un nouvel emploi mieux rémunéré dans une autre entreprise industrielle. Pour plus de la moitié des salariés, l'horizon professionnel demeure ancré dans l'industrie , surtout pour les AM et les OP. Mais 43,9% des réponses totales relatives au devenir professionnel souhaité privilégient d'autres activités (parmi les manoeuvres et les OS, ces réponses sont majoritaires), et en particulier l'artisanat (23,7%) au sein duquel deux dominantes apparaissent : la mécanique générale ou automobile (13%) et l'électricité

générale (6,7%). On retrouve donc une césure entre travailleurs qualifiés et non qualifiés, la présence de la plupart des seconds aux actuels postes de travail ne s'expliquant le plus souvent que par l'absence de moyens ou d'opportunités favorables au lancement d'une activité pour leur propre compte.

Une nette évolution est perceptible depuis le début des années soixante ; les salariés qui n'envisageaient pas de quitter l'industrie ne représentaient alors que le cinquième du total (20,7%), les autres souhaitant pouvoir un jour devenir commerçants (37,1%), fonctionnaires (27,8%) ou artisans (14,4%). Depuis, les espoirs d'accession au commerce et à la fonction publique se sont estompés et l'artisanat est devenu le principal substitut possible à l'emploi industriel. Toutes les hiérarchies de voeux professionnels formulés pour les enfants masculins, à Abidjan comme à Bouaké, sont identiques et reproduisent ce que les travailleurs souhaitaient pour eux-mêmes vingt ans plus tôt, commerce excepté. Viennent dans l'ordre divers emplois dans la fonction et le secteur publics, le salariat industriel et l'artisanat de production ou de service ; au lendemain de l'Indépendance, les ouvriers d'Abidjan classaient en tête les professions d'infirmiers, d'employés de bureau, d'instituteur et de fonctionnaire 63% puis celles de la production industrielle (29%), mais l'artisanat n'apparaissait pas. Il n'est pas abusif d'affirmer qu'il y a eu un réajustement des horizons professionnels dont la conjoncture n'est probablement pas la seule responsable : la prise de conscience des limites du marché de l'emploi salarié et de la rétraction des postes offerts par la fonction publique en regard de la croissance du nombre d'actifs demandeurs ont amplement contribué à infléchir les horizons et les souhaits.

Dans les années quatre-vingts, seuls des travailleurs qualifiés, ou quelques manoeuvres célibataires et des OS ayant des ménages réduits, font partie du tiers

des salariés qui ont théoriquement la capacité d'épargner pour pouvoir se lancer dans une activité économique et sortir du statut salarial : mais les premiers conçoivent surtout leur ascension dans la sphère industrielle, et les seconds ont des pratiques jusqu'ici contraires à leurs discours, car aucun d'entre eux, y compris parmi ceux qui épargnent le plus , n'a encore pris le risque de quitter l'abri industriel, et la stabilité, l'ancienneté dans l'usine comme les horizons que tracent pour leurs enfants les salariés corroborent l'idée que la ville est une nasse et que les travailleurs en sont parfaitement conscients. De surcroît, rien ne prouve, au contraire que les travailleurs souhaitent s'en extraire. Quelques uns font bien allusion au retour au village lorsqu'ils en sont issus, mais la production du discours de retour n'a aucune incidence sur le devenir professionnel. A Bouaké, où l'insertion salariale est ancienne, l'analyse d'A. THONNYEN-DJAMA est à notre sens pleinement justifié : "à l'origine, ces ouvriers n'espéraient séjourner à Bouaké que pendant un temps assez court, comme ceux qui jadis allaient en six mois dans les plantations de café et de cacao des régions forestières ; ensuite, cela est devenu presque impossible ... du fait de leurs charges familiales, mais aussi du fait que l'existence urbaine les a conquis " (1). Ce qui est vrai pour Bouaké l'est aussi pour les autres cités de l'intérieur et peut être même plus pour Abidjan où, dès 1960, des enquêtes montrent que 43,6% des ouvriers souhaitent rester définitivement en ville contre 35,5% qui envisagent un retour sur leurs lieux de naissance, 20,0% étant très indécis(2).S'il y a bien eu des stratégies initiales d'épargne migratoire, elles ont été partiellement ou totalement annihilées par les difficultés de la condition citadine, mais il est non moins patent que la pratique de l'espace urbain a modifié et transformé les représentations de la ville. De ce jeu de miroir entre la ville et les représentations qu'en ont ceux qui l'habitent procède également la subvertion des stratégies

---

(1) A. THONNYEN-DJAMA, 1979, p. 138.
(2) P.L. ESPARRE, 1965.

et leurs diverses modifications, car si le lieu d'origine constitue toujours, pour la génération actuelle de salariés, l'une des composantes de l'espace de vie, sa fonction n'est plus tout à fait la même : il s'agit moins d'y conforter les conditions d'un retour très hypothétique que d'y signifier la réussite de son parcours urbain. Ceux qui le peuvent "concrétisent" cette réussite par des investissements personnels à la fois symboliques et de rapport, les autres maintiennent des liens étroits à travers les voyages et les réseaux associatifs, par l'intermédiaire desquels passent certaines redistributions monétaires. Un pied dedans, un pied dehors, telle est bien la situation des salariés de l'industrie, mais pour la majorité d'entre eux, le pied urbain pèse de plus en plus lourdement sur leur propre devenir.

III) RESEAUX DE SOCIABILITE ET CONDITION CITADINE.

L'agglomération des hommes au sein d'usines et de villes où sont produites des relations spécifiques entre individus et entre groupes, le nécessaire recours à d'autres ressources que le revenu salarial et le brassage permanent des populations urbaines favorisent l'émergence de formes associatives, qui ne sont pas réductibles à une simple transposition de celles prévalant dans les villages ou les cités d'origine, sans pour autant que ces dernières aient été totalement abandonnées ou soient négligées. Pour la clarté du propos, les unes seront dissociées des autres, bien que la plupart des salariés soient souvent membres à la fois de groupements spécifiquement urbains et d'associations dont le champ d'action est plus largement étendu à l'extérieur des cités habitées.

1) Eléments concourant à la production de l'identité citadine.

- Associations et groupements à fonction urbaine.

. Comme dans certaines usines camerounaises ou sénégalaises, l'établissement industriel est une base constitutive de groupements divers dont nous n'avons pas mesuré la représentation statistique, mais auxquelles participent plus de la moitié des salariés de nos monographies. Les uns ne sont pas institutionnellement reconnus sous forme d'associations dont les statuts ont été déposés auprès des autorités préfectorales ou municipales et légalisés par une publication au Journal Officiel, d'autres sont au contraire officialisés et fonctionnent, ou devraient fonctionner, selon les normes et les statuts reconnus.

Parmi les premiers figurent les tontines et des associations constituées à l'échelle d'un atelier, d'un service, ou de la totalité de l'établissement manufacturier. Fragiles et éphémères, comme le soulignait déjà J.M. GIBBAL, les tontines reposent sur la pratique des versements réguliers dont le montant est affecté tour à tour aux membres contributeurs, et elles peuvent être ou non constituées sur des bases ethniques. Les ouvrières baoulé de GONFREVILLE sont très fréquemment impliquées dans ce système, comme Ahou K., 31 ans, OS 3ème catégorie, célibataire, presseuse depuis 1971. Avec 12 de ses camarades d'usine, toutes baoulé, elle cotise 2 000 F. CFA par mois, et reçoit comme les autres 24 000 F. CFA lorsque survient son tour. Mais c'est la troisième tontine à laquelle elle participe, les deux précédentes ayant disparu à la suite de palabres relatives aux versements obligatoires et de l'abandon de celles qui ne pouvaient cotiser régulièrement. Toutes les tontines ne sont cependant pas à base ethnique : à l'atelier-tissage de l'UTEXI, 2 Djimini sont associés à 5 Baoulé ; à l'usine BLOHORN, un

groupe constitué de 2 Gouro, 3 Baoulé et 3 Abron fonctionne depuis 1976 sur les mêmes principes de rotation avec une cotisation mensuelle de 3 500 F. CFA ; à la SIEM, ce sont 4 Bété, 2 Malinké et 2 Abouré qui se sont associés et sur les 27 groupes de tontines identifiés à Abidjan, 11 sont composés de travailleurs d'origines différentes. Toutefois, les regroupements observés ne sont jamais très étoffés, une dizaine de personnes, et ils rassemblent le plus souvent des salariés dont les catégories professionnelles sont identiques ou voisines. En revanche, les associations constituées sur la base d'un atelier, d'un service ou de l'ensemble d'une usine sont multicatégorielles, souvent singularisées en terme ethnique ou religieux, et elles ne fonctionnent pas comme les tontines : les cotisations peuvent être régulières et irrégulières, et les formes d'aide sont très variables. Les plus simples consistent en une participation aux frais de funérailles (prise en charge du transport du corps, de la location du matériel nécessaire à la cérémonie, de l'achat des boissons pour les particpants) financée soit par mobilisation des avoirs, soit par appel à cotisation lorsqu'un décès survient dans la famille d'un travailleur cotisant ; les Dioula de l'atelier de confection ERG sont ainsi réunis dans une association dont le principal objectif est de soutenir l'un des leurs en cas de décès, et comme les boissons alcoolisées sont exclues de leurs dépenses, les travailleurs non musulmans n'ont aucun intérêt à sceller alliance, sur ce point fort important, avec le groupe. Plus complexes sont les formes de secours en cas de demandes particulières liées à la scolarisation des enfants, à la célébration d'une naissance ou d'un baptême, ou à la manifestation d'un besoin occasionnel (avance de loyer en cas de changement de domicile par exemple), car contrairement à l'aide aux funérailles qui est le plus souvent gratuite, c'est un système de prêt qui est alors mis en place. Les Djimini du complexe UTEXI,

qui cotisent 200 F. CFA mensuels, s'entraident pour les achats de médicaments, les prêts étant consentis à taux nul ; toujours dans la même usine, les équipes de l'atelier tissage ont chacune leur mutuelle dont le champ d'intervention couvre les frais pharmaceutiques (prêt gratuit), les rentrées scolaires (prêt à 5%) et pour l'une d'entre elles, les achats de certains biens de consommation (prêts radio et télévision à 5%). Il y a bien constitution, dans les établissements industriels, de formes d'entraide à caractère mutualiste, souvent enchevêtrées à l'échelle d'un individu qui peut participer concomitamment à une tontine, à une association à base ethnique et à un groupement pluriethnique dans le cadre d'un atelier ou d'un service, ce qui ne saurait être interprêté comme un phénomène résiduel de références rurales abâtardies, mais apparaît comme un exemple de reformulation ou de création spécifiquement citadines.

. De même les groupements associatifs, hors usines ne sont ni des survivances transplantées, ni des lambeaux de ruralité provisoirement maintenus par un décalage entre les représentations et la condition objective du salariat, comme l'ont montré J.M. GIBBAL et J.P. DOZON. Ces associations, auxquelles adhèrent les trois quarts des travailleurs enquêtés, même lorsque leur base est uniquement villageoise, ne reproduisent pas, en l'état, le village ou les organisations à l'échelle villageoise, et si leur contrôle constitue bien un enjeu de pouvoir, c'est aussi parce qu'elles peuvent permettre d'infléchir ou de renverser les hiérarchies existantes au lieu d'origine. Toutes fonctionnent sur le même modèle institutionnel : un bureau, élu par une Assemblée Générale, composé d'un Président et/ou d'un Secrétaire, d'un Trésorier et de membres chargés de suivre les demandes, gère les fonds régulièrement recueillis auprès des adhérents, lance les appels à cotisation extraordinaires, et prend en charge l'organisation des collectes ainsi que les mesures

nécessaires lors de l'annonce d'un décès. C. VIDAL a mis en lumière les contradictions entre l'idéal administratif ainsi recherché et la réalité des pratiques, des rites funéraires dont la finalité propre est, selon son analyse, "la mise à jour et le règlement des conflits entre groupes et individus"(1). Quelles que soient leurs contradictions internes, ces associations "d'originaires" ont de multiples bases territoriales de référence. Les unes sont constituées par des regroupements simples de natifs d'une localité rurale, ou d'un petit centre urbain, rassemblés pour faire face à un problème prioritaire. Kouassi K., Baoulé, né en 1956 à Ouellé, est opérateur machiniste à l'UTEXI depuis 1975. Dès son arrivée à Dimbokro, il est entré en contact avec l'"Association des Ressortissants de Ouellé résidant à Dimbokro", dont il est devenu ensuite le Secrétaire Général. En 1984, l'Association compte 92 membres versant 500 F. CFA/mois pour les hommes, 300 F. CFA/mois pour les femmes, et ne se préoccupe que de la question des funérailles : lors du décès de l'un de ses membres, ou d'un frère, les avoirs disponibles sont utilisés pour envoyer quelqu'un prévenir la famille et pour transporter le corps jusqu'à Ouellé, et un appel de cotisation (500 F. à 1000 F. CFA) permet de collecter des fonds donnés à l'adhérent ou à sa famille. Les associations à base sous-préfectorale ou préfectorale ont évidemment une envergure différente et bien souvent un champ d'intervention plus complexe : le nombre d'adhérents, l'ampleur des fonds accumulés et la nature des interventions les distinguent des groupements précédents. Les unes ont une double assise, administrative et ethnique, telles l'"Association des Ressortissants de la sous-préfecture de Bocanda", à Dimbokro, dont fait partie Koffi N., opérateur 4è A à l'UTEXI, qui verse 500 F. CFA tous les mois, comme les 220 membres du groupement, tous Baoulé, ou encore la "Mutuelle des Ressortissants de la préfecture d'Issia" à laquelle appartient Justin A., Bété, OS 3è B à la MIAM (zone industrielle de Koumassi) et qui rassemble 235 "originaires",

---

(1) C. VIDAL, 1986 p. 11.

villageois ou nés à Issia, mais Bété. Outre les funérailles, ces deux associations interviennent dans le domaine scolaire et dans celui de la santé : prêts gratuits ou à bas taux pour les achats de fournitures scolaires, collecte pour couvrir des frais pharmaceutiques en cas de maladies graves, mais aussi appel à des guérisseurs dont le voyage et l'hébergement sont pris en charge. Ces groupements d'originaires ne sont pas tous homogènes : le dizième de ceux qui ont été inventoriés à Abidjan sont pluriethniques. et dirigés par un Bureau dont la composition procède d'un subtil dosage entre les différentes composantes ; à Bouaké, 4 associations de ce type ont été identifiées parmi toutes celles auxquelles adhérent les salariés ERG, mais aucune n'a été discernée à Agboville et à Dimbokro. Ce constat procède-t-il du hasard de l'échantillonnage ou d'une différentiation corrélée à la taille des villes, les plus grandes favorisant l'ampleur des brassages dont témoignerait l'existence de groupements pluriculturels? Ne disposant d'aucun inventaire exhaustif des associations d'originaires dans les quatre cités, nous nous garderons de conclure. Au delà des groupements à caractère territorial mono ou pluriethniques, qui peuvent n'avoir que des fonctions d'aide à la citadinité mais dont certains sont aussi des instruments d'actions tournées vers les lieux d'origine, en particulier lorsqu'ils sont dirigés par des fonctionnaires ou des proches des "grands", existent des associations n'affichant pas leur base territoriale mais leur caractère proprement culturel : "Association des Yacouba de Bouaké" à laquelle adhère Dro T., leveur 4è A à la filature ERG, "Association des Abron d'Agboville" dont est membre Kouakou A., chef d'équipe 5è A à la filature COTIVO, "Mutuelle d'entraide des Akyé de Yopougon", dont fait partie Dagou S., aide magasinier 4è B à l'UNIWAX (Abidjan). Le Bureau de "l'Association des Abron d'Agboville" se réunit le premier dimanche de chaque mois, sous la présidence d'un fonctionnaire, policier dans la ville : les demandes d'aide sont alors présentées et discutées. La caisse de secours est alimentée

par des cotisations régulières (droit d'adhésion 500 F. CFA, cotisation mensuelle 200 F. CFA) et par des appels de fonds (100 à 150 F. CFA par adhérent) ; un bal annuel est organisé de même que des rencontres avec les responsables politiques Abron, de sorte qu'il est légitime de se demander si en réalité, comme le suggère J.P. DOZON, l'association, le bal et les rencontres ne constituent pas des instruments et des lieux où l' ethnicité,c'est à dire le développement d'une conscience collective de l'identité culturelle, est à l'oeuvre. Rien n'est pourtant simple et la synergie entre le fonctionnement de ces instruments et la mobilisation des ressortissants n'est nullement mécanique.

Félix Koffi O., Abé, tisserand 4è B à l'UTEXI,refuse ainsi d'adhérer à l'Association des Abé de Dimbokro : "je n'en fais pas partie, d'ailleurs il n'y a que des jeunes fonctionnaires, des PTT, des instituteurs, il y a trop de divisions et des faux-types qui bouffent et ne pensent qu'à eux". L'idéal administratif canalisant les solidarités ethniques, telle n'est pas donc pas toujours la réalité quotidienne, et les associations cristallisent des contradictions internes et propres aux logiques des groupes culturels comme des antagonismes plutôt corrélés à la condition citadine : en ce sens, elles constituent un bon exemple de reformulations n'ayant pas leur équivalant au village, et les salariés sont à la fois en position de continuité et de rupture culturelle.

Nestor B., Ebrié, chef monteur de chaîne 5è B à Dimbokro, est membre de cinq associations:deux sont à base ethnique, à l'échelle de l'usine et à celle de la ville, deux sont à caractère religieux, comme la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), dont Nestor est le président local,et qui regroupe tous les ouvriers et employés catholiques, quelle que soit leur groupe ethnique, une est à caractère professionnel et rassemble les chefs et les sous-chefs du tissage ; avec l'"Association des Ebrié" de la ville et celle des "Jeunes Ebrié de l'UTEXI", Nestor est en pleine continuité de solidarité avec sa communauté originelle, dont il s'extrait pourtant en participant et en animant des groupements à logique catégorielle et spirituelle a-ethnique. Les pratiques

citadines renvoient donc à des référents multiples, amalgamés en des comportements syncrétiques qui ne facilitent guère l'émergence d'une conscience de "classe" parmi les travailleurs de l'industrie.

- Un syndicalisme non catalyseur

Dans les pays industrialisés, les organisations ouvrières ont été les vecteurs de la prise de conscience des intérêts collectifs des salariés de l'industrie manufacturière, et par elles ont été canalisées, en partie, les manifestations d'une identité sociale. En entendant les classes comme "des groupes sociaux homogènes et hiérarchisés dont les membres occupent une position semblable dans le processus de production et ont conscience de partager des intérêts communs" (1), est-il justifié de distinguer une "classe ouvrière" en Côte d'Ivoire ? Existe-il un groupe homogène créant, "en certains moments, étant donné ses rapports avec les relations de production, les conditions de son intervention consciente dans l'histoire pour réaliser un idéal d'hommes et organiser l'ensemble des relations avec les hommes" (2)? Des éléments de réponse ont déjà été précédemment apportés, qui montrent que le processus d'insertion en ville, le maintien de certaines solidarités antérieures et la production de solidarités nouvelles constituent de sérieux obstacles à la constitution des salariés en classe, non que les conditions objectives du travail ne les spécifient pas en tant que producteurs, mais parce que les identités complexes qui sont les leurs ne sont pas réductibles à la prégnance de la représentation de leur propre condition salariale. De surcroît, l'instrument syndical,qui devrait servir d'exutoire et n'a qu'un rôle de contention comme le montre I. TOURE (3), vise plutôt à établir un ordre

---

(1) J.M. GIBBAL, 1974.

(2) M. GOLDMANN in Les classes sociales dans le monde d'aujourd'hui, Cahiers Internationaux de sociologie, XXXIX, juillet-décembre 1965, p. 228.

(3) I. TOURE, 1983 et 1986.

conforme à l'ordre dans les relations de travail, de sorte que le syndicalisme ivoirien, défini comme étant à la fois de participation et d'encadrement, conforte l'idée que tous les intérêts sont harmonieux et intégrés, l'Etat étant le creuset de la communauté nationale en raison du nécessaire combat contre le sous-développement. Depuis le Vème Congrès du PDCI-RDA, en 1970, des leaders syndicaux sont membres du Bureau Politique et du Comité Directeur : l'UGTCI, née en 1962, est alors devenue coresponsable de la gestion des choix fondamentaux. En conséquence, lorsque l'appareil syndical unique négocie avec les employeurs en lieu et place de ceux qu'il représente, il est à la fois en position de juge et de partie, étant porteur des revendications et garant de la paix sociale : toute procédure de négociation préalable, obligatoire, qui n'aboutit pas à un accord est renvoyée à l'arbitrage du pouvoir d'Etat et/ou du Parti, ce qui confère une légitimité à la décision finale à laquelle doivent se soumettre les salariés concernés. Dans cette mécanique d'amortissement des conflits, l'appareil syndical apparaît bien comme une digitation de l'appareil politique, tant à l'échelle nationale qu'à celle des branches et des établissements. Dès lors, le syndicalisme, loin de servir de levain à la conscience d'une identité dans la lutte revendicative, est appréhendé comme la résultante d'une impulsion venue du haut dont la principale fonction est moins de représenter les travailleurs que de leur transmettre les canons de l'ordre du développement harmonieux. Dans des établissements abidjanais, certains salariés ont longtemps refusé de payer leur cotisation (ICODI), dans d'autres usines (GONFREVILLE) ce sont les délégués d'atelier et non les délégués syndicaux qui servent d'intermédiaires avec l'employeur, et dans la plupart des usines, c'est au chef du personnel que les salariés s'adressent individuellement et directement tant leur confiance dans les représentants syndicaux est infime. Pourtant, il n'est pas possible

d'affirmer que la machinerie syndicale ainsi mise en place a toujours réussi à amortir l'accumulation des tensions, et les grèves, interdites avant tout épuisement des procédures de conciliation et après toute "sentence arbitrale ou recommandation ayant acquis force exécutoire" (1), sans être très fréquentes, ne sont pas totalement absentes des formes d'action. En janvier 1973, les ouvriers de la SAFAR (montage de véhicules RENAULT) cessèrent le travail pendant deux jours et demi à la suite d'un licenciement abusif qui, concrétisant la détérioration des rapports entre le chef du personnel et la plupart des salariés, fut considéré comme le symbole de l'arbitraire et de l'injustice, Baoulé et Bété se solidarisant avec l'ouvrier baoulé licencié. En mars 1985, les ouvriers de l'UTEXI ont arrêté le travail à l'usine de Dimbokro sur la base de revendications salariales justifiées selon la Direction : il s'agissait d'augmenter de 5% des salaires qui n'avaient pas été modifiés depuis 1982. C'est le Ministre du Travail, comme en 1973 lors du conflit SAFAR, qui est venu personnellement mettre fin à la grève en menaçant de licencier tous les fautifs du fait de leur situation d'illégalité vis à vis de l'obligation de négociation préalable ; pour tout commentaire, le quotidien national , Fraternité-Matin, publiait le 8 mars 1985 un encadré de 13 lignes dans lequel le lecteur découvrait qu'"après intervention de l'UGTCI et du Ministre du Travail en personne, au cours de laquelle conseils et avertissements ont alterné, le travail a repris sans licenciement. Le dialogue a triomphé une fois de plus". Par un surprenant renversement des compétences, l'Etat ivoirien ne contrôlant que 13,5% du capital social de l'établissement, c'est du ministre et non de la Direction que sont venues les menaces de licenciement, ce qui a permis à l'UGTCI de se mettre en position de

---

(1) Code du Travail et décrets d'application, Tome I, art. 188 p. 46, cité par I. TOURE, 1986.

conseiller et au représentant du pouvoir d'Etat d'administrer la preuve de sa fermeté et de sa clémence en annulant des licenciements que lui seul avait d'ailleurs envisagé. Cet exemple de régulation d'un conflit du travail dont la fin fut toutefois moins indigne que celle de la grève déclenchée par les salariés de l'Hôtel Ivoire en 1982, lesquels durent aller à Canossa en publiant une lettre de repentir (1), est suffisamment évocateur pour que l'on comprenne à quel point la défiance à l'égard de la bureaucratie syndicale a pour corollaire l'absence de catalyse de l'identité collective par l'appareil de l'UGTCI. Sauf cas conjoncturels spécifiques, c'est donc surtout par les diverses formes d'associations urbaines qu'est canalisée la production d'identité(s) ,dont les contours sont loin d'être calqués sur les seuls rapports chevillés au procès de travail et sur des perspectives d'intervention visant à modifier l'ordre existant, de sorte que l'on ne saurait qualifier de classe ouvrière l'agrégat des salariés.

- Du rôle des maquis dans la citadinité

Les réseaux de sociabilité ne peuvent être limités aux groupements et associations concourant à l'aide matérielle ainsi qu'au maintien ou à la transformation des références d'origine. Les salariés ont,pour la plupart, une épouse qui appartient au même groupe ethnique qu'eux et qui provient souvent des mêmes entités administratives,et l'usine comme les cours communes constituent des lieux de contact permanents avec d'autres éléments issus de communautés différentes. Mais d'autres lieux sont également au coeur des relations urbaines, et en particulier les maquis. D'abord sommairement aménagés à même les cours, où quelques tables et bancs permettent d'accueillir les consommateurs, les maquis de base, dits "du bas", sont des lieux de restauration populaire très fréquentés: si l'on n'y déguste pas toujours les foutous, les plats de poisson, les volailles grillées,

---

(1) I. TOURE, 1986.

ou la "viande de brousse", du moins peut on y boire bière, vin, sucreries et y palabrer. Là en effet circulent les rumeurs de la ville, dont les croustillants détails ne figurent ni dans les pages de Fraternité-Matin, ni dans les propos radio-télévisés ; là s'échangent les informations pratiques sur le logement, l'emploi, et arrivent nouvelles en provenance du village ou de la cité d'origine pour les abidjanais, de la capitale économique pour les autres. Ainsi que le décrit savoureusement F. KOUAKOU NGUESSAN, un maquis créé des relations sociales multiformes (1). Paul Dali S., Bété, OS 4è chez ALLIBERT, est un habitué du petit maquis de Sans-Fil où il dîne deux fois par semaine en compagnie d'un Bété originaire d'Ouragahio, comme lui, et de deux camarades, l'un Agni, l'autre Ebrié : c'est d'ailleurs ce dernier qui lui a indiqué en 1982 qu'une "entrée-coucher" allait être libérée à Sans-Fil, ce qui a permis à Paul de quitter Port-Bouët pour habiter plus près de l'usine ALLIBERT. Le groupe des quatre n'est pas assidu au maquis pour la seule raison que l'agouti frais et la biche y sont bien préparés : la plupart des consommateurs sont surtout de fervents défenseurs d'une équipe de foot-ball, l'Africa-Sport(2), comme Paul qui en admire le jeu collectif, ce qui lui a valu bien des palabres losqu'une équipe du pays Bété, le Réveil de Daloa, a du affronter la formation abidjanaise. Le maquis n'est pas seulement un lieu de convivialité où est commentée l'actualité sportive, artistique (ainsi au début des années quatre-vingt, pour qui prendre parti dans le défi lancé par la chanteuse Reine Pélagie à Aïcha Koné, et faut-il prendre parti? Le Président a-t-il bien fait d'encourager le jeune chanteur Lougah François en lui remettant un chèque?), et politique, chaque maquisard ayant son avis sur la signification de l'annonce du déplacement de la capitale administrative, la disgrâce de tel ou tel "grand", la performance physique du Président lors d'une allocution au Conseil National, ou la série de mesures prises dans la

---

(1) F. KOUAKOU NGUESSAN, 1983.

(2) L'Africa-Sport est soutenu financièrement et moralement par des Bété.

fonction publique. Le maquis, c'est aussi l'un des endroits de la confrontation des conditions de l'existence urbaine : tel ouvrier spécialisé y découvre que d'autres travailleurs de même ancienneté et de même âge que lui ont des salaires supérieurs au sein, ou que dans telle usine les prêts scolaires sont d'un montant différent ; les loyers sont comparés, la hausse des tarifs SOTRA est commentée, les effets de la "conjoncture" sont analysés au point qu'un vocabulaire particulier a été systématisé et véhiculé par les maquisards. D'ailleurs, les maquis eux-mêmes subissent les conséquences du recul des disponibilités monétaires : à la stratification produite avant 1980, dont sont issus les établissements bien équipés, avec tables recouvertes par de la toile cirée, chaises individuelles, assiettes en mélamine et couverts en inox, menus écrits à la main ou tapés à la machine et plastifiés, paillotes décorées et publicités diverses, où les prix comme les manières ne sont plus comparables à ceux des premiers maquis, où la bière "Flag" de BRACODI remplace la populaire "grosse" de SOLIBRA et où les "complets" et les Blancs font leur apparition, a succédé un glissement vers le bas. Trop chers, y compris pour les fonctionnaires, les agents de maîtrise et les employés qualifiés, les maquis du "haut" sont délaissés, tandis que les modestes gargottes dont les tenancières pratiquent le crédit ont toujours des fidèles, même si leur nombre n'est plus ce qu'il était. Ce vécu politico-culinaire est à la source de relations non obligatoirement issues de l'usine ou de la cour habitée, même s'il est vrai qu'à Agboville et à Dimbokro, les inventaires des relations urbaines non apparentées privilégient plutôt l'établissement industriel et la parcelle de résidence. De ces inventaires, simples listes des personnes régulièrement fréquentées au cours de l'année d'enquête par ceux auprès desquels ont été réalisées les biographies, il ressort en effet qu'environ

le quart des individus non apparentés ne travaillent ni n'habitent avec les salariés, et que ceux désignés comme des "amis" dans la ville n'appartiennent pas toujours à la même entité ethnique que les travailleurs de l'industrie. Les liens de camaraderie interethniques, forgés sur le lieu de travail comme dans les maquis ou au cours de diverses rencontres, n'ont ni le caractère institutionnel des associations d'originaires, ni probablement l'ampleur du recours que constituent ces dernières, mais l'on ne peut s'empêcher de penser qu'ils contribuent efficacement à la modification des représentations de la ville.

2) Les tissus relationnels hors des villes

- La solidarité familiale : l'aide apportée hors des unités de résidence

A la comptabilité des dépenses destinées à couvrir les besoins domestiques urbains et les participations aux diverses associations devrait être ajoutée celle des aides, régulières ou occasionnelles, que les salariés apportent à tel ou tel non résident, ascendant, apparenté, descendant ou ami. Mais la médiocre qualité des réponses quantitatives obtenues, aussi bien à Abidjan que dans les villes de l'intérieur, l'impossibilité de vérifier celles qui, à priori, paraissaient les plus crédibles ou les moins entachées d'une surestimation habituelle dans ce type de collecte (1), et la multiplication des difficultés à comparer le volume de l'aide avec celui du revenu, en particulier dans les cas

---

(1) Sur ce point, B. DELPECH, 1983.

fréquents d'aide apportée à la fois en argent et en nature, nous ont conduit à abandonner toute vélléité de mesure. Toutefois, renoncer sous ce prétexte à présenter, même succintement, ce type de redistribution du revenu, serait prendre le risque d'occulter l'existence de liens avec les localités d'origine,villages ou villes,dans lesquelles réside une partie du collectif familial, et en particulier les ascendants et les collatéraux. En effet , la chaîne de redistribution du revenu salarial n'est pas uniquement territorialisée dans les villes de résidence des salariés, même si ces dernières captent la majeure partie des dépenses ; pour les générations actuelles de travailleurs, l'accès à la condition salariale et citadine n'a pas eu pour effet de rompre les liens, ni avec les localités ni avec les réseaux familiaux originels. Malgré les difficultés matérielles et le coût de reproduction des unités de résidence urbaines, auquel d'ailleurs n'est pas étrangère la présence d'hébergés familiaux dont le poids relatif a été souligné même si en contrepartie des travaux domestiques sont effectués, la plupart des ouvriers et employés procurent une aide à des éléments du groupe de parenté, plus rarement à des amis, qui en majorité résident hors d'Abidjan ou des villes du chemin de fer.

Apparemment moins fréquente que celle observée en 1980 et 1981 sur un échantillon de près de 500 individus parmi lesquels figuraient 20% d'ouvriers (1), l'aide apportée par les ouvriers et employés de l'industrie manufacturière abidjanaise n'en concerne pas moins 62% d'entre eux (81,5% pour la population enquêtée par B. DELPECH, ordre de grandeur légèrement inférieur à celui relevé à Koumassi et à Marcory par J.M. GIBBAL à la fin des années soixante, soit 89%).

Si la composition des populations observées par J.M. GIBBAL

---

(1) 486 individus interrogés par B. DELPECH, dont 35% de techniciens et AM, 25% de petits fonctionnaires et cadres moyens, 20% d'ouvriers, 8% d'artisans, 6% de commerçants et 6% d'inactifs et de chômeurs.

et B. DELPECH ne permet pas d'inférer l'existence d'une dégradation de la redistribution du revenu dans l'ensemble des collectifs de parenté des travailleurs de l'industrie en raison du retournement de conjoncture postérieur à 1980, en revanche, les données recueillies par P.L. ESPARRE incitent à l'interrogation : dans les années de l'immédiat après-Indépendance, près de 9 salariés de l'industrie sur 10 procuraient de l'aide à leur famille établie hors d'Abidjan. A moins de considérer que le pourcentage des "aidants" constaté en 1982 était déjà fortement marqué du sceau de la "conjoncture", ce qui n'est qu'en partie exact, les années 1983 et 1984 ayant été les plus difficiles, il faut bien convenir que sur une durée de vingt ans, la proportion de travailleurs faisant parvenir une aide à l'extérieur de leur unité de résidence semble avoir diminué. Toutefois, ce relatif lâchement, s'il s'est bien produit, peut avoir eu pour contrepartie une accentuation de la fonction d'accueil avant 1980, ce que pourrait suggérer la composition des unités familiales, de sorte qu'en terme strict de dépenses, il n'est pas sûr que les travailleurs y aient trouvé leur compte. Stable ou évolutive, l'aide régulière demeure cependant une réalité pour deux tiers des salariés abidjanais, la moitié des ouvriers et employés de GONFREVILLE et 4 travailleurs sur 10 des complexes UTEXI et COTIVO.

Diversement appréhendée selon la qualité de celui qui est aidé, indiscutée pour les ascendants, les "vieux", admise pour les enfants, tolérée et acceptée bon gré mal gré pour les oncles selon leur fonction éducative antérieure et pour les "beaux" (parents de l'épouse) selon les contenus des alliances et la nature des dots négociées, différemment appréciée pour les "frères" et les "soeurs" et plus que mesurée pour les amis, l'aide est d'abord destinée aux ascendants ainsi qu'aux "frères" et "soeurs" apparentés. Dans les quatre villes, la hiérarchie des personnes aidées est identique : en tête viennent les mères (49,6% des salariés aident leur mère), puis les frères et soeurs apparentés

(46,0% aident leurs apparentés) les pères (35,2% aident leur père) ; il n'y a donc pas rupture avec les plus proches éléments du réseau familial, et parmi les travailleurs procurant de l'aide régulière, nombreux sont ceux qui l'adressent à plusieurs personnes (en moyenne 1,7 personne aidée par salarié)

Tableau 196 Nombre de personnes aidées régulièrement par les salariés hors de leur unité de résidence.

	Abidjan	Bouaké	Agboville	Dimbokro
1 personne	74	35	51	29
2 personnes	43	23	22	12
3 personnes	14	5	10	8
4 personnes et+	14	2	2	1
Total	155	65	85	50
% d'aidants réguliers	62,0	52,0	40,9	40,3
$\bar{x}$ personnes aidées	1,96	1,60	1,56	1,62

La fréquence de l'aide régulière varie selon la qualité du destinataire : elle est surtout à dominante mensuelle pour les fils, trimestrielle pour les ascendants et les filles, semestrielle ou annuelle pour tous les autres. Comme 78% des personnes aidées ne résident dans les mêmes villes que les salariés, la circulation des personnes entre les unités de résidence urbaines et les lieux de redistribution du revenu gagne en intensité et en complexité selon le nombre de personnes aidées, leur qualité et la fréquence de l'aide, ce qui ne peut être synthétisé que sous forme de figure. De cette dernière ressortent bien les différences entre modes de circulation selon la qualité des personnes aidées : lorsqu'il s'agit des ascendants, des oncles ou

FREQUENCE DE L'AIDE REGULIERE (en %)

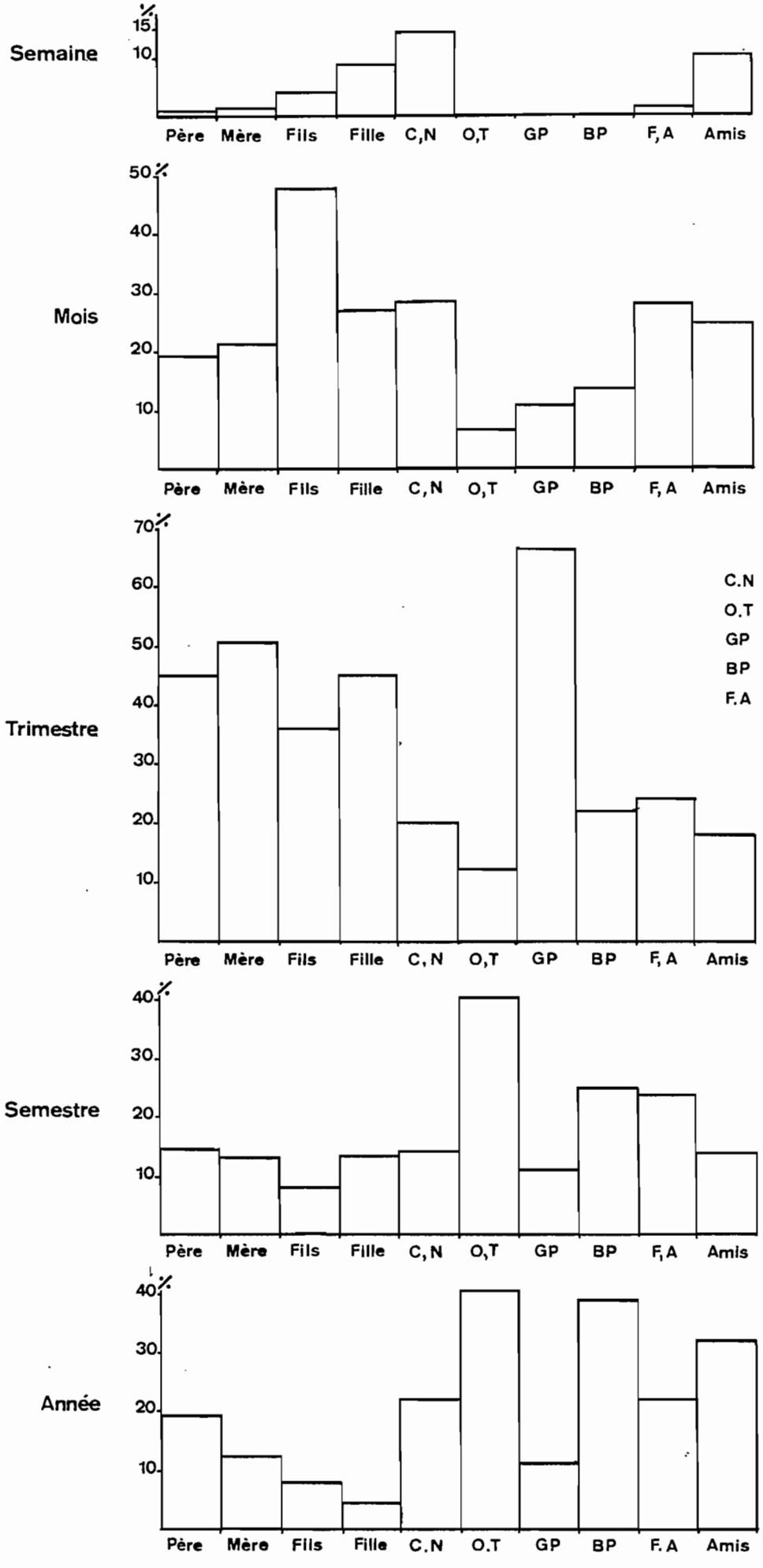


FIG.124

MODALITE DE LA CIRCULATION DE L'AIDE (en pourcentage)

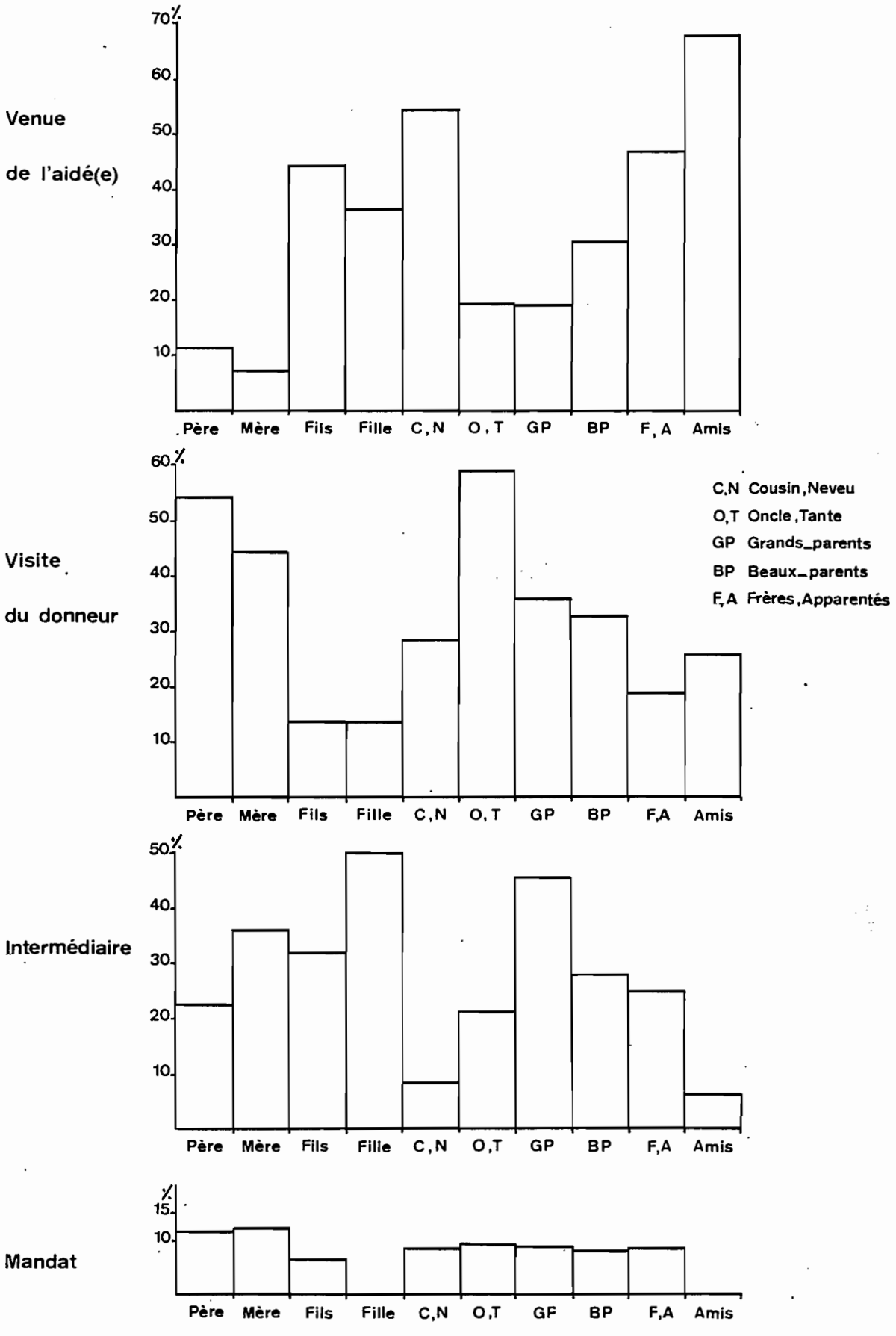


FIG. 125

ou des tantes, et dans une moindre mesure des "beaux", les déplacements sont, en majorité, effectués par les salariés ; en revanche, les fils, et surtout les neveux et cousins comme les frères et soeurs apparentés, se déplacent le plus souvent pour recevoir leur aide, alors que cette dernière est confiée à des intermédiaires chargés de la faire parvenir dans la plupart des cas aux filles et aux grands-parents. Mais quelle que soit la qualité de la personne aidée, il y a toujours déplacement des salariés hors des villes même si, en raison des contraintes de travail et de la stabilité dans l'emploi, la circulation est sans doute moins intense que celle observée pour l'ensemble des citadins lors de l'EPR 1978-1979. Cette circulation des hommes est bien traduite par les données recueillies à Abidjan : en 1982, seuls 28 salariés n'avaient effectué aucun déplacement dans l'année, les 222 autres (193 ivoiriens, 29 étrangers) ayant quitté au moins une fois la métropole ivoirienne : 133 s'étaient alors déplacés vers un seul lieu, 55 vers deux lieux, 29 vers trois lieux, 4 vers quatre lieux et 1 vers cinq lieux différents. En extrayant des localités visitées celles qui correspondent uniquement aux lieux de naissance des travailleurs ivoiriens et aux lieux de résidence de leurs ascendants quand ils sont distincts, il apparaît que près du quart des salariés ivoiriens s'est déplacé au moins une fois par mois.

Tableau 197 Fréquence de déplacements des salariés ivoiriens d'Abidjan vers leurs lieux de naissance de résidence des parents.

Fréquences	Déplacements mensuels	Déplacements annuels	Total	%
1 fois	32	81	113	58,6
2 fois	6	20	26	13,5
3 fois	6	11	17	8,8
4 fois	1	12	13	6,7
5 fois et +	0	24	24	12,4
	45	148	193	100,0

NATURE DES DONS

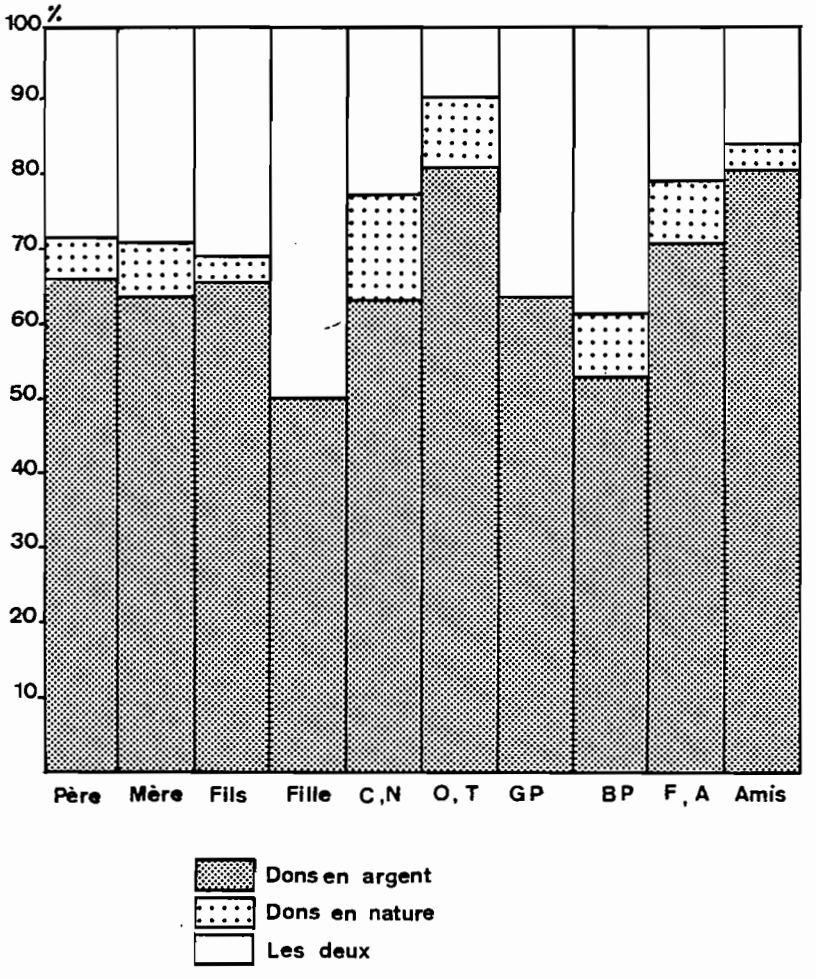


FIG.126

Certes, les déplacements ne sont pas toujours provoqués par la seule régularité des dons, mais tous sont accompagnés d'une distribution de revenu à laquelle il est impensable de se soustraire, quelle que soit le jugement porté sur sa nécessaire pérénisation.

Dans la totalité des cas, l'aide est apportée surtout en argent, mais la combinaison entre les apports monétaires et ceux en nature représente plus du quart à plus du tiers des modalités d'aide aux ascendants et aux "beaux", qui reçoivent à la fois de l'argent et des produits alimentaires, en particulier ceux issus des unités manufacturières (lait en poudre, sucre, café) ainsi que des produits d'entretien (savons), des combustibles, des médicaments et du petit outillage agricole. A l'aide régulière doivent être jointes les diverses formes d'aides occasionnelles, non liées à l'évènementiel démographique des réseaux familiaux, mais sollicitées par des parents ou amis en difficulté ou au contraire mettant en oeuvre des projets divers, installation professionnelle, construction d'un bâtiment, voyages dans le pays ou à l'étranger. En 1982, 58 salariés abidjanais sur 250 (23,2%) avaient ainsi contribué à ce type d'aide irrégulière ; en 1984, 12% à 18% des travailleurs des villes du chemin de fer (25/108 à Agboville, 24/125 à Bouaké, 22/124 à Dimbokro) avaient aidé occasionnellement un parent ou un ami n'habitant pas la même cité qu'eux. Comme la plupart des citadins, les salariés de l'industrie participent ainsi à la circulation de la monnaie et des biens entre les lieux de travail et les lieux ou les aires d'origine par le biais de la solidarité familiale, et ce d'autant plus que leur place dans l'échelle des revenus est élevée. La proportion d'"aidants" croît avec le salaire : à Abidjan, en 1982, elle était de

13,7% parmi les salariés percevant moins de 50 000 F. CFA (8 sur 58), 44,0% parmi ceux recevant entre 50 et 100 000 F. CFA (67 sur 152) et de 100% pour les travailleurs gagnant plus de 100 000 F. CFA (40). Mais ce type de redistribution, dont l'ampleur relative au revenu salarial n'a pu être appréciée, sauf dans quelques rares cas non significatifs de l'ensemble, n'est pas la seule forme de manifestation du maintien des relations avec les réseaux familiaux et les lieux originels, et certains indicateurs des stratégies initiales antérieures à l'obtention de l'emploi industriel sont perceptibles à travers d'autres formes de redistribution.

- Investissements collectifs et individuels

. Les associations urbaines précédemment évoquées n'ont pas toutes un champ d'intervention uniquement citadin, et nombre d'entre elles constituent aussi des instruments de canalisation des interventions collectives au bénéfice des localités d'origine. De surcroît, 7 travailleurs migrants sur 10 à Abidjan, 6 sur 10 à Agboville, à Dimbokro et à Bouaké sont membres d'associations villageoises ou urbaines autres que celles constituées dans les quatre villes et qui sont spécifiques aux villages et aux cités de naissance. Un exemple, celui de Konan K., Baoulé, banc-brocheur 4è B à l'UTEXI depuis 1974; né à Mbahiakro, Konan est membre de la Mutuelle des Ressortissants de Mbahiakro, qui regroupe à Dimbokro des ressortissants d'une sous-préfecture comptant 10 300 habitants en 1975 ; mais à Mbahiakro, Konan fait partie d'une Association des Jeunes ayant participé à la construction d'une école et dont certains éléments ont des contrats de travail sur des plantations, l'argent gagné étant mis en commun avec celui envoyé régulièrement par des migrants, comme Konan, afin de pouvoir installer une pompe dans le quartier de résidence des parents. La participation

à de telles associations est très fréquente, aussi bien parmi les salariés ivoiriens migrants nés dans des localités villageoises qu'au sein des travailleurs originaires de villes ou de CLC/CLS : à Abidjan, 37 migrants ivoiriens sur 53 nés en ville, 51 sur 79 dans les CLC/CLS et 44 sur 59 nés dans des villages sont membres d'associations créées à cette échelle, et 30 des 36 ouvriers et employés de nationalité burkinabé sont également dans ce cas ; à Bouaké Agboville et Dimbokro, les proportions de migrants appartenant à de telles associations varient de la moitié aux deux tiers selon les catégories de lieux de naissance.

Tableau 198 Types d'intervention des associations sur les lieux d'origine des salariés. (toutes associations confondues)

	Salariés abidjanais	Salariés des villes de l'intérieur
Construction d'écoles	60,3%	62,2%
Construction d'églises, mosquées	14,4%	9,3%
Achats de m. agricole	9,3%	13,8%
Construction dispensaires	4,6%	2,5%
Lotissement	3,1%	7,4%
Construction centres culturels	2,5%	1,4%
Construction foyers de jeunes	2,5%	1,1%
Actions non encore engagées	4,1%	2,3%

Une grande constante ressort du classement des types d'intervention : dans un pays où les villageois prennent en charge l'infrastructure scolaire et où de nombreux citadins se mobilisent pour accélérer la construction des bâtiments destinés à l'instruction publique ou à l'enseignement privé, l'effort collectif des migrants est d'abord tourné vers

l'édification d'écoles, instruments privilégiés de l'ascension sociale de la communauté d'origine, ou du moins perçus comme tels, que la localité de naissance soit une ville ou un village. Puis viennent les participations aux équipements culturels, à la construction de dispensaires, de centres et foyers de rencontres, les associations auxquelles appartiennent les salariés des villes du chemin de fer se tournant plus particulièrement vers l'achat de matériel agricole et les opérations de lotissement en raison de leur plus fort enracinement dans les villages.

L'effort redistributif, qui peut revêtir un aspect surtout symbolique ou au contraire être utilitaire, comme les achats de matériel agricole pour les associations dont certains adhérents sont également membres d'un GVC (1), n'est pas limité aux seules cotisations drainées par les divers groupements. Certains salariés ont enclenché un processus de formation d'un patrimoine personnel dont les deux principales composantes, les bâtiments et la terre, ne sont pas toujours localisés au lieu de naissance. Ils demeurent toutefois peu nombreux, 41 sur 191 salariés migrants ivoiriens à Abidjan, 20 sur les 44 travailleurs abidjanais africains étrangers migrants, 14 sur les 82 salariés migrants ERG n'habitant pas les villages de la sous-préfecture de Bouaké, 15 sur 110 migrants à Dimbokro et 20 sur 143 migrants à Agboville (résidents villageois exclus). L'investissement personnel le plus fréquemment réalisé, ou en cours de réalisation lors des enquêtes, est la construction d'une maison en dur, de type villa 3-4 pièces en parpaing de ciment et à toit tôlé, le plus souvent érigée au lieu de naissance, mais quelquefois édifiée sur une parcelle acquise dans une ville proche de la localité de naissance lorsque cette dernière est un village. Outre la manifestation de la réussite matérielle, les bâtiments édifiés au village comme dans les cités d'origine sont aussi destinés à honorer les ascendants ou des apparentés âgés qui peuvent y résider (sur les 30 maisons appartenant

---

(1) Groupement villageois coopératif.

aux salariés abidjanais, 20 sont occupées par des parents, 3 par des oncles, 2 par des frères), mais ils constituent aussi (et surtout ?) un solide ancrage pour les vieux jours, dont la valeur ne cesse de croître avec le temps. Parmi les 12 cas d'investissements immobiliers délocalisés par rapport au lieu de naissance (5 sur 30 à Abidjan et 4 sur 49 dans les autres villes ont uniquement fait construire hors de leur localité d'origine,et 3 agents de maîtrise travaillant à Abidjan ont deux maisons dont l'une n'est pas située au lieu de naissance mais dans une ville proche), 6 relèvent de stratégies visant la formation d'une rente locative : l'habitat est alors de type cour ou mixte (maison à laquelle a été ajoutée une série "d'entrées-couchers") et peut, ou non, être en partie occupé par des éléments du réseau familial. Mais compte tenu des coûts de construction (31 428 F. CFA le m² pour une maison de 3 pièces de 35 m² en parpaing de ciment à Bongouanou en 1982, soit 1 100 000 F. CFA la construction, 27 642 F. CFA le m² en moyenne en 1982 pour les bâtiments en parpaing de ciment dans les villes de l'intérieur -1-), peu nombreux sont les travailleurs de l'industrie qui disposent des avoirs ou des capacités théoriques financières nécessaires pour mettre en oeuvre un projet immobilier dont tous souhaitent pourtant la réalisation. De même, l'obtention ou l'accroissement de patrimoines fonciers,par l'accession légale ou illégale à la forêt non ou peu défrichée,demeurent réduits : 11 salariés abidjanais, 2 à Bouaké, 3 à Dimbokro et 2 à Agboville, soit 2,5% des effectifs étudiés,ont des plantations de caféiers et de cacaoyers, mais 5 seulement ont acquis des terrains de culture depuis leur accès au salariat industriel, dont 2 dans la région de Soubré, hors des emprises foncières de leur collectif villageois originel, tous les autres ayant récupéré une fraction du patrimoine familial à la suite de décès ou

---

(1) A. MANOU-SAVINA, 1982.

de rétrocessions diverses . Au total, si l'on inclut dans la formation de patrimoines les 2 agents de maîtrise abidjanais qui contrôlent, avec des cousins, un commerce de poissons pêchés dans le lac de barrage de Buyo ainsi que les 6 salariés des mammouths textiles participant à des opérations commerciales hors de Bouaké, d'Agboville et de Dimbokro, dont l'un est propriétaire d'un "bâché" circulant entre Abidjan et Dimbokro, les travailleurs ayant acquis un patrimoine personnel hors de la capitale économique et des villes du chemin de fer représentent le quart des migrants travaillant à Abidjan et environ 15% de ceux employés par les complexes textiles (Bouaké 17%, Agboville 14%, Dimbokro 13,6%). Mais ce patrimoine est surtout constitué de maisons dans la plupart desquelles logent des parents, et les investissements de rapport économique immédiat sont peu nombreux, même parmi les réalisations de travailleurs abidjanais et bouakois qui ont plus de vingt ans d'ancienneté dans les établissements industriels.

Les indicateurs de stratégies d'utilisation de l'emploi industriel à des fins d'accumulation primitive ne concernent qu'au mieux le cinquième des migrants ivoiriens et,mis à part la moitié des salariés africains étrangers d'Abidjan qui a réussi a constituer un patrimoine immobilier, le plus grand nombre des travailleurs en est toujours à espérer pouvoir un jour entreprendre la construction d'une maison. Dès lors, il est vain de rechercher parmi ceux là des manifestations quelconques d'objectifs antérieurement énoncés que les conditions matérielles d'existence ne permettent pas d'attendre : "durer" dans un emploi industriel est la seule stratégie possible, non seulement parce que les revenus salariaux sont constants et qu'en dépit des difficultés à dégager une épargne, ils demeurent relativement plus élevés que la moyenne des revenus urbains, mais aussi en raison du caractère symbolique que confère cette durée ; après tout,démontrer que l'on est capable de conserver un emploi en ville n'est ce pas manifester une forme de pouvoir?

Pour les autres, ceux qui ont réussi à constituer un patrimoine, la démonstration de la capacité sociale est encore plus évidente, et la continuité de cette production de statut passe par une redistribution qui, pour être composite en terme territorial, n'en demeure pas moins chevillée aux ressources urbaines . Engagés ou non dans un processus d'accumulation monétaire, les salariés de l'industrie qui nourrissaient peut être l'ambition d'ajouter une composante urbaine à leur espace de vie et de reproduction sociale sont durablement citadinisés, et les comportements des plus favorisés témoignent d'un ancrage urbain non réductible à l'incapacité financière de s'en dégager : ceux qui épargnent depuis longtemps ne délaissent pas, pour autant, la condition citadine, et n'envisagent nullement le retour au village, voire à la cité d'origine sauf si dans cette dernière surgit une opportunité d'emploi ou de création d'une activité pourvoyeuse de revenus et d'un statut au moins comparables à ceux résultant de l'emploi industriel occupé. En ce sens, la citadinisation est un processus d'autant moins susceptible d'être inversé que depuis une vingtaine d'années, des éléments de la condition urbaine se sont améliorés : à Abidjan, le parc logement occupé est nettement moins médiocre que celui décrit par P.L. ESPARRE, et peu de salariés résident dans l'habitat précaire; dans toutes les villes, les taux d'équipement des ménages en biens de consommation durables courants sont supérieurs ou proches des moyennes observées ; les unités industrielles constituent des caisses de recours dont l'équivalent, hors fonction publique, n'existe pas, en particulier dans le monde artisanal ; enfin, si les capacités théoriques d'épargne ne concernent qu'un tiers des travailleurs, au moins n'y a-t-il pas eu dégradation de cette proportion depuis l'Indépendance, et le statut salarial est toujours aussi recherché et même envié, de sorte que l'emploi industriel fixe pour longtemps ceux qui ont réussi à l'investir, contribuant par là même à les asseoir dans la cité.

UNIVERSITE DE PARIS X, NANTERRE
Centre d'Etudes Géographiques sur l'Afrique Noire

INDUSTRIALISATION ET URBANISATION EN COTE D'IVOIRE

Contribution géographique à l'étude de l'accumulation urbaine

Tome III

THESE POUR LE DOCTORAT ES-LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES PRESENTEE PAR

Alain DUBRESSON

Sous la direction du Professeur Paul PELISSIER
Soutenue le 15 janvier 1988

1988

TOME III

TROISIEME PARTIE

ACTIVITES INDUSTRIELLES ET DYNAMISATION DES ACTIVITES URBAINES: LA QUESTION DE L'ARTICULATION.

Souvent décrites comme des fers de lance indispensables pour asseoir la croissance économique, au point que l'assimilation entre industrialisation et "développement" est parfois de règle dans les esprits comme dans les pratiques des gouvernants de nombreux pays des Tiers-Mondes, les activités industrielles sont au cœur de débats relatifs à leur articulation avec les autres activités urbaines, tant dans le domaine de la nature des liens organiques que dans celui de leur distribution spatiale. C'est à l'examen de ceux-là et de celle-ci que nous entendons procéder, en envisageant d'abord les relations entre le fonctionnement de l'appareil manufacturier ivoirien et les activités urbaines mesurées, arbitrairement qualifiées, selon nous, de "modernes", puis en nous interrogeant plus longuement sur les articulations entre activités industrielles, artisanat et petit commerce urbains, constat ayant été fait que ces derniers n'ont nullement été éliminés par le processus d'industrialisation.

CHAPITRE I

FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL MANUFACTURIER ET ACTIVITES URBAINES MESUREES.

Le fonctionnement de l'appareil manufacturier implique, à l'amont comme à l'aval de la production, des achats et des distributions dont le volume comme la valeur sont considérables. En 1983, les achats de matières premières équivalaient à 552, 8 milliards F. CFA, ceux des autres consommations intermédiaires à 174,1 milliards F. CFA et la valeur ajoutée atteignait, productions d'énergie électrique et d'eau incluses, 321,3 milliards F. CFA (1) ; en comparaison, la même année, le budget total de l'Etat était de 686 milliards F. CFA, dont 435,2 prévus pour le BSIE.

L'appareil de production industrielle utilise, au début des années quatre-vingt , plus d'intrants nationaux que de matières premières, de produits semi-finis et de services importés réunis : en valeur, seuls les intrants d'origine industrielle proviennent majoritairement de l'extérieur du pays et l'intégration externe de la production manufacturière est meilleure qu'à la fin des années soixante. En conséquence, le processus d'industrialisation a été accompagné par des effets de distribution du revenu et de dynamisation des activités qu'il s'agit d'identifier au sein de l'armature urbaine nationale. Pour ce faire, l'analyse sera conduite à partir du fonctionnement de l'outil productif, tant à l'échelle de l'ensemble déployé

---

(1) Centrale des Bilans 1983.

sur le territoire ivoirien qu'à celle des établissements agro-sucriers et textiles localisés dans les villes de l'intérieur où à leur proximité, afin de pouvoir appréhender les phénomènes de capture jouant au bénéfice de l'agglomération abidjanaise et de comprendre la faiblesse ou l'absence d'inductions industrielles hors de la métropole ivoirienne.

I) PRODUCTION INDUSTRIELLE ET LOCALISATION DES EFFETS INDUITS MESURES.

1) La capture des effets au bénéfice d'Abidjan : l'investigation par les échanges interrégionaux à l'échelle des branches.

Une étude des effets primaires bruts régionalisés de la production industrielle et des effets induits totaux a été réalisée en 1980 pour le compte de la DDR ; en 1987 aucune tentative d'actualisation de ces travaux n'a été mise en oeuvre. Les économistes consultants ont confectionné une matrice d'échanges interbranches interrégionaux sur biens et services à partir des données de 1975, en comparant leurs résultats avec ceux d'une enquête SEDES datant de 1972, dans laquelle figure un tableau d'échanges interindustriels établi en 1969-1970. N'ayant aucune compétence pour manipuler les équations matricielles et réactualiser les tableaux d'échanges interbranches en les désagrégeant par entités régionales et ayant préféré orienter les

enquêtes de l'équipe ORSTOM vers l'identification des articulations plus spécifiques et plus originales que constituent les liens entre la production industrielle et les activités dites "informelles", nous nous en tiendrons simplement aux méthodes et aux résultats communiqués à la DDR en 1980, les conclusions étant,à notre sens, toujours pertinentes,comme le montreront les analyses plus modestes conduites en 1984 sur les comptes de production des complexes textiles. De surcroît, la lecture assidue des éléments de la méthode adoptée et l'examen des bases de comptabilité nationale à partir desquelles les économistes ont travaillé nous ont définitivement convaincu que la mise en équation des dynamismes économiques, sans doute nécessaire puisqu'il faut bien mesurer et disposer d'indicateurs d'évolution, a ses propres limites. D'une part les matériaux disponibles demeurent incertains, en particulier dans le domaine fondamental de l'origine des achats, puisque la comptabilité nationale ne distingue qu'au mieux ce qui est importé de ce qui ne l'est pas : les origines géographiques des consommations intermédiaires ne sont donc connues que pour les importations, et encore ne peut-on discerner que le lieu d'achat du produit et non celui de sa fabrication. D'autre part, les termes comptables ne saisissent pas, ou mal, certains éléments qui concourent de manière décisive à l'émergence, la réussite ou l'échec d'une entreprise, et les effets induits à l'échelle locale ou régionale ne sont pas déductibles de la seule lecture d'un tableau d'effets induits où font défaut,par exemple,toutes les conséquences de la diffusion des masses salariales au sein des activités non saisies par la comptabilité nationale.

Mais quelles que soient leurs insuffisances et leurs imperfections, que reconnaissent d'ailleurs les auteurs de l'étude, les tableaux et matrices constituent un révélateur non négligeable des déséquilibres de répartition des effets au bénéfice de la métropole ivoirienne,

dont nous résumerons les grandes caractéristiques empruntées aux conclusions et tirées des documents du rapport consacré à l'industrialisation des régions en Côte d'Ivoire.

- Les échanges interbranches interrégionaux.

Le tableau d'échanges interbranches interrégionaux a été construit à partir d'estimations(1) fondées sur l'examen des TES* 1975 en 10 branches, dissociant "Abidjan", c'est à dire l'ensemble BAB de la planification régionale (ville d'Abidjan, sous-préfectures de Bingerville, Anyama et Grand-Bassam) du reste du pays . Les résultats ont été agrégés en 4 branches par région, avec un délicat problème, celui du commerce. Le tableau fait en effet état d'une branche commerce en colonne (production), mais les marges commerciales ont été incluses dans les consommations intermédaires en raison de l'extrême difficulté à les identifier puis à les localiser : les effets induits ont donc été calculés sans tenir compte du commerce intérieur et en faisant l'hypothèse que les entreprises commercialisaient elle-mêmes leurs produits.

De ce premier tableau en est issu un second, celui des coefficients d'importation et de valeur ajoutée exprimant les quantités de produits consommés et les quantités de valeur ajoutée pour 1 F. CFA de production par branche. Ainsi, 10 000 F. CFA de production des agro-industries abidjanaises induisent,en effets directs, 784 F. CFA dans la même branche à Abidjan, 1834 F. CFA en branche I à Abidjan, 608 F. CFA dans la branche III à Abidjan ... , 1507 F. CFA dans la branche I en région ..., 2121 F. CFA en importations par exemple. Il est donc possible

---

(1) Sur la méthode, assez complexe, de répartition des consommations intermédiaires : DDR, 1980, tome II, p. 178.

* Tableaux entrées-sorties.

Tableau 199

TABLEAU D'ECHANGES INTERBRANCHES INTERREGIONAUX (1975)

En millions de francs CFA

		BRANCHES ABIDJAN						BRANCHES RESTE DU PAYS					
		Agr. Forêt Pêche	Ind. agro-aliment.	autres ind. BTP	Services	Commerce	total branches Abidjan	Agr. Forêt Pêche	Ind. agro-aliment.	autres ind. BTP	Services	Commerce	total branches Régions
		I	II	III	IV	V		I	II	III	IV	V	
Produits Abidjan	I	111	10 755	-	-	-	10 866	-	-	-	-	-	-
	II	74	4 600	92	-	-	5 595	496	5 000	1	-	-	5 497
	III	1 333	3 566	47 500	13 539	8 048	73 986	7 962	2 928	17 912	6 374	870	36 045
	IV	409	1 602	9 175	12 711	27 195	51 092	5 781	1 182	3 622	2 221	6 288	19 094
	Total CI Abidjan	1 927	20 523	57 596	26 250	35 243	141 539	14 239	9 110	21 535	8 595	7 158	60 636
Produits reste du pays	I	100	8 835	1 688	-	-	10 623	10 918	18 462	12 332	-	-	41 712
	II	75	2 006	1 150	-	-	3 231	2 434	526	1	-	-	2 961
	III	78	31	2 881	28	600	3 618	1 326	1 627	17 861	2 130	1 093	24 097
	IV	-	-	-	-	-	-	6 457	1 034	3 181	1 817	6 350	18 839
	Total CI RP	253	10 872	5 719	28	600	17 471	21 135	21 649	33 375	3 947	7 444	87 540
Total CI locale		2 180	31 395	63 315	26 278	35 843	159 011	35 374	30 759	54 910	12 542	14 602	148176
CI Imp.		1 653	9 120	61 443	30 624	10 963	113 803	9 625	13 419	21 535	13 563	3 279	61 421
D.et T.sur imp.		88	3 317	16 859	-	-	20 264	2 163	4 879	5 908	-	-	12 950
Marges sur imp.		34	319	15 360	-	-	15 713	218	469	5 383	-	-	6 080
TOTAL C.I.		3 955	44 151	156 977	56 902	46 806	308 791	12 016	18 767	32 826	13 563	3 279	228627
Salaires		2 844	3 809	30 794	33 878	31 294	102 619	21 179	5 799	27 499	15 427	10 223	80 127
Impôts nets de subv.		- 215	3 246	28 855	6 235	98 159	136 278	4 840	3 829	6 939	2 854	1 669	20 131
Autres		6 704	7 436	32 506	45 859	44 716	137 220	205 705	6 071	24 753	20 558	17 823	274911
VAB		9 334	14 490	92 154	85 972	174 168	376 117	231 724	15 699	59 190	38 841	29 715	375169
PRODUCTION		13 289	58 641	249 131	142 874	220 974	684 907	279 114	65 225	146 927	64 944	47 596	603806

Source : DDR, 1980.

Tableau 200

MATRICE UNITAIRE ET COEFFICIENTS D'IMPORTATION ET DE VALEUR AJOUTEE DU TABLEAU D'ECHANGES INTERBRANCHES INTERREGIONAUX (1975)

(1/10000°)

Matrice A

		BRANCHES ABIDJAN					BRANCHES RESTE DU PAYS			
		Agr. Forêt Pêche	Ind. agro-aliment.	autres ind. BTP	Services	Commerce	Agr. Forêt Pêche	Ind. agro-aliment.	autres ind. BTP	Services
		I	II	III	IV		I	II	III	IV
Produits Abidjan	I	84	1 834	-	-	-	-	-	-	-
	II	56	784	37	-	-	18	767	-	-
	III	1 003	608	1 907	948	364	285	449	1 219	981
	IV	308	273	368	890	1 231	207	181	247	342
	Com. d'impor.	26	54	617	-	-	8	72	366	-
Produits reste du pays	I	75	1 507	68	-	-	391	2 831	839	-
	II	56	342	46	-	-	87	81	-	-
	III	59	5	116	2	27	48	249	1 216	328
	IV	-	-	-	-	-	231	159	217	280
C.I. Imp.		1 244	1 555	2 466	2 143	496	345	2 057	1 466	2 088
Droits, taxes sur importation		66	566	677	-	-	77	748	402	-
Valeur ajoutée	Salaires	2 140	650	1 236	2 371	1 416	759	889	1 872	2 375
	Impôts nets de subv.	- 162	554	1 158	436	4 442	173	587	472	439
	Autre	5 045	1 268	1 304	3 210	2 024	7 371	930	1 684	3 167
Production		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

Source : DDR, 1980.

d'isoler les branches industrielles régionalisées et d'en localiser approximativement les effets directement induits, en tentant d'identifier ceux qui sont, a priori, spécifiquement territorialisés dans les villes (industries, services, commerce). Les branches industrielles abidjanaises engendrent plus d'effets directs dans la métropole et l'ensemble BAB que dans le reste du pays, même dans le domaine des productions agricoles, sylvicoles et piscicoles, l'aire BAB comprenant il est vrai quelques grandes plantations industrielles et une large fraction des étendues lagunaires. Pour 10 000 F. CFA de production en 1975, les agro-industries abidjanaises procuraient ainsi 3 533 F. CFA d'effets induits dans la région BAB contre 1 854 F. CFA hors de cette petite entité ; en déduisant les effets du secteur primaire, on obtient 1719 F. CFA contre 347 F. CFA, soit 4,95 fois plus. L'écart est encore plus saisissant quant aux effets provoqués par les autres activités industrielles et le BTP : pour 10 000 F. CFA de production, 2924 F. CFA sont induits dans l'aire abidjanaise pour 230 F. CFA ailleurs dans le pays, et hors consommations intermédiaires primaires, l'apport est 18 fois supérieur. La concentration industrielle abidjanaise fonctionne donc surtout au bénéfice de l'agglomération et de son proche environnement. Mais ce n'est pas le seul enseignement, somme toute assez classique, se dégageant de la lecture du tableau, car Abidjan bénéficie aussi d'une délocalisation d'effets induits par le fonctionnement des industries de l'intérieur du pays. Certes, l'activité des usines situées hors de la métropole engendre une cascade d'effets sur les productions primaires positive pour l'intérieur de la Côte d'Ivoire, ce qui pèse considérablement sur la distribution des consommations intermédiaires. Pour 10 000 F. CFA de production, les établissements agro-industriels dits de l'intérieur engendrent 1469 F. CFA d'effets sur Abidjan-BAB et 3320 F.CFA en région; pour 10 000 F. CFA de production, les autres

industries procurent 1832 F. CFA à Abidjan-BAB et 2272 F. CFA au reste du pays. Mais en excluant les produits primaires, les rapports s'inversent : l'agro-industrie intérieure fournit, toujours pour 10 000 F. CFA de production, 1469 F. CFA à Abidjan contre 489 F. CFA aux autres villes, et elle induit en valeur plus de services et plus de production industrielle dans la capitale économique ; de même, les autres industries intérieures induisent 1832 F. CFA à Abidjan et 1433 F. CFA en région. A l'exception des accrochages réalisés avec la production agricole, il y a bien un phénomène de déperdition des effets économiques au profit de l'agglomération abidjanaise, qui procède des logiques de concentration antérieurement étudiées (1), et qui en nourrit pour partie la reproduction. Cette déperdition est parfaitement illustrée par la localisation des effets induits sur l'activité industrielle (branche III autres activités et BTP) : l'ensemble des branches non abidjanaises induit ainsi 2934 F. CFA dans l'industrie de la métropole contre 1841 F. CFA dans l'industrie non abidjanaise pour 10 000 F. CFA de production totale.

- La matrice des consommations intermédiaires nationales.

Les effets induits sommairement régionalisés ne sont toutefois que des effets directs, qui eux-mêmes ont des conséquences sur l'ensemble des consommations intermédiaires, dont il faut rendre compte en calculant la totalité des valeurs induites. A partir de la matrice unitaire A, constituée par la partie du tableau représentant les coefficients de consommations intermédaires non importées, a été calculée la production totale correspondant à une demande finale donnée. De la matrice des effets induits ressort la confirmation des constats précédents. Si les

---

(1) Première partie, chapitre II.

Tableau 201 MATRICE DES EFFETS INDUITS (POUR 1 F. CFA DE PRODUCTION DE LA BRANCHE).

		BRANCHES ABIDJAN					RESTE DU PAYS			
		I	II	III	IV	COM	I	II	III	IV
Produits Abidjan	I	1,0098	0,2017	0,0010	0,0001	0,0001	0,0006	0,0158	0,0002	0,0001
	II	0,0073	1,0906	0,0056	0,0006	0,0003	0,0030	0,0855	0,0011	0,0006
	III	0,1333	0,1240	1,2504	0,1302	0,0620	0,0452	0,0888	0,1875	0,1371
	IV	0,0420	0,0519	0,0621	1,1042	0,1383	0,0276	0,0378	0,0492	0,0458
	Com	0,0113	0,0147	0,0779	0,0081	1,0040	0,0040	0,0147	0,0535	0,0100
Produits reste du Pays	I	0,0127	0,1861	0,0130	0,0014	0,0009	1,0449	0,3159	0,1018	0,0048
	II	0,0067	0,0409	0,0061	0,0006	0,0003	0,0095	1,0144	0,0018	0,0007
	III	0,0088	0,0060	0,0170	0,0020	0,0039	0,0075	0,0328	0,1427	0,0404
	IV	0,0006	0,0052	0,0008	0,0001	0,0001	0,0252	0,0248	0,0280	0,0298

Source : DDR, 1980.

branches "Abidjan" ont de faibles effets induits sur le reste du pays, sauf en ce qui concerne les produits primaires et les activités agro-alimentaires, en revanche l'industrie abidjanaise profite largement de l'ensemble de l'activité de la région BAB, et des phénomènes d'intra-consommations caractérisent particulièrement l'agro-industrie. Par contre, les branches de l'intérieur ont des effets plutôt délocalisés à Abidjan, hors produits primaires, comme en témoignent les résultats obtenus quant à l'induction sur l'industrie comme sur les services.

Tableau 202 A. Effets induits sur l'industrie (branche III) par les branches de l'intérieur (pour 10000 de production)

Branches de l'intérieur	Effets induits sur Abidjan-BAB (A)	Effets induits reste du pays (RP)	A/RP
I Agr.,forêt, pêche	452	75	6,03
II Ind. agro-alimentaire	888	328	2,71
III Autres ind. et BTP	1875	1427	1,31
IV Services	1371	404	3,40

B. Effets induits sur les services (branche IV) par les branches de l'intérieur.

Branches de l'intérieur	Effets induits sur Abidjan-BAB (A)	Effets induits sur reste du pays (RP)	A/RP
I Agr., forêt,pêche	276	252	1,1
II Ind. agro-alimentaire	378	248	1,52
III Autres ind. et BTP	492	280	1,76
IV Services	458	298	1,54

Source : DDR, 1980, tome 2, p. 170 et 171.

Appréhendées à travers les consommations intermédiaires non importées, les inductions secondaires et tertiaires provoquées par le fonctionnement de l'ensemble des branches de l'intérieur sont focalisées sur Abidjan.

- Les effets primaires en importations et en valeur ajoutée locale.

Seule la matrice A a jusqu'ici été évoquée; il reste donc à s'interroger sur la partie basse du tableau d'échanges interbranches interrégionaux, c'est à dire sur les coefficients relatifs aux importations et à la valeur ajoutée engendrées par l'activité industrielle. Les calculs d'effets primaires aboutissent à l'élaboration d'un nouveau tableau comprenant, pour chaque branche, la décomposition de 10 000 F. CFA de production en importations et droits et taxes sur importations incluses et induites, valeur ajoutée incluse dans la production, valeur ajoutée induite à Abidjan et valeur ajoutée induite dans le reste du pays. De ce tableau ont été extraites les données relatives aux seules branches industrielles, dont procèdent deux constats majeurs. En 1975, le contenu en importations demeurait relativement élevé, en particulier pour les activités autres que l'agro-industrie, auxquelles il est vrai ont été accolées celles du BTP qui consomment beaucoup de produits importés. Entre 1974 et 1980, 53% des intrants de nature industrielle consommés par le BTP ont été importés, d'après les matrices unitaires d'échanges reconstitués par A. JOUHANNEAU ; mais cet ajout avantage plutôt l'ensemble ainsi constitué puisque le taux d'importation des intrants de nature industrielle est bien plus élevé dans les branches manufacturières.

TABLEAU 203 EFFETS BRUT PRIMAIRES (IMPORTATIONS ET V.A. LOCALE)

PAR BRANCHES ET PAR LOCALISATION (1975, pour 10 000 F. CFA de production)

Localisation	Branches	Importations		Valeur ajoutée			
		Import.	Droits	Incluse	Induite A	Induite RP	Prod.
Abidjan	Ind. agro alimentaires	2539	762	2472	2528	1699	10 000
	Autres ind. et BTP	3316	862	3693	1933	196	10 000
Reste du pays	Ind. agro-alimentaires	2755	906	2406	994	2939	10 000
	Autres ind. et BTP	2368	597	4028	1415	1592	10 000

Source : d'après DDR, 1980, tome 2, p. 173 (extrait du tableau)

A : Abidjan
RP : reste du pays

Tableau 204 Evolution comparée des taux d'importation des intrants de nature industrielle BTP - industrie manufacturière (1974-1980) - % -.

	1974	1975	1976	1977	1978	1978	1980
BTP	46,4	44,7	48,4	56,9	56,0	53,9	53,6
Ind. manuf.	65,4	62,9	65,2	62,4	64,5	63,3	65,7

Source : A. JOUHANNEAU, 1984.

Deuxième constat, la valeur ajoutée induite est forte pour les industries agro-alimentaires (42% à Abidjan, 39% en région), et relativement importante pour les autres industries et le BTP, mais l'induction sur Abidjan en valeur ajoutée induite industrielle et tertiaire est "partiellement compensée par les flux de valeur ajoutée primaire induite vers l'intérieur par les agro-industries" (1). En simplifiant la distribution géographique des flux de valeur ajoutée et d'importations pour une capacité productive de 100, il apparaît que l'induction sur Abidjan est plus complexe que la focalisation mise en exergue pour les consommations intermédiaires.

Tableau 205 Localisation des inductions de valeur ajoutée pour une capacité productive de 100 en 1975.

	VA incluse	VA induite localement	VA induite à Abidjan	Import. (yc droits et taxes)
Agro-industries intérieures	24	30	10	36
Autres ind. intérieures	40	16	14	30

	VA incluse	VA induite à Abidjan	VA induite à l'intérieur	Import. (yc droits et taxes)
Agro-ind. d'Abidjan	25	25	17	33
Autres ind. d'Abidjan	37	19	2	42

Source : d'après DDR, 1980, tome 2, p. 172.

(1) DDR, 1980, tome 2, p. 172.

Abidjan capte une partie des valeurs ajoutées induites, mais l'agro-industrie abidjanaise a aussi des effets d'induction à l'intérieur, et comme les autres industries de la métropole sont fortement importatrices, une partie de la valeur ajoutée induite sur Abidjan part à l'extérieur, la capitale économique ayant une fonction d'intermédiaire entre l'espace ivoirien et l'étranger.

En conclusion, l'examen des seuls achats effectués en Côte d'Ivoire par les branches industrielles permet de souligner une disparité fondamentale entre celles qui sont localisées à Abidjan et les autres. Les branches abidjanaises stricto-sensu (1) achètent surtout à Abidjan, sauf les produits agricoles, le bois et certains produits issus d'une première transformation réalisée à l'intérieur du pays, latex, huile de palme brute, bois sciés et tissus de coton : l'induction hors de la capitale économique est concentrée sur l'agriculture et l'agro-industrie, et les principales unités vendeuses étant intégrées aux blocs de grandes plantations ou disséminées (scieries), c'est essentiellement sur la filière textile qu'est appuyée l'articulation industrielle entre Abidjan et les autres villes de Côte d'Ivoire. En revanche, les branches localisées à l'intérieur du pays achètent la plupart de leurs intrants industriels à Abidjan, lieu de l'importation ou de la fabrication : les emballages, les produits chimiques, les biens d'équipement proviennent des établissements d'import-export et des usines de la métropole ivoirienne, de même d'ailleurs que les services . Le bilan des effets induits est donc nettement déséquilibré au bénéfice de l'agglomération abidjanaise. Dressé pour l'année 1975, ce constat demeure valable au début des années quatre-vingts : ni les TES étudiés par A. JOUHANNEAU, ni

---

(1) C'est à dire celles qui regroupent les usines dans l'agglomération.

la liste des nouvelles unités manufacturières créées depuis, n'indiquent ou ne suggèrent l'existence d'un renversement significatif.

De même, à l'échelle régionale, J. CHEVASSU et A. VALETTE avaient montré, à partir du dépouillement des comptes d'exploitation d'une vingtaine d'entreprises de Bouaké, en 1972, que le pouvoir d'induction locale des unités de production était alors faible. Aucun effet d'entraînement dans le système de production n'avait été décelé, les établissements bouakois n'entretenant pas de rapports productifs entre eux ; la moitié des consommations intermédiaires, en valeur, provenaient de la ville ou de la région Centre, mais à l'exception du coton, de la farine, de la bière en vrac et du tabac, les matières premières et les semi-produits étaient importés de l'étranger, la ville n'en fournissant que 3% ; certes, Bouaké récupérait une partie des dépenses en services et entretiens divers, mais cela était insuffisant pour enclencher une transformation profonde de l'organisation économique urbaine. Enfin, les produits manufacturiers étaient largement diffusés à l'extérieur de l'entité régionale qui n'absorbait que 16% des ventes, contre 53% pour le reste du pays et 31% pour l'étranger, mais dans les 2 260 millions CFA distribués à Bouaké et dans la région Centre, 613 seulement étaient destinés à des entreprises, les industries travaillant surtout pour la consommation des ménages et des administrations (1). En 1985, la composition de l'armature industrielle bouakoise n'est pas très différente de celle inventoriée en 1972 : le Grand Ensemble ERG, la fabrique de boissons gazeuses SOLIBRA, l'usine TRITURAF (huile de table, savon et tourteaux de coton), l'établissement d'élaboration des bouillons et cubes pour assaisonnements (PREPAL, dont l'activité a cessé le 8 mai 1985 -2-) et les nouvelles unités de production

---

(1) J. CHEVASSU., A. VALETTE, 1974.

(2) Les cubes "Tanti" étaient fabriqués par PREPAL grâce à l'hydrolyse des graines de coton selon un procédé permettant l'élimination totale du gossypol au cours du processus d'extraction des protéines (brevet Texas Agriculture and Mechanical University).

d'emballages en polypropylène n'ont pas radicalement modifié le fonctionnement du système antérieur; mis à part TRITURAF, qui valorise les graines de coton de la CIDT, (ainsi que du soja et de l'huile de palme), et MTS-CI (Montage-Tuyauterie-Soudure de Côte d'Ivoire, spécialisé dans l'entretien des usines et la prestation de services en mécanique et chaudronnerie), il n'y a guère d'éléments nouveaux dans le domaine de l'intégration tant interne qu'externe aux échelles régionale et locale. De plus, les quelques relations de production sont parfois délocalisées : la CIDT achète ainsi des remorques et des portes-semoirs à une petite unité artisanale de Korhogo dont l'installation a été facilitée par l'ancienne OPEI*. Comme San Pedro est en état d'atonie industrielle, la filière textile demeure le seul champ d'investigation possible permettant d'appréhender les inductions industrialo-urbaines entre Abidjan et les villes de l'intérieur, mais aussi de s'interroger sur les raisons concourant à l'absence d'effets directement induits dans les cités d'accueil des complexes cotonniers. Pour ce faire, il convient de changer l'échelle d'observation et, délaissant celles des branches régionalisées, de décrire minutieusement le mode de fonctionnement des mammouths textiles, ce qui permettra un regard comparatif avec celui caractérisant les complexes sucriers proches des centres urbains.

---

* Office de promotion de l'entreprise ivoirienne.

2) Mammouths textiles et complexes agro-sucriers : l'investigation par le fonctionnement à l'échelle des établissements de l'intérieur.

- Le fonctionnement des complexes cotonniers: peu d'effets d'entrainement directs sur l'économie locale.

Selon la méthode précédemment utilisée par J. CHEVASSU et A. VALETTE, les documents comptables des trois complexes disponibles à la Centrale des Bilans, pour l'exercice 1983, ont été systématiquement dépouillés, les comptes de production ont été éclatés et les achats localisés au cours d'entretiens avec les responsables de la comptabilité des unités industrielles. Ont donc été distinguées les relations entretenues à l'amont et à l'aval du processus de production.

Pour les trois complexes, dont l'ensemble des achats intermédiaires, y compris les récupérations de TVA, dépasse 24 milliards F. CFA (plus de 15 milliards pour ERG, 5,9 milliards pour COTIVO, 3,3 milliards pour UTEXI), ce sont les matières premières et les marchandises entrant dans la composition des produits fabriqués qui constituent le poste d'achat le plus important.

Tableau 206 : Composition des débits des comptes de production.

	ERG	COTIVO	UTEXI
Achats et frais sur achats consommés (coton)	68,1% (25,6%)	71,0% (54,0%)	67,9% (61,4%)
Fournitures extér.	17,6%	16,9%	20,8%
Autres transports	1,7%	3,0%	2,3%
Services extérieurs	5,7%	5,7%	6,0%
TVA récupérée/fournit. transports et services	6,9%	3,4%	3,0%

Source : Centrale des Bilans, 1983.

Le coton-fibre, acheté en balles-standards de 217 kg et 280 kg, est livré carreau-usine par la CIDT (1), qui contrôle toute la filière coton en Côte d'Ivoire, depuis l'encadrement des planteurs et la collecte du coton-graine à l'activité d'égrenage (en 1982-1983 , 6 usines dont la capacité totale de production atteint 163 000 tonnes) et aux ventes à l'exportation ainsi qu'aux usiniers locaux. Ces derniers ont acheté le quart de la production nationale en 1982-1983.

Tableau 207 Evolution de la consommation de coton par les usines ivoiriennes (1974-1983)

Campagne	Consommation nationale (T)	Consommation / Production	Exportations (T)
1974-1975	9 212	38%	14 720
1975-1976	11 172	43%	15 075
1976-1977	14 487	47%	16 246
1977-1978	14 435	35%	26 971
1978-1979	16 874	36%	29 836
1979-1980	18 138	31%	40 872
1980-1981	17 962	32%	37 720
1981-1982.	19 673	35%	36 554
1982-1983	16 678	25%	49 070

Source : P. BISSON, M. LAPORTE, S. TRAORE, 1984.

---

(1) A un prix "international minoré des frais non exposés". Rappelons que pour faciliter le démarrage des usines UTEXI et COTIVO, le prix de cession était en réalité bonifié (aide évaluée à 86,61 F. CFA/kg de coton-fibre). Depuis la campagne 1982-1983, la bonification a été supprimée, le prix moyen du kg de coton consommé passant de 396,56 F. CFA en 1981-1982 à 554,54 F. CFA en 1982-1983 (+ 39,8%). Après une intervention directe des usiniers auprès du Président, le prix de vente a été fixé à 580 F. CFA/kg en 1984.

Lors de la campagne 1982-1983, ERG, COTIVO et UTEXI ont consommé respectivement 37,7% , 35,5% et 24,6% du coton commercialisé en Côte d'Ivoire, le reste étant vendu à l'usine SOTRIPA d'Abidjan. Les balles de coton, qui peuvent provenir de n'importe quelle usine d'égrenage (1), sont transportées vers les complexes textiles par la route ou par le chemin de fer : la part du rail est d'environ un tiers, chaque usine étant reliée à la voie ferrée principale par une bretelle ferroviaire desservant le magasin de stockage; le transport routier relève d'une politique de contrats passés entre des artisans, des compagnies privées et la CIDT, cette dernière intervenant quelquefois avec sa propre flotte. Il est probable que parmi les 9 milliards CFA versés par les usiniers à la CIDT pour l'approvisionnement des complexes en coton, une fraction des sommes consacrées au transport des balles entre les usines d'égrenage et les complexes revient à des transporteurs privés de Bouaké, Agboville et Dimbokro. Mais pour estimer, par ville, la valeur ainsi redistribuée, il faudrait avoir connaissance des contrats passés sur la durée d'une campagne entre la CIDT et les transporteurs de chaque cité. Durant la campagne 1982-1983, les syndicats de transporteurs ont assuré 87% du frêt cotonnier, les compagnies privées 4% et la CIDT 9%, mais aucun contrat n'a pu être étudié de sorte qu'aucune évaluation des retombées locales n'a été mesurée.

Les autres intrants du poste achats et frais sur achats consommés sont importés, via Abidjan. Pour la COTIVO et l'UTEXI, il s'agit surtout de produits chimiques et de colorants bénéficiant, du fait du régime d'agrément prioritaire, de détaxes à l'importation (2) : seule est à noter la tentative de substituer à l'amidon de maïs un autre produit d'encollage, destiné à la préparation du tissage, dérivé du

---

(1) Korhogo, Bouaké, Boundiali, Mankono, Ouangolodougou, Zatta.

(2) Pour GONFREVILLE, seul le Grand Ensemble bénéficie du régime d'agrément prioritaire.

traitement du manioc ; des essais ont été effectués, sur la demande de l'UTEXI, à la station expérimentale de Bendéressou, localisée entre Toumodi et Dimbokro, à environ 30 km de l'usine textile, mais aucune application à l'échelle industrielle n'a été mise en oeuvre. Compte tenu de la gamme variée des productions de GONFREVILLE, les intrants y sont plus diversifiés, mais tous sont également importés par l'intermédiaire du port d'Abidjan (sauf les produits tergal de la filiale SOCITAS), à proximité duquel sont localisés les sièges sociaux et les entrepôts des entreprises contrôlant l'importation et la distribution des produits utilisés (fibranne, et tissus polyester, cretonne, colorants).

Au total, les relations de production portant sur l'achat des matières premières et des marchandises incorporées restent, sur le territoire national, essentiellement limitées au coton-fibre, soit 9 096 millions F. CFA versés à la CIDT, 7 328 millions F. CFA étant importés des pays industrialisés ; la part des achats locaux est réduite à l'approvisionnement de GONFREVILLE en tergal de confection par sa filiale SOCITAS.

Tableau 208 Achats de matières premières et de marchandises (exercice 82-83 ; milliers F CFA)

	ERG		COTIVO		UTEXI	
	C Ivoire	Import	C Ivoire	Import	C Ivoire	Import
Coton	3 850 047		3 202 998		2 037 101	
Fibranne		9 271				
Fibres polyester		202 709				63 901
Fils		714 662				
Cretonne		2 883 000				
Tissus polyester		302 836				
Tergal confection	108 056					
Fournitures confection		27 860				
Divers		1 409		117 088		
Colorants Prod.chimiques		2 501 776		393 801		109 740
TOTAL	3 964 103	6 643 523	3 202 998	510 949	2 037 101	173 641

Source : Centrale des Bilans 1983.

. Les liaisons entre les complexes textiles et les autres établissements urbains sont mieux développées dans le domaine dit des "fournitures extérieures". A l'exception des pièces de rechange industrielles, qui sont importées, la plupart des achats sont effectués localement, mais ne concernent pas les entreprises locales de production manufacturière. C'est la distribution d'énergie électrique et d'eau qui est la plus sollicitée (68,1% des achats de fournitures extérieures à Dimbokro, 46,4% à Agboville), encore qu'à Bouaké, GONFREVILLE dispose de 3 barrages interconnectés qui permettent d'obtenir de l'eau à moindre prix (le prix du m^3 obtenu est 4 fois inférieur au tarif SODECI), les produits pétroliers, dont le fuel nécessaire au fonctionnement permanent des chaudières, venant au second rang. On ne peut cependant considérer l'EECI et la SODECI, encore moins la SIR, comme des entreprises locales, même si les factures d'eau et d'électricité sont réglées "en région" et si l'installation, en 1982-1983, des deux dépôts régionaux de produits raffinés à Bouaké (capacité 44 780 m^3) et à Yamoussoukro (capacité 29 300 m^3) a permis de mieux répartir les stocks de sécurité sur le territoire national. Les autres achats, en particulier les pièces de rechange pour les véhicules, les pneumatiques, le petit outillage (comptabilisé avec les pièces de rechange industrielles), les fournitures de bureau et les médicaments pour le personnel (souvent inclus dans le poste "autres fournitures extérieures") sont généralement (1) effectués dans l'appareil commercial urbain, sauf à Agboville où la proximité de la capitale économique permet d'établir, le plus souvent, des relations directes avec des fournisseurs abidjanais. En excluant les pièces de rechange industrielles, la fourniture d'électricité, d'eau et de produits pétroliers, on obtient pour la COTIVO et l'UTEXI une capacité théorique d'achat dans le commerce urbain local qui est insignifiante

---

(1) Pour distinguer les achats locaux des achats à l'extérieur de la ville, il faudrait reprendre toutes les factures pour les distribuer géographiquement. Les comptables savent d'où viennent les principales fournitures, mais aucun d'entre eux ne s'est livré à un fastidieux exercice d'éclatement spatial.

Tableau 209

Services extérieurs (exercice 1982/83)
(milliers F CFA)

	ERG		COTIVO		UTEXI	
	L	Ext.	L	Ext.	L	Ext.
Loyers, charges locations/locaux prof	-	29 246	-	-	-	-
Entretien. Réparation véhicules	24 584	-	-	-	5 519	-
Entretien réparation machines	149 665	-	25 061	-	38 218	-
Entretien-Réparation bâtiment	47 548	-	-	-	87	-
Ass. Technique, Honor, comm, courtages, redev.	-	170 141	-	281 304	-	25 070
Comm. et cortages/vente	-	200 454	-	5 297	-	-
Publicité	-	16 550	-	-	-	25
Quote part de siège	-	-	-	-	-	-
Travaux à façon et sous-traitance	-	-	-	-	7 785	-
Frais PTT (teleph, telex, timbres)	69 027	-	13 671	-	70 701	
Location de main d'oeuvre	51 616	-	-	-	21 108	-
Doc. et abonnements	-	4 103	-	1 798	-	539
Autres services extérieurs	108 611	-	26 442	-	21 887	-
TOTAL	451 051	420 494	66 174	288 399	165 305	25 634

Tableau 210

Fournitures extérieures
(exercice 82-83 ; milliers F CFA)

	ERG		COTIVO		UTEXI	
	L	Ext.	L	Ext.	L	Ext.
Produits pétroliers	677 020		117 088		104 408	
Electricité	714 433		525 980		365 330	
Eau	7 610		45 779		17 625	
Pneumatiques	4 498		-		2 219	
Mat. de cont.	13 731		-		297	
Pièces de rechange véhicules	2 855		1 936		5 019	
Pièces de rechange machines ; petit outillage		901 356		539 087		54 560
Fournitures de bureau	39 544		1 462		9 844	
Autres fournitures extérieures	294 116		1 963		8 008	
TOTAL	1 753 807	901 356	694 208	539 087	512 750	54 560
Variation stock					- 4 888	
TOTAL	2 655 163		1 233 295		562 422	

L: Achats locaux, capacité théorique
Source : Centrale des Bilans 1983.

(respectivement 5,3 et 20,6 millions F. CFA) ; ERG a une capacité un peu moins modeste : 355 millions F. CFA.

. Les effets liés aux achats de "services extérieurs" sont d'autant moins importants que les principales sociétés de courtage, d'assurance, d'assistance commerciale et de publicité sont localisées à Abidjan, où sont négociées et réglées les traites et les affaires, et que les complexes textiles disposent de leurs propres services d'entretien et de réparation. A Bouaké, on trouve ainsi 1 atelier de mécanique générale équipé de machines-outils où l'ajustage des pièces est possible, 1 atelier de menuiserie, 1 atelier d'entretien électrique (entretien de la basse-tension inférieure à 380 V, travaux neufs, surveillance de la centrale ERG), 1 atelier "froid", 1 atelier de mécanique automobile, 1 service d'entretien de la chaufferie, 1 petit service de construction et de réparation des bâtiments, 1 service électronique, 1 équipe de dépannage du téléphone ; à part la réparation des compresseurs et l'entretien de l'installation électrique moyenne-tension, ERG est totalement autonome pour l'entretien et les services nécessaires au bon fonctionnement de l'outil de travail. La même situation prévaut, à quelques détails près, à Agboville et à Dimbokro : le parc automobile UTEXI est entretenu par un garage de la ville et COTIVO confie quelques rebobinages de moteurs à des artisans locaux, mais les relations intermédiaires de sous-traitance des travaux d'entretien et de réparation sont rares et de faible ampleur. En considérant que tous les achats liés à l'entretien et la réparation des véhicules, des machines et bâtiments, la location de main-d'oeuvre et les divers services extérieurs sont effectués localement, on obtient, avec les frais de PTT, une dépense de 451 millions F. CFA pour ERG, 165 millions F. CFA pour UTEXI et 66 millions F. CFA pour COTIVO.

. Aucun complexe textile ne possède son propre service de transports de marchandises, ERG ayant abandonné le sien (2 camions seulement étaient encore utilisés en 1984) pour des raisons tenant à la fois à des questions pratiques (fret de retour difficile à trouver) et juridiques (les transporteurs sont responsables des marchandises manquantes alors que les disparitions "internes" à un circuit contrôlé par l'entreprise posent des problèmes quasi-insolubles). L'acheminement des produits finis est donc sous-traité à des entreprises capables de répondre aux multiples contraintes des calendriers de transport et de résoudre le problème des allers-retours sur Abidjan. En l'absence d'information très précise -sauf pour UTEXI qui fait appel à une entreprise abidjanaise - sur la localisation de toutes les entreprises sous-traitantes (à Bouaké et Agboville, il s'agit d'entreprises dont les propriétaires sont Dioula ou Libanais), on supposera que ces dernières sont contrôlées par des artisans ou des hommes d'affaires opérant localement et exerçant tout ou partie de leur activité à Bouaké et Agboville.

Tableau 211 Les transports;complexes textiles (exercice 82-83, milliers F. CFA)

	ERG	COTIVO	UTEXI
Fret et transports sur vente	229 560	122 572	88 729
Autres transports et déplacements	18 856	10 050	10 244
TOTAL	238 416	132 622	98 973

Au total, les consommations intermédiaires achetées dans les villes elles-mêmes demeurent peu importantes. Hors TVA récupérée sur les fournitures, les transports et les services, les achats de ERG, COTIVO et UTEXI atteignent respectivement 14 211, 5 748 et 3 205 millions F. CFA : la part des achats urbains est, au maximum, de 2 435 millions F. CFA à Bouaké (17,1%), 893 millions F. CFA à Agboville (15,5%) et 678 millions F. CFA à Dimbokro (21,2%). Dans le domaine de la production, ces achats ne concernent quasiment que les services publics : ce sont les activités de transport, le commerce de produits fabriqués ailleurs en Côte d'Ivoire (produits pétroliers) et la redistribution de produits importés qui bénéficient le plus des retombées locales directes de l'industrie textile.

Tableau 212 Les consommations intermédiaires locales des complexes textiles (millions F CFA)

	Total achats (hors TVA récupérée)	Achats "en ville"	Dont services publics (élect eau, PTT)	dont prod. pétroliers	dont transports	Autres
ERG	14 211	2 435	791	677	248	719
%	100,0	17,1	5,6	4,8	1,7	5,0
COTIVO	5 748	893	586	117	133	57
%	100	15,4	10,1	2,0	2,3	1,0
UTEXI	3 205	673	454	105	-	119
%	100	21,2	14,2	3,3	-	3,7
TOTAL	23 164	4 006	1 831	899	381	895
%	100	17,2	7,9	3,9	1,7	3,7

Source : Centrale des Bilans 1983.

A l'aval de la production, les relations industrielles locales sont inexistantes. Les activités des complexes d'Agboville et Dimbokro d'une part, de Bouaké d'autre part, n'étant pas totalement comparables, les relations "aval" seront envisagées séparément.

La principale fonction des unités de filature-tissage d'Agboville et de Dimbokro est d'approvisionner les usines de finition d'Abidjan (1), lesquelles produisent des tissus imprimés (pagne "fancy" pour l'établissement SOTEXI devenu SOTEXICODI, situé dans la zone industrielle de Vridi ; pagnes "wax-print" pour l'usine UNIWAX localisée dans la zone industrielle de Yopougon) à partir des écrus support d'impression. Jusqu'en septembre 1984, le complexe d'Agboville fournissait en tissus lourds "dénim" l'usine de fabrication de pantalons "jeans" de BLUE BELL COTE D'IVOIRE (WRANGLER), installée depuis 1974 dans la zone industrielle de Yopougon, et dont les activités ont cessé du fait de l'effondrement du marché (2) dans les pays industrialisés (BBCI exportait la quasi-totalité de sa production).
Les filés sont vendus aux entreprises abidjanaises de bonneterie, contrôlées surtout par des capitaux libanais, et les exportations vers l'Europe (27,2% des ventes COTIVO, 4,2% pour UTEXI) transitent par le port d'Abidjan. Seuls les déchets sont, en partie, vendus sur place, mais il n'y a aucun établissement industriel de transformation, ni à Agboville ni à Dimbokro.

Il y eut pourtant une tentative de concrétisation de relais industriel local à Agboville avec la création, en 1976, de la bonneterie de l'Agnéby, la BONA.

---

(1) Rappelons que la "maison-mère" d'UTEXI est la SOTEXI, et que celle de la COTIVO est ICODI ; à l'origine, il y a donc 2 circuits de commercialisation qui correspondent à la séparation de deux groupes aujourd'hui confondus.

(2) "Le jean classique est abandonné en faveur d'une gamme de vêtements dits de loisirs, qui se prêtent mal aux techniques de production en masse".
Rapport annuel de Lord MARSH, Président de la Société LEE COOPER, in Le Monde du 17/05/85.

Activement soutenue par les autorités préfectorales, le Préfet étant lui-même actionnaire, la BONA avait un capital social (22 millions F. CFA) composé de parts détenues par les élites administratives et politiques locales. L'entreprise bénéficiait d'excellentes conditions de lancement : prêts et avances de commerçants libanais approvisionnant les marchés populaires abidjanais et dont les commandes avaient été passées avant l'ouverture de l'usine, choix de produits spécifiques et limités (tricots et vêtements de corps ; en fait on ne produira que des tee-shirts) permettant d'éviter la concurrence des ateliers de confection artisanale, aide directe de la COTIVO (crédits fournisseurs pour les filés, gestion et entretien du matériel de production). En 1978, les immobilisations corporelles étaient estimées à 72 millions F. CFA, l'actif immobilisé à 107,4 millions F. CFA ; la valeur de la production excédait 102 millions F. CFA, l'entreprise avait une valeur ajoutée de 26 millions F. CFA et employait 46 personnes (3 manoeuvres, 35 OS, 4 OP, et 3 employés administratifs). Ses principaux fournisseurs en maille,fils, emballages et élastiques étaient la COTIVO (64,9% des achats), ICODI (5,8%), ERG (3,4%) et quelques unités abidjanaises. Entre 1978 et 1979, les pertes d'exploitation passaient de 14,2 à 42 millions F. CFA et, à l'issue d'une tentative de travail à façon, la production fut totalement arrêtée en septembre 1980. Quelles que soient les causes réelles de l'abandon (on ne possède pas le détail des comptes de production et d'exploitation pour le dernier exercice), il est clair que ce dernier témoigne des difficultés d'émergence de l'entreprise industrielle à l'échelle locale dès lors que ceux qui appartiennent à la sphère politico-administrative introduisent des enjeux qui ne relèvent pas des conditions objectives d'exercice de l'activité. Le marché des produits de bonneterie était et demeure pourtant très porteur, comme le démontre le dynamisme

de certaines entreprises (SAB par exemple) et la multiplication, à Abidjan, des petites unités de tricotage et de confection. Avec l'appui technique de la COTIVO, la BONA disposait de nombreux atouts pour réussir : force est de constater que c'est moins sur l'environnement économique que sur les pratiques d'utilisation de l'établissement industriel par les élites locales qu'il faut s'interroger pour expliquer l'échec de l' opération. La BONA fermée, il n'y a donc aucune induction industrielle locale; les projets exposés dans le Livre Blanc de la région Sud (1) représentant 5,5 milliards F. CFA d'investissements et 600 emplois à Agboville (on envisageait même,en 1978,de créer 2500 à 4000 emplois à l'horizon 1985) sont restés en l'état, et les produits de COTIVO, comme ceux d'UTEXI, sont expédiés directement par la route vers Abidjan. Un détail est significatif du faible ancrage des complexes dans le tissu productif des villes : les ouvriers de la COTIVO ont droit, comme tous les salariés du textile, à deux tenues de travail par an : ces dernières sont confectionnées avec du tissu COTIVO, non pas à Agboville, mais par une petite entreprise de Treichville (quartier Arras).

Avec l'intégration totale réalisée à GONFREVILLE, les circuits de commercialisation partant de Bouaké ne sont guère plus complexes que les précédents, même si les destinations sont plus nombreuses. ERG exporte, en 1983, 9 235 millions F. CFA à l'étranger (7 042 millions en Afrique, 2 143 millions en Europe), soit 47,46% de la valeur totale des ventes, hors ristournes, avoirs en attente et TVA. Les exportations vers les pays africains sont constituées de fils à tisser pour l'artisanat (commercialisés en paquets de 900 grammes de fils solides pour les métiers manuels), destinés principalement au Mali (2), ainsi que

---

(1) BNETD, 1978.

(2) 50% de fils indigo, 30% de fils blancs, 20% de fils de diverses teintes.

de "fancy" imprimés, d'effets militaires, de produits de confection (il s'agit surtout de confection piquée, la confection plate, linge de maison, couvertures, étant progressivement abandonnée) et de produits divers (mèches de lampe à pétrole, fils cirés à torsader les cheveux, tissus ...) ; les principaux acheteurs viennent, ou venaient, outre du Mali, du Libéria, de la Gambie, du Burkina, de la Mauritanie, du Togo et du Bénin. En revanche, les exportations vers l'Europe portent surtout sur les écrus et les fils semi-finis, dont les prix ont été rendus compétitifs par la mise en production du Grand Ensemble. A l'exception de quelques envois directs par la route vers le Mali, c'est par voie maritime, donc via Abidjan, que sont effectuées les expéditions vers l'étranger. Sur le marché ivoirien (10 223 millions F. CFA), ERG réalise 60% de son chiffre d'affaires avec 5 sociétés distributrices de tissus en gros, qui sont toutes localisée à Abidjan (CFCI, SCOA, CFAO, CICA, SCINTEX). Il faut rappeler que la production de tissus imprimés est indissociable de l'organisation des circuits commerciaux : les principaux distributeurs ont leurs stylistes et leurs ateliers de création, qui testent le marché et dessinent des collections en exclusivité, lesquelles sont réalisées à façon par les usines d'impression dont les responsables n'ont à se soucier ni de l'exploration du marché du pagne, ni de l'organisation d'un réseau de distribution contrôlé par les compagnies commerciales. 208 clients se partagent les 40% restants; parmi les acheteurs réguliers, on retrouve des bonnetiers libanais, des entreprises de confection (AKWABA), des fabriques de matelas, des chaînes de distribution (AVION, MONOPRIX), des hôtels, des services d'intendance (armée, hôpitaux) dont les dépôts ou les établissements productifs sont presque tous localisés à Abidjan.

Production de biens et de services 1982 - 1983
(milliers F CFA)

COTIVO

Produits	Vente de l'exercice	Prod. livrée à soi-même	Exportée directement
Ecrus	5 312 798		352 686
Denim	3 059 993		1 843 791
Fils	247 848		216 379
Divers	237 454		
Prestation de service	1 210		
T.V.A.	1 364 731		
T.V.A./Prest. de ser.	303		
Travaux fait par l'entreprise pour la prod. d'immobilisation		6 838	
TOTAL	10 224 337	6 838	2 412 856 (23,6 %)

UTEXI

Ecrus	7 487 845		339 700
Filés	572 288		
Déchets	17 606		
Prest. de service	10 000		
Prod. livrée à soi-même		1 836	
TOTAL	8 447 739	1 836	339 700 (4,02 %)

ERG

Filés	2 921 000		2 328 000
Types confectionnés	5 246 500		2 124 900
Imprimés + TCP	11 006 500		4 782 500
Déchets	285 000		
Ristournes annuelles	- 150 800		
Avoirs en attente	+ 10 000		
T.V.A.	1 726 500		
TOTAL	21 045 300		9 235 400 (43,8 %)

Tableaux 213 et 214

Destination des productions des complexes textiles

Usine	Productions	Destination	
		Abidjan	Export
COTIVO	Filés : 248.10^6 F CFA 266 T	31.10^6 F CFA	217.10^6 F CFA
	Ecrus : 5 312.10^6 F CFA	4 960.10^6 F CFA : -SOTEXICODI : 6,6.10^6 M (Fancy) -UNIWAX : 10,8.10^6 M (Wax)	353.10^6 F CFA
	Denim : 3 060.10^6 F CFA	1 216.10^6 F CFA BBCI (Wrangler : 0,8.10^6 F CFA)	1 844 .10^6 F CFA -Schaeffer impres. : 0,9.10^6 M -BLUE BELL Europe : 0,7.10^6 M
	Déchets divers : 237.10^6 F CFA		
UTEXI	Filés : 572.10^6 F CFA 330 T	572.10^6 F CFA	
	Ecrus : 23,6.10^6 M 7 488,10^6 F CFA	7 148.10^6 F CFA - SOTEXICODI : 18.10^6 F CFA	340.10^6 F CFA
	Déchets : 18.10^6 F CFA		
ERG	Filés : 2 921.10^6 F CFA 1 970 T	593.10^6 F CFA	2 328.10^6 F CFA
	Confection : 5 246.10^6 F CFA 1 970 T	3 121.10^6 F CFA	2 125.10^6 F CFA
	Imprimés : 11 066.10^6 F CFA 3 509 T	6 224.10^6 F CFA	4 782.10^6 F CFA
	Dechets Bouaké-Korhogo : 285.10^6 F CFA		

Au total, 98% des ventes, en valeur, sont effectuées à Abidjan ou y transitent, le solde étant destiné aux réseaux dioula de Bouaké et de Korhogo (ventes au Mali, récupération des "loupés", des fripés non emballés et des divers déchets). Les extensions locales de GONFREVILLE ne consomment guère de produits issus de la filière coton. SOCITAS est spécialisé dans la production, progressivement intégrée (1), de tissus artificiels d'habillement composés de fibres à base de polyester (type tergal) mélangées à de la laine ou de la viscose, les intrants nécessaires transitant par Abidjan ; la société a racheté une unité de texturation et de teinture, la SOFITEX, localisée à Abidjan, où ont été installés des ateliers d'impression sur jersey importé. SOLINCI fabrique des soutiens-gorges et des sous-vêtements, mais l'établissement demeure modeste (330 millions F. CFA de valeur ajoutée, 110 millions F. CFA de masse salariale, 112 emplois). Comme COTIVO et UTEXI, ERG fonctionne à l'échelle nationale et internationale, et les relations industrielles locales à l'aval des productions cotonnières ne sont pas mieux développées qu'à Agboville et à Dimbokro.

---

(1) Le tissage, lancé en 1969, a été renforcé par la création d'une filature en juin 1976, doublée d'une section bobinage-retordage, puis par l'adjonction d'un atelier de teinture-finissage en 1977.

- Les complexes agro-sucriers :
des isolats en autofonctionnement.

Tous les travaux consacrés aux complexes sucriers d'Afrique Noire, conduits tant en Côte d'Ivoire qu'au Cameroun ou au Sénégal (1), montrent que c'est moins dans la sphère de production proprement dite (consommations intermédiaires) que dans celle de la distribution du revenu salarial et de la consommation finale des travailleurs que se trouvent les éléments susceptibles de concourir à la croissance des villes proches. En effet , les modalités de fonctionnement des grandes unités agro-sucrières sont telles que d'une part les achats de consommations intermédiaires sont relativement peu importants par rapport à l'ensemble des charges d'exploitation,et que d'autre part ces achats sont rarement effectués à l'échelle locale ou régionale.
C. AUBERTIN, dans sa tentative de mesure des effets économiques du programme sucrier ivoirien et, malgré les difficultés consécutives à l'organisation de la comptabilité des différents complexes et à une centralisation au siège de la SODESUCRE qui permet mal d'isoler les activités par complexe, a proposé des coefficients technologiques d'exploitation que nous reproduisons tels quels.

Dans une unité de production, les produits pétroliers sont utilisés pour la transformation de la canne comme pour les opérations culturales ; les engrais, pesticides et herbicides ne sont destinés qu'à l'activité de plantation, les produits chimiques et la chaux servant uniquement à l'usinage ; l'"emballage" comprend les sacs de conditionnement du sucre en vrac, des fils polyamides et des cartonnettes pour le sucre aggloméré. Aucun de ces produits

---

(1) A. HAUHOUOT, 1979, Cahiers de l'IUED, 1978, C. AUBERTIN, 1983, J.C. BARBIER et J. TISSANDIER, 1980, A. DUBRESSON, 1977.

TABLEAU 215 · COEFFICIENTS TECHNIQUES D'EXPLOITATION DES COMPLEXES SUCRIERS IVOIRIENS.

Charges d'exploitation %	Zuénoula (1)	Katiola (1)	Borotou (2)	Borotou (3)	Borotou (4)	Ferké I (5)
Produits pétroliers	2	2	8	5	15	12
Engrais-pesticides herbicides	4	8	17	7	3	4
Matière de fabrication	6	6	2	5	1	6
Pièces de rechange et d'entretien	5	4	27	19	2	7
Emballage	1	1	-	-	-	-
Transport	8	7	-	-	-	-
Salaires	12	13	39	19	56	60
Frais divers de gestion	3	3	7	5	6	11
Intérêt sur emprunt	34	31	-	-	-	-
Amortissements	25	25	-	40	17	-
Total = 100%	100	100	100	100	100	100
Part de la canne	34	38	-	53	-	-

(1) Calculs à partir de l'étude CERIS, 1973 : comptes prévisionnels
(2) Calculs à partir de l'étude TECHNISUCRE, 1976
(3) Calculs d'après prévisions des charges en 1978
(4) Calculsd'après le bilan 1978-1979
(5) Calculs d'après le compte d'exploitation 1978-1979.

Source : C. AUBERTIN, 1983.

n'étant fabriqué sur place, les complexes sont donc acheteurs, comme ils le sont en pièces de rechange et en matériel d'entretien. Les coefficients établis pour Borotou et Ferké I, à partir des bilans 1978-1979, et non à partir des prévisions et estimations, montrent l'importance de la consommation en produits pétroliers, en raison des besoins en énergie pour conduire à bien l'irrigation, d'une mauvaise utilisation de la bagasse (Borotou) ou des retards de raccordement au réseau EECI (Ferké I). Les livraisons sont effectuées par des compagnies pétrolières distributrices de produits raffinés par la SIR (BP pour Ferké I, AGIP pour Borotou), au capital de laquelle la BP participe (10,10% en 1985), et qui ne peuvent être assimilées à des entreprises régionales, même si les carburants transitent quelquefois par des stations de desserte locales. Les intrants nécessaires à la production de canne proviennent d'Abidjan, où ils sont fabriqués par divers établissements manufacturiers, SIVENG (engrais), SOFACO (insecticides, pesticides, herbicides), BAYER AFRIQUE DE L'OUEST (traitements phytosanitaires) ou importés par de nombreuses entreprises commerciales filiales de producteurs étrangers (RHONE POULENC OUEST AFRIQUE, SOCHIM, filiale de CIBA GEIGY, par exemple) qui distribuent également la chaux et les produits chimiques non issus de l'appareil industriel abidjanais. Comme les pièces de rechange pour le matériel agricole et l'équipement des sucreries sont directement importées du pays d'origine des sociétés ayant édifié les complexes, il ne reste guère que les divers emballages ainsi que les pièces nécessaires à l'entretien des véhicules automobiles qui sont susceptibles d'être achetés hors d'Abidjan. Grâce à la présence d'unités de fabrication de sacs en sisal (SOFITIS) ou en polypropylène (SETCI, IVOIREMBAL), composantes

du groupe FIBAKO (fils, ficelles et cordages en sisal) qui a diversifié sa gamme de production -rappelons que les Ficelleries de Bouaké ont été créées en 1942 par Hector LEDENT -, c'est Bouaké qui a bénéficié de l'installation des complexes, y compris des plus éloignés puisque l'ensachage du sucre produit à Borotou est réalisé avec des produits du groupe FIBRAKO. Quant aux diverses pièces de rechange pour le matériel roulant, elles proviennent des établissements commerciaux locaux dont les propriétaires ou les gérants sont dans la plupart des cas libanais. Mais une partie des effets ainsi induits échappe en réalité à l'agglomération bouakoise ou aux cités dans lesquelles travaillent les fournisseurs de pièces détachées : la Côte d'Ivoire ne produit plus de sisal, lequel est importé d'Afrique orientale via Abidjan, les fibres synthétiques sont achetées à l'étranger, de même que les pièces détachées destinées aux véhicules automobiles, les établissements abidjanais n'assurant que l'assemblage d'éléments usinés hors de Côte d'Ivoire, sauf les radiateurs et quelques pièces de chaudronnerie, citernes en particulier. Chaque complexe possède ses propres services d'entretien qui sont d'autant mieux étoffés que les périmètres sucriers sont éloignés des centres urbains : garage, station service, ateliers de menuiserie, d'électricité, de mécanique et de chaudronnerie contribuent à assurer l'autosuffisance d'unités pouvant fort bien se passer d'activités urbaines, auxquelles parfois elles se substituent. Il n'est pas rare, en effet, que des citadins apparentés ou non aux salariés SODESUCRE, utilisent les services des complexes pour y faire effectuer diverses réparations (réfrigérateurs, cuisinières, climatiseurs, entretien des véhicules) dont la nature n'a qu'un rapport très lointain avec les nécessités de la production sucrière. Cet usage parallèle prive les artisans installés dans les villes proches des périmètres SODESUCRE d'une clientèle trop heureuse de pouvoir jouer sur l'entrisme dans les ateliers

ou la récupération du matériel sous diverses formes (trafics de pneumatiques, de carburateurs, d'outils, de matériel électrique).

A l'aval de la production, les relations avec les cités ne sont pas beaucoup plus étoffées que celles des mammouths textiles. La SBB (Société des Brasseries de Bouaké) utilise du sucre en provenance de Ferké I, mais la seule induction industrielle notable est l'utilisation,depuis 1977, de la mélasse produite à Ferké I par le Centre d'embouche bovine de Ferkessédougou, ce qui constitue un allongement fructueux de la chaîne de transformation de la canne, mais n'a que peu d'incidence directe sur l'activité urbaine (transports). Aucune autre filière de valorisation n'a encore été exploitée, et les divers projets étudiés, dont les fabrications d'alcool-carburant,de rhum, se heurtent à la difficulté de rentabiliser des productions sur un marché national limité comme à la stratégie commerciale de la SODESUCRE,qui préfère exporter la mélasse. Quant à la transformation de la bagasse en pâte à papier-carton (utilisation papetière de la fibre de bagasse),les perspectives sont d'autant plus éloignées que le site usinier initialement choisi, Katiola, n'est plus producteur de canne à sucre.
Accolés aux villes ou éloignés des fronts d'urbanisation, les grands complexes textiles et sucriers peuvent-ils être considérés comme des isolats totalement étrangers aux cités dont ils étaient supposés pouvoir dynamiser les activités? En terme de relations de production directes, cela fait peu de doute : ce n'est certainement pas dans le semis des grands établissements industriels au sein, ou à proximité, des agglomérations urbaines qu'il faut chercher des solutions pour promouvoir des tissus manufacturiers locaux,même si a priori la taille et le niveau d'équipement des villes paraissent suffisants. Les travaux de construction des complexes peuvent certes théoriquement favoriser l'émergence d'activités ou d'inductions à l'échelle locale.

Mais compte tenu des modalités et des conditions de passation des appels d'offre, ce sont souvent des entreprises abidjanaises qui emportent les marchés, les petites unités locales n'ayant nullement bénéficié des chantiers qu'elles n'étaient d'ailleurs pas en mesure de maîtriser techniquement et financièrement. La liste des entreprises ayant contribué à l'édification du complexe UTEXI est éloquente : sur les 11 réalisateurs du gros-oeuvre et de la structure de l'usine pilotés par la SETAO, les 2 entreprises de terrassement et d'assainissement et les 7 finisseurs, aucun n'est installé à Dimbokro, y compris dans des domaines pourtant accessibles aux artisans ou aux groupements d'artisans de la ville comme les travaux de peinture ou la pose des carrelages. De même, la COTIVO a été construite par un consortium d'entreprises abidjanaises qui ne se sont procuré, sur place, que du sable et du gravier, le mobilier de bureau ayant été fabriqué à Abidjan. Par définition éphémères, les chantiers n'ont donc pas suscité, en tant que tels, des effets d'entraînement sur les établissements locaux existants. Si quelques unités ont quelquefois participé à la fourniture de petit matériel, (meubles en particulier, fabriqués à Korhogo pour le compte de la société canadienne REDPATH chargée de la réalisation du complexe Ferké II), la fin du chantier a également signifié celle du marché, si bien que la stimulation, déjà peu importante, n'a été que provisoire et pas toujours très efficace compte tenu des difficultés à récupérer les paiements (1). La mise en production des complexes n'a pas non plus engendré l'apparition de chaînes relationnelles locales; en revanche, la concentration des travailleurs provoquée par la création d'emplois et la redistribution des masses salariales rompent le caractère d'isolat, de telle sorte que la véritable articulation entre les établissements industriels et les activités urbaines n'est identifiable qu'à travers les corrélations entre l'ampleur, les modalités de cette redistribution et des dynamismes constatés.

---

(1) Sur ce point, les fiches d'entretien avec les artisans locaux reproduits dans le tome III de l'étude DDR montrent que les retards de paiement, et l'extrême difficulté à obtenir leur dû, ont été très vivement ressentis par les menuisiers de Korhogo.

II) LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS MANUFACTURES: DES DISPOSITIFS COMPLEXES.

Le champ des relations entre la production manufacturière et les activités urbaines mesurées n'est pas réduit aux seules conséquences du mode de fonctionnement des établissements industriels sur la répartition des consommations intermédiaires et des valeurs ajoutées à différentes échelles du territoire ivoirien. A l'aval de la fabrication se trouvent non seulement les rares chaînes relationnelles de production mais aussi, et surtout, les circuits de distribution des produits finis par lesquels transitent les biens manufacturés destinés à la consommation nationale. La distribution de ces biens n'est certes qu'un des éléments contribuant au fonctionnement d'une armature commerciale stratifiée et complexe, principalement contrôlée par des étrangers, sociétés héritières des anciennes compagnies de traite, Syro-Libanais particulièrement actifs et africains non ivoiriens majoritaires dans le petit commerce sédentaire et très présents sur tous les marchés urbains, enchevêtrement compliqué par l'action volontariste publique entreprise en 1970. Toutefois, sans envisager l'appréhension de tous les circuits distributifs composant un dispositif hétérogène, il n'est pas inutile de mettre l'accent sur les divers rapports entre ce dispositif et la commercialisation des produits manufacturés, car les disharmonies ou les coïncidences permettent de s'interroger sur les relations entre les acteurs de la production industrielle et ceux de la distribution et, partant, sur les dimensions urbaines des articulations entre le système industriel et le système commercial.

1) Une distribution entièrement contrôlée par les producteurs : bière et "sucreries".

A l'exception du vin importé en vrac, environ 300 000 hl en 1984, embouteillé par la SOVINCI (Société des Vins de Côte d'Ivoire) depuis 1952 et dont la commercialisation a été monopolisée, entre 1971 et 1980, par la chaîne d'Etat DISTRIPAC, ainsi que des produits solubles fabriqués par la CAPRAL (Nescafé, Nescao), les boissons élaborées en Côte d'Ivoire sont directement commercialisées par les entreprises manufacturières, qu'il s'agisse des brasseries ou des unités de production de "sucreries", boissons sucrées fabriquées sous licence ou boissons gazeuses ordinaires.

Les 5 producteurs , SOLIBRA (2 usines à Abidjan, 1 à Bouaflé, 1 à Bouaké, 55,5% de la valeur ajoutée de la branche en 1983), BRACODI (1 usine à Abidjan, 1 à Daloa, 25,9% de la valeur ajoutée), SBB (Bouaké, 5,4% de la valeur ajoutée), SOBOCI et IRAN (Abidjan, 8,3% et 2,4% de la valeur ajoutée)(1), ont un système de commercialisation lourd et coûteux, basé sur un réseau de dépôts et une flotte de camions leur appartenant et qui dessert aussi bien Abidjan que les villes et villages de l'intérieur.

A la veille de la "conjoncture", le dispositif décrit par Y. MARGUERAT au milieu des années soixante-dix (2) était toujours en place : IRAN et SOBOCI disposaient respectivement d'une dizaine et d'une quinzaine de camions (dont 1 affecté en permanence aux tournées "de brousse" pour IRAN), BRACODI en contrôlait une trentaine à Abidjan et autant à l'intérieur, SOLIBRA une soixantaine à Abidjan et une trentaine à l'intérieur. Les deux entreprises de brasserie-

---

(1) Le solde de valeur ajoutée est répartie entre la SADEM et les fabriques de glace.

(2) Y. MARGUERAT, 1974.

limonaderie avaient mis en place un quadrillage du pays par l'intermédiaire de dépôts, d'abord organisés en vue du stockage et de la redistribution de la production abidjanaise, puis peu à peu adaptés à la stratégie du conquête du marché ivoirien par l'installation de nouvelles usines dans trois villes de l'intérieur : création de la SBB à Bouaké en 1967 pour la fabrication de boissons gazeuses (licence Coca Cola) et de bière à partir de 1972, ouverture selon le même principe d'une limonaderie (1979) puis d'une brasserie (1981) à Daloa par le groupe SOGEPAL (1) majoritaire dans le capital social de BRACODI , déploiement de SOLIBRA à Bouaké en 1970 (boissons gazeuses) et à Bouaflé en 1978 (brasserie-limonaderie).

Chaque dépôt est mis en gérance, mais les chauffeurs-livreurs, qui desservent aussi bien les grossistes que les détaillants, lesquels se retrouvent donc en situation de concurrence, ont aussi une fonction de prospection le long des routes et des pistes où ils tentent de capter une clientèle nouvelle pour ensuite la fidéliser. Cette quête permanente de clients est appuyée par des campagnes publicitaires fréquentes et variées, distributions d'affiches et de fanions dans les maquis et les restaurants, jeux-concours dans la presse écrite ou par l'intermédiaire des capsules de bouteille, dont les collectionneurs sont récompensés, mécénat artistique et production de films publicitaires mettant tout à tour l'accent sur la puissance ("SOLIBRA, la bière de l'homme fort" qui permet par exemple à un cycliste de battre de vitesse une Renault R 4 sur une piste) ou le raffinement ("FLAG , la bière de luxe"), rien n'est négligé pour accroître la consommation nationale de bière. Il est vrai que cette dernière, après avoir peu progressé jusqu'à la fin des années soixante (128 000 hl en 1967 pour 115 000 hl en 1958), a brutalement augmenté au cours de la deuxième décennie de l'Indépendance, la production des brasseries

---

(1) Brasseries et Glaceries Internationales (ex: "BG Indochine").

passant de 635 000 hl en 1974 à près de 1 600 000 hl en 1980; cette année là, celle des unités de "sucreries" atteignait 943 999 hl, soit 1,9 fois plus qu'en 1974. Par rapport à d'autres pays comme le Cameroun ou le Zaïre, la consommation par tête demeure modeste, mais jusqu'en 1980, le marché a été en continuelle expansion. La coïncidence entre saison sèche et rentrées monétaires explique sans doute qu'une bonne moitié de la production soit écoulée de décembre à mars, et le succès des bières et "sucreries" est d'autant mieux assuré qu'à la nécessaire compensation des fortes chaleurs s'ajoutent les pratiques différentielles de la convivialité : si la production de bière est consommée à 59% en milieu urbain (43,1% à Abidjan et 15,9% dans les autres villes), celle de "sucreries" est encore plus citadinisée (67,7% dont 48,3% à Abidjan) tandis que les ruraux de la "forêt-Est" (1) consomment nettement plus de boissons industrielles que les autres villageois (26,2% de la bière industrielle en 1978-1979, et à titre de comparaison 38,5% du vin contre 21,4% à Abidjan et 47,5% du vin de palme contre moins de 5% pour l'ensemble des villes ivoiriennes). Ces déséquilibres spatiaux, en partie expliqués par l'inégale distribution des revenus monétaires mais aussi par le poids de l'islam dans les aires septentrionales du pays, sont à corréler avec la répartition du réseau des dépôts, presque tous localisés dans les aires dites "forestières du pays" : Bouaké excepté, il n'y avait en 1986 qu'une seule cité "nordiste" parmi la liste des dépôts, Ferkessédougou.
Une telle organisation commerciale intégrée est évidemment pesante. Le contrôle de la gestion des différents dépôts n'est guère aisé, de même que le suivi des opérations

---

(1) Dans l'EBC 1978-1979, l'aire dite "forêt Est" couvre la région Sud, ainsi que certaines sous-préfectures des régions Est et Centre.

effectuées par les chauffeurs-livreurs est complexe, chaque responsable de camion percevant des primes de rendement proportionnelles aux quantités commercialisées. De plus, la desserte routière a un coût qu'il faut répercuter sur les prix de vente en fonction des tarifs officiels fixés par arrêté ministériel, mais le calcul de ce coût est difficile puisqu'il y a un frêt retour constitué par des emballages vides : aussi faut-il composer avec les tarifs sans être en porte-à-faux vis à vis de la réglementation des prix, laquelle a été très fluctuante depuis l'Indépendance (liberté des prix jusqu'en 1969, blocages en septembre 1962 et en 1974, plafonnement des marges puis mise en place d'un système de coefficients multiplicateurs, nouvelle législation en 1978 avec multiplicateur maximum). Dans des conditions de concurrence acharnée entre les deux grands groupes de brasseurs et de "dumping" systématiquement pratiqué par IRAN, dont le principe de vente des boissons gazeuses a longtemps été de casser les prix (1), le système de distribution intégré ne facilite guère la souplesse des politiques commerciales : gérer les dépôts, le personnel, le matériel roulant, est une tâche lourde que ne remplissent pas, à l'échelle du pays, les autres entreprises manufacturières, sauf cas très particuliers comme BATA, dont la production de chaussures est en partie distribuée par l'intermédiaire de dépôts et de magasins propres, et d'autres producteurs de chaussures de moindre envergure. L'existence d'une digitation commerciale de l'activité industrielle directement contrôlée par les entrepreneurs manufacturiers peut relever de contingences pratiques : les produits sont assez délicats à manier et la fragilité des bouteilles comme la question de la consignation des casiers peuvent expliquer la méfiance des acteurs de la commercialisation, peu enclins à prendre à leur charge les risque d'une manipulation à l'échelle nationale. Mais c'est plutôt le faible profit réalisable qui semble en cause;

---

(1) "Toujours 5 F. CFA moins cher que le concurrent" souligne Y. MARGUERAT, 1974.

d'après Y. MARGUERAT, le désintérêt des compagnies commerciales pour la distribution des boissons est étroitement lié aux faibles marges possibles, et à l'exception des chaînes de vente au détail, publiques (PAC -1-) ou privées (Chaîne "AVION" appartenant au réseau SCOA), ni les sociétés distributrices, ni les grands négociants et transporteurs dioula et sénégalais n'ont été partie prenante dans un commerce considéré comme peu rémunérateur et dont les modalités sont peu pratiques . En période de traite, les boissons peuvent certes constituer un fret de retour vers l'intérieur, mais le transport des emballages vides n'intéresse personne et les producteurs ne peuvent se permettre d'immobiliser longuement et inutilement des casiers au sein d'un réseau de grossistes qu'il faut par ailleurs desservir très régulièrement. Cette régularité ne peut être assurée que par les usiniers eux-mêmes,qui se contenteraient sans doute de leur fonction manufacturière si les caractéristiques du système commercial ne les contraignaient à prendre en charge la distribution de leurs produits, ce qui n'est pas le cas de la CAPRAL et de la SADEM (Société Africaine des eaux minérales -2-) dont les conditionnements sont plus maniables (boîtes métalliques et bouteilles en PVC emballées dans des cartons),qui n'exigent aucun fret de retour,et dont les produits offrent peut être des possibilités de marges supérieures à celle des bières et boissons gazeuses.

---

(1) La Société des chaînes PAC (Programme d'Action Commerciale, Société d'Etat) a été mise en place en 1970, acquérant son statut juridique en 1974 ; avant sa dissolution le 16 juillet 1980, PAC contrôlait 240 magasins de revente au détail, 4 supérettes et 9 agences de commerce de gros.

(2) La SADEM, constituée en 1979, dont l'usine est localisée à Abidjan, sur le plateau du Banco, non loin de Locodjro, exploite la nappe du Maestrichien, située à environ 200m de profondeur, et produit ses propres bouteilles d'eau "AWA" (1,5 litre) grâce à une extrudeuse fabriquant 1200 récipients/heure. Ultra moderne,l'établissement a produit 4 millions de bouteilles en 1983 et réalisé 90% de son chiffre d'affaires (550 millions CFA) en Côte d'Ivoire.

2) Deux exemples de distributions semi-contrôlées

- La distribution des produits laitiers à Abidjan.

Encore modeste en regard de celle observée dans les pays industrialisés , la consommation de certains produits laitiers, dont les yaourts, est spécifiquement urbaine : en 1978-1979, les citadins absorbaient plus de 93% du lait, des yaourts et des fromages frais dont la production nationale est assurée par 5 établissements répertoriés à la Chambre d'Industrie et dans la Centrale des Bilans, 4 d'entre eux étant localisés à Abidjan : IVOIRLAIT (Société ivoirienne de produits laitiers, 1963) et SAPROLAIT (Société africaine de produits laitiers, 1975), dont les chiffres d'affaires étaient comparables en 1983 (650 millions F. CFA) dominent la fabrication de produits lactés, à laquelle contribuent également 2 unités plus modestes, ORIA (1975) et SPG BELTI (1981) ainsi que la nouvelle usine de yaourts entrée en production en décembre 1986 à Yopougon (NANDJELAIT, filiale des groupes SCOA et ABINADER associées à la société française SODIMA-YOPLAIT). Le lait pasteurisé, les yaourts et desserts gélifiés sont surtout consommés par les cadres et les salariés (respectivement 1,33 kg/an et 0,31 kg/an à Abidjan), et le marché (celui des yaourts est estimé à 40 millions de pots en 1987) est en quasi-totalité localisé en milieu urbain. Pour le satisfaire, les producteurs utilisent bien entendu les circuits de commercialisation classiques que constituent les chaînes de distribution alimentaire dont les réseaux sont équipés de matériel réfrigérant permettant un transport et un stockage adéquats à la durée de conservation des biens consommables, ce qui est vital en raison des températures : l'acte distributif n'est alors plus contrôlé par les usiniers.

Mais ces derniers ont parfois contribué à la mise en place de systèmes locaux visant à accroître la consommation

grâce à des formes de distribution souples, fondées non plus sur le quadrillage d'une ville par des points de vente fixes mais sur la mobilité de revendeurs attitrés.
Le meilleur exemple est sans doute fournit par le système IVOIRLAIT à Abidjan, dont les principes ont été repris par la nouvelle société concurrente,NANDJELAIT. Plusieurs quartiers de l'agglomération sont desservis par des pousse-poussiers disposant de charrettes à bras numérotées, lesquelles appartiennent à l'entreprise industrielle qui les attribue soit directement à ceux qui en font la demande auprès du service commercial de l'établissement (zone 4 A), soit indirectement par l'intermédiaire des chauffeurs-livreurs, à condition que le candidat soit en mesure d'acheter quotidiennement un stock revendable.
Dans chacun des quartiers concernés, un point de livraison est fixé : carrefour de Koumassi face au Centre d'apprentissage de l'horlogerie pour Koumassi, angle Boulevard Giscard d'Estaing et rue du Chevalier de Clieu pour Marcory par exemple. Chaque point, commun à tous les revendeurs travaillant dans un même quartier, est desservi tous les matins par camionnage, le chauffeur-livreur distribuant la marchandise en fonction des possibilités financières des pousse-poussiers, auxquels est toutefois accordée une possibilité de crédit le samedi afin qu'ils puissent continuer la vente le lendemain, aucune livraison n'étant effectuée le dimanche.
Le système de vente ambulante permet d'autant mieux de rapprocher les produits des lieux de concentration et de passage diurnes et nocturnes des citadins, écoles, entreprises, carrefours, mosquées, cinémas, que les résultats nets sont strictement dépendants des quantités vendues : les prix de vente sont peu différents d'un revendeur à l'autre, et toute tentative d'accroissement des bénéfices, à quantité distribuée égale, est sanctionnée par une diminution très rapide du nombre de clients. Aussi les revendeurs cumulent-ils souvent

la distribution ambulante le jour et le stationnement auprès des cinémas et des maquis dès le crépuscule. Seul l'achat des barres de glace est à leur charge ; les charrettes sont assurées par IVOIRLAIT et aucun des 20 pousse-poussiers de Koumassi et de Marcory enquêtés, presque tous Maliens, Burkinabé ou Guinéens (1 seul Ivoirien, dioula, originaire de Borotou), ne payait de taxe municipale en 1985. Déduction faite de la glace nécessaire à la conservation et des stocks non vendus, à la fin de la semaine d'enquête, le bénéfice moyen quotidien des vingt revendeurs atteignait alors 1010 F. CFA, les extrêmes variant de 730 F. CFA à 1650 F. CFA / jour, soit un gain moyen mensuel d'environ 30.000 F. CFA (1). Non fiscalisée, donc non saisie par la comptabilité municipale, cette activité de redistribution peut-elle pour autant être définie comme "informelle" ou "non structurée"? Cela paraît difficile compte tenu des relations avec l'entreprise industrielle et du mode de desserte en produit ; comme les charrettes sont assurées, il faut bien convenir que les revendeurs de produits lactés sont difficilement catégorisables puisqu'ils sont "officialisés" sur les registres d'IVOIRLAIT mais absents du fichier des patentes et des différents inventaires des personnes taxées.

- La distribution des articles chaussants

La consommation des articles chaussants est directement corrélée à l'accroissement démographique : le marché ivoirien est donc très favorable à une production de masse en expansion continue (7,5 millions de paires fabriquées en 1974, environ 20 millions de paires en 1983), mais ses caractéristiques lui confèrent des allures de champ de bataille sur lequel une concurrence acharnée oppose d'une part les producteurs entre eux, d'autre part ces mêmes producteurs aux importateurs contrebandiers. Outre une

---

(1) Rappelons que le SMIG équivalait la même année à 33 279 F.CFA.

rythmicité classique ponctuée par une flambée des ventes entre décembre et mars et un pic lors de la rentrée scolaire, trois éléments essentiels spécifient le marché de la chaussure : le poids considérable des produits moulés ou injectés en matières plastiques, l'existence d'un créneau pour chaussures en cuir ou en simili, la grande sensibilité des acheteurs aux moindres écarts de prix. La large diffusion des "tapettes" (type thongs), des sandales et des chaussures plastiques ou en toile enduite de PVC est évidemment liée à leur prix, modeste en regard de celui des produits élaborés avec du cuir, d'autant qu'il n'y a pas de filière cuir en Côte d'Ivoire : les peaux utilisées par BATA comme par les maroquiniers sont importées, et il faudra attendre la mise en production de la tannerie conçue dans le cadre communautaire de la CEAO, et qui devrait être localisée au Burkina-Faso, pour que les unités ivoiriennes soient approvisionnées théoriquement à meilleur compte. En attendant, et sauf cas exceptionnels de quête des "grands", particulièrement attentifs à la mode mais qui achètent le plus souvent à l'étranger, et des catégories moyennes pour lesquelles acquérir quelques paires de chaussures chères, masculines et féminines, constitue un acte significatif de la distinction sociale, c'est sur le marché des articles simples, à bas prix, que se battent les producteurs. Or, si les prix sont modestes, les écarts le sont également et la distribution au détail est pleine d'incertitude : une "collection" proposée sur un marché urbain peut réussir ou au contraire devenir invendable selon des variations minimes, de l'ordre de 15 à 50 F. CFA, voire 5 à 10 F. CFA pour des "tapettes", et tout repose sur le comportement des marchands détaillants ; que l'un d'eux brade une paire en raison d'un brusque besoin monétaire, et, soulignait Y. MARGUERAT en 1974, son prix s'impose à tous, les marges bénéficiaires reculent, le produit est "tué" et le fabricant qui a distribué à crédit n'a plus qu'à récupérer le stock pour tenter de l'écouler vers les pays voisins. Si l'on ajoute la concurrence des produits frauduleusement importés,

il apparaît que la couverture des besoins nationaux, amplement réalisée dans le domaine des articles en matières plastiques, est l'objet d'une lutte farouche à laquelle ne participent pas seulement les grands établissements, mais aussi une multitude de petites unités, ce qui ne facilite guère le décryptage des circuits de commercialisation.

22 entreprises, selon la Centrale des Bilans, 35 d'après l'inventaire de la Chambre d'Industrie, produisaient des articles chaussant en 1983, mais 2 d'entre elles, BATA (1962) et IIPC (1972) dominent en terme financier un ensemble hétérogène par les tailles d'investissements et les chiffres d'affaires, en réalisant respectivement 51,4% et 20,4% de la valeur ajoutée de la branche ; puis viennent des entreprises anciennes, telles la SOVEA (1968) et surtout les multiples créations postérieures à 1975, dans lesquelles ont été investis des capitaux libanais qui représentaient, en 1982, 41,8% du capital social de la branche 12 selon la Chambre d'Industrie (25,9% du capital-dotation des entreprises répertoriées par la Centrale des Bilans). Le relatif gigantisme financier de BATA, lié à la qualité et au prix des articles vendus, ne doit toutefois pas occulter la réalité des quantités produites : en 1983, BATA (1,7 milliards F. CFA investis, 511 salariés) fabriquait 3 millions de paires de chaussures, soit 15% seulement de la production nationale, et des unités beaucoup plus modestes financièrement, comme la SOVEA (investissements 300 millions F. CFA, 82 salariés) ou la SIIP (investissements 170 millions F. CFA, 33 salariés), élaboraient chacune plus d'1,5 million de paires . La multiplication des petites entreprises a été d'autant plus facile que l'installation de quelques machines à injecter est techniquement très aisée et peu onéreuse, et que les grands établissements à forte capacité de production ont des coûts et des frais généraux plus élevés que ceux des petits producteurs ; ces derniers peuvent donc se satisfaire de faibles marges bénéficiaires et concurrencer ainsi victorieusement les grandes entreprises en copiant des

modèles vendus ensuite à des prix compétitifs et en obligeant les "grands" à se retirer en partie du marché "du bas" pour se consacrer aux gammes en simili, en caoutchouc, en tissu enduit ainsi qu'à l'exportation. Comme de surcroît des chaussures sont également fabriquées par certaines entreprises polyvalentes, telles POLYPLAST (articles ménagers, jouets, conditionnements industriels) et, avant 1980, MIPA et ALLIBERT, les circuits de distribution sont extrêmement complexes.

Pour simplifier, nous distinguerons, comme Y. MARGUERAT, les entreprises qui ont d'abord eu pour fonction première la manufacture de chaussures, et dont certaines ont développé, à l'aval, des ramifications commerciales propres, de celles qui sont des émanations amont de sociétés commerciales préétablies ayant élargi la gamme des produits distribués en assurant elles-mêmes leur fabrication.

Dans le premier groupe figurent ceux qui confient entièrement la commercialisation aux grandes compagnies classiques (CFCI, CICA, SCOA), ceux qui, sans négliger les réseaux tenus par les héritiers des sociétés de traite, assurent aussi leur propre distribution, ceux enfin qui n'ont aucun lien avec les grandes sociétés grossistes et semi-grossistes. Seuls ALLIBERT et MIPA, qui aujourd'hui ne fabriquent plus d'articles chaussants, faisaient appel uniquement aux compagnies commerciales (la CFAO et sa filiale, la CICA, participent au capital de MIPA); tous les autres ont cherché dynamiser leurs ventes en créant un réseau de distribution propre pour compenser l'inertie dont font preuve les grossistes classiques et constituer un support matériel publicitaire efficace. BATA, comme dans tous les pays africains où le groupe a investi, a ainsi déployé un réseau comprenant plusieurs dépôts (Abidjan, Bouaké, Gagnoa, Man) qui font le demi-gros auprès des détaillants, et une chaîne de magasins en gérance (11 à

Abidjan, 18 à l'intérieur) par lesquels ne transite qu'une partie de la production, environ 1/5, mais qui constituent de bonnes antennes à l'écoute de la clientèle. En revanche, les établissements POUGET, affaire familiale française fondée en 1954 mais dont le sigle n'apparaît plus depuis 1983 dans les inventaires d'unités manufacturières (1), spécialisés dans la chaussure en cuir ou simili-cuir de marque "Cyrano", avaient totalement rompu avec les compagnies commerciales par la création d'un réseau grossiste propre, géré par des éléments de la famille fondatrice ; en 1972 furent ouverts 5 dépôts à Bouaké, Abengourou, Man, Daloa et Gagnoa, par lesquels étaient également diffusés des produits d'un autre fabriquant, la SOVEA, le transport étant asuré par des camionneurs privés. Très rapidement, les chaussures "Cyrano" firent leur apparition sur les marchés des villes de l'intérieur, ce qui n'était guère concevable en utilisant les circuits classiques de compagnies commerciales ayant délaissé les modalités de l'ancien échange de traite pour se replier vers des activités d'import-export plus spécialisées.

Cette ramification "descendante", court-circuitant le système des compagnies, a un pendant: les remontées manufacturières initiées par divers acteurs du commerce, et en particulier des familles libanaises associées à des traitants dioula. POLYPLAST, entreprise à capitaux libanais créée en 1962, dont l'usine de Vridi a été plusieurs fois agrandie afin de diversifier les fabrications, réalise plus de 16% de la valeur ajoutée de la branche "articles en plastiques à l'exclusion des chaussures", mais produit toujours des articles chaussants, qui sont diffusés par un réseau de quelques 150 détaillants libanais, auxquels s'ajoutent des négociants dioula : ceux de l'intérieur

---

(1) Rencontré en 1982, le responsable de l'établissement (Zone 4 A) n'a pu être revu ensuite.

s'approvisionnent à Vridi lors de la période de traite, en constituant un fret de retour composé de produits POLYPLAST. Ainsi fonctionnent également les réseaux distributifs des petites unités manufacturières, à la tête desquelles ont été placés des descendants de commerçants libanais (1) qui, pour un investissement modeste de l'ordre d'une ou deux centaines de millions F. CFA au maximum, fabriquent un bien de grande consommation d'autant mieux écoulé que les chaînes de relations commerciales sont établies depuis longtemps et que l'organisation familiale permet à la fois l'innovation productive et la distribution au sein de réseaux où les contacts personnels et les rapports avec les revendeurs sont étroits et constants. En 1983, 42,14% des capitaux sociaux du commerce des articles chaussants étaient contrôlés par des Libanais. De même, les entrepreneurs originaires de Hong-Kong (IIPC) se passent-ils des compagnies commerciales : leurs dépôts de la zone 3 et de Yopougon desservent directement, en "thongs" et en bottes, des négociants dioula concurrents des réseaux libanais précédents et surtout enracinés à Bouaké, dans les villes septentrionales du pays ainsi qu'au Mali. En bonne logique, la configuration spatiale de ces réseaux devrait être calquée sur les disparités démographiques et monétaires, avec des densités de revendeurs corrélées aux tailles et aux volumes d'affaires réalisées sur les marchés et une disposition des flux totalement canalisée par les axes routiers. Mais aucune cartographie d'ensemble crédible ne peut être réalisée sans une investigation approfondie sur le monde des affaires libano-dioula et sur les assises territoriales des multiples dispositifs mis en place, ample et passionnant objet de recherche auquel il faudrait consacrer un regard minutieux non seulement à l'échelle locale et selon différentes filières, mais en tentant d'appréhender les stratégies de groupes et leurs diverses composantes spatiales.

---

(1) Et peut être des Libanais repliés en Côte d'Ivoire depuis la rupture des équilibres politiques à Beyrouth.

3) Une distribution non contrôlée par les usiniers : les pagnes.

Produits typiques de grande consommation, les pagnes ne sont pas seulement les tissus les plus distribués ; ils sont également, compte tenu de l'ampleur du marché ivoirien, ceux dont la production est la plus vulnérable à l'évolution du pouvoir d'achat de la majorité des consommateurs mais aussi à celle des goûts et des comportements de la clientèle, car l'achat d'un pagne relève tout autant d'un acte d'échange monétarisé que des multiples pratiques de la distinction sociale. Jusqu'en 1982, le marché du pagne a été caractérisé par une continuelle expansion, qu'il est cependant très difficile de mesurer en raison de l'importance des importations illégales et de la permanence d'une fraude dont le volume, en partie destiné à la Côte d'Ivoire mais aussi au Mali, au Burkina-Faso et à la Guinée, n'est pas facile à évaluer. Toutefois, la production des établissements d'impression installés dans le pays témoigne bien de la corrélation entre les disponibilités monétaires et la consommation nationale : en 1971, les 4 usines mises en production lors de la décennie précédente imprimaient 40 millions de mètres, mais en 1982, 93,5 millions de mètres sortaient des rouleaux de la SOTEXI, d'ICODI, d'UNIWAX et de GONFREVILLE. Ce niveau de production n'a pas été retrouvé en 1985, après deux années de régression spectaculaire, singularisées, rappelons-le, par une baisse du métrage produit (62,7 millions de mètres pour l'exercice 1983-1984, soit -33% par rapport à 1981-1982) et une restructuration de l'appareil manufacturier illustrée par la disparition d'ICODI (1).

Aux aléas d'ordre économique s'ajoute l'extrême

---

(1) Voir supra, Première partie, chapitre III.

sensibilité des acheteurs aux caractéristiques des collections proposées. Comme nous l'avons déjà souligné, l'art de la distinction, en particulier féminine, n'est pas qu'une affaire de coquetterie. Le choix des motifs et des coloris, surtout en ville, procède aussi de la griffe et de la signification accordées à tel ou tel dessin, et le port d'un pagne vaut autant, sinon plus, par ce qu'il est censé signifier à ceux qui le regardent que par la qualité du tissu et l'harmonie des couleurs . Le pagne est un instrument de communication dont la fonction et l'appellation échappent dans la plupart des cas aux industriels et aux grossistes, sauf lorsqu'elles résultent d'une fabrication commémorative (Congrès du PDCI-RDA, visite d'un hôte illustre). Dès la mise sur le marché de nouvelles séries, les noms d'origine sont le plus souvent transformés par des détaillantes ou des clientes qui réinterprètent les dessins en les affublant de connotations d'ordre événementiel ou social. Que l'épouse d'un "grand" dont les péripéties conjugales font jaser porte un jour tel motif, que le bouche-à-oreille désigne tel pagne sous un sobriquet moqueur et identifie tel autre à une situation précise (un motif fut ainsi appelé "délestage" lors des coupures répétitives d'électricité en 1983, et comme le vocable est suffisamment équivoque ...),et les ventes peuvent être exceptionnelles à la grande surprise des commerçants et des fabriquants (1), alors que certaines séries se placent mal en dépit d'études prospectives pourtant quelquefois sophistiquées, mais trop ignorantes des subtiles raisons du succès ou de l'échec d'un "grand dessin ".

---

(1) Ce que confirme l'enquête menée par le journaliste ZIO MOUSSA, Fraternité Matin, 3 et 4 mars 1984, p.4-5.

Commercialiser du "fancy", pagne simplement imprimé au rouleau, n'est donc pas toujours facile, et s'imposer sur le marché du "wax" est encore plus difficile. Les techniques d'impression dérivées du "batik" indonésien sont complexes (1), et peu nombreux sont ceux qui, dans les années soixante , accordaient la moindre chance de réussite à une éventuelle production ivoirienne. Y. MARGUERAT cite, à ce propos, un extrait d'une enquête SEDES, réalisée en 1963, dont les conclusions étaient peu optimistes : "il semble cependant extrêmement difficile de concevoir l'impression en Côte d'Ivoire de tissu imprimés à la cire , type wax prints. Des pays hautement industrialisés (France par exemple) n'ont jamais essayé de le faire, d'autres pays (Grande-Bretagne) ne produisent que des wax de qualité inférieure" (2). Au scepticisme des bureaux d'étude a succédé la méfiance des consommateurs ; les débuts d'UNIWAX ont été très difficiles, il a fallu quelques années pour convaincre les clients comme les revendeurs de la qualité du wax ivoirien, et si les pagnes produits dans l'usine de Yopougon sont désormais acceptés, il reste que les pièces importées, dites "hollandaises", jouissent toujours d'un prestige incomparable. Le bon écoulement des collections dépend donc d'une connaissance quasi-intime des goûts et surtout des réactions aux séries antérieurement proposées : toute interprétation et toute reformulation des noms a des incidences immédiates que seul le revendeur spécialisé est en mesure de détecter. De ce fait, les manufacturiers n'ont nul besoin d'explorer les marchés, voire de créer, comme les fabriquants de boissons, leurs propres réseaux distributifs : ces derniers sont totalement contrôlés

---

(1) Rappelons que les écrus sont enduits de cires et de résines dont les multiples fragmentations ultérieures favorisent l'extrême finesse des tracés colorés, et que l'impression mécanisée (wax cover) ou manuelle (black print) requiert de multiples précautions.

(2) Y. MARGUERAT, 1973.

par 28 maisons de gros, dont les chiffres d'affaires sont étroitement dépendants de la capacité à capter les moindres inflexions d'une clientèle aussi prompte à adopter un dessin qu'à l'ignorer.

Ce contrôle est d'abord le produit de la stratégie des grandes compagnies commerciales européennes, qui toutes ont participé, dans la première décennie de l'Indépendance, à la mise en place des unités d'impression de tissus écrus : la CFCI, la CFAO et la SCOA avaient contribué , les deux premières à hauteur de 14,87%, la seconde à hauteur de 6,2% du capital social, au démarrage d'ICODI, la CCHA (Compagnie Commerciale Hollando-Africaine) possédait 30,0% du capital de la SOTEXI, et 67,98% du capital de l'UNIWAX appartenaient à la CFCI avant la restructuration des années quatre-vingts. Les compagnies et les usiniers mirent alors en place un système de travail à façon, chaque grossiste (et selon Y. MARGUERAT les deux fabriquants de "fancy") possédant un atelier de stylistes chargés de concevoir les dessins et les gammes de coloris ensuite transmis sous forme d'une commande métrée aux manufacturiers, l'exclusivité de distribution étant garantie. En 1985, toutes les unités impriment les "fancy" ou les "wax" à façon, les motifs comme les noms étant choisis par les bureaux de conception des grossistes. Parmi ces derniers figurent toujours les grandes compagnies européennes, qui sous diverses appellations contrôlaient, en 1983, 53,5% du capital-dotation des entreprises commercialisant les tissus en gros, mais les capitaux libanais représentaient alors 39,4% des capitaux sociaux de ce secteur d'activité (1), regroupant, il est vrai, les distributions de pagnes, de tissus artificiels et synthétiques, fabriqués par SOCITAS ou importés, et de tissus d'ameublement . Outre les grands distributeurs, qui commercialisent en exclusivité les

---

(1) Centrale des Bilans, 1983.

collections créées par leurs stylistes, les manufacturiers desservent également des grossistes dont l'activité est de moindre envergure, mais qui peuvent justifier une capacité d'écoulement minimum et respecter les mêmes délais de paiement que les grandes compagnies. Parmi ces grossistes figurent des commerçants d'origine marocaine, spécialisés dans la revente des tissus type tergal élaborés par SOCITAS, dont certains occupent une place non négligeable dans la hiérarchie de la distribution (TEXTILE-IVOIRIEN venait ainsi, en 1983, au 6ème rang des entreprises de commerce de tissus et réalisait 3,8% de la valeur ajoutée du secteur). Mais les grandes compagnies comme les entreprises plus modestes ont toutes leur siège et leurs dépôts à Abidjan : la capitale économique est donc le lieu de desserte par lequel tous les réseaux, quels qu'ils soient, de la semi-grossiste dioula officiant sur le marché d'Odienné aux dispositifs familiaux libanais disséminés dans plusieurs cités ivoiriennes, doivent obligatoirement passer. Les "fancy" de GONFREVILLE comme les "wax" d'UNIWAX sont d'abord stockés à Abidjan avant d'être acheminés par de multiples canaux vers les boutiques et les marchés des villles de l'intérieur. Relativement simple et classique lorsqu'elle est appuyée sur une armature commerciale hiérarchisée comprenant les maisons de gros localisées à Abidjan, les redistributeurs semi-grossistes tenant boutique dans les cités ivoiriennes et les détaillants s'approvisionnant auprès de ces derniers, la diffusion des pagnes gagne en complexité avec la multiplication des systèmes de vente ambulante au détail des pièces de 12 yards, présentées telles quelles sur les marchés, aux abords des gares routières et ferroviaires ou distribuées à domicile au sein d'un réseau de clientes régulièrement visitées. Un exemple illustrant la dissociation progressive entre les circuits d'approvisionnement des boutiques

et ceux par lesquels les pièces de tissu parviennent sur les marchés ou directement chez les acheteurs, celui de Samba L., cuisinier et vendeur de pagne à Agboville. Samba est né vers 1944 à Ourossogui, près de Matam, à l'amont de la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Toucouleur, "torodo" (1), il est arrivé en Côte d'Ivoire en 1971, après une périgrination sénégalaise durant laquelle, à Kaolack comme à Dakar, il gagna l'argent nécessaire pour constituer la dot (2). C'est à l'issue du retour en France de son patron que Samba, ne trouvant pas de travail à Dakar, décida de se rendre à Dabou où son frère, Sileyi L., qui tenait un restaurant sénégalais depuis 1963, projetait de rentrer au pays pour se marier. Samba ayant exercé les fonctions de marmiton, puis de cuisinier, arrive à Dabou en mars 1971, après un long parcours (Dakar-Bamako en train, Bamako-Abidjan-Dabou en "1000kg"). Il s'aperçoit alors que son frère l'a abusé : il n'a aucune chance de diriger un restaurant où il est rapidement transformé en auxiliaire de cuisine non rémunéré. Samba trouve alors une solution dans le commerce des pagnes : après avoir emprunté 35 000 F. CFA à un ami, il se rend à Adjamé où un originaire d'Ourossogui le met en rapport avec un semi-grossiste libanais, à qui Samba achète 17 pièces de 12 yards pour les revendre sur le marché de Dabou. Durant six ans, Samba va survivre par le truchement d'un commerce de pagnes rapportant peu, à ses dires; mais en 1977, un ami, également originaire d'Ourossogui, cuisinier à l'hôtel BALET d'Agboville, lui demande de le remplacer pour 2 mois, afin de pouvoir rendre visite à son épouse , au village. C'est au cours de ce remplacement que Samba fait la connaissance d'un Ebrié désireux de construire un petit hôtel à Agboville ; Samba est alors engagé comme cuisinier, et après être reparti

---

(1) Caste noble, "composée en principe par les lettrés et les propagateurs de l'Islam", in La moyenne vallée du Sénégal, Paris, PUF, 1962, p. 54.

(2) Soit 3 boeufs, 20 000 F. CFA (1967), des habits, des chaussures et des bijoux en argent pour Diénaba, son épouse, et des pagnes ainsi que 10 000 F. CFA pour son beau-père.

vendre des pagnes à Dabou en attendant l'achèvement de la construction de l'hôtel Solidarité, il s'installe dans la cité de l'Agnéby le 29 mars 1978. Mais le commerce de pagnes n'est pas pour autant abandonné. Samba est toujours en relation avec le semi-grossiste libanais d'Adjamé, auquel il achète régulièrement des pièces. Ces dernières sont vendues au marché par l'intermédiaire d'un frère, et en tournées pédestres que Samba effectue lui-même, dans la ville, en fin d'après-midi. Mieux, il a conservé quelques clients à Dabou, où il se rend de temps à autre, et où il envisageait en 1982 de lancer une activité de distribution intermédiaire en s'appuyant sur un réseau de détaillants sénégalais, déjà très actifs dans le commerce des produits de bonneterie. Devenu depuis cuisinier du sous-préfet, Samba n'a pu encore, en 1985, mener son projet à bien, mais il a déjà pris des contacts avec certains chauffeurs de car et discuté des "conditions" du transport des pièces entre Agboville et Dabou. Des commerçants ambulants qui sillonnent le pays Lobi à bicyclette aux femmes dioula qui multiplient les actes redistributifs, non seulement dans leur ville de résidence mais aussi vers les localités de leurs aires d'origine, les exemples abondent de mouvements de personnes et de biens qui, certes, partent pour la plupart d'Abidjan (1), mais dont les configurations sont loin d'être significatives d'une organisation de l'espace ivoirien en aires d'influences hiérarchisées selon un degré de fréquence d'utilisation des services qui "détermine ainsi un emboîtement, les uns dans les autres, des niveaux de fonction commerciale", selon l'analyse d'A.M. COTTEN (2).

---

(1) Il faut tenir compte de la perméabilité des frontières et des multiples flux liés à la fraude.

(2) A.M. COTTEN, Y. MARGUERAT, 1978.

En effet, si l'appareil de distribution contrôlée des boissons et d'une partie de la production d'articles chaussants, voire de bonneterie, peut a priori être considéré comme calqué sur une hiérarchie urbaine envisagée simplement comme un classement des villes par rang de taille, c'est loin d'être le cas pour les autres produits manufacturés. En terme de relations de production mesurées, le déploiement spatial de l'appareil productif a surtout profité à Abidjan ; mais la commercialisation des produits industriels peut être corrélée à des dynamismes distributifs dont la localisation au sein de l'armature urbaine pose, in fine, la question des rapports entre l'organisation urbaine et celle de l'espace national. Il est clair que nous n'entendons pas troquer un objet de recherche pour un autre et que ces rapports constituent, à eux seuls, un champ d'observation et de réflexion spécifique, auquel s'était attachée A.M. COTTEN, et qui a été l'objet, au début des années quatre-vingts, d'une vaste opération de recherche, lancée par quatre ministères, ayant abouti à l'élaboration d'une volumineuse littérature en 1983 et en 1984 (1). Toutefois, la distribution des produits industriels permet de s'interroger sur la pertinence des appréhensions de l'organisation de l'espace ivoirien et de montrer les limites de ce que nous appellerons, par commodité de langage, l'analyse fonctionnaliste tertiaire.

---

(1) SCET, SETAME, SEDES ..., 1983 et 1984.

III) POUR UNE RELECTURE DE L'ARMATURE URBAINE IVOIRIENNE.

1) Un rappel de l'analyse fonctionnaliste tertiaire de l'armature urbaine ivoirienne.

La littérature relative au "réseau urbain ivoirien", puisque telle est la terminologie utilisée dans une publication considérée par ses auteurs comme remaniée, complète et définitive (1), procède pour l'essentiel des travaux d'A.M. COTTEN, dont les outils méthodologiques et les référents théoriques ont été en partie reproduits par les différents bureaux d'étude chargés de proposer une stratégie d'investissements publics dans les villes de l'intérieur. Outils et référents ont été suffisamment exposés pour qu'un simple rappel, accompagné de l'adaptation à la singularité ivoirienne, des fondements et des résultats de la démarche, constitue le point de départ de notre critique. L'objectif premier, décrit en 1972 par A.M. COTTEN, consistait à " définir l'éventail des fonctions urbaines, l'importance respective des différentes activités et la spécialisation relative des centres les uns par rapport aux autres " (2). Pour ce faire, la ville a été considérée, de façon exclusive, comme un centre tertiaire, selon des principes antérieurement appliqués dans les pays industrialisés et qui reposent, en résumé, sur la fréquence d'utilisation des services. Points de l'espace où sont concentrées diverses activités tertiaires, les villes sont appréhendées comme des centres d'encadrement différenciés par la nature des services qui y

---

(1) A.M. COTTEN, Y. MARGUERAT, 1978.

(2) A.M. COTTEN, 1972.

sont localisés : ces services étant hiérarchisés, du recours quotidien à l'usage exceptionnel, il existe une hiérarchie correspondante de villes, chacune d'entre elles polarisant une portion d'espace, l'ensemble des centres d'encadrement hiérarchisés sur lesquels repose la vie de relations constituant le "réseau urbain", qui peut être analysé à différentes échelles spatiales, depuis la petite ville jusqu'à la métropole régionale. C'est donc à une typologie des villes ivoiriennes, fondée sur le rapport entre fonction administrative et fonction commerciale, et à une tentative de hiérarchisation des cités basée sur le niveau de rareté des services qu'A.M. COTTEN a consacré ses efforts. Après avoir spécifié chaque ville par une série d'indices de services en fonction du "nombre d'équipements de chaque service et du niveau atteint par ce service" (1), une note globale a été attribuée à 65 centres urbains, répartis en 7 niveaux cartographiés dans l'Atlas National de Côte d'Ivoire, planche D 4b. Toutefois, la hiérarchie, les niveaux et les fonctions ainsi définis doivent être relativisés en raison du poids considérable d'Abidjan et de la dislocation de la structure pyramidale coloniale, dès les années cinquante, sous le double effet de la modification des circuits de transport et de la banalisation des fonctions administratives.

Cette dislocation a été analysée à travers l'évolution de l'armature commerciale, en partant du postulat de l'existence de niveaux de fonction commerciale emboîtés et de correspondance entre un type de service et un mode d'organisation de l'espace. Rejetant l'étude des niveaux dits "inférieurs" (les détaillants) comme non pertinente à l'échelle nationale, c'est sur le commerce de gros

---

(1) A.M. COTTEN, 1972 et 1979.

qu'A.M. COTTEN a mis l'accent, en rappelant comment l'armature distributive a été initialement moulée sur celle des centres administratifs, compte tenu des contraintes imposées par les moyens de transport. C'est par les réseaux de factoreries installées au coeur des villes et appartenant aux grandes compagnies qu'étaient collectés les produits agricoles et distribués les produits manufacturés, et c'est la tête de pont abidjanaise qui coiffait l'organisation pyramidale au sein de laquelle les villes de l'intérieur constituaient des maillons essentiels de la traite. Inégalement pourvues en agences, en dépôts et en succursales, les principales villes desservaient des points de vente localisés dans les petits centres urbains, lesquels étaient approvisionnés directement ou par l'intermédiaire de commerçants Libanais et dioula. Dans l'immédiat après-guerre, Bouaké rayonnait ainsi sur de multiples localités du Centre, Korhogo était la base de desserte du Nord et du Nord Ouest, Abengourou et Dimbokro se partageaient le Sud Est tandis que Gagnoa, Daloa et Man étaient les plaques tournantes de la distribution à l'Ouest et au Sud Ouest du pays, configuration quelque peu différente de celle étudiée pour les années trente par P. KIPRE et plus encore de celle qui prévalait en 1919 (1). A partir de ces plaques et de leurs relais locaux étaient organisées des multiples ramifications, animées par une cascade d'intermédiaires.

Depuis la fin des années cinquante et surtout depuis l'Indépendance, cette organisation a été ébranlée puis disloquée. D'une part l'évolution des moyens de transport et l'affirmation du camionnage au détriment du chemin de fer ont favorisé l'établissement de relations directes et rapides entre les villages, les petits centres urbains et Abidjan, certaines villes moyennes comme Agboville et Dimbokro étant totalement

---

(1) Voir les cartes d'échanges commerciaux figurant dans l'ouvrage de P. KIPRE, 1985.

court-circuitées , les gares-relais disparaissant en tant que pôles de collecte. D'autre part les conditions de la traite ont été modifiées : le ramassage des produits d'exportation n'est plus calqué sur la trame commerciale antérieurement mise en place par les grandes compagnies. Celles-ci ont délaissé ce pan d'activité, confié par les pouvoirs publics à des transporteurs bénéficiant d'un système avantageux de remboursement, pour se replier sur l'import-export (en particulier des biens d'équipement et de consommation durables), le commerce de gros le plus lucratif, et pour diversifier leur patrimoine grâce à des participations dont celles déjà observées dans quelques entreprises industrielles. Cette mutation sectorielle a été accompagnée d'une rétraction territoriale du dispositif commercial désormais concentré sur Abidjan, de sorte que les centres de l'intérieur "moyens ou grands, se retrouvent à égalité devant le rôle redistributeur d'Abidjan" (1). En conséquence, la hiérarchie urbaine précédemment discernée doit être repensée.

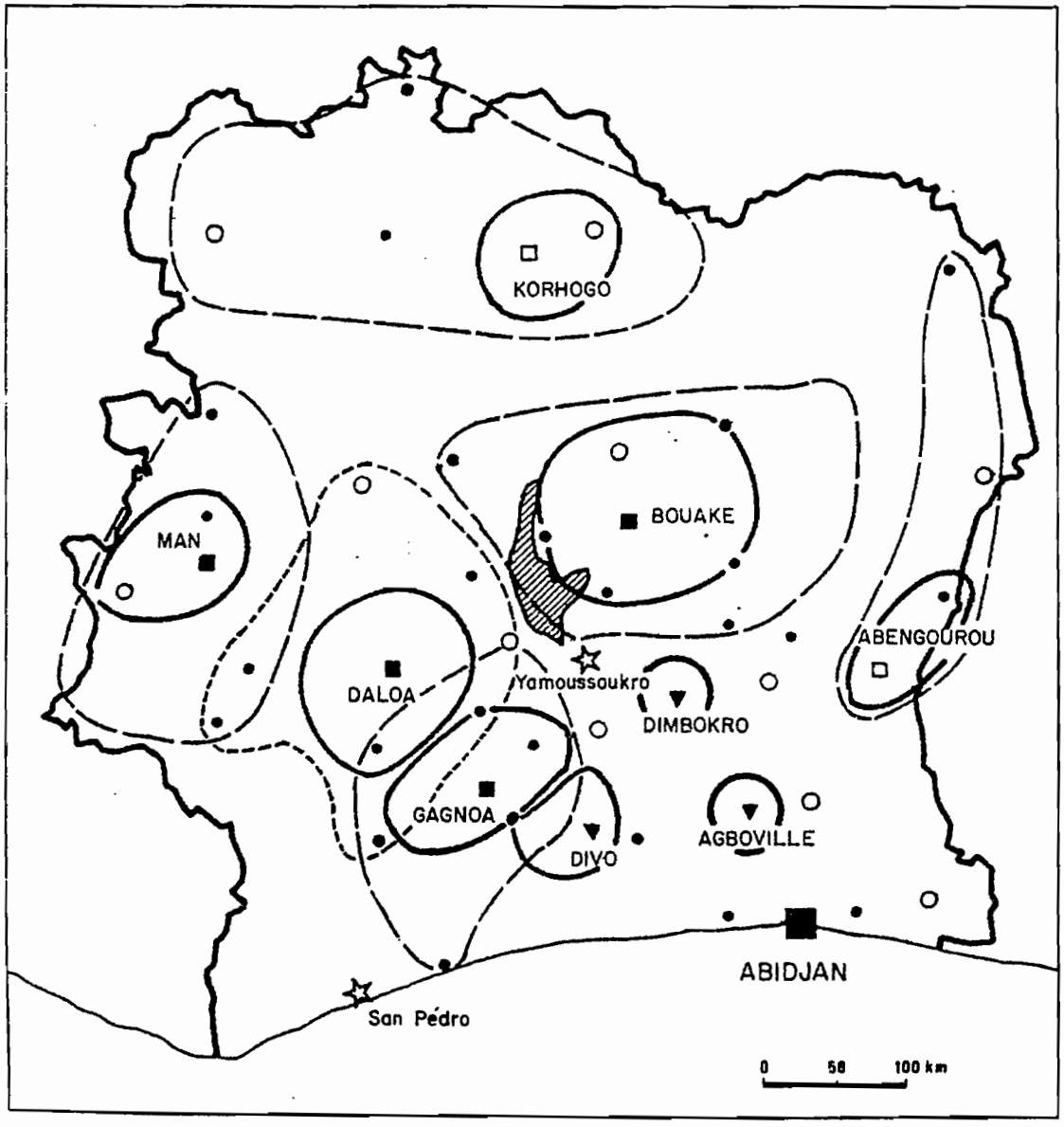
En partant des établissements commerciaux conservés par les entreprises abidjanaises hors de la ville, A.M. COTTEN dégage alors une typologie que nous qualifierons de résiduelle, sauf pour Yamoussoukro et San Pedro, puisqu'elle est fondée sur ce qui subsiste d'un dispositif démantelé. A la fin des années soixante-dix subsistaient ainsi 12 établissements à Bouaké, 7 ou 8 à Daloa, Gagnoa, Man, Dimbokro et Abengourou, 4 à 5 à Divo, Korhogo et San Pedro, et 2 ou 3 dans une dizaine de centres dits "secondaires"; au Nord, seuls Ferkessédougou et Odienné méritaient d'être mentionnés, tandis que Yamoussoukro faisait figure de cité en pleine croissance "forcée". Cette typologie à la

---

(1) A.M. COTTEN, Y. MARGUERAT, 1978, p. 76.

AIRES D'INFLUENCE DES VILLES

(selon A.M. COTTEN)



- Centres locaux ordinaires
- Centres locaux importants
- Pôles locaux
- Pôles régionaux principaux
- Pôles régionaux secondaires
- Capitales nationales

Cas particuliers

- Pôles régionaux polycentriques
- Villes nouvelles

- Aire d'influence immédiate
- Aire d'influence étendue

FIG. 127

fois commerciale et bancaire justifie une hiérarchie fonctionnelle coïncidant avec la taille des villes ; après Abidjan et Bouaké viennent les 8 principales cités ("les villes moyennes" de 30 à 60 000 habitants au recensement de 1975), puis les centres de rang "inférieur", où à la taille de 20 à 30 000 habitants correspond un équipement de 2 ou 3 agences. Certes, A.M. COTTEN nuance cette harmonieuse disposition en introduisant des considérations relatives au commerce de détail, mais l'inventaire des boutiques et des tabliers recensés en 1965, où pourtant de sérieuses contradictions entre nombre de points de vente et taille des villes apparaissent (Dimbokro a ainsi moins de points de vente que Bongouanou ou Daoukro), ne la conduisent pas à remettre en question la construction d'un "réseau urbain" que caractérisent des aires d'influences dites immédiates et étendues. A l'exception "relative" de Gagnoa, les activités commerciales européennes comme africaines se sont donc moulées sur l'infrastructure urbaine créée par l'administration, ce qui permet de conclure à "la limpidité du cas ivoirien comme modèle d'évolution vers une macrocéphalie presque sans nuance " (1). Or, rien ne nous paraît moins limpide que l'évolution de l'organisation urbaine d'un pays où, selon F. DUREAU, le pourcentage de citadins vivant à Abidjan est relativement constant depuis quarante ans, où le poids relatif de la deuxième ville, Bouaké, diminue régulièrement, et où les villes de l'intérieur ont participé à l'urbanisation des populations à part à peu près égale avec la métropole économique : entre 1965 et 1975, sur 100 nouveaux citadins, Abidjan en a reçu 51 et les autres villes 49, les plus petites ayant pour certaines connu des taux de croissance supérieurs à 10%. Rien de tout cela n'est directement corrélé à la hiérarchie de l'armature commerciale proposée ;

---

(1) A.M. COTTEN, Y. MARGUERAT, 1978, p. 82.

mieux, les données relatives à l'armature des années quatre-vingts et aux ressources procurées par les marchés montrent que la complexité est extrême, et que l'analyse fonctionnaliste tertiaire ne peut rendre compte des dynamismes différentiels dès lors qu'elle écarte a priori toute activité distributive autre que celle qualifiée de supérieure et néglige entièrement les autres activités urbaines.

2) Deux éléments de discordance avec l'analyse fonctionnaliste tertiaire.

Parmi les nombreux éléments qui incitent à d'autres lectures plus prudentes et à d'autres interprétations des dynamismes urbains, et pour s'en tenir uniquement à une circulation des biens aisément repérable ou partiellement mesurable , figurent d'une part les conséquences du déploiement des unités industrielles dans les villes de l'intérieur, d'autre part les caractéristiques du dispositif commercial non réduit à sa plus simple expression de reliquat de l'ancien commerce de traite.

Outre les complexes cotonniers, la politique de régionalisation de l'appareil industriel a engendré l'installation d'unités de première transformation de certaines productions agricoles, café, riz et coton par exemple. Cette multiplication d'établissements de décorticage et d'égrenage disséminés dans l'armature urbaine a été accompagnée d'une délimitation de zones-usines, chaque unité réceptionnant obligatoirement (1) la production d'un groupe de sous-préfectures ou de départements. Les 11

---

(1) Le terme est utilisé dans l'article 1 du décret 80.1179 du 13 octobre 1980, fixant les conditions de la commercialisation du café pour l'année 1980.

rizeries, les 16 usines de décorticage du café et les 6 unités d'égrenage du coton sont réparties dans 27 localités différentes, dont 5 (Tombokro, Kotobi, Sikensi, Ouangolodougou, Zatta) n'apparaissent pas dans la liste des 66 villes du recensement de 1975, alors que Sikensi est une sous-préfecture qui comptait 3 300 habitants, soit à peine moins que Dabakala, dernière cité retenue . 22 villes ont donc été concernées par l'effort de régionalisation, et parmi elles se trouvent aussi bien des centres de forte taille démographique comme Daloa, Man et Gagnoa, respectivement 3ème 4ème et 6ème villes du pays, que des localités plus modestes, Duékoué, Daoukro, Oumé ou Issia par exemple. Ce déploiement usinier, qui a commencé dans les années soixante pour les rizeries et les unités d'égrenage du coton et a été poursuivi à la fin des années soixante-dix avec les usines de décorticage du café, n'a donc pas particulièrement favorisé les villes considérées dans l'analyse fonctionnaliste tertiaire comme les éléments supérieurs de la hiérarchie. Or, les volumes comme les valeurs des flux orientés vers les unités agro-industrielles sont considérables : en 1984-1985, 270 000 tonnes de café ont été collectées, soit au prix producteur 108 milliards F. CFA ; lors de la précédente campagne, beaucoup moins favorable (85 000 tonnes récoltées), le chiffre d'affaires des 6 entreprises contrôlant les unités de décorticage avait atteint 9,8 milliards F. CFA. En 1984-1985, 80 000 tonnes de riz ont été usinées (capacité totale installée = 180 000 tonnes/an) et plus de 200 000 tonnes de coton ont été égrenés.

Tous ces flux ont une configuration spatiale au sein de laquelle les cités de la haute hiérarchie résiduelle n'apparaissent nullement comme des noeuds essentiels, et les retombées distributives à l'échelle urbaine locale dépendent moins du classement des villes selon les établissements commerciaux conservés par des entreprises abidjanaises

ZONES DE COLLECTE DES RIZERIES 1985

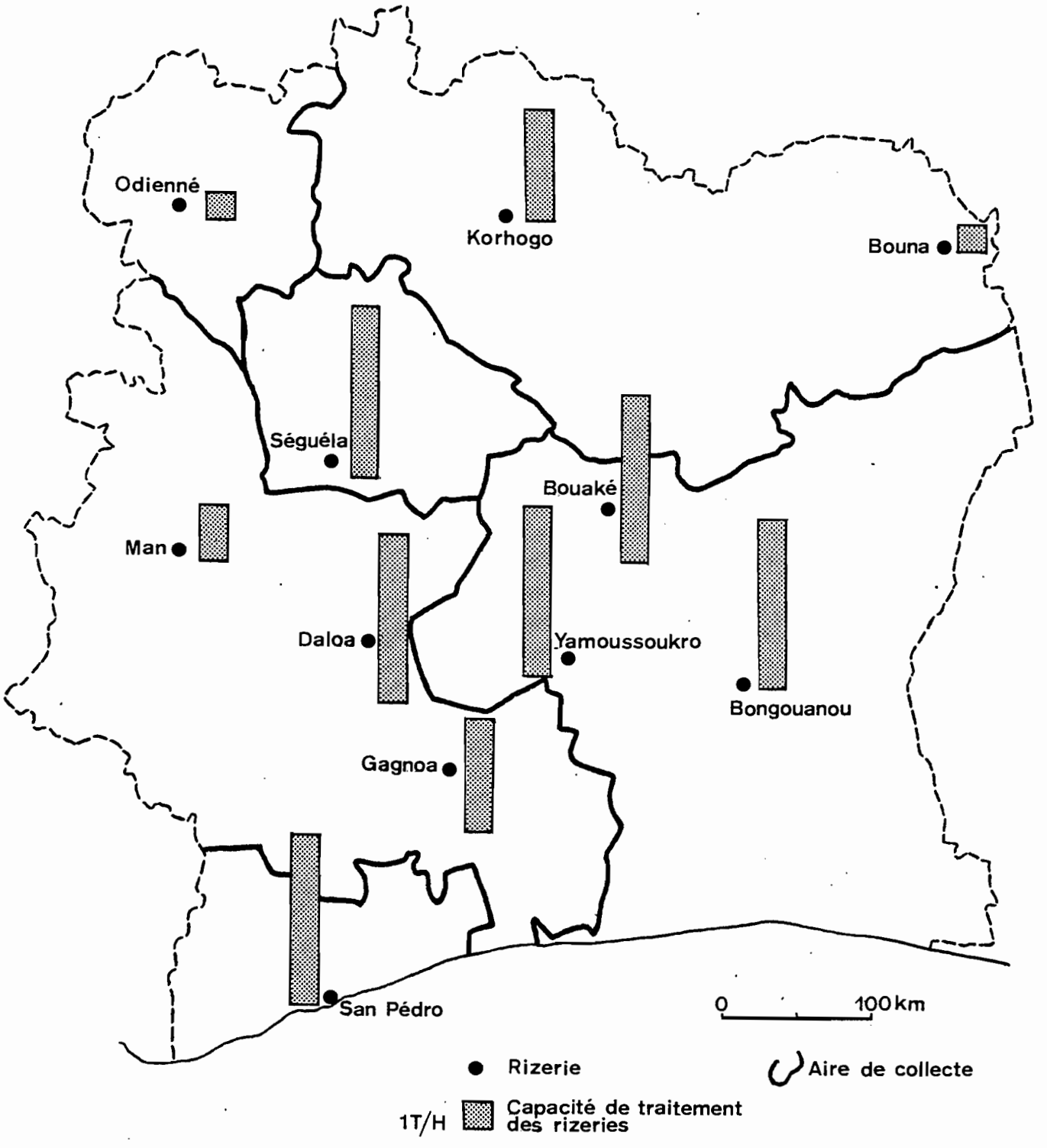


FIG. 128

ZONES DE COLLECTE DES USINES DE DECORTICAGE DU CAFE 1985

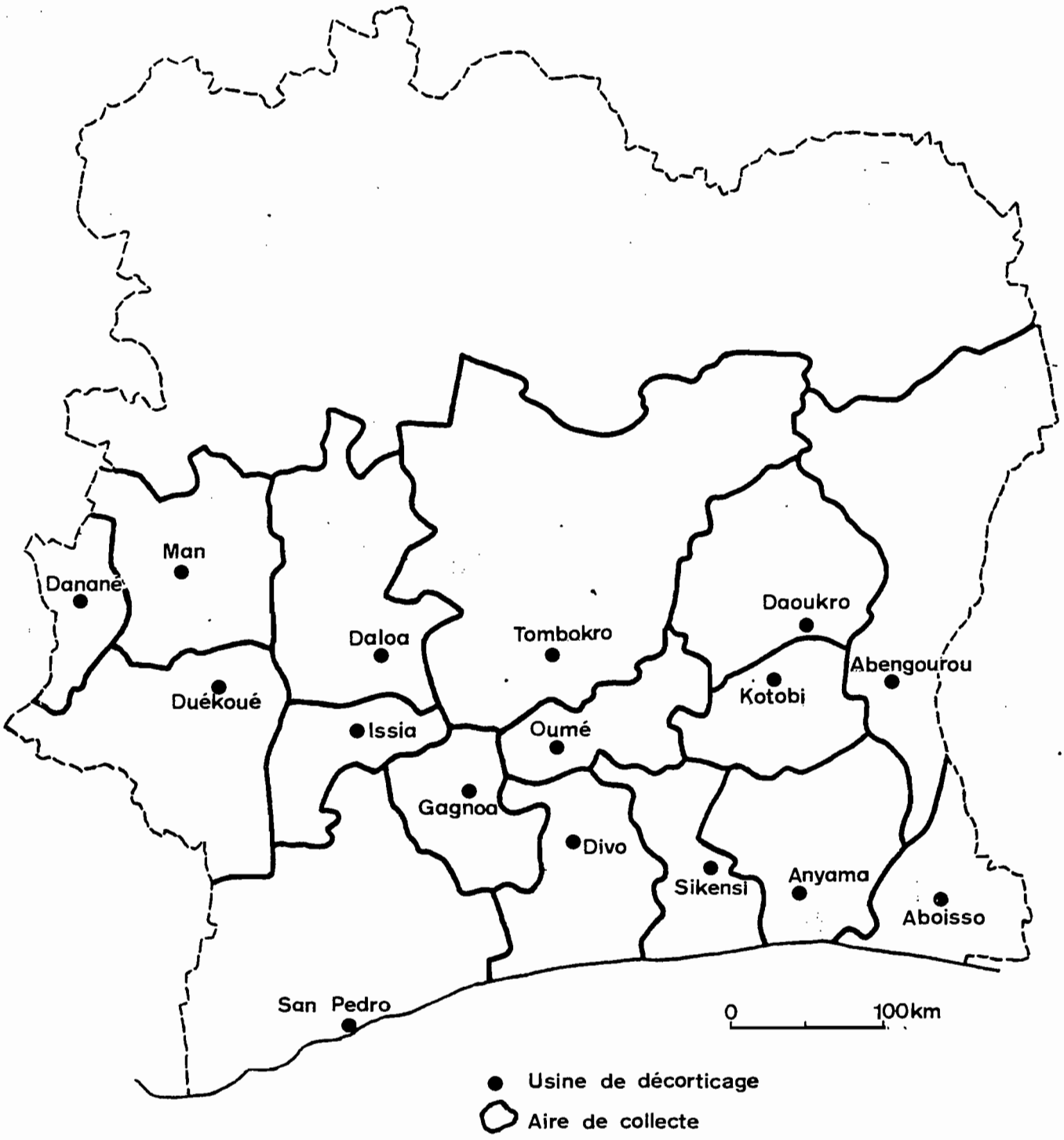


FIG.129

que du dynamisme manifesté par les transporteurs routiers. Les réseaux connectés entre ces derniers, les GVC, les sociétés d'encadrement de la production agricole et les sociétés gestionnaires de l'appareil de première transformation sont autrement plus importants que les établissements et les agences de grandes compagnies de commerce de gros inventoriés, par lesquels ne transitent plus les produits agricoles collectés et ne sont redistribués qu'une partie des biens manufacturés de consommation courante. Gagnoa, où les commerçants et transporteurs dioula sont particulièrement actifs, n'est pas le seul exemple de ville dynamisée par le véritable activisme des organisations de marchands, et des cités comme Bondoukou, Boundiali, Séguéla ou Danané ont aussi leurs réseaux de transporteurs dont le volume des affaires est sans commune mesure avec la place assignée aux villes dans la hiérarchie urbaine. Pour appréhender cette dernière, il est plus que temps d'abandonner les stéréotypes fonctionnalistes et de s'interroger sur la composante urbaine des stratégies locales d'accumulation des richesses par les organisations de marchands, le plus souvent cimentées par l'Islam, dont les bases territoriales ne sont pas obligatoirement confondues avec celles qui furent principalement utilisées par les anciennes sociétés de traite.

De même, l'armature commerciale urbaine définie comme le nombre de boutiques sédentaires, les ressources fiscales procurées par les taxes de marché et les droits de place, ainsi que la corrélation entre ces deux composantes de la fonction de marché ne corroborent pas toujours la hiérarchie antérieurement proposée. Des villes comme Issia, Oumé, Tingrela ont une armature boutiquière pour 1 000 habitants aussi importante que celle d'Abengourou et bien plus étoffée que celle de Bouaké, Daloa et Man ; Agboville et Dabou, qui sont 7 à 8 fois

TABLEAU 216 : L'ARMATURE COMMERCIALE DES VILLES DE L'INTERIEUR

Source : Fichier des patentes (SEPI), d'après SCET, SETAME, SEDES ... 1983.

Taille de la ville / Fonction commerciale	1 magasin pour 1 000 habitants	1 à 2 magasins pour 1 000 habitants	2 à 3 magasins pour 1 000 habitants	Plus de 3 magasins pour 1 000 habitants
Moins de 10.000 habitants			Sassandra	Bouna
De 10 à 15.000 habitants	M'Bahiakro	Béoumi - Guiglo		Zuénoula - Tingrela
De 15 à 30.000 habitants	Arrah	Adzopé - Danané Katiola - Sinfra Bongouanou - Duékoué Lakota - Daoukro	Boundiali - Bouaflé - Aboisso Toumodi	Oumé - Odienné Séguéla - Issia
Plus de 30.000 habitants		Bouaké - Daloa Man Yamoussoukro Divo - Dimbroko Agboville Dabou	Korhogo - Gagnoa San Pédro	Abengourou

Certains regroupements (par exemple Bouaké, Duékoué et Guiglo dans la catégorie 1 à 2 magasins pour 1 000 habitants) mériteraient d'amples développements constituant à eux seuls un objet propre de recherche.

moins peuplées que Bouaké, ont un taux d'équipement comparable à la deuxième ville du pays, laquelle est dépassée par Korhogo, Gagnoa et San Pedro. Certes, un taux d'équipement en boutiques sédentaires calculé à partir du fichier des patentes est doublement aléatoire en raison de la nature de la source et de la signification du nombre de boutiques par habitant. Ce dernier ne préjuge en rien du degré de vitalité de l'économie d'une ville, et le potentiel commercial saisi tel quel n'est pas de facto significatif de l'évolution de la demande : un morcellement de l'armature en petites unités ne correspond pas obligatoirement à une amélioration du chiffre d'affaires total réalisé, et les aires de desserte n'apparaissent pas dans l'étude SIVI. Toutefois, avec la municipalisation, les fichiers des patentes ont été corrigés et même si le ratio est discutable, il n'en reste pas moins vrai que la correspondance entre la taille des villes et le taux d'équipement en boutiques est loin d'être partout vérifiée. Comme c'est la totalité des établissements commerciaux de type boutique qui a été prise en compte, et qu'aucune distinction fondée sur les aires de desserte n'a été effectuée, il convient d'être mesuré dans le propos, mais force est de constater que les relations entre l'équipement commercial et les tailles de population ne relèvent guère d'une limpidité parfaite.

La capacité distributive d'une cité est également mesurable à la vitalité des marchés dont elle est équipée; l'étude SIVI* fournit un indicateur de dynamisme, le montant des taxes et des droits de place prélevés sur les utilisateurs de marchés urbains, qu'il faut utiliser avec prudence, puisque les systèmes fiscaux varient selon que les villes sont des communes ou des sous-préfectures, et que le montant total dépend des taux de recouvrement. Cependant, les

---

* Stratégie d'investissements publics dans les villes de l'intérieur.

TABLEAU 217 . RESSOURCES DE MARCHE ET DYNAMISME COMMERCIAL DES VILLES DE L'INTERIEUR

(d'après SCET, SETAME, SEDES ... 1983.)

Sources : Budgets des communes 1982 (rapporté en F. constants 80) et
Budgets des sous-préfectures 1980

Taille de la ville / Fonction de marché	Ressources de marché inférieures à 500 F/hab.	Ressources de marché entre 500 et 1000 F/hab.	Ressources de marché entre 1000 et 1500 F/hab.	Ressources de marché supérieures à 1500 F/hab.
Moins de 10 000 habitants	Kouto - Logoualé Afféry - Azaguié Bocanda - Duellé Botro - Gohitafla Dikodougou Grand-Lahou G'Bon Jacqueville - Guiglo M'Bengue	Ouangolodougou Dabakala - Ouaninou Guitry - Zouan Hounien Hirré Watta Sipilou - Mankono M'Bahiakro Tiébissou Rubino - Tabou Touba - Zuénoula	Ayamé - Bangolo Soubré Biankouma Duékoué M'Batto - Tiassalé Tanda - Touléplеu Tingrela	Adiaké Sassandra Bin Houyé Bouna Guibéroua Vavoua
De 10 à 15 000 habitants	Boundiali Grand-Bassam Odienné	Séguéla Toumodi	Agnibilékro - Issia Akoupé Béoumi	Aboisso
De 15 à 30 000 habitants	Arrah - Daoukro	Bonoua - Katiola	Bondoukou - Oumé Bongouanou - Sinfra Ferkessédougou	Adzopé
Plus de 30 000 habitant	Bouaflé	Korhogo - Yamoussoukro Bouaké - Dabou Danané	San Pédro - Abengourou	Agboville - Dimbroko Divo - Daloa Gagnoa - Man

modalités de perception ont été grandement améliorées depuis la mise en place des nouvelles communes, de sorte que la comparaison entre cités de même statut est justifiée: rares sont depuis 1980 les vendeurs qui échappent au contrôle quotidien des agents municipaux, ce qui ne signifie pas, nous le constaterons ultérieurement (1), que les recensements municipaux disponibles soient proches de la réalité, tant il est vrai que la collecte des taxes est une chose et que l'inventaire de la population fiscalisée en est une autre. En 1982, les ressources de marché dépassaient 1 500 F. CFA constants 1980 par habitant à Daloa, Man, Gagnoa, Divo, Agboville et Dimbokro, soit plus qu'à Bouaké, et dans la même classe de ressources/habitant se trouvaient Adzopé, Aboisso ainsi que des petits centres urbains comme Adiaké, Vavoua et Bouna. Les ressources étant proportionnelles au nombre de distributeurs, il ne faut pas en inférer une hiérarchie des chiffres d'affaires réalisés, mais il est clair que les relations entre la taille des cités, le nombre de commerçants installés sur les marchés et les dynamismes distributifs ne sont ni mécaniques ni simples. De plus, certaines villes "cumulent une armature commerciale étoffée et un marché dynamique" (2), comme Bouna, Oumé, Tingrela, Abengourou, Issia ou Aboisso, d'autres ont un marché a priori plus dynamique que l'équipement boutiquier (Man, Divo, Sinfra, Daloa) ou au contraire un commerce plutôt animé par les boutiques (Korhogo, Boundiali, Séguéla, Bouaflé). Tout cela peut, ou non, être corrélé à la taille des villes : Gagnoa, 6ème ville du pays, n'est pas mieux équipée en boutiques que Toumodi, 31ème ville de Côte d'Ivoire, 3,2 fois moins peuplée, et les recettes fiscales de marché par habitant n'y sont pas meilleures qu'à Adiaké, 57ème ville et 7,5 fois moins peuplée.

---

(1) Voir infra, chapitre III.

(2) SCET, SETAME, SEDES ... 1983, p. A. 78.

Pour être sommaires et n'avoir aucune autre prétention que celle de mettre en garde contre des applications abusives de grilles de lecture inadéquates, ces quelques remarques montrent néanmoins que le cas ivoirien n'est pas du tout limpide et que l'affirmation selon laquelle la hiérarchie des fonctions commerciales coïncide avec celle des tailles nous paraît devoir être discutée. Peut être est-elle exacte, mais si coïncidence il y a, elle ne résulte sûrement pas du reliquat des anciens réseaux aujourd'hui démantelés. L'arrivée de pièces de pagnes et d'articles chaussants sur les marchés d'Adiaké, de Bouna ou de Tingrela, ne procède pas d'une diffusion territoriale à partir de noeuds urbains hiérarchisés selon le niveau de leur équipement commercial de gros, et à l'exception des boissons industrielles et de certains produits alimentaires distribués dans les magasins des chaînes spécialisées, AVION et anciennement PAC, les modalités de distribution des produits manufacturés n'épousent guère la configuration hiérarchique résiduelle cartographiée par A.M. COTTEN. Mais faute d'avoir identifié les divers réseaux marchands, leur puissance et leur assise territoriale, nous ne sommes pas en mesure de raisonner sur la commercialisation à l'échelle du semis urbain ivoirien.

Plus généralement, ce sont les fondements de la démarche fonctionnaliste tertiaire qu'il faudrait ré-examiner, en s'interrogeant sur le contenu de la notion d'"aire d'influence" dans un pays où par exemple la circulation des guérisseurs et les visites à divers prophètes revêtent autant d'importance pour comprendre la qualité des "services" que la localisation des hôpitaux.

C'est donc, nous semble-t-il, dans l'appréhension des villes en tant que lieux où se projettent et s'inscrivent de multiples rapports sociaux qu'il convient de chercher les clés de l'évolution de l'armature urbaine ivoirienne, plutôt que dans une démarche privilégiant des constructions théoriques où l'espace apparaît finalement comme un "en-soi". En ce sens, c'est une multiplication des analyses semblables à celle conduite par F. DUREAU sur Divo qu'il faut souhaiter.

CHAPITRE II A LA RECHERCHE DES ARTICULATIONS ENTRE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE, L'ARTISANAT ET LE PETIT COMMERCE A ABIDJAN.

A la veille du retournement de conjoncture, l'industrie manufacturière abidjanaise regroupait moins de 15% des actifs urbains salariés et les unités industrielles ne fournissaient qu'environ 7 à 8% de la totalité des emplois occupés par la population africaine. Au début des années quatre-vingt , ces proportions ont probablement été amoindries, puisqu'en 1984 l'ONFP ne dénombrait que 32 672 emplois manufacturiers, soit moins que les données recueillies en 1977 (1). Loin d'atteindre les prévisions projetées pour 1985, année où l'on aurait du compter plus de 53 000 emplois industriels, le recensement ONFP traduit les difficultés consécutives à l'ébranlement général qui a affecté tous les secteurs d'activité entre 1981 et 1985, de sorte qu'au lieu d'1 emploi industriel escompté pour 47 habitants, c'est 1 emploi pour 50,5 à 65,2 habitants selon les estimations de population retenues qui constitue le ratio significatif du milieu des années quatre-vingt . Une nette dégradation du rapport emploi manufacturier/population est donc perceptible depuis 1975 (1 emploi pour 35 habitants), et même la réalisation des prévisions de créations d'emploi n'aurait nullement enrayé cet important décrochage.

---

(1) F. BINET, 1982.

La plupart des citadins ne tirent donc pas directement leurs ressources de l'industrie manufacturière. Pourtant, les rapports de cette dernière à l'ensemble des activités urbaines ne sont pas réductibles aux relations de production et de commercialisation inventoriées et saisies par la comptabilité nationale et au seul nombre d'emplois disponibles dans les usines. Des intrants et des produits manufacturés sont réutilisés par un artisanat de récupération, certains producteurs, tels les menuisiers et les tailleurs, sont acheteurs de biens intermédiaires industriels, la sous-traitance et le tâcheronnat caractérisent bien des chantiers de construction immobilière et la condition citadine des ouvriers et employés de l'industrie est marquée par le poids considérable des dépenses de reproduction des unités domestiques ; en 1981-1982, ce sont plus de 57,5 milliards F. CFA qui étaient ainsi distribués sous forme de masse salariale, et la majeure partie de ce flux monétaire était redistribuée dans la ville en dépenses nécessaires à la vie quotidienne. Il existe donc de multiples liens entre la production et l'emploi industriels d'une part, de nombreuses activités artisanales et commerciales d'autre part, dont nous entendons identifier quelques caractéristiques afin de comprendre les synergies corrélées au phénomène d'agglomération en ville. Pour ce faire, à la différence de la méthode de travail adoptée dans les villes du chemin de fer dont la taille rendait possible un dénombrement minutieux des activités ainsi que des enquêtes monographiques d'artisans et de commerçants permettant de s'interroger sur l'ensemble des articulations entre l'industrie et les autres activités à l'échelle urbaine locale, nous nous appuierons sur quelques exemples après avoir préalablement rappelé quelles étaient les places respectives des établissements et des emplois dits "formels" et "informels", dichotomie d'ailleurs âprement discutée et que nous ne reprendrons aucunement à notre compte.

I) LES ACTIVITES URBAINES A ABIDJAN : A PROPOS DE L'ELEPHANT DE J. ROBINSON.

1) Mesures et évolution des activités urbaines dans la capitale économique.

- Une image des activités à la veille de la "conjoncture".

. A la fin des années soixante-dix, trois grandes enquêtes, dont aucune n'était consacrée essentiellement à l'emploi, ont été réalisées à Abidjan et fournissent, malgré des résultats parfois divergents, une image des activités dans la capitale économique, chacune d'entre elles ayant intégré des données relatives à l'activité de la population. Les Perspectives Décennales d'Abidjan (1977) comprennent une enquête sur 2 000 ménages, environ 11 400 individus ; l'EPR 1978-1979, dont la strate Abidjan a été étudiée et analysée par P. ANTOINE et C. HERRY (ORSTOM), a porté sur un échantillon de près de 40 000 personnes enquêté trois fois à 6 mois d'intervalle; l'EBC 1978-1979 a permis d'appréhender 2 435 unités budget-consommation, soit 18 700 individus. Chaque responsable d'enquête a utilisé des définitions et des nomenclatures souvent propres; aussi nous en tiendrons-nous à celles qui sont identiques ou regroupables sous une terminologie commune, empruntée à F. BINET (1).

- 1. Population occupée : population déclarant avoir un emploi au moment de l'enquête,
- 2. Chômeurs : personnes se déclarant à la recherche d'un emploi,

---

(1) F. BINET, 1982.

- 3 = 1+2 : population active = main-d'oeuvre disponible pour l'emploi,
- 4. Population d'âge actif (15 à 59 ans),
- 5. Taux d'occupation : $\frac{1}{4}$ = $\frac{\text{population occupée}}{\text{population d'âge actif}}$
- 6. Taux de chômage : $\frac{2}{4}$ = $\frac{\text{chômeurs}}{\text{population d'âge actif}}$
- 7. Taux d'activité : $\frac{3}{4}$ = $\frac{\text{population active}}{\text{population d'âge actif}}$

Les résultats de ces trois enquêtes peuvent être, dans une certaine mesure, comparés à ceux du recensement général de la population (1975) ainsi qu'aux données du recensement général des activités en milieu urbain (1976) et aux évaluations antérieures du Ministère du Plan (1967), avec toutes les précautions d'usage (1). L'approche des activités abidjanaises peut ainsi être effectuée par l'examen des emplois et du statut des actifs.

. De l'observation des différentes données relatives aux emplois occupés ressortent deux caractéristiques majeures : le fort taux d'occupation enregistré et le poids, unique en Côte d'Ivoire, du salariat.

D'après les résultats du recensement de 1975 et de l'EPR 1978, près de 6 citadins sur 10 d'âge actif disposaient alors d'un emploi, soit plus de 320 000 personnes en 1975 et près de 438 000 en 1978, auxquelles il faut ajouter les individus de moins de 15 ans et ceux de plus de 60 ans s'étant déclarés occupés, soit respectivement 8 846 et 6 450 personnes en 1978, l'équivalent de 3,8% de la population occupée. Certes, il faut faire preuve de circonspection

---

(1) Sur la critique des données recueillies, X. OUDIN, 1985.

TABLEAU 218 TAUX D'OCCUPATION ET D'ACTIVITE A ABIDJAN (1975, 1978, estimations 1980)

	Pop. occupée	Chômeurs	Pop. active	Pop. d'âge actif	Tx d'occupation	Tx d'activité
1975	320 900	31 700	352 600	559 500	57,3%	63,0%
1978 -1-	434 900	36 700	471 600	722 800	60,2%	65,2%
1978 -2-	437 577	36 616	474 193	739 737	59,2%	64,1%
1980	436 000	100 000	536 000			
		123 000	559 000	nd		

Source : RGP 1975 ; EPR 1978-1979 1er et 2è passages ; 1980 : extrapolations d'A. HAUSER, 1983.

TABLEAU 219 TAUX D'OCCUPATION ET D'ACTIVITE A ABIDJAN EN 1978.

Sexe	Pop. occupée	Chômeurs	Pop. active	Pop. d'âge actif	Taux d'occupation	Taux d'activité.
HOMMES	330 328	28 550	358 878	405 152	81,5%	88,9%
FEMMES	107 249	8 066	115 315	334 585	32,1%	34,5%
ENSEMBLE	437 577	36 616	474 193	739 737	59,2%	64,1%

Source : EPR 1978 - 1979, 2ème passage.

tant à l'égard des notions utilisées qu'à celui des résultats comparés d'enquêtes par sondage et de recensement. Mais comme le démontre X. OUDIN, le concept d'emploi véhicule souvent une référence au salariat de telle sorte que les catégories de travailleurs non salariés, en particulier les aides familiaux, sont souvent mal saisies ; la pluriactivité est rarement prise en compte, de nombreuses femmes ont une occupation qu'elles ne distinguent pas obligatoirement de leur travail ménager, surtout lorsqu'il s'agit d'une activité exercée à domicile, et les actifs de moins de 15 ans sont souvent ignorés dans les statistiques alors qu'ils participent à l'activité économique (en 1975, on dénombrait ainsi 20 000 actifs non agricoles de 10 à 50 ans dans tout le pays, soit 2,6% de la population occupée non agricole). Tout cela peut expliquer les différences de résultats d'un enquête à l'autre et concourt à des sous-estimations permanentes.

La notion de chômage est encore plus controversée que dans les pays industrialisés, et les publications du BIT dans lesquelles les auteurs s'interrogent sur le contenu des termes "activité", "chômage" et "sous-emploi" dans les villes africaines et latino-américaines ne manquent pas (1). En Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des autres pays africains, c'est toujours le chômage observé (addition de ceux qui, lors des recensements, se disent sans travail et de ceux déclarant être en quête d'un premier emploi) qui est pris en considération dans les statistiques. Ceux qui recherchaient un premier emploi en 1975 étaient quatre fois plus nombreux que les chômeurs ayant déjà travaillé, et les travaux de C. DESSALIEN et A. HAUSER montrent qu'une fraction non négligeable de jeunes chômeurs inscrits à l'OMOCI exerçait des activités occasionnelles (11% à Abidjan, 15,5% à San Pedro, 45,5% à Bouaké). Dans une minutieuse

---

(1) J. MOULY, 1977 et bibliographie in I. DEBLE, P.HUGON, 1982 et X. OUDIN, 1985.

analyse des non actifs au sein de la population âgée de 6 ans et plus, X. OUDIN (1) démontre avec pertinence qu'il n'est pas possible d'assimiler les non actifs à des chômeurs déguisés et que, tous comptes faits et refaits, la saisie du chômage par le recensement de 1975 et l'EPR de 1978-1979 est difficilement contestable. Cette conclusion comme les sous-estimations permanentes des actifs occupés conduisent à affimer que jusqu'en 1975, le taux de chômage en milieu urbain est demeuré relativement peu élevé : cette année là, il était évalué à 6,3% pour l'ensemble des villes ivoiriennes, à 5,7% pour Abidjan,soit beaucoup moins que les hypothétiques 20% de la mission du BIT qui n'ont jamais pu être justifiés (2). En 1978, le taux de chômage à Abidjan était estimé à moins de 3% dans l'EPR, avec toutefois de fortes disparités par groupes d'âge et par nationalité, les trois quarts des chômeurs, constitués en majorité par des jeunes déscolarisés surtout ivoiriens, ayant moins de 25 ans (3).

Tableau 220 Taux de chômage chez les adultes jeunes à Abidjan en 1978

Groupes d'âges	Ivoiriens	Etrangers
15 - 19 ans	39,2%	10,3%
20 - 24 ans	20,9%	5,3%
25 - 29 ans	7,6%	3,3%
30 - 34 ans	3,6%	2,2%

Source : EPR, 1978.

---

(1) X. OUDIN, 1985, p. 125-126.
(2) H. JOSCHY, H. LUBELL, J. MOULY, 1976.
(3) P. ANTOINE, C. HERRY, 1982.

Pour l'ensemble des groupes d'âges masculins et féminins, le chômage affectait alors beaucoup plus la population ivoirienne (taux de chômage 3,8%) que les citadins de nationalité étrangère (1,8% pour les Burkinabé , 1,6% pour les Guinéens, 1,1% pour les Maliens par exemple). Les hypothèses de X. OUDIN aboutissent à un taux de chômage, pour l'ensemble des villes du pays, de l'ordre de 6,2% en 1980. Pour mesurer le chômage, on ne connaît avec certitude que le nombre d'Ivoiriens inscrits à l'OMOCI en tant que demandeurs d'emplois. A. HAUSER et C. DESSALIEN ont minutieusement dépouillé les demandes d'emploi des antennes abidjanaises de Treichville, d'Adjamé et du Plateau (1), et concluent à une progression constante mais irrégulière , + 10,7% par an entre 1969 et 1974, + 7,3% entre 1974 et 1978.

Tableau 221 Evolution des demandes d'emploi dans les antennes OMOCI d'Abidjan (1969-1980) (Ivoiriens seulement).

		% de placements
1969	28 584	nd
1974	47 421	17,1
1978	62 814	13,9
1979	54 369	14,2
1980	53 099	12,8

Source : A. HAUSER, 1983.

Cette progression, surtout due à l'accroissement du nombre de femmes inscrites (4,7% des demandeurs en 1969, 22,1%) en 1979), doit être analysée avec prudence : les pointages mensuels obligatoires ne sont jamais régulièrement effectués, seuls les flux sont connus, et certaines mesures comme l'attribution d'une indemnité d'attente aux demandeurs

---

(1) A. HAUSER, 1983.

d'emplois en 1979 (50 000 F. CFA à ceux qui n'avaient jamais été salariés, 100 000 F. CFA à ceux qui avaient été licenciés -1-),annoncées antérieurement par la presse,ont provoqué un afflux d'inscriptions en 1978. Cependant, les extrapolations d'A. HAUSER pour 1980 tendent à montrer que des signes avant-coureurs de la conjoncture sont perceptibles . En l'absence de recensement, il faut se contenter d'évaluer sommairement la population d'âge actif: à taux de croissance démographique (10,7%) et structure de population (57,3% de citadins âgés de 15 à 59 ans) maintenus, ce sont 906 486 individus qui auraient constitué la population d'âge actif en 1980, et le taux de chômage aurait alors dépassé 10% (11% à 13,5% selon les hypothèses retenues par A. HAUSER). Jusque là cependant, toutes les autres sources concordent sur des ordres de grandeur assez faibles en regard de l'impressionnante croissante démographique de la ville depuis les années cinquante. Comme dans la plupart des cités ivoiriennes, les habitants ont trouvé à s'employer dans des proportions "somme toute relativement satisfaisantes", n'hésitent pas à écrire A. BICAL et D. LECOMPTE dans une note rédigée pour le compte de la DDR en février 1982 (2).

Ce qui singularise toutefois Abidjan par rapport aux autres villes de Côte d'Ivoire, c'est l'importance du travail salarié et des emplois considérés comme "modernes" ou "formels", terminologie ici uniquement reprise par commodité de présentation, puisqu'elle caractérise tous les tableaux et écrits des sources utilisées. La répartition des actifs selon leur statut et leur nationalité en 1978 est particulièrement révélatrice de l'originalité de la capitale économique : près de 60% des actifs étaient alors salariés, le statut salarial étant largement majoritaire

---

(1) Indemnité maintenue depuis 1980 uniquement pour ceux qui peuvent justifier d'un licenciement économique et pour les cadres.

(2) A. BICAL, D. LECOMPTE, 1983.

parmi la population ivoirienne alors que les indépendants, les aides familiaux et les apprentis étaient plus nombreux au sein des effectifs africains étrangers.

Tableau 222 Répartition des actifs (1) selon le statut et la nationalité -Abidjan 1978.

Statut	Ivoiriens		Autres Africains		Non Africains		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Patrons	1 989	0,9	1 697	0,8	1 146	4,9	4 832	1,1
Indépendants	49 548	21,3	88 776	43,5	1 395	6,0	139 719	30,4
Salariés	157 497	67,7	96 746	47,4	20 212	86,4	274 455	59,7
Aides familiaux	3 902	1,7	5 715	2,8	553	2,4	10 170	2,2
Apprentis	19 710	8,4	11 120	5,5	78	0,3	30 908	6,6
Total	232 646	100,0	204 054	100,0	23 384	100,0	460 084	100,0

(1) Il s'agit ici du statut de la population occupée et de celui qu'avaient les chômeurs ayant déjà travaillé avant de perdre leur emploi.

Source : EBC, 1978.

Les poids relatifs des indépendants, des aides familiaux et des apprentis ne sont nullement comparables à ceux des villes de l'intérieur : artisans et commerçants indépendants regroupaient 31,7% des actifs abidjanais mais près de la moitié des travailleurs des autres villes, où 16% des actifs étaient des aides familiaux et des apprentis

contre 9% seulement à Abidjan. Certes, les différences de statut sont nettes entre actifs masculins et féminins, mais le salariat féminin demeure beaucoup plus élevé à Abidjan (27,6% des femmes contre 14,5% dans les villes de l'intérieur).

Tableau 223 Répartition de la population active africaine d'Abdijan selon le sexe et le statut , 1978.

Statut	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Patrons	3 176	1,0	510	0,5	3 686	0,8
Indépendants	74 045	22,5	64 279	59,6	138 324	31,7
Salariés	224 473	68,3	29 770	27,6	254 243	58,2
Aides familiaux	3 522	1,0	6 095	5,7	9 617	2,2
Apprentis	23 673	7,2	7 157	6,6	30 830	7,1
Total	328 889	100,0	107 811	100,0	436 700	100,0

Source : EBC, 1978.

Hors emplois ruraux et forestiers (1,4% du total), et comme nous l'avons antérieurement souligné (1), les entreprises dites "modernes" fournissaient 234 884 emplois (54,6%), les établissements de production et de commerce dits "traditionnels" 151 557 emplois (34,7%) et les services domestiques 43 967 emplois (10,2%). Dans le recensement général des activités en milieu urbain effectué

---

(1) Deuxième partie, chapitre I. p. 444. Dans les tableaux présentés par F. BINET, le terme "entreprise" englobe la fonction publique.

en 1976, la part des emplois "modernes" est moindre mais demeure majoritaire : cette année là, 127 500 emplois étaient fournis par les "grands" établissements et la fonction publique (46,7% du total), 113 300 par les petits et moyens établissements ainsi que par les activités de marché et de rue (41,5%) et 31 700 par les services domestiques (11,6%), compte non tenu des 17 300 emplois ruraux. En terme d'emplois, le salariat procédant de l'offre des entreprises dites "modernes" l'emportait en 1978 comme en 1975 et d'après le recensement de population, la population active abidjanaise comprenait alors 54,3% de "salariés" pour 27,4% d'"indépendants", définis comme des individus ne touchant pas de salaire mais tirant un revenu de leur activité en étant leur propre patron.

Il y a bien eu un décalage permanent entre le rythme de création des emplois salariés et celui de la croissance de la population : entre 1965 et 1970, le taux d'accroissement annuel de l'emploi salarié était de + 7,7% par an et celui de la population + 11,5%, et sur 50 000 emplois nouveaux, le secteur dit structuré n'en a fourni que 64 % (1). Mais jusqu'en 1978, le nombre d'emplois salariés est demeuré supérieur à celui des emplois dits "traditionnels" ou "informels" recensés.

. Si les diverses données relatives à l'emploi en 1975, 1977 et 1978 concordent quant aux ordres de grandeur et aux rapports entre les activités salariées du secteur dit "moderne" et les autres, plus difficile est l'approche en terme d'établissements.

Outre les différents fichiers disponibles (Centrale des Bilans, fichier de la CNPS -60 000 entreprises en 1982 - et des contribuables -14 000 entreprises en 1982 -, fichier du Ministère du Travail, fichier ONFP),

---

(1) Sources: C. de MIRAS, 1980; P. ANTOINE, C. HERRY, 1982 ; H. JOSHI et al., 1974.

alimentés par les déclarations comptables et fiscales ainsi que par la mise à jour quinquennale de l'ONFP, il n'existe qu'un seul recensement des activités, celui de 1976, souvent désigné comme le "recensement Chateau", du nom de son principal responsable.
Nous reviendrons, dans le chapitre consacré aux villes du chemin de fer, sur les bases de ce recensement et les difficultés de comparaisons temporelles avec nos propres inventaires. Le questionnaire Chateau avait pour objectif de saisir les activités dites "non structurées" et de déceler les plus dynamiques afin de promouvoir des entrepreneurs nationaux. Toute activité visible devait donc être inventoriée, mais en réalité seules ont été recensées les activités sédentaires, définies par la permanence de leur implantation en un local précis, aménagé et spécialement affecté à l'exercice de la profession. Les activités non sédentaires sur les marchés (1) ont été appréhendées par comptage et les activités de rue ont été estimées après une vaine tentative de dénombrement. La méthode de travail et le questionnaire à trois volets (établissement, exploitant, emploi) sont analysés par F. DUREAU (1985) et X. OUDIN (1985), aux travaux desquels le lecteur pourra se reporter.

. Compte tenu des incertitudes d'un recensement effectué en un seul passage et du flou encore plus important des évaluations précédentes, tout commentaire requiert prudence et mesure dans le propos. En 1976 ont été inventoriés et décomptés 14 237 établissements sédentaires,

---

(1) "Une activité non sédentaire, tout en pouvant être permanente dans le temps, est une activité qui ne s'exerce pas à un endroit fixe et aménagé et ne peut, de ce fait, être identifiée ni par des installations spécifiques et durables, ni par une enseigne. Seuls les supports strictement indispensables à l'exercice de l'activité (outillage simple, stock réduit de marchandises, le tout pouvant être facilement déplacé) sont déposés à même le sol ou sur un éventaire rudimentaire, soit dans la rue soit dans un lieu public réservé à cet usage (marché)". DED, 1976 in C. de MIRAS, 1980, p. 355.

36 893 établissements non sédentaires sur les marchés et estimées à 25 000 les activités de rue. En excluant Abobo, non inclus dans l'évaluation de 1967, des calculs, C. de MIRAS montre que si les activités sédentaires ont évolué, entre 1967 et 1976, à un rythme inférieur à celui de la population de la ville (+ 3,2% contre + 7,1% sans Abobo), avec de fortes disparités internes (établissements de menuiserie + 2,1%, mécanique auto + 5,5%, établissements de tailleurs + 10,3%), les activités non sédentaires sur les marchés ont progressé plus rapidement que la croissance démographique (+ 7,5%). Mais au total, établissements sédentaires et non sédentaires sur les marchés ont enregistré une croissance moindre que celle de la population (+ 6,3%). Certes, sans Abobo, qui est l'aire d'extension urbaine non planifiée la plus spectaculaire (4 000 habitants en 1963, environ 110 000 en 1973, près de 232 000 en 1978, 343 000 au recensement électoral en 1984 -1-) et en ne tenant pas compte des activités de rue, le raisonnement est quelque peu faussé. Faute de données antérieures relatives à Abobo, il faut donc convenir que s'il y a bien eu décalage entre la croissance démographique et celle de l'emploi salarié, les établissements dits "modernes" procurant cet emploi, parmi lesquels figurent en modeste place les unités manufacturières (entre 1967 et 1976, environ 13 500 emplois ont été créés), ont absorbé la majorité des actifs.

- <u>Une image des activités dans la conjoncture</u>: <u>la montée de l'artisanat et du petit commerce</u>.

Depuis le recensement général des activités urbaines, l'EPR* et l'EBC*, aucun dénombrement des activités dites informelles n'a été réalisé, et les résultats provisoires de l'EPAM* 1985 ne permettent pas d'appréhender les statuts

---

(1) Soit plus, rappelons le, que Bouaké.

* EPR = Enquête à passage répétés.
EBC = Enquête budget-consommation.
EPAM = Enquête permanente auprès des ménages.

d'activité. Seuls le minutieux et patient travail effectué par X. OUDIN à partir des patentes, et le recensement ONFP de l'emploi salarié du secteur dit moderne, hors-emploi public, pour l'année 1984, peuvent orienter la réflexion.

. Au fichier des grandes patentes (1) peuvent être additionnés les dénombrements issus des patentes municipales.

Depuis 1981, la collecte des taxes forfaitaires sur les artisans et les petits commerçants a été transférée aux communes, et les besoins de ces dernières sont à l'origine d'une augmentation considérable du nombre de petits établissements taxés. Comme le souligne X. OUDIN, dans les communes où la collecte est bien organisée, le ratissage des territoires municipaux est désormais systématique, et les agents chargés de cette extension de la fiscalisation "n'ont rien à envier aux meilleurs recenseurs pour ce qui concerne la connaissance du terrain".

Tableau 224 Nombre d'établissements à Abidjan d'après les patentes, 1982.

SECTEUR D'ACTIVITE	grandes patentes	patentes municipales	Total
1. Secteur primaire	83	163	246
2. Production manufacturière			
2.1. Agro-alimentaire	179	169	348
2.2. Textile et cuir	433	3697	4130
2.3. Industries du bois	296	610	906
2.4. Travail des métaux, ind. mécaniques et électriques	148	230	378
2.5. Chimie, plastique, pétrole; 2.7. énergie, eau	84	52	136
2.6. Industries diverses, imprimerie et artisanat d'art	210	172	382
2.8. Carrières, bâtiment, matériaux de construction	1077	222	1299
TOTAL	2510	5315	7825
3. Services			
3.1. Réparation	230	730	960
3.2. Transports (services auxiliaires), communications	329	-	329
3.3. Hôtels, restaurants	555	2522	3077
3.4. Services aux entreprises	856	-	856
3.5. Services personnels, santé, loisirs	585	930	1515
3.6. Banques, assurances, immobilier	216	-	216
TOTAL	2771	4182	6953
4. Commerce			
4.1. Commerces généraux et alimentaires	3484	6738	10222
4.2. Autres commerces spécialisés	1078	922	2000
4.3. Import-export	1267	-	1267
TOTAL	5829	7660	13489
TOTAL GENERAL	11110	17157	28267

Source : X. OUDIN, 1985.

---

(1) Sont inscrites sur le rôle des grandes patentes les entreprises réalisant plus de 2 millions CFA de chiffre d'affaires depuis 1983 (1 million CFA avant 1983).

Ainsi, toutes les petites activités exercées dans un local fixe (établissements sédentaires), et qui ont pignon sur rue, sont obligées d'acquitter la taxe (1). Tous les établissements sédentaires d'Abidjan peuvent être considérés comme connus : entre 1976 et 1982, le nombre d'établissements de services et de commerce a progressé a un rythme beaucoup plus rapide que celui des établissements de production, contrairement aux années précédentes.

Tableau 225 Evolution du nombre d'établissements recensés à Abidjan.*

Secteur	1967	1976	1982	Taux de croissance annuel 67-76	76-82
Production	2496	5356	7579	+8,4%	+5,6%
Services	2196	3334	6408	+4,9%	+10,7%
Commerce	4397	5703	13489	+3,0%	+10,6%
Total	9089	14393	27476	+5,2%	+10,6%

* à l'exclusion des activités non couvertes par les trois recensements : secteur primaire, fumage du poisson, transports (auxiliaires), banques et assurances.

Source : X. OUDIN, 1985.

En utilisant une typologie distinguant quatre groupes d'activités, deux d'entre eux étant dits "structurés" (le secteur "moderne", le secteur "intermédiaire"), les deux autres étant constitués des activités dites "non structurées" et "clandestines", X. OUDIN constate une vive croissance des établissements non structurés "sédentaires" (ateliers et petits commerces) dont le nombre a doublé entre 1976 et 1982 ; leur rythme de croissance a été nettement supérieur à celui de la population d'Abidjan. Cette croissance est certes très inégale : les ateliers de tailleurs

---

(1) X. OUDIN, 1985, p. 44.

ont un moindre poids relatif en 1982 (13% du total général des établissements,tous groupes confondus,contre 26% en 1976), les ateliers de couture stagnent ; inversement les ateliers de menuiserie sont deux foix plus nombreux en 1982, mais globalement les activités sédentaires dites "non structurées" sont caractérisées par un essor qui contraste avec les reculs enregistrés dans le secteur dit moderne, puisqu'il y avait par exemple moins d'établissements industriels en 1984 qu'en 1980 (430 recensés par l'ONFP, toutes branches regroupées, 441 pour les seules zones industrielles en 1980). Toujours selon la typologie de X. OUDIN, les activités "non structurées" et "non sédendaires" sont également spécifiées par une vigoureuse croissance. Les activités de marché sont apparemment stables, mais il est très difficile de comparer les comptages de 1976 et ceux de 1982, car les limites entre les marchés et les rues commerçantes sont rarement indiquées dans les documents, et l'expérience de terrain prouve que toute tentative de délimitation entre un grand marché et les rues proches, dans lesquelles des commerçants non sédentaires sont aussi installés, tourne rapidement à l'arbitraire, sauf en considérant que l'aire réelle du marché peut être définie comme celle où sont prélevées les taxes de marché, ce qui implique que tout dénombrement soit effectué par les agents collecteurs ou en leur compagnie. Les activités de rue se sont accrues à un rythme annuel au moins égal à 8%, et les appréhensions à différentes échelles, quartier ou agglomération, des activités itinérantes ou exercées à domicile (1), montrent que dans ces domaines, où l'approche statistique n'a guère de sens compte tenu du poids de la pluriactivité, le dynamisme n'est pas moindre. Quelles que soient les incertitudes qui pèsent sur les évaluations, tout semble indiquer qu'au début des années quatre-vingt., les rythmes évolutifs jouent plutôt en faveur de l'artisanat et du petit commerce,

---

(1) Pour la redistribution d'eau, J. SAINT-VIL, 1983.

les établissements dits modernes d'où sont issus les emplois salariés n'étant plus en mesure, dans "la conjoncture", de poursuivre les rythmes de croissance antérieurs.

. L'hypothèse d'une régression relative des emplois salariés, et peut être même d'un renversement au bénéfice des activités dites non structurées, est confortée par les résultats de l'enquête ONFP sur le secteur dit moderne en 1984. Globalement, les emplois salariés (fonction publique exclue) offerts par les entreprises réalisant plus de 12 millions F. CFA de chiffre d'affaires ont augmenté de + 40,5%, avec de fortes disparités, puisque le marché de l'emploi du BTP s'est effondré.

Tableau 226 Evolution des emplois salariés à Abidjan 1976-1984
(fonction publique exclue)

	1976	1984	Variation 76-84
Services	36 930	60 835	+64,7%
Industrie (1)	27 720	38 816	+40,0%
BTP	18 700	9 408	-49,7%
Commerce	12 250	16 904	+38,0%
Total	95 600	134 319	+40,5%
Population ABJ	1 026 600	1 650 561(2)	+60,8%
		1 951 080(3)	+90,0%

(1) Extraction, eau, énergie incluses.
(2) Recensement électoral.
(3) D'après l'enquête USAID sur les revenus. Taux de croissance 80-84 = + 8,4% par an.

Le décalage entre la croissance démographique et celle de l'emploi salarié est patent, d'autant que l'enquête USAID sur les revenus met sérieusement en doute

la crédibilité des données recueillies lors du recensement électoral, de sorte qu'il n'est pas abusif de penser qu'en dépit du relentissement probable de l'accroissement de population, l'écart entre le rythme évolutif de l'emploi salarié et celui du nombre des citadins s'est accru par rapport aux décennies précédentes. Cet écart de rythme n'est qu'un constat statistique,duquel il n'est pas possible d'inférer l'existence de deux sphères d'activités, l'une "moderne", l'autre "non structurée", étanches et étrangères l'une à l'autre.

Pour mieux s'interroger sur l'existence d'articulations, au sein de l'espace urbain, entre l'activité industrielle, l'artisanat et le petit commerce, nous mènerons l'investigation à partir de cas précis, qui serviront à tester différentes hypothèses sur la signification des liens ou de l'absence de liens entre l'industrie et les établissements peu ou mal saisis par la comptabilité nationale, après avoir préalablement justifié l'inutilité, selon nous, de construire une catégorie d'analyse particulière définissant a priori les activités dites "non structurées".

2) Sur les catégories d'analyse, ou comment reconnaître un éléphant.

Depuis le début des années soixante-dix, la plupart des chercheurs ayant consacré leurs travaux aux activités non saisies par les comptabilités nationales se sont évertués à définir et à distinguer des catégories d'analyse diversement nommées, secteur "informel", "non structuré", "intermédiaire", "de subsistance", "de transition", "économie populaire spontanée", "petite production marchande", dont l'émergence a été accompagnée d'une abondante bibliographie ainsi que de polémiques entre divers courants de pensée eux-mêmes hétérogènes. M. LE PAPE a rendu compte de

de l'histoire de la problématique de "l'informel", des manières d'observer et de dire (1), et les recensions bibliographiques ne manquent pas (2). Il n'est donc pas nécessaire de revenir longuement sur une littérature déjà amplement commentée et aisément disponible ; un rappel sommaire des deux grands groupes de définition nous paraît suffisant.

Le premier groupe rassemble des approches fondées sur des critères d'organisation. Ces derniers, qui permettent de circonscrire l'objet d'étude, sont plus ou moins nombreux, une dizaine dans la définition multicritère de S.V. SETHURAMAN systématisée par le BIT, et concernent la nature et la taille du local, le nombre d'emplois, l'organisation du temps de travail, le mode de rémunération, le type de formation des travailleurs, les techniques de production, le montant du capital investi, l'origine du financement, la position par rapport aux dispositions légales et administratives ... C'est à partir d'une collection de critères qu'est défini le "non structuré", de sorte que la confusion est quasi-immédiate entre critères et caractéristiques puisque l'appréhension de ces dernières est contenue dans les critères initiaux. Comme le souligne fort justement X. OUDIN, en ne sélectionnant a priori que des entreprises à faible capital, "il n'est pas étonnant que l'on y constate une forte intensité du travail" (3), et les mises au point récentes de SETHURAMAN, qui assimilent le non structuré à la pauvreté urbaine, ne sont pas plus probantes.

Les démarches fonctionnalistes, adoptées par des auteurs faisant référence au marxisme, ou plutôt aux

---

(1) M. LE PAPE, 1983.

(2) En particulier I. DEBLE, P. HUGON, 1982; Sur la Côte d'Ivoire, M. LAGET, 1985, X. OUDIN, 1985, B. LOOTVOET, 1985.

(3) X. OUDIN, 1985, p. 25.

cadres marxistes, privilégient des définitions fondées sur les interrelations entre le "moderne" et le "non structuré", terme qui disparait souvent au profit des notions de secteur "de subsistance", "de transition" ou de "petite production marchande". L'utilisation du terme "secteur" prête d'ailleurs à confusion et peut induire en erreur (1), mais là n'est pas l'essentiel : le "non structuré", dans ses rapports au "moderne", est considéré comme étant généré par ce dernier auquel il fournit une réserve de main-d'oeuvre, tout en permettant la reproduction au moindre coût de la force de travail salariée et en constituant un secteur de subsistance produisant, à des prix plus faibles que le "moderne", les biens et les services de consommation courante pour le plus grand nombre des citadins. Passé le stade des approches quelque peu rigidifiées, puis de celles fondées sur des catégories de types distincts d'induction (2), les définitions fonctionnalistes ont évolué pour ne plus prendre en compte que la stricte relation entre le "moderne" et "l'informel", sans prédéfinir le non structuré en lui même. "Il devient donc inutile et stérile de définir le secteur informel et ses caractéristiques en lui même (...) . Il n'est pas sûr que l'on puisse continuer à raisonner en termes de deux pôles, formel et informel ; les conditions de l'accumulation créent des hétérogénéités dans le fonctionnement économiques dont rien ne dit à l'avance qu'elles soient dichotomiques (...) Si le secteur informel n'existe que par sa relation avec le secteur formel, on ne peut le décrire et le définir qu'à partir de cette relation, et non par des caractéristiques internes et supposées fixes" (3).

---

(1) "Il sous-entend une certaine organisation et homogénéité des éléments qui le composent. Il est logique, en effet, lorsque l'on parle de "secteur" non structuré, de vouloir définir un rôle et des lois de fonctionnement identique, et vouloir dégager une signification identique pour tous ses éléments". X. OUDIN, 1985, p. 30.

(2) Sur les types d'induction par exclusion, par sous-paiement du salariat moderne et par la demande. C. de MIRAS, 1980.

(3) H. COING et al. in I.DEBLE, P. HUGON, 1982, p. 55.

Nous ferons nôtre cette conclusion, sans reprendre les catégories antérieurement élaborées, secteur de "subsistance" ou de "transition", qui véhiculent souvent des présupposés, telle que l'adéquation entre la vétusté d'une installation ou d'un local et les revenus dégagés par l'activité : rien ne prouve en effet, a priori, qu'un tablier dégage un revenu inférieur à celui d'une boutique, ni qu'un réparateur de cycle ou un tailleur bénéficie d'un gain net mensuel inférieur à celui d'un ouvrier d'usine. Par ailleurs, l'approche par la "petite production marchande", qui a le mérite de mettre l'accent sur les rapports sociaux et leurs dynamismes, est souvent très théorique et surtout trop réductrice : seuls sont étudiées les producteurs, c'est à dire les moins nombreux au sein de "l'informel", de telle sorte que la majeure partie des hommes et des femmes qui vivent du "non moderne" sont exclus des champs de la réflexion. Renoncer à catégoriser préalablement à leur étude les activités non ou mal saisies par la comptabilité nationale ne signifie pas pour autant sombrer dans un empirisme aveugle : c'est bien des rapports entre les établissements industriels et ces activités là que nous entendons partir, convaincu que la prédéfinition de ces dernières n'est pas une nécessité tant il est vrai, comme le rappelle P. HUGON, reprenant la boutade de J. ROBINSON, "que même si on ne sait pas définir un éléphant, on sait le reconnaître et que le problème est moins d'ordre sémantique que d'étudier cette réalité, même si les contours en sont imprécis" (1).

. Les auteurs les plus critiques à l'égard des catégories énoncées constatent l'hétérogénéité extrême du "non moderne" et l'inadaptation des dites catégories à saisir la diversité, mais ils n'échappent pas pour autant

---

(1) P. HUGON, 1982, p. 32.

à l'élaboration de typologies censées permettre une "décomposition analytique du réel", selon les termes mêmes de P. HUGON (1).

La typologie des petites activités marchandes dans les espaces urbains africains élaborée par ce dernier est fondée sur l'argent avancé et l'intensité capitalistique de l'activité, ainsi que sur le groupe social des destinataires des biens et services produits. Trois groupes d'activités informelles sont proposés les prestations de services, la production des marchandises, le commerce et le transport. Chaque groupe est décomposé en ensembles homogènes caractérisés par le statut du travail, l'intensité capitalistique, la destination des biens et services et la dépendance amont. Les mises en question de cette typologie reposent soit sur une contestation théorique radicale de la démarche empiriste (2), soit sur des objections d'ordre plus expérimental (3) qui nous paraissent concrètement au coeur d'un débat auquel nous entendons contribuer. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, les principales critiques ont été formulées par X. OUDIN : constatant que la typologie est en réalité une nomenclature, l'auteur y discerne l'utilisation d'une correspondance entre une activité donnée, une seule forme d'exercice et un seul marché, correspondance qui est contredite par la réalité ivoirienne. En adoptant comme principal discriminant la destination des biens et des services, c'est, in fine, la théorie de la segmentation des marchés que P. HUGON mettrait en avant : or, d'après X. OUDIN, en Côte d'Ivoire "l'existence de marchés segmentés auxquels correspondraient autant de formes de production et de services est (...) insoutenable" (4), et toute sa thèse

---

(1) P. HUGON, 1980, p. 256.
(2) A. MORICE, 1982.
(3) X. OUDIN, 1985.
(4) X. OUDIN, 1985, p. 65.

consiste à démontrer que la "production d'un bien ou la prestation d'un service peuvent être effectuées par des formes d'activités diverses" (1).

Pour ce faire, il défend sa propre typologie, laquelle repose sur un seul critère, l'enregistrement au fichier des patentes ou des contribuables, seul révélateur des données économiques disponibles pour les activités urbaines. A partir de cette distinction simple, quatre groupes d'activités sont proposés, les secteurs "moderne " et "intermédiaire " qui sont dits "structurés", les activités "non structurées" et les activités "clandestines".

Tableau 227 Typologie des activités en Côte d'Ivoire, établie par X. OUDIN.

Type	Enregistrement	Sous-catégories	Critères	Comptabilité
Secteur moderne (au sens strict)	Impôt: patente et bénéfices	Grandes entreprises PME "modernes"	+ de 50 salariés 50 sal. et moins	Plan comptable "normal"ou simpl.
Secteur intermédiaire	Impôt: patente et forfait	PME intermédiaires et "gros" artisans	nombre de salariés déclarés ou non	Autres formes non officielles
Activités non structurées	Impôt: patente municipale (lié au local)	• localisées (ateliers,petits commerces...)	selon le milieu ou le type de local	Rudimentaire ou pas de comptabilité
	Impôt: taxe de place ou aucun impôt	• non localisées - rues - marchés - itinérantes		Aucune comptabilité
	Aucun enregistrement	• à domicile • rurales		
Activités clandestines	Illégales			

---

(1) X. OUDIN, 1985, p. 65.

L'avantage de la simplicité n'efface toutefois pas quelques insuffisances opératoires. Pour être "moderne", une entreprise doit être soumise à la patente par voie de rôle et être imposée sur ses bénéfices réels. Or l'inscription sur les fichiers des contribuables dépend de l'arbitraire de l'administration ou de sa capacité à l'imposer et, comme le fait malicieusement remarquer B. LOOTVOET, "si, hypothèse pas nécessairement inepte, l'administration fiscale décidait soudainement de doubler le nombre d'entreprises inscrites sur ses fichiers et imposait aux nouvelles enregistrées la tenue d'une comptabilité simplifiée, il y aurait,du jour au lendemain, deux fois plus d'entreprises "modernes" en Côte d'Ivoire" (1).

Au delà de ces péripéties assez contraignantes pour qui veut jeter un regard diachronique, c'est bien la question de la modernité qui est posée : pour X. OUDIN, la modernité, c'est l'Etat, c'est à dire l'enregistrement et l'adhésion aux règles définies par la puissance publique. Certes, mais ceux qui n'y souscrivent pas sont-ils pour autant non modernes, et que dire alors des entreprises qui refusent systématiquement de transmettre leur bilan annuel à la Banque des Données Financières ? Les 20 entreprises, dont 16 récidivistes, parmi lesquelles se trouvent AIR AFRIQUE, SAFICA ou les NOUVELLES EDITIONS AFRICAINES, et qui n'ont pas fourni leurs comptes pour l'exercice 1983 comme pour les précédents, sont-elles "clandestines", comme le serait la COTIVO absente du fichier des patentes d'Agboville? En quoi un tailleur ou un menuisier non taxés parce qu'un frère occupe une bonne place dans un dispositif municipal sont-ils moins modernes que ceux qui payent ? Plus fondamentalement, faut-il continuer à opposer artificiellement un "moderne" à un "non moderne", comme si des individus ou des groupes

---

(1) B. LOOTVOET, 1986, p. 103.

de citadins pouvaient être assimilés à des isolats hérités du passé, figés dans une "tradition" et sur lesquels l'histoire n'aurait eu aucune prise? Plus que toute autre, les sociétés urbaines,et singulièrement celle de Côte d'Ivoire, sont le fruit de brassages multiples et rapides qui ne laissent personne à l'écart des processus de transformation et de recomposition. Un ferrailleur Senoufo de Koumassi descendant d'un père forgeron n'est pas moins "moderne" que les entreprises de charpentes métalliques, quand bien même son outillage est rudimentaire; une tenancière baoulé de maquis dont l'établissement ne couvre pas ses frais mais qui est financée par un ou plusieurs amants n'est pas moins "moderne" qu'une entreprise publique déficitaire et périodiquement subventionnée par l'Etat ; ni le ferrailleur ni la tenancière ne sont moins "structurés" que la SIFERCOM,MTS-CI, ou n'importe quelle société d'Etat. Nous partageons l'analyse de B. LOOTVOET, pour qui tout revenu étant le produit du travail de l'homme, "toute activité est économique dès lors qu'elle est à l'origine d'un revenu " (1), de telle sorte qu'une vendeuse de beignets exerce une activité "au même titre" qu'un ouvrier d'usine ou un cadre administratif. La valeur de la production d'une entreprise manufacturière n'est évidemment pas comparable à celle d'un tailleur, mais seule varie l'échelle de production. L'unité de nature économique (2) permet de passer outre aux classifications préalables et finalement, des termes peut être désuets , mais non chargés d'a priori théoriques, tels ceux d'artisanat et de petit commerce, simplement caractérisés par une échelle plus modeste que celle des grands établissements et un ancrage spatial souvent moins affermi, conviennent

---

(1) B. LOOTVOET , 1986, p. 97, souligné par l'auteur.

(2) Idem, p. 98 : "Indépendamment de la matérialité des objets, il n'y a aucune différence de nature économique entre l'activité de la vendeuse de galette et celle du salarié d'une usine pour la simple raison qu'un même montant de revenu créé par le travail de l'un ou de l'autre a la même force libératoire sur l'ensemble des marchés, autrement dit a le pouvoir d'effacer une même fraction du produit national".

sans doute mieux pour peu qu'on ne leur reconnaisse qu'une valeur didactique.

Cerner un champ d'observation composé des établissements manufacturiers des zones industrielles d'Abidjan était assez simple : les critères retenus et discutés (supra , Première partie, chapitre II) étaient d'autant plus applicables que les zones sont loties, qu'à chaque lot correspond en théorie un attributaire identifiable et que le ratissage systématique des lots était possible. Des incertitudes demeurent quant au nombre exact d'unités et aux données recueillies, mais la catégorie "établissements industriels" a,selon nous, été relativement bien cernée,et les confusions avec les activités artisanales de moindre échelle où les rapports sociaux ne sont pas fondés sur le salariat déclaré n'étaient guère possibles. En revanche, il n'était pas pensable de recenser toutes les activités abidjanaises, comme cela a été fait dans les villes du chemin de fer. Aussi examinerons-nous les arguments de P..HUGON et C. de MIRAS à partir d'exemples de liaisons entre industrie, artisanat et petit commerce.

Rappelons très sommairement que le premier a distingué quatre interrogations principales relatives aux relations entre les petites unités de production et le secteur dit moderne, aux possibilités d'accumulation de la part des artisans, à la création d'emplois par les petites activités, et à la pertinence du concept de marginalité. Le second a analysé les mécanismes de génération du secteur dit de subsistance en proposant trois principes d'induction : l'induction par exclusion,par sous-paiement du salariat moderne,et par la demande.

II) Sur les liaisons entre la production industrielle et l'artisanat : récupération des déchets et sous-traitance du BTP.

1) Récupérations, réutilisations et productions parallèles.

Les biens manufacturés exposés sur les marchés abidjanais et dans les boutiques de quartier ne sont pas tous, loin de là, des produits de la grande industrie. Quiconque parcourt les dédales de ruelles constituées par les alignements d'étals, de nattes et de bassines, ou séjourne quelque temps dans une cour commune, s'aperçoit rapidement que nombre d'objets mis à la disposition des ménages, qui peuvent ou non avoir l'apparence de biens usinés en grande entreprise, sont issus d'une fabrication artisanale. Savon "soda" (1), pain sucré, seaux, cuvettes, marmites, arrosoirs, mobilier divers, sacs et nécessaires de voyage s'ajoutent à l'impressionnante variété des produits confectionnés par les tailleurs, les couturiers, les cordonniers, les bijoutiers, au sein de laquelle il devient parfois impossible de distinguer les articles importés ou fabriqués par les unités industrielles locales de ceux qui sont imités, retravaillés et proposés à la clientèle, sous de multiples formes, comme les faux-vrais pantalons griffés "Pierre Cardin" ou les vraies-fausses sandales "BATA", à des prix qu'aucun industriel n'est évidemment en mesure de pratiquer.

---

(1) D'après H. BERRON, l'étymologie de ce terme dioula proviendrait des modalités de vente , "soda" désignerait "celui qu'on vend devant la porte de la concession" (So : cour ; da : porte) par opposition à la vente en magasin du savon industriel. H. BERRON, 1980, p. 316.

Les relations entre cet artisanat de production et les usines localisées à Abidjan ont été mises en valeur par F. LECAILLON, en partie aidée sur le terrain par des enquêteurs ORSTOM, à laquelle nous emprunterons quelques exemples significatifs non seulement de l'existence de liens d'induction directe, mais aussi de dynamismes productifs non nécessairement corrélés à la récupération des intrants et des déchets industriels.

- Le travail d'une récupération directe à l'aval de la production manufacturière : les savonnières de Vridi-digue.

L'huilerie-savonnerie-lipochimie BLOHORN, installée en 1970 sur la digue de Vridi, après que ses fondateurs eurent décidé de délaisser le rivage de la baie de Cocody au bénéfice du nouveau remblai industrialo-portuaire, rejette ses effluents en baie de Biétry, par l'intermédiaire d'un chenal d'évacuation constitué d'une tranchée à ciel ouvert sur sa partie terminale. Par là transitent des eaux usées, non traitées, contenant des acides gras ainsi que du savon et de la soude (1). L'écoulement de ces eaux est ralenti par la multiplication de petits barrages de fortune, constitués de vieux fûts et d'agglomérats de chiffons, érigés par des femmes de nationalité malienne, qui paraissent avoir suivi le déplacement de l'usine de Cocody à Vridi ; H. BERRON signale en effet qu'avant les années soixante-dix, des femmes récupéraient et écumaient l'eau de la lagune, au fond de la baie de Cocody, à proximité de l'ancienne usine, pour y rechercher des matières grasses ensuite transformées en savon. A

---

(1) Rappelons que la pollution organique mesurée au débouché du chenal BLOHORN équivaut à celle de 77 000 habitants (supra, Première partie, chapitre II).

cette récupération d'eaux contenant, selon les analyses du laboratoire de chimie de l'Université d'Abidjan, 8g/l d'une émulsion de savon et d'acides gras, s'ajoutent des achats de déchets provenant du nettoyage des cuves de l'usine, stockés dans des fûts de 200 litres revendus par des salariés de l'établissement, ainsi que des approvisionnements en graisse de cacao. Cette dernière est acheminée depuis la SACO, unité de production de beurre et de tourteaux de cacao obtenus à partir des fèves sous-grade, localisée en zone 4, et dont les déchets mis en fûts sont évacués par une société spécialisée, la SITAF. En 1977, F. LECAILLON remarquait que les camions de la société d'enlèvement des déchets desservaient un "correspondant" d'Adjamé qui stockait les fûts, puis les revendait à des savonniers ; en 1982, un camion livrait directement les fûts aux savonnières durablement installées derrière l'usine BLOHORN, fixées en quelque sorte par l'usine, source d'approvisionnement constante, comme les femmes qui récupèrent les eaux grasses d'une autre unité de traitement des fèves de cacao, API (presqu'île de Vridi, zone industrielle), en les puisant dans le conduit d'évacuation souterrain dont les regards sont déplacés ou ont été supprimés.

La technique de production est simple, puisque le savon procède de l'addition d'une base à un corps gras. C'est avec de la potasse, achetée sur les marchés en barres blanches cristallisées, à laquelle est parfois ajoutée de la soude, que la saponification est réalisée. Après avoir concentré les résidus d'eaux grasses en ayant fait bouillir ces dernières, les savonnières chauffent les graisses de récupération en y mélangeant la potasse et la soude ; puis, dès que l'émulsion prend, selon la description faite par F. LECAILLON, un complément de corps gras est versé

jusqu'à l'obtention de la "montée" du savon qui, pour être réussi, doit avoir un aspect granuleux léger. Le produit obtenu est déversé, chaud, dans divers récipients tapissés de feuilles en matière plastique, dont les formes et les tailles sont très variables (bassines, demi-fûts, baquets), le savon en boule étant moulé à la main par les savonnières utilisant pour cette opération "à chaud" des gants en caoutchouc. Ultérieurement, le savon vendu en morceaux est découpé en cubes provenant du découpage des blocs démoulés Les dosages de bases et d'eau sont très aléatoires, et ni la soude ni la potasse ne sont éliminées après la fabrication du savon (1). Les excès de bases et d'eau caractérisent donc le savon artisanal, et la comparaison entre le produit industriel BLOHORN et celui obtenu à Ehania par les utilisateurs de drupes récupérées sur les raffles rejetées par l'huilerie de palme du complexe agro-industriel (2) est révélatrice : le savon industriel est beaucoup plus riche en acides gras (70% contre 55%), il ne contient que très peu de soude, de potasse et de sel, et aucune trace de sable n'y est décelable. La qualité des savons de l'artisanat est loin d'être conforme aux normes de fabrication de la grande industrie, mais outre leurs prix très compétitifs, en particulier celui des boules vendues 25 à 30 F. CFA pièce, c'est quelquefois en raison de cette anormalité que les "savon-soda" sont recherchés, puisque certaines femmes leur attribuent le pouvoir de "blanchir la peau", ce qui n'est guère surprenant compte tenu de leur composition chimique.

Le principal atout des savonnières demeure cependant le prix de vente de leurs produits, fractionnables en petites

---

(1) Sur ce point, H. BERRON, 1980, p. 322.

(2) Sur la savonnerie artisanale de récupération des drupes sur le complexe agro-industriel d'Ehania, à l'Ouest de la lagune Aby, F. GUIBERT, 1984. La composition chimique du savon artisanal a été analysée par le laboratoire BLOHORN en 1983.

quantités, lié à un coût de production réduit. Quelques milliers de francs suffisent pour se procurer bassines, baquet et gants, et la récupération des eaux usées est une opération certes pénible mais apparemment gratuite, encore qu'elle ne soit pas ignorée des agents municipaux et qu'en ce domaine toute tolérance n'est pas de facto synonyme de gratuité. Les savonnières doivent toutefois compléter leur approvisionnement en se procurant des fûts de déchets, provenant de la SACO et de l'usine BLOHORN, qui leur sont vendus par des camionneurs de la SITAF ou "certains ouvriers de BLOHORN" écrit H. BERRON (1). C'est précisément sur les relations entre ces ouvriers et les récupératrices que les informations font défaut, car l'ancienneté de l'entreprise BLOHORN et le solide ancrage de quelques familles d'origine "malienne" (mais ou naît "Ivoirien" à Tingréla et "Malien" à Kadiolo) ne peuvent être sans conséquences sur le déploiement de multiples formes d'utilisation de l'établissement industriel par certains collectifs familiaux. En l'absence de données relatives à de telles configurations, aucun ouvrier enquêté en 1982 n'ayant fait allusion à des relations directes ou indirectes avec les savonnières, aucune de ces dernières n'ayant fait état à F. LECAILLON de l'existence de liens spécifiques avec des salariés de l'usine, ce qui dans les deux cas ne revêt qu'une signification limitée, toute mesure de coût de production et de revenu net est entachée d'incertitude. D'après F. GUIBERT, les savonnières d'Anyama, qui utilisent des fûts d'huile récupérée en provenance d'Ehania, dépensaient en 1984 42 000 F. CFA pour fabriquer 600 morceaux de savon de 600g en une semaine (2) ; en les revendant 125 F. CFA pièce,

---

(1) 8 000 F. CFA le fût de 200 litres de graisse de cacao, et 2 000 F. CFA le fût d'une capacité équivalente en déchets solides de l'usine BLOHORN en 1977, d'après H. BERRON, 1980, p. 321.

(2) 30 000 F. CFA d'huile, 11 700 F. CFA de potasse sur la base de 5 l d'huile, 5 l d'eau, 1,5kg de potasse, 2 poignées de farine et d'un colorant à 1 000 F. CFA/kg pour fabriquer 25 morceaux de 600 g. F. GUIBERT, 1984.

elles obtenaient un gain net hebdomadaire d'environ 33 000 F. CFA, l'équivalent du SMIG. La production hebdo - madaire d'une savonnière n'est toutefois pas toujours conforme à cette capacité, et les comparaisons avec les productrices installées au flanc de l'usine BLOHORN sont délicates, puisque des boules de savon sont conditionnées dans des grands sacs convoyés jusqu'au Mali par les savonnières elles-mêmes,tandis que des morceaux sont revendus sur les marchés ou destinés aux "fanicos" (1), laveurs de linge professionnels, qui sont en quasi-totalité des Peul du Macina. De plus, si les barrages établis tout au long de l'exutoire BLOHORN donnent, selon l'expression de F. LECAILLON, "l'illusion d'un travail collectif", la fabrication du savon est apparemment individualisée, chaque savonnière étant aidée dans sa tâche par des "soeurs" récupérant les eaux usées et contribuant à la cuisson du mélange de graisses et de bases. Cet exercice individuel masque peut être des formes d'organisation communautaire : il faut bien,par exemple,que les "ressources" fournies par l'exutoire soient partagées (2), ou qu'un accord d'utilisation permette à chaque savonnière d'y accéder, mais les travaux publiés ne permettent pas de décrire une quelconque organisation sociale du travail d'autant que l'appartenance ethnique (un seul groupe ?) n'est pas mentionnée . Aussi faut-il se résoudre à un constat banal , celui de la corrélation du revenu net avec la force de travail domestique rapidement mobilisable, et sans doute "autorisée" à travailler avec la patronne selon des règles dont nous ignorons le contenu.

---

(1) En dioula, fani : linge. Sur ces professionnels du lavage, H. BERRON, 1980.

(2) Au complexe agro-industriel d'Eloka, les premières occupantes contrôlent les meilleures places auprès des trous creusés dans le chenal d'évacuation des eaux usées. Des propriétaires de "trous" se partagent l'huile récupérée,et toute candidate savonnière doit être encadrée,durant deux mois,par deux "vieilles" représentant les communautés Dioula et Mossi, d'après F. GUIBERT, 1984.

Le rapport de la fabrication artisanale du savon à l'espace urbain n'est cependant pas réductible à la seule fixation de savonnières à l'immédiate proximité des usines dont les déchets sont recyclables. D'autres établissements artisanaux ont été identifiés, à Adjamé, à Anyama, qui fonctionnent avec de l'huile de palme récupérée dans les grandes plantations industrielles et revendue à Abidjan comme dans de nombreuses villes de l'intérieur. Mais les petites savonneries urbaines alimentées en fûts d'huile provenant des grands blocs SODEPALM sont de plus en plus menacées par l'introdution de techniques nouvelles, incinération des raffles destinée à fournir des cendres utilisées comme engrais, mise en place de bacs de décantation recueillant les eaux usées des huileries à des fins de recyclage industriel. La modernisation de l'appareil de production, et le simple respect des réglements d'urbanisme qui imposent aux industriels de traiter les eaux usées avant leur évacuation, montrent à quel point la savonnerie artisanale abidjanaise est dépendante des modalités de fonctionnement des établissements manufacturiers : en raréfiant les ressourses disponibles par le contrôle des déchets, les responsables d'entreprise ont les moyens d'éliminer bon nombre d'artisans et d'élargir leur clientèle en tentant de récupérer, avec des produits de bas de gamme, une partie de celle des savonnières. La vraie question est de savoir pourquoi des techniques de recyclage connues depuis longtemps n'ont pas été mises en oeuvre plus tôt : lorsqu'on sait qu'à Ehania, le conduit de vidange des cuves a été "partagé" en présence du chef du village proche, d'un représentant du sous-préfet et du Directeur Général du complexe, et que la récupération artisanale contribuait, à la fin des années soixante-dix, pour environ 18% à la production totale de savon d'après les estimations d'H. BERRON, la réponse n'est pas uniquement à rechercher

dans le domaine des techniques, mais nous ne disposons d'aucun argument pour l'éclairer en terme d'enjeux locaux abidjanais.

- Le travail d'une récupération indirecte à l'aval de la production manufacturière : ferrailleurs, ferronniers, ferblantiers.

Contrairement aux eaux usées industrielles, qui ne sont récupérées ni par des sociétés spécialisées, ni par des organisations de ramasseurs-revendeurs, les sous-produits solides de l'activité métallurgique sont activement recherchés. Deux sociétés trient et compactent des déchets métalliques et revendent les ferrailles en gros, 10 à 15 tonnes à la commande, ce qui laisse le champ libre à des récupérateurs, Maliens et Burkinabé. Les premiers sont en relation directe avec les établissements produisant des emballages métalliques, comme la SIEM (fabrication de boîtes de conserves) qui met en vente mensuellement 2 à 3 tonnes de déchets de fer blanc, ou MECANEMBAL, qui élabore pour les unités du groupe BLOHORN, auquel l'usine appartient, des fûts de 200 litres, des tonnelets et des boîtes d'emballage, et dont les déchets de métal embouti sont évacués tous les mois. Les seconds parcourent chantiers et garages à la recherche des ferrailles : un groupe de sept ramasseurs, repéré à Marcory, prospecte ainsi systématiquement l'agglomération, et ses membres ratissent les aires de démolition comme les ateliers de réparation et les abords des unités industrielles. La prolifération des dépôts de ferraille a été accompagnée d'une diversification des activités : à la vente des produits récupérés s'est ajoutée celle d'objets transformés par les propres clients des

ferrailleurs, avec de nombreux accords de troc ou d'échanges de prestation, morceau de métal contre transformation d'un fer à béton en serre-joint par exemple. Ces échanges directs au sein d'une aire restreinte, artisans et ferrailleurs se cotôyant en bordure de la zone industrielle de Koumassi, à l'Est du boulevard du Gabon (limite Marcory-Koumassi) ou le long de la voie ferrée à Adjamé, sont complétés par de multiples formes de distribution à l'échelle de l'agglomération : camionnage (un acheteur Malien de la SIEM utilise une benne de 15 tonnes pour desservir plusieurs dépôts ainsi que ses principaux acheteurs), appel aux "baragnini" (1) dont les charrettes pénètrent plus aisément dans le lacis des ruelles et qui sont quelquefois attitrés pour des journées entières (F. LECAILLON décrit un atelier de Marcory qui dispose de "son baragnini" transportant les pièces à souder et les braseros achevés), usage de taxi-compteurs par des ferrailleurs Burkinabé .

Alors que les savonnières de Vridi opèrent à même le sol, à l'aide de chaudrons, de bassines et de fûts qui ne peuvent être considérés comme des éléments signifiants d'une production paysagique, mais plutôt comme des indicateurs d'une pratique d'usage du sol urbain non transformé, les travailleurs du fer sont, à des degrés divers, des installateurs d'ateliers. Les plus modestes bâtis ne sont que des auvents précaires, adossés aux cours communes ou au mur matérialisant les limites occidentales de la zone industrielle de Koumassi, mais les ateliers plus stables, bien ancrés dans l'espace, constitués d'un hangar couvert de tôles à l'abri duquel travaillent plus de vingt personnes, ne sont pas rares. Les premiers sont surtout localisés en bordure des voiries, peut être en

---

(1) En dioula, bara : travail, gnini : chercher.

raison d'une plus grande facilité de transport des matériaux nécessaires, à coup sûr du fait de la disponibilité en espace que procurent les larges emprises des rues bitumées, espace théoriquement public mais rapidement réapproprié sous forme d'usages multiples, que concrétisent les auvents construits par les ferroniers débutants ou n'ayant que peu d'apprentis et qui recherchent les premiers clients potentiels. Les seconds ont de plus grandes exigences spatiales : entreposer les stocks et les débris, faire travailler une vingtaine de personnes, tout cela implique une disponibilité,en terrain,non négligeable, ce qui conduit les artisans à délaisser les alentours disputés des voiries au bénéfice des vastes interstices libres,voire des parcelles mises en location. Compte tenu de l'hétérogénéité des installations observées, les inventaires de moyens de production sont extrêmement disparates. Toute transformation du métal nécessite l'utilisation d'une forge, et F. LECAILLON souligne que chaque établissement enquêté, quelle qu'en soit la dimension, est équipé d'un ou plusieurs moulins "Air et Feu", vendus par la quincaillerie industrielle BERNABE, assurant la ventilation de foyers souvent réduits à un trou de modeste envergure. Pour le reste, tout est affaire de taille : masses, marteaux, pinces, burins, pointeaux, enclumes de formes diverses constituent l'essentiel du petit matériel inventorié. Dans les ateliers plus importants, un matériel plus coûteux, mais quelquefois récupéré à la casse ou acheté d'occasion, est installé : cisailles montées sur un socle scellé, poste à soudure électrique parfois commun à plusieurs artisans qui louent une pièce dans une cour commune en dur, où le gardiennage du matériel est possible.

Mesurer l'investissement en capital fixe requiert une grande minutie dans les entretiens, et suppose, à l'instar de la démarche adoptée par B. LOOTVOET

dans les villes du chemin de fer (1), la mise en oeuvre d'une méthode d'évaluation tenant compte de la dépréciation monétaire. F. LECAILLON n'a pu que cerner la valeur approximative du capital fixe de deux établissements ; un atelier de fabrication de presse à manioc localisé à Marcory représente environ 800 000 F. CFA (1983) d'investissements (hangar : 200 000 F. CFA ; 7 cisailles : 140 000 F. CFA; 2 postes à soudure : 400 000 F. CFA ; 4 moulins "Air et Feu" : 34 000 F. CFA) ; l'atelier d'un ferblantier d'Adjamé coûterait environ 100 000 F. CFA, soit 3 fois le SMIG.

En dépit des différences d'investissements, dont l'origine n'est pas signalée (s'agit-il de prêts, de dons, d'épargne personnelle ?), les techniques de production sont tout à fait comparables (2). Outre le travail des forgerons dont la cadence comme la gestuelle différent de celles des autres producteurs, et qui opèrent seuls pour chauffer, marteler et tremper les pièces fabriquées, le martelage des matériaux de récupération, le découpage sur les gabarits, l'emboutissage sur des pièces circulaires ainsi que les soudures sont toujours réalisés selon les mêmes méthodes, simples et mises en oeuvre par un travail physique de longue durée, décrit comme considérable en terme de déploiement des forces : "chaque outil , chaque individu est utilisé jusqu'à la limite de ses capacités, surtout dans le domaine du fer noir" (3). Cette homogénéité des techniques ne se traduit pourtant pas par l'uniformité des produits. Au contraire, les listes récapitulatives d'outils issus du forgeage (pinces, marteaux, haches, moules à savon, dabas...),

---

(1) Cf infra, chapitre III.

(2) Tous les détails de la gestuelle sont décrits par F. LECAILLON.

(3) F. LECAILLON, 1985, p. 177.

et l'impressionnante variété de la quincaillerie, des articles simples en fer blanc ou galvanisé (abreuvoirs, mangeoires à poulets, bacs, seaux) comme les constructions plus complexes (presses à manioc, presses à plastifier) sont caractérisées par un foisonnement, une diversité, qui n'excluent nullement quelques productions de séries normalisées et standardisées : des ferblantiers d'Adjamé fabriquent ainsi des moules à gâteaux, des seaux, des jouets (1) qui reproduisent trait pour trait ceux vendus dans les magasins du Plateau, et leurs arrosoirs comme leur bacs à lessive n'ont rien à envier aux productions des unités manufacturières.

Utilisés par des ménagères, dont les époux sont indistinctement salariés, artisans ou petits commerçants, les restauratrices, les jardiniers, les tâcherons du bâtiment, les fumeurs de poissons, les éleveurs de volaille mais aussi par le personnel domestique des cadres nationaux et des expatriés, les produits de l'artisanat du fer sont présents dans la quasi-totalité des unités d'habitation abidjanaises, et s'ils satisfont en priorité les besoins des plus démunis, ils ne sont pas pour autant absents du patrimoine des nantis.

De même que l'évaluation du capital fixe des installations pose problème, celle des chiffres d'affaires réalisés par les artisans et des gains nets obtenus n'est pas aisée à obtenir . Les conditions d'achat des matières premières sont certes comparables :chaque artisan choisit ses matériaux en fonction de l'objet à fabriquer et négocie le prix d'un morceau de fer ou d'une plaque de

---

(1) La photographie d'un baby-foot artisanal, muni d'une boîte à sous (photographie H. BERRON, à Adjamé, 1984) est reproduite par F. LECAILLON, 1985, p. 156 bis.

récupération. Après avoir estimé les prix au kilogramme du fer, des tôles dures, des fers à béton, des tôles blanches et de l'inoxydable, prix qui sont stables quelle que soit la quantité achetée entre 10 et 700 kg, F. LECAILLON propose un calcul de valeur ajoutée en fonction du nombre d'objets fabriqués par unité de poids.

Tableau 228 Valeur ajoutée dans la formation des prix des articles en fer noir d'après F. LECAILLON (F. CFA 1983).

Article	Coût de la matière première	Prix de vente	Valeur ajoutée
Pelle à poussière	14 à 20	65	45 à 51
Friteuse	160 à 240	350 à 650	190 à 410
Ecumoire	12 à 17	25 à 50	13 à 33
Ecumoire (tôle rouillée)	4	25	21
Ecumoire (tôle récupérée)	0	15	15
Louche	10 à 27	45 à 60	33 à 35

Les valeurs ajoutées sont ainsi très variables, le coefficient multiplicateur étant parfois corrélé au temps de travail, mais pas dans tous les cas; ainsi la valeur ajoutée sur les friteuses est-elle moins proportionnelle au temps de martelage que celle réalisée sur les écumoires, peut être en raison d'un marché plus difficile sur lequel la compétition est vive.

Du dégagement théorique de valeur ajoutée doivent être extraits le coût de la main-d'oeuvre et celui des taxes prélevées. Dans les ateliers dont les patrons

sont Burkinabé et Maliens, les apprentis de même nationalité appartiennent au collectif familial ou proviennent du même village. Logés et nourris, les apprentis n'ont pas de rémunération monétaire ; devenus ouvriers en fonction de leur "durée" dans l'atelier, ils perçoivent un revenu fixe mensuel, une somme quotidienne pour le repas de midi, et peuvent utiliser l'outillage, le dimanche, pour travailler à leur compte. A partir de ce type d'organisation, le montant des revenus distribués sous forme monétaire ou non est variable selon les ateliers. Un ferblantier guinéen d'Adjamé entretient ses apprentis au jour le jour, en leur donnant 400 F. CFA ; ceux qui n'habitent pas avec leur famille sont logés à quatre ou cinq dans une "entrée-coucher" louée 3 000 F. CFA par mois, les autres sont simplement nourris à midi ; tous ne peuvent quitter l'atelier qu'après avoir versé 35 000 F. CFA en compensation des acquis. Les calculs de dépenses par apprenti (nourriture et cadeaux occasionnels du patron, 1 000 F. CFA par semaine), aboutissent, hors logement, à des résultats variant de 5000 à 13 600 F. CFA par mois; quant aux ouvriers du fer, ils percevraient un revenu fixe oscillant autour de 15 000 F. CFA mensuels, auquel il faut ajouter le paiement du repas de midi, soit un coût total pour l'artisan de l'ordre de 20 000 F. CFA (1983).

Tous les ateliers ne sont pas clandestins, et malgré les stratégies de mobilité caractérisant les débutants et les isolés, ces derniers doivent acquitter une taxe municipale mensuelle de 800 F. CFA (1983). Les établissements durablement installés sont soumis à la patente municipale, dont le montant varie de 1 800 F. CFA à 3 000 F. CFA selon les communes, les plus importants étant inscrits au rôle des grandes patentes lorsqu'ils ont été enregistrés. Les positions vis à vis de l'administration sont donc très diverses, de sorte qu'aucune généralisation des coûts liés à la fiscalité n'est possible.

Comme la plupart des artisans du fer travaillent sur commande et s'intéressent peu à la distribution, ils n'ont aucun frais de livraison ; ce sont des commerçants grossistes qui prennent en charge le transport et la vente sur les marchés d'Adjamé, d'Abobo, de Koumassi et de Treichville, seuls des surplus et des produits fabriqués hors commandes étant disponibles à la vente dans les ateliers. Rares sont les artisans qui, tel le ferblantier guinéen d'Adjamé, ont réalisé une intégration d'activités allant de la production à la distribution. S'agit-il d'une stratégie de limitations des risques, du résultat d'alliances entre grossistes et producteurs qui se sont divisés le travail selon des modalités renvoyant à des manifestations d'organisation sociale dans un cadre ethnique, des conséquences de l'éloignement entre lieux de production et lieux de vente? Nous ne sommes pas en mesure de répondre à ces interrogations. Les travailleurs du fer sont des étrangers, la moitié d'entre eux est constituée de jeunes célibataires venus apparemment pour épargner et faire circuler l'argent vers les localités d'origines, mais ceux qui sont mariés ont souvent installé leur épouse à Abidjan. Nous ne disposons d'aucune information sur la circulation de la force de travail, en particulier celle des apprentis, entre le Mali, le Burkina, la Guinée et Abidjan, mais les données recueillies dans trois ateliers montrent que l'organisation n'est pas réductible à une simple mobilisation des collectifs de parenté. A Marcory, un établissement de fabrication de presses à manioc est dirigé par 3 Maliens, forgerons, qui recrutent leurs ouvriers dans leur propre famille et emploient leurs fils ; en revanche, un atelier de martelage est animé par des Maliens et des Burkinabé , uniquement

liés par des relations de parrainage ; à Adjamé le ferblantier guinéen, forgeron, qui a pris la succession de son frère, embauche indistinctement des compatriotes comme des Ivoiriens, auxquels il impose des droits d'apprentissage. Aucun résultat net n'est fourni ou calculable à partir des résultats d'enquête disponibles, et aucune conclusion ne peut être tirée quant à l'existence d'un processus d'accumulation. D'après X. OUDIN, l'activité artisanale de transformation du métal a connu une forte croissance entre 1975 et 1980, année où l'on aurait compté, à l'exclusion des plombiers et des monteurs, entre 10 000 et 13 000 emplois pour toute la Côte d'Ivoire. Quelle que soit leur importance réelle à Abidjan, les artisans du fer contribuent efficacement, en recyclant des déchets industriels, à la fourniture de biens utiles certes au plus grand nombre, mais que se procurent également des cadres et des salariés dont les revenus sont nettement supérieurs aux moyennes observées. Il demeure que l'articulation avec les établissements manufacturiers est forte, puisque des déchets de ces derniers dépend le volume de matières premières à traiter : il faut donc souligner que les dynamiques de l'artisanat du fer, appréhendées par exemple en terme de nombre d'établissements, indicateur à manier avec précaution, sont amplement soumises aux usines métallurgiques dont elles constituent une induction encore mal mesurée.

- <u>Un artisanat fonctionnant en parallèle plutôt qu'à l'aval de l'industrie : le travail de l'aluminium ou les surprises d'une enquête</u>.

A proximité d'Anonkoua-Koute, village Ebrié localisé sur la frange urbaine septentrionale d'Abobo (1), une remarquable concentration de fondeurs d'aluminium

---

(1) Sur l'origine du village, l'évolution foncière et les rapports entre Ebrié et Akyé, P. CAZAMAJOR, 1981.

caractérise le km 18 de la route d'Anyama : là en effet sont regroupés des ateliers dont la superficie comme le nombre de travailleurs tranchent avec les isolats repérés ailleurs, sur les versants d'Attécoubé ou au coeur de Marcory, au point que F. LECAILLON n'hésite pas à qualifier cet agglomérat de "village des fondeurs".

. Cinq regroupements d'ateliers, entourés de bâtis en banco ou en parpaing couverts de tôle où résident les travailleurs et leurs familles, rassemblent le matériel de production d'où sont issus marmites, casseroles, bouilloires et objets divers en aluminium. La découverte(1) des lieux et les premières visites rapides laissaient croire à l'existence d'activités fondée sur la récupération, légale ou illégale, des déchets d'aluminium provenant d'entreprises industrielles abidjanaises,comme IVOIRAL, de garages et d'ateliers de réparation. Or, la première surprise de l'enquête concerne précisément l'approvisionnement en aluminium : parmi les trois sources identifiées, c'est l'achat à l'étranger qui l'emporte largement. Des conteneurs, importés de France, du Nigéria et du Gabon, par une société "d'associés", à propos desquels aucune précision n'a pu être obtenue, sont régulièrement débarqués au port d'Abidjan, et leur contenu, dédouané, est transporté par camions jusqu'au km 18, les arrivages de 10 à 15 tonnes étant "courants" aux dires des responsables d'ateliers interrogés. Les déchets des usines locales sont certes utilisés, mais leur importance n'atteint pas celle des tonnages importés, et les artisans ne traquent pas les résidus comme le font,par exemple,les ferrailleurs: au contraire, c'est la société IVOIRAL qui leur a proposé la vente de ses déchets, et qui en assure le transport.

---

(1) Une visite commune avec F. LECAILLON fut effectuée, au km 18, avant le début de l'enquête.

Quant aux divers objets récupérables, boîtes, fils électriques , pièces de moteur, qui sont apportés, pour les plus petits, en sacs de jute véhiculés par un "1 000 kg" ou une "bâchée", nombreux sont les fondeurs qui hésitent à les acheter en raison, disent-ils, du caractère illégal et dangereux de l'acquisition. Plus que d'une récupération induite, il s'agit donc bien d'une véritable activité d'import-substitution.

La transformation de l'aluminium est opérée dans des ateliers construits sur un même modèle : un hangar de 50 à 100 m², délimité par une murette haute d'1m d'où surgissent des poutres de soutènement sur lesquelles reposent la charpente et le toit tôlé, abrite les opérations de moulage ; face à la succession de hangars, des abris plus simples protègent les fours en banco, dont la taille et la disposition ont été minutieusement décrites (1).

Le capital fixe comprend le construit en banco, des boiseries achetées aux Haoussa, des tôles provenant des entreprises manufacturières ainsi que l'outillage des mouleurs et des fondeurs. Les premiers utilisent des tiges en fer, des dameurs, des pelles plates, des dabas ainsi que des récipients divers et des houpettes en plumes d'autruche pour talquer les moulages ; les seconds se servent d'outils fabriqués par des forgerons pour manipuler l'aluminium en fusion (récipients coniques, louches à long manche, pelles montées à l'équerre). A tout cela s'ajoutent les instruments de finition et surtout les cadres

---

(1)"Les fours se composent d'une couronne de banco de 80 à 85 cm de diamètre au centre de laquelle se situe un foyer circulaire de 40 à 45 cm de profondeur, dont la partie apparente n'à qu'une trentaine de centimètres de hauteur... Une ouverture latérale, à la base de la couronne, assure le tirage. Un tuyau de 80 cm à 1m, branché sur un ventilateur "Air et Feu", pénètre jusqu'au foyer".
F. LECAILLON, 1985, p. 145.

fixes ou mobiles nécessaires au moulage, dont les dimensions sont adaptées aux tailles des objets à fabriquer ; chaque cadre est marqué d'un signe distinctif particulier à l'atelier auquel il appartient, ce qui facilite les échanges et la circulation entre les artisans. Le coût de ces investissements n'a pu être chiffré, mais compte tenu de l'histoire des ateliers et de l'organisation du travail qui y prévaut, il aurait été très difficile de le prendre en considération.

Comme les savonnières et les travailleurs du fer, les artisans de l'aluminium mettent en oeuvre des techniques simples. La fusion du métal et l'élimination des scories sont réalisées sous la surveillance du patron, tandis que les moulages sont préparés par des ouvriers sur un socle de terre préalablement aplani et damé. Le modèle à reproduire, qui a été scié en deux morceaux ensuite cerclés, est rempli de terre et renversé sur le socle ; après décerclage, un premier cadre en bois est placé autour de la base et bourré de terre à son tour; puis est posé le chapeau dans lequel les mouleurs ont tassé du sable mouillé qui portera l'empreinte du fond du modèle, ensuite talquée avec la houpette. Les deux parties du cadre inférieur sont alors retirées avec précaution, et les moitiés du modèle sont dégagées, seule subsistant sur le socle la partie mâle du moulage. Elle est enduite de talc, comme les empreintes inscrites à l'intérieur du cadre et du chapeau, que les ouvriers replacent minutieusement sur le socle; il reste à verser le métal en fusion par un trou de coulée percé au centre du chapeau, opération prise en charge par le patron qui vérifie, une fois retournés et vidés les objets ainsi confectionnés, la qualité des finitions.

La simplicité des techniques permet une répétitivité d'autant mieux assurée que la plupart des mouleurs sont adroits, précis et rapides : un ouvrier prépare quotidiennement une cinquantaine de moulages sans difficultés, et les modalités de rémunération l'incitent à produire en grande quantité. Tous, comme leurs patrons, sont Maliens, les uns comme les autres étant issus de familles de forgerons de Bougouni, de Sikasso et du Sud Ouest malien. D'après l'histoire de l'établissement, trois forgerons, venus de Bougouni, auraient obtenu un droit d'usage octroyé par un Bété, musulman, manoeuvre dans une plantation, auquel les Ebrié auraient "cédé" des terres en récompense de ses qualités de chasseur. Aucune précision n'est fournie quant à la date de cette "cession", qui paraît peu contestable puisque l'attributaire a planté des caféiers et des cacaoyers, mais l'arrivée des fondeurs est peut être contemporaine des années quarante ou cinquante si l'on en croît l'histoire du travail artisanal de l'aluminium reconstituée par A. MORICE et M. FAYE dans leurs travaux sur le Sénégal. Les trois fondateurs, qui auraient appris leur métier à Abidjan, complétaient les revenus de l'artisanat en travaillant dans les plantations, tout en produisant du vivrier pour leur propre consommation. Autour d'eux fut enclenché un processus migratoire classique, arrivée de jeunes célibataires devenant apprentis, gagnant l'argent de la dot, ou d'adultes mariés faisant ensuite venir leur famille, et furent organisés des réseaux circulatoires au sein desquels se combinaient les mobilités géographiques entre Bougouni, Sikasso et ce qui était alors le pourtour rural de la capitale ivoirienne. De ces modalités subsiste une organisation assez complexe du travail, à la fois associative, communautaire et individualisée.

L'atelier est une base physique de production (fours et espaces de moulage), mais aussi une communauté financière, résultant de l'association de plusieurs patrons. Pour intégrer cette communauté, il faut acquitter un droit d'entrée, et probablement appartenir à une classe d'âge en deçà de laquelle le statut de patron ne peut être conféré par les pairs. Au montant de ces parts réglées par les artisans associés s'ajoutent ceux des droits que tout apprenti est tenu de verser, l'ensemble constituant une caisse commune à l'atelier, gérée par un "trésorier" assistant le "président" et le "vice-président" choisis par les patrons contributaires. Le fonds commun ainsi constitué est alimenté par une participation mensuelle de chaque associé (5 000 F. CFA en 1983). Il est utilisé pour entretenir le bâtiment et le matériel commun, ainsi que pour acheter l'aluminium qui sera travaillé par les membres de l'atelier ; il permet de faire face aux dépenses de santé de ceux qui participent à la production. L'entretien du capital fixe, l'achat des matières premières et la surveillance médicale de la force de travail sont donc pris en charge par la communauté des artisans associés qui se répartissent, à l'amiable semble-t-il, les divers emplacements de l'atelier.

Pour confectionner les objets , chaque patron fait appel aux ouvriers qui, écrit F. LECAILLON, "se rattachent en principe à un atelier pour lequel ils se doivent de travailler en priorité". Plus de la moitié des ouvriers sont des mouleurs, deux pour un four en moyenne, les périodicités de production étant rarement synchrones entre les différents ateliers.

Tableau 229 Relevé d'activité, par atelier, des fondeurs d'aluminium d'Anonkoua-Kouté le 15.07.1983, d'après F. LECAILLON.

Atelier	Fours en activité	Personnel au moulage	Personnel aux fours	Total
1	2 sur 4	4	2	6
2	8 sur 9	19	17	36
3	0 sur 8(1)	0	5	5
4	4 sur 6	9	8	17
5	3 sur 11	17	6	23

(1) remise en état des fours

Source : F. LECAILLON, 1985, p. 159.

Un responsable de four, qui surveille le chargement en charbon de bois, fait fondre l'aluminium et évacue les scories lors de leur apparition en surface, recevait en 1983 500 F. CFA par jour ou une marmite d'un gallon (1), comme un ouvrier actionnant le moulin à air. Un finisseur d'objets, qui élimine la carotte de coulée, supprime les aspérités et assure le polissage général, gagnait 5 F. CFA par objet achevé, et un mouleur était rétribué en nature, une pièce fabriquée sur dix lui étant attribuée par le patron. Chaque ouvrier peut, de surcroît, utiliser l'atelier à son compte si ses moyens lui permettent d'acheter de l'aluminium et pour peu que les patrons lui laissent suffisamment de temps. Mais il lui faut alors pouvoir mobiliser des ressources relativement importantes, puisque l'aluminium coûte 300 à 400 F. CFA/kg et le sac de charbon de bois, qui permet de traiter environ 100 kg d'aluminium, 2 000 F. CFA.

---

(1) 1 gallon = 4,54 litres.

L'inventaire des cadres de moulage et l'observation des produits commercialisés montrent que la plupart des objets fabriqués sont des "marmites", chaudrons bombés utilisés par les ménagères pour cuire les aliments, qui ont été substituées aux anciens récipients de fonte importés par les sociétés de traite : les contenances varient de 0,5 à 15 gallons (2,27 litres à 68,1 litres), un seul moule de marmite de 25 gallons ayant été repéré dans les ateliers. Quelques récipients à anses ("cocottes", bouilloires vendues aux musulmans pour la gestuelle d'ablution), des mortiers ainsi que des couverts peuvent être également confectionnés, mais ce sont les marmites qui constituent la principale ressource monétaire des ateliers. Après un fastidieux travail de pesage, réalisé à l'insu des patrons, et un relevé des prix effectué, au prix de maintes difficultés, en mai 1984, F. LECAILLON a dégagé une série de rapports poids-prix et propose un calcul de gains sur une production de marmites de 0,5 gallon pesant 600 g. l'unité. Avec 100 kg d'aluminium et un sac de charbon de bois (coût 42 000 F. CFA), il est possible de fabriquer 166 marmites vendues à 600 F. CFA pièce; la main-d'oeuvre travaillant au four coûte 2 000 F. CFA pour 2 fours, les mouleurs reçoivent 17 marmites. En excluant le talc, les pertes d'aluminium et,rajouterons-nous, la rémunération des finisseurs, le gain brut du patron (le transport des commandes est pris en charge par les clients) est de 45 400 F. CFA, 44 570 après avoir réglé les finisseurs, pour 5 heures de travail environ par équipe. A raison de deux mouleurs par four, chacun reçoit au moins 4 marmites, soit 2 400 F. CFA, l'équivalent de 480 F. CFA de l'heure : un OP 3 de l'industrie en gagnait 478 au 1.1.1986 ; le finisseur perçoit 415 F. CFA en 5 heures, un smigard en touchait, la même année, 960. Certes, comme l'OP, il bénéficie de la protection sociale de l'entreprise qui l'emploie, mais la caisse commune des fondeurs prend aussi en charge diverses dépenses de santé. De plus,

fondeurs, mouleurs ou finisseurs sont également des cultivateurs : chaque travailleur loue de la terre aux Ebrié, 5 000 F. CFA par an et une bouteille de gin, pour avoir le droit de cultiver du maïs, des légumes et des condiments, mais l'occupation du sol ne peut être réalisée qu'avec des plantes vivrières annuelles et aucune plantation arbustive durable n'est tolérée.

Plusieurs interrogations quant à l'organisation sociale de la production demeurent toutefois sans réponses. Les ateliers, capital fixe de production, sont certes entretenus par les patrons associés qui en tirent leurs ressources monétaires, mais sont-ils collectivement appropriés ou demeurent-ils la propriété des descendants des trois fondateurs venus du Bougouni? Y a-t-il d'ailleurs eu "propriété", ou bien création d'une base physique contribuant à la reproduction sociale d'un groupe sans appropriation personnelle? Si oui, de quel "groupe" s'agit-il? La réponse est d'autant plus difficile à entrevoir que les forgerons originaires par exemple de Sikasso proviennent de l'aire d'extension Sénoufo (1), et sont organisés en "fraternités d'âge" : quels sont les rapports entre ces fraternités et les pratiques associatives des artisans, et quelles sont les relations entre ces groupements et la mobilisation des ouvriers et des apprentis? Nous n'en savons rien, mais un fait demeure : ni les patrons, ni leurs ouvriers, sauf sans doute les finisseurs, ne sont situés en bas de l'échelle des revenus, les premiers pouvant même bénéficier de fortes rentrées monétaires, tel celui ou ceux qui, le 15 juillet 1983, livraient à un ou plusieurs clients 133 marmites valant, à la sortie de l'atelier, 240 000 F. CFA (2). Certes, les rythmes de production sont irréguliers, les commandes ne sont pas toujours honorées et des tentatives

---

(1) Voir la carte de délimitation de l'habitat Senoufo dressée par S. COULIBALY, 1978, p. 45.

(2) F. LECAILLON, 1985, p. 156.

d'écoulement de stocks sur le marché de Korhogo ont été relevées. Mais le marché est soutenu en ville comme dans les campagnes et aucun produit industriel importé, ou usiné localement, n'est en mesure de concurrencer les marmites fabriquées à Anonkoua-Konté. Seuls peuvent être vendus des produits "haut-de-gamme", mais il n'est pas certain que les cuisines d'un "grand",ou d'un cadre moyen, soient équipées uniquement d'ustensiles manufacturés par IVOIRAL ou importés, tant il est vrai que ce sont des aides ménagères qui préparent les repas, et que la cuisson à feu doux, la nature des plats cuisinés et l'utilisation des marmites sont indissociables, comme est indispensable la présence de ces chaudrons dans le trousseau d'une fille à marier : personne n'auraît le mauvais goût de leur substituer des "casseroles de blanc" !

2) Entreprises du BTP et tâcherons du bâtiment.

Les tâcherons du bâtiment constituent un cas très particulier d'actifs exerçant le plus souvent leur métier hors du tout contrôle administratif,mais travaillant pour les ménages comme pour les entreprises et l'administration. Evalués à une dizaine de milliers en 1975, les maçons indépendants ne sont pas seuls : avec eux interviennent des manoeuvres ainsi que divers artisans, menuisiers, charpentiers, peintres, électriciens, plombiers, carreleurs ...
Dans la comptabilité nationale, une distinction est opérée entre le "secteur industriel" et le "secteur artisanal" défini comme l'ensemble des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 15 millions F. CFA, auxquelles sont ajoutés les tâcherons du bâtiment et les ménages

construisant eux mêmes leur logement (ou supposés le faire). Défini tel quel, "l'artisanat" a assuré, entre 1975 et 1980, 35% de la production immobilière totale d'après le dépouillement des comptes de la nation effectué par A. JOUHANNEAU (1). On doit aux travaux de ce dernier une tentative de compréhension de la nature et de la logique des correspondances entre les entreprises dites modernes et les tâcherons du bâtiment (2), dont nous reprendrons les principales conclusions qui sont d'autant plus intéressantes que le travail de terrain a été conduit pendant la "conjoncture".

- Le recours au tâcheronnage comme stratégie de réponse à la crise du BTP.

. Les activités de construction revêtent un caractère erratique, dans le temps comme dans l'espace, consécutif aux aléas des marchés publics longtemps impulsés par la politique volontariste du pouvoir d'Etat dans le domaine de la production immobilière comme dans celui des infrastructures, et aux soubresauts de la fièvre constructive qui a accompagné la fulgurante croissance démographique d'Abidjan. Ce caractère irrégulier a toujours justifié l'emploi d'un important volant de main-d'oeuvre temporaire, assimilable à une forme de sous-prolétariat tant par la précarité de son statut que par la faiblesse de sa qualification professionnelle. A cette main-d'oeuvre temporaire, mais salariée, les entreprises inventoriées ont toujours ajouté une force de travail non salariée, en faisant appel à des tâcherons du bâtiment travaillant à leur propre compte, rémunérés "à la tâche" en fonction des quantités de produits fournis, surface carrelée, longueur de mur montée par exemple.

---

(1) A. JOUHANNEAU, 1984.

(2) Travaux réalisés dans le cadre de la convention ORSTOM-Ministère du Plan et de l'Industrie sur les rapports industrialisation-urbanisation à Abidjan.

Il y a donc bien une relation de sous-traitance, mais elle ne porte que sur la force de travail puisque les matériaux de construction utilisés et les gros outils nécessaires à la tâche sont fournis, en totalité, par l'entreprise. Les tâcherons ainsi mobilisés peuvent être divisés en deux groupes, les "loueurs indépendants de main-d'oeuvre" et les "pseudo-salariés". Les premiers ont passés un contrat avec une entreprise dont les besoins en main-d'oeuvre sont importants ; leur fonction principale consiste à recruter, contrôler et payer des ouvriers, que l'entreprise ignore juridiquement, les tâcherons étant leurs seuls interlocuteurs sur les chantiers, donnant les ordres, fixant les tâches à accomplir quotidiennement et rémunérant le travail effectué selon des modalités diverses discutées avant l'embauche. Les seconds officient plutôt avec des entreprises de taille modeste. Ces dernières sont en relation permanente avec des pools de travailleurs qualifiés, souvent formés d'anciens salariés licenciés, qui bénéficient régulièrement de contrats à façon. Ils ne sont donc pas juridiquement attachés à l'entreprise, mais toutes les biographies recueillies par A. JOUHANNEAU montrent que la plupart d'entre eux travaillent toujours pour la même société et sont en quelque sorte "attitrés". Leur statut est comparable à celui d'un salarié rémunéré à la quantité de travail fourni, mais ils ne bénéficient d'aucun des avantages consignés dans la Convention Collective Interprofessionnelle, qui ne concerne pas "les personnes rémunérées à la commission et ne faisant pas partie de l'établissement et jouissant d'une indépendance totale vis à vis de leur commettant" (Convention Collective, Titre premier, art. 1), et ne sont pas soumis aux règles du Code du travail en tant que travailleurs (art. 61 à 63 du Code du Travail). Il y a là un avantage de moindre coût sur lequel

jouent les dirigeants des grandes entreprises du BTP. Dans les deux cas de figure, en effet, la logique des entrepreneurs les conduit à réduire au maximum le coût de la force de travail : pas de frais de personnel durant les phases d'activité réduite, voire d'inactivité, pas de charges sociales et d'indemnités de licenciement à payer, pas de soumission aux normes de la Convention collective et du Code du Travail, en définitive, et "aux dires mêmes des industriels" précise A. JOUHANNEAU, une multitude de possibilités de passer outre à la législation du travail et au système ivoirien de protection socale. Certaines entreprises fonctionnent même, et depuis longtemps, uniquement sur ce principe, et ne rémunèrent comme salariés permanents que des personnels administratifs.

. Près de 32 000 emplois salariés permanents ont disparu dans le BTP entre 1978 et 1983 (1), année où l'on compte moins d'emplois qu'en 1974. Les indicateurs de résultats pour l'année 1985 ne sont pas bons, et les pertes subies en 1987 en raison de la baisse des cours mondiaux du café et du cacao (évaluées à 530 milliards F. CFA, par le chef de l'Etat, au cours du premier semestre -2-) n'augurent rien de positif pour une activité amplement dépendante de l'action publique (3).

De 1975 à 1981, les programmes d'infrastructures (VRD) et d'équipements collectifs et administratifs avaient représenté 46% des dépenses du BSIE et entraïent alors pour 45% dans le chiffre d'affaires global du BTP : cela souligne combien les entreprises du bâtiment, des travaux publics et les industries des matériaux de construction

---

(1)54 500 emplois en 1978; 50 000 emplois en 1980 ; 22 700 en 1983 (soit -58,3% entre 1978 et 1983) d'après les statistiques du Ministère du Travail et de l'Ivoirisation des Cadres, D. de la statistique, 1985.

(2)Jeune Afrique Economie, n° 96, p. 28, avril 1987.

(3)A. JOUHANNEAU, 1984.

sont tributaires des investissements publics,et explique pourquoi elles sont touchées de plein fouet par la raréfaction drastique des ressources de l'Etat. Jusqu'au début des années quatre-vingts, la Caisse de Stabilisation a dégagé d'importants soldes qui ont nourri les actions étatiques : en 1977 et 1978, la Caisse avait ainsi versé au budget de l'Etat l'équivalent de 77% des ressources du BSIE ; en 1987, elle ne devrait dégager aucun excédent, et les perspectives d'investissements sont d'autant plus réduites. Amorcée en 1978-1979, la récession qui caractérise le BTP perdure et les stratégies de réponse ont été multiformes et variées : fermetures techniques provisoires visant à remplacer une population salariée ancienne et jugée trop coûteuse (SAB-CI, SECTA) ; redéploiement géographique et ouverture vers d'autres pays (J. LEFEVRE, FRANZETTI, SETR) ; diversification ou réorientation de la nature des activités (PARGADE, FRANZETTI); recherche de sources de financement internationales (COLAS, SOFRA TP FOUGEROLLES, DTP) ; recherche systématique des appels d'offre de taille moyenne, voire réduite (SETAO, PARGADE, SPIE-BATIGNOLLE, LEMAIRE). Le fer de lance de l'adaptation des diverses stratégies demeure la gestion de la main-d'oeuvre : le double recours à la réduction spectaculaire des effectifs salariés et à une pratique généralisée de la sous-traitance et de l'appel aux tâcherons spécifie une politique commune à toutes les entreprises "conjoncturées". Sur les 38 entreprises (soit 1/5 du total) enquêtées par A. JOUHANNEAU en 1983, plus des trois quarts avaient recours à des tâcherons :

- 8, soit 21%, employaient une main-d'oeuvre de tâcherons plus nombreuse que les effectifs de salariés permanents ou temporaires :(SOISA, SATRIE, SEGIV, TECHNIV, COLAS, PARGADE, SETR, GIBACLIM);
- 4, soit 11%, en utilisaient régulièrement mais non de manière primordiale (MARTY, SAMELA, CCGA-DUMEZ, Cie L. BOUILLET);

- 17, soit 45%, en faisaient travailler pour quelques tâches spécifiques.

Loin d'être un phénomène marginal, la sous-traitance est un mode de fonctionnement qui a été systématisé depuis 1978, et de nombreuses entreprises "tâcheronnent" de plus en plus, favorisant ainsi l'extension d'un artisanat du bâtiment auquel sont ouverts des chantiers dont l'envergure excède amplement les capacités techniques et financières.

- Salariés et tâcherons : à la recherche des mobilités et des osmoses.

La pratique et l'extension de la sous-traitance suscitent plusieurs interrogations : qui sont les tâcherons d'Abidjan et quel est leur itinéraire social et géographique? Quels sont ceux qui sont mobilisés par les entreprises du BTP, et quels rapports peut-on discerner entre les licenciements massifs observés depuis 1978 et la population employée, à la tâche, par les sociétés captant les appels d'offre?
Une hypothèse forte est celle du repli des salariés "compressés" sur l'artisanat, la crise du BTP exarcerbant le processus de génération des petits métiers du bâtiment, déjà favorisés par les recours à la sous-traitance avant la "conjoncture". Pour tester cette hypothèse, A. JOUHANNEAU a réalisé une monographie sur une centaine de tâcherons, en les repérant soit par l'intermédiaire des chefs d'entreprises employeurs, soit lors d'errances dans les quartiers et sur les chantiers abidjanais, soit en remontant des filières de connaissances personnelles. Il ne s'agit donc pas de tendre vers une représentativité statistique, mais d'éclairer les questions antérieurement énoncées en

saisissant des mécanismes plutôt que des ordres de grandeur à l'échelle de l'agglomération.
Six caractéristiques singularisent les tâcherons rencontrés.

- Pour la plupart, 65%, ils ne sont pas inscrits au registre du commerce, et n'ont pas d'assise spatiale référenciée, au moins sous forme d'une boîte postale déclarée à l'administration,
- La main-d'oeuvre qu'ils utilisent est payée au jour le jour, de la main à la main, mais elle n'est jamais déclarée malgré la législation en vigueur (article 61 à 63 du Code du Travail, chapitre III).
- Le capital fixe dont ils disposent est sommaire, truelle, fil à plomb, bassine ...
- La capacité de financement est peu élevée : 64% des tâcherons ne fournissent jamais les intrants et les autres ne le font qu'épisodiquement, aucun ne possédant de stock.
- La tenue d'une comptabilité, même sommaire et réduite à un cahier sur lequel sont inscrits les recettes et les dépenses, est peu fréquente (33% des cas).
- 3% seulement des tâcherons sont nés à Abidjan et les africains non ivoiriens sont majoritaires : pour 31 Ivoiriens sur 100 tâcherons, ont été dénombrés 22 Burkinabé, 16 Togolais, 14 Maliens, 7 Béninois, 3 Sénégalais et 7 autres travailleurs de nationalités différentes. Le tiers du total est spécialisé dans le gros-oeuvre, 41% effectuent surtout des travaux de second oeuvre et le quart des travailleurs intervient dans les deux domaines à la fois; quelques dominantes apparaissent: les tâcherons Maliens sont plutôt spécialisés dans les travaux de gros-oeuvre et les Béninois, comme les Burkinabé, sont plutôt orientés vers les travaux de second oeuvre.

Ces caractéristiques n'ont évidemment qu'un intérêt descriptif, et la plupart d'entre elles pourraient être appliquées à bien d'autres corps de métiers. En revanche, les tâcherons ont un rapport aux grandes entreprises du BTP qui les spécifient, semble-t-il, en regard de ce qui est su d'autres activités artisanales urbaines. Près de la moitié de ces artisans (45%) ont acquis leur savoir-faire directement, "sur-le-tas", dans une entreprise de BTP ; environ 8 sur 10 (78%) ont travaillé au moins une fois comme salariés du BTP, et d'après les biographies recueillies par A. JOUHANNEAU, ce passage au salariat "représente globalement 58% de la durée totale de leur vie active" (1); 3 sur 10 entretiennent des rapports suivis de sous-traitance; tous utilisent des matériaux issus de la production manufacturière, sauf en ce qui concerne les parpaings de ciment achetés aux "briquetiers" disséminés dans les interstices de l'espace urbain où à sa périphérie. Il y a donc une forte articulation avec les grandes entreprises, tant en ce qui concerne la formation et les cursus professionnels qu'en termes de sous-traitance et d'approvisionnement en matériaux de construction, et seul l'examen des liens permet d'appréhender le fonctionnement du tâcheronnat. La subordination quasi-totale en intrants n'est pas originale : après tout, la dépendance amont n'est pas moindre pour les tailleurs et la plupart des menuisiers-charpentiers. Par contre, le passage antérieur au salariat et le lieu d'apprentissage, l'entreprise, sont autrement importants, et de ce point de vue, une césure oppose deux groupes de tâcherons. Une minorité, 21%, n'est jamais entrée en salariat et n'entretenait aucun rapport de sous-traitance, lors de l'enquête, avec les entreprises du BTP ; cantonnés dans des travaux à façon pour les ménages, les tâcherons composant ce groupe évoluent indépendamment des rythmes d'activité des grandes entreprises, et bénéficient d'un marché immobilier chevillé à l'extension continue de la "ville des cours" qui

---

(1) A. JOUHANNEAU, 1984, p.46.

rassemblait, rappelons le, 7 citadins sur 10 en 1985, mais sur lequel la concurrence est cependant très vive. Les autres, 79%, sont pour la plupart des "enfants de la crise", selon l'analyse d'A. JOUHANNEAU : installés à leur propre compte le plus souvent par la contrainte du licenciement et faute d'avoir pu trouver un autre emploi salarié, ils sont aussi nombreux (32) à souhaiter pouvoir un jour retrouver un emploi salarié qu'à vouloir demeurer à leur compte (31), ceux qui formulent ce dernier désir y étant conduits par un sentiment de plus grande liberté cumulé à un revenu supérieur au gain salarial antérieur.

A partir de cette nette coupure, une discrimination plus fine en quatre groupes selon le degré d'intégration à l'activité industrielle a été opéré, en fonction de deux critères : l'existence ou non du statut salarial antérieur, la nature des activités exercées lors de l'enquête

Tableau 230 Les quatre groupes de tâcherons abidjanais, selon A. JOUHANNEAU.

←Intégration croissante au "moderne"→		
Tâcherons n'ayant jamais exercé une activité salariale antérieure 21%	21%	Groupe 1 Aucun rapport de sous-traitance avec les unités industrielles
Tâcherons ayant exercé au moins une activité salariale antérieure dans le BTP 79%	49%	Groupe 2 Travaillant essentiellement à façon pour les particuliers
	17%	Groupe 3 Travaillant à la fois pour des particuliers et comme sous-traitants du BTP
	13%	Groupe 4 Travaillant uniquement comme sous-traitants

Source : A. JOUHANNEAU, 1984, p. 48.

Les proportions n'ont aucune validité statistique, mais le repérage des quatre groupes est pertinent et permet des comparaisons portant sur les individus, leurs marchés et la main-d'oeuvre qu'ils utilisent.

Premier constat, la formation initiale des artisans, est en partie calquée sur l'ordre des groupes selon leur degré d'intégration aux grandes entreprises : en quasi-totalité, les tâcherons du groupe 1 ont été formés en apprentissage auprès d'autres tâcherons, et le poids de la formation en entreprise augmente lorsqu'on progresse vers le groupe 4. Mais rien n'est pourtant simple : plus de la moitié de ceux qui travaillent essentiellement à façon pour des particuliers, mais qui étaient antérieurement salariés, n'ont pas appris leur métier lors de ce passage salarial ; parmi les sous-traitants du groupe 4, certains n'ont pas non plus acquis leur savoir-faire dans une grande entreprise. L'apprentissage auprès d'un artisan ne peut donc être présenté comme un tremplin d'accès au seul artisanat : il peut également être considéré, dans le cas des métiers du bâtiment, comme un moyen d'intégration ultérieure au sein d'un grande entreprise, contrairement aux entrées dans l'industrie manufacturière où bien souvent les tâches à effectuer n'ont que peu de rapport avec les techniques transmises aux apprentis par les artisans urbains. Monter un mur, carreler une surface ou poser une toiture, tout cela peut être assimilé aux côtés d'un artisan, mais conduire une carde ne s'apprend pas chez un tailleur. L'apprentissage artisanal des métiers du bâtiment concourt ainsi à la formation gratuite d'une main-d'oeuvre utilisable par les entreprises de grande envergure, mais, sauf dans quelques rares cas (couture, confection, mécanique d'entretien, électricité), il n'y a pas d'équivalent pour l'activité manufacturière. Ce poids de la formation initiale en milieu artisanal est confirmé par une monographie

d'A. JOUHANNEAU réalisée auprès de 114 salariés permanents du BTP (1) : près du tiers avaient acquis leur savoir-faire chez des particuliers, professionnels du bâtiment. Ce continuum favorise la mobilité dans un sens comme dans l'autre : un maçon ou un couvreur peuvent tour à tour être salariés ou artisans sans que leur gestuelle et leur acte productif soient modifiés. Par contre, l'organisation du travail manufacturier et la parcellisation des tâches dans les usines d'Abidjan constituent, à la longue, des obstacles à la circulation des salariés vers l'artisanat, comme l'affirme fort justement C. de MIRAS (2), artisanat d'une branche identique ou comparable aurions nous tendance à préciser, car il a bien fallu que les licenciés de l'industrie manufacturière survivent eux aussi, à Abidjan ou ailleurs, et certains se sont bien installés comme artisans (3).

Deuxième constat, les types de marchés acquis par les tâcherons sont composites, sauf pour ceux du groupe 4 qui sont mono-sous-traitants. Chacun des trois autres groupes à un pied, inégal certes, dans la plupart des catégories de chantiers abidjanais.

Tableau 231 Les types de marché des artisans du BTP des groupes 1,2,3 à Abidjan (1983)

Nature des marchés	Groupes		
	1	2	3
A	8	18	0
B	9	17	12
C	1	2	5
TOTAL	18	32	17

A : Uniquement en quartiers de cours communes

B : Mixte = quartiers de cours communes et logements de standing/immeubles de sociétés.

C : Uniquement logements de standing et/ou immeubles de société.

Source : d'après A. JOUHANNEAU, 1984, Annexe 19, p.95.

---

(1) A. JOUHANNEAU, 1983.
(2) C. de MIRAS, 1980.
(3) Sur cette question, voir l'étude de la dynamique artisanale à Divo, F. DUREAU, 1985.

Troisième constat , la main-d'oeuvre utilisée par les tâcherons, fluctuante, n'est pas nécessairement constituée par des éléments du collectif parental. 80% des tâcherons travaillent avec un nombre variable d'ouvriers, payés selon leur qualification sur une base de 1000 F. CFA à 2000 F. CFA/jour, mais ces derniers ne sont pas tous issus de la famille ou de la communauté ethnique de l'artisan employeur. Il existe bien des pools composés d'apparentés et d'"originaires", et si leurs membres sont sollicités au gré des contrats, ils ne le sont pas tous à la fois et ils ne sont pas les seuls. La vie urbaine et les parcours antérieurs en entreprise ont permis de tisser tout un réseau de relations au sein duquel les ouvriers circulent au gré des circonstances, sans être rattachés particulièrement à un tâcheron, et les associations de chantier se font et se défont au point, souligne A. JOUHANNEAU, qu'il devient quelquefois difficile de distinguer rigoureusement les employeurs des employés tant les rôles sont interchangeables en fonction des opportunités. Cette fluidité est sans doute en relation avec les difficultés à assumer la fonction d'apprentissage : en 1983, 45% seulement des tâcherons enquêtés formaient des apprentis et suivaient peu de jeunes (0,84 apprenti par tâcherons), mais peut être s'agit-il d'un résultat trop imprégné des circonstances de l'enquête,et dont l'explication est à rechercher dans la précarité consécutive à la diminution des ressources monétaires des citadins et de leur demande en bâti. Cette année là, en effet, de nombreux chantiers étaient à l'abandon et les artisans se plaignaient de l'allongement de la période d'inactivité entre deux contrats, 2 ou 3 mois selon les interlocuteurs.

. Les données recueillies remettent en question les analyses selon lesquelles deux circuits étanches s'opposeraient,non seulement en raison de la taille de leurs éléments constitutifs,mais aussi en fonction d'une partition simple du marché entre l'un et l'autre. Les grandes entreprises du BTP sont génératrices de tâcheronnage du fait de leurs choix de gestion de main-d'oeuvre, et l'ouverture d'un chantier n'implique pas toujours une création corollaire d'emplois salariés, de sorte que les artisans tâcherons d'Abidjan et leurs ouvriers, qui ont accès aux marchés obtenus par les grands établissements, sont rémunérés, in fine, par ces derniers et participent activement à la construction de multiples bâtis dans la métropole ivoirienne. Peut on sérieusement les "informaliser" et séparer leur existence et leur fonctionnement de ceux des grandes entreprises qui les ont généré?
Il demeure cependant que tout le tâcheronnat n'est pas secrété par le fonctionnement des grandes entreprises du BTP : les 21% de tâcherons spécifiés par un itinéraire professionnel uniquement artisanal et qui n'avaient, au moment de l'enquête, aucune relation de sous-traitance avec les grandes entreprises du BTP, ne peuvent être considérés comme un sous-produit de ces dernières. Qu'ils constituent le cinquième ou la moitié des tâcherons de la ville importe finalement peu, et c'est bien leur existence qui pose problème. Les artisans qui étaient auparavant salariés et qui se sont mis à leur compte après un licenciement peuvent être appréhendés comme des exclus en partie récupérés par les grandes entreprises capitalistes : en ce sens, ils apparaissent bien comme l'une des résultantes du fonctionnement d'unités encore largement contrôlés par les capitaux étrangers (1). Mais les autres tâcherons sont-ils réductibles à des travailleurs "induits" par ce fonctionnement? N'y a-t-il pas là des activités distinctes dont

---

(1) En 1983, les participations ivoiriennes ne représentaient que 17,41% du capital dotation du BTP,encore dominé par les capitaux français (68,84%),d'après la Centrale des Bilans, 1983.

la genèse comme l'évolution ne sont pas soumises, en tout cas pas uniquement, aux rythmicités des grandes entreprises? Certes, il est toujours possible de démontrer que ces travailleurs finissent par être "intégrés", puisqu'ils construisent des cours communes dans lesquelles logent des salariés, et qu'ils complètent de la sorte, en produisant un bien à prix plus accessible que ceux des grands établissements, l'activité de ces derniers. Mais cette complémentarité fonctionnelle n'a pas valeur d'explication causale, ou bien il faut postuler que tous ceux pour qui les tâcherons travaillent sont eux-mêmes dépendants du système de salariat, ce qui n'est pas le cas. Un maçon qui construit une cour locative pour un planteur ou un transporteur, et dont les antécédents, apprentissage comme itinéraire artisanal, sont totalement étrangers à la condition salariale, n'est pas un artisan "induit" par les grandes entreprises, et s'il répond à une demande que n'ont pu satisfaire ni le projet urbain moderniste de l'Etat, ni l'appareil public ou privé de production immobilière, ce n'est pas parce qu'il a la possibilité d'exploiter un créneau délaissé que l'existence de ce créneau a engendré mécaniquement la sienne. Pour qu'il demeure à Abidjan en étant exclu de la condition salariale, il a fallu, bien sûr, qu'un champ d'action soit disponible, mais son intervention et sa "durée" dans la ville n'ont été rendues possibles que par la mise en oeuvre d'une logique de reproduction propre, non chevillée au fonctionnement des grandes unités industrielles, lui procurant des ressources suffisantes ou jugées compatibles avec son maintien dans la cité. La durée et la stabilité dans la ville sont apparemment corrélées au passage par le salariat antérieurement à l'exercice artisanal. Le lieu de formation, l'ancienneté dans l'agglomération abidjanaise et la mobilité intra-urbaine diffèrent en effet selon les groupes distingués par A. JOUHANNEAU.

Tableau 232 Différences d'ancrage urbain entre les groupes de tâcherons d'Abidjan

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
% de tâcherons formés à Abidjan	38%	46,9%	52,9%	61,5%
Ancienneté moyenne (nb. d'années)	12	13,3	15,2	17
Nature de l'habitat				
- villa	4,8	2,1	5,8	0
- Logement écon .	4,8	10,2	17,6	15,4
- Cour en dur	47,6	63,2	64,8	84,6
- Cour sommaire	42,8	24,5	11,8	0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Durée moyenne d'occupation d'un logement (nb. d'années)	6,9	8,4	8,6	11,2

Source : D'après A. JOUHANNEAU, 1984.

Installés depuis plus longtemps à Abidjan, formés en majorité dans la ville, mieux stabilisés dans les logements occupés d'où sont exlues les cours sommaires pour le groupe 4, les anciens salariés du BTP ont des caractéristiques d'ancrage proches de celles des ouvriers et employés de l'industrie manufacturière. Pour ceux-ci, surtout ivoiriens et plutôt scolarisés, comme pour ceux-là, majoritairement étrangers et non scolarisés, l'accès au salariat peut être considéré comme un facteur concourant à une citadinisation durable à l'issue de parcours migratoires simples, puisqu'au moins 7 artisans sur 10 des groupes 3 et 4 sont venus directement à Abidjan. Mais pour être arrivés plus récemment dans l'agglomération, les tâcherons enquêtés dont

le profil est uniquement artisanal ne fixent pas pour autant leur devenir immédiat hors de la cité : près de la moitié d'entre eux, 10 sur 21, aspirent au travail salarié urbain, dans le BTP, et ceux qui désirent rester à leur propre compte (8 sur 21) n'envisagent nullement de retourner vivre dans leur localité d'origine, y compris les 3 artisans de nationalité ivoirienne. En ce sens, la relation de l'artisanat du BTP à la citadinisation des tâcherons n'est pas moins forte que celle induite par le passage antérieur au salariat, même si les modalités d'insertion en ville sont différentes, constat dont la teneur est toutefois limitée par le caractère totalement aléatoire de l'échantillon enquêté.

III) SUR LES LIAISONS ENTRE LES DEPENSES DU REVENU SALARIAL, L'ARTISANAT ET LE PETIT COMMERCE.

1) Les petites activités marchandes dans les zones industrielles d'Abidjan.

En février et mars 1983, un inventaire des points d'activité localisés le long des rues, des pistes et dans les interstices du parcellaire des zones industrielles a été réalisé, avec le concours de L. BOURGEOIS et des quatre enquêteurs travaillant en permanence avec l'équipe du Centre ORSTOM de Petit-Bassam. Cet inventaire tendait vers l'exhaustivité en un temps précis, et si toutes les activités n'ont pu être saisies en raison du caractère mobile et/ou occasionnel de certaines d'entre elles, du moins possédons nous une image des petits commerçants et des artisans établis au sein des aires urbaines affectées à la production manufacturière. Que cet instantané soit par nature momentané (dans les mois qui ont suivi l'enquête, des arrivées et des départs ont été observés) importe peu, puisqu'il n'est que prétexte à une investigation sur l'existence de rapports inscrits dans une coalescence spatiale.

Pour chaque point d'activité des zones 3 et 4 de l'île de Petit-Bassam et des zones industrielles de Vridi, Koumassi et Banco-Nord (Yopougon) ont été relevés la nationalité, le groupe ethnique et le sexe du responsable comme de tous les actifs présents, ainsi que le type d'activité exercée et de mode d'occupation de l'espace.

Les activités on été réparties en trois catégories ; la production (menuisiers, ferrailleurs, tailleurs par exemple), l'entretien (réparateurs d'automobiles, de cycles, de radios, horlogers, cordonniers ...) et la distribution, laquelle englobe les vendeurs de produits manufacturés (cigarettes, savons, pagnes ...), de produits alimentaires (fruits, légumes) et de plats cuisinés, ce qui peut paraître arbitraire puisque la préparation des plats est souvent effectuée sur place et qu'il y a ainsi confusion entre production (un plat résulte bien d'une transformation) et distribution. Mais séparer la restauration en deux groupes distincts selon le lieu de préparation des plats nous a semblé moins pertinent que l'interrogation sur les rapports entre les responsables des points d'activité et la proximité des usines. L'occupation de l'espace a été appréhendée en fonction du caractère plus ou moins prononcé de l'aménagement du lieu d'exercice ; 8 types d'installation ont aisi été distingués:

- à même la rue, sans aménagement type 1
- étal en bois ou table abritée type 2
- boutique construite en planches type 3
- petit local en dur + cour type 4
- partie d'une maison en bois type 5
- partie d'une maison en dur type 6
- terrain vague, parcelle abandonnée type 7
- hangar (toit de tôle ou de planches) type 8

Enfin, à partir des données générales obtenues, un questionnaire articulé autour de quatre thèmes (caractéristiques du responsable, mise en place de l'activité, fonctionnement du point d'activité, relations avec les entreprises industrielles et les autorités administratives) a été utilisé auprès de 51 personnes travaillant en zones 3 et 4 (1),

---

(1) Selon une méthode par quota au 1/20ème ; voir L. BOURGEOIS, 1983, p. 52.

TABLEAU 233 REPARTITION DES TYPES DE PETITE ACTIVITE MARCHANDE DANS LES ZONES INDUSTRIELLES D'ABIDJAN EN 1983.

	4A	3	VRIDI	KOUMASSI	BANCO-NORD	TOTAL	%
Plats cuisinés	165	152	267	119	170	873	57,4
Produits aliment.	33	17	17	41	20	128	8,4
Produits manuf.	106	72	82	46	30	336	22,0
Entretien	43	5	1	58	31	138	9,1
Production	6	-	3*	16	22	47	3,1
Total points d'activité	353	246	370	280	273	1522	100,0
Emplois	689	331	584	644	654	2902	
Emplois/nb. points	1,95	1,34	1,58	2,30	2,40	1,90	

* Savonnières de Vridi-digue, (une vingtaine) exclues.

et plusieurs enquêtes biographiques ont été conduites à Yopougon. Des résultats de la répartition par types d'activité procèdent le constat du poids considérable de la distribution, à laquelle se rattachent près de 9 points d'activités sur 10, dont plus de la moitié sont tenus par des marchands de "plats cuisinés".

- La prépondérance des activités de distribution

. Quelles que soit la zone industrielle considérée, les activités de distribution sont, et de loin, les plus nombreuses, représentant au minimum 7 points d'activité recensés sur 10 (Koumassi).

A l'exception de la zone 4A et de Koumassi, où elle constitue respectivement 46,7% et 42,5% du total inventorié, la distribution de "plats cuisinés" est largement majoritaire, excédant même 72% du nombre de points d'activité dans la première zone industrielle de l'agglomération, celle de Vridi. Il est vrai qu'ont été regroupées sous le vocable "plats cuisinés" non seulement les multiples combinaisons de mets consommables,mais aussi les boissons préparées à domicile,"niamakoudji" ou "lemounoudji" (eau et gingembre), le vin de palme et le lait "dégué" (mélange de lait et de mil) ; de même, ont été inclus parmi les distributeurs de "plats cuisinés", les marchands ambulants de yaourts non industriels, de gâteaux et de pâtés ; les petits "kiosques" (1) mixtes,où sont vendus à la fois des produits alimentaires et des objets manufacturés,on été classés en établissements de "plats cuisinés" de la même manière que les installations sommaires de restauration uniquement composées d'une table et de

---

(1) Boutique de type 3 dans notre nomenclature, souvent peinte et décorée de fanions et affiches publicitaires, où l'on peut boire et se restaurer : des tabourets permettent de séjourner devant un "comptoir".

deux bancs. Trois caractéristiques majeures sont à souligner. La distribution des produits comestibles préparés est une activité essentiellement féminine, surtout exercée par des Ivoiriennes. Plus de 8 responsables de points d'activité sur 10 sont des femmes, parmi lesquelles prédominent les actives de nationalité ivoirienne ou qui déclarent l'être ; peu nombreux, quasiment absents du domaine des plats cuisinés stricto-sensu, les hommes sont en revanche principalement des ressortissants étrangers d'autres pays africains, au premier rang desquels vient le Niger (plus d'un tiers des responsables d'activité masculins sont nigériens), puis dans des proportions comparables, soit le cinquième des responsables recensés, la Guinée, le Burkina-Faso et le Mali.

Tableau 234 Répartition par sexe et poids relatif des Ivoiriens parmi les distributeurs (1) de "plats cuisinés" (ZI Abidjan 1983)

	Zones 3 et 4 A	Vridi	Koumassi	Banco-Nord	Total	%
Femmes	263	212	98	146	719	82,4
Hommes	54	55	21	24	154	17,6
Total	317	267	119	170	873	100,0
% femmes iv.	68,9	56,6	62,2	76,0	65,8	(ens)
% hommes iv.	29,6	7,3	9,5	37,5	20,1	(ens)

(1) Responsables de points d'activité seulement.

Deuxième trait saillant, certains groupes ethniques sont plus particulièrement représentés, et quelques corrélations nettes apparaissent entre les appartenances culturelles recueillies et la nature des préparations proposées. Dans toutes les zones industrielles, les femmes

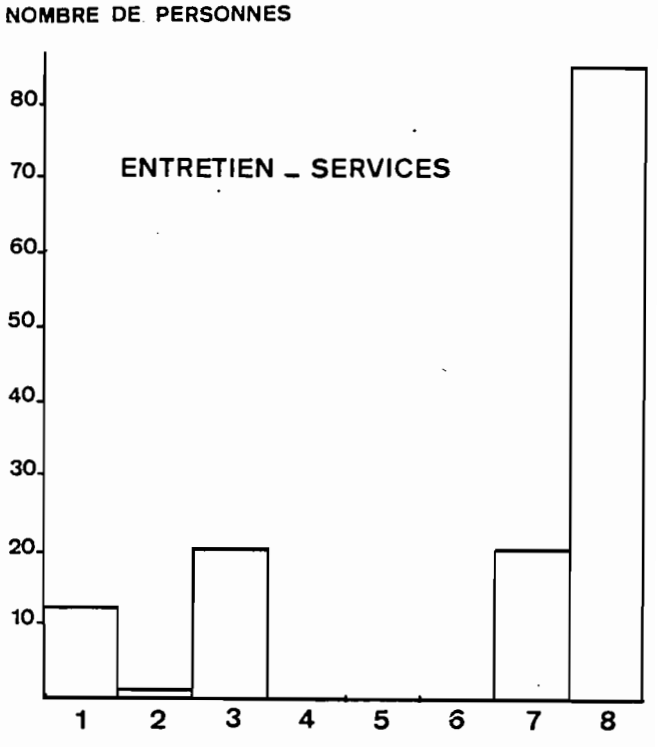
Baoulé sont les plus nombreuses, constituant le tiers à la moitié des effectifs féminins ivoiriens ; partout, sauf à Yopougon, elles précèdent les distributrices "lagunaires", et selon les cas, les Agni ou les Dioula. Des plats de riz sont vendus par la plupart des femmes mais cela n'exclut pas quelques spécialisations: les divers foutous sont plutôt l'apanage des Baoulé et des Agni, les premières élaborant parfois des mets très spécifiques, comme les roussettes grillées ; le foufou (pâte d'igname cuite de banane et d'huile, préparée dans un petit mortier, à la différence du foutou) et surtout l'attiéké, proposés l'un par les femmes Appolo, l'autre par des vendeuses Adjoukrou, sont très appréciés, les consommateurs ne se trompant pas sur la qualité.
Les "café-pain-beurre" sont tenus par des Peul Guinéens, quelquefois par des Haoussa provenant du Niger, les premiers étant de surcroît d'excellents préparateurs d'omelettes, tandis que les seconds se sont taillés une solide réputation en tant que marchands de viande grillée ou brûlée, disponible à toute heure du jour et de la nuit, quand les "abokis" (1) sont permanents.
Troisième caractéristique, consécutive au poids relatif considérable des marchandes de plats cuisinés, les types dominants d'occupation du sol sont les plus sommaires : partout l'emportent l'installation précaire, à même la rue où sont déposées les marmites, les assiettes, les gobelets et les divers récipients contenant eau et stocks journaliers, ainsi que les concentrations d'étals en bois, de tables abritées, qui sont regroupés et rangés en fin de journée, ce qui facilite leur gardiennage. Tous les points de vente sont localisés au plus près de la clientèle, composée d'ouvriers d'usine, d'employés de maison en zones 3 et 4 et plus généralement d'actifs travaillant dans les zones industrielles. Pour être

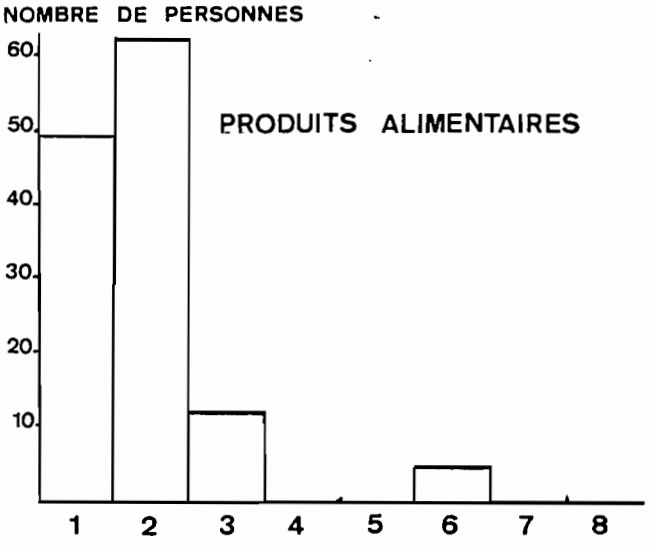
---

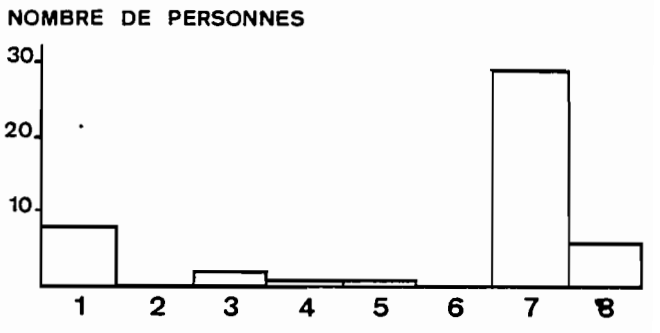
(1) Terme haoussa, signifiant "camarade" d'après H. BERRON, 1980, p. 320.

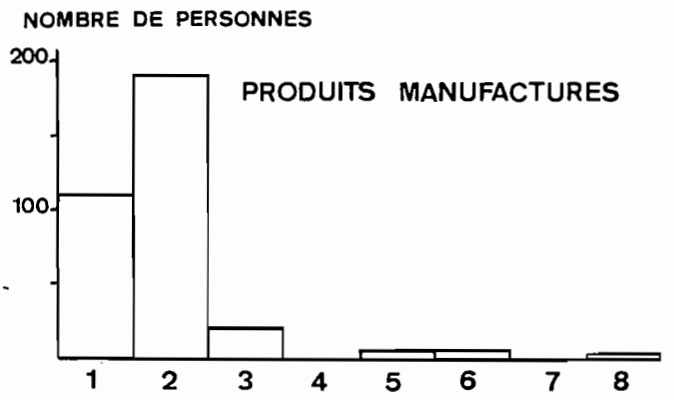
TYPES D'ETABLISSEMENTS DU PETIT COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DANS LES ZONES INDUSTRIELLES D'ABIDJAN (1983)











1-A même la rue, sans aménagement
2-Etal en bois
3-Boutique en planche
4-Petit local en dur plus cour
5-Partie d'une maison en bois
6-Partie d'une maison en dur
7-Terrain vague,parcelle abandonnée
8-Hangar

FIG. 130

directement accessible à tous ces citadins, il faut impérativement occuper des lieux particuliers. Rares sont les vendeuses dispersées, et la plupart des préparatrices et des marchandes se regroupent, aux heures des repas, en des points considérés comme stratégiques : rues jouxtant des grands établissements (SOLIBRA et CAPRAL en zones 3 et 4, UNIWAX à Banco-Nord, SOTEXI et BLOHORN à Vridi), carrefours très fréquentés (croisement dit "Aile de l'Afrique", en raison de la dénomination d'un kiosque, à Banco-Nord, placette de la rue des Pétroliers, face UNION CARBIDE à Vridi), voie ferrée perpendiculaire aux rues des zones 3 et 4 et qui permet aux salariés se déplaçant à pied de raccourcir leur parcours, ruelles non bitumées matérialisant le passage des anciennes voies ferrées aujourd'hui désaffectées. Passé le temps de la restauration, très tôt le matin et de 11 h à 13 h, seuls restent animés les kiosques, les débits de boisson et quelques étals d'"abokis".

Aux marchands de produits comestibles préparés et directement consommables s'ajoutent d'autres distributeurs commercialisant des biens manufacturés et des produits alimentaires non préparés. Plus de 9 sur 10 des premiers sont des actifs masculins de nationalité étrangère : contrairement à la distribution "des plats cuisinés", les femmes sont peu nombreuses à commercialiser les produits manufacturés au détail, et rares sont les tabliers tenus par des commerçants ivoiriens, les Burkinabé (42,8% des hommes), les Guinéens (28,4%) et les Maliens (12,2%) contrôlant la vente des boissons, des sucreries et des cigarettes. L'importance relative des marchands burkinabé est peut être surestimée (les fleuristes et les vendeurs de plantes du Boulevard de Marseille ont été classés arbitrairement dans ce groupe), mais à Vridi comme à Koumassi et à Banco-Nord, la hiérarchie Burkina-Faso, Guinée, Mali, demeure inchangée.

Tableau 235 Répartition par sexe et poids relatif des Ivoiriens parmi les distributeurs (1) de produits manufacturés (ZI Abidjan, 1983).

	Zones 3 et 4 A	Vridi	Koumassi	Banco Nord	Total	%
Femmes	14	5	10	1	30	8,9
Hommes	164	77	36	29	306	91,1
Total	178	82	46	30	336	100,0
% femmes iv.	50,0	20,0	30,0	0,0	40,0	(ens.)
% hommes iv.	7,9	11,7	2,8	17,2	9,2	(ens.)

(1) Responsables de points d'activité seulement.

Compte tenu du caractère souvent permanent de l'activité, les établissements de type 2 (étals et tables abritées -1-) sont un peu plus nombreux que ceux du type 1, et leur distribution spatiale est beaucoup plus lâche, les produits étant destinés à une clientèle diversifiée, composée non seulement par les ouvriers et employés des usines, mais aussi par des piétons et des automobilistes empruntant la voirie des zones industrielles. Certains carrefours constituent même des lieux de prédilection pour les revendeurs ambulants qui assaillent les véhicules, en proposant une multitude d'objets manufacturés, lunettes, parapluies, ustensiles de cuisine, postes radios, cassettes, piles et lampes électriques ... dont certains peuvent être commandés selon la marque ou le style désirés par le client.

---

(1) Deux grands "classiques" sont les étals de "boissons cigarettes-sucreries", et de "boissons-cigarettes-noix de cola-bonbons-bâtons-cures-dents".

. Moins nombreux, les marchands de fruits et légumes ne tiennent que 8,4% des points d'activité recensés. Le commerce des produits alimentaires non cuisinés est surtout exercé par des femmes, principalement burkinabé et maliennes, mais la nationalité revêt sans doute moins d'importance que la référence dioula : 22 des 35 Ivoiriennes et les 2 Ivoiriens sont des Dioula, comme la quasi-totalité des ressortissants de Burkina-Faso et du Mali, qui constituent 52 des 61 marchandes de nationalité étrangère.

Tableau 236 Répartition par sexe et poids relatif des Ivoiriens parmi les distributeurs (1) de produit alimentaires (ZI Abidjan, 1983).

	Zones 3 et 4 A	Vridi	Koumassi	Banco Nord	Total	%
Femmes	22	17	38	19	96	75,0
Hommes	28	0	3	1	32	25,0
Total	50	17	41	20	128	100,0
% femmes iv.	45,4	11,8	26,3	63,2	36,5	(ens.)
% hommes iv.	3,6	0	0	100,0	6,3	(ens.)

(1) Responsables de points d'activité seulement.

Seuls sont différenciés de la corrélation entre l'activité et l'appartenance dioula les vendeurs nigériens, haoussa et djerma, de fruits et légumes, installés en zone 4A, dont la principale clientèle est européenne, les zones 4A et 4C étant, comme le soulignent fort justement P. ANTOINE et C. HERRY, les seules aires urbanisées caractérisées par une réelle concentration "ethnique", formée

d'expatriés (1). Mais la vente de bananes, d'arachides, de cola et d'igname est pratiquement monopolisée par des Dioula. Les marchandes de noix de cola et de tubercules sont le plus souvent installées aux côtés des vendeuses de "plats cuisinés", alors que les vendeurs de fruits et légumes recherchent plutôt la proximité des immeubles d'habitation et des supérettes de la zone 4 que fréquente une clientèle européenne amplement fidélisée, beaucoup d'épouses d'expatriés ayant "leurs" marchands de fruits, de légumes divers, voire d'oeufs, sans compter les fleuristes.

. Pour comprendre l'existence et le fonctionnement de ces activités de distribution, il faut d'abord rappeler que les distances entre domiciles et lieux de travail sont considérables, et que les salariés qui ne peuvent disposer d'une cantine d'entreprise ou qui, tels ceux de BLOHORN, ont refusé de consommer des plats "européens", n'ont d'autre solution que celle consistant à se nourrir à proximité de leur usine. Transporter un plat préparé à domicile relèverait, dans les conditions d'attente et d'entassement qui prévalent sur les lignes d'autobus, d'une véritable gageure, et les maris, comme le rappelle opportunément M. LE PAPE, ont un rapport purement monétaire aux aliments (2), de sorte que ni la préparation ni le transport des mets ne sont considérés comme étant leur affaire (3). Manger seul le midi n'est après tout qu'une continuité, puisque rares sont les hommes qui ont l'habitude de manger, chez eux, avec leurs épouses et leurs enfants. Ouvriers et employés des usines abidjanaises constituent donc une clientèle nombreuse, diversifiée par les classifications catégorielles, les

---

(1) L'unité de langue, de pratiques et de comportement de la plupart des expatriés justifie qu'on s'interroge, en effet, sur la production d'une identité spécifique.

(2) M. LE PAPE, 1986.

(3) Une bonne preuve est sans doute fournie par le comportement des cuisiniers employés par les expatriés, qui sont maîtres dans l'art de la patisserie mais refusent, et pour cause, de préparer un tôh ou un foutou.

appartenances ethniques et les habitudes alimentaires. Pour satisfaire une demande principalement mais non uniquement alimentaire, des femmes, surtout ivoiriennes, et des hommes en majorité non ivoiriens, ont investi des rues et des interstices au sein des zones industrielles ; 37 d'entre eux (23 femmes, 14 hommes) ont été enquêtés en zones 3 et 4A par L. BOURGEOIS, dont les principaux résultats sont corroborés par ceux d'enquêtes légères réalisées par quelques étudiants de l'I.G.T. à Yopougon (1). Nous nous en tiendrons à des constats relatifs aux rapports entre les usines et les marchands interrogés.

. Le cinquième seulement de ces derniers a une relation familiale étroite avec des salariés de l'industrie ; 8 des 37 vendeurs des zones 3 et 4A, 5 femmes mariées , 1 femme et 2 hommes célibataires, ont les premières leurs maris, les autres des parents, travaillant en usine. A Yopougon, la proportion est comparable (13 sur 56), ce qui tend à prouver que la plupart des épouses des travailleurs tenant un petit commerce de détail (rappelons que près de la moitié des épouses des 250 salariés enquêtés travaillent -2-) n'exercent pas leur activité aux portes des usines. Toutefois, la moitié des conjoints tire ses revenus d'un travail salarié, dans l'administration et le commerce. Pour plus de 7 marchands sur 10, l'activité inventoriée en 1983 n'est pas la première : seules quelques vendeuses de plats cuisinés étaient auparavant "ménagères" ou écolières. Les autres ont des antécédents parfois complexes, mais peu d'entre eux ont été salariés : en zones 3 et 4A, 28 individus sur 37 ont eu une ou plusieurs activités antérieures, mais 6 seulement étaient

---

(1) En 1983, des petites enquêtes, totalement aléatoires, ont été confiées à des étudiants désireux de s'initier au travail de terrain.

(2) Supra, Deuxième Partie, chapitre III.

salariés , 16 ayant été commerçants à Abidjan, 6 provenant directement du monde rural ; à Yopougon, 40 personnes sur 56 ont également exercé des activités antérieures, mais 7 seulement sont passés par une entreprise dite "moderne" (aucune par l'industrie). La genèse du petit commerce observée dans les zones industrielles n'est pas fondamentalement liée au travail des épouses d'ouvriers et d'employés, qui exercent plutôt leur activité sur les marchés proches de leur domicile même si çà et là des cas sont repérables, ni à des reconversions d'anciens salariés.

Les coûts d'installation sont extrêmement variables. Dans le type 1, l'équipement ne comprend que des ustensiles de cuisine et quelques petits éléments mobiliers. Certains n'ont rien dépensé, tel un vendeur de journaux -cigarettes de la zone 4C à qui son père, commerçant en viande, a donné un tabouret et une chaise, ou une marchande d'attiéké-poisson de Yopougon qui a été installée par un oncle. La plupart des évaluations sont incertaines, 5 000 F. CFA à 15 000 F. CFA à Yopougon, 3 500 F. CFA à 10 000 F. CFA dans les zones 3 et 4A où des marchands avancent des sommes égales ou inférieures à 25 000 F. CFA. Le coût s'élève lorsqu'il s'agit d'établissements de type 2 et 3. La majorité des étals et des tables abritées étaient revenus à moins de 25 000 F. CFA, mais un local simple, 1 pièce, construit en planche, valait entre 30 000 et 40 000 F. CFA, et les deux kiosques inventoriés en zone 4 ont été estimés par L. BOURGEOIS à 110 000 et 210 000 F. CFA. Au total, 43,5% des équipements de distribution dans les zones 3 et 4 A (237 type 1 sur 545) peuvent raisonnablement être estimés entre 10 000 F. CFA et 20 000 F. CFA (1983) selon le nombre de marmites, d'ustensiles, de tabourets ; à titre de comparaison, les

résultats obtenus en 1984 dans les villes du chemin de fer donnent 18 000 F.CFA (1) en moyenne pour des vendeuses de plats cuisinés exerçant à même le sol ; les étals et les tables abritées de type 2 (273 sur 545, soit 50,1%) valaient, sans ustensiles, 20 000 à 25 000 F. CFA. Au coût des ustensiles et du local s'ajoute celui de la taxe de place journalière prélevée par les agents communaux. En ce domaine régnait en 1983 une confusion générale, due à des chevauchements de compétence consécutifs à l'application de la loi organisant la division de la ville en 10 communes. En zone 3, qui dépend de la commune de Treichville, des agents de la Mairie du Plateau encaissaient encore des droits de place en mars 1983. De plus, le montant du droit varie d'un marchand à l'autre, sans explication claire : une vendeuse de plats cuisinés peut ainsi payer 100 F.CFA/jour comme 150 ou 200 F. CFA, voire 600 F. CFA tous les dix jours ou ... occasionnellement, le montant le plus fréquent étant de 150 F. CFA/jour.

. Pour se lancer dans la distribution, il faut également se procurer les vivres et les produits manufacturés. Dans la plupart des cas étudiés, les achats sont individuels, seules quelques marchandes de poisson se groupant pour acquérir des caisses en gros. Beaucoup de produits alimentaires sont achetés sur les marchés (16 des 24 femmes enquêtées en zone 3 et 4A font leurs achats à Treichville, 40 des 47 vendeuses de Yopougon achètent les produits au marché d'Andokoua), mais les sources d'approvisionnement sont multiples : les sacs de riz importés proviennent des grossistes, et certains produits, comme le pain, les poissons ou le vin de palme, peuvent être achetés dans les boulangeries, au port, ou être livrés sur place par des "baragnini", des "taxis-compteurs" voire des "bâchés". Les distributeurs de produits manufacturés sont clients des détaillants et des grossistes libanais (tissus, cigarettes) comme des femmes travaillant

---

(1) Hors stock, Agboville, Dimbokro, Bouaké et Katiola confondues.

sur les marchés (savons, produits lactés, articles en PVC), et quelques kiosques et vendeurs de boisson sont desservis sur place par des chauffeurs-livreurs employés par des semi-grossistes libanais. Les achats de vivres sont effectués quotidiennement, mais aucune évaluation sérieuse des valeurs de produits alimentaires et des stocks boutiquiers n'a été réalisée, de sorte que l'investissement minimum nécessaire à l'exercice des activités distributrices n'a pas été mesuré, comme cela a pu être fait dans des villes du chemin de fer où les résultats donnent 17 000 F. CFA (1984) pour la vente de galettes, de beignets et de boissons locales, 35 000 F. CFA pour les tabliers, les marchandes d'igname et de manioc, 57 000 F. CFA pour les "plats préparés", 59 000 F. CFA pour les "abokis" (1). Ces moyennes sont probablement proches de celles d'Abidjan, et il n'est pas abusif d'affirmer que selon l'activité distributrice à établissement de type 1 et 2, 20 000 F. CFA à 60 000 F. CFA sont nécessaires au démarrage. Qui a fournit l'argent investi et comment (dont, prêt, épargne) ? Nous ne le savons que pour quelques rares individus, ce qui interdit, pour Abidjan, de conclure à l'existence de financements liés à une remise en circulation d'une fraction du revenu salarial sous forme d'aide aux épouses ou à des parents par exemple. Cela n'empêche pas de constater que des femmes d'ouvriers et d'employés de l'industrie, installées en zones 3, 4A et à Yopougon, ont été, en totalité ou en partie, financées par leur mari (3 sur 5 dans l'île de Petit-Bassam, 8 sur 13 à Yopougon) ; sans pouvoir en inférer l'ampleur à l'échelle de l'agglomération, il est clair qu'il y a là un élément d'articulation entre le petit commerce et la grande industrie. Quelles sont les incidences en terme d'emploi et de revenus ? Pour environ la moitié d'entre eux, les redistributeurs (18 sur 37 en

---

(1) Agboville, Dimbokro et Bouaké confondues.

zones 3 et 4A, 29 sur 56 à Yopougon) travaillent seuls, et la meilleure induction d'emploi est due aux préparatrices de plats cuisinés, qui sont fréquemment aidées par des soeurs et des nièces non rémunérées mais nourries; rares sont les marchands qui ont des employés salariés (3 sur 37 en zones 3 et 4A, 6 sur 56 à Yopougon), et les ratios d'emplois par points d'activité demeurent faibles.

Tableau 237 Les ratios emplois/points d'activité dans les activités de distribution (ZI Abidjan, 1983).

	3 et 4A	Vridi	Koumassi	Banco-N.	Ensemble
Plats cuisinés	1,54	1,72	1,35	1,57	1,57
Produits alim.	1,40	1,12	1,15	1,20	1,25
Produits manuf.	1,17	1,17	1,22	1,13	1,17

Quant aux recettes, elles varient bien entendu selon les activités. Les ventes sont réalisées sous diverses formes, mais c'est le fractionnement au détail qui est le plus fréquemment observé ; on commercialise à l'unité (cigarette, boisson, produits manufacturés) au plat, à la tasse, au volume, au morceau, au poids pour certains fruits et légumes, et les prix sont assez peu différents d'un marchand à l'autre. Des lignes de partage de la clientèle sont perceptibles par exemple dans le domaine des plats cuisinés : à moins de 200 F. CFA le plat (riz-gras, riz-sauce, attiéké-poisson), les clients sont des petits salariés, des ouvriers et des employés. Le paiement comptant est souvent exigé, mais la pratique du crédit(ou plutôt "l'art du crédit" selon l'analyse de M. LE PAPE) n'est pas absente, puisque 13

marchands sur 37 en zones 3 et 4A, et 22 sur 56 à Yopougon, y recourent. Les gains quotidiens relevés oscillent entre moins de 5 000 F. CFA (vendeurs de cigarettes ou de pain-arachide) à environ 25 000 F. CFA (vendeur de viande grillée), mais la plupart des marchands, 24 sur 37 en zones 3 et 4A, 41 sur 56 à Yopougon, gagnent moins de 10 000 F. CFA. Aucune mesure précise des stocks n'a été réalisée et il serait hasardeux de calculer des revenus nets à partir des gains bruts recueillis ; aussi sommes nous réduits à croire que les ordres de grandeur sont sans doute comparables à ceux observés avec précision dans des villes du chemin de fer (1), soit un revenu moyen mensuel net d'environ 16 000 F. CFA pour les vendeuses de beignets-galettes, 15 000 F. CFA pour les marchandes d'attiéké, 37 900 F. CFA pour les "abokis", 41 000 F. CFA pour les vendeuses de plats cuisinés et 66 000 F. CFA pour les tenanciers de kiosques alimentaires.

- Activités d'entretien et de production : le déséquilibre entre les zones industrielles centrales et les zones industrielles d'équilibre.

Avec un peu plus de 12% des points d'activité recensés, l'entretien et la production font figure de parents pauvres en regard de la prolifération des établissements de distribution de plats cuisinés, de produits alimentaires et de biens manufacturés. De surcroît, à l'exception de la zone 4A, rares sont les ateliers de service et d'artisanat de production inventoriés dans les zones industrielles proches du port : plus des deux tiers des premiers et des trois quarts des seconds sont localisés à Koumassi et à Yopougon.

---

(1) A. DUBRESSON, B. LOOTVOET, 1985, Agboville, Dimbokro, Bouaké confondues.

TABLEAU 238 LES PETITES ACTIVITES D'ENTRETIEN ET DE PRODUCTION
ZONES INDUSTRIELLES D'ABIDJAN (1983)

SERVICES	Zones 3 -4A	VRIDI	KOUMASSI	BANCO-NORD	TOTAL
Réparateurs automobile *	34	-	31	29	94
Laveurs d'automobile	5	-	2	-	7
Réparateurs de pneus	2	-	-	2	4
Réparateurs de cycles	-	-	6	-	6
Cordonniers	4	1	1	-	6
Horlogers	1	-	-	-	1
Réparateurs de meubles	1	-	-	-	1
Ferrailleurs	-	-	17	-	17
Ferronniers	1	-	1	-	2
TOTAL	48	1	58	31	138
PRODUCTION					
Briquetiers	1	-	1	4	6
Prod. charbon de bois	-	-	10	16	26
Menuisiers-Ebénistes	2	-	4	1	7
Tapissiers	1	-	-	-	1
Tailleurs	-	-	-	1	1
Fab. meubles en rotin	2	-	-	-	2
Fab. prod. alimentaires	-	3	1	-	4
TOTAL	6	3	16	22	47

* Toutes activités comprises (tôlerie, mécanique, peinture, électricité).

Hormis cinq exceptions, une fabricante de pain sucré et une coiffeuse ghanéennes à Koumassi, trois originaires du Burkina-Faso récupératrices-savonnières de matières grasses à Vridi-Industriel (1), les activités de service et de production sont contrôlées par des actifs masculins surtout étrangers, mais plus du tiers des patrons d'ateliers d'entretien sont Ivoiriens, et les associations pluri-nationales ne sont pas exceptionnelles, puisqu'elles concernent le cinquième des 185 points d'activité , et près du tiers des établissements tenus par des étrangers.

Tableau 239 Répartition par sexe et poids relatif des Ivoiriens * parmi les activités d'entretien et de production (ZI Abidjan, 1983).

ENTRETIEN SERVICES	Zones 3 et 4A	Vridi	Koumassi	Banco-Nord	Total	%
Femmes	0	0	1	0	1	0,7
Hommes	48	1	57	31	137	99,3
Total	48	1	58	31	138	100,0
% hommes iv.	31,3	-	31,6	45,2	34,3	(ens.)
PRODUCTION						
Femmes	0	3	1	0	4	8,5
Hommes	6	0	15	22	43	91,5
Total	6	3	16	22	47	100,0
% hommes iv.	33,3	-	13,3	9,1	13,9	(ens.)

* Responsables de points d'activité seulement.

---

(1) La vingtaine de savonnières établies derrière l'usine BLOHORN de Vridi-digue ont été exclues de l'inventaire, faute de pouvoir les dénombrer avec précision.

Les Maliens sont particulièrement présents parmi les patrons étrangers, (31,3% des non nationaux, et sans doute plus en considérant leur participation aux associations plurinationales), mais l'on ne perçoit guère de spécialisation professionnelle selon la nationalité, sauf dans la production de charbon de bois que contrôlent des Maliens originaires de Bougouni, et c'est au contraire le nombre de pays et de groupes ethniques ivoiriens représentés, par exemple dans la réparation automobile, qui retient l'attention. Sur la centaine de patrons d'ateliers où sont réalisées des opérations intégrées ou non de tôlerie, de mécanique, de peinture et d'électricité, 11 nationalités et 10 groupes ethniques ivoiriens différents ont été relevés, aucun de ceux-ci n'étant prépondérant, aucune de celles-là n'étant chevillée à l'exercice d'une activité précise. Il est vrai que le poids relatif des divers ateliers d'entretien des véhicules automobiles est considérable (68,1% des points d'activité de services, plus de la moitié de l'ensemble des établissements d'entretien et de production réunis).

Toutes activités confondues, 12 patrons des zones 3 et 4A, 20 dans la zone industrielle de Banco-Nord, ont été au centre d'investigations dont nous ne retiendrons que les résultats caractérisant les liens entre les grandes unités manufacturières et les petits entrepreneurs. Peu d'entre eux ont des parents travaillant en usine (5 sur 32 au total), et rares sont ceux qui ont transité par des établissements manufacturiers avant de s'installer à leur propre compte (2 sur 12 en zones 3 et 4A, 3 sur 20 à Yopougon). Les patrons d'ateliers de réparation (18) sont cependant spécifiés par leur itinéraire antérieur : tous ont appris le métier dans des garages ou des grandes entreprises, tel ce mécanicien-tôlier ivoirien, dont la biographie, recueillie par L. BOURGEOIS, indique qu'il a travaillé depuis 1975 chez VOLVO, puis chez COLAS, à la SARI (Peugeot), à la

CFAO et à la SIR avant d'installer son atelier à Marcory, puis en zone 4 en 1983, ou encore ce garagiste qui, ayant quitté la Guinée en 1970, a successivement été apprenti-mécanicien au Sénégal, mécanicien dans deux entreprise d'Abidjan et chauffeur de taxi pour son frère, puis a ouvert un garage en 1980 à Koumassi d'où il est parti en 1982 pour la zone 4. En revanche, si la plupart des autres patrons ont aussi des itinéraires plutôt marqués par la continuité de la profession exercée, nombreux sont ceux qui ont été apprentis chez un artisan et n'ont jamais été salariés d'une grande entreprise : on trouve certes quelques exemples de passage par le salariat (un cordonnier de la zone 4 qui a été manoeuvre du BTP au Burkina-Faso, puis à Abidjan, est ensuite devenu boy-cuisinier et a fini par apprendre la cordonnerie, un gardien d'une entreprise de Yopougon qui a fait faillitte s'est reconverti en "laveur de voiture-fleuriste" et travaille boulevard de Marseille, en bordure de lagune), au total 3 cas sur 14 patrons non réparateurs d'automobiles, mais les menuisiers (2), le ferronnier, le tailleur, les briquetiers (2 sur 3) et les charbonniers (5) ont toujours travaillé dans l'artisanat. Il faut donc bien convenir que certaines tâches de production ou de service constituent de meilleurs tremplins que d'autres, et que les rapports entre les grandes entreprises et l'artisanat, envisagés sous l'angle de la mobilité de certains salariés vers la petite activité marchande, sont complexes : autant l'osmose est bien réalisée dans le domaine de la mécanique et de la réparation automobile, autant la rareté des liens prédomine au sein des autres activités observées dans les zones industrielles.

Pour la quasi-totalité des entrepreneurs, la disponibilité en espace est une contrainte majeure. Contrairement aux marchandes de plats cuisinés ou aux vendeurs de produits manufacturés, le simple usage de fractions réduites de

l'espace public n'est pas suffisant, et les garagistes, les briquetiers et les charbonniers ont besoin d'une superficie autrement plus importante que les quelques m² sur lesquels sont installés les marmites et les bassines d'une vendeuse adjoukrou d'attiéké-poisson ou le tabouret et la valise garnie de cigarettes et de bonbons d'un revendeur guinéen. Les établissements de type 7 et 8 sont les plus nombreux (28 sur 32),et les possibilités d'accéder à des terrains non occupés constituent le fondement essentiel de la localisation des ateliers. Il n'est guère surprenant de constater alors les disparités entre zones industrielles. Celles qui ont été conçues pour équilibrer la distribution des usines et des emplois manufacturiers, Koumassi et Banco-Nord, constituent des aires d'accueil privilégiées ; la première est composée de petits lots dont l'utilisation a largement échappé au contrôle de l'administration, la seconde est sous-occupée et les terrains disponibles n'y font pas défaut. Dans l'île de Petit-Bassam, la plupart des lots sont occupés et le contrôle administratif est mieux assuré : seule la zone 4A offrait encore des possibilités d'installation au début des années quatre-vingts.

Malgré le caractère assez sommaire des installations, les investissements nécessaires à l'exercice des activités d'entretien et de production sont souvent plus élevés que ceux des commerçants. En zones 3 et 4, 6 garagistes sur 8 ont investi plus de 100 000 F. CFA, et l'un d'entre eux a engagé plus de 300 000 F. CFA ; le ferronnier a été installé par son grand frère et ignore, ou dit ignorer, la valeur de son installation, mais le cordonnier qui dispose d'une petite construction en planches a dépensé plus de 60 000 F. CFA. Seul le laveur de voiture a pu commencer à travailler à moindres frais, environ 3 000 F. CFA, mais il doit payer 3 500 F. CFA par mois

aux agents communaux. La plupart des garagistes comme les menuisiers sont soumis à la patente municipale, et, que leur installation soit légale ou illégale , tous les autres artisans payent une taxe de place, sauf le ferronnier qui n'avait pas vu de collecteur en mars 1983. Comme pour les marchands, nous ne possédons aucune indication quant à l'origine et à la nature des financements de départ, mais compte tenu de l'importance des activités de réparation automobile et des itinéraires professionnels des patrons, il est possible qu'une partie des sommes engagées provienne de l'épargne réalisée lors du passage au salariat, ce que nous ne pouvons toutefois prouver pour ces artisans là.

Contrairement aux activités de commerce, rares sont les responsables de points d'activité qui travaillent seuls : les ratios emplois/établissements varient de 2,14 à 9,10 selon les zones et les activités, les patrons d'atelier de réparation automobile étant, sans aucune surprise, ceux qui emploient le plus grand nombre d'ouvriers et d'apprentis.

Tableau 240 Les ratios emplois/points d'activité dans l'entretien et la production (ZI Abidjan, 1983).

	Zones 3 et 4A	Vridi	Koumassi	Banco-Nord	Ensemble
Entretien	4,93	3,00	5,93	9,10	6,27
Production	3,00	2,30	2,25	2,14	2,30

La faiblesse de l'échantillon interdit tout généralisation dans le domaine des revenus nets dégagés par les différentes activités, d'autant que la majorité

des garagistes affirme ne rien gagner durant certains mois et que les enquêtes ont mal saisi le coût de la main-d'oeuvre. Une fois de plus, il faut se référer aux résultats obtenus dans des villes de l'intérieur en 1984, qui donnent des moyennes de gains nets de l'ordre de 22 500 F. CFA pour les charbonniers, 48 000 F. CFA pour les réparateurs de cycle, 66 000 F. CFA pour les menuisiers et 90 000 F. CFA pour la réparation automobile, mais ces moyennes masquent évidemment une grande variété de situations (1).

Equipés avec du matériel acheté dans les grandes entreprises de distribution ,travaillant avec des pièces détachées récupérées à la casse et/ou fournies par les clients, les réparateurs de véhicules automobiles ont une clientèle diverse, de laquelle ne sont pas exclues les catégories assimilables aux classes moyennes, voire même les familles des "grands" comme des expatriés. De même, les fabriquants de meubles en rotins et les menuisiers travaillent à la fois pour le plus grand nombre de citadins comme pour les salariés. Mais la présence inégale des uns et des autres dans les zones industrielles est moins conditionnée, semble-t-il, par la proximité de la clientèle que par la possibilité d'accéder à des terrains utilisables.

En ce sens, la production des espaces industriels ouvre de multiples possibilités d'accès légal et/ou d'usages illégaux, et la localisation des zones dites d'équilibre n'est pas sans conséquences sur celle d'activités artisanales partiellement consommatrices d'espace. De même, toute mise en oeuvre des principes contenus dans les réglements d'urbanisme a des incidences immédiates : qu'un inventaire des attributions de lots soit réalisé afin de clarifier la liste des acquéreurs légaux,et les menaces de déguerpissement s'accroissent.

---

(1) Agboville, Dimbokro, Bouaké confondues.

Plus que les petits redistributeurs, souvent menacés (ainsi des marchandes de plats cuisinés furent-elles brutalement déguerpies à Vridi,en 1982), mais qui peuvent s'appuyer sur la souplesse de leur installation et qui parviennent à "durer" autour des usines, certains artisans sont tributaires d'un nécessaire ancrage spatial que l'usage de la voirie et des emprises publiques attenantes ne peuvent leur fournir . Pour ceux là, l'existence de petits lots,légalement ou illégalement accessibles (Koumassi),et les possibilités de récupération de terrains affectés à l'industrie mais vides, constituent des ouvertures du tissu urbain qui sont autant de virtualités d'implantation artisanale.

2) Quelques enseignements d'études sur l'artisanat.

Pour progresser dans la connaissance des rapports entre la redistribution du revenu salarial et les dynamismes artisanaux, il faudrait mener l'investigation sur l'ensemble de l'agglomération abidjanaise. Aucun recensement général n'ayant été réalisé depuis l'enquête Chateau (1976),seuls sont utilisables le recensement des patentes municipales (1982) et des travaux conduits soit à l'échelle de la ville,mais relatifs à tout ou partie d'une seule branche de production (menuiserie-ébénisterie -1-, confection -2-),soit à l'échelle d'un quartier ou d'une fraction de l'espace urbain (3).

---

(1) C. DUHAUT, 1981.
(2) G. ROEDERER, 1979.
(3) G. CARRARD, 1975 ; M. SAUVAGEOT, 1979.

Des résultats obtenus peuvent être extraits quelques enseignements relatifs aux itinéraires des exploitants indépendants, ainsi qu'au financement et au fonctionnement de leurs ateliers.

- Profils et itinéraires d'artisans.

Quatre traits communs caractérisent les artisans d'Abidjan : leur jeunesse, leur provenance extérieure à la ville, le poids des étrangers et des niveaux scolaires peu élevés. 6 patrons sur 10 en moyenne sont des adultes jeunes : 57,5% des tailleurs, menuisiers, garagistes et ferronniers de Koumassi étudiés par M. SAUVAGEOT en 1979 avaient moins de 30 ans, comme 60% des tailleurs de la ville enquêtés la même année par G. ROEDERER ; 77% des menuisiers-ébénistes recensés par C. DUHAUT en 1980 avaient moins de 40 ans. La quasi-totalité d'entre eux sont des migrants : 95% des menuisiers, 93,6% des artisans de Koumassi, ne sont pas natifs de la capitale économique. Sauf exceptions, mécaniciens ou tenanciers de maquis, les patrons sont majoritairement étrangers, mais l'artisanat et le petit commerce abidjanais ne sont pas pour autant monopolisés par des non nationaux : en 1982, plus du tiers des tailleurs et des menuisiers-ébénistes étaient Ivoiriens. En ce domaine, les évolutions peuvent être extrêmement rapides et C. DUHAUT, en soulignant que plus de la moitié des ateliers de menuiserie identifiés en 1980 n'existaient pas en 1977 (236 créations ayant été enregistrées lors des 6 mois d'enquête), montre à quel point toute analyse de croisement profession-nationalité doit être conduite avec prudence. En 1982 comme en 1975, les artisans africains non ivoiriens sont certes les plus nombreux, mais les nationaux sont relativement bien représentés dans certaines activités de production. Ni dans

la confection, ni dans la menuiserie n'apparaissent de relations strictes entre nationalité, ethnie et activité, et M. SAUVAGEOT insiste sur l'absence de monopolisation d'une profession par un groupe quelconque.

Tableau 241 Composition par nationalités des patrons d'établissements dans les principales branches artisanales (Abidjan, 1982).

activité	Ivoiriens	Burkina.	Maliens	Nigériens	Guinéens	Mauritan.	Nigeria.	Bén.Togo
Tailleurs	33,5	34,9	8,6	1,0	5,6	0,7	6,9	3,8
Menuisiers	34,3	5,3	7,6	0,9	3,5	-	1,4	43,0
Mécaniciens	57,6	11,5	12,2	-	4,3	-	7,9	5,0
"Maquis"	51,1	8,8	7,3	3,5	10,4	-	1,4	7,6
Commerces génér.	17,7	22,0	7,7	3,7	6,4	27,4	8,0	3,4
ENSEMBLE	28,9	21,3	9,3	5,6	5,7	9,5	8,5	6,5

Source : X. OUDIN, 1985, p. 95.

Enfin, le niveau d'instruction demeure bas : 41,6% des tailleurs n'ont jamais "fait les bancs", 6,1% ont suivi l'enseignement coranique et 40% ont été scolarisés dans le primaire ; 45 artisans de Koumassi sur 110 n'ont pas fréquenté les établissements scolaires, 15 seulement ont été lycéens (5 se sont arrêtés en 4ème, 7 ont obtenu le BEPC et 3 ont suivi un enseignement professionnel). Ces résultats ponctuels sont amplement confirmés, à une autre échelle, par l'analyse factorielle des correspondances sur les chefs de ménage contenue dans l'EPR 1978-1979.

. A ces caractéristiques communes s'ajoutent des itinéraires professionnels et une formation au métier exercé souvent comparables, avec toutefois quelques disparités qui, sans compliquer à l'extrême les situations, montrent que les relations entre le salariat industriel et l'artisanat ne sont jamais simples. Sur l'échantillon de 110 patrons de Koumassi, 38 ont exercé une ou plusieurs professions antérieures, 30 étant passés par l'industrie selon des durées variables, en moyenne 7 ans : 7 tailleurs sur 67, 11 menuisiers sur 22, 8 garagistes sur 13 et 4 ferronniers sur 8, au total 27,3% des artisans enquêtés. Parmi les 65 tailleurs des 7 quartiers d'Abidjan parcourus par G. ROEDERER, 20 (soit 31%) on été salariés pour une durée moyenne assez brève, environ 2 ans, entre la fin de leur apprentissage et la création de leur propre atelier, 46% des patrons ébénistes ont été salariés dans la branche menuisèrie-travail du bois antérieurement à leur installation. Sans être dominant, le passage par le salariat, auquel contribue l'armature industrielle, n'est pas négligeable, et il y a bien là trace de stratégies d'épargne consistant à utiliser les revenus distribués par les entreprises à des fins d'accumulation permettant de créer des établissements artisanaux. Il reste que la formation professionnelle demeure le plus souvent ancrée dans l'artisanat. L'acquisition du savoir-faire procède de l'apprentissage chez un artisan pour au moins 8 patrons sur 10. Commencé entre 16 et 18 ans (16,6 ans d'âge moyen pour les 65 tailleurs), cet apprentissage dure généralement 4 à 6 ans, entre 5 et 6 ans pour les menuisiers-ébénistes, 3 ans en moyenne pour les tailleurs étudiés par G. ROEDERER, 4 ans et 5 ans pour les menuisiers et les garagistes de Koumassi, mais l'élasticité peut être grande en fonction des rapports d'autorité établis, et des périodes

de "formation" de 9 ans, voire de 12 à 14 ans, sont signalées par différents auteurs. La durée séparant l'achèvement de l'apprentissage du lancement de l'activité artisanale dépend de la capacité à mobiliser rapidement des ressources suffisantes. A Koumassi, le nombre de ceux qui ont pu accéder directement au statut de patron à l'issue de leur formation, grâce à diverses formes d'aides procurées par des frères aînés et/ou des oncles, est à peu près égal a celui des apprentis qui ont du vendre leur force de travail avant de créer leur atelier. 49 exploitants sur 110 sont ainsi devenus patrons dès la fin de leur période d'apprentissage, 3 ont pris en gérance des ateliers appartenant à un membre de leur collectif familial, mais 48 ont travaillé en tant qu'ouvriers chez un artisan, contractuels, salariés dans l'industrie. Les écarts entre les dates d'arrivée à Abidjan, la durée moyenne de la formation pour ceux qui y sont entrés en apprentissage et les dates de création de leurs ateliers (1) illustrent le même phénomène de décalage temporel pour la plupart des 65 tailleurs. S'il y a bien, selon l'analyse de C. de MIRAS (2), un glissement des apprentis vers leur propre installation sans toutefois une linéarité parfaite entre apprentissage et activité indépendante, il est clair que le développement de cette dernière est pour certains tributaire d'un passage préalable par une source de revenus qui peut être recherchée dans un statut salarial considéré comme temporaire. Pour ceux-là, tout le problème consiste alors, comme nous l'avons montré, à pouvoir s'extraire de la nasse, ce qui ne nous paraît possible que pour des jeunes célibataires supportant un coût de reproduction peu élevé et pouvant compter sur leurs réseaux de sociabilité pour l'amoindrir.

---

(1) Un quart seulement des patrons tailleurs ont créé leur unité de production dès leur arrivée à Abidjan. G. ROEDERER, 1979, p. 41.

(2) C. de MIRAS, 1980.

- Financements et clientèles des ateliers.

. Les ateliers ont été édifiés , en majorité, sur des terrains urbains dont ne sont pas "propriétaires" les exploitants, ni au sens légal du terme (possession d'un titre foncier immatriculé), ni par extension du droit d'usage que confère une attribution de parcelle à titre de concession. 3 artisans de Koumassi sur 110 seulement sont propriétaires ou attributaires de la parcelle occupée, 2% des menuisiers-ébénistes et 2 des 65 tailleurs sont également dans ces deux cas. Outre ceux qui ont pu s'installer à titre gratuit après avoir obtenu l'accord des détenteurs coutumiers (1) des droits sur le sol , (15 sur 110 à Koumassi, 7,6% des menuisiers-ébénistes de la ville) , ou qui ont construit leur baraque et leur hangar sans solliciter une quelconque autorisation (27,8% des menuisiers-ébénistes), la plupart des patrons louent le terrain occupé : 102 des 110 exploitants de Koumassi et 59,2% des menuisiers-ébénistes participent ainsi à la formation de la rente locative urbaine. Apparemment, le statut de locataire caractérise aussi les rapports entre les artisans et les locaux construits, mais nous ne le savons avec certitude que pour les tailleurs (63 d'entre eux sur 65 louent leur local en dur - 80% des ateliers sont composés de pièces construites en dur - ou leur baraque) et les menuisiers employant plus de 6 personnes : parmi ceux là, C. DUHAUT a dénombré 70% de locataires. Contrairement à l'ensemble des menuisiers, dont 69,2% des bâtis ont été édifiés en planches, en tôles ou avec des matériaux sommaires à l'abri d'un arbre, les 110 artisans de Koumassi occupent plutôt un construit

---

(1) A Koumassi l'exercice de ces droits par les Ebrié est, semble-t-il, moins contesté par les Akyé qu'à Yopougon (cf supra, Première partie, chapitre II).

en dur (73 maisons ou pièces en parpaing, 20 baraques, 17 hangars) dont nous ignorons s'il est en location, ce qui est fort probable mais non démontré.

. C'est cependant moins la nature du local et les rapports juridiques à la parcelle et au construit qui importent que l'origine et la nature des investissements de départ dans le capital technique, bâtiment et équipement.

Les travaux de M. SAUVAGEOT et G. ROEDERER montrent la part dérisoire des crédits bancaires : moins de 5% des tailleurs ont déposé des demandes de prêt auprès des banques, et aucun artisan n'a lancé son exploitation à partir d'un crédit consenti par une banque . Cela ne surprend guère compte tenu des conditions imposées par les banquiers qui exigent, outre des garanties que peu d'artisans peuvent offrir personnellement, des remboursements à court terme tout en proposant des taux d'intérêt élevés. C'est donc de l'épargne individuelle, des dons et des prêts familiaux ou non, que procède la mobilisation des ressources initiales. A Koumassi, toutes origines prises en compte, 52 patrons ont financé leur installation à partir d'un avoir propre, 33 ont reçu des dons en matériel et 27 ont bénéficié de prêts octroyés par des parents ou des amis. S'il y a, en première lecture, peu de financements multiples, en revanche 30 des 52 artisans qui disposaient d'une épargne personnelle ont pu alimenter celle-ci, totalement ou en partie, grâce à un emploi salarié dans l'industrie. L'utilisation simultanée de plusieurs moyens de financement est plus fréquente parmi les tailleurs : 26% d'entre eux ont acquis leur capital technique en mobilisant à la fois une épargne propre, des prêts et des dons. Mais nous ne pouvons que formuler l'hypothèse d'une accumulation

TABLEAU 242 IMPORTANCE DES TYPES DE FINANCEMENT DU CAPITAL TECHNIQUE DES MENUISIERS-EBENISTES D'ABIDJAN EN 1980 EN %
(d'après C.DUHAUT)

Type de financement	Non utilisé	Importance * 1ère	2ème	3ème	4ème	Sans réponse	Très peu de capital	Total
Economies-épargne	23,40	57,73	8,56	1,55	0,62	1,44	6,70	100,0
Auto-financement	67,63	8,25	13,71	2,58	0,21	1,44	6,19	100,0
Fin. non insti. (fournisseur, aval d'un tiers)	74,64	13,71	3,71	0,31	-	1,44	6,19	100,0
Dons, prêts familiaux	87,84	3,92	0,62	-	-	1,44	6,19	100,0
Prêt bancaire insti.	86,80	2,56	2,16	0,82	-	1,44	6,19	100,0
Prêt garanti par l'Etat	90,62	0,21	0,93	0,62	-	1,44	6,19	100,0
Association	84,43	4,95	2,27	0,52	0,10	1,44	6,29	100,0
Autre type de financement	91,34	0,82	0,10	0,10	-	1,44	6,19	100,0

* Les types de financement sont classés par ordre d'importance, 1, 2, 3 et 4, selon leur proportion le jour de l'enquête.

partielle de ressources via l'emploi industriel pour 20 des 65 artisans, et nous ne connaissons ni la profession ni le lieu de travail des collatéraux et des amis qui ont contribué à la création des ateliers. C. DUHAUT a classé, par ordre d'importance, les différents types de financement des ateliers de menuiserie-ébénisterie inventoriés en 1980. Ses résultats sont clairs : c'est d'abord par l'épargne personnelle, même si plusieurs types de financement ont souvent été combinés, que la plupart des patrons ont créé leur établissement. Comment a-t-elle été constituée ? Pour 66,5% des patrons Togolais (1), formés au Ghana, et qui dirigent de petits ateliers d'ébénisterie courante, l'investissement de départ résulte d'une utilisation d'économies réalisées grâce à un cumul d'activités artisanales et salariales, mais rien n'indique que leur bref passage salarial ait été réalisé en usine ; les autres ont bénéficié de dons et de prêts familiaux ou se sont associés avec un "frère" disposant de ressources. La plupart des autres patrons africains étrangers ont également plutôt joué sur leur épargne, et il est probable que nombre des 46% d'artisans qui ont été employés dans des entreprises travaillant le bois ont constitué cette épargne à partir de leur revenu salarial.

A l'épargne personnelle se sont cumulés, ou non selon les ateliers, les dons et prêts familiaux ainsi que des prêts non institutionnels obtenus avec l'aval d'une tierce personne, mais aucune indication ne permet de déceler l'existence d'une circulation monétaire issue de revenus salariaux, encore que les crédits rétrocédés par les tiers soient liés à une solvabilité sans doute assise, pour certains, sur l'emploi salarié. Plus

---

(1)31% des patrons recensés sont originaires du Togo.

de 4 associés sur 10 exercent une autre activité que la menuiserie mais les ouvriers de l'industrie sont peu nombreux (2,3%) et les principaux partenaires des artisans sont des hommes d'affaires (11%) et surtout des tâcherons (21%). Près de 9 patrons sur 10 n'ont aucune autre activité et 2,16% des menuisiers-ébénistes travaillent aussi dans l'industrie : rares sont donc les exemples de double activité, ce qui n'est pas surprenant compte tenu des horaires de travail et des distances séparant les usines des domiciles : la dépense physique et les pertes de temps ne facilitent guère l'exercice d'une activité artisanale complèmentaire du salariat industriel.

. Comme la plupart des artisans de production et d'entretien, tailleurs et menuisiers ont une clientèle composite. Les premiers travaillent des tissus apportés par les clients et confectionnent des modèles choisis par ceux-ci. Que les "grands" profitent de leurs séjours à l'étranger pour constituer leur garde-robe ne signifie pas pour autant que seuls ceux du "bas" s'adressent aux tailleurs ; certes, leur nombre est une garantie de survie pour beaucoup d'artisans, mais les fonctionnaires, les ouvriers et les commerçants fournissent aussi du travail aux ateliers de confection. Les caractéristiques de fonctionnement des établissements de menuiserie-ébénisterie, classées selon le stock de matières premières, les types d'achat de bois, les stocks de produits finis et l'organisation de la comptabilité, ainsi que différents critères (nombre d'ouvriers, nombre de machines, statut d'occupation, type de construction et origine du capital), ont permis à C. DUHAUT, à partir de 28 modalités différentes, de distinguer trois groupes d'ateliers. Le premier dit "non structuré", regroupe les deux tiers des établissements,

lesquels ont une clientèle constituée exclusivement de particuliers ; le second, dit "artisanal", un cinquième du total , a une clientèle un peu plus diversifiée et certains de ses éléments fabriquent des meubles pour des sociétés commerciales ; le troisième, dit "moderne", fournit 3 à 4 types de clientèle, dont l'administration, les entreprises, le bâtiment. Il y a donc bien diversification des clients selon le niveau d'équipement, les moins fortunés s'adressant à la masse des petits ateliers dont les moyens de production sont réduits (pas de machine) et dont l'existence est souvent aléatoire. Mais une telle segmentation n'est pas exempte de glissements : des inventaires de mobilier appartenant à des ouvriers d'industrie, à des employés de l'administration voire à des cadres, montreraient sans doute que les origines des chaises, des tables, des tabourets et des meubles peuvent être très différentes, et qu'une chambre-salon ou qu'un logement SOGEFIHA peuvent abriter des produits issus d'un modeste atelier comme des meubles fabriqués par un artisan de plus grande envergure. Il reste que contrairement aux tailleurs, la segmentation est apparemment assez prononcée, mais seule une identification nette des clients particuliers étudiés selon la typologie proposée pourrait confirmer ce cloisonnement du marché.

3) Association et dissociation entre l'industrie et la dynamique des petites activités marchandes.

L'accumulation de données factuelles sur les relations entre l'industrie manufacturière, le petit commerce et l'artisanat permet d'affiner et de discuter

l'argumentation de C. de MIRAS quant aux mécanismes de génération des petites activités marchandes.

Souligner qu'il y a induction par exclusion dans la mesure où la création d'emplois industriels est insuffisante pour fournir du travail à la majorité de la population active disponible est une évidence; en revanche, plus spécifique est peut être l'induction par expulsion-récupération dont témoignent les phénomènes de sous-traitance par le tâcheronnat identifés dans le BTP. L'induction par sous-paiement du salariat "moderne", entendue comme le résultat du cumul d'un emploi salarié et d'une activité indépendante, est beaucoup moins évidente. Peu d'ouvriers et d'employés de l'industrie manufacturière exercent une activité artisanale complémentaire ; par contre, nombre de leurs épouses travaillent et c'est bien à l'échelle des unités de résidence qu'il faut envisager la nécessaire adjonction des revenus pour assurer la reproduction du groupe domestique, compte non tenu des différentes stratégies d'épargne. C'est le troisième principe, celui de l'induction par la demande, qui nous paraît être le plus convaincant en terme d'ampleur de l'effet d'entraînement. La faible rémunération de la force de travail, plus particulièrement des apprentis, par les patrons artisans, permet à ces derniers d'offrir des produits à des conditions telles que les consommateurs, salariés ou non, augmentent leur pouvoir d'achat en se procurant des biens issus de la production artisanale. De même, le développement des petites activités de restauration au sein des zones industrielles répond bien à une demande que ne peuvent satisfaire des "maquis" , à plus forte raison des établissements de plus grande envergure.

. A ces mécanismes de génération, C. de MIRAS oppose des processus d'éviction. Les incessants déguerpissements et la transformation de l'espace urbain en support de soutirage d'une rente foncière menacent l'équilibre précaire des petites activités marchandes. Cet argument vaut surtout pour ceux dont l'ancrage spatial est une nécessité dans une conjoncture où le pouvoir d'Etat a les moyens de mettre en oeuvre son projet urbain. Les petits commerçants qui ne font qu'un usage de la voirie et de certains espaces non construits sont beaucoup moins vulnérables, non qu'ils n'aient été parfois brutalement déguerpis, mais parce que l'occupation durable d'une parcelle n'est pas une condition sine qua non de l'exercice de l'activité et que les formes de mobilité permettent souvent, à la longue, de contourner la répression. Dans la "conjoncture", et depuis la mise en oeuvre de la réforme municipale, cette répression doit d'ailleurs être décrite avec nuance. Le tarissement des moyens financiers de l'Etat ne permet plus de multiplier les grandes opérations d'aménagement, et les nouveaux responsables municipaux ont moins le souci de chasser de leurs communes les petits producteurs et les marchands que de les fiscaliser pour faire face à leurs besoins de trésorerie. En ce sens, plus la densité des points d'activité s'accroît, plus la stabilité des artisans et des commerçants est assurée, et meilleures sont les recettes liées aux taxes de place et aux patentes municipales : la compétition engagée en 1983 entre les agents municipaux du Plateau et ceux de Marcory n'avait pas pour objectif de déguerpir les marchands, bien au contraire. Il demeure que la rente locative foncière et/ou immobilière pèse sur le fonctionnement de certaines activités utilisatrices d'espace, et que les conflits locaux entre les clientèles municipales, comme certains grands travaux (creusement du canal de

Koumassi par exemple), peuvent tourner au désavantage des artisans. Le second processus d'éviction décrit par C. de MIRAS est lié à la captation, par les unités dites modernes, de marchés dont l'ampleur a été révélée par la vitalité de l'activité artisanale. Il est vrai qu'avec l'appui du pouvoir d'Etat, des affairistes privés se sont emparés de certains marchés, celui de la boulangerie par exemple, et que le pouvoir d'Etat lui-même s'était octroyé le monopole des transports en commun jusqu'en 1987. Mais la concurrence entre artisanat et grands établissements de production ou de commercialisation ne joue pas toujours en faveur de ces derniers. Aucune usine de confection industrielle n'a réussi à s'imposer dans le domaine de l'habillement courant, et seule la spécialisation dans les vêtements scolaires et la bonneterie a sauvé des unités manufacturières. Les forgerons ont accaparé le marché des presses à manioc, dont l'importation a cessé, et leurs seaux concurrencent les fabrications des usines travaillant les matières plastiques ; les ferblantiers maîtrisent le marché de l'arrosoir et approvisionnent les maraîchers tout en proposant des abreuvoirs et des mangeoires à poulet à des prix plus avantageux que ceux des productions usinières envisagées (1) ; les vaniers contrôlent totalement la fabrication des meubles en rotin, et la concurrence est sévère entre les menuiseries industrielles et certains ateliers artisanaux sur le marché des meubles ; les maroquiniers de "Chicago" (Treichville) proposent des sacs de voyage à des prix 1,5 à 2 fois inférieurs à ceux d'ALLIBERT. Les exemples abondent qui montrent que le moindre coût de production des unités artisanales, ainsi que les pratiques de vente des petits producteurs, jouent en leur faveur sans pour autant que ces derniers soient des exclus de la modernité.

---

(1) F. LECAILLON souligne qu'un abreuvoir en galvanisé valait 2 500 F. CFA en 1983, la société ALLIBERT a abandonné son projet d'abreuvoir en plastique qu'elle ne pouvait produire à moins de 8 000 F. CFA.

Les copies de modèles importés ou fabriqués localement, les présentations de certains produits alimentaires conditionnés en sachets plastiques soudés et la multiplication des innovations illustrent amplement les capacités de récupération et la créativité dont font preuve de nombreux artisans, de sorte que des industriels doivent sans cesse réajuster leurs productions pour lutter contre l'ingéniosité artisanale en se lançant dans "une course à l'inimitable", selon l'expression de F. LECAILLON, et en créant de nouveaux produits susceptibles de leur garantir des parts de marché.

. L'éviction n'est donc pas toujours de règle et contrairement à ce qui a trop souvent été avancé (1), l'artisanat et le petit commerce ne sont nullement des reliques inévitablement condamnées à la disparition. Au contraire, leur extension est en partie chevillée à celle de la grande industrie ; mieux, elle apparaît comme une condition nécessaire à la reproduction de la force de travail au moindre coût, donc à la réussite de l'activité manufacturière. Mais l'on ne peut cependant considérer que les petites activités marchandes soient totalement induites par le fonctionnement de la grande industrie, et plus généralement par celui des entreprises capitalistes privées ou d'Etat.

Certes, les activités de récupération ne sont possibles qu'en raison de l'existence d'unités manufacturières dont les déchets non recyclés sont utilisables, mais tout l'artisanat métallurgique ne travaille pas des déchets industriels, et les fondeurs d'aluminium d'Anonkoua-Kouté ne sont tributaires ni du rythme d'activité d'IVOIRAL, ni même de la présence de l'usine. La dépendance amont des producteurs est importante, puisqu'il leur faut

---

(1) Voir en particulier les analyses de J.M. GIBBAL, 1974 et M. SANTOS, 1975.

acquérir de l'outillage et des machines, mais de l'outillage est aussi produit par l'artisanat, et les préparatrices de plats cuisinés, les marchands haoussa de viande brûlée et les vendeurs de produits alimentaires n'ont aucunement besoin d'intrants issus de la production manufacturière. Or, des marchands de ce type travaillent aussi bien hors des zones industrielles, et leur activité n'est pas nécessairement liée à la proximité d'usines ou de bureaux. L'association industrie-artisanat ne doit donc pas masquer l'existence de petites activités non obligatoirement induites par le fonctionnement des grandes entreprises capitalistes, et il faut bien convenir, avec C. de MIRAS, que la référence permanente et quasi-dogmatique aux rapports de production capitaliste ne suffit pas à épuiser la question de la dynamique des petites activités marchandes (1).

. De surcroît, dans une ville où le travail salarié a longtemps été prépondérant, et le demeure peut être au milieu des années quatre-vingt , les rapports entre emplois salariés, itinéraires des artisans et financements de leurs ateliers ne sont pas limpides. A l'exception des garagistes, et dans une moindre mesure des menuisiers, voire des tailleurs, la transition par le salariat pour acquérir un savoir-faire et constituer une épargne personnelle n'est pas une caractéristique dominante, et si des financements proviennent de redistributions de revenus salariaux via les collectifs familiaux, rien ne prouve qu'ils soient à l'origine du lancement de la plupart des petites activités. Que ces dernières soient articulées au fonctionnement du système des grandes entreprises n'implique pas qu'elles soient entièrement générées par ce système, et elles pourraient

---

(1) C. de MIRAS, 1984.

bien procéder aussi d'autres inductions dont témoignerait leur hétérogénéité, mais que nous ne sommes pas en mesure d'appréhender à l'échelle de l'agglomération abidjanaise.

. En revanche, trois constats permettent de remettre en question quelques idées reçues. Il est tout d'abord abusif de prétendre que les effectifs de l'artisanat et du petit commerce sont pléthoriques, ces activités fonctionnant comme des soupapes d'accueil masquant un sous-emploi généralisé. Dans aucune des zones industrielles le ratio emplois/points d'activité ne dépasse 2,40, et seuls les garagistes ont un nombre d'apprentis et d'ouvriers relativement important, 6,2 en moyenne. Dans les ateliers de menuiserie de la ville, C. DUHAUT a dénombré 3,2 apprentis par unité de production, un quart des patrons n'avait pas d'apprenti en formation et 75% des exploitations ne comptaient aucun ouvrier salarié ; G. ROEDERER a recensé 3,3 apprentis et 0,4 ouvrier par atelier de tailleur. Les enquêtes dans les villes du chemin de fer (1) ont montré à quel point les artisans étaient conscients des contraintes de leur exploitation et des limites de leurs possibilités d'accueillir des apprentis, y compris dans la "conjoncture" et quelle que soit l'origine des sollicitations. Il n'y a aucune raison de penser que les patrons d'Abidjan pratiquent autrement ; il faut donc rompre avec les analyses qui assimilent l'artisanat et le petit commerce à une quelconque expression d'un "parasitisme" improductif. De même, il est difficile de raisonner en terme de segmentation des marchés ; s'il est toujours possible de démontrer que tel ou tel produit de luxe est spécifiquement destiné à une catégorie sociale, il est clair que l'artisanat de production dessert la quasi-totalité des citadins, comme d'ailleurs le font les marchands de fruits et légumes. Enfin, sans entrer dans

---

(1) A. DUBRESSON, B. LOOTVOET, 1985.

le vaste débat sur le concept de marginalité, il apparaît qu'en terme de revenus mesurés, rien n'est simple. Globalement, le revenu des actifs de l'artisanat et du petit commerce est inférieur à celui des salariés des entreprises dites "modernes". En 1978-1979, l'EBC attribuait ainsi aux actifs masculins (y compris les apprentis et les aides familiaux) une rémunération moyenne mensuelle de 16 000 F. CFA dans la production, 33 040 F. CFA dans le commerce et 32 016 F. CFA dans les services dits traditionnels, contre respectivement 44 610 F. CFA et 54 200 F.CFA aux salariés de l'industrie du BTP et du commerce dits "modernes". Mais à des échelles plus fines, la réalité est autrement plus complexe. Le revenu net moyen des tailleurs étudiés par G. ROEDERER atteignait en 1979 87 226 F. CFA, et moins du tiers de ces artisans percevait moins de 50 000 F. CFA ; les tailleurs de Port-Bouët ne gagnaient que 23 250 F. CFA, mais ceux de Treichville et d'Adjamé disposaient de plus de 101 000 F. CFA et ceux de Koumassi recevaient 82 000 F. CFA ; en revanche, les revenus des tailleurs de Koumassi enquêtés par M. SAUVAGEOT oscillaient entre 30 et 50 000 F. CFA, ceux des menuisiers sans machine étaient de l'ordre de 20 000 F. CFA et les garagistes percevaient 19 000 à 24 000 F. CFA. Les résultats sont parfois contradictoires, souvent variables pour une même activité selon les quartiers : les tailleurs considèrent Treichville et Adjamé comme les meilleurs lieux d'implantation, les menuisiers classent en tête de liste les quartiers centraux ainsi que les zones industrielles, les garagistes et les ferronniers privilégient Abobo, Yopougon et les zones industrielles, et chacun est parfaitement conscient des atouts commerciaux que représente telle ou telle fraction de l'espace urbain. Cette lecture différentielle n'implique pas une adéquation

entre le lieu d'exercice souhaité et le point d'activité occupé , mais du moins démontre-elle que la représentation de la ville est loin d' être exempte de réalisme économique. Si les résultats de l'EBC sont crédibles, alors les artisans et les petits commerçants ont en majorité un revenu de survie(1) qui les confine dans la précarité. Mais tous ne sont pas dans ce cas, et certains dégagent des surplus qui peuvent être investis dans l'unité de production ou de commercialisation, comme l'a montré F. LECAILLON à propos des fondeurs d'aluminium, de ferblantiers, de maroquiniers et de fabricants de meubles en rotin. Cependant, faute de pouvoir appréhender l'ensemble des activités en raison de la taille de l'agglomération, nous ne pouvons tester cette hypothèse , à l'échelle de la cité,que dans les villes du chemin de fer.

---

(1) Encore faudrait-il être capable de définir les niveaux de "subsistance", ce qui implique une réflexion sur le concept de "besoin " et sur la représentation des besoins.

CHAPITRE III : COMPLEXES INDUSTRIELS, ARTISANAT ET PETIT COMMERCE DANS LES VILLES DU CHEMIN DE FER.

Les actifs des villes de l'intérieur, contrairement à ceux de la métropole abidjanaise, sont surtout des travailleurs indépendants : 58,7% d'entre eux étaient artisans, petits commerçants ou apprentis d'après l'EBC 1978-1979 et 3 sur 10 seulement occupaient un emploi salarié. Alors que toute activité a cessé au complexe agro-sucrier de Katiola-Marabadiassa, on ne dénombre en 1985 qu'1 emploi industriel pour 25 à 30 habitants à Agboville et à Dimbokro, 1 pour 62 citadins à Bouaké. Les conclusions des travaux menés à partir des complexes textiles montrent en outre que les effets induits à l'échelle locale par la COTIVO, l'UTEXI et ERG, tiennent essentiellement à une dynamisation d'activités artisanales et commerciales engendrée par les dépenses des salariés. Tout cela nous a incité à ne pas définir a priori les mammouths textiles et le complexe SODESUCRE comme des épicentres autour desquels graviteraient les activités urbaines. Mieux valait renverser la démarche antérieure privilégiant les établissements industriels et tenter une approche globale des activités citadines mettant en évidence le jeu de tous les acteurs économiques, afin que les usines apparaissent à la mesure exacte de leur importance et de leur impact. Pour ce faire, un inventaire a été réalisé dans chacune des quatre villes ; il a servi de base aux investigations plus approfondies

conduites ultérieurement par B. LOOTVOET et L. BOURGEOIS, sur les travaux desquels nous nous appuierons.

I) DE L'INVENTAIRE DES ACTIVITES A L'APPROCHE DE LA POPULATION ACTIVE URBAINE.

1) Conditions et limites des techniques de collecte.

. Le principal objectif des inventaires était d'obtenir une image aussi complète que possible des activités urbaines sans pour autant réduire les opérations à un simple comptage. A l'aide de plans de quartier au 1/2000è, actualisés avec ou sans l'appui des services d'urbanisme municipaux, chercheurs et enquêteurs se sont efforcés de réaliser un repérage minutieux de tous les points d'activité sédentaires ou non, quel que soit le lieu d'exercice, rue, marché, cour, local professionnel. Le seul critère était que la production fût, au moins en partie, destinée à la commercialisation.

Les feuilles d'inventaire, anonymes, indiquent le type d'activité, le type de local avec une nomenclature inspirée de celle utilisée antérieurement à Abidjan (1), la nationalité et le groupe ethnique du responsable ainsi que le nombre de travailleurs régulièrement présents quel que soit leur statut, patron, associé, ouvrier, apprenti, aide-familial. Les inventaires d'Agboville et de Dimbokro ont été réalisés respectivement en février

---

(1) 1 : à l'air libre. 2 : étal sans toit. 3 : étal avec toit. 4 : partie d'une maison en bois. 5 : kiosque. 6 : partie d'une maison en dur. 7 : maison en dur. 8 : hangar construit avec des matériaux de récupération. 9 : hangar "moderne". 10 : apatam.

et mars 1984 ; à Katiola, deux passages ont été effectués, l'un en août 1984 lors de la fermeture définitive du complexe SODESUCRE, l'autre en mars 1985, afin d'appréhender, à travers l'évolution du nombre de points d'activité, les effets de la suppression d'emplois salariés.

A Bouaké, un redoutable problème de taille s'est posé. En raison de l'étendue de la ville , de la densité de population caractérisant certains quartiers et des difficultés à mobiliser localement des enquêteurs supplémentaires, l'inventaire n'a pu être réalisé en un seul passage : les activités hors marchés ont été dénombrées en octobre 1984, le grand marché et les marchés de quartier ont été recensés fin mai début juin 1985. La première opération a été conduite avec 24 enquêteurs, la seconde avec 8 d'entre eux. Il n'a pas été possible de saisir les activités non sédentaires ; toutefois ont été retenues les activités de rue (tabliers, marchands de beignets ...) pour lesquelles les intéressés assuraient qu'elles étaient exercées régulièrement à un emplacement fixe. Sur les marchés ont été comptabilisés les artisans et commerçants occupant une place fixe tous les jours de la semaine, mais les parties dites "marchés villageois" (1), et plus généralement les marchands occasionnels, ont été délaissés. Les marchés de quartier ont des limites nettes, matérialisées par une couronne serrée d'ateliers et de boutiques en planche, mais le grand marché de Bouaké a des contours imprécis. L'aire de recensement du "grand marché" comprend en réalité l'ancien marché central ainsi que les abords densément occupés des rues encadrant les bâtiments les plus récents, de sorte que cette assise de dénombrement explique la présence d'artisans de production et de services.

---

(1) Partie du marché occupée par des femmes provenant des villages proches, commercialisant des produits vivriers.

. Pour ne pas être victime de la fascination qu'exerce sur tous les chercheurs l'idée d'énumération exhaustive, selon la pertinente analyse de M. LE PAPE (1), il est nécessaire d'apporter quelques précisions quant aux conditions et aux techniques de collecte sur le terrain.

L'exhaustivité, c'est un truisme de le rappeler, ne peut être approchée que pour les activités aisément repérables. La minutie et la rigueur au quotidien permettent pourtant de saisir la quasi-totalité des activités sédentaires. Un auvent, un étal, une simple table, une superposition de bassines sont décelables pour peu que l'inventaire de rue soit précis et méticuleux. Un relevé de rue n'est toutefois pas suffisant, et certaines activités artisanales sont abritées dans des cours sans que leur existence soit signalée extérieurement : il est donc indispensable de ne pas s'en tenir à la rue et de traquer l'existant, parcelle par parcelle. C'est ce qui a été exigé, et toutes vérifications ponctuelles aléatoires considérées, il apparaît que les résultats des inventaires sont sans doute peu éloignés du nombre réel des points d'activité à caractère sédentaire. A Bouaké, les résultats de rue et de parcelle ont été complétés par une liste de 550 unités regroupant les établissements industriels, les services et les commerces identifiés par une raison sociale repérable dans divers documents (liste de la Chambre d'Industrie, listes des sociétés opérant en Côte d'Ivoire, annuaire téléphonique par exemple). A posteriori, il s'est révélé que ces 550 établissements correspondaient, à quelques éléments près, au fichier répertoire des entreprises et établissements de Bouaké, ainsi qu'au fichier des patentes de la Direction Générale des Impôts. 330 établissements appartiennent à

---

(1) M. LE PAPE, 1983.

des particuliers, 149 sont des sociétés anonymes et 71 sont des sociétés à responsabilité limitée ; 60% sont contrôlés par des Ivoiriens, 11% par des Libano-syriens, 10% par des Africains non ivoiriens et 9% par des responsables de diverses nationalités. Dans ce groupe d'établissements, c'est le commerce qui est le moins ivoirisé : 33% seulement des magasins appartiennent à des Ivoiriens, et 95% des Libano-syriens sont commerçants.

Il demeure que le risque de sous-estimation est important pour les activités de cour. Rares sont celles qui ne sont pas immédiatement visibles (couturiers, tricoteuses, coiffeuses), mais comme tous les enquêteurs avaient pour consigne d'interroger systématiquement les résidents présents sur l'existence de telles activités, peu d'entre elles ont du leur échapper. Pour toutes les autres , il faut bien convenir que les risques d'omission sont grands. Il est difficile de recenser les activités féminines de fabrication de boissons locales alcoolisées (comme le tiapalo -1-) ou non (liquides à base de gingembre), de pains sucrés, d'attiéké, d'autant plus que la production n'est pas toujours quotidienne et que des pressoirs à attiéké,ou des grandes marmites,habituellement utilisés peuvent être rangés, échappant ainsi à la vigilance de l'enquêteur. Certes, la technique de collecte a été progressivement affinée : à Agboville et à Dimbokro, seules ont été relevées les activités observées dans les cours ; à Katiola, des productrices identifiées ont servi d'informatrices et, de fabricante en fabricante, de réseau en réseau, il a été possible d'inventorier la plupart des actives. Mais dans le domaine particulier des préparatrices de produits alimentaires, il n'est pas possible de prétendre à l'exhaustivité, ni même de mettre

---

(1) Bière de maïs, ou de mil.

au point une technique sûre d'appréhension indirecte. On peut penser, en effet, que des femmes non répertoriées dans l'inventaire en tant que productrices peuvent néanmoins y figurer comme vendeuses, puisque l'attiéké , les boissons, les pains sucrés,sont vendus en ville : il suffirait donc de partir de la distribuion. Or, toutes les fabricantes ne commercialisent pas elles-mêmes leurs préparations, et celles qui le font ne sont pas nécessairement présentes sur le marché ou dans la rue au moment de l'enquête, puisque leur production n'est pas journalière. Dans les autres cas de commercialisation par des vendeuses indépendantes et/ou par des aides familiaux, le problème demeure et la complexité s'accroît : dans l'hypothèse où une productrice et ses aides familiaux sont inventoriés en même temps, il y a en effet multicomptage, plusieurs points d'activité ne représentant alors qu'une seule unité économique indépendante.

Les activités non sédentaires n'ont pas été dénombrées à Bouaké; dans les trois autres villes, les "itinérants" inventoriés ont été priés d'indiquer à l'enquêteur s'il avaient déjà été interrogés auparavant par un autre enquêteur, de sorte que les marges d'erreurs répétitives ont été réduites. De surcroît , contrairement à certaines idées reçues, il faut souligner que les activités de rue non sédentaires n'ont qu'une importance limitée, qui peut être estimée, à la lumière de la pratique de terrain des chercheurs, des enquêteurs comme des agents municipaux chargés de collecter les taxes, à environ 10% du total des activités. La plupart des tabliers occupent une place fixe ; la petite restauration "de rue" est exercée le plus souvent en des lieux précis, où s'installent toujours les mêmes personnes, au point qu'en leur absence, les voisins sont capables de préciser qui ils sont et ce qu'ils vendent. Seuls sont véritablement mobiles les

porteurs d'eau, les cireurs de chaussures, les vendeurs ambulants sans table, les tâcherons, les manoeuvres itinérants. En fait, la plus grave lacune des inventaires est à rechercher dans le dénombrement des tâcherons. Aucune entreprise de bâtiment et de construction n'existe à Katiola, 2 ont été inventoriées à Agboville, une seule à Dimbokro. Or, dans chaque ville, des chantiers de construction et de réfection fonctionnent, et leur nombre est sans rapport avec la capacité d'intervention des établissements répertoriés. Une première sélection consistait à interroger les travailleurs rencontrés sur les chantiers pour constituer des listes de maçons, d'électriciens, de peintres, de menuisiers, de carreleurs ... Mais les refus de réponse, habilement masqués par une argumentation selon laquelle chacun était là pour construire sa maison ou celle d'un parent à qui aide temporaire était apportée, engendrèrent l'arrêt de ce type de démarche entrepris à Agboville, puis à Dimbokro. A Katiola furent sollicités les chefs de quartier, qui connaissent tous les individus habitant l'aire placée sous leur autorité morale : ainsi a pu être élaborée une liste des hommes de métier travaillant dans la construction (1).
Mais d'autres tâcherons itinérants, bûcherons débitant le bois de cour en cour, par exemple, n'ont pas été décomptés.

. Parmi les données recueillies, toutes ne proviennent pas des inventaires. Les responsables des syndicats de transporteurs, qui tiennent avec soin des registres où sont consignés le nombre de véhicules, leur marque, le nom des propriétaires, ont fourni au moins la quantité de taxis et de cars en circulation, mais comme il a été impossible de consulter les registres dans chaque ville, seul le nombre de véhicules a été retenu,

---

(1) L. BOURGEOIS, A. DUBRESSON, B. LOOTVOET, 1985.

Tableau 243 A Dénombrement des points d'activité de services.

ACTIVITES DE SERVICES	AGBOVILLE H.M	AGBOVILLE M	AGBOVILLE T	DIMBOKRO H.M	DIMBOKRO M	DIMBOKRO T	KATIOLA H.M	KATIOLA M	KATIOLA T	BOUAKE H.M	BOUAKE M	BOUAKE T
REPARATION												
Réparation Auto	18		18	14		14	5		5	190	2	192
Rebobinage	1		1	4		4	2		2	25		25
Réparation Cycle	15		15	11	1	12	23		23	100	31	131
Vulcanisation	6		6	3		3	6		6	89	15	104
Réparat.Radio.TV.	15	3	18	13		13	9		9	64	44	108
Réparat. Froid	8		8	6		6	4		4	14	4	18
Horlogerie	12		12	3	7	10	2		2	31	30	61
Réparat. Divers	6		6				3		3	12		12
TRANSPORTS												
Charrettes à bras	300		300	102		102	86		86			
Taxis(vil.brouss)	50		50	45		45	3		3			
Bus (15-22 pl.)	113		113	32		32	45		45			
Transp. marchand.	17		17	2		2	12		12			
RESTAU.HOTELLERIE												
Hôtels	6		6	7		7	6		6	13		13
Restau. Maquis	46	8	54	43	3	46	32		32	242	127	369
Plats préparés	146	9	155	155	9	164	136	11	147	172	163	335
Abokis	21	3	24	28		28	12		12	146	30	176
Beignets galettes	127	6	133	231	26	257	110	7	117	66	58	124
Bars Buvettes	33		33	30		30	21		21	89	35	124
Boissons locales	76	10	86	91	18	109	64	2	66	66	49	115
Dancings										3		3
BoutiquesBuvette										15		15
SERV.JURI.& MEDIC.												
Notaires				1		1						
Huissiers	1		1				1		1			
Architectes	1		1									
Cliniques	1		1	2		2						
Médecins	1		1	2		2						
Infirmiers privés	1		1	?		?	1		1	19		19
AUTRES SERVICES												
Auto-Ecoles	1		1	2		2	1		1			
Coiffure Défris	21		21	16	4	20	10		10	91	49	140
Blanchisserie	7		7	?		?	12		12	111	12	123
Photographie	11		11	14		14	4		4	80	4	84
Lavage Auto	3		3	14		14				18		18
Cireurs Chauss.	5 ?		5 ?	4 ?		4 ?						
Photoco.Plastifi.										9	3	12
Cinémas	1		1	1		1						
Assurances				3		3	1		1			
Banques	4		4	4		4	4		4			
Organisa.crédits				2		2						
Autres Services										3		3
Pompes Funèbres	1		1	1		1	1		1			
TOTAL	1075	39	1114	896	68	954	616	20	636	1668	656	2324

N.B. : Pour Bouaké, le tableau ne prend pas en compte les services appartenant au "groupe des 550"

Tableau243 B Dénombrement des points d'activité de production.

ACTIVITES DE PRODUCTION	AGBOVILLE H.M	AGBOVILLE M	AGBOVILLE T	DIMBOKRO H.M	DIMBOKRO M	DIMBOKRO T	KATIOLA H.M	KATIOLA M	KATIOLA T	BOUAKE H.M	BOUAKE M	BOUAKE T
SECTEUR PRIMAIRE												
Maraîchage/Pépin.							3		3	239		239
Elevage avicole			-	3		3	1		1			
AGRO-ALIMENTAIRE												
Minoterie Décort.	7		7	10		10	17		17	55	18	73
Fabricat. Attiéké	2	12	14	9	18	27	54	11	65	119	74	193
Boulanger.Indust	3		3	3		3	2		2			
Fab. Pain Sucré	1		1	3		3	4		4			
Divers Agro.	3		3	2		2				4		4
Fumage Poisson							7		7	5	2	7
Tiapalo							122	3	125			
TEXTILE et CUIR												
Tissage Filature	1*		1*	1*		1*	15		15	190	10	200
Couture Confect.	81	55	136	75	18	93	81	14	95	528	782	1310
Couture+Commerce								12	12		214	214
Teinture+Tapiss.+												
Matelass.	3		3	7		7	3		3	60	13	73
Cordonnerie +												
Divers Text.Cuir	15	12	27	7	14	21	3	12	15	66	151	217
TRAVAIL BOIS												
Scierie	1		1	1		1						
Menuiserie	37		37	21		21	36		36	169	105	274
Sculpture										7		7
Rotin Vannerie	3		3	1		1	3		3	6		6
"IVOSEP"				1		1						
TRAVAIL DES METAUX												
Forgerons	5		5	4		4	12		12	35	10	45
Ferronn.Soudure+												
Tôlerie Ferrail.	5		5	6		6	8		8	97	21	118
BIJOUT.ARTIS.D'ART												
Bijouterie	8		8	3		3	1		1	47	17	64
Poterie	1		1				450		450			
Calligra.							2		2	9		9
Imprimerie										4		4
Céramique							1		1			
Artistes							2		2			
DIV.METIERS.BATIM.	7		7	7		7				30	9	39
AUTRE.PROD.	2		2	1		1				7	24	31
TOTAL	185	79	264	165	50	215	827	52	879	1677	1450	3127

(*) : Il s'agit de la COTIVO et de l'UTEXI à Agboville et Dimbokro et des tisserands "traditionnels" dans les autres villes.

N.B : Pour Bouaké le tableau ne prend pas en compte les industries et PME appartenant au "groupe des 550"

Tableau 243 Dénombrement des points d'activité de C commerce.

ACTIVITES DE COMMERCE	AGBOVILLE H.M	AGBOVILLE M	AGBOVILLE T	DIMBOKRO H.M	DIMBOKRO M	DIMBOKRO T	KATIOLA H.M	KATIOLA M	KATIOLA T	BOUAKE H.M	BOUAKE M	BOUAKE T
COMMERC.GENERAUX.												
Chaines.Distrib.+												
Magasins+Boutiqu.	143	53	196	162	102	264	85		85	810	254	1064
Tabliers	59		59	61	9	70	33	12	45	164	61	225
COMMERC.ALIMENT.												
Dépôts Boissons	2		2	3		3	4		4	9	13	22
Produits de base												
(tuberc.+ céréale)	34	58	92	23	104	127	26		26	86	704	790
Condiments	97	170	267	94	323	417	9		9	5	2213	2218
Fruits & Lég.	60	32	92	36	40	76	31		31	73	956	1029
Divers	61	41	102	51	76	127	7		7	126	797	923
Poissons	23	95	118	33	100	133	1		1	12	544	556
Bouchers	10	44	54	1	49	50		45	45	4	338	342
Volailles	6	13	19		10	10	1	25	26			
COMMERC.SPECIAL..												
Conces.Auto piè-												
ces Auto + Cycles	7	1	8	6		6	4	1	5	45	62	107
Tissus Pagnes	7	29	36	5	31	36	1	19	20	5	446	451
Vêtement.Lingerie	25	40	65	2	33	35	1	27	28	21	549	570
Merceries	2	2	4							6	75	81
Chaussures	16	30	46	2		2		15	15	23	263	286
Chaussures+habits								22	22			
Pharmacies	2		2	2		2	1		1			
Produits.Beauté	3		3		1	1	1	29	30	4	317	321
Librairies	10		10	7	1	8	1	1	2	5	77	82
Radio + disques +												
Cassette+Lunettes												
+ montres.bijoux	23	21	44	4	28	32	4	18	22	66	193	259
Quincailleries	9		9	4		4	2	1	3	12	126	138
Vaiss.Cuv.paniers		23	23		3	3						
Divers	56	32	88	17	43	60	10	18	28	40	409	449
Matériaux Constr.	10		10	3		3	3		3	24	9	33
Bois Construct.							2		2	44	41	85
Charb.bois chauf.	74	7	81	131		131	103		103	362	84	446
Stations-Services	5		5	6		6	3		3			
TOTAL	744	691	1435	653	953	1606	333	233	566	1946	8531	10477

N.B. : Pour Bouaké, le tableau ne prend pas en compte les grands commerces appartenant au "groupe de 550"

et abusivement assimilé à un nombre de points d'activité. De même, les charrettes à bras ont été inventoriées à partir de sources municipales, alors qu'un même individu peut en posséder plusieurs, que les pousseurs ne sont pas nécessairement les propriétaires et qu'ils peuvent travailler par exemple pour des fonctionnaires. L'estimation des 450 potières Mangoro de Katiola a été faite par les deux présidentes d'association de potières et par une animatrice encadrant les productrices:dans le tableau récapitulatif, le nombre d'ateliers de poterie correspond à celui des potières, ce qui est inexact, toutes les fabricantes n'étant pas indépendantes. Il n'a pu être tenu compte d'activités illégales comme la prostitution ou les "banques du pauvre" (1), animées par des usuriers ambulants, parmi lesquels figurent beaucoup de Nigérians, qui se déplacent pour collecter des fonds et contribuent à la mobilisation de l'épargne comme aux financements des investissements.

Enfin, l'inventaire des marchés n'est pas si aisé à réaliser, puisqu'il y a des emplacements attribués à titre permanent et occupés quotidiennement par la même personne,et d'autres qui sont occupés alternativement par différents commerçants travaillant uniquement quelques heures, un jour ou quelques jours par semaine. Dans les quatre villes, ce sont les activités permanentes des marchés qui ont été saisies, sauf le commerce des produits vivriers à Katiola. A Dimbokro et à Agboville, une estimation des commerçants non permanents a été réalisée en compagnie des collecteurs municipaux de taxes de place, dont la connaissance des marchés est sans équivalent, mais ces relevés n'ont évidemment qu'une valeur indicative compte tenu des irrégularités de fréquentation selon les jours ("grand marché", "marché normal", "petit marché") et de la rythmicité des activités marchandes.

---

(1) Sur leur fonctionnement à Abidjan, A. TOURE, 1984.

2) Les points d'activité : comparaisons spatio-temporelles et impasse analytique .

Les activités ont été réparties en trois catégories, la production, les services et le commerce, selon une nomenclature empirique et très approximative, éloignée des codes d'activité économique proposés par les services de la Comptabilité Nationale, qui ne sont pas utilisables, en l'état, pour saisir la diversité des petites activités marchandes. Sur la critique de ces codes comme du caractère approximatif de la nomenclature retenue, nous renvoyons le lecteur aux analyses de B. LOOTVOET (1).

- Une approche comparative des ratios établissements/population urbaine.

Afin de conserver une base comparative commune aux quatre villes, et pour pallier les insuffisances diverses des inventaires, les métiers du bâtiment, les transports, les commerces de produits alimentaires sur les marchés et les activités de rue, fixes ou non, ont été éliminés du champ des comparaisons. Ces dernières ne sont en effet possibles qu'en considérant les points d'activité sédentaires hors rue et les unités de production et de vente fixes sur les marchés, à l'exclusion des commerces de produits alimentaires.

. Dans ce cadre restreint, les points d'activité comparables sont au nombre de 1073 pour Agboville, 897 pour Dimbokro, 9229 pour Bouaké et 1273 pour Katiola, soit, par rapport aux résultats du recensement électoral de 1985, 24,72 points d'activité pour 1000 habitants à Agboville, 25,96 à Dimbokro, 27,69 à Bouaké et

---

(1) B. LOOTVOET, 1986.

54,82 à Katiola. Les trois villes où sont localisés les complexes textiles ont des ratios voisins, et celui de Bouaké est légèrement plus élevé en raison du poids des industries et des PME de services et de commerce : en effet, sans le groupe des 550 établissements, le taux bouakois, 26,03 ‰ devient quasi identique à celui de Dimbokro. Quant à Katiola, une critique immédiate s'impose, qui tient à l'assimilation abusive entre le nombre de potières et celui des points d'activité : en retenant une moyenne de 3 potières par point d'activité, le ratio passe à 41,90 ‰ . Si l'on exclut les fabricants de "tiapalo", il tombe à 36,52 ‰ , mais demeure toujours supérieur à ceux des autres villes. L'inventaire ayant été réalisé après la fermeture du complexe agro-sucrier, il est légitime de se demander si des salariés SODESUCRE n'ont pas utilisé leur prime de licenciement pour s'installer à Katiola et de s'interroger sur la pertinence du nombre de points d'activité comme critère d'analyse : existe-t-il une relation claire et stable entre le nombre de citadins et celui des établissements selon les types d'activité? En quoi ce nombre est-il ou non un bon indicateur de prospérité ?

. En toute logique, le nombre d'établissements est limité par la taille du marché potentiel, donc de la population. Mais comme le souligne B. LOOTVOET, "l'offre répondant à une demande peut émaner d'un nombre plus ou moins grand d'établissements : il est également nécessaire de prendre en compte la capacité de production moyenne de ces derniers" (1). Pour déceler des ratios d'établissements par habitant et savoir s'il n'existait pas un nombre "optimal" correspondant, pour chaque type d'activité, à une position d'équilibre entre l'offre et la demande, B. LOOTVOET, délaissant a priori (2) la question

---

(1) B. LOOTVOET, 1986, p. 121.

(2) Ibidem.

des capacités de production, a construit un tableau sélectionnant certaines activités selon leur importance et la qualité des données recueillies. La conclusion est claire : aucun rapport constant n'existe entre la population et le nombre de points d'activité.

Tableau 244 Nombre de points d'activité pour 1000 habitants à Agboville, Dimbokro, Bouaké et Katiola.

ACTIVITES	AGBOVILLE	DIMBOKRO	BOUAKE	KATIOLA
Agro-alimentaire :				
.Moulins (décorticage et broyage)	0,16	0,29	0,22	0,73
Textile - cuir :				
.Tailleurs	3,1	2,7	3,93	4,09
.Tailleurs +"commerçants tailleurs"	-	-	4,54	4,61
.Autres Textile et cuir	0,74	0,84	2,11	1,94
Travail du bois :				
.Menuisiers-ébénistes	0,85	0,61	0,82	1,55
Travail des métaux :				
.(Ensemble)	0,23	0,29	0,49	0,86
Réparation :				
.Répar.auto	0,41	0,41	0,58	0,21
.Répar.cycles	0,35	0,35	0,39	0,99
.Vulcanisateurs	0,14	0,09	0,31	0,26
.Répar.radio-TV	0,41	0,38	0,32	0,39
.Frigoristes	0,18	0,17	0,07	0,17
.Horlogers	0,28	0,29	0,18	0,08
Restauration :				
.Maquis-restaurants	1,24	1,33	1,11	1,38
.Abokis	0,55	0,81	0,53	0,52
.Bars - buvettes	0,76	0,87	0,37	0,90
Autres services :				
.Coiffeurs	0,48	0,58	0,43	0,43
.Photographes	0,25	0,41	0,26	0,17
Commerces généraux :				
.Magasins-boutiques	4,51		4,10	3,66
Commerces spécialisés :		9,76		
.Text.habillem. Chauss.	3,39		4,21	2,71

Source : B. LOOTVOET, 1986.

Dans un seul cas, celui des ateliers de réparation radio-TV, les ratios sont proches ou quasi identiques dans les quatre villes, mais aucune autre activité n'est caractérisée par une telle similitude, et si des rapprochements demeurent possibles entre deux, plus rarement trois villes, il n'y a pas de ratio stable pour l'ensemble des cités. Le ratio d'unités de décorticage et de broyage des grains et du manioc est 4,5 fois plus élevé à Katiola qu'à Agboville, où il est vrai que la consommation de banane plantain est importante : mais les disparités ne relèvent elles que des habitudes alimentaires ?
Dans le domaine de la confection, l'hétérogénéité est de règle : les nombres de tailleurs pour 1000 habitants sont comparables .... dans les deux villes les plus distinctement peuplées, Bouaké (333 309 habitants) et Katiola (23 220 habitants), et la cité du pays Tagwana est bien mieux équipée qu'Agboville dont la population est pourtant 1,87 fois plus importante. Il y a deux fois plus d'ateliers de menuiserie par habitant à Katiola qu'à Agboville et à Bouaké, deux fois et demie plus qu'à Dimbokro. Certes, lors de l'inventaire, 4 menuisiers katiolais sur 10 étaient aux champs et leurs ateliers étaient temporairement fermés ou gardés par des apprentis ou des aides familiaux, mais pourquoi des artisans qui se définissent eux mêmes comme des professionnels de la menuiserie, et qui sont considérés comme tels, sont-ils plus nombreux, relativement à la population, que ceux de Bouaké où l'ampleur du marché est toute autre ?
D'autres écarts suscitent bien des interrogations. Par rapport au nombre de citadins, les frigoristes sont ainsi deux fois et demie moins nombreux à Bouaké qu'ailleurs : cela indique-t-il qu'une partie du marché est capté par des concessionnaires officiels? Pourquoi trouve-t-on, à Katiola, trois fois moins d'horlogers pour 1000 habitants

qu'à Agboville et Dimbokro ? C'est à Bouaké que le nombre de garages par habitant est le plus élevé : cela justifie-t-il le faible ratio de Katiola, proche de 50 km ? Alors que les résultats relatifs aux "abokis" sont comparables à Agboville, Bouaké et Katiola, un ratio élevé singularise Dimbokro, où les tenanciers de "café-pain-beurre" sont au coeur d'une lutte farouche entre les boulangers qui favorisent leur installation à des fins clientélistes. Une multiplication des exemples conduirait au même constat : la distribution des établissements, quel que soit le type d'activité, ne permet pas d'établir un rapport nombre de points d'activité/ nombre d'habitants uniforme pour toutes les villes.

- Une tentative de mesure de l'évolution des points d'activité sur une décennie.

Une mesure de l'évolution du nombre d'établissements peut être réalisée à partir des résultats du Recensement général des activités en milieu urbain (dit "enquête Chateau") auquel nous avons antérieurement fait allusion. Ce recensement, qui ne devait porter que sur les villes de plus de 10 000 habitants (1), visait initialement l'exhaustivité, mais une distinction fut établie entre activités sédentaires et non sédentaires (2); les activités non sédentaires n'ont été inventoriées que dans la mesure où les exploitants étaient fiscalisés et le recensement des activités sédentaires, fondé sur la technique de ratissage systématique, s'est heurté aux mêmes difficultés que celles précédemment exposées.

---

(1) En réalité, 2 localités recensées comptaient moins de 10 000 habitants (Guiglo, Sassandra) et 7 localités de plus de 10 000 habitants ont été exclues du champ d'observation (Arrah, Oumé, Afféry, Akoupé, Hirré, Tiassalé et M'Batto).

(2) cf supra, chapitre II.

Toute comparaison entre les résultats obtenus en 1984 et ceux de l'enquête Chateau n'est possible qu'à partir d'une base homogène. Sont donc exclus du regard diachronique les transports et les métiers du bâtiment, les activités de rue non sédentaires et les commerces alimentaires des marchés.

. Sur cette base, les ratios de 1976 sont 24,1 points d'activité pour 1000 habitants à Agboville, 37,1 à Dimbokro, 36,4 à Bouaké et 31,3 à Katiola, en considérant la population urbaine du Recensement de 1975 et non les évaluations retenues par l'enquête Chateau (1). Agboville est ainsi spécifiée par un ratio peu élevé, et l'écart avec Dimbokro (+53,9% pour la cité du Nzi) est sans commune mesure avec celui qui caractérise les tailles de population (+15,7%). Mais là n'est pas le seul constat. L'augmentation du nombre de points d'activité, à Agboville, est tout à fait comparable à celle de la population, mais ce n'est pas du tout le cas dans les trois autres villes.

Tableau 245 Evolution comparée de la population (1975-1985) et du nombre de points d'activité (1976-1984) dans les quatre villes du chemin de fer.

	Accroissement de la population urbaine	Accroissement du nb. de points d'activité
Agboville	+61,2%	+64,8%
Dimbokro	+10,9%	-22,5%
Bouaké	+90,2%	+44,6%
Katiola	+24,9%	+19,9%

---

(1)	RGP 1985	Estimation Chateau 76
Agboville	26 914 h.	27 000 h.
Dimbokro	31 149 h.	33 000 h.
Bouaké	175 264 h.	173 000 h.
Katiola	18 592 h.	18 000 h.

A Katiola, le nombre de points d'activité s'est accru moins vite que la population, et à Bouaké l'écart est encore plus important. Quant à Dimbokro, faut-il admettre que près du quart des établissements ont disparu en huit ans? Si telle est la réalité, alors le complexe UTEXI, dont les incidences sur le peuplement ont déjà été soulignées, apparaît bien comme un élément vital : quelle aurait été l'ampleur de la dépression démographique et économique de la ville sans la mise en production de l'unité de filature-tissage en 1974?
Examiner attentivement l'évolution du nombre de points d'activité permet de poursuivre la recherche d'une logique ou d'une cohérence dans le rapport nombre d'établissements/ nombre de citadins.

Tableau 246 Evolution du nombre d'établissements pour 1000 habitants (1976-1984/1985) dans les quatre villes du chemin de fer (10 activités).

	Agboville			Dimbokro			Bouaké			Katiola		
Activités	1976	1984	%	1976	1984	%	1976	1984	%	1976	1985	%
Moulins	0,18	0,16	- 11	0,06	0,29	+383	0,26	0,22	- 15	0,16	0,73	+356
Tailleurs	3,23	3,1	- 4	4,46	2,7	- 39	6,41	4,54	- 29	7,09	4,61	- 35
Menuisiers	0,44	0,85	+ 93	0,32	0,61	+ 91	0,56	0,82	+ 46	0,59	1,55	+163
Vulcanisat	0,11	0,14	+ 27	0,19	0,09	- 52	0,32	0,31	- 3	0,21	0,26	+ 24
Répar.auto	0,33	0,41	+ 24	0,19	0,41	+116	0,59	0,58	- 2	0,05	0,21	+320
Rép.cycles	0,26	0,35	+ 35	0,61	0,35	- 43	0,72	0,39	- 46	1,18	0,99	- 16
Rép.rad.TV	0,18	0,41	+128	0,29	0,38	+ 31	0,23	0,32	+ 39	0,27	0,39	+ 44
Horlogers	0,11	0,28	+155	0,26	0,29	+ 12	0,34	0,18	- 47	0,37	0,08	- 78
Coiffeurs	0,48	0,48	0	0,45	0,58	+ 29	0,77	0,43	- 44	0,43	0,43	0
Photogr.	0,26	0,25	- 4	0,32	0,41	+ 28	0,36	0,26	- 27	0,16	0,17	+ 6
Restaurant	0,67	1,24	+ 85	0,32	1,33	+316	0,60	1,11	+ 85	0,64	1,38	+116

Source : B. LOOTVOET, 1986.

Peu d'exemples de stabilité dans le temps sont observables : moulins et tailleurs à Agboville, vulcanisateurs et réparateurs automobile à Bouaké, horlogers à Dimbokro, coiffeurs et photographes à Katiola et Agboville. Dans l'ensemble, les ratios ont tendance à diminuer à Bouaké et à s'accroître ailleurs. Leurs évolutions sont différentielles et rarement identiques : en 1976, les photographes avaient un poids comparable à Dimbokro et à Bouaké, mais huit ans plus tard, le ratio s'est accru de 28% dans la première ville et a baissé de 27% dans la seconde ; le nombre de moulins par habitant a peu évolué à Agboville et à Bouaké, mais la croissance a été fulgurante à Dimbokro et Katiola ; partout le ratio des menuisiers a augmenté, mais c'est à Bouaké, ville la plus peuplée, que la croissance a été la plus modeste; la réparation automobile s'est bien développée, surtout là où elle était peu représentée en 1976, mais pourquoi la vulcanisation a-t-elle régressé à Dimbokro et à Bouaké ? Le nombre de réparateurs de cycles pour 1000 habitants a augmenté de 35% à Agboville et diminué respectivement de 43% et 46% à Dimbokro et à Bouaké : faut-il en inférer que ce type de réparation est, dans les deux dernières cités, pris en charge par des garagistes ? Les ratios d'horlogers katiolais et bouakois ont considérablement chuté : il est possible que l'introduction des montres à quartz fabriquées dans les pays asiatiques,et qui ne demandent plus de réparations, en soit responsable, mais à Dimbokro il n'y a pas eu de recul. Enfin, partout l'activité de restauration est en plein essor, mais le ratio a quadruplé à Dimbokro, ville dont l'accroissement de population est pourtant le plus faible : s'agit-il simplement des conséquences d'un sous-équipement relatif en 1976 ? Pourquoi l'évolution des ratios de restaurants de Bouaké et de Katiola, voisins

en 1976, a-t-elle été plus favorable à Katiola où la population a augmenté beaucoup moins vite que celle de la deuxième ville du pays ?

Nous ne sommes pas en mesure de répondre à ces multiples interrogations, et il faut s'incliner devant les faits. Il est impossible d'établir, pour chaque activité, un ratio uniforme caractérisant toutes les villes, et les variations de la plupart des ratios ne sont pas liées à la taille des cités ni à leur évolution démographique. Pour 1000 habitants, Bouaké, qui compte plus de 330 000 citadins, a ainsi en 1984 moins de moulins, de tailleurs, de menuisiers, d'artisans travaillant les métaux, de maquis-restaurants, de bars-buvettes que Katiola, moins de commerces généraux et d'"abokis" qu'Agboville, moins de coiffeurs et de photographes que Dimbokro. Certes, il faut prendre en compte les capacités de production des différentes unités, mais comme le nombre d'emplois varie peu d'un atelier de tailleur ou de menuisier à l'autre, beaucoup de capacités unitaires sont comparables, et le problème des disparités demeure. De plus, les évolutions sur une décennie sont contradictoires : elles ne sont pas similaires à Agboville et à Dimbokro, villes dont les tailles démographiques sont comparables, mais elles ne sont pas systématiquement opposées à Bouaké et à Katiola. Faut-il remettre en question les deux séries de recensement? Peut être, mais tous les raisonnements ont été appuyés sur des exemples d'activités sédentaires assez aisément repérables, et la composition des bases de comparaison n'est pas entachée, selon nous, de graves lacunes. Aussi convient-il de faire preuve d'humilité : nous ne savons pas expliquer les disparités constatées. Tout au plus pouvons-nous compléter la description en mettant l' accent sur le rôle des femmes et des étrangers dans l'artisanat et le commerce.

- Deux caractéristiques de l'artisanat et du commerce : l'ivoirisation par les femmes et le poids des étrangers.

Les données recueillies (1) sur la nationalité, le groupe ethnique (pour les Ivoiriens uniquement) et le sexe des responsables de points d'activité de quartier (activités sédentaires seulement à Bouaké) montrent d'une part que les femmes ont une place particulière au sein des activités urbaines, d'autre part qu'à l'exception de Katiola, les artisans et commerçants appartenant aux groupes ethniques régionaux sont minoritaires.

Toutes activités artisanales et commerciales confondues, Dimbokro et Katiola s'opposent à Agboville et Bouaké : dans les deux premières cités, les exploitants sont majoritairement Ivoiriens, et c'est précisément là que le poids relatif des effectifs féminins est le plus élevé.

Tableau 247 Répartition des exploitants (artisanat et commerce) selon le sexe et la nationalité dans les quatre villes du chemin de fer (1984) - %-

	Agboville	Dimbokro	Bouaké	Katiola
Ivoiriens :				
. Hommes	14,87	16,17	29,31	16,30
. Femmes	30,32	49,32	14,86	63,76
. H + F	45,13	65,49	44,17	80,06
Non Ivoiriens :				
. Hommes	35,79	20,14	47,05	14,67
. Femmes	19,08	14,37	8,78	5,27
. H + F	54,87	34,51	55,83	19,94
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : d'après B. LOOTVOET,1986.

---

(1) Tableaux récapitulatifs complets in B. LOOTVOET,1986.

Près de 50% des responsables de points d'activité de Dimbokro sont des femmes, près des deux tiers des effectifs de Katiola sont féminins, proportion il est vrai largement induite par le nombre de potières et de productrices de tiapalo et d'attiéké. Les actives, comme à Abidjan , sont surtout présentes dans la restauration et les divers types de commerce, y compris, hors des marchés, dans le domaine de la distribution.

Tableau 248 Principales activités exercées par les femmes hors marché, dans les quatre villes du chemin de fer (1984).

	Agboville		Dimbokro		Bouaké		Katiola	
	Iv.	N.Iv.	Iv.	N.Iv.	Iv.	N.Iv	Iv.	N.Iv.
Restauration	61,10	42,32	62,52	41,67	46,66	22,62	65,38*	58,33
Comm.Aliment.	26,11	34,85	18,36	36,46	10,83	9,27	7,18*	19,05
Autre commer.	10,97	19,50	13,81	10,42	15,51	30,54	24,61*	14,67
Autre activ.	1,82	3,33	5,31	11,45	27	37,57	2,83*	7,95
	100	100	100	100	100	100	100	100

(*) pourcentages calculés sur toutes les activités sauf poterie, production d'attiéké et de tiapalo.

Bouaké = activités de rue non sédentaires exclues.

Source : B. LOOTVOET, 1986.

La participation des ressortissantes nationales aux activités urbaines contribue amplement à l'ivoirisation ; en effet, chez les hommes, sauf à Katiola, ce sont des étrangers qui tiennent le plus grand nombre d'établissements: il y a ainsi 2,42 fois plus de patrons étrangers que de patrons ivoiriens à Agboville.

Les groupes ethniques régionaux sont assez peu représentés parmis les exploitants : à Bouaké, les Baoulé ne contrôlent qu'un peu plus de 15% des établissements d'artisanat et de petit commerce, à Agboville les Abé n'en maîtrisent qu'environ 5%. Cela n'est guère surprenant dans des villes dont le peuplement a longtemps été allochtone, mais à Dimbokro, où la proportion de Baoulé a toujours été importante, le poids du contrôle (34,2% des points d'activité) est surtout dû aux femmes, car les actifs masculins baoulé ne tiennent que 17,5% des établissements masculins de la cité. Si les femmes tagwana et mangoro ont une place considérable à Katiola, tel n'est pas le cas des actifs tagwana, qui ne constitient que 14,2% des effectifs d'exploitants masculins recensés. Quelques clivages entre Ivoiriens et étrangers apparaissent : les seconds maîtrisent certaines activités commerciales et les services personnels, mais à de rares exceptions (les "café-pain-beurre" de Katiola sont tous Maliens), aucune nationalité et aucun groupe n'exercent de monopole. Des concentrations sont certes observables (59% à 80% des coiffeurs, selon les villes, sont Nigérians, 65,2% des réparateurs de cycle de Katiola se disent Sénoufo) mais il n'est pas possible a priori de conclure à l'existence de spécialisations professionnelles selon la nationalité et l'appartenance ethnique, sauf peut être dans quelques activités (poterie, artisanat métallurgique, plats préparés), ce que devraient confirmer ou infirmer les travaux en cours de L. BOURGEOIS.

3) La population active des villes du chemin de fer.

Le projet initial de l'équipe orstomienne consistait à estimer la population active urbaine, à l'exception des agriculteurs , des éleveurs et autres

travailleurs agricoles travaillant hors des cités (1) tout en y résidant.

Aux inventaires se sont donc ajoutés les résultats des démarches auprès des administrations et des entreprises diversement saisies. Pour que les termes soient clairement perçus, une précision s'impose : seront désignées sous le vocable "administration" les administrations publiques et les entreprises d'Etat ou d'économie mixte assurant un service public (SODECI, EECI, RAN par exemple) ainsi que les établissements d'enseignement privés, confessionnels ou non.

- Les emplois administratifs et industriels.

C'est de 1984 que date la collecte des données à Agboville, Dimbokro et Katiola. Le Ministère de la Fonction Publique n'ayant pas été en mesure de communiquer les effectifs de ses salariés, ville par ville, il a fallu les recenser à partir de diverses sources.

La Direction des Affaires Administratives du Ministère de la Santé et de la Population a été sollicitée afin d'élaborer la liste des personnels employés dans les hôpitaux, les dispensaires, les centres de PMI, les secteurs de santé scolaire. A la Direction de l'Enseignement Primaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique furent consultés les rapports de rentrée des écoles publiques et privées (Agboville, Dimbokro) ; les effectifs d'enseignements de Katiola et d'élèves du primaire ont été communiqués par l'Inspection primaire locale ; les effectifs d'enseignants, des autres catégories d'employés et des élèves du secondaire ont été fournis par les directeurs d'établissement, tous rencontrés individuellement.

---

(1) Les maraîchers cultivant les bas-fonds autour des mosquées de Dougouba-Sokoura (Bouaké) ont par exemple été pris en compte, comme les activités primaires exercées dans la ville.

. Le dénombrement du personnel des administrations publiques (Préfecture, Mairie , Trésor, OMOCI, CNPS, TP ...), des Sociétés d'Etat ou d'économie mixte, a été réalisé localement, à l'issue d'entretien avec tous les responsables concernés. Ces contacts ont permis en outre de collecter de précieuses données sur les budgets de fonctionnement, ce qui a permis de saisir une catégorie de travailleurs souvent mal appréhendée , celle des journaliers.

De ces multiples comptages procède le tableau ci-dessous, qui permet de comparer les emplois administratifs et ceux fournis par les complexes industriels.

Tableau 249 Les emplois administratifs et industriels à Agboville, Dimbokro et Katiola.

	Agboville	Dimbokro	Katiola
(année 1984) ADMINISTRATION	1 586	1 981	1 346
.dont journaliers	269	410	357
.dont fonctionnaires et agents temporaires	907	962	733
.dont autres (Mairie, RAN,EECI,SODECI,CIDT)	410	609	256
INDUSTRIE (ex.1982-83)	1 587 (COTIVO)*	1 352 (UTEXI)*	1 724(1) (SODESUCRE)

(1) salariés permanents.

* En 1985, COTIVO = 1486 emplois, UTEXI = 1493 emplois.

La COTIVO et l'administration ont un rôle comparable à Agboville, mais les employés administratifs sont nettement plus nombreux (+46%) que les salariés de l'industrie à Dimbokro. Avant sa fermeture, le complexe agro-sucrier mobilisait une main-d'oeuvre supérieure aux effectifs administratifs de Katiola, mais la comparaison est plus difficile à manier puisque 500 salariés environ

résidaient en permanence dans la ville.

Un calcul des revenus distribués améliore la démarche comparative. Assez facile à réaliser pour les journaliers, les agents communaux, ceux de l'EECI, de la SODECI, de la RAN ainsi que pour les enseignants des établissements privés, ce calcul a été compliqué pour tous ceux qui sont directement et personnellement rémunérés par le Service de la Solde du Ministère de l'Economie et des Finances. Aucun chef de service ne connait en effet le revenu perçu par les fonctionnaires ou les agents temporaires placés sous son autorité. Au prix d'un minutieux travail de dépistage des canaux par lesquels les salaires parviennent aux agents (virements bancaires, bons de caisse au Trésor, à la recette postale), puis de dépouillements dans les agences bancaires d'Agboville et de Dimbokro (bordereaux récapitulant le nombre et le montant des salaires versés aux fonctionnaires titulaires d'un compte) ainsi qu'au Trésor et aux P. et T., B. LOOTVOET a obtenu le montant total des salaires versés aux fonctionnaires dans ces deux villes . Comme le nombre de fonctionnaires payés n'équivaut pas à celui des agents en poste (1), il lui a fallu calculer le salaire moyen versé localement et l'attribuer aux agents réellement en poste.

Tableau 250 Revenus des employés d'administration et masses salariales industrielles à Agboville et Dimbokro (millions F. CFA)

	Agboville	Dimbokro
Administration	1640	1998
. journaliers	125	205
. fonctionnaires et agents temporaires	1180	1345
. autres	335	448
Industrie (1982-1983)	1491	1146
. expatriés	367	170
. pers. africain	1124	976

---

(1) Des fonctionnaires en poste ailleurs sont payés à Agboville et à Dimbokro ; inversement, certains agents en poste à Agboville sont payés à Abidjan.

La masse salariale versée aux travailleurs africains de la COTIVO ne représente que les deux tiers des revenus distribués aux employés de l'administration ; les salariés africains de l'UTEXI perçoivent à peine la moitié des sommes reçues par les agents des administrations de Dimbokro. En toute rigueur, ni la cité du Nzi ni celle de l'Agnéby ne peuvent être définies comme des localités dont l'essentiel des ressources procède de l'activité industrielle.

. A Bouaké, il n'a pas été possible de renouveler les démarches minutieuses précédentes. La Préfecture a simplement autorisé la consultation d'une liste qui a servi de base au recensement des agents de la Fonction Publique en 1985. 5378 agents en poste à Bouaké-ville, rémunérés par la Solde, ont été dénombrés, mais ce total ne comprend pas les policiers et les militaires (1), les enseignants et administratifs des écoles privées, les agents de l'EECI, de la SODECI, des Centres et Instituts de recherche, les journaliers rémunérés sur divers budgets de fonctionnement. Seuls sont connus les effectifs salariés de la CIDT en poste à Bouaké (3411 en 1983), ainsi que le nombre d'agents de la RAN (704 en 1984). Les bilans de 10 entreprises industrielles permettent de saisir les emplois et les masses salariales des principales unités manufacturières de la ville, mais 9 établissements inventoriés n'ont pas répondu à nos sollicitations.

---

(1) Gendarmerie, Base aérienne, 3ème Bataillon Central, Ecole des Forces Armées.

Tableau 251 Les 10 principales industries de Bouaké : emplois et masses salariales (exercice 1982-1983)

	Emplois	Masse salariale annuelle brute (x 1000 FCFA)
Ets Gonfreville	2 822	4 187 237
SITAB	885	1 461 306
TRITURAF	560	843 077
SOCITAS	327	531 097
SBB	154	260 345
SOFITIS	122	197 585
IVOIREMBAL	50	74 450
SETCI	100	130 310
SIMA	144	214 145
SOLINCI	122	109 839
	5 336	

Source : A. DUBRESSON, B. LOOTVOET, 1985.

Pour être partielles, les données recueillies laissent penser qu'à Bouaké, l'appareil industriel offre moins d'emplois que l'administration. En 1985, les 13 entreprises industrielles de la ville inventoriées à la Centrale des Bilans regroupaient 5112 salariés ; en supposant constants les effectifs EECI et SODECI de l'exercice 1981-1982 (301 personnes), Bouaké aurait alors compté 5413 emplois industriels, total peu différent de notre évaluation dans laquelle fait défaut un seul établissement important, l'UNIRIZ (254 salariés en 1985). Aussi sommes nous enclins à affirmer qu'avec toutes les catégories non incluses dans le dénombrement des 5378 agents de l'administration, cette dernière procure beaucoup plus d'emplois que l'activité manufacturière.

- Les emplois dans l'artisanat et le petit commerce.

. Dans le comptage des emplois réalisé lors des inventaires ,aucune distinction catégorielle, patron, ouvrier, apprenti ou aide familial, n'a été utilisée ; seul a été relevé le nombre de personnes occupées en permanence, en raison de la rapidité du passage et des multiples ambiguïtés inhérentes à la brièveté de ce type de collecte. Un aide familial peut ainsi être considéré comme un apprenti par le patron, un apprenti en fin de formation peut effectuer une tâche d'ouvrier, et si le patron est absent lors du passage de l'enquêteur, rien ne garantit la crédibilité des réponses obtenues : seules les monographies approfondies d'ateliers et de boutiques ont permis de parfaire la connaissance de l'organisation du travail. C'est le critère de présence régulière qui a été retenu pour chiffrer les emplois : a été considéré comme "régulier" tout individu déclaré présent sur le lieu de travail toute la journée et tous les jours de la semaine, ou répondant à cette définition mais absent momentanément pour diverses raisons. Tous les modes et montants de rémunération ont été pris en compte ; les actifs non rémunérés sont donc inclus dans les résultats. La présence "régulière" n'a pas d'implication sur la durée et l'intensité du travail, et l'inventaire des emplois peut conséquemment masquer des situations de sous-emploi (1). Les travailleurs occasionnels n'ont pas été dénombrés et les comptages enregistrent les lacunes de l'inventaire : la saisie est médiocre dans les domaines du bâtiment et des transports, insuffisante pour certaines activités de rue, et les services domestiques ont été entièrement négligés, non par oubli ou ignorance mais faute d'avoir pu mettre au point une technique de collecte satisfaisante. Les tableaux récapitulatifs présentés pour

---

(1) Sur cette question, B. LOOTVOET, 1986.

Tableau 252 A Les emplois dans les secteurs de la production.

ACTIVITES DE PRODUCTION	AGBOVILLE H.M	AGBOVILLE M	AGBOVILLE T	DIMBOKRO H.M	DIMBOKRO M	DIMBOKRO T	KATIOLA H.M	KATIOLA M	KATIOLA T	BOUAKE H.M	BOUAKE M	BOUAKE T
SECTEUR PRIMAIRE												
Maraîchage/Pépin.							7		7	308	140	448
Elevage avicole						3	1		1			
AGRO-ALIMENTAIRE												
Minoterie Décort.			13			15			34	125	45	170
Fabricat. Attiéké			2			9	100	11	111	210	93	303
Boulanger.Indust			68			31	32		32			
Fab. Pain Sucré			1			10	5		5			
Divers Agro.			59			10				9	8	17
Fumage Poisson							9		9	13	23	36
Tiapalo							149	5	154			
TEXTILE et CUIR												
Tissage Filature			1587			1352	16		16	238	16	254
Couture Confect.			263			280	188	18	206	1431	1895	3326
Couture+Commerce								17	17		415	415
Teinture+Tapiss.+												
Matelass.			16			18	3		3	280	37	317
Cordonnerie +												
Divers Text.Cuir			32			25	8	23	31	105	275	380
TRAVAIL BOIS												
Scieries			100			76						
Menuiserie			100			70	86		86	682	342	1024
Sculpture										23		23
Rotin Vannerie			27			1	3		3	8		8
"IVOSEP"						25						
TRAVAIL DES METAUX												
Forgerons			10			14	31		31	157	17	174
Ferronn.Soudure			20			27	34		34	410	55	465
Tôlerie Ferrail.												
BIJOUT.ARTIS.D'ART												
Bijouterie			13			7	1		1	159	52	211
Poterie			3				450		450			
Calligra.							2		2	24		24
Imprimerie										15		15
Céramique							12		12			
Artistes							4		4			
DIV.METIERS.BATIM.			7			26				88	18	106
AUTRE.PROD.			3			1				33	42	75
TOTAL			2324			2000	1175	74	1249	4318	3473	7791

N.B. : Ensemble pour Agboville, Dimbokro, Katiola ; donc y compris COTIVO et UTEXI. Activités sédentaires uniquement à Bouaké, et hors "groupe des 550".

Tableau 252 B Les emplois dans les services.

ACTIVITES DE SERVICES	AGBOVILLE H.M	AGBOVILLE M	AGBOVILLE T	DIMBOKRO H.M	DIMBOKRO M	DIMBOKRO T	KATIOLA H.M	KATIOLA M	KATIOLA T	BOUAKE H.M	BOUAKE M	BOUAKE T
REPARATION												
Réparation Auto			270			113	57		57	2015	9	2024
Rebobinage			10			15	11		11	159		159
Réparation Cycle			54			55	106		106	303	94	397
Vulcanisation			12			6	15		15	189	31	220
Réparat.Radio.TV.			27			37	29		29	173	114	287
Réparat. Froid			34			24	14		14	60	16	76
Horlogerie			12			10	3		3	44	43	87
Réparat. Divers			12				6		6	33		33
TRANSPORTS												
Charrettes à bras			300			102						
Taxis(vil.brouss)			73			63						
Bus (15-22 pl.)			280			180						
Transp. marchand.			35			4						
RESTAU.HOTELLERIE												
Hôtels			30			28	26		26	39		39
Restau. Maquis			185			105	107		107	655	309	964
Plats préparés			156			210	163	11	174	264	210	474
Abokis			30			30	14		14	190	38	228
Beignets galettes			133			257	126	7	133	77	66	143
Bars Buvettes			66			44	36		36	160	81	241
Boissons locales			86			109	85	2	87	98	68	166
Dancings										16		16
Boutiques-Buvette										27		27
SERV.JURI.& MEDIC.												
Notaires						4						
Huissiers			3				1		1			
Architectes			3									
Cliniques			10			15						
Médecins			2			2						
Infirmiers privés			1				1		1	41		41
AUTRES SERVICES												
Auto-Ecoles			3			6	3		3			
Coiffure Défris.			26			32	15		15	185	69	254
Blanchisseries			18			2	14		14	132	15	147
Photographie			23			19	19		19	141	6	147
Lavage Auto			3			17				47		47
Cireurs Chauss.			5			4						
Photoco.Plastifi.										17	2	19
Cinémas			3			3						
Assurances						9	1		1			
Banques			40			35	16		16			
Organisa.crédits						6						
Autres Services										3		3
Pompes Funèbres			4			3	2		2			
TOTAL			1949			1547	1040	20	1060	5068	1171	6239

N.B.:Activ.sédent.uniquement à Bké, et hors"groupe des 550".Ens pour 3 aut.villes

Tableau 252 C Les emplois dans le commerce.

ACTIVITES DE COMMERCE	AGBOVILLE			DIMBOKRO			KATIOLA			BOUAKE		
	H.M	M	T	H.M	M	T	H.M	M	T	H.M	M	T
COMMERC.GENERAUX.												
Chaines.Distrib.+												
Magasins+Boutiqu.			504			519	167		167	1495	461	1956
Tabliers			59			70	35	12	47	191	73	264
COMMERC.ALIMENT.												
Dépôts Boissons			10			20	9		9	26	32	58
Produits de base			87			106	58		58	146	1216	1362
(tuberc.+ céréale)												
Condiments							11	IND	11	7	2631	2638
Fruits & Lég.							38	IND	38	89	1088	1177
Divers							7	IND	7	600	950	1550
Poissons			672			863	2	IND	2	28	682	710
Bouchers								45	45	12	591	603
Volailles							1	33	34			
COMMERC.SPECIAL..												
Conces.Auto piè-			16			12	14	2	16	86	127	213
ces Auto + Cycles												
Tissus Pagnes			38			36	1	24	25	5	694	699
Vêtement.Lingerie			70			42	1	34	35	24	773	797
Merceries			6							7	108	115
Chaussures			50			6		19	19	23	370	393
Chaussures+habits								30	30			
Pharmacies			25			41	10		10			
Produits.Beauté			3			1	1	34	35	4	424	428
Librairies			25			12	3	1	4	12	110	122
Radio disques												
Cassette Lunettes			44			32	6	20	26	82	253	335
montres.bijoux												
Quincailleries			25			8	5	1	6	15	185	200
Vaiss.Cuv.paniers			27			16						
Divers			90			67	12	24	36	67	559	626
Matériaux Constr.			22			3	18		18	40	15	55
Bois Construct.							7		7	61	72	133
Charb.bois chauf.			162			262	120		120	467	138	605
Stations-Services			25			27	15		15			
TOTAL			1960			2143	641	290	931	12682	16123	28805

N.B. : Ensemble pour Agboville, Dimbokro et Katiola. Activités sédentaires uniquement à Bouaké, et hors "groupe des 550".

Agboville, Dimbokro et Katiola incluent toutes les personnes occupées, quel que soit leur statut dans l'ensemble des activités recensées. Pour Bouaké, sont exclus le groupe des 550 établissements, les activités non sédentaires et les "marchés villageois".

De cette base imparfaite peuvent être extraits les emplois procurés par l'artisanat de production et de services. Il suffit pour cela d'exclure les comptages relatifs aux transports, aux complexes textiles (Agboville, Dimbokro), aux boulangeries industrielles (Agboville, Dimbokro, Katiola), aux services juridiques, médicaux, bancaires et financiers (Agboville, Dimbokro, Katiola), aux auto-écoles et pompes funèbres (Agboville, Dimbokro, Katiola) ainsi qu'à divers services et fabrications. Travaillent ainsi dans l'artisanat 1758 actifs à Agobville, 1608 à Dimbokro, 2253 à Katiola et 14030 à Bouaké (non compris les activités non sédentaires).

Le petit commerce seul (hors chaînes de distribution, concessionnaires automobiles, pharmacies, stations services ...) occupe 1860 personnes à Agboville, 2025 à Dimbokro, 895 à Katiola et 28 805 à Bouaké ; hors commerce alimentaire sur le marché de Katiola et non compris les commerces alimentaires tenus par les marchands ne disposant d'aucun emplacement fixe dans les quartiers ou sur les marchés. En première approximation, il apparait clairement que l'artisanat et le petit commerce sont prépondérants et qu'aucune des quatre cités du chemin de fer ne saurait être définie, en terme d'emploi, comme une ville industrielle.

Tableau 253 Les emplois dans l'industrie, l'administration, l'artisanat et le petit commerce (Agboville, Dimbokro, Bouaké, Katiola).

	Agboville	Dimbokro	Bouaké	Katiola
Industrie	1587	1352	5336	1724 *
Administration	1586	1891	5378(**)	1346
Artisanat	1758	1608	14030	2253
Petit comm.	1860	2025	28805	895

* Salariés permanents du complexe.
** Dénombrement incomplet.

L'administration, sauf à Agboville, fournit plus d'emplois que l'industrie (rappelons que 500 salariés permanents SODESUCRE devaient résider à Katiola), mais l'artisanat et le petit commerce réunis occupent une population beaucoup plus nombreuse encore. Les rapports entre les actifs industriels et ceux de l'artisanat et du petit commerce atteignent ainsi 2,28 à Agboville, 2,68 à Dimbokro et 8,02 à Bouaké. Encore ne s'agit-il que de comptages partiels puisque manquent à Bouaké les emplois liés aux activités non sédentaires, et que transports, bâtiment et services domestiques n'ont pas été pris en considération. Les transports mobilisent une main-d'oeuvre importante : il y a 300 pousseurs de charrettes à bras répertoriés à Agboville (soit 19% des effectifs salariés de la COTIVO) et 102 à Dimbokro. D'après les données fournies par les responsables du Syndicat des transporteurs, il y aurait environ 350 chauffeurs et apprentis à Agboville et 240 à Dimbokro. A Katiola, les chefs de quartiers ont identifié 123 tâcherons du bâtiment, mais 3 quartiers ne sont pas inclus dans ce dénombrement et la ville compte probablement

au moins 150 tâcherons. Enfin, aucune évaluation directe des emplois du personnel domestique, gardiens, gardes d'enfants, cuisiniers, boys-blanchisseurs, n'est disponible ; or, selon X. OUDIN, ces actifs de domesticité (1) représentaient en 1980 5,3% de la population occupée non agricole, ajustée. Si ce pourcentage est crédible, il y a environ 370 domestiques à Agboville, 320 à Dimbokro, 3600 à Bouaké et 200 à Katiola.

- Des difficultés de l'analyse temporelle.

L'ancienneté de GONFREVILLE et l'absence de bases d'inventaires comparables aux nôtres rendent difficile toute tentative visant à reconstituer l'évolution des emplois urbains à Bouaké en fonction des rythmes usiniers. En revanche, l'exercice peut être sommairement tenté sur Agboville et Dimbokro à partir des deux recensements de 1975 et 1976.

Le RGP (1975) a été effectué quelques mois après l'ouverture de l'UTEXI et quelques mois avant le début de la mise en production de la COTIVO. La population a été répartie en 8 groupes d'activités :

I Personnel des professions scientifiques, techniques,libérales et assimilées.

II Directeurs et cadres administratifs supérieurs.

III Personnel administratif et travailleurs assimilés.

IV Personnel commercial et vendeurs.

V Travailleurs spécialisés dans les services.

VI Agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs et chasseurs.

VII Artisans, ouvriers, manoeuvres agricoles et conducteurs d'engins de transport.

VIII Travailleurs ne pouvant être classés selon la profession.

---

(1) X. OUDIN, 1985, p. 134.

Pour pouvoir comparer les données du RGP à nos résultats, il faut exclure les groupes VI (production primaire) et VIII (personnes en quête de leur premier emploi) des statistiques de population occupée en 1975 (qui comprennent Bouaké à titre d'information).

Tableau 254 Population occupée (hors groupes VI et VIII) en 1975 à Agboville, Dimbokro et Bouaké.

Groupes d'activité	Agboville	Dimbokro	Bouaké
I	557	639	3818
II	15	20	109
III	337	530	3025
IV	1611	1714	9883
V	537	839	4396
VII	2955	4350	22328
TOTAL	6012	8092	43559

Pour 1984, en additionnant les emplois administratifs et industriels, les diverses activités exclues lors du comptage de l'artisanat et du petit commerce (transport , bâtiments, services, boulangeries industrielles) ainsi que les données de ce comptage, on obtient 7819 actifs à Agboville et 7671 à Dimbokro. Entre 1975 et 1984, le nombre d'occupés urbains (hors groupes VI et VIII) s'est accru de + 30,0% à Agboville, alors que la population citadine augmentait de + 61,2% ; à Dimbokro, l'accroissement de population n'a atteint que + 10,9%, mais le nombre d'actifs occupés a diminué de - 5,2%. Pour être sans doute critiquables, ces résultats ont au moins l'avantage de dégager une cohérence, puisqu'ils corroborent entièrement l'analyse diachronique des points d'activité. Quelques

précisions sont toutefois nécessaires. Le groupe VII du RGP 1975 est très fourni ; il comprend tout l'artisanat de production, l'ensemble des métiers du bâtiment, les ouvriers d'usine mais aussi les journaliers employés par l'administration comme par les privés. A Agboville, les effectifs de ce groupe n'ont pas été grossis par les ouvriers de la COTIVO, qui n'étaient que 293 en 1975, mais par tous ceux qui ont participé à la construction du complexe, parmi lesquels beaucoup sont repartis, ce qui rend la comparaison temporelle très difficile. A Dimbokro, la préparation des fêtes de l'Indépendance est également responsable d'une exagération des effectifs du groupe VII, de sorte que dans l'une comme l'autre ville, le contexte du recensement de 1975 ne permet guère de mesurer l'évolution de la population urbaine occupée.

Peut on néanmoins confirmer les inégalités constatées à partir du Recensement Général des activités en milieu urbain? En réajustant les données de 1984 sur les bases de l'enquête de 1976 (activités sédentaires hors marché seulement, et exclusion de la COTIVO et de l'EFBA à Agboville, de l'UTEXI à Dimbokro), nous obtenons 1729 emplois pour 939 établissements à Agboville (1) (590 dans 341 établissements en 1976) et 1550 emplois pour 799 établissements à Dimbokro (801 emplois pour 331 établissements en 1976). L'accroissement d'emplois est alors de + 193,1% à Agboville et + 93,5% à Dimbokro, mais l'échelle d'analyse et les populations étudiées ne sont plus les mêmes que précédemment et leur caractère trop restrictif ôte toute crédibilité à la comparaison dans le temps. Les difficultés à raisonner dans la durée ne sont pas moindres à Katiola. Hors marché, et sans tenir compte des

---

(1) En 1976, 353 établissements recensés à Agboville 337 à Dimbokro. "L'emploi" 1976 est entendu au sens "nombre d'employés", patron exclu.

activités non sédentaires, 159 établissements ont été recensés en 1976 dans une ville de 18 592 habitants ; en 1985, activités de marché, de rue et plus généralement activités non exercées dans un local sous-traites, nous avons dénombré 575 établissements dans une agglomération regroupant 23 220 citadins. Le rapport serait-il passé en 9 ans de 8,55 à 24,8 établissements pour 1000 habitants? Sans entrer dans le détail des activités (1), on relèvera simplement que, proportionnellement à la population, le nombre de menuisiers aurait triplé (0,59 à 1,55 pour 1000 habitants), et que celui des maquis-restaurants aurait plus que doublé. Sur le marché, les résultats sont plus que surprenants : le recensement de 1976 fait état de 70 tailleurs, mais l'équipe ORSTOM n'en a dénombré que 22 à 26 selon les jours de marché ; les horlogers, les vulcanisateurs et les réparateurs de cycle auraient-ils disparu ? Ont-ils été transféré ailleurs lors de l'édification du nouveau marché construit en 1979, à l'occasion de la célébration de la fête de l'Indépendance? Si oui, quelle crédibilité peut alors avoir une comparaison temporelle entre les marchés, voire entre les quartiers?

Pour comprendre les relations entre les complexes industriels et les autres activités urbaines, mieux vaut donc abandonner les tentatives d'analyse fondées sur la manipulation des statistiques existantes et recourir à la pratique de terrain en redescendant à l'échelle plus modeste, mais plus pertinente selon nous, des monographies d'établissements.

---

(1) L. BOURGEOIS, A. DUBRESSON, B. LOOTVOET, 1985.

II) INDUSTRIE MANUFACTURIERE, INVESTISSEURS ET INVESTISSEMENTS DANS L'ARTISANAT ET LE PETIT COMMERCE URBAIN.

1) 476 monographies : conception , finalité et limites.

Entre février 1984 et avril 1985, 493 monographies ont été réalisées à Agboville (115), Dimbokro (115), Bouaké (185) et Katiola (61 en septembre 1984, puis 17 en avril 1985), mais seules 476 d'entre elles ont été systématiquement exploitées dans le domaine du fonctionnement et des résultats économiques ; les 17 dernières enquêtes sur des artisans et commerçants de Katiola n'ont pu, en effet, être incluses dans le traitement informatique des données. Une centaine de monographies complémentaires, consacrées au problème du nombre d'employés par établissement, ont été effectuées en mars 1986 pour pallier les insuffisances constatées et approfondir la question des relations entre offre d'emploi et conjoncture économique.

. Conduites par des chercheurs travaillant en concomitance avec nos propres investigations auprès des salariés de l'industrie, ces enquêtes ont été élaborées en commun, afin que chacun puisse y trouver matière à développer ses thèmes spécifiques sans pour autant nuire, par un raccourci disciplinaire, à la globalité d'une démarche visant à comprendre des relations et des interfaces. Le contenu des questionnaires, la technique

de collecte et le calendrier résultent ainsi d'une même volonté de progresser ensemble, sans que les questionnements spécifiques soient abandonnés, mais en cherchant à améliorer constamment leur énonciation.

. Engagés sur un mode semi-directif, les entretiens visaient un double objectif : reconstituer l'histoire des artisans et des petits commerçants, comprendre la création et le fonctionnement de leurs établissements.

C'est en effet en parlant d'abord de sa propre histoire, plutôt que de ses gains ou de ses déboires matériels, qu'un individu qui a préalablement accepté d'être interrogé est mis en confiance. De surcroît, évoquer d'entrée les origines, la famille, l'arrivée en ville, permet de mieux décrypter ensuite les réponses, plus délicates à obtenir, sur les revenus, les aides apportées ou reçues, les divers financements ayant concouru au lancement de l'activité. Les entretiens ont donc débuté par un recueil des critères les plus classiques, âge, sexe, nationalité, ethnie, situation matrimoniale, religion. Puis ont été relevées la sous-préfecture de naissance ainsi que la date d'arrivée en ville. Les raisons du choix de la cité étaient simplement suggérées, mais les réponses étaient libres de toute contrainte typologique. L'itinéraire professionnel et géographique a été minutieusement retracé, et les motifs de changement de lieu d'habitat ou d'activité devaient être précisément explicités. Enfin, la composition de l'unité de résidence a été étudiée selon les principes antérieurement appliqués aux ouvriers et employés abidjanais.

Pour analyser le fonctionnement de l'atelier ou du point de vente, 10 thèmes ont été sélectionnés :

- le mode de gestion : comptabilité, cahier de recettes-dépenses, classement de factures;
- l'installation de l'établissement : type de local, inventaire des moyens de production, des ustensiles et des stocks à la date de l'installation, artisans et commerçants ayant une mémoire qualifiée de "remarquablement précise" par B. LOOTVOET qui cite à l'appui des exemples de collecte à Dimbokro et à Katiola, financement de l'installation (origine et nature);
- les investissements complémentaires après l'installation ;
- l'organisation du travail : nombre, qualification et date de début d'activité des employés, types et montant des rémunérations, évolution des emplois par point d'activité;
- l'inscription administrative (registre du commerce, CNPS);
- les charges principales (électricité, eau, taxe de place, patente);
- la nature et l'origine de la clientèle;
- l'existence d'autres activités en ville comme en brousse, avec détermination du rapport monétaire;
- les gains journaliers, hebdomadaires ou mensuels, bruts ou nets, dégagés par l'activité;
- la perception du système bancaire.

Au cours de l'entretien, <u>selon les opportunités offertes par le fil de la conversation</u>, a été précisée l'intégration à divers réseaux et systèmes d'entraide à différentes échelles, locale, régionale, nationale.

Tableau 255 : Monographies réalisées à Agboville, Dimbokro, Bouaké et Katiola.

Activités regroupées	Activités détaillées	AGBOVILLE Fréq. class	AGBOVILLE Fréq. activ détail	DIMBOKRO Fréq. class	DIMBOKRO Fréq. activ détail	BOUAKE Fréq. class	BOUAKE Fréq. activ détail	KATIOLA Fréq. class	KATIOLA Fréq. activ détail	4 VILLES Fréq. class	4 VILLES Fréq. activ détail
Tailleurs	Tailleurs	9	9	16	16	11	11	7	7	43	43
Menuisiers	Menuisiers	7	7	10	10	10	8	2	2	29	27
	Menuis.tapiss.						2				2
Autres Productions	Maraîcher						1				1
	Moulins		1		4				2		7
	Fabric.glace				1		1				2
	Tisserands						5				5
	Divers couture						3				3
	Tapissiers		1		1						2
	Matelassiers				2						2
	Cordonniers	8		12	2	29	3	8	2	57	7
	Rotin-vannerie		1				1				2
	Forgerons		1				3		1		5
	Ferron.soudeur		2		1		6		3		12
	Tôlier						1				1
	Bijoutiers				1		3				4
	Potier		1								1
	Calligraphie						1				1
	Vitr.miroitier		1								1
	Peintre						1				1
Réparation	Réparat. Auto		5		2		1		1		9
	Rebobineurs		1		1		1				3
	Réparat.cycles		4		1		6		1		12
	Vulcanisateurs		2				4		2		8
	Répar.radio.TV	22	2	14	5	22	4	8	2	66	13
	Frigoristes		2		3		1		1		7
	Horlogers		5		2		4				11
	Mécanographe								1		1
	Divers.répar.		1				1				2
Restauration	Restau.kiosque		5		1		13		3		22
	Maquis		2		4		4		2		12
	Plats préparés	29	19	23	8	36	10	10	1	98	38
	Abokis		2		6		9		3		20
	Bars-Buvettes		1		4				1		6
Beignets boiss.loc.	Boisson locale		3		2		1		1		7
	Beignet-galet.	7	4	9	7	1		1		18	11

.../...

Tableau 255 (Suite.)

		ABOVILLE		DIMBOKRO		BOUAKE		KATIOLA		4 VILLES	
Activités regroupées	Activités détaillées	Fréq. class	Fréq. activ détail	Fréq. class	Fréq. activ détail	Fréq. class	Fréq. activ détail	Fréq. class	Fréq. activ détail	Fréq. class	Fréq. activ détail
	Coiffeur-tress		4		3		7		2		16
Services	Blanchisseurs						2		2		4
Personnels	Photographes	6	2	5	1	17	5	5	1	33	9
	Laveurs-autos				1		2				3
	Plastification						1				1
	Buvette-boutiq								1		1
Boutiques	Boutiq.bazars	8	8	15	15	13	13	5	4	41	40
	Tabliers		6		5		8		1		20
	Gross.vivriers						1		1		2
	Riz				1				1		2
	Maïs						1				1
	Igname-manioc						2				2
	Banane plant.								2		2
	Attiéké		1						1		2
	Fruits &légua.		3				1				4
Autres	Bouchers						1				1
	Volailles		3				6		2		11
Commerces	Oeufs						2				2
	Pièces autos				1		1				2
	Pièces cycles				1		2		1		4
	Chaussures	19		11		46	2	15		91	2
	Tissus-pagnes								1		1
	Vêtement linge								1		1
	Prod.de beauté		1				1				2
	Livre-journaux										1
	Radio.disq.cas						3				3
	Lunet.bij.mont		1		1		1				2
	Quincaillerie						4				4
	Bois madriers		1				4				5
	Mat.de constr.		1		1				1		3
	Charbon & bois				1		4		3		8
	Corbeilles						1				1
	Fûts et bidons		1				1				2
	Divers.		1								1
TOTAL		115		115		185		61		476	

. La minutie imposée par une telle démarche, l'exigence de qualité des réponses, les nécessaires recoupements au quotidien et le désir d'étendre le champ d'investigation au plus grand nombre d'activités possible ont évidemment des conséquences sur la représentativité de l'échantillon. Statistiquement, elle n'est pas assurée. Il eût été indispensable, pour que les règles de représentativité "absolue" fussent respectées, d'effectuer une pré-enquête, prolongée par le tirage d'un échantillon défini à partir des profils moyens alors discernés : il n'y eût ni pré-enquête ni identification de profils moyens, et rien ne prouve que les boutiquiers, les tailleurs et les menuisiers interrogés soient représentatifs des profils moyens de chaque activité. De plus, les femmes sont sous-représentées, les actifs non ivoiriens sont au contraire toujours sur-représentés, et les distributions ethniques constatées lors des inventaires sont rarement respectées. Pourtant, le nombre d'enquêtes réalisées est suffisamment important pour que des répétitivités soient décelables et que des similitudes apparaissent, à l'instar des résultats obtenus sur les 250 ouvriers et employés abidjanais. Afin de pouvoir dégager des tendances, c'est sur la qualité des réponses obtenues que l'accent a été mis, ce qui implique un contrôle rigoureux auquel chercheurs et enquêteurs se sont astreints. Il n'est pas aisé, en effet, de se prémunir contre les nombreux biais usuels, sous-évaluation des gains, évaluation des charges, déclarations abusives sur la rémunération des apprentis, l'aide apportée ou la fiscalité par exemple. Une solution consiste à revenir sur certaines questions à différents moments de l'entretien, afin d'identifier les contradictions; n'accepter aucune donnée sans la vérifier et la reconstruire avec la personne enquêtée est une règle impérative. De même est-il nécessaire, à la fin d'une journée d'enquête,

de recouper les réponses apportées par des actifs exerçant la même profession dans des conditions comparables. Tout cela ne résoud pourtant pas tous les problèmes. Calculer des marges bénéficiaires n'est jamais une opération simple, comme l'expose l'économiste de l'équipe orstomienne, citant un boutiquier Agni enquêté le 5 avril 1984 à Dimbokro : "Ma recette, je peux la donner pour toute la semaine dernière : lundi 4000, mardi 5400, mercredi 8300, jeudi 6100, vendredi 4900, samedi 10 000, dimanche 6000... pour ce que je gagne, c'est simple, j'ai adopté comme principe de prendre 3000 pour racheter des marchandises à la SACI quand j'ai 4000 et de racheter 8000 de marchandises quand j'ai 10 000". Et B. LOOTVOET met en garde : "Peut-on conclure que la marge bénéficiaire brute de ce commerçant est de 22,5%, (1000/4000 + 2000/10000) x 100 ? Certainement pas, dans la mesure où ce principe de rachat de marchandises peut tantôt correspondre à un renouvellement strict de stocks, tantôt à une augmentation de ces derniers" (1). Par ailleurs, toute enquête à passage unique peut enregistrer des phénomènes de saisonnalité (forte activité des tailleurs lors des fêtes religieuses par exemple) ou totalement en négliger d'autres selon la date des entretiens. Les monographies sont donc lacunaires, mais les comparaisons avec certaines enquêtes lourdes, conduites à grand renfort de personnel, et dont la nécessité n'est nullement en cause tant la complémentarité des échelles et des méthodes d'observation est nécessaire, nous confortent dans l'idée qu'exploités avec prudence, les résultats qualitatifs obtenus constituent une bonne base de réflexion.

---

(1) B. LOOTVOET, 1986, p. 170.

2) Les investisseurs : parcours professionnels et relations avec les activités industrielles.

492 des 493 monographies réalisées (1) sont exploitables en terme d'identification des parcours professionnels et géographiques antérieurs à l'exercice de l'activité saisie lors des inventaires. Seules nous intéressent ici les liaisons entre les antécédents salariaux, et singulièrement ceux qui concernent le secteur secondaire, l'artisanat et le petit commerce, ainsi que la corrélation entre la chronologie des installations industrielles et celle des petites activités marchandes.

- Peu d'antécédents en usine

. En ne considérant que le dernier emploi occupé avant l'installation du point d'activité, il apparaît qu'environ 3 artisans et commerçants sur 10 seulement proviennent de grandes entreprises (2) où ils avaient un statut salarial, et qu'environ 14% sont issus du secteur secondaire, dont à peine 2% des mammouths cotonniers et du complexe agro-sucrier. Certes, le dernier emploi occupé n'est qu'un indicateur partiel, puisque sur les 155 exploitants préalablement salariés, 75 l'ont été plusieurs fois, dans plusieurs établissements et en plusieurs lieux, et il faudrait, pour mesurer le poids relatif des passages antérieurs par l'industrie, prendre en compte toutes les étapes professionnelles dans les usines. Francis A., Abé, né en 1951 à Bandjé, village de la sous-préfecture d'Agboville, après avoir "fait les bancs", a participé en 1975 à la construction de l'usine COTIVO en tant que manoeuvre pour le compte de la SETAO ; il fut

---

(1) 114 exploitables sur 115 à Agboville; 77 sur 78 à Katiola ; une enquête supplémentaire réalisée à Bouaké.

(2) Auxquelles ont été adjoints, abusivement, les divers emplois de domesticité, le plus souvent exercés chez les expatriés responsables de grandes entreprises ou y travaillant.

TABLEAU 256 POIDS RELATIF DES EMPLOIS OCCUPES DANS LES GRANDES ENTREPRISES
DERNIER EMPLOI AVANT L'INSTALLATION. ARTISANS ET COMMERCANTS
DES 4 VILLES DU CHEMIN DE FER.

	AGBOVILLE	%	DIMBOKRO	%	BOUAKE	%	KATIOLA	%	TOTAL	%
TOTAL ENQUETE	114	100,0	115	100,0	186	100,0	77	100,0	492	100,0
DERNIER EMPLOI: SALARIE GRANDE ENTREPRISE	30	26,3	30	26,1	59	31,7	36	46,8	155	31,5
BRANCHE D'ACTIVITE										
. Industrie + BTP	7		13		27		20		67	13,6
(dont COTIVO, UTEXI,ERG,SODESUCRE)	(0)		(4)		(1)		(5)		(10)	(2,0)
. Administration	2		7		3		2		14	2,8
. Agriculture *	7		5		11		4		27	5,6
. Services	5		0		7		2		14	2,8
. Commerce	1		2		5		4		12	2,4
. Autres	6		1		5		3		15	3,1
. Indéterminé	2		2		1		1		6	1,2

* Sociétés d'encadrement de la production agricole

Source : Communication L. BOURGEOIS (juin 1987).

ensuite embauché comme gardien, puis entra à l'atelier tissage avant d'être licencié en 1979. Parti tenter sa chance à Abidjan, il s'y retrouve manoeuvre, à la MAC (zone industrielle de Vridi) pour 3 mois. L'essai n'ayant pas été concluant, il rentre alors au village pour faire des économies en commercialisant du manioc, ce qui lui permet d'ouvrir un maquis-bar dans la cité de l'Agnéby en août 1973. Ses économies lui ont permis d'acheter des chaises, de la vaisselle, ainsi qu'un stock de boissons et de cigarettes (50 000 CFA); il loue un local 14000 F. CFA/mois, et le propriétaire, auquel il a emprunté 50 000 F. CFA, lui a également vendu à crédit un réfrigérateur, une télévision et un amplificateur (au total 300 000 F. CFA) remboursés par traites non régulières. Au sens strict de "dernier emploi", Francis A. est donc cultivateur, et ses passages à la COTIVO puis à la MAC, ne lui ont été d'aucune utilité, ni pour épargner, ni pour apprendre un savoir-faire réutilisable à son propre compte. Tous ceux qui ont des antécédents salariaux dans l'industrie ne sont peut être pas dans son cas, mais nous montrerons ensuite que les ressources mobilisées pour investir dans les petites activités marchandes proviennent peu, directement ou indirectement, des revenus distribués par les établissements manufacturiers. Au reste, un regard sur les récapitulatifs de parcours montre que les noms d'établissements industriels sont peu souvent cités, et les travaux en cours de L. BOURGEOIS devraient confirmer la faible ampleur des transferts professionnels entre industrie et artisanat.

Une observation est en tout cas probante : 8 artisans seulement ont acquis leur savoir-faire au sein de grandes entreprises, et 4 ont des résultats économiques satisfaisants eu égard aux moyennes recueillies; 3 sont des menuisiers qui ont été apprentis dans des scieries ou des ébénisteries gérées par des Européens (1), un autre est un fabricant de glace (2) dont la formation professionnelle a été assurée dans une entreprise de transport.

---

(1) revenus nets mensuels : 80 000, 91000 et 353 000 F. CFA.
(2) revenu net mensuel : 215 000 F. CFA.

Pour beaucoup, le dernier emploi salarié n'était pas localisé dans la ville d'installation du point d'activité : 46,5% des artisans et commerçants directement issus de l'administration ou de grandes entreprises travaillaient hors d'Agboville, de Dimbokro, de Bouaké et de Katiola avant de s'y établir à leur compte, et plus du tiers d'entre eux étaient à Abidjan.

Tableau 257 Lieu d'exercice des emplois salariés occupés (dernier emploi avant installation). Artisans et commerçants des 4 villes du chemin de fer.

	Agboville	Dimbokro	Bouaké	Katiola	Total	%
Dans la ville	15	16	31	21	83	53,5
Abidjan	6	8	7	5	26	16,8
Reste de C.I.	8	5	15	9	37	23,9
Etranger	1	1	6	1	9	5,8
Total	30	30	59	36	155	100,0

Dans le petit groupe d'individus directement issus du secteur secondaire (67), rares sont ceux qui proviennent des complexes de filature-tissage de coton et de l'unité SODESUCRE aujourd'hui fermée (10), mais peu nombreux sont les artisans et commerçants qui occupaient, dans l'une des quatre villes ou ailleurs, des emplois industriels. Sur les 57 originaires du secteur secondaire restants, 29 étaient salariés dans le BTP, 18 proviennent de grands établissements manufacturiers, 10 de PME ou d'unités plus familiales.

. Ceux qui travaillaient dans les usines et qui ont investi sur place, dans les petites activités marchandes, conduisent des stratégies antérieurement élaborées ou, au contraire, réajustent au mieux leur situation au gré d'une conjoncture défavorable.

Les itinéraires des premiers sont clairement révélateurs d'une progression programmée vers l'artisanat. Un exemple, celui d'Adjoumani K., Abron, né en 1953 à Tanda, menuisier à son compte depuis 1982 à Dimbokro, quartier Belleville. En 1972, Adjoumani sort du CFP d'Abengourou où il a acquis une certificat de qualification professionnelle en menuiserie ; il est alors embauché par la société MEUBLIVOIRES, à Abidjan, qui l'envoie ensuite à San Pedro où s'achève son contrat. De retour à Abidjan en décembre 1973, il est engagé à l'ébénisterie GANDOUR, mais le salaire ne lui convenant pas, Adjoumani décide de partir à Dimbokro, en 1976, pour proposer ses services aux responsables de l'UTEXI, aidé il est vrai par l'"Association des Jeunes Ressortissants du département de Bondoukou", dont certains membres travaillent au complexe cotonnier. Devenu menuisier à l'UTEXI, Adjoumani n'abandonne pas pour autant son projet initial : grâce au répondant que lui procure son revenu salarial, il achète une machine à crédit (3 millions F. CFA), par l'intermédiaire d'un ami, pour installer son atelier. Mais il n'y a guère de compatibilité entre le travail à l'usine et un exercice de la menuiserie suffisamment rémunérateur. Six ans après son entrée à l'UTEXI, Adjoumani, qui ne peut rembourser les traites, quitte l'établissement industriel pour se lancer, avec 6 apprentis, dans l'aventure artisanale. En 1984, son revenu net mensuel varie, selon le rythme des affaires, entre 80 000 et 100 000 F. CFA, et il ne regrette nullement son passage provisoire par le salariat industriel. Autre exemple, celui de Seydou C.,

Dioula, né en 1949, commerçant de disques d'occasion, à même la rue, au quartier Commerce à Bouaké. Sorti en 1970 du Collège technique de Bouaké après deux ans d'études en section menuiserie, Seydou entre en 1971 à la SIMA en qualité d'OS. Il ne va "durer" qu'une année, le temps d'amasser un petit pécule grâce aux indemnités d'un licenciement dont on se demande s'il n'a pas été volontairement recherché. Menuisier le jour, Seydou vendait aussi des objets d'art apportés par de jeunes Guinéens logeant dans la même cour que lui . Marchand de disques "depuis l'école primaire", rompu à la vente ambulante et à l'échange entre objets d'arts et disques, il n'a transité par la menuiserie industrielle que pour mieux constituer la caution de 35 000 F. CFA nécessaire à l'acquisition du stock de départ. Pour lui, comme pour Adjoumani, l'usine n'a jamais été que l'instrument du financement d'un établissement depuis longtemps considéré comme un objectif prioritaire.

Tel n'est pourtant pas le cas de tous les anciens salariés. Kouakou O., Baoulé, né en 1962 à Grand-Bassam, mais dont les parents sont revenus à Dimbokro au début des années soixante-dix, aidait son père aux champs avant d'entrer à l'UTEXI en 1979. Licencié en 1983 à la "suite d'une compression" précise-t-il (mais il fait allusion à un "renvoi" lorsqu'est abordée la question du financement de son installation), Kouakou ouvre alors une buvette au quartier Sokouradjan, en louant un local (12 000 F. CFA/mois), et après avoir constitué un stock, acheté à un commerçant libanais, en utilisant ses économies et le montant perçu lors de son licenciement, soit 300 000 F. CFA. Daouda C., Mangoro, né en 1959 à Katiola, a suivi l'enseignement secondaire jusqu'en 3ème.

En 1979, il est embauché à la SODESUCRE ; après une courte formation, il passe un examen général et peut travailler à la Direction des Plantations, où il gagne 50 000 F. CFA par mois. Licencié en mars 1984, Daouda reçoit 300 000 F.CFA d'indemnités; après avoir aidé son père, commerçant de riz, il part pour Kankan, en Guinée, où il passe trois mois sans pouvoir toutefois mener à bien son projet d'installation commerciale. Il rentre alors à Katiola, où avec l'aide de son père, qui lui donne une balance, des tables, un banc et lui prête une machine à calculer, et l'utilisation de ses ressources propres qui lui permettent d'acheter 10 sacs de riz auprès d'un grossiste libanais et de louer un local, il se lance, à son tour, dans la vente de riz au détail. Comme Kouakou D., Daouda C., n'envisageait nullement de quitter la condition salariale et d'abandonner un emploi industriel considéré, à l'origine, comme sûr. Certes, les indemnités de licenciement ont facilité une reconversion dans le commerce, mais ni l'un ni l'autre n'envisageaient une telle issue. "On est là", expression courante du parler populaire, résume bien la perception d'une situation fort éloignée des desseins initiaux, au moins pour Kouakou qui pouvait espérer, à juste titre, faire carrière à la SODESUCRE.

. Ces types de parcours professionnels, résultant de stratégies anciennes ou de réajustements conjoncturels, caractérisent aussi les anciens salariés qui travaillaient hors des villes d'exercice de leur activité artisanale ou commerciale. Bakary K., Burkinabé, né en 1946 à Banfora, blanchisseur à Katiola, a été contrait à un réajustement sous la pression familiale. Arrivé à Abidjan en 1968, il occupe pendant quatre ans un emploi de boy-cuisinier à la SOCIPRA. En 1977, considérant que son salaire est insuffisant, il démissionne et trouve un emploi identique chez un ingénieur de l'usine BLOHORN ; sept ans plus tard, son patron quitte la Côte d'Ivoire mais

le fait intégrer dans le personnel de l'établissement industriel. Bakary devient alors peintre dans une équipe d'entretien. Mais en 1983, son oncle paternel, résidant à Katiola, décède, et un autre oncle d'Abidjan lui demande de partir pour la cité du pays tagwana, afin de s'occuper de la cour du défunt où des logements sont mis en location. Bakary quitte donc l'usine BLOHORN, et avec le "montant de ses droits", soit 300 000 F. CFA, et un don de 30 000 F.CFA consenti par un parent planteur, il s'installe comme blanchisseur. Mais ses gains nets sont réduits, 15 000 à 20 000 F.CFA, et seule la perception des loyers (13 500 F.CFA/mois) lui permet de faire face aux besoins d'une unité de résidence comprenant 8 personnes. Itinéraire plus cahotique, celui d'un tailleur Burkinabé de Katiola, Bissa, né en 1952 à Bingerville où son père travaillait comme chauffeur au CEG. Placé en apprentissage à Abidjan, F. (qui n'a pas donné son nom) part à 17 ans pour Bouaké comme boy-cuisinier d'une européenne afin, dit-il, de "gagner le prix de sa machine à coudre". Trois ans plus tard, sa patronne le fait entrer à l'atelier de confection ERG, où un emploi de tailleur est disponible. Grâce à son revenu salarial, il peut acheter une machine et confectionner chemises et pantalons en dehors des heures ouvrées à l'usine. En 1972, F. décide de se mettre à son compte, mais il se fait voler 3 des 4 machines neuves. Désabusé, il part tenter sa chance à Katiola, où il ouvre un atelier, sans succès. Il se replie alors sur l'activité agricole, et demande de la terre non loin de la ville ; devenu producteur de manioc et d'igname, F. commercialise une partie de la récolte sur le marché. Lors de la première campagne de coupe, il est engagé comme manoeuvre temporaire à la SODESUCRE, et utilise l'argent de la "compression" (160 000 F. CFA) pour relancer son atelier de tailleur, avec plus de réussite cette fois. En 1984, il estime son revenu net à 6000-7000 F. CFA par jour en "bonne période", mais il n'a pas pour autant abandonné le demi-hectare de manioc et

l'hectare d'igname, entretenus par un manoeuvre qu'il rémunère, dont les productions sont en partie commercialisées sur le marché par son épouse (qui vend aussi de l'arachide) et par d'autres femmes qui lui achètent la récolte à terme (2 ans d'après ses dires). Bel exemple de pluriactivité et des capacités de repli comme de renouveau offertes par l'agriculture péri-urbaine !

Rares sont cependant les exemples de création d'un établissement artisanal ou commercial à partir d'une double activité exercée en usine et hors de l'usine ; mis à part F., un seul cas a été rencontré, celui d'un réparateur de radio-télévision de Dimbokro, Abron, qui travaille à l'atelier-tissage de l'UTEXI depuis 1979. Pour être intéressants, ces quelques extraits de parcours professionnels ne doivent cependant pas faire oublier l'essentiel : si plus de 30% des artisans et des commerçants ont des antécédents salariaux en grande entreprise, peu nombreux sont ceux qui proviennent du secteur secondaire et rares sont les anciens ouvriers et employés d'usine.

- <u>Des installations récentes sans rapports évidents avec celles des complexes industriels</u>.

De la chronologie des installations de points d'activité ressort le caractère récent, parfois même très récent, des établissements de petite activité marchande. A Katiola, 53% des points d'activité sédentaire sont postérieurs à 1979 (1), enquêtes de 1984 et 1985 confondues ; à Agboville, 54% des établissements ont été créés après la mise en production de la COTIVO, tous types d'itinéraires géographiques des patrons confondus, et à Dimbokro près de la moitié des artisans et des commerçants ont entrepris l'activité saisie en 1984 après l'ouverture du complexe UTEXI.

---

(1) Rappelons que la première campagne de coupe fut réalisée en 1979-1980.

. A un niveau d'analyse plus fin, les chronologies ont un rapport étroit apparent avec celles des usines.

La décision de localiser un complexe textile à Agboville fut officiellement prise et connue en novembre 1972 : on peut donc supposer qu'à partir de 1973, puis du début des travaux de construction, enfin à l'issue de l'inauguration et de la montée en production du complexe de filature-tissage, les conditions étaient réunies pour qu'artisans et commerçants, résidant en ville ou non, tentent de bénéficier des nouvelles ressources procurées par la création de nombreux emplois salariés. En apparence, c'est bien ce que suggère l'examen des dates d'installation.

Tableau 258 Dates d'installation des points d'activité à Agboville (100 points sur 115 enquêtés).

1960 et avant	1963-1969	1970- 1975	1977-1983
10	12	24	54

Un dénombrement du seul artisanat de production, réalisé en octobre 1980 (1), confirme l'importance relative des établissements ouverts après 1975 ; cette année là, plus de la moitié des artisans recensés s'étaient en effet installés depuis moins de cinq ans. A Katiola, 42% des artisans et des commerçants ont créé leur établissement entre l'annonce de la décision d'implantation du complexe SODESUCRE à proximité de la ville et celle de sa fermeture.

---

(1) A. DUBRESSON, 1981-1982.

Mais ces correspondances chronologiques sont elles suffisantes pour qu'en soient déduites, mécaniquement, des relations de cause à effet ? En affinant encore l'analyse sur les établissements katiolais, il apparait que plus de la moitié des activités sédentaires de rue recensées en 1985 est postérieure à la décision de cesser toute activité sur le périmètre sucrier, et surtout que le fort taux d'installation de l'année 1984 ainsi que du premier trimestre 1985 ne trouve pas d'explication dans une éventuelle reconversion des salariés SODESUCRE licenciés. De janvier à mars 1985, 11 boutiques ont été installées contre 14 pour l'année 1984 et 13 pour l'année 1983 ; 6 menuisiers nouveaux ont été identifiés au premier trimestre 1985 contre respectivement 4 et 3 pour les années 1984 et 1983. Certes, ces résultats peuvent renvoyer à une "vitesse de rotation" des activités artisanales, mais un fait demeure : dans la première série de monographies (septembre 1984), 2 investissements seulement ont été réalisés à partir de revenus distribués par la SODESUCRE (un tailleur (1) et un restaurateur ont utilisé leur indemnité de licenciement pour s'installer à leur compte); en avril 1985, parmi les 17 personnes enquêtées, 2 furent employées au complexe sucrier avant d'ouvrir l'une un atelier de couture, l'autre un magasin de riz (2). Comme aucun artisan ou commerçant installé depuis la création du complexe n'a créé son activité sous l'impulsion ou avec l'aide financière d'un salarié, cadre ou employé, de la SODESUCRE, force est de s'interroger sur la signification réelle des correspondances chronologiques.

. Risquons, sur Katiola, un raisonnement fondé sur la comparaison des inventaires généraux d'août 1984 et mars 1985.

---

(1) Extraits de parcours ci-dessus évoqués.

(2) Idem.

En considérant qu'un délai de 6 mois est suffisant pour observer les répercussions de la fermeture du complexe sucrier, rien n'indique une disparition massive du nombre de points d'activité, bien au contraire. Les activités de production n'enregistrent pas de recul, et s'il est logique de constater que le nombre de potières n'a pas changé, à l'exception d'un atelier de cordonnerie, aucune fermeture n'a été identifiée ; inversement, des artisans ont installé leur atelier entre août 1984 et mars 1985 (dont 10 tailleurs, 2 tapissiers, 6 menuisiers, 1 forgeron). Dans le domaine des services, 4 réparateurs de cycle sont venus s'adjoindre à ceux qui travaillaient déjà dans la ville, et, quelle que soit l'activité, les soldes création-disparition sont toujours positifs, y compris pour la restauration et les soins primaires. Les commerces sont plus sensibles aux fluctuations de distribution de revenus, mais si 12 tenanciers de boutiques et de bazars ont cessé leur activité, 11 autres ont ouvert un local commercial pendant le semestre,et les tabliers, les vendeurs de cigarettes,de confiserie, de colifichets, de savon, sont plus nombreux de 13 unités (14 créations, une disparition). En revanche, les activités qui étaient en relation de dépendance étroite ou totale avec le complexe n'ont pas résisté à sa fermeture. Celles qui étaient exercées sur le périmètre sucrier (1) ont évidemment disparu, et les transporteurs katiolais ont perdu un important marché, peut être même leur marché principal. D'après le Président de leur syndicat, dix transporteurs ont fait faillite depuis la cessation d'activité du complexe SODESUCRE : ils étaient sollicités à raison de 19 véhicules par jour pour le transport du personnel entre la ville et l'usine. Par ailleurs, la moitié seulement du parc des 24 camions répertoriés (2) était en circulation au premier trimestre 1985, et la proportion était comparable pour les "22 places" et les taxis-brousse, alors que 3 taxis-ville sur 6 roulaient encore.

---

(1) Deuxième partie, chap. I.

(2) 2 de 15 tonnes, 2 de 10 tonnes, 20 de 5,5 tonnes.

. La fermeture du complexe n'a donc pas engendré l'arrêt corrélatif de nombreuses activités artisanales et commerciales katiolaises. Néanmoins, l'interprétation des anciennetés d'installation à la date du recensement a une portée limitée, puisque nous ignorons les mouvements réels d'ouverture et de fermeture : ne pas recenser d'unité de broyage et de décorticage en 1984 ou en 1985 ne signifie nullement qu'il n'en a pas été créé depuis 1978, et de telles unités peuvent très bien avoir été fermées avant nos passages d'inventaire sans que nous puissions le savoir. De même, l'ancienneté d'un établissement correspond au temps écoulé depuis l'installation de l'artisan ou du commerçant recensé, et il peut tout aussi bien s'agir d'une véritable création que d'une reprise d'un point d'activité existant, voire d'un transfert d'un quartier à un autre, ce que nous n'avons pas saisi. Enfin, le critère du nombre de points d'activité est insuffisant pour évaluer la prospérité économique à l'échelle de la ville, car l'absence de réaction en terme de nombre d'établissements ne préjuge en rien de l'évolution des revenus perçus par les artisans et les commerçants : des portes d'atelier ne sont pas verrouillées, des tabliers ne sont pas renversés , mais , c'est une certitude, les chiffres d'affaires ont diminué et les patrons se sont séparés de la majorité de leurs ouvriers et apprentis.

A Katiola, la préservation de l'outil de travail renvoie à plusieurs facteurs explicatifs. En 1985, tous les esprits étaient tournés vers le projet KATEX, dont l'agrément prioritaire fut accordé en Conseil des ministres le 13 mars de la même année : on annonçait alors que l'usine intégrée de filature-tissage-confection de pantalons-jeans emploierait 2000 à 3000 salariés, et les perspectives offertes par le futur chantier de construction étaient plutôt encourageantes: Il n'y a pas que cette attente qui joue ; la "conjoncture" est

perçue non comme un phénomène passager, mais bien comme une crise durable et généralisée, et cette appréhension de la réalité économique engendre des comportements qui, sans être nouveaux sans doute pour certains, convergent vers un recul progressif des mythes de la grande ville. Bouaké n'est qu'à 50 km de Katiola, mais on y est aussi "conjoncturé", et ceux qui reviennent d'Abidjan ne disent pas autre chose. Dès lors, "tenter la chance" ailleurs ne relève plus d'un pari favorisé a priori par un environnement porteur, et pour les originaires de la ville ou des villages proches, comme pour ceux qui peuvent solliciter des terrains de culture, le recours à la terre est finalement la moins mauvaise solution. Recours mais non retour : de nombreux artisans enquêtés en 1985 consacraient la moitié, quelquefois les deux tiers, de leurs temps aux travaux agricoles sans pour autant avoir fermé leur atelier dans lequel ils travaillent toujours, mais plus occasionnellement. Enfin, la proximité du site diamantifère de Tortiya procure aux commerçants katiolais l'occasion de répartir leurs moyens de travail et leur temps entre les deux localités. Des vendeuses qui, en 1984, étaient installées en permanence sur le marché de Katiola fréquentaient, en 1985, celui de Tortiya plusieurs jours par semaine; des boutiquiers et des tenanciers de bars-buvettes ont investi à Tortiya sans fermer leur établissement de Katiola, où travaille un employé (ou un parent.)

Si l'on retient le critère du nombre du nombre de points d'activité, le potentiel artisanal et commercial de Katiola est resté intact 6 mois après la fermeture de l'unité SODESUCRE. Il n'empêche que le niveau d'activité était alors dramatiquement bas : mais est-ce seulement imputable à la disparition des retombées salariales auparavant procurées par le complexe agro-sucrier ? La référence à la prospérité passée est revenue en permanence lors de tous les entretiens, et la plupart des interlocuteurs ont daté le début de leurs difficultés : 1980. Le "bon temps" de la SODESUCRE n'est donc pas seul en cause, et il est même peut-être secondaire, puisque la première campagne n'a été effectuée qu'en 1979-1980.

Le marasme économique est sans doute moins le produit de la cessation d'activité de l'unité SODESUCRE que la conséquence de la fin des synergies engendrées par la célébration de la Fête de l'Indépendance. Katiola a été dynamisée par une série de grands travaux et surtout par les préparatifs, qui ont mobilisé de nombreux travailleurs comme beaucoup d'établissements de la ville. De plus, nos enquêtes ont été menées après les campagnes 1983-1984, qui ont été médiocres pour les principales productions agricoles commercialisées, particulièrement pour le coton dans la région Centre. La chute de la demande, sur le marché katiolais, des biens et des services est, à notre sens, au moins aussi consécutive à la baisse du pouvoir d'achat des producteurs qu'à l'arrêt du versement des salaires aux travailleurs de la SODESUCRE, mais nous ne pouvons le démontrer, faute de connaître le flux des revenus agricoles régulièrement dépensés à Katiola.
Il faut bien, enfin, s'interroger sur la traduction à l'échelle locale de l'ébranlement général qui caractérise l'économie du pays depuis le début des années quatre-vingt . La crise est là, profonde, et s'il est impossible de démontrer qu'elle est uniquement, ou principalement, due à la fermeture du complexe agro-sucrier, un simple regard sur la distribution des dates d'installation relativise le rapport de cause à effet entre l'usine et les dynamismes économiques urbains.

. Une autre méthode d'identification des rapports entre l'installation des artisans et des commerçants et celle des complexes industriels consiste à regrouper, par grands types, les motivations exprimées spontanément lors des entretiens, sans qu'aucun choix de critères n'ait été proposé. Il s'agissait de ne pas guider les réponses, et surtout de ne pas imposer à l'interlocuteur l'une quelconque de nos hypothèses : la présence des usines a été seulement évoquée après le recueil des motivations, en guise de précision.

La motivation majeure est celle de la présence, dans la ville, de parents, d'amis ou de "frères" qui ont encouragé la venue et l'ont parfois directement sollicitée : près de la moitié des artisans et commerçants se sont installés en raison de cette présence, elle même peu chevillée aux usines, nous le constaterons à l'examen de l'origine des financements. La seconde motivation, un cinquième des types de réponse, est exprimée sous un vocable fréquent ,. "tenter la chance", utilisé autant par des débutants que par d'autres, qui effectuent une reconversion afin d'améliorer leurs gains et leur niveau de vie. Plusieurs de ceux là qualifient les cités de "ville ou région favorable", mais il est rarement fait clairement état des potentialités offertes par les complexes industriels, sauf dans les quelques cas très particuliers de passage antérieur par les usines (10 sur 492 avons nous précédemment précisé). Enfin, les appartenances régionales (lieu de naissance, lien ethnique, proximité du village d'origine) sont mises en avant dans le reste des cas, mais il est difficile de les séparer des réponses du premier type. Ces motivations valent pour tous les artisans et commerçants, quelle que soit leur date d'installation.

Les réponses ne sont jamais uniques ni claires. Les entretiens réalisés ont par ailleurs de nombreux défauts, et l'expérience de terrain montre à quel point les discours varient au fur et à mesure que s'instaure la confiance entre celui qui pose des questions et celui qui y répond. Combien de fois, par exemple, des ouvriers nous ont-ils confié que leurs réponses avaient été sciemment faussées pour savoir si nous connaissions vraiment le prix du riz, des loyers ou du bock SOLIBRA, afin de tester la qualité du travail entrepris, et combien ont modifié leurs évaluations, voire leur itinéraire scolaire, à la troisième ou à la

quatrième rencontre? Rien cependant ne nous autorise à négliger l'intérêt de données fragmentaires immédiates, et sur un point qui n'engage aucune déclaration de revenu, donc qui n'est susceptible d'aucune manipulation ayant trait à l'argent, ces données sont claires : il y a peu d'allusions aux usines. Certes, elles sont peut être implicitement contenues dans les sollicitations familiales, ou dans les formules "la ville est bonne", "ici il y a du travail", mais rarement les noms de la COTIVO, de l'UTEXI ou des usines bouakoises apparaissent, et à Katiola, aucun des 77 artisans et commerçants n'a déclaré s'être installé en raison de la proximité du complexe SODESUCRE. Sans entrer dans la complexité des rapports entre dit et non-dit, pour l'étude desquels nous n'avons aucune compétence, il faut bien convenir d'une absence apparente de liens directs entre l'installation des complexes et la création de la plupart des établissements de petite production marchande.

3) Investissements, nature et origines des financements.

L'une des questions posée par la recherche de l'articulation entre l'artisanat, le petit commerce et les activités salariées est celle du financement des établissements : ces derniers résultent-ils surtout d'une remise en jeu de revenus salariaux versés par l'administration et l'industrie, ou sont-ils majoritairement issus d'une circulation monétaire non directement chevillée aux grandes entreprises?

- Les investissements initiaux

Les délais d'installation des apprentis en tant que patrons, à Abidjan comme dans les villes de l'intérieur,

corroborent l'idée que les artisans s'établissent le plus souvent à leur compte à l'issue d'une phase de préparation leur permettant de constituer progressivement une épargne et/ou de récupérer un outillage nécessaire. L'analyse des investissements a été conduite selon une méthode de conversion en francs constants 1984 (1) qui n'est pas totalement satisfaisante (2), mais qui visait seulement à juger l'effort d'investissement au moment ou les artisans et commerçants ont pris la décision d'investir, en rapportant le montant investi au pouvoir d'achat de la monnaie sur le marché des biens. La valeur de l'investissement comprend toutes les dépenses d'installation nécessaires à l'exercice de l'activité ; elle inclut donc du capital fixe mais aussi du capital circulant (stock de départ par exemple). Tableau récapitulatif et histogrammes synthétisent les résultats obtenus.

Les moyennes sont évidemment tirées vers le haut par quelques gros investisseurs : ainsi 6 menuisiers ont-ils débuté avec une machine multi-opérations dont le prix d'achat, supérieur à 2 millions F. CFA, porte la moyenne de l'investissement total à 714 000 F. CFA (264 000 F. CFA sans la prise en compte de ces machines). La dispersion est importante, quelle que soit l'activité considérée : partout se retrouvent des artisans et des commerçants qui ont investi moins de 50 000 F. CFA (1984) et d'autres (sauf parmi les tailleurs et les fabricantes de beignets et de boissons locales) qui ont dépassé le million F. CFA.

Toutefois des groupements remarquables sont à signaler. Pour les tailleurs, la classe modale (100 000 à 200 000 F. CFA) regroupe 42% des effectifs ; 62% des menuisiers sont équitablement répartis dans les classes 4 et 5 (100 000 à 200 000 F. CFA) ; 200 000 à 500 000 F. CFA) ;

---

(1) A. DUBRESSON, B. LOOTVOET, 1985 et B. LOOTVOET, 1986.

(2) Une machine à coudre neuve dont le prix était de 50000 F. CFA courants en 1975 valait, selon la méthode, 142 000 F. CFA 1984. Or, en 1984, avec 142 000 F. CFA, un artisan pouvait acheter 2 machines à coudre de même modèle : il sera donc crédité du même montant d'investissement que le tailleur qui a débuté en 1975 avec une seule machine.

TABLEAU 259 INVESTISSEMENTS INITIAUX DES ARTISANS, COMMERCANTS. VILLES DU CHEMIN DE FER (valeur moyenne des investissements, milliers F. CFA 1984, indiquée entre parenthèses).

Classes d'activités	Effec.	Propriétaires invest. initial ds local	Locat. montant loyer mensuel	Pas de local ou occupat. gratuite	Invest. initial en machines	Invest. initial en outils et ustens.	Invest. initial stock	Moyenne Invest. initial Total *
Tailleurs	43	4 (110)	37 (5,1)	2	39 (123)	43 (29)		43 (151)
Menuisiers	29	19 (95)	10 (7,9)	-	6(2180)	29 (144)	17 (99)	29 (714)
Autres productions	57	32 (176)	10 (6,4)	15	24 (826)	43 (59)	38 (44)	57 (520)
Réparation	66	30 (153)	29 (7,7)	7	16 (194)	65 (153)	15 (79)	66 (285)
Restaurants Bars	98	55 (137)	17(10,5)	26	18 (369)	92 (95)	52 (36)	98 (253)
Beignets Boiss.Loc..	18	4 (8)	-	14	-	18 (18)	16 (4)	18 (22)
Services	33	7 (229)	21 (7,9)	5	12 (283)	33 (151)	6 (39)	33 (301)
Boutiques	41	10 (582)	29 (9,5)	2	15 (202)	10 (98)	41 (500)	41 (738)
Autres Commerces	91	29 (97)	8(10,8)	54	1 (223)	21 (17)	88 (298)	91 (332)
TOTAL	476	190	161	125	131	354	273	476

(*) La moyenne de l'investissement initial total se rapporte à l'ensemble des individus des différentes classes.

Source : B. LOOTVOET, 1986.

INVESTISSEMENTS INITIAUX PAR ACTIVITES REGROUPEES (Villes du chemin de fer, 1984)

Classes des Ii

0	0 ≤ Ii ≤	10
1	10 < Ii ≤	25
2	25 < Ii ≤	50
3	50 < Ii ≤	100
4	100 < Ii ≤	200
5	200 < Ii ≤	500
6	500 < Ii ≤	1000
7	1000 < Ii ≤	2000
8	Ii >	2000

(Ii exprimé en 1000 F.CFA)

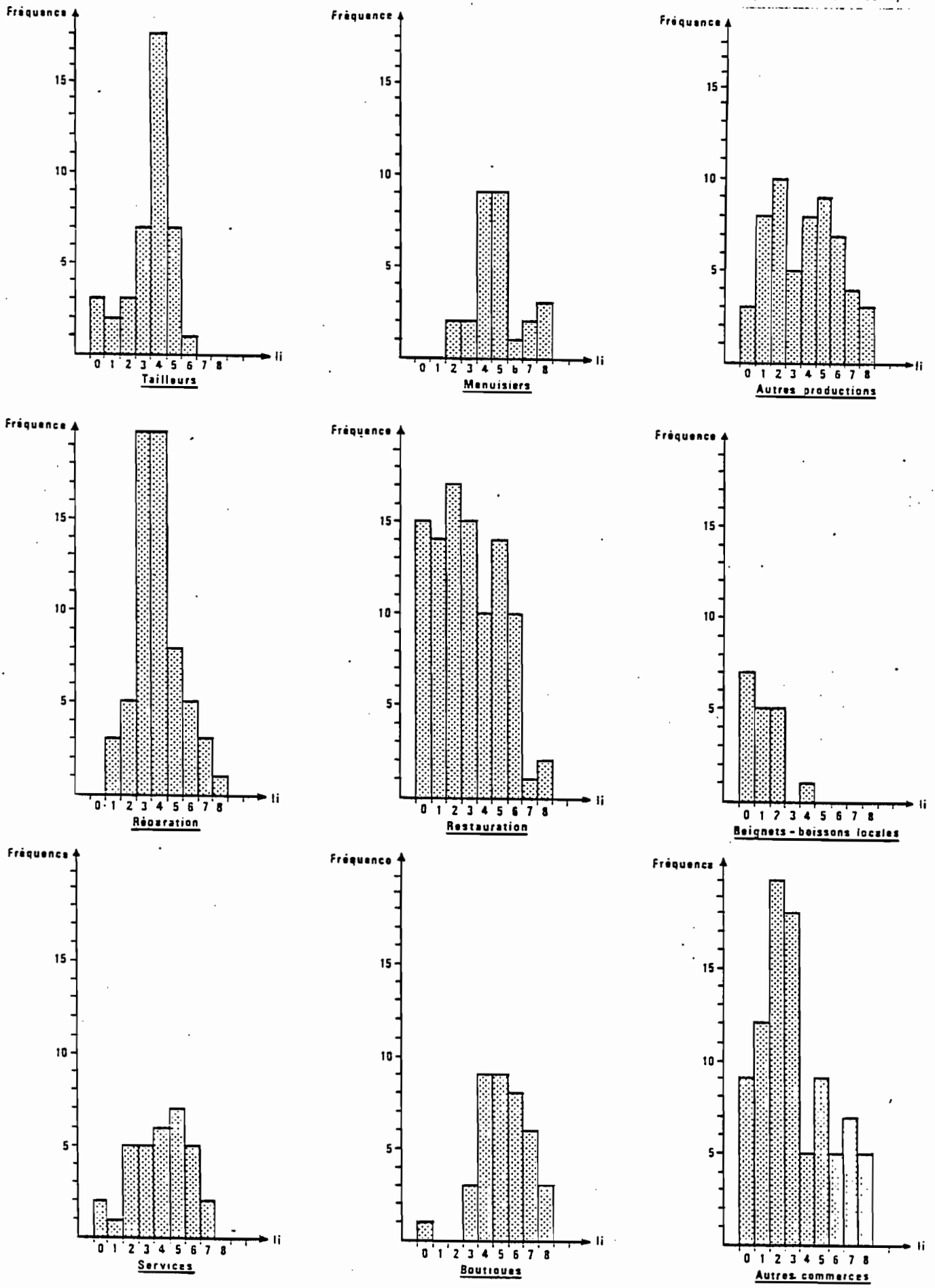


FIG. 131

61% des réparateurs ont pu s'installer en investissant 50 000 à 200 000 F. CFA.

Les histogrammes permettent de relativiser les moyennes initiales. La moyenne initiale est contenue dans la classe médiane pour les tailleurs et le groupe "beignets-boissons locales", mais :

- 76% des menuisiers ont investi moins de 500 000 F. CFA au départ ($\bar{x}$ investissement initial total : 714 000 F. CFA),
- 75% des "autres producteurs" ont investi moins de 500 000 F. CFA ($\bar{x}$ investissement initial total : 520 000 F. CFA),
- 73% des réparateurs ont investi moins de 200 000 F. CFA au départ ($\bar{x}$ investissement initial total : 285 000 F. CFA),
- 72% des restaurateurs ont investi moins de 200 000 F. CFA ($\bar{x}$ investissement initial total: 253 000 F. CFA),
- 54% des boutiquiers ont investi moins de 500 000 F. CFA au départ ($\bar{x}$ investissement initial total : 738 000 F. CFA),
- 65% des effectifs "autres commerces" ont investi moins de 100 000 F. CFA et 70% moins de 200 000 F. CFA ($\bar{x}$ investissement initial total: 331 000 F. CFA).

. Sans entrer dans les détails de la composition des investissements initiaux, il faut souligner que plus du quart des enquêtés (26%) n'a pas eu besoin d'aménager un local, ce qui est le cas pour 78% des vendeurs de beignets et boissons locales, pour 59% des commerçants autres que les boutiquiers. Les artisans et petits commerçants sont locataires dans la proportion d'un tiers (86% des tailleurs, 64% des artisans de service, 71% des boutiquiers), et 40% sont propriétaires (2 menuisiers sur 3). Les coûts moyens des constructions sont bien entendu variables selon les

activités, mais ils demeurent, pour la plupart, peu élevés : 8 000 F. CFA en moyenne pour un auvent (vendeuses de beignets-galettes), 91 000 F. CFA en moyenne pour 18 ateliers de menuisiers, 160 000 F. CFA pour 11 ferronniers-soudeurs, 648 000 F. CFA pour 8 boutiquiers. Moins de la moitié (44%) des artisans de production et de services possèdaient des machines lors de leur installation. Les stocks de départ des commerçants sont importants (499 000 F. CFA pour les boutiquiers, 298 000 F. CFA pour les "autres commerces"), mais ceux des artisans (matières premières, pièces de rechange) sont infimes, voire inexistants comme celui des tailleurs et de nombreux mécaniciens, frigoristes ou réparateurs de radio-TV. Au total, 2 artisans et commerçants sur 3 ont investi initialement moins de 200 000 F. CFA (1984), mais pour exercer une activité quelconque, encore faut-il être en mesure de mobiliser préalablement un capital financier.

- Le financement des investissements initiaux.

La décomposition du financement des investissements initiaux montre que plus de 4 artisans et commerçants sur 10 se sont installés sans recourir à une épargne personnelle, mais en bénéfiant uniquement de dons, de prêts, ou d'une combinaison des deux.

Tableau 260 Combinaisons des financements initiaux des artisans et commerçants enquêtés dans les villes du chemin de fer.

Don	28,57%	Don + épargne	11,55%
Prêt	7,78%	Prêt + épargne	9,24%
Epargne	35,92%	Don +prêt+épargne	1,05%
Don + prêt	4,62%	Indéterminé	1,26%

Source : B. LOOTVOET, 1986.

Les bénéficiaires de dons sont plutôt regroupés dans les activités de restauration : plus du tiers de ceux qui ont financé, en partie ou en totalité, leur établissement avec un don tiennent des restaurants-bars, des maquis, des abokis et des points de vente de plats préparés, de boissons locales, de beignets-galettes.

Mais plus que leurs combinaisons, ce sont les provenances des financements de départ qui nous importent.

. En considérant d'abord les dons et les prêts, il apparaît qu'en majorité, prêteurs et donateurs ne sont pas des salariés. Le poids relatif des artisans, des commerçants et des agriculteurs est considérable. Dans les cas exclusifs de financement sur don et sur prêt, ces trois catégories d'intervenants constituent 64,7% des donateurs et 91,9% des prêteurs ; dans les combinatoires, elles représentent 86,4% (combinaison don+prêt) et 85,5% des donateurs (combinaison don+épargne), 86,4% des prêteurs (combinaison prêt+épargne). Tous les donateurs et prêteurs de la formule don+prêt+épargne sont des artisans, des commerçants ou des agriculteurs.

L'autonomie de financement par rapport aux revenus salariaux est confirmée à l'examen des sources d'épargne personnelle. Celle-ci a été constituée à partir de revenus agricoles (1) dans 11,1% des cas lorsque le mode de financement de l'installation est l'épargne seule, dans 3,6% des cas lorsque l'installation provient d'une combinaison don+épargne, dans 6,8% des cas d'installation effectuée avec l'association prêt+épargne. Plus importante est l'épargne personnelle réalisée au sein de l'artisanat et du commerce : selon la formule de départ, 70,5% à 100% des enquêtés ont tiré leur épargne de ces activités (71,3% dans les cas

---

(1) Hors salariat dans les plantations industrielles.

TABLEAU 261 ORIGINE DES FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS INITIAUX SELON LES DIFFERENTES STRUCTURES DE CES INVESTISSEMENTS.

ORIGINE	DONS (uniquement)					PRETS (uniquement)					EPARGNE (uniquement)				
	AGB	DIM	BKE	KAT	4 V	AGB	DIM	BKE	KAT	4 V	AGB	DIM	BKE	KAT	4 V
1	23	18	30	3	74	2	6	6	2	16	2	5	7	5	19
2	12	18	10	6	46			1		1	6	4	14	6	30
3	2		1		3		2	2	3	7	25	15	31	7	78
4			2		2			2		2	7	7	14	5	33
5	1		1	1	3	2		1		3	2	2	6	1	11
6		3	3	2	8										
7															
8						1	2	1	2	6					
9							2			2					
TOTAL	38	39	47	12	136	5	12	13	7	37	42	33	72	24	171

ORIGINE	DONS + PRETS										DONS + EPARGNE									
	AGB		DIM		BKE		KAT		4 V		AGB		DIM		BKE		KAT		4 V	
	D	P	D	P	D	P	D	P	D	P	D	E	D	E	D	E	D	E	D	E
1			3	1	5	4	3	1	11	6	5	1	6		16	1	3		30	2
2	1		1	1	1				3	1	2		4	2	1	2	1	2	8	6
3					5	3	1	1	6	4	1	5		8	1	16		2	2	31
4												4		4		3		1		12
5					1				1		2	2	1		2	1	1	1	6	4
6	1								1		2		3		3		1		9	
7																				
8		2		2		5		1	10											
9								1	1											
TOTAL	2		4		12		4		22		12		14		23		6		55	

ORIGINE	PRETS + EPARGNE										DONS + PRETS + EPARGNE									
	AGB		DIM		BKE		KAT		4 V		AGB		DM		BKE		KAT		4 V.	
	P	E	P	E	P	E	P	E	P	E	D	P	D	P	D	P	E	D	P	E
1	7	2			2	1	1		10	3			1		3	1			4	1
2				3	1	4		3	1	10										
3	1	8		3	4	3	1	1	6	15					1	1	1			1
4	1	4	3	2		4	1	4	5	14							2			2
5	2		1	1	1				3	2						1	1			1
6			3				1		4						1				1	
7																				
8	3		3		3		4		13						1		2		3	
9					2				2											
TOTAL	14		9		13		8		44		0		1		4		0		5	

3 Indét. AGB ; 2 Indét. DIM ; 1 Indét. BKE.

Signification du code d'origine selon la nature du financement :

ORIGINE	DONS	PRETS	EPARGNE
1	Fam.comm.art.agr.	idem. dons	Agriculture
2	Fam.salarié adm.ou ind.	"	Act.adm.indust.
3	Connaiss.comm.art.agr.	"	Act.act.ou sembl.
4	Connaiss.sal.adm.ou ind.	"	Comm.art.nat.diff.
5	Ancien Patron	Div.sauf bque	Diverse
6	Diverse	Banque	-
8	-	Fournisseurs	-
9	Indéterminé	Ancien patron	Indéterminé

Source : B. LOOTVOET, 1986.

d'installation avec épargne seule, 85,5% dans les cas de don+épargne, 70,5% dans les modes de financement associant prêt et épargne, 100% dans les cas de combinaison don + prêt+épargne). Les créations de points d'activité ont donc été, pour la plupart, financées à partir de ressources provenant de l'artisanat et du petit commerce eux-mêmes, ou de l' agriculture villageoise.

Cependant, le quart des établissements (115 sur 476, soit 24,8%) a bénéficié, au moment du lancement de l'activité, de financements émanant, en totalité ou en partie , de revenus distribués par l'administration et l'industrie. Qui sont les donateurs et les prêteurs salariés? Où ont travaillé les artisans et les commerçants dont l'épargne est issue d'une activité salariée?

Tableau 262 Distribution des donateurs (D), prêteurs (P) et épargnants installés (E) en fonction de leur statut professionnel et de la destination du financement (villes du chemin de fer, 1984).

	A			B			C			D			E			IND.			TOTAL		
	D	P	E	D	P	E	D	P	E	D	P	E	D	P	E	D	P	E	D	P	E
Tailleurs		1				1	2			2			1			1			6	1	1
Menuisiers								1	1			3					2			3	4
Autres Product						1	1					1				1			2		2
Réparation	1									2		6							3		6
Restauration	2			2	1	4	5			2	11	1	5			1			2	1		22	4	11
Beign.Boiss.Loc	2			1			1			6									10		
Services						3	2					1	2						2	1	5
Boutiques			1			2	4			1	3	1	3						9	1	7
Autres comm.	1			1		4	1						3	2		3			5		
TOTAL	6		1	1	4	1	15	16		1	4	24	3	23		3	1	3	6	3	59	10	46

Colonne A : Salariés, manoeuvres et employés non qualifiés des administrations,

B : Idem pour l'industrie et les grands établissements de commerce,

C : Employés qualifiés de l'administration et enseignants,

D : Ouvriers et employés qualifiés, techniciens et cadres de l'industrie et du grand commerce,

E : Actifs hors de l'administration et de l'industrie (assureur, boy-cuisinier, liftier d'hôtel ...)

Source : B. LOOTVOET, 1986.

Les dons et les prêts proviennent surtout de salariés qualifiés (44 sur 60 en excluant les 9 donateurs et prêteurs ne travaillant ni dans l'industrie, ni dans le grand commerce ni dans l'administration), parmi lesquels se trouvent seulement 3 ouvriers de l'UTEXI et 3 ouvriers et employés de la COTIVO : c'est bien peu (5,2% des établissements nés partiellement ou totalement d'une aide provenant de revenus salariaux, 1,3% des 476 points d'activités étudiés). Certes, la non représentativité statistique de l'échantillon est peut être à l'origine d'une sous-estimation concernant l'aide apportée par les ouvriers et employés des complexes industriels, en particulier à leurs épouses, puisque la moitié d'entre elles travaillent, ainsi qu'à leur parentèle présente en ville. Mais la répétivité des réponses obtenues dans les quatre cités incite plutôt à penser que les travailleurs de l'industrie n'ont pas aidé à la création de nombreux établissements, que les activités de leurs épouses ne sont pas nécessairement liées à un prélèvement sur leur revenu salarial, et que ce dernier n'est certainement pas à l'origine

d'une dynamisation généralisée des activités urbaines par le biais d'investissements directement financés. Au reste, et contrairement aux attendus d'une hypothèse forte, les salariés, toutes branches confondues, n'ont contribué aux dons et aux prêts que dans 69 cas sur 476, soit 14,5% des établissements. Il y a bien articulation, mais l'on ne saurait réduire les dynamismes artisanaux et commerciaux à sa seule existence.

. Quant aux artisans et commerçants qui ont épargné à partir de revenus salariaux (46 sur 476, un peu moins de 10%), ils sont surtout passés par des grands établissements commerciaux (38 sur 46), très peu par l'administration (5 sur 46).

- Le financement des investissements "complémentaires"

Ont été désignés comme "complémentaires" tous les investissements réalisés après l'ouverture d'un établissement, ce qui est abusif et impropre, des investissements nouveaux n'augmentant pas nécessairement le capital existant. Les valeurs ont été calculées en F. CFA 1984, et la méthode a été présentée par B. LOOTVOET avec un souci de lecture critique, auquel nous renvoyons le lecteur féru de terminologie strictement économique, ne retenant que l'essentiel des conclusions. Plus de 3 artisans et commerçants sur 10 (146 sur 476) ont réinvesti depuis leur installation ; en réunissant tous les types d'investissements, certains artisans en ayant cumulé plusieurs, et toutes activités confondues, 6% ont amélioré leur local, 10% ont racheté des machines et 12% du petit matériel, 13% ont augmenté leur stock initial.

Dans 110 des 146 établissements concernés, les investissements "complémentaires" proviennent intégralement ou non, des bénéfices réalisés depuis l'ouverture du point d'activité, les autres modalités de financement demeurant marginales.

Tableau 263 Les investissements réalisés après l'installation (montant moyen en F. CFA 1984 , indiqué entre parenthèses) Villes du chemin de fer.

Activités Regroupées	Eff.	Invest. complém. ds le local	Invest. complém. machines	Invest. complém. outils ustens.	Invest. complém. stock	Moyenne annuelle invest. total	Anc. Moy. Inst. (*)
Tailleurs	43	2(301)	15(164)	11(29)	0	17(30)	6,5
Menuisiers	29	2(293)	5(3159)	6(119)	2(125)	11(259)	6
Autres product.	57	2(76)	7(508)	6(33)	7(238)	18(56)	5,5
Réparation	66	6(182)	4(89)	9(83)	3(607)	14(52)	5,5
Restaurant Bars	98	6(256)	5(357)	12(129)	3(44)	19(40)	6,6
Beignets Boiss.loc.	18	0	0	0	0	0	0
Services	33	0	5(182)	2(36)	0	6(17)	9,6
Boutiques	41	2(219)	6(138)	2(28)	19(416)	24(92)	3,6
Autres commerces	91	8(236)	2(75)	9(34)	28(350)	37(70)	4,7
TOTAL	476	28	49	57	62	146	

(*) : Ancienneté moyenne de l'installation (en années) des seuls investisseurs.

Source : B. LOOTVOET, 1986.

Il y a donc bien, pour certains, poursuite de l'effort de capitalisation, financé à partir de surplus dégagés par l'activité, ce qui renvoie à la question fondamentale de l'accumulation, dont la mesure et l'analyse sont au coeur de toute politique économique. En effet, pour les décideurs , il est vital de savoir s'il existe des potentialités d'accumulation du capital dans l'artisanat et le petit commerce. Dans l'affirmative, le pouvoir d'Etat doit déterminer une politique visant à incorporer ces dynamismes endogènes dans sa stratégie de développement, en intervenant par des mesures de soutien (exonérations fiscales, prêts à taux bonifiés, accès des établissements aux marchés publics...) ou, au contraire, en adoptant une attitude de laisser-faire. Toute intervention implique que soient apportées des réponses, dont l'élaboration est difficile, à plusieurs questions : faut-il identifier des artisans jugés dynamiques (mais comment et sur quels critères ?) pour les encadrer et les aider dans leur entreprise? Faut-il lancer une série de mesures incitatives qui "révèleront" une pépinière de petits entrepreneurs? Que faire si la plupart des entrepreneurs les plus dynamiques ne sont pas ivoiriens ? Comment encadrer des artisans sans trop les materner ni restreindre leur capacité d'initiative? Répondre à ces questions relève de la responsabilité des dirigeants ivoiriens et non des chercheurs, lesquels peuvent toutefois souligner que toute tentative de réponse suppose que le problème de fond soit clairement formulé. Or, si la formulation est simple- "y a-t-il possibilité d'accumuler de la part des artisans?" écrit P. HUGON (1) - l'utilisation des concepts prête toujours à débat, voire à polémique (2), en particulier

---

(1) P. HUGON, I. DEBLE, 1982, p. 37.
(2) idem.

dans le domaine de l'accumulation, au point que les divergences et les résultats rendent vaine toute tentative de synthèse ou de réunion des thèses en présence, ainsi que l'a montré C. de MIRAS (1). Partageant entièrement l'analyse de B. LOOTVOET, nous pensons qu'une source de divergence est à rechercher dans les méthodes de travail. Il n'est pas possible, en effet, de réfléchir sur l'accumulation tant que l'unité d'observation restera l'établissement : qu'il n'y ait pas "accumulation au sein d'un point d'activité ne signifie pas pour autant une absence totale d'accroissement du capital productif dès lors que l'on peut mettre en évidence une multiplication du nombre de points d'activité" (2). Si 3 petits entrepreneurs sur 10 seulement ont réinvesti depuis leur installation, plus de 3 établissements sur 4 ont été financés par des dons, des prêts ou une épargne d'origine artisanale ou commerciale : les nouveaux points d'activité résultent bien d'une remise en circulation de surplus endogènes dégagés par l'artisanat et le petit commerce, même si la localisation de cette remise en jeu diffère du lieu où ont été dégagés les surplus. C'est donc à une géographie des redistributions de surplus qu'il faudrait s'atteler, en délaissant l'échelle restreinte des points d'activité. Il reste que dans la plupart des établissements enquêtés, l'accumulation est nulle ou infime, quelle que soit la rentabilité mesurée par le revenu de l'entrepreneur, et que les réinvestissements observés sont faibles. Faut-il pour autant conclure que les petits entrepreneurs qui réussissent à dégager un surplus le réinvestissent de manière improductive? Quelle est l'importance de la conjoncture économique dépressive sur les données obtenues? Aurions nous abouti aux mêmes résultats en période de

---

(1) C. de MIRAS, 1985.

(2) B. LOOTVOET, 1986.

croissance forte ? Qu'un menuisier dégageant un important surplus décide de construire une maison au village, achète des pagnes à son épouse et ouvre un compte en banque sans racheter du matériel productif, est-ce si "improductif" que cela? Aux frontières du débat économique, nous ne risquerons aucune affirmation péremptoire et, renonçant à une investigation théorique faute de connaissance et d'outillage conceptuel suffisants, nous tenterons plus modestement d'éclairer deux questions : quelles ressources monétaires l'artisanat et le petit commerce procurent-ils aux exploitants ? Y a-t-il création d'emplois?

III) RÉVENUS MONETAIRES ET EMPLOIS DANS L'ARTISANAT ET LE PETIT COMMERCE.

1) Revenus et performance économiques

- Une mesure des revenus nets

.L'analyse détaillée des comptes des exploitants montre que la principale composante de la valeur ajoutée est le revenu que les entrepreneurs se versent à eux-mêmes; ce sont ces revenus nets qui seront ici pris en considération, déduction ayant été faite des charges fiscales et salariales.

Le croisement entre les classes de chiffre d'affaires et celles des revenus nets moyens mensuels montre une assez grande dispersion des gains bruts et nets, aussi importante chez les femmes que pour l'ensemble de l'échantillon. 11,1% des exploitants dégagent un revenu net supérieur

TABLEAU 264 CHIFFRES D'AFFAIRES ET REVENUS NETS MENSUELS. 476 ARTISANS ET COMMERCANTS DES VILLES DU CHEMIN DE FER.
(effectifs féminins entre parenthèses)
CA et R en milliers F. CFA 1984.

	R<0	0≤R≤10	10<R≤20	20<R≤30	30<R≤40	40<R≤50	50<R≤75	75<R ≤100	100<R ≤200	200<R	IND	TOTAL
0<CA≤ 500	6	25	41	21	13	6						112
	(1)	(9)	(6)	(1)	(2)							(19)
50<CA≤ 100	1	11	31	19	18	17	13	2				112
		(3)	(9)	(3)	(3)	(2)						(20)
100<CA≤ 200		4	15	28	19	11	12	10	7			106
		(2)	(7)	(6)	(4)	(4)	(3)					(26)
200<CA≤ 300		1	4	2	10	9	13	14	4	1		58
			(2)		(2)	(2)	(5)	(5)	(1)			(17)
300<CA≤ 400				2	3	3	4	4	3	1		20
				(1)			(1)	(2)				(4)
400<CA≤ 500				2			5	3	6	2		18
				(1)				(2)	(1)			(4)
500<CA≤1000			1		2		5	6	12	4		30
					(1)		(1)		(1)	(1)		(4)
CA>1000							2	2	5	2		11
								(1)	(1)			(2)
IND							2	1	1	1	4	9
												(0)
TOTAL	7	41	92	74	65	46	56	42	38	11	4	476
	(1)	(14)	(24)	(12)	(12)	(8)	(10)	(10)	(4)	(1)	(0)	(96)

Source : B. LOOTVOET, 1986.

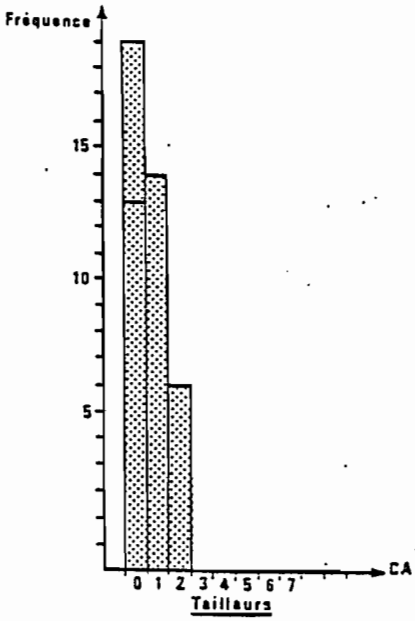
CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ACTIVITES REGROUPEES

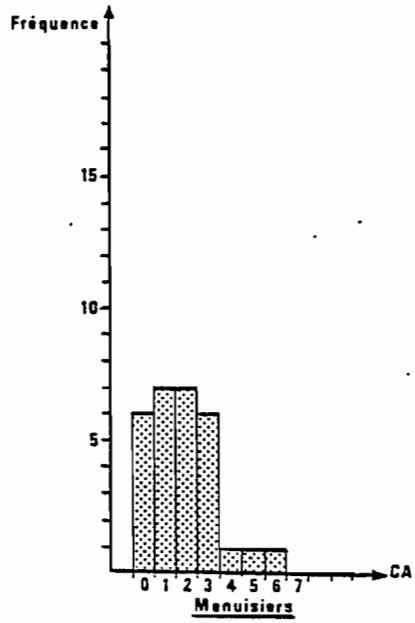
(Villes du chemin de fer , 1984)

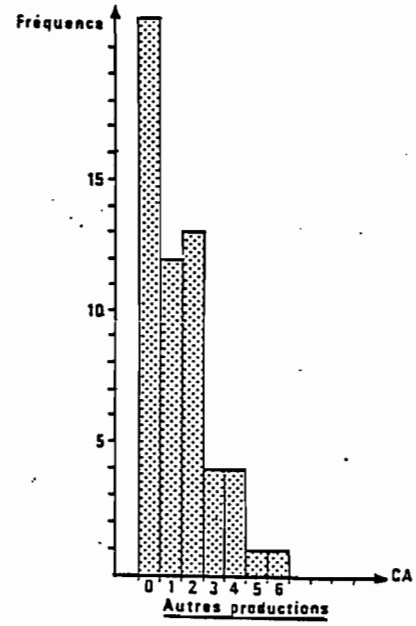
Classes de CA

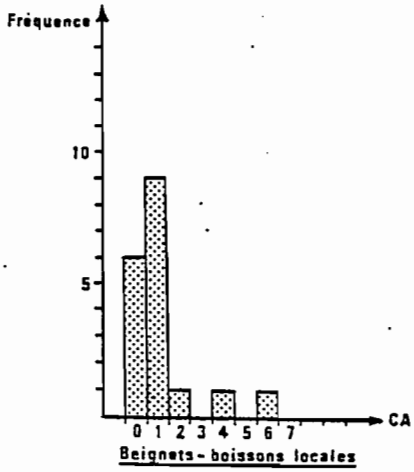
0 : 0 < CA ≤ 50
1 : 50 < CA ≤ 100
2 : 100 < CA ≤ 200
3 : 200 < CA ≤ 300
4 : 300 < CA ≤ 400
5 : 400 < CA ≤ 500
6 : 500 < CA ≤ 1000
7 : CA > 1000

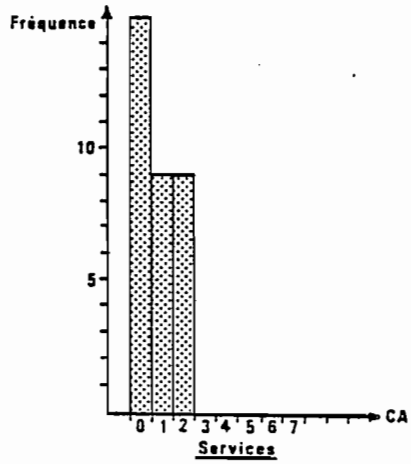
(CA exprimés en 1000 F CFA)

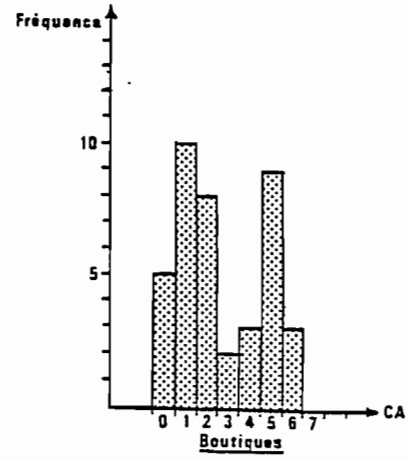


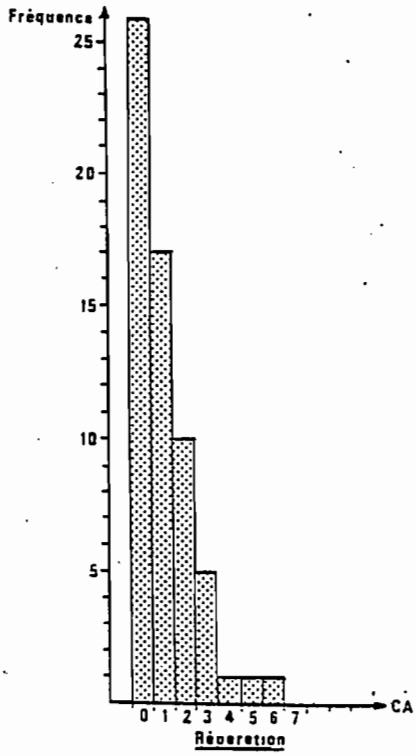


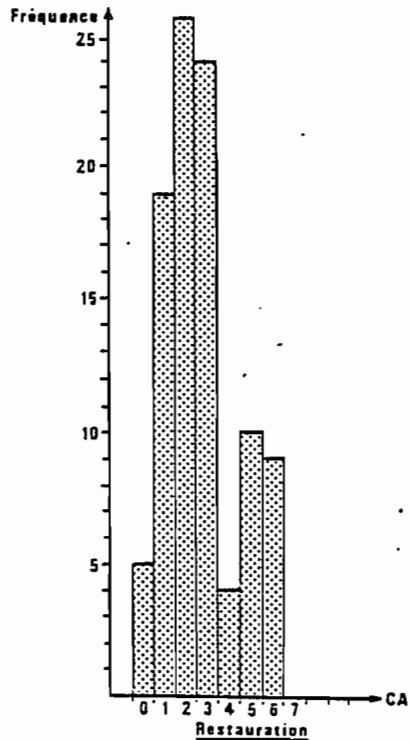












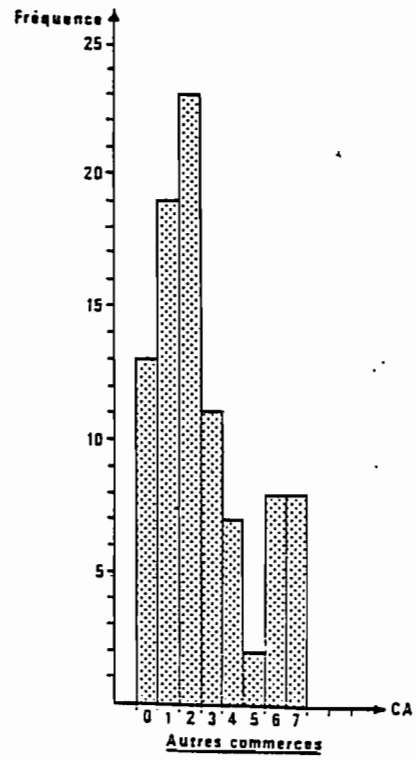


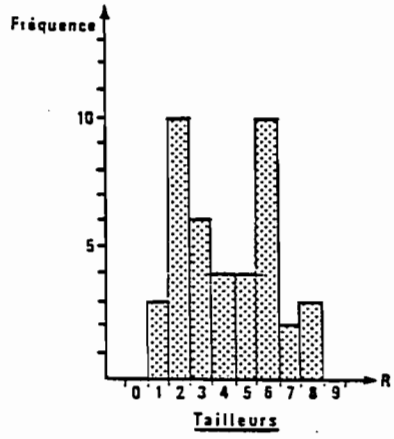
FIG.132

REVENUS NETS PAR ACTIVITES REGROUPEES

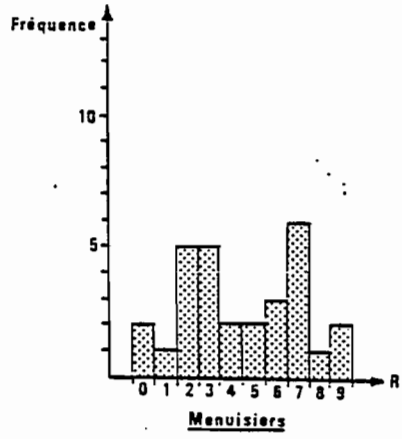
(Villes du chemin de fer, 1984)

Classes de R								
0 :	R	≤	0					
1 :	0	≤	R	≤	10			
2 :	10	≤	R	≤	20			
3 :	20	≤	R	≤	30			
4 :	30	≤	R	≤	40			
5 :	40	≤	R	≤	50			
6 :	50	≤	R	≤	75			
7 :	75	≤	R	≤	100			
8 :	100	≤	R	≤	200			
9 :	R	>	200					

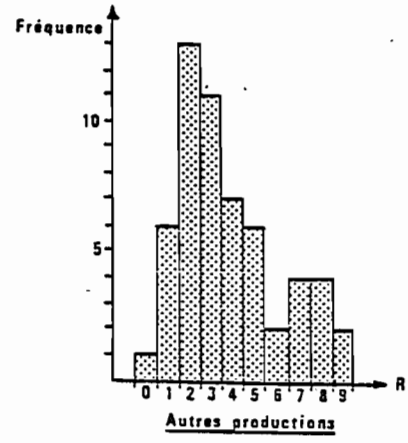
(R exprimé en 1000 F.CFA)



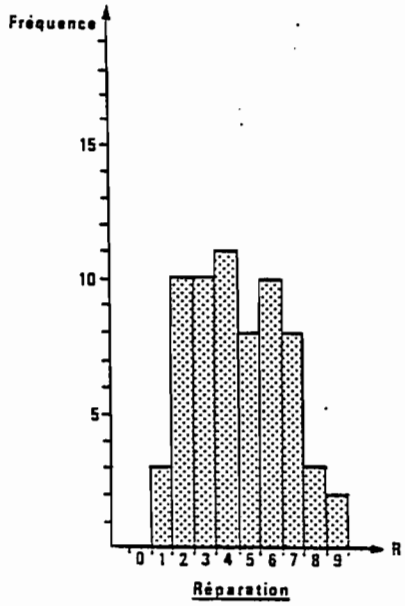
Tailleurs



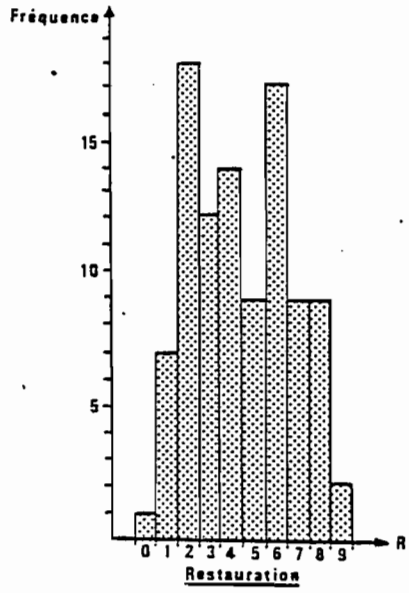
Menuisiers



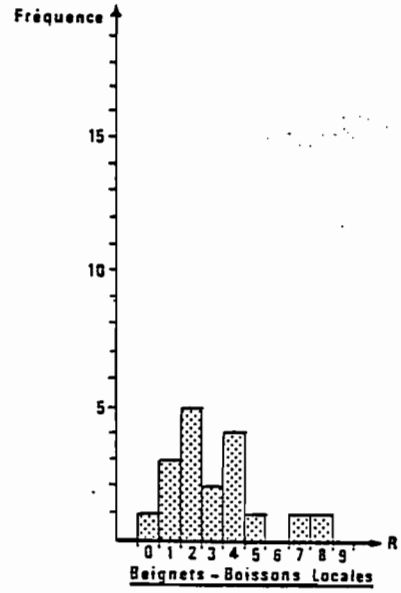
Autres productions



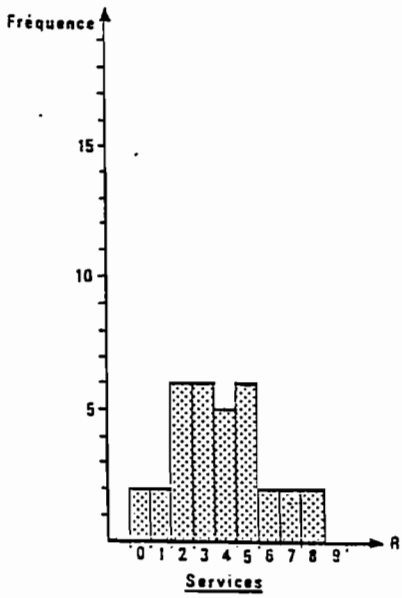
Réparation



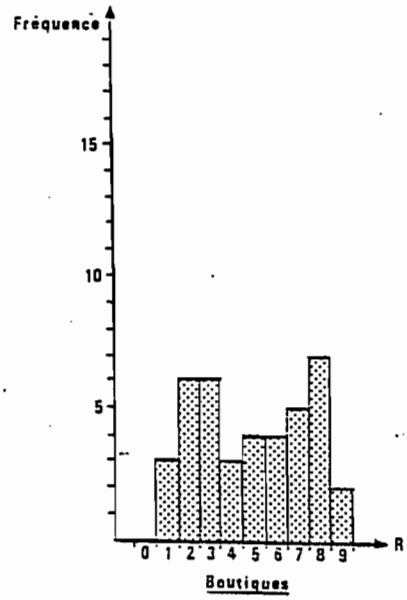
Restauration



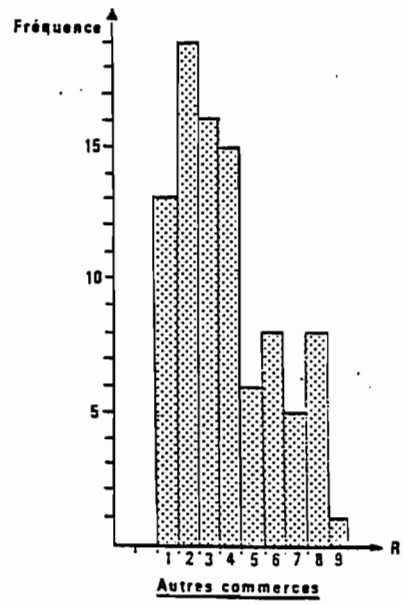
Beignets - Boissons Locales



Services



Boutiques



Autres commerces

FIG .133

mensuel à 100 000 F. CFA, près du tiers (31,7%) a un revenu net mensuel supérieur à 50 000 F. CFA, mais 44,9% gagnent moins de 30 000 F. CFA par mois (dont 1,5% ne dégageant aucun revenu net) et 58,6% disposent d'une somme égale ou inférieure à 40 000 F. CFA. En comparaison, la même année, le SMIG était fixé à 33 175 F. CFA pour 173,33 heures de travail par mois. Au complexe agro-sucrier de Katiola, un manoeuvre 02 percevait 17 825 à 22 825 F. CFA mensuels à raison de 6 jours de travail par semaine, un employé E 1 recevait 21 025 à 25 111 F. CFA mensuels, un agent de maîtrise et un technicien M 1 gagnaient 86 587 F. CFA et 147 937 F. CFA mensuels. Dans les plantations villageoises, un contrat de manoeuvre était négocié entre 60 000 et 100 000 F. CFA pour l'année, nourriture et hébergement demeurant, selon le cas, à la charge du planteur. Officiellement, le salaire journalier des manoeuvres et ouvriers, non logés ni nourris, de la catégorie 1, était fixé à 303 F. CFA pour les plantations de café, cacao, ainsi que pour les exploitations rizicoles et cotonnières, à 389 F. CFA pour les autres plantations et l'élevage, à 529 F. CFA pour le secteur forestier. Les employés mensualisés E 1 percevaient théoriquement 12 639 F. CFA dans les plantations (1) de café, cacao, riz et coton, 15 663 F. CFA dans les autres plantations, 15 684 F. CFA dans les activités d'élevage et 20 352 F. CFA dans la sylviculture.

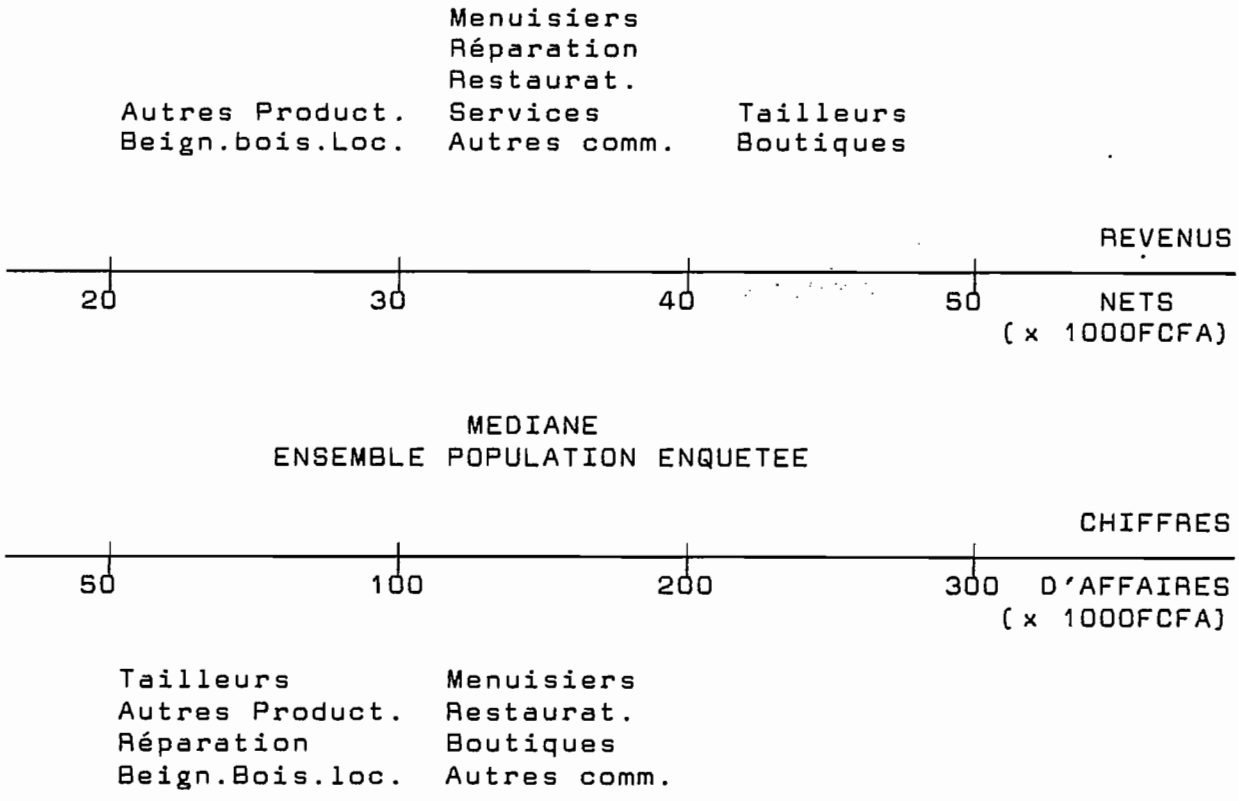
Comme le montrent les histogrammes des chiffres d'affaires et des revenus nets, il n'est guère aisé de discerner des activités inégalement pourvoyeuses de gain : sauf pour les tailleurs et les services (hors réparation et restauration), les chiffres d'affaires sont répartis en six à huit classes; de même les revenus nets sont-ils

---

(1) Terminologie officielle du décret, à caractère administratif, dont nous ne discuterons pas ici le contenu, mais il est vrai qu'une plantation pérenne de caféiers et de cacaoyers n'est pas de même nature qu'une exploitation rizicole ou cotonnière.

distribués au moins sur huit classes. La classe médiane de chaque activité, pour les chiffres d'affaires comme pour les revenus, est donc souvent la même que celle de l'échantillon complet.

Fig. 134 Classes médianes des revenus nets et des chiffres d'affaires mensuels pour les activités regroupées.



Source : B. LOOTVOET, 1986.

Les revenus nets par groupes d'activités sont certes différents, mais assez concentrés autour du revenu net moyen mensuel, soit 50 000 F. CFA. Cependant, les écarts des chiffres d'affaires à la moyenne (214 000 F. CFA) sont plus importants.

Tableau 265 Chiffres d'affaires et revenus nets moyens mensuels des groupes d'activité. Villes du chemin de fer, 1984.

Groupes d'activité	Effectifs	CA moyen (x 1000FCFA)	R. moyen (x 1000FCFA)	R moyen/ CA moyen(%)
Tailleurs	43	63	44	70
Menuisiers	29	178	60	34
Autres Prod	57	132	50	38
Réparation	66	101	52	51
Resto.Bar	98	239	52	22
B.Bois.loc.	18	110	33	30
Services	33	73	40	55
Boutiques	41	393	68	17
Autres comm	91	391	44	11
Ensemble	476	214	50	23

Source : B. LOOTVOET, 1986.

En individualisant les activités principales, et en calculant les coefficients de dispersion (1), B. LOOTVOET parvient à quelques constats essentiels : le rapport revenu net/chiffre d'affaires est faible pour le commerce et la restauration, activités qui nécessitent d'importantes consommations intermédiaires ; les ratios sont comparables pour toutes les activités de restauration, kiosques, maquis,

---

(1) Rapport de l'écart-type à la moyenne.

abokis ou vente de plats préparés ; horlogers, coiffeurs et tailleurs ont des recettes qui équivalent presque à leur revenu net.

Tableau 266 Moyenne et écarts-types des chiffres d'affaires et des revenus net. Principales activités détaillées. Villes du chemin de fer, 1984.

ACTIVITES	EFF.	CHIFF.D'AFF. moyen.	CHIFF.D'AFF. éc.typ	REVENU moyen.	REVENU éc.typ	R/CA (%) moyen.	R/CA (%) éc.typ
Tailleurs	43	63	40	44	33	68	19
Menuisiers	29	178	83	60	71	33	24
Ferron.soud.	12	164	110	52	55	34	13
Répar.cycles	12	112	154	47	21	68	24
Rép.radio.TV	13	101	116	36	27	46	19
Horlogers	11	66	35	53	30	79	10
Resto.Kiosq.	22	322	183	75	55	25	12
Maquis	12	302	160	69	38	24	11
Plats prép.	38	198	203	41	37	26	14
Abokis	20	197	124	41	28	21	8
Beign.galet.	11	62	29	16	13	23	15
Coiffeurs	16	76	46	52	35	71	24
Boutiques	41	393	316	68	59	17	7
Tabliers	16	141	81	23	13	17	5
Vte volaille	11	212	117	30	19	14	4

Source : B. LOOTVOET, 1986.

. Des comparaisons entre villes, il ressort que les niveaux de revenus bruts et nets sont inférieurs à Katiola, mais dans les trois autres cités, les gains sont globalement comparables. Toutefois, l'examen d'activités représentatives, confection, menuiserie, préparation de plats et commerce boutiquier, indique l'existence de disparités géographiques.

Tableau 267 Chiffres d'affaires et revenus nets des tailleurs, menuisiers, vendeurs de plats préparés et boutiquiers. Villes du chemin de fer (CA et R en milliers FCFA)

		TAILLEURS			MENUISIERS			PLATS PREPARES			BOUTIQUES		
		Fréq.	CA	R	Fréq.	CA	R	Fréq.	CA	R	Fréq.	CA	R
AGBO-VILLE	Moyenne	9	76	62/35	7	70	46	19	190	43	8	280	72
	Ecart-type		36			122	46		254	45		247	70
DIM-BOKRO	Moyenne	15	81	60	10	253	97	8	170	36	15	354	58
	Ecart-type		36	30		265	103		69	18		289	61
BOUA-KE	Moyenne	11	39	25	10	122	37	10	202	41	13	576	91
	Ecart-type		26	21		70	23		138	32		345	49
KATIO-LA	Moyenne	7	45	19	2	110	34	1	520	54	5	219	28
	Ecart-type		43	4		90	17					135	15
4 VIL-LES	Moyenne	42	63	44	29	178	60	38	198	41	41	393	68
	Ecart-type		40	33		183	71		203	37		316	59

Source : B. LOOTVOET, 1986.

Outre l'infériorité générale des revenus katiolais (le vendeur de viande grillée n'est pas significatif), sont à souligner l'homogénéité de gains parmi les distributeurs de plats préparés et les disparités caractérisant tailleurs, menuisiers et boutiquiers. Les tailleurs de Dimbokro et d'Agboville gagnent, en moyenne, environ 2,5 fois plus que ceux de Bouaké, mais rappelons que dans les cités du Nzi et de l'Agnéby, le nombre de tailleurs pour 1000 habitants est inférieur à celui de Bouaké. Les menuisiers de Dimbokro ont un revenu supérieur à celui des autres artisans du bois; c'est également là qu'ils sont les moins nombreux par rapport à la population, mais le rapport est inverse entre Agboville et Bouaké : les menuisiers agbovillois (0,85/1000 habitants) gagnent 1,24 fois plus que leurs homologues bouakois (0,82/1000 habitants). Enfin, les gains nets des boutiquiers de Bouaké (91 000 F. CFA en moyenne) sont plus de 3 fois supérieurs à ceux des boutiquiers de Katiola (28 000 F. CFA) alors qu'il y a plus de boutiquiers par habitant à Bouaké. Il est décidémment bien difficile d'identifier des rapports constants d'une ville à l'autre, ce qui ne peut qu'inciter à redoubler de prudence vis à vis des démarches fonctionnalistes.

- <u>Echelle de production et comportement d'entrepreneur</u>.

Le dépouillement minutieux des questionnaires et l'expérience quotidienne conduisent à constater que les artisans et les commerçants ont une parfaite connaissance des prix de revient, contrairement aux affirmations lues dans certains écrits (1), prix qui ne sont d'ailleurs pas le résultat irrégulier de palabres multiples. Tous les chercheurs qui veulent se donner la peine d'investir du temps dans un fastidieux mais nécessaire travail de terrain

---

(1) En particulier M. PENOUIL, 1985.

savent, qu'en Côte d'Ivoire, les menuisiers ne négocient pas -ou rarement- les prix du bois dans les scieries (c'est la qualité du bois qui entre en compte), que les réparateurs de cycles ne discutent pas du prix des pièces détachées neuves et que les recharges de gaz ne sont pas vendues par les dépositaires selon le degré de parenté des clients. Que des touristes soient mis en condition particulière n'implique pas l'inexistence de prix de référence pour le plus grand nombre. De même, les prix des produits de consommation finale sont généralement peu discutés : vendeurs et consommateurs connaissent parfaitement l'état du marché et de la concurrence, ce qu'attestent les travaux que C. VIDAL et M. LE PAPE ont consacré à des "fanico" abidjanais (1) (blanchisseurs-repasseurs) ainsi que des recueils de prix sur les marchés ou dans le maquis. A Agboville, les prix des plats préparés du restaurant "Le Perroquet" sont écrits, à la craie, sur un tableau que tous les clients peuvent consulter avant de s'installer, et les chercheurs de l'ORSTOM paient leur riz gras ou leur riz sauce au même prix que les ouvriers de la COTIVO ; à Dimbokro, un "café-pain-beurre" est vendu à un prix identique, qu'il soit consommé à Koffikro, à Bledi ou à Belleville ; à Bouaké, la ration de foutou-sauce est partout proposée au même tarif dans les établissements comparables. Il est vrai que ces exemples renvoient toujours à la restauration ou aux produits alimentaires non préparés, et qu'il existe des activités dont les productions, moins homogènes, font l'objet de discussions entre acheteurs et artisans ; c'est le cas dans la menuiserie, la ferronnerie et les métiers du bâtiment, et sans doute faudrait-il distinguer le domaine des services de celui de la production.

---

(1) C. VIDAL, M. LE PAPE, 1985.

Les artisans qui négocient ont toujours à l'esprit deux contraintes majeures : leurs coûts de production et l'offre qui est exprimée sur le marché. Cela leur impose-t-il d'exercer à une échelle modeste, ou cette échelle résulte-t-elle d'un choix délibéré, puisque même ceux qui réalisent des surplus ne les réinvestissent que partiellement, ou pas du tout, pour accroître le capital de leur établissement? A une interrogation essentielle quant au comportement d'entrepreneur, plusieurs éléments de réponse peuvent être apportés. D'abord, les exploitants corrèlent explicitement la taille de leur établissement et la volonté de conserver la maîtrise de leur entreprise : tous les entretiens recueillis par B. LOOTVOET corroborent l'idée que l'échelle de l'activité est chevillée à l'image qu'ont les artisans et les commerçants de leur propre capacité de contrôle. Il y a donc une claire conscience des difficultés qu'engendrerait un changement d'échelle auquel la plupart des patrons ne sont pas préparés et que peu d'entre eux sont apparemment décidés à mettre en oeuvre. Ce n'est pas uniquement un problème de disponibilités monétaires immédiates ; beaucoup identifient parfaitement les atouts et les défauts de leur établissement et savent quelles sont les conditions de la réussite ou du maintien en l'état. Changer d'échelle, c'est non seulement investir, mais aussi risquer de "gâter son nom" en s'attaquant à un marché sur lequel œuvrent déjà des concurrents et où rien n'est assuré a priori : une bonne préparatrice de foutou n'est pas, de facto, une bonne tenancière de maquis, et un menuisier spécialisé dans la fabrication de petits meubles n'est pas obligatoirement apte à se servir efficacement d'une "combinée". Quand bien même il le serait, rien ne l'assure ensuite d'une possibilité d'expansion continue dans des conditions lui garantissant le contrôle de son établissement, aussi les surplus sont-ils parfois réinvestis dans d'autres activités. Un menuisier-ébéniste abron de Dimbokro (1),

---

(1) Exemple d'entretien mené à deux, en mars 1984 (A.DUBRESSON, B. LOOTVOET), à l'issue duquel fut véritablement "décortiquée" l'activité étudiée.

installé en 1975, qui avait débuté avec un outillage rudimentaire, s'est progressivement équipé, sur fonds propres, jusqu'à l'acquisition en 1978 d'une machine à sept opérations. Estimant avoir atteint sa capacité optimum, il a alors investi des bénéfices dans l'achat, en 1981, d'un taxi-ville conduit par un chauffeur salarié, puis d'un bâché TOYOTA, confié à un neveu, qui circule entre Dabou et Abidjan pour transporter des produits vivriers, manioc, riz mais aussi attiéké, collectés dans les villages autour de Dabou. En 1986, le taxi-ville n'était plus exploité, faute de rentabilité, mais un deuxième bâché avait été acheté : même s'il n'a pas renouvelé son outillage, bien entretenu, peut-on dire que cet artisan fonctionne en " reproduction simple", selon la terminologie consacrée ?

- <u>Pourquoi réussit-on plus ou moins bien dans l'artisanat et le petit commerce</u>?

. C'est de la mise en oeuvre des moyens matériels et de la force de travail dont il dispose qu'un responsable d'établissement tire son revenu. Dans l'impossibilité de raisonner sur l'efficience de la main-d'oeuvre (temps de travail, ratio production/travail par exemple) et sur les rapports entre capacités de production et revenu (aucun calcul d'amortissement n'a été possible), il faut se contenter de corréler les revenus avec les investissements ainsi qu'avec certaines caractéristiques des artisans et des commerçants.

A priori, plus l'investissement est important plus la probabilité d'obtenir un haut revenu est forte. Mais sur le tableau de contingence simple entre investissements initiaux et revenus nets mensuels des 476 enquêtés, les

effectifs sont plutôt dispersés et de nombreuses combinaisons apparaissent.

Tableau 268 Chiffres d'affaires et revenus nets mensuels en fonction des investissements initiaux (R, CA, Ii en milliers F. CFA). Villes du chemin de fer, 1984.

Chiffres d'Affaires mensuels										Investissem. initiaux	Revenus Nets mensuels									
IND	CA>1000	500<CA≤1000	400<CA≤500	300<CA≤400	200<CA≤300	100<CA≤200	50<CA≤100	0<CA≤50		R>0	0<R≤10	10<R≤20	20<R≤30	30<R≤40	40<R≤50	50<R≤75	75<R≤100	100<R≤200	R>200	IND
39				1	1	4	6	9	18	0 <Ii ≤10	1	11	8	5	4	5	3	2		
46			2	1	1	3	12	12	15	10 <Ii≤25		5	19	11	2	1	3	3	2	
67				2	2	6	16	24	17	25 <Ii≤50		4	18	14	14	6	4	4	3	
76	1		1		7	11	15	25	16	50 <Ii≤100		4	15	14	14	10	7	7	4	1
87	4		6	5	1	7	20	19	25	100 <Ii≤200	2	8	14	10	13	8	15	9	5	3
72	1	3	2	2	2	19	21	10	12	200 <Ii≤500		6	8	10	10	9	15	6	6	1	1
42	1	1	9	3	4	2	10	9	3	500 <Ii≤1000	2	2	4	5	5	4	5	6	6	3
25	1	6	3	1	2	4	2	2	4	1000<Ii≤2000	1	1	2	3	3	2	2	2	6	3
17	1	1	7	3		2	2	1		Ii > 2000			2	1			2	3	6	3
5							2	1	2	IND	1		2	1		1				
476	9	11	30	18	20	58	106	112	112	TOTAL	7	41	92	74	65	46	56	42	38	11	4

Source : B. LOOTVOET, 1986.

Cependant, une liaison significative existe bien entre revenu et investissement initial : parmi les 49% d'exploitants qui ont investi jusqu'à 100 000 F. CFA, on trouve 29%

d'individus dont le revenu net est supérieur à 40 000 F. CFA; parmi les 33% d'exploitants qui ont investi entre 100 000 et 500 000 F. CFA, il y a 48% d'individus qui gagnent plus de 40 000 F. CFA nets ; enfin, parmi les 18% d'artisans et de commerçants qui ont investi plus de 500 000 F. CFA, près des deux tiers perçoivent plus de 40 000 F. CFA. Mais la présentation statistique ne doit pas masquer les disparités individuelles : dans une même classe d'investissement, les distributions de revenus sont parfois très larges, et les tailleurs qui ont investi entre 50 000 et 100 000 F. CFA sont répartis sur une gamme revenu allant de moins de 10 000 F. CFA à 200 000 F. CFA.

Près de 4 responsables sur 10 (39%) avaient moins de 30 ans en 1984, 49% avaient 30 à 44 ans et 12% avaient 45 ans et plus. Ces derniers sont supposés plus expérimentés, mais proportionnellement aux effectifs de chaque grand groupe d'âge, il y a autant d'anciens que de jeunes à réaliser des chiffres d'affaires bas (100 000 F.CFA et moins) et à percevoir des revenus nets faibles (40 000 F.CFA et moins).

Tableau 269 Répartition des chiffres d'affaires et des revenus nets mensuels par grands groupes d'âge (en %)
R. et CA en milliers F.CFA. Villes du chemin de fer 1984.

	Chiff.d'aff.mensuel				Revenu net mensuel			
	CA>500	100<CA ≤500	CA≤100	AGE	R≤40	40<R ≤ 75	R>75	
100	5	46	49	moins 30ans	60	25	15	100
100	10	43	47	30 à 44 ans	58	21	21	100
100	17	33	50	45ans et plus	59	13	28	100

Source : B. LOOTVOET, 1986.

Au delà d'un chiffre d'affaires mensuel supérieur à 500 000 F. CFA et d'un revenu net dépassant 75 000 F. CFA, l'âge semble toutefois jouer, mais les tests de khi-deux ne montrent pas l'existence, globalement, d'une liaison particulièrement significative entre les résultat économiques et l'âge des exploitants. Les figures de correspondances multiples illustrant la thèse de B. LOOTVOET n'indiquent pas non plus de dépendance étroite entre l'ancienneté de l'installation, le chiffre d'affaires et le revenu net.

Le niveau scolaire est-il alors plus déterminant? Apparemment, la réussite économique est meilleure quand le niveau scolaire des exploitants s'élève : 40% des non scolarisés gagnent plus de 40 000 F. CFA, barre au delà de laquelle se retrouvent 43% des artisans et commerçants ayant "fait les bancs" dans le primaire et 49% des déscolarisés des collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur. Mais les non scolarisés constituent 82% des responsables enquêtés, les déscolarisés du primaire 10%, ceux du secondaire et autre 8%, ce qui relativise la portée de la corrélation. De plus, certains travaux menés sur les élèves et les étudiants ivoiriens tendent à prouver que les étudiants installés comme entrepreneurs réussissaient mal et ne parvenaient pas à s'extraire du bas de l'échelle des revenus (1).

Apprentissage et antécédents professionnels ont-ils une incidence quelconque sur les performances économiques? Parmi ceux qui ont un revenu supérieur ou égal à 40 000 F.CFA mensuels, 57% n'ont jamais suivi d'apprentissage ; dans le groupe des exploitants gagnant plus de 75 000 F.CFA, 63% n'ont pas été apprentis, proportions il est vrai largement

---

(1) CLIGNET R., FOSTER P., 1966.

induites par le poids des commerçants. L'expérience professionnelle antérieure, la mobilité et les tâches effectuées n'ont pas de conséquences apparentes : ceux qui ont occupé 4 emplois ou plus avant d'installer le point d'activité enquêté constituent 40% des effectifs dont le revenu est inférieur ou égal à 40 000 F. CFA, 38% des effectifs dont le revenu varie de 40 000 F. CFA à 75 000 F.CFA et 30% des effectifs dont le revenu dépasse 75 000 F. CFA ; cette quasi-identité de répartition est observable pour ceux qui ont occupé 3 emplois (pour les mêmes césures de revenu, on a respectivement 24%, 23%, 26%). Enfin, les artisans et commerçants qui ont auparavant travaillé dans l'administration et l'industrie ne sont pas pour autant mieux lotis, et leur distribution au sein des tranches de revenu est calquée sur celle de l'ensemble de l'effectif étudié : 59% d'entre eux gagnent 40 000 F. CFA ou moins, 20% percoivent entre 40 000 F. CFA et 75 000 F. CFA, 21% ont un revenu supérieur à 75 000 F. CFA.

Comme 13 personnes seulement sur 476 (2,8%) tiennent une comptabilité régulière (dont 5 ont un revenu inférieur à 30 000 F. CFA), on conviendra que ce n'est pas non plus de l'existence d'une comptabilité écrite que procèdent les inégalités de résultats constatées.

2) Emplois et flexibilité de l'emploi : des petits entrepreneurs éloignés des faux modèles dits de la tradition.

- Des effectifs non pléthoriques.

Un simple regard comparatif sur les tableaux récapitulant le nombre de points d'activité et celui des emplois montre qu'en moyenne, les actifs occupés par établissement sont rarement plus de 2 ou 3, contrairement

TABLEAU 270 REPARTITION DES EMPLOYES DES PETITES ACTIVITES MARCHANDES SELON LEUR CATEGORIE ET LEUR MODE DE REMUNERATION D'APRES B. LOOTVOET.

Activités Regroupées	Taill.	Menui-siers	Autres Prod.	Répara.	Restau. Bars	Beign. Boiss. Locales	Serv.	Boutiq.	Autres Commer	TOTAL
Nombre Etablissem.	43	29	57	66	98	18	33	41	91	476
Nbre d'associés		2	1	2	3	1	1	2	2	14
Nbre total d'ouvriers	5	7	13	7	44		8	2	13	99
dt ouvriers nourris			1							
dt ouvriers nourris logés					13				3	16
Nbre total aides fam.	1	8	20	22	53	8	11	16	21	160
dt aides fam. nourris		3		1	4		3			11
dt aide fam. nourris logés	1	1	5	9	24	8	7	13	18	86
dt aide fam. nourris logés monnaie		4	15	7	25		1	3	3	58
Nbre total apprentis	54	64	45	208	11		20		2	404
dt apprentis non rémunérés	31	29	7	89			5			161
dt apprentis nourris	9	8		61					1	79
dt apprentis nourris logés	6	10	4	13			5			38
dt apprentis argent	3	10	15	33			6		1	68
dt apprentis nourris argent	5	3	9	10			4			31
dt apprentis nourris logés argent		4	10	2	11					27
Nbre total Employés	60	81	79	239	111	9	40	20	38	677

aux présupposés caractérisant les analyses selon lesquelles l'artisanat et le petit commerce ont des effectifs pléthoriques. Les 476 exploitants enquêtés dans les quatre villes emploient généralement peu de personnel. En considérant qu'il n'y a qu'un seul patron par point d'activité, et en assimilant le ou les associés à des employés dont le salaire est égal au revenu net du patron, les moyennes obtenues sont en effet peu élevées : 1,42 employé par établissement, dont 0,85 apprenti, 0,34 aide familial, 0,21 ouvrier et 0,03 associé (1).

Toute moyenne lisse évidemment les contrastes. Comme à Abidjan, ce sont les activités de réparation qui mobilisent le plus de main-d'oeuvre (3,62 employés par établissement) en raison surtout des poids relatifs de la réparation automobile, tous les garagistes ayant au moins 4 employés, et dans une moindre mesure des frigoristes, dont la plupart ont au moins 5 employés. En revanche, les vendeurs de beignets, de boissons locales et les autres commerçants travaillent souvent seuls, et ni les tailleurs ni les menuisiers ne sont entourés d'effectifs démesurés.

Près de 6 employés sur 10 (59,7%) sont des apprentis, logiquement plus nombreux par rapport au nombre d'employés au sein des activités de production : ils sont 1,26 pour 1,40 employé chez les tailleurs, 2,21 pour 2,79 employés chez les menuisiers, 3,15 pour 3,62 employés parmi les réparateurs et 0,79 pour 1,38 employés parmi les autres producteurs. Au contraire, ils sont peu représentés dans la restauration, 0,11 apprenti pour 1,13 employé, ainsi que dans les activités de distribution, où les ouvriers et les aides familiaux constituent l'essentiel de la

---

(1) "Sauf indications contraires de la part des intéressés", précise B. LOOTVOET qui a revu, une à une, les réponses relatives aux revenus distribués.

main-d'oeuvre. Les premiers sont relativement mieux représentés dans la restauration (0,45 ouvrier pour 1,13 employé) qu'ailleurs (0,12 ouvrier pour 1,40 employé chez les tailleurs, 0,24 pour 2,79 employés chez les menuisiers, 0,11 pour 3,62 employés parmi les réparateurs regroupés), les seconds forment la majorité des employés dans les boutiques (0,39 aide familial pour 0,49 employé), les autres commerces (0,23 pour 0,42 employé) et la vente de beignets et de boissons locales (0,44 pour 0,50 employé). Sans préjuger des modes de recrutement et des rapports entre apprentis, ouvriers et patrons, une hypothèse immédiate est celle de la césure entre activités artisanales de production et petit commerce, les premières reposant moins souvent que le second sur une mobilisation de la force de travail familiale ou intra-parentale, au sens large des collectifs familiaux. Mais les exemples abidjanais prouvent que des ateliers d'une même branche fonctionnent soit avec des apprentis et des ouvriers tous issus de la parentèle, soit avec des effectifs composites, et il est bien difficile dans l'état de nos connaissances, de catégoriser les activités selon l'importance relative des liens d'ordre familial, voire ethnique, puisqu'aucune analyse sociologique des conditions de la mobilisation de la force de travail n'a été conduite. C'est d'autant plus regrettable que les itinéraires territoriaux, l'agglomération des individus concernés, leur insertion urbaine et la circulation des revenus distribués, thèmes qui relèvent bien d'une démarche géographique, sont amplement dépendants des conditions de cette mobilisation.

. Les rémunérations recueillies comprennent tous les types de versement, en nature et en monnaie ; elles incluent les "cadeaux" occasionnels remis aux apprentis et aux aides familiaux, ainsi que le coût de la nourriture

estimé , selon les résultats des diverses enquêtes de consommation et nos propres relevés, à 100 F. CFA par personne lorsque celle-ci déjeune dans le plat commun et à 2000 F. CFA par tête et par jour lorsqu'un employé est hébergé. Chaque apprenti ou aide familial hébergé équivaut donc à un coût de 6000 F. CFA par mois. 4 apprentis sur 10 (39,9%) ne sont pas rémunérés du tout, près de 3 sur 10 (27,2%) ont droit à un déjeuner quelquefois accompagné de "cadeaux" monétaires occasionnels.

Tableau 271 Formes de rémunération des apprentis. 476 artisans et commerçants des villes du chemin de fer, 1984.

Non rémunérés	39,9%	Rémunérés en argent	16,8%
Nourris	19,5%	Nourris+argent	7,7%
Nourris-logés .	9,4%	Nourris-logés+argent	6,7%

Source : B. LOOTVOET, 1986.

Toutefois, les formes de rémunération varient selon le groupe d'activités : près de 6 apprentis-tailleurs sur 10 ne perçoivent rien alors que seulement 15,5% des apprentis employés dans les "autres activités de production" sont dans leur cas. Les aides familiaux sont nourris et logés par leur employeur, sauf 16 d'entre eux (5 hébergés par un réparateur de cycle sont entretenus par un autre parent, 11 autres sont nourris, le midi, par leur patron mais ne logent pas dans sa cour). Quel que soit leur statut, tous les employés de la restauration sont au moins nourris.

- Nombre d'emplois et activité.

L'une des questions majeures posées par l'artisanat et le petit commerce est celle de la capacité des petites activités marchandes à fournir des emplois selon leurs résultats économiques. Cette question en engendre une autre, fondamentale pour les décideurs : quelle est la flexibilité

de l'emploi, ou, en exprimant l'interrogation avec un vocable moins technocratique, en quoi les petites activités marchandes sont-elles capables d'absorber la main-d'oeuvre ne trouvant pas à s'employer dans les grandes entreprises, en période de bonne comme de mauvaise conjoncture ? Redoutable problème, puisque des réponses apportées dépend la compréhension des mécanismes pourvoyeurs d'emplois, lesquels sont, jusqu'à présent, à peu près totalement ignorés, ce qui n'empêche pas certains de porter des jugements de valeur pour le moins discutables. Ainsi peut-on lire, dans un ouvrage publié en 1985 : "Selon les principes de la société traditionnelle, les activités informelles cherchent à fournir du travail pour tous, privilégiant des normes sociales (participation de chacun au travail du groupe, partage des fruits du travail, rapports d'autorité entre aînés et cadets " (1). Nous ne prétendons évidemment pas répondre à une interrogation aussi complexe, mais refusant des présupposés de surcroît discordants avec nos résultats et dont l'énoncé laisse parfois perplexe (quels sont "les principes" de "la" société "traditionnelle". Sont-ils les mêmes dans un groupe clanique lignager et dans une société à chefferie? La "tradition" n'est -elle qu'un reliquat figé?) nous livrerons quelques données de terrain propres à susciter la réflexion.

. Le traitement statistique des croisements entre chiffre d'affaires et nombre total d'employés (2) ne montre aucune liaison significative et tend à corrober l'idée que l'emploi n'est pas déterminé par le niveau d'activité de l'établissement. En revanche, la liaison est significative entre le revenu net de l'employeur et le nombre d'emplois, mais le fait de disposer d'un revenu net élevé

---

(1) P. METTELIN in M. PENOÜIL et J.P. LACHAUD, 1985.
(2) Test de khi-deux exposé par B. LOOTVOET, 1986.

n'est pas une condition suffisante : comme le souligne B. LOOTVOET, la majorité des entrepreneurs percevant moins de 20 000 F. CFA par mois n'a pas d'employé, mais plus du tiers de ceux qui gagnent 40 000 à 75 000 F. CFA et de ceux dont le revenu net dépasse 75 000 F. CFA travaillent seuls. Il n'y a donc pas systématiquement partage des fruits du travail, et les gains redistribués ne sont pas obligatoirement destinés à des parents proches ou éloignés. Le montant des charges sociales est bien en liaison avec le chiffre d'affaires et le revenu net : il est certes plus facile de mieux rémunérer la main-d'oeuvre lorsque les gains s'élèvent. Rien n'est pourtant mécanique, et il y a des patrons dont les revenus sont modestes mais dont les charges sont importantes : 17,1% des artisans et commerçants ne gagnant que 20 000 F. CFA mensuels et moins ont des charges salariales supérieurs à 10 000 F. CFA ; leur faible revenu ne les contraint pas à une moindre distribution. En supposant que ces patrons soient des aînés, employant des cadets, quelle est alors leur marge de reproduction des rapports d'autorité, puisqu'en apparence ils ne peuvent jouer sur les coûts salariaux. S'il ne s'agit pas d'ateliers ou de boutiques tenus par des individus apparentés, que devient la "participation de chacun ou travail du groupe" et pourquoi l'organisation sociale du travail est-elle déconnectée de celle des réseaux familiaux? Une analyse de correspondances multiples entre chiffre d'affaires, revenus nets, effectifs employés et ancienneté de l'installation ne montre aucune relation de dépendance entre nombre total d'employés et ancienneté de l'installation: faut-il en déduire que la solidarité familiale appréhendée en terme d'emplois fournis par ceux qui sont anciennement installés est soluble dans la durée urbaine, ou bien la logique de l'emploi pour tous n'est-elle qu'un présupposé sans fondements ?

- Une appréhension de l'évolution de l'emploi.

Pour éclairer ces questions cumulatives, sous-estimées lors des entretiens monographiques et qui ne sont apparues que progressivement tant les esprits de l'équipe orstomienne étaient encore trop imprégnés du discours dominant, une enquête légère a été réalisée en mars 1986, auprès de 100 établissements des quatre villes, avec deux objectifs : comparer le nombre d'employés alors observé à celui qui fut le plus important depuis le début de l'installation ; recueillir l'avis du patron sur le rapport entre le nombre d'employés observé et l'état de la conjoncture économique. Ces 100 établissements sont gérés par 115 patrons (les "associés", 2,3 ou 4,gérant 10 des 100 points d'activité sont ici pris en compte) employant 341 personnes ; 68 sont Ivoiriens et 47 sont étrangers ; les premiers utilisent surtout des nationaux et très peu d'étrangers (170 Ivoiriens pour 32 étrangers), les seconds embauchent certes plus d' étrangers (80) mais ils n'hésitent pas non plus à engager des Ivoiriens (59).

Depuis leur installation en ville, 4 patrons sur 10 ont employé plus d'ouvriers, d'apprentis et d'aide familiaux que ceux dénombrés en mars 1986. Cette proportion moyenne varie selon l'ancienneté de l'établissement : sont ainsi dans ce cas 25% des responsables installés depuis 1984, 46,7% des patrons qui ont débuté entre 1979 et 1984 et 44,7% de ceux dont l'établissement a été créé avant 1979. L'existence de réajustements apparait clairement, et il y a bien eu un phénomène de diminution d'emplois dans certains points d'activité, en raison du "manque de travail" et de la "mauvaise marche des affaires" que soulignent tous les responsables interrogés, "unanimement" précise B. LOOTVOET qui a recueilli leurs propos. Pour avoir été

rarement brutale, chacun essayant de trouver diverses solutions pour replacer ses aides familiaux ou ses apprentis, cette diminution a néanmoins été réelle. Est-elle temporaire? La moitié de ceux qui ont réajusté leur effectif se sont déclarés prêts à réembaucher, mais force est de constater qu'ils ne l'ont pas fait. Contrairement à ce qui est trop souvent avancé, l'artisanat et le petit commerce ne sont pas envahis par une masse d'éléments parasites desquels les patrons ne pourraient, solidarité et contraintes familiales aidant, se débarrasser : non seulement le nombre d'emplois par établissement n'est pas démesuré, mais il n'y a pas trace, dans l'échantillon enquêté, d'extension continue sous la pression des collectifs familiaux.

Tempérons toutefois ce constat qui ne vaut qu'à l'échelle de l'unité d'observation, l'établissement, car les tailles des unités de résidence des artisans et commerçants pourraient bien, comme celles des ménages des ouvriers et des employés de l'industrie, témoigner d'une fonction d'accueil localisée au domicile plutôt qu'au lieu de travail, ou dissociée du travail lorsque le lieu d'exercice et le domicile sont réunis au sein d'une même cour. D'après les données des 476 monographies, 454 étant exploitables en terme de composition des ménages, la taille moyenne de ces derniers dans les quatre villes confondues atteignait 5,24 personnes (Dimbokro : 5,56 ; Bouaké : 5,16 ; Agboville : 4,97 ; Katiola : 4,84) en 1984. Mais 134 des 454 unités de résidence, soit 29,5%, comptaient alors au moins 7 personnes, et 15,6% des ménages en regroupaient au moins 10. Les rapports taille-revenu (1) devraient permettre de constater, selon nous, des corrélations sans doute comparables à celles observées dans les ménages ouvriers, encore que le fort poids relatif des patrons étrangers incite à la prudence.

---

(1) Travaux en cours de L. BOURGEOIS.

. En mars 1986, plus de 45% des patrons installés avant 1984 avaient un effectif d'ouvriers, d'apprentis et d'aides familiaux inférieur au plus grand nombre d'employés utilisés depuis la création de leur établissement. Il a été demandé à tous les responsables de points d'activité de porter un jugement sur leur effectif à la date de l'enquête : comment était appréhendé le nombre d'employés? Quelles étaient les perspectives immédiates, stabilité, prévisions d'embauche ou au contraire de contraction? Puis ils furent sollicités pour évaluer le nombre d'employés qui leur paraissait être le meilleur, le mieux adapté au fonctionnement de l'établissement sans pour autant le déterminer dans l'hypothèse d'une conjoncture favorable : c'est le rapport entre ce nombre "optimum" et l'effectif relevé qui était recherché.

Pour 42,9% des patrons, le nombre "optimum" est supérieur à l'effectif observé (nous renvoyons le lecteur à la thèse de B. LOOTVOET dans laquelle figurent le récapitulatif des données et une analyse détaillée), proportion variable selon l'ancienneté de l'installation (36,2% pour les points d'activité de plus de 5 ans, 56% pour ceux de 2 ans et moins), et ce sont surtout les apprentis qui sont évoqués, plus rarement les aides familiaux et jamais les ouvriers. Cette discordance entre l'effectif utilisé et celui défini comme "optimum" montre bien qu'il n'y a pas embauche dans n'importe quelles conditions et que l'on ne saurait réduire les établissements à des éponges absorbant indéfiniment des demandeurs d'emploi. Plus du tiers des exploitants (36, 2%) estime que l'effectif est correct, 13,3% souhaitent le réduire et 7,6% se disent incapables de déterminer un nombre adéquat d'employés.

Comment est défini ce nombre "optimum"? Près de 7 artisans et commerçants sur 10 qui ont avancé un "optimum" supérieur à l'effectif utilisé ne rémunèrent pas leurs employés, ou ne le font qu'exceptionnellement. Par contre, 4 sur 10 seulement de ceux qui estiment que leur effectif est correct, trop élevé,et ne savent pas le jauger,sont dans ce cas. Un hypothèse forte est donc celle de la détermination de l'"optimum" en fonction des coûts salariaux, ceux qui ne rémunèrent pas, ou peu, leur employés concevant un " optimum" supérieur à celui des autres. Par ailleurs, plus de la moitié des patrons dont l'effectif est inférieur à l'"optimum" défini ont perçu de l'argent pour la formation des apprentis, proportion qui chute à un quart parmi les autres artisans et commerçants : ainsi entrent en jeu des calculs dont les rapports avec la solidarité familiale ou un partage du travail au sein des collectifs parentaux sont pour le moins lointains.

Les patrons disposés à embaucher n'ont jamais fait état d'effectifs insuffisants, et ont les moyens d'honorer les commandes sans difficultés. Dès lors est posée, pour ceux qui ne rémunèrent pas leurs employés, la question du statut social que confère le contrôle d'un nombre important d'apprentis et d'aides familiaux. Toutefois, beaucoup d'entre eux expliquent l'écart entre "optimum" et effectif réel par l'absence de candidatures "sérieuses", c'est à dire parrainées et concluantes après essai. Il n'est donc pas possible d'affirmer que les patrons capitalisent des hommes à tout prix sous prétexte de construire une image concourant à leur distinction, cela n'excluant nullement quelques comportements de ce type. Les réajustements opérés dans la "conjoncture" comme les exemples de résistance ou de tentatives de résistance, aux pressions familiales, montrent que les contraintes objectives de l'environnement économique sont

non seulement parfaitement perçues mais qu'elles pèsent sur les arbitrages effectués. Certes, 4 patrons sur 10 ont fixé un "optimum" supérieur à leur effectif, dans les conditions d'exercice de 1986, en justifiant le décalage par la médiocrité des candidats : cela suffit-il à expliquer l'écart? Celui-ci n'est-il que le produit d'un discours, l'effectif observé étant, en réalité, le véritable "optimum"? Rien n'interdit de penser, en effet, que la définition du "meilleur effectif" relève de l'affirmation d'un pouvoir, celui de donner du travail à autrui, qui n'est pas traduit dans les faits parce que les conditions ne le permettent pas et non en raison de la qualité des apprentis proposés, car pour médiocre qu'il soit, un apprenti dégage un sur-travail que le patron s'approprie, surtout lorsque la rémunération de l'employé est faible ou nulle. Aussi sommes-nous plutôt enclins à considérer que les effectifs recensés ne sont guère éloignés de ceux qui correspondent aux capacités réelles d'emploi, conclusion peut être biaisée par l'échelle d'observation. Travailler sur les établissements, c'est prendre le risque d'occulter l'existence de réseaux d'établissements complémentaires en terme de circulation des hommes par exemple, et qui n'auraient été appréhendés que très partiellement : des biographies d'apprentis, d'aides familiaux et d'ouvriers sont donc indispensables, comme le sont d'autres approches, privilégiant des groupes parentaux par exemple. Mais nous parvenons là aux lisières de l'inconnu, du moins dans le domaine de l'artisanat et du petit commerce urbains en Côte d'Ivoire.

Alors que leur installation n'est pas clairement corrélée à la mise en place des complexes industriels, les artisans et commerçants des quatre villes du chemin de fer n'ont que rarement financé leur établissement à partir de revenus distribués par les grandes entreprises manufacturières. Toutes activités confondues, y compris la restauration et le petit commerce féminins, les salariés de l'industrie et de l'administration n'ont contribué que partiellement au financement d'environ 15% des ateliers et des points de vente enquêtés, et peu nombreux sont les cas d'ouvriers ayant constitué une épargne en vue de réaliser, directement ou indirectement, un investissement dans une petite activité marchande. Certes, les petits entrepreneurs bénéficient de la redistribution locale des masses salariales, mais l'administration est en ce domaine plus efficace que l'industrie : il reste que sans l'UTEXI, la récession observée à Dimbokro aurait probablement été dramatique, et qu'à Aboville comme à Bouaké, les dépenses des ménages ouvriers ont concouru à une dynamisation des petites activités par l'augmentation de la demande en biens et en services.

A la différence d'Abidjan, où le recours à l'immédiate périphérie rurale est très difficile ou impossible tant les enjeux fonciers autour du front d'urbanisation cristallisent les tensions, des stratégies de repli tem - poraire sur la terre péri-urbaine demeurent possibles, et elles le sont d'autant plus que la ville est plus petite, comme le prouvent les pratiques de pluriactivité katiolaises, qui selon nous existent aussi à Dimbokro et Agboville et, peut être à un moindre degré, à Bouaké, puisque des ouvriers y recourent. Mais pluriactivité ou non,

il est clair que les petites activités marchandes ne sont pas majoritairement induites par la grande industrie, même si les salariés de celle-ci constituent une clientèle sûre pour les patrons de celles-là. De plus, artisanat et petit commerce ont la capacité d'occuper trois fois plus de travailleurs que les administrations et les industries, et près du tiers des patrons ont un revenu net moyen supérieur à 50 000 F. CFA.

L'exaltation du "spontanéisme populaire" n'est certes pas de mise : après tout, en terme de processus, les apprentis ne sont pas moins producteurs de plus-values accaparées par leurs patrons que les ouvriers du textile. Mais il y a bien des dynamismes endogènes, qui pour être conflictuels ne sont pas pour autant assujettis au mode de fonctionnement des grands établissements. En un temps où l'exigence de compétitivité et les progrès des techniques rendent vaine toute solution au problème de l'emploi urbain uniquement fondée sur des pôles composés de grands complexes industriels, une meilleure compréhension de ces dynamismes est plus que nécessaire ; elle implique sans doute une "désindustrialisation" des explications, mais sûrement une appréhension dépassant les catégories disciplinaires desquelles, trop souvent, les chercheurs demeurent prisonniers.

CONCLUSION : ACQUIS ET NOUVEAUX FRONTS D'INVESTIGATION.

. Produits d'une avancée sur un thème jusqu'ici peu abordé en Côte d'Ivoire comme en Afrique Occidentale, sauf par l'intermédiaire de démarches sectorielles privilégiant l'une ou l'autre des composantes du binôme industrialisation-urbanisation, les résultats obtenus ont les caractères inhérents à toute opération de défrichement. Au fil des pages, le lecteur aura noté les incertitudes, remarqué les enchaînements de questions demeurant sans réponses, observé les insuffisances et les limites des mesures comme celles de la réflexion. Dès lors, toute conclusion ne saurait être conçue comme un achèvement, et c'est plutôt à l'identification des principaux acquis, des nouveaux fronts d'opération nécessaires à la production des connaissances et à l'examen des conditions dans lesquelles ils devraient être ouverts que nous entendons consacrer les derniers propos.

- Les acquis de démarche et de résultats.

S'il subsiste maintes lacunes, au moins avons nous la conviction qu'existent des acquis de démarche et de résultats.

. Conduite avec le souci constant d'observer avant tout des rapports organiques, la démarche a été appuyée

sur trois éléments essentiels dont nous rappellerons les traits saillants.

La multiplication des échelles et des unités d'observation est une absolue nécessité. A l'échelle locale (la zone industrielle, l'établissement manufacturier, l'atelier d'artisan et le quartier de résidence par exemple) sont inscrites des résultantes dont la compréhension n'est possible qu'en référence aux autres échelles : pour être des enjeux d'usages et d'appropriation multiples , les espaces industriels comme les cours abidjanaises ne sont intelligibles qu'en étant replacés dans le contexte des rapports entre le pouvoir d'Etat et la capitale économique ; localisés dans des villes du chemin de fer, les complexes textiles n'ont d'impact local qu'en relation étroite avec un mode de fonctionnement à l'échelle nationale et internationale. De même, la condition citadine ne peut -elle être analysée que par la diversification des unités observées, individu, ménage, famille, réseaux de sociabilité. Cette exigence est d'autant plus grande que les migrations autour de l'emploi industriel ne renvoient nullement à des simples mécanismes d'attraction de populations rurales brutalement arrachées aux campagnes ivoiriennes, et qu'au stade actuel, les espaces de vie et les représentations de ces espaces ont des composantes dont les échelles sont enchevêtrées.

Le deuxième élément procède d'un refus, celui de choisir entre ce qu'il est convenu d'appeler le quantitatif et le qualitatif, car l'un et l'autre sont indissociables. Mesurer les dépenses des salariés n'a de sens que si les tailles des unités de résidence et les divers canaux redistributifs sont pris en compte, et analyser ces dépenses renvoie aux contraintes communes imposées par la citadinisation comme aux différentes pratiques individuelles. Appréhender les stratégies urbaines implique que soient évaluées les bases sur lesquelles elles ont été

assises. Ainsi "durer" dans un emploi salarié et manifester sa capacité à conserver un statut social n'est-il possible que si la contrepartie monétaire est suffisante et perçue comme une garantie supérieure à celle qu'offrent d'autres possibilités ; dans l'arbitrage entrentdonc en jeu à la fois le montant du revenu comme celui des dépenses, ce qui est quantifiable, et la perception non mesurable qu'ont les individus de leur propre devenir : privilégier arbitrairement l'un ou l'autre des termes serait, selon nous, commettre une grave erreur de méthode. Au demeurant, quantitatif, qualitatif et changements d'échelle permettent de mieux saisir les différenciations selon les villes : l'englobant abidjanais n'est pas celui de Dimbokro, les contraintes internes à l'espace propre de la capitale économique ne sont pas celles des villes du chemin de fer et les combinaisons avec l'immédiate périphérie rurale n'ont rien de commun.

Enfin, relativiser l'observation temporelle en portant le regard sur la durée est un impératif. On sait combien les contraintes de conjoncture sont immédiatement influentes dans les lieux privilégiés de l'échange que sont les villes : grand est le risque d'analyser les dynamiques urbaines comme des produits de mécanismes conjoncturels, et d'occulter des processus d'agglomération non réductibles à des effets passagers et éphémères. C'est précisément du recours à la durée, certes très relative en raison du caractère récent et rapide de l'industrialisation, que nous avons tiré argument pour expliquer la stabilité et l'ancrage citadins de la plupart des salariés de l'industrie, l'une et l'autre étant confirmés hors des aléas conjoncturels.

. Ces éléments, nourris par des techniques de collecte amplement décrites avec, croyons nous, suffisamment de recul critique, ont armé une démarche visant à comprendre les relations de détermination réciproque entre l'industrialisation et l'urbanisation de la Côte d'Ivoire, non dans un absolu déspatialisé et désocialisé, mais en considérant au contraire que l'inscription spatiale des faits de société était au coeur de l'investigation. Celle-ci, menée selon trois directions majeures, aboutit à quelques résultats que nous considérons comme des acquis vérifiés.

Les coalescences entre les usines et les villes ivoiriennes, comme les déséquilibres de distribution de l'appareil manufacturier au sein de l'armature urbaine, résultent d'une succession dans le temps, d'abord de synergies entre des logiques a-territoriales, puis d'une déconnection entre la logique des choix fondamentaux de l'Indépendance et celle de l'acteur étatique. La concentration abidjanaise est le produit d'une concordance entre l'édification d'un appareil d'Etat centralisé, des règles du jeu édictées par le pouvoir d'Etat et les logiques étrangères du profit. Dès la fin des années soixante, il est apparu que cette concentration usinière concourait à l'accentuation dangereuse des déséquilibres de répartition des hommes et des richesses, et que la logique de reproduction et de légitimation du pouvoir d'Etat imposait une modification des règles du jeu industriel : de cette dissociation entre la logique des choix initiaux et celle de l'acteur l'ayant impulsée sont issues l'intervention directe, comme propriétaire, de l'Etat dans le processus d'accumulation du capital industriel, ainsi que la régionalisation volontariste de l'appareil manufacturier en un temps où l'idéologie des pôles de développement imprégnait encore l'esprit des décideurs. Grande leçon certes, que celle offerte par

l'efficacité des techniques d'encadrement mises en oeuvre par les dirigeants ivoiriens, que l'on ne saurait comprendre sans la qualité des hommes. Cela ne dispense toutefois pas de s'interroger sur la nature du pouvoir d'Etat comme sur les rapports entre cette nature et la continuité du processus d'industrialisation en Côte d'Ivoire ; les contradictions entre les discours de rétrocession du capital public et la réalité montrent combien ces questions sont d'actualité à la fin de la troisième décennie de l'Indépendance. Le dispositif public a fonctionné comme un appareil nourricier générant une bourgeoisie d'Etat, souvent affairiste, qui réalise une accumulation primitive dans et par l'appareil Etat. Mais les comportements et les pratiques de rentiers sont incompatibles avec le risque industriel, de sorte qu'en l'absence d'un nombre significatif de véritables patrons d'industrie, le relais est impossible. Est-ce seulement une affaire de durée? Temps court et temps long sont bien entendu en jeu, et il serait naïf et illusoire de rechercher sur le premier ce qui s'est produit sur le second en d'autres lieux. Il n'empêche que les mécanismes actuels ne sont guère propices à l'émergence d'une bourgeoisie industrielle, et que sans le pouvoir d'Etat, on ne voit guère comment une maîtrise nationale sur l'appareil de production pourrait être maintenue.

Les usines, dont l'installation à Abidjan a cristallisé certains enjeux fonciers tout en étant accompagnée de multiples détournement d'usage, ne sont évidemment pas à l'origine du peuplement des villes. Elles y contribuent cependant en raison d'une agglomération de migrants durablement citadinisés autour des emplois salariés. Des modalités et des conditions de cette citadinisation, nous retiendrons quatre caractéristiques. A l'exception de l'ancien noyau baoulé des établissements

GONFREVILLE, issu des villages proches de Bouaké, et des salariés qui occupent les emplois non qualifiés des complexes agro-sucriers, les origines et surtout les provenances des ouvriers et employés de l'industrie manufacturière montrent le poids considérable des parcours urbains. S'il ne sont pas tous nés dans les villes, la plupart des migrants y ont séjourné antérieurement à l'obtention d'un emploi industriel, en particulier pour "faire les bancs", et la main-d'oeuvre, désormais quasi uniquement ivoirienne, n'est pas directement extraite des campagnes : la comparaison entre une force de travail déjà ancienne, celle d'Abidjan ou du complexe textile de GONFREVRILLE, et le personnel des unités cotonnières de Dimbokro et d'Agboville est, à cet égard, très significative de l'évolution en cours depuis une vingtaine d'années. Les usines sont des instruments d'ivoirisation, et leur localisation concourt à modifier la composition des populations urbaines. Deuxième trait, le champ des migrations est étendu au territoire national, les corrélations entre proximité des usines, densités de population et localités d'origine de la main-d'oeuvre sont loin d'être évidentes et les oppositions de dynamismes entre différents groupes nationaux témoignent d'une assez grande complexité de la mobilisation de la force de travail. Entendue telle quelle, cette terminologie peut laisser supposer qu'ouvriers et employés sont simplement des sujets ponctionnés par les détenteurs du capital. Ils sont aussi acteurs de leur propre itinéraire, leur mobilité n'est pas mécaniquement liée à la localisation des usines, et la présence de la COTIVO à Agboville n'a pas pour autant enclenché des mouvements massifs de la population Abé en direction du complexe textile, en dépit des efforts considérables des autorités locales. Troisième particularité, la majorité des salariés

de l'industrie "dure" dans l'emploi, et la stabilité professionnelle a pour corollaire celle de la citadinisation. Le revenu salarial comme le recours social que constituent les entreprises industrielles expliquent en partie un ancrage urbain solide, mais ce dernier est aussi le produit d'un effet de nasse, sans doute supérieur à Abidjan : la taille et la composition des familles contribuent à alourdir le coût de la reproduction sociale urbaine et les pratiques de la ville engendrent des modifications de la représentation de l'espace urbain et des comportements, de telle sorte que les horizons sociaux et géographiques demeurent chevillés à la ville, même si le "discours villageois" perdure. Les pratiques familiales, le maintien de la circulation de biens et de personnes entre localités d'origine et ville de résidence, l'insertion dans des réseaux de sociabilité urbains et ruraux, constituent des entraves à la distinction des salariés de l'industrie en tant que classe sociale, d'autant plus que leur poids relatif est faible par rapport aux actifs urbains et que l'instrument qui, ailleurs, a catalysé la conscience de classe, le syndicat, a une fonction d'amortissement des conflits . Quatrième modalité, s'il y a bien des ouvriers, il n'y a pas de classe ouvrière spécifiée en tant que telle au sein de la société citadine.

. Les établissements industriels ne contribuent pas à l'urbanisation par la seule agglomération des hommes. Le fonctionnement du parc manufacturier abidjanais, et plus encore celui des grands complexes localisés hors de la capitale économique, sont certes peu générateurs de dynamismes industriels locaux, et les effets mesurables sont bien souvent délocalisés au profit de la métropole abidjanaise. Mais la redistribution salariale engendre une augmentation de la demande en biens et en services urbains

dont bénéficient l'artisanat et le petit commerce. De l'examen des rapports entre grande industrie et petites activités marchandes ressort l'existence d'articulations directes cependant non exclusives . Ces articulations sont discernables dans les domaines des itinéraires de petits entrepreneurs, du financement et du fonctionnement de leurs établissements. Des passages par le salariat en grande entreprise ont été identifiés parmi certaines activités (menuiserie, réparation automobile), le recours à la sous-traitance par des tâcherons anciennement salariés est une pratique habituelle pour les entreprises du BTP, et les ponts entre industrie, artisanat et petit commerce sont probablement plus fréquents à Abidjan en raison du poids relatif spécifique des emplois salariés. Du financement des petites activités marchandes abidjanaises, nous savons peu de choses ; en revanche, les origines des investissements à Agboville, Dimbokro, Bouaké et Katiola montrent qu'environ 15% des établissements ont été, en totalité ou en partie, financés par des circulations monétaires provenant de revenus salariaux. Comme tous ceux, nombreux, qui s'adressent à l'artisanat et au petit commerce, les ouvriers et employés d'usine trouvent là des biens et des services nécessaires à leur vie quotidienne, dont la fourniture contribue à leur reproduction au moindre coût pour les grandes entreprises. Pour être réels, ces liens ne sont toutefois pas uniques. L'artisanat de récupération des déchets industriels abidjanais n'exclut pas l'existence de petits établissements travaillant les métaux, et non dépendants de celle des entreprises métallurgiques ; dans leur grande majorité, les artisans et commerçants des quatre villes du chemin de fer étudiées n'ont pas effectué de parcours professionnels en grande entreprise, et le financement de leurs établissements n'est pas lié à des remises en jeu de revenus salariaux ; les chronologies d'installation ne concordent guère avec celles des complexes industriels et les motifs d'arrivée en ville ne sont pas corrélés à

l'existence d'établissements manufacturiers. Il y a donc à la fois induction, articulation, connexion et dissociation entre l'industrie, l'artisanat et le petit commerce urbain, de sorte qu'est posée au chercheur la question de la signification de la dissociation et au décideur celle de l'utilisation des dynamiques observées dans la stratégie de développement.

- Nouveaux fronts d'investigation.

. Les résultats obtenus ne doivent pas masquer imperfections et déficiences, et nombreuses sont les pistes à emprunter. En conservant, pour simplifier, les trois directions de recherche adoptées, nous retiendrons quelques fronts d'investigation nécessaires à la progression des connaissances, regroupés en grandes questions.

. Comment mieux appréhender les relations entre les règles du jeu édictées par le pouvoir d'Etat et la distribution de l'appareil manufacturier sur le territoire national? Les pôles de développement n'ont certes pas donné tous les résultats escomptés, mais ils ont néanmoins contribué à l'inflexion de flux migratoires et les masses salariales distribuées ont favorisé le fonctionnement d'activités urbaines, même si elles ne les ont que très rarement engendrées. Réfléchir aux conditions de la continuité de la croissance industrielle, en un temps de difficultés consécutives à la raréfaction des ressources publiques, relève du diagnostic et de la prospective économique. En revanche, s'interroger sur la répartition des usines au sein de l'espace ivoirien renvoie bien aux

techniques d'encadrement mises en oeuvre et aux hommes capables d'animer le déploiement spatial. Le nouveau Code des Investissements propose des règles du jeu différentes de celles qui prévalaient depuis 1959 : en quoi la mauvaise conjoncture des années quatre-vingt et l'application de ces nouvelles règles sont- elles responsables des évolutions de distribution ? Qui peut assumer le déploiement géographique hors d'Abidjan ? Le fonctionnement de l'appareil d'Etat et les maternages officiels d'entrepreneurs nationaux n'ayant produit que des comportements de rentiers, les nouvelles dispositions institutionnelles peuvent-elles favoriser l'émergence d'industriels ivoiriens ? Quelles conditions faut-il réunir pour dynamiser des entrepreneurs à l'échelle régionale et avec quelle taille d'entreprise ? Cette succession d'interrogations parmi tant d'autres n'est évidemment pas exhaustive, mais il est indispensable de pouvoir y répondre.

Deuxième grande question, comment mieux comprendre les mobilités différentielles autour de l'emploi industriel ? Il y a matière à creuser d'abord dans le domaine de la perception de l'emploi comme moyen de conduire les stratégies de reproduction sociale, même si ces stratégies sont ensuite entièrement ou partiellement annihilées par les contraintes de la vie urbaine. De même, le problème de la segmentation du marché de l'emploi n'est en rien résolu : il est vrai que la majorité des salariés recrutés depuis les années soixante-dix est composée de déscolarisés, mais l'amenuisement puis le recul du nombre d'emplois industriels, lesquels n'ont jamais été en mesure d'absorber tous les demandeurs déscolarisés, contribuent à fermer les possibilités d'accès au salariat en grande entreprise. Que deviennent alors les déscolarisés ? Se replient-ils vers des petites activités marchandes et dans quelles conditions ? Nous savons qu'ils ne sont pas ou peu

accueillis par les membres des collectifs parentaux, artisans et commerçants eux mêmes touchés par la "conjoncture", mais nous ignorons comments ils vivent et survivent en demeurant en ville, et s'ils compensent les reculs du marché de l'emploi salarié par des mobilités hors des cités.

Troisième question, comment mieux appréhender les formes de vie spécifiques à la ville ? Des éclairages ont été apportés quant aux pratiques et usages d'habitat, aux recompositions familiales, aux divers réseaux de sociabilité, mais nous ne sommes en mesure que de répondre partiellement au problème de l'émergence d'une identité citadine : qu'en est-il de l'évolution des manières au quotidien, des gestuelles spatialisées dans les cours, sur les lieux de travail, dans les maquis ? Comment varient les vécus et les représentations de l'espace urbain ? Les recompositions familiales sont-elles durables ou circonstantielles ? Les réseaux de sociabilité connectés avec les villages peuvent-ils être reproduits par les générations à venir ? En quoi les maquis, les stades et les bals sont-ils des lieux de conscientisation ethnique et/ou d'unification citadine ?

Quatrième question, par quelles régulations la plupart des migrants ont-ils réussi à trouver du travail hors de l'emploi salarié en grande entreprise ? Liées ou non aux établissements inventoriés et mesurés, les petites activités marchandes ont jusqu'ici permis à la moitié des actifs abidjanais, à plus de 7 actifs sur 10 dans les autres cités, de se procurer des ressources pour vivre en ville. L'extension continue est-elle possible, et sinon, quels sont les facteurs du blocage? Parmi ces derniers, quelle est la juste place des besoins en espace

et de l'accès au sol urbain ? Au sein des petites activités marchandes, y a-t-il un processus d'accumulation endogène? Oui, répond par exemple B. LOOTVOET, mais comment mieux le mesurer, le prendre en compte et l'insérer dans la stratégie générale de développement du pays ?

. Cette énumération partielle, qui en dit long sur le chemin restant à parcourir, n'a d'autre objectif que de contribuer à l'énonciation de nouveaux programmes de travail, et, ce faisant, d'aider à progresser dans la connaissance des processus caractérisant une transition extrêmement rapide : en 1990, la Côte d'Ivoire devrait compter près de 7 millions de citadins, qui représenteront 6 habitants sur 10 ; en l'an 2000, il y aura probablement 200 villes de plus de 10 000 habitants, et en 2010, ce sont 7 ou 8 habitants sur 10 qui résideront dans les agglomérations urbaines.

La vitesse et l'ampleur de l'urbanisation, auxquelles il faut faire face, posent aux dirigeants du pays un redoutable problème d'analyse, car le temps des prêts-à-penser permettant de résoudre toutes les questions est révolu, et l'outillage conceptuel disponible n'est pas suffisant pour rendre compte des réalités. Ni les thèses sur la marginalité, ni les modèles trialistes, ni des schémas classiques aussi éloignés l'un de l'autre que ceux de W. ROSTOW et de S. AMIN n'ont de force explicative totale. Longtemps les néolibéraux ont cru que le processus d'accumulation dans le secteur moderne industriel permettrait d'absorber l'offre de travail illimitée provenant du secteur agricole ; puis furent introduites les notions de chômage ouvert" , de régulation naturelle par les migrations, de migrations différentielles selon la nature de l'activité. Longtemps les néo-marxistes ont cru à la

disparition inéluctable de l'artisanat, puis ont expliqué son maintien en tant que secteur transitionnel, servant de réserve de main-d'oeuvre, produit par le mode de fonctionnement des grandes unités capitalistes. Or, les résultats de terrain contredisent certaines affirmations, permettent d'en nuancer d'autres et relativisent les explications globales proposées.

Il faut donc remettre concepts et outils à l'épreuve. On jugera bien sévères nos considérations sur les approches fonctionnalistes utilisées par certains géographes, mais nous préférons l'entêtement des faits aux projections des modèles : si ce qui est vrai est vérifiable, alors les fondements sur lesquels reposent quelques démarches antérieures sont partiels et largement inopérants. Pour les avoir nous mêmes utilisés, au Sénégal, sans recul critique suffisant, nous ne sommes que plus à l'aise pour l'affirmer. Il faut redescendre sur la terre ivoirienne, avons nous souvent souligné. Cela signifie d'abord qu'il est indispensable d'identifier des questions dans et par la pratique de terrain, ce que nous avons tenté de faire. Mais cela implique surtout qu'un dispositif de recherche national, animé par des dynamismes endogènes, puisse mettre en oeuvre une programmation, des démarches et des outils adaptés à la compréhension de l'impressionnante croissance urbaine. Le BNETD, bureau d'étude public devenu le BCET aujourd'hui disparu, et divers Instituts universitaires ou de recherche ont partiellement et différemment concouru à l'élaboration des connaissances, les multiples travaux réalisés pour le compte des ministères abondent, mais la parcellisation des tâches n'a guère permis l'émergence d'une dynamique généralisée. Il ne nous appartient pas de faire l'historique de la recherche urbaine en Côte d'Ivoire

ni de nous prononcer sur l'évolution d'un dispositif composite, encore moins de nous substituer à ceux qui, représentant la souveraineté nationale, organisent la recherche dans le pays. En revanche, il est bien dans la fonction d'échanges internes à la communauté scientifique de dire aux chercheurs ivoiriens que la question urbaine est majeure, qu'on ne peut plus l'appréhender seulement avec les concepts et les démarches antérieures, qu'ils sont suffisamment impliqués dans leur propre société pour pouvoir, sur la longue durée, pousser plus loin les frontières de la connaissance et qu'il s'agit là d'une condition essentielle pour envisager une maîtrise de l'urbanisation, non par plaisir intellectuel, mais parce qu'il est de la responsabilité d'un scientifique de contribuer à l'organisation de la cité pour le plus grand nombre. Position ethique ? Peut être; résolution "politique", sûrement : si personne ne peut s'arroger le droit de penser pour les citadins, au moins les chercheurs peuvent-ils tenter de comprendre comment fonctionne la ville pour que ceux qui la peuplent y vivent mieux. A mi-chemin du XXè siècle, J.RICHARD-MOLARD, dans un texte précurseur, annonçait que l'Afrique de demain serait le fruit de ses villes et plaidait, bien avant d'autres, pour le droit à la ville. Quarante ans plus tard, ce "demain urbain" est là : beaucoup reste à faire pour le comprendre, voire le transformer, et nombreux sont les champs d'entendement et d'action ouverts aux chercheurs nationaux. Avoir contribué à baliser efficacement quelques uns des premiers suffirait amplement à justifier notre démarche. Quant à l'action, elle relève des responsabilités et des choix ivoiriens, et si toute recherche, qu'elle qu'en soit l'origine, peut favoriser des progrès sur les chemins de la connaissance, seuls pourront transformer la cité ceux qui y sont durablement ancrés.

REFERENCES ET SELECTION BIBLIOGRAPHIQUES

La littérature consacrée à la Côte d'Ivoire est abondante et même pléthorique. Dès lors, comment qualifier celle qui concerne l'industrialisation et l'urbanisation du continent africain, et plus généralement des Tiers-Mondes?

Une bibliographie est d'abord un outil de travail : aussi avons nous pris le parti de ne retenir que les ouvrages, articles et documents qui ont été réellement utilisés, en totalité ou en partie, ou qui présentent, selon nous, un intérêt d'ordre théorique, méthodologique ou statistique. Les références utilisées dans le texte, comme les écrits et documents retenus, procèdent d'un choix et de constats effectués dans la pratique. Le lecteur féru de bibliographies tendant à l'exhaustivité n'y trouvera pas son compte, mais pourra toujours pallier l'arbitraire en interrogeant des banques de données informatisées, dont IBISCUS et URBAMET, ainsi que le centre INTERURBA, création conjointe de l'ORSTOM et du CNRS, localisé au CEGET, Domaine Universitaire de Talence.

I) OUVRAGES ET ETUDES BIBLIOGRAPHIQUES

1) Bibliographies générales.

. Bibliographie sur le secteur informel et les petites activités urbaines in I. DEBLE, P. HUGON, Vivre et survivre dans les villes africaines, Paris IEDES, PUF, 1982, pp. 297-310 (290 références).

. Bibliographie sur l'habitat et les filières de production foncière et immobilière dans les villes des PVD in A. DURAND-LASSERVE, L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers-Monde, Paris, l'Harmattan, coll. Villes et entreprises, 1986, pp. 171-195, (362 références).

. Bibliographie sur les ouvriers d'Afrique noire in M. AGIER, J. COPANS, A. MORICE, Classes ouvrières d'Afrique noire, Paris, Karthala-ORSTOM, 1987, pp. 274-293.

. CEGET-CNRS, 1972 - Bibliographie sur la croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar Bordeaux, CEGET-CNRS, 2 vol., 390 p.

. COPANS J., 1982 - Les classes ouvrières d'Afrique noire. Bibliographie sélectionnée, classée et commentée, Cahiers d'Etudes africaines , 81-83 - XXI, 1-3, pp. 405-429.

. EHESS, (public. annuelle) - Bibliographie des travaux en langue française sur l'Afrique au Sud du Sahara, Paris, EHESS, Centre d'Etudes Africaines.

. HAERINGER P., 1983 - La recherche urbaine à l'ORSTOM. Bibliographie analytique - 1950-1980. Initiation Documentation technique, Paris, ORSTOM, n°55, 326 p.

. LAGET M., 1985 - Secteur non structuré. Bibliographie indicative sélectionnée. ORSTOM Petit-Bassam, 50 p.

. MAUGAS B., 1981 - Bibliographie générale des travaux des géographes de l'ORSTOM. Classement par thèmes, 1949-1980, Paris, ORSTOM, 143 p.

2) Bibliographies sur la Côte d'Ivoire.

. Bibliographie des travaux d'analyse régionale et de planification en Côte d'Ivoire in Différenciation régionale et régionalisation en Afrique francophone et à Madagascar. Journées de travail de Yaoundé 9-12 octobre 1972, Paris, ORSTOM, Trav. et doc. n° 39, 1974, pp. 122-128 (115 références).

. Bibliographie par ordre chronologique, des statistiques démographiques en Côte d'Ivoire in F. DUREAU, Migration et urbanisation. Le cas de la Côte d'Ivoire, Thèse de 3ème cycle, Institut de démographie, Univ. de Paris I, 1985, 561 p.+LXXXI.

.BCET, 1983 - Bibliographie . Etude pour une stratégie d'investissement dans les villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire. Abidjan, 479 p.

. BILLE N., DELSOL J.P., PERON C., 1981 - Inventaire cartographique de la Côte d'Ivoire. Min. du Plan et de l'Ind., DDR, Min. des Mines, Abidjan, 249 p.

. CHARLES-DOMINIQUE E., DURAND J.R., 1982 - Bibliographie des lagunes de Côte d'Ivoire (306 références). Archives Scientifiques du CRO, vol. VIII, n° 4, Abidjan, 26 p.

. CHAUVEAU J.P., 1970 - Essai bibliographique sur la société baoulé in GUERRY V., La vie quotidienne dans un village baoulé, Abidjan, INADES, pp. 124-137 et 1980, pp. 123-150.

. INSTITUT D'ETHNO-SOCIOLOGIE, UNIVERSITE D'ABIDJAN, 1982 - Publications actualisées 1969-1982, Abidjan, 39 p. multigr.

.JANVIER J., 1972 - Bibliographie de la Côte d'Ivoire. Tome II : sciences de l'homme. Annales de l'Université d'Abidjan, vol. hors série, Abidjan, 431 p.

.TRAORE B., 1977 - Essai bibliographique des publications portant sur la démographie de la Côte d'Ivoire, CIRES, document de travail n° 10, Abidjan.

II) OUVRAGES ET PUBLICATIONS D'INTERET METHODOLOGIQUE, THEORIQUE OU STATISTIQUE : GENERALITES ET AFRIQUE NOIRE.

1) Généralités.

. AMIN S., 1973 - Le développement inégal, Paris, Ed. de Minuit, 265 p.

. AYDALOT P., 1976 - Dynamique spatiale et développement inégal, Paris, Economica, 336 p.

. AYDALOT P., 1980 - L'entreprise dans l'espace urbain, Paris, Economica, 174 p.

. BAIROCH P., 1970 - Révolution industrielle et sous-développement, Paris, SEDES, 360 p.

. BAIROCH P., 1985 - De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire, Paris, Gallimard, coll. Arcades, 708 p.

. BANQUE MONDIALE, 1985 - Rapport sur le développement dans le monde 1985. Washington, 263 p.

. BANQUE MONDIALE, 1986 - Rapport sur le développement dans le monde 1986. Washington, 277 p.

. BENKO G., 1986 - Quelques considérations sur les activités de pointe. Bulletin de l'Association de Géographes Français, 4 , pp. 329-339. (23 références bibliographiques sur le concept de technopôle).

. BERTAUX D., 1980 - L'approche biographique. Sa validité méthodologique, ses potentialités. Cahiers internationaux de Sociologie, LXIX, pp. 197-225.

. BOUDEVILLE J.R., 1957 - Contribution à l'étude des pôles de croissance : une industrie motrice, la sidérurgie du Minas Gerais, Cahiers de l'ISEA, série F., n° 10.

. BOUDEVILLE J.R., 1961 - Les espaces économiques, Paris, PUF, 126 p.

. BOUDEVILLE J.R., 1968 - (dir.)- L'espace et les pôles de croissance. Paris, PUF, 232 p.

. BOUDEVILLE J.R., KUKLINSKY A.R., 1970 -(dir.) - Pôles de développement et centres de croissance dans le développement régional, Paris, Dunod.

. BOUDEVILLE J.R., 1972 - Aménagement du territoire et polarisation, Paris, Génin, LITEC, 279 p.

. BOUDEVILLE J.R., 1973 - Pôles de développement et pôles de croissance brésiliens au XXè siècle in Histoire quantitative du Brésil de 1800 à 1930, Colloques internationaux du CNRS n° 543, Paris, CNRS.

. BOURDIEU P., 1980 - Le sens pratique, Paris, Ed. de Minuit, coll. le sens commun, 475 p.

. BRAUDEL F., 1979 - Civilisation matérielle, économie et capitalisme, Paris, A. Colin, 3 vol., 543, 599,606 p.

. BRAUDEL F., 1985 - La dynamique du capitalisme, Paris, Arthaud, 121 p.

. CASTELLS M., 1972 - La question urbaine, Paris, Maspero, 529 p. (éd. 1981, 526 p.)

. CASTELLS M., GODARD F., 1974 - L'entreprise, l'Etat, l'Urbain, Paris- La Haye, Mouton.

. CASTELLS M., 1975 - Sociologie de l'espace industriel, Paris, Anthropos, 219 p.

. CHARMES J., 1983 - Méthodes et résultats d'une meilleure évaluation des ressources humaines dans le secteur non structuré d'une économie en développement. Cah. ORSTOM, Sér. Sc. Hum., vol. XIX, n°1, pp. 93 - 106.

. CHARMES J., COUTY P., ROBINEAU C., 1985 - Economies en transition. Concepts, analyses, méthodes d'investigation Equipe ORSTOM-AMIRA ORSTOM, Département H, 116p.

. CLAVAL P., JUILLARD E., 1967 - Régions et régionalisation dans la géographie française et dans d'autres sciences sociales, Paris, Dalloz, 100 p.

. CLAVAL P., 1968 - La théorie des villes, Rev. Géographique de l'Est, VIII, 1-2, pp. 3 - 56.

. CLAVAL P., 1981 - La logique des villes, essai d'urbanologie, Paris, LITEC, 633 p.

. CNRS, 1968 - Régionalisation et développement. Colloque de Strasbourg, 26-30 juin 1967, Paris, CNRS, 286 p.

. CNRS, 1972 - L'analyse interdisciplinaire de la croissance urbaine. Actes du Colloque du CNRS, Toulouse, juin 1971, Paris, 388 p.

. COING H., 1982 - La ville, marché de l'emploi, Grenoble, PUG, 307 p.

. CORIAT et al., 1981 - "Comment les salariés peuvent-ils, en tant que tels, développer un point de vue sur les finalités sociales de la production" in De l'usine on peut voir la ville, Paris, éd. Duclos, pp. 235-256.

. COURGEAU D., 1973 - Migrants et migrations, Population, n° 1, pp 95-129.

. COURGEAU D., 1975 - Le concept de migration, Communication du 4è Colloque de démographie africaine, Ouagadougou, 20-25 janvier 1975.

. DERYCKE P.H., 1979 - Economie et planification urbaines, Paris, PUF, coll. Thémis, 412 p.

. DOCKES P., 1975 - L'internationale du capital, Paris, PUF,287p.

. ECONOMIE INDUSTRIELLE ET STRATEGIES D'INDUSTRIALISATION DANS LE TIERS MONDE : LECONS ET PERSPECTIVES : Colloque ORSTOM-UNESCO, 26-27 février 1987, Paris.

. FAUCONNIER R., BASSEREAU D., 1970 - La canne à sucre, Paris, Maisonneuve et Larose, 468 p.

. EMMANUEL A., 1969 -L'échange inégal, Paris, Maspéro, 364 p.

. GACHELIN C., 1977 - La localisation des industries, Paris, PUF, 204 p.

. GAUDEMAR J.P. (de), 1980 - Usines et ouvriers. Figures du nouvel ordre productif, Paris, Maspero, 167 p.

. GOUROU P., 1973 - Pour une géographie humaine, Paris, Flammarion, 388 p.

. HARRIS J.R., TODARO M.P., 1974 - Migration, unemployment and development : a two sector analysis, American economic review, n° 60, pp. 126-142.

. HUGON P., (dir.), 1980 c - Secteur informel et petite production marchande dans les villes du Tiers-Monde. Tiers-Monde, XXI, n° 82, 479 p.

. INSEE, 1974 - Fresque historique du système productif. Collection INSEE, Série entreprises E/27, pp 14-15.

. IKONICOFF M., SIGAL S., 1978 - L'Etat relais, un modèle de développement des sociétés périphériques, Tiers-Monde, XIX , n° 76 , pp. 683-706.

. IKONICOFF M., SIGAL S., 1980 - Armée de réserve, marginalité et secteur informel. Tiers-Monde, XXI, n°82, pp. 427-434.

. IKONICOFF M., SIGAL S., 1983 - Théorie et stratégie du développement : le rôle de l'Etat, Tiers-Monde, XXIV, n° 93, pp. 9-33.

. IKONICOFF M. (dir.), 1986 - La nouvelle industrialisation du Tiers Monde, Tiers-Monde, XXVII, n° 107, 240 p.

. JEFFERSON M., 1939 - The law of Primate City, Geographical Review, n° 29, pp. 226-232.

. KLATZMANN J., 1975 - Nourrir dix milliards d'hommes ? Paris, PUF, 268 p.

. LABASSE J., 1966 - L'organisation de l'espace, Paris, Hermann. 609 p.

. LACHAUD J.P., 1980 - Les lois de fonctionnement du secteur informel "traditionnel": présentation d'un modèle, Tiers-Monde, XXI, 82, pp. 435 - 445.

. LEQUIN Y., 1983 - Le monde des travailleurs manuels in Histoire de la France urbaine, tome 4, la ville de l'âge industriel, pp. 499-534.

. MAC NEIL J., 1966 - Note sur les localisations industrielles, Cahiers de l'ISEA, série L, n° 17, pp. 31-96.

. MANDEL E., 1970 - La théorie de la valeur travail et le capitalisme monopolistique, Critique de l'économie politique.

. MANZAGOL C., 1980 - Logique de l'espace industriel, Paris, PUF, collection "le géographe", 248 p.

. MICHALET C., 1976 - Le capitalisme mondial, Paris, PUF, coll. "économie en liberté", 233 p.

MIRAS C. (de), 1984 - De la formation du capital privé à l'économie populaire spontanée. Politique Africaine, n° 14. pp. 92-109.

. MOULY J., 1977 - Faut-il repenser le concept d'emploi? Revue Internationale du Travail, vol. 116, n° 1, pp.1-7.

. MYINT H., 1972 - Southeast Asias'economy, development policies in the 1970's, Harmonsworth , Penguin.

. PAELINCK J., 1965 - La théorie du développement régional polarisé. Cahiers de l'ISEA, sér. Economie régionale.

. PERRIN J.C., 1967 - Le développement régional. Schéma d'analyse de l'économiste. Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum. vol. IV, n° 2, pp 25-60.

. PERRIN J.C., 1971 - Urbanisation et développement à base régionale. Tiers-Monde, XII, n° 45, pp. 45-72.

. PERRIN J.C., 1974 - Le développement régional, Paris, PUF, 208p.

. PERROUX F., 1955 - Note sur la notion de pôle de croissance. Economie appliquée, vol. VIII, n° 1-2, p. 307 sq.

. PERROUX F., 1955 - Matériaux pour une analyse de la croissance économique. ISEA, série D, n° 8.

. PERROUX F., 1969 - L'économie du XXè siècle, Paris, PUF, 3ème édition, 692 p.

. PIETTRE A., 1973 - Pensée économique et théories contemporaines, Paris, Dalloz, 586 p.

. PROST M.A., 1965 - La hiérarchie des villes en fonction de leurs activités de commerce et de service, Paris, Gauthier-Villard, 327 p.

. PUMAIN D., 1982 - La dynamique des villes, Paris, Economica, 231 p.

. RONCAYOLO M., 1983 - Logiques urbaines in Histoire de la France urbaine, tome 4 : La ville de l'âge industriel, pp. 18-70.

. SANTOS M., 1971 - Les villes du Tiers Monde, Paris, Génin, 428 p.

. SANTOS M., 1975 - L'espace partagé. Les deux circuits de l'économie urbaine des pays en voie de développement, Paris, Génin, 405 p.

. SAUTTER G., 1978 - La notion de pôle de développement vue par un géographe in Foyers industriels nouveaux en Amérique Latine, Afrique noire et Asie, Trav. et Mém. de l'IHEAL, Paris, Univ. Paris III, p.3.

. SAUTTER G., 1981 - Réflexions sur les petites villes dans les pays en voie de développement in Problèmes de croissance urbaine dans le monde tropical, Travaux et documents de géographie tropicale, CEGET, n° 47, pp 395-416 (62 titres en bibliographie).

. SALAMA P., TISSIER P., 1982 - L'industrialisation dans le sous-développement, Paris, Maspero, 218 p.

. TOPALOV C., 1973 - Capital et propriété foncière. Introduction à l'étude des politiques foncières urbaines, Paris, CSU, 264 p.

. VENARD J.L., 1986 - 25 ans d'intervention française dans le secteur urbain en Afrique noire francophone, DAEI, Paris, Economica, 190 p.

. VERRET M., 1979 - L'espace ouvrier, Paris, A. Colin, coll. U. 231 p.

2) Colonisation et Afrique noire post-coloniale

. Les renvois de bas de page référencés ANCI (Archives Nationales de Côte d'Ivoire) ou ANSOM (Archives Nationales de France-Section Outre-Mer) sont issus des travaux de P. KIPRE et A. TIREFORT, à l'exception des rapports annuels présentés aux sessions budgétaires de l'Assemblée Territoriale de Côte d'Ivoire (ANSOM-RAP), consultés rue Oudinot, avant le déplacement de la section Outre-Mer à Aix-en-Provence.

. ADEPODJU A., 1979 - Migration et changement socio-économique en Afrique , Revue Internationale des Sciences sociales, vol. 31, n° 2, UNESCO, pp. 223-244.

. ADRET, 1984 - Construire la ville africaine. Histoires comparées de chantiers d'habitation autoproduits à Douala (Cameroun) et Kinshasa (Zaïre), Paris, Adret, 245 p.

. AGIER M., 1986 - Usines, familles et ouvriers au Cameroun. Pour une anthropologie de la sujétion et des résistances ouvrières. Paris, doc. multigr., 40p.

. AGIER M., COPANS J., MORICE A. (dir) , 1987 - Classes ouvrières d'Afrique noire, Paris, Karthala-ORSTOM 293 p.

. AMSELLE J.C., AGHASSIAN M., SALIOU-BALDE M., 1978 - Les migrations africaines : réseaux et processus migratoires, Paris, Maspéro, 127 p.

. AMSELLE J.C., E. MBOKOLO (dir), 1985 - Au coeur de l'ethnie ethnies, tribalisme et Etat en Afrique, Paris, La Découverte, 225 p.

. AYASSOU V., 1978 - La population active dans les enquêtes africaines, Stateco, n° 17, pp. 53-90.

. BACH D. (direction), 1986 - Le Nigeria contemporain, Paris, CNRS, 336 p.

. BARBIER J.C., TISSANDIER J., 1980 - Mbandjock, ou les promesses d'une ville liée à un complexe agro-industriel sucrier (Cameroun), in Complexes agro-industriels au Cameroun, ORSTOM, Trav. et doc. n° 118, pp. 127-221.

. BATTIAU M., 1972 - Le développement récent de l' industrie textile dans les pays africains et malgaches de la zone franc , Cahiers d'Outre-Mer, n° 98, pp. 121-141.

.BERG E., 1981 - Le développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara, Washington, Banque Mondiale.

. BOIS de GAUDUSSON J. (du) , 1983 - Les évolutions récentes du secteur public économique en Afrique Noire, Année africaine 1982, CEAN, Bordeaux, Paris, Pédone.

. CAMARA C., 1972 - Les relations ville-campagne autour d'Abéokuta (Nigéria) in La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, Bordeaux, CEGET-CNRS, pp. 373-400.

. CAPET M., FABRE J., 1957 - L'économie de l'A.O.F. depuis la guerre, Dakar, Annales Africaines, pp. 135-194.

. CAPET M., 1958 - Traité d'économie tropicale. Les économies d'A.O.F., Paris, Pichon et Durand-Auzias.

. CHAMPAUD J., 1983 - Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest Paris, ORSTOM, coll. Mémoires, n° 98, 508 p.

. CHARDONNET J., 1956 - Une oeuvre nécessaire, l'industrialisation de l'Afrique, Paris, Genève, Ed. Droz-Minard.

. CLARKE J.I., 1972 - Demographie growth of cities in Black Africa and Madagascar : the mechanism of growth and general characteristies of demographic structures, in La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, CEGET-CNRS, pp. 64-76.

. COING H., LAMICQ H., MALDONADO C., MEUNIER C., 1982 - Contradiction dans l'analyse ou dans la réalité? in Vivre et survivre dans les villes africaines, Paris, IEDES, PUF. pp. 50-62.

. COQUERY-VIDROVITCH C., 1976 - La mise en dépendance de l'Afrique Noire : essai de périodisation 1800-1970, Cahiers d'Etudes Africaines, XVI, n°61-62, pp. 7-58.

. COQUERY-VIDROVITCH C., 1979 - Vichy et l'industrialisation aux colonies, Revue d'histoire de la seconde guerre mondiale, n° 114, pp. 69-94.

. COQUERY-VIDROVITCH C., MONIOT H., 1984 - L'Afrique Noire de 1800 à nos jours, Paris, PUF, 480 p. (éd. rev.).

. COQUERY-VIDROVITCH C., 1986- Afrique Noire. Permanences et ruptures, Paris, Payot, 440 p.

. COQUERY M., 1983 - La notion de mode de composition urbaine. Un outil opératoire en urbanisme. Colloque sur les grandes villes africaines,(sept. 1980), Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, 3ème série, tome 16, n° 1-2. pp. 124-143.

. COTTE C., 1981 - La politique économique coloniale de la France en Afrique noire, 1936-1946. Thèse de 3ème cycle, Univ. de Paris VII.

. CROUSSE B., LE BRIS E., LE ROY E., 1986 - Espaces disputés en Afrique Noire - Pratiques foncières locales, Paris, Karthala, 426 p.

. DEBLE I., HUGON P. (dir.), 1982 - Vivre et survivre dans les villes africaines, Paris, IEDES, PUF, 310 p.

. DIAWARA M., 1972 - Etude des voies et moyens pratiques de l'industrialisation en Afrique in Colloque Intern. sur le développement industriel africain, Dakar, NEA, pp. 131-140.

. DONGMO J.L., 1981 - Le dynamisme bamiléké (Cameroun) Vol I La maîtrise de l'espace agraire 423 p.,vol II La maîtrise de l'espace urbain 293 p., Yaoundé, Centre d'édition et de production pour l'enseignement et la recherche.

. DRESCH J., 1946 - Sur une géographie des investissements de capitaux. L'exemple de l'Afrique Noire, Bulletin de l'Association des géographes français, 177-178, pp. 59-64.

. DRESCH J., 1950 - Villes d'Afrique Occidentale, Cahiers d'Outre-Mer, pp. 200-230.

. DRESCH J., 1952 - Les investissements en Afrique Noire, in Le travail en Afrique Noire, Paris, Présence Africaine, Ed. du Seuil, 427 p. pp.232-241).

. DRESCH J., 1979 - Un géographe au déclin des Empires, Paris, Maspéro, 1979, 251 p.

. DUBRESSON A., 1977 - Sur une opération de développement : la Compagnie Sucrière Sénégalaise. Le Point économique, Dakar, n° 12.

. DUBRESSON A., 1979 - L'espace Dakar-Rufisque en devenir. De l'héritage urbain à la croissance industrielle. Paris, ORSTOM, Trav. et doc., n° 106, 371 p.

. DUBRESSON A., 1982 - Industrialisation et croissance urbaine en Afrique de l'Ouest. Colloque sur les grandes villes africaines (sept. 1980). Bull. de la Soc. Languedocienne de Géographie, 3ème série, tome 16, n° 1-2, pp. 103-110.

. DUPONT V., 1986 - Dynamique des villes secondaires et processus migratoires en Afrique de l'Ouest. Le cas de trois centres urbains en région de plantation au Togo: Atakpamé, Kpalimé, Badou, Paris, ORSTOM, Etudes et thèses, 437 p.

. DUPONT V., DUREAU F., 1986 - Migration et dynamique des villes moyennes en Afrique de l'Ouest : le cas de quatre centres urbains en région de plantation (Côte d'Ivoire et Togo), Paris, ORSTOM, Départ. D, 155 p. multigr.

. DURAND H., 1957 - Essai sur la conjoncture en Afrique Noire, Paris, Dalloz.

. ENTREPRISES ET ENTREPRENEURS EN AFRIQUE (XIX^{e} et XX^{e} s.) - Coll. Racines du Présent, Paris, L'Harmattan, tome 1, 528 p., tome 2, 640 p.

. GASTELLU J.M., 1980 - ... mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique? Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol XVII, n° 1-2, pp. 3-11.

. HAERINGER P., 1968 - L'observation rétrospective appliquée à l'étude des migrations africaines, Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol. V, n°2, pp. 3-22.

. HAERINGER P., 1972 - Méthodes de recherche sur les migrations africaines. Un modèle d'interview biographique et sa transcription synoptique. Cahiers ORSTOM série, Sc. Hum., vol. IX, n° 2, pp. 439-453.

. HAUSER A., 1957 - Aspects sociaux de l'industrialisation en Afrique dans les régions rurales (territoires français). Rapport effectué pour le Bureau International de Recherches sur les Implications sociales du Progrès Technique, UNESCO, 21p. multigr.

. HUGON P., ABADIE N.L., MORICE A., 1978 - La petite production marchande et l'emploi dans le secteur "informel", Le cas africain. Paris, IEDES, PUF, 272 p. + vol. d'annexes.

. HUGON P., 1980 a- Les petites activités marchandes dans les espaces urbains africains. Essai de typologie, Tiers Monde, XXI, n° 82, pp. 405-426.

. HUGON P., 1980 b- Dualisme sectoriel ou soumission des formes de production au capital. Peut-on dépasser le débat? Tiers Monde, XXI, n° 82, pp. 235-259.

. IEDES, 1964 - Les investissements publics nationaux et extérieurs dans les pays francophones d'Afrique tropicale, Paris, groupe de travail Maldant-Younès.

. ISECHEI E., 1976 - A history of the Igbo people, London, Macmillan Press Ldt, 330 p.

. LACOMBE B., 1975 - La durée de présence comme critère de distinction entre résidents et migrants. Communication au 4ème Colloque de Démographie Africaine, Ouagadougou, 20-25 janvier 1975.

. LALLEMAND S., 1980 - L'adoption des enfants chez les Kotokoli au Togo. Anthropologie et société, vol IV, n°2, pp. 19-37.

. LE BRIS E., 1982 - Contenu géographique et contenu social de la notion de résidence. Quelques réflexions à partir des résultats d'enquêtes biographiques effectuées à Lomé (Togo) et Accra (Ghana). Cahiers d'Etudes Africaines, vol. XXI, (1-3), n° 81-83, pp. 130-174.

. LE BRIS E., LE ROY E., LEIMDORFER F., 1983 - Enjeux fonciers en Afrique noire, Paris, ORSTOM-Karthala, 425 P.

. LE BRIS E., MARIE A., OSMONT A., SINOU A., 1985 - Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines. Annales de la recherche urbaine, n° 25, pp.13-30.

. LE PAPE M., 1983 - De l'"indigène" à l'informel. 1955-1982. Cahiers d'Etudes Africaines, 89-90, vol. XXIII, 1-2, pp. 189-197.

. MAINET G., 1986 - Douala. Croissance et servitudes, Paris, L'Harmattan, Collection Villes et entreprises, 610 p.

. MARGUERAT Y., 1978 - Réflexions cursives sur l'évolution des réseaux urbains en Afrique noire. Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol XV, n° 2, pp. 173-185.

. MARGUERAT Y., 1982 - Les réseaux urbains en Afrique noire : de la pyramide à la macrocéphalie. Colloque sur les grandes villes africaines (sept. 80). Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie 3ème série, tome 16, n° 1-2, pp. 20-28.

. MARIE A., 1981 - Marginalité et conditions sociales du prolétariat urbain en Afrique. Les approches du concept de marginalité et son évaluation critique, Cahiers d'Etudes africaines, vol. XXI, (1-3), n° 81-83, pp. 347-374.

. MARSEILLE J., 1984 - Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce, Paris, Albin Michel, 461p.

. METTELIN P., 1985 - Les conflits d'interprétations in Le développement spontané. Les activités informelles en Afrique, Paris, Pédone.

. MERCIER P., 1965 - Classes sociales et changements politiques récents en Afrique noire. Cahiers Internationaux de sociologie, vol XXXVIII, pp. 143-154.

. MERCIER P., 1974 - Préface in J.M. GIBBAL, Citadins et villageois dans la ville africaine . L'exemple d'Abidjan. Grenoble, PUG, Maspéro, 398 p.

. MORICE A., 1982 - L'empire de l'empirisme in I. DEBLE, P. HUGON, Vivre et survivre dans les villes africaines, Paris, IEDES, PUF, pp. 257-279.

. ORSTOM, 1974 - Différenciation régionale et régionalisation en Afrique francophone et à Madagascar (Journées de travail de Yaoundé 9-12 octobre 1972), Paris, ORSTOM, Trav. et doc. n° 39, 325 p.

PAIN M., 1984 - Kinshasa, la ville et la cité , Paris, ORSTOM, coll. Mémoires n° 105, 267 p.

. PEACE A., 1979 - Choice, class an conflict : a study of Southern nigerian factory workers, Brighton, Harvester Press, 204 p.

. PEHAUT Y., 1974 - Les oléagineux dans les pays d'Afrique occidentale associés au Marché commun; la production, le commerce et la transformation des produits , Lille, éd. Champion, 1974, 2 vol., 1476 p.

. PEIL M., 1972 - The Ghanaian factory worker, Cambridge, Cambridge University Press. 254 p.

. PELISSIER P., 1966 - Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance, Saint Yriex, Impr. Fabrègue, 930 p.

. PELISSIER P., 1983 - Pour une géographie de la grande ville africaine. Colloque sur les grandes villes africaines (sept. 1980). Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, 3ème série, tome 16, n° 1-2. pp. 231-237.

. PENOUIL M., LACHAUD J.P., 1985 - Le développement spontané. Les activités informelles en Afrique, Paris, Pédone 316 p.

. PERRIN J.C., 1968 - Schéma d'analyse du développement régional, (application aux pays en voie de développement) in Régionalisation et développement, Paris, CNRS, pp. 179-232 et discussion pp. 232-242.

. REP DU SENEGAL- CEDINOM, 1972 - Colloque international sur le développement industriel africain, Abidjan, Dakar, NEA, 349 p.

. RICHARD-MOLARD J., 1950 - Villes d'Afrique noire, France-Outre Mer, 255, XII, et Hommage à J. RICHARD-MOLARD, Paris, Présence africaine, 1953, pp. 295-306.

. ROCHEFORT M., 1972 - Typologie fonctionnelle des villes en Afrique noire et à Madagascar in La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, CEGET-CNRS, pp. 189-204.

. ROBEQUAIN C., 1939 - L'évolution économique de l'Indochine française, Paris,

. SARRAUT A., 1923 - La mise en valeur des colonies françaises Paris, Payot, 675 p.

. SARRAUT A., 1931 - Grandeurs et servitudes coloniales, Paris, Editions du Sagittaire.

. SAUTTER G., 1968 - La région traditionnelle en Afrique tropicale in Régionalisation et Développement, Paris, CNRS, Colloque International des Sciences Humaines de Strasbourg, juin 1967, pp. 65-107.

. SAUTTER G., 1972 - Les ruraux dans les villes : genèse et différenciation des sociétés urbaines in La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, Bordeaux, CEGET-CNRS, pp. 77-89.

. SAUTTER G., 1973 - Recherches en cours sur les villes d'Afrique noire. Point de vue d'un géographe. Cahiers d'Etudes Africaines, vol. XII, n° 51, pp. 405-416.

. SAUTTER G., 1982 - Introduction, in Colloque sur les grandes villes africaines (sept. 80). Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, 3è série, tome 16, n° 1-2, pp. 7-16.

. SCET - Inter. (dir. COUR J.M.), 1984 - Image à long terme en Afrique au Sud du Sahara (ILTA) : les villes de l'an 2000, Paris.

. SURET-CANALE J., 1958 , 1964 et 1972 - Afrique Noire, Paris, Ed. sociales, 3 vol. 395 p., 636 p., 430 p.

. SURET-CANALE J., 1969 - L'industrie en A.O.F. au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, Revue Economique de Madagascar, 3-4, pp. 27-56.

. SURET-CANALE J., 1987 - Afrique et capitaux. Géographie des capitaux et des investissements en Afrique tropicale d'influence française, Montreuil s/bois, Ed. l'Arbre Verdoyant, 2 vol. 763 p.

III) COTE D'IVOIRE : INDUSTRIALISATION, PLANIFICATION REGIONALE.

1) Industrialisation

a) Suivi statistique

- Publications ivoiriennes.

Deux publications annuelles, élaborées à partir de bases d'inventaire différentes, permettent de suivre l'évolution des principaux indicateurs de la production industrielle ivoirienne.

. CHAMBRE D'INDUSTRIE DE COTE D'IVOIRE (depuis 1963) - L'industrie ivoirienne . Principales industries installées en Côte d'Ivoire. Abidjan, (mise à jour périodique).

. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, DIRECTION GENERALE DES IMPOTS, Banque des données financières (depuis 1973) - Centrale des bilans, Abidjan (mise à jour annuelle).

Les récapitulatifs sur diverses durées quadriennales, quinquennales ou décennales figurent dans les principales publications des institutions de planification, dont :

. Territoire de la Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, 1958 - 3ème plan quadriennal de développement économique et social, 1958-1962 . Imprimerie du Gouv. Abidjan.

. MINISTERE DU PLAN, SERVICE DE LA STATISTIQUE, 1958 - Inventaire économique de la Côte d'Ivoire 1947-1956, Abidjan.

. MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN,1960- Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire, 1947-1958, Service de la Statistique, Abidjan.

. MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN, 1963 - Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960 -1970, Abidjan.

. MINISTERE DU PLAN, 1973 - Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1971-1975, Abidjan.

. MINISTERE DU PLAN - La Côte d'Ivoire en chiffres, 1ère édition, 1975-1976, 2ème édition 1977-1978, Abidjan.

. MINISTERE DU PLAN, 1978 - Plan quinquennal de développement économique social et culturel 1976-1980, Abidjan.

. MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, 1981 - Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, Abidjan, 3 tomes.

. MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN, DDR, 1980 - L'industrialisation des régions en Côte d'Ivoire, Abidjan, 3 tomes, 261 p., 165 p., 137 p.

. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES. D. DE LA STATISTIQUE, 1985 - Mémento chiffré de la Côte d'Ivoire, 1983-1984, Abidjan.

. MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE. D. DE LA STATISTIQUE, 1985- Série conjoncture ; Les indices de production industrielle, Abidjan, 18 p.

. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, D. DE LA STATISTIQUE, 1985 - Enquête entreprises. L'enquête de production industrielle, Abidjan, 21 p + annexes.

. MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'IVOIRISATION DES CADRES, ONFP, 1985 - Le secteur privé et semi-public en Côte d'Ivoire, 1984, Abidjan, 112 p.

. Outre celle publiée annuellement par la Chambre d'Industrie, on trouvera une liste des principales entreprises industrielles dans le Répertoire des industries et activités de Côte d'Ivoire, publié par le Bureau de Développement industriel (BIDI), puis par le Ministère du Plan et de l'Industrie (Service d'Etudes économiques de Côte d'Ivoire).

Les coûts de production sont répertoriés dans :

.BUREAU DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (BDI) - Les coûts des facteurs en Côte d'Ivoire , Abidjan (mise à jour périodique).

. CAPEN (Centre d'Assistance et de promotion à l'entreprise nationale), 1984 - Coûts des facteurs en Côte d'Ivoire, Abidjan, 41 p.

Les statistiques ivoiriennes sont reprises par la presse et des revues nationales, parmi lesquelles figurent le Bulletin de la Chambre d'Industrie (mensuel), Etudes et conjoncture (apériodique), Fraternité-Matin (quotidien), Fraternité-Hebdo (hebdomadaire), L'exportateur ivoirien (apériodique), l'Usine Ivoirienne, ainsi que la Revue financière et économique

ivoirienne (trimestriel) ; un suivi des branches de production est assuré par la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (SGBCI) (L'économie ivoirienne , publication annuelle).

- Publications non ivoiriennes

. AFRIQUE INDUSTRIE (fichier) - Fichier industriel de l'Afrique noire, Afrique Industrie, Paris, Ediafric, La documentation africaine (mise à jour périodique).

. MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS - (hebdomadaire)- Numéros spéciaux, dont 1963,n° 918 : le marché de la Côte d'Ivoire; 1971,n° 1355 : Côte d'Ivoire 1960-1970. Dix ans de développement économique et social; 1975,n° 1563 : les investissements en Côte d'Ivoire; 1977,n° 1664 : le marché ivoirien ;1985,n°2094 l'industrie ivoirienne ; stratégie de son développement.

Des mises au point périodiques sont effectuées dans Bulletin de l'Afrique Noire, Paris, Ediafric; Côte d'Ivoire Sélection, Paris, Ediafric (hebdomadaire); Industries et travaux d'Outre-Mer, ainsi que dans les Dossiers de l'Industrie africaine et les différentes éditions de L'économie ivoirienne, Paris, Ediafric, La documentation africaine.

b) Industrialisation et politique industrielle de la Côte d'Ivoire.

. ALFTHAN T., 1982 - Industrialisation en Côte d'Ivoire. Les incidences sur l'emploi et sur la satisfaction des besoins matériels, Revue Internationale du Travail, vol. 121, n° 6, pp. 807-822.

. AMIN S., 1971 - Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire, Paris, Ed. de Minuit, 336 p.

. AUBERTIN C., 1978 - Contribution pour une étude des aspects spatiaux de l'industrialisation en Côte d'Ivoire. Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 124 p.

. BENOIT-CATTIN M., 1976 - Le complexe agro-industriel et la croissance économique de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1973, Thèse de doctorat d'Etat, Univ. de Montpellier I.

. BOIS De GAUDUSSON J. (du), 1981 - La réorganisation du secteur public en Côte d'Ivoire. Année africaine 1981, CEAN Bordeaux, Paris, Pédone.

. CAMARA S., 1974 - Import-substitution. Structure des importations de produits industriels, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 56 p.

. CAMARA S., 1974 - Essai sur la politique douanière et le développement du secteur industriel en Côte d'Ivoire, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 37 p.

. CEGOS - Ministère du Plan, 1974 - Analyse du potentiel industriel de la Côte d'Ivoire et détermination des productions complémentaires susceptibles de conduire à une meilleure utilisation du potentiel, Abidjan.

. CHAMBRE D'INDUSTRIE DE COTE D'IVOIRE, 1986 - Les journées de l'Industrie. Yamoussoukro, 17-18 octobre 1985, Abidjan, 58 p.

. CHEVASSU J., VALETTE A., 1972 - Etude du système industriel de la Côte d'Ivoire. Aspects méthodologiques, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 32 p.

. CHEVASSU J., VALETTE A.,1972 - Quelques aspects de la collaboration entre les entreprises industrielles occidentales et l'Etat en Côte d'Ivoire, Abidjan,ORSTOM Petit-Bassam, 12 p.

. CHEVASSU J., VALETTE A., 1973 - Le système de production industrielle de la Côte d'Ivoire. T. 1 : Types d'analyse et premiers résultats. T. 2 : Premiers tableaux, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 2 vol. 11+ 22 p.

. CHEVASSU J., VALETTE A. , 1974a- Analyse de deux secteurs industriels : les industries agro-alimentaires : les industries chimiques et assimilées, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, Ministère du Plan, 142+112p.

. CHEVASSU J., VALETTE A. , 1974b- Présentation générale des principales activités industrielles par secteur en 1971, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, Ministère du Plan, 22 p.

. CHEVASSU J., VALETTE A. , 1974c- Note sur la répartition des effectifs et des salaires dans le secteur secondaire moderne à fin 1971, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, Ministère du Plan, 20 p.

. CHEVASSU J., VALETTE A. , 1975a- Les relations intermédiaires dans le secteur industriel ivoirien, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, Ministère du Plan, 52 p.

. CHEVASSU J., VALETTE A. , 1975b- Les industriels de la Côte d'Ivoire . Qui et pourquoi? Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, Ministère du Plan, 61 p.

. CHEVASSU J., VALETTE A. , 1975c- Les revenus distribués par les activités industrielles en Côte d'Ivoire, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, Ministère du Plan, 73 p.

. CHEVASSU J., VALETTE A. , 1975d- Données statistiques sur l'industrie de la Côte d'Ivoire, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, Ministère du Plan, 130 p.

. CHEVASSU J., VALETTE A., 1976 - Caractéristiques structurelles de la croissance industrielle de la Côte d'Ivoire. Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 86 p. multigr. et Les modalités et le contenu de la croissance industrielle de la Côte d'Ivoire, in Cahiers ORSTOM sér. Sc. Hum., vol. XIV, n° 1, 1977a, pp 27-57.

. CHEVASSU J., VALETTE A., 1977b- Choix doctrinaux et contraintes économiques et sociales au moment des indépendances : comparaison entre la Côte d'Ivoire et quelques pays africains, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 75 p.

. CHEVASSU J., VALETTE A., 1977c- Quelques réflexions sur les options de base en matière de politiques de développement, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 25 p.

. COULIBALY M., 1973 - Les investissements industriels de la Côte d'Ivoire : tableaux, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 37 tableaux (rapport de stage).

. DUCHEMIN A., 1973 - Industries, Atlas de Côte d'Ivoire, C 5 A, Abidjan, Ministère du Plan, ORSTOM, IGT.

. FILLERON J.C., 1973 - Le complexe agro-industriel du tabac, Abidjan, IGT, 2, 60 p.

. HAUSER A., 1954 - Les industries de transformation de la Côte d'Ivoire, Abidjan, note dact. , 6 p.
et Etudes Eburnéennes, 1955, 4, p. 106-113, et Bulletin de l'Institut Interafricain du Travail, IV, 1, 1957, pp. 8-15.

. JOUHANNEAU A., 1984 - Bâtiment et travaux publics : les effets sur la production manufacturière, ORSTOM Petit-Bassam, 105 p.

. LATOUR B., SHABOU A., 1974 - Les idéologies de la compétence en milieu industriel à Abidjan, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 77 p.

. MARGUERAT Y., 1973-74 - Commercialisation et industrialisation. Synthèses partielles n° 1 : chaussures au niveau du producteur, n° 2 :textiles au niveau du producteur, n° 3 : boissons, n° 4 : textiles et chaussures au niveau de la distribution en gros, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 3 vol. 23+10+32 p.

. MARGUERAT Y., 1974 - Classement des principales firmes industrielles en 1971 (selon MM. CHEVASSU et VALETTE), Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 3 p.

. MARGUERAT Y., 1974 - L'origine des capitaux des sociétés industrielles : les capitaux non français, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 8p.

. MASINI J., IKONICOFF N., JEDLICKI C., LANZAROTTI M., 1969 - Les multinationales et le développement : trois entreprises et la Côte d'Ivoire, Paris-Bruxelles, PUF, CEEISM. 206 p.

. MICHOTTE J., SCHWARTZ An., 1966 - Etude des circuits financiers en Côte d'Ivoire, Bulletin de liaison Sci. Hum, ORSTOM, Paris, n° 6, pp. 61-66.

. MICHOTTE J., SCHWARTZ An., 1966 - Comptes financiers des sociétés industrielles. Etude auxiliaire à l'analyse des circuits financiers en Côte d'Ivoire. Abidjan, ORSTOM Adiopodoumé, 122 p.

. MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES, COOPERATION ET DEVELOPPEMENT, 1986 - Analyse "ex-post" de la promotion des PME et de l'artisanat en Côte d'Ivoire, Paris, MRE. 231 p.

. MIOSSEC J.M., 1969 - L'industrialisation en Côte d'Ivoire, mémoire de Maîtrise, Univ. de Montpellier.

. MIRAS C.(de), 1976a- La formation de capital productif privé ivoirien: le secteur menuiserie à Abidjan, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, Ministère du Plan, 85 p.

. MIRAS C. (de), 1976 b- La formation de capital productif privé ivoirien : le secteur boulangerie à Abidjan, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, Ministère du Plan, 100 p.

. MIRAS C. (de), 1976 c- La formation de capital productif privé ivoirien. Note de synthèse provisoire et perspectives, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, Ministère du Plan, 10 p.

. MIRAS C. (de), 1978 - De l'artisanat au secteur de subsistance. Conditions de production et de reproduction du secteur de subsistance, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, Ministère du Plan, 88 p.

. MIRAS C. (de), 1980 - L'entrepreneur ivoirien ou une bourgeoisie privée de son état, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 93 p.

. MONNIER Y., 1971 - Le complexe agro-industriel de Côte d'Ivoire. Notion de schéma standard de croissance industrielle. Le coton. Annales de l'Université d'Abidjan, série G, vol. 1.

. OUATTARA M., CAMARA S., 1974 - Structures des salaires et des effectifs par catégorie socio-professionnelle dans l'industrie ivoirienne en 1971, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 43 p.(rapport de stage).

. PEGATIENAN H.J., 1977 - Politique industrielle et création d'emplois modernes. Document de travail n° 6, Abidjan, CIRES.

. PEGATIENAN H.J., 1978 - Système et structures de production industrielle, technologie et développement de l'emploi moderne, Rapport préliminaire, Abidjan, CIRES.

. PEGATENIAN H.J., 1979 - L'unité de production dans l'industrie manufacturière ivoirienne, Abidjan, CIRES, Document de travail n° 30, 39 p.

. PERRIN J.C., 1979 - Le rôle de la politique industrielle dans le développement des disparités en Côte d'Ivoire, Année Africaine 1977, CEAN, Bordeaux, Paris, Pédone.

. PROST B., 1985 - L'industrie ivoirienne. Stratégie de son développement, Marchés Tropicaux, Supplément du n° 2094 du 27.12.1985, 152 p.

. SEDES, MINISTERE DU PLAN, 1975 - Etude des filières industrielles implantables en Côte d'Ivoire, Paris, Sedes.

. SODETEG, 1975 - Identification des grands projets industriels axés sur l'exportation en Côte d'Ivoire, Abidjan.

. SORO G., 1977 - Les conditions de la production dans le secteur manufacturier ivoirien, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 55 p. (rapport de stage).

. VALETTE A., 1980 - Résultats et réflexions sur une étude empirique de l'industrialisation en Côte d'Ivoire, Cahiers ORSTOM, Sér. Sc. Hum., vol. XVII, n° 1-2, pp 45 - 65.

2) Planification régionale.

La politique de planification régionale est résumée dans les Plans quinquennaux ci-dessus mentionnés ; principes et analyses à l'échelle régionale sont en outre exposés dans :

. ANCEY G., PESCAY M., 1983 - La planification à base régionale en Côte d'Ivoire. Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement, série Méthodologie, 135 p.

. BILAN DU DEVELOPPEMENT REGIONAL EN 1979 - Revue Economique et financière ivoirienne, n° 11, pp . 29-41.

. DUBRESSON A., 1986 - Derrière la contradiction, l'Etat. Discours et pratique de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire, Politique Africaine, 21, pp. 77-89.

. LHUILLIER H., 1967 - Outils et cadres pour une planïfication régionale . Cahiers ORSTOM, Sér. Sc. Hum., vol IV, n° 2.

. LIEDERMAN J.L., 1972 - La planification du développement régional en Côte d'Ivoire, ORSTOM Centre de Petit-Bassam, Ministère du Plan, ORSTOM Sc. Hum. vol V, n° 3 103 p + bibl. (117 titres sur la planification).

. ORSTOM, 1971 - Problèmes posés par le développement à base régionale en Côte d'Ivoire. Section économie, Abidjan, Centre de Petit-Bassam, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture; ORSTOM , Sc. Hum., vol.IV n° 2, 58 p + bibl. (récapitulatif des travaux effectués dans le cadre du protocole général RCI/ORSTOM) + annexes.

. ORSTOM, 1973 a - Réflexions sur les problèmes d'analyse et de planification régionale en Côte d'Ivoire, Exposé de J.M. CHEVASSU au Comité technique d'Economie, Abidjan, le 8.02.1973, ORSTOM Petit-Bassam, 15 p.

.ORSTOM, 1973 b - Réflexions sur les problèmes d'analyse et de planification régionale et sur l'industrialisation en Côte d'Ivoire. Document de travail provisoire. Exposé de J. CHEVASSU au Comité technique d'Economie, ORSTOM Petit-Bassam, 13 p. multigr.

. SAGET F., 1975 - Méthode pour l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire : la Côte d'Ivoire. Tiers-Monde, vol XVI, n° 6, pp. 835-963.

. SOURNIA G., 1978 - Aménagement du territoire et stratégie du développement en Côte d'Ivoire, Information Géographique, 5, pp.218-222.

. MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN, DDR, 1978 - Schéma National d'Aménagement du Territoire, Abidjan Tome I diagnostic, 195 p. ; tome II Annexes 221 p.

. MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN, DDR, 1979 - Bilans diagnostics régionaux, Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, Abidjan, 8 volumes.

. MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, DDR, SEDES, 1982 - Analyse régionale des comptes économiques pour les années 1975 et 1979 - Résultats statistiques, 4 tomes 50 p, 175 p., 175 p., 117 p.

. MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, DDR, SEDES, 1983 - Analyse régionale des comptes économiques pour les années 1975 et 1979, 3 tomes 41 p., 50 p., 143 p.

. MINISTERE DES T.P., TRANSPORTS, CONSTRUCTION ET URBANISME, -1980- Equipements et transports 1960-1980. Bilans et perspectives, Abidjan, SEECI, 1980, 450 p.

. SEDES, 1984 - Travaux de planification. Evolution et répartition des revenus en Côte d'Ivoire, Paris, 167 p.

IV) COTE D'IVOIRE : POPULATION, PEUPLEMENT, SOCIETE.

1) Recensement et enquêtes de population*

. BABUT E., DUBOIS J.L., ODOUNFO A., 1984 – Etude des conditions de logement et d'habitat des ménages. Résultats E.B.C. 78-79. Direction de la statistique, Abidjan.

. DUCHEMIN J.P., 1967 - La population de Côte d'Ivoire en 1965 . Essai d'évaluation pour l'établissement des cartes de l'Atlas de Côte d'Ivoire. Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol IV, n° 3-4, pp. 57-82.

. Sur le Recensement Général de la Population (RGP) 1975 , 10 publications de la DIRECTION DE LA STATISTIQUE, parmi lesquelles on retiendra :

- 1978 - Agglomération du Grand Abidjan. Résultats définitifs , Abidjan, 280 p.
- 1978 - Principaux résultats du recensement de 1975. Côte d'Ivoire entière. Résultats définitifs, Abidjan, 91 p.
- 1979 - Katiola. Présentation des données essentielles du recensement de 1975, Abidjan.
- 1981 - La population de Côte d'Ivoire d'Avril 1975, Abidjan, 57 p.

. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN. Direction de le Statistique, 1978 - Principaux résultats du recensement de 1975. Côte d'Ivoire, Abidjan, 91 p.

. MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN, 1980 - Perspectives de Population 1975-1980-1985-1990. Abidjan.

* Sur les caractéristiques du peuplement, voir Atlas de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan- ORSTOM- IGT, Abidjan, 1979, planches B1, B1a, B2a, B4a, B4 1 à 3, B4c, D4b.

. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES. Direction de la Statistique, 1980. Enquête budget-consommation. Principaux résultats de la pré-enquête en milieu africain urbain et rural, Abidjan.

. DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1982 - EPR 1978-1979 :Résultats définitifs (méthode, structure, mortalité, fécondité). Abidjan, 270 p.

. MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN. Direction de la Statistique, 1984 - Population de la Côte d'Ivoire Analyse des données démographiques disponibles, Abidjan, 323 p.

. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES. Direction de la Statistique, 1984-1985. EBC 1978-1979. Résultats généraux sur la consommation alimentaire des ménages africains de Côte d'Ivoire, EBC, n° 1 (déc. 1984). Table de composition des plats et des produits, EBC n°2 (août 1985). Etude des prix des produits alimentaires, EBC n°3 (sept. 1985).

. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES. Direction de la Statistique, 1985 - Enquête permanente auprès des ménages. Résultats provisoires, 1985.

. ODUNFA A., 1982 - Une meilleure connaissance des plats préparés en Côte d'Ivoire. Pour aider au mieux être de la population. Ministère du Plan, Dir. de la Stat., 65 p. multigr.

. ROUSSEL L., 1967 - Côte d'Ivoire 1975 . Population. Emploi. Synthèse des études régionales 1962-1965. Ministère du Plan, SEDES, Paris, 192 p.

2) Peuplement et société

. AGGREY A., sd - La Convention Collective Interprofessionnelle, Abidjan, Ed. Juris. Conseil.

. AUGE M., 1975 - Théorie des pouvoirs et idéologie : étude de cas en Côte d'Ivoire, Paris, Hermann, 440 p.

. BARIS P., 1980 - Proposition pour l'amélioration du système d'information sur le secteur informel en Côte d'Ivoire. Nomenclature des activités. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, DAI, Abidjan, 71 p.

. BAULIN J., 1982 - La politique intérieure d'Houphouët-Boigny, Paris, Ed. Eurafor-Press, 255 p.

. BERRON H., 1980 - Tradition et modernisme en pays lagunaires de Basse Côte d'Ivoire, Gap, éd. OPHRYS, 386 p.

. BICAL A., LECOMPTE D., 1983 - Les problèmes liés à l'urbanisation, Abidjan, DDR, 17 p. multigr.

. BINET F., 1982 - Bilan National de l'emploi en Côte d'Ivoire. Analyse rétrospective, situation actuelle et projections dans les différents milieux et secteurs d'activité. Ministère de la Coop et du Dévelop.,SED, Ass. fr. pour les études de pop., 293 p.

. BOLI ABOU R., 1981 - Croissance économique et urbanisation en Côte d'Ivoire. Thèse de 3ème cycle. Univ. de Toulouse Le Mirail.

. BOUTILLIER J.L., 1971 - Croissance démographique et croissance économique en Côte d'Ivoire. Actes du Colloque

de démographie africaine, Paris 6-9 octobre 1970 Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol VIII, n° 1, pp. 73-80.

. CHALEARD J.L., 1979 - Structures agraires et économie de plantation en pays Abé. Département d'Agboville. Côte d'Ivoire, Thèse de 3ème cycle, Univ. de Paris X, 539 p.

. CHAUVEAU J.P., 1979 - Notes sur l'histoire économique et sociale de la région de Kokumbo (Baoulé-Sud, Côte d'Ivoire), Paris, ORSTOM, Travaux et Documents n° 104, 228 p.

. CHAUVEAU J.P., RICHARD J., 1975 - Organisation socio-économique Gban et économie de plantation, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 88 p. multigr.

. CHAUVEAU J.P., RICHARD J., 1977 - Une périphérie recentrée : à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire, Cahiers d'Etudes Africaines, XVII, 4, pp 485-523.

. CHAUVEAU J.P., DOZON J.P., RICHARD J., 1981 - Histoires de riz, histoires d'ignames : le cas de la moyenne Côte d'Ivoire, Africa, 51, (2), pp. 621-658.

. CHAUVEAU J.P., DOZON J.P., 1985 - Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire, Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol. XXI, n°1, pp.63-80

. CHRISTOPHER G., 1979 - Urbanisation, exode rural vers les centres urbains et politiques de développement en Côte d'Ivoire, Cahiers du CIRES, n° 22, Abidjan, pp. 105-127.

. CLIGNET R., FOSTER P., 1966 - The fortunate few : A study of secondary schools and students in Ivory Coast, Evanston, Illinois, North Western University Press, 242 p.

. CNPS, 1981 - Guide de l'assuré social, Abidjan, CNPS, 94 p.

. COHEN M.A., 1974 - Urban policy an political conflict in Africa: a study of the Ivory Coast, The University of Chicago Press, 1974, 228 p.

. COIRAULT C., 1979 - Les collégiens et lycéens ivoiriens : une classe d'âge en quête de statut social, Etudes, pp. 619 - 634.

. COLIN J.P., 1983 - Analyse économique de systèmes productifs agricoles en Basse Côte d'Ivoire. Note méthodologique, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 94 p.

. COLLOQUE SUR LA COTE D'IVOIRE (organisé par P. PELISSIER), 2 mars 1974 - Bulletin de l'Association des Géographes Français, 1974, n° 415-416, pp. 81-131.

. COULIBALY S., 1978 - Le paysan Senoufo, Abidjan-Dakar, NEA, 245 p.

. DADIE B., 1952 - Le sort du travailleur noir en Côte d'Ivoire, in Le travail en Afrique Noire, Paris, Présence Africaine, éd. du Seuil, 427 p.(pp.242-250).

. DIABATE L., 1973 - Le modèle ivoirien de développement, Annales de l'Université d'Abidjan, série F., tome 5, pp. 115-136.

. DOZON J.P., 1983 - Les métamorphoses urbaines d'un "double" villageois. Cahiers d'Etudes Africaines, XXI, 1-3, pp. 389-403.

. DOZON J.P., 1985 - La société Bété, Paris, Karthala- ORSTOM 367 p.

. DUPIRE M., BOUTILLIER J.C., 1958 - Le pays adjoukrou et sa palmeraie (Basse Côte d'Ivoire). Etude socio-économique, Paris, ORSTOM, 104 p.

. DUREAU F., 1985 - Migration et urbanisation. Le cas de la Côte d'Ivoire, Thèse 3ème cycle, Univ. de Paris I, 559 p. + LXXXI.

. DUTHEIL de la ROCHERE J., 1976 - L'Etat et le développement économique de la Côte d'Ivoire, CEAN, Bordeaux, Paris, Pédone.

. ETIENNE P., 1967 - Les Baoulé face au salariat. Congrès International des Africanistes de l'Ouest, Dakar, 16 p. ronéo.

. ETIENNE P., sd - Les Baoulé face au fait urbain (texte provisoire), Abidjan, ORSTOM, 10 p. ronéo.

. ETIENNE M., 1979 - Maternité sociale, rapports d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulé, L'Homme, n° 3-4, pp. 63-107.

. ETIENNE P. et M., 1966 - L'organisation sociale des Baoulé, in Etude régionale de Bouaké 1962-1964, tome I : Le peuplement. Les groupements familiaux, la parenté et le système des alliances matrimoniales pp. 125-158 ; les différentiations sociales et économiques pp. 163-167.
Les migrations modernes, tome II, pp. 59-82.

. ETIENNE P. et M., sd - A qui mieux mieux, ou le mariage chez les Baoulé, Abidjan, ORSTOM, 32 + XII p. ronéo.

. ETIENNE P., 1965 - Structure de parenté en pays baoulé, Bull. de liaison des sciences humaines, Paris, ORSTOM, n° 2 , pp. 46-66.

. ETIENNE P. et M., 1968 - L'émigration baoulé actuelle, Cahiers d'Outre-Mer, n° 82, pp. 155-195.

. FARGUES P., 1982 - Les migrations en Côte d'Ivoire, Cahiers du CIRES, n° spécial 31-32, Abidjan, 200 p.

. FAURE Y.A., MEDARD J.F.,1982 (dir.) - Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire, Paris, Karthala, 273p.

. FAURE Y.A., 1983 - L'inversion d'une dynamique sociale : le cas ivoirien. Symposium on "the fate of post colonial economies in west-Africa", School of oriental and African Studies, Londres, 8-9 juillet 1983 , 24 p. multigr.

. FAURE Y.A., 1985 - Nouvelle donne en Côte d'Ivoire : le VIIIè Congrès du PDCI-RDA (9-12 octobre 1985), Politique Africaine, 20, pp. 96-109.

. GASTELLU J.M., AFFOU YAPI S., 1982 - Un mythe à décomposer : la bourgeoisie de planteurs ,in Etat et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire, Paris, Karthala.

. GBAGBO L., 1982 - Côte d'Ivoire. Economie et société à la veille de l'Indépendance (1940-1960), Paris, L'Harmattan, 211 p.

. GELAS H., 1982 - Population et emploi. Communication au Colloque Population et développement, Abidjan, 13-18 décembre 1982, 20 p.

. GUERRINI M.C., 1975 - Le rôle du tertiaire supérieur dans la domination de l'économie ivoirienne, Tiers Monde, n° 61, pp. 113-134.

. HAERINGER P., 1973 - Cheminements migratoires maliens, voltaïques, et nigériens en Côte d'Ivoire, Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol. 10, n° 2-3, pp. 195-201.

. INSTITUT D'ETHNO-SOCIOLOGIE, 1973 - Opinions et attitudes des paysans et ouvriers ivoiriens face au développement, tome 4, Abidjan, IES, 355 p.

. IES, MINISTERE DU PLAN, 1974 - Besoins culturels des Ivoiriens en milieu urbain. Enquêtes ponctuelles 1, Abidjan, IES, 195 p.

. KIPRE P.,1981 - Les villes coloniales de Côte d'Ivoire. Economie et société (1893-1940). Thèse d'Etat, Univ. Paris VI, 3 vol. 315+317+400 p.

. KIPRE P., 1985 - Villes de Côte d'Ivoire. 1843-1940, Abidjan, Dakar, Lomé, Nouvelles Editions Africaines, 2 tomes, 298 et 290 p.

. KLEIN E., 1972 - La main-d'oeuvre en Côte d'Ivoire, Abidjan BNETD.

. LECALLO D., 1982 - Les entreprises publiques en Côte d'Ivoire. Ministère de la Coopération, Paris, sér. études et documents, n° 49.

. LESOURD M., 1982 - L'émigration baoulé vers le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, thèse de 3ème cycle, Univ. de Rouen, 2 tomes, 526 p.+annexes.

. LESOURD M., 1985 - Les conséquences d'une tradition migratoire : quelques aspects des transformations des campagnes du pays Baoulé (Côte d'Ivoire centrale), Cahiers Géographiques de Rouen, 24, pp. 77-94.

. LEY A., 1972 - Le régime domanial et foncier et le développement économique de la Côte d'Ivoire, Paris, Lib. gén. de droit et de jurisprudence, 746 p.

. LOUCOU J.N., 1976 - La vie politique en Côte d'Ivoire de 1932 à 1952, Thèse de 3ème cycle, Univ. de Provence.

. LOUCOU J.N., 1977 - Aux origines du Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire, Annales de l'Université d'Abidjan, série I (histoire), 1981. 105

. LOUCOU J.N., 1977 - L'exode des Baoulé, Bull. de l'IFAN, Sc. Hum., vol 38, n° 3, pp. 506-516.

. MEILLASSOUX C., 1964 - Anthropologie économique des Gouro, Paris, La Haye, Mouton.

. OUDIN X., 1985 - Les activités non structurées et l'emploi en Côte d'Ivoire. Définition et mesure, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Univ. de Rennes, 174 p.

. PAROT F., 1976 - Les entreprises publiques, instrument de l'intervention économique de l'Etat en Côte d'Ivoire, Thèse de doctorat, Bordeaux I.

. PERROT C.H., 1981 - Les processus de formation d'une ethnie : les Anyi-Ndenye de Côte d'Ivoire, Rev. Franç. d'hist. d'Outre-Mer, t. LXVIII, n° 250 à 253, pp. 427-429.

. ROUGERIE G., 1957 - Le pays Agni du Sud-Est de la Côte d'Ivoire forestière, Etudes Eburnéennes, VII, pp 7-213

. ROUGERIE G., 1972 - La Côte d'Ivoire, Paris, PUF, 128 p.

. REQUIER DEJARDINS D., 1985 - Urbanisation et évolution des modèles alimentaires. L'exemple de la Côte d'Ivoire, in Nourrir les villes en Afrique subsaharienne, Paris, L'Harmattan, pp. 161-178.

. SAWADOGO A., 1977 - L'agriculture en Côte d'Ivoire, Paris, PUF, 367 p.

. SCHWARTZ A., 1960 - Les problèmes de concurrence rail-route en Côte d'Ivoire, Mémoire de fin d'études, IEP, Univ. de Strasbourg, 96 p. multigr.

. SEMI BI ZAN, 1974 - La politique coloniale des Travaux Publics (1900-1940). Annales de l'Université d'Abidjan, Série I (Histoire), II, 359 p.

. SEMI BI ZAN, 1981 - Equipement public et changement socio-économique en Côte d'Ivoire (1930-1957), Thèse d'Etat, Univ. de Paris VII.

. SETTIE L., 1982 - Les investissements publics en Côte d'Ivoire, Thèse de 3ème cycle, Univ. de Paris X, 305 p.

. SIMMONET J., 1980 - Les matériaux de construction en Côte d'Ivoire. Equipement et transports en Côte d'Ivoire, 4, pp. 32-39.

. TERRAY E., 1969 - L'organisation sociale des Dida de Côte d'Ivoire. Annales de l'Université d'Abidjan, série F, tome 1, fasc. 2. 372 p.

. TIREFORT A., 1979 - "Le bon temps" : approche de la société coloniale. Etude de cas : la communauté française en basse Côte d'Ivoire pendant l'entre-deux guerres (1920-1940). Thèse de 3ème cycle, EHESS, 2 vol. 338p., 187 p.

. TOUALY B.G., 1983 - Contribution à l'étude des facteurs de la croissance urbaine en Côte d'Ivoire. Thèse de 3ème cycle, Univ. de Clermont II.

. TOURE I., 1983 - Le syndicalisme de participation à l'épreuve, Kasa Bya Kasa, revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie, n° 2, pp. 50-90.

. TOURE I., 1986 - L'UGTCI et le "développement harmonieux" : un syndicalisme anti-conflits? Politique africaine, 24, pp. 79-90.

. TRICART J., 1956 - Les échanges entre la zone forestière de Côte d'Ivoire et les savanes soudaniennes, Cahiers d'Outre-Mer, n° 35, pp. 209-238.

. TRICART J., 1963 (dir.) - Etude géographique des problèmes de transport en Côte d'Ivoire, Paris, Doc. Franc., 136 p.

. VERDEAUX F., 1981 - L'Aïzi pluriel. Chronique d'une ethnie lagunaire en Côte d'Ivoire, ORSTOM Petit-Bassam 303 p.

. VIDAL C., 1986 - Funérailles et conflit social en Côte d'Ivoire, Politique africaine, 24, pp. 9-19.

. WURTZ J., 1971 - Adiamprikofikro Douankankro (Côte d'Ivoire) Atlas des Structures agraires au Sud du Sahara, 5, Paris-La Haye, Mouton, 68 p.

. ZACHARIAH K.C., 1978 - La migration en Côte d'Ivoire, Washington Banque Mondiale, 162 p.

. ZANOU B.K., 1981 - Recensement général de la population d'avril 1975, Résultats définitifs, Abidjan, 226 p.

. ZANOU B.K., 1986 - Analyse critique de l'état civil en Côte d'Ivoire , doc. multigr.

V) AGGLOMERATION D'ABIDJAN

1) Documentation photo-cartographique

- Photographies aériennes :
  - 1958 - mission IGN IVC n° 101/100 n° 120 à 125 et 141 à 145.
  - 1972 - mission IGCI-IVC/14-2/100, n° 71 à77, 48 à 52, 91 à 99.
  - 1979 - "Abidjan et ses environs", mission IGCI-CIV 111/150, n° 318 à 324, 350 à 356, 383 à 397.
  - 1983 - mission IGCI 328/100, n° 39 à 41 63 à 77.

- Références et fonds cartographiques :

Installée en 1984 au sein du BCET, puis intégrée au Ministère des Travaux Publics et de la Construction, l'Agence d'Urbanisme d'Abidjan, (A.U.A.) est, depuis le 1er janvier 1986, rattachée à la Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx). On trouvera dans le n° 6 de la publication Abidjan-information (décembre 1986) un résumé des études d'urbanisme en cours et de la programmation, ainsi qu'un rappel des objectifs de production cartographique, dont l'Atlas d'occupation des sols, pour lequel des travaux sectoriels (habitat, équipement) ont été réalisés en 1986 et 1987. Parmi les publications disponibles ou en cours de confection en 1987, on retiendra :

. A.U.A., 1985 - Abidjan 1985.Etat actuel au 1/50 000 (fond de plan : P.D.A. au 1/20 000,déc. 1978 ; mise à jour: campagne de photos aériennes AUA mars-septembre 1984).

. A.U.A., 1987 - (sous presse) - Atlas au 1/10 000 des densités d'habitat.

. A.U.A. (à paraître) - Abidjan-habitat, 1977-1984; Géographie de l'extension.

. A.U.A. (en cours) - Atlas de l'occupation du sol au 1/20 000, associé à un répertoire statistique.

. B.N.E.T.D. , 1966 - Plan d'urbanisme de Vridi. Etat foncier, Abidjan, BNETD, 1 feuille 1/10 000.

. B.N.E.T.D.-D.A.M.U.R., 1977 - Plateau du Banco : délimitation des opérations, Abidjan, BNETD, 1 feuille 1/10000

. B.C.E.T.-D.A.M.U.R.-A.U.R.A.-1978 - Ville d'Abidjan : atlas des équipements, Abidjan, 32 planches au 1/5000.

. D.C.U. , Observatoire de l'habitat, 1980-1981 - Atlas de l'habitat, 11 planches au 1/5000 (mappes au 1/2000 non publiées), Abidjan, DCU.

. M.C.U., D.U.A., 1975 - Zone industrielle de Vridi ; mise à jour cartographique du 19/9/1975, Abidjan, DUA, 1 feuille 1/5 000.

. PORT AUTONOME D'ABIDJAN, 1970 - Domaine du Port. Zone des industries navales à Vridi : attribution des parcelles, Abidjan, 1 feuille, 1/5 000.

. PORT AUTONOME D'ABIDJAN, 1979 - Zone des entrepôts ; port de pêche et digue de Vridi : plan d'ensemble des concessions, Abidjan, 1 feuille, 1/2000.

. PORT AUTONOME D'ABIDJAN, 1981 - Le port autonome d'Abidjan, Abidjan, 1 feuille, 1/10 000.

. SETU, 1978 - Banco Nord : zone industrielle, Abidjan, SETU, 1 feuille, 1/10 000.

. SGBCI, 1982 - Plan d'Abidjan et des zones industrielles. Implantation des sociétés industrielles et commerciales 1982, Abidjan, 24 planches + index.

. SOTRA-BEON, 1981 - Réseau SOTRA actualisé au 26.10.81, Abidjan, 1 feuille, 1/20 000.

2) Etudes réalisées pour le compte du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, et du Ministère des Travaux Publics et des Transports.

. A.U.R.A., 1969 - Abidjan, plan d'aménagement. Rapport justificatif, 1969.

. A.U.R.A., 1971 - Plan directeur d'Abidjan, règlement d'urbanisme, AURA, 1971 , 53 p.

. A.U.R.A.-B.N.E.T.D., 1971 - Atlas des équipements d'Abidjan, Abidjan, 112 p.

. B.C.E.O.M.-D.C.U., 1979 - Zone industrielle de Koumassi: étude VRD (avant-projet), Abidjan, DCU, 28 p. multigr.

. B.C.E.T., 1982 - Suivi du P.D.U 1. Relevés de cours. Situation en novembre 1982 - BCET, Urbanisme et Assainissement (Direction A. MANOU, P. CLEMENT, J. REVY), Abidjan, 124 p. +annexes.

. B.C.E.T., 1983 - Opérations de restructuration. Impact socio-économique. Suivi du P.D.U.1 : observations 1978-1982, BCET, Urbanisme (Direction A. MANOU), Abidjan, 104 p.

. B.C.E.T., 1983 - Gbakas : le secteur des transports informels dans la banlieue d'Abidjan, Abidjan, Bureau de circulation, BCET.

. B.C.E.T., 1983 - Les transports urbains d'Abidjan : rôle et évolution des divers modes, 1974-1981, Abidjan bureau de circulation, BCET.

. B.N.E.T.D., 1967 - Plan d'urbanisme de Vridi au 1/5 000 : rapport justificatif, Abidjan, Minist. Const. et de l'Urbanisme.

. B.N.E.T.D., 1968 - Le problème de l'assainissement à Abidjan. 10 pages.

. B.N.E.T.D., 1971 - Perspectives décennales du développement d'Abidjan. Phase 1, Abidjan, BNETD, 131 p.

. B.N.E.T.D. - B.C.E.O.M., 1974 - Projet de développement urbain à Abidjan, politique d'habitat et de promotion foncière.
. Rapport général, Abidjan, BNETD, 114 p.
. Rapport spécial n° 1 :démographie, activités, emplois, revenus, Abidjan, BNETD, 84 p.
. Rapport spécial n° 2 : aspects juridiques, institutionnels et financiers de la politique d'habitat, Abidjan, BNETD, 48 p.
. Rapport spécial n° 3 : compte rendu de l'enquête socio-économique par sondage auprès des ménages, Abidjan, BNETD, 47 p.
. Rapport spécial n° 4 : l'urbanisation d'Abidjan, situation actuelle, tendances et perspectives, Abidjan, BNETD, 121 p.
. Rapport spécial n° 5 : éléments relatifs aux infrastructures et aux coûts d'urbanisation, Abidjan, BNETD, 80 p.

. B.N.E.T.D., 1976 - Le livre blanc de la région d'Abidjan, Abidjan, BNETD, 124 p.

. B.N.E.D.T.-D.D.R., 1968 - Livre blanc. Région Sud. Abidjan tome 1 : 63 p., tome 2: Schéma Directeur, annexes, notes sectorielles, 431 p.

. C.I.D.R.A., 1966 - Commission interministérielle pour le développement d'Abidjan. Rapport préliminaire sur l'urbanisation d'Abidjan en 1966.

. C.R.A.U.-I.E.S., 1983 - L'habitat économique à Abidjan, 2ème partie : inventaire des réalisations et analyse des données financières, Abidjan, pp. 64-164 + annexes .

. D.A.T.A.R., 1976 - La région d'Abidjan : organiser et maîtriser l'avenir, Abidjan, DATAR, 123 p.

. MINISTERE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME , 1973 - Règlement d'urbanisme de l'agglomération d'Abidjan, Abijdan, DCU.

. MINISTERE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME, D.C.U., OBSERVATOIRE DE L'HABITAT, 1981 - Compte rendu d'activité, années 1980-1981, 98 p.

. MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES, ET DU PLAN, Direction de la Statistique, 1960 - Recensement d'Abidjan. Résultats définitifs, Abidjan, 105 p.

. MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME, DCH, 1978 - Etude hydrogéologique de la nappe d'Abidjan, SCET Ivoire, SODECI, Abidjan.

. S.C.E.T.- International - 1977-1978 - Perspectives décennales du développement d'Abidjan.
1 - Analyse documentaire et méthodologie, Paris, SCET, International, 1977.
2 - Population, 1977.
3 - Etude sociologique de l'habitat, Paris, SCET-International, 1977, 164 p.
4 - Etude des transports, Paris, SCET-International, 1978, 152 p.
5 - Rapport de première phase, SCET, Abidjan, 456 p.

. S.E.C.I., 1963 - Note sur la zone industrielle de Vridi, Abidjan, SECI-BNETD, 32 p. multigr.

. S.E.D.E.S., 1967 - Aspects économiques des besoins en zones industrielles à Abidjan (1965-1971-1975), Abidjan, BNETD, 57 p.

. S.E.M.A., 1963-1967 - Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan (14 rapports).
. Rapport n° 4 : L'habitat en 1963.
. Rapport n° 6 : Structures et transformation des groupements domestiques à Abidjan (réalisé par le CASHA).
. Rapport n° 7 : La concession urbaine, écologie et rapports sociaux, problèmes fonciers et immobiliers (réalisé par le CASHA).
. Rapport n° 11 : Les équipements collectifs en 1964.
. Rapport n° 12 : l'espace social à Abidjan (réalisé par le CASHA).
. Rapport n° 13 : Perception de l'espace social (réalisé par le CASHA).
. Rapport n° 14 : Hypothèses d'urbanisation.

. S.E.M.A., 1967 - Politique du logement à Abidjan - Synthèse Paris, Abidjan.

. S.E.T.A.P., 1959 - Mission d'urbanisme : Abidjan, Phase 1, avril-juillet 1959.

3) Documents non imprimés, articles et ouvrages.

. ADOU A., 1971 - Etat actuel de l'étude hydrogéologique de la région d'Abidjan, Abidjan, SODEMI, rapport N°265.

. AGUIA S., 1979 - Les femmes de Koumassi. Rapport de stage, ORSTOM, Abidjan, 13 p. multigr.

. AKA KOUADIO A., 1982 - L'évolution des transports lagunaires dans la région d'Abidjan, Mémoire de maîtrise, Univ. Paris X.

. AKA KOUADIO A., 1986 - Les transports collectifs face au développement urbain. Le cas d'Abidjan en Côte d'Ivoire, Inst. d'Ecologie tropicale, Abidjan, 25 p. multigr.

. ANTOINE P., HERRY C., 1982 - Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan, ORSTOM-Direction de la Statistique, Abidjan, 419 p.

. ANTOINE P., HERRY C., 1983 - Urbanisation et dimension du ménage. Le cas d'Abidjan, Cahiers ORSTOM, Sér. Sc. Hum., vol. XIX, n° 3, pp. 295-310.

. ANTOINE P., GUILLAUME A., 1984 - Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés, Actes du Colloque de l'AIDELF "Les familles d'aujourd'hui", pp.289-298

. ANTOINE P., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A., 1987 (sous-presse)- Abidjan "côté cours". Pour comprendre la question de l'habitat, Paris, Karthala-ORSTOM.

. ARMAND M., 1981 - Abidjan : structures urbaines et différentiations sociales, thèse de 3ème cycle, Univ. d'Aix-Marseille III, 292 p.

. ARNAUD J.C., 1979 - Infrastructure routière et des transports Atlas de Côte d'Ivoire, D 2 A.

. ASSEMIEN P., FILLERON J.C., MARTIN L., TASTET J.P., 1970 - Le quaternaire de la zone littorale de Côte d'Ivoire. Association sénégalaise pour l'Etude du Quaternaire Ouest Africain, Bull. liaison Sénégal, 25, pp. 65-78.

. BELIARD C., TASTET J.P., 1977 - Cartes géologiques de la région d'Abidjan (au 1/100 000) et notice explicative. Univ. d'Abidjan, BNETD, 16 p.

. BERNUS E., 1976 - Note sur l'agglomération d'Abidjan et sa population. Bulletin IFAN, T XXXI, série B, n° 1-2, pp. 54 à 85.

. BINET J., 1976 - Images de la ville d'Abidjan vue par des écoliers. Recherche., pédagogie et culture, n° 21, pp. 30-34.

. BONNASSIEUX A., 1982 - De Dendraka à Vridi-canal. Chronique de la précarité à Abidjan, Thèse de 3ème cycle, EHESS, Centre d'Etudes Africaines, 1982 , 262 p.

. BOURGEOIS L., 1983 - Evolution et dynamique de l'utilisation de l'espace industriel dans l'île de Petit-Bassam, ORSTOM Petit-Bassam, 76 p.

. BOUTHIER M. , 1969 - Le port d'Abidjan, Cahiers d'Outre-Mer n° 87, pp. 288-312.

. CARRARD G., 1975 - Contribution à l'étude de l'artisanat à Abidjan : les menuisiers et ébénistes de Treichville, Mémoire de maîtrise, IGT, 97 p. + annexes.

. CAZAMAJOR P., 1980 - Naissance et évolution d'un quartier spontané à Abidjan : Avocatier, ORSTOM Petit-Bassam, 57 p. + annexes.

. CAZAMAJOR P., 1981 - Avocatier : naissance, évolution et destruction d'un quartier spontané d'Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 50 p.

. CHANTRAINE J.M., MARCHAND M., MARTIN J.C., 1983 - Détermination de la pollution chimique de la lagune d'Abidjan par l'étude des sédiments, hydrocarbures, organochlores, métaux, CNEXO, COB, ORSTOM, CRO, Abidjan, 70 p.

. COLNACAP M., DUFOUR P., 1982 - L'assainissement de la ville d'Abidjan. Evaluation, recommandation, propositions d'alternatives. Ministère de l'Environnement RCI, Ministère Environnement France, ORSTOM, 299 p.

. DELPECH B., 1983 - Les nouveaux abidjanais et leurs racines, ou l'idéologie du citadin planteur, Cahiers ORSTOM, sér . Sc. Hum., vol.XIX, n° 4, pp. 567-584.

. DELPECH B., 1983 - La solidarité populaire abidjanaise en chiffres, Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol. XIX, n° 4, pp. 551-566.

. DENIEL R., 1967 - De la savane à la ville. Essai sur la migration mossi vers Abidjan et sa région, CASHA, Aix en Provence, 185 p.

. DUBRESSON A., 1983 - Les zones industrielles d'Abidjan, I, Nature et localisation du parc manufacturier, ORSTOM Petit-Bassam, Minist. du Plan et de l'Ind., 117 p.

. DUBRESSON A., 1984 - Les zones industrielles d'Abidjan, II, Notes et principaux documents de l'enquête sur 250 salariés africains, ORSTOM Petit-Bassam, Direct. du Plan, 92 p.

. DUBRESSON A., 1987 - Les salariés de l'industrie manufacturière à Abidjan. Eléments de réflexion sur la condition ouvrière en Côte d'Ivoire, in Classes ouvrières d'Afrique Noire, Paris, Karthala ORSTOM, pp. 215-246.

. DUCHEMIN A., 1973 - Abidjan-industries 1970 in Atlas de Côte d'Ivoire, C 5 b, Ministère du Plan-ORSTOM IGT.

. DUFOUR P., 1982 - Les frontières naturelles et humaines du système lagunaire Ebrié. Incidences sur l'hydroclimat, Hydrobiologia, n° 94, pp.105-120.

. DUFOUR P., SLEPOUKHA M., 1975 - L'oxygène dissous en lagune Ebrié : influence de l'hydroclimat et des pollutions, Doc. Scient. du CRO, n° 6, Abidjan, ORSTOM, pp. 75-118.

. DUHAUT C., 1981 - Conditions de reproduction des établissements artisanaux. Caractéristiques des ateliers de la sous-branche de production menuiserie-ébénisterie, ORSTOM Petit-Bassam, 90 p. multigr

. DURAND J.R., SKUBICH M., 1982 - Les lagunes ivoiriennes, Aquaculture, n° 27, pp. 211-250.

. EBAH A., 1978 - Interview du Directeur technique de la SETU in Le développement d'Abidjan à l'horizon 1990. Afrique Industries Infrastructures, n° 109, pp. 95-97.

. ESPARRE P.L., 1965 - Le travailleur manuel urbain de l'industrie d'Abidjan, Thèse de 3ème cycle, Univ. de Dakar, 219 p.

. ESPARRE P.L., 1967 - Le travailleur en Côte d'Ivoire : une intégration difficile à la société industrielle, Genève-Afrique, VI, 2, pp. 181-192.

. GIBBAL J.M., 1973 - Le retour au village des nouveaux citadins. Résultats d'enquête et amorce méthodologique, Cahiers d'Etudes Africaines, XIII, 3, pp. 549-574.

. GIBBAL J.M., 1974 - Citadins et villageois dans la ville africaine, Maspéro, Paris, 398 p.

. GIBBAL J.M., sd - Stratégie matrimoniale et différentiation sociale en milieu urbain abidjanais (le choix de l'épouse), 21 p. + annexes, multigr.

. GUIRAL D., 1984 - Devenir de la matière organique particulaire dans un milieu eutrophe tropical (baie de Biétry, lagune Ebrié, Côte d'Ivoire), Revue d'Hydrobiologie tropicale, 17 (3), pp. 191-206.

. HAUSER A., 1982 - Les demandeurs d'emploi d'Abidjan, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 34 p.

. HAUSER A., 1983 - Cent mille personnes devant les grilles. Les demandeurs et demandeuses d'emploi, Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol. XIX, pp. 307-413.

. HAUSER A., DESSALIEN C., 1975 - Attitudes à l'égard de l'emploi. Les jeunes déscolarisés sans qualification inscrits à l'OMOCI d'Abidjan en 1975, ORSTOM Petit-Bassam, 45 p.

. HAUHOUOT A., 1974 - Des résidences aux zones actives. Etude des migrations quotidiennes à Abidjan, Thèse de 3ème cycle, Univ. de Caen.

. HAERINGER P., 1969 a- L'habitat à Abidjan. Quitte ou double : les chances de l'agglomération abidjanaise, Urbanisme, n° 111-112, pp. 89-93.

. HAERINGER P., 1969 b - Structures foncières et création urbaine à Abidjan, Cahiers d'Etudes Africaines, V, n°34, pp. 211-270.

. HAERINGER P., 1977 - Abidjan 1976 - Occupation de l'espace urbain et péri-urbain, Atlas de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan-ORSTOM-IGT ; B4C.

. HAERINGER P., 1983 - Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine, in Enjeux fonciers en Afrique Noire, ORSTOM-Karthala, pp. 342-359.

. HAERINGER P. (dir.), 1983 - Abidjan au coin de la rue. Eléments de la vie citadine dans la métropole ivoirienne, Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol XIX, n° 4, 592 p.

. HAERINGER P., 1985 - Vingt cinq ans de politique urbaine à Abidjan ou la tentation de l'urbanisme intégral, Politique Africaine, 17, pp. 20-40.

. HINSCHBERGER F., 1975 - Le littoral in le relief de la Côte d'Ivoire, Bulletin de l'IGT, publication n° 16, pp 29-31 et Atlas de Côte d'Ivoire, A 1.

. JOSCHI H., LUBELL H., MOULY J., 1976 - Abidjan : urbanisation et emploi en Côte d'Ivoire, Genève, BIT, 119 p.

. KABA T., 1983 - LEM de Yopougon-Kounté : expériences d'habitat pour revenus bas et exemple d'aide des employeurs, Mémoire de maîtrise, Département de géographie, Université Nationale de Côte d'Ivoire.

. KOBO P.C., 1985 - L'urbanisation et les droits coutumiers, Cités Africaines, n° 2, pp. 28-31.

. KOUAKOU NGUESSAN F., 1982 - Les "maquis" d'Abidjan. Nourritures du terroir et fraternité citadine, ou la conscience de classe auteur d'un foutou d'igname; Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol XIX, n°4, pp. 545-550.

. LACHAUD J.P., 1975 - Contribution à l'étude du secteur informel en Côte d'Ivoire : le cas du secteur de l'habillement à Abidjan, Bordeaux I, Univ. de Bordeaux, 274 p.

. LECAILLON F., 1985 - La petite entreprise induite par les installations industrielles. Un facteur de développement en Tiers Monde (l'exemple de la Côte d'Ivoire), Thèse de 3ème cycle, Inst. d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence, 460 p.

. LE BOURDIEC P., 1958 - Contribution à l'étude géomorphologique du bassin sédimentaire et des régions littorales de Côte d'Ivoire, Doc. Scientifique du CRO, ORSTOM, n° 4, pp. 17-44.

. Le cadre économique et démographique d'Abidjan à l'horizon 1985 - Bulletin de la Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire, n° 157, mars 1980, pp. 46-53.

. Le développement d'Abidjan à l'horizon 1990 - Afrique industries infrastructures, Paris, n° 169, 15 sept. 1979, pp. 48-129.

. LE PAPE M., 1986 - Les statuts d'une génération : les déscolarisés d'Abidjan entre 1976 et 1986, Politique africaine, 24, pp. 104-112.

. LE PAPE M., 1986 - Espaces abidjanais : sociographie de la mobilité. Les lieux du crédit, L'espace géographique, XV (3), pp. 191-194.

. LE PAPE M., VIDAL C., 1982 - Raisons pratiques africaines, Cahiers Intern. de Sociologie, vol LXXIII, pp. 294-321.

. LE PAPE M., VIDAL C., 1983 - Les dépenses alimentaires des ménages, Abidjan, 1979 - Paris, CNRS, 9p. multigr.

. LE PAPE M., VIDAL C., 1984 - Libéralisme et vécus sexuels à Abidjan, Cahiers Intern. de Sociologie, vol. LXXVI, pp. 111-118.

. MALHOMME F., 1986 - Abidjan : quelles ressources pour quelle croissance? Abidjan, 49 p.

. MALHOMME F., 1986 - Revenus et dépenses des ménages à Abidjan Note dact., Mairie d'Abidjan, juin 1986, 9 p.

. MANOU-SAVINA A., 1985 - Politique et pratiques urbaines à Abidjan. Thèse de 3ème cycle, Univ. de Paris I, 2 tomes, 445 p.

. MANOU-SAVINA A., ANTOINE P., DUBRESSON A., YAPI-DIAHOU A., 198[illegible] Les "en-hauts" des "en-bas" et les "en-bas" des "en-hauts" : classes moyennes et urbanisation à Abidjan, Tiers Monde, XXVI, n° 101, pp. 55-68.

. MARTIN L., 1972 - Carte sédimentologique du plateau continental de Côte d'Ivoire au 1/200 000, 3 feuilles, notice explicative, Paris, ORSTOM.

. MARTIN L., 1973 - Morphologie, sédimentologie et paléogéographie au quaternaire récent du plateau continental de Côte d'Ivoire, Thèse, Univ. de Paris.

. MARTIN L., 1979 - Sédimentologie, in Atlas de Côte d'Ivoire, A 2 B.

. MIRAS C. de, 1980 a - Secteur de subsistance, ménages et salariat . Origine des revenus domestiques dans un quartier spontané d'Abidjan, Abidjan, Minist. de l'Econ. des Fin. et du Plan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam. 35 p. et 1983, Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol XIX, n° 4, pp. 429-448.

. MIRAS C. de, 1982 b - Secteur de subsistance dans les branches de production à Abidjan, Tiers Monde, XXI, n° 82, pp 354-372.

. NIANGORAN-BOUAH G., 1969 - Les Ebrié et leur organisation politique traditionnelle. Annales de l'Université d'Abidjan. série F (ethnologie), tome 1, fasc.1.

. OLAVARIETTA A., 1980 - Les lotissements à équipement minimum. Equipement et transports en Côte d'Ivoire, 4, pp. 52-59.

. OURAGA K., 1982 - L'attraction des capitales : le cas d'Abidjan, in I. DEBLE, P. HUGON, Vivre et survivre dans les villes africaines, Paris, IEDES, PUF, pp.138-14(

. PAGES J., DUFOUR P., LEMASSON L., 1980 - Pollution de la zone urbaine de la lagune Ebrié (Côte d'Ivoire), Doc. Scient. CRO, Abidjan, ORSTOM, 11 (2) pp.79-10

. PORT AUTONOME D'ABIDJAN, 1976 - 23 juillet 1950 - 23 juillet 1975, Abidjan, 151 p.

. PORT AUTONOME D'ABIDJAN, 1985 - Rapport d'exploitation, Abidjan, 89 p.

. PREVOST M., 1985 - Politique de l'habitat : d'un âge à l'autre. Cités Africaines, n° 2, pp. 24-28.

. QUENNEC J., 1985 - La zone industrielle de Yopougon, A.U.A., CESA TOURS, rapport de stage, 27 p. + annexes.

. ROEDERER G., 1979 - Etude du secteur artisanal de la confectior à Abidjan. Formation et destination du surplus productif, ORSTOM Petit-Bassam, 86 p. + annexes.

. ROUGERIE G., 1950 - Le port d'Abidjan. Le problème des débouchés maritimes de la Côte d'Ivoire. Sa solution lagunaire. Bulletin de l'IFAN, XII, n° 3, pp 751-837.

. SAINT VIL J., 1983 - L'alimentation en eau d'Abidjan. Mémoire et documents de l'IGT, 59, Abidjan, 48 p.

. SAUVAGEOT M., 1979 - Etude des modes de participation des petits producteurs à l'économie et à l'espace urbain. Le cas des tailleurs, menuisiers, garagistes et ferronniers de Koumassi : quartier d' Abidjan, Mémoire de maîtrise, Univ. de Paris I, 189 p.

. SCHAUDEL S., METTELIN P., 1980 - Les activités de transition et le secteur informel à Abidjan, IEP, CEAN, Bordeaux, 204 p.

. TASTET J.P., 1971 - Le contexte géologique du site d'Abidjan Annales de l'Université d'Abidjan, série G, n° 3, pp.225 - 246.

. TASTET J.P., 1972 - Quelques considérations sur les classifications des côtes. La morphologie côtière ivoirienne, Annales de l'Université d'Abidjan, section Sc., n°8.

. TOURE A., 1985 - Les petits métiers à Abidjan, Paris, Karthala, 290 p.

. TRICART J., 1957 - Aspects et problèmes géomorphologiques du littoral occidental de la Côte d'Ivoire, Bulletin IFAN, série A, tome 19, n° 1, pp.1-20.

. US AID. Bureau régional de l'Urbanisme, 1985 - Revenus et dépenses des ménages à Abidjan. (enquêtes MANOU A., N'GUYEN Viet thuan). Abidjan, 49 p.

. VENARD J.L., 1968 - Le développement de l'agglomération d'Abidjan, METRA, vol VII, n° 2, 1968.

. VENARD J.L., 1985 - 25 ans de planification urbaine in Cités Africaines, n° 2, pp. 20-24.

. VIDAL C., 1985 - L'artisanat féminin et la restauration populaire à Abidjan in Femmes et politiques alimentaires, Paris, ORSTOM.

. VIDAL C., 1986 - Espaces abidjanais : sociologie de la mobilité. La mort automobile. L'espace géographique, XV, (3), pp. 187-191.

. VIDAL C., 1986 - Maris et maîtresses à Abidjan in Les femmes et l'argent, Centre d'Etudes Féminines de l'Université de Provence.

. VIDAL C., LE PAPE M., 1984 - Libéralisme et vécus sexuels à Abidjan, Cahiers Intern. de Sociologie, LXXVI, 4 , pp. 111-118.

. VIDAL C., LE PAPE M., 1986 - Comportements et dépenses alimentaires des ménages abidjanais in Anthropologie des activités économiques de la vie citadine, CNRS-ORSTOM, Univ. de Lyon II.

. VIDAL C., LE PAPE M., 1986 - Pratique de crise et conditions sociales à Abidjan 1979 - 1985- ORSTOM Petit-Bassam, CNRS LA 94, Abidjan 101 p. multigr.

. YAPI DIAHOU A., 1981 - Etude de l'urbanisation de la périphérie d'Abidjan. L'urbanisation de Yopougon. Thèse de 3ème cycle, Univ. de Toulouse Le Mirail, 322 p.

. YAPI DIAHOU A., 1984 - Bidonvilles d'Abidjan. Origine géo-culturelles de 65 locataires du quartier Zoé Bruno, ORSTOM Petit-Bassam, Abidjan 89 p. multigr.

. YAPI DIAHOU A., 1985 - Bidonvilles d'Abidjan. De la baraque à la maison en dur, ORSTOM Petit-Bassam, Abidjan 27 p. multigr.

. YAPI DIAHOU A., 1985 - Tous les moyens sont bons : mille et une voies pour passer de l'illégalité à la légalité, ORSTOM Petit-Bassam, ENS, Abidjan, 14 p. multigr.

. YAPI DIAHOU A., 1986 - Dépôt III - IV : conflits et alliances urbaines dans un quartier d'Abidjan, Politique Africaine, 24, pp. 53-67.

VI) VILLES DE L'INTERIEUR

1) Documentation cartographique

. Les missions photographiques réalisées sur Agboville, Bouaké et Dimbokro (dont celles de 1977, IGCI 148/150 pour Dimbokro, IGCI 163/150 pour Bouaké et celle de 1979, IGCI-CIV 110/150 pour Agboville) sont certes utilisables pour retracer l'évolution et l'histoire des tissus urbains, mais elles ne sont guère efficaces pour le type de travail entrepris en 1984. Aussi avons nous surtout recouru aux documents disponibles détenus par les Services d'Urbanisme, plans de quartier au 1/2 000, qui ont le plus souvent été actualisés lors des inventaires d'activités.
Par ailleurs, les PDU contiennent des planches au 1/5 000 qui permettent d'effectuer une mise à jour des équipements en VRD et des infrastructures commerciales par exemple.

2) Travaux réalisés pour le compte du Ministère de l'Agriculture, du Ministère des Affaires économiques, de l'Economie et du Plan.

. B.C.E.T.- B.N.E.T.D.- D.A.M.U.R., 1977 - Bouaké, Plan Directeur d'Urbanisme, Abidjan, BNETD, 3 vol.

. B.C.E.T., 1978 - Katiola, plan d'urbanisme, Abidjan, BCET, 2 fasc.

. B.C.E.T., 1981 - Programme USAID de développement des villes de l'intérieur. Etude socio-économique, Minist. de la Construction et de l'Urbanisme, Abidjan 2 vol.

. B.C.E.T., 1982 - Plan de développement urbain (PDU). Plan Directeur d'Agboville, Rapport d'analyse , Abidjan.

. B.C.E.T. - D.C.V. 1983 - Plan de développement urbain(PDU). Plan Directeur de Dimbokro. Analyse de la situation actuelle, Abidjan.

. B.N.E.T.D.- A.U.R.A., 1971 - Agboville. Plan directeur. rapport d'enquête, Abidjan, 69 p. multigr.

. B.N.E.T.D. - A.U.R.A., 1971 - Plan Directeur de Dimbokro. Rapport d'enquête, Abidjan, 56 p. multigr.

. B.N.E.T.D. - D.A.M.U.R., 1975 - Etude socio-économique de la ville de Bouaké, Abidjan, BNETD, 60 p.

. B.N.E.T.D. - D.A.T.A.R., 1975 - Région Sud. Dossier régional provisoire, Abidjan.

. D.D.R., 1983 - Note sur le développement du réseau urbain ivoirien, Abidjan, 19 p.

. B.N.E.T.D. - A.U.R.A., 1971 - Bouaké, zone industrielle Sud: note justificative, Abidjan, 25 p.

. DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1960 - Recensement des centres urbains d'Abengourou, Agboville, Dimbokro et Man, 1956 -1957. Résultats définitifs, Abidjan, 113 p.

. DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1961 - Recensement démographique de Bouaké, juillet-août 1958 - Résultats définitifs, 58 p.

. DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1968 - Recensement d'Agboville, Février 1968 - Supplément au Bulletin mensuel de la statistique, n° 4, Abidjan, 108 p.

. MINISTERE DU PLAN, 1968 - Note sur le développement d'Agboville, 41 p. multigr.

. MINISTERE DE L'AGRICULTURE - SODESUCRE- IGT, 1974 - Etude socio-démographique en vue de la création d'un complexe sucrier en Côte d'Ivoire. Abidjan, SODESUCRE, BEPTA, MINAGRI, BCET.

. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, MINISTERE DU PLAN, 1975 - Reconnaissances générales pour l'implantation d'un complexe agro-sucrier : périmètre de Nzi, Katiola, 6 fasc., Abidjan, Ministère du Plan.

. MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN, 1966 - Etude régionale de Bouaké, 1962-1964. 4 tomes, 11 documents annexes.

. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, SIGES, DATAR, 1975 - Les projets industriels des villes de l'intérieur : leur impact sur l'économie, 108 p. multigr.

. MINISTERE DU PLAN, DED, 1976 - Recensement général des activités en milieu urbain. Tome II. Les centres urbains de 10 000 à 30 000 habitants, Abidjan.

. ORSTOM, 1968 - Recensement d'Agboville. Exploitation mécanographique. ORSTOM. Centre de Petit-Bassam, Minist. du Plan, Minist. de l'Agriculture, ORSTOM Sc. hum., vol. 1, n° 5, 108 p. multigr.

. R.O.C., 1984 - Recherche d'indicateurs urbains dans les pays en développement, rapport final, Paris, 143p.

. S.C.E.T., 1979 - Préparation du Plan 1981-1985. Urbanisation, villes de l'intérieur. Minist. de l'Economie , des Finances et du Plan, Abidjan.

. S.C.E.T.- S.E.T.A.M.E. - S.E.D.E.S.- S.I.N.O.R.G.-B.E.P.,1983- Etude pour une stratégie d'investissement public dans les villes de l'intérieur. Rapport de première phase.,5 volumes.1984, Approfondissements sectoriels, 5 rapports.

. S.E.D.E.S., 1962 - Enquêtes socio-économiques sur la ville de Bouaké, Paris, 2 vol. multigr.

. S.E.D.I.C., 1976 - Complexe agro-industriel sucrier de Katiola-Marabadiassa, Anvers, SEDIC, 3 vol. 40 p., 200p., 250 p.

2) Documents non imprimés, articles, ouvrages.

. AKESSE P., PEGUY P., 1978 - Les qualifications professionnelles dans l'industrie textile. Etude monographique des Et. R. GONFREVILLE-Bouaké. ONFP, DER, Abidjan, 73 p. + annexes.

. ANCEY G., 1974 - Relations de voisinage ville-campagne. Une analyse appliquée à Bouaké : sa couronne et sa région (Côte d'Ivoire).Paris, ORSTOM, Mémoires, n° 70, 258 p.

. ANGOUA NGUESSAN, 1982 - Aspects actuels de la structure socio-démographique des complexes sucriers : les cas de Ferké I et de Ferké II, Univ. Nationale de Côte d'Ivoire, Mémoire de maîtrise, Département de Géographie.

. ATTA KOFFI, 1978 - Dynamique de l'occupation de l'espace urbain et péri-urbain à Bouaké, Thèse de 3è cycle, Univ. de Paris I.

. ATTA KOFFI, 1983 - Urbanisation et spéculation foncière à Bouaké, Mémoires et documents de l'IGT, n° 61, 29 p.

. ATTA KOFFI , 1981 - La situation de l'emploi dans une ville moyenne africaine. Le cas de Bouaké (Côte d'Ivoire), Annales de l'Univ. d'Abidjan, série G, tome X, pp. 112-149.

. AUBERTIN C., 1978 - Origines géographiques et caractéristiques des travailleurs employés par la SODESUCRE sur le complexe sucrier de Borotou-Koro, ORSTOM Petit-Bassam, 2 tomes.

. AUBERTIN C., 1983 - Le programme sucrier ivoirien. Une industrialisation régionale volontariste, Paris, ORSTOM, Trav. et doc. n° 169, 191 p.

. AUBERTIN C., 1983 - Histoire et création d'une région "sous-développée" : le Nord ivoirien. Cah. . ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol. XIX, n° 1, pp. 23-57.

. BELLOT J.M., LACHAUD J.P., METTELIN P., 1981 - Le secteur informel à Abengourou. Côte d'Ivoire, Bordeaux, IEP, CEAN, 203 p.

. BENVENISTE C., 1974 - La boucle du cacao (Côte d'Ivoire). Etude régionale des circuits de transport, Paris, ORSTOM, Trav. et doc. n° 31, 216 p.

. BILLE N., DUREAU F., 1981 - Découpage administratif de la Côte d'Ivoire. Lois et décrets, cartes, superficies. Ministère du Plan et de l'Industrie. DDR Abidjan, 55 p.

. BONNEFONDS A.L., 1968 - La transformation du commerce de traite en Côte d'Ivoire depuis la dernière guerre mondiale et l'Indépendance. Cahiers d'Outre-Mer, n° 84, pp. 395-413.

. BOURGEOIS L., DUBRESSON A., LOOTVOET B., 1985 - L'usine et la ville, tome I : les conséquences de la fermeture du complexe sucrier sur la ville de Katiola (Côte d'Ivoire), ORSTOM Petit-Bassam, Minist. du Plan et de l'Industie, 165 p.+XXVII.

. CAMIER L.L., 1975 - Aspects économiques de la constitution du réseau urbain de la Côte d'Ivoire, Mondes en développement , n° 9, pp. 89-105.

. CASTELLA P., 1965 - Etude d'économie urbaine, Bouaké. Rapport préliminaire, ORSTOM, Minist. du Plan, Abidjan, 25 p.

. CASTELLA P., BAILLON D., 1970 - Note de synthèse sur l'économie de la ville de Bouaké, ORSTOM. Min. du Plan, Min. de l'Agriculture, Abidjan.

. CHALEARD J.L., 1985 - Les agriculteurs face au ravitaillement urbain en région de plantations : l'exemple du département d'Agboville, in Nourrir les villes en Afrique subsaharienne, Paris, L'Harmattan, pp. 113-118.

. CHALEARD J.L., 1986 - Intensification agricole et ravitaillement urbain : le cas des périmètres vivriers du département d'Agboville, Cahiers d'Outre-Mer, n° 154, pp. 157-178.

. CHATEAU M., 1978 - Recensement général des activités en milieu urbain. Minist. du Plan, SEDES, 4 vol.

. CHEVASSU J., 1972 - Essai d'appréciation de l'évolution récente de quelques petites villes de Côte d'Ivoire et Essai de définition de quelques indicateurs de structure et de fonctionnement de l'économie des petites villes de Côte d'Ivoire. Colloque de Talence, CEGET-CNRS, Bordeaux, pp.415-432 et 433-445.

. CHEVASSU J., MICHOTTE A., 1969 - Problèmes d'analyse régionale . Les zones rurales et les centres secondaires de la région de Bouaké, ORSTOM, Min. du Plan, Min. de l'Agriculture, Abidjan.

. CHEVASSU J., VALETTE A., 1974 - Industrialisation et croissance régionale en Côte d'Ivoire. Bouaké et la région centre, in Différenciation régionale et régionalisation en Afrique francophone et à Madagascar. (Yaoundé, oct. 1972), ORSTOM, Trav. et Docum. n° 39, pp. 119-140.

. CHRISTOPHER G., 1978 - Revenus éducation et exode rural vers les petits centres urbains en Côte d'Ivoire. Cahiers du CIRES, n° 18, Abidjan, pp. 5-36.

. COTTEN A.M., 1968 - Les villes de Côte d'Ivoire. Une méthode d'approche par l'étude des équipement tertiaires, Bulletin de l'Association des Géographes français n° 366-367, pp. 223-238.

. COTTEN A.M., 1969 - Introduction à une étude des petites villes de Côte d'Ivoire, Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol. VI, n° 1, pp. 61-70.

. COTTEN A.M., 1969 - Le développement urbain d'Odienné. Essai d'explication, Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum. vol. VI, n° 2, pp. 21-49.

. COTTEN A.M., 1971 - Le développement urbain et la polarisation de l'espace : l'exemple de la Côte d'Ivoire, Tiers Monde, vol XII, n° 45, pp. 167-174.

. COTTEN A.M., 1972 - Les villes de Côte d'Ivoire. Essai de typologie fonctionnelle. Colloque de Talence, CEGET-CNRS, Bordeaux, pp. 445-467.

. COTTEN A.M., 1972 - Les modifications apportées par la croissance urbaine dans les relations entre villes , Colloque de Talence, Bordeaux, CEGET-CNRS, pp. 205-255.

. COTTEN A.M., 1974 - Un aspect de l'urbanisation en Côte d'Ivoire, Cahiers d'Outre-Mer, vol XXVII, n° 106, pp. 183-193.

. COTTEN A.M., MARGUERAT Y., 1976 - Deux réseaux urbains africains : Cameroun et Côte d'Ivoire, Cahiers d'Outre Mer, n° 116, pp. 348-385 et n° 117 pp. 348-382.

. COTTEN A.M., MARGUERAT Y., 1978 - Deux réseaux urbains africains : Cameroun et Côte d'Ivoire, ORSTOM-IGT, 108 p. mult.,(édition remaniée, complète et définitive selon les auteurs).

. DENIEL R., 1981 - La SODESUCRE de Sérebou-Comoé ; l'histoire de quelques malentendus, Abidjan, INADES, 83 p.

. DUCHEMIN J.P., TROUCHAUD J.P., 1969 - Données démographiques sur la croissance des villes en Côte d'Ivoire, Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol VI, n° 1, pp. 71-81.

. DUBRESSON A., 1981-1982 - Régionalisation de l'industrie et croissance urbaine : le "mammouth" COTIVO à Agboville (Côte d'Ivoire), Cahiers ORSTOM sér. Sc. Hum., vol. XVIII, n°1, pp. 149-164.

. DUBRESSON A., LOOTVOET B., 1985 - L'usine et la ville, tome II: complexes textiles et dynamismes économiques à Agboville, Dimbokro et Bouaké. ORSTOM Petit-Bassam, D. de la Prévision et de la Planification 165 p. + XXVII.

. GRIVOT R., 1955 - Agboville, Esquisse d'une cité d'Afrique Noire, Etudes Eburnéennes, IV, p. 84-113.

. GUEYDAN C., 1985 - Agro-industrie sucrière : les effets d'un investissement massif sur les migrations de population en Côte d'Ivoire centrale, Cahiers Géographiques de Rouen, n° 24, pp. 51-61.

. GUIBERT F., 1984 - Une activité informelle de l'agro-industrie en Côte d'Ivoire. Fabrication du savon à "l'usine annexe" d'Ehania, Mémoire de maîtrise, Institut d'Aménagement Régional, Aix-en-Provence.

. HAERINGER P., 1973 - San Pedro 1996. La première vague d'immigrants , Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum. vol. X, 2-3, pp. 245-267.

. HAERINGER P., 1973 - San Pedro 1969-1973 . Quatre années d'évolution , Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum. vo. X, 2-3, pp. 269-287.

. HAERINGER P., 1975 - Chronique de San Pedro III. San Pedro 1974. Les effets d'une crise économique sur les données de population, ORSTOM Petit-Bassam. 40 p. multigr.

. HAERINGER P., 1975 - Chronique de San Pedro IV. San Pedro 1975. Les prémisses d'une innovation totale en matière d'urbanisme: populaire. Une image du Bardo avant l'intervention, ORSTOM Petit-Bassam 20 p. + montage photo 60 clichés.

. HAERINGER P., 1978 - Chronique de San Pedro V. San Pedro 1968-1978. Photo interprétation d'un site entre deux eaux et de sa mise en valeur. Hypothèses d'aménagement pour deux nouvelles décennies, ORSTOM Petit-Bassam, 22 p. multigr.

. HAUHOUOT A., 1979 - Une première approche de l'intégration régionale des complexes sucriers de Côte d'Ivoire (l'exemple de Ferké I et de Borotou la Boa), Annales de l'Université d'Abidjan, sér. G., VII, Géographie, pp. 5-32.

. KOBY ASSA T., 1977 - Effets d'un investissement massif sur les déplacements de population en Côte d'Ivoire, exemple du complexe agro-industriel de Ferkessédougou, Annales de l'Université d'Abidjan, série G., tome VII, pp. 41-84.

. KONE DAHIRI A., 1982 - Le complexe sucrier de Katiola-Marabadiassa (étude socio-économique). Mémoire de maîtrise, C 3, Univ. Nat. de Côte d'Ivoire, Département de sociologie, 64 p. + annexes.

. LES PETITES VILLES DE COTE D'IVOIRE, Cahiers ORSTOM, sér. sc. Hum., 1969, vol. VI, n° 1 et 2.

. LE STRAT J., 1974 - Agboville une ville soudanaise dans la forêt, Thèse de 3è cycle, Univ. de Paris X.

. LOOTVOET B., 1984 - Artisanat et commerce autour d'un complexe industriel. Données économiques sur Agboville et Dimbokro, ORSTOM Petit-Bassam, 133 p.

. LOOTVOET B., 1986 - Contribution de l'artisanat et du petit commerce à l'économie ivoirienne. Eléments pour une analyse à partir de quatre villes de l'intérieur (Agboville, Bouaké, Dimbokro, Katiola), Thèse de 3è cycle, Univ. de Clermont, 417 p.

.LUZON J.L., 1982 - Les nouveaux centres urbains en Afrique Occidentale : le cas de San Pedro en Côte d'Ivoire Univ. de Barcelone, ext. de Tarragone,(compte rendu in Cahiers d'Outre-Mer, n° 149, janv.-mars 1985, pp. 81-87).

. MANOU-SAVINA A., 1982 - Acquisition de parcelles urbaines et coût de construction des logements en habitat évolutif : quelques exemples; note pour l'étude sectorielle de l'habitat en Côte d'Ivoire. BCET., Abidjan, 16 p. multigr.

. MARGUERAT Y., 1982 - Des ethnies et des villes . Analyse des migrations vers les villes de Côte d'Ivoire, Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol. XVIII, n° 3, pp. 303-340.

. MENEGNE D., 1983 - Emploi et espace dans la zone franche de San Pedro, Mémoire de maîtrise, Univ. de Paris VIII.

. ORSTOM, 1974 - L'économie de l'espace rural de la région de Bouaké, Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 38, 252 p.

. SAINT VIL J., 1973 - Gagnoa, étude de géographie urbaine. Contribution à la connaissance des villes de Côte d'Ivoire, Thèse de 3ème cycle, Univ. de Bordeaux.

. SAINT VIL J., 1975 - L'immigration scolaire et ses conséquences sur la démographie urbaine en Afrique noire : l'exemple de Gagnoa (Côte d'Ivoire), Cahiers d'Outre Mer, vol. 28, N° 112, pp. 376-387

. SAINT VIL J., 1981 - Migrations scolaires et urbanisation en Côte d'Ivoire, Cahiers d'Outre-Mer, 34, n° 133, pp. 23-41.

. SALVERTE-MARMIER M. A. de, 1966 - Les ouvrières de l'industrie textile in Etude régionale de Bouaké, doc. 9, quelques aspects de la vie sociale pp. 5-20.

. SIRVEN P., 1972 - L'évolution des villages suburbains de Bouaké. Contribution à l'étude géographique du phénomène de croissance d'une ville africaine, CEGET-CNRS, Trav. et doc. de géographie tropicale n° 4, 141 p.

. SORO YASSOUNGO R., 1982 - Retombées économiques des complexes. Communication pour le séminaire de fin de campagne à Borotou-Koro, SODESUCRE, DEP, 13 p. multigr.

. THONNYEN-DJAMA A., 1979 - La transition au modernisme d'une population ouvrière issue du milieu rural : les ouvriers baoulé d'une usine de Bouaké. Côte d'Ivoire, Mémoire EHESS, Paris, 224 p.

. TOURE M., 1971 - Etude socio-démographique des populations actives des centres urbains de Côte d'Ivoire, Thèse de 3ème cycle, Université de Strasbourg II, 305 p.

. TRAORE A.D., 1977 - Le travail féminin au complexe sucrier de Ferkessédougou, Minist. de la Rech. Scientif. Minist. de la Cond. Féminine, Abidjan.

. ZANOU B.K., 1983 - Croissance urbaine en Côte d'Ivoire. Cas des villes de l'intérieur, Institut de démographie, Paris, 124 p.

TABLE DES FIGURES DANS LE TEXTE

		Entre-pages
1	Localisation des établissements industriels avant la seconde guerre mondiale	15 - 16
2	L'ouverture de l'espace ivoirien à la veille de l'Indépendance	38 - 39
3	Evolution des indices des termes de l'échange (base 100 en 1960) 1965-1982	58 - 59
4	Contrôle de l'économie ivoirienne par nationalité en 1983 (capital-dotation en %)	86 - 87
5	Le groupe BLOHORN avant reprise par UNILEVER	100 - 101
6	Le groupe OMAIS-KHALIL en 1982	101 - 102
7	Répartition des principaux patrimoines industriels par branches et par nationalité en % Exercice 1981-1982	102 - 103
8	Les motifs du choix de la Côte d'Ivoire	103 - 104
9	Revenu monétaire disponible par tête en francs CFA constants 1965 (1960-1983)	105 - 106
10	Evolution de la part de l'industrie dans le PIB. 1965-1981	130 - 131
11	Evolution des principales variables industrielles, 1961-1982	134 - 135
12	Evolution prévue du PIB de la Côte d'Ivoire, 1984-1990	139 - 140
13	Projection du service de la dette ivoirienne 1986-1990	139 - 140
14	Evolution de l'indice de production industrielle (base 100 en 1978), 1980-1985	140 - 141
15	Dossier graphique sur l'évolution de la production industrielle, par branches, dans "la conjoncture", entre 1980 et 1984	142 - 143
16	Evolution des chiffres d'affaires des branches manufacturières (1960-1980) en %	147 - 148
17	Origine des achats de l'industrie manufacturière, 1971-1980	153 - 154
18	Production industrielle régionalisée en 1979	155 - 156

19	L'inégale répartition géographique des emplois industriels en 1975	156 - 157
20	Les produits industriels dans le trafic portuaire, 1960-1985	159 - 160
21	Localisation des zones industrielles Abidjan, 1983	167 - 168
22	Composition par branches : investissements et chiffres d'affaires	173 - 174
23	Composition par branches : valeur ajoutée et emplois	173 - 174
24	Poids des branches dans l'activité (avec la SIR)	173 - 174
25	Poids des branches dans l'activité (sans la SIR)	173 - 174
26	Types d'activités manufacturières	180 - 181
27	Fonctions économiques dans le parc productif	182 - 183
28	Le parc productif des zones industrielles 1980	189 - 190
	Dossier cartographique sur les zones industrielles d'Abidjan en 1980	p. 199
29	Investissements 1980	199 - 200
30	Chiffres d'affaires 1980	199 "
31	Valeur ajoutée 1980	199 "
32	Masse salariale 1980	199 "
33	Emplois 1980	199 "
34	Rapport chiffres d'affaires sur investissements 1980	199 "
35	Rapport valeur ajoutée sur investissements 1980	199 "
36	Rapport emplois sur investissements 1980	199 "
37	Structure des parcs : classes d'investissements 1980	199 "
38	Structure des parcs : classes de chiffres d'affaires 1980	199 "
39	Structure des parcs : classes des effectifs salariés	199 "
40	Superficie moyenne des lots industriels 1980	199 "
41	Classes de superficie des lots industriels 1980	199 "
42	Densités moyennes d'emplois à l'hectare (lots occupés) 1980	199 "

43	Jugements positifs sur la qualité des équipements	223 - 224
44	Jugements positifs sur le fonctionnement des équipements	223 - 224
45	Circuit d'approbation des marchés publics (BSIE fiscal)	231 - 232
46	Esquisse géologique du site d'Abidjan	239 - 240
47	La programmation des zones industrielles en 1949	242 - 243
48	Classes d'eaux dans la région d'Abidjan	272 - 273
49	Principaux rejets urbains dans la lagune d'Abidjan	275 - 276
50	Pourcentages de saturation en oxygène des eaux du fond en saison d'étiage, mars 1974	276 - 277
51	Projets d'extension du Port	277 - 278
52	Densités totales par sous-préfectures RGP 1975	283 - 284
53	Densités rurales par sous-préfectures RGP 1975	286 - 287
54	Répartition des rythmes de croissance urbaine entre 1965 et 1975	287 - 288
55	Evolution de l'armature urbaine 1926-1975 (d'après F. DUREAU)	288 - 289
56	Répartition sectorielle, par régions, de la valeur ajoutée 1975	292 - 293
57	Production régionalisée en 1975 (par départements)	293 - 294
58	Production régionalisée en 1979 (par départements)	295 - 296
59	Hiérarchie des pôles et des axes d'échange à long terme	314 - 315
60	Réseau électrique en 1977	334 - 335
61	Réseau électrique en 1982	334 - 335
62	Evolution du réseau routier revêtu, 1960-1985	339 - 340
63	Le réseau de transports en 1985	341 - 342
64	Le réseau bancaire et administratif en 1984	347 - 348
65	Evolution des principales participations au capital social des filières cotonnières intégrées (1976-1985)	352 - 353
66	La conjoncture sucrière entre 1966 et 1977	372 - 373

67	Départements de naissance des migrants nés en Côte d'Ivoire (250 salariés, Abidjan, 1982)	396 - 397
68.	Densités de population par départements, 1975	396 - 397
69	Proportion de migrants urbains présents à Abidjan, (par plages ethniques)	396 - 397
70	Les groupes culturels et ethniques ivoiriens dans les usines d'Abidjan, 1982	399 - 400
71	Niveaux scolaires des salariés d'Abidjan enquêtés	404 - 405
72	Pyramide des âges des 250 salariés, Abidjan, 1982	411 - 412
73	Niveaux de scolarité par catégories professionnelles (250 salariés, Abidjan, 1982)	418 - 419
74	Catégories professionnelles par niveaux de scolarité (250 salariés, Abidjan, 1982)	418 - 419
75	Ivoiriens : qualification et ancienneté dans l'entreprise (employés exclus)	419 - 420
76	Schéma simplifié des parcours migratoires des salariés de l'industrie vers Abidjan	432 - 433
77	Structure par âge et composition des ménages abidjanais enquêtés (1982)	449 - 450
78	Départements de naissance des 125 salariés ERG enquêtés	456 - 457
79	Départements de naissance des salariés ivoiriens non natifs de Bouaké-ville	456 - 457
80	Départements de naissance des 124 salariés UTEXI enquêtés (1984)	456 - 457
81	Départements de naissance des salariés ivoiriens non natifs de Dimbokro-ville	456 - 457
82	Départements de naissance des salariés COTIVO enquêtés (1979)	456 - 457
83	Salariés ivoiriens non natifs d'Agboville-ville	456 - 457
84	Structure par âge des salariés des complexes textiles (ensemble)	492 - 493
85	Les groupes culturels et ethniques dans les complexes textiles et dans les villes (en %)	497 - 498
86	Les groupes culturels et ethniques à la COTIVO en 1979	498 - 499
87	Structure par âge et composition des ménages ERG enquêtés (villages exclus), Bouaké, 1984	504 - 505

88	Structure par sexe et composition des ménages COTIVO enquêtés à Agboville, 1984	505 - 506
89	Structures par sexe et âge à Agboville : 1956, 1968 et 1975	505 - 506
90	Structure par âge et composition des ménages UTEXI enquêtés à Dimbokro, 1984	506 - 507
91	Localisation du complexe sucrier de Katiola-Marabadiassa,I	509 - 510
92	Localisation du complexe sucrier de Katiola-Marabadiassa,II	509 - 510
93	Départements de naissance des salariés permanents (complexe de Katiola)	510 - 511
94	Migrations habitat-travail des 250 salariés (Abidjan)	551 - 552
95	Lieux d'habitat des salariés de l'usine BLOHORN- Abidjan	554 - 555
96	Localisation des emplois du secteur moderne à Abidjan en 1984	556 - 557
97	La cour de Koffi K., Abobo-gare	570 - 571
98	La cour de Félix F., Anoumabo	570 - 571
99	Taille des cours dans quatre quartiers d'Abidjan	575 - 576
100	La cour d'Ambroise K., Koumassi	576 - 577
101	Plan type de logement économique 3 pièces SICOGI	582 - 583
102	Plan type de logement économique 2-3 pièces SICOGI	582 - 583
103	PLan type de logement économique 3 pièces SOGEFIHA	582 - 583
104	Logement en bande et villas du projet moderniste, GFCI	582 - 583
105	Types d'appartements duplex, Yopougon	582 - 583
106	Principe de l'évolution d'un LEM	586 - 587
107	Types de plans LEM choisis par les salariés NOVALIM-CAPRAL	587 - 588
108	Fréquence des loyers cumulés (salariés abidjanais)	603 - 604
109	Taille et composition des ménages. Salariés ivoiriens, Abidjan, 1982	625 - 626
110	Taille et composition des ménages. Salariés étrangers, Abidjan, 1982	625 - 626

111	Ancienneté dans la ville et composition des ménages	632 - 633
112	Quartiers d'habitat des salariés de la COTIVO, Agboville, 1979	671 - 672
113	Quartiers d'habitat des salariés ERG, Bouaké, 1984	671 - 672
114	Quartiers d'habitat des salariés UTEXI, Dimbokro, 1984	671 - 672
115	Le lot 1095 à Dimbokro, 1984	679 - 680
116	L'aoulo de K. KOUADIO, Allokoukro, 1984	684 - 685
117	Anciens et nouveaux bâtiments occupés par KOUASSI Y., ouvrier ERG, Niankoukro, 1984	684 - 685
118	La cour de TUO N., Niankoukro, 1984	685 - 686
119	Taille et composition des ménages ERG enquêtés à Bouaké, 1984	692 - 693
120	Taille et composition des ménages de salariés à Agboville, 1984	692 - 693
121	Taille et composition des ménages de salariés à Dimbokro, 1984	692 - 693
122	Evolution du pouvoir d'achat du SMIG - 1	707 - 708
123	Evolution du pouvoir d'achat du SMIG -2	707 - 708
124	Fréquence de l'aide régulière (en %)	796 - 797
125	Modalités de la circulation de l'aide (en %)	796 - 797
126	Nature des dons	797 - 798
127	L'aire d'influence des villes selon A .M. COTTEN	869 - 870
128	Zones de collecte des rizeries 1985	871 - 872
129	Zones de collecte des usines de décorticage	871 - 872
130	Types d'établissements du petit commerce et de l'artisanat dans les zones industrielles d'Abidjan, 1983	952 - 953
131	Investissements initiaux par activités regroupées (villes du chemin de fer, 1984)	1052-1053
132	Chiffres d'affaires par activités regroupées (villes du chemin de fer, 1984)	1064-1065
133	Revenus nets par activités regroupées (villes du chemin de fer, 1984)	1064-1065
134	Classes médianes des revenus nets et des chiffres d'affaires par activités regroupées (villes du chemin de fer, 1984)	p. 1066

TABLE DES TABLEAUX

1 Principales productions industrielles en Côte d'Ivoire (1950-1958-1960) p. 13

2 Chiffre d'affaires des activités manufacturières au tournant de l'Indépendance p. 49

3 Evolution de la répartition des capitaux sociaux des industries manufacturières (branches 06 à 21) par groupe de nationalités p. 88

4 Origine des capitaux sociaux de l'industrie manufacturière (1981-1982) p. 89

5 Contrôle des capitaux sociaux par branches industrielles en 1982 (%) p. 90

6 Le poids des 10 branches de production manufacturière contrôlées par des capitaux sociaux étrangers (1981 et 1983) p. 92

7 Poids des branches selon le contrôle du capital social (1983) p. 95

8 Les principaux capitaux sociaux industriels étrangers non français (1973-1982) p. 100

9 Les participations publiques à l'activité industrielle en 1980, avant les réformes et la privatisation p. 115

10 Part relative des secteurs d'activité dans le PIB (1960-1983) p. 130

11 Evolution du poids relatif de l'industrie manufacturière dans le PIB (en %): 1960-1980 et perspectives 1990 p. 131

12 Evolution comparée des taux de croissance par secteurs (1960-1980) p. 133

13 Evolution comparée des taux de croissance de l'industrie manufacturière et du PIB (1960-1980) p. 134

14 Accroissements annuels des principaux indicateurs de l'activité manufacturière (%) 1960-1980 p. 135

15 La Côte d'Ivoire dans la conjoncture (1981-1985): synthèse des principaux indicateurs disponibles en 1986 p.138

16 Synthèse des évolutions de la production par branches manufacturières (1980-1984) p. 141

17 Activités industrielles ivoiriennes (1982) p. 146

18 Evolution de la répartition du chiffre d'affaires (%) selon le caractère "industrialisant" des activités p. 147

19 Evolution des chiffres d'affaires (TTC) des branches manufacturières (1960-1980) p. 148

20 Evolution des fonctions économiques de l'appareil manufacturier (% de la production) 1961-1983 p. 150

21 Types d'entreprises créées jusqu'en 1978, selon les intrants travaillés. p. 152

22 Répartition des entreprises par effectifs salariés en 1983 p. 154

23 Répartition régionale des implantations d'entreprises, 1960-1978 (en %) p. 156

24 Répartition géographique des productions industrielles, 1965-1975 (secteur moderne et traditionnel) p. 157

25 Répartition géographique des chiffres d'affaires en 1982 (industries manufacturières) p. 157

26 Le poids des intrants et des produits industriels dans le trafic portuaire en 1985 p. 160

27 La part des zones industrielles dans l'activité manufacturière en 1980 p. 169

27 bis Composition par branches du parc productif des zones industrielles en 1980 p. 173

28 La part du parc productif des ZI dans les branches manufacturières nationales en 1980 p. 175

29 Taille moyenne des 358 établissements manufacturiers des ZI en 1980 p. 176

30 Les établissements des ZI par ranches d'investissements en 1980 p. 176

31 Le poids des groupes d'établissements des ZI en 1980 p. 177

32 Les ratios des trois groupes d'établissements des ZI en 1980 p. 179

33 Le poids des industries d'import-substitution dans les zones industrielles d'Abidjan p. 182

34 Fonctions économiques du parc productif des zones industrielles (1980) p. 184

35 Répartition des CA par branches et par fonctions (zones industrielles d'Abidjan, 1980) p. 185

36 Répartition des indicateurs par zones p. 190

37 Répartition des indicateurs par groupes de zones industrielles p. 191

38 Typologie des zones à partir de l'"effet investissement " p. 192

39 Répartition des 401 établissements industriels par branches et par zones en 1980 p. 194

40 Répartition de la majorité des CA par branches et par zones p. 195

41 Répartition des CA par types d'activités et par zones (1980) p. 197

42 Répartition des CA par fonctions économiques et par zones (1980) p. 198

43 Ecarts-types supérieurs à la moyenne des CA par branches et par zones (1980) p. 200

44 Tailles moyennes des établissements par zones (1980) p. 202

45 Répartition des établissements par catégories de taille
A Investissements p. 203
B Chiffres d'affaires p. 204
C Emplois p. 204

46 Les principales caractéristiques spatiales (1980) p. 206

47 Principaux facteurs de localisation des établissements industriels à Abidjan p. 211

48 Hiérarchie des réponses pour les 37 entreprises (proximité du port= avantage secondaire) p. 216

49 Hiérarchie des réponses pour les 54 entreprises (proximité du port= avantage déterminant) p. 217

50 Appréhension des autres facteurs pour les 37 établissements (proximité du port = avantage secondaire) p. 218

51 Appréhension des autres facteurs pour les 54 établissements (proximité du port = avantage déterminant) p. 219

52 Hiérarchie des appréciations sur les équipements des ZI d'Abidjan p. 221

53 Appréciation des industriels sur la qualité des équipements et sur leur fonctionnement p. 222

54 Hiérarchie des souhaits exprimés p. 225

55 Les dépenses publiques de fonction locale (logement exclu) à Abidjan : 1971 à 1980 p. 252

56 Les secteurs hydrobiologiques et morphologiques de la lagune Ebrié p. 272

57 Degrés de pollution organique dans la lagune Ebrié p. 275

58 Evolution de la population selon le milieu d'habitat p. 285

59 Projections démographiques 1980-1990 p. 285

60 Localisation de la population p. 286

61 Distribution régionale des valeurs ajoutées en 1975 p. 292

62 Répartition régionale des revenus monétaires en 1975 p. 294

63 Evolution de la production ivoirienne régionalisée (1975-1979) p. 295

64 Estimation de la répartition géographique des revenus p. 296

65 Coûts d'urbanisation d'Abidjan (1971-1980) p. 303

66 Distribution du revenu monétaire des ménages africains à Abidjan en 1978 p. 305

67 Inégalités de distribution de revenu en 1978 p. 306

68 Centrales du réseau interconnecté en 1980 p. 335

69 Prévisions de production et de consommation d'électricité sur le réseau interconnecté (1981-1991) p. 336

70 Principaux sites hydroélectriques équipables p. 336

71 Evolution du réseau routier (1981-1985) p. 339

72 Coûts kilométriques comparés selon les véhicules et la nature des routes p. 340

73 Principaux indicateurs des trois complexes textiles (COTIVO, UTEXI, ERG) p. 355

74 Comparaison des prix de revient d'1m d'écru de coton en 1978 p. 359

75 Les 6 complexes du plan sucrier initial (1975-1984) p. 371

76 Principaux prêteurs et réalisateurs des complexes sucriers p. 377

77 Financement du complexe de Katiola p. 377

78 Evolution de la production du complexe de Katiola p. 379

79 Evolution des types de coupe sur le complexe de Katiola p. 383

80 Lieux de naissance et nationalités des 250 salariés abidjanais enquêtés p. 396

81 Les groupes culturels et ethniques des salariés ivoiriens (Abidjan, 1982) p. 399

82 Nationalités et lieux de naissance des salariés étrangers (Abidjan, 1982) p. 400

83 Catégories de lieux de naissance des salariés ivoiriens (Abidjan, 1982) p. 403

84 Groupes de professions des pères ou oncles maternels des salariés abidjanais (1982) p. 409

85 Niveaux scolaires (pargroupes de professions des pères et oncles) des salariés abidjanais (1982) p. 410

86 Catégories professionnelles des salariés dans les zones industrielles p. 415

87 Qualification des emplois productifs ou auxiliaires de production dans les zones industrielles (Abidjan, 1980) p. 416

88 Catégories professionnelles des 250 salariés enquêtés p. 417

89 Modalités générales d'accès à l'emploi industriel des 250 salariés abidjanais enquêtés (1982) p. 427

90 Modalités d'accès à l'emploi industriel. Salariés ivoiriens, Abidjan, 1982 p. 428

91 Modalités d'accès à l'emploi industriel. Salariés étrangers, Abidjan, 1982 p. 428

92 Récapitulatif de la population occupée selon le sexe et le type d'entreprises (population africaine, Abidjan, 1978) p. 444

93 Les groupes culturels ivoiriens dans les usines et dans l'agglomération d'Abidjan p. 448

94 Part relative des salariés nés dans les départements de localisation des complexes textiles p. 457

95 Les groupes culturels et ethniques dans les trois complexes textiles p. 459

96 Catégories de lieux de naissance des salariés des trois complexes textiles p. 460

97 Catégories de lieux de naissance des salariés nés à l'extérieur des trois villes p. 460

98 Derniers lieux de résidence des salariés enquêtés dans les complexes textiles p. 461

99 L'emploi dans les complexes textiles des villes de l'intérieur (1982-1983) p. 467

100 Dernière activité exercée et types de parcours des travailleurs migrants dans les complexes textiles p. 484

101 Etat récapitulatif des embauches et des départs à la COTIVO (1979-1983) p. 494

102 Les groupes culturels et ethniques dans les complexes textiles et dans les villes p. 498

103 Distribution et taille des ménages des salariés migrants des complexes textiles p. 502

104 Population urbaine fixée autour des salariés migrants des complexes textiles, 1984 p. 504

105 Nationalité des travailleurs permanents du complexe de Katiola, 1982 p. 511

106 % des originaires des départements de Bouaké et de Katiola dans les catégories professionnelles (personnel permanent, Katiola) p. 519

107 Origine des ouvriers et employés qualifiés et non qualifiés (10 premiers départements de naïssance) p. 519

108 Qualification des travailleurs permanents du complexe Katiola p. 520

109 Qualifications et niveaux scolaires de la main-d'oeuvre permanente, Katiola p. 522

110 Lieux de résidence des coupeurs p. 528

111 Effectifs d'emplois permanents sur le complexe de Katiola p. 535

112 Inventaire des constructions sur le site de Katiola-Marabadiassa, mai 1984 p. 537

113 Activités autorisées sur le site p. 541

114 Structure des dépenses des ménages dans les villes ivoiriennes en 1979. Abidjan exclue p. 544

115 Répartition de la population en 1979 par quartiers et types d'habitat, Abidjan p. 553

116 Evaluation de la population en 1985 par communes et types d'habitat, Abidjan p. 553

117 Les disparités habitat-emploi entre le Nord et le Sud des ponts, Abidjan, 1982 p. 556

118 Types d'habitat occupés par les salariés de l'industrie p. 567

119 Habitat des salariés qualifiés et non qualifiés de l'industrie p. 567

120 Statut des résidents par types d'habitat p. 568

121 Exemples de surfaces des logements dans l'habitat de cour p. 574

122 Exemples de charge démographique des parcelles d'habitat de cour p. 575

123 Exemple de répartition ethnique dans un district d'enquête (Treichville, 1978) p. 577

124 L'état des lots LEM-Nestlé cinq ans après le début des travaux p. 589

125 Principaux équipements des logements et des ménages de salariés p. 594

126 Nombre d'habitants par sanitaires dans quelques quartiers de cour p. 597

127 Indicateurs d'équipement et de consommation d'eau selon les types d'habitat, Abidjan p. 600

128 Les taux d'équipement en biens ménagers durables, Abidjan p. 601

129 Classes de loyer mensuel des ouvriers et employés locataires, Abidjan, 1982 p. 603

130 Loyers moyens mensuels et charges moyennes par types d'habitat p. 604

131 Prix de vente de l'eau au détail à Abidjan 1984 p. 605

132 Charges et loyers moyens par types d'habitat et nombre de pièces (Ivoiriens+étrangers locataires) p. 607

133 Poids de la charge logement/salaires moyens p. 607

134 Charges et loyers moyens par types d'habitat et nombre de pièces (Ivoiriens locataires) p. 608

135 Poids de la charge logement/salaires moyens (Ivoiriens locataires) p. 608

136 Charges et loyers moyens par types d'habitat et nombre de pièces (Etrangers locataires) p. 609

137 Poids de la charge logement/salariés moyens (Etrangers locataires) p. 609

138 Moyennes des loyers par types d'habitat et par quartiers principaux de résidence (F. CFA, 1982) p. 610

139 Ancienneté de résidence dans le logement occupé (1982) p. 611

140 Ancienneté dans la ville et changement de domicile (salariés migrants) p. 612

141 Distribution des types d'habitat par classes de revenus, Abidjan, 1982 p. 614

142 Distribution par taille des unités de résidence, Abidjan, 1982 p. 621

143 Tailles des unités de résidence à Abidjan p. 622

144 Taille des unités de résidence par types d'habitat p. 623

145 Types d'unités de résidence par catégories d'habitat, salariés migrants, Abidjan, 1982 p. 625

146 Composition des familles conjugales et élargies des salariés d'Abidjan, 1982 p. 628

147 Taille des unités de résidence selon le type d'habitat et de groupement résidentiel (travailleurs migrants, Abidjan, 1982) p. 631

148 Tranches de revenus salariaux et taille des unités de résidence, Abidjan, 1982 p. 634

149 Nombre de pièces par logement locatif et par types d'habitat, Abidjan, 1982 p. 636

150 Distribution des chefs de ménage salariés par nombre de pièces occupées, Abidjan, 1982 p. 637

151 Lotissements publics ouverts à l'attribution depuis l'ouverture des usines UTEXI et COTIVO à Dimbokro et Agboville (bilan 1983) p. 650

152 Investissement annuel par ville 1971-1982 p. 652

153 Investissement annuel par ville et par habitant (hors programmes spéciaux) p. 654

154 Répartition des budgets primitifs communaux 1982 p. 657

155 Ventilation, par poste, des dépenses des communes de l'intérieur d'après les budgets primitifs (1982) p. 658

156 Statut de résidence des salariés enquêtés (complexes COTIVO, ERG, UTEXI) p. 660

157 A Lieux de résidence des attributaires de parcelles dans quatre quartiers d'Agboville p. 667

157 B Ensemble des parcelles étudiées p. 667

158 A Lieux de résidence des attributaires de parcelles à Dimbokro (1981-1982-1983) p. 668

158 B Ensemble des parcelles p. 668

159 Classes de loyers (F. CFA 1984) des salariés des trois complexes textiles p. 674

160 Comparaison des loyers des cours communes et des logements SOGEFIHA à Agboville , Bouaké et Dimbokro (1984) p. 675

161 Types d'habitat des salariés des complexes textiles p. 677

162 Desserte en eau des 85 cours communes enquêtées à Bouaké p. 680

163 Equipement des logements et des ménages des salariés des complexes textiles (Agboville, Dimbokro, Bouaké, 1984) p. 681

164 Répartition des attributaires de logements SOGEFIHA travaillant à l'UTEXI (1979) p. 682

165 Distribution des salariés par nombre de pièces occupées (comparaison Abidjan - villes du chemin de fer) p. 686

166 Distribution des salariés par nombre de pièces occupées (Agboville 1979, Bouaké - Dimbokro, 1984) p. 687

167 Distribution et taille des ménages des salariés des complexes textiles p. 689

168 Taille moyenne des ménages par type d'habitat (Agboville, Dimbokro, Bouaké, 1984) p. 690

169 Composition des ménages de salariés (Agboville, Bouaké, Dimbokro, 1984) p. 691

170 Composition des familles élargies des salariés du textile (Agboville, Bouaké, Dimbokro, 1984) p. 694

171 Les revenus salariaux par catégories professionnelles p. 701

172 Evolution des indices de salaires et de prix 1960-1983 p. 706

173 Principales dépenses annuelles moyennes des ouvriers et employés p. 712

174 Consommation par tête et par CSP de quelques produits alimentaires de base 1978-1979, Abidjan p. 716

175 Répartition, en valeur, des aliments consommés à Abidjan en 1979 p. 717

176 Consommation par tête et par groupes ethniques des produits végétaux de base en milieu urbain p. 719

177 Evolution de la consommation des principaux produits alimentaires à Abidjan (1956-1979) p. 720

178 Evolution de la structure du budget alimentaire à Abidjan (1963-1979) p. 721

179 Les consommations alimentaires dominantes en milieu urbain par groupes ethniques p. 724

180 Apport calorique initial des composants des plats principaux p. 725

* Dossier des dépenses alimentaires dans l'unité de résidence de T. Allou, électricien à la SIR p. 729

181 Localisation des dépenses alimentaires par types de commerce, Abidjan 1982 p. 738

182 Consommation par tête et par CSP de quelques produits alimentaires de base, 1978-1979, villes de l'intérieur p. 739

183 Répartition, en valeur, des aliments consommés dans les villes de l'intérieur, 1979 p. 740

184 Exemples d'aide sociale dans les complexes textiles p. 754

185 Poids des dépenses logement-alimentation sur le revenu salarial des locataires, Abidjan 1982 p. 758

186 Poids relatif des dépenses alimentation + habitat par rapport au revenu salarial (Agboville, Dimbokro, Bouaké) p. 759

187 Comparaison des prix, au kg, de quelques produits alimentaires (Abidjan, villes de l'intérieur) p. 761

188 Une approche ds rapports entre revenus salariaux et dépenses des ouvriers et employés enquêtés p. 763

189 Eléments de l'aide apportée aux salariés, Abidjan, 1982 p. 766

190 Eléments de l'aide apportée aux salariés du textile (villes du chemin de fer, 1984) p. 767

191 Origine des revenus complémentaires des salariés abidjanais, 1982 p. 769

192 Taux d'activité rémunérée dans les ménages de salariés abidjanais, 1982 p. 770

193 Revenus et taux d'activité dans les unités de résidence, Abidjan, 1982 p. 771

194 Types d'activités des résidents autres que le chef de ménage, Abidjan, 1982 p. 771

195 Taux d'activité rémunérée dans les ménages de salariés de Bouaké, Dimbokro et Agboville, 1984 p. 773

196 Nombre de personnes aidées régulièrement par les salariés hors de leur unité de résidence p. 796

197 Fréquence de déplacements des salariés Ivoiriens d'Abidjan vers leurs lieux de naissance/de résidence des parents p. 797

198 Types d'intervention des associations sur les lieux d'origine des salariés p. 800

199 Tableau d'échanges interbranches inter-régionaux (1975) p. 811

200 Matrice unitaire et coefficients d'importation et de valeur ajoutée du TEII (1975) p. 812

201 Matrice des effets induits p. 815

202 A Effets induits sur l'industrie par les branches de l'intérieur p. 816

B Effets induits sur les services p. 816

203 Effets bruts primaires par branches et par localisation p. 818

204 Evolution comparée des taux d'importation des intrants de nature industrielle, B.T.P-industrie manufacturière (1974-1980) p. 819

205 Localisation des inductions de valeur ajoutée en 1975 p. 819

206 Composition des débits des comptes de production (complexes textiles) p. 823

207 Evolution de la consommation de coton par les usines ivoiriennes (1974-1983) p. 824

208 Achats de matières premières et de marchandises (1982-1983) p. 826

209 Services extérieurs (1982-1983) p. 828

210 Fournitures extérieures (1982-1983) p. 828

211 Les transports (complexes textiles) p. 830

212 Les consommations intermédiaires locales des complexes textiles (1982-1983) p. 831

213 Production de biens et de services COTIVO-UTEXI - ERG (1982-1983) p. 836

214 Destination des produits des complexes textiles (1982-1983) p. 836

215 Coefficients techniques d'exploitation des complexes sucriers ivoiriens p. 839

216 L'armature commerciale des villes de l'intérieur p. 874

217 Ressources de marché et dynamisme commercial des villes de l'intérieur p. 876

218 Taux d'occupation et d'activité à Abidjan (1975 - 1978 - 1980) p. 884

219 Taux d'occupation et d'activité à Abidjan en 1978 p. 884

220 Taux de chômage chez les adultes jeunes à Abidjan en 1978 p. 886

221 Evolution des demandes d'emploi dans les antennes OMOCI d'Abidjan (1969-1980) p. 887

222 Répartition des actifs selon le statut et la nationalité, Abidjan, 1978 p. 889

223 Répartition de la population active d'Abidjan selon le sexe et le statut, 1978 p. 890

224 Nombre d'établissements à Abidjan d'après les patentes, 1982 p. 894

225 Evolution du nombre d'établissements recensés à Abidjan (1967-1982) p. 895

226 Evolution des emplois salariés à Abidjan (1976 - 1984) p. 897

227 Typologie des activités en Côte d'Ivoire établie par X. OUDIN p. 903

228 Valeur ajoutée dans la formation des prix des articles en fer noir, d'après F. LECAILLON p. 919

229 Relevé d'activité par atelier, des fondeurs d'aluminium d'Anonkoua-Kouté p. 928

230 Les autres groupes de tâcherons abidjanais selon A. JOUHANNEAU p. 939

231 Les types de marché des artisans du BTP à Abidjan, 1983 p. 941

232 Différences d'ancrage urbain entre les groupes de tâcherons d'Abidjan p. 945

233 Répartition des types de petite activité marchande dans les zones industrielles d'Abidjan p. 949

234 Répartition par sexe et poids relatif des Ivoiriens parmi les distributeurs de plats cuisinés p. 951

235 Répartition par sexe et poids relatif des Ivoiriens parmi les distributeurs de produits manufacturés p. 954

236 Répartition par sexe et poids relatif des Ivoiriens parmi les distributeurs de produits alimentaires p. 955

237 Les ratios emplois/points d'activité dans les activités de distribution. ZI Abidjan, 1983 p. 961

238 Les petites activités d'entretien et de production. Zones industrielles d'Abidjan, 1983 p. 963

239 Répartition par sexe et poids relatif des Ivoiriens parmi les activités d'entretien et de production p. 964

240 Les ratios emploi/points d'activité dans l'entretien et la production. ZI Abidjan, 1983 p. 968

241 Composition par nationalités des patrons d'établissement dans les principales branches artisanales. Abidjan, 1982 p. 972

242 Importance des types de financement du capital technique des menuisiers-ébénistes d'Abidjan, 1980 p. 977

243 Dénombrement des points d'activités. Villes du chemin de fer
A Services p. 996
B Production p. 997
C Commerce p. 998

244 Nombre de points d'activité pour 1000 h à Agboville, Dimbokro, Bouaké et Katiola p. 1002

245 Evolution comparée de la population et du nombre de points d'activité dans les quatre villes du chemin de fer (1975-1985) p. 1005

246 Evolution du nombre d'établissements pour 1000 h (1976-1984/85) dans les quatre villes du chemin de fer p. 1006

247 Répartition des exploitants selon le sexe et la nationalité. Villes du chemin de fer, 1984 p. 1009

248 Principales activités exercées par les femmes hors marché. Villes du chemin de fer, 1984 p. 1010

249 Les emplois administratifs et industriels à Agboville, Dimbokro et Katiola p. 1013

250 Rèvenus des employés d'administration et masses salariales industrielles à Agboville et Dimbokro p. 1014

251 Les 10 principales industries de Bouaké p. 1016

252 Les emplois dans l'artisanat et le petit commerce
A Production p. 1018
B Services p. 1019
C Commerce p. 1020

253 Les emplois dans l'industrie, l'administration l'artisanat et le petit commerce. Villes du chemin de fer, 1984 p. 1022

254 Population occupée en 1975 à Agboville, Dimbokro et Bouaké p. 1024

255 Monographies réalisées à Agboville, Dimbokro, Bouaké et Katiola pp. 1030-1031

256 Poids relatif des emplois occupés dans les grandes entreprises avant l'installation. Artisans et commerçants des 4 villes du chemin de fer p. 1035

257 Lieu d'exercice des emplois salariés occupés (dernier emploi avant installation) p. 1037

258 Dates d'installation des points d'activité à Agboville p. 1043

259 Investissements initiaux des artisans, commerçants. Villes du chemin de fer, 1984 p. 1052

260 Combinaisons des financements initiaux des artisans et commerçants enquêtés p. 1054

261 Origine des financements des investissements initiaux p. 1056

262 Distribution des donateurs, prêteurs et épargnants installés selon leur statut professionnel pp.1057-1058

263 Les investissements réalisés après l'installation p. 1060

264 Chiffre d'affaires et revenus nets mensuels 476 artisans et commerçants. Villes du chemin de fer, 1984 p. 1064

265 Chiffre d'affaires et revenus nets moyens mensuels des groupes d'activité. Villes du chemin de fer, 1984 p. 1067

266 Moyennes et écarts-types des CA et des revenus nets p. 1068

267 Chiffre d'affaires et revenus nets des tailleurs, menuisiers, vendeurs de plats préparés et boutiquiers p. 1069

268 Chiffre d'affaires et revenus nets mensuels en fonction des investissements initiaux p. 1074

269 Répartition des chiffres d'affaires et des revenus nets mensuels par groupes d'âge p. 1075

270 Répartition des employés des petites activités marchandes selon leur catégorie et leur mode de rémunération p. 1078

271 Formes de rémunération des apprentis p. 1081

TABLE DES MATIERES

Avant-propos p. I

Introduction p. 1

PREMIERE PARTIE : LE DEPLOIEMENT SPATIAL DE L'APPAREIL MANUFACTURIER : LES SOLIDARITES INDUSTRIALO-URBAINES p. 9

Chapitre I : LE FAIT INDUSTRIEL EN COTE D'IVOIRE p. 11

I . L'héritage colonial : un processus d'industrialisation tardif mais enclenché p. 11

1) Exporter des capitaux plus que du capital : initiatives et blocages au temps du pacte colonial p. 15

2) Conditions et modalités du démarrage industriel après la seconde guerre mondiale p. 28

- les facteurs du déblocage p. 29
- les acteurs du démarrage p. 43

II. La dynamisation du processus par l'Etat ivoirien p. 52

1)"Faire du cash-flow sans perdre son âme" p. 54

- les choix fondamentaux de l'Indépendance p. 54
- les instruments de l'interventionnisme étatique p. 71

2) Les acteurs de l'industrialisation p. 86

- les acteurs étrangers p. 91
- l'Etat-patron et la difficile question du relais p. 114

III. La résultante du processus d'industrialisation p. 128

1) D'une croissance fulgurante à l'industrie "conjoncturée" p. 129

- 20 ans d'expansion industrielle (1960-1980) p. 129
- l'industrie manufacturière dans la "conjoncture" (1981-1985) p. 136

2) Les conséquences du processus d'industrialisation p. 145
- les principales caractéristiques de structure de l'appareil industriel p. 145
- l'affirmation du fait industriel abidjanais p. 155

Chapitre II : LA CONCENTRATION INDUSTRIELLE ABIDJANAISE p. 162

I. Le parc productif manufacturier des zones industrielles d'Abidjan: l'état des lieux vingt ans après l'Indépendance p. 165

1) Les principales caractéristiques de la structure industrielle p. 172
- une composition dominée par trois branches p. 172
- une nette dichotomie de structure p. 175
- la prépondérence de l'import-substitution p. 180
- le poids de la fonction de consommation p. 183

2) La distribution des éléments de la structure industrielle p. 187
- la répartition des principaux indicateurs dans les zones industrielles p. 189
- la répartition des activités dans les zones industrielles p. 194
- la composition des parcs productifs p. 200

II. La localisation des industries à Abidjan : interrogation sur des évidences p. 208

1) Sur l'argument d'évidence de l'outil portuaire p. 210

2) Sur la rente qualitative des zones industrielles p. 220

3) Au delà du constat de correspondance : la projection territoriale de logiques et de règles du jeu p. 227

III. La localisation des industries dans Abidjan : la production paysagiste et les enjeux

1) Les éléments de la politique de production paysagiste p. 238

2) Les enjeux de la production paysagiste p. 250

- l'enjeu de profit immédiat p. 250
- l'enjeu foncier p. 254
- l'enjeu d'environnement p. 271

Chapitre III : LA REGIONALISATION DE L'INDUSTRIE ET LES "VILLES DE L'INTERIEUR" p. 282

1. La question des pôles industriels et urbains dans l'Aménagement du Territoire p. 283

1) Les principaux constats de disparités régionales p. 283

- l'inégale répartition des hommes p. 283
- l'inégale répartition de la production et de la distribution des richesses p. 291
- l'obsession abidjanaise p. 297

2) Les réponses aux constats : remarques cursives sur l'Aménagement du Territoire p. 307

- des études et des institutions p. 308
- savoir-penser et savoir-faire l'espace p. 312

3) Les référents théoriques affichés des actions d'aménagement dans les villes de l'intérieur : des démarches polarisatrices aux inconnues de l'urbanisation p. 318

- une subtile combinaison entre la théorie des pôles et celle de la base p. 319
- le recours à l'histoire, ou comment créer des matrices urbaines industrielles p. 324
- redescendre sur la terre ivoirienne pour comprendre les inconnues p. 327

II. La mise en oeuvre des actions de régionalisation industrialo-urbaines p. 332

1) Intérêt et limites de l'indifférence de localisation p. 333
- une bonne desserte en énergie électrique et en eau p. 334
- une réseau de communications intérieures qui ouvre l'espace ivoirien p. 338

2) Le pari textile : les "mammouths" cotonniers dans les villes du chemin de fer p. 349
- les conditions du pari textile p. 350
- l'engagement et les limites du pari p. 354
- la territorialisation du pari dans les "villes du chemin de fer" : chacun sa cité p. 361

3) L'aventure sucrière : du "rêve aux désagréables surprises" p. 368
- la canne à sucre industrielle : les objectifs de l'aventure p. 370
- Katiola-Marabadiassa : des interrogations sur un complexe à la mise en cause de l'euphorie sucrière p. 376

DEUXIEME PARTIE : EMPLOI INDUSTRIEL, MOBILITE GEOGRAPHIQUE ET CITADINISATION DES SALARIES p. 388

Chapitre I : LA MISE AU TRAVAIL INDUSTRIEL : BASSINS DE MAIN-D'ŒUVRE ET ACCES AUX USINES p. 395

I. La main-d'oeuvre abidjanaise : le poids de l'extraction urbaine ivoirienne p. 395

1) L'aire de recrutement : ivoirisation et provenances urbaines p. 395

- des migrants surtout ivoiriens p. 395
- le poids des extractions urbaines p. 401

2) Conditions de la mise au travail p. 413

- offres d'emploi et éléments de stratification de la main-d'oeuvre p. 413
- les modalités d'accès à l'emploi industriel p. 422

3) Les provenances professionnelles et géographiques : trajets migratoires directs et stabilité dans l'emploi p. 432

4) Sur la contribution de l'emploi industriel au peuplement de la ville p. 447

II. La main-d'œuvre dans les villes de l'intérieur p. 455

1) Les travailleurs des complexes cotonniers p. 455

- naissances villageoises, provenances urbaines p. 455
- offre d'emploi et modalités de recrutement p. 465
- les provenances professionnelles et géographiques p. 479
- emploi industriel et peuplement des villes p. 495

2) Les travailleurs des complexes sucriers : une investigation comparative sur Katiola p. 508

- la main-d'oeuvre permanente p. 510
- la main d'oeuvre temporaire p. 526
- les conditions du recrutement p. 530
- le complexe SODESUCRE et Katiola : à la recherche des effets sur le peuplement de la ville p. 534

Chapitre II : HABITER LA VILLE p. 550

I. Habiter la métropole abidjanaise p. 551

1) les aires d'habitat et le problème des relations habitat-travail p. 551

2) Un habitat qui n'est ni le plus précaire, ni le plus pauvre p. 562

- le projet urbain ivoirien et les catégories d'habitat p. 563
- cours, logements économiques et lotissements équipés : le cadre bâti p. 569
- équipement et usages des cadres bâtis p. 593
- les loyers et la charge logement p. 603
- sur la question des stratégies d'habitat p. 611

3) Logements, unités de résidence, familles p. 619

- sur les variations de taille p. 631
- les conséquences sur la disponibilité en espace habité p. 635

II. Habiter Agboville, Bouaké et Dimbokro p. 639

1) Les entreprises, l'Etat et la question de l'habitat dans les villes de l'intérieur p. 640

2) Statuts résidentiels et disparités régionales p. 659

3) Les construits occupés p. 676

4) Unités de résidence et familles urbaines p. 688

Chapitre III : VIVRE EN VILLE : LA NASSE URBAINE p. 697

I. Les disponibilités monétaires salariales p. 697

1) Une mesure ponctuelle au début des années quatre-vingt p. 697

2) Une mesure du pouvoir d'achat sur deux décennies (1960-1983) p. 705

II. Les dépenses de reproduction des familles urbaines p. 710

1) Se nourrir d'abord : les dépenses alimentaires p. 713

- se nourrir à Abidjan p. 714

- se nourrir dans les villes du chemin de fer p. 738

2) Les autres dépenses majeures p. 747

- se vêtir, se soigner, dépenser au quotidien p. 747

- l'établissement industriel comme recours social p. 752

3) Revenus salariaux et dépenses urbaines : de la nécessité d'autres apports dans les ménages p. 756

- le poids de la reproduction sociale en ville p. 756

- épargnants ou non, une citadinisation durable p. 775

III. Réseaux de sociabilité et condition citadine p. 780

1) Eléments concourant à la production de l'identité citadine p. 781

- associations et groupements à fonction urbaine p. 781

- un syndicalisme non catalyseur p. 787

- du rôle des maquis dans la citadinité p. 790

2) Les tissus relationnels hors des villes p. 793

- La solidarité familiale : l'aide apportée hors des unités de résidence p. 793
- investissements collectifs et individuels p. 799

TROISIEME PARTIE : ACTIVITES INDUSTRIELLES ET DYNAMISATION DES ACTIVITES URBAINES : LA QUESTION DE L'ARTICULATION. p. 805

Chapitre I : FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL MANUFACTURIER ET ACTIVITES URBAINES MESUREES p. 807

I . Production industrielle et localisation des effets induits mesurés p. 808

1) La capture des effets au bénéfice d'Abidjan : l'investigation par les échanges interrégionaux à l'échelle des branches p. 808

- les échanges interbranches interrégionaux p. 810
- la matrice des consommations intermédiaires nationales p. 814
- les effets primaires en importations et en valeur ajoutée locale p. 817

2) Mammouths textiles et complexes agro-sucriers : l'investigation par le fonctionnement à l'échelle des établissements de l'intérieur p. 823

- le fonctionnement des complexes cotonniers : peu d'effets d'entraînement directs sur l'économie locale p. 823
- les complexes agro-sucriers: des isolats en autofonctionnement p. 838

II. La commercialisation des produits manufacturés : des dispositifs complexes p. 844

1) Une distribution entièrement contrôlée par les producteurs : bière et "sucreries" p. 845

2) Deux exemples de distribution semi-contrôlée p. 850

- la distribution des produits laitiers à Abidjan p. 850

- la distribution des articles chaussants p. 852

3) Une distribution non contrôlée par les usiniers : les pagnes p. 858

III. Pour une relecture de l'armature urbaine ivoirienne p. 866

1) Un rappel de l'analyse fonctionnaliste tertiaire de l'armature urbaine ivoirienne p. 866

2) Deux éléments de discordance avec l'analyse fonctionnaliste tertiaire p. 871

Chapitre II : A LA RECHERCHE DES ARTICULATIONS ENTRE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE, L'ARTISANAT ET LE PETIT COMMERCE A ABIDJAN p. 880

I. Les activités urbaines à Abidjan : à propos de l'éléphant de J. ROBINSON p. 882

1) Mesures et évolution des activités urbaines dans la capitale économique p. 882

- une image des activités à la ville de la "conjoncture" p. 882

- une image des activités dans la "conjoncture" : la montée de l'artisanat et du petit commerce p. 893

2) Sur les catégories d'analyse, ou comment reconnaître un éléphant p. 898

II. Sur les liaisons entre la production industrielle et l'artisanat : récupération des déchets et sous-traitance du BTP p. 907

1) Récupérations, réutilisations et productions parallèles p. 907

- le travail d'une récupération directe à l'aval de la production manufacturière : les savonnières de Vridi-digue p. 908

- le travail d'une récupération indirecte à l'aval de la production manufacturière : ferrailleurs, ferronniers, ferblantiers p. 914

- un artisanat fonctionnant en parallèle plutôt qu'à l'aval de l'industrie : le travail de l'aluminium, ou les surprises d'une enquête p. 922

2) Entreprises du BTP et tâcherons du bâtiment p. 931

- le recours au tâcheronnage comme stratégie de réponse à la crise du BTP p. 932

- salariés et tâcherons : à la recherche des mobilités et des osmoses p. 936

III. Sur les liaisons entre les dépenses du revenu salarial, l'artisanat et le petit commerce p. 947

1) Les petites activités marchandes dans les zones industrielles d'Abidjan p. 947

- la prépondérance des activités de distribution p. 950

- activités d'entretien et de production : le déséquilibre entre les zones industrielles centrales et les zones industrielles d'équilibre p. 962

2) Quelques enseignements d'études sur l'artisanat p. 970

- profils et itinéraires d'artisans p. 971

- financements et clientèles des ateliers p. 975

3) Association et dissociation entre l'industrie et la dynamique des petites activités marchandes p. 980

Chapitre III. COMPLEXES INDUSTRIELS, ARTISANAT ET PETIT COMMERCE DANS LES VILLES DU CHEMIN DE FER p. 989

I. De l'inventaire des activités à l'approche de la population active urbaine p. 990

1) Conditions et limites des techniques de collecte p. 990

2) Les points d'activité : comparaisons spatio-temporelles et impasse analytique p. 1000

- une approche comparative des ratios établissements/population urbaine p. 1000
- une tentative de mesure de l'évolution des points d'activité sur une décennie p. 1004
- deux caractéristiques de l'artisanat et du commerce : l'ivoirisation par les femmes et le poids des étrangers p. 1009

3) La population active des villes du chemin de fer p. 1011

- les emplois administratifs et industriels p. 1012
- les emplois dans l'artisanat et le petit commerce p. 1017
- les difficultés de l'analyse temporelle p. 1023

II. Industrie manufacturière, investisseurs et investissements dans l'artisanat et le petit commerce urbains p. 1027

1) 476 monographies : conception, finalité, limites p. 1027

2) Les investisseurs : parcours professionnels et relations avec les activités industrielles p. 1034

- peu d'antécédents en usine p. 1034
- des installations récentes sans rapports évidents avec celles des complexes industriels p. 1042

3) Investissements, nature et origine des financements p. 1050

- les investissements initiaux p. 1050
- le financement des investissements initiaux p. 1054
- le financement des investissements complémentaires p. 1059

III. Revenus monétaires et emplois dans l'artisanat et le petit commerce p. 1063

1) Revenus et performances économiques p. 1063

- une mesure des revenus nets p. 1063
- échelle de production et comportement d'entrepreneur p. 1070
- pourquoi réussit-on plus ou moins bien dans l'artisanat et le petit commerce? p. 1073

2) Emplois et flexibilité de l'emploi: des petits entrepreneurs éloignés des faux modèles dits de la tradition p. 1077

- des effectifs non pléthoriques p. 1077
- nombre d'emplois et activités p. 1081
- une appréhension de l'évolution de l'emploi p. 1084

CONCLUSION p. 1091

REFERENCES ET SELECTION BIBLIOGRAPHIQUES p. 1105

TABLE DES FIGURES p. 1177

TABLE DES TABLEAUX p. 1183

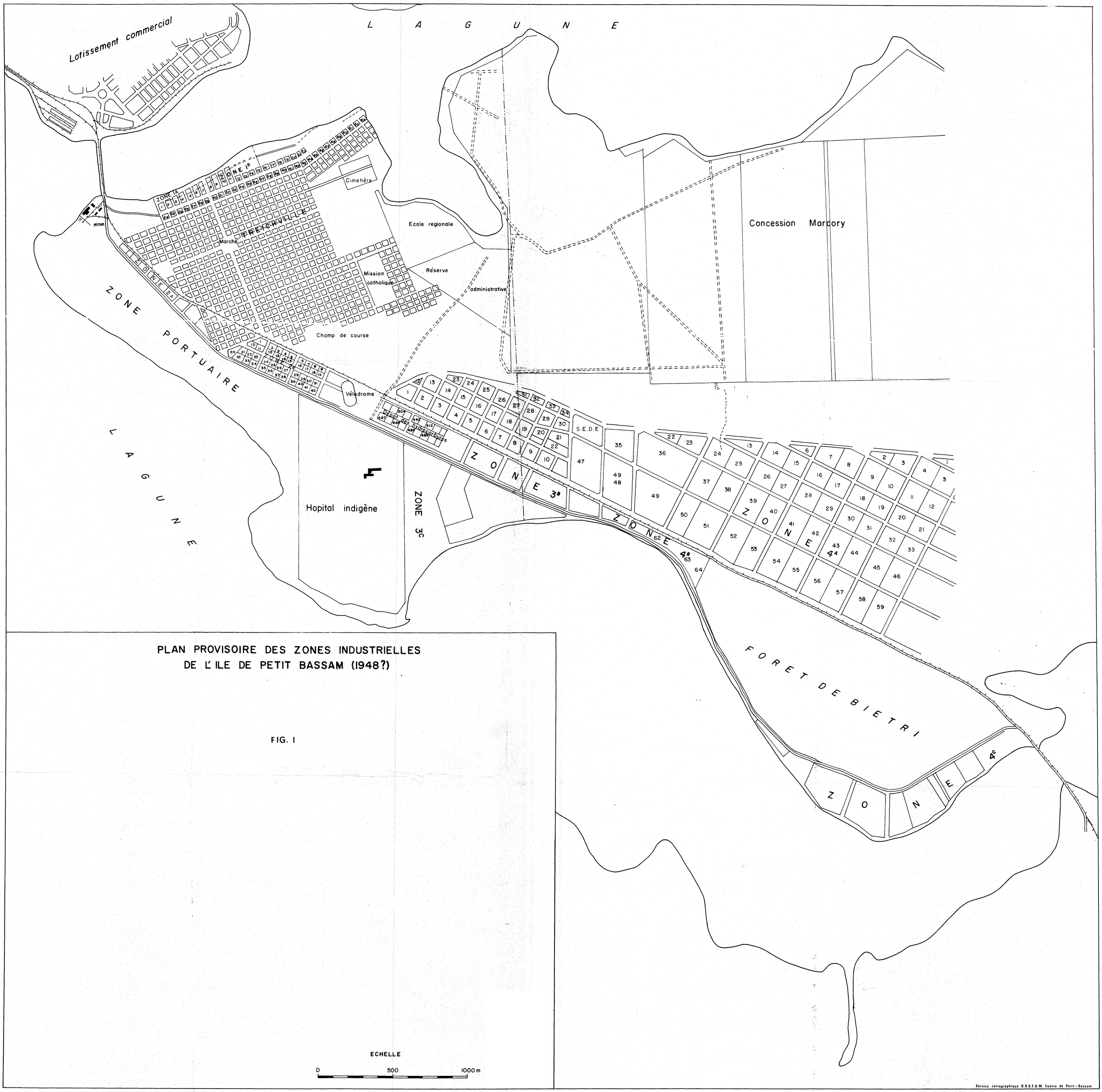
TABLE DES MATIERES p. 1198

FIGURES HORS TEXTE

I	Plan provisoire des zones industrielles de Petit Bassam (1948)
II	Vridi : occupation des parcelles 1983
III	Vridi : parcelles industrielles 1983
IV	Vridi-digue : occupation des parcelles, 1983
V	Banco Nord : occupation des parcelles, 1983
VI	Banco Nord : parcelles industrielles, 1983
VII	Koumassi : occupation des parcelles, 1983
VIII	Koumassi : parcelles industrielles, 1983
IX	Agboville : répartition spatiale des activités, 1984
X	Dimbokro : répartition spatiale des activités, 1984
XI	Bouaké : répartition spatiale des activités, 1984
XII	Katiola : répartition spatiale des activités, 1984
XIII	Dossier cartographique sur la pollution de la lagune Ebrié à Abidjan (10 figures).

PLAN PROVISOIRE DES ZONES INDUSTRIELLES DE L'ILE DE PETIT BASSAM (1948?)

FIG. 1



ECHELLE

0 500 1000 m

Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

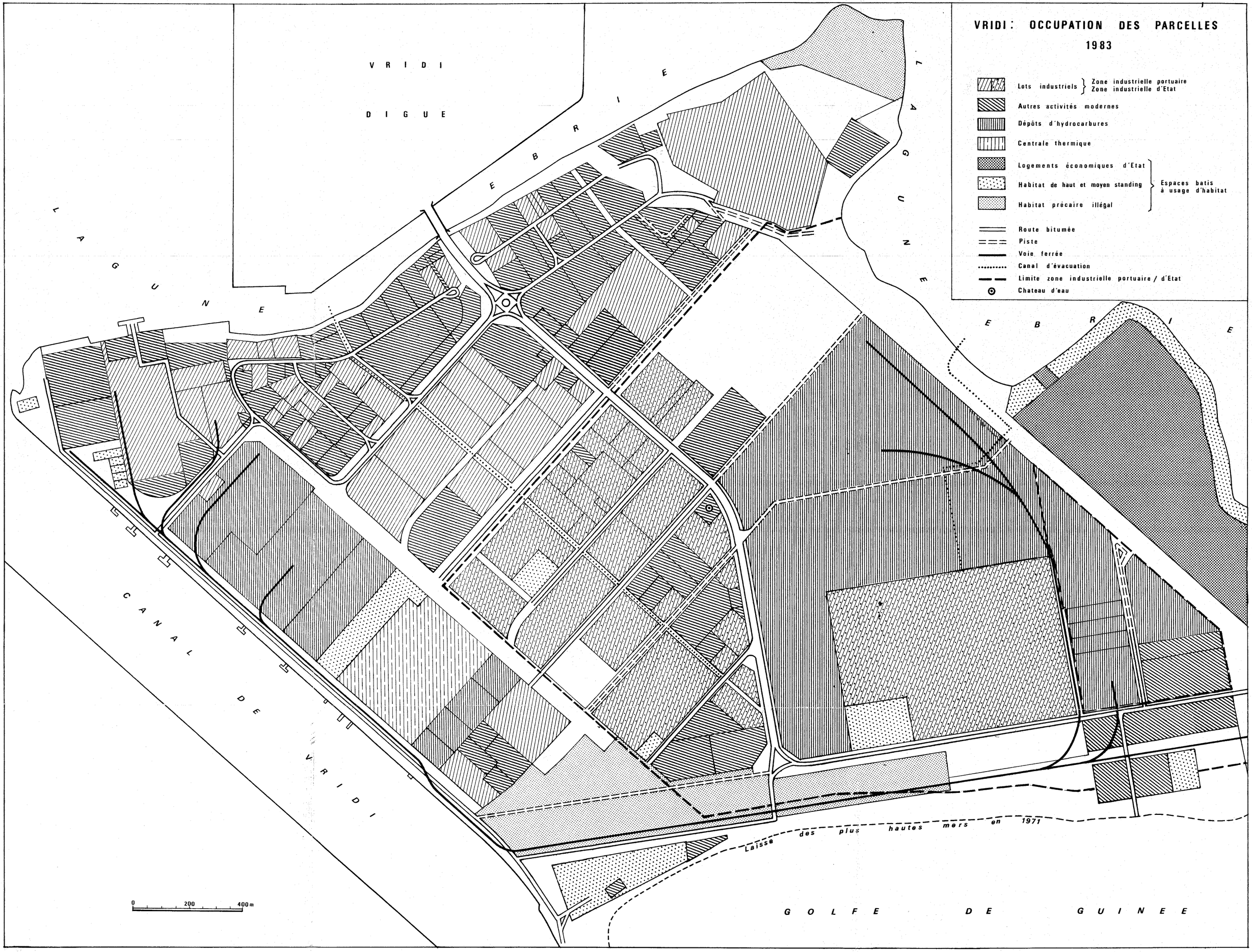

VRIDI : OCCUPATION DES PARCELLES
1983
Lots industriels
Zone industrielle portuaire
Zone industrielle d'Etat
Autres activités modernes
Dépôts d'hydrocarbures
Centrale thermique
Logements économiques d'Etat
Habitat de haut et moyen standing
Habitat précaire illégal
Espaces bâtis à usage d'habitat
Route bitumée
Piste
Voie ferrée
Canal d'évacuation
Limite zone industrielle portuaire / d'Etat
Chateau d'eau
VRIDI
DIGUE
LAGUNE EBRIE
CANAL DE VRIDI
Laisse des plus hautes mers en 1971
GOLFE DE GUINEE
0
200
400 m

FIG. II

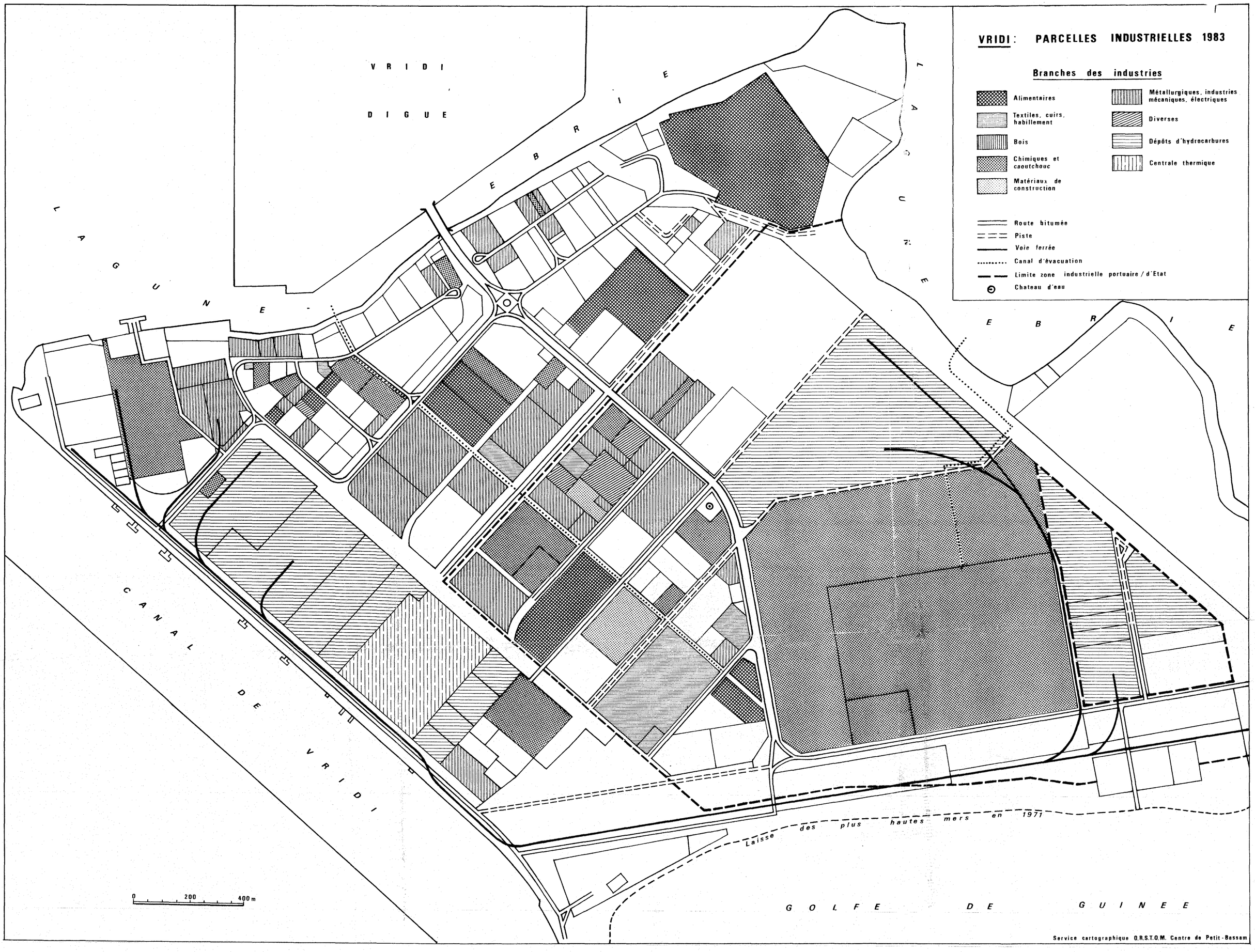
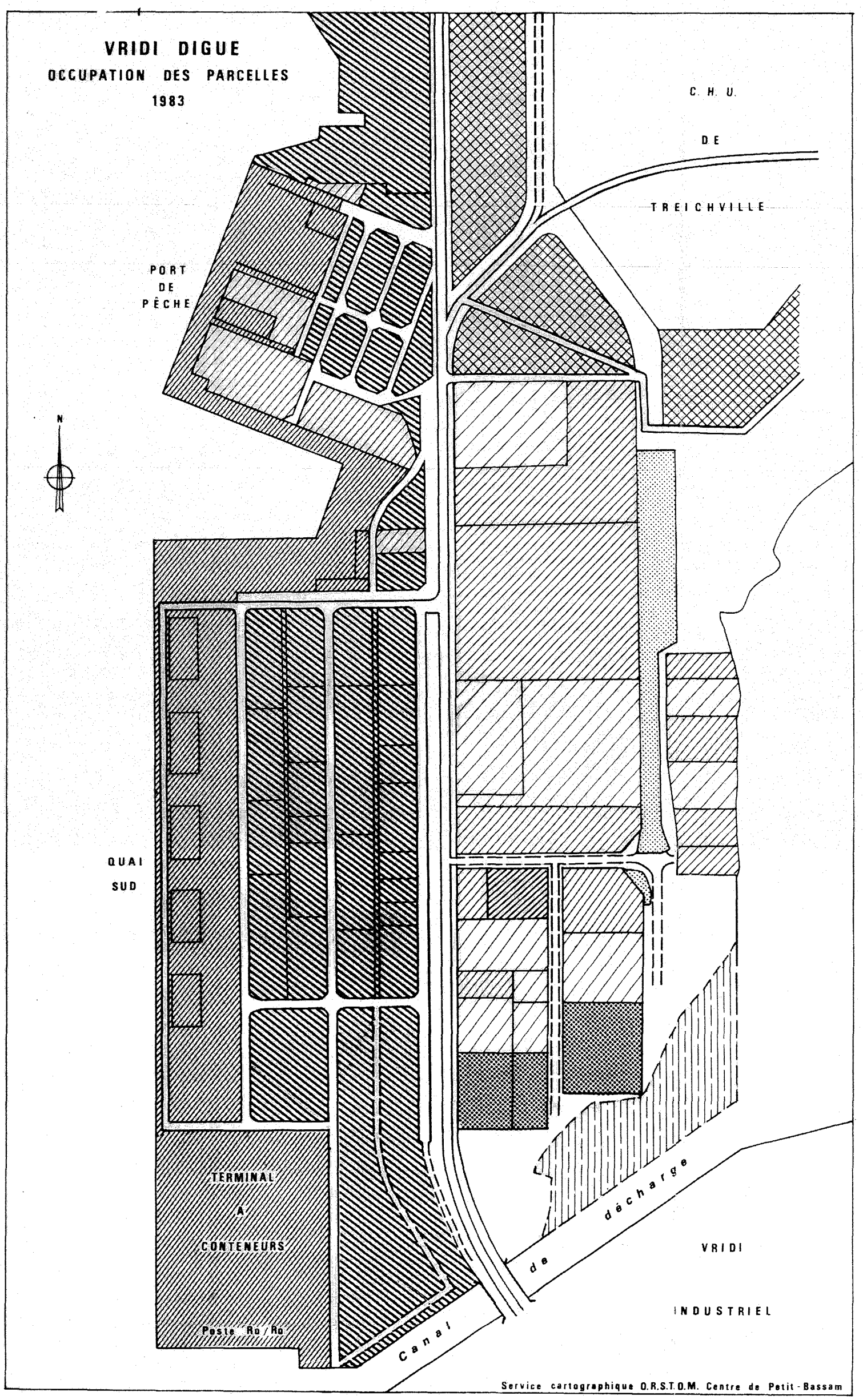

VRIDI : PARCELLES INDUSTRIELLES 1983
Branches des industries
Alimentaires
Textiles, cuirs, habillement
Bois
Chimiques et caoutchouc
Matériaux de construction
Métallurgiques, industries mécaniques, électriques
Diverses
Dépôts d'hydrocarbures
Centrale thermique
Route bitumée
Piste
Voie ferrée
Canal d'évacuation
Limite zone industrielle portuaire / d'Etat
Chateau d'eau
VRIDI
DIGUE
LAGUNE EBRIE
CANAL DE VRIDI
EBRIE
Laisse des plus hautes mers en 1971
GOLFE DE GUINEE
0 200 400 m
Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

FIG. III

VRIDI DIGUE

OCCUPATION DES PARCELLES

1983



ZONE PORTUAIRE

- Zone sous-douane
- *Zone des entrepôts*

- Principales routes bitumées
- Principales pistes

ZONE INDUSTRIELLE

- Lots industriels
- *Autres activités modernes*
- Lots vides
- Lots en construction
- Habitat précaire illégal
- Cités (port, gendarmerie)
- Remblai en cours de construction

0 — 100 m

FIG. IV

BANCO-NORD
OCCUPATION DES PARCELLES
1983

- Lots industriels
- Lots construits abandonnés (industriels)
- Lots en construction
- Lots attribués non construits
- Autres activités modernes
- Habitat illégal, Village
- Forêt
  Forêt défrichée, espaces de cultures
- Autoroutes
- Routes bitumées
- Pistes

0 200 400 m

vers Agboville

vers Yamoussoukro

vers Abidjan

Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit - Bassam

FIG. V

BANCO — NORD

PARCELLES INDUSTRIELLES

1983

Branches des industries

- Alimentaires
- Textiles, cuirs, habillement
- Bois
- Chimiques et caoutchouc
- Matériaux de construction
- Métallurgiques, industries mécaniques, électriques
- Diverses

- Autoroutes
- Routes bitumées
- Pistes

0 200 400 m

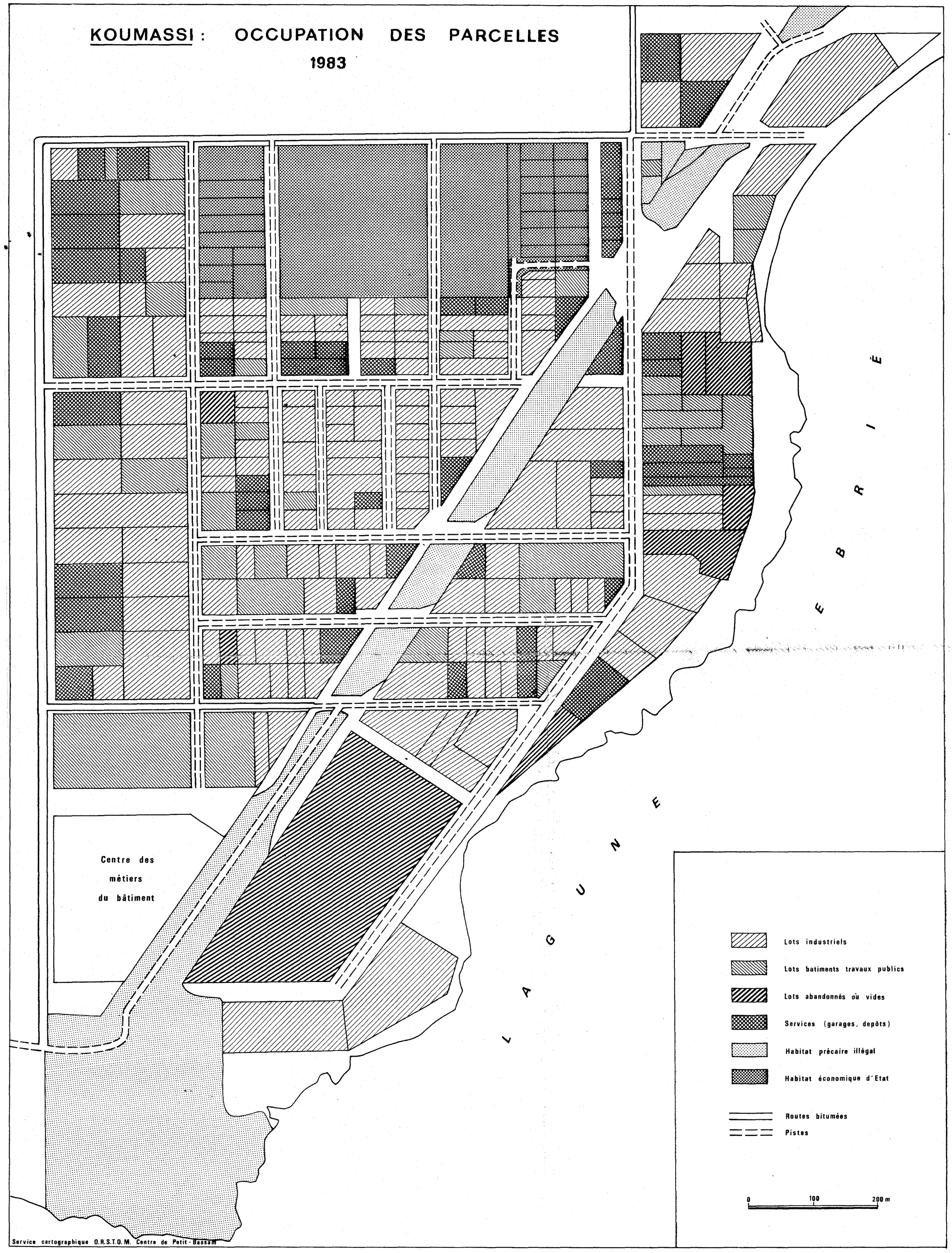
vers Abidjan

Service Cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

FIG. VI

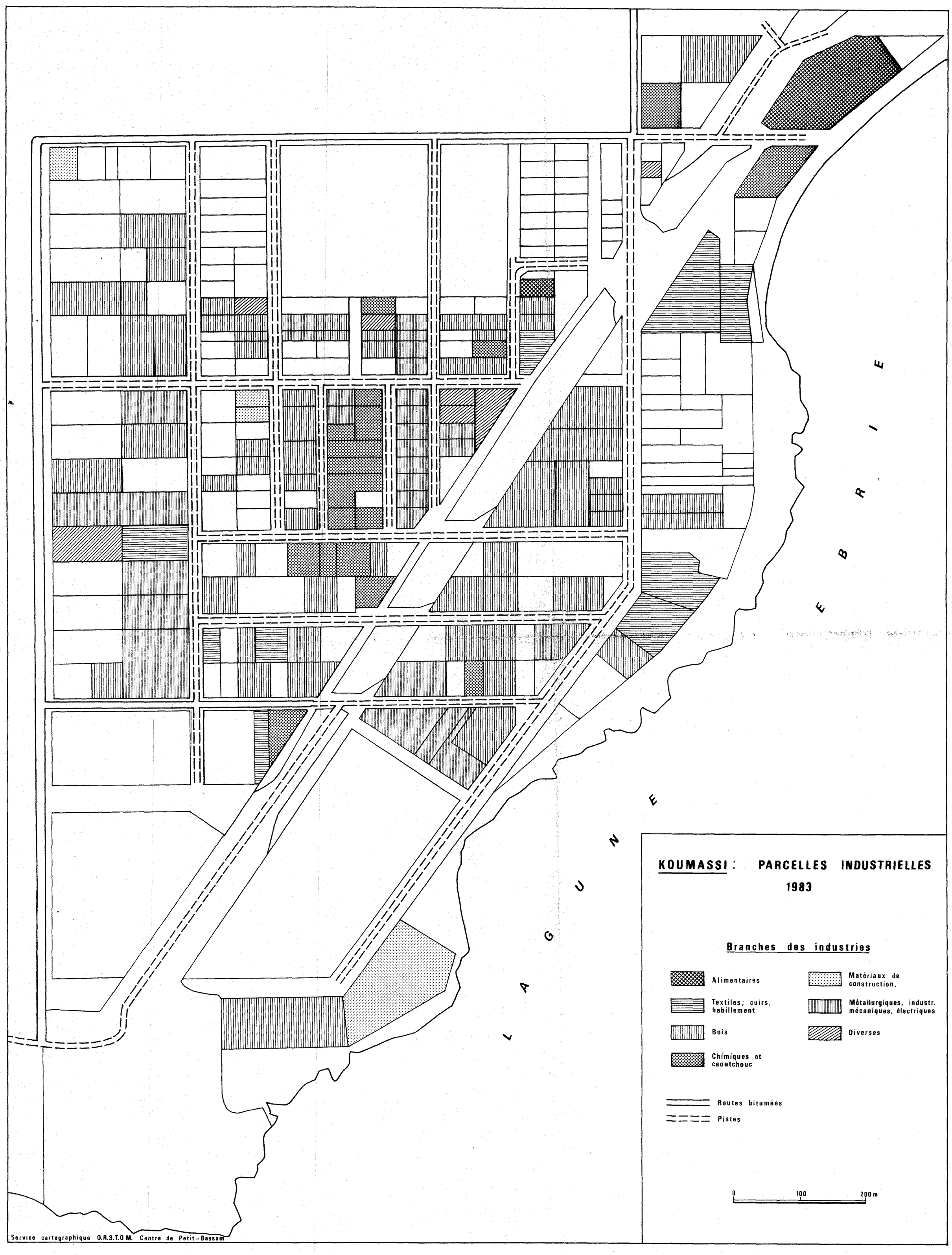
KOUMASSI : OCCUPATION DES PARCELLES

1983



Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

FIG. VII



KOUMASSI : PARCELLES INDUSTRIELLES

1983

Branches des industries

- Alimentaires
- Textiles; cuirs, habillement
- Bois
- Chimiques et caoutchouc
- Matériaux de construction,
- Métallurgiques, industr. mécaniques, électriques
- Diverses

Routes bitumées

Pistes

0 100 200 m

Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

FIG. VIII

FIG. IX

AGBOVILLE

REPARTITION SPATIALE DES ACTIVITES

SOKOURA EXT.

vers Bouaké

MEDINA

SOKOURADJAN EXT.

GANTOIS

SIFACOL

BABA TOUR

SONACO

MOSSIKRO

Ancienne Scierie

DIOULAKRO

DICICI

EECI

Mission Catholique

Sous Préfecture

P.T.T.

Gare RAN

Résidence Sous Préfet

Préfecture

Mairie

Marché

Centre Artisanal

MEDINA CORANI

ADAHOU

Hopital

vers Sikensi

ADAHOU EXTENSION

QUARTIER COLLEGE

Collège Eyéméu

Collège J. Aka

Lycée Moderne

vers Abengourou

Agnéby

ARTISANAL

Collège Moderne

QUARTIER RESIDENTIEL

SEMBREGNAN

OBODJIKRO

OBODJIKRO BANGUIE

QUARTIER RAN

COTIVO

Scierie

vers Abidjan

vers Abidjan

N

Nombre d'établissements

780

550

220

150

95

75

10

Ateliers de couture

Autres productions

Boulangeries

Hotel, restauration, bar

Autres services (Répar. services pers.)

Banques Assurances...

Commerces généraux

Commerces alimentaires

Commerces spécialisés

Chaines de distribution
Commerces Libanais

Principaux bâtiments publics

Marécages

Zones inconstructibles

Voie ferrée

Quartier en projet

ADAHOU Nom de quartier

Marché
(Jour de grand marché)

0 100 200 500m

Service cartographique ORSTOM Centre de Petit-Bassam

Source: AGBOVILLE Plan Directeur établi par le BECET 1982

FIG. X

DIMBOKRO – REPARTITION SPATIALE DES ACTIVITES

vers Bouaké

Cité UTEXI

Collège Moderne

Clinique

vers Toumodi

Usine UTEXI

Cité UTEXI (Cadres)

Hotel Renaissance

vers Mbahiakro, Bongouanou

Résidence Président

Résidence Préfet

RESIDENTIEL

C.E.G.

BELLEVILLE

Hopital

SOKOURADJAN PLATEAU (ou COULIBALY)

Préfecture

SOKOURADJAN

KOFFIKRO

Mairie

Marché voir légende

PTT

Marché

COMMERCE

Marché

BLEDI

Gare

N'ZI

KOMIKRO

Mission Catholique

Scierie

LANGUI - BROUKRO

Marché

DIOULAKRO

vers Abidjan

N

Nombre d'établissements

1065

415

300

125

30

Ateliers de couture

Autres productions

Boulangeries

Hotel, restauration

Autres services (Répar. services pers.)

Banques, Assurances ...

Commerces généraux

Commerces alimentaires

Commerces spécialisés

Chaines de distribution Commerces Libanais

Principaux bâtiments publics

Voie ferrée

Cours d'eau

Quartier en projet

BLEDI Nom de quartier

Marché (Jour de grand marché)

0 100 200 500 m

Service cartographique ORSTOM Centre de Petit-Bassam

FIG. XI

BOUAKE — REPARTITION SPATIALE DES ACTIVITES

AEROPORT
vers Katiola
Usines Gonfreville
Marché
N
KOTTIAKOFFIKRO
ATTIENKRO
BELLEVILLE 2
DAR-ES-SALAM 3
DAR-ES-SALAM 2
BELLEVILLE 1
DAR-ES-SALAM 1
KONANKANKRO
ROUTE DE GONFREVILLE
GONFREVILLE
Lycée 2
CAMP MILITAIRE
CHAMP DE TIR
LIBERTE
ROUTE FETEKRO
HIPPODROME
ZONE INDUSTRIELLE (Quartier)
Lycée Classique 1
QUARTIER COLLEGE
CAFOP Ecole Normale de Garçons
I R C T
ZONE INDUSTRIELLE (OUEST)
Hopital
Préfecture
EECI
Mosquée
DOUGOUBA
SOKOURA
Lycée de Jeunes Filles
CIDT
ZONE INDUSTRIELLE
KOKO
Cathedrale
Lycée
ROUTE DE BEOUMI
Collège Duezzin Coulibaly
Collège Adventiste
Collège Luther King
RAN
PTT
Hotel Harmattan
Marché voir Légende
Stade Municipal
KENNEDY
AHOUGNANSSOU 1
COMMERCE
AIR-FRANCE 1
CAMP CIVIQUE
Collège St Viateur
Future Mairie
ANGATTAKRO
Centre de Santé Mentale
SOUNKALOKRO
NIMBO
NGORAN KOFFI
Résidence Président
Résidence Préfet
Collège Moderne
Collège V. Hugo
AHOUGNANSSOU 2
AIR-FRANCE 2
BROUKRO 1
ZONE INDUSTRIELLE SUD
Mairie
Lac de Kan
AIR-FRANCE 3
EECI
ASSEKRO
BOBO
Barrage
vers Abidjan
vers Abidjan

Nombre d'établissements

MARCHÉS

167 321 566 831 5995

65 173 366 507 680 1168

QUARTIERS

Marché

Ateliers de couture
Menuiseries
Autres productions
Activités de réparation
Hotellerie, restauration
Autres services personnels

Commerces généraux
Commerces alimentaires
Commerces spécialisés

Principaux bâtiments publics

KOKO Nom de quartier

0 100 200 500 m

FIG. XII

KATIOLA - REPARTITION SPATIALE DES ACTIVITES

vers Fertessédougou
Voie ferrée abandonnée
vers Korhogo
vers Marabadiassa complexe sucrier
vers Dabakala
vers Bouaké-Abidjan

PEDIAKAHA 2
C.F.P.A.R.
GBEDEKAHA 2
C.E.G.
PEDIAKAHA 1
NANDIEPLEKAHA EXTENSION
Collège ADESKA
MODERNE
NANDIEPLEKAHA
GBEDEKAHA 1
MANGOROSSO
Direction C.I.D.T.
KONANKAHA
NAGNANKAHA
S/s Préfecture
Centre Culturel
P.T.T.
Perception
Hôtel Hambol
Mairie
REPRESENTANT
Résidence du S/s Préfet
Gare R.A.N.
Marché voir légende
Mission Catholique
NIEMONKAHA 1
NIEMONKAHA 2
KONANKAHA 1
DIOULABOUGOU
Marché
LAFFONKAHA
Gare routière
Quartiers KONANKAHA LONANKAHA
Séminaire
Lac
Quartiers NIEMONKAHA RESIDENTIEL 2
DIMBEKAHA 1
COMMISKAHA
Collège Moderne
LONANKAHA
RESIDENTIEL 2
DIMBEKAHA 2
Préfecture
Résidence du Président
Résidence du Préfet
RESIDENTIEL 1
C.A.F.O.P.

N

Nombre d'établissements
1694
540
385
195
100
40

Ateliers de production
Tiapolo
Poterie
Boulangeries
Autres services (Répar. services pers.)
Petite restauration de rue
Restaurants, maquis
Banques, Assurances, Auto-école...
Commerces généraux
Commerces alimentaires
Commerces spécialisés
Chaines de distribution Commerces Libanais

Marché (Jour de grand marché)

Principaux bâtiments publics
Zones marécageuses
Voie ferrée

DIMBEKAHA Nom de quartier

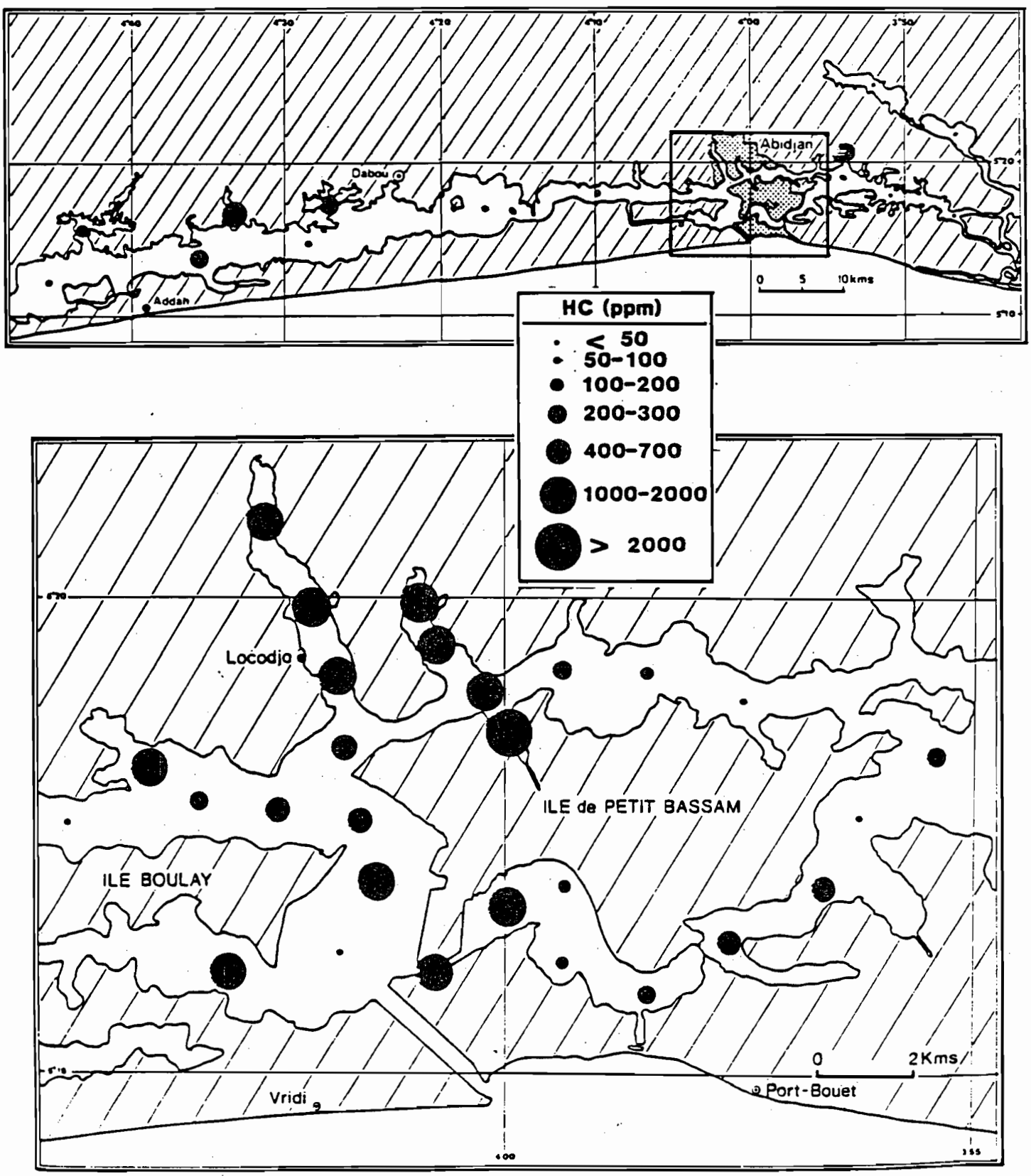
0 50 150 250 500 m

Service cartographique ORSTOM Centre de Petit-Bassam

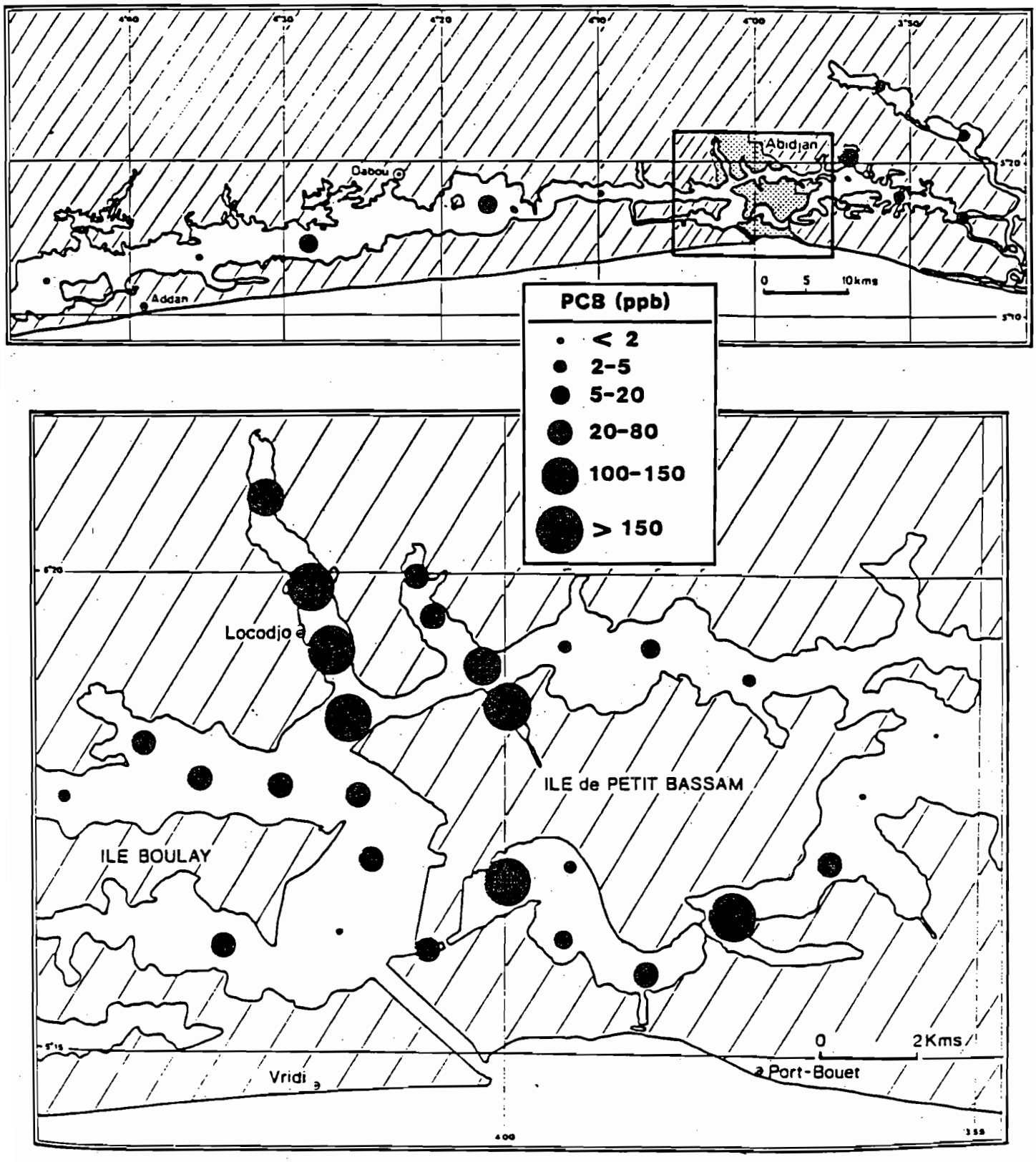
XIII

DOSSIER CARTOGRAPHIQUE SUR LA POLLUTION DE LA LAGUNE EBRIE A ABIDJAN. (10 FIGURES).

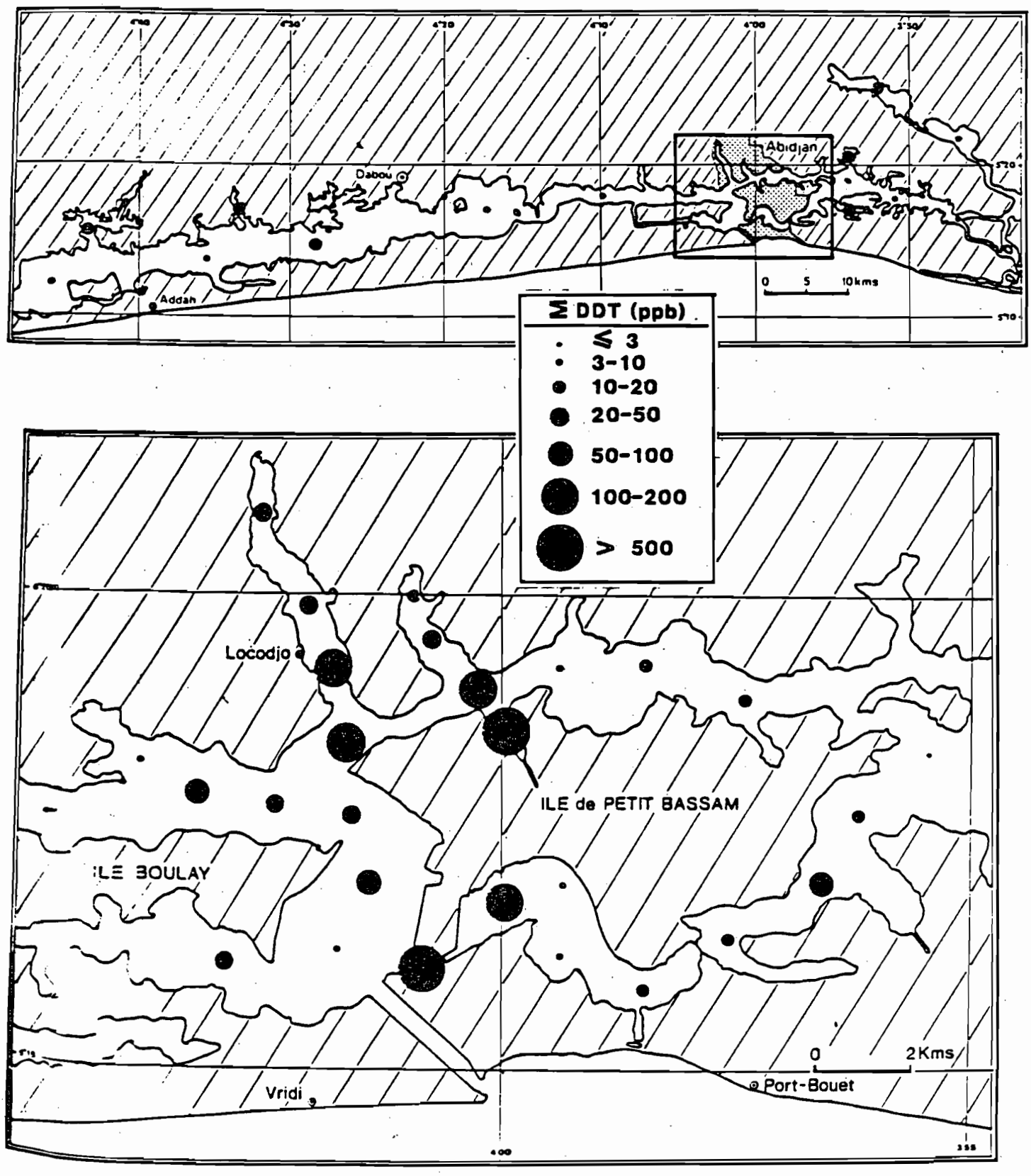
Concentrations des hydrocarbures totaux dans les sédiments (fraction totale), exprimées en mg/kg (ppm).



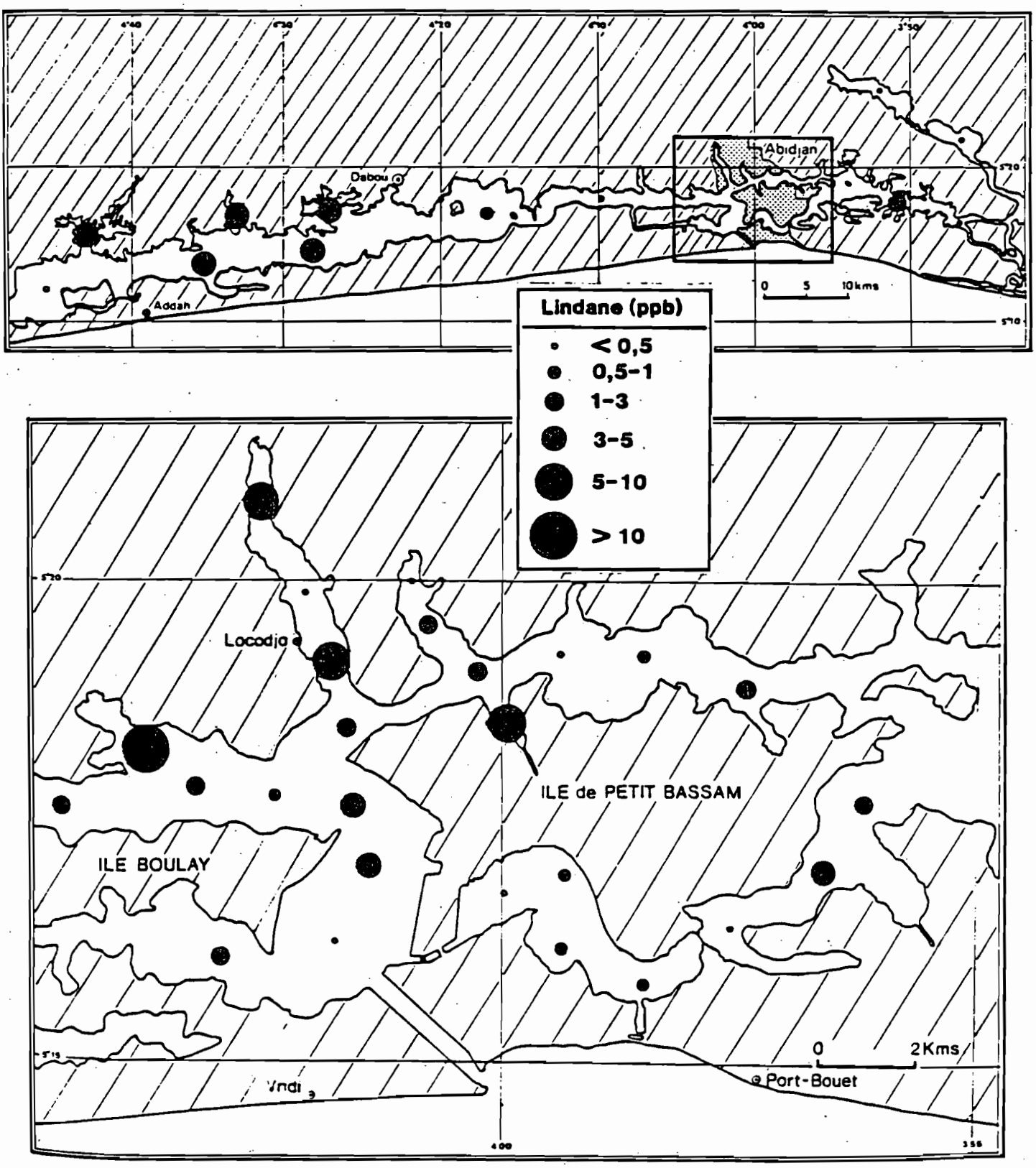
Concentrations des PCB dans les sédiments (fraction totale), exprimées en µg/kg (ppb).



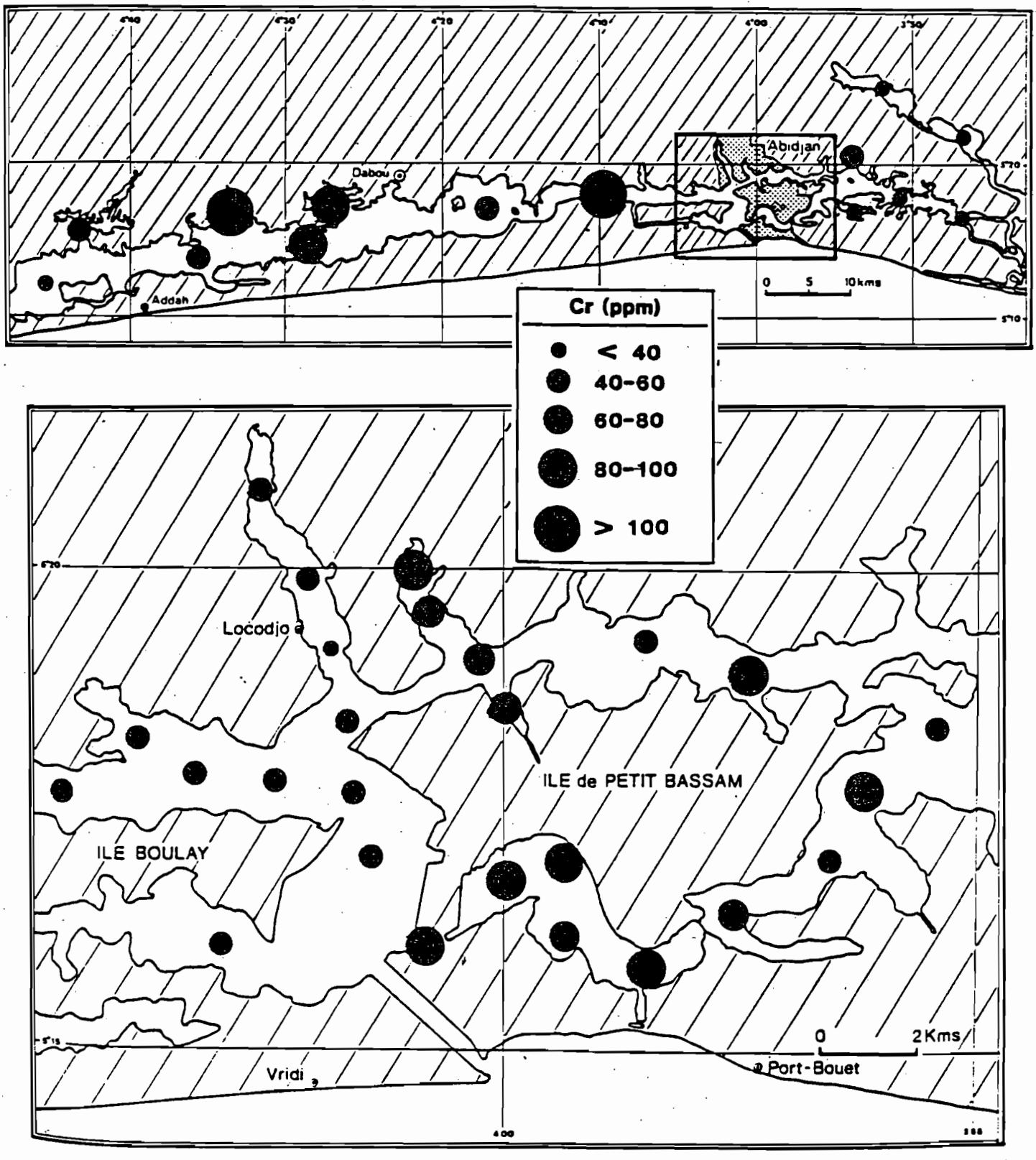
Concentrations des composés du DDT dans les sédiments (fraction totale), exprimées en µg/kg (ppb).



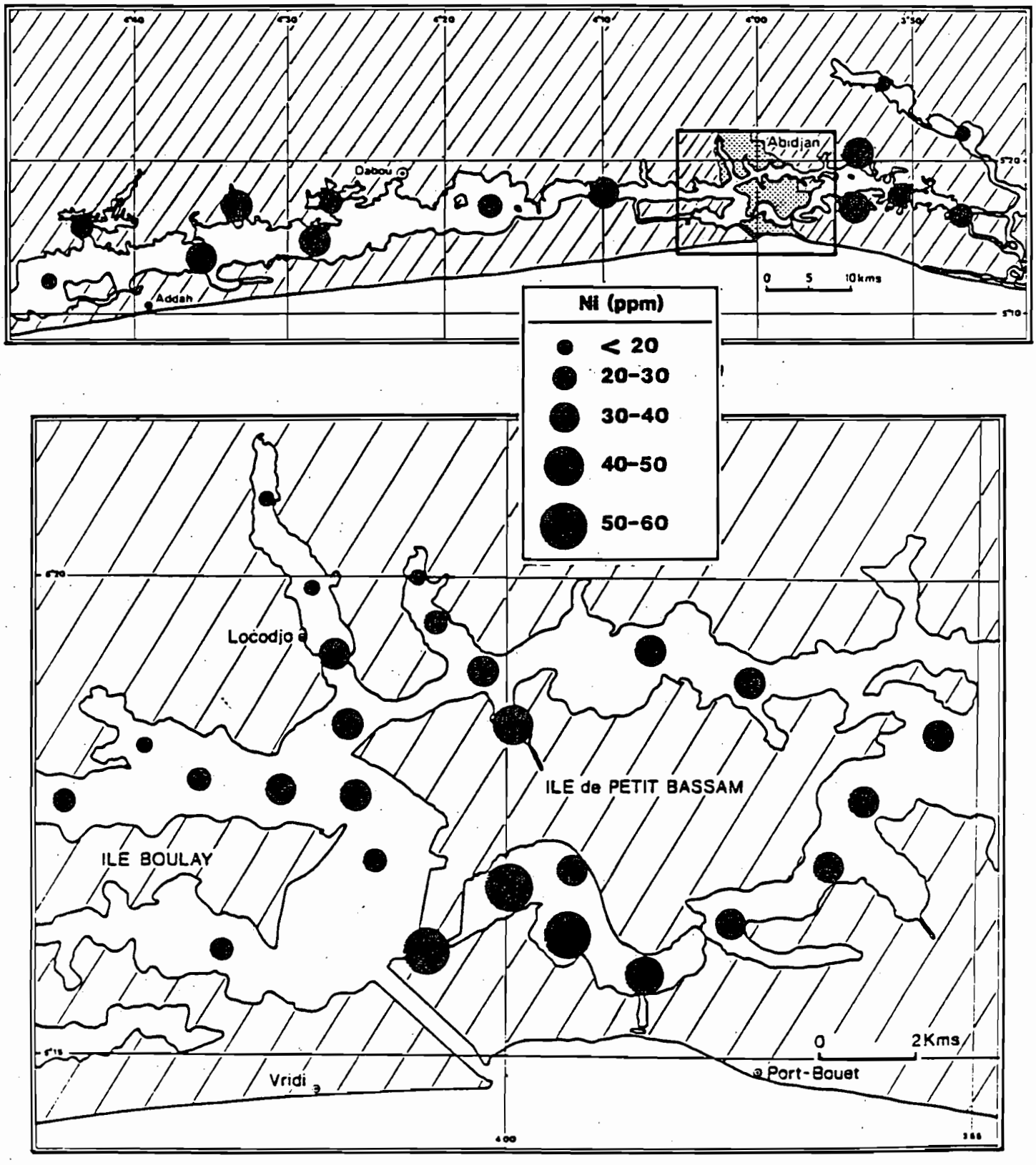
Concentrations du lindane dans les sédiments (fraction totale), exprimées en µg/kg (ppb).



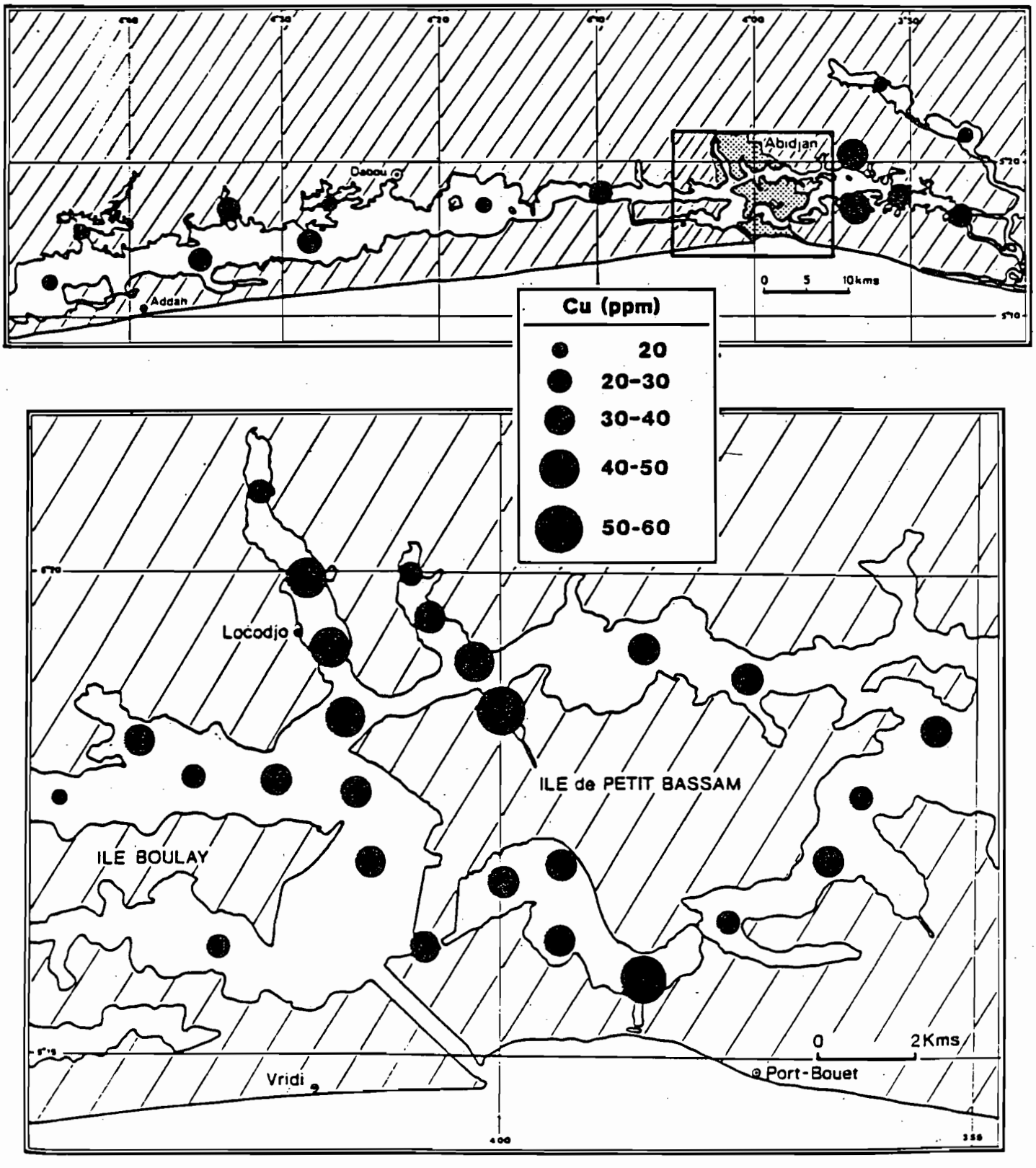
Concentrations du chrome dans les sédiments (fraction inférieure à 63 µm), exprimées en mg/kg (ppm).



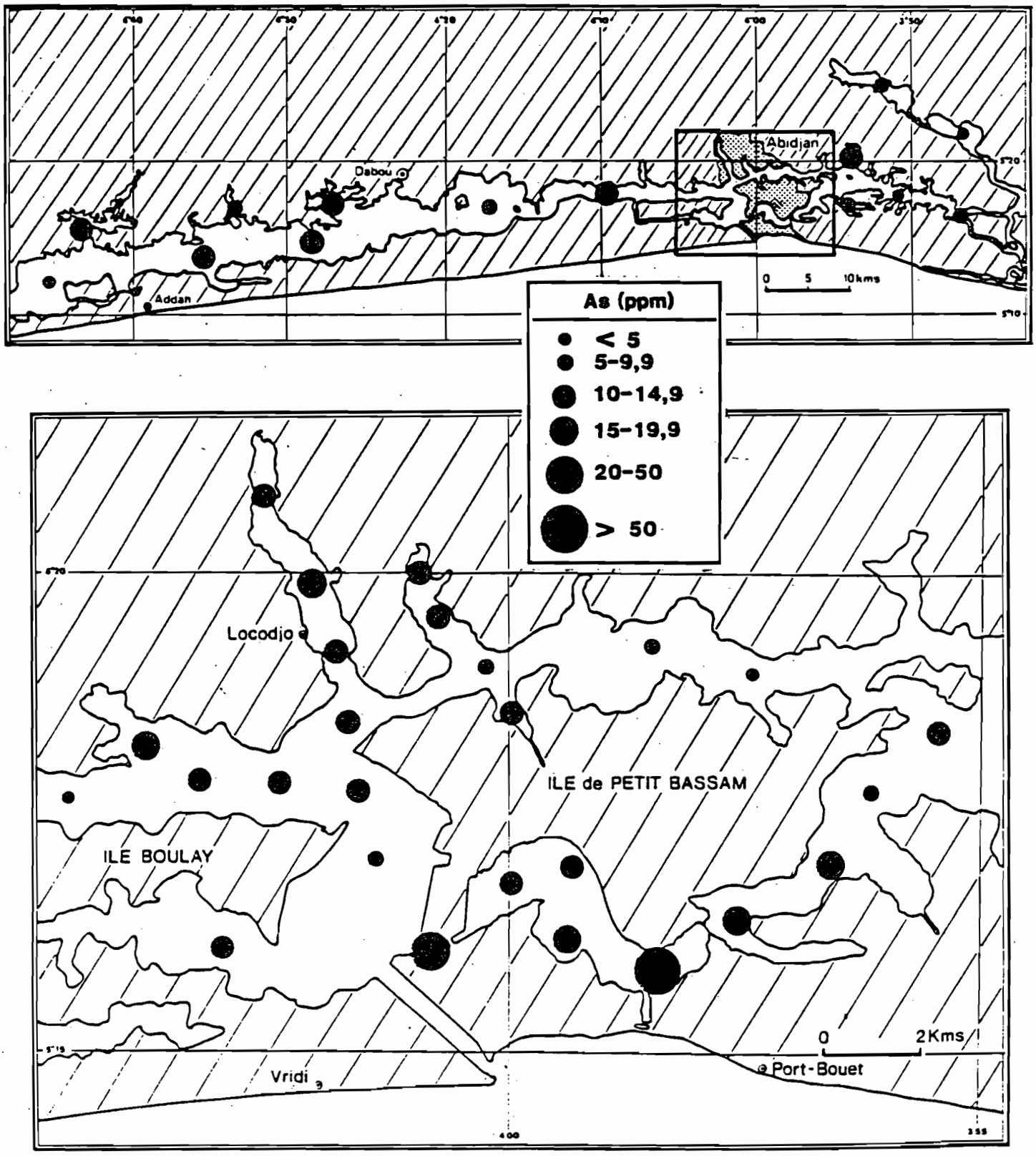
Concentrations du nickel dans les sédiments (fraction inférieure à 63 µm), exprimées en mg/kg (ppm).



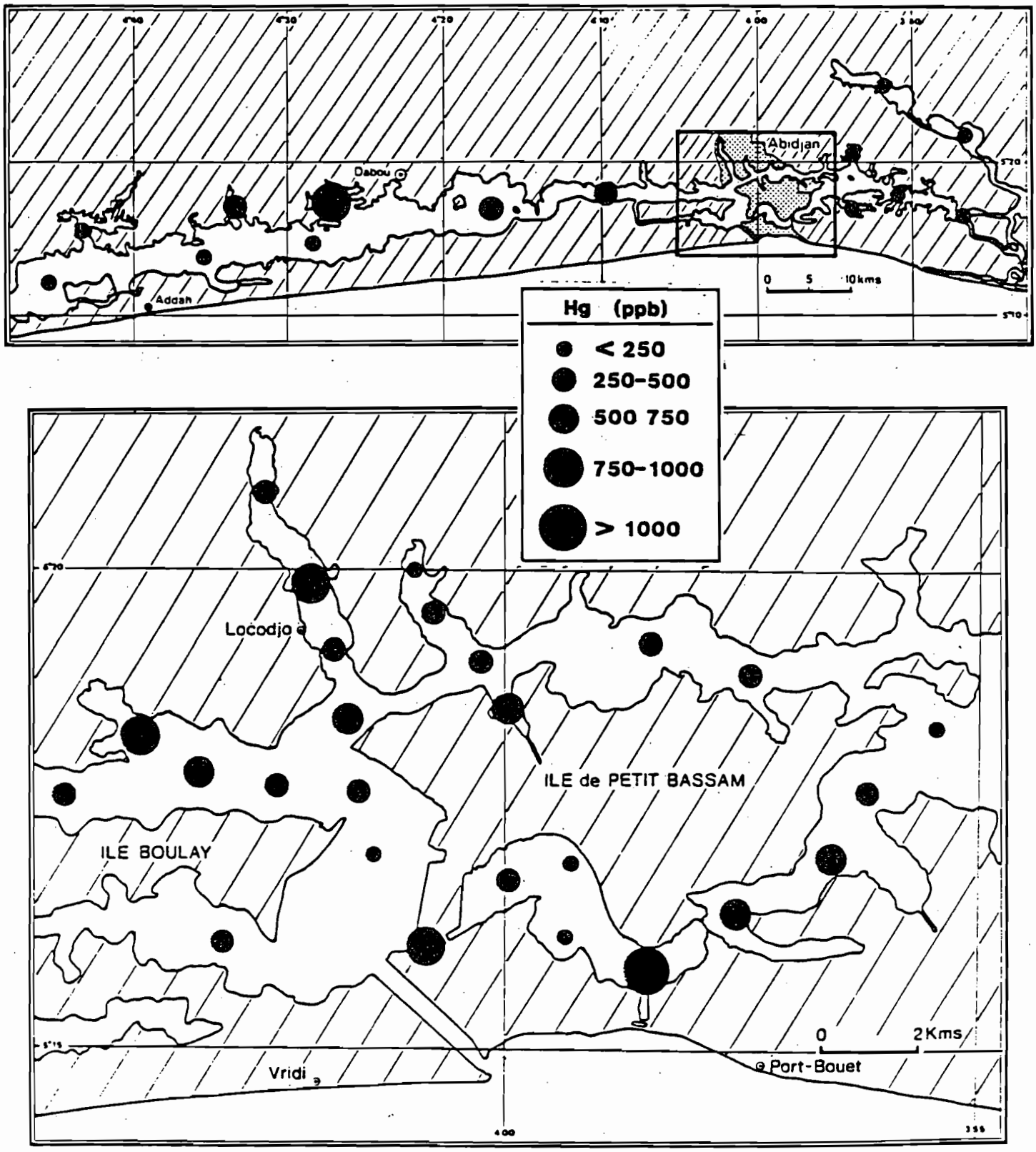
Concentrations du cuivre dans les sédiments (fraction inférieure à 63 µm), exprimées en mg/kg (ppm).



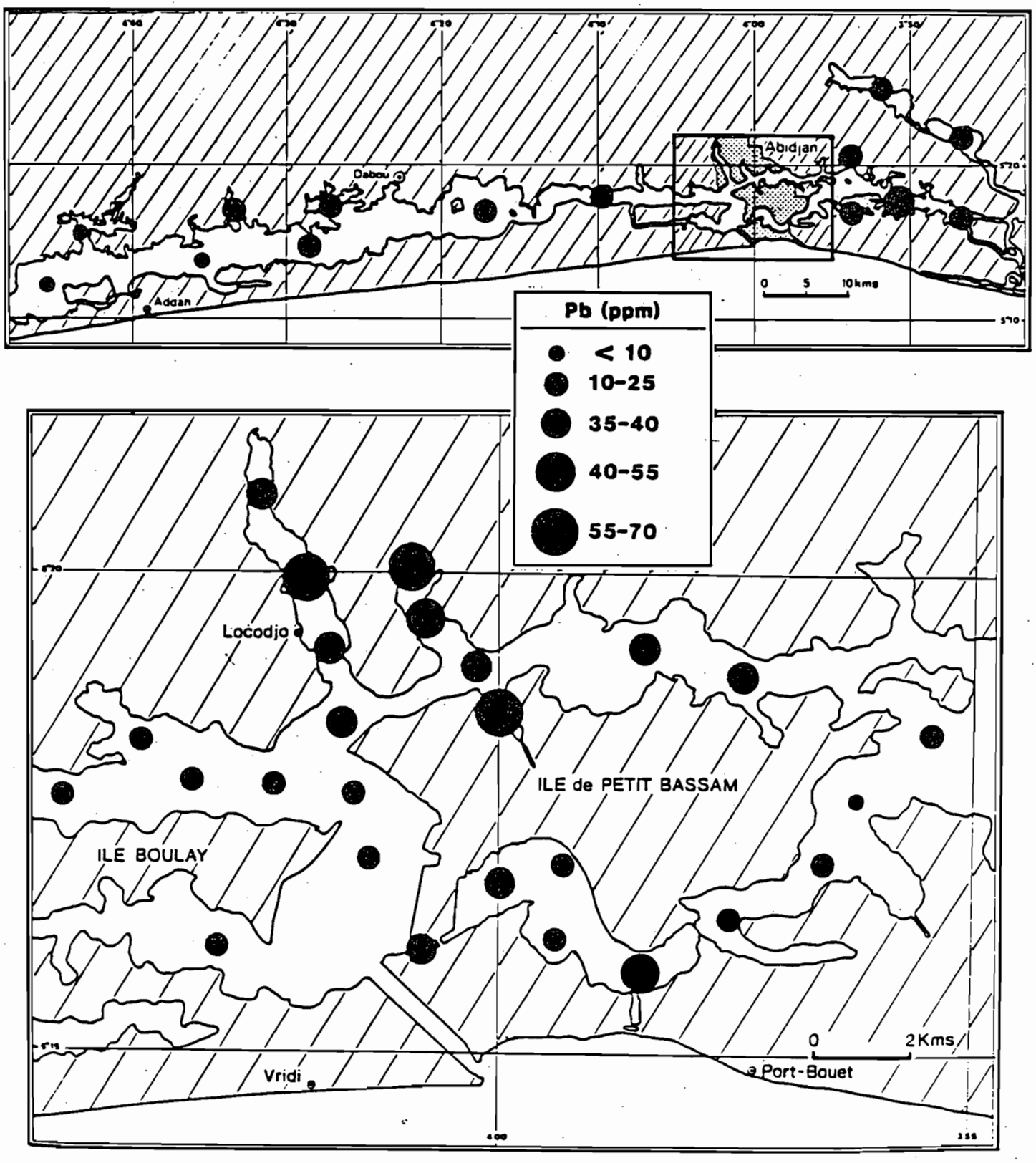
Concentrations de l'arsenic dans les sédiments (fraction inférieure à 63 µm), exprimées en mg/kg (ppm).



Concentrations du mercure dans les sédiments (fraction inférieure à 63 µm), exprimées en µg/kg (ppb).



Concentrations du plomb dans les sédiments (fraction inférieure à 63 µm), exprimées en mg/kg (ppm).



UNIVERSITE DE PARIS X.NANTERRE
Centre d'Etudes Géographiques sur l'Afrique Noire

INDUSTRIALISATION ET URBANISATION EN COTE D'IVOIRE

Contribution géographique à l'étude de l'accumulation urbaine

ANNEXES ET FIGURES HORS-TEXTE

THESE POUR LE DOCTORAT ES.LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES PRESENTEE PAR

Alain DUBRESSON

Sous la direction du Professeur Paul PELISSIER
Soutenue le 15 janvier 1988

1988

ANNEXES ET

FIGURES HORS - TEXTE

ANNEXES : SOMMAIRE

Annexe I	Tableaux synoptiques sur la fiscalité des investissements	p. I
Annexe II	Loi n° 84 1230 portant Code des Investissements (1984)	p. V
Annexe III	Lois d'accompagnement du Code des Investissements	p. XIV
Annexe IV	Les raisons du choix de la Côte d'Ivoire d'après J. CHEVASSU et A. VALETTE	p. XXII
Annexe V	Etablissements de l'enseignement public technique et professionnel (1985) Source : METFP, 1985	p. XXV
Annexe VI	Evolution du revenu des ménages (1960-1983)	p. XXVI
Annexe VII	Evolution du revenu par tête (1960-1983)	p. XXVII
Annexe VIII	Les surfaces de production manufacturières par branches et par zones. Abidjan, 1980	p. XXVIII
Annexe IX	Qualité et fonctionnement des équipements dans les ZI d'Abidjan	p. XXIX
Annexe X	Souhaits exprimés par les industriels (Abidjan, 1982)	p. XXXIII
Annexe XI	Chronologie des principaux travaux d'aménagement portuaire (1950-1986)	p. XXXIV
Annexe XII	Zones industrielles : réglement général d'urbanisme applicable	p. XXXVI
Annexe XIII	Chronique d'un problème foncier très ordinaire : l'affaire des lots 56 et 58 à Koumassi, zone industrielle	p. XXXIX
Annexe XIV	Exemples d'évolution de lots immatriculés en zone 4 A Source : L. BOURGEOIS, 1983, pp. 44-46	p. XLI

Annexe XV	Les étapes de la fabrication du sucre à Katiola-Marabadiassa Source: Journal du Sucre, n° 6	p. XLIV
Annexe XVI	Présentation des préparations en milieu urbain Source : A. ODOUNFA, 1982	p. XLVI
Annexe XVII	Présentation des préparations à Abidjan et dans les autres villes Source : A. ODOUNFA, 1982	p. XLVII
Annexe XVIII	Tableau de contingence des préparations en fonction des revenus en milieu urbain Source : A. ODOUNFA, 1982	p. XLVIII
Annexe XIX	Composition, en produits, des principaux plats préparés en milieu rural Source : A. ODOUNFA, 1982	p. IL
Annexe XX	Principales associations plats "solides"-sauces Source : A. ODOUNFA, 1982	p. LV
Annexe XXI	Valeur nutritionnelle des associations de plats "solides" et sauces cuites Source : A. ODOUNFA, 1982	p. LVI
Annexe XXII	Structures de dépense d'après l'EBC 1978 - 1979	p. LVII

Tableaux synoptiques de la fiscalité sur les investissements (1)

Tableaux synoptiques représentant :
— les principales dispositions de la fiscalité en vigueur en République de Côte d'Ivoire, visant l'investissement ou le réinvestissement des revenus, en vue de favoriser :
— l'équipement, l'extension, le renouvellement ou la modernisation de l'appareil économique
— l'industrialisation, la politique sociale d'habitat et de l'emploi, le développement touristique.

Ils se présentent selon les 3 groupes suivants : I. Code général des impôts. - II. Code des Investissements privés. - III. Code des Investissements privés à caractère touristique.

I - CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Régime dit de l'usine nouvelle

art. 4-6° CGI

Les usines nouvelles bénéficient des dispositions prévues à l'article 4-6° du CGI.

1/ satisfait à cette définition tout établissement industriel considéré comme tel au regard de la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (abattement 50% sur valeur locative au lieu de 40%)
2/ exclusion : l'établissement qui se borne à renouveler, moderniser, augmenter son outillage (même avec modification ou agrandissement des bâtiments existants). Dans cette hypothèse, possibilité de bénéficier des dispositions art. 84 CGI.
3/ tenue d'une comptabilité régulière et probante faisant apparaître distinctement les résultats afférents à l'usine nouvelle

Déclaration à souscrire à la DGI :
— nature des activités envisagées
— inventaire chiffré des investissements
— planning des travaux de mise en place
— date de mise en marche effective
— incidence sur le marché de l'emploi
— intention clairement exprimée du bénéfice des exonérations sollicitées (1)

B.I.C.
exo. 5 ans

à/c de la mise en marche effective de l'usine
— Prélèvement FNI exclus
— distribution de bénéfices : IRVM à 18% au lieu de 12% (art. 925. CGI)
(1) Exo. Patente : 5 ans
— à/c de l'année du commencement de l'activité
— si activité exo. par art. 192 CGI.

(1) Source : Revue Economique et Financière Ivoirienne - N°5

Exploitation d'un gisement de substances minérales

art. 4-7° CGI

L'exploitation d'un gisement de substances minérales concessibles en Côte d'Ivoire par une entreprise déja établie ou par une entreprise nouvelle bénéficie des dispositions prévues à l'art. 4-7° CGI.

1/ titre d'exploitation régulièrement attribué
2/ obligation de tenue de comptabilité régulière et probante faisant apparaître clairement les résultats afférents à l'exploitation du gisement

B.I.C.
exo. 5 ans

- à/c de la 1ère réalisation ou exportation du produit (sauf lots destinés à des essais)
- Prélèvement FNI exclus
- distribution de bénéfices: IRVM à 18% au lieu de 12% (art. 925 CGI)
- Exo. Patente (art. 192 CGI)

Amortissements spéciaux

art. 6-III-B et C/CGI

Matériels et outillages neufs:
- utilisés exclusivement pour opérations industrielles de fabrication, de manutention, de transport ou d'exploitation agricole
- normalement utilisables + 5 ans

AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ

le montant de la première annuité, calculée sur durée normale d'utilisation, pourra être doublé

Immeubles affectés au logement du personnel des entreprises industrielles et commerciales
- immeubles construits en dur, satisfaisant aux conditions de salubrité et de confort fixées par les règlements d'hygiène
- valeur d'immobilisation correspondant à un logement de 3 pièces habitables + cuisine, douche et WC + (dans les localités où elles existent) installations d'eau et d'éclairage électrique - PR max. 3 Millions F CFA.

AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ

amort. accéléré 40% PR à la clôture 1er exercice suivant la date d'achèvement
- la valeur résiduelle sera amortie dans les conditions ordinaires sur la durée normale d'utilisation
- en cas d'une autre affectation, réajustement des amortissements et réintégration dans les résultats des amort. excédentaires.

Plus-Value sur cession d'actif immobilisé en cours d'exploitation

art. 8 CGI

Les contribuables (professions commerciales, industrielles, artisanales — exploitations forestières ou agricoles — entreprises minières) qui réalisent une plus-value lors de la cession d'un élément d'actif immobilisé, en cours d'exploitation, bénéficient des dispositions de l'article 8 CGI, dès lors qu'ils s'engagent à en effectuer le remploi.

Conditions:
- cession en cours d'exploitation
- vente, échange, apport
- élément de l'actif immobilisé:
  Terrains, bâtiments, fonds de commerce, droit au bail, mobilier et matériel amortissables.
  Valeurs en portefeuille (actions, parts, obligations, etc.) acquises depuis au moins 5 ans
- engagement de réinvestir

BIC, BA
Plus-value déductible du bénéfice imposable (1)

- réinvestissement à effectuer dans les 3 ans à/c clôture de l'exercice au cours duquel la plus-value a été réalisée
- remploi dans une entreprise située en Côte d'Ivoire
- réinvestissement en immobilisations (même de nature différente)
  Inclues: acquisitions actions/ parts/ apports en nature, assurant au moins 30% du capital de la tierce entreprise
- réinvestissement au moins égal à:
  Prix de vente + amortissement

Demande d'engagement de remploi par lettre à la DGI, jointe au bilan faisant apparaître la plus-value réalisée.

(1) Remise en cause: remploi non effectué dans les délais (la plus-value exonérée est rapportée au bénéfice de l'exercice au cours duquel le délai a expiré - sans pénalités)
Observation: le remploi ne bénéficie pas d'une véritable exonération mais d'un report d'imposition dans le temps.

Réduction d'impôt dans le cas de bénéfices investis

art. 84 CGI

Les contribuables qui investissent tout ou partie de leur bénéfices (BIC, BA ou BNC), dans le cadre du plan d'investissements économiques, peuvent obtenir une réduction de la base taxable de leur impôt cédulaire :

— constructions/extensions d'immeubles bâtis
— création/développement d'établissements ou d'installations industrielles, minières, agricoles ou forestières
inclus : matériel de mécanisation routier, fluvial, aérien, maritime, portuaire - matériel de manutention et de travaux publics
exclus : véhicules, avions et bâteaux de plaisance
— souscription de parts de sociétés civiles immobilières dont l'objet est la construction d'immeubles en copropriété
les parts souscrites doivent donner droit à l'attribution d'une fraction déterminée de l'immeuble
la société doit être dissoute dès le partage
— acquisition de terrains à bâtir destinés aux constructions ci-dessus/terrains précédemment en friche destinés à leur mise en valeur
— souscription d'actions/obligations émises par les sociétés immobilières d'économie mixte/offices publics d'habitations économiques installés en Côte d'Ivoire

1/ investissement neuf d'une valeur minimum de 500.000 F CFA (TTC si TVA non récupérable)
2/ investissement impérativement mis en place au 31.12 de la 3° année suivant celle de la présentation du programme

3/ investissements exclus :
— remploi plus-value de cession exo. art. 8 CGI
— investissement bénéficiant du régime de l'usine nouvelle (art. 4-6° CGI)/mise en exploitation d'un gisement minier (art. 4-7° CGI)
— investissement agréé au titre du FNI (obtention remboursement des certificats obtenus ou à acquérir)

Présentation, à toute époque de l'année, sous pli recommandé, d'un dossier à la DGI (exceptionnellement : dans le mois suivant 1° opération du programme) :
— demande d'agrément
— factures pro-forma, devis, mémoires
— plans de construction
— permis de construire

Après avis des services techniques concernés : décision du Ministre Economie, Finances et Plan
— sans recours
— le défaut de réponse dans les 3 mois vaut admission

Réduction de la base taxable à l'impôt cédulaire BIC, BA ou BNC Prel. FNI exclus sur une période de 4 années commençant par l'exercice au cours duquel le programme a été approuvé.

CAS GÉNÉRAL
— déduction de 50% des sommes investies
— imputation plafonnée à 50% des bénéfices taxables

CAS PARTICULIERS
1/ souscription actions/ obligations émises par sociétés immobilières d'économie mixte/offices publics d'habitations économiques :
— déduction de 50% des sommes investies
— imputations pouvant atteindre 100% des bénéfices taxables
2/ constructions d'immeubles à usage d'habitation destinés exlusivement au logement du personnel de l'entreprise (PR/logement : max. 3 Millions)
— déduction de 100% des sommes investies
— imputation plafonnée à 50% des bénéfices taxables
3/ investissements réalisés par leasing
— autorisation préalable de la DGI lors du transfert de propriété à la fin du contrat de crédit-bail
— prise en compte de la seule valeur résiduelle de cession stipulée au contrat
— déduction de 50% de la valeur ci-dessus
— imputation plafonnée à 50% des bénéfices taxables

Option possible pour la constitution, pendant chacun des exercices de la période et dans les limites ci-dessus fixées, d'une provision destinée à couvrir la quotité déductible des paiements qui seront effectués au cours de l'exercice suivant.
(si dépassement excède 1/4 de la déduction autorisée : taxation + pénalité).

Remise en cause de la réduction :
● non réalisation dans les délais légaux (taxation + pénalités)
● revente avant amortissement complet

Possibilité de transfert du bénéfice de la réduction :
● apports par voie de fusion/apports partiels d'actifs (art. 32 CGI).

II - CODE DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS - LOI N° 59-134 DU 3-09-59

(J.O n° 58 du 10.09.59)

Allègements fiscaux

ENTREPRISES PRIORITAIRES AGRÉÉES

— entreprises immobilières
— cultures industrielles (oléagineux, hévéas, canne à sucre, etc.)
— industries transform. prod. végétales et animales (café, cacao, oléagineux, hévéa, canne à sucre, bois, coton, etc.)
— fabrication ou montage articles grande consommation (textile, mécanique, chimie, pharmacie, plastique, etc.)
— industries minières, recherches pétrolières
— production énergie concourant à la réalisation des plans de développement écon. et sociaux, et effectuant des investissements particulièrement importants

Agrément accordé par décret. Possibilité agrément régime fiscal de longue durée par Convention d'établissement (stabilité des charges pendant 25 ans max + 5 ans délais d'instal) : Loi.

Droits d'entrée — exo. 10 ans

- Dt douane : matériel étranger pour création de l'entreprise mat. prem. étrang. entrant dans prod. fabriqués
- Dt fiscal : matériel ttes origines pour création de l'entrep.
  mat. prem. ttes origines entrant prod. fabriqués
  + pour cultures industrielles : remboursement majoration Dt fiscal et T. annexes sur gaz-oil nécessaire préparation et aménagement des plantations.
- TVA import. — comme en matière de Droit fiscal.

Fisc. Intérieure — exo. 5 ans sauf exceptions

- B.I.C. : exo. 5 ans
  exo. 25 ans pour les entreprises immobilières s'agissant d'immeubles à usage d'habitation construits par elle et donnés en location
- Foncier Bâti : exo. 5 ans des immeubles affectés au foncnement
  exo. 25 ans pour les entreprises immobilières s'agissant d'immeubles à usage d'habitation construits par elles et donnés en location
  certaines communes accordent l'exonération de la Taxe sur le Revenu Net des Propriétés Bâties (taxe additionnelle)
- T.B. Main-morte — comme en matière de Foncier Bât.
- Patente : exo. 5 ans sauf entreprises immobilières
  certaines communes accordent l'exonération de la Taxe sur la Valeur Locative des Locaux Professionnels (taxe additionnelle)
- T. extract mat. construc. exo. 5 ans sauf entreprises immobilières

Droits de sortie — exo. 10 ans

- Dt fiscal TVA réduction 50% (sauf certains produits)

LOI N° 84-1230 PORTANT CODE DES INVESTISSEMENTS

L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TITRE PREMIER

CHAMP D'APPLICATION

Article 1.- Les personnes physiques ou morales ivoiriennes ou étrangères qui exercent en Côte d'Ivoire une activité visée à l'article 2 ci-dessous, dans le cadre d'une entreprise constituée conformément à la législation ivoirienne sont assurées de garanties générales découlant notamment du titre II du présent Code et peuvent, en outre, obtenir des avantages particuliers dans les conditions définies au titre III ci-après.

Article 2.- Le présent Code s'applique à toutes les entreprises, y compris les Petites et Moyennes Entreprises qui exercent leur activité dans l'un des secteurs suivants :

a) Culture, pêche et élevage industriel, activités connexes de transformation de produits d'origine végétale ou animale ;

b) Activités manufacturières de production ou transformation ;

c) Recherche, extraction ou transformation de substances minérales ;

d) Production d'énergie ;

e) Réalisation de programme de logements à caractère économique et social ;

f) Stockage et conditionnement de produits alimentaires et agricoles.

Les Petites et Moyennes Entreprises peuvent, de plus, bénéficier des dispositions du présent Code lorsqu'elles exercent une activité de service dans l'un des secteurs suivants. :

- Conditionnement des produits du cru ;

- Laboratoire d'essais ou d'analyse de matières premières, de produits finis ou semi-finis utilisés ou produits par l'industrie.

Article 3.- Sont considérées comme Petites et Moyennes Entreprises pour l'application du présent Code les entreprises qui remplissent cumulativement les cinq conditionssuivantes :

- Présenter un programme d'investissement d'un montant fixé par décret ;

- Employer, tant au titre des activités existantes que de l'investissement à réaliser, un nombre de salariés permanents fixé par décret ;

- Etre régulièrement constituées sous forme d'entreprise individuelle, de société commerciale ou de coopérative et satisfaire aux obligations légales leur incombant ;

- Tenir une comptabilité régulière quel que soit le chiffre d'affaires réalisé ;

- Satisfaire aux obligations générales énumérées à l'article 13 du présent Code.

Article 4.- Les Petites et Moyennes Entreprises, dont les investissements s'inscrivent dans le cadre de Plans d'Actions prioritaires, tels que définis par décret pris en Conseil des Ministres, peuvent bénéficier des dispositions du présent Code même lorsqu'elles n'exercent pas leur activité dans les secteur privés à l'article 2 ou lorsqu'elles ne satisfont pas à l'une des conditions relatives au nombre minimum d'emplois ou au montant minimum d'investissement stipulées à l'article 3 ci-dessus.

Article 5.- Le présent Code s'applique aux personnes physiques ou morales ivoiriennes ainsi qu'aux personnes physiques ou morales étrangères au titre de leurs activités exercées en Côte d'Ivoire ou de leur participation au capital des sociétés ivoiriennes.

Article 6.- Les dispositions du présent Code ne font pas obstacle aux garanties et avantages plus étendus qui seraient prévus par des traités ou accords conclus entre la République de Côte d'Ivoire et d'autres Etats.

TITRE II

GARANTIES GENERALES

Article 7.- Les investissements privés sont librement effectués en Côte d'Ivoire, sous réserve des dispositions spécifiques visant, en particulier, à assurer la protection de la santé et de la salubrité publique, la protection sociale ou l'ordre public économique.

Article 8.- Les personnes physiques ou morales visées au titre premier du présent Code reçoivent, sous réserve des dispositions du titre III, le même traitement eu égard aux droits et obligations découlant de la législation ivoirienne et relatifs à l'exercice des activités définies à l'article 2 ci-dessus.

A ce titre, les personnes physiques ou morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques ou morales ivoiriennes, sous réserve de mesures concernant l'ensemble des ressortissants étrangers et de l'application du même principe d'égalité de traitement par l'Etat oont la personne physique ou morale étrangère concernée est ressortissante.

Les personnes physiques ou morales étrangères reçoivent toutes le même traitement sous réserve des dispositions des Traités et Accords conclus par la République de Côte d'Ivoire avec d'autres Etats.

Article 9.- Les personnes physiques ou morales non résidentes au sens de la réglementation des changes qui effectuent, conformément à cette réglementation, un investissement en Côte d'Ivoire financé en devises convertibles, ont droit au transfert dans l'Etat dont elles sont résidentes des revenus de toute nature provenant des capitaux investis ainsi que du produit de la liquidation de l'investissement.

Article 10.- Tout différend entre une personne physique ou morale étrangère et la République de Côte d'Ivoire relatif à l'application du présent Code est réglé conformément à une procédure d'arbitrage et de conciliation découlant :

- Soit des accords et traités relatifs à la protection des investissements conclus entre la République de Côte d'Ivoire et l'Etat dont la personne physique ou morale étrangère concernée est ressortissante ;

- Soit d'une procédure de conciliation et d'arbitrage dont les parties sont convenues ;

- Soit de la Convention du 18 Mars 1965 pour le Règlement des Différents relatifs aux Investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, établie sous l'égide de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et ratifiée par la République de Côte d'Ivoire en vertu du décret n° 65-238 du 26 Juin 1965 ;

- Soit, si la personne concernée ne remplit pas les conditions de nationalité stipulées à l'article 25 de la Convention susvisée, conformément aux dispositions des règlements du Mécanisme supplémentaire, approuvé par le conseil d'administration du Centre international pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI). Le consentement des parties à la compétence du CIRDI ou du Mécanisme supplémentaire, selon le cas, requis par les instruments les régissant, est constitué en ce qui concerne la République de Côte d'Ivoire par le présent article et en ce qui concerne la personne concernée est exprimé expressément dans la demande d'agrément.

TITRE III

ENTREPRISES PRIORITAIRES

CHAPITRE PREMIER

Dispositions communes

Article 11.- Les entreprises visées aux articles 2, 3 et 4 ci-dessus peuvent demander à être agréées en qualité d'entreprises prioritaires en vue de bénéficier des avantages définis au présent titre.

Article 12.- Les entreprises peuvent être agréées au titre des investissements réalisés à l'occasion :

- D'une création d'activité, de l'extension et du développement d'une activité existante ;

- Ou d'un plan de restructuration dès lors que ces investissements concourent au développement des secteurs visés à l'article 2 ci-dessus et offrent des garanties financières, techniques et de rentabilité économique satisfaisantes.

Article 13.- La demande d'agrément en tant qu'entreprise prioritaire est appuyée d'un dossier contenant toutes indications utiles relatives à l'analyse, juridique, technique et économique du projet.

La demande d'agrément doit également comporter l'engagement de l'entreprise au titre des obligations générales suivantes :

- Utiliser en priorité les matériaux, matières premières, produits et services d'origine ivoirienne dans la mesure où ils sont disponibles à des conditions de qualité, de prix et de délais égales à celles des mêmes biens d'origine étrangère ;

- Employer et assurer la formation des cadres et agents de Maîtrise ivoiriens ;

- Se conformer aux normes de qualité nationale ou internationale applicables aux biens et services, objet de son activité ;

- Ne pas altérer les conditions écologiques, en particulier l'environnement ;

- Disposer d'une organisation comptable permettant ainsi de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'aux usages applicables en la matière et, le cas échéant, d'individualiser les opérations relatives à l'activité de l'entreprise ;

- Respecter les dispositions réglementaires relatives au dépôt des accords et contrats portant sur des titres de propriété industrielle ou d'acquisition de technologie ;

- Fournir les informations devant permettre de contrôler le respect des conditions d'agrément.

Article 14.- L'agrément en tant qu'entreprise prioritaire est secondé par décret pris en Conseil des Ministres sur avis de la Commission interministérielle des Agréments prioritaires dont la composition et les modalités de fonctionnement sont définis par décret.

Le décret d'agrément fixe notamment :

- L'objet, le contenu, le lieu d'implantation et le délai de réalisation de l'investissement ;

- Les obligations particulières mises à la charge de l'entreprise agréée ;

- La nature et la durée des avantages accordés ;

- Le cas échéant, la procédure d'arbitrage applicable.

Article 15.- Le Ministre chargé de l'Industrie s'assure du respect par les entreprises agréées des engagements qu'elles ont souscrits.

Le non-respect des engagements souscrits peut entraîner la déchéance partielle ou totale des avantages liés à l'agrément, par décret pris en Conseil des Ministres, à compter d'une date fixée dans ledit décret. Cette sanction ne peut intervenir qu'après une mise en demeure, restée sans effet, de remédier dans un délai raisonnable, aux carences ou défauts constatés.

Article 16.- L'agrément en tant qu'entreprise prioritaire est accordé pour une durée qui varie en fonction du lieu de réalisation de l'investissement suivant les régions. A cette fin, le Territoire ivoirien est divisé en t trois zones dénommées A, B et C définies par décret.

La durée de l'agrément est de :

- 7 ans pour les investissements réalisés dans la zone A ;

- 9 ans pour les investissements réalisés dans la zone B ;

- 11 ans pour les investissements réalisés dans la zone C.

Il peut être dérogé aux dispositions du présent article dans une convention d'établissement conclue entre l'Etat et l'entreprise prioritaire sans que la durée d'agrément fixé par la convention puisse excéder quinze ans.

Ces durées sont majorées des délais de réalisation du programme d'investissement tels qu'indiqués dans le décret d'agrément ou la convention d'établissement.

CHAPITRE II

Des avantages accordés

Article 17.- Les entreprises prioritaires bénéficient, au titre de la réalisation de leur programme d'investissement agréé, de l'exonération de droits de douane et de droit fiscal d'entrée sur :

- Les matériaux, matériels et équipements nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Les pièces de rechange spécifiques aux équipements importés dans la limite d'un montant égal à 10 % de la valeur C.A.F. desdits équipements pour une implantation en zone A, à 20 % pour une implantation en zone B et 30 % pour une implantation en zone C.

Ne peuvent donner lieu aux exonérations prévues au présent article :

- Les matériaux, matériels et équipements dont on peut trouver l'équivalent fabriqué en Côte d'Ivoire et disponible à des conditions de qualité, de prix T.T.C. et de délais à celles des mêmes biens d'origine étrangère ;
- Les véhicules servant au transport des personnes et ceux destinés au transport des marchandises ;
- Les biens mobiliers.

Article 18.- Les entreprises agréées prioritaires du secteur agro-industriel qui ne sont pas assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée peuvent renoncer à ce régime et opter pour leur assujettissement à la T.V.A. soit au taux normal, soit au taux réduit avec application de la règle du butoir.

Article 19.- Les droits d'enregistrement applicables conformément à l'article 558 du Code général des Impôts aux apports effectués lors de la création ou de l'augmentation du capital d'une société agréée comme entreprise prioritaire, au titre de la réalisation de son programme d'investissement, sont réduits de moitié pendant la période d'agrément.

Article 20.- 1° - Les entreprises prioritaires sont exonérées pendant la période d'agrément des impôts, droits et taxes suivants :

- Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux ;
- Contribution des patentes et des licences ;
- Contribution foncière des propriétés bâties et taxes des biens de mainmorte.

En tout état de cause, la durée de la période d'exonération ne saurait être inférieure à celle prévue par le régime de droit commun en vigueur au moment de l'agrément.

2° - Pour les autres cas que ceux visés à l'article 18 ci-dessus, les entreprises prioritaires qui ne sont pas assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée peuvent renoncer à ce régime et opter pour leur assujettissement à la T.V.A. soit au taux normal, soit au taux réduit avec application de la règle du butoir.

3° - L'exonération des impôts, droits et taxes visés ci-dessus est totale jusqu'à la fin de la troisième année précédant la dernière année de la période d'exonération. L'exonération est ensuite réduite ;

- A 75 % des droits normalement dus au titre de la deuxième année précédant la dernière année de la période d'agrément ;

- A 50 % des droits normalement dus au titre de l'avant-dernière année de la période d'agrément ;

- De 25 % des droits normalement dus au titre de la dernière année de la période d'agrément.

Article 21. Les entreprises agréées au titre de la création d'activité de production ou de transformation bénéficient d'une aide liée à la valeur ajoutée ivoirienne.

Le montant de cette aide varie selon qu'il s'agit d'une Petite et Moyenne Entreprise ou d'une autre entreprise et en fonction du lieu d'implantation de l'investissement.

L'aide à la valeur ajoutée ivoirienne est dégressive pendant les cinq premières années d'activité.

Elle est calculée en appliquant un pourcentage fixé par décret à la masse salariale annuelle versée au personnel ivoirien permanent.

L'aide déterminée mensuellement par application des pourcentages indiqués dans le décret est considérée comme un crédit d'impôt déductible de la contribution à la charge des employeurs, due au titre de la même période. Le cas échéant, l'excédent de crédit d'impôt sera récupérable sur une ligne budgétaire inscrite à l'annexe fiscale à la loi de Finances.

CHAPITRE III

Des conventions d'établissement

Article 22.- Les entreprises qui réalisent un projet présentant un intéret économique et social exceptionnel pour le développement du pays requerrant un certain montant d'investissement fixé par décret peuvent être admises à conclure avec l'Etat une convention d'établissement.

Article 23.- La convention d'établissement définit notamment :

- L'objet, le contenu, le lieu d'implantation et le délai de réalisation du programme d'investissement ;

- Les avantages fiscaux et autres avantages de portée et de nature différentes accordés par l'Etat à l'entreprise ainsi que la durée de leur application ;

.../...

- Les engagements que souscrit en contrepartie l'entreprise bénéficiaire desdits avantages ;

- Les contrôles que l'Administration peut effectuer auprès de l'entreprise bénéficiaire et les conditions de ces contrôles ;

- Les conditions dans lesquelles la convention pourra être revisée à la demande des parties ;

- La procédure d'arbitrage qui sera mise en oeuvre en cas de litige entre les parties.

Article 24.- En matière de droits et taxes dus en douane et de taxes sur le chiffre d'affaires, la convention d'établissement ne peut comporter d'avantages de nature, différente de ceux définis aux articles 17, 18, 19 et 20.2.

De plus, la convention d'établissement ne peut comporter d'engagement de la part de l'Etat ayant pour effet de décharger l'entreprise des pertes, charges ou manques à gagner dus à l'évolution de la technique ou de la conjoncture économique à des facteurs naturels ou inhérents à l'entreprise.

Toute clause contraire aux dispositions du présent article est réputée nulle.

Article 25.- Les conventions d'établissement peuvent être signées par les personnes physiques ou morales étrangères participant au capital des sociétés ivoiriennes réalisant l'investissement agréé.

Elles n'entrent en vigueur qu'après adoption du décret les concernant, pris en Conseil des Ministres sur avis de la Commission interministérielle des Agréments prioritaires.

TITRE IV

DISPOSITIONS FINALES

Article 26.- Les entreprises qui ont bénéficié des avantages prévus par la loi n° 59-134 du 3 Septembre 1959, et les textes subséquents demeurent régies par ladite loi jusqu'à ce que l'effet desdits avantages ait expiré.

Les entreprises n'ayant pas, à la date de la publication de la présente loi au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, été agréées au titre des dispositions de la loi n° 59-134 du 3 Septembre 1959 susvisée, pourront bénéficier des avantages prévus par la présente loi si elles remplissent les conditions qui y sont prescrites.

Article 27.- Sont abrogées, sous réserve de leur application transitoire prévue à l'article 26 ci-dessus, toutes dispositions antérieures contraires à la présente loi et notamment les dispositions de la loi n° 59-134 du 3 Septembre 1959, déterminant le régime des investissements privés dans la République de Côte d'Ivoire.

Article 28.- Des décrets préciseront en tant que de besoin les modalités d'application de la présente loi qui sera publiée au Journal Officiel de la République.

Article 29.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 8 Novembre 1984

Félix HOUPHOUET-BOIGNY

ANNEXE III

LOIS D'ACCOMPAGNEMENT DU CODE DES INVESTISSEMENTS

LOI N° 84-1232 MODIFIANT LE CODE GENERAL DES IMPOTS ET FONDS NATIONAL D'INVESTISSEMENTS OU DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DU DEUXIEME PRET D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1.- Les articles 4 6°, 139 1° et 192 1° du Code général des Impôts qui traitent respectivement de l'Impôt sur les BIC, de la contribution foncière des propriétés bâties et de la contribution des patentes, sont modifiés comme suit :

Article 4.- (BIC)

Sont affranchis de l'impôt

6° Jusqu'à la fin de l'exercice clos au cours de la cinquième année suivant celle de sa mise en marche effective, si l'usine est installée dans la région d'Abidjan (départements d'Abidjan, d'Aboisso, d'Adzopé et d'Agboville) ou de la septième année pour les autres régions, les bénéfices provenant exclusivement de l'exploitation d'une usine nouvelle, à condition spéciale d'exemption et que l'entreprise exploitante possède une comptabilité régulière permettant de faire ressortir exactement les résultats de l'usine nouvelle.

(Le reste sans changement).

Article 139.- (Contribution des propriétés bâties - Exemptions temporaires):

Les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de constructions regulièrement déclarées, bénéficient de l'une des exemptions temporaires définies ci-après en fonction de leur nature, de leur affectation ou de leur situation. La durée de cette exemption est décomptée à partir de l'année suivant celle de l'achèvement des travaux :

1° Exemption de cinq ans : les immeubles ou portions d'immeubles affectés à un autre usage que l'habitation et qui n'entrent pas dans l'une des catégories visées aux 3° et 4°.

S'agissant de la construction d'une usine nouvelle dans une région autre que celle de la région d'Abidjan - laquelle comprend les départements d'Abidjan, d'Aboisso, d'Adzopé et d'Agboville - la durée de l'exemption est portée à sept ans.

.../...

(LE RESTE SANS CHANGEMENT)

Article 192.- (Contribution des Patentes - Exemptions temporaires) :

1° Sont exonérés des droits de patentes pendant l'année où ils commencent à exercer et pendant les quatre années suivantes (région d'Abidjan : départements d'Abidjan, d'Aboisso, d'Adzopé et d'Agboville) ou les six années suivantes (autres régions), les contribuations qui installent une usine nouvelle dont l'objet figure au tableau B sous les rubriques suivantes :

(LE RESTE SANS CHANGEMENT)

Article 2.- L'article 84 6° du Code général des Impôts qui traite des réductions d'impôts cédulaires en cas d'investissement de bénéfices en Côte d'Ivoire est modifié comme suit :

Article 84.- Les contribuables, particuliers ou sociétés qui investiront dans le territoire tout ou partie de leurs bénéfices pourront obtenir, dans les conditions ci-après, une réduction sur le montant des impôts cédulaires visés aux titres I et II ci-dessus.

6° A la demande des contribuables intéressés, une déduction pourra être imputée, dans la limite de 50 % des bénéfices de chacun des exercices considérés, sur les résultats des exercices de la période de quatre années commençant par l'exercice au cours duquel aura été déposé le programme d'investissement approuvé.

Cette déduction est, selon les régions du territoire concernées plafonnée à :

- 40 % pour la région d'Abidjan, telle que définie à l'article 4 6° du présent Code ;

- 60 % pour les autres régions.

Si, en raison de la limitation de 50 %, il subsiste un reliquat non déductible des bénéfices d'un exercice, ce reliquat pourra être reporté sur le ou les exercices de la période quatriennale restant à courir sans que la déduction puisse jamais excéder 50 % des exercices de l'entreprise ou des exercices de report.

(LE RESTE SANS CHANGEMENT)

Article 3.- L'article 6 III du Code général des Impôts qui traite des charges déductibles des résultats imposables aux B.I.C. est modifié comme suit :

Article 6 III. - Le bénéfice net est établi sous déduction de toutes charges, celles-ci comprenant notamment :

B3) Sous réserve de l'agrément d'une demande déposée au Service des Contributions directes dans les mêmes formes que celles définies à l'article 84 5° du présent Code, les entreprises peuvent opter pour l'application à leurs matériels et outillages neufs d'un amortissement dégressif.

.../...

Cette dégressivité est obtenue par l'affectation aux taux d'amortissement linéaire de coefficient de majoration fixées par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances.

Article 4.- Les articles 224, 228 II et 238 2° ainsi que l'annexe t 1° du Livre deuxième du Code général des Impôts qui traitent de la taxe sur la valeur ajoutée, sont complétés comme suit :

Article 224.- (T.V.A. affaires imposables).

Ajouter in fine, l'alinéa suivant :

"Néanmoins, en ce qui concerne les activités agricoles, l'option prévue à l'article 228 II ci-après leur est également ouverte".

Article 228.- (T.V.A. définition des assujettis).

II. - Peuvent opter pour l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée :

5° Les activités agro-industrielles qui figurent dans l'annexe I 1° ci-après.

Article 238.- (T.V.A. règle du butoir).

2° Les déductions susvisées ne peuvent aboutir à un remboursement même partiel de la taxe ayant grevé un produit déterminé sauf dans les trois cas suivants :

b) Affaires passibles de la taxe au taux réduit prévu à l'article 225 A du présent Code, à l'exclusion des produits ci-après :

- Farine ;
- L'huile de coton ;
- L'huile de palme ;
- Latex naturel ;
- Riz ;
- Sucre ;
- Transformation industrielle des viandes.

Annexe I du Livre Deuxième :

1° Liste des produits et des affaires passibles de la taxe sur la valeur ajoutée au taux réduit visée à l'article 225 A du Code :

.....

- Farine ;
- L'huile de coton ;
- L'huile de palme ;
- Latex naturel ;
- Riz ;
- Sucre ;
- Transformation industrielle des viandes.

.../...

Article 5.- L'annexe III du Livre deuxième du Code général des Impôts qui traite de la Taxe sur les prestations de services, est complétée comme suit :

Liste des prestations de services ouvrant droit à déduction en application de l'article 231 2°, deuxième paragraphe du Code.

.....

4° Honoraires d'architectes et bureaux d'études techniques dus par les entreprises agréées prioritaires à raison de la mise en place des investissements nécessaires à leur implantation.

Article 6.- L'article 936 du Code général des Impôts qui traite de l'impôt sur le revenu des créances (IRC) est complété comme suit :

Article 936.- (Tarif).

Le tarif de l'impôt est de 18 %.

Il est réduit de moitié :

a) Pour les intérêts, arrérages et autres produits des comptes de dépôts et des comptes courants visés à l'article 935, ouverts dans les écritures d'un banquier ou d'une maison de banque, d'un agent de change ou d'un courtier en valeurs, établis en Côte d'Ivoire ;

b) Pour les intérêts des prêts consentis pour une durée d'au moins trois ans par les établissements financiers installés à l'étranger et destinés au financement de biens d'équipements.

Article 7.- L'article 6 c de la loi de Finances n° 72-866 du 31 Décembre 1972, et les articles 4, 5, 6 et 7 du décret n° 81-136 du 18 Février 1981, qui traitent du Fonds national d'Investissement (F.N.I.) sont complétés ou modifiés comme suit :

Loi n° 72-866 du 31 Décembre 1972.

Article 6

.....

c) Un abattement annuel de 80 000 francs est opéré sur le montant total du prélèvement dû par chaque redevable pour l'ensemble de ses activités et propriétés imposables en Côte d'Ivoire. Chaque cotisation est arrondie au millier de francs inférieur.

Cet abattement est porté à 150 000 francs pour les Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.).

Décret n° 81-136 du 18 Février 1981 :

Article 4.- Le montant des investissements classés dans la catégorie 1 ne peut être inférieur à 15 Millions de francs lorsque les investissements sont réalisés dans l'agglomération d'Abidjan et à 10 Millions de francs lorsqu'ils sont réalisés à l'extérieur de cette agglomération.

Pour les investissements réalisés par les Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.), ces seuils sont abaissés respectivement à 10 et 5 Millions de francs.

(LE RESTE SANS CHANGEMENT)

Article 5.- Les demandes d'agrément relatives aux investissements classés dans la catégorie 1 visée à l'article 2 ci-dessus, sont soumises à l'accord préalable du Comité d'agrément du Fonds.

Les demandes appuyées des pièces énumérées ci-après doivent être déposées à la Direction générale du Fonds dans un délai de quatre ans à compter de l'émission des certificats dont il est demandé le remboursement...

(LE RESTE SANS CHANGEMENT)

Article 6.- (Modifié par l'article 2 du décret n° 84-260 du 22 Février 1984).

Les investissements définis à la catégorie 2 de l'article 2 ci-dessus, sont effectués sans autorisation préalable du Comité d'agrément, par souscription directe des contributaires à l'emprunt F.N.I.

Sauf dérogations prononcées par arrêtés du Ministère de l'Economie et des Finances, la souscription doit être réalisée dans un délai de quatre ans à compter de l'émission des certificats dont il est demandé le remboursement.

(LE RESTE SANS CHANGEMENT)

Article 7.-(Modifié par l'article 21 de la loi de Finances n° 83-142 du 30 Décembre 1983).

Les certificats non utilisés dans un délai de quatre ans dans les conditions fixées aux articles ci-dessus seront affectés à la souscription d'emprunts d'Etat à long terme.

Dans le cas où cette affectation n'aura pas été effectuée au bout de 7 ans, leur montant sera acquis de plein droit au Fonds.

Article 8.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 8 Novembre 1984.

Félix HOUPHOUET-BOIGNY

LOI N° 84-1233 DU 8 NOVEMBRE 1984, RELATIVE A LA CREATION D'UN REGIME DE SURCHARGE A L'IMPORTATION

L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1.- Il peut être institué, par décrets pris en Conseil des Ministres, à titre temporaire, une surcharge tarifaire à l'importation pour certains produits.

Article 2.- Chaque surcharge tarifaire à l'importation est applicable pour une période de cinq années à compter de son entrée en vigueur, et elle est dégressive sur cette période.

Article 3.- Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables aux importations de produits originaires des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O.).

Article 4.- La présente loi sera applicable trois jours francs après l'entrée en vigueur du nouveau tarif des douanes.

Article 5.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 8 Novembre 1984

Félix HOUPHOUET-BOIGNY

LOI N° 84-1235 DU 8 NOVEMBRE 1984, RELATIVE A LA CREATION D'UN REGIME DE SURTAXE A L'IMPORTATION

L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1.- Il peut être institué, par décret pris en Conseil des Ministres, à titre temporaire, une surtaxe tarifaire à l'importation pour chacune des produits facturés soumis au régime de la licence d'importation.

Ces produits, auxquels le régime de la surtaxe tarifaire à l'importation est rendu applicable, ne sont pas soumis au régime de la licence d'importation.

Article 2.- Chaque surtaxe tarifaire à l'importation est applicable pour une période de cinq années à compter de son entrée en vigueur, et elle est dégressive sur cette période. Le décret pris en Conseil des Ministres instituant la surtaxe tarifaire à l'importation fixera les modalités de sa dégressivité.

Article 3.- Le régime de la licence d'importation sera abrogé avant le 31 Décembre 1986, par décrets pris en Conseil des Ministres, pour les produits manufacturés.

Article 4.- Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables aux importations de produits manufacturés soumis au régime de la surtaxe tarifaire à l'importation, originaires des Etats membres de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O.).

Article 5.- Il est institué une Commission de surtaxe tarifaire à l'importation chargée de veiller à l'application de la présente loi.

La composition et les modalités de fonctionnement de la Commission seront fixées par décret pris en Conseil des Ministres.

Article 6.- La présente loi sera applicable trois jours francs après l'entrée en vigueur du nouveau tarif des douanes.

Article 7.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 8 Novembre 1984

Félix HOUPHOUET-BOIGNY

LOI N° 84-1238 DU 8 NOVEMBRE 1984, PORTANT CREATION D'UN REGIME DE PRIME A L'EXPORTATION

L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1.- Il est institué un régime de prime à l'exportation calculée sur la valeur ajoutée des produits manufacturés en Côte d'Ivoire, dont la liste figure en annexe I à la présente loi.

Article 2.- Le régime de la prime à l'exportation sera rendu applicable dans les conditions de la présente loi, avant le 30 Septembre 1985, à tous les produits manufacturés par décrets pris en Conseil des Ministres.

Article 3.- Les entreprises industrielles établies en Côte d'Ivoire peuvent bénéficier directement ou par l'intermédiaire d'un exportateur qu'elles auront mandaté, du régime de la prime à l'exportation.

Article 4.- Un décret pris en Conseil des Ministres déterminera les procédures d'agrément des entreprises visées à l'article 3 ainsi que les modalités de calcul de la prime à l'exportation.

Article 5.- Les ressources annuelles du compte d'affectation spécial appelé "Subvention à la valeur ajoutée à l'exportation", visé à l'article 34 de l'annexe fiscale à la loi n° 83-1421 du 30 Décembre 1983, portant lois des Finances pour la gestion 1984, couvrent les dépenses entraînées par le versement de ces primes à l'exportation et sont affectées au versement de ces primes.

Article 6.- Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables aux exportations des produits agréés à la taxe de coopération régionale à destination des Etats membres de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest.

Article 7.- Les droits de sortie sont supprimés pour tous les produits manufacturés bénéficiant de la prime à l'exportation à compter de la date d'entrée en vigueur des décrets instituant le régime de la prime à l'exportation à ces produits.

ANNEXE IV

LES RAISONS DU CHOIX DE LA COTE D'IVOIRE :

NATURE, FREQUENCE ET POIDS DES REPONSES

(Source : J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975)

MOTIFS / REPONSES	FACTEURS POLITIQUES			COUTS DE PRODUCTION			MARCHES			EXTERNALITES			DIVERS	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Contraintes	31	20	14	45	-	33	30	10	10	4	22	-	33	5
Avantages déterminants	62	71	23	8	6	24	108	40	13	61	29	7	10	5
Avantages secondaires	15	12	10	1	9	6	7	21	-	6	9	10	-	-
TOTAL	108	103	47	54	15	63	145	71	23	71	60	17	43	10
Fréquences (1) %	52	50	23	26	7	30	70	34	11	34	29	8	21	5
Poids (2) %	34	31	14	24	3	23	46	18	9	20	20	3	19	4

(1) Fréquence = Nombre de réponses/nombre total d'entreprises

(2) Poids = Nombre de réponses "contrainte" multiplié par 5 + nombre de réponses "avantage déterminant" multiplié par 3 + nombre de réponses "avantage secondaire" / nombre total d'entreprises multiplié par 5.

1 Stabilité politique
2 Libéralisme économique
3 Promotion industrielle
4 Proximité des matières premières
5 Coût de la main d'oeuvre
6 Code des investissements
7 Croissance du marché ivoiren
8 Marché ouest-africain
9 Conservation du marché
10 Externalités d'Abidjan
11 Port
12 Agréments du pays
13 Divers facteurs non économiques
14 Divers facteurs économiques

LES RAISONS DU CHOIX DE LA COTE D'IVOIRE PAR GROUPE D'ENTREPRISES

(Source : J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975)

CRITERES \ MOTIFS		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
NATIONALITE DES CAPITAUX															
Français de France	F	47	46	23	31	8	38	73	40	17	33	27	6	18	-
	P	34	31	15	30	4	29	50	19	10	23	23	3	14	-
Français de C.I.	F	49	43	8	25	4	16	71	22	4	39	24	10	32	8
	P	31	33	9	23	3	17	42	6	1	24	16	3	29	7
Ivoiriens	F	10	10	50	20	-	30	55	20	-	35	35	-	17	7
	P	6	3	16	18	-	12	28	7	-	13	17	-	13	5
Autres	F	80	76	25	17	-	32	82	49	5	28	29	15	20	1
	P	56	45	17	12	-	23	58	27	3	12	18	4	19	1
TAILLE															
CA 500 m	F	51	46	16	25	4	19	69	30	10	35	24	8	29	6
	P	36	30	7	23	1	16	45	9	6	22	12	3	27	5
CA 500 m	F	55	57	38	29	14	55	73	43	14	29	41	10	8	2
	P	30	35	28	28	6	40	49	33	10	15	36	3	7	2
DATE DE CREATION															
Avant 1962	F	21	20	8	37	7	14	57	17	9	22	20	7	18	3
	P	6	5	3	35	3	8	40	8	8	9	15	2	17	2
De 1962 à 1966	F	67	60	25	23	7	46	74	47	12	42	37	10	24	7
	P	39	35	12	22	3	28	48	24	9	24	27	4	22	6
Depuis 1967	F	68	68	33	17	8	35	79	45	12	41	31	9	21	4
	P	41	40	21	16	4	30	50	23	9	25	20	3	18	4

F = Fréquence des réponses

P = Poids des réponses

1 Stabilité politique
2 Libéralisme économique
3 Promotion industrielle
4 Proximité des matières premières
5 Coût de la main d'oeuvre
6 Code des investissements
7 Croissance du marché ivoirien
8 Marché ouest-africain
9 Conservation du marché
10 Externalités d'Abidjan
11 Port
12 Agréments du pays
13 Divers facteurs non économiques
14 Divers facteurs économiques

LES RAISONS DU CHOIX DE LA COTE D'IVOIRE PAR SECTEUR

(Source : J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975)

SECTEURS \ MOTIFS		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Extraction	F	67	-	-	100	-	33	-	-	-	-	-	-	67	-
	P	67	-	-	100	-	20	-	-	-	-	-	-	40	-
Agro-alimentaires	F	37	41	24	44	2	11	61	20	4	22	28	2	17	-
	P	21	24	15	41	-	8	44	10	3	13	24	1	17	-
Bois	F	24	28	21	76	3	28	38	17	-	10	17	3	24	-
	P	17	19	12	76	1	18	23	5	-	7	10	1	20	-
Chimie et assimilées	F	80	67	18	4	6	39	82	55	24	45	45	2	10	8
	P	56	45	10	2	3	30	54	35	18	26	26	-	10	7
Textiles	F	55	50	30	20	15	50	20	35	15	40	10	15	30	-
	P	33	32	24	14	7	44	58	17	15	24	6	9	28	-
Mat. construction	F	44	67	22	11	11	33	89	22	11	33	22	11	-	-
	P	36	44	13	7	2	29	58	4	7	20	13	2	-	-
Travail des métaux	F	50	50	19	6	6	44	94	44	13	44	50	13	25	6
	P	35	28	11	6	1	29	61	24	8	26	40	5	25	6
Papier, imprimerie	F	50	50	25	-	8	-	50	33	-	33	-	33	50	-
	P	27	27	12	-	2	-	37	10	-	17	-	10	40	-
Fabrications méca. et électriques	F	57	57	24	-	19	43	81	43	14	57	38	19	24	24
	P	34	36	18	-	8	37	51	26	12	38	27	6	22	16

F = Fréquence des réponses

P = Poids des réponses

1 Stabilité politique
2 Libéralisme économique
3 Promotion industrielle
4 Proximité des matières premières
5 Coût de la main d'oeuvre
6 Code des investissements
7 Croissance du marché ivoirien
8 Marché ouest-africain
9 Conservation du marché
10 Externalités d'Abidjan
11 Port
12 Agréments du pays
13 Divers facteurs non économiqu
14 Divers facteurs économiques

ANNEXE V

ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (1985)

(Source : METFP, 1985)

I N S E T

- Institut de techno. terti.
- Institut de techno. indus.
- Ecole supérieure de com.
- Ecole nat sup. d'ing.

CEPAV et LTA BTS SECRETARIAT

- Lycées Techniques
- lycée technique d'Abidjan
- lycée technique de Yop.
- Bac B lycée cl. de Bouaké
- Lycées Professionnels
- Lycée prof com de Yop.
- lycée prof. indust. Bké
- " " Gagnoa
- " " Jacqueville
- " " Man
- " " Odienné
- " " San Pedro

- Collèges d'Ens. Tech + G T A + C T F
- CETI Abidjan
- CETI Bouaké
- CETC Abidjan
- CETC Bouaké
- G T A Abidjan
- C E T F Abidjan
- C E T F Agboville
- C E T F Bouaké
- C T F Port-Bouet
- Centres de Formation Prof.
- C F P Abengourou
- C F P Adzopé
- C F P Bimbresso
- C F P Daloa
- C F P Divo
- C F P Ferkessedougou
- C F P Gagnoa
- C F P Man
- C F P Odienné
- C F P San-Pedro
- C F P Touba
- C F P Yamoussokro
- Centres de Formation Art.
- C F A Bondougou
- C F A Bongouanou
- C F A Katiola
- Unités Mobiles
- Section bâtiment
- Section agromecanique

- Centres Spécialisés
- Ecole de bijouterie et des métiers annexe
- Centre horloger
- Centre de céramique K.
- Ecole de boulangerie et de patisserie
- Centres de Perfectionnement (1)
- C P M bâtiment
- C P M bois
- C P P I Yopougon
- C P M M E
- C P M A
- E T E
- Centre Alpha
- C P M I
- C P T C
- Form. continue INSET
- Formation des Formateurs
- I P N E T P
- Centre de perf à caractère interne
- C A M P C

ANNEXE VI EVOLUTION DU REVENU DES MENAGES (1960-1983)

(en milliards F.CFA)	revenus des menages (francs courants) ensemble	agricoles	non-agric	autocons des menages agricoles (f cour.)	revenus monetaires des menages (francs courants) ensemble	agricoles	non-agric
1960	107.9	59.3	48.6	29.5	78.4	29.8	48.6
1961	121.1	60.0	61.1	28.9	92.2	31.1	61.1
1962	129.1	57.1	72.0	32.3	96.8	24.8	72.0
1963	144.6	67.5	77.1	34.1	110.5	33.4	77.1
1964	166.9	79.9	87.0	35.6	131.3	44.3	87.0
1965	173.6	79.1	94.5	38.5	135.1	40.6	94.5
1966	187.9	83.3	104.6	37.4	150.5	45.9	104.6
1967	203.2	82.8	120.4	38.6	164.6	44.2	120.4
1968	229.1	94.5	134.6	38.6	190.5	55.9	134.6
1969	243.4	97.3	146.1	46.2	197.2	51.1	146.1
1970	273.5	107.3	166.2	43.1	230.4	64.2	166.2
1971	296.7	112.1	184.6	46.1	250.6	66.0	184.6
1972	325.4	115.3	210.1	44.3	281.1	71.0	210.1
1973	382.3	132.8	249.5	53.1	329.2	79.7	249.5
1974	479.6	178.0	301.6	75.5	404.1	102.5	301.6
1975	554.3	230.0	324.3	95.0	459.3	135.0	324.3
1976	676.9	263.5	413.4	106.6	570.3	156.9	413.4
1977	867.0	361.8	505.2	167.2	699.8	194.6	505.2
1978	1071.8	447.1	624.7	205.2	866.6	241.9	624.7
1979	1221.6	498.4	723.2	250.7	970.9	247.7	723.2
1980	1386.4	583.0	803.4	264.2	1122.2	318.8	803.4
1981	1537.2	638.5	898.7	284.7	1252.5	353.8	898.7
1982	1640.2	657.3	982.9	317.0	1323.2	340.3	982.9
1983	1719.1	724.6	994.5	392.1	1327.0	332.5	994.5

	consommation finale des menages (francs courants) commercial	totale	deflateur c.f.com	deflateur c.f.tot	consommation finale des menages (francs constants) commercial	totale
	(en milliards F.CFA)				(en milliards F.CFA)	
1960	65.6	95.1	0.879	0.879	74.6	108.2
1961	80.4	109.3	0.975	0.975	82.5	112.1
1962	86.1	118.4	0.960	0.960	89.7	123.3
1963	94.8	128.9	0.960	0.960	98.8	134.3
1964	111.6	147.2	0.973	0.973	114.7	151.3
1965	113.9	152.4	1.000	1.000	113.9	152.4
1966	125.2	162.6	1.021	1.021	122.6	159.3
1967	139.3	177.9	1.043	1.043	133.6	170.6
1968	161.1	199.7	1.065	1.065	151.3	187.5
1969	176.2	222.4	1.087	1.087	162.1	204.6
1970	190.8	233.9	1.150	1.097	165.9	213.2
1971	214.9	261.0	1.185	1.125	181.4	232.0
1972	235.4	279.7	1.220	1.159	193.0	241.3
1973	269.7	322.8	1.325	1.268	203.5	254.6
1974	325.0	400.5	1.643	1.158	197.8	345.9
1975	402.7	497.7	1.822	1.732	221.0	287.4
1976	501.7	608.3	1.955	1.898	256.6	320.5
1977	635.2	802.4	2.200	2.285	288.7	351.2
1978	761.6	966.8	2.369	2.485	321.5	389.1
1979	840.9	1091.6	2.608	2.785	322.4	392.0
1980	974.6	1238.8	2.832	3.025	344.1	409.5
1981	1088.9	1373.6	3.116	3.327	349.5	412.9
1982	1148.6	1465.6	3.452	3.686	332.7	397.6
1983	1144.0	1536.1	3.849	4.110	297.2	373.7
1984	1239.8	1629.5	3.995	4.266	310.3	382.0
1985	1305.6	1724.5	4.260	4.549	306.5	379.1
1986	1454.6	1905.7	4.522	4.829	321.7	394.6

Source : SEDES, 1984.

ANNEXE VII EVOLUTION DU REVENU PAR TETE (1960-1983)

	revenu par tete			revenu monetaire par tete			deflateur	revenu par tete			revenu monetaire par tete		
	ensemble	agricole	non-agric	ensemble	agricole	non-agric		ensemble	agricole	non-agric	ensemble	agricole	non-agric
	(francs courants)			(francs courants)				(francs constants)			(francs constants)		
1960	31367	22617	59413	22791	11366	59413	0.879	35685	25731	67592	25929	12930	67592
1961	33671	22072	69574	25635	11441	69574	0.975	34534	22638	71358	26293	11734	71358
1962	34331	20266	76360	25742	8802	76360	0.960	35762	21111	79542	26815	9169	79542
1963	36778	23121	76163	28105	11441	76163	0.960	38310	24085	79337	29276	11917	79337
1964	40600	26422	80052	31940	14649	80052	0.973	41727	27155	82273	32827	15056	82273
1965	40391	25262	80991	31433	12966	80991	1.000	40391	25262	80991	31433	12966	80991
1966	41813	25701	83500	33491	14162	83500	1.041	40166	24689	80211	32172	13604	80211
1967	43249	24691	89523	35033	13180	89523	1.065	40609	23184	84060	32895	12376	84060
1968	46637	27245	93220	38779	16116	93220	1.123	41529	24261	83010	34532	14351	83010
1969	47389	27133	94246	38394	14250	94246	1.171	40469	23171	80483	32787	12169	80483
1970	50930	28955	99862	42904	17324	99862	1.272	40039	22763	78508	33730	13620	78508
1971	52843	29285	103313	44633	17242	103313	1.262	41873	23205	81865	35367	13662	81865
1972	55430	29174	109524	47883	17965	109524	1.265	43818	23062	86580	37853	14201	86580
1973	62286	32563	121146	53635	19542	121146	1.402	44427	23226	86409	38256	13939	86409
1974	74734	42317	136403	62969	24368	136403	1.649	45321	25663	82718	38186	14778	82718
1975	82612	53046	136616	68453	31135	136616	1.840	44898	28829	74248	37203	16921	74248
1976	96833	59360	162029	81583	35346	162029	2.063	46938	28774	78540	39546	17133	78540
1977	119046	79681	184225	96088	42858	184225	2.321	51291	34331	79373	41399	18465	79373
1978	141257	96356	211942	114213	52132	211942	2.623	53853	36735	80801	43543	19875	80801
1979	154535	105214	228283	122821	52290	228283	3.061	50485	34373	74578	40124	17083	74578
1980	168340	120686	235947	136260	65995	235947	3.516	47878	34325	67107	38754	18770	67107
1981	179155	129763	245560	145974	71903	245560	3.843	46618	33766	63898	37984	18710	63898
1982	183484	131313	249873	148022	67984	249873	4.098	44774	32043	60974	36121	16590	60974
1983	184587	142489	235223	142486	65385	235223	4.332	42610	32892	54299	32891	15093	54299

Source : SEDES, 1984.

ANNEXE VIII

LES SURFACES DE PRODUCTION MANUFACTURIERES PAR BRANCHES ET PAR ZONES (en m2)

	Vridi-Indust.	Vridi-Digue	Banco-Nord	Koumassi	Port + 2C	Zone 3	Zone 4A	Zone 4C	Zone 2B	TOTAL	%	S. moy. lots (ha)
06-10	503 254	115 500	317 600	25 244	155 226	65 100	50 633	83 000		1 315 557	20,4	3,13
11-12	124 256	5 000	263 866	14 538	2 500	13 960	77 900	10 020	12 347	524 387	8,1	1,07
13	3 280	-	100 750	164 145	-	-	-	16 150	6 263	290 588	4,5	0,44
14-16	2 356 088	5 000	144 764	29 024	-	68 650	35 690	6 850	5 000	2 651 066	41,2	3,78
17	85 464	-	182 863	99 744	28 447	3 125	64 000	10 086	1 278	475 007	7,4	1,75
18-20	351 464	127 730	311 492	58 495	4 928	35 592	98 765	35 150	2 594	1 026 210	15,9	0,90
21	20 300	-	66 062	22 500	-	23 529	-	25 944	2 594	160 929	2,5	0,48
TOTAL	3 444 106	253 230	1 387 397	413 690	191 101	209 956	326 988	187 200	30 076	6 443 744	100	1,60
%	53,4	3,9	21,5	6,4	3,0	3,3	5,1	2,9	0,5	100		

ANNEXE IX

QUALITE ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS : PORT + ANCIENNES ZONES (ILE DE PETIT BASSAM)

	Qualité des équipements				Fonctionnement			
	TB	Convenable	Tout juste suffisant	Médiocre	Sans problèmes	Avec quelques problèmes	Tout juste suffisant	Médiocre
Alimentation en électricité	14,3 %	57,1 %	14,3 %	14,3 %	0	71,4 %	7,1 %	21,4 %
Télécommunications	7,1 %	42,9 %	21,4 %	28,6 %	0	50,0 %	7,1 %	42,9 %
Alimentation en eau	14,3 %	85,7 %	0	0	57,1 %	42,9 %	0	0
Drainage eau pluv.	0	28,6 %	42,8 %	28,6 %	7,7 %	38,4 %	46,2 %	7,7 %
Evacuation eau ind.	0	41,7 %	25,0 %	33,3 %	16,7 %	41,7 %	8,3 %	33,3 %
Voirie	0	21,4 %	50,0 %	28,6 %	8,3 %	16,7 %	41,7 %	33,3 %
SOTRA	0	50,0 %	42,8 %	7,2 %	15,4 %	30,7 %	38,5 %	15,4 %
Eclairage public	0	35,7 %	64,3 %	0	28,6 %	21,4 %	50,0 %	0
Conditions de sécurité	0	30,8	53,8 %	15,4 %	7,7 %	30,8 %	38,5 %	23,0 %

QUALITE ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS A VRIDI

	Qualité des équipements				Fonctionnement			
	TB	Convenable	Tout juste suffisant	Médiocre	Sans problèmes	Avec quelques problèmes	Tout juste suffisant	Médiocre
Alimentation en électricité	26,3 %	63,2 %	10,5 %	10,5 %	4,8 %	47,6 %	23,8 %	23,8 %
Télécommunications	9,5 %	76,2 %	14,3 %	0	0	42,9 %	23,8 %	33,3 %
Alimentation en eau	14,3 %	76,2 %	0	9,5 %	66,7 %	19,0 %	9,5 %	4,8 %
Drainage eau pluv.	9,5 %	42,9 %	28,6 %	19,0 %	47,4 %	15,8 %	26,3 %	10,5 %
Evacuation eau ind.	15,0 %	50,0 %	15,0 %	20,0 %	49,5 %	24,3 %	26,2 %	0
Voirie	4,8 %	28,6 %	23,8 %	42,8 %	29,4 %	17,6 %	11,8 %	41,2 %
SOTRA	4,8 %	19,0 %	23,8 %	52,4 %	11,8 %	5,9 %	35,3 %	47,0 %
Eclairage public	0	4,8 %	9,5 %	85,7 %	5,6 %	0	22,2 %	72,2 %
Conditions de sécurité	0	4,8 %	14,3 %	80,9 %	0	6,3 %	12,5 %	81,2 %

QUALITE ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS A KOUMASSI

	Qualité des équipements				Fonctionnement			
	TB	Convenable	Tout juste suffisant	Médiocre	Sans problèmes	Avec quelques problèmes	Tout juste suffisant	Médiocre
Alimentation en électricité	0	57,2 %	14,3 %	28,6 %	0	71,4 %	14,3 %	14,3 %
Télécommunications	0	0	42,8 %	57,2 %	0	14,3 %	0	85,7 %
Alimentation en eau	14,3 %	71,4 %	0	14,3 %	57,2 %	14,3 %	14,3 %	14,3 %
Drainage eau pluv.	0	0	14,3 %	85,7 %	0	0	0	100,0 %
Evacuation eau ind.	0	14,3 %	0	85,7 %	14,3 %	0	0	85,7 %
Voirie	0	0	14,3 %	85,7 %	0	0	14,3 %	85,7 %
SOTRA	0	28,6 %	42,8 %	14,3 %	28,6 %	28,6 %	14,3 %	28,6 %
Eclairage public	0	0	0	100,0 %	0	0	0	100,0 %
Conditions de sécurité	0	0	0	100,0 %	0	0	0	100,0 %

QUALITE ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS A BANCO-NORD

	Qualité des équipements				Fonctionnement			
	TB	Convenable	Tout juste suffisant	Médiocre	Sans problèmes	Avec quelques problèmes	Tout juste suffisant	Médiocre
Alimentation en électricité	15,4 %	76,9 %	7,7 %	0	0	76,9 %	23,1 %	0
Télécommunications	0	46,2 %	38,4 %	15,4 %	23,0 %	38,5 %	38,5 %	0
Alimentation en eau	43,2 %	53,8 %	0	0	92,3 %	7,7 %	0	0
Drainage eau pluv.	0	69,2 %	30,8 %	0	38,5 %	53,8 %	0	7,7 %
Evacuation eau ind.	23,0	61,6 %	15,4 %	0	81,8 %	9,1 %	0	9,1 %
Voirie	7,7 %	30,8 %	23,0 %	38,5 %	38,5 %	15,4 %	7,7 %	38,4 %
SOTRA	0	7,7 %	7,7 %	84,6 %	0	0	16,7 %	83,3 %
Eclairage public	0	23,0 %	7,7 %	69,3 %	0	10,0 %	30,0 %	60,0 %
Conditions de sécurité	0	7,7 %	38,5 %	53,8 %	10,0 %	10,0 %	40,0 %	40,0 %

ANNEXE X

SOUHAITS EXPRIMES PAR LES INDUSTRIELS

RANG	TOTAL	VRIDI	BANCO NORD	ANCIENNES Z.I. de l'île	KOUMASSI
1. Enlèvement des déchets	94	38	20	22	14
2. Entretien de la voirie	92	34	24	20	14
3. Installation d'un poste de police	80	28	13	14	12
4. Installation service médical de premier secours	76	24	26	14	12
5. Installation d'un bureau postal	66	14	24	18	10
6. Restaurants populaires	62	20	18	16	8
7. Installation d'un bureau des douanes	44	16	12	10	6
8. Aménagement ferroviaire	42	14	10	6	12
9. Divers (pompiers, signalisation des accès, banque)	16	6	4	2	4

ANNEXE XI : CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT PORTUAIRE (1950-1986)

Ouvrages	Années de mise en service
. Canal de Vridi	1950
. 300 m de quais Nord (postes 4 - 5) . 750 m de quais Ouest (postes 6 à 10) . 300 m de quais : chalandage + 1er port de pêche . Appontement pétrolier du canal de Vridi . Aménagement du parc à bois	1951-1954
. Appontement bananier	1955 - 1956
. 325 m de quais Nord (2 et 3) . Appontement des remorqueurs . Extension du parc à bois	1959
. 1ère tranche du nouveau port de pêche	1961
. 2ème appontement bananier	1962
. 150 m de quais (poste 1) . Quai en palplanche à l'Est du poste 1 . Aménagement du parc à bois . 2 ème tranche du nouveau port de pêche	1963
. Dragage du poste minéralier	1964
. Quais Ouest (11 et 12)	1965
. Dragages en baie du Banco	1966
. Quais Ouest (13 et 14) . Quais de chalandage au Sud du poste 14	1967

. Quais Ouest (15) . Quai de mise à l'eau des grumes . Rneforcement du musoir du canal de Vridi . Aménagement de l'appontement bananier (ducs d'Albe)	1968
. 3ème tranche du port de pêche (nouveau quai)	1969
. Appontement pour le trafic d'engrais, quais Sud , sur la digue de Vridi (postes 16 et 17)	1970
. 3ème tranche du port de pêche (nouveau quai) . Quais Sud (postes 18 et 19) . Jetée d'arrêt des sables	1972
. Enlèvement des épis rocheux du canal de Vridi . Approfondissement de la passe d'entrée du canal de Vridi . Quais Sud (postes 20 - 21 - 22)	1974
. Appontement Ro-Ro au port de pêche	1976
. Extension de l'appontement bananier	1977
. Remise en état des musoirs des jetées Est et Ouest du canal	1978
. Approfondissement du canal de Vridi	1979
. Quais Sud : postes 23 - 24 - 25 (terminal à conteneurs + plate forme de Ro-Ro	1979 - 1982
. Mise en place des portiques à conteneur	1986

ANNEXE XII

ZONES INDUSTRIELLES*

1 - Définition des zones

- Dans ces zones peut être maintenu, développé ou créé le groupement d'établissements industriels et de dépôts d'installations publiques ou privées dont le voisinage est indésirable pour l'habitation.

Dans les secteurs A, les établissements dangereux, incommodes ou insalubres de toutes classes sont autorisés.

Dans les secteurs B, les établissements rangés en 1ère classe sont interdits, sauf dérogation expresse accordée par la commission compétente en matière d'attribution de terrains industriels.

- Les commerces peuvent être maintenus, développés ou créés dans des secteurs qui seront définis par les plans de lotissement.

- Les constructions à usage d'exploitation agricole sont interdites dans les secteurs A et B, à l'exception du lotissement dit des éleveurs de Port-Bouët.

- Les constructions à usage d'habitation sont interdites à l'exception :

. pour les secteurs A, de celles destinées au logement du personnel dont la présence permanente est nécessaire pour assurer la surveillance ou la sécurité des installations avec un maximum de 2 logements.

. pour les secteurs B, de celles qui sont destinées au logement des personnes dont la présence permanente est nécessaire pour assurer la direction, le fonctionnement et la

* (Source : Règlement d'urbanisme de l'agglomération d'Abidjan) MCU-DUA-RCI 14-5-74

surveillance des industries installées dans les secteurs avec un maximum de 2 logements pour les terrains de moins de 5. 000 m2 et de 3 pour les autres.

En cas de nécessité absolue, dans le but d'assurer la sécurité ou le bon fonctionnement des établissements, des dérogations à cette règle pourront être accordées.

2 - Marges de reculement

- Toutes les constructions doivent être édifiées à 5 m au moins en arrière de l'alignement.

3 - Dimension des parcelles

La dimension des parcelles sera celle indiquée aux plans de lotissements approuvés par le Ministre de la Construction et de l'Urbanisme.

Aucune dérogation ne pourra être accordée aux attributaires en vue du morcellement des lots qui leur seront concédés.

4 - Occupation au sol

Les constructions ne pourront occuper plus de 75 % de la surface du terrain.

Une libre circulation doit être assurée autour des bâtiments de production qui ne pourront en aucun cas être construits en mitoyen et devront être édifiés à 5 m des limites séparatives.

Les bâtiments administratifs et les logements pourront être édifiés en mitoyen.

.../

5 - Hauteur des constructions

La hauteur des ouvrages tels que : cheminées, silos, condenseurs, château d'eau pourra être supérieure à la hauteur règlementaire déterminée par le Règlement Général d'Urbanisme, sous réserve qu'il n'en résulte aucune cause d'insalubrité pour les constructions voisines.

6 - Clôtures

Les clôtures en bordure des voies seront obligatoirement composées d'un mur bahut dont la hauteur ne pourra excéder 60 cm surmonté d'une clôture à claire voie. Les murs pleins sont autorisés sur les mitoyens.

7 - Alimentation en eau et assainissement

- L'évacuation des eaux résiduaires industrielles au réseau public d'assainissement ne peut être autorisée qu'après contrôle et avis favorable des services d'hygiène et de la Direction de l'environnement industriel. Dans le cas contraire, un dispositif d'épuration agréé devra obligatoirement être prévu.

8 - Protection de l'atmosphère

Les émanations de fumées et de gaz devront être traitées de façon à minimiser la pollution de l'atmosphere.

Dans le cadre de la règlementation qui leur est applicable, les établissements classés dangereux, incommodes ou insalubres devront se conformer aux prescriptions imposées en matière de protection de l'atmosphère.

.../

ANNEXE XIII : CHRONIQUE D'UN PROBLEME FONCIER TRES ORDINAIRE : L' AFFAIRE DES LOTS 56 ET 58 A KOUMASSI ZONE INDUSTRIELLE.

(Sources : comptes rendus des réunions de la Commission d'attribution. D. de l'Urbanisme)

12.03.1970 : Attribution après arbitrage ministériel des lots 56 et 58 de la zone industrielle de Koumassi à M. GBOGBOVO, qui, à cette date, avait engagé des travaux de construction sans attribution de terrain ni permis de construire.

30.08.1974 : Le retrait de l'attribution est prononcé pour sous-location illégale, la Commission de constat de mise en valeur ayant relevé l'occupation non déclarée, par des tiers, de bâtiments non achevés. Proposition est alors faite au sous-locataire, la société SIGEST, de reprendre l'attribution des parcelles.

07.11.1974 : Protestation écrite de M. GBOGBOVO, qui demande une enquête approfondie, laquelle confirme les faits précédents.

31.07.1975 : Attribution officielle des parcelles à la SIGEST, confirmée par lettre n° 4290/MCU du 11.09.1975.

31.01.1975 : Lettre de la SIGEST au Président de la Commission d'attribution, faisant état du refus des occupants des parcelles de déguerpir.

10.06.1976 : Coup de théâtre ; M. MAHADI, occupant des parcelles, communique à la Commission une lettre de M. GBOGBOVO, datée du 5.09.1974, et précisant que les terrains lui ont été vendus pour 4 millions F. CFA, ainsi qu'un constat de mise en valeur définitive délivré par l'administration.

09.07.1976 : Recours de la SIGEST, qui demande à la Commission de trancher le conflit. Les trois protagonistes sont entendus séparément.
. la SIGEST précise qu'un contrat de location a été signé avec M. GBOGBOVO en 1971 (35 000 F.CFA/mois), mais que le permis de construire attribué à ce dernier en 1973 témoigne de sa duplicité.

. M. MAHADI déclare avoir acheté les lots le 5.09.1974, avec obligation d'achever les travaux commencés.

. M. GBOGBOVO affirme qu'après le début des premiers travaux, la SIGEST l'a sollicité pour entreposer du matériel en s'engageant à achever les travaux, mais qu'aucun contrat de location n'a été signé. Il prétend ne pas avoir vendu les terrains à M. MAHADI, qu'il accuse de produire des documents de complaisance destinés à régler des affaires personnelles.

15.07.1976 : Deuxième coup de théâtre ; un quatrième protagoniste, B. ANI, attributaire des lots voisins (59 et 60) intervient, prétend avoir acheté la moitié des lots à un fonctionnaire du Ministère et produit un certificat de vente.

Conclusion : La Commission arbitre en proposant une autre parcelle à la SIGEST qui doit évacuer les lieux au plus tard en août 1976 ; elle attribue les lots devenus vacants "en priorité" à M. MAHADI, sous couvert de l'agrément de son dossier de demande. Il aura fallu pas moins de 6 ans pour "régler" un problème d'attribution dont ne sont connus que les éléments apparents.

ANNEXE XIV

EXEMPLES D'EVOLUTION DE LOTS IMMATRICULES EN ZONE 4A.

(Source : L. BOURGEOIS,1983, pp.44-46)

Dans les zones étudiées, la plupart des immeubles nouveaux se localisent en zone 4A et constituent ainsi une extension de la fonction résidentielle de la zone 4C dont ils sont proches. Il est probable que l'éloignement des zones les plus actives joue ici comme il a joué lors du déclassement de la zone 4C. La zone 3 est sensiblement moins affectée par ce phénomène et les quelques immeubles modernes qui y ont été construits ont un usage professionnel (bureaux) plus marqué.

Les sept nouveaux immeubles d'habitation moderne de la zone 4A sont apparus entre 1977 et 1981. Les dossiers fonciers n'ont été accessibles que pour deux d'entre eux.

Le premier (titre foncier n° 2931) est un immeuble de quatre étages, correspondant à la RESIDENCE SACHE. Il succède à une entreprise de travaux installée depuis de longues années en zone 4 et se situe dans un îlot, dont les parcelles ont connu plusieurs mutations, et qui témoigne de la diversité des activités dans les anciennes zones industrielles. A ce titre, cet exemple a semblé intéressant.

L'immeuble est situé en bordure de la rue Edison sur un terrain de 1.182 m2 issu du morcellement d'une parcelle à l'origine beaucoup plus vaste (17.084 m2). La première concession provisoire est accordée à une société de commerce de gros de fournitures générales pour l'industrie (NORDEX) en mars 1951. Assez rapidement cependant, la société est dissoute, les associés se séparent et renoncent volontairement au terrain qui n'avait fait l'objet d'aucune mise en valeur.

Le second attributaire est la SEGA, Société d'Entreprises Générales Africaines qui obtient la concession provisoire en octobre 1952. Déjà bénéficiaire de 4.000 m2 sur le terre-plein lagunaire (Plateau) qu'elle juge

insuffisants, la société projette d'installer des ateliers, des magasins de stockage, des bureaux et un logement. Le prix d'acquisition est fixé à 2.562.600 francs (150 francs le mètre carré), le quart étant payé à l'octroi de la concession provisoire. En 1954, un délai supplémentaire de mise en valeur lui est accordé. Le constat est dressé en 1957, année de l'immatriculation au nom de l'Etat et de l'accès à la concession définitive.

A partir de 1964, la SEGA cède peu à peu la totalité de son terrain jusqu'à la création de quatre nouveaux titres fonciers dont deux correspondent à l'installation d'une entreprise de Travaux Publics (STB) en 1965 et à celle des Ateliers Régionaux Chausson en 1966. C'est en 1977 qu'elle vend sa dernière parcelle à la Société Civile Immobilière SACHE au prix de dix millions de francs CFA, le terrain étant estimé à deux millions et les constructions (une villa d'un étage) à huit millions.

Aujourd'hui, à côté du nouvel immeuble, les terrains voisins ont connu d'autres mutations. Les Ateliers Chausson se sont déplacés à Vridi et ont cédé leur terrain à un concessionnaire automobile (Africauto-Peyrissac). Une société de transit occupe les locaux de l'usine de confection MICE qui a déménagé à Koumassi. La STB demeure.

L'évolution de cet îlot illustre bien le mouvement de densification du bâti, la succession assez rapide et la diversité des activités intervenues depuis l'origine des anciennes zones, jusqu'à aujourd'hui où les fonctions commerciales et résidentielles tendent, dans ce cas en particulier, à s'affirmer.

L'immeuble suivant présente l'intérêt d'illustrer le cas d'une reconversion engagée par un même entrepreneur d'un terrain à usage industriel vers un usage immobilier.

L'immeuble de la SCI CLAUDE est situé rue Edison, non loin du premier, au sein d'un îlot aux activités également diversifiées : centre commercial, garage automobile, logements, entreprises de bâtiment et de travaux publics.

Le dossier foncier est incomplet entre 1956, année de l'immatriculation du terrain au nom de l'Etat et 1961. A cette date, J.C.B. agent technique à Abidjan, fait la demande d'un terrain de 1.748 m2 en zone 4. La même année, par acte administratif, le Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan agissant pour le compte de l'Etat, lui cède le terrain au prix de 384.560 francs (220 francs le mètre carré). Le constat de mise en valeur est établi en août 1963 et fait état de la construction de deux bâtiments principaux un hangar et deux villas.

Dans les années suivantes, on apprend par certaines pièces du dossier que Mr. J.C.B. est courtier en bois pour le compte de la société Bois Africains Tropicaux pour laquelle le terrain et les constructions sont grevés d'une hypothèque conventionnelle. Par ailleurs, on trouve la société de Transports STBB installée à la même adresse.

C'est en 1978 que J.C.B. constitue avec son épouse, la Société Civile Immobilière CLAUDE, qui, par acte notarié, achète le terrain de la rue Edison au prix de vingt-et-un millions de francs, après autorisation du MTPCU (1). Un petit immeuble de deux étages, dont le rez-de-chaussée abrite quelques commerces (salon de coiffure, boutique de mode) est construit après 1979.

Deux autres immeubles, pour lesquels l'accès aux informations du dossier foncier n'a pas été possible, semblent relever d'une évolution similaire.

Le premier, l'immeuble COBTI, est situé dans la même rue Edison mais à proximité du boulevard de Marseille, là où villas et immeubles modernes sont plus nombreux. Dans ce cas précis, le livre foncier donne peu d'informations. L'entreprise de fabrication de matériaux de construction COBTI a acquis ce terrain de 1.780 m2 en 1967. Les transactions immobilières inscrites au registre foncier s'arrêtent en 1968, année où l'un des frères COBTI acquiert la moitié indivise. Sur ce terrain, derrière un immeuble de trois étages vieux d'une dizaine d'années et occupé au rez-de-chaussée par un magasin de pièces détachées automobiles, a été construit récemment un immeuble d'habitations de cinq étages.

Le second est proche de l'immeuble CLAUDE. Il a été construit en 1980 sur un terrain appartenant au cabinet d'Expertises Gerenthon installé à proximité et qui en est le promoteur.

Enfin, deux immeubles situés en bordure de lagune à l'angle du boulevard de Marseille et de la rue P. et M. Curie ont été construits récemment sur un terrain issu d'une concession cédée aux Entrepreneurs Rumilly en 1958 et acheté en 1977 par la société civile immobilière Latitude 4.

---

(1) Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Urbanisme.

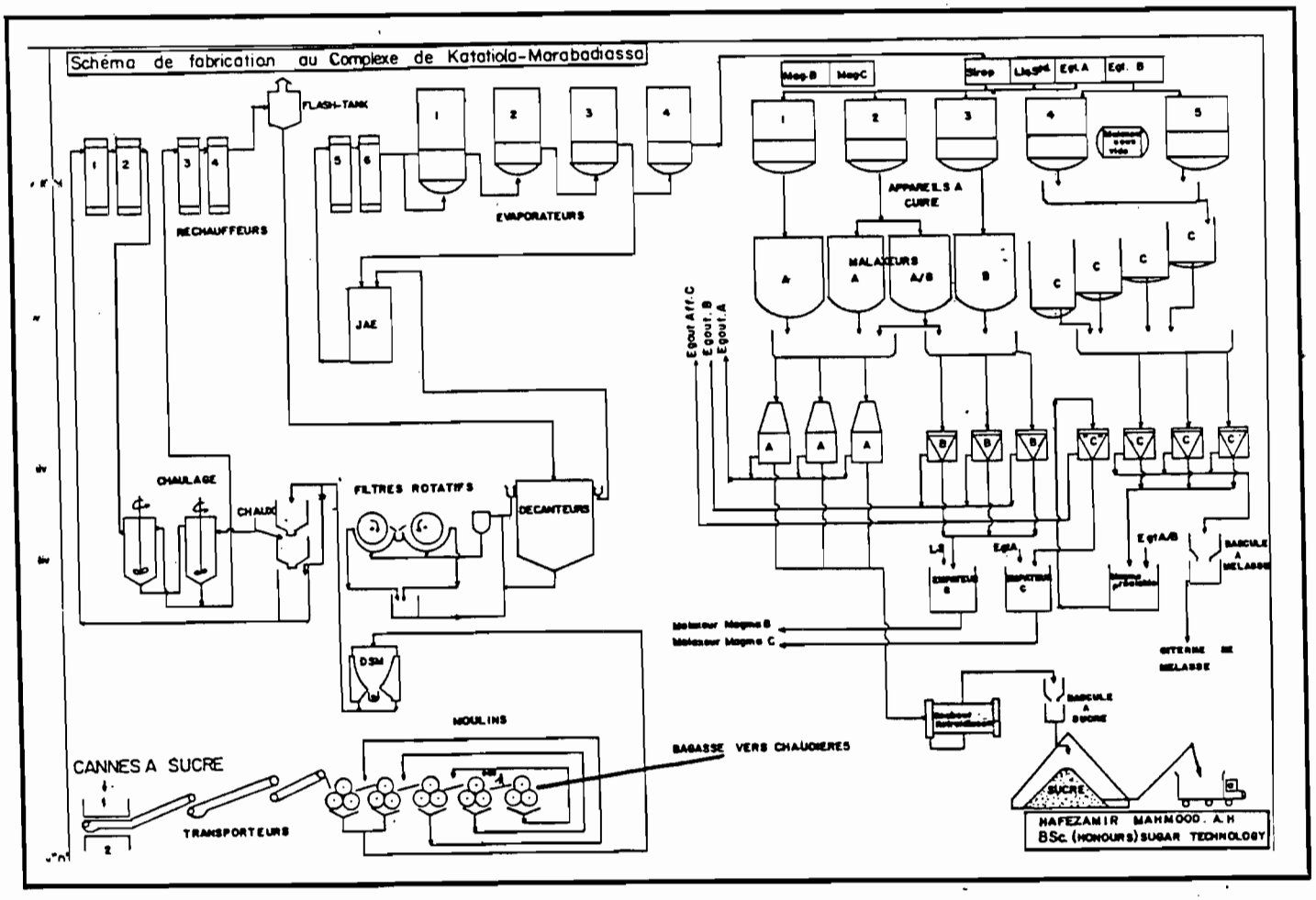
ANNEXE XV

ACTIVITÉS SUCRIÈRES

KATIOLA-MARABADIASSA

LES ÉTAPES DE LA FABRICATION DU SUCRE

Source : Journal de Sucre n° 6



KATIOLA-MARABADIASSA

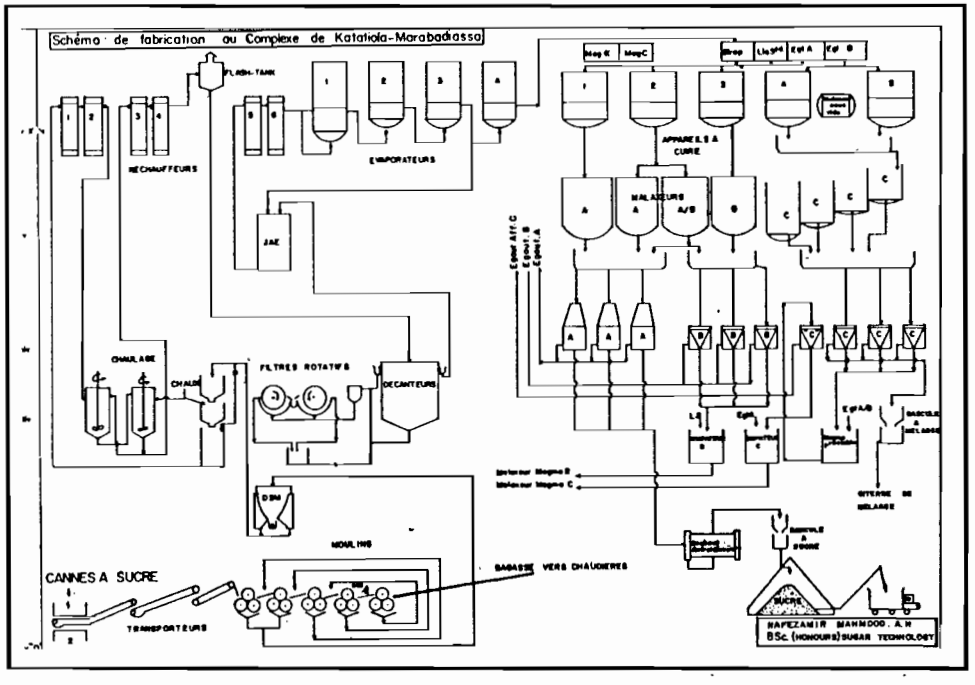
LES ÉTAPES DE LA FABRICATION DU SUCRE

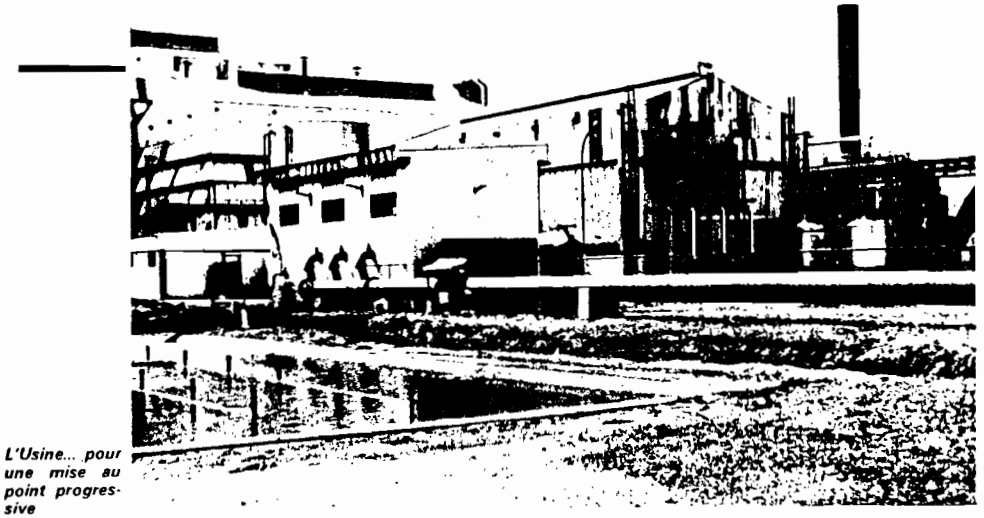
RECOLTE:
La récolte de la canne se fait soit manuellement c'est-à-dire couper à la main et charger par des machines équipées des grapins ou couper et charger mécaniquement.

TRANSPORT:
La canne est transportée en containers qui sont placés sur portes-containers et ces derniers sont tirés par des tracteurs CAMECO 105 et 305.

PESAGE:
Elle est pesée au moyen des ponts-bascule et le poids est enregistré.

STOCKAGE ET DECHARGEMENT:
Les containers sont soient stockés ou déchargés directement dans deux table à cannes, qui alimentent les moulins via deux conducteurs élévateurs.





L'Usine... pour une mise au point progressive

PREPARATION:
Au cours du passage de la canne sur les conducteurs élévateurs elle est déchiquetée et hachée par deux jeux de couteaux. Le but de cette préparation est de faciliter le broyage.

BROYAGE/EXTRACTION:
La canne est broyée pour extraction de son jus par une batterie de 5 moulins auto-réglable. On additionne de l'eau pour extraire le maximum de sucre dans la bagasse (fibre de la canne). Ensuite le jus récolté est dirigé vers la fabrication pour la cuisson du sucre, et la production de l'énergie électrique aux moyens des turbo-alternateurs.

EPURATION SUCRERIE - TRAITEMENT PHYSICO CHIMIQUE:
Le jus en provenance du broyage est pesé, puis chaulé pour éviter toute inversion (destruction) de saccharase pendant l'opération de chauffage à plus de 100° C.

Le but recherché pendant ce chauffage est la destruction totale des matières organique que contient le jus; ce qui par la suite et après décantation permet d'obtenir un jus clair et limpide.

La matière organique détruite est pompée (sous forme de boue) et retraitée pour récupération maximum de son sucre; tandis que le déchet (écumes) sont utilisés comme matières fertilisante et humus aux champs.

EVAPORATION:
Les évaporateurs travaillent partiellement sous vide et utilisent comme moyen de chauffage la vapeur.

Le jus épuré (précité) est encore à l'état très liquide; le quadruple effet sert à évaporer une grande partie d'eau du jus et ainsi devient un sirop ressemblant au miel; ce sirop est ensuite conduit vers l'atelier de cristallisation.

CRISTALLISATION
La cristallisation se fait dans des appareils à cuire; fonctionnant également à la vapeur et sous vide.

Le sirop est concentré jusqu'à une saturation déterminée, ensuite on introduit des cristaux microscopique de sucre, qui sont nourri en enrichi par le sirop, et ce jusqu'à l'obtention des dimensions voulues.

Une fois cet objectif atteint, les cristaux se trouvent englobés du sirop (liqueur-mère) et qu'on appelle Masse-Cuite est coulée dans un malaxeur d'attente pour être ensuite essorée.

ESSORAGE OU CENTRIFUGATION:
L'opération d'essorage consiste en la séparation des cristaux de la liqueur-mère.

La masse-cuite est introduite dans des essoreuses équipées des tamis et par la force centrifuge, les cristaux de sucre restent collés sur le tamis; et la liqueur mère (égoût A) passe à travers le tamis.

Cet égoût « A » étant encore riche en saccharose est retraité suivant le procédé de cuisson C - B - A (voir schéma).

Par contre les cristaux de sucre sont acheminés par des transporteurs vers l'atelier de séchage.

SECHAGE/STOCKAGE:
Le sucre obtenu des essoreuses est encore humide; il est introduit dans un sécheur-refroidisseur à multi-tubes pour évacuation de son humidité.
Il est ensuite pesé et stocké en vrac au silo.

Par la suite il sera transporté et commercialisé soit en vrac ou en sac.

REMARQUES IMPORTANTES:
L'industrie sucrière est une des rares industries qui en marche normale, n'a besoin d'aucune source d'énergie extérieure.

En effet, en broyant la canne on obtient non seulement le jus à fabriquer du sucre, mais également de la bagasse (fibre) dont on se sert comme combustible, qui produit de la vapeur, cette vapeur entraine des turbo-alternateurs produisant ainsi suffisamment d'électricité pour le fonctionnement de toute l'usine et même pour l'irrigation et l'utilisation domestique des habitations.

Les sous-produits de la canne « MELASSE » et « BAGASSE » sont également des matières à usage multiples.

LA MELASSE sert à fabriquer:
Aliments de bétail, parfums, rhum et toutes sortes de boissons alcoolisée, engrais - vinaigre, levure - alcool industriel - gaz carbonique pour boisson gazeuse et production glaçons - divers: acetone furfural, acides lactique, citrique, aconitique pour dérivé plastique etc...

A PARTIR DE LA BAGASSE on peut obtenir:
Briquettes pour combustible - gaz méthane - papier - contreplaqué (différents types) - meubles - furfural - dérivés résines plastiques.

HAFEZAMIR MAHMOOD A.H.
Chef de fabrication
Complexe sucrier de Katiola-Marabodiassa

ANNEXE XVI

Présentation des préparations en milieu urbain.

Source : A. ODOUNFA, 1982

	Nom des préparations	Importances relatives %
1	Riz cuit à l'eau	25
2	Riz au Gras	4
3	Bouillie de Maïs	1
4	Toh de Maïs	4
5	Autre préparation de céréales	1
6	Plats de spaguetti	0,2
7	Pâte de Manioc	1
8	Autres préparations de Manioc	1
9	Foutou d'Igname	5
10	Ragout d'Igname	1
11	Autre préparation d'Igname	1
12	Préparation de Tarot	0,4
13	Préparation de Patate	1
14	Préparation de Pomme de Terre	0,2
15	Foutou Banane	10
16	Autre préparation de banane	1
17	Plats de légume (petits pois et Autres)	0,4
18	Viandes - Poissons - Poulet	0,2
19	Jambon - Omelette	0,1
20	Café au lait	0,5
21	Café complet	2
22	Sauce Aubergine	9
23	Sauce Arachide	8
24	Sauce Claire	4
25	Sauce Feuilles	2
26	Sauce Gombo + Sauce Gombo sec	9
27	Sauce Graine	7
28	Sauces Graines Diverses	0,3
29	Autres préparations	0,5

ANNEXE XVII

Présentation des préparations à Abidjan et dans les autres villes

	Noms des Préparations	Ville d'Abidjan	Autres villes
1	Riz cuit à l'eau	25	24
2	Riz au gras	4	2
3	Bouillie de Maïs	1	1
4	Toh de Maïs	3	5
5	Autres préparations de céréales	0,5	0,5
6	Plat de spaguetti	0,3	-
7	Pâte de manioc	1	1
8	Autres préparations de Manioc	0,5	1
9	Foutou d'Igname	3	6
10	Ragout d'Igname	1	1
11	Autres préparations d'Igname	3	6
12	Préparations de Tarot	0,3	0,5
13	Préparations de Patate	0,1	1
14	Préparations de Pomme de Terre	0,6	0,05
15	Foutou Banane	12	7
16	Autres préparations de Banane	0,2	0,4
17	Plat de légume (petit Pois et autres	0,4	0,4
18	Viandes - Poissons - Poulet	0,3	0,2
19	Jambon - Omelette	0,1	0,03
20	Café au lait	2	0,2
21	Café complet	4	0,6
22	Sauce Aubergine	10	7
23	Sauce Arachide	5	11
24	Sauce claire	4	3
25	Sauce Gombo sec + Sauce Gombo	7	10
26	Sauce Feuille	2	1
27	Sauce Graine	6	7
28	Sauces Graines diverses	0,3	0,2
29	Autres préparations	0,17	0,15

ANNEXE XVIII

Tableau de Contingence des préparations en fonction des revenus en milieu urbain.

(F. CFA. 1978)
Source : A. ODOUNFA, 1982

		Importance des Préparations par classe de revenu			
		moins de 5 000	5 000 à 10 000	10 000 à 20 000	plus de 20 000
1	Riz cuit à l'eau	24	25	24	28
2	Riz au gras	3	3	5	3
3	Bouillie de maïs	1	1	0,7	0,7
4	Toh de maïs	4	5	3	3
5	Autres préparations de Céréales	0,3	0,5	1	2
6	Plat de spaguetti	-	0,1	0,3	1
7	Pâte de manioc	1	1	1	2
8	Autres préparations de manioc	1,4	0,6	1,30	1
9	Foutou d'Igname	6	4	3	2
10	Ragoût d'Igname	2	1	1	2
11	Autres préparations d'Igname	0,7	0,2	0,3	0,3
12	Préparation de tarot	0,5	0,4	0,1	0,7
13	Préparation de patate	0,6	0,3	0,6	0,1
14	Préparation de Pomme de terre	0,1	0,39	0,5	0,7
15	Foutou Banane	8	10	11	6
16	Autres préparation fe Banane	0,3	0,2	0,5	0,4
17	Plats de légume (petits pois et aôtres)	0,2	0,2	0,9	1
18	Viandes - Poissons - Poulets	0,1	0,1	0,5	1
19	Jambons - Omelettes	-	-	0,1	0,1
20	Café au lait + Café complet	2	4	4	4
21	Sauce Aubergine	9	8	8	8
22	Sauce Arachide	8	8	8	8
23	Sauce claire	3	4	4	4
24	Sauce feuille	2	2	1	1
25	Sauces Gombo + Gombo sec	10	9	7	7
26	Sauce graine	6	7	8	7
27	Sauces graines diverses	0,4	0,2	0,3	0,1
28	Autres préparations				

ANNEXE XIX

La composition en produit pour les principaux plats préparés en milieu rural.

Source : A. ODOUNFA, 1982

Noms des plats préparés	Produits entrant dans la préparation	Part de produits
RIZ CUIT A L'EAU	Riz Blanchi	99
	Sel	1
RIZ AU GRAS	Riz Blanchi	75
	Poisson fumé	2
	Pâte de Tomate	2
	Huile	7
	Aubergine	1
	Piment poudre	1
	Oignon	3
	Viande de poulet ou porc	7
	Sel	1
	Bouillon cube	1
BOUILLIE DE RIZ	Riz Blanchi	95
	Citron	1
	Sucre	2
	Lait	2
BOUILLIE DE MAIS	Farine de maïs	88
	Farine de manioc	8
	Sucre	2
	Lait	2
TOH DE MAIS	Farine de maïs	80
	Farine de manioc	20
PATE DE MANIOC	Manioc en pâte	100

TOH DE MANIOC	Farine de manioc	90
	Farine de maïs	10
FOUTOU D'IGNAME	Igname préco ce	25
	Igname tardive	75
RAGOUT D'IGNAME	Igname tardive	81
	Igname précoce	6
	Pâte de tomate	1
	Piment	1
	Aubergine	1
	Oignon	1
	Viande de boeuf	3
	Poisson fumé	3
	Huile palme traditionnelle	2
	Sel	1
FOUTOU BANANE	Banane plantin	95
	Manioc frais	5
SAUCE AUBERGINE	Aubergine d'Europe	25
	Aubergine d'Afrique	10
	Pâte de tomate	3
	Gombo frais	2
	Haricot vert	1
	Piment frais	2
	Oignon	3
	Viande de boeuf	12
	Champignon	1
	Poisson	15
	Crustacé	2
	Sel	1
	Bouillon cube	1
	Huile industrielle	3

.../...

SAUCE ARACHIDE	Pâte d'arachide	40
	Pâte de tomate	4
	Gombo frais	4
	Aubergine	4
	Oignon	4
	Piment	2
	Champignon	6
	Gibier à poil	8
	Viande de boeuf	4
	Poisson fumé	12
	Crustacé frais	2
	Escargot frais	3
	Huile de palme traditionnelle	5
	Sel	1
	Bouillon cube	1
SAUCE CLAIRE	Macaroni	1
	Légumineuse	2
	Pâte de néré	4
	Feuille sèche	2
	Feuille fraîche	2
	Pâte de tomate	9
	Gombos frais	2
	Haricot vert	1
	Piment	4
	Oignon	8
	Champignon	3
	Viande de boeuf	18
	Gibier	20
	Poisson fumé	12
	Crustacé	3
	Conserve viande	3
	Huile de palme traditionnelle	5
	Sel	1
	Bouillon cube	1
	Condiments divers	1

SAUCE FARINE	Farine de riz	16
	Pâte de néré	2
	Feuille sèche	2
	Pâte de tomate	2
	Aubergine d'Europe	2
	Piment en poudre	3
	Viande de boeuf	22
	Gibier	6
	Poisson fumé	11
	Huile de palme traditionnelle	2
	Beurre de karité	1
	Sel	1
	Bouillon cube	1
SAUCE FEUILLE	Feuille fraîche	17
	Feuille sèche	10
	Pâte de tomate	5
	Pâte de néré	5
	Gombo frais	2
	Piment en poudre	3
	Oignon	2
	Champignon	3
	Viande de boeuf	16
	Gibier	13
	Poisson fumé	9
	Crustacés frais	4
	Insectes divers	4
	Huile de palme traditionnelle	4
	Beurre de karité	2
	Sel	1
	Bouillon cube	1

.../...

SAUCE GOMBO SEC	Gombo en poudre	40
	Pâte de tomate	16
	Piment en poudre	3
	Poisson fumé	28
	Huile de palme industrielle	10
	Sel	1
	Bouillon cube	1
	Potasse	1
SAUCE GOMBO	Gombo frais	10
	Champignon	6
	Crustacés frais	2
	Viande	6
	Pâte de tomate	2
	Oignon	1
	Feuille sechée	1
	Poisson frais	6
	Poisson fumé	27
	Huile de palme traditionnelle	5
	Sel	1
	Bouillon cube	1
SAUCE GRAINE	Noix de palme	60
	Pâte de tomate	2
	Piment en poudre	1
	Piment frais	2
	Légume	1
	Oignon	2
	Aubergine d'Europe	2
	Champignon	2
	Viande de boeuf	4
	Poisson fumé	10
	Crustacés frais	2
	Escargot frais	2

.../...

SAUCE GRAINE (suite)	Huile de palme industrielle	3
	Sel	1
	Bouillon cube	1
SAUCE GRAINE DIVERSE	Légumineuse	8
	Pâte de néré	3
	Graines diverses	25
	Feuille fraîche	5
	Feuille sèche	5
	Tomate fraîche	2
	Courge	24
	Piment frais	8
	Oignon	4
	Champignon	3
	Gibier à plumes	4
	Gibier à poils	3
	Poisson fumé	4
	Huile de palme traditionnelle	1
	Sel	1
	Bouillon cube	1

ANNEXE XX

PRINCIPALES ASSOCIATIONS PLATS "SOLIDES"-SAUCES (Source : A. ODOUNFA, 1982)

Plat de Foutou Manioc :	Foutou Manioc - Sauce Graine	36 %
	Foutou Manioc - Sauces claire et Aubergine	29 %
	Foutou Manioc - Sauce Gombo	13 %
	Foutou Manioc - Sauce Feuille	13 %
Plat de Toh de Manioc :	Toh de Manioc - Sauces Gombo et Gombo sec	60 %
	Toh de Manioc - sauce Arachide	10 %
Plat de Pâte de Manioc :	Placali - Sauce Graine	43 %
	Placali - Sauces Gombo et Gombo sec	40 %
Plat de Foutou d'Igname	Foutou Igname - Sauces Gombo et Gombo sec	40 %
	Foutou Igname - Sauce Aubergine et Sauce claire	30 %
Plat de Foutou Tarot :	Foutou tarot - Sauce Gombo	37 %
	Foutou Tarot - Sauce Graine	27 %
	Foutou Tarot - Sauce Aubergine et Sauce claire	27 %
Plat de Foutou ou Patate :	Foutou Patate - Sauce Gombo sec	72 %
	Foutou Patate - Sauce Arachide	21 %
Plat de Foutou Banane :	Foutou Banane - Sauces Aubergine et sauce claire	50 %
	Foutou Banane - Sauce Graine	40 %
Plat de Foufou Banane :	Foufou Banane - Sauce claire et Sauce Aubergine	80 %

Plat de riz :	Riz - Sauce Arachide	27 %
	Riz - Sauces Gombo ou Gombo sec	22 %
	Riz - Sauces Graines	21 %
	Riz - Sauces claire et aubergine	18 %
Plat de Toh de Maïs :	Toh de Maïs - Sauces Gombo et Gombo sec	43 %
	Toh de Maïs - Sauce Arachide	21 %
	Toh de Maïs - Sauce Graine	15 %
Plat de Toh de Mil :	Toh de Mil - Sauces Gombo et Gombo sec	43 %
	Toh de Mil - Sauce Farine	36 %
Plat de Toh de Fonio :	Toh de Fonio - Gombo sec	49 %
	Toh de Fonio - Sauce Arachide	38 % .

ANNEXE XXI

Valeur nutritionnelle des associations de plats "solides" et sauces cuites

	Calo-ries grs	Proti-des grs	Gluci-des grs	Calci-um mgrs	Fer mgrs	Vit A mgrs	Vitamines Hyposolubles			
							Vit B1 mgrs	Vit B2 mgrs	Vit pp mgrs	Vit C mgrs
Plat de Riz										
+sauce arachide	156,7	4,92	26,5	36,96	0,88	58,8	0,05	0,026	1,332	0,588
+sauce gombo sec	155,8	5,3	28,4	88,64	2,5	117,2	0,05	0,04	1,05	0,99
+sauce graine	190,4	4,9	26,8	69,84	1,2	1 147	0,05	0,04	0,99	1,88
Tohs										
Toh de maïs + sauce gombo sec	109,4	4,5	17,6	92,6	2,74	122,24	0,066	0,052	0,74	1,37
Toh de mil + sauce gombo sec	163	5,9	25,6	92,1	4,4	257,5	0,33	0,07	1,06	1,8
Foutou manioc										
+sauce graine	260,97	3,34	46,4	107,9	2,1	1 065,4	0,1	0,08	1,05	45,3
+sauce aubergine	200,8	2,92	45,3	94,8	1,6	28,6	0,08	0,06	1,2	45,33
+Sauce feuille	220	3,99	46,5	127,7	2,1	175,7	0,09	0,53	1,4	48,2
Foutou igname										
+sauce gombo	225,2	4,7	52,8	106,0	2,3	74,2	0,82	0,07	0,57	14,24
+sauce aubergine	212,2	3,98	50,79	61,5	1,2	28	0,11	0,04	0,37	13,22
+sauce graine	266,7	4,35	52,5	80,7	1,7	1064	0,14	0,05	0,45	13,3
Foutou banane										
+sauce claire	175,7	4,7	37,4	105,4	1,95	1 904	0,09	0,06	1,09	38
+sauce aubergine	164,1	3,9	37,3	85,8	1,79	114,94	0,08	0,06	0,96	38,49
+sauce graine	218,6	4,3	38,4	98,9	2,29	1152	0,10	0,06	1,13	38,6

ANNEXE XXII

STRUCTURES DE DEPENSE

	ALIMENT.	LOGEMENT	EAU	ELECTRIC. COMBUST.	EQUIP. MENAGER	VEHICULE PRIVE	TRANSPORT	HABILLEM.	DIVERS	SANTE SALAIRES
URBAIN	53,49	7,29	2,58	5,37	4,24	4,58	5,59	9,27	5,33	2,24
Abidjan	49,08	8,74	3,16	5,32	4,12	5,45	6,67	10,49	4,17	2,79
Autres villes	60,67	4,94	1,63	5,46	4,43	3,18	3,82	7,28	7,22	1,35
RURAL	47,64	1,50	0,23	5,90	1,78	4,58	5,73	16,11	11,98	4,55
Forêt Est	46,56	0,96	0,40	4,93	1,61	5,13	6,14	16,35	13,14	4,78
Forêt Ouest	45,48	1,81	0,00	8,78	2,13	1,23	6,36	17,17	10,56	6,49
Savane	51,02	2,37	0,04	6,07	1,90	5,50	4,56	15,00	10,59	2,95
TOTAL RCI	51,43	5,25	1,75	5,56	3,37	4,58	5,64	11,68	7,67	3,05
RURAL	47,64	1,50	0,23	5,90	1,78	4,58	5,73	16,11	11,98	4,55
Bourg rural	49,81	1,84	0,17	4,85	1,69	3,84	5,39	16,22	11,99	4,20
Village	44,67	1,03	0,32	7,34	1,91	5,58	6,19	15,96	11,97	5,03

Source : Enquête Budget-consommation
Ensemble des ménages.

INDICES DE NIVEAU DE DEPENSES

	ALIMENTAT.	LOGEMENT	EAU	ELECTRIC. COMBUST.	EQUIP. MENAGE	VEHICULE PRIVE	TRANSPORT	HABILLE-MENT	DIVERS	SANTE SALAIRES
URBAIN	93	71	70	86	88	72	72	77	109	69
Abidjan	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Autres villes	89	41	37	74	77	42	41	50	124	35
RURAL	40	7	3	45	17	34	35	63	117	66
Forêt Est	51	6	7	50	21	51	49	83	169	92
Forêt Ouest	41	9	0	73	23	10	42	73	112	103
Savane	20	5	0	22	9	19	13	28	49	20

Sources : Pré-enquête et Enquête Budget-Consommation
Ensemble des ménages.

100 = indice de dépense, dans chaque poste, d'un ménage abidjanais.

La dépense dans les différents postes est calculée à partir des structures de dépenses de l'enquête, et des niveaux de revenu (par région) de la pré-enquête (i.e. : on a considéré que le rapport dépense/revenu est le même sur l'ensemble de la Côte d'Ivoire).

STRUCTURES DE DEPENSES

TRANCHE DE DEPENSE HEBDOMADAIRE DU MENAGE (F CFA)	ALIMENT.	LOGEMENT	EAU	ELECTR. COMBUST.	EQUIP. MENAGER	VEHIC. PRIVE	TRANSP.	HABILL.	DIVERS	HYGIENE SANTE SALAIRES
0 - 1 000	18,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,02	0,00	51,06	13,30
1 000 - 3 000	59,97	14,93	0,13	4,93	1,05	0,00	10,22	6,74	0,33	1,71
3 000 - 5 000	65,61	9,74	3,18	5,55	0,08	0,00	10,41	2,27	2,20	0,96
5 000 - 7 500	64,19	5,15	2,72	6,94	1,06	0,02	11,27	3,99	2,53	2,13
7 500 - 10 000	57,88	7,57	4,03	6,77	2,47	0,31	8,08	7,94	2,65	2,29
10 000 - 12 500	51,90	11,80	4,14	5,01	2,49	1,17	7,10	9,22	4,38	2,78
12 500 - 15 000	56,39	10,18	3,17	5,45	3,02	0,66	9,82	7,09	2,16	2,06
15 000 - 20 000	52,06	7,89	3,15	4,23	1,80	4,33	7,49	12,98	1,83	4,64
17 500 - 20 000	49,53	7,91	2,97	8,69	2,28	3,89	6,26	12,86	4,46	1,14
20 000 - 25 000	49,63	8,66	4,14	5,92	4,53	5,05	4,67	11,48	3,63	2,30
25 000 - 30 000	47,46	5,67	2,68	4,03	5,76	10,06	6,70	12,93	2,13	2,58
30 000 - 40 000	42,59	8,50	2,57	4,21	6,30	9,22	4,69	10,79	6,94	4,19
+ 40 000	31,12	10,37	1,92	4,01	7,90	14,28	4,83	13,55	8,75	3,26
TOTAL	49,08	8,74	3,16	5,32	4,12	5,45	6,67	10,49	4,17	2,79

Source : Enquête Budget-Consommation Ensemble des ménages

STRUCTURES DE DEPENSE

ABIDJAN

CSP DU CHEF DE MENAGE	ALIM.	LOGT	EAU	ELEC. COMB.	EQUIP. MENAGER	TRANSP.	VEHIC. PRIVE	HABILL.	DIVERS	HYGIENE SANTE SALAIRES
1. Employé s.q. Trad.	78,63	0,00	0,00	5,01	0,00	3,01	0,00	12,74	0,51	0,10
2. Employé q. Trad.	57,16	6,26	5,15	3,72	4,58	9,90	3,24	7,40	0,68	1,92
3. Patron indép. Trad.	53,25	6,17	2,43	7,51	5,07	4,14	6,82	11,82	2,69	1,00
4. Employé s.q. Mod.	54,12	8,93	4,78	4,16	2,88	6,75	0,51	13,49	3,48	0,90
5. Employé q. Mod.	50,84	7,81	3,58	7,42	3,13	7,73	6,18	8,96	3,85	2,49
6. Employé h.q. Mod.	42,74	20,06	3,14	13,91	3,94	2,44	6,66	4,22	2,01	0,89
7. Employé s.q. Pub.	51,23	5,62	4,99	6,68	5,72	17,50	0,00	7,09	0,00	1,21
8. Employé q. Pub.	49,51	8,05	3,20	4,39	3,63	6,05	4,48	11,02	6,79	2,86
9. Employé h.q. Pub.	45,32	7,69	2,82	3,64	1,04	5,65	8,73	15,00	6,60	3,50
10. Cadre moyen Privé	45,66	10,54	3,33	4,80	1,83	4,93	14,56	8,54	5,18	0,62
11. Cadre sup. Privé	43,64	15,75	4,14	5,17	4,62	6,29	8,24	6,69	2,53	2,94
12. Cadre moyen Pub.	27,84	17,21	1,28	3,61	4,46	14,20	6,32	11,58	2,00	11,51
13. Cadre sup. Pub.	40,31	8,48	1,56	4,58	11,80	4,55	10,79	12,98	2,66	2,29
14. Indépendant Mod.	50,97	7,81	2,70	3,75	3,37	11,59	6,96	8,39	2,02	2,43
15. Patron Prof. Libérale	36,69	10,22	0,45	4,64	11,14	13,75	4,94	9,20	6,05	2,92
16. Vendeur amb. Trad.	51,89	7,86	1,72	10,95	1,11	7,67	0,00	14,45	0,74	3,61
17. Commerçant Trad.	61,75	5,76	1,67	5,51	4,21	6,98	0,00	10,26	1,70	2,15
18. Agriculteur	86,12	0,00	1,25	0,00	0,00	12,36	0,00	0,00	0,20	0,08
TOTAL	49,08	8,74	3,16	5,32	4,12	6,67	5,45	10,49	4,17	2,79

Source : Enquête Budget-Consommation
Ensemble des ménages

STRUCTURES DE DEPENSES

AUTRES VILLES

TRANCHE DE DEPENSE HEBDOMADAIRE DU MENAGE (F CFA)	ALIMENT.	LOGEMENT	EAU	ELECTR. COMBUST.	EQUIP. MENAGER	VEHIC. PRIVE	TRANSP.	HABILL.	DIVERS	HYGIENE SANTE SALAIRES
0 - 1 000	57,52	4,80	0,00	12,64	5,45	0,00	2,98	5,77	9,02	1,81
1 000 - 3 000	80,00	3,26	1,34	3,39	0,78	0,12	3,61	0,99	4,73	1,77
3 000 - 5 000	75,40	3,52	1,25	5,05	1,96	0,54	2,10	4,36	4,56	1,26
5 000 - 7 500	71,23	4,12	0,94	4,98	2,02	1,36	4,19	4,30	4,40	1,47
7 500 - 10 000	71,59	5,07	1,55	3,76	3,06	1,27	5,07	4,72	2,37	1,54
10 000 - 12 500	68,83	3,36	1,15	5,08	2,57	0,74	4,39	5,78	7,19	0,90
12 500 - 15 000	69,22	4,65	2,35	5,97	4,37	1,90	4,01	5,23	1,67	0,62
15 000 - 17 500	60,27	7,18	2,58	6,35	3,60	0,99	5,57	7,02	5,47	0,97
17 500 - 20 000	61,56	6,77	1,77	4,66	3,93	3,16	2,68	7,72	5,43	2,32
20 000 - 25 000	54,82	3,78	1,52	9,28	5,11	0,29	3,75	12,91	7,55	1,01
25 000 - 30 000	43,41	6,10	1,69	6,72	7,54	5,45	2,13	12,01	13,40	1,54
30 000 - 40 000	45,30	2,71	1,64	3,70	7,10	15,64	3,71	11,83	6,15	2,23
+ 40 000	29,75	8,04	1,93	4,01	10,46	9,06	3,40	8,47	23,49	1,39
TOTAL	60,67	4,94	1,63	5,46	4,43	3,18	3,82	7,28	7,22	1,35

Source : Enquête Budget-Consommation Ensemble des ménages